QUESTIONS
DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

TOME XXVII

Presented to the

LIBRARY *of the*

UNIVERSITY OF TORONTO

by

DAN YOUNG

QUESTIONS

DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

REVUE DE POLITIQUE EXTERIEURE

PARAISSANT LE 1er ET LE 16 DE CHAQUE MOIS

TREIZIÈME ANNÉE. — 1909

TOME XXVII (Janvier-Juin)

BIBLIOTHÈQUE
PARIS

PARIS
RÉDACTION ET ADMINISTRATION
19-21, RUE CASSETTE

1909

LIBRARY
JAN 21 1992
UNIVERSITY OF TORONTO

JX
3
Q47
t.27

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES EN 1907

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

L'année 1907, au point de vue commercial, a été marquée pour l'ensemble des colonies françaises (qui relèvent du ministère des Colonies [1]) par un événement capital. Pour la première fois, nos possessions d'outre-mer ont vu leur mouvement d'affaires atteindre et dépasser le chiffre de 1 milliard de francs.

C'est là la juste consécration de vingt-cinq ans d'efforts considérables et la meilleure réponse à faire aux détracteurs de l'expansion coloniale. A ceux qui niaient l'utilité de la colonisation pour notre pays, les faits ont répondu par eux-mêmes. Les étapes des progrès ont été rapides; les quelques chiffres ci-dessous les marquent suffisamment :

En 1880	le commerce	était de	287.551.241	francs.
1890	—	—	402.779.836	—
1900	—	—	757.468.077	—
1907	—	—	1.046.559.066	—

En dix ans notre commerce colonial a doublé.

C'est principalement au relèvement du commerce de l'Indo-Chine que sont dus les beaux résultats de 1907. Les recettes exceptionnelles cette année ont, en effet, heureusement mis fin dans cette colonie à la crise économique qui y sévissait depuis trois ans.

Le reste de notre empire colonial n'a participé que très irrégulièrement au développement des transactions. Si l'Afrique

[1] La même année 1907 a vu aussi nos possessions de l'Afrique du Nord, dont les transactions ne sont pas comprises dans les chiffres que nous exposons, dépasser également le milliard. L'Algérie a eu un mouvement commercial de 774.500.000 francs (importations : 438.393.000 francs exportations : 336.107.000 francs) et la Tunisie un mouvement de 206.221.280 francs; (importations : 102.860.220.000 francs; exportations : 103.361.060 francs). Soit en tout 1.080.721.280 francs. Dans l'ensemble, le chiffre du commerce du Domaine français s'est donc élevé à 2.127.580.546 francs dont 1.073.228.850 francs pour les importations et 1.054.354.496 francs pour les exportations.

Occidentale, le Congo Français, la Côte des Somalis et la Guyane sont dans une situation vraiment prospère, on ne saurait en dire autant des autres colonies. Pour certaines de celles-là il est vrai, la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique, l'Océanie, l'année 1907 aura été marquée par une amélioration, ou un arrêt dans les difficultés où elles se débattent ; mais cette amélioration, sauf peut être pour les petits établissements de l'Océanie, ne saurait-être regardée comme le terme d'une crise dont les causes n'ont pas cessé. Quant aux autres, Madagascar, Mayotte, les Etablissements français de l'Inde, Saint-Pierre et Miquelon, la Nouvelle-Calédonie, elles ont eu à subir un recul de leur commerce, soit pour des causes passagères comme à Madagascar, à Mayotte ou dans l'Inde, soit en raison d'une situation économique très mauvaise comme à Saint-Pierre et Miquelon ou à la Nouvelle-Calédonie.

En résumé, en 1907, sur nos quatorze possessions, neuf ont progressé, et cinq ont reculé.

La comparaison d'un exercice à l'autre ne permet pas d'ailleurs de se faire une idée exacte de la situation commerciale d'un pays. Autrement instructive est la comparaison avec le chiffre moyen de la période quinquennale précédente.

La comparaison ainsi établie fait mieux ressortir encore les progrès de l'Afrique Occidentale, du Congo, de la Côte des Somalis, de l'Indo-Chine et de la Guyane. On constate de plus que les îles de Mayotte et Comores sont en progrès, bien que la dernière année n'ait pas été particulièrement bonne, et que, à Madagascar, la rétrogradation de l'année écoulée ne laisse pas la colonie bien au-dessous du commerce des cinq dernières années; il en est de même pour l'Océanie. Les établissements de l'Inde, voués à la seule culture de l'arachide, sont sujets à des fluctuations considérables sans que pour cela leur situation générale soit très changée.

Enfin les chiffres concernant la Martinique montrent que cette colonie se relève sensiblement depuis la catastrophe du Mont-Pelé en 1902, et que, malgré la crise sucrière, elle a depuis constamment progressé. Quant à sa sœur la Guadeloupe, son commerce de 1907 reste encore inférieur à la moyenne précédente, mais d'une manière assez faible, et de ce côté il y a aussi une indication que les efforts très sérieux des dernières années pour se délivrer de la monoculture sucrière ne sont pas inutiles. Il ne reste alors comme étant vraiment en pleines difficultés et en mauvaise situation que trois colonies : la Réunion, Saint-Pierre et Miquelon et la Nouvelle-Calédonie. Nous verrons plus loin, en étudiant l'état particulier de chacune de ces

possessions, à quelle acuité sont arrivées les crises qui les atteignent, sans que rien actuellement permette d'entrevoir une solution prochaine.

Sauf pour ces trois dernières colonies, l'année 1907 a été bonne et parfois excellente pour nos possessions. Il est même très possible que l'année 1908 ne conserve pas les résultats atteints, sans que, pour cela, elle soit particulièrement mauvaise. Le pas en avant qui a été fait montre cependant de quels progrès nos possessions sont susceptibles et seront encore plus susceptibles, lorsque l'outillage de mise en valeur, dont on est en train de les doter, aura eu le temps de produire œuvre utile. Depuis dix ans notre commerce colonial a doublé ; il est bien certain que dans dix ans encore on aura à enregistrer des progrès non moins considérables.

***

Exportations. — Les exportations sont la base de la richesse coloniale. Dans ces pays où le commerce intérieur est insignifiant, où le capital local est des plus réduits, les populations n'ont qu'un moyen de se procurer les ressources nécessaires à leurs achats à l'extérieur, c'est par l'exportation de leur production. Si celle-ci est importante, les importations se relèvent, si les sorties sont faibles, les entrées diminuent.

Voici, groupés, quels ont été les chiffres de 1907 :

Exportations.

	1907	Différence en 1906	Différence sur la moyenne quinquennale 1902-1906
	—	—	—
Afrique Occidentale...	80.430.116	+ 9.471.722	+ 16.130.263
Congo français.....	19.594.288	+ 3.133.462	+ 7.429.874
Réunion.....	13.976.891	+ 1.431.792	+ 563.960
Madagascar.....	27.863.427	— 639.268	+ 7.827.568
Mayotte, Comores.....	3.033.310	— 125.241	+ 147.614
Côte des Somalis.....	23.091.018	+ 2.818.304	+ 8.139.215
Inde.....	26.268.145	— 506.952	— 1.753.327
Indo-Chine	253.357.697	+ 76.460.877	+ 79.045.445
Saint-Pierre et Miquelon.....	7.255.930	+ 169.750	— 1.486.982
Guadeloupe.....	16.268.946	+ 834.337	+ 573.719
Martinique.....	18.997.221	+ 185.091	+ 2.820.671
Guyane.....	12.302.369	+ 1.803.574	+ 2.546.682
Nouvelle-Calédonie....	8.504.164	— 705.473	— 2.009.561
Océanie.....	3.639.954	— 76.847	— 217.791
Total.....	514.583.436	+ 93.510.204	+ 119.787.350

Nous pouvons constater qu'il y a un progrès de 93.510.204 francs sur l'année précédente et de 119.757.350 francs sur la moyenne des années 1902-1906.

Comme nous le faisions l'année dernière[1], nous insisterons encore cette année sur le fait que la plupart de nos possessions augmentent chaque année leurs ventes, et qu'elles le font d'une manière supérieure à l'augmentation des achats. Il en résulte forcément un enrichissement constant des populations.

Madagascar et Mayotte, en diminution sur l'année précédente qui avait été exceptionnellement belle, sont, la première surtout, en augmentation très sensible sur la moyenne des années précédentes. Les établissements de l'Inde, où les arachides ont manqué, sont vraiment en déficit, mais leur situation n'est pas inquiétante. En Océanie, il y a une très faible diminution qui n'atteint en rien le mouvement de progrès qui se dessine. Seule, la Nouvelle-Calédonie fait tache à ce tableau avec une diminution, conséquence de la difficulté actuelle de sa colonisation. Toutes les autres colonies sont en progrès, même La Réunion et Saint-Pierre et Miquelon, pour lesquelles 1907 aura été une moins mauvaise année que les précédentes au point de vue de l'exportation.

Importations. — Les importations ont profité des progrès de la production, et alors que, pour la première fois depuis longtemps, l'année 1906 avait montré un recul, l'année 1907 aura marqué au contraire un pas en avant très prononcé du mouvement des importations. Cela est d'autant plus intéressant que l'apport temporaire au mouvement général des entrées, occasionné par les grands travaux publics, a été plus réduit que précédemment, parce que la plupart des grands travaux entrepris depuis 1900 touchent aujourd'hui à leur fin, ou ne nécessitent maintenant que de faibles importations.

Les progrès de 1907 correspondent donc à une plus grande demande de la clientèle coloniale, dont les moyens d'acquisition augmentent de plus en plus.

Le mouvement des importations se présente ainsi :

Importations.

	1907	Différence sur 1906	Différence sur la moyenne quinquennale 1902-1906
Afrique Occidentale...	97.010.200	+ 4.521.674	+ 8.268.450
Congo français et dépendances.....	15.161.686	+ 2.068.046	+ 6.158.232

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 juillet 1907.

Réunion.....	14.490.988	+	2.807.323	—	3.183.408
Madagascar et dépendances.....	25.129.611	—	9.137.530	—	8.022.522
Mayotte et dépendances.	1.312.056	—	148.137	+	16.503
Côte française des Somalis.....	15.855.647	+	1.878.818	+	5.570.217
Etablissements français de l'Inde.....	6.885.271	+	280.421	+	389.922
Indo-Chine.....	294.977.168	+	74.291.367	+	91.809.015
Saint-Pierre et Miquelon.....	5.031.936	—	170.503	—	1.785.338
Guadeloupe.....	13.425.655	+	558.586	—	1.041.091
Martinique.....	15.940.039	+	1.032.157	—	871.250
Guyane.....	14.013.078	—	535.678	+	1.221.151
Nouvelle-Calédonie....	9.410.485	—	1.001.735	—	2.736.658
Etablissements français de l'Océanie....	3.331.810	+	585.527	—	13.114
Totaux.....	531.975.630	+	77.030.336	+	95.780.109

Le gain, par rapport à l'année précédente, est de 77.030.336 francs; celui, par rapport au chiffre moyen des années 1902-1906, est de 95.780.109 francs.

Sauf à Madagascar et à la Nouvelle-Calédonie, il n'y a nulle part de diminutions importantes. Nous ne reviendrons pas sur la situation de cette dernière qui justifie le reserrement des dépenses. Quant à Madagascar, il est certain que l'année a été mauvaise pour les entrées, soit en raison d'un moindre besoin de travaux publics, soit surtout du fait que des stocks trop importants pour la clientèle avaient été constitués depuis deux ans, et que, l'écoulement n'en ayant jamais été effectué, les nécessités de la consommation n'ont pas demandé de nouvelles importations.

Dans l'ensemble, le mouvement des importations est normal, et il est intéressant de constater que leur chiffre n'est plus supérieur que de 15 millions à celui des exportations. Si l'on ajoute au montant de ces dernières, les sommes dépensées dans les colonies du fait du budget métropolitain ou des emprunts, sommes que l'on ne saurait estimer à moins de 75 à 100 millions, on voit qu'en 1907 les sujets de nos colonies n'ont pas dû dépenser toutes leurs ressources, et il est probable que l'année 1908 se ressentira de cet état de choses même si la production subit un fléchissement.

Commerce total. — Nous ne reviendrons pas longuement sur le commerce total, dont, en tête de cet article, nous avons

présenté la physionomie en 1907. Nous n'en donnerons que les chiffres :

Commerce total.

	1907	Différence sur 1906	Différence sur la moyenne quinquennale 1902-1906
Afrique Occidentale...	177.440.316	+ 13.993.396	+ 24.398.713
Congo français.....	34.755.974	+ 5.201.508	+ 13.588.106
Réunion.....	28.467.879	+ 4.239.115	— 2.619.448
Madagascar.....	52.993.038	— 9.776.798	— 194.954
Mayotte, Comores.....	4.345.366	— 273.378	+ 164.117
Côte des Somalis.....	38.946.665	+ 4.697.122	+ 13.709.432
Inde.....	33.153.416	— 226.531	— 1.363.405
Indo-Chine.....	548.334.825	+ 150.752.244	+ 170.854.460
Saint-Pierre et Miquelon.....	12.287.866	— 753	— 3.272.320
Guadeloupe.....	29.694.601	+ 1.392.923	— 467.372
Martinique.....	34.937.260	+ 1.217.248	+ 1.949.421
Guyane.....	26.315.447	+ 1.267.896	+ 3.767.833
Nouvelle-Calédonie....	17.914.649	— 1.707.208	— 4.746.219
Océanie.....	6.971.764	+ 508.680	— 230.905
Total.....	1.046.559.066	+ 171.285.464	+ 215.537.459

Par rapport à l'année précédente, il y a augmentation de 171.285.464 francs; par rapport à la précédente moyennne quinquennale, la plus-value est de 215.537.459 francs. C'est la plus forte qui ait jamais été constatée.

Part du commerce français. — Pour terminer cet examen d'ensemble, nous dirons quelques mots de la part qui revient à notre commerce national (France et colonies réunies) dans le mouvement des échanges de nos colonies.

On est frappé souvent de la part restreinte qu'il occupe dans la plupart d'entre elles. Il est certain qu'il y a encore beaucoup à gagner; mais, si ce n'est en Indo-Chine où il y a énormément à faire pour délivrer notre colonie des entrepôts anglais de Hong-kong et de Singapour, la part de l'étranger, en dehors de celle des pays qui nous sont limitrophes, est beaucoup moins importante que certains veulent le laisser entendre. Néanmoins, on ne saurait trop faire pour arriver dans la libre concurrence à développer nos relations internationales. Malheureusement, ce qui nous manque le plus souvent, ce n'est pas seulement la volonté ou l'initiative, c'est aussi le moyen, représenté en l'espèce par une marine marchande nationale. Jamais l'adage : « La marchandise suit le pavillon » n'a été aussi vrai. En dehors des lignes subventionnées par l'Etat, nous

n'avons plus, sauf au Sénégal, de marine marchande nationale. Les quelques navires français qui fréquentent nos ports coloniaux ne sont pas en état de lutter pour le prix du fret avec leurs concurrents étrangers. C'est là une des grandes causes, dont les effets menacent de devenir grandissants, du peu de progrès du commerce français dans nos possessions. Nous nous réservons de traiter une autre fois cette question qui, quoique connexe, nous mènerait en dehors de notre sujet.

Nous donnons ci-dessous les chiffres du commerce français (France et colonies réunies) dans les diverses colonies françaises en 1907.

	Importation	Exportation	Commerce total	Part proportionnelle du commerce français
	—	—	—	—
Afrique Occidentale.	48.092.808	46.496.218	94.589.026	53.8 %
Congo	6 738.255	9.216.230	15.954.485	45.8
Réunion	12.562.010	13.535.247	26.097.257	91.9
Madagascar.....	21.438.693	20.165.796	41.604.489	78.9
Mayotte, Comores..	1.038.796	2.936.817	3.975.613	88
Côte des Somalis...	3.956.826	2.441.834	6.398.660	12
Inde.....	1 417.663	1.657.770	17.995.363	38
Indo-Chine	106.866.722	42.746.330	149.613.052	26.6
Saint-Pierre et Miquelon.....	243.690	6.589.901	9.053.591	70
Guadeloupe	8.352.808	16.100.912	24.453.720	80.6
Martinique	9.269.118	17.987.721	27.256.839	76.6
Guyane.....	10.351.199	9.673.895	19.425.094	76.4
Nouvelle-Calédonie.	5.253.547	2.633.615	7.887.162	43.5
Océanie.....	404 240	457.416	861.656	12.3
Commerce total..	238.206.375	207.559.632	445.766.007	
Différence sur 1906.	+22.354.400	+19.714.591	+42.068.991	
Commerce de l'étranger.				
En 1907.....	293.769.255	307.023.804	600.793.059	
Différence sur 1906..	+54.675.936	+74.540.037	+129.216.473	

Nous procéderons, dans un second article, à l'examen de la situation commerciale de chacune de nos possessions en 1907.

P. Chemin-Dupontès.

LES TENTATIVES SALUTISTES D'ÉMIGRATION

ET DE COLONISATION

DANS L'AMÉRIQUE DU NORD

La prospérité économique de l'Angleterre, presque ininterrompue au cours des cinquante dernières années, a malheureusement trouvé sa contre-partie dans l'extension parallèle du fléau social qui la ravage depuis quatre siècles : le paupérisme. D'après les statistiques officielles de l'année 1906, le chiffre des chefs de famille secourus à domicile s'était élevé à 127.000 pour la seule ville de Londres, et les dépenses des services d'assistance dans l'ensemble du pays avaient dépassé la somme énorme de 16 millions de livres sterling, soit plus de 405 millions de francs.

Si la progression continue du nombre des indigents assistés et l'inflation corrélative des budgets d'Unions de la Loi des Pauvres s'expliquent en partie par la mauvaise organisation des services et l'indifférence des « guardians » vis-à-vis des intérêts du contribuable, la cause principale de cette double augmentation est d'ordre purement économique. Un relevé établi par les soins du Board of Trade pour l'année 1906 signalait 27.446 ouvriers des manufactures, soit 4 1/2 % de la population masculine de ces établissements comme ayant chômé toute l'année. Les constatations sont à peu près les mêmes dans les autres branches de l'industrie anglaise.

En présence de cette faillite des institutions officielles d'assistance, les associations charitables libres se sont préoccupées de chercher des méthodes nouvelles. Comme le proclamait, dans un opuscule récent, le général Booth, le devoir de la société vis-à-vis des indigents valides — qui représentent le tiers environ du total des personnes secourues — ne consiste pas à les faire vivre dans la demi-oisiveté du régime des secours à domicile ni dans le cadre dégradant du « workhouse », mais à leur procurer du travail régulier. Or, nous venons d'en voir un exemple. l'encombrement des cadres de l'agriculture et de l'industrie anglaise ne permet pas de trouver dans la métropole un emploi permanent à chacun des membres de l'armée des désœuvrés involontaires. Mais si la main-d'œuvre est en excédent au Royaume-Uni, en revanche elle fait défaut en gé-

néral dans les colonies britanniques. Le Canada, en particulier, suivant le mot d'un illustre écrivain anglais, « demande cinq « millions du trop plein de la population britannique ». Sans prendre au pied de la lettre cette assertion un peu exagérée de Rudyard Kipling, il faut reconnaître que, d'un côté de l'Océan, des milliers de bras restent inutilisés, alors que de l'autre de grandes étendues de terres fertiles demeurent en friche et d'importantes industries manquent de personnel ouvrier. Ne pourrait-on, au lieu de laisser se perpétuer cette double déperdition de forces économiques, créer un courant régulier d'émigration et de colonisation entre la métropole et sa colonie de l'Amérique du Nord?

Jusqu'à ces derniers temps, si diverses sociétés de bienfaisance avaient cherché, avec succès d'ailleurs, à placer dans diverses villes de la Puissance et dans leur voisinage immédiat quelques centaines de domestiques et de valets ou servantes de ferme, aucune n'avait tenté de canaliser le flot un peu tumultueux des chercheurs de vie nouvelle. L'année 1904 a vu surgir une entreprise aux desseins plus vastes et animée d'un esprit tout nouveau. L'Armée du Salut s'est efforcée, suivant l'expression d'un de ses chefs les plus écoutés, de « mettre l'homme sans terre sur la terre sans homme » (landless man on manless land).

Des deux mesures susceptibles de concourir à un meilleur aménagement des forces productives de l'Empire britannique, la plus facile à appliquer et la moins onéreuse est sans contredit l'émigration. Aussi est-ce à cette solution que l'Armée du Salut s'est arrêtée tout d'abord. Elle ouvrit à Londres, dans un des quartiers les plus fréquentés de la Cité, un bureau d'émigration, destiné à venir en aide aux personnes désireuses de chercher une nouvelle patrie, en facilitant leur transport au Canada, en leur procurant du travail une fois parvenus à destination, et enfin en leur avançant, dans certains cas, tout ou partie des frais de voyage.

Les moyens d'action dont elle disposait lui facilitaient singulièrement sa tâche. Alors que les sociétés charitables concurrentes sont pour la plupart mal organisées et manquent de moyens d'investigation ou de personnel compétent, l'Armée du général Booth dispose d'effectifs nombreux et étend sur les cinq parties le réseau très serré de son organisation, maintenu cohérent par une discipline assez sévère. Les chefs de tout grade de sa hiérarchie, au nombre de 37.000, qui la représentent dans les 2.500 « sections » créées en dehors du Royaume-Uni, reçoivent leur mot d'ordre de Londres, tout comme les

30.000 dignitaires des 2.000 centres de culte des Iles Britanniques. Une simple décision du général Booth a suffi pour transformer 10.000 de ces officiers en collaborateurs directs ou indirects de l'émigration.

Aussi, malgré le caractère récent de son entreprise, l'Armée du Salut s'est-elle déjà fait une place à part entre les sociétés charitables qui poursuivent le même objet, tant par l'organisation méthodique et véritablement scientifique de ses services d'émigration que par l'ampleur de ses opérations.

C'est qu'en effet le travail n'a pas manqué au personnel du Bureau d'Emigration de Queen Victoria street. Le premier exercice, quoique incomplet, se traduisit par un mouvement d'émigration de 1.500 personnes, chiffre qui s'éleva successivement à 5.000 en 1905, à 12.000 en 1906 et à 15.000 en 1907. Le nombre de personnes qui ont du être transportées dans le Nouveau-Monde en 1908 a été arrêté à 25.000, soit moins du tiers du nombre des demandes faites par les intéressés.

En considérant l'importance du courant d'émigration salutiste, non plus d'une manière absolue, mais comme un élément de l'ensemble des arrivages de nouveaux citoyens canadiens venus du Royaume-Uni, on est amené à des constatations non moins favorables à l'entreprise du général Booth. En 1906, sur un total de 135.000 émigrants de diverses provenances (contre 17.000 en 1896), 51.000 étaient sujets britanniques; et de ces derniers, 12.000, soit près de 25 %, se présentaient sous le patronage de l'Armée du Salut. Or les trois sociétés d'encouragement à l'émigration qui par le chiffre de leurs opérations se classent immédiatement après cette dernière, la « Women's Emigration National Society », la « Canadian Catholic Association » et le « Knowlton Distribution Home Society » avaient assisté dans leurs débuts au Nouveau-Monde en tout et pour tout durant cette même année 525, 334 et 182 personnes respectivement.

Mais ce n'est pas seulement par l'ampleur de son contingent de protégés que l'Armée du Salut se distingue de ses devanciers. Les sociétés qui l'avaient précédée dans la voie de l'assistance aux émigrants avaient érigé en principe l'allocation à fonds perdu d'un secours de route aux personnes assistées par elles. En revanche, une fois celles-ci transportées au Nouveau Monde et placées tant bien que mal, elles s'en désintéressaient. L'Armée du Salut a su se départir de cette ligne de conduite traditionnelle. Elle considère que la véritable bienfaisance ne se borne pas à prêter aux déshérités de la vie un concours momentané, mais implique une continuité d'efforts

tentés en vue de leur relèvement matériel et moral ; en revanche, elle estime qu'il ne faut point identifier charité et gratuité. A l'aumône déguisée des patronages, le bureau d'émigration de Queen Victoria street a substitué le secours remboursable dans un certain délai, ne prenant à sa charge que les frais généraux d'administration, évalués à environ 4 francs par tête d'émigrant. Cette innovation est motivée plutôt par le désir de stimuler la bonne volonté des protégés de l'Armée et de faire appel à leur sentiment de l'honneur et du devoir que par le besoin de ménager les ressources. Au fur et à mesure des remboursements, les sommes rentrées sont employées en prêts nouveaux.

Si les salutistes n'entendent point faire preuve d'une générosité mal placée en consentant aux émigrants une libéralité définitive, ils ne conçoivent pas davantage que le fardeau des avances doive leur incomber sans partage. Aussi ont-ils fait appel au concours pécuniaire des autorités locales d'assistance, en s'appuyant sur deux textes de 1849-1850. Aux termes des dispositions combinées de ces anciennes décisions du législateur britannique, les « gardiens » des Unions de la Loi des Pauvres étaient autorisés à contribuer aux frais du transport aux colonies des indigents, inscrits ou non sur la liste de secours, jusqu'à concurrence d'une somme de 10 livres sterling par tête. La loi sur les sans-travail (Unemployed Workmen's Act) était venue plus récemment (1905) créer dans les villes de plus de 50.000 âmes des comités de secours contre le chômage, et conférer à ces corps nouveaux le pouvoir d'affecter à des subventions aux œuvres d'émigration des indigents le produit d'une taxe additionnelle à la taxe des pauvres de 1/2 penny par livre de revenu foncier. En offrant son intermédiaire et son concours pécuniaire à ces diverses autorités locales, l'Armée du Salut leur permettait de donner un effet utile à une législation inappliquée et inapplicable en fait. Cette proposition ne devait pas rester lettre morte. Un certain nombre d'Unions et de Comités répondirent à l'appel du général Booth et ce dernier, dans une brochure récemment publiée, se félicitait des résultats de ces ententes officieuses. L'absence complète de documents justificatifs ne permet pas de contrôler cette déclaration et de préciser la nature des accords intervenus.

La stipulation du remboursement des avances par les émigrants revenus à meilleure fortune et l'appel adressé aux autorités locales font apparaître le principe directeur de l'organisation salutiste d'émigration : accomplir une bonne œuvre, mais la conduire comme une affaire.

Cette préoccupation dominante se manifeste de nouveau, et cette fois au profit des futurs colons, dans tous les détails d'organisation des opérations de transport. L'Armée traite en effet ses émigrants non pas en protégés, mais bien en clients, considérant, suivant le vieil adage de notre droit, que « qui doit à terme ne doit rien ». D'une part, loin de leur imposer l'adoption de ses idées religieuses, elle ne laisse aucune préocccupation d'ordre confessionnel se faire jour dans le choix des postulants. Les statistiques prouvent que, sur l'ensemble des candidats à l'émigration admis au cours de l'année 1906, 20 % seulement appartenaient à l'Armée du Salut. Il eût été pourtant bien facile aux dirigeants du bureau d'émigration de n'accueillir que les demandes émanant de coreligionnaires, puisqu'ils avaient été saisis de requêtes concernant au total 12.000 familles, soit environ 60.000 personnes. Dans le même ordre d'idées, si la préférence est donnée en thèse générale aux sujets britanniques, cette règle est enfreinte dans tous les cas dignes d'attention, et lors d'un des derniers départs, 35 % des passagers appartenaient à des nationalités étrangères. D'autre part, l'organisation des services de transport est combinée de manière à accorder aux émigrants, en échange du prix ordinaire de passage (8 livres et demie en seconde classe, et 5 livres et demie en troisième de Londres ou de Glasgow à Halifax, Québec ou Montréal), le maximum de confort matériel proprement dit et d'avantages accessoires. Le bureau d'émigration délivre des lettres de crédit moyennant une commission très réduite et vend des billets de passage pour tous les points du globe. Il a imaginé un système très perfectionné d'acheminement des bagages. Moyennant une faible prime, il assure les passagers contre la maladie, le chômage à l'arrivée et la perte de leurs colis. Enfin des arrangements ont été pris en vue de grouper pendant tout le cours du trajet les protégés de l'Armée appelés à faire route ensemble. Des trains spéciaux ou des compartiments réservés leur sont affectés au départ des principales villes d'Ecosse et d'Angleterre à destination des deux ports d'embarquement : Liverpool et Glasgow.

Quant à la traversée de l'Océan, l'Armée a conclu à cet égard une entente permanente avec les compagnies « Allan Line » et « Dominion Line ». En vertu de cet accord, chaque semaine, un certain nombre de cabines contiguës sont réservées pour les émigrants salutistes à bord d'un des navires en service régulier partant pour le Canada. En outre, pendant la période recommandée pour l'émigration dans l'Amérique du Nord (de fin février à fin juin), le bureau d'émigration frète à plu-

sieurs reprises [1] un navire pour le transport de ses protégés. Les bâtiments affectés à ces services extraordinaires, le *Kensington*, le *Southwark* et l'*Ionian*, jaugent de 8.000 à 9.000 tonnes et peuvent accommoder 1.000 à 1.200 passagers de deuxième et troisième classes [2].

L'une et l'autre de ces combinaisons comportent la présence à bord d'un ou plusieurs représentants de l'Armée du Salut. Le rôle des officiers salutistes désignés pour cette mission peu enviable ne consiste pas seulement à maintenir l'ordre et à veiller, dans la mesure la plus large, au bien-être des passagers — allant même jusqu'à organiser des jeux et divertissements ; ils ont, en outre, à accomplir une tâche infiniment plus importante et plus délicate : installer un bureau de placement flottant. Au moment du départ, le ou les délégués du bureau d'émigration reçoivent un paquet de fiches dont chacune concerne l'un des émigrants confiés à leurs soins, et en même temps, la liste des emplois offerts aux protégés de l'Armée, transmise au quartier général de Londres par l'entremise du commissaire sédentaire de l'émigration salutiste, résidant à Toronto [3]. Après avoir étudié et rapproché ces divers documents, le commissaire délégué convoque à tour de rôle les émigrants et leur fait des propositions. Dès qu'il est tombé d'accord avec l'un d'eux, il transcrit sur sa fiche les indications nécessaires. Il ne reste plus qu'à faire l'appel lors du débarquement, en présence des officiers locaux chargés du service d'émigration, qui doivent venir au-devant du navire. Ces derniers conduisent les émigrants à la gare du chemin de fer, s'il y a lieu, et leur remettent une lettre de recommandation, préparée d'avance, pour les officiers de l'Armée de leur nouvelle résidence.

Cette manière de procéder permet d'économiser beaucoup de temps. Sans doute, il se produit parfois des à-coups, soit que l'employé ne veuille pas accepter, après expérience faite, la situation qui lui a été offerte, soit que le patron trouve « que l'émigrant ne fait pas l'affaire ». Dans ce cas, assez rare, paraît-il, les représentants locaux de l'Armée transmettent à Toronto les réclamations qui leur ont été formulées, et l'Armée, se

---

[1] Services organisés en 1908 : huit au départ de Liverpool ; deux au départ de Glasgow.

[2] L'Armée a organisé, le 20 février dernier, un convoi spécial de Londres à Vancouver, sans changement de train de Halifax à cette dernière ville, au prix de 16 livres ou 400 francs, y compris la nourriture, pendant toute la durée du voyage, ce qui constitue le record du bon marché.

[3] Ces offres d'emplois sont valables pour une période donnée, pendant laquelle l'employeur s'engage à ne pas embaucher un autre ouvrier à la place du candidat de l'Armée du Salut.

considérant comme seule responsable, fait diriger à ses frais l'émigrant vers une autre destination,

Ce sont aussi les officiers locaux qui sont chargés de recouvrer les avances consenties aux protégés de l'Armée ; s'ils estiment qu'une prolongation de délai doit leur être accordée, ils adressent un rapport en ce sens au commissaire général.

Telle est l'organisation du service d'émigration de l'Armée du Salut. Reste à en apprécier le fonctionnement tant au point de vue des émigrants eux-mêmes qu'à celui, non moins important, du pays qui leur a donné l'hospitalité.

L'opinion des émigrants n'est point douteuse. Aucun d'entre eux n'a formulé contre l'Armée une réclamation vraiment sérieuse. Bien au contraire, nombreux sont ceux qui envoient au bureau d'émigration des lettres chaleureuses de remerciements, et qui adressent à la presse britannique des communications élogieuses. Un Ecossais notamment se montrait si enthousiaste de sa nouvelle patrie qu'il terminait sa lettre au journal de sa ville natale par ces mots significatifs :

« Dites à vos amis que guettent la misère, la faim, le chô-
« mage et le désespoir de ceindre leurs reins et de demander,
« d'emprunter, de mendier et au besoin de voler le prix du
« passage jusqu'au Canada ! »

Il convient, d'autre part, d'envisager la répercussion de l'émigration salutiste sur la situation économique du Canada. Ce pays a-t-il, en d'autres termes, recueilli un avantage appréciable de la venue de ces nouveaux éléments de population? On l'a contesté, et à Montréal même. On a objecté que le pays ne devait pas servir de refuge aux vagabonds, paresseux et criminels des autres nations. L'Armée du Salut, a-t-on dit, envoie de forts lots d'émigrants pour Ontario et l'Ouest, sans aucune espèce de contrôle. Elle leur avance 30 dollars par tête, soit presque tous les frais. Jamais ils ne remboursent, changeant au besoin de nom et de résidence. Bien plus, avant la suppression récente de la prime, ils déclaraient lors du débarquement ne plus vouloir travailler comme agriculteurs; et c'était cinq dollars de perdus pour l'Armée.

Ces accusations ne reposent sur aucune base sérieuse. Tout d'abord, si l'Armée prêtait réellement 30 dollars à chaque émigrant, le transport de 12.000 personnes, en tenant compte des enfants âgés de moins de deux ans (15 %), exigerait une avance de plus de 60.000 livres sterling. Or, le montant total des avances consenties en 1906 (année où le nombre des émigrants était de 15.000) ne dépassait pas le chiffre de 10.600 livres. Il est donc acquis que la grande majorité des protégés de l'Ar-

mée ont voyagé à leurs frais. En second lieu, le bureau d'émigration communique, dans son rapport annuel, des données statistiques qui établissent clairement la légitimité de la vocation agricole de la plupart des protégés de l'Armée. Si 80 % des émigrés, âgés de plus de dix-huit ans, déclarent vouloir se livrer aux travaux agricoles, il ne faut pas oublier que 65 % des adultes appartenaient par leur passé à la classe des cultivateurs. La question du remboursement est plus délicate à élucider, étant donné que l'Armée accorde à ses débiteurs d'assez longs délais pour s'acquitter. Quoi qu'il en soit de la période antérieure, les comptes de l'exercice 1907 accusent un total de remboursements de 2.500 livres sterling, pour les prêts consentis en 1906. On cite plusieurs cas de libération à court terme, notamment celui d'une veuve qui remboursa les 7 livres avancées par l'Armée moins de deux mois après son arrivée au Canada.

On ne peut soutenir davantage que les émigrants patronnés par l'Armée soient choisis, au hasard. Non seulement le bureau d'émigration se livre, à l'occasion de chaque demande à une enquête approfondie sur la personnalité et la valeur professionnelle du postulant, mais encore si celui-ci sollicite un secours, et dans le cas — très fréquent — où une tierce personne offre de payer le prix du passage, si l'Armée admet sa candidature, une contre-enquête est immédiatement ordonnée. Enfin, si les émigrants patronnés par l'Armée étaient d'aussi piètre valeur que d'aucuns l'ont dit, six cents d'entre eux n'auraient pas en 1907 trouvé à s'embaucher *au cœur de l'hiver* (c'est-à-dire à une époque où les agriculteurs peuvent se montrer difficiles sur le choix de la main-d'œuvre), dans les fermes et dans les chantiers de bois, moyennant le logement, la nourriture, et 10 à 15 dollars de gages par mois.

Une des personnalités les mieux qualifiées pour parler au nom du peuple canadien, le premier ministre de la province d'Ontario, l'honorable James Whitney, s'est prononcé en ces termes sur l'œuvre d'émigration de l'Armée du Salut : « On a « critiqué ses méthodes; mais je ne me préoccupe point des « méthodes, je ne me fie qu'aux résultats, et ceux qu'elle « obtenus me donnent pleine satisfaction. » A son tour, le président de la Banque commerciale du Canada estime « qu'aucune « organisation au monde ne vaut celle des salutistes pour l'émi- « gration ». Le journal *Le Conseiller du Fermier* (Farmer's Advocate), l'un de ceux qui font autorité au Canada en matière agricole, constate « que la campagne menée par le général « Booth en matière d'émigration est au-dessus de tout éloge ».

Enfin, l'un des rédacteurs du *Standard* de Londres, chargé par son directeur de se mêler incognito à l'un des convois salutistes d'émigrants, au printemps de 1905, concluait sa relation de voyage par cette phrase qui peut clore définitivement la controverse :

« Les émigrants envoyés par l'Armée du Salut sont de la « bonne espèce, et leur changement de patrie est également « avantageux pour le Canada et pour le marché du travail de « Londres, toujours si encombré » (The emigrants set out by the Salvation Army are of the right material, alike from the Canadian standpoint, as from that of relieving the congestion of the London Labour Market).

*
* *

Bien qu'elle eût lieu d'être satisfaite du succès de cette entreprise de longue haleine, l'Armée du Salut ne considérait pas sa tâche comme terminée. C'est qu'en effet, entre les deux modes de répartition dans les colonies du surplus de la population britannique, ses préférences personnelles allaient à la colonisation proprement dite, et non à la simple émigration. Si cette dernière mesure présente de grands avantages par rapport à la première aux deux points de vue des difficultés d'exécution et des dépenses, en revanche, elle n'assure pas aux travailleurs transplantés de leur milieu d'origine dans une patrie nouvelle la pleine indépendance économique.

Aussi, tout en poursuivant ses opérations d'émigration et en s'efforçant même d'en étendre l'ampleur, l'Armée du Salut, encouragée par la réussite de sa première tentative, résolut d'aborder la seconde partie de son programme social. Il ne s'agissait plus seulement de venir en aide individuellement aux sans-travail de la métropole, mais d'entreprendre une œuvre collective d'assistance, en créant sur différents points du territoire colonial de l'Empire britannique des petits centres agricoles dont les membres, dépouillant leur ancienne condition de salariés, seraient mis à même d'acquérir avec la propriété du sol la faculté de travailler pour leur propre compte. Suivant le mot de M. Saint-George Booth Tucker, chef du corps d'armée salutiste des Etats-Unis, « l'Armée allait « tenter d'établir la main-d'œuvre sans emploi sur la terre « sans culture en se servant d'un capital inutilisé, de manière « à convertir ces trois moyens d'action restés sans effet en une « force unitaire de production » (To put the waste labour on the waste land by means of a waste capital. Thus converting this trinity of waste into an unity of production).

Mais la colonisation agricole, en dehors des nombreuses difficultés pratiques qu'elle soulève, exige une mise de fonds beaucoup plus considérable que l'émigration pure et simple. C'est qu'en effet, au coût du transport des colons indigents et des frais de route alloués aux semi-indigents pour parfaire le prix du voyage, viennent s'ajouter les dépenses d'acquisition et d'amélioration des terrains, de construction des maisons et bâtiments d'exploitation agricole, le prix d'achat du bétail, des semences, des instruments aratoires, enfin les avances aux colons jusqu'à la prochaine récolte.

En choisissant le Canada comme terrain d'expérience, les organisateurs de la colonisation salutiste réduisaient leurs charges au minimum. En effet, le gouvernement de ce pays accorde à tout venant des concessions gratuites de terres dans les plaines fertiles de la région ouest de son territoire. L'Armée du Salut n'en aurait pas moins eu, pour parvenir à la réalisation de ses fins, à supporter le fardeau d'avances en numéraire fort élevées, remboursables dans un très long délai. Aussi, avant de se mettre en campagne, le général Booth et ses collaborateurs s'efforcèrent-ils d'obtenir le concours de l'Etat à leur entreprise. Leurs revendications portaient sur les points suivants. Au gouvernement britannique seul ou agissant conjointement avec la Puissance du Canada, ils demandaient d'accorder soit la garantie d'intérêt aux emprunts qui seraient émis par l'Armée en vue de faire face aux dépenses de colonisation, soit de préférence une avance en capital remboursable par annuités échelonnées sur une longue période, et calculée à un taux d'intérêt modéré. En outre, ils sollicitaient des autorités canadiennes la concession de lots de terres d'une certaine étendue, et non de parcelles dispersées comme le sont les homesteads. Moyennant quoi les pétitionnaires prenaient l'engagement formel de créer tel nombre de colonies agricoles qu'il plairait au ministre de déterminer, pourvu que le capital prêté ou l'étendue de la garantie accordée fût en rapport avec l'importance de ce programme, et de se soumettre à toutes les vérifications et formes de contrôle qui seraient jugées nécessaires.

Ces propositions furent condensées dans un projet de loi intitulé : « Bill pour la réforme de la loi de 1824 sur le vagabondage et la création de colonies du travail », qui fut déposé sur le bureau de la Chambre des Communes au cours de la session de 1905 par sir John Gorst. Outre celle de son promoteur, le projet portait la signature de nombreuses et notables personnalités du parti libéral, tels que MM. Herbert

Gladstone, Haldane et Shackleton. Il fut, suivant la procédure habituelle, soumis à l'examen d'une commission spéciale dont l'Armée du Salut fit tout pour activer les travaux. Mais le moment était mal choisi pour tenter de faire aboutir à bref délai par le Parlement des réformes spéciales. En sorte qu'après trois ans de travaux, la question est toujours à l'étude.

Entre temps, les dirigeants du salutisme avaient cherché à obtenir du gouvernement qu'il plaidât devant les Chambres la cause de la colonisation au Canada. Ils firent valoir les précédents d'intervention législative dans d'autres parties de l'Empire, et les résultats des expériences tentées sur une échelle très réduite aux Etats-Unis par la branche américaine de l'Armée. D'une part, en effet, le Parlement néo-zélandais avait voté dans la session de 1895 une « loi des avances aux colons » : en vertu de ce texte, 4 millions de livres sterling avaient été prêtées à longue échéance aux nouveaux venus sur le territoire néo-zélandais qui remplissaient les conditions requises ; le terme de remboursement était fixé à cent ans, et à cet effet, une somme équivalente à 1 % du capital avancé était distraite chaque année du montant des annuités libératoires, et confiée à un syndic chargé de remployer cette somme en prêts nouveaux. Ce système avait donné d'excellents résultats. Mais, d'autre part, les salutistes invoquaient l'état florissant des colonies agricoles fondées en 1898 et 1899 par le commandant en chef Booth Tucker, avec le concours de la Chambre de Commerce de San-Francisco et diverses autres corporations, à Fort-Amity (Etat de Colorado), Fort-Romie (Californie) et Fort-Herrick (Ohio).

Le ministre des Colonies, M. Lyttelton, sans vouloir rien promettre avant le dépôt d'un rapport officiel par la commission spéciale d'examen, consentit toutefois à décider en principe l'envoi aux Etats-Unis d'un commissaire enquêteur chargé de se rendre compte de la situation matérielle et morale des habitants des trois centres agricoles créés par le commandant en chef Booth ; il objecta seulement le manque de crédits. Sur les instances de l'Armée, les administrateurs d'une fondation charitable s'engagèrent à mettre 300 livres sterling à la disposition du secrétaire d'Etat aux Colonies, en vue de pourvoir aux frais de l'enquête. N'ayant plus de prétexte à invoquer, M. Lyttelton désigna pour remplir cette mission une personne très au courant des questions agricoles coloniales, M. Rider Haggard, auteur de plusieurs ouvrages très estimés sur divers points d'économie rurale. En dehors de sa tournée proprement dite, le commissaire avait pour instruction de s'entretenir avec le gou-

verneur général du Canada, le comte Grey, de la participation éventuelle de la colonie à la réalisation des projets de l'Armée du Salut. L'enquêteur s'embarqua pour l'Amérique vers la fin du mois de février 1905. Deux mois après, il était de retour, et remettait son rapport au ministre des Colonies. Ce document fut aussitôt imprimé et distribué aux membres du Parlement.

Des trois colonies fondées sous les auspices du commandant en chef des forces salutistes américaines, deux seulement avaient conservé leur destination primitive en 1905, à savoir celles de Fort-Amity et de Fort-Romie. La troisième, Fort-Herrick, créée en 1899 sur un domaine donné gracieusement par M. Myron Herrick, depuis gouverneur de l'Etat d'Ohio, et M. James Parmelee, avait quelque temps recueilli 9 familles de sans-travail. Mais la petite colonie dut se disperser quatre ans plus tard; l'irrigation n'étant pas pratiquée dans le pays, il eût fallu, pour aborder avec succès l'agriculture proprement dite, disposer d'une superficie plus considérable; et les terres contiguës étaient d'un prix inabordable. On installa dans les locaux vacants une maison de réforme pour les ivrognes, et une ferme expérimentale. Ces établissements, tous deux gérés par l'Armée du Salut, se complètent mutuellement, chacun, en dehors de sa fin propre, concourant à la réalisation de celle de l'autre. La seconde de ces institutions se propose d'étudier diverses industries agricoles compatibles avec la nature du sol[1], en vue de leur application éventuelle dans les colonies de l'Armée; et les spécialistes qui y sont attachés ont recours à la main-d'œuvre des pensionnaires de l'établissement; ces derniers sont ainsi mis à même d'apprendre un nouveau métier, et placés dans des conditions favorables à leur régénération morale, n'ont point de peine, une fois complètement guéris, à trouver du travail dans les exploitations agricoles du voisinage.

Quant aux deux autres colonies agricoles fondées par l'Armée, leur histoire et leur condition actuelle, bien que différant par certains côtés, ne laissent pas que de présenter de nombreux points communs. L'établissement de Fort-Amity, d'une superficie de 1.760 acres (environ 704 hectares), a été créé en 1898 sur un terrain acquis au prix de 47.000 dollars[2], somme bien forte pour un coin de « prairie » vierge. On y fit venir une cinquantaine de familles originaires en majorité de Chicago. La plupart ne disposaient d'aucun capital, et il fallut même

[1] Notamment l'élevage des pigeons et l'apiculture.
[2] Environ 335 francs l'hectare.

que l'Armée du Salut avançât à plusieurs d'entre eux les frais du voyage. Cependant, deux colons possédaient, l'un 1.765 dollars, l'autre 1.000, et cinq autres amenaient avec eux un attelage ou une paire de bœufs. Ceux-là, il est vrai, étaient des cultivateurs de profession que l'Armée avait fait venir en vue d'initier les autres colons à la pratique agricole. Tous les autres étaient des citadins nés et élevés à la ville, et appartenant aux professions les plus diverses : conducteurs de tramways, charpentiers, charretiers, etc. Chaque chef de famille fut mis en possession d'un lot de vingt acres (8 hectares).

Les conditions initiales de l'organisation de la colonie n'étaient pas uniformément favorables. Sans doute, le terrain ayant été acquis à prix d'argent et non donné, les dirigeants de l'Armée purent faire leur choix. Après une longue enquête, ils s'arrêtèrent à un emplacement voisin à la fois de la rivière Arkansas et de la ligne de chemin de fer Atchison, Topeka et Santa-Fé, concours de circonstances propice à la culture et à l'écoulement de ses produits. De même le climat, uniformément sain et sec, bien qu'un peu froid l'hiver, convenait admirablement à l'entreprise projetée. En revanche, la terre avait été payée trop cher, et les fondateurs avaient oublié que si le personnel de la colonie fournissait les éléments nécessaires à la construction des maisons et bâtiments d'exploitation, il était trop novice pour mener à bonne fin en peu de temps le défrichement d'une terre fertile, mais inculte. Il fallut défoncer et bêcher le sol pendant près de deux ans avant de pouvoir songer à l'ensemencer et à y faire des plantations. Durant cette période, les colons, dénués de ressources pour la plupart, reçurent de l'Armée une avance de 2 à 4 dollars par semaine et par tête.

Entre temps, seize familles, rebutées par les difficultés de leur condition nouvelle, étaient allées chercher fortune ailleurs ; en sorte qu'en 1905 la petite colonie ne comptait plus que 38 feux, avec une population de 275 personnes. Ce départ en masse n'exerça cependant aucune influence sur le sort de Fort-Amity, car les chefs de famille demeurés à leur poste demandèrent au gérant de leur louer les terres des déserteurs, ce qui leur fut accordé. La persévérance des travailleurs courageux restés à la tâche fut récompensée : là où il ne poussait en 1898 que des herbes sauvages, le commissaire Haggard vit en 1905 une exploitation prospère, des champs de céréales, de betteraves (qui alimentent une fabrique de sucre récemment installée dans le voisinage), des fruits de toute espèce et des plantes fourragères ; en outre, les colons faisaient un peu de culture maraîchère, de l'élevage des volailles et de l'apiculture. La sa-

tisfaction morale des habitants allait de pair avec leur bien-être matériel, et au cours du banquet offert par eux au représentant du ministère britannique des Colonies, l'un d'eux, ancien agent de police, devenu shérif du comté, s'exprimait en ces termes au nom de tous ses concitoyens : « Nous espérons que ce « que vous avez vu de vos yeux et entendu de notre bouche « sur la situation de Fort-Amity sera répété dans toute l'Angle- « terre, et contribuera à intéresser les capitalistes à une entre- « prise comme celle qui nous fait vivre. »

Les débuts de Fort-Romie avaient été plus durs. Cet établissement avait été créé par l'initiative conjointe du commandant en chef Booth Tucker et de la Chambre de Commerce de San-Francisco; toutefois, cette dernière corporation ne participa point aux dépenses. Au printemps de 1898, un domaine de 520 acres (208 hectares) situé dans la vallée de Las Salinas (Etat de Californie), à 4 milles de la station de Soledad du chemin de fer Southern Pacific, avait été acquis de M. Charles Romie moyennant le prix global de 26.000 dollars (130.000 fr.), soit 625 francs l'hectare. A la différence de l'autre colonie, cette terre avait été déjà mise en culture, et diverses constructions agricoles avaient été bâties sur son sol. En revanche, et cette erreur initiale de ses fondateurs faillit compromettre définitivement le succès de Fort-Romie, elle était située à plusieurs milles de tout cours d'eau. Aussi M. Romie n'avait-il pu pratiquer que de la « culture sèche » (dry agriculture). Pour comble de malheur, l'arrivée de dix-huit familles de colons recrutés parmi les nécessiteux de San-Francisco coïncida avec le début d'une période de sécheresse complète. Après trois ans de luttes, toutes les familles de colons, à l'exception de deux, s'en retournèrent à San-Francisco.

Loin de se décourager, les promoteurs de l'entreprise renouvelèrent leur tentative, après avoir pris soin d'établir un système perfectionné d'irrigation, installé par la Monterey Water Company. Par surcroît de précautions, une pompe à vapeur vint amener dans la colonie l'eau de la rivière de Las Salinas, distante de plusieurs milles. Cet aménagement terminé, vingt familles nouvelles vinrent rejoindre les deux ménages de colons restés sur la brèche. A l'exception d'un colon célibataire qui dut quitter pour raison de santé, tous les nouveaux arrivants étaient encore à Fort-Romie quatre ans après, lors de la visite de M. Haggard, et le nombre des habitants dépassait la centaine. Comme à Fort-Amity, un très petit nombre de personnes avaient au moment de leur arrivée quelque expérience des questions agricoles. Sauf un ancien

ferblantier, venu avec 10 dollars dans sa poche, et un autre protégé de l'Armée qui avait amené une paire de bœufs avec lui, aucun n'avait de capital lors de son arrivée à la colonie. Cette dernière n'en était pas moins dans un état florissant au printemps de 1905. L'enquêteur s'entretint longuement avec tous les chefs de famille, et ne rencontra que des personnes satisfaites de leur sort. Un émigrant finlandais, ancien conducteur de tramways à San-Francisco, se montra même particulièrement enthousiaste.

Les conventions passées entre l'Armée et ses protégés étaient à l'origine les mêmes dans les deux colonies. L'ancien régime, applicable encore aujourd'hui à Fort-Amity, était le suivant : l'Armée du Salut revend le terrain aux colons à prix coûtant ; cette somme, à laquelle vient s'ajouter le coût, *estimé à forfait*, des dépenses jugées nécessaires, est stipulée remboursable dans un délai de douze ans avec les intérêts à 6 % ; mais le capital n'est exigible qu'à partir de la troisième année, par fractions égales de 1/10. En sorte que pendant les deux premiers exercices les débiteurs n'ont pas à s'en préoccuper. D'autre part, l'Armée vend à tempérament aux colons le bétail, les chevaux et le matériel agricole dont ils ont besoin ; le prix, augmenté de l'intérêt à 6 %, est remboursable en cinq ans. Après l'insuccès de la première expérience tentée à Fort-Romie, ces conditions furent modifiées dans l'arrangement conclu avec les nouveaux colons. L'Armée leur revendit le terrain abandonné par leurs prédécesseurs au prix de 100 dollars l'acre. Cette somme était stipulée remboursable dans un délai de vingt ans, par fractions égales ; cinq années leur étaient accordées pour s'acquitter de l'avance du prix d'achat du bétail et du matériel agricole. Aucun intérêt n'était exigible au cas où l'annuité libératoire serait payée à l'échéance ; dans le cas contraire, un intérêt moratoire était dû de plein droit, au taux de 5 % ou de 6 % suivant que le versement différé concernait le prix d'achat du terrain ou celui des accessoires agricoles.

Ces conditions, très favorables aux colons — surtout les premières — l'ont été moins pour les organisateurs, comme le démontre l'examen des comptes présentés au commissaire enquêteur. En effet, les travaux d'amélioration agricole entrepris par les protégés de l'Armée ont procuré à leurs terres une plus-value considérable. En outre, ils ont tiré un très notable profit de la vente de leurs denrées au marché des grandes villes voisines, débouché qui leur est acquis par suite de la facilité des communications par voie ferrée. Ces bénéfices leur

ont permis, tout en se libérant de leurs dettes exigibles, d'augmenter la valeur de leur outillage et d'acquérir de nouvelles têtes de bétail. En sorte qu'à l'heure présente la valeur globale des biens et immeubles appartenant aux colons de Fort-Amity et de Fort-Romie, non compris la plus-value du terrain nu, a pu être estimée comme suit à dire d'experts :

	Valeur brute (en dollars)	A déduire : dette envers l'Armée	Boni (equity). (dollars)
	—	—	—
Fort-Romie.....	95.000	53.000	42.000
Fort-Amity.....	94.500	55.000	39.500

La plus-value du terrain nu, dont il n'a pas été tenu compte, est démontrée par le prix moyen de vente des terres en friche de qualité équivalente situées dans le voisinage immédiat des deux colonies.

Si maintenant l'on examine les résultats pécuniaires de la colonisation salutiste au point de vue des intérêts de l'Armée elle-même, il faut avouer que l'organisation de cette catégorie sociale prête à de sévères critiques. La première tentative faite à Fort-Romie s'est traduite par une perte sèche de 27.000 dollars ; le déficit de la colonie de Fort-Amity, presque aussi considérable, atteint le chiffre de 23.000 dollars. Mieux conduite, la seconde expérience tentée à Fort-Romie a valu aux organisateurs un bénéfice de 6.000 dollars.

***

Sans partager les vues optimistes du commissaire Rider Haggard, qui déclare ces déficits « insignifiants, eu égard aux résultats moraux et à l'expérience acquise par les fondateurs », il convient d'apprécier avec équité l'œuvre de colonisation de l'Armée du Salut. Créateurs inexpérimentés, imprévoyants, généreux jusqu'à la faiblesse, les salutistes américains ont été par la suite très bons administrateurs ; en sorte que seul le manque d'équilibre initial de leur entreprise les a endettés, tandis que leurs protégés s'enrichissaient tous. A Fort-Amity, et aussi à Fort-Romie au cours de la première expérience, en évaluant à forfait le coût des installations indispensables, les fondateurs avaient oublié bien des travaux, qui furent plus tard reconnus nécessaires, et dont le montant dut rester à la charge exclusive de l'Armée. En second lieu, les organisateurs eurent le tort de ne pas emprunter par avance les sommes dont ils avaient besoin : agissant au jour le jour, ils se virent à plusieurs reprises contraints de négocier à l'improviste des emprunts à gros intérêt ; il leur eût été facile de trouver des

fonds en Angleterre à 3 1/2 %, alors qu'ils payèrent jusqu'au double de ce taux. La majeure partie du déficit n'a pas eu d'autre cause.

Mais, ces premières fautes une fois commises, l'administration proprement dite des deux colonies montre que les salutistes américains surent du moins tirer profit d'une expérience chèrement acquise. Toutes les installations faites depuis deux ans ont été établies par la seule coopération des intéressés. C'est ainsi qu'une banque populaire a été créée à Fort-Romie, au capital de 5.000 dollars, — exclusivement souscrit par les colons, — en vue de substituer le crédit personnel au système des avances, onéreux pour l'Armée. Dans un ordre d'idées très voisin, le gérant salutiste de cette colonie ayant reconnu la nécessité de creuser un nouveau puits artésien, mesure dont la dépense était évaluée à 1.200 dollars au maximum, — les colons furent obligés de souscrire chacun une action de 15 dollars. Toutefois, l'on peut critiquer le fait par l'Armée d'avoir maintenu à sa charge les frais généraux d'administration, qui s'élèvent à environ 2.500 dollars pour chaque colonie, et en particulier les dépenses scolaires.

Conformément au principe qui domine toutes les œuvres sociales de l'Armée, aucune préoccupation d'ordre confessionnel ne s'est fait jour dans l'organisation et ne se traduit dans le fonctionnement de ses deux colonies d'Amérique. Les gérants, comme d'ailleurs la majorité des colons, n'appartiennent pas à l'Armée. Son enquête terminée, M. Rider Haggard avait abordé la seconde partie de sa mission, et s'était rendu auprès du gouverneur général du Canada en vue de discuter avec ce haut fonctionnaire la question de la participation éventuelle de la colonie aux projets de l'Armée du Salut. Lord Grey, après en avoir conféré avec le premier ministre, sir Wilfrid Laurier, fit part au commissaire enquêteur des intentions du gouvernement canadien à l'égard de cette association religieuse. Il consentait à lui octroyer la concession gratuite de 10 « townships », soit 36 milles carrés de terre sous réserve de nouvelles faveurs de même nature, si besoin était. Sur le pied de 160 acres par famille d'émigrants, cette mesure de bienveillance permettrait d'établir 1.500 familles, soit approximativement 7.500 personnes. La concession, à la différence de celles que le Canada accordait individuellement aux émigrants, porterait sur des terres dont la désignation était *laissée entièrement au choix de l'Armée ;* les particuliers n'ont en effet que le choix de la région.

Mais en dehors des terrains nécessaires à la réalisation des projets salutistes, M. Haggard s'efforça d'obtenir du gouverne-

ment canadien l'avance d'un capital en argent, ou tout au moins la garantie d'intérêt d'un emprunt à négocier par l'Armée. Il fit ressortir que, d'après des calculs très sérieusement faits, la dépense moyenne du transport et des premières avances de fonds n'excéderait pas 200 dollars par tête, soit pour 7.500 personnes un total de 300.000 livres sterling. Le cabinet Laurier était peu disposé à entrer dans cette voie ; il répondit par cette fin de non-recevoir polie « qu'il prenait la proposition en sérieuse considération ». Les choses en sont restées là depuis trois ans. De retour en Europe, le commissaire enquêteur, après avoir relaté tout ce qui précède, développa ses conclusions personnelles sur la question de la colonisation salutiste au Canada. « Il est facile, dit-il, d'éviter au cours de cette entreprise les « divers écueils auxquels s'est heurtée la double tentative faite « aux Etats-Unis. Le grand point est qu'il est aujourd'hui « prouvé que les cultivateurs ou même les citadins courageux « et intelligents, pourvu qu'ils soient bien encadrés par des « personnes au courant qui leur apprennent à *marcher au pas* « (who act as pace-setters), peuvent prospérer dans une colonie « agricole. » Et il préconisa les mesures suivantes, approuvées, dit-il, par sir Wilfrid Laurier et le président Roosevelt au cours des entretiens particuliers qu'il avait eus avec ces hommes d'Etat : 1° Négocier un emprunt dont l'intérêt soit garanti par le gouvernement, conjointement, si possible, avec le Canada. En compensation, il serait convenu que la Puissance participerait à la plus-value des terres en proportion de l'importance de ses concessions gratuites, et à condition de souscrire à la garantie d'intérêt. Cette combinaison permettrait à l'Armée du Salut de trouver de l'argent au taux de 3 1/2 % ; 2° Imprimer à l'affaire une direction purement commerciale et se défier de la charité privée, souvent capricieuse, toujours inconsistante; 3° Imposer aux autorités locales l'*obligation* de concourir à la dépense du transport des colons et des émigrés, mesures dont elles ont la *faculté* aux termes des dispositions combinées des lois de 1848 à 1850 et de l' « Act » de 1905 ; 4° Organiser un service officiel de surveillance des opérations d'émigration et de colonisation, chargé de s'assurer si la sélection des colons est sérieusement et impartialement faite, s'ils sont bien traités en cours de route, si l'Armée religieuse n'exerce pas sur eux une pression de caractère confessionnel, etc. D'ailleurs, il n'y a aucune raison de réserver aux institutions salutistes le monopole des encouragements officiels. La meilleure solution consisterait à créer un fonds général de colonisation alimenté au moyen d'une dotation annuelle du budget. Toute Société réso-

lue à entreprendre le placement à demeure aux colonies des sujets britanniques indigents pourrait obtenir une avance imputable sur ce fonds, à condition de se soumettre au règlement général édicté par le gouvernement, et de se prêter à toutes les opérations de contrôle jugées nécessaires. Mais le commissaire enquêteur déconseille les tentatives à domaine d'action trop restreint, par exemple la création de centres de population inférieurs à 100 familles. Dans le même ordre d'idées, M. Haggard estime avec raison qu'au lieu d'intervenir constamment dans la vie économique des colonies, ce qui ne manque pas d'émousser chez leurs habitants l'esprit d'initiative, mieux vaut, tout en continuant à exercer une certaine surveillance sur leurs entreprises, laisser la coopération résoudre les difficultés de la vie quotidienne et satisfaire aux besoins des colons. A cet effet, il préconise, une fois la colonie bien mise en train, la création, dans les centres de population, de coopératives de consommation et de crédit du type Schulze-Delitsch; les colons recevraient chacun une concession gratuite de terres et des avances en argent qu'ils seraient tenus de rembourser par annuités terminables calculées à raison de 6 % du capital [1], échelonnées sur une période assez longue. Les mêmes règles s'appliqueraient au remboursement du coût des améliorations d'intérêt général effectuées sur le sol de la colonie par les soins de l'Armée.

Si le jugement porté par l'envoyé de M. Lyttelton sur l'organisation des établissements fondés aux Etats-Unis par le commandant en chef Booth Tucker paraît pécher par excès d'indulgence, en revanche, on ne peut qu'approuver avec M. Haggard le principe de la fondation de colonies agricoles au Canada. Reste à déterminer dans quelle mesure cette suggestion si séduisante est susceptible de passer dans le domaine des faits. Certes, il ne s'agit point de considérer la proposition conjointe du général Booth et de M. Haggard comme une panacée du paupérisme britannique, et de préconiser l'exode en masse, immédiat ou différé, des indigents du Royaume-Uni vers les plaines fertiles de l'Ouest-Canadien. Mais autre chose est de prétendre faire de la colonie anglaise de l'Amérique du Nord le déversoir des non-valeurs de la métropole, autre chose est de tenter au Canada une expérience préliminaire suffisamment restreinte pour ne pas exiger des avances de fonds trop considérables.

Convient-il, d'autre part, de confier à l'Armée du Salut la

---

[1] [illegible] 3 % d'intérêt et 1 [illegible] d'amortissement.

direction de cette tentative? Il y aurait quelque injustice à mettre au compte de l'Armée tout entière l'imprévoyance initiale de ses représentants américains, faute d'ailleurs rachetée autant qu'elle pouvait l'être par la suite de leur administration. Quoi qu'il en soit, l'organisation méthodique et la gestion pratique du bureau d'émigration salutiste de Londres sont des circonstances de nature à inspirer pleine confiance aux pouvoirs publics du Royaume-Uni. Ce que l'Armée du Salut a déjà fait, ce qu'elle fera demain, avec l'appui du gouvernement britannique, toute autre association peut le réaliser au Canada, à condition de s'approprier les méthodes de la société du général Booth et de reproduire sa forte organisation. Or, à l'heure présente, tout tend à favoriser l'expansion française dans ce pays. Les Français de France ont toute chance d'être bien accueillis sur les rives du Saint-Laurent, à une époque où, par suite du manque d'ouvriers agricoles et industriels, la législature de Québec rapatrie chaque année à ses frais 5 ou 6.000 Canadiens-Français émigrés dans les Etats du Nord-Est de la grande République voisine. Presque délaissée par les courants d'émigration anglais et italiens, la province de Québec n'en est pas moins un pays de grand avenir. Sans parler des gisements de métaux précieux récemment découverts sur son territoire (mines d'or et d'argent du Mistassini, mines d'argent du Temiscamingue), la coupe du bois et les industries qui en sont tributaires, la culture maraîchère et même l'agriculture proprement dite, qui s'étend graduellement dans la région du Nord, augmentent d'année en année leur demande de main-d'œuvre et se prêtent pour longtemps encore à la création d'entreprises nouvelles. Mais, outre ce premier débouché, l'Ouest canadien semble s'ouvrir, lui aussi, à l'émigration française. Des petits centres de colonisation où nos compatriotes sont en majorité, tels que Saint-Claude, Saint-Brieuc, Lourdes et Domremy, se sont formés depuis quelques années dans le Manitoba, le Saskatchewan et l'Alberta. Rien ne s'oppose à ce qu'une tentative nouvelle vienne grouper autour de ces colonies disséminées dans les plaines de l'Ouest canadien d'autres foyers de civilisation française.

On ne manquera pas d'objecter le défaut de préparation des sans-travail à la vocation agricole. Mais ne pourrait-on trouver, parmi les centaines de milliers d'indigents valides de nos grandes villes, quelques centaines, voire quelques milliers de chefs de famille remplissant les conditions requises pour faire de bons colons : honnêteté, amour du travail et compétence agricole? Combien d'ouvriers nés à la campagne et rompus,

durant leur adolescence, aux travaux de la vie rurale, mais attirés plus tard dans les villes par l'appât décevant des hauts salaires, ne demandent qu'à quitter leur milieu d'emprunt pour chercher au Canada des conditions d'existence nouvelles?

En favorisant, et au besoin, en provoquant la création d'une association officieuse, destinée à réaliser l'exécution méthodique d'un programme rationnel d'expansion française au Canada, le gouvernement français ne se bornerait pas à donner l'indépendance économique à quelques milliers de familles nécessiteuses et dignes d'intérêt. Son intervention discrète, mais non équivoque, dans l'œuvre de l'émigration et de la colonisation françaises au Nouveau Monde serait d'un bon exemple auprès de notre commerce, et marquerait le point de départ de la création de nouveaux courants d'échange entre le Canada et son ancienne métropole. Enfin, par cette manifestation d'initiative plus que par toute mesure, il contribuerait à rendre au prestige national dans le Nouveau Continent l'éclat dont il brillait aux jours lointains où la moitié de l'Amérique du Nord était soumise à la domination française.

MAURICE L. DEWAVRIN.

LE CHEMIN DE FER PÉKIN-HANKÉOU

Le récent rachat par le gouvernement chinois du chemin de fer Pékin-Hankéou vient de mettre cette ligne à l'ordre du jour. Aussi nous semble-t-il intéressant de rappeler exactement en quoi consiste cette entreprise, dans quelles conditions elle a été conçue et mise à exécution, et comment enfin elle a fonctionné jusqu'à présent.

Le projet de construction d'une ligne partant de la capitale pour aboutir à la métropole commerciale du moyen Yang-tzé a été agité aussitôt après la guerre russo-japonaise, vers la fin de 1896. C'est donc l'un des plus anciens projets de voie ferrée en Chine. L'idée première en revient à Tchan Dje Tong, alors vice-roi des deux Hou (Honan et Houpé, provinces destinées à être traversées par la ligne projetée) et à Sheng Houan Houei, le directeur général de la Compagnie impériale des chemins de fer chinois. Dans l'esprit de ces deux hauts personnages, cette immense entreprise devait être purement chinoise. Mais ils ne tardèrent pas à s'apercevoir de l'impossibilité d'une tentative dans ce sens, car il leur fut impossible de décider leurs compatriotes à leur confier des capitaux. En présence de cet échec, ils s'adressèrent à des Compagnies américaines, mais les conditions qui leur furent demandées étaient trop onéreuses. C'est alors que, ne voulant pas confier cette entreprise à une puissance ambitieuse qui pût en tirer parti pour servir des visées politiques, ils pensèrent à la Belgique, dont la superficie et le rôle modeste qu'elle avait joué jusqu'alors en Extrême-Orient leur paraissaient la meilleure garantie de désintéressement. Des négociations furent entamées de ce côté en 1897, et le 26 juin de l'année suivante, le gouvernement chinois concluait avec un syndicat belge une convention signée à Changhaï relative à la construction du chemin de fer de Pékin à Hankéou. Cette convention ne fut pas d'ailleurs sans susciter certaines difficultés, car l'Angleterre, qui prétendait se réserver le bassin du Yang-tzé comme zone d'influence, éleva des protestations. Il ne fallut rien moins que l'intervention de la France et de la Russie, appuyées par le célèbre Li Hung-Tchang, pour faire ratifier la Convention.

Enfin, au mois de mars 1899, le gouvernement impérial, pour subvenir aux dépenses nécessitées par la construction de

la ligne, contractait un emprunt de 112.500.000 francs. Le marché belge, ne se trouvant pas de taille pour absorber à lui tout seul un emprunt d'une pareille importance, n'avait pas tardé à accueillir favorablement les offres de participation qui lui avaient été faites par certains financiers français. En effet, sur la somme totale avancée au gouvernement chinois, près des deux tiers devaient être fournis par l'épargne française. Cet emprunt était représenté par 225.000 obligations de 500 francs or et productives d'un intérêt de 5 % ; il était déclaré amortissable en 20 ans par voie de tirages au sort à partir de 1909, le gouvernement impérial se réservant, toutefois, la faculté de rembourser l'emprunt à partir du 1er septembre 1907, et ce remboursement devant naturellement, au cas où il serait effectué, entraîner l'annulation de la convention passée avec la Société belge. Enfin, outre la garantie des revenus généraux de l'Empire, le gouvernement chinois accordait à la Société une garantie spéciale sur la ligne, le matériel, les recettes éventuelles et s'engageait à parfaire la somme nécessaire pour assurer le service en or de l'emprunt si les produits de la ligne n'y suffisaient pas. Cependant la construction complète de la ligne allait nécessiter des dépenses supérieures à la somme empruntée en 1899. En effet, à la veille de terminer les travaux, au mois d'août 1905, il fallut, pour mener à bien l'entreprise, émettre aux mêmes conditions un emprunt complémentaire de 12 millions de francs, ce qui porte à 124.500.000 francs le total des dépenses effectuées pour la construction de la ligne Pékin-Hankéou.

A la suite du premier emprunt et pour reconnaître à notre pays la participation à laquelle l'importance des capitaux qu'il avait engagés dans l'entreprise lui donnait droit, était constitué sous le nom de « Société d'étude de chemins de fer en Chine » un syndicat franco-belge en vue de la construction, ainsi que de l'exploitation de la ligne. En effet, d'après un contrat d'exploitation qui avait été annexé au contrat d'emprunt, l'exploitation de la ligne était concédée à la Société étrangère pour une période de trente années, sauf naturellement en cas de remboursement anticipé de l'emprunt, ce qui n'était pas sans donner à cette concession un caractère des plus aléatoires. En outre, bien que la situation d'ingénieur en chef fut expressément réservée à un Belge, il était convenu que le personnel européen serait à peu près également réparti entre les Français et les Belges, et qu'entre autres, la place du chef de l'exploitation appelé à faire l'intérim de la direction, pendant l'absence de l'ingénieur en chef, serait attribuée à un de nos nationaux.

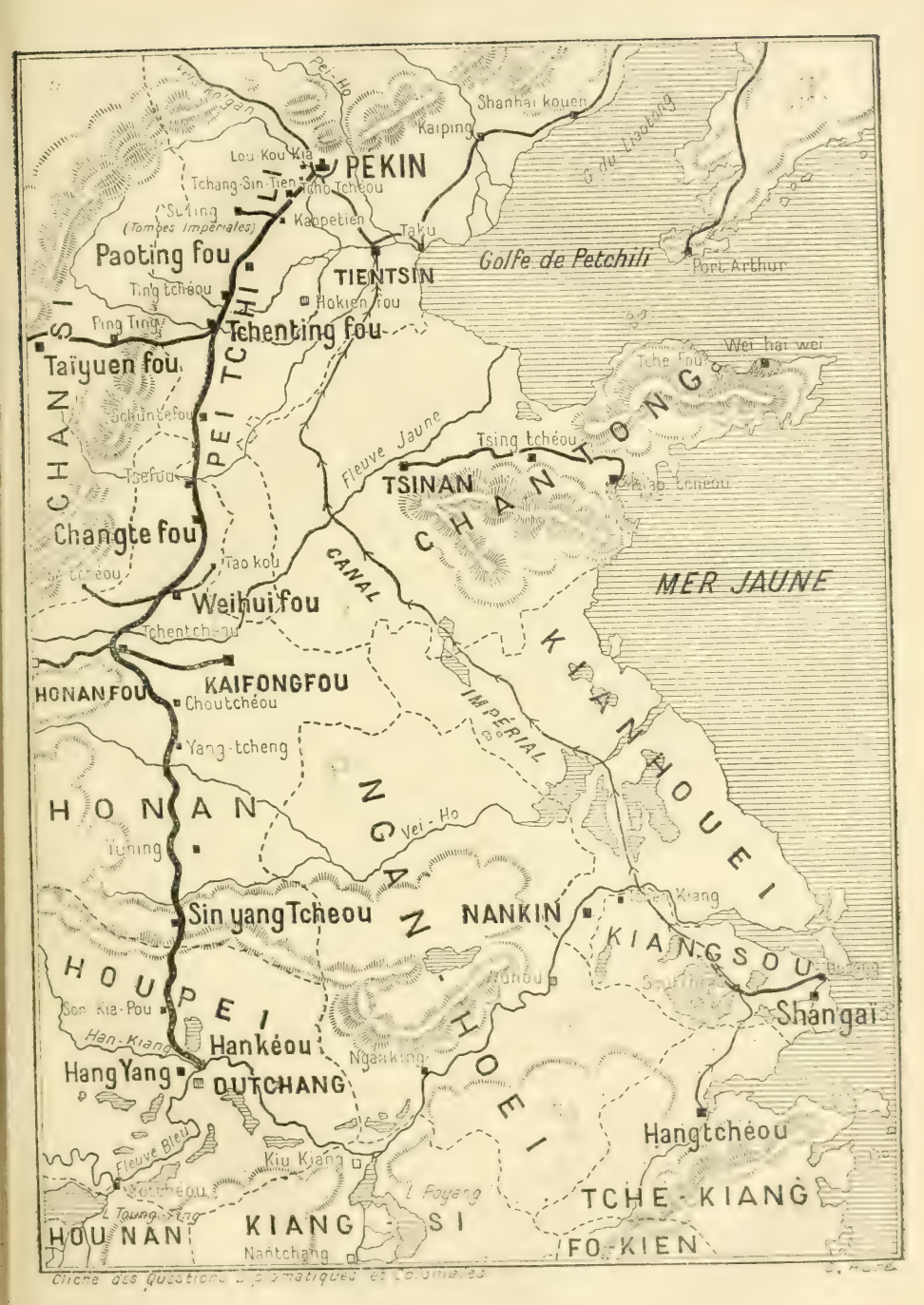

Cliché des Questions diplomatiques et coloniales

De même, si le président du Conseil d'administration de la Société devait être un Belge, il était entendu que le vice-président serait Français. La construction du chemin de fer fut entreprise aussitôt après la conclusion de l'emprunt, dès 1899. A cette époque, la ligne ne partait pas de Pékin même, le gouvernement chinois s'étant alors opposé à ce que la voie ferrée pénétrât dans la capitale, mais elle avait comme tête de ligne Lou-kou-tsiao, gros village situé à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest de Pékin. De là lui est venu le nom de « ligne du Louhan », qui lui a été donné pendant quelque temps, suivant l'habitude chinoise de désigner un chemin de fer par les deux premières syllabes des noms des villes qui constituent ses points terminus.

Les travaux étaient déjà assez avancés dans la partie nord, quand éclata la révolte des Boxeurs. On se souvient que les agents de cette ligne furent même parmi les premiers à être attaqués, et qu'un certain nombre d'entre eux, surpris à Paoking-fou, durent exécuter, sans cesse poursuivis par les Boxeurs, une retraite sur Tientsin qui est un des plus beaux faits de cette campagne, cependant si féconde en actes d'héroïsme. Pendant toute la durée de l'insurrection, non seulement les travaux furent interrompus, mais les bandes chinoises pillèrent et détruisirent à peu près tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Les pertes qu'avait subies de ce chef la « Société d'étude » furent heureusement compensées par la somme assez considérable que lui attribua le gouvernement impérial au moment du règlement des indemnités.

Dès que le calme fut rétabli, les travaux furent aussitôt repris et poussés avec une activité nouvelle. La « Société d'étude » avait, entre temps, mis à profit les événements de 1900 et l'occupation de la capitale par les troupes étrangères pour prolonger la ligne jusqu'au cœur de Pékin et établir une gare près de la grande porte appelée Tien-Men, percée dans la muraille qui sépare la ville tartare de la cité chinoise, aux portes mêmes du palais impérial.

Les travaux devaient encore durer près de cinq années. La principale difficulté consistait dans la traversée du Fleuve Jaune. Ce capricieux cours d'eau, dont le lit immense est parfois presque à sec, est sujet à des crues soudaines et terribles. Il fallut, pour donner passage à la voie ferrée, établir un pont métallique qui ne mesure pas moins de 3.100 mètres et qui est, sans contredit, l'un des ouvrages d'art les plus remarquables en ce genre. La difficulté consistait, non pas seulement dans la grandeur inusitée de ce pont, mais aussi dans le soin

tout particulier qu'il fallait apporter à assurer la stabilité des piliers et à les protéger contre les violences du fleuve. Dans ce but, chaque pilier, après avoir été enfoncé à environ 50 pieds dans la vase, a été entouré de débris de roches et d'immenses radeaux formés de branches d'arbres reliées entre elles par des fils de fer.

Enfin, le 9 novembre 1905, la ligne étant achevée, on put procéder à son inauguration. Elle eut lieu avec toute la solennité que devait comporter un événement de cette nature, appelé à faire date dans les annales de la Chine moderne et civilisée. Outre des hauts fonctionnaires chinois et des délégués des légations de France et de Belgique à Pékin, deux personnalités financières, l'une française, M. Frédéric Mallet, l'autre belge, M. Focquet, assistaient à cette cérémonie en qualité de représentants de la « Société d'étude ».

Au 1er avril de l'année suivante la ligne fut, dans toute sa longueur, livrée au trafic régulier, et c'est le 15 du même mois que le premier train de luxe comportant wagons-lits et wagons-restaurants, celui qui fait actuellement le parcours deux fois par semaine, franchit en trente-six heures la distance qui sépare Pékin de Hankéou. Il fallait autrefois près d'un mois pour effectuer le même trajet en charrette chinoise ! En outre, à cette même date la ligne, qui jusqu'alors avait été partagée en deux sections distinctes délimitées par le Fleuve Jaune, situé à peu près à égale distance des deux points terminus, fut fondue en un seul service. De même l'administration établie à ce moment à Hankéou transporta ses bureaux à Pékin, où ils occupent actuellement un vaste bâtiment construit à l'européenne qui se trouve derrière le quartier des Légations.

L'entreprise avait donc été brillamment conduite au succès et tout le mérite de cet heureux résultat revenait à l'infatigable labeur de l'éminent ingénieur belge, M. Jean Jadot, à qui la « Société d'Etude » avait confié la direction des travaux de construction de la ligne. Après avoir terminé à son honneur la construction du chemin de fer, M. Jadot quitta la Chine, laissant à son compatriote, M. Prud'homme, la direction de l'entreprise.

La ligne, qui traverse les trois provinces du Petchili, du Honan et du Houpé, a une longueur totale de 1.213 kilomètres, plus 57 kilomètres qui contiennent la longueur totale de quatre petits embranchements. La ligne, construite à voie normale, presque entièrement en terrain plat, est revenue à environ 150.000 francs le kilomètre y compris le matériel d'exploita-

tion. Ce n'est qu'un peu au nord de Hankéou, aux environs de Sin-yang-tchéou que la voie a à franchir une région légèrement montagneuse, et encore le point le plus élevé n'est-il qu'à une altitude de 200 mètres à peine. Durant tout le reste du trajet, la ligne ne rencontre aucun accident de terrain ; aussi ne compte-t-elle que deux tunnels de 340 mètres chacun dont l'un a été construit afin de faciliter l'établissement de la tête du pont sur une des rives du Fleuve Jaune. Par contre les ponts sont excessivement fréquents sur cette ligne. En effet, dirigée du nord au sud, la voie coupe perpendiculairement un grand nombre de cours d'eau. En outre, dans cette contrée parfaitement plate, les rivières n'ont pas de lit bien définitivement établi, (les variations du cours du Fleuve Jaune en sont l'exemple le plus frappant), de sorte que l'on s'est vu obligé d'établir la ligne sur un terrassement presque ininterrompu, coupé par des ponts très fréquents, en vue de faciliter l'écoulement des eaux. Or aux grandes pluies d'été, les eaux en venant s'accumuler contre ce terrassement risquent de provoquer des inondations, comme celles dont nous parlerons plus loin, et de causer à la voie de sérieux dégâts. Bien plus, les eaux peuvent se déplacer avec une telle facilité dans ce terrain si uniformément plat qu'il suffit parfois que quelques cultivateurs fassent une levée de terrain dans le but de protéger leurs champs contre l'envahissement des eaux pour que celles-ci, délaissant leur cours ordinaire, aillent franchir la ligne, non pas à l'endroit où l'on avait précisément construit un pont pour leur livrer passage, mais à un tout autre endroit où le remblai de la voie se trouve alors renversé. C'est en faisant allusion à ces conditions très particulières que l'on a dit d'une façon plaisante, mais assez juste cependant, que le chemin de fer de Pékin à Hankéou aurait dû être entièrement construit sur pilotis. Deux centres d'ateliers dont l'un est situé au nord, à Tchang-sin-tien, et l'autre au sud, à 18 kilomètres de Hankéou, permettent d'effectuer les réparations nécessaires pour le bon fonctionnement du matériel.

Quant aux petits embranchements, l'un, d'une longueur de 6 kilomètres seulement, part de Lonkai-tsiao pour rejoindre à Fengtai la ligne de Pékin-Tien tsin et permet ainsi de passer de l'une à l'autre voie sans remonter jusqu'à Pékin. Un autre, au sud de Tchang-sin-tien, va de Liang-siang-tsien à Touli, un troisième de Liou-li-ho à Cho-ko-tien, et le quatrième de Kao-pe-tien à Ling-tcheng aux environs de Siling où se trouvent des tombes impériales. Ces trois derniers embranchements, d'une longueur moyenne variant entre 13 et 20 kilomètres,

ont pour objet l'exploitation de mines de charbon qui avoisinent la ligne.

Il serait intéressant de savoir quelle est la part qui revient à la France et quelle est celle de la Belgique dans les fournitures qui ont été livrées pour le chemin de fer Pékin-Hankéou; malheureusement, la plupart des fournitures françaises étant embarquées à Anvers et les statistiques publiées par les soins de l'administration des douanes chinoises considérant comme belge toute marchandise provenant d'un port belge, il est impossible de déterminer la place réservée à l'industrie de chaque pays. C'est ainsi que pour l'année 1906, par exemple, les statistiques mentionnent pour tout l'Empire chinois environ 24 millions de francs de matériel de chemin de fer exporté de Belgique en Chine, tandis que la France n'en aurait expédié que pour moins de 300.000 francs. Quoi qu'il en soit, on peut penser que la part de la Belgique a été supérieure à la nôtre en ce qui concerne les commandes de matériels.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler que tout le personnel supérieur était européen, les emplois étant équitablement partagés entre Français et Belges. Par contre, tout le personnel subalterne, non seulement ouvriers, mais aussi chefs de gare et mécaniciens, est exclusivement chinois.

L'exploitation de la ligne, qui avait été commencée aussitôt que l'état des travaux l'avait permis et qui avait été étendue à mesure que ceux-ci avançaient, avait dès le début donné d'excellents résultats. Les recettes nettes effectuées en 1905, 1906 et 1907 ont été respectivement de 3.540.000 francs, 5.050.000 francs et 5.440.000 francs, dépassant ainsi les espérances les plus optimistes.

Le trafic des voyageurs est considérable, le Chinois qui s'est toujours déplacé avec facilité n'ayant pas tardé à apprécier les avantages du nouveau mode de locomotion, le transport des marchandises fournit de son côté de superbes recettes. Toute la région traversée par la ligne est en effet fertile et bien cultivée. D'un autre côté, Hankéou étant situé à 1.200 kilomètres au sud de Pékin, ces deux centres se trouvent jouir de climats tout à fait différents. Leurs produits ne sont donc pas les mêmes et c'est entre le Nord et le Sud un continuel échange de marchandises qui a trouvé dans la ligne nouvellement construite un merveilleux intermédiaire. La région de Pékin et de Tientsin envoie vers le Yang-tzé ses charbons, ses fourrures, ses tourteaux de haricots, ses nattes, et celle de Hankéou lui expédie en retour son riz, son thé, ses peaux, son albumine.

La ligne, dès sa mise en exploitation, s'est donc trouvée en

pleine prospérité. Malheureusement, à peine avait-elle été ouverte qu'au mois de juin 1906 survinrent de terribles inondations qui dévastèrent la contrée comprise entre le Fleuve Jaune et Hankéou en causant à la ligne de graves dégâts. Pendant plus d'un mois la circulation dut être interrompue et les paysans chinois accusant le chemin de fer d'être la cause du désastre, non sans quelque raison comme on l'a vu plus haut, menacèrent un moment de détruire la ligne. On se mit aussitôt à l'œuvre pour réparer la voie et la perfectionner, mais il n'en est pas moins certain que le danger des inondations constitue encore le point faible de ce chemin de fer.

Pour comprendre l'importance de la ligne Pékin-Hankéou, il ne faut pas la considérer seule, mais étudier également ses relations avec les autres voies ferrées actuellement construites dans l'Empire. A ce point de vue sa situation est privilégiée. En effet, comme on l'a déjà vu, par l'embranchement Lon-kou-tsiao-Fengtaï elle est en relation directe avec le chemin de fer de Pékin à Tien tsin construit par une Compagnie anglaise et actuellement exploité par le « Imperial Railways of North China », la ligne est en rapport avec la Mandchourie et avec le Transsibérien sans aucune solution de continuité. D'un autre côté, une Société chinoise est en train de construire une ligne qui, partant également de Pékin, se dirige sur Kalgen et sera peut-être prolongée vers la Mongolie.

En outre, de la ligne Pékin-Hankéou elle-même partent trois autres chemins de fer qui, bien que construits par des Compagnies autres que la « Société d'études », n'en constituent pas moins pour elle de véritables embranchements. Ce sont :

1° La ligne dite « du Chansi » (242 kilomètres), construite par la « Société française de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine ». Partant de Tcheng-tao, petit village situé sur la ligne Pékin-Hankéou, légèrement au sud de Tcheng-ting-fou, elle aboutit à Tai-yuan-fou, capitale du Chansi, après avoir traversé le district minier de Pingting, qui fournit à la voie ferrée que nous étudions un trafic important.

2° La ligne de Tao-kou à Tse-tcheou (180 kilomètres), construite par une Société anglaise, le « Peking Syndicate », mais rachetée par le gouvernement chinois dans le courant de l'année 1907. Elle traverse la ligne Pekin-Hankéou à Wei-houi-fou.

3° La ligne de Kaïfong-fou à Honan-fou (200 kilomètres environ), construite par une Société belge, « la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine », dans laquelle les capitaux français sont également intéressés. Cette

dernière croise la ligne de Pékin-Hankéou à Tsen-tchéou, au sud du fleuve Jaune.

Les trois lignes dont il vient d'être parlé ne sont encore que des amorces, et il est évident que sous peu elles seront prolongées, comme il en est d'ailleurs déjà très sérieusement question.

On sait également que le chemin de fer projeté entre Hankéou et Canton, et pour la construction duquel la Société d'Etudes s'était, en 1906, efforcé de faire valoir un droit de priorité, est commencé depuis plus d'un an par les soins des Chinois. Cette nouvelle ligne formera, par conséquent, le prolongement naturel de la voie ferrée Pékin-Hankéou et ira elle-même se souder au chemin de fer que les Anglais établissent actuellement pour joindre leur colonie de Hong-kong au grand port de Canton. Un jour viendra donc où l'on pourra traverser en wagon toute l'étendue de l'immense Empire chinois du nord au sud, depuis Hong-kong jusqu'à la Mandchourie, et c'est la ligne de Pékin-Hankéou qui doit former l'ossature principale de ce futur et gigantesque transchinois. Encore faut-il ajouter que Hankéou sera peut-être le centre d'une nouvelle ligne traversant la Chine de l'est à l'ouest si le chemin de fer Changhaï-Nankin, actuellement en construction, est prolongé non seulement jusqu'à Hankéou, mais même jusqu'au Se-tchouen, comme il en est question depuis longtemps. On voit donc quelle est l'importance de la ligne Pékin-Hankéou, qui constitue en quelque sorte l'épine dorsale sur laquelle toutes les autres lignes de Chine se greffent ou se grefferont un jour.

Telle est l'entreprise qui vient d'échapper à une direction franco-belge par suite du rachat effectué par le gouvernement chinois. L'événement n'était pas imprévu. Dès 1905, aussitôt après la mise en exploitation de la ligne, les Chinois manifestèrent des tentatives d'empiètements et augmentèrent sans cesse leur intervention en restreignant les pouvoirs des agents européens. Ceux-ci furent obligés d'être continuellement en lutte contre des accaparements de cette nature. Le gouvernement impérial nomma des délégués, des commissaires, multiplia ses fonctionnaires, si bien que l'on peut dire que bientôt presque tous les agents européens se virent doublés par un personnage indigène. Et les prétentions de ceux-ci allaient toujours en augmentant : ils demandèrent à vérifier les devis, examiner les commandes, contrôler le personnel. La « Société d'Etude » ne se sentait plus chez elle. C'est alors que le bruit du rachat de la ligne par le gouvernement chinois commença à circuler. Dès la fin de 1907, le rachat ne faisait plus de doute pour personne ; ce n'était qu'une question de temps. On sait

comment le gouvernement impérial vient de réaliser son projet.

Un édit impérial, en date du 8 octobre 1908, a autorisé, en effet, un emprunt de 125 millions de francs, portant intérêt à 5 % l'an jusqu'au 5 octobre 1923 et ensuite 4 1/2 % l'an jusqu'à complet amortissement. Cet amortissement se fera en trente ans et commencera la onzième année. Le contrat porte que ledit emprunt est destiné à parfaire le rachat de certains emprunts de chemins de fer.

Il a été passé entre la Banque de l'Indo-Chine et la Hongkong and Shanghaï Banking Corporation d'une part, et le Yuchanpu (ministère chinois des voies et communications) d'autre part. Il est garanti, tant en capital qu'en intérêt, par une hypothèque spéciale sur des taxes provinciales frappant des objets de consommation. Emis à Paris et à Londres, il a rencontré un très grand succès.

En plus de cet emprunt, le gouvernement chinois a l'intention d'émettre un emprunt intérieur de 10 millions de dollars, dit « Emprunt de rachat du Kin-Han », portant intérêt à 7 % l'an et remboursable en douze ans.

R. Tisler.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La question du Maroc à la Chambre des députés.

La Chambre des députés, dans sa séance du 23 décembre, a, sur la demande du ministre des Affaires étrangères, ajourné à la rentrée de janvier la discussion des interpellations de MM. Jules Delafosse, Joseph Reinach et Lucien Hubert sur la question marocaine, ainsi que la discussion du projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1908 du crédit supplémentaire concernant les opérations militaires au Maroc.

Voici, d'après l'*Officiel*, le compte rendu de l'échange d'observations qui a eu lieu, à cette occasion, entre le ministre des Affaires étrangères et M. Jaurès :

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations : 1° de M. Jules Delafosse sur l'action politique du gouvernement au Maroc; 2° de M. Joseph Reinach sur les affaires du Maroc ; 3° de M. Lucien Hubert sur la politique que le gouvernement entend suivre désormais au Maroc et la discussion du projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1908, de crédits supplémentaires concernant les opérations militaires au Maroc.

La parole est à M. le ministre des Affaires étrangères.

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères*. — Messieurs, lorsqu'il s'est agi hier de se prononcer sur la mise à l'ordre du jour de la discussion des interpellations et des crédits relatifs au Maroc, le gouvernement a déclaré qu'il était à la disposition de la Chambre ; il reste encore à la disposition de la Chambre. Je me permets cependant de faire une remarque : c'est à la Chambre à se demander si c'est bien le moment d'engager un aussi long débat. On annonce, en effet, de longs discours ; d'autre part, vous êtes sur le point de recevoir le budget retour du Sénat : la Chambre pense-t-elle qu'il y ait une telle urgence à discuter ces interpellations et ces crédits qui, en aucun cas, ne pourront être votés par le Sénat pendant la session actuelle, qu'il soit impossible de remettre ce débat ? Je me permets de suggérer l'idée qu'il pourrait être fixé à la rentrée de janvier, à la première séance, après la constitution du bureau.

Actuellement quelle est la situation au Maroc ? Les puissances sont toutes d'accord pour reconnaître le nouveau sultan : il va être reconnu incessamment. Nous allons engager avec lui, dans des conditions que j'a déjà eu l'honneur de faire connaître et qui correspondent d'ailleurs, je dois le déclarer, à certains des désirs qui étaient exprimés à la tribune par

M. Jaurès, nous allons engager avec lui des pourparlers dans un esprit de confiance et d'amitié réciproques. (*Interruptions et rires sur divers bancs.*)

M. Emile Constant (Gironde). — Ah ! C'est charmant ! (*Nouveaux rires.*) Vous voilà l'ami de Moulay-Hafid !

M. le ministre des affaires étrangères. — Nous n'avons jamais été les ennemis de Moulay-Hafid...

M. Emile Constant. — Vous l'avez traité de brigand à cette tribune.

M. le ministre des affaires étrangères.... c'est lui qui a été notre ennemi. Il semble aujourd'hui venu à des sentiments tout différents, ce dont je me félicite.

Nous allons donc engager avec lui des pourparlers, ainsi que nous l'avons toujours annoncé, en vue de tenir les engagements que nous avons pris devant la Chambre et que d'ailleurs nous avons toujours tenus...

M. Jaurès. — Je demande la parole.

M. le ministre des affaires étrangères.... car, du commencement jusqu'à la fin, notre politique marocaine à été conforme aux votes du Parlement.

Est-ce le moment d'engager cette discussion ? La Chambre ne pense-t-elle pas qu'il serait préférable de la fixer, comme je l'indiquais, à l'une des premières séances de la rentrée de janvier ?

C'est simplement une indication. Comme je l'ai dit, le gouvernement reste à la disposition de la Chambre. Il lui paraîtrait cependant préférable, en raison de l'importance du débat, que la date en fût fixée dans les conditions que j'indique.

M. le président. — La parole est à M. Jaurès.

M. Jaurès. — M. le ministre des affaires étrangères a une façon commode d'ajourner les interpellations : c'est de s'interpeller lui-même et de se décerner d'office un ordre du jour de confiance.

Ce n'est pas notre faute, ce n'est pas la faute de plusieurs des membres de cette Assemblée, si l'occasion n'a été offerte pour ainsi dire qu'*in extremis* au Parlement d'engager ce grave débat et de demander les explications nécessaires. C'est M. le ministre des affaires étrangères — je peux le rappeler sans que la Chambre puisse me démentir — qui, lui-même, nous a conduits à cette extrémité, d'ajournement en ajournement. C'est lui qui, à la rentrée d'octobre, a demandé qu'on attendît la publication du Livre jaune. Puis c'est lui qui, lorsque nous avons saisi l'occasion du budget des affaires étrangères pour porter le débat devant le Parlement, a déclaré que, sur cette question du Maroc, il ne voulait pas répondre, qu'il attendrait les interpellations de nos collègues.

Ces interpellations devaient être jointes à la discussion du cahier de crédits supplémentaires. Ces crédits n'ont été demandés que dans les derniers jours de la session. La commission du budget, malgré sa hâte, n'a pu les rapporter qu'avant-hier. Nous sommes ainsi conduits jusqu'à la limite extrême et alors, M. le ministre des affaires étrangères, qui, depuis trois mois, promène le Parlement d'ajournement en ajournement, recourt à son procédé favori, qui est de demander un ajournement nouveau.

M. Emile Constant (Gironde). — C'est de la diplomatie.

M. Jaurès. — C'est un ajournement grave, un ajournement à plus d'un mois : car, à la rentrée, le Parlement, je le rappelais hier, aura à faire face à la constitution du bureau, à discuter, peut-être, des questions d'une urgence extrême, qui pourront être soulevées par les événements des vacances.

Si personnellement j'avais insisté pour la discussion la plus rapide possible, ce n'est pas seulement afin de hâter la liquidation dangereusement traînante de l'affaire marocaine ; c'est aussi dans l'espoir que des explications publiques échangées entre le gouvernement français et le Parlement français pourraient mettre un terme à ces polémiques de presse qui, des deux côtés de la frontière, renaissent d'une facon inquiétante et peuvent nous conduire de nouveau à de dangereux malentendus.

C'est à la Chambre de juger ; c'est à elle de décider sous sa responsabilité. Nous n'avons pas la prétention de lui imposer une corvée. Hier soir, lorsqu'elle a fixé ce débat à la séance d'aujourd'hui, elle a décidé que ce débat viendrait à deux heures de l'après-midi. Il est maintenant cinq heures. Si la Chambre veut sincèrement tenir sa parole, si elle veut procéder à un débat qui ne soit ni tronqué, ni conduit fiévreusement dans une séance de nuit hâtive et surmenée, il faut qu'elle prenne la responsabilité de décider qu'elle a voulu faire œuvre sérieuse et qu'elle consacrera, quelque hâte qu'elle puisse avoir d'aller constater l'opinion des départements ou des arrondissements, la séance de demain à l'examen réfléchi de ce grand problème. (*Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

Bien entendu, la Chambre commencera cette discussion quand il lui plaira, mais nous lui demandons de ne s'engager dans le débat à l'heure actuelle qu'avec la résolution de le conduire avec méthode et ténacité ; et nous nous en rapportons à son jugement. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Deux propositions sont en présence : l'une, celle de M. Jaurès, est, en somme, le maintien de l'ordre du jour ; la proposition de M. le ministre des affaires étrangères équivaudrait, me semble-t-il, à suspendre la séance pour attendre le retour du budget de l'autre Assemblée.

Selon l'usage, je mets aux voix le maintien de l'ordre du jour, c'est-à-dire la discussion des interpellations et des crédits relatifs au Maroc.

(Une première épreuve à main levée est déclarée douteuse par le bureau.)

Plusieurs membres à l'extrême gauche. — Nous demandons le scrutin.

M. LE PRÉSIDENT. — Le scrutin étant demandé après une épreuve douteuse est de droit.

Je mets aux voix par scrutin le maintien de l'ordre du jour, c'est-à-dire la discussion des interpellations et des crédits relatifs au Maroc.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants		546
Majorité absolue		274
Pour l'adoption	250	
Contre	296	

La Chambre des députés n'a pas adopté.

Les dépenses militaires pour le Maroc.

Le rapport de M. Doumer sur les crédits demandés pour les dépenses militaires au Maroc, rapport dont la discussion a été fixée, comme on vient de le voir, à la rentrée de janvier, se résume ainsi :

A l'heure actuelle, « les dépenses supplémentaires qu'ont entraînées nos « opérations militaires au Maroc montent à 48 millions, au total ». Ces 48 millions se décomposent ainsi :

1° Dépenses en 1907, 17.615.092 francs savoir :

Crédits supplémentaires ouverts au ministère de la Guerre par la loi du 31 mars 1908, 6.822.967 francs.

Dépenses imputées sur les crédits ordinaires du budget de 1907, au département de la guerre, 1.051.867 francs.

Crédits supplémentaires ouverts sur l'exercice 1908 pour remplacement des munitions et du matériel, 5.517.258 francs.

Crédits supplémentaires ouverts au ministre de la Marine par la loi du 31 mars 1908, 3.723.000 francs.

Dépenses imputées sur les crédits ordinaires du budget de 1907, au département de la marine, environ 2.500.000 francs.

Pensions et gratifications de réforme, mémoire.

Total des dépenses de 1907 : 19.615.092 francs.

2° Dépenses en 1908, 28.618.350 francs, savoir :

Crédits supplémentaires présentement demandés pour la guerre, 21.137.530 francs.

Dépenses pour remplacement des munitions et du matériel (crédit à ouvrir sur l'exercice 1909), environ 1.500.000 francs.

Crédits supplémentaires présentés demandés pour la marine, 2.981.000 francs.

Dépenses faites par la marine et imputées sur les crédits extraordinaires du budget de 1908, environ 2.000.000 francs.

Pensions et gratifications de réforme, mémoire.

Total des dépenses de 1908, 28.618.530 francs.

L'enseignement au Maroc.

Sous ce titre, M. Ch. René-Leclerc, délégué général du Comité du Maroc à Tanger, vient de publier une étude d'ensemble sur l'instruction française et étrangère au Maroc, étude très complète qui précise la situation actuelle des diverses écoles existant au Maroc.

Il en résulte que 5.270 enfants reçoivent aujourd'hui une instruction européenne dans 42 écoles.

Dans 25 de ces écoles, avec 4.136 élèves, l'enseignement se fait en français; dans 13 autres, avec 907 enfants, en espagnol; et enfin, dans 4 écoles, avec 227 élèves, en anglais.

De tous les enfants qui reçoivent donc aujourd'hui au Maroc une instruction européenne, 78,5 % la reçoivent en français, 17,2 % en espagnol et 4,3 % en anglais.

C'est là une situation des plus intéressantes, qui mérite toute l'attention et toute la sollicitude du gouvernement. Nous possédons en effet dans l'enseignement français un élément de prépondérance d'une valeur incontestable.

Or, si la plupart de ces écoles fonctionnent normalement, quelques-unes végètent et d'autres, non mentionnées ci-dessus, ont été fermées faute de ressources. Il nous semble qu'il vaudrait bien la peine de leur consacrer les quelques milliers de francs dont elles ont besoin pour vivre et pour prospérer.

La mort de Si Abd el Kerin ben Slimân.

Si Abd el Kerin ben Slimân vient de mourir à Fez, après une courte maladie.

Il devait être reçu par Moulaï Hafid le lendemain de son arrivée, mais le même jour il avait dû s'aliter.

Le défunt était le personnage le plus marquant du Makhzen de Moulaï Abd el Aziz. Après avoir exercé pendant de longues années les fonctions de ministre des Affaires étrangères, il avait été promu il y a quelques mois à la dignité de grand-vizir.

Sa santé avait été fortement ébranlée depuis le combat du 19 août, où la mehalla aziziste avait été battue. Arrêté par les Châouïa pendant la déroute, il avait été maltraité et dépouillé de ses vêtements.

Il avait été en 1901 en mission à Paris et à Pétersbourg.

C'était un homme intelligent, expérimenté et instruit.

Il passait, en 1904, pour favoriser l'influence française à la cour chérifienne, mais l'évolution que subit plus tard la politique marocaine, à la suite du voyage de l'empereur d'Allemagne à Tanger, lui fit préférer une attitude de réserve.

On croit que Moulaï Hafid avait l'intention de le réintégrer dans ses anciennes fonctions de ministre des Affaires étrangères. Il aurait été pour le nouveau sultan, en raison de son expérience et de ses qualités personnelles, un conseiller prudent et avisé.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La réorganisation du Conseil supérieur des Colonies.* — La première réunion de la commission que le ministre des Colonies a chargée, par décision du 12 octobre dernier, d'étudier les réformes à apporter dans les attributions, l'organisation et le recrutement du Conseil supérieur des Colonies, s'est tenue le 11 décembre, dans la salle des Commissions du ministère des Colonies.

Le ministre des Colonies a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux membres de la commission. Il a fait appel, pour composer cette commission, aux plus hautes compétences coloniales. Une semblable collaboration lui est le meilleur garant de l'excellence de l'œuvre qui sera menée à bien par la commission. Le Conseil supérieur des Colonies, tel qu'il avait été organisé par le décret de 1890, constituait un immense édifice : sa complication même a été un obstacle à son bon fonctionnement. Le ministre est convaincu que la commission parviendra à reprendre l'œuvre abandonnée, à la réorganiser sur des bases pratiques, en un mot à la rendre viable.

M. Milliès-Lacroix ne veut pas insister davantage et remercie les membres de la commission, au nom du gouvernement de la République, du travail qu'ils vont accomplir et du concours éclairé qu'ils lui apportent.

M. Eug. Etienne, président de la commission, remercie en termes émus et cordiaux le ministre de ses paroles. Il fait ensuite en quelques mots l'historique du Conseil supérieur des Colonies. Se préoccupant de la méthode de travail à adopter, il pense que le mieux sera de procéder d'abord à une discussion générale approfondie sur le sujet. Après quoi, une synthèse pourra être établie et un texte être arrêté en vue de fixer les attributions et l'organisation du Conseil supérieur.

La discussion générale est ouverte. MM. Teissier, Messimy, Chailley, Dislère, Deschanel, Bienvenu-Martin, Le Hérissé et Picquié prennent part à cette discussion, que dirige avec son autorité habituelle M. Eug. Etienne.

Sur l'initiative de M. Messimy, une sous-commission est désignée, composée de MM. Chailley, Roume et Teissier, et chargée de préparer pour la prochaine réunion de la commission, fixée à la rentrée parlementaire, en janvier, un rapport sur les attributions qui pourront logiquement être conférées au futur Conseil supérieur des Colonies. Ce document déterminera également les questions sur lesquelles il pourra être, obligatoirement ou non, consulté par le ministre des Colonies.

M. Régismanset, secrétaire de la commission, est également chargé

de préparer une étude d'ensemble sur la législation comparée des divers corps consultatifs coloniaux.

— *Nouvelles colonies françaises.* — La Chambre a voté sans débat, le 14 décembre, le projet de loi déclarant colonies françaises les îles d'Anjouan, de Mohelli et de la Grande-Comore.

— *La retraite de M. Ballot.* — M. Ballot, gouverneur de 1re classe des colonies, gouverneur de la Guadeloupe, vient de solliciter du ministre des Colonies son admission à la retraite.

Né le 11 octobre 1853, à Fort-de-France (Martinique), M. Ballot, après avoir servi près de trois ans dans l'administration préfectorale en France, démissionnait de son emploi de chef de bureau à la préfecture de la Charente-Inférieure pour débuter dans l'administration coloniale en qualité de commandant de cercle au Sénégal. Chef de service des affaires politiques, puis directeur du même service, il était placé hors cadre, le 12 octobre 1889, pour exercer les fonctions de résident des établissements français au Bénin,

Gouverneur de 4e classe et maintenu en service dans ce poste, il sut consolider l'influence française sur le royaume de Porto-Novo et le Dahomey. Il prêta le concours le plus loyal et le plus efficace au général Dodds, durant l'expédition nécessitée par les agissements de Behanzin, roi du Dahomey, et le gouvernement, pour reconnaître les éminents services qu'il rendit à ce moment, lui conféra le grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Le ministre des Colonies, désireux de reconnaître une fois de plus les brillants services de M. Ballot, a tenu, au moment où il renonçait à l'activité, à le nommer gouverneur général honoraire.

Angleterre. — *La clôture de la session parlementaire. Le discours du trône.* — Le Parlement britannique a été prorogé le 21 décembre jusqu'au 16 février. Le lord chancelier a lu à cette occasion, à la Chambre des Communes, le discours du trône suivant :

Milords et Messieurs,

J'ai été très heureux de recevoir au mois de mai dernier une visite officielle du Président de la République française à l'occasion de l'Exposition franco-britannique de Londres. La réception faite à M. Fallières par les citoyens de Londres, a fourni une nouvelle preuve des sentiments cordiaux qu'on a dans ce pays à l'égard de la nation française.

La récente visite du Roi et de la Reine de Suède a causé un vif plaisir à Sa Majesté la Reine et à moi-même et confirmera les traditions d'amitié qui existent heureusement entre les deux pays.

Mes relations avec les puissances étrangères continuent d'être amicales. Au cours de l'année écoulée, plusieurs accords importants ont été conclus avec les gouvernements étrangers, accords qui, en éliminant les causes de conflits, doivent contribuer à affermir la paix. Parmi ces accords, on peut mentionner les traités passés avec les Etats-Unis d'Amérique pour l'arbitrage général et pour régulariser certaines questions entre les États-Unis d'Amérique et le Dominion du Canada, ainsi que l'accord pour le maintien du statut territorial existant dans les pays qui bordent la mer du Nord.

Une convention a été signée par les représentants de mon gouvernement et ceux des autres Etats ayant adhéré à l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; cette convention a revisé et confirmé la convention de Berne et l'acte additionnel de Paris. Cette convention modifiée, qui aura besoin d'un acte législatif pour avoir force exécutive, sera examinée par un Comité avant que je ne décide sur la ratification des actes qui vous seront soumis.

Certains événements se sont produits récemment, qui sont de nature à troubler les prévisions du traité de Berlin, dans la péninsule des Balkans, mais il y a des raisons d'espérer que des avis sages et conciliants prévaudront et qu'on arrivera à un accord amiable avec le consentement des puissances qui ont signé ce traité.

Depuis le dernier discours que je vous ai adressé, le gouvernement belge a notifié sa décision d'assumer la souveraineté de l'Etat indépendant du Congo. Mon gouvernement discute présentement avec le gouvernement belge les conditions qui doivent sauvegarder les prévisions des traités concernant le territoire en question quand le transfert à la Belgique sera reconnu.

J'ai nommé des commissaires pour assister à la Conférence internationale qui doit se réunir en février à Shanghaï pour faire une enquête sur le commerce et la consommation de l'opium en Extrême-Orient, et pour suggérer les mesures que pourront adopter les puissances intéressées pour arriver à supprimer graduellement la culture, le trafic et l'usage de l'opium dans leurs possessions d'Orient, afin d'aider la Chine à réaliser son intention de supprimer le commerce de l'opium dans l'Empire chinois.

Une Conférence des principales puissances navales siège actuellement à Londres, sur l'invitation de mon gouvernement, en vue de formuler et de publier d'un commun accord au sujet de certaines questions concernant la conduite de la guerre navale, des règles qui, je l'espère, recevront l'assentiment général.

Les incursions de certaines tribus à la frontière septentrionale de l'Inde ont rendu nécessaires des opérations militaires ayant pour but de protéger mes sujets et de punir les coupables. Ces opérations ont été entreprises d'après un plan habile et dirigées avec succès par tous ceux qui en étaient chargés.

La famine qui a malheureusement sévi dans quelques parties de l'Inde a été supportée par la population avec beaucoup de courage et de calme, et les efforts faits par mes fonctionnaires pour alléger les souffrances et rétablir la prospérité ont été effectués avec constance et couronnés de succès.

Je regrette profondément que la tranquillité intérieure de certaines parties de mes possessions de l'Inde ait été troublée par une conspiration ourdie par des individus mal intentionnés contre la vie de mes fonctionnaires et la continuation de l'administration britannique; mais les actes de ces individus, tout en nécessitant l'emploi de mesures de répression d'un caractère exceptionnel pour la protection de la vie et de la propriété de mes sujets et le maintien de l'ordre, ont aussi provoqué dans toutes les parties de l'Inde des manifestations de loyalisme envers ma personne et mon gouvernement.

C'est pourquoi mon gouvernement a cru devoir hâter l'élaboration des mesures qu'il prépare depuis longtemps en vue d'agrandir la part que mes peuples de l'Inde prennent à l'administration du pays. Ces mesures ont été

soumises à votre examen, et j'espère fermement qu'elles seront accueillies avec les sentiments de confiance mutuelle et de bonne volonté qui m'ont inspiré l'intention de vous les proposer.

Au mois de juillet, mon fils, le prince de Galles, agissant comme mon représentant, a fait un voyage dans le dominion du Canada et a pris part à d'intéressantes cérémonies qui avaient été organisées sous les auspices du gouverneur général pour commémorer la fondation de la cité de Québec par Samuel de Champlain. La réception affectueuse qui a été faite à mon fils par mes sujets canadiens de toutes classes m'a profondément touché, et j'ai appris par lui avec une grande satisfaction le loyalisme et l'enthousiasme qui se sont manifestés partout à l'occasion de cette commémoration historique unique.

La visite de la flotte américaine dans les eaux australiennes a soulevé des sentiments de cordialité chaleureuse dans mes Etats de cette partie du globe et a été une source de satisfaction pour moi-même et pour mon gouvernement.

L'importante réunion d'hommes d'Etat qui s'est formée pour discuter les propositions tendant à rendre plus étroite l'union de mes possessions africaines continue encore ses délibérations. J'ai la ferme conviction que ses travaux aboutiront à assurer la prospérité durable de la population de l'Afrique du Sud.

Messieurs de la Chambre des Communes, je vous remercie des crédits que vous avez votés pour les services de l'armée.

Milords et Messieurs, la marine a été maintenue à un degré de puissance très élevé et des progrès constants continuent d'être faits dans la réorganisation des forces militaires de la Couronne, conformément aux principes déjà sanctionnés par le Parlement.

C'est avec une vive satisfaction que j'ai donné mon assentiment à une mesure assurant un meilleur traitement aux vieillards nécessiteux.

Une loi a été votée établissant en Irlande deux Universités, qui seront appelées respectivement « Université de la Reine, de Belfast, » et « Université nationale d'Irlande ». J'espère que ces deux établissements d'enseignement pourront jouer un rôle important et honorable dans l'éducation future du pays. J'ai donné mon assentiment en vue de la réforme de l'enseignement en Ecosse, à une mesure conférant de nouveaux pouvoirs de surveillance sur les jeunes personnes jusqu'à l'âge de dix-sept ans, améliorant la situation des maîtres, consolidant tous les fonds écossais disponibles pour assurer les progrès de l'instruction et en simplifiant l'administration.

Je regrette qu'en ce qui concerne les controverses relatives aux projets de la loi sur les débits de boissons et sur l'enseignement national en Angleterre, aucun résultat n'ait été obtenu, malgré le temps et l'activité qu'a coûté leur étude.

Des crédits bien nécessaires ont été votés pour fournir l'assistance judiciaire devant le comité judiciaire du conseil privé et devant la Cour d'appel en Angleterre.

Afin d'améliorer les conditions du travail, j'ai donné mon assentiment à une mesure tendant à limiter la durée du travail quotidien accompli sous terre par les hommes et les jeunes garçons employés dans les mines.

On a adopté une mesure élargissant dans différents sens les dispositions de la loi qui protège les enfants contre les actes de cruauté, les dangers et la négligence, et réformant les méthodes d'après lesquelles sont traités les jeunes criminels. J'ai sanctionné une loi tendant à prévenir les crimes

par des mesures pour l'amendement des jeunes criminels dans des institutions pénitentiaires et par la détention des criminels habituels d'après de nouveaux règlements.

J'ai donné mon assentiment à une mesure tendant à perfectionner et améliorer l'administration du port de Londres et mettant fin à une longue période d'incertitude nuisible au commerce et à la navigation de la capitale. J'espère que cette mesure résoudra d'une façon juste et complète cette question compliquée et importante.

Un grand nombre d'autres mesures d'utilité publique ont été ajoutées à la législation ; parmi ces dispositions figurent plusieurs lois d'une portée inaccoutumée, tendant à fortifier les dispositions existant actuellement dans les différentes branches de la législation.

Je vous remercie du zèle avec lequel vous avez accompli vos longs et pénibles travaux, auxquels je prie le Dieu tout-puissant d'accorder ses bénédictions.

— *La campagne des libéraux contre les lords.* — Le Premier anglais, M. Asquith, et après lui son collègue, M. Lloyd George, ont prononcé l'un et l'autre, dans le courant de la semaine dernière, de violents réquisitoires contre la Chambre des Lords qu'ils rendent responsable de l'impuissance parlementaire du ministère libéral. Le discours de M. Asquith surtout, par son importance aussi bien que par la publicité qui lui a été donnée, peut être considéré comme une nouvelle étape décisive de la campagne des libéraux contre la Chambre des Lords. Nous reviendrons d'ailleurs, dans un de nos plus prochains numéros, sur cette grave question, afin de la mieux exposer et d'en préciser le développement et la portée.

Hollande. — *Annonce officielle de la prochaine naissance d'un héritier du trône.* — La Chambre hollandaise a été informée par le gouvernement que la reine est entrée dans la seconde période de grossesse. Voici le texte de la communication officielle :

Nous sommes autorisés par la reine à faire part à la Chambre que Sa Majesté a daigné inviter le Conseil des ministres à publier la déclaration suivante, qui sera insérée ce soir au *Journal officiel :*

« A Sa Majesté la reine,

« Madame,

« Nous nous estimons à même d'assurer qu'il y a indubitablement « grossesse chez Votre Majesté et que cette grossesse est entrée dans la « seconde moitié de sa durée.

« Nous nous réjouissons en même temps de pouvoir déclarer que tous « les signes s'accordent avec l'état d'une santé tout à fait parfaite.

« Signé : Dr ROESSINGH,

« Dr P. J. KOUWER. »

Le ministre-président se déclare convaincu d'interpréter les sentiments de la Chambre pour exprimer les meilleurs vœux de celle-ci à la reine et à sa maison.

Italie. — *La catastrophe de Messine et de Reggio.* — Une épouvantable catastrophe, qui dépasse en horreur tout ce que l'on pouvait imaginer et dont l'histoire du monde ne fournit aucun précédent, vient de

désoler l'Italie et de mettre en deuil le monde civilisé. Un terrible tremblement de terre, accompagnée d'un ras de marée formidable, a bouleversé le détroit de Messine et anéanti les villes de Messine et de Reggio ainsi que la contrée environnante. Le nombre des victimes, qu'on ne connaîtra jamais exactement, peut être évalué à 200.000 tués, et l'on ne compte pas les blessés. Devant un pareil désastre, tous les cœurs français ne peuvent que s'unir dans un même élan de tristesse, de pitié et de sympathie pour la nation amie si cruellement éprouvée.

Portugal. — *La crise ministérielle.* — Le ministère portugais vient de donner sa démission, dans des circonstances qui à première vue paraissent assez mystérieuses. Aucune raison urgente ne semblait, en effet, motiver l'ouverture d'une crise ministérielle en pleine période de tranquillité intérieure et en temps de vacances parlementaires. Et, de plus, le fait que la résolution de l'amiral Ferreira da Amaral fut prise après consultation du Conseil d'Etat convoqué spécialement à cet effet sur la demande du président du Conseil, a pu provoquer un certain étonnement.

En réalité, cependant, la crise était « dans l'air » déjà depuis longtemps, et l'on savait la situation du cabinet précaire. Appelé au pouvoir au lendemain de la tragédie du 1er février, l'amiral Ferreira da Amaral était animé de la meilleure, de la plus sincère bonne volonté et du très vif désir de réparer le présent et de rétablir l'avenir par une politique de modération qui résisterait également aux manœuvres intéressées des partis avancés. Malheureusement, il ne disposait que d'une majorité de fortune, aussi incohérente de sentiment que de volonté. Les divers partis monarchistes, — régénérateurs, progressistes, dissidents progressistes, indépendants, — tous représentés dans le ministère, avaient promis leur concours au gouvernement ; mais leur rapprochement occasionnel, improvisé en une heure tragique sous la menace de la révolution, ne pouvait se maintenir une fois le danger oublié. La discussion aux Cortès du projet, dit des avances, fut décisive à cet effet. Le gouvernement avait joint, dans la même proposition, le règlement de la liste civile du roi Manuel, sensiblement plus élevée que celle attribuée jadis au roi Carlos, et la restitution à l'Etat des sommes indûment prêtées à la famille royale sous le dernier règne. L'opposition se manifesta très violente contre le projet ministériel, objectant, non sans apparence de raison, qu'on ne saurait procéder à une augmentation même minime de la liste civile alors qu'au contraire tous les efforts devaient tendre à restaurer les finances nationales par une rigoureuse économie. Les débats furent extrêmement passionnés et n'aboutirent pas. La question est restée en suspens ; elle constitue, à l'heure actuelle, la difficulté la plus sérieuse à régler au point de vue gouvernemental.

Il paraît que M. Julio de Vilhena, le leader de la fraction la plus importante du parti régénérateur, avait notifié au président du Conseil, à la veille de la réunion du Parlement, qu'il cesserait de soutenir le ministère, et que c'est cette défection qui aurait déterminé l'amiral Ferreira à demander au Conseil d'Etat un appui moral, que

celui-ci lui refusa du reste. Mais cet effritement de la majorité ferreiriste ne détermine pas la formation d'une autre majorité quelconque de gouvernement. Le successeur de l'amiral Ferreira se trouvera aussi embarrassé que lui, puisqu'il devra de toute nécessité régler la question des avances et de la liste civile avant de pouvoir songer à poursuivre l'exécution d'aucun programme de politique générale. On comprend que cette situation tente peu l'ambition des chefs de parti portugais et que l'on parle aujourd'hui de la constitution d'un cabinet de transition destiné à liquider les difficultés actuelles. Cependant il est certain aussi que le Portugal traverse une crise des plus sérieuses au triple point de vue politique, économique et financier. Il serait sage que l'on s'en préoccupât davantage à Lisbonne et d'une façon plus hautement désintéressée ; l'heure presse, exige un effort patriotique commun et sincère et n'autorise guère les combinaisons égoïstes d'intérêts individuels.

Turquie. — *L'ouverture du Parlement ottoman. Le discours du trône.* — L'ouverture solennelle du Parlement ottoman, convoqué comme l'on sait en vertu de la constitution de 1876, remise en vigueur par le sultan au mois de juillet dernier, a eu lieu le 17 décembre. Le Parlement comprend 250 députés dont 150 musulmans, 20 grecs, 5 arméniens, 4 bulgares, 4 serbes, 1 valaque, 2 juifs et 64 chrétiens. Le Sultan a inauguré en personne les travaux parlementaires par le discours du trône suivant :

Sénateurs et députés,

A la suite des difficultés qui avaient été rencontrées dans l'application de la constitution que nous mîmes en vigueur lors de notre avènement et sur les besoins indiqués alors par les hauts dignitaires de l'Etat, la Chambre des députés fut alors provisoirement close, l'application de la constitution suspendue pour permettre à la population d'arriver au degré d'avancement voulu par la propagation de l'instruction publique, et la convocation de la Chambre fut ajournée pour un temps voulu. Nous avons consacré nos efforts à créer des écoles dans toutes les parties de notre empire. Grâce à Dieu, ce but a été atteint et grâce à la propagation de l'instruction publique, le degré de culture de toutes les classes de notre population s'est levé. Par suite du désir manifesté et attendu que ce désir est de nature à assurer dans le présent le bien-être de notre pays, nous n'avons pas hésité, en dépit de ceux qui étaient d'avis contraire, à proclamer de nouveau la constitution. Nous avons ordonné de nouvelles élections et convoqué de nouveau la Chambre des députés.

A la suite du changement de régime administratif, nous avons confié la dignité grand-vizirielle à Kiamil-pacha. Tandis que le conseil des ministres, sous la présidence de Kiamil-pacha, s'occupait d'organiser le nouveau régime constitutionnel, le prince de Bulgarie, vali de la Roumélie orientale, rejeta inopinément la suzeraineté de notre empire et proclama l'indépendance de la Bulgarie.

Au même moment, l'Autriche-Hongrie aussi procéda à l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, dont l'occupation provisoire lui avait été confiée par le traité de Berlin ; elle notifia sa décision à la Sublime-Porte et aux autres puissances.

Ces deux événements surprenants qui violent les traités et portent atteinte au droit m'ont causé un vif regret.

A la suite de ces violations de traités, nous avons confié au Conseil des ministres le soin de faire le nécessaire pour défendre les droits de notre Etat. Nous désirons, dans cette tâche, l'assistance de la Chambre des députés ; comme nos relations avec toutes les puissances sont bonnes et parfaites, nous espérons qu'avec l'assistance des grandes puissances amies, ces questions politiques seront résolues.

Notre vif désir est que ces finances qui sont une des affaires les plus importantes soient mises en ordre, que l'équilibre budgétaire soit réalisé, que le bien-être de notre empire soit augmenté, que la propriété soit garantie, que le nombre des écoles soit augmenté et que celles-ci soient organisées en vue de la propagation des lettres, des arts et de l'agriculture, que notre armée de terre et notre flotte soient augmentées et perfectionnées. Aussi espérons-nous que les députés consacreront leurs efforts à examiner les projets de loi élaborés à ce sujet par les différents départements de l'Etat, afin qu'ils préparent les lois susceptibles d'être soumises à l'approbation du Sénat.

En souhaitant le bonheur et la prospérité de notre pays, nous ouvrons aujourd'hui la Chambre des députés ; nous souhaitons la prospérité de la nation. Notre désir de voir notre empire gouverné d'après la constitution est absolu et invariable.

Plaise à Dieu que notre Chambre des députés travaille pour le bien du pays et que notre empire jouisse de toute la prospérité ; que le Très-Haut nous accorde à tous le succès.

A la suite de la lecture du discours du trône, Naki Boul Eshraf, représentant des descendants du prophète, a prononcé une prière solennelle, appelant les bénédictions de Dieu sur la constitution et le Parlement, souhaitant un long règne au sultan et à la dynastie, et implorant l'aide divine pour la nation ottomane et le maintien perpétuel de l'Empire.

Après cette prière, le sultan prononça les paroles suivantes :

Je suis heureux de voir autour de moi notre Parlement que j'ai inauguré aujourd'hui, composé des représentants du peuple. Je prie le Tout-Puissant de faire fructifier les travaux de la Chambre. Que Dieu bénisse vos efforts.

Puis, le souverain se retira, salué par les acclamations de la foule.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *L'inhumation de M. de Brazza.* — Suivant le désir exprimé par l'explorateur de Brazza de reposer en terre d'Afrique, ses restes mortels, qui avaient été inhumés à Paris, ont été ramenés à Alger, au cimetière de Mustapha-Supérieur.

La cérémonie de la translation a eu lieu le 22 décembre en présence de toutes les autorités civiles et militaires.

MM Varnier, secrétaire général du gouvernement, Aynard et David, du cabinet du gouverneur général, représentaient M. Jonnart.

Un bataillon de zouaves, avec le drapeau et la musique, rendait

les honneurs Le deuil était conduit par Mme de Brazza, entourée de la famille

De nombreux discours ont été prononcés.

Libéria. — *A a frontière franco-libérienne.* — On se souvient qu'au cours des travaux de délimitation de la frontiere franco-libérienne, nos troupes se sont emparées du village de M'Zapa.

Le gouverneur général de l'Afrique occidentale française vient d'informer le ministre des Colonies que la prise de M'Zapa a produit une vive impression dans la région.

Les villages nous ouvrent leurs portes. Le chef Magnan-Formo, abandonné de ses partisans, est en fuite.

Congo. — *Les frontières congolaises.* — Le ministre des Affaires étrangères de la République française et le ministre de Belgique à Paris ont signé, à propos de l'annexion de l'État indépendant par la Belgique, un arrangement portant règlement du droit de préférence de la France sur les territoires du Congo belge.

D'autre part, des déclarations relatives à diverses questions de délimitation entre les possessions françaises et belges du Congo ont été signées à Bruxelles par MM. Davignon, ministre belge des Affaires étrangères, et MM. Beau et Gentil, plénipotentiaires de la République.

C'est ainsi qu'il a été reconnu que la ligne de faîte entre le pic Kiama et le pic Bembo forme limite entre la source septentrionale du Chiloango et la crête de partage des eaux du Niadi-Kitiou et du Congo.

D'autre part, l'île de Bamou, les eaux et îlots compris entre cette île et la rive septentrionale du Stanley Pool sont reconnus appartenir à la France, tandis que les îles situées au sud de l'île Bamou sont reconnues appartenir à la Belgique.

Le territoire de Bamou est placé sous le régime de la neutralité perpétuelle.

III. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le programme de M. Taft.* — M. Taft, qui doit succéder à M. Roosevelt à la présidence des Etats-Unis, vient de nommer son cabinet. Le sénateur Philander Knox, de Pensylvanie, sera secrétaire d'Etat.

Etant donné les pouvoirs personnels dont dispose le président des Etats-Unis et dont M. Roosevelt a si largement usé, les opinions particulières de M. Taft sont intéressantes à connaître. On cherche à démêler ses idées, à percer ses intentions ; mais M. Taft reste à peu près impénétrable. Les membres du Congrès sont très jaloux de leurs prérogatives et l'on comprend que le président élu ne veuille pas les froisser d'avance en déclarant qu'on prendra telle ou telle mesure. M. Taft a dit toutefois qu'il insisterait sur une revision complète des tarifs actuellement en vigueur et qu'il s'efforcerait d'obtenir l'amendement de la loi Sherman contre les trusts afin de la rendre plus utile.

Parmi les mesures urgentes qu'il préconisera dans son message

au Congrès, le 15 mars prochain, il s'en trouvera plusieurs, d'après un correspondant du *Morning Post*, qui étaient chères à M. Roosevelt, entre autres l'amendement déjà indiqué de la loi Sherman contre les trusts et la coordination du travail du département de la justice, du commerce et du travail avec la commission des Etats chargée des poursuites contre les trusts.

Haïti. — *Le gouvernement d'Haïti.* — Le président Simon a formé son cabinet comme suit : Intérieur, général Hippolyte; Affaires étrangères, M. Claude; Finances, M. Hereaux; Guerre, le général Marius Septimus; Travaux publics, M. Canal; Justice, M. Magny.

Le président Simon a fait au *New-York Herald* la déclaration suivante :

Je tiens à annoncer, par l'intermédiaire du *Herald*, mon intention de donner à Haïti un gouvernement stable et s'appuyant surtout sur la légalité. Je m'efforcerai de développer les bonnes relations existant déjà entre mon pays et les puissances amies. La plus grande protection sera accordée au commerce, entreprises et capitaux étrangers. Les douanes seront rigoureusement contrôlées, afin d'augmenter les revenus de l'Etat.

Vénézuéla. — *La chute du président Castro. Le nouveau gouvernement vénézuélien.* — Une révolution vient de se produire au Vénézuéla, qui semble de nature à avoir les plus heureuses conséquences pour les relations internationales de ce pays. Profitant de l'absence du président Castro, venu en Europe dans des circonstances restées jusqu'ici assez mystérieuses, — pour se soigner, disait-il, d'une affection du foie, qui ne l'empêche pas de faire des festins rabelaisiens et que toute l'habileté des spécialistes allemands n'a pu encore localiser, — le vice-président Gomez a déclaré déchu le régime dictatorial et a constitué sous sa présidence un nouveau gouvernement dont tous les partisans de Castro ont été soigneusement exclus.

Le premier acte du nouveau gouvernement vénézuélien a été d'envoyer en Europe le docteur Paul, ministre des Affaires étrangères du précédent cabinet, avec mission de renouer des relations diplomatiques entre le Vénézuéla et la Hollande d'une part, et d'autre part entre le Vénézuéla et la France. Cette attitude de conciliation, si satisfaisante pour les intérêts européens, a eu immédiatement pour effet de décider le gouvernement hollandais à rapporter les mesures de coercition qu'il avait dû prendre contre le Vénézuéla pour faire respecter les droits de ses nationaux et dont les premières manifestations avaient été la capture, au large de Caracas, de trois bâtiments vénézuéliens. Il faut espérer que le gouvernement de M. Gomez, soutenu d'ailleurs dès la première heure par la sympathie des Etats-Unis, voudra persister dans cette voie de sagesse, et que désormais le Vénézuéla rentrera dans le concert des nations civilisées.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Suisse. — *Le monopole de l'alcool en* 1907. — La *Feuille fédérale suisse* a publié le rapport annuel du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'année 1907.

Voici comment se présente aujourd'hui la situation comparative des recettes et des dépenses annuelles (chiffres rectifiés) depuis l'établissement du monopole qui a eu lieu en 1887.

RÉSULTATS FINANCIERS DU MONOPOLE

Années	Recettes	Dépenses	Excédents des recettes
—	—	—	—
	Francs	Francs	Francs
1887-1888	10.764.114	5.790.961	4.973.152
1889	10.611.245	5.252.429	5.358.866
1890	13.773.596	6.778.270	6.995.326
1891	14.388.778	7.740.863	6.647.915
1892	14.750.240	8.370.423	6.379.817
1893	13.826.675	7.866.940	5.959.735
1894	12.344.582	6.839.013	5.505.569
1895	12.484.359	7.081.983	5.402.376
1896	16.214.526	6.834.342	6.380.184
1897	13.767.840	6.787.774	6.980.066
1898	14.156.854	6.907.072	7.249.782
1899	13.787.982	7.184.325	6.603.657
1900	13.036.295	6.680.758	6.355.537
1901	11.768.171	6.136 225	5.631.946
1902	12.001.705	6.176.017	5.825.688
1903	12.837 882	6.485.808	6.352.074
1904	13.627.920	6.929.286	6.698.634
1905	14.091.706	7.769.220	6.322.486
1906	13.594.300	7.224.561	6 369.739
1907	13.893.964	7.227.244	6.666.719
Totaux (1887-1907)	262.734.510	138.075.241	124.659.269

Sur les excédents de recettes, on prélève certaines sommes destinées à amortir les emprunts ou dépenses d'établissement. Jusqu'en 1895, le produit net du monopole était réparti entre les cantons et les communes à octroi. Depuis 1896, il est réparti entre les cantons, proportionnellement au chiffre de leur population.

En 1887-1907, il a été employé 6.696.625 francs aux divers amortissements et 117.588.238 francs ont servi aux répartitions, ce qui donne un total de 124.284.863 francs. La différence entre cette

somme et le montant des excédents de recettes, soit 374.406 francs reste donc disponible à la fin de 1907.

Pour 1907, comme pour les années précédentes, les auteurs du rapport, dans un chapitre de considérations finales, cherchent à déterminer la consommation moyenne de l'alcool, par tête d'habitant, telle qu'elle résulte des conditions actuelles du commerce des spiritueux. Le résultat obtenu est de 3 litres 98 d'alcool à 50° par tête (140.613 hectolitres pour 3.535.442 habitants).

La consommation par tête ressortait, en 1906, à 3 lit. 90 centil.; en 1905, à 4 lit. 10 centil.; en 1904, à 4 lit. 30 centil.; en 1903, à 4 lit. 20 centil.; en 1902, à 3 lit. 87 centil.; en 1901, à 3 lit. 80 centil.; en 1900, à 4 lit. 47 centil.; en 1899, à 4 lit. 82 centil.; en 1898, à 5 lit. 27 centil.; en 1897, à 5 lit. 19 centil.; en 1896, à 4 lit. 99 centil.; en 1895, à 5 lit. 71 centil.; en 1894, à 5 lit. 81 centil.; en 1893, à 6 lit. 37 centil.; en 1892, à 6 lit. 39 centil.; en 1891, à 6 lit. 22 centil. et en 1890, à 6 lit. 27 centilitres.

II. — AFRIQUE.

Égypte. — *Le mouvement commercial en* 1907. — L'Administration des Douanes vient de faire paraître son bulletin de statistique pour le dernier mois de l'année; on peut donc se faire une idée du mouvement commercial de l'Egypte en 1907.

Le chiffre des importations totales s'est élevé à 26.120.777 livres égyptiennes, contre 24.010.795 en 1906, soit une plus-value de 2.109.982 livres égyptiennes en faveur de 1907. Le chiffre des exportations s'élève à 28.013.185 livres égyptiennes, contre 24.877.280, soit une plus value de 3.135.905 livres égyptiennes en faveur de cette année 1907.

En comparant les divers bulletins mensuels, on pourrait établir un tableau de la progression et de la régression de la valeur des importations de l'année 1907 par rapport à 1906.

Nous voyons que le chiffre de ces importations croît sensiblement jusqu'en juillet, puis brusquement les moins-values s'établissent jusqu'à la fin de l'année. L'arrêt dans le mouvement d'importation est ainsi nettement marqué à l'époque où la crise a éclaté.

Pour les exportations, la progression sur 1906 est constante, sauf pour le mois de décembre, qui se trouve présenter une moins-value de 422.111 livres égyptiennes sur le chiffre de l'année précédente. La balance commerciale est, cette année, favorable à l'Egypte, la valeur des exportations dépassant de 1.892.408 livres égyptiennes celle des importations.

Si nous examinons maintenant le mouvement du numéraire, nous constatons que, pour les 12 mois de 1907, il est entré en Egypte, 7.768.190 livres égyptiennes contre 9.077.720 livres égyptiennes en 1906, soit 1.309.212 livres égyptiennes de moins. Les chiffres de sortie sont 4.736.189 en 1907 contre 2.067.706 livres égyptiennes, soit 2.668.483 livres égyptiennes en plus.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France pour une période de cinq années :

MM. :

Berindoague, direct. de la banque de l'Indo-Chine à Hong-kong. — Bonnet, négoc. à Bogota. — Bouchard, industriel à Santo-Tomé. — Bouile, négoc. à Mogador. — Braunschwig, négoc à Tanger.

Coste, administ. de Sociétés à Tunis.

Ferrieu, négoc. à Casablanca. — Fort, ingénieur à Lima.

Grosjean, négoc. à Hankow. — Guérin, négoc. à Valparaiso.

Henriot, direct. de la banque de l'Indo-Chine à Changhaï.

Lazarus, négoc. à Moscou. — Lecore-Carpentier, administrat. de sociétés à Maxula-Radès. — Legallet, industr. à San-Francisco.

Magnin, négoc. à Bogota. — Mamy, négoc. à San-Luis. — Martin des Pallières, agent des Mess. marit. à Salonique. — Messimy, représent. de maisons françaises à Chicago.

Person, négoc. à Santiago (Chili). — Pravieux, négoc. à Canton. — Prost, représent. de la maison Simon et Cie, à Santiago. — Py, présid. de banque française du Rio de la Plata à Buenos-Ayres.

Valensi, négoc. à Tunis. — Ventre, négoc. à Tunis.

MM. :

Altazin, armateur à Boulogne-sur-Mer. — Arnaud, de la maison Paulin Arnaud, à Mèze.

Barbat, négoc. en huiles à Charenton. — Barrault, direct. de la maison Barrault frères, à Paris. — Bertin, industr. à Paris. — Billes, négoc. à Marseille. — Blum, fabric. de lingerie à Paris.— Brault, céramiste à Paris.

Calvet, présid. du syndicat des viticulteurs des Charentes à Saintes. — Chalmel, direct. de la manufacture centrale de France, à Paris. — Chastenet, distillateur à Périgueux. — Chauvris, des établissements Chollet neveu et Cie à Paris. — Conza, négoc. à Paris. — Coulon, importat. de rhum à Bordeaux.

Darracq, fabric. de fournit. pour automobiles à Paris. — Daydé, des établissements Daydé et Pillé. — Dorizon, direct. de la Société générale à Paris.

Etienne, membre du comité consultatif des colonies.

Faucon, export. à Sfax. — Faure, de la maison Emmanuel Faure et Cie à Bordeaux. — Fontaine, administ. de sociétés coloniales à Paris.

Gaveau, facteur de pianos à Paris. — Gobillot, propriét. des magasins à la « Ville de Saint-Denis » à Paris.

Hamet, industriel à Paris. — Hirschmann, représent. de fabriques à Paris. — Hug, fabricant de soies à Paris.

Juillard-Hartmanm, de la maison Juillard et Méguin à Epinal.

Lattes, banquier à Paris. — Laurain, administ. de la Société de caoutchouc manufact. à Paris. — Lebaudy, raffineur de sucre à Paris. — Levy, industriel à Paris. — Lovenbach, négoc. à Paris.

Mager, auteur de publications coloniales, à Paris. — Morisson, courtier en marchandises à Paris.

Nancon, direct. des forges d'Albert.

Passerieu, auteur des publications coloniales à Paris.

Ravat, directeur de la maison de vins de Champagne Mont-Rolland à Paris. — Reyrel, membre du conseil d'administ. de l'Institut commercial à Boulogne.

Sachot, fabric. de produits céramiques à Montereau.

Tapissier, négoc. en soieries à Lyon. — Trillat, chimiste à Paris. — Trouillet, auteur de publications coloniales à Paris. — Trystram, importateur de bois à Dunkerque.

Weiller, administ. des établissements Lazare Weiller.

Zebaume, négoc. à Paris.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Raphaël Lavigne, consul d'Espagne à Oloron;
W.-F. Browne, consul des Pays-Bas au Havre;
Maurice Pannier, vice-consul de Norvège à Granville;
Alberto Supervielle-Samparre, vice-consul de la République Argentine à Pau.

Sont promus :

Ministres plénipotentiaires de 1re classe : M. Souhart, ministre de 2e cl. à Bogota; M. Paléologue, ministre de 2e cl. à Sofia.

Ministres plénipotentiaires de 2e classe : M. Blanc, consul général à Smyrne; M. Patenôtre, secrétaire de 1re cl. à Munich; M. Veillet-Dufrêche, consul général, sous-directeur à la direction des affaires administratives et techniques; M. Bonnardet, secrétaire de 1re cl. à Berne; M. Piccioni, secrétaire de 1re cl., sous-directeur à la direction des affaires administratives et techniques.

Secrétaires d'ambassade de 1re classe : M. Vieugué, secrétaire de 2e cl. à Saint-Pétersbourg; M. Auzouy, secrétaire de 2e cl. à Christiania; M. Prévost, secrétaire de 2e cl. à Vienne.

Secrétaires d'ambassade de 2e classe : M. de Lacroix, secrétaire de 3e cl. à Constantinople; M. le vicomte de Chambrun, secrétaire de 3e cl. à Washington; M. le vicomte de Martel, secrétaire de 3e cl. à Washington.

Secrétaires d'ambassade de 3e classe : M. Bruère, attaché d'ambassade à Berlin; M. Corbin, attaché d'ambassade à Rome; M. Savin, attaché d'ambassade à Berne; M. Puaux, attaché d'ambassade à la résidence générale à Tunis; M. Martin (Henri), attaché à la direction des affaires politiques et commerciales.

Consuls de 1re classe : M. Pilet, consul de 2e cl., chargé du vice-consulat de Breslau; M. Meyrier, consul de 2e cl., à Port-Saïd; M. Renucci, consul de 2e cl., chargé de la chancellerie de l'ambassade de France à Rome.

Consul de 2e classe : M. Destailleurs, consul honoraire, commissaire du gouvernement à Oudjda.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Interprètes militaires. — Sont promus :

Au grade d'officier interprète de 1re classe : MM. Martin (Alfred-Georges), officier interprète de 2e classe, hors cadre, employé aux troupes débarquées à Casablanca; M. Mirante, officier interprète de 2e cl., hors cadres, à la disposition du gouverneur général de l'Algérie; M. Palaska, officier interprète de 2e cl., employé au poste d'Ouargla; M. Abdelkrim ben Si Ahmed ben Legoun, officier interprète de 1re cl., en non-activité, en résidence à Tunis.

Troupes métropolitaines.

Est nommé général de brigade : M. le *colonel* Alix, du 2e rég. étranger, commandant p. i. le territoire militaire d'Aïn-Sefra.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Mirville est nommé à l'état-major particulier du général commandant supérieur des troupes de l'Indo-Chine.

Sont affectés au 1er tonkinois : MM. le *commandant* Mortreuil; le *capit.* Sibersart; les *lieut.* Bars, Reymond;

Au 2e tonkinois : MM. les *lieut.* Charbonneau, Devaux, Guillot;

Au 3e tonkinois : MM. le *commandant* Desdouis; le *capit.* Carpeaux et le *lieut.* Velle;

Au 4e tonkinois : MM. le *capit.* Courrier; le *lieut.* Jacquenut et le *sous-lieut.* Favard;

Au 9e colonial : MM. le *commandant* Bouet; les *capit.* Dez, de Reigniac, Spiess; le *lieut.* Garnery et le *sous-lieut.* Verdon;

Au 10e colonial : MM. le *commandant* Vautravers ; les *capit.* Gibault, Bellon ;
Au 1er tirailleurs annamites : MM. le *capit.* Crébessac, et le *sous-lieut.* Le Gros ;
Au 11e colonial : MM. les *capit.* Gury, Goumarre ; les *lieut.* Jean, Haran.
Ont été désig. pour servir au Tonkin :
MM. les *capit.* Maupin, Labarrière, Saint-Gès, Sautel ; les *lieut.* Deutschmann, Pigeon, Dorey, Porquet, Sichère, Camy, du Souich ; le *sous-lieut.* Legentilhomme.

Afrique Occidentale. — Sont désignés :
Au bataillon du Gabon : en qualité de capitaine-major (désignation hors tour), M. le *capit.* Blaise ;
En qualité d'officier comptable : M. le *lieut.* Boidard ;
Au bataillon du Moyen-Congo : en qualité de capitaine-major (désignation hors tour), M. le *capit.* Jules ;
Au bataillon du Congo : MM. le *lieut.* Fouchet et le *sous-lieut.* Debrane ;
Au bataillon du Chari-Tchad : M. le *sous-lieut.* Berraud ;
Au bataillon de l'Afrique occidentale : M. le *lieut.* Compte ;
Au 2e sénégalais : M. le *lieut.* Person ;
Au 4e sénégalais : M. le *lieut.* Bouet (J.-F.) ;
Au bataillon de Tombouctou : M. le *lieut.* Revon ;
M. le *chef de bataill.* Claude, en activité hors cadres en Mauritanie, est placé au bataillon de Mauritanie ;
M. le *capit.* Brousse (Adrien) est placé à l'état-major particulier des troupes du groupe de l'Afrique occidentale ;
M. le *capit.* Plomion, en activité hors cadres en Afrique occidentale, est placé en activité hors cadres en Mauritanie ;
M. le *capit.* Leblond, en activité hors cadres en Afrique occidentale, est placé en activité hors cadres dans le Haut-Sénégal-Niger ;
M. le *capit.* Verlaque est nommé à l'emploi de capitaine trésorier du 1er sénégalais ;
M. le *capit.* Fiérard passe au bataillon de l'Oubanghi-Chari ;
M. le *capit.* Jacquier, passe au bataillon de l'Oubanghi-Chari ;
MM. les *lieut.* Loisy, Carles et Gramont, en activité hors cadres en Afrique occidentale, sont placés en activité hors cadres dans le Haut-Sénégal-Niger ;
M. le *lieut.* Sylvestre, du 4e sénégalais, est placé en activité hors cadres au Dahomey (milice indigène) ;
MM. les *lieut.* Larbalétier et Kaufmann, passent au bataillon de la Côte d'Ivoire ;
M. le *lieut.* Gautier (P.-J.), en activité hors cadres en Mauritanie, est placé au bataillon de Mauritanie ;
M. le *lieut.* Martin (M.-P.-A.), du bataillon du Congo, passe au bataillon de l'Oubanghi-Chari, 3e compagnie.

Madagascar. — M. le *lieut.* Bonhomme est affecté au 1er malgaches ;
M. le *lieut.* Garenne est affecté au 2e malgaches ;
MM. les *capit.* Thomassin, Cabanes, Allouard ; le *lieut.* Greigert sont affectés au 3e malgaches ;
M. le *capit.* Marion est affecté au 3e sénégalais ;
M. le *capit.* Thomas est affecté au bataillon de Diégo-Suarez ;
Ont été désignés pour servir à Madagascar :
MM. le *capit.* Suzzoni et le *lieut.* Lanfranchi.

ARTILLERIE

Sont affectés au Tonkin : MM. les *capit.* Violland, Husson, Ledoux ; les *lieut.* Vitrac, Mutel et Gouin ;
En Cochinchine : M. le *lieut.* Malgat ;
En Chine : M. le *lieut.* Nussbaüm ;
En Afrique occidentale : MM. le *chef d'escad.* Amman ; le *capit.* Paquelier et les *lieut.* Vanschoor, Cruciani ;
A Madagascar : M. le *capit.* Poutignat.

CORPS DE SANTÉ DES TROUPES COLONIALES

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Duhourcau servira en activité hors cadres au chemin de fer de la Guinée.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Ont été inscrits d'office aux tableaux de concours de la Légion d'honneur (campagne de guerre au Maroc) :

Pour le grade d'officier :

MM. les *capit. de frég.* André-Fouet (Louis-Joseph-Marie) ; Raffier-Dufour (Etienne-Augustin).

Pour le grade de chevalier :

MM. le *lieut. de vaiss.* Guette; le *mécanic. ppal de 1er cl.* Valo.

M. le *commiss. de 2e cl.* Richard-Foy (E.-M.), de Brest, est désig. pour embarquer sur le contre-torpilleur *Faucon*, détaché en Crète.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Europe et l'Empire ottoman : *Les aspects actuels de la question d'Orient*, par René Pinon. Un vol. in-8° de 603 pages, avec deux cartes hors texte. Perrin et Cie, 1908.

La publication du nouvel ouvrage de notre collaborateur René Pinon remonte à quelques semaines déjà et depuis lors sont survenus des événements qui ont donné à la question une acuité particulière. Les circonstances présentes ajoutent donc encore à l'intérêt que présente la lecture de ce volume où M. René Pinon étudie les aspects que présentait la question d'Orient au moment même où se préparait une crise qui inquiète l'Europe et menace la paix du monde.

Les souverains en voyage, les ministres en visite, avaient au premier plan de leurs préoccupations la question de Macédoine qui touchait et touche encore aux intérêts vitaux de tous les Etats balkaniques et de toutes les grandes puissances. Après un voyage d'études dans la péninsule des Balkans, M. R. Pinon a abordé ces questions avec la compétence que lui reconnaissent tous ceux qui ont lu ses précédents ouvrages et avec cette largeur de vues qui est le caractère distinctif de sa manière. Les deux premiers chapitres traitent de l'évolution de la question d'Orient et de la question des Détroits. Les quatre suivants sont consacrés à la question de Macédoine, qui est envisagée sous tous ses aspects. Viennent ensuite : la rivalité des grandes puissances dans l'Empire ottoman, la question arabe, le conflit austro-serbe, la farce bulgare, la question des Ecoles françaises et celle du protectorat. Enfin, dans quelques conclusions, l'auteur esquisse des vues de politique générale dont on ne saurait trop apprécier le particulier intérêt.

L'Afrique aux Européens. Les colonies de l'Europe en Afrique : la conquête, le partage, l'avenir, par le Dr Rouire. Un vol. in-8° illustré de 170 gravures et 36 cartes. Hachette et Cie, Paris.

C'est bien le moment de faire l'histoire de la pénétration européenne en Afrique et de la formation territoriale des colonies que l'Europe s'est adjugées dans ce continent. La dernière convention franco-anglaise et l'œuvre de la Conférence d'Algésiras ont en effet complété l'ensemble des arrangements qui ont donné aux diverses colonies de l'Europe leur confi-

guration en Afrique et le partage politique du continent noir peut être considéré comme terminé aujourd'hui.

Le Dr Rouire a écrit l'histoire de la pénétration européenne en Afrique en envisageant chaque colonie en particulier et en en faisant l'histoire séparée. De la sorte nous assistons à la série des actes accomplis par une puissance pour établir sa domination sur un point donné. L'exposition de ces actes est suivie de considérations sur la valeur et l'avenir de chaque colonie, et l'auteur a, de plus, fait ressortir les leçons que nous donne la connaissance du passé. Un ensemble bien coordonné et d'une lecture facile, une méthode impartiale dans l'exposition des faits, une grande sûreté de jugements dans les appréciations, telles sont les maîtresses qualités de cet ouvrage.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Cours de géographie, par Mlle B. Landreaux, professeur agrégée au lycée Fénelon (1re année, notions générales, Afrique, Océanie, Amérique). Un vol. in-12 avec cartes et gravures de 326 pages. F. Alcan, Paris, 1909.

Le Monde actuel, par Ed. Driault. Un vol. in-8° de 372 pages de la bibliothèque d'Histoire contemporaine. F. Alcan, Paris, 1909.

Une Campagne dans le Haut-Tonkin (janv.-mai 1896), par le capitaine Bernard. Un vol. in-8° de 180 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1909.

Les Lois de la guerre et les deux Conférences de La Haye (1899-1907), par le lieutenant Paul Boidin, docteur en droit. Un vol. in-8° de 280 pages. A. Pedone, Paris, 1908.

La Découverte des grandes sources du centre de l'Afrique, par le commandant Lenfant. Un fort vol. in-8° de 280 pages illustré de 104 gravures et une carte en couleurs. Hachette et Cie, Paris, 1909.

Autour de l'Afghanistan, par le commandant de Bouillane de Lacoste. Un vol. in-8° de 220 pages, illustré de 80 planches hors texte. Hachette et Cie, Paris, 1908.

Compte rendu des travaux du Congrès de l'alliance française et des Sociétés de géographie, tenu à Marseille du 10 au 15 septembre 1906. Un vol. in-8° de 280 pages. Marseille, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*déc.* 1908). G. François : Le chemin de fer de Thiès à Kayes. — H. Marchand : La Tripolitaine.

Association cotonnière coloniale (*déc.* 1908). Dr Trabut : Essai de culture du cotonnier en Algérie en 1907. — La culture du coton en Asie centrale.

La Ligue maritime (*déc.* 1908). B. K. R. : Le budget de la marine pour 1909. — Léon Haffner : Petits bateaux et grands navires.

La Quinzaine coloniale (20 *déc.* 1908). J. Chailley : L'emprunt du Congo.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES

Revues italiennes.

L'Esplorazione commerciale (*dic.* 1908). Cap. Tanendi : La missione italiana al Lago rzana.

L'Italia all' Estero (20 *dic.* 1908). Prof. Antonio Baldacci : Il primo natale della Bosnia e dell' Erzegovina austriache.

La Rassegna nazionale (*dic.* 1908). Salv. Raineri : Il commercio italo britannico.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA POLICE MAROCAINE ET LA FRONTIÈRE ALGÉRIENNE

M. Jaurès, dans l'*Humanité*, s'est fort ému, ces jours derniers, d'un certain plan d'occupation militaire visant toute la région orientale du Maroc, plan que des informations particulières lui auraient révélé et qui, assurait-il, aurait été « dressé et dans une large mesure réalisé par M. le général Lyautey ». Le *Temps* et le *Journal des Débats* ont répondu à cette thèse en en contestant l'exactitude, et M. Jaurès a annoncé son intention de porter la question devant la Chambre des députés.

Pour notre part, nous ne croyons pas qu'en matière de politique extérieure les interventions incessantes du Parlement soient de nature à faciliter la tâche du gouvernement, surtout lorsque cette tâche est aussi délicate que dans l'affaire marocaine, où la France doit faire face à un programme d'action de l'étranger, dont l'agitation inlassable ne connaît jamais les âpres critiques qui viennent sans répit contrecarrer notre politique défensive. Ce n'est pas, d'ailleurs, que nous estimions devoir, comme le font quelques autres journaux, prôner toujours sans réserve nos propres efforts, en dénaturant avec trop de parti pris l'action étrangère. Nous avons au contraire le le souci constant de nous garder également des excès d'une admiration sans bornes et de l'injustice d'un dénigrement systématique : il est vrai que nous n'avons pas les mêmes sources d'information que l'*Humanité*.

Cependant, puisque aujourd'hui la question est posée dans notre presse[1] et que l'étranger s'en trouve du même coup saisi, il nous paraît nécessaire de ramener la question aux termes exacts dans lesquels elle se pose, afin de réduire ainsi à de plus justes proportions des querelles où la passion politique joue un trop grand rôle.

[1] L'*Humanité* du 10 janvier et le *Temps* du 12 janvier.

*
* *

Et d'abord précisons nettement la situation générale. L'acte international d'Algésiras, du 7 avril 1906, a stipulé l'introduction au Maroc de réformes basées sur le triple principe de la souveraineté du sultan, de l'intégrité de ses Etats et de la liberté commerciale dans l'Empire marocain; il comporte : 1° une déclaration relative à l'organisation de la police ; 2° un règlement organisant la surveillance et la répression de la contrebande des armes ; 3° un acte de concession d'une Banque d'Etat marocaine ; 4° une déclaration concernant un meilleur rendement des impôts et la création de nouveaux revenus ; 5° un règlement sur les douanes de l'Empire et la répression de la fraude et de la contrebande ; 6° une déclaration relative aux services publics et aux travaux publics[1].

En ce qui concerne l'organisation de la police — c'est la question qui nous occupe en ce moment — la déclaration de l'Acte d'Algésiras ne vise expressément que les huit ports du Nord et de l'Ouest, ouverts au commerce ; il n'y est pas fait mention de la frontière algéro-marocaine. Cette dernière région, on le sait, est restée à part parce que l'organisation de la police dans toute cette zone avait été antérieurement définie par le traité franco-marocain du 18 mars 1845, par les accords franco-marocains de 1902 et enfin par le protocole franco-allemand du 28 septembre 1906, dont voici le texte[2] :

NOTE

Les négociations entre la France et l'Allemagne, concernant le projet de programme de la Conférence sur les affaires marocaines, viennent d'aboutir.

L'accord s'est fait sur un programme qui comprend : organisation de la police ; règlement concernant la surveillance et la répression de la contrebande des armes ; réforme financière consistant principalement dans l'établissement d'une banque d'Etat ; étude d'un meilleur rendement des impôts et de la création de nouveaux revenus ; enfin, fixation de certains principes destinés à sauvegarder la liberté économique.

Quant à la région frontière, par une réserve spéciale insérée au projet de programme, il est entendu que les questions de police continuent à y être réglées directement et exclusivement entre la France et le sultan, et restent en dehors du programme de la Conférence. Dans la même région, l'application du règlement sur la contrebande des armes restera l'affaire exclusive de la France et du Maroc.

Ainsi, dans l'ouest du Maroc, de par l'Acte d'Algésiras, la police est dévolue à la France et à l'Espagne, et dans l'Est elle

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 avril 1906, p. 548.
[2] *Quest. Dipl. et Col.*, 1er octobre 1906, p. 436.

est dévolue à la France seule en vertu des accords et traités antérieurs franco-marocains. Mais un trait commun caractérise ces deux organisations de police et leur donne en somme un même caractère : elles doivent être, l'une et l'autre, marocaines, et ne porter aucune atteinte au principe de l'intégrité de l'empire chérifien.

Or, comment nous sommes-nous acquittés de notre mission sur la côte occidentale du Maroc? Nous avons agi avec la plus absolue loyauté, nous conformant rigoureusement aux stipulations de l'Acte d'Algésiras : la diminution actuelle de nos effectifs dans la Chaouïa et leur remplacement par des éléments de police marocaine montrent avec quelle confiance et quels scrupules nous avons tenu nos engagements de ce côté. Il est manifeste que, si l'on peut faire des réserves sur le succès de la politique marocaine de M. Regnault, on ne saurait en tout cas assez louer la sincérité et la bonne foi de son attitude comme de celle du général d'Amade. De quel droit alors viendrait-on prétendre qu'il pourrait n'en être pas de même dans le Maroc oriental? Qui ne voit au contraire que l'organisation normale, régulière de la police dans ces régions est le seul moyen de ramener définitivement la tranquillité sur notre frontière et de supprimer les dépenses énormes que nous y faisons depuis quelques années. Et puisque le protocole du 28 septembre 1906 nous en a reconnu le privilège exclusif, pourquoi, alors qu'on connaît les fermes déclarations du gouvernement, la droiture constante de notre politique, et les talents du général Lyautey, pourquoi paraître redouter que nous n'opérions de ce côté avec le même loyal souci de nos obligations contractuelles, qui se résument toutes dans ces mots : intégrité du Maroc ; souveraineté du sultan.

Si donc il existe un projet d'organisation de la police de ces régions, il convient de s'en féliciter grandement : c'est, comme nous venons de le dire, le seul moyen de mettre un terme à nos dépenses, de rendre au 19e corps l'intégralité de ses effectifs, de gagner la confiance du sultan en lui montrant notre bonne foi et la valeur de notre appui dans une zone où nous agissons sans contrôle et où nous ne subissons aucune pression étrangère. L'application d'une telle organisation ne saurait d'ailleurs soulever de difficultés. S'il s'agit de constituer une police, les éléments en sont déterminés, d'abord par le traité de 1845 qui a fixé à 2.000 hommes l'importance des troupes que l'empire chérifien doit entretenir dans l'amalat d'Oudjda — stipulation très importante puisqu'elle impose au sultan l'obligation de faire les dépenses nécessaires à l'entretien de cette force : —

puis par les accords de 1902 stipulant que ces troupes ne devront pas être dirigées « par des instructeurs étrangers autres que des Français ». Ces engagements du sultan ont encore été précisés au cours des négociations de Rabat à l'automne de 1907 [1]; et l'Acte d'Algésiras, par son article 123 [2], a enregistré notre droit, que Moulaï Hafid a reconnu également lorsqu'il a promis de respecter les traités signés par ses prédécesseurs (lettre du 20 novembre 1908). Enfin le traité de 1845 prévoit même que « ce nombre de 2.000 hommes pourra être « augmenté si des circonstances extraordinaires, et reconnues « telles par les deux gouvernements, les rendaient nécessaires « dans l'intérêt commun. » Il est évident que l'agression de la harka dans le Sud et le souci d'en finir avec nos difficultés dans ces régions sont bien les circonstances extraordinaires prévues par le traité de 1845.

Quant à la détermination de cette région pour laquelle nos droits sont ainsi établis, on la trouve formulée dans l'accord du 20 avril 1902, qui porte à son article I (*Livre Jaune*, I, p. 35) :

Le gouvernement chérifien consolidera, par tous les moyens possibles, dans l'étendue de son territoire, depuis l'embouchure de l'oued Kiss (Adjeroud) et le Teniet-Sassi, jusqu'à Figuig, son autorité makhzénienne, telle qu'elle est établie sur les tribus marocaines depuis le traité de 1845. Le gouvernement français, en raison de son voisinage, lui prêtera son appui en cas de besoin.

Le gouvernement français établira son autorité et la paix dans les régions du Sahara, et le gouvernement marocain, son voisin, l'y aidera de tout son pouvoir.

Au-dessous de Figuig, le protocole du 20 juillet 1901, par son article IV, crée une frontière dont la mise en pratique a été, il est vrai, déclarée impossible par l'accord de 1902; mais le principe en pouvant paraître subsister, il serait nécessaire que le point fût fixé d'un commun accord dans les conversations avec le Makhzen. Voici le texte de cet article IV :

Le gouvernement marocain pourra établir autant de postes de garde et de douane qu'il voudra du côté de l'Empire marocain, au delà de la ligne qui est considérée comme approximativement la limite des par-

---

[1] « Pour assurer la mise en pratique de ces arrangements et nous fournir un gage certain de son désir sincère de mettre fin à l'ancien état de choses, le Makhzen nous a confié le soin de constituer à Oudjda une force de police composée de soldats marocains et algériens. Cette troupe qui offrira le grand avantage d'être immédiatement disponible et dont les éléments algériens seront remplacés par des indigènes marocains, est destinée à circuler dans la région où sa présence établira la fréquentation et la sécurité des marchés. » (Rapport de M. Regnault. *Livre Jaune*. IV, p. 36).

[2] « Tous les traités, conventions et arrangements des puissances signataires avec le Maroc restent en vigueur. » (Acte d'Algésiras, article 123.)

cours des Douï-Ménia et des Oulad-Djerir, et qui va de l'extrémité du territoire de Figuig à Sidi-Dahar, traverse l'oued Kheroua et atteint, par le lieu connu sous le nom d'El-Morra, le confluent de l'oued Talzaza et de l'oued Guir. Il pourra également établir des postes de douane et de garde sur la rive occidentale de l'oued Guir depuis le susdit confluent jusqu'à 15 kilomètres au-dessus du ksar d'Igli. De même le gouvernement français pourra établir des postes de douane et de garde sur la ligne voisine de Djenan-ed-Dar, passant sur le versant oriental du djebel Béchar et suivant cette direction jusqu'à l'oued Guir.

Cette interprétation peut paraître discutable. En tout cas, la stipulation qui arrête la délimitation à 15 kilomètres au-dessus d'Igli indique nettement le parallèle au-dessous duquel le Sahara est exclusivement français. Enfin rappelons que, le 30 septembre 1905, M. Rouvier, répondant à cette question : qu'appelle-t-on région frontière? déclarait :

La région frontière est déterminée par les conditions spéciales du voisinage des tribus algériennes et marocaines; envisagée à ce point de vue, la région où nous entendons conserver la mission exclusive d'assurer la police, d'accord avec le gouvernement chérifien, doit comprendre « les « territoires où résident, campent et se meuvent traditionnellement les « tribus marocaines sédentaires ou nomades, en relations ou en contact « habituels avec les tribus algériennes ». (*Livre Jaune*, I, page 353.)

En résumé, et dans ces conditions, il nous semble certain que M. Regnault, pour qui M. Jaurès ressent de si vives préoccupations, trouvera précisément dans ces stipulations contractuelles dont les Marocains se sont toujours montrés si fidèles observateurs la force qui lui permettra de mener à bien sa mission et d'assurer le règlement pacifique de nos relations présentes et futures avec le Makhzen. La seule question qui nous semble digne d'examen, c'est peut-être de savoir jusqu'à quel point la présence simultanée des deux agents qui dirigent la politique française au Maroc — M. Regnault et le général Lyautey — ne serait pas nécessaire à Fez, et s'il ne serait pas préférable en cette occasion de renoncer à ce dualisme de direction.

Mais, encore une fois, où trouver dans tout cela les éléments d'un « insuccès sinistre », alors que tout concourt au contraire à nous inspirer pleine confiance dans la prudence du gouvernement et dans la sagesse de ses agents?

J.-H. Franklin.

L'ATTITUDE DE LA ROUMANIE

DANS LA CRISE ORIENTALE

Durant tout le mois d'octobre, alors que la neurasthénie, conséquence du surmenage, guettait les diplomates accrédités dans les Etats slaves des Balkans, leurs collègues de Bucarest faisaient à Sinaïa une cure de repos. Nulle part, en effet, le double coup d'éclat manigancé à Vienne et à Sofia n'était accueilli avec autant de calme, on pourrait même dire avec autant d'indifférence, qu'en ce pays de Roumanie, enserré pourtant entre l'Autriche-Hongrie et la Bulgarie. C'est qu'en dépit de leur position géographique les Roumains, ou plutôt leurs classes dirigeantes, affectent de ne plus se considérer comme des Balkaniques, le Danube formant, selon eux, la ligne de démarcation entre l'Occident et l'Orient européen. A Bucarest, on saluait avec sympathie la liberté bulgare. On faisait observer seulement, avec toute la discrétion voulue, que si Tirnovo avait été dans les temps reculés le berceau de cette indépendance, dans les temps modernes c'avait été Plevna, la forteresse abondamment arrosée de sang roumain... Quant à l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, elle était prévue depuis si longtemps, qu'il n'y avait vraiment pas lieu de s'en émouvoir. Si le baron d'Ehrenthal estimait que le moment propice était venu de la déclarer, il en était le meilleur juge et il n'y avait qu'à s'incliner. Les réclamations des Serbes étaient des criailleries sans importance, et destinées à rester sans écho. Les susceptibilités éveillées chez certaines grandes puissances par la violation des formes se calmeraient bien vite, et en fin de compte la régularisation de deux situations de fait n'était pas une mauvaise opération. Elle clarifierait l'atmosphère balkanique, permettrait aux Jeunes-Turcs de se consacrer exclusivement aux provinces de l'Empire restées vraiment ottomanes, en un mot assurerait la paix pour longtemps.

On sait que ces prévisions optimistes ne se sont pas précisément réalisées. La muscade n'a pas passé avec autant de facilité qu'on se l'imaginait dans les Conseils du roi Carol. L'Angleterre s'est fâchée. La France n'a pas dissimulé sa contrariété de procédés qui mettaient la paix en péril. En Italie le sentiment national s'est soulevé contre l'Autriche, et M. Tittoni a été un

moment fort embarrassé pour justifier ses complaisances envers l'alliée et l'ennemie héréditaire. Pareil désagrément est arrivé à M. Isvolski pour avoir cru qu'un ministre des Affaires étrangères russe pouvait, aujourd'hui comme naguère, ne pas se soucier de l'opinion publique. Enfin l'Allemagne elle-même a suivi fidèlement, mais visiblement à contre-cœur, une alliée dans laquelle elle était habituée à ne voir qu'un brillant second, et dont l'intempestive initiative achevait de rendre le nom allemand antipathique aux Jeunes-Turcs.

Le contre-coup de cette réprobation quasi universelle s'est fait sentir, en Roumanie, avec une instantanéité curieuse. Dès les premiers jours de novembre, on voit se multiplier les réunions publiques hostiles à l'Autriche. Elles sont organisées par une Ligue qui dissimule ses aspirations irrédentistes sous le titre anodin de « Ligue pour le développement de la culture nationale ». La plupart de ses adhérents appartiennent à cette classe moyenne que nous avons définie ici même dans une étude antérieure[1], c'est-à-dire sont des professeurs, des avocats, des médecins, auxquels viennent s'ajouter quelques fonctionnaires et hommes politiques de second plan. C'est la ville de Braïla qui donne le branle, imitée bientôt par Bucarest, Buzeu, Craïova, où pour la première fois des députés gouvernementaux osent paraître, infligeant par leur présence un blâme à la politique extérieure du ministère. Depuis lors, toutes les villes de Roumanie un peu importantes ont été le théâtre de meetings plus ou moins violents. Du groupe des orateurs préférés de la foule se détache vigoureusement le professeur-député Jorga, dont la virulente éloquence, étayée d'ailleurs d'une solide érudition, a toutes les qualités nécessaires aux succès de réunion publique. On voit en lui l'étoffe d'un grand agitateur, capable de jouer un rôle considérable en ce pays, quand la vie publique y sera devenue plus active, c'est-à-dire quand les politiciens ferrailleront avec d'autres armes que des sabres de bois, les seules que le roi Carol ait laissées à leur disposition[2]. Pour le moment M. Jorga, le Jaurès roumain, prouve qu'il possède à un plus haut degré que son modèle français le sens de l'à-propos. Aux discours tout imprégnés de socialisme dont il accablait les ministres libéraux il y a un an, lors de la discussion des lois agraires, ont succédé aujourd'hui des harangues inspirées du plus pur nationalisme, qui débu-

---

[1] Voir *Questions Diplomatiques* du 16 [illegible] 1907 : La Question [illegible] Roumanie.

[2] Le mot est de M. Bellessort : *La Roumanie contemporaine*.

tent en général par un historique de la race roumaine, et se terminent par des revendications énergiques en faveur des frères opprimés par l'étranger.

Ces frères opprimés par l'étranger sont fort nombreux. On peut évaluer aujourd'hui à 11 ou 12 millions d'âmes les populations de race roumaine, dont 6.600.000 seulement dans le royaume de Roumanie, 3.500.000 en Transylvanie, 1.400.000 en Bessarabie, et 200.000 en Serbie et en Bulgarie [1]. Mais le sort des Transylvains semble seul intéresser l'opinion publique en Roumanie. Il est même remarquable que, malgré l'antipathie que l'on professe à l'égard de la Russie, aucune récrimination ne s'élève jamais contre la situation faite aux Bessarabiens. On paraît même avoir renoncé à Bucarest à entretenir chez ces derniers le sentiment de la nationalité roumaine, resté au contraire très vivace en Transylvanie.

Le fait est d'autant plus curieux que la Bessarabie n'a été inféodée à la Russie que depuis le commencement du XIXe siècle, tandis que la Transylvanie est depuis infiniment plus longtemps sous la domination des Habsbourg. Les députés et les journalistes roumains d'outre-monts sont arrivés à poser en Hongrie la question roumaine, et par une lutte incessante créent un véritable embarras aux autorités magyares. Les populations tiennent à leur langue et à leurs écoles; elles s'émeuvent aujourd'hui qu'un nouveau système électoral menace leur représentation parlementaire. Aucune agitation semblable n'a pu subsister en Bessarabie. Quelques rares nationalistes, qui existent encore à Kichinef, essaient de temps en temps d'intéresser leurs concitoyens à la culture roumaine, mais ils confessent qu'ils perdent leur temps, et qu'on peut déjà prévoir le moment où la langue roumaine aura disparu de Bessarabie. Une des raisons de cet état de choses est qu'on retrouve dans le paysan bessarabien beaucoup de cette apathie et de cette passivité qui caractérisent son voisin immédiat, le paysan moldave, soumis comme lui aux influences déprimantes d'un climat extrême. Peut-être aussi y a-t-il plus d'affinité entre le Roumain du Nord et le Russe qu'entre le Roumain transylvain et le Hongrois. La communauté de religion exerce également une influence. Enfin il ne faut pas oublier que, contrairement à la Transylvanie, la Bessarabie est restée un pays de grande propriété. Or la preuve a été faite plus d'une fois qu'en terre conquise, lorsque les possesseurs de *latifundia*, pour conserver leur situation privilégiée, embrassent la cause du conquérant, le pays

[1] Ces chiffres sont des moyennes entre les statistiques roumaines et les statistiques hongroises, russes, serbes et bulgares.

ROUMANIE
Czernowitz
Mohilev
Dniestr F.
Boug R.
RUSSIE
Balta
CHAINES DES KARPATES
Debreczen
HONGRIE
Nagy Varad
Botesani
Iassy
Kichinev
Tiraspol
Odessa
Kolozsvar
TRANSILVANIE
Piatra
Szegedin
Barlad
BESSARABIE
Temesvar
Brasso
Focsani
Galatz
Bouches du Danube
ALPES DE TRANSILVANIE
Ploiesti
Braila
BELGRADE
Danube F.
Portes de fer
ROUMANIE
BUCAREST
Craïova
MER NOIRE
Giurgu
SERBIE
Roustchouk
Razgrad
Danube F.
BULGARIE
Choumla
Varna

tout entier se dénationalise avec une rapidité surprenante. Bref, quelle que soit la cause déterminante, on doit constater ce qui existe : la Bessarabie est une des provinces les plus tranquilles de l'Empire russe ; elle est même une des rares où aucun désordre n'ait éclaté au moment où la révolution grondait de toutes parts.

En revanche jamais les attaques contre les Hongrois n'ont été plus violentes que dans les réunions publiques de ces jours derniers. Les Roumains ont été en effet outrés que François-Joseph ait, en sa qualité de roi de Hongrie, sanctionné le projet de loi électorale du comte Andrassy. Les statisticiens ont calculé que le vote plural, tel que ce dernier l'a imaginé, diminuerait sensiblement la représentation roumaine au Parlement de Budapest, d'autant plus sûrement que le projet de loi donne aux autorités administratives le droit de remanier les circonscriptions électorales existantes. On devine dans quel esprit les fonctionnaires magyars s'acquitteraient de cette tâche. On prétend que les 11 comitats de Transylvanie dans lesquels les Roumains sont en majorité pourraient, par un habile remaniement, être réduits à cinq. Le projet Andrassy est tellement injuste, disent les polémistes roumains, que beaucoup de Hongrois de bonne foi, tels que le comte Hedervary, ont publiquement déclaré qu'une loi aussi rétrograde serait une honte pour la Hongrie, et provoquerait sûrement la révolte des nationalités contre la patrie hongroise. De fait, beaucoup de Roumains ne se gênent pas pour dire qu'au cas où la loi serait votée et appliquée, il faudrait s'attendre à brève échéance à un soulèvement général de la population roumaine de Transylvanie.

« C'est en vain, s'écriait un des orateurs du meeting de « Bucarest, que nous avons attendu de notre gouvernement un « mot d'orientation dans la crise actuelle. Nos ministres, comme « d'ailleurs tous nos chefs politiques, restent muets. Force nous « est donc de prendre nous-mêmes la défense des 4 millions de « Roumains sujets de l'Empire voisin. Il n'y a pas d'exemple « qu'un peuple ait été traité d'une façon aussi barbare. « Les Hongrois n'ont qu'une idée, dénationaliser nos frères ! « Ils ferment nos écoles, même dans les localités où à côté des « nôtres existent des écoles hongroises. La presse roumaine ne « cesse d'être persécutée : aucune pensée, non pas même natio- « naliste, mais seulement libérale, ne peut être exprimée « en Hongrie[1]. Que le gouvernement autrichien soit impuis-

[1] Allusion aux innombrables condamnations des journaux, *Lupta*, de Budapest, et *Tribuna*, d'Arad, dont les rédacteurs collectionnent, en effet, les amendes et les mois de prison.

« sant à réfréner ce zèle, c'est fort possible : mais ce n'en est « pas moins regrettable pour nous qui sommes en définitive « ses alliés ! »

Avec M. Jorga le débat s'élève toujours. Il remonte aux causes :

« Les progrès remarquables de la Bulgarie sont dus bien plus « à la culture nationale, si développée chez elle, qu'à la faiblesse « de la Turquie. La conscience nationale, voilà ce qui nous « fait cruellement défaut ! Et cette inconscience nous vaut la « misérable politique extérieure que nos gouvernements nous « imposent depuis si longtemps, et qui a pour résultat de nous « faire piétiner aujourd'hui par l'Autriche, comme naguère « par la Russie. Il n'y a eu dans notre histoire contemporaine « qu'une éclaircie, celle de 1859, au moment où un sentiment « vraiment national a provoqué l'union des deux Principautés. « Mais alors nous nous inspirions de la France, de ce noble pays « qui ne cherche pas en Roumanie un champ d'exploitation, « et auquel nous rattachent tant de liens moraux et intel- « lectuels ! Ensuite, nous avons fait la guerre de l'indépen- « dance, au cours de laquelle nous avons eu l'occasion de sau- « ver l'honneur des armes russes. La Russie nous a payés en « nous enlevant la Bessarabie ! Enfin nous nous sommes jetés « dans les bras de l'Autriche, et celle-ci nous livre sans défense « aux Hongrois ! Il est donc grand temps que nous ayons une « politique nationale. Mais nous ne l'aurons pas tant que nous « n'aurons pas imposé silence à nos querelles de parti, et tant « que nous n'aurons pas dépouillé cet esprit de servilité vis-à- « vis de l'étranger, qui date malheureusement de si loin ! « L'Europe nous complimente aujourd'hui de ce qu'elle appelle « notre sagesse, elle nous félicite d'être dans les Balkans un « facteur d'ordre et de paix. Peu nous chaut de ces louanges ! « Nous les payons trop cher. »

On voit donc que, dans ces récentes harangues, aux récriminations habituelles contre les Hongrois s'ajoutent des plaintes acerbes contre l'Autriche, et ceci est une note nouvelle. Les petits politiciens de Roumanie, disent dédaigneusement les Autrichiens, ont voulu faire chorus avec ceux d'Angleterre, de France, d'Italie et de Russie déchaînés contre notre monarchie. Il n'est pas douteux que l'opinion presque générale de l'Europe n'ait influencé en la circonstance l'esprit public en Roumanie, ainsi que nous le disions au début de cet article ; mais il faut reconnaître que deux questions particulières, où les intérêts roumains sont directement en jeu, ont fortement contribué à

indisposer Bucarest contre Vienne : ce sont les questions du Danube et du traité de commerce.

Dans un des nombreux panégyriques qu'il a faits dernièrement de sa propre politique, le baron d'Ehrenthal, ce jour-là en veine de conciliation, s'est laissé aller à dire que l'Autriche ne désirait nullement la mort des petits peuples balkaniques, et verrait notamment d'un œil favorable l'entrée des Serbes comme des Bulgares dans la Commission européenne du Danube. Il n'en a pas fallu davantage pour que les Roumains criassent à la trahison autrichienne. On sait que la Commission européenne, créée en vertu du traité de Paris de 1856, et confirmée par les traités de Berlin (1878) et de Londres (1883), a pour mission de débarrasser les embouchures du Danube des bancs de sable et autres obstacles à la navigation. Elle se compose de 8 délégués représentant les 6 grandes puissances européennes, la Turquie, et la Roumanie. Elle est indépendante du gouvernement roumain, a certains pouvoirs souverains sur la partie du Danube en aval de Braïla, exerce la police, promulgue des règlements ayant force de loi, lève des impôts, conclut des emprunts, et dispose des ressources ainsi accumulées pour des travaux d'utilité publique. Cette institution fonctionne à la satisfaction générale, et la Roumanie en particulier n'a pas lieu de s'en plaindre, puisque, grâce à l'aménagement parfait du bras de Soulina, les anciens ports de Galatz et de Braïla ont pu prendre un développement considérable, tandis qu'un nouveau port se créait à Soulina sur la mer Noire. Splendides résultats auxquels l'argent roumain n'a contribué que pour une faible part, puisque sur les 3.550.000 tonnes transitant annuellement à Soulina, 50.000 seulement, soit moins de 1/70 du total, sont sous pavillon roumain. Ceci vaut bien qu'on abandonne à une commission internationale quelques droits souverains sur les rives marécageuses du delta danubien. Mais si la Roumanie admet l'ingérence des grandes puissances et de la Turquie, elle trouverait insupportable et attentatoire à sa dignité celle de la Bulgarie et de la Serbie. Au reste ces deux dernières n'ont prêté que peu d'attention au cadeau que prétendait leur faire le baron d'Ehrenthal. Le commerce bulgare sur le bas Danube est tout à fait insignifiant, et celui des Serbes nul. La proposition du diplomate autrichien n'est même explicable qu'à la condition d'étendre en amont de Braïla la compétence de la Commission. Et c'est ce dont les Roumains ne veulent à aucun prix entendre parler, car cette nouvelle restriction de leurs droits souverains ne serait pluscompensée par aucun avantage. Ils déclarent que c'est déjà assez pour eux d'avoir avec le gou-

vernement hongrois d'incessantes difficultés aux Portes de fer [1].

Autre cause de mécontentement : la Roumanie, qui a conclu dernièrement des traités de commerce avantageux avec la France et l'Italie, ne parvient pas à en conclure avec son alliée l'Autriche. En ceci le baron d'Ehrenthal n'est pas coupable, car il ne demanderait pas mieux, pour des raisons politiques, que d'accorder des satisfactions aux Roumains sur le terrain commercial. Mais les agrariens d'Autriche ont empêché jusqu'à présent les négociations d'aboutir. Après d'interminables atermoiements, le Ballplatz a enfin invité les délégués roumains à venir conférer à Vienne. Ils y ont passé le mois de novembre, mais leur voyage aura été inutile. La crise ministérielle est survenue, le cabinet Beck a démissionné, et on a fait comprendre aux délégués que le nouveau gouvernement avait besoin d'assurer sa situation parlementaire avant de pouvoir enlever le vote d'un traité combattu par un très fort parti politique. Les conférences ont été ajournées au commencement de l'année prochaine, et on en a ressenti à Bucarest le plus vif dépit.

*
* *

Telles sont les principales causes du courant austrophobe qui vient de se manifester en Roumanie. Il convient de le noter, sans toutefois exagérer son importance, du moins pour le moment. Ainsi que nous l'avons dit, dans toutes les réunions de la Ligue pour la Culture nationale, les chefs politiques brillaient par leur absence. Il existe actuellement trois grands partis : le parti libéral, aujourd'hui au pouvoir, qui reconnaît pour *leader* M. Sturdza, président du Conseil des ministres; celui des conservateurs juministes, dirigé par M. Carp, et un troisième, qui a adopté l'étiquette quelque peu bizarre de conservateur-démocrate, et que mène M. Take Jonesco, ministre des Finances dans le précédent cabinet conservateur, et aujourd'hui brouillé avec M. Carp. MM. Sturdza et Carp, contrairement à la grande majorité des Roumains instruits, sont de culture foncièrement germanique et ne sauraient par conséquent manifester de tendances austrophobes. Quant à M. Take Jonesco, étant donnée l'orientation de la politique roumaine, c'est naturellement à Berlin qu'il allait chercher le pivot de ses combinaisons financières lorsqu'il était ministre ; si bien que cet

[1] Le gouvernement hongrois a fait creuser aux Portes de fer un chenal pour la navigation, dont l'usage n'est indispensable qu'à certaines époques de l'année. Il n'en prétend pas moins exercer un droit de péage permanent sur toute la batellerie transitant aux Portes de fer.

homme d'Etat, quoique fort différent d'allures des deux précédents, communie cependant avec eux dans les mêmes sympathies étrangères. Or la discipline dans chacun de ces trois partis est assez forte, et les chefs ont une action réelle sur leurs troupes. En la circonstance présente, les seuls politiciens qui aient montré quelque velléité d'insubordination sont un petit nombre de députés libéraux qui préféreraient la direction de M. Bratiano, ministre de l'Intérieur, à celle de M. Sturdza. On les a vus et entendus dans les meetings nationalistes, mais le gros de l'armée libérale est resté muet, et les conservateurs l'ont imité.

Ce n'est pas à dire pour cela que tout ce qui compte en Roumanie par le talent ou la situation sociale ne voit que par les lunettes de MM. Sturdza, Carp et Take Jonesko. Si on n'agit ni ne parle, on n'en pense pas moins, et dans certains milieux on est peu enthousiaste de l'intimité politique avec l'Autriche. Mais on le considère encore comme une sorte de mariage de raison, indispensable pour protéger le pays contre les ambitions russes : « Sans la guerre de Crimée, entend-on dire à « Bucarest, nous serions aujourd'hui une province russe. « Comme il n'y a plus en perspective de guerre de Crimée par « suite du nouveau groupement des grandes puissances, que « deviendrions-nous sans l'Autriche, le jour où la Russie, sortie de ses embarras intérieurs, regarderait au delà de ses « frontières, et probablement du côté de Constantinople, et « redeviendrait d'humeur à s'annexer tout ce qui la sépare de « cette proie tant désirée ? »

Il est à peine besoin de dire qu'en concevant de cette façon la politique russe de l'avenir, les Roumains commettent un anachronisme. Il faudrait, en effet, supposer que les leçons du passé ont été perdues pour les hommes d'Etat russes, et même que celles qui se dégagent des événements actuels leur échappent complètement, pour les croire avides d'acquisitions territoriales dans les Balkans. En admettant même que les efforts des Jeunes-Turcs pour régénérer leur patrie avortent, l'Empire russe trouverait-il son compte à englober des populations aussi réfractaires que les Roumains et même les Bulgares ? Ces derniers, bien que slavisés par la langue et la religion, n'ont-ils pas surabondamment prouvé qu'ils n'entendaient pas du tout être les « sentinelles avancées » de la Grande Russie en Orient ? En réalité, les accroissements de territoires, quand ils aboutissent à l'incorporation de races hostiles, ont cessé, pour employer une expression anglaise, d'être *payants*, du moins en Europe, et l'ère en sera probablement close par la pénible

annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine. C'est même devenu un lieu commun que d'affirmer que les grands conflits de l'avenir auront des causes économiques, et on ne devrait pas l'ignorer à Bucarest. Les Russes sont les premiers à reconnaître aujourd'hui que le lambeau de Bessarabie qu'ils ont enlevé après la guerre de 1877 leur a procuré plus de désagréments que d'avantages, puisque c'est la cause principale de cette antipathie encore si vivace des Roumains à l'égard de leurs voisins d'au delà le Pruth. Sans aller aussi loin que cet ancien diplomate russe qui proposait récemment, dans un article de journal, de rendre à la Roumanie les districts voisins du bras de Kilia, un autre personnage, le comte Troubetzkoï, s'exprimait ainsi dans une conférence publique : « Après la guerre « de 1877, notre diplomatie a mis son point d'honneur à effacer « les traces du traité de Paris et à reprendre la Bessarabie du « Sud, que ce traité nous avait fait perdre. Nous avons ainsi « profondément froissé les Roumains, dont les troupes avaient « apporté à notre armée un appoint d'importance. De plus, « cette petite conquête territoriale, sans grande valeur pour « notre Empire, nous obligea à reconnaître l'occupation mili- « taire de deux provinces ottomanes par l'Autriche, l'Europe « s'étant avisée de ce moyen de créer un contrepoids à l'in- « fluence russe dans les Balkans. »

De pareilles paroles n'ont pas passé inaperçues à Bucarest, mais elles n'ont convaincu qu'un très petit nombre de personnes de la possibilité d'un rapprochement russo-roumain dans un avenir plus ou moins éloigné. Présentement, la poire n'est pas mûre, et si un conflit austro-russe éclatait demain, la Roumanie n'aurait pas les mains libres. La presse française a parlé, il y a quelques mois, d'une convention militaire secrète qui existerait entre la Roumanie et l'Autriche et serait dirigée contre la Russie. L'existence de cette convention a été aussitôt démentie par M. Sturdza. Acte lui en soit donné, en observant toutefois qu'une convention secrète implique précisément pour les contractants l'obligation de la démentir toutes les fois qu'il y est fait allusion. Mais, que cette convention soit ou non imaginaire, ce n'est un mystère pour personne que la Roumanie a adhéré à la Triple Alliance et serait probablement obligée, en cas de guerre, de constituer avec ses forces l'aile droite des armées austro-hongroises. Au fond, cette perspective ne sourit à personne en ce pays, et c'est très sincèrement qu'on y fait des vœux pour la paix. Être engagé dans un conflit austro-russe, avec des préoccupations du côté de la frontière méridionale, est, en effet, peu séduisant. Il faudrait auparavant être

sûr des intentions de la Bulgarie, et c'est précisément ce qui est difficile. Pour le moment, les relations entre les deux Etats riverains du bas Danube sont cordiales, quoique la Roumanie n'ait pas voulu devancer les grandes puissances dans la reconnaissance de l'indépendance bulgare. Il y a même lieu de croire que, de Sofia, des sollicitations ont été adressées à Bucarest pour obtenir sinon une aide, du moins une neutralité bienveillante dans le cas d'une guerre avec la Turquie. Mais comme il y a des chances pour que les mêmes sollicitations soient également venues de Constantinople, le gouvernement roumain aura probablement trouvé plus prudent et plus habile de ne prendre d'engagements ni avec les uns ni avec les autres, de façon à ne pas risquer de lier le sort de la Roumanie à celui du plus faible. Situation privilégiée pour la Roumanie, mais qui se retournerait évidemment au profit de la Bulgarie si les hostilités, au lieu d'éclater en Thrace, avaient pour théâtre la Bukovine ou la Bessarabie.

Il résulte de tout ceci que la situation politique de la Roumanie, les tendances de son opinion publique, ses craintes et ses espérances, ont la plus grande analogie avec celles de l'Italie. Comme l'Italie, la Roumanie est impliquée dans la Triple Alliance, et comme l'Italie elle s'y trouve mal à l'aise. Ici comme là, ceux d'en bas s'agitent et s'inquiètent, tandis que ceux d'en haut, responsables de la politique de leur pays, ne veulent pas encore modifier la direction qu'ils lui impriment depuis trente ans. La seule différence est que l'opinion publique a, en Italie, une puissance qu'elle ne connaît pas en Roumanie.

Il en résulte encore que la diplomatie russe, qui a si habilement opéré en Italie depuis quelque temps, aura, dans un avenir rapproché, une superbe partie à jouer, à Bucarest aussi bien qu'à Sofia : partie qui n'est pas exempte de difficultés, mais dont l'enjeu vaut qu'on prenne un peu de peine. Il s'agit, en somme, de s'attacher à nouveau la Bulgarie, de la rapprocher des Etats serbes, de poser ainsi les jalons pour une confédération balkanique, et finalement d'y faire accéder la Roumanie. Ce n'est pas vis-à-vis des Bulgares que le jeu sera le plus délicat. L'entente cordiale entre Vienne et Sofia, pour la perpétration simultanée des deux coups que l'on sait, ne sera pas de longue durée. Maintenant qu'ils ont obtenu ce qu'ils voulaient de l'Autriche, les Bulgares porteront allègrement le fardeau de la reconnaissance, et le *Drang nach Osten* n'aura pas d'ennemis plus déterminés qu'eux. Aux Roumains, la Russie pourrait faire entendre que leur intérêt bien compris est de faire partie du

groupement des petites puissances orientales, de façon à n'avoir que des amis au Sud et au Nord-Est et à pouvoir porter leur attention sur une seule frontière. Dût-elle leur faire quelques concessions sur le Bas-Danube, elle ne les paierait pas trop cher, car il serait fort avantageux de détacher trois ou quatre corps d'armée roumains de l'armée austro-hongroise qui, le jour où le grand conflit éclaterait, serait probablement obligée de faire front de plusieurs côtés à la fois.

Tout cela demandera évidemment du temps et exigera pour réussir que le personnel gouvernemental roumain soit renouvelé ; peut-être même faudra-t-il attendre le règne futur. Pour le moment, la marche qu'entend suivre la Roumanie est assez habilement indiquée dans un article qu'un jeune publiciste de talent, approchant d'assez près un ministre, vient de faire paraître dans un périodique, et dont voici le résumé [1] :

« A l'heure qu'il est la Roumanie peut être tentée de « suivre deux politiques. La première est celle des revendi- « cations territoriales. Beaucoup pensent qu'au moment où la « Bulgarie unifiée avec la Roumélie se proclame indépendante, « où l'Autriche accapare la Bosnie et l'Herzégovine, où les « Grecs jettent leur dévolu sur la Crète, où sir Edward Grey et « M. Isvolski appuient la Serbie et le Montenegro dans leurs « demandes de rectification de frontière, la Roumanie doit, « elle aussi, réclamer des compensations. Reste à savoir les- « quelles. Le quadrilatère de Varna ? Il est peuplé de Bul- « gares. Un petit pays comme le nôtre va-t-il se mettre en tête « d'assimiler des populations étrangères, alors que le jeu réus- « sit si mal même à de grandes puissances ? Nous avons tout « avantage au contraire à défendre le principe des nationalités, « sur lequel nous avons fondé notre Etat roumain et sur « lequel nous pouvons asseoir notre avenir. Reste donc « une seconde politique, moins attrayante pour les esprits « superficiels, mais plus conforme à nos vrais intérêts. C'est « celle qui consiste à ratifier sans arrière-pensée les faits « accomplis dans les Balkans. Aux Bulgares, nous n'avons « aucune raison de refuser ce que nous avons conquis nous- « mêmes il y a trente ans. Assurément nous n'approuvons pas « l'acte de l'Autriche qui viole le principe des nationalités ; « mais lorsque l'Europe tout entière s'incline ou va s'incliner, « il faudrait que nous n'eussions pas le sens du ridicule pour « nous montrer intransigeants sur les principes. Au reste « l'avenir se chargera de punir la monarchie des Habsbourg.

[1] La Roumanie et la crise orientale par M. Dara (*Vieux commencement d'octobre 1908*).

« Cependant la reconnaissance des faits accomplis ne doit « pas nous faire oublier que la crise orientale soulève trois « questions où nos intérêts sont directement en jeu : celles du « Danube, des Dardanelles et de Macédoine. Le Danube est « encore soumis à un régime arbitraire, contraire au droit « international. Cette grande artère a dans notre vie écono- « mique un rôle trop important pour que nous admettions « d'autres modifications au présent état de choses que la sup- « pression de tous les abus et la liberté pleine et entière de la « navigation. De même la question des Dardanelles a pu être « autrefois affaire entre la Russie et les grandes puissances. « Mais ce n'est plus une question exclusivement russe, elle « intéresse tous les Etats riverains de la mer Noire, et chacun « d'eux est en droit de profiter de tous les avantages qui seraient « concédés à la Russie. La mer Noire doit être une mer libre « ouverte à tous. Enfin si en Macédoine nous n'avons pas à « revendiquer de territoire, nous devons faire tous nos efforts « pour qu'un régime y soit institué qui assure à nos frères un « traitement équitable, et permette le plein développement « d'une nationalité qui a toujours été dans les Balkans un élé- « ment d'ordre et un facteur de civilisation.

« Voilà le terrain sur lequel il convient de nous placer, si « la conférence européenne se réunit, et si ces trois questions « se posent devant elle. *Mais il est bien entendu que si « demain ou après-demain de nouveaux groupements politi- « ques se consolident en Europe, comme tout paraît l'indi- « quer, notre gouvernement aura le devoir de donner à notre « politique extérieure une direction appropriée aux change- « ments survenus.* »

Cette dernière phrase est à retenir.

JACQUES DOROBANTZ.

LES LIBÉRAUX
ET LA CHAMBRE DES LORDS

La session parlementaire vient de prendre fin en Angleterre et les Chambres sont entrées en vacances pour ne reprendre leurs séances que le 18 février prochain. On peut donc porter un jugement sur l'œuvre accomplie par les gouvernements libéraux de sir H. Campbell Bannerman et de M. Asquith depuis qu'ils sont au pouvoir et apprécier les résultats législatifs qu'ils ont obtenus. Or, il faut bien le reconnaître, ces résultats ne répondent pas aux promesses faites devant le corps électoral. Lorsqu'en 1906, une majorité libérale, telle qu'on n'en avait jamais vue depuis les fameuses élections de 1832, succéda au ministère conservateur de M. Balfour, on pouvait croire que cette grande victoire démocratique aurait des résultats presque immédiats et qu'une période d'activité législative succéderait au triomphe éclatant des idées libérales. Ces prévisions ne se sont pas réalisées, et l'on constate aujourd'hui l'échec complet du programme libéral.

Deux grandes réformes tenaient surtout au cœur des libéraux : l' « Education bill[1] » qui avait pour but d'instituer l'enseignement primaire dans toutes les écoles d'Angleterre, et le « Licensing bill » qui devait diminuer le nombre des débits de boissons.

L' « Education bill » fut voté à une majorité énorme à la Chambre des communes, après des débats qui durèrent plusieurs mois; mais il vint se heurter à l'opposition de la Chambre des lords. La haute assemblée vota des amendements qui en modifiaient complètement le caractère, transformant une loi de laïcité en une loi confessionnelle. La Chambre des communes repoussa à son tour les amendements de la Chambre des lords, et ce premier projet échoua faute d'entente entre les deux assemblées.

Le « Licensing bill » eut le même sort.

Le gouvernement libéral voyait ses deux principales réformes échouer devant la mauvaise volonté évidente de la haute assemblée. Force lui était donc d'entamer la lutte contre la Chambre des lords. Plus qu'un simple conflit entre deux pouvoirs rivaux. Cette lutte est la guerre ouverte entre l'esprit de tradition et l'esprit démocratique en Angleterre. Pour en bien comprendre toute la portée, il faut en effet savoir ce qu'est la Chambre des

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* [illegible] *L'Education bill*, par [illegible] Kann.

lords, quelle est sa composition, son origine, son importance dans l'histoire politique et parlementaire de nos voisins.

***

La Chambre des lords joue, vis-à-vis de la Chambre des communes, à peu près le même rôle que notre Sénat vis-à-vis de la Chambre des députés; elle a pour but de s'opposer aux mesures irréfléchies et trop rapides d'une Chambre issue du suffrage universel, et de parer aux dangers que pourrait faire courir au pays une assemblée unique. Mais, si elle présente avec notre Sénat certaines analogies, les différences sont plus sensibles encore. A l'encontre du Sénat français, la Chambre des lords remonte au plus lointain passé, et elle a gardé, de son origine féodale, des traits particuliers que l'on ne rencontre dans aucune autre assemblée d'Europe.

Telle qu'elle est aujourd'hui, elle comprend deux éléments bien distincts : les pairs spirituels et les pairs temporels.

Les pairs spirituels sont, comme leur nom l'indique, des membres du clergé; ils se recrutent parmi les hauts dignitaires de l'Eglise, et comprennent deux archevêques et vingt-quatre évêques. Les deux archevêques de Canterbury et d'York, et les évêques de Londres, Durham et Wincester sont pairs de droit. Ils ont pour collègues les vingt et un évêques les plus anciens qui prennent rang suivant la date de leur consécration. C'est le souverain qui nomme les archevêques et les évêques, et se trouve ainsi leur conférer la dignité et le rang de pairs spirituels qu'ils tiennent de leurs fonctions.

Les pairs temporels sont les princes de la famille royale investis de la pairie, les lords tenant la pairie à titre héréditaire, les lords créés par le souverain, les lords dits représentants d'Ecosse et d'Irlande, et les lords légistes ou lords d'appel.

Les lords héréditaires se divisent eux-mêmes en pairs d'Angleterre, ou descendants des anciens lords créés avant l'acte d'union de l'Angleterre et de l'Ecosse, et en pairs de la Grande-Bretagne.

Les pairies héréditaires sont créées par le souverain, et les lettres patentes qui les instituent stipulent uniformément que le nouveau pair aura siège, place et voix au Parlement, ainsi que ses héritiers.

A côté des lords héréditaires, il faut citer les lords représentants d'Ecosse et d'Irlande; ceux-ci sont nommés par la noblesse de leur pays, les représentants d'Ecosse au nombre de seize, pour la durée d'une législature, et les représentants d'Irlande, au nombre de vingt-huit, à vie.

Il existe enfin une dernière catégorie de pairs temporels, les pairs légistes. Ils sont au nombre de quatre, choisis par le souverain parmi les titulaires des plus hautes charges de justice; ils prennent séance à la Chambre haute en qualité de barons, mais seulement pendant la durée de leurs fonctions. Lors de leur mise à la retraite, ils conservent leur titre, mais cessent d'être membres du Parlement.

Au titre de lord sont attachés d'importants privilèges.

Comme les membres de la Chambre des communes, les lords sont couverts par l'immunité parlementaire; on considère même que ce droit s'étend à leurs serviteurs et suivants, pendant la durée des sessions. Le privilège relatif au refus de témoigner est aujourd'hui abandonné; la dispense de remplir les fonctions de juré subsiste, au contraire. Chaque pair a le droit d'approcher librement la personne du souverain. C'est la Chambre des lords qui juge de la validité de l'acte qui crée un nouveau pair; elle a de plus des pouvoirs judiciaires importants : comme Cour d'appel, elle prononce sur les jugements de la « High court of justice »; comme tribunal de première instance, elle juge les crimes commis envers l'Etat.

Pour le vote des lois, les droits de la Chambre des pairs sont semblables à ceux de la Chambre des communes, sauf toutefois en ce qui touche les lois de finance; celles-ci doivent être votées d'abord par la Chambre des communes. L'indépendance de la Chambre des lords est absolue, puisqu'elle ne peut être dissoute, et que nul ne peut priver les pairs de leur droit de siéger au Parlement. Toutefois cette puissance même est moins grande qu'on ne le croit, le roi pouvant nommer un nombre illimité de pairs; c'est ce qu'exprimait plaisamment lord Lyndhurst, en disant que le roi pourrait élever à la pairie tout un bataillon de la garde. La royauté usa de ce droit en 1832, lorsque la Chambre des lords refusa de voter la grande réforme parlementaire, sanctionnée à une énorme majorité par la Chambre des communes; on dut recourir à la création d'un grand nombre de pairs libéraux, pour obtenir le vote définitif de cette réforme, qui eut sur l'histoire de l'Angleterre des conséquences si graves.

La Chambre des lords a joué au cours du XIXe siècle un rôle considérable. Si elle a combattu la plupart des mesures démocratiques, qui en étendant le suffrage universel avaient pour effet d'augmenter l'importance de la Chambre des communes, il n'est que juste de reconnaître qu'elle s'est opposée parfois victorieusement à des mesures impopulaires comme le « Home Rule », présenté par Gladstone. Elle a représenté dans cette

circonstance, comme l'ont prouvé les élections qui ont suivi, l'opinion de la majorité des Anglais. C'est donc avec une assemblée forte, non seulement d'un long passé, mais qui peut encore revendiquer de réels services rendus au pays, que le gouvernement libéral entre en lutte.

Examinons maintenant qu'elles sont les principales critiques faites à la Chambre des lords, et les différentes solutions proposées pour terminer le conflit.

Les reproches qu'on adresse à la Chambre des lords visent à la fois sa constitution et son attitude dans les dernières années. C'est une anomalie dans un pays parlementaire comme l'Angleterre, disent ses adversaires, qu'une assemblée complètement indépendante de tout suffrage populaire, et ne devant en grande partie son existence qu'à l'hérédité ; elle devrait, d'après eux, ou bien changer son mode de recrutement en s'adaptant aux idées modernes, ou disparaître.

Un autre reproche, qui semble moins justifié, est dirigé contre la valeur personnelle des membres de la Chambre des pairs ; beaucoup d'entre eux seraient absolument incapables de remplir les hautes fonctions qui leur sont échues par droit de naissance et s'en rendraient si bien compte, qu'ils s'abstiennent généralement de paraître aux séances. Cette affirmation a été violemment combattue dans un très intéressant article paru au mois de mars 1907, dans la *Nineteenth Century*, sous la signature du Right honorable earl of Dunraven. Dans une curieuse statistique sur la Chambre des lords, il nous montre que, sur six cents pairs environ qui composent la haute assemblée, cent soixante-six ont siégé à la Chambre des communes, cent quarante sont, ou ont été, maires ou conseillers de comté, quarante environ ont exercé des fonctions judiciaires et autant ont brillé dans les arts, les sciences, les lettres, l'industrie et le commerce ; enfin deux cent sept ont servi ou servent dans l'armée ou la marine, et beaucoup d'entre eux ont acquis une grande expérience dans l'administration de vastes domaines ou dans les affaires.

Ce n'est donc pas une assemblée d'ignorants ou d'incapables que la Chambre des lords ; elle comprend au contraire des hommes éminents dans toutes les branches de l'activité humaine.

Quant au reproche de manque d'assiduité, le comte de Dunraven n'en défend que difficilement la Chambre haute ; il reconnaît qu'un grand nombre des pairs ne s'intéresse que fort peu aux discussions politiques et s'abstient généralement d'assister aux séances ; pour bien juger l'activité de la Chambre des

lords, il ne faudrait s'occuper que du travail fourni par les lords qui prennent leurs fonctions au sérieux.

On avait fait, en 1893, un travail sur l'assiduité des pairs aux séances, au moment de la seconde lecture du « Home Rule bill »; mais le comte de Dunraven estime que cette date est trop éloignée pour qu'elle puisse offrir des indications utiles en ce qui touche la Chambre des lords actuelle ; il préfère s'en rapporter aux dernières discussions de l' « Education bill ». Trois cent douze pairs y prirent part, trois jours entiers y furent consacrés, à la fin de juillet et la discussion des articles dura du 25 octobre au 19 novembre, ce qui fait vingt-six jours consacrés à l' « Education bill » au milieu d'une assistance toujours très nombreuse et attentive.

Enfin, à ces reproches généraux s'en ajoutent de nouveaux, provenant des derniers votes de la haute assemblée. La Chambre des lords, qui, dit-on, accepte toutes les propositions qui lui sont soumises par un gouvernement conservateur, repousse de parti pris tous les bills provenant d'un ministère libéral. En outre de l' « Education bill », qui constituait une des principales plateformes du parti libéral, la Chambre haute, en effet, a refusé également de voter le « Land Tenure bill » qui a pour but de mettre les fermiers en sûreté contre le congé arbitraire déterminé par une querelle politique avec le propriétaire, et cet échec a été très sensible au ministère parce que le « Land Tenure bill » était très populaire chez les fermiers écossais qui avaient voté en masse pour les libéraux.

***

Comme on le voit, le gouvernement, voyant tous ses projets de réforme contrecarrés par la Chambre des lords, devait s'efforcer de trouver un moyen quelconque pour briser la résistance des pairs et faire aboutir ses promesses.

Au mois de février 1907, sir Campbell Bannerman avait fait entendre un premier avertissement. Le caractère essentiel de la constitution de notre pays, avait-il dit, est d'être un système représentatif ; ce système cesserait d'être, si un parti complètement battu aux élections pouvait conserver, directement ou non, le contrôle suprême de toute législation.

Sous les menaces du ministère, la Chambre des lords avisa : pour parer à tout danger immédiat, on vit un membre de la haute assemblée, lord Newton, proposer à la Chambre des lords de se réformer elle-même. Lord Newton déposa, le 21 février 1907, un projet dont voici les grandes lignes.

Un pair héréditaire ne pourra siéger à la Chambre que : 1° s'il a rempli de hauts emplois politiques, civils ou militaires, ou s'il a été élu deux fois aux Communes avant d'hériter de la pairie ; 2° s'il est élu pair représentant. La Couronne peut nommer des pairs à vie jusqu'à concurrence de cent. Le nombre des évêques dans l'assemblée est réduit. Les pairs représentants d'Ecosse et d'Irlande sont élus d'après la même procédure que les pairs anglais.

Mais le gouvernement, par la bouche du marquis de Ripon, déclara inopportune la proposition de lord Newton ; et le 14 mai, il présenta la motion suivante : « Le droit de rejeter ou d'amender les propositions de lois sera restreint de façon à faire prévaloir la décision des communes avant la fin du Parlement. »

Cette motion fut discutée le 25, et adoptée le 26 à la Chambre des communes par 432 voix contre 147.

Elle ne saurait cependant apporter une solution pratique à la question, car ce serait supprimer en fait le pouvoir de la seconde Chambre et revenir au système de la Chambre unique, condamné par tous les grands parlementaires anglais, et notamment par Gladstone. D'ailleurs la Chambre des lords ne voterait jamais une semblable proposition.

Aussi la question des pouvoirs de la Chambre des lords fut-elle bientôt reprise par sir H. Campbell Bannerman à Edimbourg le 6 octobre 1907 ; il traita d'acte d'arrogance et d'aveuglement la décision prise par la Chambre haute de repousser le « Land tenure bill » ; il annonça l'intention bien formelle du gouvernement de présenter de nouveau le bill à l'agrément de la Chambre des lords, comptant sur la sagesse de la haute assemblée pour le voter.

Enfin le 20 décembre 1907, il renouvela les mêmes déclarations.

L'année 1908 vit tomber momentanément l'agitation contre la Chambre des lords ; d'autres préoccupations hantèrent le gouvernement lorsque M. Asquith succéda à sir H. Campbell Bannerman. Mettant les questions sociales avant les questions politiques, M. Asquith s'attacha surtout à faire voter la loi de 8 heures pour le travail dans les mines, et la loi sur les débits de boissons. Mais la Chambre haute fit encore échouer ces deux projets, et la campagne contre les lords vient de reprendre, plus ardente que jamais.

Dans un discours prononcé le 21 décembre dernier, M. Lloyd George, ministre du Commerce, dénonça la Chambre des lords comme la grande ennemie qu'il fallait vaincre, si on voulait tenir les promesses faites à la démocratie. Il s'éleva avec véhé-

mence contre une assemblée de caste, imbue de préjugés aristocratiques et féodaux, qui s'évertuait à faire échouer tous les projets utiles, pour accuser ensuite le gouvernement d'incapacité. Et presque au même moment, M. Asquith, dans un discours public, dénonçait également avec force la Chambre haute comme l'adversaire irréconciliable du régime parlementaire.

*
* *

Tel est l'état actuel de la question à la veille de la rentrée du Parlement. Comment trouver une solution ? D'une suppression pure et simple de la Chambre des lords, il ne saurait être question, et ses plus acharnés adversaires n'envisagent d'ailleurs pas cette éventualité. Autre chose serait un recrutement différent de ses membres ou une restriction importante de ses privilèges. On peut envisager l'hypothèse d'une Chambre haute semblable à celle qui existe dans les autres pays d'Europe, et issue du suffrage à deux degrés ; ou bien, une mesure décidant que tout bill voté à une majorité des deux tiers des voix aux Communes aurait force de loi.

Il faut s'attendre, en tous cas, à une lutte très vive et d'assez longue durée.

Dans un pays aussi traditionaliste que l'Angleterre, toute réforme de ce genre risque de se heurter à des résistances d'autant plus vives qu'elles s'appuient sur un sentiment commun à tous les Anglais, le respect d'un glorieux passé. Il n'en est pas moins vrai que la question de la Chambre des lords est posée aujourd'hui devant l'opinion publique, et que tôt ou tard, il faudra la résoudre.

ARTHUR KANN.

LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES
DANS L'ÉTAT DE SAINT-PAUL

On s'est beaucoup occupé, ces dernières années, de la « valorisation du café » entreprise par l'Etat brésilien de Saint-Paul, mais en l'isolant un peu trop du milieu ambiant. Or la valorisation se rattache étroitement aux conditions économiques et sociales, qui offrent d'ailleurs un intérêt permanent, supérieur par là même à celui d'une opération nécessairement temporaire. D'autre part, ce n'est pas par des moyens extrêmes, employés en temps de crise, que se rétablit et se développe la prospérité d'un Etat, mais par des mesures plus générales et plus patientes. Nous trouvons précisément à ce sujet d'abondantes indications dans un long rapport que vient de publier, sur l'émigration italienne au Brésil, l'ingénieur Coletti, chargé d'une enquête sur place par le commissariat italien de l'émigration.

La dernière statistique officielle — mais malgré cela très approximative — indique comme chiffre de la population de l'Etat de Saint-Paul 2.861.176 habitants, à la fin de 1905, et les Italiens figureraient, dans ce total, pour 800.000 environ. Non seulement par leur nombre, mais aussi par leur occupation presque exclusive à des travaux agricoles, et par la supériorité de la main-d'œuvre italienne dans ce domaine, ils constituent un élément essentiel de la population de l'Etat. Or cet élément diminue rapidement, puisque, en 1904, 1905 et 1906, les arrivées d'émigrants italiens ont représenté 70, 60, puis 50 % seulement du chiffre des départs. Le nombre total des immigrants a été, en 1905, de 47.817 contre 34.819 départs; en 1906, de 48.429 contre 41.349 départs. Mais, sur ces 47.817 immigrants en 1905, 26.015 étaient venus aux frais de l'Etat, et en 1906, 23.835 sont venus de même. Au premier abord, on serait tenté de considérer la crise du café comme l'unique cause de ces désertions; mais les véritables raisons en sont plus générales et durables.

Le 15 novembre 1889, le Brésil se constituait en République fédérative avec régime représentatif et érigeait en Etats indépendants les anciennes provinces de l'administration impériale. Ces Etats jouissent d'une autonomie très large, ayant chacun un Président, une Chambre et un Sénat. Ce régime de décentralisation offre certainement de grands avantages, surtout dans un pays aussi vaste; il offre aussi de sensibles

inconvénients, soit en ce qui concerne l'action gouvernementale à l'intérieur, soit pour les rapports de l'Etat brésilien avec les représentants diplomatiques ou consulaires des puissances étrangères. Il se forme aisément dans les Etats, et par analogie dans les communes, des oligarchies imposées souvent à l'opinion publique par les journaux et contre lesquelles l'autorité suprême est désarmée. De là certaines secousses spasmodiques, lorsque le peuple emploie la violence pour se débarrasser de ces maîtres gênants; mais cette intervention impulsive et momentanée n'empêche nullement la constitution d'oligarchies successives.

Les colons étrangers, pour qui la politique locale n'offre aucun intérêt, qui ne sont pas électeurs et manquent d'appuis personnels dans la région, sont donc fort exposés à l'arbitraire des gouvernants. Sans doute, ils peuvent s'adresser aux représentants diplomatiques et consulaires de leur pays, mais toute réclamation est transmise par le ministère brésilien des Affaires étrangères aux autorités de l'Etat intéressé, qui la transmettent elles-mêmes à la commune où les faits se sont passés. Vu les distances énormes et la difficulté des communications, il s'écoule fort longtemps avant qu'une réponse ne parvienne, et si la légation est obligée de procéder à une contre-enquête, l'affaire traîne en longueur indéfiniment.

Etant donnée l'étendue même du pays, il faudrait une organisation judiciaire offrant toutes garanties. La plupart des litiges entre colons et propriétaires ne dépassent pas la somme de 800 francs, jusqu'à concurrence de laquelle le juge de paix est compétent en premier ressort. Cette compétence du juge de paix est assez étendue : en matière criminelle, il connaît des infractions aux lois et décrets municipaux, prononce la mise en liberté conditionnelle, ordonne l'arrestation des délinquants et des perturbateurs de l'ordre public; en matière civile, il tente une conciliation entre les parties qui recourent spontanément à lui, il célèbre les mariages civils et juge en première instance les litiges s'élevant jusqu'à 800 francs; enfin il fait exécuter ses propres sentences, tout en laissant aux parties la faculté d'interjecter appel. Or le juge de paix est électif; il est bien souvent *fazendeiro* (propriétaire d'une plantation de café) et en tout cas, le colon est pour lui un non-électeur, tandis que le *fazendeiro* avec lequel le colon est en litige est un de ses électeurs. Il peut donc lui devenir parfois pénible d'observer une rigoureuse impartialité.

Les insuffisances de la législation paralysent d'ailleurs la meilleure volonté. L'absence de Code civil et de toute légis-

lation du travail permettent bien des échappatoires. Jusqu'au 29 décembre 1906, la législation fédérale brésilienne et celle des Etats, en matière de contrats de travail agricole, mettaient l'ouvrier agricole sur le même rang que n'importe quel créancier chirographaire, même s'il s'agissait de sommes dues pour fourniture de marchandises. A cette date a été votée, sur l'initiative de l'Etat de Saint-Paul, une loi qui déclarait privilégiées les créances des colons et leur attribuait comme gage les récoltes pendantes. C'est là un progrès important, mais cette loi est restée lettre morte dans la pratique. Elle n'a pas d'effet rétroactif et il faudrait, par conséquent, que toutes les *fazendas* grevées d'hypothèques, c'est-à-dire l'immense majorité d'entre elles, fussent complètement libérées, pour que la qualité de créancier privilégié eût quelque efficacité. Or cette perspective apparaît comme fort lointaine.

Quant au recours devant une Cour de justice, il est à peu près irréalisable dans la pratique, à cause des frais et des pertes de temps énormes qu'il entraînerait.

Cette insuffisance judiciaire a une extrême importance, car c'est la très grande propriété, la *fazenda*, qui domine de beaucoup dans l'Etat de Saint-Paul. La petite propriété est un fait assez rare; l'immense majorité des émigrés sont de simples ouvriers agricoles, et ainsi nous sommes amenés à cette importante constatation que la question économique est pour beaucoup, dans l'Etat de Saint-Paul, une question sociale. Quels ont été et quels sont les rapports entre ouvriers et *fazendeiros ?*

Jusqu'en 1900 environ, ils ont été bons. Les 900.000 émigrants qui sont entrés au Brésil de 1887 à 1900 étaient payés assez largement, et régulièrement, par le *fazendeiro*, qui pouvait vendre son café à un prix moyen de 90 francs les 50 kilogrammes rendus au Havre ; ce prix a même été jusqu'à 130 francs. De plus, la culture du maïs et des haricots, dont le colon avait seul le bénéfice, était assez rémunératrice, et comme elle prospérait surtout dans les plantations de jeunes caféiers, tout concourait à l'extension de la culture du café. Le colon était payé à raison du nombre de pieds de caféiers arrivés à la période de pleine production, au bout de quatre ou cinq ans. Une famille de cinq bons travailleurs se chargeait aisément de 30 à 40.000 pieds, touchait au bout de cinq ans souvent 500 reis (0 fr. 77) par pied, somme qui représentait un bénéfice net, car la famille s'entretenait aisément, et réalisait, de plus, un bénéfice appréciable avec ses produits agricoles.

Depuis que s'est aggravée la crise du café, par suite de la surproduction, c'est-à-dire depuis 1900 environ, la situation a bien changé. Prenons des exemples concrets.

Soit une *fazenda* qui comprend 100.000 pieds de café. La valeur d'un pied de café a varié de 15.000 reis, au moment du boom, à 800 au début de 1908, mais on peut prendre un prix moyen de 2.000 reis. Le capital engagé sera de 335.000 francs. A la suite de calculs assez complexes, M. Coletti établit que 15 kilogrammes de café coûteront au producteur, au prix de la main-d'œuvre d'il y a un an, 5.197 reis rendus à Santos, où le prix moyen de vente a été, en 1906, de 5.700 reis : soit un bénéfice de 4.024.000 reis sur les 120.000 kilogrammes qui représentent le rendement de 100.000 pieds dans une année favorable. Cette somme de 4.024.000 reis, soit 6.700 francs environ, représente à peine 2 % du capital, alors que, dix ans auparavant, les 120.000 kilogrammes eussent rapporté environ 134.000 francs, même en tenant compte du prix plus élevé de la main-d'œuvre.

Si le *fazendeiro* a engagé dans cette exploitation tout ce qu'il possède et si l'année est mauvaise ou la vente difficile, il est forcé d'emprunter, à 10 ou 12 %, au commissaire du café, lequel prend toujours une première hypothèque et ne prête d'ailleurs que jusqu'à concurrence d'une somme très inférieure à la valeur du gage, ce qui ne l'a pas empêché, depuis dix ans, de ne même pas réussir, bien souvent, à réaliser le montant de son prêt. Une fois le *fazendeiro* engagé dans les emprunts, il est perdu. Sa culture lui rapportant 2 % et les intérêts à payer étant au taux de 12 %, c'est la ruine rapide, c'est la *fazenda* vendue aux enchères à vil prix. Ainsi les désastres se sont succédés depuis douze ans et ont été aggravés, d'un côté par l'accentuation de la crise, d'un autre côté par la foi longtemps inébranlable des *fazendeiros* dans la maxime : « Le café c'est de l'or », et par l'héroïsme ou l'aveuglement avec lequel ils s'engageaient dans des dettes écrasantes plutôt que d'abandonner la plantation.

Mais, pour cultiver de pareilles étendues de caféiers, il faut des ouvriers agricoles. La valeur d'une *fazenda* ne dépend pas tant de la fertilité du sol que de l'état dans lequel se trouvent ses plantations. Or la culture du café a ceci de particulier que la plante, abandonnée à elle-même pendant une année, devient aussitôt improductive, envahie qu'elle est par les mauvaises herbes et il faut deux années pour lui rendre sa productivité normale. La valeur de la *fazenda* dépend donc de l'organisation plus ou moins perfectionnée de l'exploitation,

mais surtout du nombre des colons qui la cultivent. Aussi le *fazendeiro* retarde-t-il souvent ses paiements, même lorsqu'il est parfaitement en état de les faire, au delà du terme de l'année agricole, pour obliger les colons à renouveler leur contrat pour l'année suivante ; et les colons sont retenus par la crainte de perdre l'argent qui leur est dû.

Ainsi donc une *fazenda* actuellement bonne devient mauvaise en très peu de temps si la main-d'œuvre lui fait défaut. Certaines ventes aux enchères sont aussi désastreuses pour le créancier que pour le débiteur : les colons étant partis, personne ne veut plus acheter.

Les raisons pour lesquelles les colons abandonnent la *fazenda* sont les suivantes.

Le régime auquel ils sont soumis est assez dur et rappelle un peu l'esclavage supprimé depuis vingt ans seulement. Le colon ne peut sortir de la *fazenda* sans en avoir obtenu l'autorisation du propriétaire ou de l'administrateur ; il ne peut recevoir dans sa maison qui il lui plaît ; il doit travailler aux heures fixées par l'administration ; à 5 heures il lui faut se rendre aux plantations et les retards sont punis d'amendes, car le *fazendeiro* se considère en droit de cumuler, en cette matière, les fonctions d'accusateur, de juge et de pouvoir exécutif. A 10 1/2 sonne le couvre-feu et toutes les lumières doivent s'éteindre. Il est vrai que le milieu même exige une certaine discipline, car les hommes se rapprochent assez rapidement de l'état sauvage dans ces vastes solitudes, et la présence de nègres métis, aussi paresseux que voleurs, est un élément peu favorable à un travail suivi. Mais il n'y en a pas moins des abus.

Abus surtout en ce concerne le paiement des salaires promis. Le *fazendeiro*, réalisant maintenant de faibles bénéfices, voyant fondre son capital s'il a acheté sa plantation aux prix excessifs d'il y a quinze ans, travaillant même à perte s'il est chargé de dettes, néglige souvent de payer ses colons. La coutume est que l'année agricole soit considérée comme terminée quand on a procédé au fumage des plantations avec les cosses des grains dont on a séparé le café par un triage mécanique. Mais cette opération peut être retardée à volonté par le *fazendeiro*. Le café est donc sorti de la plantation quand le colon réclame son salaire. Il ne saurait plus se payer sur les fruits, car le café est déjà entre les mains du commissaire, qui, souvent créancier lui aussi, est trop intéressé dans l'affaire pour indiquer à la justice ce que le café est devenu. Parfois le *fazendeiro* a tout simplement pris la fuite devant l'impossibilité de résister à la crise, et ses biens sont vendus aux enchères ; mais le produit

de la vente ne paie même pas, le plus souvent, les dettes hypothécaires. Les malheureux colons se trouvent ainsi dénués de tout et le consul auquel ils s'adressent n'a à sa disposition, s'il a l'expérience du pays, que le moyen suivant : il expose au créancier hypothécaire que l'on va être dans la nécessité de rapatrier les colons, dénués de tout, et exposés, dans une autre *fazenda*, à pareille mésaventure. Le créancier, se rendant compte que le départ des colons rendra invendable la terre qui est le gage de sa dette, consent presque toujours à payer soit l'intégralité, soit une forte partie de cette dette dont il n'est pas légalement tenu. Le bien naît d'ailleurs de l'excès du mal. Les *fazendeiros* mauvais payeurs, abandonnés de leurs colons, ont en partie sombré dans la crise. Une entente entre les colons produirait donc d'excellents résultats, vu l'efficacité du moyen de coercition dont ils disposent; mais cette entente est impossible à réaliser actuellement, à cause de la profonde ignorance des immigrants italiens, illettrés pour la plupart. Aussi les mauvais *fazendeiros* arrivent-ils encore à recruter de nouveaux venus, au moyen de fallacieuses promesses.

La situation du colon est particulièrement terrible lorsqu'il est endetté envers son patron. S'il essaie de s'échapper de nuit de la *fazenda*, pour se délivrer de l'esclavage qui résulte pour lui de sa dette, il risque tout au moins une forte bastonnade, si ce n'est plus, car les *bravi* que le *fazendeiro* a à son service exercent une police assez brutale. Or les économats patronaux, ou *vendas*, établis dans les grandes exploitations, ont précisément pour but d'inciter le colon à prendre à crédit et à se plonger dans les dettes.

Certains *fazendeiros* ont inauguré un système plus équitable en apparence, mais aussi fâcheux dans ses résultats : une sorte de métayage reposant sur le partage des produits, c'est-à-dire du café. Mais, sans parler des fausses mesures employées dans la répartition, le colon ne possède pas les ressources nécessaires pour travailler ce café brut, l'expédier et le vendre avantageusement. Il est donc obligé de le céder à son patron à n'importe quel prix.

En somme les rapports entre *fazendeiros* et colons sont réglés en fait par la loi du plus fort et seul l'intérêt qu'ont les premiers à ne pas pousser leurs colons aux dernières extrémités y apporte quelques adoucissements.

Le gouvernement de l'Etat de Saint-Paul s'est préoccupé de cet état de choses préjudiciable à tous. Par un décret du 10 avril 1906, il instituait une *Agence officielle de Colonisation et de Travail*. Tout contrat de travail signé par les nou-

veaux arrivants n'aura de valeur légale et ne permettra de bénéficier des effets juridiques inhérents aux autres dispositions du décret que s'il a été enregistré par l'Agence officielle. Cette agence devait remplir, dans la pensée de ses fondateurs, le rôle d'une Bourse du travail. En réalité elle ne répond nullement à cette conception. L'enregistrement des contrats de travail a même plutôt un effet nuisible, car il arrive souvent qu'un colon désabusé veuille quitter un mauvais *fazendeiro* pour aller chez un autre, mais le premier se refuse à le payer, en arguant que le colon a rompu le contrat conclu avec l'agence. Tout contrat ultérieur du colon doit être également enregistré, mais il ne l'est jamais. L'article 14 du décret pourrait avoir d'excellents effets, car il dit : « Toutes les contestations qui viendraient à se produire au sujet de l'interprétation ou de l'exécution de ce contrat seront tranchées par « voie d'arbitrage de la manière suivante : chacune des parties « nommera un arbitre; s'il n'est pas nommé d'arbitre ou s'ils « ne réussissent pas à s'entendre, le litige sera jugé par le « Président de la Commission municipale d'agriculture de la « commune dont dépend la *fazenda*. » Seulement, en pratique, ledit président est invariablement un *fazendeiro*, si bien que le colon s'abstient d'avoir recours à ses services. L'agence n'exerce pas de tutelle sur les colons et pas un seul cas n'a été encore enregistré où une chambre municipale d'agriculture ait prononcé un jugement arbitral, ni où un colon soit passé d'une *fazenda* dans l'autre par l'intermédiaire de l'agence. Celle-ci ne fait d'ailleurs aucune enquête lorsque par hasard des plaintes lui parviennent.

En réalité cette agence se trouve dans une situation fausse. Son rôle vraiment utile serait de renseigner les colons sur les moyens qui s'offrent à eux d'acquérir une petite propriété où ils pourraient se livrer aux cultures autres que celle du café. Si les colons savaient qu'ils peuvent acquérir de bonnes terres, à proximité de voies ferrées, à raison de 40.000 reis (65 francs) l'*alqueire* (2 hectares et demi), la majeure partie des Italiens employés dans les *fazendas* et tous les nouveaux venus ayant un petit pécule se tourneraient de ce côté. Mais la crise de la main-d'œuvre dans les *fazendas* deviendrait formidable ; or l'agence a nécessairement en vue les intérêts des *fazendeiros* plus que ceux des colons. Nous touchons ici au vice fondamental de l'organisation politique. Les diverses classes sociales n'étant pas représentées dans la direction des affaires publiques, les lois ne tendent pas suffisamment à assurer l'harmonie entre les diverses énergies productrices du pays. Le

pouvoir exécutif, qui procède du pouvoir législatif, a pour base politique nécessaire les intérêts des *fazendeiros;* la facilité avec laquelle ceux-ci influent sur l'action de l'Etat entraîne une confiance exagérée en cette action et un affaiblissement des initiatives privées. Or ce sont précisément les expériences faites par celles-ci qui permettraient d'établir sur des bases durables une harmonie entre la main-d'œuvre étrangère et les intérêts nationaux.

Evidemment il faut tenir compte, dans l'appréciation des rapports entre *fazendeiros* et colons, de l'impossibilité dans laquelle se sont souvent trouvés les premiers, depuis quelques années, de faire face à leurs engagements. D'autre part, il y a des *fazendeiros* honnêtes et les colons trouvent aussi des garanties particulières dans les exploitations entreprises par des sociétés par actions : la « Dumont », la « Saint-Paul Estates Coffee Company », etc. Enfin, dans une région, il existe un assez grand nombre de colons italiens qui, venus au bon moment, ont économisé et se sont établis à leur compte. *Tempi passati.*

En somme, il y a à constater, malgré tout, dans la législation et les mœurs, une orientation vers le progrès. Les abus que nous avons signalés tendent à s'atténuer, soit sous les influences morales, soit sous la pression des circonstances. Le colon, demandé à grands cris, commence à imposer ses conditions, ou, du moins, son gouvernement sait les imposer pour lui. C'est ainsi que le contrat relatif à l'introduction d'immigrants japonais, contrat signé par le président du Sénat, assure à chaque colon un lot de terre après une année de travail à la *fazenda.* Le gouvernement de l'Etat de Saint-Paul se rend d'ailleurs compte, à présent, de la nécessité de créer cette petite propriété à laquelle les *fazendeiros* ont été si longtemps hostiles, et la récente loi sur le « peuplement du sol » est une preuve de sa sollicitude à cet égard. Il a, en effet, l'exemple de colonies agricoles prospères dans les Etats de Rio-Grande-do-Sul, de Parana et de Santa-Catarina.

C'est que l'avenir de l'Etat de Saint-Paul dépend surtout d'une transformation des idées en matière de culture. On s'est acharné à planter du café et rien que du café, parce que « le café c'est de l'or », mais on s'aperçoit maintenant des redoutables aléas qu'entraîne toute monoculture. Il faudrait développer la culture du riz, dont le sol permettrait même deux récoltes par an, celle du maïs, du coton, etc. Il est étrange que le Brésil, qui se qualifie de pays agricole, importe du riz de Chine, du coton d'Egypte, du vin d'Europe, du blé et des con-

serves d'Argentine, de la farine des Etats-Unis, et des pommes de terre de France. Au lieu de se laisser hypnotiser par le fabuleux café, il devrait se livrer à la polyculture, qui permettrait l'établissement dans l'Etat d'une classe agricole colonisatrice, à la fois stable et forte. Petite et moyenne propriété, polyculture, législation sociale plus moderne et sérieusement appliquée, tels semblent être les principaux moyens d'assurer le développement économique de l'Etat de Saint-Paul, dont la richesse latente est fabuleuse, ne l'oublions pas.

A ces moyens il conviendrait d'ajouter une transformation du régime douanier et une organisation sérieuse du crédit agricole. Le régime douanier du Brésil est protectionniste à l'excès, et à la faveur de cette barrière douanière, certaines industries ont pu prospérer, bien que l'immensité du Brésil et les difficultés de transport d'un endroit à l'autre leur aient donné souvent peu d'avantages sur l'importation étrangère. Il résulte de ce régime protectionniste un renchérissement considérable des produits manufacturés et un manque d'assiette économique. Les bénéfices énormes de la finance, de certaines industries et de certains commerces sont hors de proportion avec les gains du travailleur. D'autre part, la conception d'après laquelle le Brésil n'aurait pas de représailles à craindre puisqu'il n'exporte que du café et de la gomme, produits indispensables, paraît se trouver en défaut, car le Brésil sollicite maintenant des puissances européennes un dégrèvement des droits de douane sur les cafés, et de plus, pour la production de la gomme, il a maintenant des concurrents.

Le commerce intérieur est caractérisé par un crédit très étendu et très onéreux. Le revendeur achète avec un crédit de six mois ou souvent plus. Il est donc facile de commencer un commerce et une réputation d'honnêteté personnelle est à peu près suffisante. Le détaillant vend à son tour au colon occupé dans la *fazenda*, mais pour être payé seulement à la fin de l'année agricole. Si le *fazendeiro* ne paie pas le colon, celui-ci ne paie pas le détaillant, lequel s'assure d'avance contre les risques en augmentant ses prix en conséquence. Comme le vendeur en gros prélève facilement 10 % d'intérêt pour le temps pendant lequel il consent à faire crédit, les marchandises arrivent à atteindre, à l'intérieur, un prix fabuleux. Nous avons vu plus haut, d'autre part, à quel prix le *fazendeiro* trouvait de l'argent. C'est que les banques — et il n'y a guère que des banques étrangères, le développement économique étant trop récent pour avoir pu permettre l'accumulation d'une richesse nationale — c'est que les banques, disons-nous, ne

remplissent guère leur office. Effrayés par la « valorisation du café », elles ont entièrement abandonné les planteurs à leur sort et ont tout au plus prêté certaines sommes à l'Etat de Saint-Paul, mais à courte échéance et à gros intérêts. Elles craignent d'immobiliser leurs capitaux pour de longues périodes surtout à cause de l'incertitude du change. Les transactions avec l'étranger, les opérations sur les titres des compagnies de chemins de fer, sur les valeurs industrielles ou garanties par l'Etat, suffisent à leur ambition et leur permettent d'ailleurs de réaliser de gros bénéfices. Nous reproduisons ci-dessous l'état de situation des principales banques à la fin de 1905, calculé sur la base de 600 reis par franc. Remarquons que le montant des capitaux engagés dans les opérations de banque est resté complètement stationnaire depuis plusieurs années.

	Capital nominal	Montant libéré	Bilan au 31 décembre 1905	Dividende %
	—	—	—	—
Brasilianische Bank für Deutschland.....	12.500.000	12.500.000	70.940.420	10
London River Plate bank Ld.....	37.500.000	22.500.006	24.951.570	20
British bank.....	25.000.000	12.500.000	25.336.497	9
Banco de Saô-Paulo...	16.600.000	8.300.000	45.663.713	12
Banco commerciale Italiano.....	3.000.000	3.000.000	17.911.097	5
London and Brasilian bank Ld.....	37.500.000	37.500.000	48.651.897	15

La Banque vraiment nécessaire à l'Etat de Saint-Paul, comme au reste du Brésil, est une Banque foncière qui s'occupe du développement économique du pays. Elle remédierait à l'insuffisance, pour ne pas dire plus, du système financier adopté par les Etats brésiliens qui se lancent à corps perdu dans des emprunts étrangers conclus à des conditions de plus en plus onéreuses à mesure que le total des dettes augmente, au lieu de favoriser l'afflux de la main-d'œuvre et des capitaux privés.

Il nous est évidemment impossible de ne pas dire un mot de la « valorisation du café », vaste question, capitale pour l'Etat de Saint-Paul. M. Coletti en fait l'historique, et on le trouvera un peu partout[1]. Il semble qu'il faille s'abstenir de porter sur cette opération un jugement sommaire, qui serait nécessairement écrasant. Sans elle, l'avilissement des prix du café eût été prodigieux, et l'on comprend que les gouvernants

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, du 1er décembre 1907. Ed. Payen, la Valorisation du café au Brésil. Signalons entre autres, dans la *Revue Politique et Parlementaire* de juin 1908, un intéressant article, plutôt favorable, de M. Pierre Denis.

de l'État de Saint-Paul aient vu là une véritable mesure de salut public, qui s'imposait à eux. Les vastes calculs économiques échafaudés pour la justifier mathématiquement rentrent dans la catégorie des spéculations *a priori* effroyablement dangereuses; mais enfin on peut se demander si, désastre pour désastre, le mal n'eût pas été beaucoup plus grand en laissant librement agir la loi de l'offre et de la demande. En tous cas, le récent emprunt a fait passer l'énorme stock de café entre les mains de gens prudents et patients, et intéressés à tirer de sa vente le meilleur parti possible. C'est la solution la moins fâcheuse par laquelle on pouvait liquider l'affaire.

Bien d'autres points seraient à examiner; en particulier la question de l'hygiène, car le *tracorna* (maladie des yeux) fait de formidables ravages que la sollicitude des patrons et plus de propreté chez les colons pourraient aisément enrayer. La fixité à peu près absolue du change serait aussi une condition préalable essentielle pour que des capitaux nouveaux s'engagent dans des entreprises agricoles. Mais enfin, si nous voulons dégager, d'une étude qui n'a pas été écrite pour la France, les enseignements applicables à notre propre pays, il semble que nous puissions formuler les conclusions suivantes.

Les capitaux français peuvent trouver au Brésil un emploi rémunérateur pour eux et utile pour le pays, à la condition que des entreprises privées les fassent fructifier directement et qu'on ne se contente pas de prêter à des Etats, — qui ne les emploient d'ailleurs pas toujours utilement — des capitaux destinés trop souvent à des commandes confiées à d'autres qu'à nous.

Nos colons n'ont absolument rien à y faire, à moins d'être très au courant des cultures possibles et de disposer de capitaux importants. Notre population n'est certes pas surabondante et notre main-d'œuvre courante trouvera aisément à s'employer d'une manière plus lucrative et moins pénible : M. Coletti estime qu'actuellement, dans une *fazenda*, une famille de deux personnes travaillant bien peut arriver, dans une année plutôt favorable, à économiser de 70 à 100 francs *par an*. Aussi convient-il d'exhorter à se documenter davantage les publicistes qui cherchent, depuis quelque temps, à diriger vers le Brésil les Français sans ressources disposés à émigrer. Ils seront mieux partout ailleurs, tant que la présence de capitaux n'aura pas préparé les voies à une exploitation individuelle du sol plus aisément lucrative.

LOUIS JADOT.

LE COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES
EN 1907

AFRIQUE OCCIDENTALE[1]

Le commerce de l'Afrique Occidentale est relevé en quatre chiffres séparés, pour le Sénégal et Haut-Sénégal-Niger, pour la Guinée, pour la Côte-d'Ivoire et pour le Dahomey.

Au *Sénégal* l'année a été bonne et le progrès accompli mène à un chiffre jamais atteint jusqu'à ce jour. L'augmentation est de 8.670.845 francs dont 530.736 francs à l'importation et 8.140.109 francs à l'exportation. Le commerce se présente ainsi :

Importations.....	54.696.406 francs.
Exportations.....	43.858.850 —
Commerce total.....	98.555.256 francs.

Nous avons vu les différences sur l'année précédente ; celles sur la moyenne quinquennale de la période 1902-1904 sont encore plus intéressantes ; elles sont au total de 18.303.856 francs dont 5.724.362 francs à l'importation et 12.579.494 francs à l'exportation.

La part du commerce français dans le mouvement des échanges est sensiblement supérieure à celle de 1906. Elle s'élève à 68,1 % du commerce total au lieu de 65,6 %, à 61 % de l'importation au lieu de 57,7 % et à 75,2 % de l'exportation au lieu de 73 %.

Le progrès de 1907 est uniquement dû à l'augmentation de l'exportation des arachides. Malheureusement cette dernière s'est faite dans des conditions spéciales qni n'ont pas profité à l'importation. En effet, alors que les arachides en raison de leurs cours en Europe ont été mercurialisées et sont sorties de la colonie avec une valeur de 20 francs les 100 kilogrammes, par suite de formation de syndicats, elles n'ont été achetées aux indigènes qu' à des cours variant de 12 à 16 francs. Il en est résulté que ceux-ci ont touché des sommes supérieures à celles qu'ils avaient reçues l'année précédente avec une récolte moindre et que leur faculté d'achat a été réduite. D'autre part, par suite de disette, le mil ayant manqué, ils ont dû consacrer une grosse partie de leurs ressources à l'achat de riz Aussi, si ce dernier article subit une grosse augmentation, il y a eu de fortes diminutions sur d'autres marchandises comme les tissus qui ont diminué de près de 5 millions et les alcools de 335.000 francs.

[1] Voir pour les résultats généraux le premier article de M. Chemin-Dupontès (*Quest. Dipl. et Col.*, 1er janvier 1909).

Pour ces derniers cependant, il y a lieu de faire entrer en ligne de compte les heureux résultats de la campagne entreprise contre l'alcoolisme qui n'est peut-être pas étrangère à cette diminution de plus du tiers sur l'année précédente.

Ces diminutions à l'importation ont été compensées par l'augmentation des entrées de riz, ainsi que nous l'avons vu, par l'augmentation de l'approvisionnement du stock de charbon du port de Dakar dont les progrès en 1907 ont été très marqués, et par les nécessités des travaux publics.

Le Sénégal n'a, en 1907, encore que peu souffert de la crise du caoutchouc si l'on ne considère que les valeurs, car le prix de la mercuriale a été relevé ; mais si l'on considère les quantités, il y a une diminution de 147.638 kilogrammes partagée à peu près également par la Caramanie et le Haut-Sénégal-Niger.

Le commerce de la *Guinée française* a subi en 1907 les premiers effets de la crise du caoutchouc qui s'est depuis accentuée dans les premiers mois de 1908.

Cependant, en 1907, seules les exportations ont diminué de 1.133.521 francs, les importations y ont eu un léger progrès de 207.340 francs, ramenant la diminution totale à 926.181 fr.

Les chiffres du commerce ont été les suivants :

Importations.....	16.344.215 francs.
Exportations.....	15.989.746 —
Commerce total.....	32.333.961 francs.

Si nous comparons à la moyenne quinquennale, les progrès continuent à se faire sentir avec 254.623 francs à l'importation, 1.486.387 francs à l'exportation et 1.761.010 francs au commerce total.

Le commerce français a moins souffert de la crise que le commerce étranger. Sa part s'élève à 37 % au total au lieu de 34,6 % en 1906, à 38,7 % à l'importation au lieu de 33,8 % et 35,4 % à l'exportation au lieu de 35,3 %. Il est intéressant de rappeler que, avant l'établissement de la protection de 7 % pour les marchandises françaises, la part de celle-ci était de 32,4 %.

C'est à la seule crise du caoutchouc qu'est dû le resserrement des affaires en 1907, les autres produits d'exportation étant au contraire en hausse sérieuse. Si à l'importation les produits de consommation comme le riz, les colas sont en hausse, les produits de luxe comme les tissus sont en forte baisse de 1 million 400.000 francs.

Il faudrait au moins que les indigènes tirent une leçon de ces événements et que dans l'avenir le caoutchouc seul n'attire pas leur intérêt : l'arachide, les sésames, les amandes de palme,

l'élevage, peuvent leur éviter les inconvénients de la crise qu'ils supportent aujourd'hui.

La Côte d'Ivoire présente des progrès sensibles sur l'année précédente. La situation est la suivante :

Importations.....	14.314.267 francs.
Exportations.....	10.910.537 —
Commerce total.....	25.224.804 francs.

Par rapport à 1906 c'est une augmentation importante de 3.943.052 francs dont 2.642.499 francs à l'importation et 1.300.553 francs à l'exportation. Par rapport à la période quinquennale 1902-1906, c'est une augmentation totale de 4.889.050 francs dont 2.418.548 francs à l'importation et 2.470.502 francs à l'exportation.

La part de la France, qui ici n'est pas comme au Sénégal et en Guinée protégée par un tarif douanier, est dans l'ensemble du commerce de 32,8 % au lieu de 31 % l'année précédente. La métropole a importé 29,5 % au lieu de 29,1 % et exporté 36,1 % au lieu de 32,8 %.

Aussi, malgré la diminution de l'exportation du caoutchouc, la Côte d'Ivoire n'a pas eu à subir en 1907 de crise. Cet heureux résultat est dû à ce que la Côte d'Ivoire a plusieurs gros produits d'exportation, et que le caoutchouc ne donnant pas, les amandes de palme, l'huile de palme, l'acajou, ont attiré davantage l'attention des indigènes.

D'autre part, les besoins des travaux publics ayant été plus considérables ont justifié une partie de l'augmentation des importations, l'autre partie étant due à une activité commerciale plus grande.

Au Dahomey, la situation, sans revenir encore à l'heureux état de 1899 à 1902, continue à s'améliorer.

Elle se présente comme suit :

Importations.....	11.655.312 francs.
Exportations.....	9.670.983 —
Commerce total.....	21.326.295 francs.

Les progrès sur 1906 sont de 1.141.099 francs à l'importation et de 1.164.581 francs à l'exportation, ce qui donne au total 2.305.680 francs de plus que l'année précédente.

Par rapport à la moyenne quinquennale 1902-1906, bien que pour les importations il y ait une augmentation de 126.182 francs, il y a encore au total une diminution de 532.301 francs, la valeur de l'exportation étant inférieure de 406.119 francs.

La part du commerce français (qui, ainsi que la Côte d'Ivoire

n'est pas protégé par un tarif douanier) a été au total, en 1907, de 34.2 % au lieu de 34,9 % en 1906, à l'importation de 27,4 % contre 35,9 % et à l'exportation de 40,7 % contre 33,9 %.

Les progrès de 1907 sont dus pour la plus forte part à l'abondance de la recette des palmistes et de l'huile de palme dont les ventes ont été favorisées par les cours élevés en Europe.

Dans l'ensemble la situation économique de l'Afrique Occidentale a été bonne, quoiqu'il n'y ait eu dans aucune des parties qui la composent aucun mouvement exceptionnel et bien que les premiers effets de la dépréciation des cours du caoutchouc se soient fait sentir.

Les chiffres d'ensemble du commerce ont été les suivants :

Importations.....	97.010.200 francs.
Exportations.....	80.430.116 —
Commerce total.....	177.440.316 francs.

Ce sont les plus hauts qui aient été atteints jusqu'ici. Les progrès sur l'année précédente sont de 13.993.396 fr. au total, dont 4.521.674 fr. à l'importation et 9.471.722 fr. à l'exportation.

Si l'on rapproche ces chiffres de la moyenne de la période quinquennale 1902-1906, les progrès sont encore plus marquants : 8.271.351 francs à l'importation, 16.130.264 francs à l'exportation et 24.401.615 francs au total.

La part du commerce français dans le mouvement des échanges a sensiblement augmenté ; elle est passée de 50,7 % du commerce total en 1906 à 53,8 % en 1907, à l'importation, de 47,5 % à 49,6 % et à l'exportation de 63,8 % à 57,9 %.

CONGO FRANÇAIS

Tous les territoires de nos établissements du Congo, le Gabon, le Moyen-Congo et l'Oubanghi, ont participé aux progrès considérables que l'on constate en 1907.

Le mouvement commercial de cette année a été le suivant :

Importations.....	15.161.686 francs.
Exportations.....	19.594.288 —
Commerce total.....	34.755.974 francs.

Les résultats de 1907 marquent une plus-value des plus importantes : de 5.201.508 francs en 1906, dont 2.068.046 francs à l'importation et 3.133.462 francs à l'exportation. Rapprochée de la moyenne quinquennale 1902-1906, la plus-value est de 13.588.106 francs, dont 6.158.232 francs à l'importation et 7.429.874 francs à l'exportation.

La France, dans le mouvement commercial de 1907, a parti-

cipé pour 45,8 %, au lieu de 38,3 % en 1906, dont 44,5 % aux importations, au lieu de 42,1 %, et 47.1 % aux exportations, au lieu de 34,5 %. Il y a donc eu pour notre commerce national un progrès sensible.

MADAGASCAR

Si un examen superficiel laisse constater pour 1907 un important recul dans le mouvement général du commerce de Madagascar, il ne faut pas conclure que notre colonie de l'océan Indien soit dans une situation difficile. Loin de là, nous estimons que son état économique a fait un progrès marqué.

En effet, si d'une part on considère que naguère encore la colonie achetait au dehors pour plus de 5 millions de riz et qu'aujourd'hui cette importation est réduite à 18.000 francs, et que même elle exporte de ce produit plus de 300.000 francs ; qu'elle achetait de la farine en grande quantité alors que maintenant elle produit du blé; quelle recevait du dehors des viandes conservées alors que maintenant elle en fabrique, des légumes de conserves, alors que maintenant ses cultures maraîchères sont très développées, on aura tous les éléments pour démontrer que le resserrement des achats n'est pas toujours une cause d'appauvrissement.

Et si d'autre part on remarque que la colonie, qui en 1901 importait pour 37 millions de francs de plus qu'elle n'exportait, a exporté en 1907 pour 2.733.816 francs de plus qu'elle n'a importé, renversant ainsi pour la première fois la balance du commerce, on aura ainsi la preuve d'une situation économique prospère.

Ces résultats pourtant ont été atteints malgré deux éléments extérieurs défavorables ; c'est d'abord la hausse des cotons ; cette hausse, prévue d'ailleurs et qui avait légitimé en partie la constitution de stocks importants de cotonnades en 1906, a influé d'une manière considérable par une diminution de 3.700.000 francs sur la valeur des importations en 1907. Le second élément défavorable a atteint l'exportation ; c'est la baisse des cours des caoutchoucs en Europe. Cette baisse a été la cause, en partie tout au moins, de la diminution de 2.295.000 francs dans la valeur des sorties de ce produit, nous disons en partie, car il est bien certain que le droit de sortie de 0 fr. 40 par kilogramme entre aussi pour cause dans cette diminution.

Malgré cet énorme déchet, auquel il faut ajouter un léger recul des exportations de rafia et de cire animale, les autres exportations de l'île, principalement l'or dont il n'avait jamais été tant exporté, sont en progression, de sorte que, en fin de

compte, la diminution par rapport à 1906 n'est que de 639.268 francs sans les sorties.

Nous envisageons pour notre part l'avenir de Madagascar avec tranquillité. Cette colonie, il est bien certain, n'est pas appelée à l'importance de l'Indo-Chine ou de l'Afrique Occidentale, à moins de circonstances imprévues mais elle paraît sortie de la période pénible des débuts ; et monter maintenant à une situation prospère par des progrès réguliers.

Pour résumer sa situation économique en 1907, voici quels ont été les chiffres de son commerce :

Importations.....	25.129.611 francs.
Exportations.....	27.863.427 —
Commerce total.....	52.993.038 francs.

C'est par rapport à l'année précédente une diminution de 9.776.798 francs dont 9.137.530 francs à l'importation et 639.268 francs à l'exportation. Si l'on compare à la période quinquennale, il y au total un léger recul de 194.954 francs, mais à l'exportation il y a un progrès très important de 7.827.568 francs, les importations étant en perte de 8.022.522 francs.

La part du commerce français a été de 78,9 % au total, au lieu de 79,9 % en 1906, de 85,4 % à l'importation au lieu de 87,4 % et de 72,4 % à l'exportation au lieu de 72,3 %.

MAYOTTE ET DÉPENDANCES

Les fluctuations dans la production de la petite colonie de Mayotte et Dépendances ne sont jamais bien considérables d'une année à l'autre, en raison du nombre restreint et à peu près toujours le même des exploitations.

Le mouvement commercial de 1907 a été le suivant :

Importations.....	1.312.056 francs.
Exportations.....	3.033.310 —
Commerce total.....	4.345.366 francs.

Ces chiffres représentent une diminution totale de 273.278 francs dont 148.137 francs à l'importation et 125.241 francs à l'exportation.

Les résultats de 1907 représentent une légère augmentation par rapport à la moyenne quinquennale 1902-1906. Il y a une plus-value totale de 164.117 francs, dont 16.503 francs à l'importation et 147.614 francs à l'exportation.

La part du commerce français a été de 88 % au total au lieu de 92,3 % en 1906 ; à l'importation de 79,2 % au lieu de 86,5 % ; à l'exportation de 96,9 % au lieu de 97,9 %.

CÔTE DES SOMALIS

La Côte des Somalis, chaque année jusqu'ici, nous a habitués à constater un développement considérable de son commerce. L'année 1907 à ce point de vue aura été une des meilleures.

Les chiffres ont été les suivants :

Importations.....	15.855.647 francs.
Exportations.....	23.091.018 —
Commerce total.....	38.946.665 francs.

Ces résultats donnent un progrès très sensible de 4.697.122 francs partagé entre l'importation pour 1.878.818 francs et l'exportation pour 2.818.304.

Par rapport à la moyenne quinquennale des années 1901-1905, la marche en avant est encore plus belle : 13.709.432 fr. au total, 5.570.217 francs à l'importation et 8.139.215 francs à l'exportation.

Le commerce de la Côte des Somalis étant surtout, et presque uniquement, alimenté par celui avec l'Abyssinie, il est naturel que les chiffres des échanges avec l'étranger y aient une grosse place. Il faut pourtant regretter la part relativement bien faible que prend la France dans ce même commerce qui laisse des autres nations d'Europe et Aden occuper une place prépondérante, tant à l'importation qu'à l'exportation.

La part du commerce en 1907 a été de 12 % au lieu de 11,1 % en 1906; pour l'importation nous figurons pour 5,7 % au lieu de 14 % et pour l'exportation pour 8,2 % en 1907 et 1906.

Les grands progrès constatés dans le commerce de la Côte des Somalis, depuis 1904 surtout, ont été la conséquence directe et immédiate de l'ouverture du chemin de fer ; il semble même que maintenant il n'y ait pas lieu d'en attendre rien de plus dans l'état actuel des choses, car les premiers mois de 1908 ont même marqué un recul.

Il en sera autrement le jour où le chemin de fer, qui s'arrête aujourd'hui en plein désert, arrivera au cœur même des régions les plus riches de l'Ethiopie. On sait que la solution de la question est actuellement à l'étude, et que d'ici peu, les travaux nécessaires pour terminer la voie ferrée seront entrepris.

Avec la période d'installation, la Côte des Somalis a accompli sa première étape ; il sera intéressant de voir, d'ici quelques années, où la mènera la seconde.

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'INDE

La situation des établissements français de l'Inde en 1907 a été sensiblement la même que celle de l'année précédente. Si les exportations ont légèrement reculé, une progression des importations est venue compenser ce recul. La diminution des exportations a porté sur les produits secondaires et les toiles de Guinée, le produit principal, l'arachide, ayant au contraire donné une récolte excellente.

Le mouvement commercial se présente comme suit :

Importations.....	6.885.271 francs
Exportations.....	26.268.145 —
Commerce total.....	33.153.416 francs

Comparés à 1906, ces chiffres présentent une diminution totale de 226.531 francs : une diminution de 506.952 francs aux exportations et une augmentation de 280.421 francs à l'importation.

Par rapport au mouvement commercial de la dernière période quinquennale, les résultats de 1907 présentent une moins-value totale assez prononcée de 1.363.405 francs, les importations cependant sont en hausse de 389.922 francs, mais les exportations sont en diminution de 1.753.327 francs.

La part du commerce métropolitain dans le commerce de l'Inde française a été pour l'ensemble de 38 % au lieu de 26,1 % en 1906, pour les importations de 20,5 % au lieu de 25,1 % et pour les exportations de 55,5 % au lieu de 37 %. Comme on le voit, ces proportions, à l'importation surtout, sont très faibles. Il ne saurait en être autrement; nos territoires enclavés dans les possessions anglaises étant surtout rattachés à la vie économique de ces pays.

INDO-CHINE

La situation de l'Indo-Chine en 1907 a été particulièrement brillante, et jamais notre belle colonie d'Extrême-Orient n'avait encore enregistré un mouvement commercial aussi considérable. Pour la première fois, elle a non seulement atteint, mais même largement dépassé le demi-milliard avec 548 millions.

On sait combien la vie économique de l'Indo-Chine est dépendante de la plus ou moins grande importance des récoltes de riz, bien que déjà des résultats très importants aient été obtenus depuis quelques années du fait du développement des autres productions.

Après une série noire de trois mauvaises campagnes au point

de vue riz, la colonie en 1907 a vu, tant en Cochinchine qu'au Tonkin, mais surtout en Cochinchine, la plus belle récolte qu'elle ait encore faite. En même temps dans les grands pays consommateurs de cette denrée, la Chine, les Philippines, le Japon, la plus grande disette régnait par suite de l'absence de récoltes locales. Il en est résulté, pendant toute l'année 1907, un relèvement des cours qui a coïncidé avec l'augmentation considérable de la production de l'Indo-Chine. Ces deux éléments réunis ont provoqué un enrichissement général de nos populations, qui a eu sa répercussion sur le mouvement des importations.

D'autre part, pour une proportion bien moindre cependant, l'Annam, le Laos, le Tonkin voyaient leurs exportations augmenter par suite des progrès des cultures secondaires, comme le coton, en même temps qu'au Tonkin l'industrie minérale apportait son appoint à cette augmentation du trafic extérieur.

Ce relèvement du commerce indo-chinois, après le fléchissement fâcheux des dernières années dans la production, vient à son heure. En effet si par suite de l'appoint, fourni par les travaux publics avec les trois cents millions (deux cents pour la colonie, cent pour le Yunnan) de dépenses faites en partie en salaires et en achats dans la colonie, le commerce d'importation avait pu se maintenir à un chiffre relativement élevé, le moment arrivant où les sommes à dépenser touchaient à leur fin, la vie de la colonie allait être réduite à ses ressources propres. Ces dernières, par suite des mauvaises années précédentes, étaient assez réduites. Les beaux résultats de 1907 ont d'un seul coup réparé le mal de trois ans. L'alerte a été sérieuse, et doit servir de leçon pour l'avenir. Il ne nous appartient pas, dans le cadre restreint de cette étude, d'appuyer longuement sur cette question. Mais du moins la résumerons-nous en disant que, plus que jamais, il convient, d'une part de pousser les diverses parties de l'Indo-Chine à l'exploitation des produits miniers ou agricoles autres que le riz, et de l'autre à étendre cette dernière culture par des travaux d'irrigation et d'endiguement dans de nombreux territoires où cela est possible ; de la sorte on assurera aux populations, même dans les années de faible rendement, un minimum de ressources répondant à leurs besoins.

Enfin il est un point noir dans le développement commercial de l'Indo-Chine qu'il convient de mettre en lumière afin d'y remédier, c'est la part de plus en plus restreinte que le commerce métropolitain prend dans le mouvement des échanges de

la colonie. Si l'on ne peut que se réjouir de voir cette dernière étendre sa clientèle en Chine, au Japon, aux Philippines, en un mot aux pays consommateurs d'Extrême-Orient, il est très fâcheux de voir, aussi bien à l'importation qu'à l'exportation, que son marché est de plus en plus absorbé par les entrepôts anglais de Hong-Kong et de Singapour. Les deux grandes causes de cet état de chose, c'est que l'on n'a pas su faire de Saïgon le port d'entrepôt indiqué pour les riz, et surtout que notre marine marchande, en dehors des lignes subventionnées par l'Etat, n'existe pour ainsi dire plus dans les mers d'Extrême-Orient. Dans notre propre colonie non seulement notre pavillon ne transporte pas la part principale du trafic, mais il n'est même pas le plus important transporteur ; il laisse la première place à l'Angleterre, et bientôt la seconde appartiendra à l'Allemagne. C'est là, pour notre commerce national, une question très grave, car il sera seul à en souffrir. L'Indo-Chine, il est certain, avec ou sans le commerce métropolitain, avec une navigation étrangère aussi bien que française, continuera son évolution, mais elle l'accomplira en dehors de la France. Ce n'est certainement pas en vue de ce résultat que notre pays a consenti les sacrifices considérables qu'il a faits pour la colonie.

Voyons maintenant quels sont les chiffres du commerce indo-chinois en 1907.

Importations.....	294.977.168 francs
Exportations.....	253.357.657 —
Commerce total.....	548.334.825 francs

C'est, nous l'avons dit, un progrès des plus considérables sur l'année précédente : 150.752.244 francs au total, 74.291.367 fr. à l'importation et 76.460.877 francs à l'exportation.

Par rapport à la moyenne du chiffre commercial de la période quinquennale 1902-1906, l'augmentation est de 170 millions 854.460 francs, dont 91.809.015 francs à l'importation et 79.045.445 francs à l'exportation.

Comme nous le disions plus haut, la part du commerce français, c'est-à-dire celui de la métropole et de ses autres colonies, est vraiment inférieure, puisqu'elle atteint à peine un quart avec 26,6 % pour l'ensemble, 36,3 % pour les importations et 16,9 % pour les exportations. Par rapport à 1906, il y a même une très forte diminution, notre pays n'ayant gagné en 1907 que 25 millions au total, alors que les progrès de l'étranger étaient de 126 millions de francs. La part proportionnelle de commerce français, l'année précédente, avait été de 37,3 % au total, 49 % à l'importation et 25,5 % à l'exportation.

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

La situation commerciale de Saint-Pierre et Miquelon a été, en 1907, moins mauvaise que les années précédentes. Ce n'est pas cependant que dans l'ensemble la situation se soit améliorée; elle ne s'est du moins pas aggravée. La pêche a été meilleure, et de ce fait il y a augmentation des exportations. Malheureusement, l'armement local, depuis dix ans, a subi une telle diminution, aussi bien d'ailleurs que l'armement métropolitain, que si, pour chaque bateau ayant pris la mer en 1907, la pêche a été satisfaisante, la réduction du nombre de ces bateaux a eu pour effet que le résultat final en fin de campagne n'a pas été sensiblement augmenté.

D'autre part, l'état de ruine générale causée par les mauvaises pêches depuis des années, état fort aggravé en plus par le traité franco-anglais de 1905, continue à avoir sa répercussion sur le mouvement des importations, qui sont tombées à 5.031.936 francs alors qu'elles étaient en 1902 de 8.906.606 francs et en 1898 de 12.720.898 francs. Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires et suffisent à dépeindre la situation économique d'un pays qui, en dix ans, a vu diminuer de moitié sa puissance d'achat.

Le mouvement commercial de 1907 a été le suivant :

Importations.....	5.031.936 francs
Exportations.....	7.255.930 —
Commerce total.....	12.287.866 francs

Par rapport à 1907, il y a diminution de 170.503 francs sur les importations et augmentation de 169.750 francs sur les exportations. Ce qui fait en moins pour le total 753 francs.

Par rapport à la moyenne quinquennale 1901-1902, il y a une moins-value considérable de 3.272.320 francs au total, dont 1.785.338 francs aux importations et 1.486.982 francs aux exportations.

La France et ses colonies continuent à absorber la plus grande part du mouvement commercial de Saint-Pierre et Miquelon, 70 % au total au lieu de 70,6 % en 1906; 49 % des importations au lieu de 49,2 % et 91 % des exportations au lieu de 92,8 %.

LES COLONIES SUCRIÈRES

RÉUNION — GUADELOUPE — MARTINIQUE

Déjà l'année dernière, dans une étude semblable, nous avons groupé ces colonies, bien qu'au point de vue géographique

une d'entre elles, tout au moins, la Réunion, n'ait aucun contact.

C'est que le problème économique dans les trois est le même, que toutes les trois souffrent des mêmes maux, traversent les mêmes crises et trouveront peut-être un adoucissement à leur malheur par les mêmes remèdes.

Nous persistons pour notre part à croire qu'il doit y avoir un moyen de les relever et sinon de leur rendre, leur ancienne splendeur, car les conditions du monde entier ont évolué alors qu'elles sont restées immobilisées sur un seul objet, la production de la canne à sucre, du moins de leur donner un état prospère, qui tirera leurs habitants de la misère. Ces remèdes doivent être cherchés de trois manières : par l'amélioration des mœurs au point de vue de la politique et du travail, par la reconstitution de la production sucrière (qu'on ne saurait songer à abandonner) d'une manière plus moderne, par le développement considérable des produits dits secondaires. Mais pour cela il faut de l'argent, et c'est l'introduction d'un capital nouveau s'associant à l'ancien qui sauvera la situation. Les colonies sucrières ont été et sont peut-être encore, relativement à leurs étendues, les plus riches de notre Empire colonial ; il est encore possible d'en tirer bénéfice.

L'année 1907 aura, pour elles, été moins mauvaise que les précédentes, parce que précisément le développement de certains produits secondaires leur a apporté de sérieux bénéfices.

Le commerce de la *Réunion* a été le suivant :

Importations.....	14.490.988 francs.
Exportations.....	13.976.891 —
Total.....	28.467.879 francs.

Ce qui représente un progrès de 4.230.746 francs sur l'année précédente, dont 2.807.323 francs à l'importation et 1.483.423 francs à l'exportation. Il y a encore une diminution totale très forte de 2.619.448 francs sur la moyenne de la période quinquennale 1902-1906. Mais seul le resserrement des importations en est la cause avec une diminution de 3.183.408 francs sur la même période, alors qu'au contraire les exportations sont en léger progrès de 563.960 francs.

A la Réunion, le commerce français tend de plus en plus à accaparer le marché, et si ce n'était le voisinage de la colonie anglaise de Maurice, il n'y aurait pour ainsi dire aucun échange avec les pays étrangers.

La part française en 1907 a été au total de 91,9 % au lieu de 86,1 % l'année précédente ; à l'importation elle a été de 86,6 %

au lieu de 75,5 % et à l'exportation de 96,9 % au lieu de 96,7 %.

C'est à l'augmentation des exportations portant sur tous les produits qu'est due l'amélioration générale constatée en 1907. En ce qui concerne le sucre, la colonie se remet des ravages des cyclones de 1904 et 1907, et la production est en hausse sensible; quant à la vanille, devant l'avilissement des prix, il semble qu'on tende à l'abandonner; en revanche, les cafés sont en augmentation, et surtout le tapioca dont la production n'a jamais été si forte. La production des essences se développe aussi.

Il y a donc un effort de relèvement économique dont les effets sont déjà très sensibles. Malheureusement le pays très appauvri n'a plus que de très faibles moyens d'achat et les importations se ressentent encore des ruines des années précédentes. La colonie, pour se relever d'ailleurs, doit vivre de privations et d'économie.

Il faut presque se féliciter de voir se rétablir la balance entre les importations et les exportations. Un pays qui n'a, comme la Réunion, qu'un faible marché intérieur, et qui est géographiquement isolé, ne peut pas dépenser plus qu'il n'acquiert. Si pendant quelques années il l'a fait, c'est en consommant au fur et à mesure son capital, et c'est là une des causes de la crise actuelle.

Nous attendrons, pour constater le relèvement des importations, de suivre celui des exportations.

Et maintenant passons aux colonies des Antilles.

La Guadeloupe a fait, en 1907, le commerce ci-dessous :

Importations.....	13.425.655 francs.
Exportations.....	16.268.946 —
Commerce total.....	29.694.601 francs.

Par rapport à l'année précédente, il y a augmentation sur les importations de 558.586 francs, sur les exportations de 834.337 francs, et au total de 1.392.923 francs.

Par rapport au commerce moyen de la dernière période quinquennale, il n'y a progrès que sur les exportations avec une plus-value de 573.719 francs. C'est là une heureuse constatation. Les importations sont en diminution de 1.041.091 francs, ce qui donne au total, par rapport à la moyenne 1902-1906, une moins-value de 477.372 francs.

Ce resserrement des importations n'est point pour nous déplaire. Il est la preuve des efforts faits par la colonie pour se relever. Si, pendant quelques années, elle s'était laissée aller à

dépenser plus qu'elle ne recevait, elle est revenue à des mœurs économiques plus rationnelles. Aujourd'hui, depuis trois ans, les valeurs des exportations dépassent celles des importations; aussi voit-on les dettes vis-à-vis des banques s'éteindre, le capital agricole se reconstituer, et comme conséquence utile la production augmenter. C'est là de la bonne politique, et qui seule pourra relever la colonie. Il faut savoir dans la pauvreté ne pas vivre la vie qu'on menait dans l'opulence; il faut surtout avoir le courage de ne pas dépenser tous ses bénéfices commerciaux afin de pouvoir augmenter son capital.

La Guadeloupe en 1907 a été largement récompensée de s'être intéressée à des cultures diverses. Elle a notamment fait sur le cacao et le café de très gros bénéfices. Elle y a trouvé, et au delà, une compensation aux diminutions qu'elle supportait sur le sucre par rapport à 1906, quoique, à vrai dire, même de ce côté, l'année n'ait pas été mauvaise. La culture pour la première fois a eu une production sérieuse de cacao; quant au café, il y a soixante-dix-sept ans qu'il n'y avait eu une telle récolte. Les planteurs tendent de plus en plus à faire distiller sur place leurs mélasses au lieu de les envoyer à la Martinique; aussi y a-t-il augmentation de la production du rhum.

En résumé, il y a en 1907 tous les indices suffisants pour prouver qu'avec beaucoup d'efforts, de volonté et d'économie la colonie peut se relever. Ce qui lui manque le plus, ce sont les capitaux, pour reconstituer ses usines d'une manière plus moderne, pour s'installer, pour créer de nouvelles cultures de produits secondaires, pour la sauver enfin des effets désastreux de la monoculture du sucre.

La part de la France à la Guadeloupe est toujours prépondérante, et l'étranger n'y fournit guère que ce que nous ne produisons pas. Elle a été de 80,6 % au total, au lieu de 81,6 % en 1906; à l'importation de 62,2 %, au lieu de 64,3 %; à l'exportation, de 98,9 %, au lieu de 98,8 %.

Ce qui est vrai pour la Guadeloupe l'est aussi pour la *Martinique*, avec cette différence qu'il semble que la colonie soit plus avancée dans la voie du relèvement. La sollicitude dont elle a été l'objet au lendemain de la catastrophe de 1902 n'est pas étrangère peut-être à cet état de choses; le concours financier de la souscription nationale a fortement aidé au relèvement matériel; il semble aussi que dans le malheur les habitants ont retrouvé une source d'énergie nouvelle.

Comme à la Guadeloupe, il existe depuis trois ans une preuve d'un meilleur esprit économique, dans ce sens que les exportations dépassent les importations d'une manière importante.

Aussi voit-on non seulement les planteurs se libérer de leurs dettes, mais encore la colonie acheter des valeurs françaises. Elle pourrait d'ailleurs utiliser beaucoup mieux ses économies en développant son capital agricole. D'autre part, il n'est pas mauvais qu'il y ait sur place un certain capital facilement réalisable pour parer aux mauvaises années sans émietter la propriété.

Le commerce en 1907 a été :

Importations.....	15.940.039 francs.
Exportations.....	18.997.221 —
Commerce total.....	34.937.260 francs.

Il y a sur l'année précédente un progrès total de 783.277 fr., malgré une légère diminution des exportations de 66.845 fr. Les importations sont en hausse de 1.032.157 francs.

Par rapport à la moyenne quinquennale 1902-1906 — la première période ne comprenant pas d'année antérieure à la catastrophe du Mont-Pelé — il y a augmentation de 1.949.421 francs, quoique les importations soient en diminution de 871.250 francs; mais il y a augmentation de 2.820.671 francs sur les exportations portant pour 2.400.000 francs sur les produits autres que le sucre. Ce dernier, qui pendant cette période représentait 61 % des exportations, ne figure plus maintenant que pour 54 %. L'effort vers le relèvement, par le développement des produits dits secondaires, est donc des plus sérieux, et les résultats sont assez encourageants pour que l'on persévère dans cette voie.

Nous n'insisterons pas davantage sur la production de la Martinique en 1907 : les récoltes se sont faites dans les mêmes conditions qu'à la Guadeloupe.

La part du commerce français a été au total de 76,6 % au lieu de 74,6 % en 1906; les importations françaises ont été de 58,2 % au lieu de 56,4 %; les exportations de 94,7 % au lieu de 94,6 %.

GUYANE

La situation de la Guyane en 1907 a continué à être satisfaisante, et la colonie a vu ainsi s'accroître sa richesse d'une manière importante du fait de sa production aurifère qui constitue à peu près la seule exploitation. Il convient en outre d'ajouter que le chiffre officiel des exportations que nous donnons ci-dessous ne représente réellement qu'une partie de la production du pays, et qu'une part très importante de l'or

exporté, que certains estiment être au moins égale à celle déclarée, sort de la Guyane en contrebande par la frontière hollandaise.

Le mouvement des échanges a été le suivant :

Importations	14.013.078 francs
Exportations	12.302.369 —
Commerce total	26.315.447 francs

Comparativement à l'année précédente, il y a une très belle augmentation de 1.267.896 francs portant tout entière sur les exportations avec 1.803.574 francs, car il y a un recul sur les importations de 535.678 francs.

Si on rapproche les chiffres de 1907 de ceux de la moyenne de la précédente période quinquennale, les progrès sont beaucoup plus sensibles. Ils s'élèvent au total de 3.767.833 francs, partagés entre les importations et les exportations, avec les chiffres respectifs de 1.221.151 francs et 2.546.682 francs.

La part du commerce français a été au total de 76,3 % au lieu de 80,4 % en 1906, dont 73,9 % dans les importations au lieu de 79,8 % et 78,7 % dans les exportations, au lieu de 81 %.

NOUVELLE-CALÉDONIE

La crise économique de la Nouvelle-Calédonie, dont la gravité va en s'accentuant au fur et à mesure qu'elle se prolonge, a eu en 1907 plus d'acuité encore que les années précédentes. Aussi le commerce extérieur en a-t-il subi les conséquences. Le fléchissement des affaires aurait été plus considérable encore si la colonie n'avait bénéficié d'une plus-value aux opérations d'exportations, du fait de l'extension donnée à la colonisation française aux Nouvelles-Hébrides.

La baisse des importations, conséquence de l'arrêt des travaux publics et de la diminution de la richesse publique, se poursuit progressivement depuis 1903 ; le mouvement des exportations au contraire n'a guère commencé à être éprouvé qu'en 1906. En 1907 l'importation et l'exportation présentent sur l'année précédente un nouveau recul considérable s'élevant respectivement à 1.001.735 francs et 705.473 francs, soit en tout à 1.707.208 francs.

Le commerce a été le suivant :

Importations	9.412.485 francs
Exportations	8.504.164 —
Commerce total	17.914.649 francs

Si l'on compare ces chiffres à ceux de la présente péroide quinquennale 1902-1906, la différence est encore plus sensible que par rapport à 1906. Elle s'élève à 2.736.658 francs à l'importation, à 2.009.561 francs à l'exportation et au total à 4.746.219 francs. La part française a été de 43,5 % au commerce total dont 55,9 % à l'importation, et 31 % à l'exportation, au lieu de 44 %, 59 %, 29 % en 1906.

ETABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE

Les établissements français de l'Océanie en 1907 se présentent en progrès marqués sur 1906.

Le mouvement commercial se décomposent ainsi.

Importations..... ..	3.331.810 francs
Exportations.....	3.639.954 —
Commerce total..	6.971.764 francs

Ces chiffres, sans encore ramener à ceux des années 1900 à 1903, sont cependant très supérieurs à ceux des deux années précédentes. C'est principalement l'importation qui a bénéficié d'un meilleur mouvement d'affaires, parce que l'année précédente la reprise des exportations avait augmenté les moyens d'achat des indigènes, et de ce fait les stocks épuisés en 1906 ont dû être renouvelés en 1907 pour satisfaire aux besoins de la clientèle. Les exportations aussi sont d'ailleurs en progrès d'une année à l'autre.

La plus-value totale est de 508.680 francs, dont 585.527 fr. aux importations et 76.847 francs aux exportations.

Comparés à la période quinquennale 1902-1906, les résultats de 1907 sont cependant encore légèrement inférieurs de 230.905 francs. La diminution porte sur les importations pour 13.114 et sur les exportations pour 217.791 francs. Le cyclone de 1905, en détruisant une quantité considérable de cocotiers, a supprimé un élément de production qu'il faudra plusieurs années pour reconstituer.

La part du commerce métropolitain a été en 1907 de 12,3 % au total, au lieu de 12,8 % en 1906; de 12,1 % aux importations au lieu de 13,6 %, et de 12,5 % aux exportations au lieu de 12 %.

P. Chemin-Dupontès.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La reconnaissance de Moulaï Hafid.

La reconnaissance officielle de Moulaï Hafid par les puissances est, depuis le 5 janvier, un fait accompli. Tous les représentants étrangers ayant reçu l'assentiment de leurs gouvernements, une note collective, notifiant la reconnaissance dont les termes ont été arrêtés par la France et l'Espagne, a été remise par le ministre du Portugal, doyen du corps diplomatique, au représentant du sultan à Tanger. Voici le texte de cette note :

Les gouvernements signataires de l'Acte d'Algésiras ont reçu la lettre, datée du 4 doulkaâda 1326 (28 novembre 1908), que Moulaï Abd el Hafid leur a envoyée par l'entremise du doyen du corps diplomatique à Tanger, en réponse à leur communiqué du 18 novembre.

Les gouvernements des pays représentés au Maroc ont accueilli avec satisfaction cette réponse, dans laquelle ils ont vu la preuve que les explications qu'ils formulèrent dans leur note du 18 novembre dans l'intérêt même des relations d'amitié et de confiance qu'ils désirent maintenir avec l'autorité souveraine de l'empire chérifien, répondent à la pensée de Moulaï Abd el Hafid.

Par conséquent, les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras ont décidé de reconnaître Sa Majesté Abd el Hafid comme sultan légitime du Maroc et ont chargé le doyen du corps diplomatique à Tanger de notifier cette reconnaissance au représentant de Sa Majesté dans cette ville.

La France et le Maroc. La mission de M. Regnault. Le général Lyautey à Paris.

Le 26 décembre, une conférence a eu lieu au ministère de l'Intérieur entre M. Clemenceau, M. Pichon et le général Picquart, au sujet des affaires du Maroc. M. Regnault, notre représentant dans l'empire chérifien, assistait à cette délibération.

Plusieurs questions sollicitaient une prompte solution. Elles ont été examinées et réglées tour à tour, et il a été notamment décidé que M. Regnault partirait dans les premiers jours de janvier pour Fez avec des instructions écrites. Une note communiquée ultérieurement à la presse a annoncé que « ces instructions, qui ont été rédigées par « M. Pichon et sont conformes aux déclarations faites aux Chambres « par le gouvernement, s'inspirent des conventions internationales « relatives au Maroc et des accords spéciaux de la France avec le

« gouvernement chérifien : elles précisent les conditions d'évacuation « de la Chaouïa qui commencera par les postes de la périphérie, « où Moulaï Hafid devra assurer l'ordre à mesure que nos troupes « se retireront. »

D'autre part, le général Lyautey est arrivé à Paris dans les premiers jours de janvier, et a eu diverses entrevues avec le gouvernement au sujet des questions intéressant notre frontière algéro-marocaine.

Le Livre Blanc allemand sur le Maroc.

Le *Livre Blanc* allemand sur le Maroc paraîtra entre le 15 et le 20 janvier. Il ne contiendra rien de sensationnel d'après ce que l'on dit. Il paraît surtout destiné à prouver aux députés allemands qu'ils sont traités avec les mêmes égards que les membres du Parlement français.

La situation dans la Chaouïa.

Le *Temps* a publié la lettre suivante, reçue d'un officier de notre corps d'occupation de la Chaouïa ; au moment où le gouvernement annonce le commencement de l'évacuation de cette région, on lira avec intérêt cet exposé succinct de l'œuvre d'organisation accomplie par nos troupes.

Casablanca, 21 décembre 1908.

... Je vous ai écrit d'Azemmour au mois de juillet. Depuis cette époque, et sans nous préoccuper de la politique générale, nous nous sommes mis à la besogne pour organiser le pays occupé et substituer un ordre de choses régulier, en fait de commandement indigène, d'administration, etc., à l'état d'anarchie et d'arbitraire qui était la règle dans la Chaouïa comme dans le reste du Maroc.

Dans chacun des bureaux de renseignements des postes, on s'est mis courageusement à l'œuvre. Nos officiers, tous expérimentés en affaires indigènes, ont fait merveille. Ils n'ont pas tardé à acquérir une influence considérable sur les populations, heureuses de rencontrer, ne fût-ce que temporairement, un peu de justice, d'honnêteté et de droiture.

Grâce également à notre présence, la Chaouïa s'est trouvée à l'abri des luttes intérieures qui ont agité les tribus, divisées entre azizistes et hafidistes.

Comme conséquence, elle a échappé aux actes de pillage et aux exactions qui en étaient le résultat. Aussi le sort de cette province est-il envié par ses voisines, dont les populations, lasses de tout ce qu'elles ont souffert, étonnées de constater chez nous un esprit d'équité qu'elles ne soupçonnaient pas, nous demandaient sans arrière-pensée de leur donner la sécurité de leurs biens et de leurs personnes.

Il n'y a pas de tribu qui ne nous ait écrit à ce sujet. Sur toute la périphérie de la Chaouïa, nous sommes en relations constantes et amicales avec toutes les notabilités des tribus voisines.

En même temps, on s'occupait d'organiser les forces marocaines d'après

les instructions du gouvernement, c'est-à-dire avec le concours du commandement indigène, réformé, régularisé et contrôlé. Enfin on veillait à la rentrée des impôts.

Actuellement, tout cela est au point. Le recrutement des forces marocaines a commencé le 10 novembre. Dans certains postes, l'effectif est déjà au complet. C'est véritablement merveilleux de voir marcher et manœuvrer sous nos ordres, avec un esprit de discipline parfait, des hommes qui nous combattaient énergiquement il y a moins d'un an.

Il serait téméraire de formuler un jugement définitif sur la solidité de cette troupe indigène et sur son degré de fidélité. Au début, toute fraîche encore des luttes de la veille, et n'ayant pu encore secouer par un service prolongé les préjugés héréditaires, elle ne peut être ce qu'elle serait au bout de deux ou trois ans. Mais il est permis de constater dès à présent que les Marocains n'ont aucune répugnance à se rallier à nous et à servir sous nos ordres.

Dans quelques jours, soit à partir du 1er janvier, nous inaugurerons un système d'administration régulière en percevant des taxes sur les marchés *contre reçus et quittances*.

Au mois de mars pour l'impôt zekkat, au mois de juin pour l'impôt achour, nous ferons procéder par des commissions à un recensement nécessaire pour établir l'assiette de ces impôts sur des bases aussi régulières que la taxe sur les marchés.

Les résultats que nous avons obtenus s'imposent même à nos adversaires. Il y a quelques jours, le cercle international, dont fait partie tout le corps consulaire, donnait une soirée « en l'honneur de Son Excellence le général d'Amade », ainsi que le portaient les cartes d'invitation, et le président du cercle — un Allemand — en faisait les honneurs.

Un collège français à Tanger.

Prochainement aura lieu l'ouverture, à Tanger, d'un collège français qui est appelé à rendre un grand service aux familles européennes résidant au Maroc.

L'enseignement y sera donné par quatre professeurs, sous la direction de M. Farochon, ex-censeur des études au lycée de Périgueux, et sera identique à celui des lycées et collèges de France. Il comprendra des classes élémentaires et préparatoires, des classes secondaires avec latin et une langue vivante (anglais, espagnol ou arabe), ou sans latin avec deux langues vivantes, et une classe supérieure à la fin de laquelle les élèves se présenteront à la première partie du baccalauréat.

On y recevra des externes, des demi-pensionnaires et des pensionnaires, et la direction fera connaître sous peu le programme des études, l'horaire des classes et les prix de la pension et des rétributions scolaires.

Le collège français, dont la création est due à l'initiative de M. Regnault, complétera l'œuvre scolaire française au Maroc.

LA CRISE ORIENTALE

Depuis l'article d'exposition de M. A. Gauvain, que nous avons publié dans notre livraison du 16 octobre dernier, la crise orientale est restée à peu près au même point, et la solution en demeure toujours aussi douteuse qu'inquiétante. Cependant, certains événements ont eu lieu, certaines manifestations diplomatiques se sont produites, dont on ne saurait ne pas tenir compte, et il est utile maintenant de préciser de nouveau l'état actuel de la question d'Orient. Nous donnons plus haut le point de vue roumain, exposé par M. J. Dorobantz avec la compétence et la sûreté de documentation que les lecteurs de la revue ont pu justement apprécier. Nous continuerons, dans nos prochaines livraisons, par l'étude du point de vue serbe et du point de vue bulgare. Mais, pour être complets, il nous faut reproduire aujourd'hui les documents diplomatiques suivants que nous ne commenterons d'ailleurs pas autrement, nos collaborateurs devant en faire état au cours de leurs articles successifs.

La circulaire russe du 24 décembre.

La *Rossyia*, journal officieux de Saint-Pétersbourg, a publié, le 24 décembre, la circulaire suivante adressée par le cabinet de Saint-Pétersbourg aux puissances signataires du traité de Berlin. Ce document se rattache à la dépêche du gouvernement austro-hongrois, reçue le 7 octobre par le comte Berchtold, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, et communiquée par lui au cabinet russe. Cette dépêche contenait les décisions prises par le cabinet de Vienne au sujet du sandjak de Novi-Bazar et de la Bosnie-Herzégovine.

La circulaire russe, parlant de la proclamation du prince Ferdinand comme roi de Bulgarie, dit que, dans ce cas comme pour l'annexion, l'Europe s'est trouvée en présence d'un acte unilatéral qui modifiait la situation créée par le traité de Berlin, et poursuit ainsi :

LA NÉCESSITÉ D'UNE CONFÉRENCE

Dans les deux cas, l'Europe s'est trouvée en présence d'un acte unilatéral qui modifiait en fait la situation créée par le traité de Berlin. Les puissances européennes ayant participé à la conférence de Londres, en 1871, avaient cependant reconnu solennellement comme des fondements essentiels du droit international qu'aucune puissance ne peut s'affranchir des obligations que lui a imposées un traité, ni modifier les dispositions de ce traité, qu'avec l'assentiment des puissances signataires.

La Russie a observé ce principe, même en ce qui concerne le traité de

Berlin, bien que ce traité ait posé des conditions particulièrement pénibles pour la Russie et pour les Etats balkaniques. Malgré cela, la Russie n'a jamais cherché à enfreindre les stipulations du traité de Berlin. Il est évident que tout manquement à ce principe est de nature à ébranler fortement les bases de l'équilibre politique et à compromettre la paix universelle. Effectivement, la conduite de l'Autriche-Hongrie et de la Bulgarie a provoqué immédiatement une aggravation de la situation dans les Balkans et les alarmes de l'Europe. La Turquie, comme puissance immédiatement lésée, n'a pas tardé à protester formellement contre cette double violation du traité de Berlin. Cette protestation parut d'autant plus digne d'attirer l'attention des puissances que la Turquie, par son souci de réformes à l'intérieur, méritait des égards particuliers et un appui moral. Aussi le représentant de la Russie à Constantinople fut-il chargé de déclarer à la Porte que le gouvernement impérial était convaincu que le traité de Berlin ne pouvait être modifié sans l'assentiment des puissances signataires. En même temps, l'idée émise par la Turquie de convoquer une conférence donna lieu à un échange de vues confidentielles entre les cabinets, qui furent obligés de reconnaître que les récents événements avaient essentiellement modifié la situation dans la péninsule des Balkans et que la conférence devrait aussi s'occuper des autres questions qui appellent également d'une façon impérieuse l'attention des puissances, par exemple de la revision de celles des prescriptions du traité de Berlin qui ont perdu de leur importance primitive, et des moyens à trouver pour donner satisfaction aux légitimes intérêts de la Turquie dans la péninsule des Balkans. Un projet de programme pour la conférence, élaboré il y a déjà plus de deux mois, fut l'objet de pourparlers compliqués et d'ailleurs seulement partiels avec les divers cabinets. Toutefois, une entente définitive n'a pu être atteinte.

Ce cas est absolument analogue à celui qui fournit à l'Europe l'occasion de proclamer ce principe de droit international, qui sert de base au point de vue russe : lorsqu'en 1871, la Russie cessa de reconnaître comme obligatoires certaines dispositions du traité de Paris, les puissances posèrent cette condition qu'à la conférence convoquée à cette occasion, toutes les questions soulevées devraient être examinées et discutées.

LES NÉGOCIATIONS AUSTRO-RUSSES

Sans aucune idée préconçue et en toute liberté d'esprit, nous reconnaissons, dit la dépêche-circulaire, qu'en ce qui concerne une entente directe entre l'Autriche-Hongrie et la Turquie, un tel accord favoriserait, il est vrai, la solution de la question, mais qu'il ne saurait en rien préjuger de la sanction des puissances, ni retrancher quoi que ce soit à l'ampleur et à la liberté de la discussion. Enfin, le cabinet de Saint-Pétersbourg a jugé que la conférence ne pourrait absolument pas se borner à supprimer purement et simplement l'article 25 du traité de Berlin. A cet égard, poursuit la dépêche-circulaire, nous avions des raisons de nous référer encore une fois au précédent de la conférence de Londres, où non seulement les articles 11, 13 et 14 du traité de Paris furent supprimés, mais où fut, en outre, conclu un traité spécial qui apportait des modifications à l'acte international susmentionné.

La principale difficulté a été jusqu'ici la divergence des vues de l'Autriche et de la Russie concernant la compétence de la conférence. Le cabinet de Vienne, il est vrai, consentit à admettre dans le programme de la conférence la question de la Bosnie et du sandjak de Novi-Bazar. Il a

déclaré toutefois que ces questions ne pouvaient être plus discutées pendant qu'il négociait avec la Turquie en vue d'une entente directe. Le cabinet de Vienne persiste à soutenir que la conférence devra se borner à prendre acte de cette entente et à supprimer l'article 25 du traité de Berlin.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg, de son côté, n'a pas jugé possible de s'associer à cette manière de voir. On n'a pas pu oublier en effet que l'Autriche-Hongrie a obtenu le droit d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine, ainsi que celui de tenir garnison dans le district de Novi-Bazar, non pas par un accord partiel avec la Turquie, mais en vertu du traité de Berlin. Il est évident par suite que le droit reconnu à l'Autriche-Hongrie ne peut être soumis à une modification quelconque sans l'assentiment de toutes les puissances signataires.

Par conséquent, la future conférence doit, à notre avis, si les puissances désirent arriver à une entente sur la question bosniaque, non seulement supprimer l'article 25, mais encore le remplacer par une clause précisant avec exactitude la nouvelle situation créée en Bosnie-Herzégovine.

L'ACCORD SUR LE « MODUS PROCEDENDI »

Heureusement, la possibilité s'offre maintenant de faire disparaître la divergence de vues existant entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, par un moyen acceptable pour les deux parties. Dans le communiqué qu'il a fait remettre au cabinet russe, le cabinet austro-hongrois ne persiste plus à demander que la question de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine soit soustraite à toute discussion des puissances.

Il propose un nouveau *modus procedendi* d'après lequel la discussion des questions soumises à la conférence serait précédée de pourparlers entre les divers cabinets. Cette manière de voir comporte des difficultés importantes, surtout parce que cette procédure est compliquée et qu'elle sera forcément longue. Nous ne pouvons toutefois nier, d'autre part, qu'elle serait de nature à écarter le danger de divergences trop prononcées à la conférence. En outre, ce *modus procedendi* sauvegarde suffisamment, semble-t-il, le principe fondamental que la Russie a soutenu dès le début, à savoir que toutes les questions du programme, y compris le point n° 2 : *Bosnie-Herzégovine*, qui ont un caractère européen général ne peuvent être résolues définitivement qu'avec l'assentiment de toutes les puissances signataires, et par suite doivent être soumises à la libre discussion des cabinets. Le gouvernement russe est animé du désir de manifester ses dispositions conciliantes et est disposé à ne s'opposer en rien au *modus procedendi* indiqué. Le cabinet russe a répondu au cabinet de Vienne en lui proposant de communiquer son projet aux autres puissances. Si celles-ci se déclarent disposées à approuver cette procédure, le cabinet de Saint-Pétersbourg ne manquera pas, pendant que se poursuivront les pourparlers préliminaires, de faire connaître sa manière de voir sur les points du programme de la conférence qui ont une importance particulière pour la Russie.

Le « pro memoria » autrichien du 28 décembre.

Le gouvernement austro-hongrois a répondu, le 28 décembre, à la circulaire russe par un *pro memoria*, dont voici le résumé :

Aussitôt après avoir reçu le programme de la conférence de M. Isvolski,

le gouvernement austro-hongrois contribua, en tant qu'il dépendait de lui, à la réalisation de l'idée de la conférence, qui n'émanait pas de lui, en précisant sa manière de voir quant à tous les points du programme à lui communiqué.

Le gouvernement austro-hongrois continue à observer une attitude sympathique à l'égard de la réunion de la conférence ; les réserves formulées par lui ne sont dictées que par son intention de rendre le travail de la conférence aussi efficace que possible ; c'est aussi dans cet ordre d'idées que le gouvernement viennois poursuit les négociations avec la Turquie, et il ne manquera pas d'informer les puissances dès que ces négociations auront donné le résultat désiré.

Ce *pro memoria* contient en outre : le programme de la conférence de M. Isvolski ; la réponse du cabinet viennois à la communication de ce programme du 14 novembre ; le *pro memoria* du cabinet russe du 9/22 novembre ; le *pro memoria* du cabinet viennois du 8 décembre, et le *pro memoria* russe du 4/17 décembre.

Dans sa note du 14 novembre, le gouvernement autrichien, après avoir déclaré que la conférence ne saurait utilement se réunir que lorsqu'un accord préalable aura été établi entre les puissances signataires, précise son point de vue sur diverses questions comme suit :

Le gouvernement est prêt à reconnaître le nouvel état de choses proclamé en Bulgarie, en supposant que la conférence ne sanctionnera l'indépendance de cet Etat que lorsque les questions financières, y compris celle des chemins de fer orientaux, auront été réglées. Quant à la Bosnie-Herzégovine et au sandjak de Novi-Bazar, le gouvernement consent à ce que ces deux points puissent figurer parmi les points du programme ; mais, bien entendu, l'extension des droits souverains de François-Joseph sur la Bosnie-Herzégovine — de même que l'évacuation du sandjak — ne pourra plus former l'objet d'une discussion.

Le gouvernement espère arriver, à ce sujet, à une entente avec la Turquie ; en consentant cette entente, la conférence procéderait à l'abrogation de l'article 25 du traité de Berlin.

Quant aux stipulations de l'article 29, limitant les droits souverains du Montenegro, le gouvernement ne formule pas d'objection à ce que cette affaire soit discutée en conférence, mais il maintient les réserves formulées toujours à ce sujet.

En ce qui concerne les avantages à procurer à la Serbie et au Montenegro, pour écarter les interprétations erronées éventuellement, la note propose de substituer la version suivante :

Pour les avantages économiques procurés à la Serbie et au Montenegro, concernant les capitulations et les bureaux de postes étrangers en Turquie, le cabinet austro-hongrois est prêt à se concerter avec les puissances sur les modifications pouvant y être apportées.

Dans le *pro memoria* du 9/22 novembre, le cabinet russe partage entièrement l'opinion du cabinet viennois à l'égard de la nécessité

des négociations préalables entre les puissances avant la réunion de la conférence. Un pareil accord préalable devrait porter naturellement sur le contenu du programme de la conférence, mais celle-ci devra avoir la faculté de discuter en toute liberté les diverses questions.

Quant à l'entente à laquelle le cabinet viennois désire arriver avec la Turquie, le gouvernement russe pense qu'elle contribuerait certainement à la solution de la question, mais une pareille entente ne saurait préjuger la solution définitive ni empêcher la libre discussion entre les puissances, car après les principes reconnus par la conférence de Londres, aucune puissance ne peut se délier des engagements d'un traité. Enfin le gouvernement russe estime que la conférence ne pourrait pas se borner à la simple abrogation de l'article 25 du traité de Berlin, mais qu'elle devrait le remplacer par une nouvelle stipulation.

Dans le *pro memoria* du 8 décembre, le cabinet viennois constate la concordance des cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg au sujet de l'opportunité de négociations préalables. Il conclut :

Le cabinet russe est aussi anxieux que le gouvernement viennois de préserver la conférence des dangers qui pourraient résulter d'une dissension au sein même de la conférence. Ce but, envisagé par les deux cabinets, représente un intérêt européen, et ne serait atteint, selon l'avis du gouvernement autrichien, que d'une manière très imparfaite si l'accord préalable entre les puissances se bornait à l'énumération des points du programme de la conférence ; l'échange de vues entre les cabinets devrait porter aussi sur le fond des points du programme, du moins des plus importants, ce qui aboutirait, il faut l'espérer, à certaines formules qui traceraient à la discussion des limites précises ; ainsi par exemple le gouvernement russe sera certainement disposé à limiter la discussion sur la Bosnie-Herzégovine, de façon à ne pas remettre en question le fait de l'annexion.

L'attitude du gouvernement russe paraît au cabinet viennois d'autant moins douteuse que l'éventualité de l'annexion était prévue dans divers traités antérieurs conclus entre les deux Empires.

Ce mode de procéder contribuerait beaucoup à faciliter les travaux de la conférence et à écarter les difficultés qui surgiraient si on laissait à la discussion de différents points une liberte pleine et entière.

Le cabinet viennois espère que le gouvernement russe s'inspirera du même désir de conciliation et d'entente.

Dans le *pro memoria* du 4/17 décembre, le gouvernement russe fait ressortir que la proposition autrichienne de porter les échanges de vues entre les puissances aussi sur le fond des points du programme, afin d'aboutir à certaines formules qui traceraient des limites précises à la discussion en conférence, offre sans doute, à cause de sa lenteur, de sérieux inconvénients ; mais que le cabinet russe, désireux de faire preuve, de son côté, d'esprit de conciliation, est prêt à l'accepter, si les autres puissances sont disposées à y adhérer ; le cabinet viennois pourrait donc soumettre cette pro-

position à d'autres cabinets, auxquels le gouvernement russe notifiera, de son côté, sa manière de voir à ce sujet. Quant au désir que le cabinet russe fasse connaître au gouvernement austro-hongrois son avis sur divers points du programme de la conférence, le gouvernement se fera un devoir de présenter, au cours des négociations qui suivront, ses vues sur les points du programme intéressant particulièrement la Russie.

La note bulgare.

M. Stanciof, ministre de Bulgarie à Paris, a remis à M. Pichon la note suivante :

Lors de la déclaration de l'indépendance, le gouvernement bulgare ne s'est pas fait faute d'insister de la façon la plus absolue et la plus sincère pour montrer que cette déclaration est sortie de l'initiative unanime de la nation tout entière, qu'elle a été motivée par des raisons d'Etat les plus impérieuses et que cet acte n'a jamais recélé la moindre arrière-pensée, ni les moindres dispositions inamicales envers l'ancien gouvernement suzerain.

Quant à une connexité entre la déclaration de l'indépendance et l'annexion par l'Autriche-Hongrie des deux provinces occupées, le gouvernement bulgare s'est toujours efforcé de dissiper tout malentendu à cet égard et a donné les assurances les plus positives que ces deux actes n'avaient rien de commun.

Le gouvernement de Sofia affirme qu'à aucune époque des événements récents il n'a eu recours à la mobilisation de l'armée ; toutes les nouvelles qui ont été répandues dans la presse à cet égard ne reposent sur aucun fait véritable et le gouvernement est prêt à faire la preuve qu'aucune disposition n'a été prise pour mettre l'armée sur le pied de guerre.

L'appel des réservistes qui a eu lieu à la même époque a été une mesure d'administration militaire, prévue et réglée antérieurement, et cet appel aurait eu lieu, avec les mouvements qui sont sa conséquence normale, alors même que les faits politiques ne se seraient point produits.

Il n'y a donc eu à aucun moment une manifestation de menace dans les actes du gouvernement bulgare, tendant à faire reconnaître l'indépendance par ses dispositions d'intimidation. Et non seulement la Bulgarie n'a pas mis ses forces militaires sur le pied de guerre, elle a même licencié ses troupes de réserve au moment même où la mobilisation de l'armée turque était un fait avéré et que la Sublime-Porte et les organes à sa dévotion donnaient à cette mesure un caractère d'hostilité contre la Bulgarie.

Quant aux intérêts matériels qui ont pu être lésés par l'acte national, le gouvernement bulgare a déclaré à maintes reprises qu'il reconnaît franchement et hautement le principe d'un dédommagement desdits intérêts et il a prouvé la sincérité de ses intentions à cet égard par l'ouverture des pourparlers *ad hoc* à Constantinople.

Néanmoins, il doit constater avec regret que la politique suivie par la Sublime-Porte envers la Bulgarie ne répond pas à ces dispositions.

Il est de toute évidence que le gouvernement ottoman cherche à l'aide de tergiversations et dans des lenteurs voulues à gagner du temps pour pousser ses préparatifs militaires.

Le boycottage systématique des marchandises et bateaux bulgares, et les pertes matérielles qui en résultent pour le commerce et l'agriculture de notre pays ne tarderont pas à y créer un courant qui s'opposera aux tendances pacifiques que le gouvernement bulgare a observées jusqu'ici.

De plus, le gouvernement bulgare a été des plus péniblement surpris par certains passages du discours du trône, prononcé à l'ouverture du Parlement ottoman, passages qui froissent la dignité du souverain du pays et qui ont rencontré la réprobation la plus unanime dans toutes les classes de la population,

Les faits précités et la tendance trop manifeste qui les provoque de la part de la Turquie ont chagriné tous les bons esprits en Bulgarie et ne sont pas sans inquiéter le gouvernement qui y voit la possibilité de complications prochaines.

Nous venons par conséquent attirer la bienveillante attention des grandes puissances sur la situation et les menaces qu'elle paraît comporter et nous les prions de faire les démarches qu'elles considèrent comme utiles.

Le gouvernement bulgare, fort de ses intentions et de ses tendances pacifiques et conciliatrices, doit rejeter loin de lui toute responsabilité des conséquences imprévues et dangereuses qui peuvent résulter de la situation ainsi créée.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les réceptions officielles du 1er janvier.* — Les réceptions diplomatiques du 1er janvier ont eu lieu à l'Elysée avec tout le cérémonial habituel. M. Leon y Castillo, marquis del Muni, ambassadeur d'Espagne, en sa qualité de doyen du corps diplomatique, a adressé au président de la République le discours suivant :

Monsieur le président,

Le corps diplomatique accrédité auprès de vous vient vous présenter, à l'occasion de la nouvelle année, ses félicitations et ses vœux respectueux et sincères pour vous et pour la France.

1908 se termine, et aux horribles, mais inévitables catastrophes, comme celle qui afflige en ce moment l'Italie, qui explique l'absence en signe de deuil de son ambassadeur en cette solennité et qui éveille dans tous les cœurs des sentiments de douleur si intense et de sympathie si vive, il n'y a pas à ajouter d'autres désastres, qui ont pu heureusement être évités. La paix n'a pas été troublée, malgré les événements et les difficultés qui ont surgi. Parfois, ces difficultés ont été telles que l'opinion universelle s'en est profondément émue.

La diplomatie est intervenue avec des fortunes diverses, mais toujours de bonne volonté, et est parvenue sinon à résoudre tous les problèmes, tout au moins à en atténuer les dangers avec la patience et la persévérance propres à sa mission pacificatrice.

Il nous faut reconnaître que dans cette tâche de modération, la diplomatie a compté sur de grands auxiliaires : la crainte des responsabilités devant l'histoire de la part de ceux qui ont en leurs mains la destinée des Etats, et surtout la conscience universelle chaque jour plus contraire aux procédés de la force pour résoudre les conflits humains, chaque jour plus puissante pour imposer ses décisions aux peuples et aux gouvernements.

C'est pour nous un devoir de justice que de proclamer que la France, à tout moment, soit comme puissance intéressée directement, soit comme médiatrice des intéressés, se trouvant avec une sagesse et un tact indiscutables au milieu d'aspirations les plus opposées, a contribué d'une manière efficace, par son attitude dans certains cas, en d'autres par ses conseils et démarches, à arriver à des solutions, satisfaisantes lorsque cela a été possible, et quand il a été impossible, à des solutions suffisantes afin d'éloigner les conflits et de parvenir ainsi à les conjurer.

Et surtout, la France a donné un haut exemple, et avec une autre puissante nation, a établi un précédent fécond que l'on invoquera à l'avenir pour le règlement juridique de tous les conflits internationaux.

L'histoire en prend acte dans l'intérêt de la justice et de la paix, au maintien de laquelle nous consacrerons nos efforts, et plus que jamais nos vœux.

Le président de la République a répondu dans les termes suivants :

Monsieur l'ambassadeur,

L'épouvantable catastrophe qui vient de plonger une grande nation dans un deuil si douloureux, et qui nous prive à notre grand regret, de la présence ici de son ambassadeur, a fait naître sur tous les points du monde civilisé, dans un généreux élan de solidarité, des sentiments de profonde pitié et de vive sympathie.

Vous me pardonnerez, monsieur l'ambassadeur, d'en offrir une fois encore notre part à l'Italie tout entière avant de vous remercier de vos éloquentes paroles.

Nul n'avait plus d'autorité que vous pour parler de l'œuvre accomplie dans la politique internationale pendant l'année qui vient de se terminer.

Vous êtes le plus ancien des ambassadeurs accrédités auprès du gouvernement de la République et vous avez pu juger chaque jour, avec l'expérience que vous tenez de la longue pratique de vos fonctions, les faits sur lesquels vous avez exprimé votre sentiment, d'accord avec vos éminents collègues.

La France sera reconnaissante de l'hommage que vous avez rendu dans des termes particulièrement flatteurs pour elle aux efforts modérateurs de sa diplomatie et à l'esprit de conciliation dans lequel elle est toujours intervenue pour conjurer les éventualités dangereuses ou régler les différends qui n'avaient pu être évités.

C'est, à notre époque surtout, le devoir de tous les gouvernements de répondre à la pensée des peuples et aux aspirations de l'opinion publique universelle en écartant, par des ententes qui ne coûtent rien à la dignité de personne, les désaccords qui menaceraient de troubler la paix du monde. Et c'est plus spécialement le rôle des diplomates de contribuer au succès de cette tâche et d'en atténuer les difficultés. Permettez-moi donc, monsieur l'ambassadeur, de dire à mon tour combien le gouvernement de la République apprécie le concours que vous apportez, vos collègues et vous, à l'œuvre d'apaisement et de concorde dont profite l'humanité tout entière et qui fait honneur à ceux qui savent y consacrer leur intelligence, leur travail et leur dévouement.

Je souhaite que l'année qui commence soit à cet égard aussi heureuse que celle que vous avez trouvé dans votre noble langage de si légitimes sujets de satisfaction.

— *Création d'une direction des services militaires au ministère des Colonies.* — Le *Journal officiel* a publié, le 31 décembre, un décret portant création d'une direction des services militaires aux colonies. Les attributions de cette direction sont fixées ainsi qu'il suit :

Organisation militaire des colonies, effectifs, matériel, travaux se rapportant à cette organisation ;

Administration du personnel militaire ;

Administration des corps et services militaires entretenus par le département des colonies : solde, vivre et matériel ;

Prévision des dépenses des services militaires en vue de l'établissement du budget, gestion des crédits correspondants.

— *La France et le Vénezuéla.* — Le Dr José de Jésus Paul, ancien ministre des Affaires étrangères du Vénézuéla, envoyé extraordinaire du nouveau gouvernement en Europe, est arrivé le 10 janvier à Paris. Il a, a-t-il déclaré, pour mission d'arriver à une solution pacifique et amiable du différend franco-vénézuélien :

Je considère, a-t-il dit, notre différend avec la France comme très facile à solutionner par une entente prochaine. Toutefois, nous estimons que la question du rétablissement des relations diplomatiques n'a rien à voir avec le différend que nous avons avec la Compagnie des câbles, lequel fera l'objet d'un arrangement entre cette Compagnie et le Vénézuéla.

Comme j'espère que le gouvernement français est inspiré des mêmes désirs conciliants pour arriver au rétablissement des relations diplomatiques, j'ai confiance qu'un heureux résultat sera atteint dans peu de temps.

Le premier bienfait qui en résultera sera le rétablissement du service consulaire dans les ports français pour le plus grand bénéfice de nos relations commerciales.

Le Dr Paul est porteur de pouvoirs semblables pour traiter avec la Hollande, l'Angleterre, l'Italie et l'Allemagne.

Nécrologie. — *La mort du commandant Berger.* — Nous avons le regret d'apprendre la mort du commandant Berger, président de la Dette publique ottomane, qui a succombé à l'âge de cinquante-cinq ans, après une longue maladie, qui depuis de longs mois l'avait tenu éloigné de Constantinople.

Après une carrière militaire brillante, commencée durant la guerre de 1870, le commandant Berger avait été envoyé, il y a une vingtaine d'années, à Constantinople en qualité d'attaché militaire à l'ambassade de France. Les services qu'il y rendit le mirent en évidence et quand la place de délégué français auprès de la Dette devint vacante, c'est lui qui fut choisi par le consortium des banques françaises. Dans ce nouveau poste, le commandant Berger fit preuve des plus rares qualités d'administrateur et d'organisateur. Il acquit très vite une situation considérable dans le monde de la finance et il n'est pas une Société qui se soit fondée en Turquie sans faire appel à son concours.

Allemagne. — *L'allocution de l'empereur d'Allemagne aux généraux commandants de corps d'armée. L'article du général von Schlieffen.* — La presse s'est beaucoup occupée, ces jours derniers, d'une allocution prononcée le 2 janvier par l'empereur Guillaume II au dîner qu'il offrait à l'occasion du nouvel an aux généraux commandants de corps d'armée. Dans cette allocution, l'empereur avait exprimé aux généraux ses regrets des commentaires provoqués par l'incident du *Daily Telegraph* et avait insisté sur la nécessité qui s'impose au peuple allemand de surveiller avec une attention toujours plus soutenue les événements actuels de la politique internationale; puis il avait

donné lecture à ses auditeurs d'un article récemment paru dans la *Deutsche Revue* sans signature, mais dont l'auteur a été aussitôt désigné comme étant le général comte de Schlieffen.

Dans cet article, après avoir exposé la situation militaire de l'Allemagne, le général de Schlieffen exposait ainsi la situation politique qui lui correspond :

Au centre de l'Europe se trouvent, nullement protégées, l'Allemagne et l'Autriche; autour d'elles le reste de l'Europe retranché. Entre les puissances encerclantes et les puissances encerclées existent des divergences difficiles à aplanir. La France n'a jamais renoncé à se venger de 1871. Cette idée de revanche française forme la pierre d'angle de la politique générale. Les progrès de l'industrie et du commerce allemand ont attiré à l'Allemagne d'autres ennemis. Quant à la Russie, elle tient plus que jamais à son alliée pour des raisons pécuniaires et aussi en raison de la sympathie innée des Slaves pour les Latins, et aussi de la haine innée de ces mêmes Slaves pour les Germains. En outre, la Russie se jette maintenant dans les bras de la puissance qui lui a nui par-dessus toutes les autres. Empêchée de s'agrandir vers l'Ouest, l'Italie ne regarde pas comme pleinement accomplie l'éviction des étrangers qui franchirent jadis les Alpes pour s'installer dans les riches plaines de Lombardie. Elle ne veut pas plus les tolérer sur le versant sud des montagnes que sur les rives de l'Adriatique.

Ces ambitions provoqueront-elles la guerre ? Cela n'est pas certain. Mais il faut constater l'existence d'un effort tendant à réunir toutes les puissances en vue d'un assaut contre les puissances du centre. Toutes les portes s'ouvriront en même temps et des millions de soldats franchiront les Vosges, la Kœnigsau, le Niemen, l'Isonzo, les Alpes tyroliennes.

Le danger apparaît colossal. A le regarder de plus près toutefois, il diminue.

L'Angleterre ne peut détruire le commerce allemand sans nuire sérieusement au sien. Son intérêt bien entendu lui conseille aussi de laisser en vie son concurrent abhorré, lequel est en même temps son meilleur client.

« La Russie, poursuit le général de Schlieffen, en pleine possession de « sa force et de sa puissance, avait résisté à toutes les invitations agres- « sives de son alliée. Il paraît douteux qu'une agression lui semble plus « tentante, aujourd'hui, après qu'elle a appris à connaître la nature de « la guerre moderne. La France s'est d'ailleurs promis de ne procéder « qu'en compagnie de bons amis au festin de la vengeance aujourd'hui « froide. Tous hésitent devant les dépenses inouïes, les grandes pertes « possibles, comme devant le spectre rouge qui surgit dans le fond. » Le service militaire obligatoire a refroidi le zèle guerrier. Les usines où l'on fabrique les engins de guerre formidables ont plus fait pour l'entente des nations que tous les Congrès de la paix. Chacun hésite en présence de l'adversaire nombreux et bien armé et redoute d'employer lui-même cet appareil belliqueux qu'il s'est procuré à grand'peine, mais dont il ne sait pas trop s'il pourra le manier utilement. Une autre question se pose à chaque puissance : Les « autres » accourront-ils à mon secours ? Mes alliés lointains feront-ils leur devoir ? Ne resterai-je pas seule exposée aux coups de massue du puissant adversaire ? Ces doutes inclinent chacun à se tenir coi, à refouler ses rancunes, à attendre, à remettre au fourreau l'épée déjà tirée.

« La coalition est formée », tel est le cri qui retentit de l'autre côté du canal.

Mais il est néanmoins douteux que la coalition en vienne aux actes guerriers. Cela n'est d'ailleurs pas nécessaire. Les positions prises par les puissances alliées sont si favorables, qu'elles constituent, par le seul fait d'exister, une menace permanente et qu'elles agissent ainsi sur le système nerveux allemand, ébranlé par la lutte économique et les crises financières. Pour échapper à cette pression, on est forcément tenté de céder et de laisser tomber des mains un avantage après l'autre.

Telle était la situation, quand les récents événements de la péninsule balkanique se sont produits. L'Autriche se voit aujourd'hui entraînée pour longtemps à regarder vers les Balkans. Elle réclame l'assistance de son alliée, mais ne peut elle-même lui porter secours. La tactique adverse a donc réussi à assigner à chacune un champ d'observation guerrier différent. L'Autriche doit faire front vers le Sud, l'Allemagne vers l'Ouest. Quant à la Russie, elle se réserve d'opérer ici ou là au moment décisif.

En dépit de la situation, devenue par là plus favorable pour les ennemis environnants, ceux-ci paraissent toujours ne pas vouloir recourir aux armes. Même ainsi séparées, l'Autriche et l'Allemagne sont encore trop fortes. Leurs ennemis s'efforcent de les affaiblir en fomentant des discordes internes. En Allemagne comme en Autriche, on s'efforce de réveiller les conflits de nationalités.

Et pourtant, rien n'est plus nécessaire en vue de la guerre future (qu'il s'agisse d'un conflit à main armée ou d'une lutte d'un autre genre), que l'existence assurée d'un seul peuple de frères, ainsi que la présence d'une grande, forte et puissante armée, menée par une main ferme et qui ait en celle-ci une absolue confiance.

Nous avons tenu à reproduire exactement dans sa traduction fidèle, empruntée au *Journal des Débats*, ce passage de l'article de la *Deutsche Revue* pour que nos lecteurs puissent se mieux rendre compte de son importance, qui paraît d'ailleurs avoir été quelque peu exagérée dans les commentaires de presse soulevés à son sujet.

Portugal. — *Le nouveau cabinet portugais.* — Le nouveau ministère portugais a été constitué le 28 décembre, sous la présidence de M. Campos Henriques ; mais bien que le nouveau président du Conseil appartienne au parti régénérateur, les deux principaux chefs de ce même parti, MM. Julio de Vilhena et Teixeira de Souza le combattent dès maintenant très vivement en lui reprochant d'avoir trahi ses amis et d'avoir accepté la direction d'un cabinet progressiste. En somme, la situation politique en Portugal reste incertaine et grave. D'après les calculs les plus optimistes, le nouveau gouvernement ne disposerait guère dans les Cortès que d'une majorité de 55 voix contre 49 voix d'opposition. Ce n'est pas avec un appui aussi fragile que le cabinet pourra triompher des difficultés de sa tâche.

Roumanie. — *Le nouveau président du Conseil roumain.* — En raison de son état de maladie, le président du Conseil de Roumanie, M. Demetre Sturdza, a donné sa démission que le roi a acceptée le

10 janvier. Les membres du gouvernement et les présidents du Sénat et de la Chambre des députés ont, à l'unanimité, désigné au souverain, pour la présidence du Conseil, M. Bratiano, ministre de l'Intérieur, chargé par interim des Affaires étrangères. M. Bratiano a gardé avec lui tous ses collègues du cabinet Sturdza.

Russie. — *La mort du père Jean de Cronstadt.* — Le père Jean de Cronstadt vient de mourir à l'âge de 80 ans. C'était une des figures les plus populaires de la Russie religieuse sur laquelle il eut une influence toute particulière. Né le 18 octobre 1829, au village de Soura, dans le gouvernement d'Arkangel, il suivit les cours de théologie à Saint-Pétersbourg, et dès cette époque il se dévoua tout entier au relèvement et à l'édification des misérables. Après avoir pendant vingt-cinq ans enseigné au gymnase de Cronstadt, il fut attaché au chapitre de la cathédrale Saint-André qu'il ne devait plus quitter. Sa demeure devint peu à peu un pèlerinage connu de toute la Russie. Sa réputation grandit à ce point que, lors de la maladie du tsar Alexandre III, le père Jean se rendit en Crimée à la demande de la famille impériale qui espérait en la puissance miraculeuse de ses prières.

Son jubilé, le 12 décembre 1890, eut le caractère d'une véritable manifestation nationale. En toutes les occasions importantes de la vie du peuple russe, l'avis du père Jean était écouté avec une religieuse déférence, et la condamnation qu'il crut devoir prononcer des doctrines tolstoïtiennes eut un retentissement significatif dans toute la Russie.

Turquie. — *Le sultan et la Chambre des députés. Le dîner de gala de Yildiz-Kiosk.* — Le 31 décembre, à Yildiz-Kiosk, le sultan a offert un dîner de gala aux membres du Parlement, et il a prononcé à cette occasion une allocution qui a produit une très vive impression dans tout l'Empire. Jamais peut-être en effet Abdul-Hamid n'avait encore affirmé avec autant de force sa volonté inébranlable de garantir le libre exercice de la Constitution envers et contre tous ; jamais peut-être il n'avait encore proclamé aussi solennellement que le « sultanat est et doit rester constitutionnel et libéral ». Les acclamations qui ont salué cette généreuse profession de foi ont prouvé qu'en parlant ainsi Abdul-Hamid répondait au vœu unanime de la nation ottomane.

Voici, d'après une dépêche Havas, le texte de l'allocution du Sultan :

Messieurs les députés,

Puisse le Tout-Puissant accroître votre félicité !

En toute sincérité, je suis très satisfait de partager ce repas avec les représentants de la nation ottomane, de mes sujets patriotes, c'est-à-dire avec la nation elle-même.

Je pense que l'événement de ce soir est le plus heureux augure qu'ait enregistré l'histoire de mon empire ; je vous félicite parce que vous favo-

risez cet événement. Cette heureuse rencontre est le premier résultat et la preuve de la prospérité que notre constitution donne et continuera à donner, si Dieu le veut, à l'empire, à la nation, à la patrie. Comme tel on doit le célébrer.

Messieurs les députés,

Sachez que le gardien des droits du sultanat, de l'empire et du pays est Dieu, et après lui, la nation et le Parlement. (*Bruyants applaudissements.*) En conséquence, votre devoir est des plus importants et des plus sacrés. Mon vœu est que votre diligence, vos desseins soient d'accord avec ce caractère sacré. Moi, votre empereur et khalife, je vous assure et confirme, par permission du Dieu généreux, que j'ai voué ma personne au maintien de la constitution. Garant et gardien de vos droits sacrés, je serai l'adversaire et l'ennemi de tous les actes contraires à la constitution.

Le sultanat est constitutionnel et libéral. Puisse Dieu tout-puissant assister nos efforts qui se déploient pour assurer la sécurité et le bonheur de l'empire, de la nation et de la sainte patrie !

Ces paroles ont été interrompues à diverses reprises par les applaudissements de l'assistance, puis Ahmed Riza, qui vient d'être élu président de la Chambre des députés, a remercié le Sultan en quelques mots. « Au temps où la civilisation de l'Islam éclairait le monde, les khalifes se mêlaient aux représentants du peuple. Depuis lors, ce privilège n'a été conféré qu'à Votre Majesté khalifale ! » Et Ahmed Riza a ajouté : « Il est hors de doute que, de même que les Arabes ont eu une civilisation supérieure, les Ottomans occuperont une place élevée dans le monde civilisé. »

La fin de ce discours a été accueillie par de frénétiques hourras.

II. — ASIE.

Chine. — *La révocation de Yuan Chi Kaï.* — L'ancien vice-roi du Tchili, Yuan Chi Kaï, qui avait été nommé récemment président du ministère des affaires étrangères, vient d'être révoqué, sous le prétexte qu'ayant des rhumatismes à la jambe, il ne pouvait continuer à exercer ses fonctions et devait rentrer dans son pays natal. En réalité, il s'agit d'un coup d'Etat des réactionnaires mandchous contre le chef du parti réformiste chinois. L'autre président du ministère des affaires étrangères, le mandchou Na-Tong, a été nommé membre du Grand-Conseil. Cette mesure est d'autant plus regrettable que Yuan Chi Kaï est le seul haut fonctionnaire chinois qui, par sa clairvoyance, son intelligence et sa science politique, par le travail de réformes qu'il a accompli et par les heureux effets de son influence à la cour, ait justement et pleinement acquis la confiance des étrangers. Il est d'ailleurs le premier qui ait compris la nécessité de moderniser la Chine.

En révoquant Yuan Chi Kaï, la cour de Pékin, écrit le journal le *Temps*, en dépit de tous les édits vaguement progressistes, et de toutes les informations intéressées, révèle la persistance de son vieux sentiment conser-

vateur. Elle frappe, en Yuan Chi Kaï, le chef du parti des réformes. Elle inaugure ainsi une période de réaction qui durera jusqu'à ce que, sous la pression de quelque événement intérieur ou extérieur, elle redevienne réformiste. On rappellera alors Yuan Chi Kaï. Il ne faut donc voir dans l'événement actuel qu'une de ces fluctuations dont la politique chinoise, si ondoyante et si déconcertante, nous a donné, depuis quatre ans, de si nombreux exemples.

III. — AFRIQUE.

Mauritanie. — *Le colonel Gouraud dans l'Adrar.* — Nous avons, à plusieurs reprises, indiqué qu'à la suite des agressions répétées dont quelques-uns de nos détachements avaient été l'objet en Mauritanie, une action énergique serait nécessaire en ce pays. On s'y est décidé. On a reconnu qu'il était indispensable de prendre l'offensive et d'atteindre nos adversaires au cœur de leur refuge, c'est-à-dire dans l'Adrar. Nous ne donnerons pas ainsi seulement à nos agresseurs une preuve de notre force, nous les priverons de leur lieu de ravitaillement, de la halte où ils se refont après avoir traversé des régions misérables. Les sommes nécessaires à cette opération de police ont été inscrites au budget de l'Etat. Le colonel Gouraud, qui a déjà un passé africain fort brillant, a entrepris cette tâche nouvelle et tout porte à croire qu'il l'accomplira avec succès. Il s'agit de purger le pays de tous ses éléments de trouble, de désordre, et de réduire, une fois pour toutes, les guerriers dissidents qui, pour continuer à vivre de l'exploitation des tribus sédentaires, de vols et de pillages, font obstacle à notre œuvre de pacification. Une fois l'autorité de la France reconnue en ces régions, on établira en Mauritanie un protectorat susceptible d'y assurer la paix sans faire supporter de trop lourdes charges au budget.

Voici, d'après un communiqué officiel du ministère des Colonies, les dernières nouvelles de la mission Gouraud :

D'après les derniers câblogrammes reçus du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, le colonel Gouraud parvint le 22 décembre à Gudjet, au cœur de l'Adrar, sans combat, et sans autre perte que celle du maréchal des logis indigène Djelali, envoyé en reconnaissance.

Le 26 décembre, le colonel Gouraud eut un engagement avec le groupe maure qui avait attaqué le maréchal des logis Djelali. L'ennemi perdit 15 hommes; nous avons perdu une patrouille, 7 indigènes envoyés en flanc-garde dans une région difficile.

Le 27, la colonne parvenait au puits Amatil, à 20 kilomètres à l'Est de Jagref.

Le 28, les groupes ennemis qui s'étaient montrés dans la direction d'Adrar se dispersèrent. Le colonel Gouraud a laissé au camp d'Amatil une partie de ses forces, sous le commandement du capitaine Bablon, et s'est porté, avec une colonne légère au devant du commandant Frère-Jean qui devait rejoindre la colonne après l'évacuation d'Akjoucht.

La jonction a eu lieu le 1er janvier à Arasisa, à 20 kilomètres Est de Graret et Fraas au Sud des monts Ibi.

Le commandant Frèrejean avait eu, les 26 et 27 décembre, deux engagements avec l'ennemi. Celui-ci a été vraisemblablement surpris car, à la suite de l'évacuation d'Akjoucht, Ma el Aïnin avait répandu le bruit de notre retraite vers le Sénégal.

L'ennemi aurait subi de fortes pertes ; nous avons eu trois indigènes tués, un homme blessé.

Le colonel Gouraud, avec les deux détachements réunis, rejoint le camp d'Amatil où, d'après certains renseignements, le capitaine Bablon aurait, le 30 décembre, repoussé, en lui infligeant de fortes pertes, une attaque de l'ennemi. Le colonel Gouraud comptait avoir rejoint Amatil le 6 janvier et se diriger définitivement sur Adrar avec toutes ses forces réunies.

L'état sanitaire de la colonne est très bon.

Côte des Somalis. — *Les chemins de fer éthiopiens.* — Un décret du 8 décembre dernier a prononcé la déchéance de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens.

Cette mesure a été suivie de la prise de possession de la ligne, laquelle a été effectuée à Djibouti par le gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis, et à Diré-Daoua, en territoire éthiopien, par notre agent consulaire et le représentant du gouvernement éthiopien.

Un décret autorise les ministres des Colonies et des Affaires étrangères à prendre les mesures propres à assurer l'exploitation provisoire de cette ligne jusqu'à ce que le régime du réseau franco-abyssin soit définitivement réglé.

En outre, les ministres, en ce qui concerne la partie de ligne sur territoire éthiopien, devront s'entendre avec les représentants du gouvernement éthiopien.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Le commerce des colonies d'Afrique en* 1907. — D'après les chiffres provisoires récemment publiés le mouvement commercial des colonies allemandes d'Afrique a atteint en 1907 les valeurs respectives ci-après (en marks) :

	1907	1906		
	IMPORTATIONS			
Est-Africain	23.806.369	25.152.851	—	1.346.482
Cameroun	17.296.547	13.305.514	+	3.991.033
Togo	6.699.684	6.432.812	+	266.872
Sud-Ouest-Africain	22.395.918	68.625.530	—	36.229.612
Totaux	80.198.518	113.516.707	—	33.318.189
	EXPORTATIONS			
Est-Africain	12.500.179	10.994.712	+	1.505.467
Cameroun	15.867.021	9.945.903	+	5.921.118
Togo	5.915.609	4.199.336	+	1.716.273
Sud-Ouest Africain	1.615.661	383.035	+	1.232.626
Totaux	35.898.470	25.522.986	+	10.375.484
	MOUVEMENT GÉNÉRAL			
Est-Africain	36.306.548	36.147.563	+	158.985
Cameroun	33.163.568	23.251.417	+	9.912.151
Togo	12.615.293	10.632.148	+	1.983.145
Sud-Ouest-Africain	34.011.579	69.008.565	—	34.996.986
Total	116.096.988	139.039.693	—	22.942.705

Le recul du mouvement commercial, qui s'élève à 16,5 %, s'explique par la diminution des effectifs de la troupe de police de l'Afrique australe et la moindre importance des entrées de matériel et de matériaux dans l'Afrique orientale par suite de l'achèvement du chemin de fer de Mrogoro. L'augmentation de 40 % aux exportations à laquelle ont concouru toutes les colonies montre, d'ailleurs, que leur situation économique est en progrès.

Ces progrès sont attestés par la comparaison avec les relevés ci-dessus des tableaux ci-après qui indiquent, en milliers de marks, les entrées et sorties pour les années 1900 à 1905.

	1900	1901	1902	1903	1904	1905
	IMPORTATIONS					
Est-Africain	12.031	9.511	8.858	11.188	14.339	17.655
Cameroun	14.245	9.397	13.392	9.638	9.378	13.467
Togo	3.517	4.723	6.206	6.105	6.898	7.760
Sud-Ouest Africain	6.968	10.075	8.568	7.931	10.057	23.632
	EXPORTATIONS					
Est-Africain	4.294	4.623	5.283	7.054	8.951	9.950
Cameroun	5.886	6.264	6.652	7.565	8.021	9.315
Togo	3.059	3.691	4.194	3.616	3.551	3.957
Sud-Ouest Africain	908	1.242	2.213	3.444	299	216

Italie. — *La production des vins en* 1907.

RÉGIONS	MOYENNE QUINQUENNALE 1901-1905 Production totale	ANNÉE 1906 Production totale	ANNÉE 1907 Production totale
	hectolitres	hectolitres	hectolitres
Piémont	4.537.000	4.463.884	8.315.257
Lombardie	1.681.464	1.439.710	2.945.422
Vénétie	2.165.538	2.439.000	4.134.600
Ligurie	308.326	286.090	440.000
Emilie	3.672.340	3.613.320	6.440.150
Marches-Ombrie	3.314.000	2.053.300	4.101.400
Toscane	3.988.348	3.166.960	5.099.366
Latium	1.320.290	550.000	2.524.960
Provinces méridionales adriatiques	7.781.000	6.681.000	9.298.520
Provinces méridionales méditerranéennes	3.995.269	1.907.230	5.768.000
Sicile	3.248.383	2.504.244	3.458.933
Sardaigne	2.165.400	679.199	1.370.000
Total pour le Royaume.	38.177.458	29.783.647	53.602.607

Serbie. — *Le commerce extérieur en* 1906. — Le commerce général de la Serbie a atteint en 1906 la somme de 164.578.665 fr., contre 167.469.346 fr. en 1905; il n'est donc en diminution, malgré la guerre douanière avec l'Autriche-Hongrie, que de 2.890.681 fr. sur le précédent exercice.

Le chiffre du commerce général se décompose comme suit :

1° *Commerce spécial.* — 115.932.740 fr., contre 127.596.918 fr. en 1905, soit une diminution en 1906 de 11.664.178 fr. Dans ce chiffre, l'importation entre pour 44.328.642 fr., contre 55.600.644 fr. en 1905, soit une très sensible différence en moins de 11.272.002 fr. L'exportation se monte à 71.604.098 fr., contre 71.996.274 fr. en 1905, c'est-à-dire une diminution insignifiante pour 1906 de 392.176 francs.

2° *Transit.* — 48.645.925 fr., contre 39.872.428 fr. en 1905, soit une augmentation de 8.773.497 fr. en faveur de 1906.

Voici d'ailleurs les chiffres du commerce spécial de la Serbie pendant les cinq dernières années :

Années	Importations	Exportations	Totaux
		(En francs)	
1902	44.820.754	72.123.654	116.944.408
1903	58.235.262	59.967.404	118.202.266
1904	60.926.406	62.156.066	123.082.472
1905	55.600.644	71.996.274	127.596.918
1906	44.328.642	71.604.098	115.932.740

Il est à remarquer que l'année 1905, à laquelle nous comparons les résultats de 1906, est celle dont les chiffres, dans l'ensemble, sont, d'après les statistiques, le plus élevés, non seulement de la

dernière période quinquennale, mais encore des 28 dernières années. Or, en examinant le tableau ci-dessus, on voit que si les importations ont diminué en 1906 de 11.272.002 fr. par rapport à 1905, les exportations atteignent à peu près le même chiffre (exactement 392.176 fr. en moins) que pendant la meilleure année d'exportation venant après celles de 1902 (année où elles avaient atteint un peu plus de 72 millions). Si on tient compte des difficultés qui ont dû entraver le commerce, on ne peut qu'être étonné de ce résultat, en somme satisfaisant. Il faut, semble-t-il, l'attribuer tant aux récoltes, qui furent particulièrement bonnes en 1906, qu'aux efforts faits par le pays pour se procurer de nouveaux débouchés.

II. — AFRIQUE.

Colonie du Cap. — *Mouvement commercial en* 1907. — Le mouvement d'importation de la colonie du Cap, comme celui des autres possessions sud-africaines, est en décroissance. La valeur des marchandises arrivées d'outre-mer en 1906 avait été de 17.057.784 liv. st. Elle n'a atteint, l'année dernière, que 14.519.904 liv. st., ce qui constitue une moins-value de 2.537.880 liv. st. En tenant compte des marchandises d'outre-mer expédiées des colonies voisines, la valeur totale de l'importation en 1907 a été de 14.950.925 liv. st. contre 17.485.183 liv. st. en 1906, représentant une différence en moins de 2.534.258 liv. st. D'autre part, la colonie du Cap a reçu des autres colonies des produits sud-africains pour un chiffre plus élevé : 1.976.417 liv. st. en 1907, contre 1.882.736 liv. st. en 1906. Le grand total à l'importation a donc été de 16.927.342 liv. st. en 1907, contre 19.367.919 liv. st. en 1906, non compris l'or et les diamants en transit à destination d'outre-mer.

Si l'on fait abstraction de l'or et des diamants en provenance des autres colonies, les exportations à destination d'outre-mer effectuées par la colonie du Cap (y compris 5.968.212 liv. st. de diamants et 3.063 liv. st. d'or) se sont élevées à 13.253.275 liv. st. A destination des autres colonies, les exportations de produits du Cap ont atteint 2.984.321 liv. st. et celles d'articles importés 4.096.058 liv. st., soit ensemble 21.443.654 liv. st.

Les importations totales (non compris l'or et les diamants en provenance des autres colonies) ayant été de 16.927.342 liv. st. et les exportations de 21.143.654 liv. st., l'excédent des premières sur les secondes a été de 4.216.312 liv. st. ou 25 %. En 1906, la différence en plus en faveur de l'importation n'avait été que de 3.500.000 liv. st. Il convient toutefois de rappeler qu'à l'exportation les diamants seuls figurent pour 5.968.212 en 1907.

Pour le port seul du Cap, la valeur des importations est tombée de 6.566.072 liv. st. en 1906 à 5.192.929 liv. st., différence en moins de 1.373.143 ou 21 % qui montre à quel point ce port est affecté par la crise économique du Sud-Africain.

III. — AMÉRIQUE.

Guatemala. — *Situation économique en* 1907. — Le commerce extérieur du Guatemala, durant l'année écoulée, se chiffre par 17.491.060,40 dollars or et avec un excédent de 3.134.029,09 dollars sur 1906 :

	1906	1907
	Dollars or	Dollars or
Importations.....	7.220.759,75	7.316.574,14
Exportations.....	7.136.271,56	10.174.486,26
Ensemble.....	14.357.031,31	17.491.060,40

Il ressort de la comparaison des chiffres ci-dessus qu'il y a un solde de 2.857.912,12 dollars en faveur des exportations, ce qui est une nouvelle preuve de la capacité économique du pays dont le mouvement commercial se développe de jour en jour et qui sera encore sensiblement augmenté par suite de l'achèvement du chemin de fer interocéanique qui a été inauguré le 20 janvier dernier.

Les principaux articles d'exportation sont :

Le café, qui entre dans ces chiffres pour 9.019.948,64 dollars or, les cuirs, les bois d'ébénisterie, le caoutchouc, les bananes, le sucre, etc., etc.

Les principaux articles d'importation sont :

Le froment, le maïs, les objets de laine, la quincaillerie, les charbons, le matériel de chemins de fer, les produits chimiques, les sacs, etc., etc.

Le tableau ci-dessous démontre que depuis l'année 1898 le mouvement du commerce extérieur du Guatemala, surtout en ce qui concerne les exportations, a suivi une marche ascendante presque ininterrompue :

Années	Importations	Exportations
1898.....	4.850.835 dollars or	4.881.733 dollars or
1899.....	3.967.555 —	8.380.555 —
1900.....	3.138.102 —	7.393.203 —
1901.....	4.258.956 —	7.519.485 —
1902.....	4.016.869 —	9.013.507 —
1903.....	2.971.638 —	6.718.986 —
1904.....	5.014.142 —	7.551.366 —
1905.....	6.844.444 —	8.237.758 —
1906.....	7.220.759 —	7.136.271 —
1907.....	7.316.574 —	10.174.486 —

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Loutfi Bey, consul général, chargé du consulat de Turquie à Paris;
André Bisinger, consul de Colombie à Ay.

Sont nommés ou promus dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM.
Brice (C.-E.), ministre plénipotentiaire à Addis-Abbeba;
Lefaivre (A.-J.), consul général à Hambourg ;
Pouchain (C.), direct. de la Société du gaz et de l'électricité à Rome;
Granet (Félix), administrateur de la Société des quais des Constantinople.

Au grade de chevalier.

MM. :
Clinchant (L.-G.-R.), secrét. d'ambass. de 2e cl.;
Monnet (R.), consul de 1re cl. à Newcastle ;
Monin (F.-D.), consul de 1re cl. à Dantzig;
Velten (G.), consul de 1re cl., attaché commercial aux États-Unis;
Waguet (C.-A.), consul de 2e cl. à Siantago de Cuba;
Amyot (F.), consul de 2e cl. à Port-Louis;
Petithuguenin (J.-N.-P.-A.), chargé des fonctions de premier interprète à Bangkok;
Mezière (J.-G.-C.-H.), attaché au ministère des Affaires étrangères;
Chouillou (A.), présid. de la ch. de commerce franç. de Montréal;
Gros (F.-A.), direct. de la société du Standard russe;
Ketten (L.), professeur de musique à Genève;
Petit (A.), président du comité de l'Alliance française de Rio;
Vitalien (L.-J.), docteur en médecine en Ethiopie.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Sahara. — M. le *lieut.* Déponnier est désig. pour la compag. du Tidikelt.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Ving est désig. pour la Mauritanie;
M. le *lieut.* Charlet est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *lieut.-col.* Matton est nommé attaché milit. à l'ambassade de France en Russie.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Michel est désig. pour la Cochinchine.
Côte des Somalis. — M. le *chef de bataill.* Fillonneau est désig. pour le chemin de fer de Djibouti à Diré-Daoua.

GENDARMERIE

Guadeloupe. — M. le *chef d'escadon* Tyl est désig. pour la Basse-Terre.

SERVICE DE SANTÉ

Sahara. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Hérisson est désig. pour la compag. du Tidikelt.

OFFICIERS INTERPRÈTES

Sahara. — M. Granier, *offic. interprète de* 2e *cl.*, est désig. pour Beni-Abbes.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Annam-Tonkin. — M. le *général de brigade* Vimard est nommé au command. de la 1re brigade à Hanoï.

Cochinchine. — M. le *général de brigade* de Beylié est nommé au command. de la 3e brigade à Saïgon.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *lieut.* Tagnon est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Le Magnen est désig. pour l'état-major de l'A. O. F.;

M. le *lieut.* Quégneaux est désig. pour le Haut-Sénégal et Niger.

Congo. — M. le *chef de bataill.* Brisset est désig. pour le bataill. du Chari-Tchad.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *lieut.* Minault est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Bierlé est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *lieut.-col.* Bernardy, le *chef d'escad.* Goujon et le *lieut.* Le Quéré sont désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Razé est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vœgelin et *de* 3e *cl.* Filipi sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Granier est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. l'*adjoint* Dozon est désig. pour la Guinée.

SERVICE DE SANTÉ

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Fargier est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rencurel est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. l'*enseigne de vaiss.* Bourély est désig. pour le *Faucon*, détaché en Crète.

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Richy est désig. pour l'*Olry*.

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Valois est désig. pour la *Surprise*.

Sénégal. — M. le *lieut. de vaiss.* Lecoq est désig. pour le *Marigot*.

Attachés navals. — M. le *lieut. de vaiss.* de Laurens-Castelet est nommé attaché naval à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. le général de brigade Lasserre est nommé directeur et M. le colonel d'artillerie coloniale Montané-Capdebosq, sous-directeur des services militaires au département des colonies ;

M. Lévecque, gouvern. de 1re cl. des colonies, est chargé p. i. des fonctions de gouvern. des établissements français dans l'Inde ;

M. Groleau est nommé résident sup. en Annam ;

M. Mahé est nommé résident supér. au Laos ;

M. Terjus, élève diplomé de l'école coloniale, est nommé élève administrateur à Madagascar.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Question d'Extrême-Orient, par E. Driault. Un vol. in-8° de 391 pages, de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. — Félix Alcan, éditeur, Paris, 1908.

Dans un précédent travail, M. Driault avait étudié la *Question d'Orient*. L'accueil favorable que reçut cet ouvrage a fait penser à son auteur qu'il pouvait y avoir intérêt à présenter au public une étude analogue de la *Question d'Extrême-Orient*. Les résultats de la guerre russo-japonaise obligent d'ailleurs à y porter une attention sérieuse ; elle est désormais autre chose qu'une simple question d'expansion coloniale. Elle est devenue l'une des questions essentielles de la politique contemporaine. Le Japon est lié maintenant par des traités de commerce ou d'alliance avec l'Angleterre, la France et la Russie. Cet empire de 50 millions d'habitants, fortement armé, bien outillé au point de vue économique et industriel, garantit l'indépendance de 500 millions de jaunes. La Chine, à son tour, se réveille de sa torpeur séculaire et rompt avec ses traditions vénérables : elle s'arme, elle aussi, à l'européenne et songe à exploiter ses incomparables ressources. C'est presque la moitié de l'humanité qui entre en lice dans la concurrence universelle,

Ces conditions nouvelles donnent aux choses d'Extrême-Orient un intérêt exceptionnel, et il est particulièrement utile de voir quelque lumière projetée sur les obscurités dont, jusqu'à ce jour, la question est demeurée enveloppée aux yeux de l'Europe. L'étude du passé ne peut que fournir des enseignements susceptibles d'éclairer les événements présents et nécessaires à la conduite dans l'avenir. La politique actuelle ne réside plus seulement dans le règlement des successions dynastiques ou dans la délimitation des frontières nationales ; elle consiste surtout dans une exploitation rationnelle des richesses du sol et dans l'activité de tous les peuples du globe ; il est nécessaire d'en connaître tous les agents.

Une Française au Maroc, par Mlle Mathilde Zeys. Avec une préface de M. G. Hanotaux, de l'Académie française. Un volume in-16, illustré de 50 gravures hors texte. Hachette et Cie, Paris, 1908.

A l'heure où toute l'Europe a les yeux fixés sur le Maroc, le livre que voici porte en lui de l'actualité et est doublement le bienvenu. Il est, d'ailleurs, abondant et précis : il étudie à fond cette contrée si obstinément étrangère, fréquente les tribus si diverses, et pénètre jusqu'aux institutions les plus intimes d'une société, d'un pays qui, aux portes de l'Europe, nous est plus inconnu que de lointaines régions d'Asie.

L'épopée africaine, par Albert Corbie, préface de M. Lucien Hubert, député. 1 vol. in-16 de 254 pages ; prix : 3 francs. Société générale d'imprimerie et d'édition Levé, 17, rue Cassette.

M. Albert Corbie a mis en fort beaux vers l'évocation de l'histoire africaine de la France, et les pièces de sa légende du siècle colonial vont de la bataille des Pyramides à celle de Koussouri. Chacun des pays où l'activité militaire ou colonisatrice de la France s'est portée vient tour à tour nous dire en superbes alexandrins ses beautés, ses mystères, sa sauvagerie et tout ce qu'a vaincu, tout ce qu'a fait l'effort français. Ce sont de beaux chants à la gloire des Français en Afrique, et c'est un charme que

de trouver assemblés par la mesure poétique les noms aux rudes consonnances dont M. Albert Corbie a d'ailleurs tiré des rimes fort riches. Ainsi l'Algérie rêve :

Ardente, je grandis! jusqu'en Tripolitaine,
Partant de Ghadamès, j'arrive jusqu'à Rhat!
Je vais jusqu'au Béchar et jusqu'au Gourara,
J'aborde le désert par la plaine oranaise,
Alger cherche Dakar. La rive soudanaise
S'approche de l'Atlas. Dans le sable roussi,
Je songe au Macina, je cherche le Mossi.
J'avance vers le Tchad. J'ai le projet grandiose
D'aborder le Congo par le Nord, mais je n'ose;
Le bras qui m'a poussé, soudain, s'est alangui...
J'irai jusqu'au Kanem et jusqu'à l'Oubangui.

Et cette chanson de la Guinéenne :

Je suis la reine de la brousse,
De l'Atlantique à Kouroussa,
De la brousse qu'on courrouça
En arrachant l'herbe et la mousse
Pour que le rail sombre y passât...

Avec M. Lucien Hubert, nous formons le vœu que « ses beaux vers réconfortent les pionniers ardents du devoir humain de notre patrie ». Ils seront lus en effet demain dans toute l'Afrique.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Crépuscules d'ancien régime, par le vicomte DE GUICHEN. Un vol. in-8° écu de 325 pages, orné de trois portraits. Librairie académique Perrin et Cie, Paris, 1909.

Des offices coloniaux, par LÉON CAYLA, docteur en droit. Un vol. in-8° de 200 pages. Marcel Rivière, Paris, 1909.

La Province du Yunnan, par GEORGE SOULIÉ, vice-consul de France à Yunnan-fou. Une broch. grand in-8° de 36 pages avec une carte. Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoï, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*déc.* 1908). ROBERT DE CAIX : La Chine, le Japon et les Etats-Unis. — P. DASSIER : Les Annamites et l'impôt direct. — CAM. MARTIN : Les possessions allemandes d'Océanie.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*déc.* 1908). P. WALLE : Dans les hervaes. — CHAUSSON : L'isthme de Tehuantepec et le pan american railway. — DUCHESNE FOURNET : L'Afrique Occidentale Française.

Le Mercure de France (*janv.* 1909). HENRI SCHOEN : Les Universités techniques en Allemagne.

Revue politique et parlementaire (10 *janv.* 1909). CAM. SABATIER : Du recrutement des indigènes algériens. — J. AULNEAU : L'annexion de la Bosnie-Herzégovine.

Revue des troupes coloniales (*déc.* 1908). Commandant MAZILLIER : Note sur les rezzous marocains. — JEAN RODES : La Chine nouvelle et l'armée chinoise.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*jan.* 1909). Hon. Lord AVERBURY : The Scenery of Switzerland.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA BOSNIE ET L'HERZÉGOVINE

DEVANT LA FUTURE CONFÉRENCE

Le samedi 3 octobre, l'ambassadeur d'Autriche-Hongrie en France, le comte Khevenhüller-Metsch, descendait de très bonne heure de l'express d'Orient, et presque aussitôt se présentait au quai d'Orsay, où l'on n'était pas peu surpris de le voir, car on le savait en congé régulier jusqu'à la fin du mois. Les premiers mots de l'ambassadeur à M. Pichon furent pour demander au ministre s'il n'avait pas déjà vu M. Isvolski, et si ce dernier ne lui avait pas révélé le but de sa mission actuelle. Singulière question, puisque le comte Khevenhüller ne pouvait ignorer que le ministre des Affaires étrangères de Russie n'arriverait à Paris que quelques jours plus tard.

Dans l'après-midi, à quatre heures et demie, le représentant de l'empereur François-Joseph fut reçu par le président de la République et lui remit une lettre autographe de son souverain. La première communication faite, à ce sujet, à la presse portait simplement que la lettre impériale était « une déclaration générale relative aux affaires d'Orient » et que le comte Khevenhüller, précisant dans la conversation de l'Élysée le but et la portée de son retour hâtif, avait parlé « particulièrement » de la Bosnie et de l'Herzégovine. Or cette réserve de commande s'expliquait alors d'autant moins, que l'on a appris ultérieurement, par les indiscrétions du *Times* et du *Daily Telegraph*, qu'en s'acquittant de sa mission auprès de M. Fallières, le comte Khevenhüller s'était employé à tranquilliser le président de la République sur la portée de la résolution de son gouvernement, et l'avait assuré que l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine annoncée par l'Empereur-roi ne serait proclamée que le mercredi, et ne serait point suivie, mais au contraire précédée deux jours avant, le lundi, par la proclamation de l'indépendance bulgare. Dans une interview, publiée par M. E. Lautier dans le *Figaro* du 7 octobre, le comte Khevenhüller assura,

il est vrai, qu'il « n'y avait pas eu concert préalable entre la Bulgarie et l'Autriche-Hongrie » ; mais les faits, et aussi les propres déclarations du gouvernement austro-hongrois depuis ce temps, ont largement contredit cette affirmation. Dès le 4 octobre, on télégraphiait de Vienne : « Des événements sensationnels, qui *promettent de changer la face de l'Europe*, approchent avec la rapidité de l'éclair. La question de l'annexion des deux provinces occupées vient de se placer pour ainsi dire, dans l'espace d'une nuit, au premier rang de la politique européenne. » Et pendant ce temps, à Paris, on se donnait toutes les peines du monde pour s'expliquer le contenu de la lettre impériale, bien que les intentions austro-hongroises à ce sujet fussent pourtant connues depuis un certain temps, surtout depuis la campagne contre la fameuse « propagande panserbe », depuis la réception royale du prince Ferdinand de Bulgarie à Budapest, et malgré toutes les indiscrétions voulues commises après les entrevues de Buchlau, de Salzbourg et de Berchtesgaden.

Comme l'avait annoncé le comte Khevenhüller, l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, lança donc, le 7 octobre, un certain nombre de proclamations, dont la déclaration aux populations de Bosnie et d'Herzégovine constituait la pierre angulaire. Ce document historique contient, entre autres, les passages suivants :

Lorsque, il y a une génération, nos troupes passèrent les frontières de vos pays, vous receviez l'assurance qu'elles venaient non pas en ennemis, mais bien comme amis, dans la ferme volonté de porter remède aux maux dont votre Patrie était si durement atteinte depuis des années...

Afin de faire parvenir la Bosnie et l'Herzégovine à un niveau plus élevé de la vie politique, nous avons décidé d'accorder aux deux pays des institutions constitutionnelles, en tenant compte des conditions actuelles et des intérêts généraux, de façon à créer une base légale par la représentation de leurs souhaits et de leurs besoins. Vous aurez désormais une voix lorsque des décisions seront prises relativement aux affaires de votre Patrie qui possédera d'ailleurs toujours, comme dans le passé, une administration indépendante. Mais la condition préliminaire et indispensable à l'établissement de cette Constitution provinciale consiste en la création préalable d'une situation juridique précise et dépourvue de toute ambiguité pour les deux pays.

Pour ces motifs et dans le souvenir des liens qui existaient jadis entre nos glorieux ancêtres sur le trône hongrois et ces pays, *nous portons sur la Bosnie et l'Herzégovine les droits de notre suzeraineté et c'est notre volonté que l'ordre de la succession de notre maison soit établi également pour ces pays.*

En même temps le baron d'Ehrenthal expliquait la décision de son souverain aux puissances signataires du traité de Berlin par une note, datée du 3 octobre, mais remise aux divers

gouvernements le 7 seulement, et dans laquelle nous relevons les indications suivantes :

Pour assurer le développement pacifique des territoires situés au sud de la frontière de la monarchie, le traité de Berlin confia à l'Autriche-Hongrie l'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine avec en plus le droit de garnison dans le sandjak de Novi-Bazar, en réservant aux gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Turquie de s'entendre à ce sujet. Cette entente fut amenée par la convention de Constantinople signée le 21 avril 1879.

Depuis, la situation a subi un changement radical. La Turquie, alors affaiblie par les suites d'une guerre sanglante et impuissante à assurer à elle seule l'ordre et la tranquillité dans le sandjak, s'est recueillie pendant les trente années qui suivirent la signature de la convention de Constantinople. Le mouvement politique surtout qui s'y manifeste à l'heure qu'il est, sous les auspices de Sa Majesté le sultan laisse entrevoir une affirmation de l'idée de l'Etat ottoman, et par là une consolidation des bases de l'empire même. Dans ces circonstances, le cabinet de Vienne se plaît à espérer que le gouvernement ottoman réussira, sans autre appui, à maintenir l'ordre dans le sandjak et à remplir seul dans ces contrées la tâche qui y incombait jusqu'à présent à la coopération des deux gouvernements...

La mission que le traité de Berlin lui a confiée en Bosnie et en Herzégovine, l'Autriche-Hongrie l'a remplie pour le bien de ces populations et dans l'intérêt même de l'empire ottoman. La Bosnie et l'Herzégovine sont arrivées aujourd'hui, grâce au travail assidu de l'administration austro-hongroise à un haut degré de culture matérielle et intellectuelle; le moment paraît donc venu de couronner l'œuvre entreprise, en octroyant à ces provinces les bienfaits d'un régime autonome et constitutionnel ardemment désiré par la population entière. Le gouvernement impérial et royal doit cependant, pour réaliser ces intentions généreuses, régler d'une façon précise la situation de ces deux provinces et pourvoir à une garantie efficace contre les dangers qui pourraient menacer la stabilité du régime établi en 1878. Le cabinet de Vienne se voit donc devant l'impérieuse nécessité de s'affranchir des réserves contenues dans la convention de Constantinople et de reprendre quant à la Bosnie et à l'Herzégovine son entière liberté d'action.

A la même date, le baron d'Æhrenthal informait également la Sublime Porte du point de vue autrichien, et il y ajoutait l'expression de l'espoir « que les relations entre les deux pays, « délivrés de l'incertitude de la situation en Bosnie-Herzé- « govine et dans le sandjak, ne feront que gagner en présence « de l'état de choses bien défini et normal que l'Autriche- « Hongrie veut y établir ». Il est vraiment peu de documents qui puissent lutter avec celui-ci pour l'hypocrisie et le machiavélisme !

Le même jour, le gouvernement serbe répondit aux communications autrichiennes par la protestation suivante, adressée aux puissances signataires du traité de Berlin, protestation qu'à Vienne on refusa d'accepter.

Le gouvernement de Sa Majesté le roi de Serbie, invoquant d'une part, les droits incontestables du peuple serbe qui sont le principe même de l'existence de la Serbie, et d'autre part les termes clairs et précis de l'article 25 du traité de Berlin, proteste de toute son énergie contre la réunion de la Bosnie et de l'Herzégovine aux pays de la monarchie des Habsbourg, proclamée aujourd'hui par le manifeste de Sa Majesté l'empereur et roi d'Autriche-Hongrie.

Le gouvernement royal est persuadé que le traité de Berlin — d'autant plus que, n'ayant pas eu part à sa création, nous avons été obligés de le subir en tant qu'il affectait notre sort — doit faire loi non seulement quand il impose des devoirs et obligations, entraîne des préjudices et exige des sacrifices de la Serbie et de la race serbe, mais aussi, et à plus forte raison, quand il offre une protection à nos droits, au moins dans les étroites limites où les dispositions du traité leur donnent une reconnaissance expresse. Le gouvernement royal constate que, quoique sous l'influence des tendances et des exigences de certaines puissances les droits serbes aient obtenu, au Congrès de Berlin, une satisfaction incomparablement inférieure aux sacrifices supportés durant la guerre par les deux Etats serbes (la Serbie et le Montenegro) et bien que néanmoins la Serbie ait accompli jusqu'au bout, et plus scrupuleusement qu'aucun autre Etat toutes les obligations lui incombant par le traité de Berlin, aucun changement survenu pendant les trente dernières années dans l'état de choses établi par le règlement international pour la péninsule balkanique n'a été fait au profit de la nation serbe, tandis qu'au profit des autres se sont produites de nombreuses et graves atteintes et modifications.

Cette persuasion, ainsi que la constatation de ces faits, inspirent au gouvernement serbe l'espoir que les puissances signataires du traité de Berlin répondront à l'appel qu'il leur adresse pour réclamer justice et protection contre cette nouvelle et flagrante violation qui s'accomplit unilatéralement, en vertu du droit du plus fort, poursuivant la satisfaction de ses seuls intérêts, sans égard aux atteintes profondes portées ainsi aux sentiments, aux intérêts et aux droits du peuple serbe. La Serbie ne saurait, dans le cas présent, obtenir pleine satisfaction autrement que par le rétablissement complet de la situation faite à la Bosnie et à l'Herzégovine par le traité de Berlin. Si cette solution est considérée comme absolument impossible, le gouvernement royal, faisant appel aux sentiments d'équité des puissances signataires du traité de Berlin, demande pour la Serbie une compensation correspondante, afin de maintenir les garanties indispensables à son existense d'Etat indépendant, et de rétablir, pour la nation serbe en général, les conditions d'existence, dans la mesure tout au moins où elles étaient assurées par le traité de Berlin.

Le lendemain, le gouvernement ottoman adressait à son tour aux mêmes puissances une Note contenant entre autres ces deux passages :

L'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine, dans sa forme actuelle, est, en vérité, basée sur l'article 25 du traité de Berlin et sur la convention de Constantinople de 1879, qui est le développement du document précédent... Aucune infraction à de tels actes ne peut avoir lieu sans l'agrément unanime de la Turquie, la puissance souveraine de ces provinces, et des autres puissances contractantes.

C'est pourquoi le gouvernement ottoman se voit dans la nécessité de réserver toutes les revendications en sa faveur que lui donnent les traités internationaux et de protester contre la violation de ces actes par le gouvernement austro-hongrois.

Enfin, le Montenegro, que Vienne avait réussi à brouiller avec la Serbie [1], se réconciliait dès le premier moment avec la nation sœur et faisait, dans cette question vitale pour toute la race serbe, cause commune avec elle, en proclamant, de son côté, aboli l'article 29 du traité de Berlin, qui limitait sa souveraineté.

D'autre part, la conscience publique européenne, à la première nouvelle du coup du baron d'Æhrenthal, s'était elle-même dressée contre cette violation du droit positif de l'Europe, d'une part, et contre ce trafic des populations, de l'autre. Le 7 octobre, sir Edward Grey et M. Asquith avaient prononcé des discours d'une haute importance internationale, dont voici quelques extraits :

Nous ne pouvons reconnaître le droit à aucune puissance de modifier un traité international sans le consentement des autres contractants, avait déclaré sir Edward Grey. Nous-mêmes, nous ne pouvons pas reconnaître le résultat d'un tel acte jusqu'à ce que les autres puissances aient été consultées, y compris spécialement dans ce cas la Turquie, qui est parmi les autres puissances la plus particulièrement intéressée, et cela parce que s'il devient coutume qu'une seule puissance puisse à sa volonté modifier ainsi les termes des traités, la confiance publique se trouvera ébranlée.

Il vaut la peine, avait encore précisé M. Asquith, de rappeler que, dans un protocole de janvier 1871, rattaché au traité de Londres cette année-là, et où figure l'Autriche-Hongrie, il est dit expressément qu'aucune puissance ne pourra rompre ses engagements par rapport au traité, ou en modifier les stipulations, à moins d'un accord amical et avec l'assentiment des autres parties contractantes... Dans ces conditions, le devoir du gouvernement de Sa Majesté est simple : c'est de montrer clairement aux parties responsables de chaque brèche faite dans le traité (de Berlin) *que nous ne pouvons pas reconnaître ce qui a été fait comme ayant la moindre validité internationale avant le jour où le consentement des puissances aura sanctionné le mouvement.*

Par ces déclarations catégoriques, la question de la future conférence se trouvait posée une fois pour toutes. La proposition formelle en vue de sa convocation et de la fixation de son programme, qu'elle dût venir de la Russie, de la Turquie ou de toute autre puissance signataire du traité de Berlin, n'était plus qu'une question de détail à laquelle M. Isvolski travailla dès le premier jour de la crise, d'abord avec M. Pichon, puis avec sir Edward Grey, avec le prince de Bülow et M. Tittoni, et à la fin, surtout, avec le baron d'Æhrenthal lui-même.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.*, 16 septembre 1908. Le procès de Cettigné.

La conférence se réunira un jour ou l'autre. Examinons donc comment la question de la Bosnie-Herzégovine se présentera alors devant l'aéropage de l'Europe.

*
* *

Les habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine sont tous des Serbes venus de la Posnanie actuelle dans ces contrées au VIe et au VIIe siècle. Ils ont suivi pendant de longues années le sort que leur imposait la situation géographique de leur nouvelle patrie. Cependant, toutes leurs traditions portent le caractère national serbe. Le plus ancien document historique de cette langue est un diplôme de Koulin-Ban délivré à la République de Raguse. Pour la défense de la grande patrie serbe contre l'invasion ottomane, le roi Tvartko de Bosnie a combattu aux côtés du prince Lazar, dans la mémorable bataille de Cossovo (1389). Et ce n'est qu'au printemps de l'année 1463 que le dernier souverain de la Bosnie a été massacré avec les principaux personnages de son escorte, dans le quartier impérial turc de Biagaï, tandis que ses autres compagnons avaient à choisir entre la mort et l'apostasie. Ces conversions au mahométisme furent facilitées dans ces contrées par le fait que ces dernières avaient été rongées pendant des siècles par la secte des Bogoumiles (ou Patharènes), les précurseurs des Albigeois, qui avaient pu d'autant plus facilement prendre racine parmi ces populations, qu'elles constituaient la zone des rivalités entre l'orthodoxie et le catholicisme, entre Rome et Byzance. En se convertissant à l'Islam, l'aristocratie de ces pays non seulement garantit sa fortune immobilière, mais aussi s'appropria le patrimoine de ceux qui, voulant rester fidèles à la foi de leurs ancêtres, avaient dû quitter leurs foyers ou abandonner leurs biens. L'Herzégovine suivit le sort de la Bosnie trente ans plus tard (1498), et de cette époque, les deux provinces sœurs conservèrent dans l'empire ottoman une sorte d'autonomie qui permit aux seigneurs indigènes d'administrer le pays plutôt à titre de vassaux que de sujets.

Cet état de choses se maintint à peu près intact pendant plus de trois siècles, et dans certains cas même jusqu'à l'insurrection de 1875. Il est vraiment surprenant de voir avec quelle lucidité certains hommes d'Etat français reconnaissent cet état de choses sans avoir probablement jamais étudié l'histoire de ces provinces de près. Voici, à ce propos, un passage classique d'une dépêche du duc Decazes du 7 janvier 1876 : « La Bosnie « et l'Herzégovine, disait-il, souffrent de maux particuliers à

« leur constitution sociale et aux précédents de leur histoire. » En effet, la charte de Gulkhané, qui proclamait en principe l'égalité de tous les sujets du sultan, avait été repoussée par les nobles bosniaques et, en 1849, ceux-ci se montrant plus récalcitrants que jamais, on crut prudent de les calmer par certaines concessions administratives qui exemptaient leurs provinces du régime fiscal appliqué dans les autres pachaliks.

Les chrétiens eux-mêmes de ces provinces ont profité, de tout temps, de leur position privilégiée. Se révoltant à différentes reprises contre les abus des autorités impériales, ils ont pu, de ce fait, parler devant les représentants du sultan un langage inconnu dans les autres provinces européennes de la Turquie.

Nous voulons, disaient les chrétiens révoltés de l'Herzégovine en 1861, des employés turcs bienveillants et un khodja-bachi (chef des anciens) qui représente et sauvegarde nos intérêts auprès des autorités locales. Nous demandons que notre religion soit respectée, qu'il nous soit permis de bâtir des églises, d'y installer et employer des cloches, qu'un évêque national préside à notre culte, qu'on nous accorde des écoles... que tous les impôts soient ramenés à une somme fixe par maison et que notre khodja-bachi soit chargé d'en opérer le recouvrement.

Même dans la première loi sur les vilayets de 1864, une position privilégiée est réservée à la Bosnie et à l'Herzégovine.

Nous ne pouvons nous occuper en détail de l'insurrection de la Bosnie et de l'Herzégovine de 1875, qui tendait à l'autonomie, sinon à l'union avec les pays frères, la Serbie et le Montenegro. Cette page d'histoire est assez connue. Nous nous contenterons de passer la parole à leur représentant au Congrès de Berlin, et nous empruntons pour cela quelques passages à son memorandum, qui n'a pas eu l'honneur d'être admis dans les protocoles du Congrès, malgré le fait incontestable de l'origine de toute la dernière guerre d'Orient et du Congrès lui-même dans l'insurrection de ces deux provinces. Voici donc quelques extraits de ce Mémoire, dû à la plume de M. Gabriel Bogidarévitch-Wesselitsky, aujourd'hui correspondant du *Novoié-Vremia* à Londres, et « descendant d'une famille qui « avait pendant des siècles partagé les destinées d'un des peu- « ples dont l'avenir occupe dans ce moment l'attention du Con- « grès, et ayant voué ma vie entière à la résurrection de mon « infortunée patrie d'origine ».

Au printemps de 1876, les bandes d'insurgés mal vêtus, peu ou point nourris et presque pas armés, avaient remporté des succès signalés sur les nombreuses troupes régulières, admirablement pourvues de tout, et commandées par des généraux qui devaient bientôt s'illustrer sur d'autres champs de balaille. 44 forts et koulas étaient pris et détruits et une partie

considérable du pays se trouvait délivrée de la domination turque. L'insurrection était devenue un fait important, dont les autorités ottomanes ne pouvaient plus nier l'existence et qui devait, à juste titre, préoccuper la diplomatie européenne. Les grandes puissances, désireuses d'arrêter la guerre et de prévenir de plus vastes complications, venaient d'adopter et de faire adopter par la Porte une série de réformes à l'usage spécial de l'Herzégovine-Bosnie et dont l'exécution était placée sous le contrôle de leurs représentants. Les cabinets désiraient vivement que les insurgés acceptassent ces réformes afin qu'on pût marcher aussitôt à la pacification. Simultanément avec un haut fonctionnaire d'une grande puissance voisine (le feldmaréchal-lieutenant baron Rodich, gouverneur général de la Dalmatie), j'entrepris, sur le désir de personnages très autorisés (le chancelier de l'empire russe, le prince Gortchakoff, avec l'autorisation de l'empereur Alexandre II), d'expliquer aux Herzégoviniens la valeur des réformes contenues dans la note du 30 décembre (la note Andrassy) et qui, d'après les sources auxquelles j'étais admis, plaçaient l'Herzégovine-Bosnie dans des conditions particulières, différentes du reste de l'empire ottoman, et devaient, dans leur développement naturel, *conduire au gouvernement du pays par lui-même.*

Je ne trouve pas sans intérêt de reproduire ici, comme caractéristique des vues et des sentiments des Herzégoviniens, le passage principal de l'adresse, qu'en réponse à mon discours, les voyvodes et chefs réunis à Soutorina me firent l'honneur de me présenter le 7 avril 1876 : « Nous « éprouvons une vive et profonde reconnaissance envers les grandes « puissances chrétiennes, qui se sont intéressées à notre sort, et envers « les grands hommes d'Etat qui ont, avec tant de force et tant de bien- « veillance, élevé leur voix en notre faveur. *Nous sommes prêts à nous « soumettre aux décisions des grandes puissances, et nous n'attendons que « leur mise en œuvre pour retourner à nos foyers.* »

Par cet acte solennel, qui fut la principale manifestation spontanée de leur courte existence politique, les Herzégoviniensn'entendaient nullement opposer un nouveau programme au programme des puissances. Dans un langage dépourvu d'artifices, mais plein de bon sens et de loyauté, ils proclamaient leur acceptation de celui-ci pleine et entière et n'indiquaient que des moyens pratiques en vue de faciliter et d'accélérer la pacification. Ils donnaient une nouvelle preuve de leurs dispositions conciliantes, en remettant cette adresse, avec pleins pouvoirs de traiter en leur nom, à celui-là même qui venait d'être porteur de conseils de sagesse et de modération. C'est dans le même esprit et presque dans des termes identiques que s'exprimaient les chefs des insurgés de Bosnie dans leur adresse au même, en date du 20 avril 1876.

Les vœux des insurgés furent l'objet d'un examen approfondi dans les entretiens successifs que leur représentant eut l'honneur d'avoir avec le principal ministre de la grande puissance la plus intéressée (le comte F. Andrassy); il y fut tenu compte des critiques qu'avaient soulevées la forme et quelques détails de ces vœux, mais le fond n'en subit aucune altération et reçut même sur certains points des développements importants. C'est dans cette dernière rédaction qu'ils obtinrent l'approbation des puissances et qu'ils entrèrent dans le memorandum de Berlin. Cet acte international exprime le désir de voir « des pourparlers directs entre « la Porte et les délégués des Bosniaques et Herzégoviniens *sur la base des « vœux que ceux-ci ont formulé et qui ont été jugés dignes de servir de « point de départ à la discussion* ». Le gouvernement de Constanti-

nople sentait alors vivement la nécessité de satisfaire ses sujets dans ces deux provinces, afin de préserver intacte son autorité dans le reste de l'empire. Peu de temps avant l'entrevue de Berlin, il proposait au représentant des Herzégoviniens-Bosniaques par l'entremise d'un de ses ambassadeurs auprès d'une grande puissance (Aarify Pacha, ambassadeur ottoman à Vienne) de parcourir l'Herzégovine-Bosnie afin de s'assurer personnellement de l'accumulation des vivres et matériaux nécessaires à la rentrée des réfugiés et de venir ensuite à Constantinople pour y traiter directement avec les ministres ottomans.

Nous avons appris depuis que, simultanément avec cette invitation, le grand vizir Mahmoud Nedim Pacha adressait au général Ignatief, ambassadeur de Russie à Constantinople, une note déclarant que la Sublime Porte croyait pouvoir acceptes « les points Vesselitsky », c'est-à-dire les demandes formuléer par les fondés de pouvoir des insurgés. Ces demandes furent rédigées le 7 avril (26 mars) 1876 en sept points qui insistaient principalement sur la nécessité « que les réformes soient appli- « quées tout de suite dans toute l'étendue de la Bosnie et de « l'Herzégovine... que le maniement des fonds en question « soit placé sous le contrôle immédiat d'une Commission euro- « péenne ». Le document finissait en concluant : « Votre Excel- « lence voudra bien reconnaître qu'elles (ces demandes) n'ont « rien d'exagéré et que nous ne pouvions pas demander moins « pour notre sûreté et comme gage d'une existence meilleure, « à laquelle, *en tant que peuple*, nous avons un droit indé- « niable ».

Se référant à ces demandes ainsi qu'à la note Andrassy, le memorandum de Berlin (13 mai 1876), présenté au nom des trois empereurs, insistait sur la nécessité « d'obtenir une amé- « lioration effective du sort de ces contrées *sans porter atteinte* « *au statu quo politique* ». Leur but a donc été *un statu quo amélioré*.

L'effervescence nationale en Bosnie et en Herzégovine provoqua cependant une grande surexcitation dans tous les pays serbes, et particulièrement en Serbie et au Montenegro. Tous les chefs de ce mouvement étaient d'ailleurs, plus ou moins, soit de ces deux principautés, soit des pays serbes limitrophes sous la domination autrichienne et hongroise. Parmi ceux-ci se trouvait aussi le roi actuel de Serbie. Avant même d'engager une lutte inégale contre la Turquie, le roi Milan avait adressé, le 22 juin 1876, un appel au grand vizir, s'offrant à pacifier ces deux provinces.

L'armée serbe, lisons-nous dans cet appel, *composée d'éléments de même nationalité que les populations insurgées*, serait certainement reçue à bras ouverts par la grande majorité des habitants. Ceux-ci ne pourraient être,

en effet, que sympathiques à la création d'un état de choses basé sur l'ordre et la justice et qui offrirait des garanties suffisantes que toutes les confessions seront placées sur le pied d'une parfaite égalité. Je me ferais un titre de gloire, Altesse, de contribuer à son établissement sans *m'écarter du principe de conservation et d'intégrité* de l'empire. Le peuple serbe, l'apôtre le plus zélé de l'intégrité de l'empire ottoman, n'est pas sans comprendre la nécessité de mettre ses intérêts d'accord avec les intérêts généraux de l'empire et les exigences de la politique européenne. En allant au devant des vœux des Serbes, la Sublime Porte les mettrait en état de propager dans l'Orient chrétien les principes de conservation, d'intégrité et d'indépendance de l'Orient, à l'ombre du trône de S. M. I. le sultan, et la Serbie deviendrait ainsi l'auxiliaire donné par la Providence à la Sublime Porte pour l'aider à la régénération de l'Orient par l'Orient lui-même.

A Constantinople, on fit la sourde oreille à cette proposition, peut-être même par suite de l'entente de Reichstadt, où l'avenir des provinces avait été scellé — au moins pour un certain temps. Il est très probable aussi que le comte Zichy contribua, de son côté, au rejet par la Porte de cette offre.

Nous n'insisterons pas sur les péripéties de la guerre, en 1876 et en 1877 ; notons seulement que l'article 14 du traité de San Stefano disposait de ces provinces de la manière suivante : « Seront immédiatement appliquées en Bosnie et en « Herzégovine les propositions européennes présentées à la « conférence de Constantinople, avec les modifications qui « seraient arrêtées d'un commun accord entre la Porte, la Rus- « sie et l'Autriche-Hongrie. » Au Congrès de Berlin, cette disposition fut remplacée par l'article 25 du traité de Berlin portant : « Les provinces de Bosnie et d'Herzégovine seront occu- « pées et administrées par l'Autriche-Hongrie... A cet effet, les « gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Turquie se réser- « vent de s'entendre sur les détails. »

Nous laisserons de côté aussi tous les pourparlers suivis au Congrès, dans ses séances et derrière les coulisses, pour la confection de cet article, et nous ajouterons seulement que la Turquie n'y mit sa signature qu'après avoir obtenu des représentants de l'Autriche-Hongrie l'assurance formelle, signée par Andrassy, Koroluy et Haymerlé, que « cette occupation et cette « administration seront provisoires » et que « les droits de sou- « veraineté de S. M. I. le sultan sur les provinces de Bosnie et « d'Herzégovine ne subiront aucune atteinte par le fait de l'oc- « cupation. »

Le 21 avril 1879, la convention prévue par l'article 25 fut signée à Constantinople, après de longues et minutieuses négociations, au cours desquelles les plénipotentiaires ottomans insistèrent sur l'opportunité d'inscrire au protocole l'engage-

ment du 13 juillet de l'année passée, ce à quoi leurs collègues austro-hongrois opposèrent un *non possumus* absolu. Néanmoins, quelques-unes des dispositions de cette convention méritent d'être citées ici, parce qu'elles caractérisent assez clairement cette occupation et cette administration. En voici le texte :

L'administration de la Bosnie et de l'Herzégovine sera exercée conformément à l'article 25 du traité de Berlin par l'Autriche-Hongrie. Toutefois, le gouvernement austro-hongrois n'objecte pas à conserver tous ceux des fonctionnaires actuels qui posséderaient les aptitudes nécessaires pour la bonne administration de leur emploi. En cas de remplacement, le choix du gouvernement austro-hongrois porterait de préférence sur les personnes originaires de ces provinces.

La liberté et la pratique extérieure de tous les cultes existants seront assurées aux personnes habitant ou séjournant en Bosnie et en Herzégovine. Notamment, pleine liberté est assurée aux musulmans dans leurs rapports avec leurs chefs spirituels. Le commandant des troupes de S. M. l'empereur et roi et les autorités administratives continueront à veiller avec le plus grand soin à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte à l'honneur, aux mœurs, à la liberté du culte, à la sécurité des personnes et des propriétés des musulmans. Toute agression contre les musulmans, leurs biens et leur religion, sera sévèrement punie...

Les revenus de la Bosnie et de l'Herzégovine seront affectés exclusivement à leurs besoins, à leur administration et aux améliorations jugées nécessaires.

La question du traitement des habitants de Bosnie et d'Herzégovine séjournant ou voyageant hors de ces provinces sera réglée ultérieurement par un arrangment spécial (art. 1, 2, 3 et 4).

La reconnaissance de la part de l'Autriche-Hongrie à la Turquie du droit de s'intéresser à un tel point au sort des habitants de ces deux provinces constitue la meilleure preuve de la conservation de la souveraineté turque sur elles, ainsi que de son caractère provisoire. Ce caractère provisoire d'occupation et d'administration de ces deux provinces de la souveraineté ottomane a été reconnu d'ailleurs par le plus compétent des hommes d'Etat austro-hongrois, le comte Andrassy en personne, notamment dans ses discours du 11 mars et du 1er décembre 1878 aux Délégations autrichiennes. C'est en vain d'ailleurs qu'on a forcé la main dernièrement au professeur Lammasch, de Vienne, pour défendre, au point de vue juridique, le coup du baron d'Ehrenthal (*Times* du 10 novembre). Une des plus hautes autorités en la matière, le professeur T. E. Holland, de l'Université d'Oxford, s'est chargé (*Times* du 13 novembre) de réfuter la thèse de son collègue viennois, qui n'a pas été admise en Allemagne même. Un des meilleurs élèves de M. Louis Renault, M. Max Choublier, avait écrit déjà en 1896 à ce propos :

« Si les intentions des puissances changeaient, elles auraient « le droit strict, au nom même du traité de Berlin, d'exiger « l'évacuation de la Bosnie et de l'Herzégovine. » Voulant préciser le point de vue anglais dans cette question et prévenir les commentaires de la presse qui tendaient à voir dans l'article 25 une annexion déguisée, lord Beaconsfield déclara, dans la séance du 5 juillet du Congrès, que cette décision avait été prise *afin d'empêcher le démembrement de la Turquie*. Nous voyons aujourd'hui que le baron d'Æhrenthal voit cette question d'un point de vue diamétralement opposé. Cela explique, jusqu'à un certain point du moins, l'antagonisme de vues des deux pays, de leur presse et de leurs gouvernements sur cette question.

Nous ne nous arrêterons pas davantage sur l'occupation et l'administration de ces deux provinces par la monarchie dualiste, depuis le traité de Berlin jusqu'à nos jours. Nous tenons toutefois à constater qu'il n'y a que deux progrès signalés obtenus par la nouvelle administration. Le premier est celui du catholicisme, qui est en même temps moyen et objet des soins particuliers du règne de l'empereur-roi. En effet de 122.865 en 1855 et de 132.257 en 1864, le nombre des catholiques a atteint le chiffre de 334.142 en 1900, et les cathédrales et les églises catholiques se sont multipliées dans ces pays avec une rapidité sans exemple depuis 1878. Il y a déjà quelques évêchés dans ces contrées où les catholiques étaient si peu nombreux autrefois, et l'archevêque de Serajévo nouvellement créé porte en outre le titre de « délégué apostolique pour les pays slaves dans la péninsule des Balkans » . Le second progrès visible et incontestable est celui des routes. Mais là aussi, il ne faut pas se laisser tromper : tous les chemins de fer et toutes les routes ont un caractère stratégique et militaire ; ils ne servent qu'accessoirement les intérêts économiques de ces populations. Pour le reste de la vie de ces provinces, les progrès obtenus ne peuvent se comparer à ceux réalisés dans le même temps par les pays balkaniques émancipés par le traité de Berlin, la Serbie, la Bulgarie, etc. D'ailleurs le principal prétexte de cette occupation, le système agraire, a fait très peu de progrès sous la domination autrichienne, tandis que les pays jeunes, la Bulgarie, la Grèce, la Roumanie et la Serbie ont résolu ce problème relativement très vite, dans un délai de cinq à dix ans. C'est pourquoi, il n'y a de satisfait, en Bosnie et en Herzégovine, qu'une petite minorité privilégiée. Le grand bloc est très mécontent, surtout depuis que le baron d'Æhrenthal s'est résolu à en disposer comme de sauvages de l'Afrique centrale,

ignorant qu'il y a en « histoire des lois supérieures à la force « brutale aussi bien qu'aux savantes combinaisons de la poli- « tique », comme l'avait si justement écrit M. Robert de Caix, à la fin d'une étude sur ces pays parue dans la *Revue des Deux Mondes*.

CHARLES PRINTA.

BIBLIOGRAPHIE. — La question de la Bosnie et de l'Herzégovine a été l'objet d'un grand nombre de publications dans ces derniers temps. Pour la meilleure information du lecteur, nous donnons ici les principaux travaux, surtout ceux qui ont servi de base et de documentation à cette étude. Nous citons donc : baron D'AVRIL. Négociations relatives au traité de Berlin et aux arrangements qui ont suivi 1875-1886. Paris, 1886. — Victor BÉRARD. Autriche et Serbie, dans la *Revue de Paris* du 15 déc. 1908. — BOCHEOVITCH. La mission du peuple serbe dans la Question d'Orient, Paris, 1886. — BOGIDARÉVITCH-WESSELTSKY. Memorandum sur l'Herzégovine-Bosnie, adressé aux Plénipotentiaires des Grandes Puissances (copie imprimée), Vienne, 1878. — BÆRENREITHER. Bosnische Eindrücke, eine politische Studie, Wien, 1908. — BORDEAU. La Bosnie populaire, Paris, 1904. — BEER. Orientalische Politik Oesterreichs, Leipzig, 1883. — BRUNIALTI. Gli eredi della Turchia, Milano, 1880. — ROBERT DE CAIX. La Bosnie et l'Herzégovine après l'occupation austro-hongroise, dans la *Revue des Deux Mondes*, t. LV (1883). — CHARMES. La Question religieuse en Bosnie et en Herzégovine, *ibid.*, t. LXIX (1885). — CHOUBLIER. La Question d'Orient depuis le traité de Berlin, Paris (2e éd.), 1899. — DOROBRANTZ. Les deux conflits balkaniques, *Quest. Dipl. et Col.*, n° 282. — ENGELHARDT. La Turquie et le Tanzimat, 2 vol. Paris, 1882-84. — GAUVIN. La crise orientale, *Quest. Dipl. et Col.*, n° 280. — GEORGEVITCH. La Serbie au Congrès de Berlin dans la *Rev. d'Hist. Diplom.*, 1891. — HANOTAUX. Le Congrès de Berlin, dans la *Revue des Deux Mondes*, oct.-nov. 1908. — RENÉ HENRY. Les Slaves du Sud dans le drame d'Orient, *Quest. Dipl. et Col.*, n° 281-2. — IVANOVITCH. Europe and the Annexation of Bosnia and Herzegovina dans la *Fortnightly Review* du 1er janvier 1909. — Cte VAN DEN STEEN DE ICHAY. De la situation légale des sujets ottomans non-musulmans, Bruxelles, 1906. — DE RALLAY. Geschichte der Serben, Budapest, 1878. — LOISEAU. Le Balkan slave et la crise autrichienne, Paris, 1898. — UN LATIN. Une Confédération orientale comme solution de la Question d'Orient, Paris, 1905. — DE LAVELEYE. La Péninsule des Balkans, 2 vol., Paris, 1888. — MANO. L'Orient rendu à lui-même, Paris et Londres, 1861. — NORADOUNGHIAN. Recueil d'actes internationaux de l'Empire Ottoman, vol. IV, Paris, 1903. — RENÉ PINON. L'Europe et l'Empire Ottoman, Paris, 1908 ; — l'Europe et la crise balkanique, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1908. — RATZENHOFER. Zur Beleuchtung der Occupation Bosniens und der Herzegovina, Wien, 1879. — ROSKIEWICZ. Studien über Bosnien und Herzegovina, Leipzig, 1868. — SCHNELLER. Die staatsrechtliche Stellung von Bosnien und Herzegovina, Breslau, 1891. — SPALAÏCOVITCH. La Bosnie et l'Herzégovine, étude d'histoire diplomatique et de droit international, Paris, 1898. — V. THÖMMEL. Geschichtliche, politische und topographische Beschreibung Bosniens, Wien, 1876. — YRIARTE, Bosnie et Herzégovine, Paris, 1876. — Etc.

L'ANNEXION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

AU PARLEMENT AUTRICHIEN

Le projet de loi approuvant l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine vient d'être déposé au Parlement autrichien, et la Chambre en a voté la déclaration d'urgence dans la séance du 18 décembre dernier, après un débat de trois jours, qui a présenté à tous égards un assez vif intérêt. Nous voudrions dans ces pages exposer comment l'annexion a été accueillie par les partis nationaux d'Autriche, qui presque tous ont pris part à ces délibérations. Notre intention est de présenter un tableau strictement objectif des sentiments qui ont été exprimés; nous ne défendons, ni n'accusons, nous voulons seulement expliquer, exposer, mais non juger.

***

Il est très remarquable de considérer que ces débats ont pris une tournure presque académique; chaque orateur venait débiter à la tribune un petit discours plein de vues ou de rêves d'avenir; on l'écoutait sans impatience, il était évident que le sujet, ne passionnait pas l'auditoire. Il n'est pas douteux, en effet, que l'annexion de la Bosnie a paru aux Autrichiens une chose naturelle, qui allait de soi, fatale, un fait qui ne changeait rien à la situation et en était comme la conclusion logique. Avec cet état d'esprit, qui est ancien, que nous avons constaté il y a quelques années en Bosnie-Herzégovine, même dans les milieux officiels, l'initiative du *Ballplatz* pouvait être critiquée dans la forme; elle ne soulevait aucune émotion. L'émotion n'a commencé à naître que devant les complications internationales, qui sont survenues et qui n'étaient pas prévues. L'opinion publique ne se serait pas étonnée d'un mouvement de mauvaise humeur de la part de la Serbie, sans y attacher d'autre importance; les cercles officiels s'attendaient à une certaine réserve de la part de la Russie, de la Turquie et de l'Italie, peut-être de l'Angleterre, mais ne croyaient à aucune difficulté vraiment sérieuse. Trente années d'occupation, d'administration et de régénération leur semblaient suffisantes pour légitimer une modification du titre juridique qui rattachait ce territoire à la monarchie. Ils avaient averti la Russie et l'Italie de leur intention et avaient pris pour une approbation, du

moins pour un permis de laisser faire, des paroles de réserve vague, qui n'étaient empreintes d'aucune menace et paraissaient dites pour la forme plus que pour être suivies d'une exécution quelconque autre que d'une demande de compensation. Les cercles officiels, du reste, considéraient que la modification ainsi apportée au traité de Berlin ne touchait en rien à l'esprit de ce traité : l'occupation n'y est pas définie comme provisoire ; c'est dire implicitement que les puissances l'autorisent définitive.

Du côté de la Russie, la principale concurrente, l'entente secrète passée avant le traité de Berlin entre les deux gouvernements donnait, croyait-on à Vienne, la liberté complète en Bosnie [1]. Restait donc la Turquie à satisfaire, puisque c'est à celle-ci que la Bosnie avait été enlevée en 1878 et qu'à cette époque un protocole, passé par l'Autriche-Hongrie en même temps que le traité de Berlin, avait garanti à la Sublime Porte le caractère provisoire de l'occupation : la rétrocession du Sandjak de Novi-Bazar paraissait une compensation suffisante.

Ainsi raisonnait-on dans les milieux officiels; ainsi pensait l'opinion publique. On oubliait quelques facteurs importants : la Turquie ne pouvait considérer cette rétrocession comme suffisante, à cause surtout de la forme employée et du moment

[1] On sait que dans son discours de décembre 1908 à la Douma, M. Isvolski a rappelé qu'à l'égard de l'annexion de la Bosnie, « il ne pouvait agir sans tenir compte d'une succession politique et surtout d'obligations contractées ». La presse officieuse d'Autriche-Hongrie a indiqué l'étendue de ces obligations ; le *Neues Pester Journal* du 27 décembre 1908 déclare que, dans l'entrevue de Reichstadt de 1877 entre l'empereur François-Joseph et le tzar Alexandre, une entente était intervenue sur le point suivant : si le Montenegro et la Serbie étaient victorieux dans leurs luttes contre la Turquie, l'Autriche serait libre de s'assurer la possession de la Bosnie-Herzégovine contre des équivalents (neutralité dans la guerre russo-turque). En 1877, le comte Andrassy et l'ambassadeur de Russie, M. Novikow, signèrent un accord secret à Budapest, qui a été ratifié par leurs souverains, aux termes duquel, au cas de changements territoriaux en Turquie, qui rendrait celle-ci incapable de pacifier les vilayets de Bosnie et d'Herzégovine et de les défendre contre la Serbie et le Monténégro, l'Autriche-Hongrie pourrait en prendre possession, à l'exception de Sandjak, au sujet duquel on s'entendrait plus tard. Enfin, un protocole spécial, signé à Berlin le 13 juillet 1878 entre Andrassy et Gortchakow, a établi à l'égard des deux parties la portée du traité de Berlin; dans ce protocole il est dit que la Russie n'élèvera aucune objection si l'Autriche-Hongrie remplace la Turquie dans le Sandjak et « occupe définitivement ce territoire comme le reste de la Bosnie et de l'Herzégovine » ; en échange l'Autriche devait soutenir diplomatiquement la Russie. La *Neue Freie Presse* du 28 décembre 1908 ajoute que le traité d'alliance des trois empereurs de 1881, valable pour trois ans, donnait à l'Autriche le droit de changer en annexion l'occupation de la Bosnie; il stipulait qu'on ne s'opposerait pas à l'annexion de la Roumélie à la Bulgarie. Ces accords secrets russo-autrichiens, qu'on nous dévoile aujourd'hui avec une exactitude plus ou moins complète, permettent de se demander s'il n'en existe pas d'autres plus récents encore : que s'est-il passé exactement dans l'entrevue de 1908 à Büklau entre M. Iswolski et M. d'Æhrenthal?

où l'annexion était proclamée; c'était pour les Jeunes-Turcs risquer la faillite morale et nationale du nouveau régime. C'était aussi ne pas penser que la Jeune-Turquie est autant, même plus, nationaliste que libérale. L'Angleterre craignait le contre-coup de cet événement sur la révolution turque, qu'elle protège, venant surtout en même temps que la proclamation de l'indépendance bulgare.

Enfin l'opinion publique forçait la main aux ministres de Russie et d'Italie et les amenait à se souvenir de leurs paroles de réserve et en prendre texte pour mener, de concert avec la Turquie et l'Angleterre, une campagne diplomatique contre l'Autriche. Par-dessus tout cela, les Serbes de Serbie et du Montenegro laissaient leurs sentiments faire explosion : il faut bien se rendre compte de ce que représente la Bosnie pour eux; nous l'avons dit ici même, il y a quelques années, après un séjour à Belgrade : la Bosnie est leur Alsace-Lorraine; ils considèrent l'Autriche et ses alliés les Croates, à l'égard des populations serbes de Bosnie, comme nous considérons en Alsace l'Allemagne et les immigrés par rapport aux indigènes. Trente années d'occupation n'ont pas chassé leur rêve; l'annexion a fait revivre toute la douleur nationale d'un peuple; elle peut le porter à des extrémités qui étonneraient, si l'on ignore cet état d'âme.

A la Chambre autrichienne, les orateurs des partis nationaux ne se sont pas étendus sur les complications et les négociations diplomatiques. Ils ont approuvé ou combattu l'annexion, en se plaçant surtout au point de vue de leur idéal national.

***

Le parti le plus important de la Chambre, les chrétiens-sociaux allemands, ont vivement approuvé l'annexion. Leur chef, le Dr Lueger, dans une interview donnée aux *Novosti* de Zagreb (Agram), s'était affirmé le grand ami des Croates et le partisan « de l'incorporation de la Bosnie et de l'Herzégovine à la Croa- « tie en réglant la situation de ce nouveau royaume sur la base « du trialisme »; il avait exprimé son désir de voir naître dans le Sud de la monarchie « un royaume Sud-slave fort ». Ainsi c'est l'espoir d'un « trialisme » d'un nouveau modèle qui détermine les chrétiens-sociaux. Au lieu de la trinité Autriche-Hongrie-Bohême, ils rêvent d'une trinité Autriche-Hongrie-Grande-Croatie.

Un des leaders du parti, le prince Aloïs de Liechtenstein, a développé sans embarras cette même thèse à la Chambre : « L'union et le libre *self-government* du peuple serbo-croate « sous le sceptre de notre maison souveraine, c'est le but que

« doit s'efforcer d'atteindre tout patriote raisonnable. » Sans aucun doute, un des motifs qui les déterminent est celui d'affaiblir l'influence de la Hongrie. C'a été longtemps un des dogmes des patriotes magyars de ne pas laisser se créer, dans le Sud de la monarchie, un royaume slave fort qui, avec l'Autriche, l'enserrerait presque complètement. Déjà l'occupation bosniaque avait été, à cause de cela, fort attaquée par les partisans de Kossuth. Si l'annexion, aujourd'hui, n'a rencontré comme adversaires en Hongrie que les dissidents de la Coalition et quelques indépendants qui se sont rappelés les idées d'antan, cela est certainement dû pour une large part à ce que le « parti de 48 » est au pouvoir.

A ces idées des chrétiens-sociaux, les Slovènes d'Autriche ajoutent une petite correction qui a son importance. Ils se réjouissent, par la voix d'un de leurs chefs, le Dr Sustersic, de l'annexion qui grossit le nombre des Slaves dans la monarchie; ils saluent le futur Etat slave créé dans le cadre de la monarchie; mais ils agrandissent le cadre et ils y entrent avec la Carniole, la Carinthie et la Styrie du Sud; qu'est-ce à dire, sinon que ce bienheureux Etat couperait l'Autriche de la mer?

Les députés croates (M. Laginja, M. Péric) ont plaidé pour l'incorporation de la Bosnie à la Croatie, à une Croatie « libérée » de la Hongrie et unie à la Dalmatie. L'annexion leur paraît l'heureux prélude de cette fin. L'Autriche, dit l'un d'eux, trouverait dans ce nouvel Etat de Croatie-Dalmatie-Bosnie, un marché ouvert aux produits de son industrie. Ils ne font aucune allusion aux aspirations des Slovènes, malgré la récente réunion en un club parlementaire unique de tous les Slaves du Sud; sans doute, ils estiment que leurs frères slovènes ont des désirs fort embarrassants, dont il est plus opportun de s'alléger.

Les autres Slaves de la monarchie, Tchèques, Polonais et Ruthènes, ont, dans l'ensemble, approuvé l'annexion. Les quelques Tchèques radicaux qui suivent M. Klofac ont voté contre le projet par opposition systématique, « parce que l'annexion « a transformé la formation de l'empire, sans que la question « tchèque ait été auparavant résolue », déclare leur chef. Les Tchèques catholiques ont, au contraire, « salué l'extension des « droits de souveraineté de Sa Majesté sur la Bosnie de la façon « la plus chaude, comme Slaves catholiques et aussi comme « Autrichiens », dit le comte Thun; et celui-ci s'associe aux vœux formés par le prince de Liechtenstein pour l'avenir du royaume tri-unitaire de Croatie-Bosnie-Dalmatie.

Avec M. Kramarz, une note un peu différente se fait enten-

dre. Le leader jeune-tchèque a développé sa pensée dans une conversation avec un rédacteur du journal de Moscou, *Russkoje Slowo*. Il traite avec quelque ironie l'idée d'un Etat Sud-Slave : « C'est, dit-il, de la musique de l'avenir qui, je dois l'avouer, « trouve crédit dans les cercles compétents. Mais le trialisme « serait, en Autriche, le commencement du fédéralisme. Les « politiques slaves ont déjà parlé de ce projet. En principe, il « rencontre peu d'adversaires. Seulement, il faut l'exécuter de « façon que la situation des Slaves d'Autriche ne soit pas affai- « blie. Or, la création de cet Etat aurait pour résultat la sortie « de 37 députés Sud-Slaves du Parlement de Vienne. A un tel « affaiblissement des Slaves et à un renforcement égal des « Allemands, nous ne donnerons en aucun cas notre consen- « tement. » Cela n'empêche qu'il approuve l'annexion qui permet, dit-il, aux peuples de Bosnie d'affirmer leur existence nationale contre le magyarisme et le germanisme, par l'autonomie qu'on va leur accorder.

C'est l'ancien ministre pour la Pologne, comte Dziednozycki, qui a traduit les vues du club polonais ; il votera l'urgence, car le projet lui paraît intéresser le développement culturel et politique des peuples de Bosnie ; mais, en même temps, il proteste de l'intérêt qu'il porte aux Etats chrétiens des Balkans et il recommande que le *Blalplatz* poursuive des négociations diplomatiques avec la France et l'Angleterre, « qui possèdent la « puissance du crédit et une influence sur l'opinion publique « du monde comme aucun autre Etat ».

Quant aux Ruthènes, ils se sont divisés. Le groupe le plus fort, celui des Jeunes-Ruthènes, a voté l'urgence. Les Slaves de Bosnie, d'après M. Okuniewski, leur porte-parole, sont les plus proches parents des Ruthènes ; l'annexion est la condition de leur autonomie ; c'est dans l'espérance de cette libération des peuples opprimés que les Jeunes-Ruthènes acceptent l'annexion. Les Vieux-Ruthènes, au contraire, la repoussent, épousant en cela, comme en tout, les vœux du peuple russe. Leur orateur, M. Hlibowicki, l'ancien compagnon à Pétersbourg de M. Kramarz au temps des effusions des Slaves d'Autriche et de Russie, a accusé la diplomatie autrichienne « d'être tombée au « rang d'un simple second de la politique d'aventure prussienne. « Ce serait le temps de conclure une alliance avec la France, la « Russie et l'Angleterre, car nous serions en état de libérer nos « masses populaires d'au moins la moitié des charges de l'armée « et de la marine ». Et il finit son discours au cri de : « Sépa- « rons-nous de la Prusse, séparons-nous de la Triple-Alliance ! »

De même que les Slaves, les groupes allemands libéraux ont,

dans l'ensemble, voté la déclaration d'urgence et ont très peu pris part à la discussion. Seul le petit groupe pangermaniste des amis du chevalier de Schönerer a fait bande à part : M. Malik a rappelé les anciennes déclarations du programme de Linz, qui adjoint la Dalmatie et la Bosnie à la Hongrie, à vrai dire, pour s'en débarrasser, et il demande si la dynastie veut dans l'avenir être allemande ou slave. L'annexion va évidemment contre cette espèce de retraite sur les territoires allemands, que les pangermanistes d'antan assignent comme mission à l'Autriche.

Ainsi les partis d'Autriche, sans s'occuper beaucoup de la question de la politique étrangère proprement dite, ont presque unanimement approuvé l'annexion. Ils n'ont pas discuté la « manière » et ne se sont pas renseignés sur les négociations. Aussi bien est-ce là, affaire réservée aux Délégations, selon la construction constitutionnelle de l'Autriche, et que M. d'Ehrenthal n'a pas entrée à la Chambre autrichienne.

*
* *

Il est cependant un parti dont nous n'avons pas fait connaître les vues. Il a son importance, puisqu'il est numériquement le second dans la Chambre autrichienne : c'est le parti social-démocrate.

Les socialistes autrichiens ont des sympathies et des idées en matière de politique étrangère, car ils sont, aussi bien que ceux d'Allemagne, loin, très loin, des conceptions antipatriotiques et même antimilitaristes. Les socialistes autrichiens, au moins ceux de langue allemande, ont une incontestable sympathie pour l'Allemagne, dont ils parlent la langue, fréquentent les hommes et ont reçu la foi orthodoxe socialiste; ils sont en rapports continuels et amicaux avec les chefs de la social-démocratie allemande et se sentent évidemment plus près d'eux que des socialistes d'autres pays. Dans la fraternité universelle théorique, il est dans la pratique des degrés. Aussi bien ils reportent en politique étrangère cette sympathie et sont par suite partisans de la Triplice et surtout de l'alliance allemande. On a pu voir le journal socialiste de Vienne, l'*Arbeiter Zeitung*, qualifier l'Allemagne de seule « alliée véritable » et défendre le *Dreibund* comme étant une combinaison défensive, un élément de paix et d'équilibre en Europe.

Les socialistes autrichiens d'autres nationalités s'occupent peu de politique extérieure, en général, et en ces questions c'est encore ceux de nationalité allemande qui donnent le ton.

Toutefois les chefs de chacune des grandes fractions de la social-démocratie ont pris la parole à propos de l'annexion de la Bosnie : ils ont développé largement leurs conclusions qui tendent toutes à la condamnation de la politique autrichienne. C'est le seul grand parti d'Autriche qui ait adopté cette attitude. Voyons les motifs qu'il en donne.

Le chef reconnu du parti, le Dr Adler, les a développés dans la séance de la Chambre du 3 décembre 1908, à propos de la discussion générale du budget. D'après lui, on ignore si les peuples de Bosnie désirent leur annexion à l'Autriche, ou à la Serbie, ou à la Turquie ; chaque nation a le droit de fixer son sort et nous ne l'avons pas demandé ; en tout cas, ajoute-t-il aussitôt, si ce que l'annexion apporte aux peuples de Bosnie est douteux, ce qu'elle apporte à l'Autriche ne l'est pas : c'est un danger de guerre. M. d'Æhrenthal, continue-t-il, a pris une mesure qui ne changeait rien de réel pour nous ; cependant le résultat est une menace de conflagration et à la place de notre expansion économique aux Balkans, notre régression ; par suite des millions de travailleurs de Bohême, de Basse-Autriche, de Silésie sont à cause de lui sans travail. On le voit, le réquisitoire est bien mené, d'esprit réaliste ; c'est de la « bonne opposition ».

Le Dr Renner a repris ces arguments lors de la discussion du projet d'annexion, et le discours qu'il a prononcé est assurément l'un de ceux où abondaient les remarques judicieuses et la connaissance des faits. Il a présenté une description intéressante des Sud-Slaves, dont il a expliqué ce qu'on appelle la « folie », et il a cherché à faire comprendre, sans le défendre, l'effort vers l'unité des Serbes, partagés entre six souverainetés, divisés dynastiquement, politiquement, confessionnellement. Et il a conclu en condamnant la politique imprudente du baron d'Æhrenthal, la manière dont il a brisé un traité, la tension diplomatique dont il est la cause, toute politique expansive en particulier aux dépens de la Turquie.

De même que le Dr Renner, M. Némec, un des principaux députés socialistes tchèques exige, avant tout, une constitution démocratique pour la Bosnie. Mais cette exigence ne l'empêche pas de condamner l'annexion : la monarchie, dit-il, n'est pas fortifiée par elle, mais affaiblie ; elle est affaiblie extérieurement, car si nous gagnons deux provinces, nous perdons économiquement les Balkans ; elle est affaiblie intérieurement, car nous créons une nouvelle pomme de discorde entre la Hongrie et l'Autriche, de nouvelles difficultés pour l'avenir.

Enfin, au nom des socialistes polonais, M. Daszynski a attaqué

assez vivement la diplomatie autrichienne. « Elle a, dit-il, « suivi la politique russe pendant dix ans aux Balkans, sans en « avoir le prestige ; la Russie y apparaît comme le libérateur et « nous comme des politiciens chicaneurs, étrangers aux peuples, « à leurs croyances et à leurs langues. La Turquie est la meil- « leure protection contre la vague salissante du panslavisme, aux « Balkans; elle a lutté des siècles avec ce panslavisme, et est « appelée à continuer cette guerre en Asie; et maintenant nous « avons par cet acte perdu l'amitié de la Turquie. » Puis, après s'être déclaré partisan des guerres de défense et des guerres de libération, il attaque le meilleur soutien de l'annexion, le « néo-slavisme », « la nouvelle mode », dit-il, trouvée cet été par M. Kramarz. « A la fraternité à l'égard des Russes, « les Polonais ne veulent certainement pas croire ; le pire des « frères ne traite pas son frère comme le gouvernement russe « fait pour les Polonais en Russie. La Russie d'aujourd'hui « apparaît comme une colossale prison, où il n'y a place ni « pour l'égalité, ni pour la liberté, ni pour la fraternité ; c'est « ce que savent en Europe tous ceux qui ne sont ni aveugles, ni « achetés... A cause de cela, le néo-slavisme ne peut jouer un « rôle en Autriche, si ce n'est celui de rafraîchir un peu la répu- « tation d'un politicien dont la politique fait banqueroute. » Il est assez intéressant et significatif de l'état d'esprit de certains Polonais de voir ainsi un Slave, et qui plus est un socialiste, s'emporter en attaques contre les idées de rapprochement slave et les essais tentés.

Il est non moins curieux de voir que les socialistes d'Autriche de toutes nationalités sont animés d'un esprit fort réaliste, souvent fort averti en matière de politique étrangère. Ils soutiennent toujours les intérêts des ouvriers, des consommateurs des villes, luttent contre ceux des agrariens, montrent le contre-coup d'une erreur diplomatique sur le marché intérieur du travail, font évidemment avec goût de l'opposition, aiment à critiquer la politique autrichienne, mais critiquent souvent avec à-propos et habileté. En cette question de l'annexion bosniaque, comme en bien d'autres, le parti socialiste d'Autriche a été le seul grand parti d'opposition; mais son opposition n'a été ni violente, ni désordonnée : elle n'a manqué ni de savoir, ni de savoir-faire.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

MADAGASCAR

LA SITUATION ÉCONOMIQUE [1]

Dans l'exposé des produits de Madagascar, nous ne nous arrêterons qu'à ceux dont le rendement est susceptible d'être augmenté et qui répondent mieux à l'extension économique du pays.

CULTURES RICHES

Café. — Le caféier malgache est un arbre d'importation : il appartient à deux espèces : le café d'Arabie, de meilleure qualité, à petits grains, et le café Libéria, de qualité inférieure à gros grains.

La culture du premier en grand est impossible dans le centre ; elle exige un sol fertile, irrigué et abrité de l'alizé. D'après un rapport de M. Feuchère, sous-inspecteur de l'agriculture à Madagascar, des essais faits dans les régions volcaniques de Betofo, d'Antsirabé et aux environs du lac Aloatra, où l'on a planté 3.000 pieds, sur d'anciennes cultures abandonnées, donneraient des résultats satisfaisants.

Les indigènes en cultivent quelques plants dans leurs jardins : ces cultures partielles résistant bien à « l'hémileïa [2] » seraient à favoriser : elles augmenteraient la richesse indigène. Le plant des pépinières officielles est vendu 0 fr. 25.

Les plantations de ce caféier, faites à la montagne d'Ambre, dans de mauvaises conditions d'exposition et de terres n'ont donné que des mécomptes ; celles plus anciennes de Nossy-bé, faites avec du café Bourbon, variété de l'arabica, jadis florissantes, ont été détruites par « l'hémileïa », favorisé dans son développement par l'humidité de cette région.

Le « Coffea congoensis » greffé avec du Bourbon paraît mieux résister à ce champignon : aussi dans quelques années les nouvelles plantations faites à Nossy-bé avec cette nouvelle variété auront repris leur ancienne splendeur.

Sur toute la région forestière du versant Est, des plantations analogues, établies à des altitudes suffisantes, seraient susceptibles d'un bon rendement.

---

[1] [illegible] *Dipt. et Col.* du 16 décembre 1908.

[2] Espèce de champignon, importé de Ceylan, qui attaque les feuilles et les fait tomber.

Le café Libéria ne vient pas dans le centre, mais il est répandu à Nossy-bé, à Sainte-Marie, à Manaujary, à Farafangana et à Fort-Dauphin.

Les Hovas cultivaient cette espèce depuis longtemps autour de leurs « rovas » [1] : nous avons pu notamment admirer la plantation de Vangaindrano, dans la province de Farafangana, installée sur un flanc de coteau et bien abritée du vent dominant par un rideau d'arbres élevés.

En ce qui concerne l'avenir de cette culture, il suffit de remarquer que la France consomme annuellement 90.000 tonnes de café, que ses colonies ne lui en livrent que 800 et que Madagascar n'y entre que pour 60 tonnes (1906). Il est certain que l'exportation malgache devrait raisonnablement augmenter d'autant plus que cette culture demandant peu de main-d'œuvre convient très bien à la situation de la colonie à ce point de vue.

Il ne faut pas non plus oublier que le rendement d'une jeune plantation ne s'établit qu'après quatre ou cinq ans et que, malgré la baisse actuelle du prix, le café malgache ne pourra jamais, par suite de sa production limitée, remplacer totalement sur notre marché celui de l'Amérique centrale et du Brésil.

Caoutchouc. — Toutes les forêts de Madagascar sont riches en lianes productrices de caoutchouc. Les indigènes, pour extraire plus rapidement tout le latex, coupent les lianes au pied et se contentent de mélanger le suc à du sel marin ou à du citron. La préparation à l'acide sulfurique est inconnue et, là où ils peuvent s'en procurer, la manipulation délicate de ce produit leur est désagréable.

Dans la zone sud, le latex est extrait principalement de l'intisy, arbuste appartenant à la flore particulière de ce pays, qui pousse au milieu des cactus et des broussailles épineuses des plateaux Mahafally et Antandroy. Le latex se coagule à l'air libre sur les bords des nombreuses entailles que les indigènes font à l'écorce. Quelques-uns même déracinent l'arbre et recueillent le liquide au milieu d'impuretés de toutes sorte, ce qui nuit à la beauté du produit et en avilit le prix.

Comme pour l'exploitation des lianes, l'indigène imprévoyant cherche à récolter le plus possible : aussi ces destructions épuisent rapidement certaines régions ; c'est ce qui est arrivé à la côte Est et à Fort-Dauphin où les réserves ont complètement disparu.

Des mesures très sérieuses devraient être prises pour modi-

[1] Palais des anciens gouverneurs Hovas.

fier ces procédés primitifs et donner aux indigènes quelques notions d'exploitation rationnelle : c'est une instruction qu'il serait bon d'introduire dans les programmes d'enseignement élaborés par la colonie.

Les principaux centres actuels d'exportation de ce produit sont : Majunga, Tamatave, Tuléar et Diégo-Suarez.

Malgré une taxe à la sortie de l'île de 0 fr. 40 le kilogramme, établie pour protéger les réserves et améliorer le produit, les exportations se sont montées en 1907 à 972.390 kilogrammes, représentant une valeur de plus de 5 millions.

En plus des mesures préventives déjà indiquées, il y a lieu de prévoir le remplacement des plantes détruites. Des divers arbres d'importation mis à l'essai, celui qui paraît donner les meilleurs résultats est la « céréa » du Brésil, mais sur la côte Ouest seulement : l'autre, plus humide, lui est défavorable.

Coton. — Les régions malgaches qui semblent convenir au cotonnier sont celles du Nord-Ouest et de l'Ouest : nous avons vu des plants de belle venue dans les jardins d'essai du Ménabé. Il suffit de faire remarquer à ce sujet l'extension donnée à cette culture dans l'Afrique orientale portugaise, analogue comme climat et comme sol au versant occidental de notre colonie.

D'ailleurs, le coton pousse actuellement à l'état sauvage un peu dans toute l'île ; les indigènes le récoltent et l'emploient au tissage de leurs lambas.

L'extension de cette culture grosse d'intérêts a attiré depuis quelque temps déjà l'attention des industriels du Nord de la France : leur association cotonnière poursuivit et réalisa, en 1903, la création de l'Ecole pratique coloniale du Havre, où l'on dresse des jeunes gens à l'étude de toutes les questions qui se rapportent à l'industrie cotonnière de nos colonies.

Vanille. — La culture de la vanille donne d'excellents résultats : l'exportation de ce produit recherché augmente tous les ans ; elle a atteint 40.000 kilogrammes en 1906.

Les plus anciennes et principales vanilleries de l'île, en plein rapport actuellement, sont celles de Nossy-bé. Il en existe également entre Vohémar et Farafangana.

L'extrême variation des prix rend les revenus incertains et, si on ajoute les soins méticuleux qu'exige la plante, la longue et délicate préparation des gousses, qui demandent une main-d'œuvre expérimentée, on comprend que, pour ces multiples raisons, un colon hésite à placer toutes ses ressources dans une seule exploitation de ce genre.

Un hectare de plantations coûte, en effet, 4.150 francs et ne commence à rapporter que la quatrième année.

Les plantations de cacaoyers et de girofliers sont également susceptibles d'être développées : les exportations se montent à 20.000 kilogrammes pour les premières et à 100.000 kilogrammes pour les secondes.

CULTURES VIVRIÈRES

Tous les produits précédents peuvent, comme nous l'avons vu, progresser ; mais leurs cultures seront toujours limitées et par la main-d'œuvre et par l'apport de capitaux. D'un autre côté, à part peut-être le maïs, le café et le caoutchouc, elles ne peuvent encore, comme celles que nous allons étudier, apporter un accroissement de richesses locales.

Cocotier. — Le cocotier, qui fournit à l'industrie des produits variés : étoupe, fibres, coprahs et huile, réussit très bien sur le sol sablonneux mais suffisamment fertile des côtes. Sa durée, par contre, ne dépasse pas un certain nombre d'années : insuffisamment enraciné sur un terrain meuble, il ne présente pas une résistance assez forte aux grands vents et aux cyclones. Il faudra donc tenir compte de cette durée limitée dans les cultures de ce genre, et aussi de ce que le rendement ne s'établit qu'après une moyenne de six années.

De nouvelles plantations s'étendent sur les deux côtes : l'administration coloniale en a favorisé le développement ; fin 1905, elle avait distribué aux villages 200.000 à 250.000 noix.

C'est une réserve qui, dans quelques années, procurera des revenus sérieux aux localités indigènes.

Le mûrier et la soie. — Le climat de l'île convient au mûrier : il est cultivé dans les bas-fonds appropriés et fumés des hauts plateaux.

L'industrie des vers à soie, importée de Chine en même temps que le mûrier, il y a un demi-siècle, s'est répandue en Emyrne, s'y est localisée, mais ne produit que la soie nécessaire aux Malgaches. Celle-ci est blanche et de bonne qualité.

Celle du Betsiléo, de couleur grise, est obtenue avec le cocon du ver à soie indigène, le landibe, qui vit sur un certain nombre d'arbustes de l'île. De qualité inférieure, cette soie peut servir à la confection de tissus secondaires, tels que les tussors. En raison de la facilité de culture du mûrier, l'élevage du ver à soie peut s'étendre et produire une partie de la soie nécessaire à la consommation française.

Une société lyonnaise a installé dans l'île une magnanerie modèle, pour la production de la soie grège.

Manioc, maïs, pois du Cap. — Tous ces produits, utilisables en industrie et dans une foule d'usages domestiques, demandant peu de soins et de main-d'œuvre, peuvent être cultivés en grand, autour des villages. L'exportation des pois du Cap s'est élevée, en 1905, à plus d'un million de kilogrammes.

Riz. — La culture du riz, autrefois florissante, ruinée par le gouvernement tyrannique des Hovas, abandonnée pendant la guerre, négligée depuis pour des exploitations de bénéfices faciles et immédiats, commence à reprendre.

Le riz importé des Indes alimentait les populations côtières; celles du Centre, ne pouvant, par suite de la cherté des transports, faire venir cette denrée de la côte, avaient maintenu les rizières nécessaires à leur alimentation. Celles-ci s'étendirent après la campagne, mais en 1906 la production locale n'atteignait pas encore les besoins de consommation de l'île.

Depuis, les rizières de l'Ouest vinrent ajouter leur stock sur les marchés; l'importation disparut et fait place aujourd'hui à une exportation, atteignant déjà plus de 2 millions de kilogrammes.

Celle-ci est certainement bien loin d'avoir atteint son maximum dans l'Est, et surtout dans l'Ouest qui s'ouvre à peine à ce commerce.

Presque tous les grands fleuves de l'île, forment, avant d'arriver à la côte, de grands bassins, dans les creux des rides de plissement, dirigées Nord-Sud, qui se prêtent admirablement à l'installation de superbes rizières. Les larges contours de ces cuvettes, se couvrant d'eau à la saison des pluies, se découvrant à l'autre saison, sont d'une grande fertilité : les indigènes y font parfois deux récoltes par an.

Si l'on améliore les communications, le riz s'écoulera sur la côte et l'exportation de cette denrée augmentera facilement, assurée des nombreux débouchés qui environnent l'île.

La qualité malgache est bonne : un meilleur choix de semences l'améliorera encore. Les procédés de culture employés dans l'île sont primitifs : ni engrais, ni labour. Dans certaines régions de l'Est, on se contente de faire piétiner par des bœufs la rizière boueuse, avant de semer.

Il est certain que, si les rizières augmentent, les indigènes devraient, comme au Tonkin, apprendre l'usage de la charrue.

Elevage. — Il existe actuellement 4 millions de *bœufs à bosse* ou zébus, vivant dans les pâturages du Nord et du Nord-Ouest (Antankara), du plateau oriental (Mananjary, Farafagana), de l'Ouest (Maintirano et Morondava), et de l'Extrême-Sud. Les fourrages manquent pendant l'été : aussi est-il ques-

tion d'introduire pour constituer des réserves la culture de prairies artificielles et de plantes fourragères européennes.

En dehors de la consommation locale et du commerce de peaux, le cheptel malgache trouve des débouchés sérieux autour de l'île et notamment dans la région du Cap, où ce commerce avait atteint un chiffre élevé d'affaires pendant la guerre du Transvaal.

A mesure que les troupeaux boers se reconstituaient, l'importation malgache diminuait, et de plus, le gouvernement de l'île, soucieux d'arrêter l'épuisement de ceux de notre colonie, interdisait l'exportation des génisses et imposait à la sortie un droit de 2 fr. 50 par bœuf.

Pour faciliter la préparation des peaux fraîches, le décret du 27 février 1908 exempte de taxe de consommation les sels dénaturés employés à cet usage : mais malgré l'augmentation des troupeaux l'exportation a diminué de poids et de valeur, par suite de la baisse des prix.

Néanmoins l'exportation totale, bêtes et cuirs, se maintenait en 1906, à plus de 8 millions de francs, représentant le tiers de l'ensemble des sorties.

L'élevage du *mouton* ne paraît pas être appelé à s'étendre : une seule espèce à laine se reproduit sur le plateau de l'Antandroy, au sud de l'île : celle des autres régions est rachitique.

La laine vaut 1 fr. 25 le kilogramme sur le marché de Durban et le mouton se vend de 35 à 40 francs.

L'élevage de *l'autruche*, commencé seulement en 1902 à Tuléar, paraît réussir dans le Sud-Est : le nombre actuel de sujets est de 92, et leurs plumes sont appréciées.

INDUSTRIES ET RICHESSES MINIÈRES

Industrie. — Il n'existe actuellement dans l'île, ni industries agricoles, ni industries métallurgiques. En ce qui concerne les premières, les seules à envisager pour le moment, on peut affirmer qu'elles sont reliées et au développement des cultures vivrières et à celui du réseau routier. Les centres d'achat, pour trouver un écoulement rapide et rémunérateur, en diminuant le poids mort de la marchandise exportée, devraient faire subir sur place une première transformation des produits achetés.

Les industries agricoles à introduire sont nombreuses : décortiquage du riz, son lissage, fabrication de semoules, de tapiocas, d'alcools, préparation du coton et de la soie, des fibres de coprah et de rafia, fabrication d'huiles et de graisses.

Richesses minières. — Les richesses minières sont répandues dans l'île, mais leur recherche demande aujourd'hui des procédés scientifiques, et leur exploitation des procédés mécaniques susceptibles d'augmenter leur rendement. Nous ne nous occuperons ici que de l'or.

Or. — L'or existe dans le gneiss et dans toutes les roches métamorphiques qui lui sont adjointes. Arraché par l'érosion et entraîné par la décomposition des roches, il s'est éparpillé dans les rivières.

On a voulu comparer les placers malgaches à ceux du Rand, alors que rien encore dans l'île ne fait prévoir la découverte de terrains primaires analogues à ceux du Transvaal.

Avant notre arrivée, le commerce de l'or était interdit; seuls quelques Indiens, installés sur la côte Ouest, l'achetaient en contrebande; celle-ci, d'ailleurs, doit exister actuellement encore à Mevatanana, puisque la présence d'un commissaire de police y est indispensable.

C'est dans cette région que M. de Suberbie obtint, en 1894, une des premières concessions aurifères de l'île; en 1905, la colonie avait accordé 200 permis de recherches et autorisé 88 exploitations. Le décret minier du 23 novembre 1905, rendu à la suite de manœuvres spéculatives, qui enrayèrent l'exploitation, arrêta la fraude et régularisa d'une manière plus sûre la recherche et l'exploitation.

Les indigènes recueillent l'or à la bâtée, dans les rivières, sous la forme de paillettes très fines et le vendent 2 francs le gramme aux Compagnies ou aux exploiteurs. Quelques-uns de ceux-ci commencent à employer des sluices; un essai de lavage mécanique dans le Betsiriry n'a pas réussi; la drague débarquée à l'Ilot indien et remorquée sur la Tsiribihina jusqu'à Miandrivazo s'échoua piteusement sur un banc de sable et ne put en être retirée.

Dans les rivières, les couches aurifères ont une épaisseur moyenne de $0^m,50$ et sont recouvertes d'une hauteur de roches désagrégées de $1^m,50$ à $2^m,50$.

Le rendement de la bâtée varie de 1 gramme à 10 grammes le mètre cube. On recherche les filons en remontant le courant de l'eau, jusqu'à ce qu'on rencontre des fragments de quartzites aurifères non roulés, à angles vifs. Il faut, à ce moment, entreprendre des travaux de tranchée, qui demandent une main-d'œuvre considérable et des capitaux; c'est ce qui explique que, jusqu'ici, les recherches aient été limitées.

Les principaux placers de surface sont à la bordure du plateau gneissique, dans les vallées des rivières qui y ont creusé

leur lit ; quelques-uns sont autour des massifs volcaniques de l'Ankaratra et de l'Itasy.

Les découvertes toutes récentes de MM. Mortages et Grignon, au sud-ouest de Diégo-Suarez, ont mis en valeur des gisements de premier ordre : les chantiers de Ranomafana et d'Andaribe donnent à la bâtée un rendement moyen de 5 grammes au mètre cube.

Mais sur des collines qui se seraient ouvertes à la suite de grosses pluies, des amas caillouteux de conglomérats renferment de l'or argentifère avec une teneur de 14 à 750 grammes d'or à la tonne. Si ce dernier chiffre paraît exagéré, il n'en est pas moins vrai que la production de ces placers s'est élevée à 600 kilos[1] en 1907, et qu'elle augmentera encore cette année, d'après des indications sûres.

Aux grosses Sociétés déjà existantes (Suberbie, Marseillaise, Lyonnaise, Comptoir d'escompte), sont venues s'ajouter la Compagnie créée récemment par M. Moinard, de Diégo, pour effectuer des travaux de recherche dans ce territoire, et celle des mines du Valalafotsy (haute Ikopa), au capital de 500.000 francs, dirigée par M. Vaché de Roo.

COMMERCE

Si l'on considère le mouvement commercial de l'île, le montant total s'est élevé, en 1906, à 64 millions 1/2, alors qu'il n'était que de 17 au lendemain de la conquête.

Les exportations sont montées, pendant la même période, de 3 millions à 28 millions ; à partir de 1901, au contraire, les importations suivent un mouvement inverse : elles sont en constante diminution ; ce dernier mouvement est occasionné par le départ de la colonie des troupes blanches et aussi par l'encombrement des stocks constitués par les négociants.

En 1907, les importations tombent à 25 millions, et les exportations sont stationnaires.

La diminution des premières se porte sur les tissus, les vins et les alcools, les farines, les légumes de conserve et le riz.

Le développement des rizières et des jardins potagers dans l'île est venu s'ajouter aux deux causes précédemment indiquées, et l'ensemble a contribué à équilibrer les échanges de la colonie. La balance penchera encore davantage du côté des exportations, lorsque les travaux de communication en cours

[1] Chiffres officiels.

d'exécution et à l'étude auront contribué à mettre en valeur une plus grande quantité de terres.

En faisant abstraction de la dépréciation des prix de certaines denrées, telles que le caoutchouc, les peaux de bœuf et le rafia, qui paraît diminuer la valeur des exportations et dont les causes sont toutes particulières, il est certain que, si leur poids augmente, la colonie progresse dans le véritable sens économique.

Si, en effet, la différence des deux mouvements est à l'avantage des exportations, il se produit une augmentation de richesses locales, et c'est évidemment le but qu'il faut atteindre.

Dans un pays d'Europe où l'épargne locale constitue des réserves élevées, où la richesse existe déjà, les importations peuvent être, sans inconvénient, supérieures aux exportations, à la condition, bien entendu, que la différence ne dépasse pas la valeur de l'intérêt de cette même épargne ; sinon il y aurait déperdition.

Aux colonies, l'épargne n'existe pas : il faut donc commencer par la créer ; la satisfaction des besoins futurs augmentera alors le mouvement d'affaires importées de la métropole.

De plus, en considérant la nature du sol de l'île, le nombre restreint de ses habitants et l'état précaire de ses communications, il est clair que la production, défalcation faite des besoins locaux, a une limite que l'on peut évaluer. Il y aurait donc danger pour la colonie à dépasser cette même limite.

Pour les différentes raisons expliquées dans le cours de cette étude, celle-ci est loin d'être atteinte à Madagascar ; le champ est encore ouvert à des activités intelligentes, et surtout scientifiquement dirigées.

Enfin, n'oublions pas non plus que Madagascar est une île et que, en conséquence, elle est dans l'obligation d'aller chercher des débouchés au delà des mers, en se servant des transports les plus coûteux de tous, les transports maritimes.

Plus les débouchés sont éloignés, plus les prix augmentent, et toutes autres choses égales, de tous les produits coloniaux arrivant sur les marchés européens, ceux qui viennent de moins loin sont sûrs d'un meilleur écoulement.

A ce point de vue, dès maintenant, on peut donc prévoir, sans crainte d'erreur, qu'à part certaines denrées coloniales [1], telles que le café, le coton, la soie, et peut-être le riz, qui pourraient, avec un régime de faveur, être introduites en France, l'activité commerciale de la colonie pourrait se tourner

[1] Il [illegible], [illegible] d'une exportation en grand.

avec plus d'avantages vers les îles environnantes et le continent africain qui lui fait face.

La crise du caoutchouc provient non de la taxe imposée à la sortie de l'île, mais de la baisse de prix, 50 %, sur les marchés européens; cette dépréciation a été occasionnée par le Brésil, le plus grand producteur de cette denrée, et est imputable, comme celle du café, à une mauvaise organisation commerciale de ce pays.

Le commerce des bois comporte l'exploitation des essences riches employées dans l'ébénisterie : il ne peut rivaliser avec celui de l'Amérique du Sud; nous en avons déjà donné la raison.

Mais il existe dans les forêts du littoral Ouest des palétuviers très durs, utilisés pour la fabrication des traverses des voies ferrées de l'Afrique du Sud, dont la réfection et la construction en demandent annuellement 200.000, payées 5 fr. 50 à quai Durban ou Lourenzo-Marquèz.

C'est un débouché sérieux que l'île peut accaparer, d'autant plus qu'il n'y a pas à craindre la concurrence de l'Australie ou de la République Argentine, qui ont abandonné ce commerce.

Dans cet ordre d'idées, l'ouverture des marchés du Sud-Africain à nos produits est reliée à la solution de la demande adressée par le gouvernement du Cap, en vue de recruter de la main-d'œuvre à Madagascar, main-d'œuvre destinée à l'exploitation des mines transvaaliennes.

Beaucoup de notabilités coloniales sont d'avis d'accueillir favorablement cette demande. Les avantages qu'en retirerait la colonie sont considérables : développement des relations maritimes, apport de revenus dans la colonie au retour des émigrants, traitement de faveur pour certains produits, diminution de la taxe imposée à l'entrée des bœufs et des moutons, augmentation de l'exportation du riz, dans ces centres où sont accumulés plus de 50.000 Cafres et Indiens.

Mais, d'un autre côté, la main-d'œuvre, déjà insuffisante dans l'île, diminuant encore, ne viendrait-elle pas à faire défaut, juste au moment où la colonie, prenant son essor, semble en avoir le plus besoin?

Le transit entre Durban et Tuléar est assuré régulièrement, depuis fin 1907, par un vapeur, et le cabotage côtier de Diégo-Suarez à Tuléar, depuis peu de temps également, en plus du service régulier postal, par la Société de navigation de l'armement colonial.

Les ports malgaches sont reliés à Hambourg par la « Deutsche-Ost-Afrika-Linie ». Les produits exportés[1] à destination de ce

[1] Peaux de bœufs, cire, vanille, fibres.

port se sont élevés comme valeur, en 1907, à plus de 5 millions de marks.

Enfin, pour établir indiscutablement quel pourrait être l'avenir de Madagascar, il suffira de donner quelques renseignements sur les efforts tentés par les Compagnies établies en Afrique Orientale portugaise[1].

La Compagnie du Zambèze, au capital de 10 millions, a planté 150.000 cocotiers, 72.000 plants de café, des palmiers, du coton; elle fait de l'élevage et exploite les produits industriels du cocotier.

La Compagnie de Boror, au capital de 3 millions, possède 400.000 palmiers à fibre, 150.000 cocotiers, 240.000 plants de café, 350.000 pieds d'arbres à caoutchouc, 730 hectares plantés en riz et coton.

La Compagnie de Zuabo possède des plantations équivalentes.

TRAVAUX PUBLICS

Pour terminer cet exposé, s'il est nécessaire qu'en dehors des services réguliers postaux les armateurs envoient leurs vapeurs dans les ports de l'île, en même temps que les produits y affluent, le gouvernement local, pour faciliter cet écoulement, doit porter toute son attention sur les travaux publics de première urgence et doter la colonie d'un réseau routier en rapport avec les ressources des provinces.

Il doit de même envisager et poursuivre l'aménagement des rades et des ports, assurer leur sécurité et les doter de l'outillage nécessaire pour les facilités d'embarquement et de débarquement.

Dans cet ordre de choses, notre jeune colonie a encore beaucoup à faire : elle a déjà créé un certain nombre de routes, et elle va pouvoir enfin utiliser prochainement la voie ferrée de Tananarive à Tamatave.

Le programme des travaux en exécution comporte l'amélioration et l'achèvement d'un réseau de routes reliant les différents centres des hauts plateaux à Tananarive et d'un autre réseau reliant les régions fertiles de l'Est et de l'Ouest aux ports d'embarquement.

Une somme de 6 millions, y compris une partie des réserves de l'île, est affectée à l'exécution de ce programme.

Dans ce projet sont comprises :

1° La construction d'une grande route dans la partie Nord-

[1] *Bulletin des Renseignements coloniaux.*

Ouest, reliant Diégo-Suarez, actuellement isolé, à la Grande-Terre (une autre route devrait également relier Diégo à Vohemar par le versant Nord-Est).

2° Celle d'une route reliant la région très fertile du lac Aloatra à Tamatave (un chemin plus direct aboutirait à Fénérive).

3° La réfection et l'élargissement de la route de Fianarantsoa à Mananjary, débouché du pays Betsiléo.

4° La réfection de la grande route de l'Ouest, suivie pendant la campagne de 1895 : de Tananarive à Mevatanana et de là à Majunga par chaloupe à vapeur et chaland sur la Betsiboka.

5° Le projet comprend également des travaux d'adduction d'eau potable à Majunga, à Mevatanana et à Diégo, et la construction d'un wharf et de quais à Tuléar.

Les prévisions envisagent le prolongement, vers le Sud de l'île, de la route centrale, reliant déjà Tananarive à Fianarantsoa et la création d'une voie de la capitale aux plaines du lac Itasy.

Il y a lieu enfin d'utiliser les lagunes qui s'échelonnent en chapelets le long de la côte orientale, pour la création d'un canal intérieur destiné à remplacer le petit cabotage, le long de cette même côte inhospitalière ; aussi prévoit-on, pour 1909, le prolongement du canal des Pangalanes, du lac Andranotsara à la rivière Lohotra, et pour plus tard la percée des seuils qui existent entre ce dernier point et Mananjary.

Remarquons que ce programme, dont l'exécution demandera encore quelques années, laisse de côté, faute de crédits, les provinces de l'Ouest et du Sud, en grande partie inexploitées et dont les populations sagement administrées ne tarderont pas à se mettre à hauteur de leurs voisines.

Cette constatation nous permet ainsi de faire ressortir combien la colonie est encore loin de ses limites de colonisation. Parfois si vantée, d'autres fois si décriée, Madagascar a besoin de temps, d'efforts constants et de capitaux.

S. Ery.

LES ALLEMANDS
DANS LE ROYAUME DE POLOGNE

L'action actuelle des Allemands en pays polonais s'exerce de deux façons différentes, dans deux régions géographiquement distinctes : en deçà et au delà de la frontière prusso-russe.

En deçà de la frontière, sur le territoire devenu prussien, les rapports entre Allemands et Polonais sont des rapports de conquérants à conquis dans ce qu'ils ont de plus antique, de plus fruste, de plus barbare, de plus implacable. Rappelez-vous, au Louvre, dans la salle Sarzek, cet effroyable bas-relief chaldéen où on voit le troupeau des captifs antiques, — hommes, femmes et enfants, — convoyés par l'armée triomphante : elle les conduit dans un autre pays qu'elle leur fera mettre en valeur pour le profit du conquérant ; des enfants seront enlevés à ce peuple esclavagé : les Turcs, avec leurs janissaires, n'avaient rien inventé. En Pologne prussienne, aujourd'hui, les moyens sont seuls atténués ; il n'y a guère eu que de superficielles modifications de forme. Le but est le même : déformer, dénaturer, germaniser l'âme des enfants, nation de demain, ou du moins le tenter ; détacher par l'expropriation les hommes de la terre et les disperser à l'étranger, — ou dans les usines ; en un mot tuer une patrie créée et maintenue comme toute patrie qui dure

> Par l'immémoriale et sévère hyménée
> D'une race et d'un champ qui se sont faits tous deux.

De l'autre côté de la frontière, dans l'éphémère « royaume » du Congrès de 1815, l'action allemande, exercée en plein empire des tsars, est au contraire dissimulée, souterraine. Les Allemands s'insinuent ; mais peu à peu ils sont nombreux ; ils se sentent les coudes ; ils s'associent ; ils ont constitué une trame serrée, solide, redoutable. C'est la conquête à la moderne, sans guerre, sans modifications de frontière ni de teinte sur la carte politique, inavouée mais effective, la colonie chez les autres mais vivace et fortement rattachée à la mère-patrie par tout le réseau dense des fils et des liens variés, depuis les plus matériels jusqu'aux plus ténus, aux plus idéaux. Plus les procédés de transport des choses, des hommes et des idées se perfectionnent, plus la production, le commerce et la vie planétaires s'internationalisent, plus ces lentes et formidables

mainmises économiques, puis politiques d'un peuple sur un autre se multiplient et deviennent écrasantes jusqu'à l'anéantissement. Rappelez-vous comment, dans le *Maître de la mer*, l'impérialiste américain Robinson répond à son ami et collaborateur l'impérialiste anglais Jarvis. Ils veulent s'emparer d'une région africaine qui appartient à la France du côté du lac Tchad. Jarvis a objecté les droits de la France. Et alors Robinson :

N'est-ce que cela ? Ces droits ne m'embarrasseront guère si je fais charger les soldats nouveaux, mes dollars ! Ils coloniseront le bassin du Tchad, mes bons petits soldats ! Quand j'y serai propriétaire des bateaux, du sol, des mines ; quand j'y aurai construit le port, les villes, les routes, peu m'importeront les décrets qu'on y enverra de Paris, inutiles chiffons de papier ; peu m'importera la couleur du drapeau déployé pour quelque temps sur mon bien, celle des uniformes qui habilleront les pantins dont je ferai mouvoir les ficelles. J'aurai un suzerain lointain, soit ; mais les eaux, les terres, les forêts, les marchandises seront miennes ; miennes la langue que parleront mes employés, les idées qu'ils répandront ; miens, les indigènes qui vivront sur mes concessions, les sentiments qu'on inculquera à leurs enfants ; mien le Dieu qu'ils apprendront à prier...

C'est ce que M. de Gorski, dans une brochure sur *les Allemands dans le Royaume de Pologne*[1], appelle la création et le développement d' « un pays dans un autre pays ».

***

Cela a commencé à la fin du XVIIIe siècle, sitôt après les trois premiers partages et cela a duré depuis sans arrêt et s'accélère même de nos jours.

Cet effet continu, incessant, ne s'explique pas seulement par une expansion, une poussée, un *Drang* naturel et spontané des gens de langue allemande. Cet effet a été produit par des causes successives et diverses : désir prussien de germaniser la Pologne ; manque dans l'organisme économique polonais de certains éléments indispensables (c'est ainsi qu'avant le colon allemand, le Juif a été attiré en Pologne et s'y est fixé) ; enfin, méfiance haineuse du gouvernement et de la bureaucratie russes pour les Polonais et espoir de les mater avec l'aide des nouveaux-venus allemands.

Ainsi s'est formé l'archipel des colonies allemandes dans le « royaume ». Les îlots, — villages où les fermes sont groupées près de l'instituteur et du pasteur qui sauvegardent l'avenir, — se sont multipliés. La grande île grouillante et fumeuse de Lódz, a pu croître, fortifiée, renforcée d'associations : c'est, —

[1] La traduction de cette brochure va paraître au *Bureau de l'agence polonaise de presse*, 45, rue de Rennes.

si ceux qui le peuvent encore ne prononcent pas leur *quos ego*, — la capitale future de ce quatrième tronçon de la Prusse propre, celle à l'Est de l'Elbe, vaste colonie allemande, héritage des margraves de Brandebourg et des Chevaliers de la Croix agrandi des territoires polonais du quatrième partage.

M. de Gorski nous montre le consul allemand de Varsovie et les associations d'Allemagne, *Gustaw-Adolf Verein* et *Allgemeines Deutsches Schulverein zur Erhaltung des Deutschtums im Auslande* en tête, se démenant, agissant hardiment et fructueusement.

A cela, rien d'étonnant, du moment où on les laisse agir; mais pourquoi les Russes les laissent-ils? Comment vont-ils même jusqu'à les encourager et à les favoriser?

On croit rêver en entendant, au bal national allemand, à l'inauguration d'un pont sur la Vistule, à une fête de *Turners*, de hauts fonctionnaires russes s'exprimer en langue allemande! Que penser de ce gouverneur de Plock qui, hakatiste comme on ne l'est pas encore à Posen, propose de coloniser et de germaniser tout son gouvernement? Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de discours et d'utopies de bureaucrates germanophiles. M. de Gorski attire notre attention sur ces écoles rurales qui sont allemandes et désolent les paysans indigènes, alors que quelques familles seulement de la commune sont étrangères, et sur les écoles de Lódz, dont la moitié sont allemandes alors que les Allemands ne constituent encore que le quart de la population de la ville.

Il y a plus : les Polonais affirment unanimement que c'est surtout sous l'influence de Berlin que Saint-Pétersbourg refuse à Varsovie la liberté dans l'autonomie. M. Marian Zdiéchowski, professeur à l'université Jagellon, m'affirmait, en 1905, à Cracovie, en avoir obtenu l'aveu d'un des ministres russes les plus en vue; depuis, il l'a imprimé [1].

Pourtant le danger allemand grandit dans l'empire des tsars et spécialement dans le « royaume ». Il y a déjà 500.000 Allemands dans le royaume, sur les 2 millions qui vivent dans l'empire — et que le professsur Karl Jentsch voudrait voir devenir 10 millions, afin qu'ils puissent le dominer. — Déjà, les Allemands du royaume vont être renforcés, du moins au point de vue linguistique, par les grandes masses juives qui délaissent de plus en plus la langue polonaise et donnent la valeur d'une langue à leur « jargon » allemand.

Les avertissements ne manquent paraît-il pas aux Russes.

---

[1] *Die Grundprobleme Russlands* (Akademischer Verlag, Vienne et Leipzig, 1907).

M. de Gorski nous affirme que les colons allemands sont visiblement établis aux endroits qui ont une valeur stratégique : forteresses, voies de communication. Il nous raconte la découverte par les autorités russes d'une association d'espions parmi les colons allemands, avec remise par l'un d'eux de pièces fort probantes. Ce n'est pas une histoire banale que celle du général Kaulbars trouvant, un jour de manœuvres, dans le moulin à vent d'un colon, toutes les pièces démontées d'un pont militaire !

***

La Russie, entraînée par la routine, par la force acquise, agit toujours comme si la vieille alliance prusso-russe, née au temps de la guerre de Sept ans et qui dura jusqu'après le Congrès de Berlin, subsistait intacte ; comme si elle avait encore affaire à des Polonais intransigeants, ne songeant qu'à prendre les armes contre elle, irréductiblement hostiles ; comme si Russie et Prusse, dos à dos, se protégeaient toujours l'une l'autre pendant que le Romanof s'étend vers l'Est et le Hohenzollern vers l'Ouest.

Or, les événements se sont succédé avec une vitesse croissante : la Russie ne finira-t-elle pas par s'adapter aux circonstances nouvelles ?

Elle a conclu l'alliance franco-russe et lui est, comme la France, restée fidèle. Elle vient de se rapprocher de Londres en liquidant les difficultés anglo-russes en Asie et en collaborant avec l'Angleterre dans les Balkans. Elle se tourne vers l'Ouest.

De leur côté, dans ces dernières années, les Polonais, avec un sens de la réalité et des nécessités politiques dont il semble bien qu'ils n'avaient jamais fait montre à ce point, ont évolutionné. Les trois tronçons de leur nation, toujours animés par une même âme nationale puissante, sont exaspérés par la loi prussienne d'expropriation qui suit de près les persécutions scolaires devenues célèbres par le drame de Wrzesnia et le procès de Gniezno. Ils sont psychologiquement tournés et mobilisés contre la Prusse. Dans l'empire des tsars, leurs députés ont eu à la Douma une attitude irréprochable : ils ont revendiqué une autonomie polonaise limitée, conciliable avec la puissance russe qu'ils proclament nécessaire face à la puissance allemande ; dans la capitale question agraire, le gouvernement les a vus dans son camp sans avoir fait la moindre concession pour les gagner ; le contingent militaire russe a été voté à la deuxième Douma grâce à leurs voix, — ce qui n'a pas

empêché de supprimer plus de la moitié de leurs sièges.

L'entente, la réconciliation russo-polonaise est possible : elle est nécessaire.

Les Polonais se reconnaissent slaves au moment où les Russes vont avoir besoin d'une avant-garde polonaise et du concours des Slaves.

Préoccupés de dénoncer la poussée allemande vers le Sud-Est (à travers le Balkan vers l'Asie Occidentale) nous avons trop répété en France que le traditionnel *Drang nach Osten* avait été dévié vers l'empire ottoman par la résistance de la jeune frontière de l'empire des tsars. Sans doute, le torrent bouillonnant et bien visible se ruait vers l'Anatolie et la Mésopotamie; mais la digue russe n'était pas étanche : l'eau allemande a pénétré par lente infiltration et le « royaume » en est tout imprégné. L'archipel allemand y est un archipel de lacs.

Les événements de cette année rendent le *Drang nach Osten* proprement dit, celui qui menace directement la Russie, singulièrement menaçant, et cela dans un avenir tout proche. Que les Balkaniques s'allient ou, d'une façon quelconque, forment un barrage au *Drang* allemand vers le Sud-Est : c'est à travers la Russie, par la mer Noire, que l'Allemagne cherchera à atteindre l'Asie Occidentale; il y a là un passage numéro 2 du *Drang* vers l'Asie : les Allemands y ont songé depuis des années[1]. Que l'empire ottoman rajeuni et fortifié ne soit plus dans aucune de ses parties ni européenne ni asiatique une masse à ronger par les termites étrangers : alors ce n'est plus seulement un chemin qu'il faut au *Drang*, c'est un champ d'expansion nouveau. Si l'Asie Occidentale, après la Chine et le Brésil méridional, manque à l'Allemagne, qui étouffe dans ses limites, il lui faudra un autre « homme malade » qui soit pour elle ce qu'était l'homme malade d'Orient revenu à la santé. Pour être cet homme malade, l'empire des tsars n'a qu'à laisser se prolonger sa crise intérieure et Péterhof n'a qu'à cultiver l'amitié de Berlin comme la cultivait Yldiz-Kiosk : la Turquie d'Abdul-Hamid a créé une tradition facile à suivre. Alors sera constituée, pendant une longue, humiliante et perfide paix, une jonction germanique vivante entre la Prusse et les 300.000 Allemands qui dominent dans les provinces baltiques.

L'avenir de l'empire des tsars peut, Dieu merci, être tout

---

[1] Voir le très remarquable article publié dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er mai 1902 sous le titre de *l'Allemagne vers l'Est*.

autre. Il peut rapidement être splendide. Mais pour cela il faut non plus favoriser mais surveiller et contenir l'Allemand. Il faut aussi se laisser porter par le grand courant slave, seul capable de refouler le *Drang* germanique.

Le danger allemand, jadis nettement vu par Alexandre III, est dénoncé aujourd'hui par la plus grande partie de la presse russe. De ce côté, les avertissements ne manquent pas au gouvernement; les faits lui sont connus : la question est de savoir s'il en tirera les conséquences.

D'autre part, en Russie, à côté de l'école panslaviste ou slavophage subsistante, gagnent en influence les idées slavistes : entre les Russes, qui veulent se relever et ne peuvent dédaigner un pareil appui, et les autres nations slaves, qui depuis quelques dizaines d'années ont singulièrement grandi matériellement et intellectuellement, une collaboration entre égaux et non, a-t-on dit, entre parents riches et cousins pauvres, peut et doit avoir lieu. Avant tout, il faut que les Russes et les Polonais, les deux nations slaves les plus nombreuses, se réconcilient.

Cette réconciliation a été esquissée en 1905, à Moscou, entre Polonais de tous les partis et cadets russes : ce n'était qu'une ébauche et sans lendemain.

Autrement sérieux a été, cette année, l'admirable mouvement slaviste qui, grâce à M. Karel Kramarj, a promptement abouti à cette conférence de Prague où toutes les nations slaves étaient représentées et où des Russes de la droite comme de la gauche et des Polonais ont pu causer sans rompre et sur bien des points tomber d'accord.

Des voix polonaises montent claires et fermes. C'est le livre de M. Marian Zdziéchowski sur la Russie[1], si profond, si impartial que les conclusions en sont pleinement approuvées par des Russes comme le prince Troubetzkoï. C'est le livre de M. Roman Dmowksi, leader polonais à la Douma, sur l'Allemagne, la Russie et la nation polonaise, vue hardie, réaliste et singulièrement perspicace et perçante sur la situation de l'Europe[2].

L'œuvre de M. de Gorski, — qui, dans quelques jours, va avoir pour nous le grand mérite d'être la première traduite en français, — fait partie de tout cet ensemble. Il place le lecteur à un point d'observation excellent et de là, — enquêteur bien connu par sa belle étude sur Lódz, directeur du *Dzien* à Var-

---

[1] *Die Grundprobleme Russlands.*

[2] *Niemcy, Rosya i Kwestya Polska* (Léopol, 1908).

sovie, — il nous montre tout à l'entour, dans le site qui lui est familier, le *Drang* allemand en pays polonais dans l'empire des tsars ; à l'arrière plan, on devine l'autre question capitale, la question complémentaire de celle du *Drang nach Osten*, celle des rapports russo-polonais.

*
* *

C'est avidement qu'il nous faut, nous Français, écouter ces voix et lire de pareils livres. Nous savons bien que, en dehors de l'hypothèse d'une guerre générale toujours possible, l'équilibre européen que nous voulons établir avec le temps, l'équilibre sans l'hégémonie d'aucune sorte et avec de moins en moins de souffrance et d'injustice, serait, dans l'avenir, singulièrement facilité par l'union entre Slaves que suppose l'entente franco-slave par laquelle serait doublée la valeur morale et effective de la nécessaire et encore rudimentaire alliance franco-russe.

Les êtres ne deviennent conscients et ne se groupent que sous l'action de la douleur, —

Car à ce triste prix, tout doit être acheté,

— et après un contact, un choc avec le non moi.

Peut-être des faits récents et violents comme l'attaque allemande en Posnanie et maintenant jusqu'à Prague, comme aussi cette annexion de la Bosnie qui exaspère les Serbes et les Russes, ont-ils hâté le moment où les Slaves seront enfin réconciliés et le moment où la Slavie sera moralement fédérée. Les effets d'un pareil événement seraient multiples et de portée immense. On les constaterait bien vite dans le « royaume » jusqu'ici très effectivement, mais trop doucement, trop habilement envahi par des gens qui ont leur plan et sont des maîtres en matière d'invasion.

René Henry.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

La question du Maroc à la Chambre des députés.

La Chambre des députés a discuté, les 15 et 18 janvier, les interpellations marocaines de MM. Jules Delafosse, Lucien Hubert, Jaurès et Denys Cochin. Successivement les quatre interpellateurs ont pris la parole pour exposer leur point de vue particulier. M. Jules Delafosse s'est attaché à démontrer que l'effort politique et militaire que nous avons fait au Maroc comporte un autre dénouement que celui qu'il a reçu. « Ce serait, a-t-il dit, une grosse illusion de croire que le pres-« tige français est sorti absolument indemne de cette aventure... Il « ne faudrait pas non plus nous dire, et surtout il ne faudrait pas « croire que tout est pour le mieux dans le Maroc, parce que la « région est aujourd'hui pacifiée et policée, parce que Moulaï Hafid se « sera solennellement engagé à respecter toutes les clauses de l'Acte « d'Algésiras. » Et M. Delafosse a conclu :

Pour se fier à une pareille garantie, il faudrait d'abord savoir exactement, ce que l'Acte d'Algésiras permet ou défend.

Il faut donc se préoccuper d'établir sur des bases solides et sûres nos rapports futurs avec le sultan nouveau.

C'est une préoccupation très grave que celle-là. Elle est infiniment grave, parce que la question marocaine n'est pas limitée au Maroc ; elle dépasse, et de beaucoup, le cadre géographique dans lequel elle se meut. Elle engage, elle commande tout l'avenir de la colonisation française en Afrique, et c'est là un intérêt primordial sur lequel il faut veiller.

J'espère que Moulaï Hafid, qui est un homme très intelligent, dit-on, comprendra qu'il a tout intérêt à vivre en bons termes avec la France. Mais ce n'est qu'une hypothèse. Ce qui est une réalité, c'est l'obligation de nous rappeler sans cesse la période d'hostilité dont j'évoquais le souvenir tout à l'heure, et de prendre des précautions sévères contre le retour d'une pareille épreuve.

Ces précautions sont, Dieu merci ! dans nos mains, et il nous suffit de vouloir en user. Ce n'est pas pour rien que nous sommes les voisins immédiats du Maroc sur une étendue de 1.200 kilomètres. Cette situation privilégiée nous confère des droits et des devoirs qui suffisent amplement à notre défense, à condition de les faire valoir.

Si la France a subi tant d'avanies, depuis quelques années, au Maroc, ce n'est pas parce qu'elle manquait des moyens nécessaires pour les prévenir ou pour les châtier. Ce qui nous a manqué surtout, c'est l'esprit de méthode et de décision qu'il fallait y mettre. J'espère qu'il n'en sera pas

de même demain. Nous avons là des droits, des privilèges qui résultent de notre voisinage et qui sont, d'ailleurs, confirmés par des traités ; et nous avons aussi les moyens d'opposer à des dispositions malveillantes, si elles se manifestent, des remontrances qui pourraient être suivies d'efficaces sanctions. Il nous suffira toujours d'en montrer la force en temps opportun, et, s'il le faut, de les appliquer résolument.

M. Lucien Hubert a demandé ensuite quelle serait l'attitude du gouvernement vis-à-vis de Moulaï Hafid, et si le général Lyautey a pour unique mission de couvrir le Sud-Oranais en s'appuyant sur la Moulouïa. Il a insisté sur la nécessité, dans les circonstances actuelles, de gagner la confiance du Maroc et de s'appuyer sur le concours intelligent et précieux de Moulaï Hafid.

M. Jaurès, qui a parlé le troisième, et dont le discours a porté sur les deux séances, a d'abord soulevé la question de l'organisation de la police sur la frontière — question que nous précisions ici même dans notre dernière livraison [1] — et il a demandé la publication du rapport présenté à ce sujet par le général Lyautey, en qualité de haut commissaire de la France à la frontière. M. Pichon a naturellement opposé un *non possumus* absolu à cette singulière exigence de M. Jaurès. « Je suis, a-t-il dit, ministre responsable devant la « Chambre. La Chambre jugera mon acte, mais je n'admettrai pas « que la responsabilité d'un des agents placés sous ma direction soit « substituée à la mienne. J'ai, comme ministre des Affaires étran- « gères, des responsabilités particulières qui ne me permettent pas « de laisser instituer sur les questions qui intéressent la politique « extérieure de la France un débat direct à la tribune, qui ne me « permettent pas de livrer à la publicité tous les documents diplo- « matiques sur lesquels se fondent le programme et les résolutions « du gouvernement. »

Envisageant ensuite l'ensemble de la situation internationale et le rôle que la France peut y jouer, M. Jaurès a de nouveau développé sa thèse favorite.

Voilà pourquoi, a-t-il dit, non seulement pour le Maroc, non seulement pour l'Algérie, non seulement pour la France, pour l'honneur de la signature que vous avez donnée au monde, mais pour la grande action morale que vous pouvez, que vous devez exercer en Orient, voilà pourquoi je vous dis : Il faut en finir avec ce haillon de la question marocaine ; il faut liquider cette entreprise finie, sans délai, sans hésitation.

Et M. Jaurès a accusé le gouvernement de laisser les autorités militaires de la frontière se porter à la conquête du Maroc sous prétexte d'organisation.

Avec M. Denys Cochin, la Chambre est revenue à la question marocaine : « Nous avons pacifié la Chaouïa, a-t-il dit, mais pour qui ? »

---

[1] Voir *Questions Dipl. et Col.* du 16 janvier. J.-H. Franklin : « La politique marocaine et la frontière algérienne ».

M. Cochin a aussi protesté contre les entraves constamment apportées à l'action du général d'Amade :

Comment! vous vous arrêtez au moment où l'ennemi est à bout, où vous tenez la victoire! Vous vous arrêtez, pourquoi? Parce que vous avez admis un principe? Et quel principe? Je voudrais bien le connaître et le comprendre. Vous proclamez : il faut soumettre les tribus. Soumettre, c'est un mot qui suppose un régime organisé. On se soumet à quelqu'un; on se soumet à quelque chose. C'est ce que demande sans cesse le général d'Amade. Il écrit : Mais les tribus me demandent : où est Abd el Aziz? Nous avons été trompés; nous venons de brûler la maison de tel intrigant qui nous avait excités contre lui. Que le sultan vienne! qu'il se montre! Qu'il vienne! écrit aussi le général; le moment est arrivé; il va triompher; il va être reconnu par son peuple. Non, on l'empêche de se mettre en route. Il faut que les tribus se soumettent!

Mais se soumettre à qui? A Abd el Aziz? Non, jamais! ce serait le protectorat. Au général d'Amade? A la France? Non, ce serait la conquête. Se soumettre à qui, mon Dieu! A Allah? Non, sans doute, car ce serait clérical! Alors, je ne sais pas ce que peut faire ce malheureux général. Il se bat, mais pour personne. Vous avez déjà inventé quelque chose d'étrange; vous avez inventé l'école neutre, à laquelle je ne crois guère, mais la guerre neutre, je ne sais pas ce que c'est. Que signifie une armée en campagne à laquelle on dit — le mot est dans les dépêches de M. le ministre de la Guerre — : « Ne soyez pas agressifs. »

Qu'est-ce qu'une armée en campagne qui n'est pas agressive? Nous avons soumis la Chaouïa; à qui l'avons-nous soumise? A Moulaï Hafid; il n'a qu'à venir s'y installer. Alors qu'avons-nous fait, puisqu'elle était à lui déjà?

Et M. Cochin a terminé ainsi :

Je termine en exprimant le regret que le gouvernement ait poussé la France à un aussi grand effort et surtout qu'il ait fait faire à l'influence française une manifestation aussi éclatante pour aboutir à un si piètre résulat.

Ce que je redoute au point de vue de notre influence au Maroc, ce n'est pas que notre démonstration de force — démonstration exécrable, s'écrie M. Jaurès — ait irrité les populations; c'est que, au sein de ces populations barbares et simples, la faiblesse que nous avons montrée ne diminue, au contraire, notre influence.

Nous les avons soumises sans dire à qui; nous nous sommes retirés sans dire devant qui; mais la conséquence sera que le sultan qui a été créé par l'Allemagne, qui est l'œuvre de l'Allemagne, ne pourra que propager parmi elles l'influence allemande.

M. Pichon a pris alors la parole, et répondant d'ensemble à tous les interpellateurs, il a prononcé le discours suivant, que nous reproduisons *in extenso* d'après le *Journal officiel* :

Discours de M. Stephen Pichon

MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Messieurs, je vous demande la permission de faire descendre le débat des hauteurs où MM. Jaurès et Cochin l'ont successivement porté, dans certaines parties importantes de leurs très éloquents discours, pour le concentrer sur ce qui

est son objet propre : la discussion de la question marocaine. Car il ne faut pas oublier que nous discutons aujourd'hui une demande de crédits concernant les opérations militaires au Maroc, et des interpellations sur la politique marocaine du gouvernement.

Aussi bien, je suis de l'avis de M. Cochin, lorsqu'il dit que le moment n'est pas venu de conclure, ni même de tenter les ententes internationales universelles dont a parlé M. Jaurès. Je sais qu'il entend leur donner la forme d'une proposition d'arbitrage international total dont le gouvernement de la République saisirait tous les gouvernements.

Messieurs, je suis un partisan très décidé de l'arbitrage. J'ai eu à m'en expliquer au moment où la Chambre s'est prononcée sur les instructions données aux plénipotentiaires du gouvernement de la République, lorsqu'ils se rendaient à la Conférence de la Haye.

J'ai applaudi à l'arbitrage dans l'affaire de Hull; j'ai été heureux de négocier celui de Casablanca, qui a été pour les deux nations qui y ont pris part une victoire du bon sens et de l'équité. (*Applaudissements.*)

Mais je ne puis dissimuler qu'il serait imprudent de notre part d'entrer dans la voie que M. Jaurès nous indique. Nous risquerions d'embrouiller beaucoup une situation déjà compliquée, et d'aller au devant de tous les risques que M. Jaurès veut éviter. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

A la Conférence de la Haye, pendant quatre mois on a discuté des projets d'arbitrage. La commission qui s'en occupait était présidée par un homme au caractère et à la compétence duquel nous sommes unanimes à rendre justice, le premier plénipotentiaire français, M. Léon Bourgeois; tous les plénipotentiaires français faisant partie de la commission, tous ont préconisé le projet d'arbitrage obligatoire, étant donné d'ailleurs qu'il serait réduit aux questions qui n'engageraient ni la dignité, ni l'honneur national; et malgré tous les efforts, messieurs, au bout de quatre mois, ils ne sont arrivés à faire adopter, que par une partie des Etats et non par l'unanimité, l'arbitrage obligatoire. Parmi les Etats qui se sont abstenus, figurent précisément ceux auxquels M. Jaurès nous demande aujourd'hui de nous adresser pour introduire l'idée de l'arbitrage obligatoire dans la législation internationale. Alors que tous les délégués français, ceux de la Grande-Bretagne et ceux de la Russie adoptaient l'arbitrage obligatoire, parmi les Etats de l'Europe qui n'en ont pas voulu, figurent l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie. Il nous serait singulièrement difficile, en prenant texte de ces délibérations, de nous adresser à des puissances qui, par la voix très autorisée et très éloquente de leurs plénipotentiaires, ont repoussé les propositions pourtant restreintes dont la Conférence était saisie, il nous serait très difficile de nous adresser à ces gouvernements pour leur demander d'étendre encore un projet qu'ils ont repoussé alors qu'il était beaucoup plus réduit (*Très bien ! très bien !*) Tenons-nous en donc à des réalités. C'est avec les réalités qu'on fait et qu'on discute la politique étrangère. N'essayons pas d'aborder des espérances qui sont plus ou moins des rêves ou des chimères ; prenons les choses telles qu'elles sont, et tâchons d'en tirer le meilleur parti possible. Voyons quelle a été la politique du gouvernement. Je vais serrer d'aussi près que possible les arguments qui ont été apportés à la tribune et je me propose de démontrer — j'espère y réussir — que le gouvernement a fait tout ce qu'il devait, tout ce qu'il pouvait et qu'il l'a fait d'accord avec le Parlement.

Messieurs, dans cette question marocaine, le gouvernement — le débat qui se poursuit le fait apparaître une fois de plus — se trouve en présence de deux sortes d'adversaires ; ceux qui, comme M. Delafosse, comme

M. Denys Cochin, lui reprochent, avec l'ardeur que vous connaissez, de n'aboutir qu'à des résultats insuffisants, si l'on considère l'importance de l'effort et des sacrifices qu'il a demandés à la Chambre, et ceux — dont M. Jaurès est l'infatigable et le plus éloquent interprète — qui l'accusent de poursuivre une politique d'intervention militaire qui conduirait à des aventures au Maroc et serait dangereuse au point de vue international.

J'ai déjà répondu plusieurs fois à ces deux arguments, je les réfuterai encore aujourd'hui, mais tout d'abord je tiens à bien constater, parce que c'est la vérité et au risque de me répéter, que jamais nous n'avons trompé la Chambre. Nous lui avons toujours fait connaître nos intentions.

M. Edouard Vaillant. — Après les événements.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Non pas après, mais avant!

Nos intentions n'ont jamais varié et elles ont toujours été approuvées. Nous avons toujours dit — je vous demande de me rendre cette justice — que nous ne cherchions au Maroc ni protectorat, ni conquête, que nous entendions y respecter les conventions internationales qui portent notre signature, que nous entendions aussi en tirer tout le bénéfice qui en découle, que nous voulions assurer la mise en pratique régulière de nos accords spéciaux avec le Makhzen. Nous avons toujours déclaré que nous resterions neutres dans les luttes intérieures qui déchiraient l'empire et nous sommes constamment restés fidèles à cet engagement. Si on en doutait, et qu'on fût tenté de chercher à faire la démonstration contraire, il n'y aurait qu'à se reporter à toutes les pièces du *Livre Jaune* que j'invoque comme un témoignage irrécusable.

Je sais bien que mon ami M. Hubert a très agréablement raillé le *Livre Jaune* et la façon de le confectionner; il a parlé de la différence qui existe entre la langue écrite et la langue parlée, entre l'image virtuelle et l'image réelle de la politique.

Ces paroles qui sont, je vous assure, profondément injustes, sont également imprudentes. Je demande, non pas pour moi qui suis exposé comme ministre à toutes les critiques de l'opposition et même à celles de mes amis, je demande, pour le ministre des Affaires étrangères de France, qu'on n'habitue pas les chancelleries à douter de sa parole. Je demande qu'on n'habitue pas l'Europe à penser que le gouvernement a deux politiques : une qu'il affirme dans les explications qu'il donne aux Chambres et une qu'il pratique ou fait pratiquer par ses agents. Ce serait dangereux, imprudent et inexact. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

Nous n'avons et nous n'autorisons, de la part de nos agents qu'une politique, celle que nous expliquons devant les Chambres et au sujet de laquelle nous envoyons des instructions conformes à nos déclarations. Je puis vous donner l'assurance que c'est la seule politique pratiquée par nos agents. Je défie qu'on trouve la trace d'une indication contraire dans aucune des pages et dans aucune des phrases des documents diplomatiques que nous avons fournis aux Chambres ou que nous pourrions leur fournir...

M. le marquis de Rosanbo. — Mais il y a des documents que vous ne montrez pas.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Certainement, il y a des documents que nous ne montrons pas, monsieur de Rosanbo. La diplomatie ne se fait pas encore sur la place publique. (*Très bien! très bien!*)

M. Jules Delafosse. — Vous avez raison.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Elle comporte encore un certain degré de confidences; il y a certaines choses que le ministre des Affaires étrangères doit connaître avant de prendre les résolutions dont il est responsable devant le Parlement; on ne peut raisonnablement lui demander de porter à la connaissance de tout le monde et de discuter publiquement, à la tribune, des pièces qui sont et doivent rester confidentielles. (*Très bien! très bien!*)

Quant à la politique de non-intervention, disais-je, nous avons toujours refusé, comme la Chambre et comme le Sénat, de l'envisager comme possible. Nous l'avons repoussée, parce que nous la considérions comme devant être fatale à la fois pour notre dignité, pour nos intérêts et pour nos droits. Nous ne pouvions moins faire — et nous l'avons toujours dit — que de nous montrer capables de remplir, fût-ce au prix de lourds sacrifices, le mandat que nous avions sollicité concurremment avec l'Espagne, à Algésiras; nous ne pouvions laisser à d'autres le prétexte ou l'occasion d'intervenir à notre place dans un empire qui confine à nos possessions; nous ne pouvions négliger de faire respecter la vie de nos compatriotes et le prestige de notre drapeau; nous ne pouvions sacrifier au mauvais vouloir que nous rencontrions, aux hostilités qui nous étaient manifestées, l'exécution de tous nos accords avec le gouvernement marocain.

Ce sont ces préoccupations qui ont toujours dicté notre conduite. Elles ont été la règle invariable de nos actes et elles ont toujours obtenu l'assentiment du Parlement.

M. Cochin demandait tout à l'heure quels en ont été les résultats; je vais le lui dire.

Veuillez vous rappeler, messieurs, quelle était la situation du Maroc au moment où nos troupes de terre y sont arrivées et où notre division navale est apparue en laissant des stationnaires devant les ports.

Les Européens venaient d'être massacrés à Casablanca; ils étaient menacés dans toutes les villes du littoral; le désordre et l'insécurité étaient partout; on représentait universellement l'organisation de la police comme impossible; on craignait des interventions européennes; l'autorité locale était impuissante à les conjurer.

Il y a dix-huit mois de cela; que s'est-il passé depuis? Grâce à nous, l'ordre n'a été troublé nulle part; la sécurité de toutes les colonies a été garantie; les transactions commerciales se sont librement développées...

M. GUSTAVE ROUANET. — C'est pour cela que le commerce a baissé.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES... nous avons organisé la police, qui aujourd'hui fonctionne partout; nous avons réglé par des ententes économiques des rivalités d'intérêts dont M. Cochin parlait tout à l'heure et qui existaient entre nous et d'autres pays; nous avons commencé la mise en pratique de nos accords sur la frontière où la situation de l'Algérie n'a jamais été mieux assurée qu'aujourd'hui; nous avons garanti nos droits de telle sorte qu'ils n'ont rien à craindre aujourd'hui d'aucune concurrence et d'aucune contestation.

Nous avions dit que notre action se bornerait à la répression de l'insurrection de la Chaouïa, à la pacification de cette région; que nous ne nous laisserions pas entraîner dans l'intérieur; nous avons tenu parole. Nous sommes restés dans les limites prévues et annoncées de notre action. Et lorsque la guerre civile marocaine s'est terminée par la victoire de Moulaï Hafid, nous nous sommes trouvés — comme je l'avais indiqué dans une discussion antérieure qui ne date pas d'hier, car elle remonte à

un an à peu près, jour pour jour — nous nous sommes trouvés assez forts pour faire prévaloir auprès du nouveau sultan, sans aucune arrière-pensée et sans aucune espèce de ressentiment contre sa personne, bien qu'il nous ait combattus, les principes et les dispositions que, d'accord avec l'Espagne et l'Europe, nous avons considérés comme les conditions nécessaires de son avènement régulier au trône.

Je vous demande la permission de les indiquer pour que le débat soit précis. Je m'excuse devant la Chambre.

M. Eugène Reveillaud. — C'est très intéressant!

M. le ministre des Affaires étrangères. — Nous avons donc indiqué, d'accord avec l'Europe, quels étaient les principes et les dispositions que nous considérions comme nécessaires pour consacrer l'avènement de Moulaï Hafid. Les voici :

Adhésion générale à l'acte d'Algésiras, aux mesures et règlements qui en ont été la suite, aux arrangements, obligations de tous genres résultant d'engagements avec le corps diplomatique et de contrats particuliers.

Responsabilité des dettes contractées par Abd el Aziz sous réserve d'une vérification ultérieure des dettes à l'égard des particuliers.

Aucune atteinte portée au mandat de police conféré à la France et à l'Espagne.

Confirmation des attributions de la commission internationale chargée de régler à Casablanca les indemnités dues par le gouvernement marocain.

Obligation par le sultan de faire le nécessaire afin d'apporter la sécurité à ses sujets et aux colonies étrangères dans toutes les régions de l'empire, nécessité de prendre des mesures en harmonie avec l'acte d'Algésiras pour garantir la liberté et la sûreté des communications.

Affirmation par Moulaï Hafid au regard de son peuple de sa volonté de maintenir avec tous les pays et leurs nationaux des relations conformes au droit des gens.

Droit reconnu à toutes les puissances de poursuivre avec le sultan le règlement des questions qui touchent en particulier chacune d'elles.

En vertu de ce droit, la France et l'Espagne poursuivront directement avec le Makhzen le remboursement des dépenses qu'elles ont faites pour assurer la tranquillité dans certaines régions du Maroc au moyen d'expéditions militaires indispensables. Elles traiteront dans les mêmes conditions la question des indemnités dues pour le meurtre de leurs nationaux.

Ces conditions ne sont pas l'œuvre de la France; elles ont été stipulées par toutes les puissances signataires de l'acte d'Algésiras. Dira-t-on qu'elles sont trop dures? Mais toutes les puissances les ont acceptées. Dira-t-on que nous essayons d'entreprendre sur le pouvoir du sultan, d'y porter les atteintes dont a parlé M. Jaurès? Mais le reproche s'adresserait à tout le monde, et en réalité il ne doit s'adresser à personne, car les conditions ont été jugées avec raison acceptables pour tous.

Je le demande, l'ensemble des résultats que je viens d'indiquer est-il insignifiant? Faut-il regretter l'effort que nous avons fait pour les atteindre? Faut-il le considérer comme excessif ou comme disproportionné? Croit-on que si nous avions laissé l'anarchie marocaine se développer au risque de tous les périls qu'elle pouvait engendrer sur place et de toutes les complications internationales qu'elle pouvait créer, nous serions dans la situation que nous occupons aujourd'hui ? que penserait-on de nous, que penserait-on de la France si nous n'avions pris en mains, avec toute la fermeté et toute la résolution que nous y avons apportées.

la défense et la sauvegarde de tous nos droits? Quelle serait notre position au Maroc, quelle serait notre position en Europe, quels seraient en Afrique notre présent et notre avenir, auxquels vous avouerez bien que nous ne devons cesser de songer? quelle responsabilité n'aurions-nous pas encourue vis-à-vis de nous-mêmes, vis-à-vis de vous et vis-à-vis de notre pays? (*Applaudissements.*)

Nous nous sommes gardés à la fois, messieurs, d'une politique téméraire et d'une politique d'abandon, et nous avons conscience d'avoir rempli notre devoir vis-à-vis du Parlement, jaloux lui-même de ne rien sacrifier des intérêts et des droits de la France. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Jaurès a dit : « Je vous ai quelquefois critiqué... » — c'est vrai, la Chambre le reconnaîtra — «... mais je me suis bien gardé de faire des prophéties ». C'est une erreur ; vous avez fait des prophéties.

M. Jaurès. — Oui ; je vous ai annoncé que vous assisteriez au succès de Moulaï Hafid.

M. le ministre des Affaires étrangères. — C'est entendu ; moi aussi j'ai envisagé le succès de Moulaï Hafid. Mais je vais vous rappeler vos prophéties.

A l'occasion de cette discussion, je me suis reporté aux débats antérieurs, et j'ai eu le plaisir de relire vos discours après avoir eu celui de les entendre. Je ne m'en plains pas; mais enfin, voici le résumé de vos prédictions :

Nous devions être invinciblement entraînés à rétablir l'ordre dans toute l'étendue du territoire marocain ; nous irions à Fez, nous nous enfoncerions dans le Sud de l'empire, nous ne pourrions pas nous retirer, nous serions pourtant obligés de le faire sous la menace de l'étranger. Que dis-je ? Un jour même, vous nous avez dit ici que cette menace nous avait déjà été adressée.

Nous compromettions l'entente anglaise ; nous nous brouillerions avec l'Espagne, nous ruinerions notre influeuce au Maroc, nous envoyions nos soldats au désastre, nous nous condamnions à une situation impossible ; nous infligions à notre pays la plus grande des humiliations, nous compromettions la paix de l'Europe. Un jour même, dans un article de la *Dépêche de Toulouse*, vous annonciez que la Chambre était frappée de stupeur et qu'elle commençait à s'en rendre compte.

M. Jaurès. — Oui !

M. Edouard Vaillant. — Cela s'est réalisé en partie.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il ne faut pas dire en partie; il faut indiquer, préciser.

Je demande expressément quelles sont celles de ces prophéties qui se sont accomplies. Où sont les malheurs que nous avons déchaînés sur notre patrie ? Où en est la révolte de l'opinion publique, qu'on nous avait annoncée ? On est allé, comme on en avait le droit, dans des meetings, dans des réunions, dans la presse, essayer de soulever contre nous le suffrage universel; dans quelles mesures y a-t-on réussi? Quelles sont les élections qui ont été faites contre le gouvernement sur la question marocaine ? Où en est la stupeur de la Chambre ? Je le demande à nos contradicteurs.

Quelle est en réalité la situation ? Moulaï Hafid est reconnu par les puissances dans les conditions que j'ai précédemment indiquées. Nous nous trouvons en présence d'une autorité chérifienne indiscutée et d'un sultan en possession complète de son pouvoir. Il a fait demander à notre ministre de se rendre auprès de lui pour traiter d'une façon amicale et

conciliante les questions qui nous intéressent. Notre ministre a regagné Tanger et va partir incessamment, aujourd'hui ou demain, pour Fez. M. Jaurès m'a demandé tout à l'heure ce qu'il allait y faire. Je vais le lui dire.

D'abord, il ne fera rien qui puisse affaiblir le pouvoir et l'autorité du nouveau sultan. C'est, au contraire, notre intérêt, celui du Maroc et celui de tout le monde, que ce pouvoir et cette autorité s'affermissent. L'Europe tout entière, et la France au premier chef, a intérêt à éviter, sur le territoire chérifien, les causes de troubles, de désordres et d'insécurité. Et à cette occasion, je vous demande de ne pas jeter d'avance la suspicion sur la mission de notre ministre, de ne pas dire qu'il est chargé de réclamer tant de choses qu'il est certain de ne pas les obtenir. C'est une très mauvaise façon de préparer la voie aux négociations qui vont se poursuivre et les craintes que vous formulez à ce sujet seraient d'autant plus inopportunes qu'elles se trouveraient en contradiction avec les assurances que nous avons déjà reçues et que nous considérons comme satisfaisantes.

M. Jaurès. — Quelles assurances ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Qu'est-ce que M. Regnault va faire à Fez ? Je vais vous le dire exactement, d'après le texte même des instructions qui lui ont été remises.

Notre ministre est chargé d'aller s'entretenir avec le nouveau sultan, suivant la formule du sultan lui-même, « des questions qui intéressent à la « fois la France et le Maroc, afin d'établir l'entente entre les deux pays ». Il ne doit rien faire, au cours de sa mission, qui puisse être interprété comme étant en contradiction avec le texte et l'esprit des conventions internationales qui portent notre signature ou des accords particuliers que nous avons conclus avec le makhzen. Il doit s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme ne rentrant pas dans le cadre des déclarations réitérées qui ont été faites au Parlement par le gouvernement de la République sur notre résolution de respecter l'indépendance de l'empire chérifien et de ne pas viser à l'établissement d'un protectorat français sur cet empire. (*Très bien ! très bien !*)

Il ne doit rien entreprendre contre l'égalité commerciale et économique que revendiquent avec raison toutes les puissances. Mais il a pour mission de préserver, sans atteinte pour aucune d'elles, les intérêts spéciaux qui résultent de notre situation géographique et politique par rapport à l'Empire marocain.

L'Acte d'Algésiras reste la règle générale et la garantie de notre politique. Nos rapports avec le makhzen doivent continuer à s'en inspirer. Cet Acte nous reconnaît à certains égards une situation privilégiée et des prérogatives particulières. M. Regnault doit s'attacher à nous les faire maintenir.

Il doit travailler également à nous faire maintenir les droits que nous possédons en vertu d'accords ou d'arrangements directs entre le makhzen et nous.

Il doit s'efforcer de déterminer la mise en application totale et rapide des mesures arrêtées en principe à Algésiras et dont certaines sont encore en suspens.

Quant à nos accords spéciaux relatifs à la frontière, leur fonctionnement dépend de l'entente entre les deux hauts commissaires désignés à cet effet par le gouvernement français et le gouvernement marocain.

M. Regnault doit faire expressément confirmer les pouvoirs qui avaient été donnés par Abd el Aziz — et qui ont, d'ailleurs, été renouvelés par

Moulaï Hafid — au haut commissaire marocain et il doit lui faire adresser des instructions conformes.

M. JAURÈS. — Quels sont les deux hauts commissaires ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Le commissaire français est le général Lyautey ; le commissaire marocain est un représentant du sultan.

M. JAURÈS. — C'est donc le général Lyautey qui déterminera avec le sultan les conditions de nos accords spéciaux concernant la frontière algéro-marocaine ?

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je dis que M. Regnault doit faire donner par le sultan au haut commissaire marocain les instructions nécessaires en vue de se mettre d'accord avec le commissaire français sur la mise en pratique de nos ententes.

M. JAURÈS. — Alors le général Lyautey pourra seul...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Le général Lyautey ne peut rien faire que d'accord avec le représentant du sultan.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je m'expliquerai tout à l'heure sur nos accords, car je vois qu'on se méprend complètement sur leur portée et sur leur véritable signification.

M. Regnault doit enfin s'occuper de deux grosses questions sur lesquelles l'entente est nécessaire entre nous et le makhzen : celle du règlement de l'indemnité qui nous est due et qui comporte le remboursement des frais de nos opérations militaires, et celle de l'évacuation de la Chaouïa.

Sur la première question, nous nous montrerons aussi conciliants que possible. M. Jaurès, cependant, m'a paru vouloir pousser la conciliation un peu loin. Si je l'ai bien compris, il a demandé à ce que nous renoncions à l'indemnité que nous avons à récupérer. J'avoue que telles ne sont pas les instructions données à notre plénipotentiaire... (*Très bien ! très bien ! à gauche et au centre.*)

M. GUSTAVE ROUANET. — Demandez cinq milliards !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — .. et je ne sais comment une décision de ce genre serait accueillie par M. le ministre des Finances et par la majorité du Parlement. (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

Nous avons toujours déclaré, lorsque nous nous sommes expliqués sur notre politique au Maroc, que nous entendions bien nous faire rembourser les frais de notre occupation militaire.

Nous nous montrerons, je l'ai dit, aussi conciliants que possible. Nous n'avons aucune intention de surcharger le Maroc du poids de dépenses qu'il ne pourrait pas supporter et de compliquer la tâche du nouveau sultan. Il appartiendra à notre ministre, après les pourparlers qu'il engage, de nous saisir du projet qui aura paru le plus pratique et je me plais à croire que Moulaï Hafid nous tiendra compte de la modération et la bienveillance avec lesquelles nous traiterons cette question.

En ce qui regarde l'évacuation, nous tiendrons les promesses que nous avons toujours faites et, à cet égard, comme à tous les autres, nous exécuterons le programme que nous nous sommes tracé.

C'est de Moulaï Hafid aujourd'hui que cette exécution dépend. Si, comme j'en suis sûr, nous nous entendons avec lui, s'il prend la responsabilité de l'ordre et de la tranquillité dans la Chaouïa, les mesures destinées à assurer l'évacuation sont dès à présent arrêtées ; en voici le principe :

En nous en allant, nous ne pouvons nous exposer à être ramenés par un retour des tribus naguère hostiles ou par de nouvelles attaques contre

nous aux points que nous aurons abandonnés. Nous avons donc à prendre toutes les précautions nécessaires pour que les résolutions que nous aurons prises puissent être maintenues. (*Très bien ! très bien !*)

Nous commencerions par évacuer tous les postes que nous occupons à la périphérie de la Chaouïa ; nous replierions nos troupes à Ber-Rechid, en conservant autour de ce poste les gardes nécessaires, qui pourraient être constituées par les goums marocains déjà formés.

Nous rapatrierons une part de l'effectif de Ber-Rechid égale au contingent ramené de la périphérie.

Nous ferions ainsi dans les meilleures conditions l'épreuve de l'évacuation, que nous achèverions ensuite par étapes et aussi rapidement que possible.

Des instructions en conséquence ont été envoyées au général d'Amade qui prend dès maintenant toutes les mesures nécessaires pour en assurer l'exécution, aussitôt que les circonstances nous permettront de l'ordonner.

En fait, nous avons déjà retiré, depuis six mois, la moitié de nos navires et la moitié de nos troupes d'occupation.

Vous reconnaîtrez là, messieurs, je pense, l'esprit des instructions précédentes, dont j'avais donné lecture à la Chambre dans la séance du 19 juin dernier. Sur ce point comme sur tous les autres, nous demeurons fidèles à la pensée directrice de notre action. Mais la situation s'étant modifiée dans un sens devenu plus favorable, nous avons moins de précautions à prendre pour mettre un terme à notre occupation. C'est ainsi que nous pouvons renoncer à la formation de goums sous le commandement français et que, le jour où l'évacuation pourra s'accomplir, il appartiendra à l'autorité makhzénienne de reprendre dans la Chaouïa tous ses pouvoirs et d'y exercer tous ses droits.

J'arrive maintenant à la question de la frontière, à celle qui concerne le général Lyautey. M. Jaurès, dans la séance de vendredi dernier — et il a rapporté aujourd'hui la même déclaration, la même affimation ou la même inquiétude — M. Jaurès nous avait attribué ce qu'il appelait un plan de conquête de tout le Maroc oriental.

Messieurs, je vous en prie, examinons de près les instructions du général Lyautey et vous verrez qu'il n'y a rien, absolument rien, qui réponde à la conception qu'en a M. Jaurès.

Dans la séance du 19 juin dernier, j'ai donné lecture de ces instructions; elles s'inspiraient des principes de nos accords de 1901 et de 1902 et elles résumaient ces principes. Je les rappelle d'après le texte même des instructions que j'ai lues :

« Reconnaissance de l'autorité makhzénienne à l'Ouest de l'Algérie ; « intégrité de l'empire chérifien ; obligation pour la France de prêter son « appui au sultan, le cas échéant, pour l'aider à consolider son pouvoir sur « les tribus qui relèvent de lui; établissement d'un état de sécurité, de « rapports normaux et d'échanges commerciaux entre les deux gouverne- « ments ; organisation, par une entente entre eux, d'une police suffisante « pour protéger les marchés et les routes, ouvertures de nouveaux mar- « chés.

« Enfin, la France, à laquelle il appartient d'établir son autorité et la « paix dans les régions sahariennes, a le droit de donner son concours au « makhzen pour l'instruction des troupes destinées à assurer l'ordre dans « toute la région. »

Et j'ajoutais :

« Il n'entre point dans nos intentions d'assumer les charges de toute

« nature qu'entraînerait la pacification de la région frontière par les troupes « françaises ; c'est par la police franco-marocaine qu'elle doit être assurée. « La pacification et la sécurité de la région frontière, qui nous intéressent « à un si haut degré, devront résulter en fin de compte du rétablissement « et du renforcement de l'autorité indigène agissant de concert avec « nous. »

Le général Lyautey devait entrer en rapports avec le haut commissaire chérifien. C'est ce qu'il a fait; c'est dans ces conditions qu'il a entrepris sa mission, et il n'a cessé de la poursuivre conformément aux instructions qu'il avait reçues. Qu'a-t-il fait? Quels ont été les résultats ?

Dans la région d'Oudjda, la tâche a été tout naturellement facilitée par les instructions qui avaient été envoyées aux caïds, à la suite de la mission remplie par M. Regnault à Rabbat et qui a fait l'objet d'un rapport de notre ministre au Maroc, publié dans le dernier exemplaire du *Livre Jaune*.

Une collaboration plus étroite s'est établie entre les autorités marocaines et nous; l'organisation des marchés, prévue par les protocoles, a été poussée avec toute l'activité que comportait la situation. Nous avons installé les marchés d'Oudjda et de Cherâa : nous en avons créé un à Berguent qui peut être considéré comme la partie française du marché mixte de Raz-el-Aïn. Les commissaires français et marocains se sont entendus pour fortifier et compléter le réseau de surveillance destiné à assurer la perception des droits de douane sur la frontière. La commission mixte chargée d'étudier ces questions et de les régler sur place fonctionne depuis plusieurs mois.

Il reste à créer un certain nombre de marchés, notamment ceux de El-Aïoun-Sidi-Mellouk et de Debdou, mais cela ne peut se faire que progressivement, par un accord avec l'autorité marocaine, et non par force et par surprise, comme paraît le croire M. Jaurès.

Au Nord, nous avons organisé la police dans toute la région des Beni-Snassen et d'Oudjda. Au Centre, nous avons réussi à nous entendre — les Algériens savent que c'était une question fort importante — avec les Beni-Guil, qui maintenant vivent en bonne intelligence avec nous.

Au Sud, nous avons pacifié toute la région qui s'étend entre Colomb-Béchar et Bou-Denib; nous n'avons plus eu à subir d'attaques parties du Tafilalet.

J'ajoute que nous avons inspiré confiance aux populations parce qne nous leur avons apporté la tranquillité et le bien-être, et que jamais nous ne les avons provoquées. Aucune offensive, aucune menace ne sont parties de nous, et lorsqu'il est arrivé que, malgré nous, nous avons eu à repousser certaines attaques, par la suite notre action a toujours été pacificatrice. Elle s'est inspirée des principes de générosité que M. Jaurès développait à la tribune lorsqu'il était partisan de la pénétration pacifique au Maroc.

M. Jaurès. — Je le reste.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Vous pouvez lire à cet égard les informations rapportées en France ou à l'étranger par tous les voyageurs qui sont allés récemment au Maroc; elles font grand honneur à notre pays. Dans un des derniers numéros de *Paris-Journal*, M. Vautier, qui a toujours été partisan de Moulaï Hafid, raconte ce qu'il a vu sur place. Il constate, comme tous ceux qui ont fait le même voyage, les effets heureux pour tout le monde de notre récente intervention.

Ce sont là des résultats sérieux qui s'ajoutent aux autres. Ils l'auraient été davantage, ils auraient été surtout plus rapides si nos forces militaires ne s'étaient pas heurtées aux harka soulevées contre nous; si les tribus

avec lesquelles nous vivons aujourd'hui dans un esprit de concorde et avec lesquelles nous avons organisé des transactions commerciales, ne nous avaient obligés à les combattre pour repousser leurs assauts.

C'est ce qui est arrivé notamment à Bou-Denib, au mois de septembre dernier et vous vous rappelez la brillante et décisive victoire qui a été remportée à cette époque par le colonel Allix. Les pièces publiées au *Livre Jaune* indiquent la tranquillité, la patience avec lesquelles nos officiers et nos soldats ont attendu l'attaque de l'ennemi, le laissant s'approcher jusqu'à la portée de nos postes, subissant son feu à 400 mètres de distance, assistant à tous les efforts qu'il faisait pour nous cerner, en ne prenant finalement l'offensive que pour répousser et mettre en déroute des assaillants infiniment supérieurs en nombre, qui se précipitaient sur nos redoutes avec une bravoure poussée jusqu'à l'héroïsme. La victoire remportée ce jour-là par le colonel Allix est une page militaire qu'il faudra retenir dans l'histoire de nos luttes d'Afrique. (*Vifs applaudissements.*)

M. Jaurès a dit à ce propos que les troubles de la frontière étaient dus pour une part à l'agitation du Maroc central.

M. Jaurès. — A la période de la guerre civile.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Parfaitement ; je suis d'accord avec vous et je suis convaincu que la tranquillité générale va profiter à la tranquillité de notre frontière. Aussi soyez sûr que nous n'avons aucunement l'intention de la troubler ; nous entendons, au contraire, faire tout ce qui dépendra de nous pour aider le makhzen à la garantir.

Pour consolider les résultats déjà obtenus et pour en acquérir d'autres — c'est là que j'arrive au rapport du général Lyautey — il faut prendre un certain nombre de mesures. Il faut organiser une police suffisante pour protéger ces marchés, les routes commerciales, pour ouvrir de nouveaux marchés ; il faut créer des ressources financières indispensables. C'est ce que je prévoyais dans les instructions données au général : « Vous aurez, « disais-je, à rchercher dans cet esprit les mesures que neus aurons à pro- « poser au gouvernement chérifien. Vous vous préoccuperez de cette ques- « tion et des ressources financières à trouver pour la résoudre. »

C'est, en effet, de cette question que le général se préoccupe. C'est le thème qu'il traite notamment dans son rapport ; ce sont ses propositions que le gouvernement aura à étudier, à sérier, avant d'établir un programme. Et le Parlement, comme je l'ai dit dans une interruption au cours de la dernière séance, le Parlement aura forcément à en connaître, puisque cela se traduira par des demandes de crédits, lorsqu'il s'agira d'organiser une police franco-marocaine. Ces questions d'ailleurs ne pourront être réglées — et c'est de nature à vous tranquilliser, je suppose, — que par un accord que M. Regnault va chercher à faire entre le gouvernement chérifien et le gouvernement français. C'est précisément de ces principes que le général Lyautey s'inspire, puisqu'il propose la transformation en police franco-marocaine du régime d'occupation provisoire que la fatalité des circonstances nous a obligés à organiser. (*Très bien ! très bien !*)

M. Jaurès. — Pouvez-vous nous dire quel est le nombre de soldats français qui seront préposés à cette fonction de police ?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Je serais très embarrassé pour vous le dire, parce que je ne sais pas encore comment la police sera organisée ; je ne sais pas quelle sera son importance ; je ne sais pas quel est le nombre des postes de police qu'il y aura lieu d'établir. Vous serez saisis, messieurs, de ces propositions.

Et à ce sujet, M. Jaurès, vous avez, dans des articles de l'*Humanité*, publié un certain nombre d'assertions auxquelles il faut que je réponde, parce que je ne puis pas laisser se répandre le bruit que le général aurait fait les propositions dont vous avez parlé, et à plus forte raison que le gouvernement les aurait adoptées, ni que le général Lyautey aurait excédé ses pouvoirs et pris les déterminations que vous avez indiquées en se portant sur des points où il n'a jamais pénétré.

Vous avez dit que le général Lyautey aurait installé un poste au Sud à 80 kilomètres de Bou-Denib. C'est inexact. Vous avez dit qu'il aurait occupé El-Aioum-Sidi-Mellouk. C'est inexact. Vous avez dit qu'il aurait dépassé la Moulouïa. C'est inexact. Vous avez dit qu'il aurait pénétré à Kasbah-el-Makhzen avec environ 1.000 hommes et se serait ainsi trouvé à 150 kilomètres de Fez. C'est inexact.

M. Jaurès. — Vous en êtes sûr?

M. le ministre des Affaires étrangères. — Absolument sûr.

M. Jaurès. — Bien.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Notre poste le plus avancé est au contraire à 150 kilomètres à l'Est de Kasbah-el-Makhzen.

Vous avez dit que le général se dirigerait sur Debdou. C'est inexact; ses instructions lui prescrivent d'une façon formelle de n'en rien faire. Vous avez dit qu'il projetait d'établir des forteresses algériennes sur un territoire équivalent au huitième du Maroc. C'est inexact. Vous avez dit qu'il parlerait dans son rapport d'établir une ligne de postes fortifiés sur le territoire marocain. C'est inexact. Vous avez dit qu'il ferait allusion dans son rapport à un balcon, à un glacis. C'est inexact.

M. Jaurès. — Je demande la parole.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Je demande pardon à la Chambre d'être obligé d'entrer dans tous ces détails. (*Parlez! Parlez!*) Nous n'avons pris, Messieurs, je vous assure, aucune des initiatives dont parle M. Jaurès; nous n'avons aucune des visées qu'il nous attribue; nous avons constamment respecté l'esprit de la lettre de nos accords avec le gouvernement marocain (*Applaudissements*); toutes les tribus sur lesquelles nous avons agi rentrent dans la définition contenue dans la dépêche signée par M. Revoil et par M. Rosen, à la veille de la Conférence d'Algésiras, et communiquée par M. Rouvier à notre ministre au Maroc à la date du 30 septembre 1905.

Que dit cette communication?

« Il n'y a pas lieu de rechercher en cette matière une précision géogra-
« phique: la région frontière est déterminée par les conditions spéciales
« du voisinage des tribus algériennes et marocaines; envisagée à ce point
« de vue, la région où nous entendons conserver la mission exclusive
« d'assurer la police, d'accord avec le gouvernement chérifien, doit com-
« prendre les territoires où résident, campent et se meuvent traditionnel-
« lement les tribus marocaines, sédentaires ou nomades, en relations ou
« en contact habituels avec les tribus algériennes. »

Messieurs, nous ne sommes jamais sortis des termes de cette définition. Mais nos postes ont été attaqués, nos compatriotes ont été massacrés; les Beni-Snassen se sont révoltés et ont envahi notre territoire; notre autorité a été méconnue dans des régions où, aux termes mêmes de nos accords, c'est à nous seuls qu'il appartient d'assurer la police. C'est ainsi que des bandes recrutées à l'intérieur du Tafilalet se précipitèrent sur nos troupes. Toutes ces provocations nous ont conduits à des mesures de défense militaire que nous n'avons pu éviter

S'il se trouve à la Chambre quelqu'un pour nous en blâmer, qu'il le dise! s'il se trouve quelqu'un qui pense que nous avons eu tort de répondre aux attaques dirigées contre nos troupes et de garantir comme nous l'avons fait le territoire algérien, je lui demande de venir en prendre la responsabilité à la tribune. (*Applaudissements.*)

Quant à nous, nous félicitons le général Lyautey, le général Bailloud, nos officiers et nos soldats de la façon dont ils ont assuré la sécurité de l'Algérie sans jamais excéder notre pouvoir et les termes de nos contrats. (*Vifs applaudissements.*)

Aujourd'hui, Messieurs, que la paix est rétablie, fort heureusement, de quoi s'agit-il? Il s'agit de rentrer dans une organisation normale et régulière que nous avons toujours voulue et à laquelle nous tenons d'autant plus qu'elle est à la fois conforme à nos vues et à nos intérêts.

Nous allons donc négocier à Fez d'une façon amicale et conciliante pour le règlement de toutes les questions qui ont déterminé provisoirement notre intervention militaire. Nous allons nous entendre avec le sultan sur tous les faits qui intéressent à la fois le Maroc et la France, et dont beaucoup, je me hâte de l'ajouter, ne souffrent aucune difficulté. Nous allons procéder à la liquidation amiable de nos contestations passées avec les autorités dont Moulaï Hafid est devenu le chef indiscuté (*Applaudissements.*) Nous allons enfin assurer d'une façon régulière l'exercice, l'application de nos accords sur la frontière.

Telle est, sous ses deux aspects distincts, l'un qui touche à nos relations et à nos conventions internationales, l'autre qui ne concerne que le Maroc et nous, la politique du gouvernement au Maroc. C'est une politique de respect des droits de l'Europe et des conventions qui lient les puissances entre elles depuis la conclusion de l'Acte d'Algésiras; dominée par le souci nécessaire de nos intérêts africains et méditerranéens, elle ne vise à aucun avantage économique qui serait en opposition avec le principe d'équivalence reconnu à tous les autres pays. C'est une politique d'entente et d'amitié avec le gouvernement marocain, auquel nous ne demandons et n'avons jamais demandé autre chose que de se montrer assez fort pour prévenir le retour des faits qui ont rendu indispensable notre intervention militaire.

A cet égard, nous entendons lui faciliter la tâche : la mission de notre ministre à Fez en sera la preuve. C'est une politique résolue à tirer de nos accords avec le makhzen, pour le bien du Maroc et de l'Algérie, toutes les conséquences qui en découlent, sans jamais sortir du texte ni de l'esprit de ces contrats. C'est une politique de continuité dans les vues, qui entend ne pas se laisser entraîner au delà de son but, parce que, quoi qu'on en dise, ce serait l'inconnu et les aventures, mais qui entend ne pas rester en deçà, parce que ce serait l'abdication.

Cette politique est pacifique au Maroc comme elle l'est partout, et si, à ce point de vue, tout le monde ne lui rendait pas justice en France, j'ai le droit de dire qu'en Europe on est unanime à reconnaître l'efficacité du concours que nous apportons à l'œuvre de pacification. (*Très bien! très bien!*)

Cette œuvre n'est pas toujours commode; elle n'est pas sans se heurter à des complications parfois dangereuses, mais elle n'est pas au-dessus de la volonté des peuples et des aspirations universelles de l'opinion publique, desquelles, je le reconnais comme M. Jaurès, aujourd'hui plus que jamais doivent tenir compte tous les gouvernements.

Aussi ai-je la plus grande confiance dans le maintien de la paix de l'Europe.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Très bien ! très bien !

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Il est l'objet de nos préoccupations continuelles, et chacun de nos actes diplomatiques nous est dicté par la pensée d'y concourir. (*Applaudissements.*)

Aucun gouvernement, j'en ai la certitude, n'est animé de sentiments contraires. J'en reçois le témoignage dans toutes mes conversations et dans toutes les communications qui me sont adressées. Toutes les grandes puissances travaillent à rendre possibles les résolutions qui feront disparaître les antagonismes, et personne, Messieurs, soyez-en sûrs, n'y travaille avec plus de sincérité et avec plus de foi que nous. (*Applaudissements.*)

M. Jaurès, dans un mouvement dont je le remercie, a bien voulu, sous ce rapport, rendre hommage au caractère pacifique de la politique du gouvernement; oui, nous avons travaillé à la paix avec toutes les grandes puissances, sans négliger de nous en entretenir avec aucune d'elles; mais afin que nulle équivoque ne subsiste sur un passage du précédent discours de M. Jaurès, — qu'il a, d'ailleurs, un peu corrigé dans la séance d'aujourd'hui — je dois, je me dois à moi-même et je dois à la vérité de rendre un hommage particulier aux efforts de nos amis et de notre alliée...

M. JAURÈS. — Monsieur le ministre, il n'y a pas un mot de moi qui appelle, sur ce point, une réserve; je m'étais borné à citer un article imprudent du journal le *Temps*, qui ne passe pas pour être mon ami.

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Mais comme vous avez dit « un journal plus ou moins officieux », il est bon que M. le ministre des Affaires étrangères s'explique à la tribune.

M. JAURÈS. — J'ai dit que j'étais sûr que cet article ne traduisait pas votre pensée, monsieur le Ministre.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Je suis très heureux de votre interruption, mais je ne veux pas qu'un doute puisse subsister sur ce point.

Je dois, disais-je, je me dois à moi-même, et je dois à la vérité de rendre un hommage particulier aux efforts de nos amis et de notre alliée : aux efforts de l'Angleterre, dont les desseins pacifiques sont indiscutables, et où, dans la pratique quotidienne de notre cordiale entente, nous n'avons jamais rencontré que le désir et la volonté d'éviter des complications (*Applaudissements à gauche et au centre*), et aussi aux efforts de la Russie, avec laquelle nous n'avons cessé de nous entendre et de concerter notre action. (*Nouveaux applaudissements.*)

Et maintenant, en ce qui concerne particulièrement le Maroc, j'ai la conviction que nous devons et que nous pouvons concilier les intérêts de toutes les puissances sans exception avec la situation particulière que nous tenons du voisinage de l'Algérie. J'ai la conviction, la conviction profonde, qu'il y a place pour tout le monde dans le développement économique, industriel et commercial d'un peuple qu'il faut habituer à s'éveiller sans défiance à la civilisation européenne, en lui démontrant par des actes que nous n'entreprenons rien contre son indépendance, ses coutumes et ses traditions. (*Applaudissements.*)

C'est à la continuation de cette politique que le gouvernement convie la Chambre, à laquelle il demande avec confiance de lui maintenir l'appui qu'elle ne lui a jamais refusé. (*Vifs applaudissements.*)

Après le discours de M. Pichon, la discussion a été close et la Chambre a voté par 380 voix contre 98 l'ordre du jour de confiance demandé par le gouvernement.

Le départ du général d'Amade

Le 23 janvier, le général d'Amade a reçu du général Picquart, ministre de la Guerre, le télégramme suivant :

Prenant en considération votre demande adressée le 7 janvier, je vous autorise à rentrer en France, après la remise du commandement au général Moinier.

Au moment où vous allez quitter la terre marocaine, où vous avez tant fait pour nos armes et la civilisation française, je tiens à vous assurer de nouveau, au nom du gouvernement, de l'approbation entière qu'il donne aux actes de votre commandement, ainsi que de la reconnaissance du pays pour les services rendus et les résultats acquis.

Je demande au président de la République de vous conférer la médaille militaire.

Si l'état de votre santé le permet, il serait désirable que vous passiez à Madrid ; vous trouveriez l'occasion de remercier personnellement le roi et le ministre de la Guerre pour la distinction qui vous a été conférée.

PICQUART.

Le général d'Amade a répondu :

Je suis profondément ému de votre télégramme et j'aurais été heureux de prolonger mon séjour aussi longtemps que le gouvernement me l'aurait ordonné; je suis reconnaissant de l'honneur qui m'a été fait de me confier le drapeau de la France. Ce drapeau, je le remettrai aux mains du général Moinier.

Je vous supplie de reporter votre bienveillance sur les officiers et soldats du corps de débarquement; je suis trop largement récompensé. Laissez-moi la perspective de la médaille militaire comme suprême récompense des services que je dois encore au pays.

Le général d'Amade a porté le télégramme ministériel à la connaissance du corps de débarquement en déclarant qu'il acquittait une dette de reconnaissance. « Les éloges du gouvernement de la Répu- « blique, a-t-il dit, vont aux vaillants compagnons et collaborateurs « dont les efforts ont atteint leur but. »

Le général Moinier prendra le commandement le 1er février.

Le général d'Amade partira probablement le 20 février, après avoir fait une tournée dans la Chaouïa.

Le *Journal officiel* mentionne en ces termes le décret par lequel la médaille militaire est conférée au général d'Amade :

Médaille militaire. — Par décret du président de la République en date du 23 janvier 1909, rendu sur la proposition du ministre de la Guerre, vu la déclaration du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en date du 22 du même mois, portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été conférée, au titre de l'article 1er de la loi du 17 juillet 1908 (Maroc), à l'officier général dont le nom suit ;

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — M. d'Amade (Albert-Gérard-Léo), général de division, commandant les troupes françaises débarquées à Casablanca depuis janvier 1908 : 34 ans de services, 15 campagnes. Commandeur de la Légion d'honneur.

Le départ de M. Regnault pour Fez.

Le 20 janvier, à midi et demi, est partie de Tanger, pour Fez, la mission diplomatique française, conduite par M. Regnault, ministre de France à Tanger. La mission, ainsi qu'on le sait, se rend auprès de Moulaï Hafid, qui vient d'être reconnu par les puissances signataires de l'Acte d'Algésiras sultan du Maroc. M. Regnault est accompagné de M. de Beaumarchais, secrétaire de la légation, et sa femme; de M. Borel, attaché d'ambassade; du chef du drogmanat; de M. Rageot, élève interprète; de M. Gaillard, consul de France à Fez; du capitaine Guiot, son officier d'ordonnance, et du Dr Azemar. Sur des instructions venues de Paris, les journalistes n'ont pas reçu l'autorisation d'accompagner la mission.

Malgré la pluie et la boue qui couvrait les chemins, les ministres plénipotentiaires et les chargés d'affaires étrangers ont fait escorte à M. Regnault, selon l'usage; ils l'ont accompagné à cheval jusqu'à cinq kilomètres de la ville; de nombreuses personnalités de la colonie française et étrangère de Tanger s'étaient jointes à eux.

Parmi ce cortège se trouvaient les ministres d'Angleterre, de Russie, d'Allemagne, d'Italie, d'Espagne, de Portugal, de Belgique; le chargé d'affaires d'Autriche; le consul général d'Angleterre, le consul d'Autriche; de nombreux secrétaires d'ambassade; le colonel Muller, inspecteur général de la police marocaine; M. Thore, délégué anglais à la commission d'indemnité de Casablanca; des officiers espagnols et français de la police et de la mission militaire; le chérif d'Ouezzan; le pacha de Tanger et Si Guebbas, représentant le sultan. De nombreuses femmes de ministres, que l'orage n'avait pas rebutées, étaient également venues présenter leurs souhaits au ministre de France et à Mme de Beaumarchais, qui affronte courageusement à cheval les difficultés d'un voyage d'une douzaine d'étapes dans la plus mauvaise saison de l'année.

On pense que la mission arrivera le 30 janvier à Fez, et de grands préparatifs sont déjà faits pour la recevoir.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La représentation des colonies au Parlement.* — Le 18 janvier, la Chambre des députés a voté, par 368 voix contre 119, l'urgence en faveur de la proposition de M. Colliard, tendant à supprimer la représentation de la colonie de l'Inde au Sénat et à la Chambre, « afin de mettre un terme à des abus déshonorants pour le suffrage universel ».

— *Le retour de la mission Pelliot.* — La mission Pelliot, organisée sous le patronage du Comité de l'Asie Française, vient de terminer ses travaux.

Déjà les deux collaborateurs de M. Paul Pelliot, le Dr Vaillant et M. Nouette, sont rentrés à Paris, ramenant avec eux les principaux documents réunis par la mission. Ces documents sont répartis dans une douzaine de caisses, du poids total de 10 tonnes, et présentent un intérêt considérable, tant au point de vue artistique qu'au point de vue historique.

Quant à M. Paul Pelliot, avec une abnégation qui fait honneur à son dévouement scientifique, il a tenu à prolonger quelque temps encore une absence longue de plus de deux ans, afin de pouvoi rétudier sur place, avec des facilités et des ressources qu'il ne trouverait pas en Europe, les plus précieux des documents recueillis par lui au cours d'une exploration si féconde pour la science et si honorable pour notre pays.

— *Les affaires du Venezuela.* — L'envoyé du nouveau gouvernement vénézuélien, le Dr de Jésus Paul, a déjà eu plusieurs entrevues avec le ministre des Affaires étrangères, d'une part, et de l'autre avec le président de la Compagnie des câbles français, dont les différends avec le president Castro ont été l'origine du conflit franco-vénézuélien. De ces entrevues, il semble résulter que l'accord ne tardera pas à se faire entre les deux pays.

Au surplus, d'accord avec la sous-direction des affaires d'Amérique, le Dr Paul a déjà télégraphié aux vice-consuls vénézuéliens dans les ports français de rétablir immédiatement le service du visa des factures consulaires, et il en a avisé la Compagnie transatlantique en vue du départ de son prochain bateau pour le Venezuela.

Ce service fonctionnera jusqu'à ce que les consulats vénézuéliens dans ces ports puissent être réinstallés.

Par mesure de réciprocité, les consulats français au Venezuela vont être rétablis, de manière que le commerce n'ait pas à souf-

frir plus longtemps de l'interruption des relations entre les deux pays.

— *Le banquet des professeurs français à New-York.* — Le quatrième banquet annuel de la Société nationale des professeurs français en Amérique a eu lieu le 9 janvier, à l'hôtel Lafayette-Brevoort, sous la présidence de M. Jusserand, ambassadeur de France aux Etats-Unis, assisté de MM. Auguste George, président de la Société; E. Lanel, consul général de France; G. Velten, attaché commercial à l'ambassade de France; H. Gourd, président de la Chambre de commerce française, et A.-T. Mason, président de l'Alliance française. Les convives étaient au nombre d'environ cent trente. Au dessert, d'intéressants discours ont été prononcés.

Le président de la Société, M. le professeur George, a d'abord remercié l'ambassadeur de France, M. Jusserand, d'avoir consenti à rehausser de son concours officiel l'éclat de cette cérémonie, et il a rappelé, au milieu des applaudissements de l'assistance, les progrès réalisés et les services rendus par la Société nationale des professeurs français en Amérique qui, fondée le 8 octobre 1904 avec 10 adhérents seulement, compte aujourd'hui 350 membres actifs.

M. Jusserand a vanté à son tour les succès de la Société, dont l'influence grandissante est si utile aux progrès de la culture française en Amérique; l'ambassadeur a terminé en portant un toast au président Fallières et au président Roosevelt.

Enfin, M. Gourd, président de la Chambre de commerce française, a prononcé une patriotique allocution, au cours de laquelle, après avoir excellemment parlé de la haute mission morale du professeur, surtout en pays étranger, il s'est élevé avec force contre la campagne systématique de dénigrement qui tend à représenter la France comme étant en pleine dégénérescence nationale. « Je suis si las, a-t-il « dit, d'entendre rapetisser, calomnier notre pays, même par des « compatriotes, qu'il ne me déplaît pas de me singulariser en en « disant du bien. » Et, avec un éloquent enthousiasme, M. Gourd a célébré l'œuvre française dans tous les temps, dans tous les pays; il a conclu ainsi :

Dans ce pays, où l'on se targue volontiers d'un esprit inventif fort développé, c'est avec surprise que l'on constate combien peu on est au courant de ce que le monde doit à la France au point de vue des découvertes de toute sorte. On s'y approprie même la gloire de nos inventions, et il ne serait pas mauvais de mettre les choses au point par quelques exemples. Rappelez donc à vos élèves que vingt ans avant la construction du navire de Fulton, le marquis de Jouffroy faisait naviguer sur la Saône, à Lyon, en 1783, un vapeur de 150 tonneaux; que c'est la découverte des chaudières tubulaires, par Marc Seguin, qui permit à Stephenson de lancer sa locomotive; que Charles Bourseul, comme un arrêt de la cour suprême des Etats-Unis l'atteste, a découvert le téléphone vingt-quatre ans avant que Graham Bell prit son brevet; que c'est sur les idées de Soulé que Sholles et Gilden fabriquèrent la première machine à écrire en 1874, que Thimonnier fit la première machine à coudre, en 1830. Dites-leur que c'est

grâce à Ampère que Morse put établir son télégraphe et que c'est à Branly que Marconi a emprunté le principe du sien. Qu'ils n'oublient pas qu'on doit l'hélice à Sauvage, les turbines à Fourneyron, à Jonval, à Fontaine, le gaz d'éclairage à Lebon, les allumettes à une Parisienne, Mme Merkel ; la bougie à Chevreul, le métier à tisser à Jacquart, le vélocipède à Michaux, la bicyclette à Montagne, la locomobile à Cugnot et les automobiles à une pléiade de constructeurs français; les phares à Fresnel, les cuirassés à Dupuy de Lôme, les sous-marins ou submersibles pratiques, dont l'idée remonte à Fulton, à Zédé, à Goubet, à Laubeuf, à Maugas, à Romazotti; les ballons aux Montgolfier, les premiers dirigeables à Renard, à Krebs, à Juliot; la presse rotative à Marinoni, la machine à composer à Ballanche, etc., etc., et vous leur aurez fourni ainsi un joli bilan de l'ingéniosité de l'esprit français au point de vue industriel, sans compter les services incommensurables rendus à l'humanité souffrante par notre immortel Pasteur et par son école et les travaux de tous nos grands savants. Ils arriveront peut-être ainsi à la même conclusion, fort honorable pour nous, que cet attaché naval anglais, M. Morgan, qui disait un jour, à quelques officiers de notre marine : « Nous n'avons pas besoin de nous mettre en « frais d'imagination; les Français inventent et nous utilisons leurs in- « ventions. »

Allemagne. — *Le discours du prince de Bülow au Landtag de Prusse.* — A l'occasion de la discussion générale du budget au Landtag de Prusse, M. de Bülow a prononcé un important discours au cours duquel, après avoir exposé rapidement la situation financière du royaume, qui réclame une politique de stricte économie et de prévoyance, il est revenu en ces termes sur l'affaire du *Daily Telegraph :*

Depuis que je suis ministre, depuis bientôt douze ans, j'ai toujours fait mon devoir et mon possible de façon à protéger celui qui porte la couronne contre des malentendus, de façon à expliquer et surveiller son attitude et de façon à lui conserver son prestige. Je l'ai fait aussi lorsque l'article du *Daily Telegraph* parut, qui provoqua un tel mouvement dans tout le pays. Je n'ai pas hésité alors à expliquer l'affaire et à prendre la faute sur moi. Au cours des débats qui eurent lieu au Reichstag, j'ai mis en valeur tout ce qui était de nature à adoucir et à écarter l'action malheureuse de cette interview. J'ai expliqué le passage relatif au prétendu plan de campagne contre les Boers, la médiation russo-française et les appréciations qui avaient été mal comprises sur le Japon.

Mais, Messieurs, j'ai aussi le devoir de veiller à ce que entre le porteur de la couronne et les désirs et les sentiments du pays, il ne se creuse pas un fossé qui pourrait être funeste aux deux parties.

Le ministre responsable doit veiller à ce que le porteur de la couronne ne se trompe pas sur le pays et à ce que le pays ne se trompe pas sur le porteur de la couronne : il a à veiller à ce que la Constitution soit maintenue non seulement suivant la lettre, mais aussi suivant son esprit.

Il y a dans cette Assemblée beaucoup d'hommes qui peuvent se dire fidèles royalistes jusqu'à la moelle de leurs os ; mais je suis persuadé que, non seulement eux, mais encore tous les partisans loyaux et réfléchis du gouvernement monarchique, reconnaîtront que, pendant ces pénibles journées de novembre, je me suis conduit en vrai royaliste. Pleinement d'accord sur ce point avec tout le cabinet prussien et avec le Conseil

fédéral tout entier, je ne me laisserai pas ébranler dans cette conviction, non, pas même par de perfides ou stupides articles de journaux et leurs commérages sur une camarilla.

L'amour de la patrie et la fidélité à la maison royale me montrent le chemin que je dois suivre. Travaillons tous à maintenir vivace dans la nation le souvenir des actions de nos rois et de tout ce qu'ils ont fait pour ce pays. La Prusse est devenue grande grâce à ses chefs.

Que n'ont pas fait nos princes pour ce pays, depuis le premier Hohenzollern qui foula le sol de la Marche, jusqu'au grand électeur, depuis le grand roi jusqu'au premier empereur allemand de la maison de Hohenzollern ? Il y a eu hier trente-huit ans que le peuple allemand a vu se réaliser un rêve, un désir de plusieurs siècles.

Nous savons tous, d'ailleurs, que nous avons dans notre empereur et roi un souverain animé de grands idéals, et qui désire aller de l'avant avec l'Allemagne. Il a accompli de grandes tâches pacifiques ; il a favorisé le développement du commerce, de l'industrie, de la science et des arts mécaniques. Comme peu de souverains avant lui, il se préoccupe vivement des besoins de l'agriculture. Il a créé la marine, conservé et perfectionné la force de l'armée. C'est dans l'accord qui a uni le peuple et le roi, c'est dans la gravité avec laquelle ces rapports ont été envisagés de part et d'autre, c'est dans le fait enfin que le prince se considère comme le premier serviteur de son pays et que le pays sait à son tour que le souverain est guidé par les intérêts de son peuple et non pas seulement par ses intérêts propres, c'est dans tout cela qu'a résidé notre force passée, c'est sur cela que repose encore notre avenir.

Il est bien possible que le gouvernement soit forcé, par la suite, de recourir à des mesures législatives contre la démocratie socialiste et d'accomplir, à cause d'elle, avec tous les moyens à sa disposition, la tâche qu'il jugera nécessaire. Mais, avant d'entrer dans cette voie, le gouvernement doit avoir acquis la conviction que les moyens actuels et une application méthodique et courageuse de ces moyens ne suffisent plus.

Cette conviction, le gouvernement ne l'a pas encore acquise, et, tout d'abord, nous devons dire, haut et clair, que, sur ce point, l'action légale et la police ne sont pas une panacée universelle. Ce qui importe, c'est que le gouvernement soit fortement soutenu dans sa lutte contre la démocratie socialiste par tous ceux qui ne veulent pas que le socialisme en vienne à briser tout ce qui protège la société bourgeoise.

Il faut, en particulier, que les partis bourgeois observent une certaine mesure dans les critiques et n'affaiblissent pas, par des exagérations, une autorité qu'ils devraient, au contraire, soutenir.

Les flèches les plus empoisonnées, les armes les plus tranchantes, c'est dans le carquois de la presse bourgeoise que les socialistes vont les chercher. La critique ne doit pas aller jusqu'à ébranler le gouvernement et la fidélité envers la couronne.

Messieurs, je n'hésite pas à le déclarer, on a terriblement péché, sous ce rapport, pendant ces dix dernières années, même dans les milieux où le maintien de l'autorité est devenu une tradition. La critique a dépassé la mesure et je dirai même qu'elle a dépassé les bornes de ce qui est permis.

On a dit souvent que les révolutions sont faites par les gens d'en bas. Une chose est sûre : on n'a vu jusqu'à présent aucune révolution se produire, sans que les masses mises en mouvement y aient été provoquées par en haut et en bas à la fois.

Je pense, en ce moment, tout particulièrement à la grande Révolution française. J'espère que personne ne me contredira si je dis que l'égoïsme, la frivolité, l'amour des plaisirs des classes supérieures y ont contribué, et aussi l'amour de la médisance.

Voilà ce qui a préparé le terrain sur lequel a poussé la moisson des jacobins et des sans-culottes.

Je sais bien, Messieurs, qu'aucun parallèle n'est possible entre notre état présent et les circonstances qui précédèrent la Révolution française. Alors, c'était l'arbitraire, le droit des particuliers mal établi, une mauvaise administration, le régime fou du bon plaisir. Aujourd'hui, au contraire, nous avons la liberté constitutionnelle, un droit particulier solidement fondé amenant un bien-être croissant. Toutefois, nous devons apprendre à l'école de l'histoire à ne pas nous estimer trop haut et à vivre dans tous les milieux et dans toutes les positions sociales modestement et simplement. Alors, mais alors seulement, les fils pourront maintenir ce que les pères auront acquis.

Angleterre. — *Déclarations de Sir Edward Grey.* — Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères, a prononcé, le 22 janvier, à Coldstream, en Ecosse, devant ses électeurs, un discours dans lequel il a commenté en ces termes la question d'Orient :

Je tiens à profiter de cette occasion pour exprimer les sentiments de soulagement et de satisfaction que j'éprouve en apprenant qu'un accord est intervenu, du moins en principe, entre l'Autriche et la Turquie relativement à l'une des principales questions en litige en Orient.

On n'est pas encore en droit de déclarer que le ciel est clair, car d'autres nuages obscurcissent toujours l'horizon. Cependant, là où les nuages paraissaient particulièrement menaçants, le ciel bleu apparaît à l'heure actuelle d'une façon rassurante.

D'autres difficultés restent encore à aplanir, mais j'espère que cet esprit de conciliation exemplaire qu'ont manifesté l'Autriche et la Turquie facilitera le règlement des questions encore en litige. De toutes façons, l'accord entre l'Autriche et la Turquie tend à faciliter sensiblement l'entente future entre les puissances signataires du traité de Berlin lorsque celles-ci viendront à s'entretenir des changements de ces temps derniers.

Après en avoir dit autant, je devrais peut-être en dire un peu plus long, car, après tout, je voudrais voir non seulement la guerre évitée entre n'importe lesquelles des puissances, grandes ou petites, qu'intéresse spécialement la situation en Orient, mais encore je voudrais voir s'accroître les sentiments de confiance entre les puissances elles-mêmes, à la suite des pourparlers et des épreuves diplomatiques auxquels ont donné lieu ces difficultés en Orient. A ce point de vue, malgré de nombreuses inquiétudes, les résultats ont eu jusqu'ici leur côté favorable.

Nos pourparlers avec la France et avec la Russie ont encouragé l'esprit de confiance, l'amour de l'amitié et de la paix, tant dans ces questions d'Orient qu'antérieurement déjà. Il en est de même d'ailleurs des pourparlers ayant trait actuellement aux questions intéressant plus directement et spécialement la France, la Russie et l'Angleterre, questions à propos desquelles nous nous sommes entendus directement.

Le fait, d'ailleurs, que l'on savait que l'Allemagne et l'Italie, alliées de l'Autriche, travaillaient sincèrement à assurer le maintien de la paix, a fait disparaître tout danger de froissement avec ces pays en ce qui concerne ces

questions, et j'espère que la visite prochaine que le roi doit rendre à l'empereur Guillaume aura pour résultat de renforcer à Berlin les sentiments de confiance dans nos intentions et dans notre bonne volonté.

Sans doute, notre sympathie pour la Turquie, aussi bien que la marche des événements, a fait que nous nous sommes trouvés dans une attitude peu sympathique pour celle que l'Autriche adopta l'automne dernier, mais j'espère que, une fois réglées les questions en litige en Orient, ce manque de sympathie disparaîtra, C'est là notre désir.

Sir Edward Grey a terminé en repoussant avec dédain les accusations lancées en Autriche contre l'Angleterre, d'après lesquelles la Grande-Bretagne poursuit une politique internationale malveillante.

Norvège. — *Le discours du trône de Norvège.* — Le discours du trône lu à l'ouverture du Storthing, à Christiania, rappelle les visites du roi et de la reine d'Angleterre et du président de la République française, et mentionne la ratification du traité d'inviolabilité, la convention avec la Suède au sujet d'un tribunal d'arbitrage destiné à délimiter les eaux territoriales entre la Suède et la Norvège, et enfin la conférence du Spitzberg. Le discours constate que les statistiques de l'exercice financier en cours accusent de fortes plus-values, et qu'un projet de loi concernant l'achèvement des constructions navales et l'organisation de la défense nationale est actuellement en préparation.

Suède. —*L'ouverture du Parlement suédois.* — A l'occasion de l'ouverture du Parlement suédois, le 16 janvier, le roi a prononcé un discours du trône, dont voici le passage capital :

Les relations de la Suède avec les autres puissances ont un caractère des plus satisfaisants. Ceci a été démontré amplement par les visites que différents chefs d'Etat ont faites à Stockholm et par les voyages du roi à l'étranger au cours de l'année dernière.

Les conventions conclues avec différentes puissances étrangères relativement à la partie orientale de la mer du Nord forment autant de liens propres à fortifier les excellentes relations de la Suède avec les autres peuples et à fournir de nouvelles garanties pour le maintien de la paix.

Parmi les projets de loi qui seront soumis au Parlement, le discours du trône vise le projet de loi électorale. Il mentionne également l'institution d'une commission pour étudier une loi portant réforme de la procédure civile.

Le budget a été présenté aux députés dans la même séance. Il se balance par 228 millions de recettes et de dépenses. L'année financière courante accuse un déficit de 3 millions de couronnes. On craint également un déficit pour l'année financière 1909. Pour 1910, 7 millions et demi de ressources nouvelles sont nécessaires, et seront couverts par de nouveaux impôts. A cet effet, le gouvernement propose de porter de 12 à 24 œre par kilogramme l'impôt sur le malt ; d'étendre l'impôt sur le timbre aux effets sur l'intérieur, et d'ajouter

à l'impôt sur le revenu un impôt additionnel de 5 ‰. Dans le budget des Affaires étrangères, figure une demande de crédit ayant pour but de permettre la création d'un office de presse, dépendant du ministère des Affaires étrangères, qui aura pour objet de fournir des renseignements à la presse et de rectifier éventuellement les informations inexactes.

Turquie. — *L'exposé politique du grand vizir Kiamil-pacha.* — Le 13 janvier, le grand vizir Kiamil-pacha a présenté au Parlement ottoman l'exposé général de la politique du gouvernement, tant pour les affaires étrangères que pour les affaires intérieures. Voici le texte des principaux passages de cet exposé, concernant les différentes questions extérieures :

LA SITUATION DIPLOMATIQUE DE LA TURQUIE

Après avoir rapidement indiqué dans quelles conditions eurent lieu la constitution de son cabinet, les élections et la réunion du Parlement, le grand vizir a énuméré les réformes intérieures dont l'urgence s'impose en les circonstances actuelles. Puis, abordant la situation extérieure, il a continué en ces termes :

Le rétablissement du gouvernement constitutionnel et la manifestation dans une forme grandiose de l'existence politique basée sur la force nationale ont été salués par toutes les puissances avec une sympathie respectueuse et sincère. Comme premier effet satisfaisant, la Russie et les autres puissances qui suivent les réformes macédoniennes renoncèrent à leurs projets concernant spécialement les trois vilayets, et elles ont attendu les réformes que le gouvernement constitutionnel ottoman fera lui-même, ainsi que l'a déclaré le discours du trône.

Pendant que la Porte était occupée de l'organisation du nouveau régime constitutionnel, la Bulgarie a déclaré qu'elle proclamait son indépendance et immédiatement après l'Autriche aussi, retirant ses troupes du sandjak de Novi-Bazar, qui se trouvait sous son occupation, a déclaré avoir décidé d'annexer la Bosnie et l'Herzégovine. Nous avons protesté contre ces deux empiètements, nous avons communiqué l'affaire aux autres grandes puissances et avons demandé la réunion d'une conférence pour prendre une décision.

Au sujet de la Bulgarie, les grandes puissances, reconnaissant que ces empiètements étaient illégaux et contraires au traité de Berlin, ont donné des conseils aussi bien à la Bulgarie qu'à l'Autriche ; cependant, comme il a été reconnu que la question des droits était une question qui regardait la Turquie et que l'assistance qu'on attendait des autres puissances se bornerait à des démarches diplomatiques, et que si nous agissions seuls contre les deux Etats, cela n'assurerait pas la réalisation du but; et d'autre part, les puissances, comparant les difficultés qui surgiraient si les puissances amies entreprenaient de rapporter le fait accompli, avec la situation et les intérêts de la Turquie, ont trouvé qu'il serait préférable de régler les droits par une compensation financière, et elles nous ont recommandé ce mode. Cependant l'Autriche, considérant que l'évacuation du sandjak était une compensation suffisante, n'abordait pas la discussion d'accorder d'autres indemnités, et nous avions décidé que jusqu'à ce qu'une entente équitable intervînt avec ladite puissance, nous main-

tiendrions notre protestation et reconnaîtrions la Bosnie et l'Herzégovine comme se trouvant sous l'occupation et l'administration provisoires de l'Autriche, et qu'aux populations qui viendraient de ces vilayets dans la Turquie seraient appliquées, comme par le passé, les mêmes formalités que pour les sujets ottomans.

Quant à la Bulgarie, l'armée bulgare, déjà avant la proclamation de la Constitution, avait été mise sur le pied de guerre. Comme nous ne l'avons vu qu'après, elle s'empressait aussi de faire de grands préparatifs de guerre par des envois de troupes et de transports de munitions.

Pour assurer jusqu'à un certain point la défense, les vides dans le 2e et 3e corps, qui étaient à l'effectif de paix, furent complétés, et une division des rédifs du 3e corps et quatre divisions des rédifs des vilayets avoisinant l'Anatolie furent appelés sous les armes pour faire des manœuvres ; une force pouvant suffire en cas d'attaque fut ainsi préparée et la mobilisation d'une force suffisante de l'Anatolie, en cas de besoin, fut projetée. Mais tenant compte de la tournure que la situation du pays prendrait dans le désordre d'une guerre, si nous nous engagions dans une lutte après le changement politique et avant que le gouvernement constitutionnel fût sérieusement organisé et l'ordre rétabli, et comme les Bulgares, qui étaient partisans de la guerre, prétendaient que la Bulgarie devrait « acheter son indépendance non pas avec de l'argent, mais avec du sang » et faisaient des préparatifs extraordinaires, nous nous adressâmes aux puissances.

Tandis que sur leurs conseils il était décidé d'établir le droit de la Bulgarie pacifiquement par des compensations, la Bulgarie, au lieu de déposer les armes, faisait des mouvements extraordinaires ; pareillement, nous avons jugé indispensable de faire les mêmes préparatifs ; mais, prenant en considération les proportions qu'aurait prises une guerre, si, pour une cause futile, une collision se produisait de façon naturelle entre les armées des deux côtés de la frontière et combien la paix générale serait compromise par la participation des autres pays balkaniques, nous avons demandé aux puissances de donner au gouvernement bulgare des conseils efficaces en vue d'un arrangement pacifique. Les puissances firent immédiatement des communications au gouvernement bulgare. L'armée bulgare, qui se trouvait sur le pied de guerre, fut libérée et nous licenciâmes aussi nos bataillons de rédifs appelés pour les manœuvres : de cette manière, la crainte d'une guerre fut limitée.

LES POURPARLERS AVEC LA BULGARIE

Dans les pourparlers qui ont eu lieu avec M. Liaptchef, envoyé pour négocier la question des compensations à la perte du tribut de la Bulgarie et de la redevance de la Roumélie orientale, ainsi que celles relatives à la valeur du chemin de fer saisi par les Bulgares, ces compensations ont été calculées et capitalisées à une somme de près de ving-huit millions de livres.

M. Liaptchef, quoique cela fût stipulé par le traité de Berlin, a déclaré qu'il n'y avait pas d'obligation pour le payement d'un tribut fixé d'un commun accord avec les puissances, non plus que pour la part contributive de la Dette publique. Quand à la redevance de la Roumélie orientale, il déclara, en faisant intervenir certains motifs, qu'il fallait réduire la somme originelle de 265.000 livres par an à 114.000, et il prétendait terminer l'affaire, y compris ce qui a trait à la valeur du chemin de fer et aux autres réclamations, avec une somme de près de 82 millions de

francs. Vu cette grande différence entre les appréciations des deux parties, l'aplanissement de la question fut laissé à la conférence et les négociations furent suspendues.

L'ANNEXION DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE

La population de la Bosnie et de l'Herzégovine manifesta son désir et demanda à profiter, comme la population des autres parties de la Turquie, des avantages du gouvernement constitutionnel. Dans ces conditions, le gouvernement de l'Autriche, au lieu de mettre fin à l'occupation provisoire et de se retirer de la Bosnie et de l'Herzégovine, abandonna le sandjak entièrement, mais n'abandonna que le sandjak, et annonça qu'il avait décidé d'annexer les deux provinces à l'Autriche.

Cette action, qui viole le droit et les traités, a causé à tous une pénible impression. La population locale commença à protester et les Serbes et les Monténégrins, considérant qu'une violation du *statu quo*, commise de cette manière, mettrait leurs droits en danger dans l'avenir, entrèrent en effervescence, commencèrent immédiatement des préparatifs de guerre et allèrent presque jusqu'à déclarer la guerre à l'Autriche. Par suite des effervescences qui se produisirent en Turquie, nous commençâmes à recevoir des dépêches de la population de certains vilayets déclarant qu'elle était prête à se rallier à l'armée impériale, afin de prendre part à la guerre pour défendre leurs droits, et estimant que la Turquie serait entraînée, bon gré mal gré, à participer à cette guerre, que la Serbie et le Monténégro voulaient entreprendre.

Après un échange de correspondances avec ces deux gouvernements, nous avons délibéré sur ce qu'il fallait faire avec les envoyés des puissances.

L'Angleterre et ses alliés ayant exprimé le désir d'établir une paix durable dans les Balkans et attendu que le programme de la conférence prévoyait l'attribution d'une compensation à la Serbie et au Monténégro sans porter préjudice à la Turquie, nous lui avons suggéré qu'il était nécessaire d'attendre la décision qui sera prise par la conférence, et après accord à cet égard avec eux.

Les deux gouvernements de Serbie et de Montenegro abandonnèrent leur intention d'ouvrir la guerre contre l'Autriche.

ENTENTE AUSTRO-BULGARE

Le fait que deux événements tels que la proclamation de l'indépendance de la Bulgarie et la décision de l'Autriche d'annexer à ses Etats les provinces de la Bosnie et de l'Herzégovine se sont produits simultanément, indiquait une coïncidence politique, et il était probable qu'il existait une alliance secrète. Aussi le gouvernement ottoman, dans les mesures qu'il prit dans les deux questions, agit-il avec beaucoup de réserve et les démarches qu'il fit furent-elles couronnées de succès.

NÉGOCIATIONS AVEC L'AUTRICHE

Toutefois, comme résultat des démarches de la Porte, des négociations furent engagées avec le gouvernement de l'Autriche, au sujet du mode d'entente relatif à la Bosnie et à l'Herzégovine, mais l'hésitation de l'Autriche à accepter la base posée par le gouvernement impérial pour assurer ses droits et aussi notre fermeté furent cause que les négociations se prolongèrent pendant quelques mois. Cela, aussi bien que le fait que la question de la Bulgarie a traîné jusqu'à maintenant, ne provient pas de

négligences; cela provient de ce que nous attendons des résultats utiles de l'attitude pacifique dont nous faisons preuve, eu égard aux circonstances, et de notre appui sur l'opinion publique équitable de l'Europe, que nous avons acquise.

C'est grâce au succès produit par cette ligne de conduite que le gouvernement de l'Autriche, en dépit de sa décision définitive première, par suite de l'effet produit sur l'opinion publique et obéissant aux conseils des puissances amies, consentit à accepter, en la modifiant à demi, la base posée par le gouvernement impérial pour l'arrangement de la question.

J'espère qu'avec l'indemnisation des droits du gouvernement, la garantie pour l'avenir et le respect des droits religieux et civils de la Bosnie et de l'Herzégovine, la question sera réglée prochainement.

Il est aussi beaucoup à désirer que la question bulgare, dont les négociations n'ont pas été rompues, soit de même amenée à bonne fin.

LA TURQUIE ET LES PUISSANCES.

L'assistance et l'appui prêtés par les grandes puissances dans ces questions politiques méritent véritablement notre reconnaissance. Il est utile de dire que la fausse route suivie depuis quelque temps par la Porte fâcha l'Angleterre. L'ancienne politique de cette puissance à l'égard de la Turquie fut altérée et par suite de ce changement toutes sortes de difficultés ont surgi. Maintenant, grâce à la ligne de conduite suivie par le gouvernement impérial dans le nouveau régime, notre amitié avec l'Angleterre a été rétablie.

Cette puissance, revenue à son ancienne politique, protège comme par le passé les intérêts de la Turquie et s'efforce d'obtenir des moyens de progrès pour notre patrie. Les autres puissances amies sont également satisfaites de notre administration constitutionnelle et ne refusent pas leur aide au gouvernement impérial.

LA TURQUIE ET LA CRÈTE

Parmi les questions politiques qui ont surgi d'une manière inopinée figure celle concernant la Crète. Les chrétiens crétois, par une contrefaçon de la décision austro-hongroise, décidèrent entre eux l'annexion de la Crète à la Grèce, la proclamèrent dans l'île et en firent part aux puissances. Celles-ci refusèrent cette décision et la Grèce déclara n'être pour rien dans cette action des Crétois.

Après une correspondance avec l'Angleterre, la France, la Russie et l'Italie qui occupent militairement depuis quelque temps, à titre provisoire, l'île de Crète, et qui ont garanti alors par écrit la sauvegarde des droits de la Turquie sur l'île, nous rechercherons quelle décision il convient de prendre sur la forme de l'administration de l'île dans l'avenir et pour l'affirmation et la sauvegarde de nos droits.

A la suite de cet exposé la Chambre des députés a voté d'acclamation un ordre du jour de confiance pour le gouvernement.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le discours de M. Klobukowski à l'ouverture de la session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine.* — M. Klobukowski a pro-

noncé, à la session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine, qui s'est ouverte à Hanoï le 17 décembre, un très important discours où se trouve résumée la situation actuelle.

Sur les troubles de l'an dernier, le gouverneur général a déclaré que l'enquête officielle a permis d'établir qu'on s'était trouvé non en face d'une nation cherchant dans un conflit sanglant la revanche d'une oppression, mais bien d'une « coalition d'ambitieux » En Cochinchine, des sociétés secrètes ont causé du désordre. On préviendra peut-être le retour de leurs agissements néfastes en étendant à la Cochinchine les dispositions du décret sur l'indigénat en vigueur en Annam et au Tonkin. Cette réforme semble devoir être un excellent moyen de diminuer la criminalité. La réorganisation judiciaire à laquelle songe le gouverneur général y collaborera aussi. Mais c'est surtout grâce à la politique qu'il compte suivre à l'égard des indigènes qu'on devra le retour de la tranquillité en Indo-Chine. M. Klobukowski a souvent indiqué aux indigènes eux-mêmes ce qu'il ferait pour eux, mais aussi ce qu'il attendait d'eux. Au Conseil supérieur, il a rappelé l'étude entreprise des régimes du sel et de l'alcool que la population autochtone supporte avec gêne. Ce sera un moyen de ramener les indigènes à nous. D'autre part, en maintenant à l'enseignement indigène le caractère d' « une initiation primaire », nous ne les en éloignerons pas, et nous les conquerrons aussi en comprenant dans les travaux neufs, le plus tôt possible, des travaux d'hydraulique agricole dont l'utilité sera vivement sentie par tous nos sujets. Aussi faut-il souhaiter que les finances de l'Indo-Chine permettent bientôt d'entreprendre ces travaux. La stricte économie que le gouverneur général a imposée à tous les services pour l'exercice 1909 favorisera le rapprochement, du moment où on les entreprendra.

— *Les chemins de fer du Yunnan.* — Le ministre des Colonies vient de recevoir du gouverneur général de l'Indo-Chine un câblogramme suivant lequel le directeur de la Compagnie des chemins de fer du Yunnan a informé officiellement M. Klobukowski que la voie arriverait, à la fin de mars, à Mongtzé, c'est-à-dire à 550 kilomètres d'Haïphong, sur la chaîne séparative du bassin du fleuve Rouge et de la Rivière de Canton, au seuil du plateau du Yunnan.

III. — AFRIQUE.

Afrique Occidentale. — *Les pêcheries de la Côte Occidentale d'Afrique.* — M. Merlaud-Ponty, gouverneur général de l'Afrique Occidentale, a décidé d'aller visiter nos pêcheries des baies d'Arguin et du Lévrier, et notamment la ville toute récente de Port-Etienne, centre d'exploitation de ces pêcheries.

Actuellement, vingt-cinq Européens résident déjà à Port-Etienne, dont la création et la prospérité sont dues à l'initiative et à la courageuse persévérance de M. Gruvel. On arrive à Port-Etienne par un chenal commençant au banc du Lévrier et où le fond varie de 10 à

25 mètres. Le feu fixe du cap Blanc a été transporté au fond de baie de Causado et on a érigé à sa place un phare international d'une portée de 16 milles, et un autre au cap Causado; un appontement a été établi qui facilite le débarquement. Un poste de milice est établi, ainsi qu'un poste de télégraphie sans fil, qui doit communiquer directement avec celui de la tour Eiffel.

M. Gruvel compte encore augmenter l'importance des pêcheries de Port-Etienne en essayant de détourner au profit du marché de cette ville les nombreuses caravanes indigènes passant à proximité, qui avaient été chassées de la région par son état troublé, mais à qui la mission de l'Adrar pourra rendre la paix.

Congo français. — *Dans le territoire militaire du Tchad.* — Le correspondant du *Temps* à Brazzaville écrit, à la date du 16 décembre, que, sur le territoire militaire du Tchad, des opérations se poursuivent dans la vallée de la Batha consécutivement au brillant combat de Djoua (14 juin), où le commandant Julien, surprenant au petit jour les forces campées dans le lit de la Batha, les cerna et décima sous le feu meurtrier de nos tirailleurs, appuyé de deux mitrailleuses. Les Ouaddaiens, dans cette sanglante journée, ont laissé un millier des leurs sur le terrain, parmi lesquels l'aguid Mohamid, chef de la méhalla, et la plupart de ses lieutenants. Il y a eu plusieurs milliers de blessés, dont beaucoup sont morts dans le désert au cours de la fuite. On apprend que le sultan Doudmourrah, exaspéré par l'impéritie de ses troupes, a fait décapiter ou pendre nombre de ses hommes à Abechr.

— *La région du Bas-Congo.* — Le gouverneur intérimaire du Congo français, M. Martineau, vient de terminer un voyage de deux mois dans les vallées de la M'Poko, de la Lohaye, de l'Ibenga, et dans la région minière de Mnidouli, qui doit être prochainement mise en valeur. Le gouverneur a été frappé de voir avec quelle rapidité les indigènes de ces régions, récemment encore réputés si sauvages, se prêtaient à notre contact et acceptaient notre domination ; il est convaincu qu'on peut obtenir d'eux dans leur propre intérêt les mesures les plus propres à améliorer leur situation économique et leur vie matérielle. A Mnidouli, il a pu apprécier la richesse du gisement cuprifère, pour l'exploitation duquel un petit chemin de fer est dès maintenant en cours d'exécution. Ce chemin de fer, commencé seulement le 20 novembre dernier, a déjà atteint une douzaine de kilomètres ; on compte qu'en moins de deux ans il aura atteint Mnidouli qui est à 121 kilomètres de Brazzaville.

Si ce travail s'exécute et se termine — et la chose ne paraît faire aucun doute — toute la région du Bas-Congo sera transformée en un instant et l'on peut espérer pour toute cette région le développement d'une richesse indéfinie.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Angleterre. — *Le commerce extérieur du Royaume-Uni en* 1907. — Le tableau suivant fait connaître, à titre provisoire, les résultats du commerce extérieur de l'Angleterre pendant l'année 1907, et les rapproche des résultats définitifs des trois années précédentes :

Importations et exportations en 1907. 1906, 1905 et 1904.

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS	1907	1906	1905	1904
	liv. st.	liv. st.	liv. st.	liv. st.
Marchandises. (Commerce spécial.)				
Importations.....	645.904.176	607.987.893	565.019.917	551.038.628
Exportations.....	426.204.596	375.672.913	329.816.614	300.711.040
Importations et exportations réunies.....	1.072.108.772	983.660.806	894.836.531	851.749.668
En plus aux importations	219.699.580	232.314·980	235.203.303	250.327.588
Métaux précieux.				
Importations.....	73.072.439	63.330.653	51.559.909	45.563.927
Exportations..... ...	67.786.858	61.482.552	45.391.519	46.302.832
Importations et exportations réunies.....	140.859.297	124.813.205	96.951.428	91.866.759
En plus aux importations	5.285.581	1.848.101	6.168.390	»
En plus aux exportations	»	»	»	738.905
Marchandises et métaux précieux réunis.				
Importations.....	718.976.615	671.318.546	616.579.826	596.602.545
Exportations.....	493.991.454	437.155.465	375.208.133	347.013.872
Importations et exportations réunies.....	1.212.968.069	1.108.474.011	991.787.959	843.616.417
En plus aux importations	224.985.161	234.163.081	241.371.693	249.588.773

Il résulte du tableau ci-dessus qu'en 1907 les importations totales de marchandises ont augmenté de 38.015.676 livres et les exportations de 50.629.258 livres.

II. — OCÉANIE.

Australie. — *La situation économique.* — Malgré le fléchissement des prix du cuivre et de certains autres minerais, motivé principalement par une répercussion de la crise américaine, jamais la prospérité de l'Australie n'a été aussi grande que dans ces dernières années.

Cette dépression n'a d'ailleurs été que momentanée et, sauf pour

l'or, les chiffres ci-après attestent une augmentation de la production minière.

Minéraux	1903	1904	1905	1906
	£	£	£	£
Or	16.924.684	15.897.337	15.550.910	14.631.745
Argent et plomb.	2.112.212	2.599.182	3.065.967	3.623.912
Cuivre	1.788.697	1.697.090	2.093.922	3.344.744
Etain	770.779	804.095	1.014.127	1.509.488
Charbon	2.616.859	2.323.314	2.314.107	2.669.948

L'essor pris par l'élevage et l'agriculture, depuis les sécheresses de 1902-1903, montre d'une manière plus significative encore la vigueur avec laquelle ce pays s'est relevé.

Le poids de la laine produite l'an dernier atteint l'énorme total de 552.156.737 livres valant près de 23.000.000 de liv. st., chiffre sans précédent. L'effectif des troupeaux de moutons est passé de 74.403.704 unités en 1905 à 83.673.826 en 1906. L'exportation de viande congelée de mouton et d'agneau représente, de nos jours, plus de 90 1/2 millions de livres dont la valeur est plus d'un million sterling.

Quant au blé, l'Australie participe à la production mondiale dans la proportion d'à peu près 2 %, c'est-à-dire que l'an dernier on a récolté sur son sol quelque 66 millions de boisseaux, valant 9.777.629 liv. st.

L'aire cultivée s'accroît annuellement de plus de 100.000 acres.

En 1906-1907 on enregistrait 9.545.856 acres de terres sous culture, dont 5.977.794 affectés au blé. A ces chiffres il faut ajouter 2.301.857 acres de pâturages contre 845.935 acres il y a dix ans. Cette remarquable extension est consécutive au développement pris par l'industrie laitière au cours de la dernière décade.

Le tableau suivant indique le mouvement de cette industrie de 1902 à 1906 (en livres) :

	1902	1903	1904	1905	1906
Beurre	79.572.327	100.332.242	140 255.208	140.898.726	159.870.662
Fromage	10.005.787	13.423.694	12.635.257	13.155.030	14.778.658

Les statistiques ci-après complètent ces informations sur la situation des industries australiennes en 1906 (en milliers de liv. st.).

ÉTATS	Industries agricoles et pastorales	Forêts et pêcheries	Mines	Manufactures	Totaux
Nouvelle-Galles du Sud	32.379	1.686	7.932	12.083	54.080
Victoria	21.952	899	3.391	10.307	36.549
Queensland	14.534	668	4.199	3.098	22.499
Australie du Sud	8.648	150	957	2.768	12.523
Australie de l'Ouest	3.870	1.218	7.931	1.758	14.777
Tasmanie	2.966	258	2.233	1.158	6.615
Totaux	84.349	4.879	26.643	31.172	147.043

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Louis Brunet, consul général du Monténégro à Paris ;
Camille Deharce, consul de la République Dominicaine à Bayonne ;
A. Hanus de Favreuil, consul de la République Dominicaine à Lille ;
José Maluquér y Salvador, consul d'Espagne à Hendaye ;
Henrique A. Lewis, consul de Panama à Bordeaux :
Archibald Campbell Charlton, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Toulon.
Le Dr José E. Calvo, consul de la République de Panama au Havre ;
Raoul Grosos, consul de Turquie au Havre ;
Henrique L. Hurtado, consul de la République de Panama à Marseille ;
Juan Antonio de Lora, consul de la République Dominicaine au Havre ;
R.-B.-A. Uribe, consul de la République de Panama à Saint-Nazaire ;
Fernand Bouyonnet, vice-consul de la République de Bolivie à Vichy.

***

M. Périer (J.-B.), consul de 1re cl., chargé d'une mission commerciale en Grande-Bretagne et Irlande, est nommé attaché commercial dans les pays britanniques ;

M. Ferrand (G.), consul de 2e cl. à Stuttgart, est nommé attaché commercial dans les pays germaniques, en Belgique, aux Pays-Bas et en Suisse ;

M. Lefeuvre-Méaulle (H.-A), consul de 1re classe à Dublin, est nommé attaché commercial dans le Levant ;

M. Pila (F.-J.-M.), consul de 2e cl. à Fou-tchéou, est nommé attaché commercial en Extrême-Orient.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Maroc. — M. le *capit.* Le Glay est désig. pour la mission militaire du Maroc.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Reynaud est désig. pour le chemin de fer de Thiès à Kayes.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. le *colonel* Le Camus ; les *chefs de bataill.* Finet, Stauber ; les *capit.* Sainjon et Guillaumat ; les *lieut.* Julien, Lavallée, Morvan, Médan, du Guiny, Dubois et Chappelle ; les *sous-lieut.* Quilichini et Lalanne.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Campagne, Triol et le *lieut.* de Loverdo sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Lauqué est désig. pour servir hors cadres en A. O. F. ;

MM. le *capit.* Alexandre-Lépine ; le *lieut.* Coudert et le *sous-lieut.* Marty sont affectés au 2e sénégalais ;

M. le *chef de bataill.* Nogués est placé au 4e sénégalais ;

M. le *lieut.* Fauché est désig. pour le bataill. de Tombouctou ;

M. le *sous-lieut.* Lemoigne est affecté au bataill. de Zinder.

Congo. — M. le *lieut.-col.* Mordrelle est nommé command. supérieur des troupes du Congo ;

MM. le *capit.* Facon ; le *lieut.* Moutot et le *sous-lieut.* Hamel sont placés au bataillon du Chari-Tchad.

Madagascar. — MM. les *chefs de bataill.* Kopff, et Barféty ; les *capit.* Miquelard et Jottras et les *lieut.* Frédaigue, Videau, Dupayet et Manche sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Tixier est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* Doré et le *capit.* Coqueugniot sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Merleau-Ponty et le *lieut.* Flachot sont désig. pour l'A. O. F.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. le *stagiaire de* 2e *cl.* Roville est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Mollard dit Deyme est désig. pour les travaux publics du Haut-Sénégal-Niger ;

MM. le *stagiaire de* 1re *cl.* Le Meillour et le *stagiaire de* 2e *cl.* Brunet sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *stagiaire de* 1re *cl.* Surville est désig. pour Madagascar.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Bouton est désig. pour le Tonkin.

Congo. — M. l'*attaché de* 1re *cl.* Pouey est désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'administ. de* 2e *cl.* Lasserre est désig. pour le Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Guillemet est désig. pour le poste médical de Tchong-king ;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Bonduel est désig. pour le corps d'occupat. ;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Renault est désig. pour l'hôpital de Canton.

Indo-Chine. — MM. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Briand ; le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Popp et les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* Arné et Lajus sont désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Preux ; le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Mille et le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Jouveau-Dubeuil sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Garrot est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Armstrong et les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* Richer, Bernardeau et Gilbert-Desvallons sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Laffay et Lucas ; les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Jarland et Garnier ; le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.*, Dupuy et le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Ehrhart sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Guillon est désig. pour la léproserie de l'Acaronamy.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Bonnet est désig. pour le Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Guillabert est désig. pour le *D'Entrecasteaux;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Lartigue est désig. pour l'*Olry.*

Océan Indien. — MM. les *enseignes de vaiss.* Bernier et Couillaud sont désig. pour la *Surprise.*

Antilles. — M. l'*enseig. de vaiss.* Carbonnier est désig. pour le *Cassard,* à Port-au-Prince.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Carriguene est nommé membre suppléant du conseil privé de la Cochinchine ;

M. le général de division Pennequin, des troupes coloniales, a été désigné comme membre du comité consultatif de défense des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

En Canada.

Deux brochures nous arrivent, récemment éditées à Québec, qui consacrent le souvenir des fêtes du Tricentenaire (20-31 juillet 1908) et particulièrement des *pageants* ou spectacles historiques, qui en furent la plus pittoresque attraction. C'est en juillet 1608 que Samuel Champlain, muni d'une commission de Henri IV, fonda Québec, sur ce promotoire du Saint-Laurent où, dès 1535, Jacques Cartier avait rencontré le chef indigène Donnacona, qu'il ramena en France et présenta au roi François Ier ; c'est aux portes de Québec, dans les plaines d'Abraham, que, le 13 septembre 1759, Montcalm fut vaincu par Wolfe en une bataille où tous deux périrent. Entre ces dates extrêmes tient l'histoire, toute de vie intense et parfois brillante, du Canada français : une commission spéciale résolut d'en ressusciter les principaux épisodes à l'occasion du Tricentenaire de la fondation de Québec,

L'impresario de ces *pageants* est un spécialiste, connu déjà, croyons-nous, pour un succès distingué à Oxford, M. Frank Lascelles ; ses lèvres minces, son regard aigu dénoncent la volonté qui seule put discipliner et instruire les 4.000 figurants des spectacles de Québec ; les discours et dialogues de ces scènes animées sont de la plume alerte de M. Ernest Myraud, un historien qui sait faire parler les archives ; des accompagnements musicaux, ingénieux assemblage de vieille musique française, de chants religieux, et de motifs très modernes avaient été préparés par M. Joseph Vézina. Et cette revue du Canada français, en huit actes et treize tableaux, a été jouée dix fois, dans la plaine même d'Abraham, devant des auditoires de 10 à 15.000 personnes ; les meilleures familles de Québec et de toute la province ont voulu participer aux pageants, et bien rares furent celles que des enfants, voire de grandes personnes, ne représentaient point parmi les figurants. Il nous revient que les frais de ces spectacles montèrent à près *d'un million de francs*, dont une subvention de l'Etat canadien couvrit plus de moitié ; c'est coquet, pour des scènes françaises, données en français, au cours de solennités que présidait le prince de Galles.

Le choix des épisodes, particulièrement heureux, illustrait l'histoire religieuse, sociale et militaire du Canada français ; après le découvreur Cartier et le fondateur Champlain, c'étaient la Mère de l'Incarnation et ses religieuses, arrivant à Québec (1639), Dollard des Ormeaux et sa poignée de braves brisant à Montréal l'élan d'une invasion d'Iroquois (1660), puis Tracy, premier gouverneur général de toutes les colonies françaises d'Amérique, entrant à Québec (1665), Saint-Lusson prenant possession au nom du roi des pays de l'Ouest (1671), Frontenac dans l'attitude légendaire de son entretien avec le parlementaire de l'amiral Phips, qui menace Québec par le Saint-Laurent : « Je répondrai par la bouche de mes canons » ; (1690) enfin, évoqués côte à côte à la tête de leurs régiments, Montcalm et Wolf, les vaillants adversaires de 1759. A ce moment, tous les figurants des pageants se groupaient pour une parade d'honneur ; et les musiques jouaient « les deux hymnes nationaux » (*sic*) : *O Canada* et *God save the king*.

Le livret commémoratif porte le titre *Souvenirs du passé* ; sur la couverture, un Peau-Rouge en costume de guerre contemple une haute croix,

plantée dans une terre en friche ; le vieux Canada sauvage salue le Canada chrétien naissant. Le texte s'ouvre par une brève notice historique dont l'auteur conclut par un hommage à la « vigueur de deux grandes races, travaillant ensemble à faire un Canada fort, libre et respectueux des lois ».

Puis viennent de courtes explications substantielles et précises, sur chacun des huit pageants ; ce tableau en raccourci du Canada français est singulièrement expressif. Ce qui ne l'est pas moins, c'est l'illustration de la brochure : les portraits du roi Edouard, de la reine, du prince de Galles commencent une série de contemporains qui embrasse les ministres du Dominion et les organisateurs du Tricentenaire ; en un assemblage des plus curieux voici d'anciennes vues de Québec, et des vues de la nouvelle ville, le vaisseau de Champlain et le premier vapeur qui ait traversé l'Atlantique, le palais du Parlement à Ottawa et le vieux couvent des Ursulines, les portraits de Champlain, de la Mère de l'Incarnation, de Frontenac, de Montcalm et de Wolff ceux de S. E. Taschereau, le premier cardinal canadien, et de l'historien national F. X. Garneau, un groupe fougueux du sculpteur Hébert, commenté par quelques lignes du poète Louis Fréchette, mort cette année même. Le Canada d'aujourd'hui vénère d'un culte unique et, pour ainsi parler, solidaire, les gloires de tout son passé.

HENRI LORIN.

Ouvrage déposé au bureau de la Revue.

La Regione di Brava nel Benadir, monografia del capitano GIOVANNI PIAZZA. Une broch. grand in-8° de 40 pages, avec gravures. La Stampa commerciale, Milano, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*janv.* 1909). FÉLIX DUBOIS : La région du Gao, berceau de l'ancien empire songhoï. — EUG. GALLOIS : Le port de la pointe des Galets à l'île de la Réunion. — Le chemin de fer de la Guinée française.

La Ligue maritime (*janv.* 1909). Les rades des Trousses et de l'île d'Aix et l'arsenal de Rochefort. — Le Congrès de la navigation automobile. — Notre future escadre de ligne.

Annales des Sciences politiques (15 *janv.* 1909). NÉNOPOL : L'influence intellectuelle française chez les Roumains. — LECARPENTIER : L'autonomie des ports de commerce.

La Quinzaine coloniale (10 *janv.* 1909). J. CHAILLEY : Le Congo et la Belgique.

Revue pour les Français (25 *janv.* 1909). G. PARMENTIER : Le Venezuela. — Comte R. RZYSZCZEWSKI : Le mouvement slave et les relations austro-russes.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

L'Italia all' Estero (20 *genn.* 1909). Un SOLDATE : Le fortificazioni alla frontiera italo-austriaca.

La Rassegna nazionale (*genn.* 1909). TOR GUEST : Divagazioni di un Italiano in Inghilterra.

Rivista coloniale (*nov.-déc.* 1908). Prof. LUIGI FONTANA-RUSSO : La marina mercantile e l'uguaglianza della bandiera.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN HONGRIE

LE PACTE SECRET ENTRE LE ROI ET LA COALITION

LE PROJET ANDRASSY ET SA PORTÉE SOCIALE

La Hongrie est demeurée en Europe un des pays où le droit de suffrage est encore le plus restreint; moins du quart, environ un cinquième des citoyens majeurs ont le droit de vote. Cette situation va être très profondément modifiée : le ministre de l'Intérieur, comte Andrassy, vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi instituant le suffrage universel, « corrigé », il est vrai, mais élargissant cependant très sensiblement la sphère des hommes appelés à participer à la vie publique.

Ce projet de loi n'a pas encore été voté, mais il le sera certainement dans le courant de l'année 1909. Nous réservant de revenir à ce moment sur l'accueil que lui auront fait les partis politiques de Hongrie, sur l'influence que son adoption pourra présenter pour l'évolution de ces partis, nous voudrions aujourd'hui indiquer les causes qui ont motivé le dépôt de ce projet de loi, l'esprit dans lequel il a été conçu, les « corrections » qu'il apporte au suffrage universel, et la portée sociale de cet événement en Hongrie.

***

L'avènement du suffrage universel doit être rattaché, comme à sa cause au moins occasionnelle, à la crise politique de 1906 et à l'entente qui l'a provisoirement terminée. Cette entente, passée entre le roi et les chefs de la coalition, obligeait ceux-ci à introduire en Hongrie le suffrage universel. Grâce aux documents qui viennent d'être publiés en Hongrie, et dont nous allons donner la première traduction française, nous pouvons nous rendre compte de la portée exacte de ce pacte.

Le fameux pacte de 1906 était resté secret dans son texte

jusqu'en décembre 1908; sans doute, la plupart des députés savaient à peu près son contenu; sans doute aussi, le discours du trône par lequel le roi ouvrit la session du Parlement en 1906, et les déclarations du ministre-président après la constitution du ministère de coalition, en avril 1906, avaient indiqué la teneur de quelques-unes des clauses de cette entente; le journal du comte Etienne Tisza, le *Az Ujsaz*, dans son numéro du 1er octobre 1908, en avait publié quelques phrases relatives à la justice militaire. M. Kristoffy, le ministre de l'Intérieur d'antan, quelques autres relatives à la réforme électorale; mais c'est dans la séance de la Chambre du 11 décembre 1908 que le texte authentique fut connu dans son entier, grâce à une indiscrétion de M. Polonyi. M. Polonyi était un des politiciens influents du parti de l'indépendance. D'une famille récemment magyarisée, il s'était fait remarquer par son « nationalisme » tapageur, une certaine faconde et un entregent indéniable. Le comité exécutif et les chefs de la coalition le chargèrent de deux missions auprès du président du conseil, général Fejervary, au moment où celui-ci servait d'intermédiaire entre le roi et le futur ministère et c'est à sa seconde mission que le général lui remit une liste de onze noms, parmi lesquels ceux du comte Tisza, de M. Koloman de Szell et de M. Weckerlé, les noms des présidents du conseil que le monarque acceptait. Finalement, M. Weckerlé forma le cabinet quand il eut reçu l'acceptation du comte Albert Apponyi. Grâce à ces petits services, M. Polonyi fut placé dans le nouveau gouvernement au ministère de la justice. Mais, un jour, de fâcheuses accusations furent lancées contre lui; il se défendit, mais ne porta pas dans l'âme de ses collègues une conviction assez profonde et on le pria de donner sa démission. C'est un souvenir qui ne s'oublie pas; aussi, quand il jugea que la publication du « pacte » secret dont il avait eu connaissance pourrait ajouter aux difficultés qui pressaient le gouvernement de la coalition, pris entre les promesses de la campagne électorale et les exigences du roi, M. Polonyi n'hésita pas : il interpella le ministère, l'accusa d'avoir trahi le programme du parti de l'indépendance, de ne servir que les intérêts du parti constitutionnel, et pour le prouver, il lut et commenta le fameux pacte. Ce pacte, dont le texte original est, croyons-nous, en langue allemande, contient les paragraphes suivants que nous traduisons :

1. — Maintien intégral de la langue de service et de commandement. A cet égard, nous avons stipulé qu'en connexion avec cela, un manifeste gouvernemental serait publié, dans lequel les droits constitutionnels de la

nation seraient proclamés, et que le gouvernement à nommer soumettrait au sujet de ce manifeste un projet à Sa Majesté [1].

2. — Régularisation du contingent militaire annuel pour les années 1905 et 1906. A l'égard de l'augmentation du contingent, les parties reconnaissent la nécessité de celle-ci; elles croient cependant qu'il est réservé au premier ou au second gouvernement de la formuler et de la soumettre à l'acceptation législative, si la nécessité indiscutable s'en montre [2].

3. — Vote du budget pour 1905 et 1906, y compris les crédits d'armements déjà accordés par les délégations et les communes, qui écherraient, par suite de ces crédits, au budget pendant le temps du premier gouvernement ; puis election immédiate des députations, en vue de la fixation de la junte et de la délégation.

4. — A l'égard des affaires douanières et commerciales, les traités déjà conclus avec les Etats étrangers, comme aussi le tarif de douane autonome, doivent être transformés en lois par le Parlement. Mais, en ce qui concerne les relations de l'Autriche et de la Hongrie, le monarque donne au gouvernement pour leur règlement les mains libres. Il réserve cependant ce point, comme cela se comprend, qu'entre les deux gouvernements le compromis serait conclu conformément à la loi 30 de l'année 1899. Si cela paraissait impossible, le *statu quo* serait maintenu pour la durée des traités de commerce.

5. — Acceptation du compromis avec la Croatie.

6. — Libération des cabinets Tisza et Fejervary de toute responsabilité matérielle. La Chambre des députés fera usage de son droit de prendre des décisions de nature théorique relativement à la tendance politique des gouvernements dont il s'agit.

7. — Le gouvernement sera formé, sur le principe des lois de 1867, des partisans du droit de suffrage universel avec le concours des membres des partis de la coalition, sur la base des projets du ministre-président à nommer par le monarque.

8. — Ce sera le devoir du gouvernement de réaliser tous les points mentionnés. Comme premier devoir sera introduite la réforme électorale sur une base au moins aussi large que projetait le présent gouvernement. Après la réforme électorale auront lieu de nouvelles élections et après de nouvelles élections le gouvernement, qui a accompli ainsi ses obligations, donnera sa démission.

Il est à peine besoin d'insister sur l'intérêt que présentent les points énumérés dans ce pacte. C'est l'acceptation par les chefs du parti de l'indépendance d'un programme voulu par la commune, on peut dire imposé par elle, d'un programme de renoncement à toutes les idées essentielles du parti de l'indépendance. Ce renoncement, pour être temporaire, n'en est pas

---

[1] Ce manifeste n'a jamais été fait. Le ministre-président Weckerlé, dans sa réponse, a indiqué qu'il n'avait pas participé à la conclusion du pacte et qu'il n'avait pas jugé utile de lancer ce manifeste, la nation étant toujours la seule souveraine et tout droit émanant d'elle.

[2] Dans sa réponse, le ministre Weckerlé a indiqué que les chefs de la coalition avaient demandé et obtenu une adjonction à cet article, que M. Polonyi n'avait pas connue, et qu'il résume ainsi : « Nous avons dit que nous ne consentirions à cette « augmentation du contingent que si certaines exigences nationales et particulière- « ment linguistiques étaient réalisées. »

moins presque absolu, et le parti de 1848 est entré au gouvernement en adoptant, provisoirement sans doute, mais cependant en adoptant dans la pratique le programme des anciens libéraux.

L'obligation de réaliser la réforme du suffrage y est inscrite comme le premier devoir de la coalition, et l'étendue même de cette réforme y est indiquée : elle doit être aussi large dans sa base que celle du projet Kristoffy.

On voit aussitôt les deux interprétations qui ont été données : le projet Kristoffy admettait le suffrage égal pour tous les citoyens sachant lire et écrire. Les démocrates, les socialistes et les nationalistes de Hongrie réclament une réforme au moins aussi étendue. L'ancien ministre Kristoffy, aujourd'hui à la tête du parti « progressiste », soutient que telle est bien la promesse qui a été faite. Dans un discours, il rappelle que le pacte ne parle pas du nombre des électeurs, mais de l'étendue du droit de suffrage, et il conte certains détails des négociations préalables au pacte. En mars 1906, M. de Méray-Horvath vint le trouver. Celui-ci servait d'intermédiaire entre les chefs de la coalition et le gouvernement absolutiste dans ces pourparlers secrets : c'est une figure curieuse de noble intelligent, d'observateur pénétrant, qui a fait un peu tous les métiers, fréquenté tous les milieux, mené toutes les vies, et qui à l'âge où les cheveux grisonnent est devenu, d'anarchiste intellectuel, négociateur habile. M. Kristoffy lui demande si le parti de l'indépendance est disposé à faire la réforme comme elle est proposée, c'est-à-dire le suffrage universel, égal, secret et organisé par commune, sans autre limitation que celle de n'être pas illettré. Sur la réponse affirmative de l'intermédiaire, les négociations furent entamées. Le 2 avril, au matin, M. de Méray-Horvath vint trouver M. de Kossuth, lui fit son rapport sur les pourparlers entamés, et celui-ci lui aurait répondu, d'après ce qu'il affirme : « En fin de compte, nous ne pouvons donner au peuple moins de droits que ceux que le roi lui a garantis ». Le 2 avril, au soir, M. Bela-Bordas se rendit au ministère de l'Intérieur en compagnie de M. de Méray-Horvath et affirma que le parti de l'indépendance acceptait comme minimum la réforme proposée par le cabinet Fejervary. Il se disait autorisé par M. de Kossuth, d'après ce que conte M. Kristoffy, à faire cette déclaration. Dès le lendemain au matin, 3 avril, le pacte avec ses conditions parvenait au roi. La paix était faite.

L'autre interprétation est celle du gouvernement et de la coalition : le pacte ne parle pas de suffrage égal et secret; il

suffit donc que nous donnions un droit électoral à au moins autant de citoyens que dans le projet Kristoffy; mais nous pouvons graduer l'intensité de ce droit, établir le vote plural, le vote oral, etc. Or, notre projet est fondé sur une base plus étendue que le projet antérieur, puisque nous accordons un droit même aux illettrés. Dans son discours à la Chambre du 14 décembre 1908, le ministre-président Weckerlé rappelait à l'interpellateur, M. Polonyi, qu'en avril 1906, dès après leur entrevue avec le roi, quand il s'agit de faire entrer dans le ministère le comte Andrassy, celui-ci déclara tout net qu'il était adversaire résolu du suffrage universel égal et secret. Si donc il fit cependant partie de la combinaison, c'est qu'on considéra dès lors que ces conditions n'étaient pas nécessaires.

Il peut sembler étrange que le pacte ne soit pas précis; mais tout s'éclaire, si l'on songe à la pensée qui le domine. En 1906 même, nous causions à Budapest avec un des hommes mêlés aux négociations alors secrètes, et il nous disait : « Il est visible que le roi ne s'inquiète que d'une chose, de l'unité de son armée et de l'augmentation du contingent; pour obtenir ce qu'il désire, il est décidé à tout; mais les autres questions de la politique hongroise ne l'intéressent pas. Le roi a lié partie avec les démocrates, ne pouvant faire autrement, et c'est pour se réserver l'avenir qu'il a fait inscrire dans le pacte l'obligation d'instituer le suffrage universel; mais si on lui donne ses soldats, il laissera faire pour le reste. Si on ne les lui donne pas, il s'appuyera de nouveau sur le peuple contre la noblesse et organisera le suffrage universel ».

C'est pour cela que la position du gouvernement hongrois est et reste si délicate; l'opinion publique ne s'opposerait pas à l'augmentation du contingent, si on prend des mesures destinées à créer une armée hongroise dans l'armée commune; mais le roi refuse sur ce point toute concession *réelle;* il est prêt à rejouer le jeu du ministère absolutiste et de l'alliance avec les éléments populaires; il se méfie au point qu'il exige du gouvernement hongrois des rapports écrits et non oraux. Dès lors on comprend combien la coalition, qui n'est arrivée au pouvoir que par son nationalisme, est gênée pour taire et proroger ses revendications. C'est cependant ce qu'elle a su faire depuis 1906, sous la direction éminemment adroite et politique des Weckerlé, des Andrassy, des Apponyi et des Kossuth.

***

Nous ne saurions mieux faire, pour exposer clairement et objectivement les intentions et l'état d'esprit du gouvernement,

des partis de la coalition et des classes dirigeantes, que de transcrire, en en respectant rigoureusement la forme, ces lignes que nous adresse le comte de Mailath, ce grand propriétaire éclairé et averti, membre de la Chambre des magnats et auteur d'études sociales appréciées :

Le nouveau gouvernement a accepté l'obligation vis-à-vis de la nation de réaliser la réforme, sans risquer l'existence et l'avenir de la Hongrie, ainsi que ceux de son état national unifié. Le projet de loi du comte Andrassy s'efforce de satisfaire à ces deux obligations. Au milieu de nos rapports nationaux, il n'était pas possible de penser sérieusement à un suffrage universel absolu. Par suite de nos relations avec nos nationalités. c'eût été renoncer de gaieté de cœur à l'hégémonie magyare et livrer le pouvoir public à une foule sans fortune, n'ayant aucun sens politique et conduite par des individus suspects et sans crédit. En effet, si tous les hommes majeurs étaient électeurs, beaucoup de gens ne sachant ni lire ni écrire auraient le droit de suffrage (environ 1.300.000) ; aujourd'hui le nombre de nos électeurs égale environ 1.000.000. Il a donc fallu prendre pour base le cens intellectuel : ceux qui savent lire et écrire, comme du reste l'avait mis Kristoffy dans son projet de loi.

Après avoir adopté cette base, il fallait penser à assurer l'hégémonie de l'élément magyar. Dans ce but, l'exigence de la connaissance de la langue hongroise. voulant que tous les électeurs sachent parler cette langue, aurait privé tant de gens de leur droit qu'elle aurait été en contradiction avec une réforme qui a pour but une large extension des droits politiques. En outre une telle réforme aurait paru à l'étranger comme un témoignage que l'hégémonie magyare, justifiée par tant de preuves politiques et historiques, ne pouvait se soutenir que par des moyens artificiels : ce qui aurait fourni ample matière aux menées des nationalités.

Mais le gouvernement hongrois, fidèle à ses traditions, se serait opposé à toute privation de leurs droits des citoyens appartenant aux nationalités. Les lois hongroises ne connaissent pas de privilèges s'appuyant sur la connaissance de la langue hongroise, et elle n'ont jamais exclu personne du cercle politique de la nation, parce qu'on ne saurait pas le hongrois. Mais comme le droit de suffrage universel concédé à ceux qui savent lire et écrire n'assure aux Magyars qu'un avantage de transition et adoucit à peine le danger du socialisme et que l'exigence de savoir lire et écrire en hongrois n'était pas pratique pour plusieurs causes, ni désirable, il fallut penser à une autre façon d'équilibrer les maux menaçants du socialisme et des nationalités : la pluralité des suffrages s'est présentée comme étant ce moyen.

Ainsi la coalition et les classes au pouvoir ne font pas de philosophie politique et ne partent pas d'idées *a priori ;* elles veulent maintenir pour le présent et pour l'avenir l'hégémonie des Magyars en Hongrie et l'autorité des classes riches, éclairées et traditionnelles, C'est en vue de ce double dessein que le comte Andrassy étudie depuis trois ans la réforme électorale ; c'est pour parer aux dangers sociaux et aux dangers nationaux qui menacent la puissance de la coalition, que le suffrage universel est institué, mais expurgé, corrigé et adapté.

Tous les citoyens jouissent désormais du droit de participer à la vie publique, tandis que jusqu'à présent 22 % seulement possédaient cette prérogative. Mais tout d'abord on exige pour avoir la qualité de citoyen au point de vue politique l'âge de 24 ans, au lieu de 20 ans comme aujourd'hui, et de plus une résidence d'une année au moins dans la même commune. Ces dispositions sont déjà propres à écarter du scrutin les journaliers agricoles errants, assez nombreux en Hongrie. Mais surtout la participation à la vie publique, pour être universelle, n'est pas égale pour tous. Elle est à échelons, et à chaque échelon le citoyen jouit d'un droit qui se mesure au nombre de voix pour lequel il compte dans les scrutins. 200.000 personnes environ possèdent 3 voix, parce qu'elles paient un impôt direct d'état d'au moins 100 couronnes, ou ont passé leur baccalauréat, comme on dirait en France. 860.000 citoyens jouissent de 2 voix, soit parce qu'ils paient un cens de 20 couronnes, soit parce qu'ils ont une certaine instruction ou une certaine situation, soit enfin parce qu'ils sont pères de 3 enfants. Enfin 1.530.000 individus n'ont qu'une voix : ce sont tous les autres hommes majeurs qui ne sont pas illettrés.

Restent 1.270.000 Hongrois qui ne savent ni lire ni écrire : à ceux-là on donne un dixième de voix et ils expriment leur choix par le vote indirect ; c'est-à-dire que chaque groupe de 10 nomme un électeur, qui jouit d'une voix au scrutin.

Par ce système les populations hongroises sont divisées en 4 catégories : les deux premières, qui représentent les classes aisées et éclairées, disposent de 2.385.000 votes, émis par 1.083.000 personnes ; les deux dernières, qui figurent les classes prolétariennes, disposent de 1.661.000 votes, émis par 2.805.000 citoyens. Ces seuls chiffres mis ainsi en regard montrent combien efficace au point de vue social peut être le procédé de correction employé.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi, le comte Andrassy ne fait pas mystère de ses intentions, et défendant ce système, il écrit, après avoir rappelé qu'avec le suffrage universel illimité les ouvriers deviendraient 46,8 % du nombre des électeur, alors qu'ils ne figurent avec le système actuel que dans la proposition de 6,1 % :

Ainsi de tels éléments pourraient obtenir la majorité absolue, alors qu'ils n'ont aujourd'hui aucune influence politique et ceux qui actuellement détiennent entièrement le pouvoir seraient complètement repoussés à l'arrière-plan. Il est nécessaire que la classe ouvrière soit représentée dans la Chambre des députés d'une manière correspondante à la nature des choses, que les intérêts particuliers et les conceptions des travailleurs

soit représentés dans la Chambre par des hommes qui possèdent la confiance des ouvriers, et que cette représentation soit efficace. Cependant ce serait un malheur, si la domination politique passait dans les mains des ouvriers. Une grande partie de ceux qui ne possèdent aucun bien et vivent exclusivement du salaire de leur travail journalier ne possèdent pas chez nous malheureusement, des ressources suffisantes pour qu'ils puissent acquérir cette formation et cette éducation, qui sont nécessaires pour qu'on puisse leur confier avec tranquillité la puissance décisive pour l'avenir de notre nation. Dans notre situation sociale nous ne pouvons donc absolument pas penser d'une façon sérieuse à introduire chez nous le suffrage universel illimité. C'est un devoir inévitable de poser certaines bornes au droit de suffrage...

Le vote plural est destiné à être le correctif du suffrage universel et à adoucir l'injustice criante du droit de vote égal. Son but est de rendre impossible ou du moins de paralyser l'hégémonie absolue des masses vivant au plus bas degré de culture, de discernement et de sang-froid, et d'assurer la valeur de la supériorité des éléments éclairés et calmes, qui sont le soutien de l'État.

Cette traduction du passage essentiel de l'exposé des motifs montre avec netteté le dessein poursuivi. Pour y parvenir, le vote plural est le principal moyen employé. Ce n'est pas le seul sur lequel on compte.

La procédure électorale n'est pas essentiellement modifiée. Cependant les lieux de vote sont augmentés[1], et les opérations du scrutin doivent durer dix heures sans interruption. Mais les autorités locales gardent, comme par le passé, la direction des opérations électorales et dressent les listes d'électeurs[2]. Or, qu'on veuille bien le remarquer, rien n'est changé dans l'administration des comitats ou départements, des districts, des villes et des communes rurales. Le suffrage restreint y reste en vigueur et la noblesse y garde son pouvoir. Cette observation

---

[1] Chaque circonscription électorale est divisée en circonscriptions de vote, comprenant 1.000 électeurs au maximum. Ces dernières correspondent en général aux villes, grandes communes ou cercles de justice ; les grandes agglomérations sont divisées en plusieurs circonscriptions, les petites communes réunies en une seule. Ces circonscriptions de vote sont fixées par décision des autorités locales, approuvées par le ministre, qui doit soumettre aux Chambres la liste primitive et ses modifications.

[2] Le comité central conserve la même origine et le même pouvoir qu'aujourd'hui ; il statue sur les réclamations relatives à la liste des électeurs, que dresse la commission électorale. Les recours contre les décisions en matière de capacité électorale sont adressés non plus à la curie royale mais à la Haute Cour administrative. Il élit comme aujourd'hui la commission électorale et le président de l'élection. Mais le projet exige que ce dernier connaisse le hongrois et que les membres de cette commission soient « fidèles à l'Etat ». Le projet stipule que pendant la période électorale toute réunion publique annoncée vingt-quatre heures à l'avance ne peut être interdite ; la police locale peut seulement exiger qu'on en change le moment et le lieu pour des raisons qu'on doit spécifier, tirées de la sécurité publique. Pendant cette même période, les « fêtes de parti » ne peuvent être interdites que pour des motifs à indiquer, d'ordre ou de santé publique. Un recours est ouvert contre les décisions relatives à ces mesures.

n'est pas négligeable pour qui veut se rendre compte de l'influence réelle d'une classe sociale dans un pays, et il ne paraît pas probable que le pouvoir consente à « démocratiser » ces élections locales. Même en Autriche les diètes provinciales et les communes n'ont pas obtenu la suppression du système des curies, après l'introduction du suffrage universel égal par le Parlement. En Hongrie, les classes dirigeantes auront plus encore grand soin de maintenir leur autorité dans les conseils locaux.

Mais un des procédés les plus efficaces pour la défense des intérêts dont le gouvernement hongrois a la garde, c'est le maintien du vote public. Le ministre de l'Intérieur, dans l'exposé des motifs de projet de loi, plaide pour « la moralité du vote oral » :

Le vote secret, dit-il, ne protège pratiquement les électeurs se trouvant dans une position dépendante qu'en tant qu'ils peuvent être infidèles à leurs promesses sous le voile du secret. La protection de la liberté des électeurs ne consiste à cet égard qu'en ce que nous leur assurons par un procédé technique la possibilité de voter avec perfidie. Le vote secret ne protège dans la pratique, parmi les faibles, que la liberté des électeurs sans honneur, qui ne sont pas obligés de tenir leur parole... L'introduction du vote secret affaiblirait ce principe de vraie moralité que c'est le devoir de conscience de chacun d'avoir le courage d'exprimer librement son opinion. On peut dire que dans très peu de pays existe un véritable vote secret. Le vote dit secret rend possible les procédés les plus forts et les plus efficaces de pression. N'oublions pas que Napoléon III, à la période classique de la pression officielle, a laissé voter secrètement. Ceux qui sont en relation active avec les électeurs et exercent une influence décisive, apprennent le plus souvent pour qui le citoyen a voté. C'est pourquoi sont partisans du vote secret les terroristes et les partis ayant une organisation surveillant leurs membres avec continuité, comme les partis russes et leurs organisations corporatives...

Enfin le vote secret est contradictoire à la nature du droit électoral. Celui-ci doit être exercé dans l'intérêt public, et son usage ne doit pas être privé du contrôle public. Dans la vie publique hongroise, chaque acte capital est public. C'est pourquoi il n'est compatible ni avec les traditions historiques, ni avec le caractère du peuple hongrois que la nation précisément ne participe à l'acte le plus important de droit public que sous le voile du secret.

Cette défense du vote oral ne manque ni d'adresse ni d'humour : le comte Andrassy, s'il l'a rédigée, s'y montre un for remarquable pince-sans-rire, qui fait songer à ces admirables et délectables humoristes anglais. Aussi aurait-il été dommage de ne pas traduire cette page, si joliment présentée. Nous n'apprendrons rien à personne en disant que le pouvoir compte sur le vote public pour faire sentir ce qu'il appelle d'un char-

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

G. Hu

Carte des Comitats de Hongrie possédant des organisations social-démocrates.

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales

G. Hur

des Questions Diplomatiques et Coloniales

G. Huré

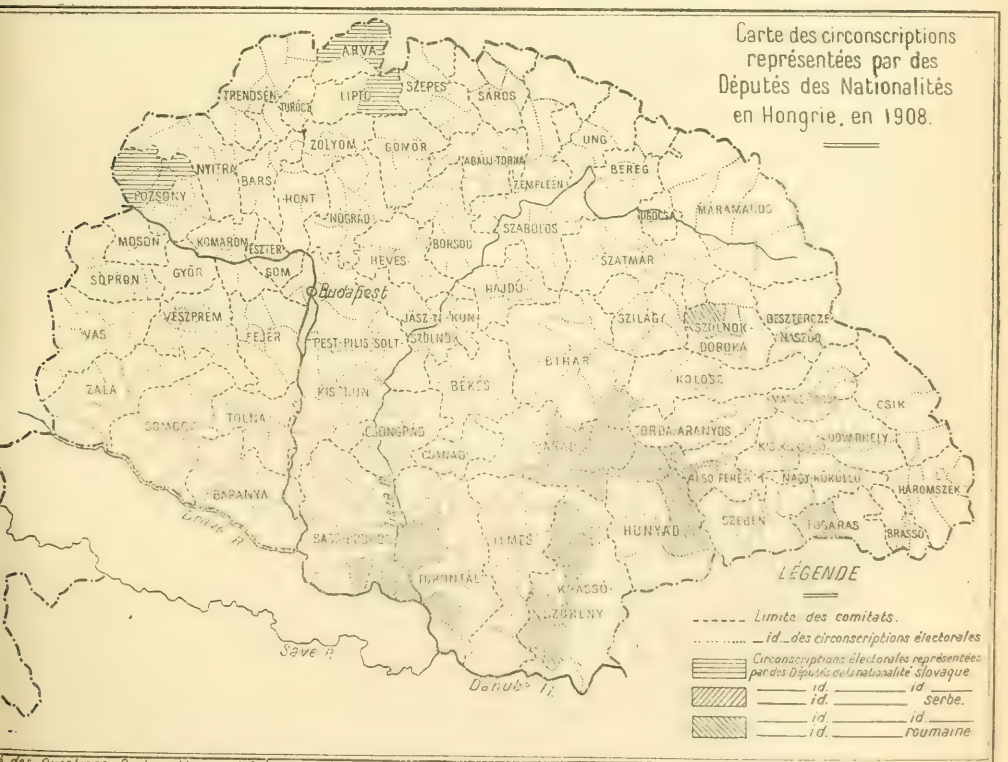

des Questions Diplomatiques et Coloniales.

G. Huré

mant euphémisme « le contrôle public ». Dans les campagnes surtout il est efficace; dans les villes, il donnera peut-être lieu à des mécomptes. Nous nous sommes laissé dire que les chefs socialistes, tout en protestant pour le principe contre le vote oral, n'en étaient pas autrement contristés, pouvant de cette manière surveiller leurs troupes avec facilité et presser sur les timides, les hésitants et les indifférents, qui peuvent redouter les moqueries, les brimades et les attaques de ceux qui les qualifient de « faux frères ».

Comme on le voit, la portée de tous ces procédés de correction du suffrage universel est avant tout sociale. Ce n'est pas que le vote oral, le pouvoir des autorités locales et le suffrage plural n'exercent aussi leur effet en faveur des Magyars et au détriment des nationalités ; mais cette action est due à la pauvreté, à la dépendance, à l'absence de culture de la plupart de ces nationalités; aussi ne s'applique-t-elle que de manière réduite aux populations allemandes cultivées et riches et ne s'appliquera-t-elle que dans une mesure minime au jour, du reste lointain, où les Slaves et Roumains de Hongrie se seront développés économiquement et intellectuellement.

Aussi, autant pour assurer dans l'avenir, quel que soit ce développement, la suprématie incontestée de la race magyare que pour faciliter dans le présent son hégémonie, une loi spéciale doit fixer une nouvelle répartition des circonscriptions électorales. Le projet de loi sur le suffrage universel estime celle-ci tellement indispensable qu'un article stipule que la réforme électorale ne pourra s'appliquer que conjointement avec la nouvelle figuration de ces circonscriptions. Il en sera dès lors en Hongrie avec le suffrage universel restreint comme en Autriche avec le suffrage universel illimité : chaque nationalité n'aura pas un nombre de représentants proportionnel à sa population. Cette absence de proportion sera du reste beaucoup plus marquée en Transleithanie qu'en Cisleithanie, et cette différence s'explique aisément : dans le Parlement d'avant la réforme, les nationalités non allemandes composaient presque la moitié de la Chambre autrichienne ; dans la Chambre hongroise, sur 413 députés, la délégation de Croatie non comptée, 26 seulement ne sont pas magyars. Or, la moitié de la population environ appartient aux nationalités. C'est dire que, sans l'usage d'une « géographie électorale » appropriée, l'hégémonie magyare pourrait être, sinon renversée, du moins fortement battue en brèche, malgré les procédés que nous venons de décrire. Au contraire, il suffit de favoriser les villes et les comitats magyars, de restreindre la

représentation des départements non magyars dans la division des circonscriptions, pour que la suprématie de la race historique soit sauvegardée, autant que la force le permet.

***

Malgré les corrections apportées, l'avènement en Hongrie d'un suffrage universel même inégal constitue une telle nouveauté qu'on doit lui attribuer une importance capitale pour le développement ultérieur du pays. Tôt ou tard, et peut-être plus tôt qu'on ne croit, la Chambre hongroise ne ressemblera plus à ce qu'elle est aujourd'hui. L'opposition des nationalités non magyares y est réduite à 26 députés ; l'opposition socialiste n'y existe pas. Toute la lutte politique depuis le dualisme, depuis 1867, s'est passée entre Magyars des classes nobles, riches ou aisées, dont les uns voulaient user de procédés lents et réservés, les autres de moyens plus radicaux, pour parvenir au même idéal commun : l'autonomie entière de la Hongrie. Demain il faut s'attendre à l'arrivée d'une masse de députés slaves ou roumains, d'une part, socialistes ou radicaux-démocrates, d'autre part, qui donneront aux Chambres futures de Hongrie un aspect différent [1] et y apporteront des préoccupations nouvelles, des desseins nouveaux, un esprit nouveau. Des classes sociales, éloignées de la vie politique, vont envoyer leurs représentants, à côté de ceux de « la société hongroise ». « Cette « société hongroise, comme l'observe avec raison un journal « d'Autriche [2], est une conception spécifiquement hongroise; « elle embrassait tous les éléments qui se livraient à une « activité politique en Hongrie en raison d'un titre historique « dans l'intérêt de l'Etat national hongrois et de l'idée d'Etat « national et faisait du service de cette idée toute la vie poli- « tique, sociale et économique. » Ce « nationalisme intégral », si l'on peut dire, de la société hongroise dirigeante a causé toutes les luttes constitutionnelles entre la Hongrie et le souverain depuis le XVIIe siècle. Or, les nouvelles classes sociales appelées aujourd'hui à la vie publique vont s'intéresser à des problèmes nouveaux : ouvriers, journaliers et petits bourgeois, artisans et intellectuels pauvres défendront leurs intérêts économiques et sociaux et s'entendront volontiers pour cette

---

[1] *Neue freie Presse*, 12 nov. 1906, *Morgenblatt*, page 1.

[2] D'après le journal socialiste de Budapest, la *Nepszava*, les voix ouvrières après la réforme constitueraient, par rapport à l'ensemble des voix, 61 % dans la ville de Schemnitz, de 40 à 50 % dans 25 communes, de 30 à 40 % dans 47 communes, de 20 à 30 % dans 14 communes, de 10 à 20 % dans deux communes.

défense avec les éléments non magyars, qui résistent à l'idée d'Etat centralisé et national.

Par là, la réforme électorale, malgré toutes ses atténuations, contient les germes d'une révolution dans la politique intérieure, sociale et nationale de la Hongrie.

Peut-être l'action combinée de toutes les forces au service des classes dirigeantes actuelles réussira-t-elle à endiguer cette poussée et à diminuer très notablement le nombre des représentants de ces classes nouvelles et de ces nationalités qui pourraient faire bloc contre le régime présent. Néanmoins il suffit de considérer les progrès faits par la propagande des nationalités et des organisations socialistes depuis une décade, pour ne pas douter que ce développement se continuera. Mais les hommes au pouvoir ont donné depuis 1906 trop de preuves de leur sagacité politique, de leur savoir-faire et de leur habileté pour qu'on puisse croire à leur défaite dans un temps prévisible : les classes dirigeantes de Hongrie ne renonceront pas à leurs traditions historiques et il sera d'un haut intérêt de suivre les phrases de ce conflit autant social que national.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

AU PORTUGAL

LA SITUATION POLITIQUE

Les dessous d'une crise ministérielle. — La situation des partis. — La question financière : une entrevue avec M. Espregueira. — Espérances et tactique des républicains. — Quelques aperçus inquiétants sur l'avenir.

Un an s'est écoulé depuis l'horrible attentat de Terreiro do Paço. Si quelques fidèles ou des curieux, venus, pour la plupart, de la province ou de l'étranger, visitent encore les tristes dépouilles de l'infortuné Carlos Ier et du prince héritier Luiz Felipe, exposées sur des catafalques de parade au monastère de São Vicente da Fora, il semble bien en revanche que Lisbonne ait déjà oublié la sanglante tragédie du 1er février 1908. L'enquête sur le régicide n'a été poursuivie que pour la forme, en vue surtout de donner satisfaction à l'opinion étrangère ; mais l'on peut être certain d'avance qu'elle n'aboutira à aucun résultat. Le mystère, dont on l'entoure, autorise tous les soupçons et permet tous les bruits, même les plus invraisemblables. C'est tantôt les républicains que l'on accuse et tantôt les « dissidents » du groupe d'Alpoim, ou même certaines notabilités des partis « rotatifs », sans que le gouvernement prenne la peine de démentir ces nouvelles, presque toujours tendancieuses, et en tout cas, fantaisistes. Ce qui semble très vraisemblable, c'est que les deux régicides exécutés par la police n'étaient pas les seuls conjurés. D'autre part, le testament de Buiça, bien antérieur au 1er février 1908, quoiqu'il n'ait été publié que longtemps après par les journaux républicains, prouve clairement que les terribles décrets du 31 janvier — les « Oukases » dictatoriaux, comme on les a appelés — qui n'étaient guère d'ailleurs connus du public le jour de l'attentat, n'ont été pour rien dans ce double assassinat, ainsi qu'on l'avait prétendu tout d'abord.

Le peu d'empressement des pouvoirs publics à faire la pleine lumière sur ces tragiques événements s'explique peut-être par leur désir de ramener, à tout prix, le calme dans les esprits,

d'effacer jusqu'au moindre souvenir de la dictature, et aussi, sans doute, par les inquiétudes de la reine Amélie, qui ne réussit pas à chasser de son souvenir l'horrible scène à laquelle elle a assisté. Pauvre mère et pauvre petit roi, appelé à dix-huit ans, dans les plus dramatiques et les plus douloureuses circonstances, à prendre en mains un pouvoir, pour lequel il n'était pas préparé, infortuné monarque, isolé sur son trône, sans expérience, sans conseillers, sans amis véritables !

Le besoin de se concilier les groupes les plus inquiétants de l'opposition explique aussi les concessions qui leur ont été faites, au moment des élections législatives d'avril : sept sièges ont été accordés aux républicains, tandis qu'ils ne comptaient que quatre représentants dans la Chambre précédente, et sept sièges également aux « régénérateurs dissidents », alors que, réduits à leurs seules forces, ils auraient été dans l'impossibilité de triompher dans plus d'une circonscription.

Bien plus, aux élections municipales de novembre — tandis qu'en dehors de Lisbonne, la victoire des différentes fractions des partis monarchistes était à peu près complète — dans la capitale, au contraire, les républicains triomphèrent sans difficulté, pour la bonne raison qu'on ne leur opposa aucune liste monarchiste. Les « rotatifs » crurent très habiles d'abandonner à leurs adversaires la gestion des affaires municipales de Lisbonne, alors qu'elles sont dans une situation assez critique « de cette manière, déclarèrent-ils, il nous sera facile d'amener un revirement de l'opinion contre les républicains, une fois qu'on se sera rendu compte de l'impossibilité où ils se trouvent de remplir leurs promesses ». Mais il est permis de juger tout différemment cette politique d'abandon, qui implique, à y bien regarder, un aveu d'impuissance.

La faiblesse du cabinet Ferreira da Amaral à l'égard de l'opposition, ses complaisances exagérées, dit-on, avec les républicains, parmi lesquels l'ex-président du conseil compte un certain nombre d'amis personnels, furent autant de prétextes mis en avant par le chef du parti régénérateur ou conservateur, M. Julio de Vilhena, pour provoquer une crise ministérielle. La vérité était que M. de Vilhena et ses amis avaient le plus grand désir de revenir aux affaires, et qu'ils ne pouvaient d'ailleurs s'accommoder d'un prétendu cabinet de concentration, dont le chef du parti libéral ou progressiste, M. Luciano de Castro — du fond de sa mystérieuse retraite — tenait, en réalité, tous les fils. M. de Castro est un des vétérans du monde politique portugais ; son premier ministère date d'une quarantaine d'années. Son grand âge et son mauvais état de santé ne

lui permettent plus aujourd'hui de reprendre personnellement le pouvoir, mais il n'admet pas qu'un de ses lieutenants s'en empare à sa place. Il se contente très bien, au contraire, d'un ministère composé mi-partie de conservateurs et mi-partie de libéraux, à la condition que ces derniers y occupent une situation prépondérante et qu'ils se montrent obéissants à ses indications.

Ceci explique qu'après la chute de M. Ferreira da Amaral, sur un simple vote défavorable du Conseil d'Etat, qui n'est, cependant, qu'un corps consultatif, et sans attendre la prochaine rentrée des Chambres, fixée au 2 janvier — singulière manière, en vérité, de procéder dans un régime parlementaire —, tous les efforts tentés par un des amis de M. de Castro, le conseiller Veiga Beirão, pour constituer un ministère homogène progressiste, aient misérablement échoué : tous les politiciens en vue du parti libéral, comme M. Adriano Anthero et le comte de Penha Garcia, auxquels on offrait des portefeuilles, se récusaient, sans doute sur les indications de leur chef et sous le prétexte que le nouveau cabinet ne serait viable que s'il procédait à la dissolution des Chambres : ce à quoi ne pouvait consentir M. Beirão.

Un *leader* du camp régénérateur, M. Antonio de Azevedo, fut consulté, à son tour, par le roi ; mais il déclina l'invitation qui lui était faite, en objectant qu'un cabinet de concentration lui paraissait impossible, dans les circonstances actuelles : on ne pouvait faire de place, selon lui, dans le futur cabinet, aux régénérateurs-libéraux ou franquistes « tant « qu'ils ne se seraient pas justifiés devant le Parlement des « terribles responsabilités encourues pendant la dictature » et, d'autre part, comment espérer que les dissidents acceptent de collaborer avec les nationalistes, et les progressistes avec les dissidents [1] ?

En fin de compte, — après dix jours de crise — on vit réapparaître le ministère Ferreira da Amaral..., mais sans M. da Amaral. Celui-ci était remplacé à la présidence du Conseil par M. Campos Henriques, qui conservait, d'ailleurs, son portefeuille, de la Justice, tandis que trois autres des principaux

---

[1] Sur ces différents partis, leur origine historique et leur signification actuelle, on pourra consulter nos articles : La situation actuelle du Portugal, *Quest. Dipl. et Col.* du 1er janvier 1908, et la Crise en Portugal et les élections d'avril 1908, dans les *Annales des Sciences politiques* du 15 juillet 1908.

Le *parti nationaliste* ne fait guère parler de lui, en dépit de la personnalité de son chef, M. Jacintho Candido, ancien ministre, qui l'a fondé en 1903 et qui le représente aujourd'hui encore au Parlement. Son programme — qui met au-dessus de tout les intérêts de la religion — rappelle celui des catholiques belges ou du Centre allemand.

collaborateurs de l'amiral restaient à leurs postes : MM. Sebastião Telles à la Guerre, Espregueira aux Finances, et Wenceslau de Lima aux Affaires étrangères. Les nouveaux ministres sont : MM. João de Alarcão, Antonio Cabral et Luiz de Castro. L'arrivée de ce dernier aux Travaux publics est, en général, bien accueillie : c'est que M. Luiz de Castro s'est fait une spécialité des questions agricoles et que certains de ses ouvrages — dont plusieurs publiés en français — jouissent d'une autorité légitime.

***

C'est le parti progressiste qui continue à dominer dans la nouvelle combinaison. M. José Luciano de Castro peut s'en déclarer satisfait. La présence d'un régénérateur à la tête du cabinet ne doit point faire illusion. Le parti conservateur — et c'est là, sans doute, le plus clair résultat de la dernière crise — est désormais scindé irrémédiablement. Son chef nominal, M. Julio de Vilhena, ne cache pas son dépit de ce que le ministère ait été constitué sans qu'on ait pris son avis, et il s'apprête à faire une guerre ouverte et sans merci à M. Campos Henriques, dont il qualifie l'attitude de trahison à toutes les règles constitutionnelles... et à lui-même. Mais M. de Vilhena ne commande plus qu'à une partie des forces conservatrices, et M. Henriques paraît assez sûr de la plupart des membres régénérateurs du Parlement actuel, pour ne pas se croire obligé de dissoudre les Cortès et de procéder à de nouvelles élections.

Pour plus de sécurité, il est vrai, le ministère, à peine constitué, s'est empressé de proroger les Chambres. La vérité est qu'il ne se sent pas sûr du lendemain. Son programme ne contient aucune réforme importante. L'opposition, en dehors des « vilhenistes » et naturellement des républicains, comprend aussi le groupe des dissidents, peu nombreux mais très actifs. Leur chef, M. d'Alpoim, entrevoit l'avenir sous les plus sombres couleurs : « Le conflit auquel nous assistons dans la « politique portugaise, déclare son journal *O Dia*, est aussi « grave que l'était la dictature. C'est avec douleur, presque « avec pitié, que nous regardons le trône. Nous ne condamnons « pas le roi : nous le plaignons. Le désastre semble imminent. « Nous ne travaillerons pas à le précipiter; mais nous demanderons, en toute conscience, à ceux qui, par leurs ambitions « et leurs haines, nous ont conduits à de telles extrémités, s'il « valait la peine de faire ce qu'ils ont fait... » La colère de

M. d'Alpoim provient peut-être simplement de ce qu'il n'a pas été appelé par le roi à constituer le ministère de ses rêves, qui lui permettrait de réaliser de vastes réformes démocratiques.

Quant aux républicains, ils ont exulté de voir la crise se prolonger des jours et des nuits. « La monarchie, déclarent-ils « sans cesse, est à court d'hommes. Tous les politiciens hon- « nêtes et de quelque mérite sont passés dans notre camp, et « un jour viendra où, faute de ministres, le roi n'aura plus « qu'à abandonner la partie... »

En dépit, cependant, d'une propagande particulièrement active dans les campagnes, on ne peut dire que, en dehors de Lisbonne devenu leur quartier général, les républicains comptent dans le pays des noyaux importants. Dans le Nord, et notamment à Porto — le centre traditionnel des révolutions au Portugal — il semble même que le récent voyage de don Manuel ait contribué à raviver le loyalisme des populations et à rallier à la couronne bien des volontés chancelantes.

Les républicains répètent à qui veut les entendre que la proclamation de la République au Portugal n'est plus qu'une question de mois, peut-être même de jours. Ils savent, sans doute, qu'il leur sera impossible de tenter aucune révolution sans le concours de l'armée, et que celle-ci ne paraît guère disposée jusqu'ici à le leur accorder. Mais la plupart d'entre eux estiment que le temps et les circonstances travaillent pour le triomphe de leur cause, et à cet égard, on ne peut s'empêcher de leur accorder un certain crédit et d'envisager l'avenir du régime actuel avec quelque inquiétude.

Il semble bien, en effet, si l'on en juge par la dernière crise, qu'en dépit des terribles leçons du commencement de l'année dernière, les partis dynastiques n'aient rien appris. Ils n'ont pas craint de mettre dans la plus dangereuse situation le jeune roi, rempli de bonnes intentions, mais sans aucune expérience politique. C'est que les rotatifs ne parviennent pas à sacrifier leurs dissensions intestines et les appétits de leurs clientèles politiques à la sauvegarde des institutions, auxquelles ils se disent, cependant, sincèrement attachés et qu'ils savent en grand danger.

***

Le gros point noir est dans la question financière, qui domine, au fond, toute la situation. Dans les deux entrevues que M. Affonso Espregueira a bien voulu m'accorder, avant et

après la dernière crise, j'ai fort admiré son optimisme, évidemment naturel de la part d'un ministre, mais, malgré tout, un peu excessif.

La situation actuelle du Portugal tient avant tout, selon lui, aux révolutions et aux invasions successives dont ce pays a eu à souffrir, au cours du XIXe siècle. Elles ont eu pour résultat une forte diminution de la richesse publique. Mais aujourd'hui cette fortune est en train de se reconstituer. L'agriculture et l'industrie sont en progrès ; le réseau ferré se développe normalement, et de nouvelles mines sont mises en exploitation. « La quantité d'or qui sort du Portugal, me dit le ministre, « est certainement inférieure à celle qui y rentre, en temps « normal : songez seulement aux envois d'or que nous fait, « chaque année, le Brésil, qu'il est bien difficile d'évaluer, car « ils échappent à tout contrôle, mais qui sont, sans nul « doute, considérables. Songez aussi à la somme importante « — environ 3.000 ou 4.000 contos — que représente la vente « des produits coloniaux réexportés du Portugal. Ajoutez, enfin, « tout ce que dépensent chez nous les navires de tous pays qui « font escale dans nos ports... Il y a dans notre pays, ajouta « mon interlocuteur, plus de fortunes qu'on ne croit généralement à l'étranger : on a pu être surpris, lors d'une des dernières assemblées de la Compagnie des Tabacs, d'apprendre « que la plupart des actionnaires étaient Portugais. Quantité « de titres de la dette extérieure et d'actions de chemins de « fer sont aussi entre les mains de nos compatriotes, sans parler des valeurs étrangères, que rapportent avec eux, d'ordinaire, nos compatriotes rapatriés du Brésil... »

Quant à la hausse actuelle du change, — toujours d'après M. Espregueira, — elle tient surtout aux récents événements politiques, qui ont décidé nombre de capitalistes étrangers à exiger le paiement de leurs créances. Cette hausse est donc due principalement à un facteur d'ordre psychologique et moral. Il faut y ajouter l'effet de la spéculation, qui ne perd jamais ses droits, et certaines causes économiques accidentelles, telles que la crise américaine, dont la répercussion s'est fait sentir dans tous les pays d'Europe, et d'autres causes plus particulières au Portugal, comme une exportation de produits coloniaux moindre que les années antérieures, et le déficit annuel de la récolte, qui a obligé ce pays à acheter une plus grande quantité de céréales à l'étranger.

Le ministre ne peut s'empêcher de reconnaître, cependant, la gravité de la situation actuelle. Le dernier exercice, liquidé au 30 juin 1908, s'est soldé par un excédent de dépenses sur les

recettes de 6.019 contos. A la même époque, la dette flottante était de 79.843 contos (dont : intérieure, 65.780 ; extérieure, 14.062). Depuis, elle a encore dépassé ce chiffre. En onze ans, elle a augmenté de 43.000 contos !

Mais M. Espregueira déclare que cette dette n'a pas seulement pour but d'équilibrer le budget et de faire face aux charges de la dette extérieure. Une grande partie en est destinée aux colonies, qui tiennent une place considérable dans les dépenses de la métropole : « On ne veut point entendre parler ici d'emprunt colonial », me dit-il. Mais aujourd'hui que les expéditions militaires sont terminées et que la construction des chemins de fer est très avancée, ces dépenses doivent diminuer considérablement. Le ministre m'a parle aussi d'économies qui seront réalisées du fait de la suppression de beaucoup d'emplois créés en dehors des cadres de l'administration, au fur et à mesure de leur extinction. La loi de finances ne contiendra plus désormais que les chiffres du budget. Un règlement, à la veille de disparaître, doit permettre la mise en exécution de la loi de comptabilité publique votée sous le ministère Franco.

M. Espregueira s'est efforcé aussi de justifier à mes yeux quelques-unes des mesures prises pendant son précédent ministère et qui ont été particulièrement attaquées. La vérité est qu'il n'a fait que suivre l'exemple de tous ses prédécesseurs en augmentant la dette flottante par tous les moyens et à des conditions de plus en plus désastreuses pour le pays. Le Portugal — cette comparaison est déjà ancienne — fait songer à un fils de famille qui se débat entre les mains d'usuriers et qui ne réussit, à chaque prêt nouveau, qu'à aggraver l'état de ses affaires et à précipiter sa ruine. Le ministre des Finances, à vrai dire, n'est pas seul responsable de cette situation ; il serait en droit de répéter à ses collègues la phrase fameuse : « Faites-« moi de bonne administration, et je vous ferai de bonnes « finances. » Malheureusement, rien ne fait prévoir jusqu'ici une réforme des nombreux abus quasi légendaires de l'administration portugaise. Le parti franquiste compte, sans doute, dans le royaume plus de partisans qu'on ne croit d'ordinaire ; mais le nouveau chef qu'il s'est donné, M. Vasconcellos Porto — un ingénieur militaire distingué, mais qui n'est pas un politique — comblera difficilement le vide laissé par M. Franco, exilé à Biarritz ; et d'ailleurs comment songer, après les terribles événements de l'an dernier, à rétablir la dictature ?

Le crédit du Portugal à l'étranger, après la banqueroute de

1892 et le compromis de 1902, est d'ailleurs trop discuté pour que M. Espregueira puisse réaliser facilement l'emprunt qui lui tient tant à cœur, et qui serait destiné à consolider l'énorme dette flottante de son pays.

* * *

C'est ce que comprennent fort bien les républicains. La monarchie est acculée, selon eux, à une nouvelle banqueroute ou à un emprunt ruineux et déshonorant pour l'orgueil national, soit que le gouvernement de Lisbonne vende, pour se procurer des fonds, l'une ou l'autre des colonies portugaises, soit qu'il accepte, bon gré mal gré, un contrôle international sur son administration et ses finances. De toutes façons, ce serait la chute du régime actuel, car le pays ne pourrait souffrir, impassible, cette atteinte portée à sa dignité et à son indépendance.

La fibre patriotique et nationaliste est celle que les républicains mettent le plus volontiers en branle dans leurs meetings de propagande : de tels arguments sont en effet aisément compris du public illettré des campagnes, très chatouilleux comme on sait dans son amour-propre national.

Mais les républicains risquent d'être plus mal interprétés quand ils parlent de leurs projets de réforme administratives et financières. Les paysans ne sont guère aptes à saisir la portée des grands mots de liberté et d'égalité; leur erreur — entretenue maladroitement par certains agitateurs — est de se figurer aussi qu'avec un gouvernement républicain, ils n'auraient plus du tout d'impôts ni de contributions à payer.

Il est à craindre, par conséquent, que si la République venait à être instaurée au Portugal, — en dehors de complications internationales, particulièrement à craindre du côté de l'Espagne, — le nouveau régime ne soit, à l'intérieur et dès sa naissance, débordé par les appétits démagogiques qu'il aura contribué à éveiller et qu'il sera dans l'impossibilité de satisfaire.

D'autre part, quand on cause avec la plupart des chefs actuels du parti républicain, on ne peut s'empêcher d'être, d'ores et déjà, frappé des profondes divergences d'idées et de tendances qui se manifestent parmi eux. L'esprit modéré et presque conservateur du chef en titre du parti, M. Bernardino Machado, tranche étrangement avec le ton violent affecté par les directeurs de *A Lucta*, le médecin Brito Camacho et l'avocat Jão de Menezes, et les violentes professions de foi du Dr Antonio José de Almeida, qui n'adhère à la République — m'a-t-il déclaré —

que parce qu'elle lui paraît un acheminement vers le communisme et l'anarchisme[1].

Si la force du parti républicain au Portugal tient autant à la valeur personnelle de ses chefs, à leur talent et à leur foi commune en un idéal élevé, mais un peu nébuleux, qu'à l'unité de leur parti, dont ils tirent vanité, on ne peut s'empêcher, cependant, de reconnaître que le parti porte dans son sein des germes de nature à détruire cette unité, et qu'en cas de triomphe de la cause républicaine, ce ne soient les éléments les plus avancés qui l'emportent sur les plus modérés, au grand péril de la paix publique et de la solidité même du nouveau régime.

Mais il ne servirait de rien de faire des pronostics dans les circonstances actuelles. Tout en mettant le public en garde contre les nouvelles tendancieuses lancées le plus souvent par les financiers cosmopolites — qui sont une des plaies de cet infortuné pays — reconnaissons simplement que la situation est très inquiétante. Souhaitons, sans trop l'espérer, qu'elle s'éclaircisse bientôt, dans l'intérêt de la paix générale. La France, en particulier, ne peut que désirer le prompt relèvement d'un pays avec lequel elle entretient les meilleures relations politiques, où elle compte de vives sympathies et où elle exerce encore une influence intellectuelle prépondérante.

ANGEL MARVAUD.

---

[1] Il n'existe pas au Portugal de scission très nette entre les groupements républicain et socialiste, comme c'est le cas, par exemple, en Espagne. A la différence de leurs coréligionnaires du pays voisin, les républicains lusitaniens ont eu l'habileté de formuler un programme suffisamment large de réformes sociales, de manière à appeler dans leur sein tous ceux que préoccupe surtout le sort du « quatrième état » et de recruter nombre d'adeptes dans les milieux ouvriers. Il existe, sans doute, un *Parti socialiste portugais*, qui est en relations assez étroites avec le *Parti ouvrier espagnol*, mais il ne compte que peu d'adhérents, et son chef, ou un de ses principaux chefs, Asedo Gueco, ne jouit pas, dans le prolétariat de Lisbonne et de Porto, d'un prestige comparable à celui de Pablo Iglesias, dans le royaume voisin... Mais toute médaille a son revers, et l'obligation où se trouvent les républicains portugais de tenir compte tout particulièrement des aspirations, un peu confuses et souvent exagérées de leur clientèle ouvrière des villes et des campagnes, peut devenir pour eux, à un moment donné, singulièrement embarrassante et périlleuse.

LA BOSNIE ET L'HERZÉGOVINE

DEVANT LA FUTURE CONFÉRENCE

L'INTÉRÊT POLITIQUE DE LA QUESTION [1]

Nous allons maintenant passer rapidement en revue les deux principaux points de vue, l'autrichien et le serbe, qui nous paraît être en même temps le point de vue européen.

I. — Après les exploits des princes Eugène et de Monticucoli, au commencement et à la fin du XVIIIe siècle, et surtout après les échecs subis à Belgrade en 1739 et à Sistova en 1791, l'Autriche paraissait décidée à renoncer à sa politique balkanique, et vouloir se replier sur ses provinces héréditaires. Elle ne se dirige de nouveau vers la mer Egée qu'après son exclusion du Saint Empire germanique et ses pertes en Italie. Toutefois, dès le milieu du XIXe siècle, ses grands généraux veulent la pousser dans cette voie. En effet, c'est le 30 août 1856 — peu de temps après la guerre de Crimée et après le Congrès de Paris — que le maréchal Radetzky conçoit un projet sur la politique générale de la monarchie, d'après lequel il fallait entrer en possession de la Bosnie et de l'Herzégovine, ainsi que d'autres provinces de la péninsule balkanique. Tegetthof reprend ce projet en 1868 en insistant sur l'intérêt qu'il y aurait pour la monarchie, au point de vue militaire, à conquérir ces deux provinces. Certains hommes politiques austro-hongrois considèrent encore aujourd'hui même cette acquisition comme un dédommagement à la perte de la Vénétie et de la Lombardie.

L'Autriche-Hongrie a eu d'ailleurs un pied dans la péninsule depuis la chute de Venise, à laquelle encore, au temps de Louis XIV, Jean Coppin attribuait la Bosnie et l'Esclavonie, dirigeant la monarchie des Habsbourg vers la Serbie, la Macédoine et même la Bulgarie, regardant la Bosnie comme « le véritable chemin de l'Albanie ». Caulaincourt la considère, 2 mars 1808, dans ses pourparlers et conversations avec le ministre des Affaires étrangères de Russie, comme « notre lot naturel », en ne laissant à l'Autriche que la Croatie et

---

[1] Deuxième article. Voir pour le premier article les *Quest. Dipl. et Col.*, du 1er février.

« quelque chose en Bosnie », probablement la partie nord-ouest, connue sous la dénomination de Croatie turque.

Pendant tout le XIXe siècle, et notamment depuis son installation définitive en Dalmatie après la chute de Napoléon, l'Autriche-Hongrie a travaillé à l'annexion de la Bosnie et surtout de l'Herzégovine. En dehors des moines catholiques et de ses agents consulaires, elle a profité, pour servir cette politique, de l'identité de race des populations de ces provinces avec ses sujets serbes de la Dalmatie, de la Hongrie méridionale et de la Slavonie, en faisant miroiter aux yeux de ces derniers l'émancipation politique de leurs frères, restés sous la domination turque. En ceci, l'Autriche-Hongrie a trouvé un appui sincère et efficace dans la personne du prince de Bismarck, qui s'efforçait, de son côté, de lui faire oublier par des compensations dans la péninsule la perte des provinces italiennes et de sa position dans la Confédération germanique. On peut même affirmer qu'une politique systématique vers les conquêtes territoriales ne s'est dessinée en Autriche qu'au moment où cette puissance a pris part à la poussée germanique vers l'Orient, avec le *Drang nach Osten*. Et le prince de Bismarck poussait d'autant plus volontiers le comte de Beust et le comte Andrassy contre le peuple serbe que, malgré ses pressantes invites, la Serbie s'était refusée, en 1866, à faire cause commune avec la Prusse contre la Monarchie dualiste. Il y a déjà un quart de siècle que le vicomte de Caix de Saint-Aymour écrivait ces lignes : « Pour les Allemands, l'Autriche n'est qu'une avant-« garde, un pionnier de l'Allemagne en Orient, et sa mission « est de civiliser, c'est-à-dire de *germaniser* tout le Sud-Est « de l'Europe. Pour les politiciens de Berlin, la forme actuelle « de la monarchie des Habsbourg n'est qu'une forme provisoire, « préparatoire, qui ne doit durer qu'aussi longtemps qu'elle « sera nécessaire pour couvrir de son drapeau l'infiltration « lente des Germains dans la vallée du Danube. Tous les pays « soumis à l'Autriche-Hongrie sont considérés, dès à présent, « comme autant de provinces d'une grande Allemagne future, « et les nations qui les habitent comme autant de vassales de « la race allemande... Puis quand la germanisation aura fait « assez de progrès, quand l'empereur d'Autriche, devenu à « son tour l'*homme malade*, ne gouvernera plus que des Ma-« gyares, des Roumains ou des Slaves teutonisés, la presqu'île « des Balkans tombera comme un fruit mûr aux mains de Gar-« gantua de Berlin, qui pourra tranquillement alors quitter « les bords de la Sprée, et transporter sa capitale sur les rives « plantureuses de la belle Donau, sinon sur les eaux bleues de

« la mer Egée. » Un autre de nos publicistes, et non des moins qualifiés, le baron d'Avril, un diplomate doublé d'historien, écrivait lui aussi, quelques années plus tard, dans son ouvrage précité (p. 313-314) : « L'Autriche est un bras tendu de l'Alle-
« magne non plus seulement vers la mer Noire, mais vers la
« mer Egée. Cette nouvelle aspiration est d'autant plus mena-
« çante que, sur la voie de Salonique, l'Allemagne ne ren-
« contre pas aussi directement la Russie que sur le Danube,
« et que l'Angleterre s'est obstinée longtemps à ne regarder
« que du côté russe : Moscou lui masque Berlin. D'autres
« perspectives s'étant ainsi ouvertes à la *Deutsche Kultur*, si
« l'on avait eu à refaire, en 1876, l'alliance austro-prussienne
« du 20 avril 1854, on ne se serait pas borné à parler du bassin
« compris entre les Karpathes et les Balkans. On y eût ajouté
« l'Herzégovine et la Macédoine. A la suite du Danube, et
« peut-être avant le Danube, on eût mentionné les affluents
« méridionaux de la Gave et tout le cours du Vardar. Les soli-
« darités se maintiennent, lorsque les principes vitaux sont
« identiques; mais le développement des intérêts et des aspira-
« tions enfante des exigences nouvelles. Le fond reste le
« même : *marche de l'Allemagne vers l'Est; solidarité avec*
« *l'Autriche*. La nécessité de tenir compte de cette situation a
« été la cause des engagements scellés à Reichstadt en 1876,
« non plus comme en 1854, entre la Prusse et l'Autriche à
« l'encontre de la Russie, mais entre la Russie et l'Autriche,
« avec l'assentiment de Berlin. Il fut dès lors parfaitement et
« irrévocablement stipulé entre les trois empereurs que, ni pen-
« dant la lutte qu'on prévoyait, ni dans les arrangements qui
« devaient suivre, il ne serait porté aucune atteinte, soit aux
« intérêts vitaux et permanents de l'Allemagne, soit aux inté-
« rêts spéciaux et aux aspirations de l'Autriche... *En* 1878
« *comme en* 1854 *l'Autriche est l'avant-garde, le pionnier de*
« *l'Allemagne vers l'Orient*. » On appréciera d'autant plus aujourd'hui la profondeur de ces vues, si on se rappelle qu'elles ont été exprimées avant la publication des mémoires du prince de Bismarck et avant les révélations du comte Chandordy sur les ententes austro-allemandes de l'été 1878. Un autre publiciste français, M. Ch. Loiseau, donne à ce sujet une note encore plus éloquente. « *Occupation*, dit-il, le mot, en vérité, est charmant.
« Ce ne sont pas seulement les fonctionnaires et l'armée, ni
« même les industriels, les débitants, les pionniers austro-
« hongrois, qui occupent la Bosnie. L'Allemagne du Nord, la
« Bavière, le Würtemberg y déversent chaque année des colons
« agricoles, et par milliers... Au point de vue *national*, comme

« une émigration en est la contre-partie, il n'est pas difficile « de prévoir qu'un temps viendra où les conditions ethnogra- « phiques de la Bosnie seront transposées. Déjà, aux environs « de Sérajévo, au Nord et à l'Est de la province, on voit s'élever « de nouveaux villages ; on entend aussi des noms nouveaux : « Rudolfsthal, Windthorst, qui ne semblaient que prédestinés « aux *Orientales* de la politique. A Nevessigné, en Herzé- « govine, proche de la frontière du Monténégro, toute une « colonie allemande s'installe, d'un bloc. Et il en va de même « en maint endroit, sans que les feuilles austro-hongroises, « sans même que les statistiques officielles en fassent men- « tion. » Ajoutons que depuis la publication du livre dont nous extrayons ce passage (*Le Monde slave*, 1898), M. Loiseau a été expulsé de tous les pays administrés par les gouvernements de Vienne et de Budapest.

Ce plan de poussée germanique vers l'Orient fut mis en pratique par tous les moyens dont dispose l'activité humaine. Guillaume II s'en est fait l'artisan le plus dévoué. Il y a peu de temps encore il faisait le beau et le mauvais temps sur les bords du Bosphore. Nous avons démontré ici même (16 mars 1908) comment et pourquoi il avait ainsi favorisé le mouvement koutzovalaque en Macédoine. Les affaires, les grandes entreprises dans l'Empire d'Abdul Hamid étaient monopolisées au profit des Allemands. Mais Berlin a laissé la partie de la poussée ethnographique et politique à Vienne, où malgré les Slaves et les Hongrois il n'y a que des Allemands, des Grands Allemands, et où leurs journaux ont même aujourd'hui le tort de trop laisser voir le but vers lequel ils tendent. Au point de vue de la haute politique autrichienne, les tendances germaniques dans le pays sont représentées par l'armée, ou plus précisément par ses grands chefs. Ce sont eux qui ont — dès Radetzky et Tegetthof — poussé Andrassy vers l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, et ce sont très probablement eux aussi qui ont au moins encouragé le baron d'Ehrenthal dans sa dernière résolution. Depuis quatorze ans déjà les officiers supérieurs de l'armée autrichienne ont leur propre organe dans la presse, c'est la fameuse *Danzer's Armée Zeitung* que le *Journal des Débats* le premier, et après lui d'autres quotidiens et revues français ont largement fait connaître au public occidental. A trois reprises, en 1905, en novembre 1908 et tout dernièrement, dans le numéro du 7 janvier, cette feuille a prêché, sous une forme à peine déguisée, l'avancement du germanisme vers la mer Egée par la conquête définitive de la Macédoine. Relevons-en quelques passages.

Sous le titre *Macédoine, une étude politico-militaire*, on y lit en 1905 :

La grande importance de la Macédoine résulte de sa position comme entrée des passages pour les communications entre l'Europe Centrale et l'Asie Mineure, avec deux grandes routes commerciales et militaires : la ligne de la Morava et du Vardar, Belgrade-Salonique, et la ligne Nich-Sofia-Constantinople; auprès de ces deux lignes principales, la descente par la vallée de la Bosna, Novi-Bazar-Mitrovitza, devient secondaire. Il faut néanmoins toujours considérer les deux grandes lignes de pénétration, l'une plus occidentale, l'autre plus orientale, l'une Serajévo-Uskub-Salonique, l'autre Belgrade-Constantinople ou Belgrade-Salonique qui se rapprochent entre Nich et Uskub si près l'une de l'autre qu'un lien serait facile à établir. De l'exposé de ces routes ressort l'importance du golfe de Salonique dans les communications du monde ; il a, dans les relations des pays du Danube avec l'Asie Mineure, une situation pareille à celle qu'a le golfe Persique dans les communications de l'Europe avec les Indes.

La Macédoine est un pays très fertile, et ceci explique le désir de la Turquie de la conserver malgré les tendances séparatistes de ses populations. Mais le jour viendra où il faudra tout de même chercher pour cette riche province une autre organisation, peut-être l'autonomie ou « une autre forme « juridique, dont on trouve au moins deux exemples dans « l'Empire turc d'aujourd'hui, l'Egypte et la Bosnie-Herzé- « govine ». Et comme c'était à prévoir, l'auteur penche vers la seconde solution et prévoit sous peu une intervention militaire dans ce but. Cette intervention, dit-il, doit être *autrichienne*.

L'exposé de toutes les combinaisons qui pourraient provoquer notre action militaire mènerait trop loin. Mais tôt ou tard il faudra que l'état de choses soit changé radicalement. Cette besogne ne pourrait être confiée ni au gouvernement de Constantinople ni à l'un des petits Etats de la Péninsule à cause de l'enchevêtrement des races. La combinaison qui confierait la tâche à un seul grand Etat européen, soit qu'il en prit l'initiative, soit qu'il sollicitât le mandat des puissances, devient de plus en plus probable... Pour la conquête de ce pays, quatre grandes routes peuvent s'offrir : au Sud, l'entrée de Salonique, à l'Ouest, la route qui part de l'Adriatique, au Nord, la route de Bosnie à travers l'ancien sandjak de Novi-Bazar, et enfin la trouée Serbe, par la vallée de la Morova.

... Si nous entreprenons quelque chose dans les Balkans, c'est que nous voulons en avoir quelque profit. Ce bénéfice ne peut être atteint que si l'on démontre clairement aux populations qu'elles ont affaire à une puissance réelle : seul, le prestige militaire peut nous donner la position politique et commerciale que notre industrie réclame et qui paiera les sacrifices qu'une opération armée nous aura coûtés... La lutte devra donc être menée avec une supériorité qui exclut le moindre insuccès, et pour cela il nous faut non 60.000 mais 400.000 hommes... Nous ne pouvons pas faire passer les troupes par l'étroit goulot du sandjak. *Il ne reste donc*, des lignes d'opérations mentionnées, *que la dernière, à travers la Serbie*,

par la vallée de la Morava. L'entreprise de ce côté exigerait d'abord une explication avec la Serbie... *Si la Serbie ne se mettait pas de notre côté loyalement et sans hésitation, alors il faudrait diriger contre elle l'épée déjà tirée.* Ce n'est qu'après avoir avoir écrasé la Serbie que l'on pourrait penser à une offensive contre la Macédoine... Les vallées fertiles de la Morava et de la Toplitza assurent une concentration facile dans la proximité de la frontière turque ; le chemin de fer rendrait possible la marche accélérée et le ravitaillement sûr... La campagne ne serait pas terminée par la prise de Salonique : alors seulement commencerait le travail infiniment difficile de la pacification, de chaque côté des grandes lignes d'opération. La marche en avant de nos troupes ne serait pas faite uniquement sous prétexte de rétablir l'ordre ; la politique de la monarchie devrait y chercher son profit en travaillant sincèrement et honnêtement au développement tranquille des peuples balkaniques, au progrès graduel de leur culture, de leur richesse économique et par là même à l'augmentation de leurs capacités de consommation.

Il semble qu'il s'effectuera, dans un avenir plus ou moins rapproché, un autre groupement des rapports des puissances dans les Balkans. L'Albanie indépendante, unie, et la Bulgarie agrandie d'une partie de la Macédoine seraient des créations aptes à la vie pour le maintien de la tranquillité de ces pays, aujourd'hui tombés si bas. Et qu'est-ce qu'on pourrait désirer de mieux qu'un Etat jougoslave puissant qui embrasserait la Croatie, la Slavonie, la Dalmatie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Vieille Serbie et la Serbie ? Ce serait un pas en avant dans le developpement historique qui tend à unir les peuples de même langue... Il serait possible que le dualisme de la monarchie cédât alors la place à de nouvelles formes constitutionnelles.

Le 5 novembre de l'an dernier, le même journal — et très probablement le même auteur — revient à la charge. Après l'excitation produite en Serbie et au Monténégro par le coup brutal du baron d'Æhrenthal, le représentant de la politique pangermanique à Vienne devient encore plus explicite et plus précis.

L'Autriche-Hongrie peut envisager tranquillement l'avenir. Le courant des événements des dernières semaines a confirmé une fois de plus le vieux proverbe : « Qui risque gagne... » L'opposition des puissances ennemies, mais désunies, se heurte à l'alliance inébranlable de l'Autriche et de l'Allemagne. La Russie et l'Angleterre n'ont point la force nécessaire pour prononcer le mot décisif... En ce qui regarde l'Italie, il ne lui reste pour le moment, *volens, nolens*, que de se rendre à l'inévitable, malgré toute la douleur que lui cause la déception de ses aspirations sur la côte orientale de l'Adriatique... L'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine a provoqué en Serbie et au Monténégro une grande excitation qui dure encore... Le conflit avec la Serbie et le Monténégro, vu l'état des choses actuel, se présente comme inévitable, et plus tard il arrivera, plus cher il nous coûtera en matériel de guerre et en sang... L'Italie aide nos adversaires et se prépare en secret pour la guerre. La situation se retourne d'un jour à l'autre contre nous et le temps nous dicte de grandes et importantes décisions. Nous ne pouvons plus marcher dans la même voie sans grand danger, et *nous ne pouvons pas déposer les armes avant que la pomme de dis-*

corde ait disparu, c'est-à-dire avant que nous ayons l'hégémonie complète dans les Balkans.

Pour arriver à ce but, nous avons besoin d'une entente avec la Turquie qui, à tout prix, doit devenir notre amie, une amie flexible et dépendante. La recette pour arriver à ce résultat serait un soutien financier en grand style et la garantie de l'intégrité ottomane contre qui que ce soit... Et ceci ne pourrait se faire qu'à la condition que nous devenions les voisins immédiats de la Turquie sur un front beaucoup plus large. *Mais nous ne pourons nous installer à la frontière de la Macédoine qu'après la disparition définitive de la Serbie et du Monténégro.* En conséquence, non seulement nous ne devons point éviter le conflit avec ces deux pays, mais, au contraire, nous devons le désirer et l'accélérer.

Pour nous ouvrir la perspective de la guerre, notre diplomatie doit changer de tactique : l'égoïsme brutal obtient seul dans la politique de grands résultats. Veut-elle être utile, une politique doit ne répudier aucun moyen... Il est grandement temps que notre politique cesse de vivre d'expédients journaliers et qu'elle commence à envisager les grands buts qui assureront le développement de la monarchie... *Le premier est l'installation de notre hégémonie dans les Balkans, et celle-ci, réalisée, doit être suivie par une expansion vers l'Orient,* laquelle nous appropriera les peuples congénères de la Russie, après que nous serons devenus la grande Autriche fédérale.

En proposant déjà, au mois de septembre 1870, une alliance avec la Turquie, le comte Andrassy, qui était alors à la veille de devenir ministre des Affaires étrangères, déclarait qu' « il « fallait faire une guerre à outrance à la Russie, vu qu'une « paix durable ne pourrait s'obtenir que par une rectification « des frontières, non seulement du côté de l'Asie, mais surtout « de celui de la mer Noire, c'est-à-dire par la reprise de toutes « les contrées musulmanes de ces parages et la formation de la « Pologne » [1]. Mais revenons au programme de la politique autrichienne dans les Balkans. Le même organe, probablement toujours par la même plume, écrit le 7 janvier :

Le moment est arrivé. La guerre est inévitable... Nous serons forcés de la faire... Et puisque notre renommée à l'étranger est minée, puisque l'on nous considère plus faibles que nous le sommes, puisque l'on nous déprécie avec exagération, il ne nous reste autre chose à faire que d'accourir à l'*Ultima Ratio* des peuples, de profiter du premier prétexte favorable et de répondre en premier lieu aux provocations serbes de la manière qui nous est imposée par nos intérêts et par le respect pour nous-mêmes. De la promptitude et du succès de cette première action dépendra le sort de cette année pleine de caprices. Nous avons pris formellement possession de la Bosnie qui était à nous depuis longtemps. Forcés par les circonstances, *nous allons étendre notre bras aussi dans la Serbie et nous allons offrir à ce pays tellement persécuté l'opportunité de renaître et de mûrir pour l'idée panserbe sous notre protectorat, de devenir la grande Serbie sous le sceptre des*

---

[1] Note de Khalil Bey, ambassadeur à Vienne, au grand vizir. Publiée dans le *Mémorial Diplomatique* du 8 avril 1876.

Habsbourg. Après une rectification de nos frontières, nous restituerons le Monténégro à la Turquie. Nous allons à la guerre avec la conscience que l'avenir de l'empire dépend de nous. Si nous en revenons victorieux, nous n'aurons pas seulement conquis un pays étranger, nous aurons en même temps reconquis la confiance de l'Autriche en elle-même, nous aurons rafraîchi l'idée impérialiste, et en même temps que l'ennemi extérieur, nous aurons supprimé l'ennemi intérieur.

Ces citations sont nécessaires pour bien faire comprendre, non seulement les actes de la politique austro-hongroise dans les Balkans, durant ces dernières quarante années, mais pour faire voir en même temps l'état d'âme des cercles dirigeants de la monarchie dualiste. Car, comme on l'a prouvé dernièrement ailleurs, la grande politique de la monarchie des Habsbourg ne se fait ni par les Parlements ni par les gouvernements de Vienne et de Budapest — ces derniers ne sont que ses organes et ses exécuteurs — mais par la puissance occulte de la camarilla de la Hofburg, qui met en avant un archiduc et qui elle-même se compose de grands généraux et d'aumôniers du palais. En effet, n'est-ce pas le chef du parti clérical, le prince de Lichtenstein, qui, avec l'*Armée-Zeitung*, a salué le plus chaleureusement la proclamation de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine? Et ces deux facteurs sont foncièrement allemands, malgré la sensible minorité de l'élément germanique dans la monarchie dualiste. En avant-garde du germanisme, l'Autriche-Hongrie veut aujourd'hui l'hégémonie dans les Balkans. Elle poursuit depuis longtemps cette politique, mais jamais elle ne l'avait avouée dans des termes si clairs et par des actes si éloquents que ces derniers jours. Jusqu'à il y a peu de temps, les dirigeants de la politique austro-hongroise affirmaient avec insistance que le cabinet de Saint-Pétersbourg avait donné son consentement à l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, à Reichstadt d'abord, puis à Berlin et Budapest. Les deux hommes politiques russes qui ont été le plus mêlés à ces négociations ont donné des renseignements précieux sur l'impasse dans laquelle la diplomatie russe s'est trouvée, lorsqu'il a fallu consentir, *et consentir conditionnellement*, à ces prétentions austro-hongroises. Voilà ce qu'en pensait le prince Gortchakoff, le chancelier de l'empire russe, le 2 mai 1878 : « La possession du territoire (de la Bosnie et de l'Her-
« zégovine), disait-il dans une dépêche à M. Novikow, ambas-
« sadeur à Vienne, assurerait à l'Autriche une situation poli-
« tique et militaire trop dominante; elle pourrait exercer une
« pression si forte d'un côté sur la Serbie, de l'autre sur le
« Monténégro, qu'en réalité les deux principautés deviendraient

« une enclave. Tout développement ultérieur leur serait rendu « impossible. Et pourtant cet avenir, c'est l'avenir de toutes « les populations slaves. *La force des circonstances peut nous « décider à la remise de leur délivrance entière, mais nous « n'avons pas le droit de compromettre leur avenir.* » Et voilà ce qu'écrivait, au mois de juillet 1882, le comte Chouvalow, le second plénipotentiaire de la Russie au Congrès de Berlin, celui-là même que le prince de Bismarck croyait pouvoir pousser contre le prince Gortchakoff qu'il détestait : « Le grand point à « réfuter devant la Russie et l'Europe, disait-il, c'est la gros- « sière erreur qui fait croire que ce traité (de Berlin) a livré « deux provinces slaves à l'Autriche, tandis que c'est la conven- « tion de Reichstadt, *rédigée à la hâte dans un wagon* (!), qui a « donné ces provinces à l'Autriche, en échange de sa neutralité. « De plus, si c'était à refaire, on ne pourrait rendre de plus « mauvais service à l'Autriche que de les lui céder une seconde « fois. Je vis ici (à Ragatz, en Suisse) parmi des hommes d'Etat « austro-hongrois, et je ne me serais jamais imaginé que les « difficultés que l'Autriche rencontre en Bosnie et Herzégovine « soient aussi considérables. Le plus mauvais, dans cette ces- « sion de territoire, c'est que, *dans ma profonde conviction, « elle menace dans l'avenir la paix de l'Europe. C'est de là « que partira un jour la fusée qui mettra le feu aux poudres. « Ce sera le brandon qui décidera la question slave...* » A différents titres, ces citations méritent, de la part de la diplomatie européenne, la plus sérieuse attention. On pourrait les méditer surtout à Saint-Pétersbourg où, espérons-le, on est déjà revenu de ces ententes à deux et de ces trafics avec des populations « sœurs », peu dignes du rôle que la grande monarchie moscovite prétend jouer dans le monde slave.

II. — En passant par la Serbie en mai 1907, nous avons écrit ici même[1] les lignes suivantes : « Les Serbes du Royaume « s'intéressent beaucoup au mouvement des esprits en Bosnie « et en Herzégovine. Les populations de ces provinces ont « repris leur conscience nationale ; elles désirent se développer « et progresser dans la paix, et elles y réussiraient sans grande « peine si elles ne se heurtaient à chaque pas aux obstacles « du régime anormal de la puissance occupatrice. D'après les « convictions de la majorité des populations de Bosnie et « d'Herzégovine, les raisons d'une occupation austro-hongroise « de ces provinces ont cessé d'exister. Les orthodoxes, les

[1] *Questions Dipl. et Col.* Note sur la politique serbe, t. XXII, p. 704.

« musulmans et une grande partie des catholiques de ces pays « s'unissent dans un même désir *de voir la situation de leur « patrie réglée légalement et de telle sorte qu'ils puissent se « développer librement dans leur vie intérieure ainsi que dans « leur vie extérieure ; en d'autres termes, tous aspirent à une « complète autonomie*... Certes, l'espoir que l'Autriche-Hongrie « abandonnera de bon gré son mandat de pacification de ces « provinces, est très médiocre en Serbie ; mais on est du « moins convaincu, ici, que l'*Europe comprendra enfin que le « mandat est devenu inutile, et qu'elle concédera de son auto- « rité propre, à ces provinces, l'autonomie politique et admi- « nistrative sous le contrôle européen*, comme cela, du reste, « a été fait pour la Crète. » Ces impressions ont trouvé leur expression officielle dans la résolution adoptée à l'unanimité par la Skoupchtina serbe sur la proposition de M. Pachitch, chef du parti des radicaux modérés, ancien président du Conseil, le 3 janvier dernier, à la suite d'une discussion de fond sur la politique étrangère du gouvernement de M. Vélimirovitch et après les déclarations de M. Milovanovitch, ministre des Affaires étrangères : on se rappelle que ces déclarations avaient provoqué une grande excitation à Vienne et menacé, une fois de plus, de rompre les relations diplomatiques entre le jeune royaume et la monarchie dualiste. Cet ordre du jour de la Skoupchtina serbe est ainsi conçue :

Le peuple serbe est profondément touché des sympathies que les représentants du peuple frère et de l'Etat russe, ainsi que ceux de l'Angleterre, de l'Italie et de la France lui ont manifestées dans ces moments difficiles pour lui, la Skoupchtina nationale leur exprime, au nom du peuple serbe, sa plus cordiale reconnaissance. La Skoupchtina nationale est convaincue que ces sympathies sont dues tant à la justice de la cause serbe qu'à la communauté des intérêts sur lesquels elle fonde ses espérances de secours même effectif de leur part, et surtout de la part de la grande puissance slave, la Russie.

La Skoupchtina nationale, après avoir entendu avec attention le discours du ministre des Affaires étrangères, et en ayant pris connaissance, attend du gouvernement royal, d'entreprendre toutes les mesures nécessaires et d'employer toutes ses forces pour assurer, lors de la revision du traité de Berlin l'indépendance politique et économique de la Serbie et du Monténégro. Elle est convaincue *que ce but ne sera atteint que si l'on accorde à la Bosnie-Herzégovine la condition internationale d'une principauté vassale sous la souveraineté de Sa Majesté Impériale le Sultan et la garantie des puissances*, et si l'on assure l'union territoriale de la Serbie avec le Monténégro à travers la Bosnie-Herzégovine, ainsi que le transit pour la Serbie par tous les Etats dans toutes les directions des voies ferrées.

La « souveraineté du Sultan » n'aurait probablement pas été demandée dans cet ordre du jour, si l'on avait su que le gou-

vernement de Constantinople allait montrer tant d'empressement à s'entendre avec le cabinet de Vienne sur les conditions de cession des droits souverains, et qu'il le ferait à un prix dérisoire ! Masi revenons aux sentinents serbes. La place nous manque ici pour reproduire les passages saillants des discours de MM. Novakovitch, Stoyanovitch et Protitch, les chefs de différents groupes dans la Skoupchtina serbe. Nous ne pouvons toutefois faire autrement que de citer au moins quelques passages des déclarations de l'éminent ministre des Affaires étrangères, et ceci d'autant plus que même à Vienne et à Berlin M. Milovanovitch est considéré comme un homme politique modéré et comme un diplomate avisé. Or, malgré toutes les réserves et toute la prudence que lui imposaient et la responsabilité et la position très délicate et très critique de son pays, M. Milovanovitch s'est vu obligé de faire les déclarations suivantes :

La question, Messieurs, qui a été ouverte par la proclamation de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, est éminemment une *question serbe*. Ce sont au premier rang, et avant tous, les intérêts de la Serbie et de la nation serbe qui s'y trouvent engagés. De par le droit divin comme de par le droit humain, personne n'aurait à se prononcer sur cette question avant la Serbie et les Serbes. Mais cette question est aussi une question européenne, et par la force des circonstances et en vertu des rapports qui règnent dans la communauté internationale, c'est la parole de l'Europe qui sera la plus puissante et qui sera écoutée... En proclamant notre protestation nous nous sommes efforcés en même temps d'établir une union complète de solidarité entre la Serbie et le Monténégro, qui, étant au même degré des pays serbes, leurs intérêts dans cette question sont identiques sous tous les rapports. L'intérêt de l'Europe, au point de vue de la péninsule balkanique demande avant tout que l'indépendance de la péninsule soit sauvegardée contre les appétits conquérants des grandes puissances, en vue du maintien de l'équilibre européen. Cela a été le but constant de l'Europe depuis bientôt deux cents ans. Tout d'abord cet intérêt de l'Europe à sauvegarder la péninsule balkanique contre les tendances conquérantes étrangères fut représentée sous la forme de la garantie de l'intégrité de l'Empire ottoman. Plus tard, lorsque les événements eurent montré qu'il était impossible de maintenir dans sa plénitude cette intégrité, ce fut le tour de la création d'Etats chrétiens indépendants sur les rives de la Save et du Danube pour empêcher le contact immédiat de la Turquie avec les grandes puissances militaires de l'Europe... Ce qui a amené l'Autriche-Hongrie en Bosnie-Herzégovine, ce fut l'idée de faire d'elle un centre de résistance contre la Russie... L'Autriche-Hongrie, dans cette pensée devait rester dans la péninsule balkanique jusqu'à ce qu'il s'y fût créé des conditions garantissant que les Etats balkaniques peuvent se défendre sans elle. Toutes ces garanties sont acquises aujourd'hui. Ainsi donc on pourrait affirmer que l'heure a sonné pour l'Autriche de déclarer sa mission dans les Balkans terminée. Au lieu de cela, nous avons eu la proclamation de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine...

Combien a été malheureuse, combien fatale l'idée du traité de Berlin

d'introduire l'Autriche-Hongrie dans la péninsule des Balkans, c'est ce qui ressort clairement des conséquences qui se manifestent aujourd'hui. Quel besoin, quelle raison pouvait-il y avoir d'introduire dans la péninsule balkanique une puissance étrangère qui n'a rien de commun avec les provinces balkaniques, qui ne peut chercher sur le territoire des Balkans que la satisfaction de ses ambitions et de ses désirs de conquête? Quelle raison pouvait-il y avoir de faire cela juste au moment où l'on repoussait de la péninsule balkanique la Russie, qui avait inscrit dans son programme national la délivrance des Slaves du Sud? Ce qu'on a donné comme motif à l'occupation de la Bosnie-Herzégovine résonne aujourd'hui comme une ironie amère. On disait alors qu'il fallait fermer la porte à l'invasion russe et qu'il fallait l'ouvrir à la mission civilisatrice de l'Autriche-Hongrie. Cependant, c'est justement cette « invasion russe » qui a créé ou qui a aidé à créer, de 1812 à 1878, tout ce qui existe dans les Balkans... Par contre, c'est cette mission civilisatrice austro-hongroise qui a montré à sa première étape l'intention de l'Autriche-Hongrie d'assujettir deux provinces serbes et d'enlever à la Serbie et au Monténégro la possibilité de vivre indépendants et libres.

Tous les amis de la liberté balkanique, tous ceux qui considèrent comme base de la solution de la question balkanique le principe « les Balkans aux « peuples balkaniques » ne peuvent plus douter que l'Autriche-Hongrie constitue le seul danger menaçant ce principe et cette solution. Le problème balkanique se réduit aujourd'hui à la défense de la liberté balkanique et des intérêts ressortant de l'équilibre européen contre l'Autriche-Hongrie. Il faut fermer le passage à l'Autriche-Hongrie vers la mer Egée, et on ne pourra y réussir complètement que si l'Autriche-Hongrie cesse d'être un Etat balkanique. Autrement, tant que l'Autriche-Hongrie restera un pays balkanique, elle représentera par la force des choses, fatalement et même contre sa volonté, un danger pour les peuples balkaniques et en première ligne pour ses voisins immédiats.

Le programme national serbe, qui est la raison d'être de la Serbie et dont la Serbie est l'œuvre, est bien connu de tous, et je n'ai pas besoin de l'exposer longuement.

Je déclare de cette place, sans hésitation, et justement en ma qualité de directeur responsable de notre politique, que ce programme national serbe, dans la question qui est posée, exige l'émancipation de la Bosnie, au moins dans une mesure suffisante pour qu'elle puisse nouer, comme elle jugera à propos, suivant ses sympathies et ses intérêts, des liens intimes politiques et économiques avec la Serbie et le Monténégro.

La vie indépendante de la Serbie et du Monténégro doit s'appuyer sur la Bosnie et sur l'Herzégovine. Sans libres relations politiques et économiques avec la Bosnie-Herzégovine, nous ne pouvons avoir une garantie durable pour notre avenir.

Le programme national serbe, messieurs, dans ses larges contours et ses grandes lignes, d'accord en cela avec les intérêts généraux des peuples balkaniques et les intérêts de l'équilibre européen, consiste à ce que la Bosnie-Herzégovine soit laissée à elle-même pour pouvoir entrer dans une étroite union économique et politique avec la Serbie et le Monténégro, comme l'exigent ses propres intérêts et ses sentiments nationaux, parallèlement aux intérêts de la Serbie et de toute la nation serbe, à ceux de tous les Etats et peuples balkaniques et aux intérêts de l'équilibre européen. De cette manière, l'indépendance des deux Etats serbes, Serbie et Monténégro, serait assurée et satisfaction serait donnée aux droits natio-

naux tant des Bosniaques et Herzégoviniens que de toute la nation serbe. De cette manière serait créé, ou pour mieux dire serait achevé le système de barrière à élever contre la Turquie et les grandes puissances européennes militaires depuis l'orient jusqu'à l'extrémité occidentale de la péninsule balkanique. De cette manière la question d'Orient recevrait une solution juste et naturelle, et la péninsule balkanique deviendrait enfin un élément de la paix européenne.

Et si la question de la Bosnie-Herzégovine devait être résolue définitivement avec les autres problèmes qui restent à résoudre, si en un mot on mettait à l'ordre du jour l'établissement d'un nouvel ordre de choses, plus équitable, dans la péninsule balkanique, à la place de celui qui fut créé par le traité de Berlin, non seulement la Serbie demanderait, mais l'Europe, j'en suis convaincu, accueillerait et sanctionnerait sa demande : que la Bosnie-Herzégovine devienne un nouvel Etat souverain ou mi-souverain placé sous le contrôle de l'Europe.

De cette manière-là, quoi qu'il arrive, qu'une solution plus large soit mise à l'ordre du jour ou que l'Europe se borne à une solution étroite et provisoire : la solidarité entre le peuple serbe et les nations européennes est assurée.

Au nord de la Save et du Danube — quoique là aussi vivent des millions de la nation serbo-croate — l'Autriche-Hongrie peut être notre amie ; sur la rive droite de la Save, en Bosnie-Herzégovine, elle représente pour nous un danger constant, une menace permanente.

En annexant la Bosnie-Herzégovine, en rejetant la Serbie de la mer Adriatique et en empêchant notre union avec le Monténégro, l'Autriche impose à la Serbie et à la nation serbe dans un avenir proche ou éloigné la lutte à la vie ou à la mort.

Pour que la Skoupchtina et le ministre des Affaires étrangères de Serbie aient tenu ce langage, il faut qu'ils soient armés d'une force intrinsèque, d'une force morale peu commune et presque ignorée à l'étranger.

En effet, peu d'hommes politiques et peu de publicistes connaissent ce que j'appellerai la cohésion de la nation serbe, dont Charles Loiseau a dit à juste titre : « Le peuple serbe, si « l'on se tient à la carte internationale, est à coup sûr le plus « tronçonné. Moralement, c'est peut-être le plus uni. Il s'est « toujours, du reste, manifesté tel ; il n'a point de progrès à « réaliser sous ce rapport. » Tous ceux d'ailleurs qui ont cherché la vérité dans leurs études de la question des Balkans sont unanimes à proclamer que le Serbe se considère toujours comme appartenant à la grande patrie commune, sans égard au pays qu'il habite, et sans se préoccuper de sa nationalité juridique. Il en appelle à ses ancêtres, poursuivant, sous les Némagnides, la conquête de la péninsule, victorieux des Bulgares, rivaux de Byzance. Et le professeur Malet observait l'autre jour avec beaucoup de justesse qu'aucun paysan en Europe ne connaît mieux son histoire nationale que le Serbe. Or l'Empire serbe de Douchan, c'est l'Empire des Balkans. Sans

doute cette fortune s'écroula devant l'islamisme, et une période de douloureuse obscurité lui succèda. Cependant ni la angue, ni la religion, ni la tradition nationale n'ont été englouties ; après quatre siècles, elles montent à la surface du gouffre ottoman et le frangent d'une écume d'indépendance. Remarquez que, pour le paysan serbe, l'histoire nationale, c'est l'épopée nationale : or, d'après celle-ci, Kralievitch Marko, le héros national serbe du XIVe siècle, n'est pas mort. Il n'a fait que s'endormir ; mais pour se réveiller au jour décisif. Et on ne peut assez répéter que ce sont les Serbes qui ont lutté, en organisant les *guerillas* pendant tout le temps de la domination ottomane dans les Balkans, et que ce sont eux qui ont formé le gros de l'armée autrichienne même quand celle-ci est allée faire la guerre aux Turcs pendant le XVIe, le XVIIe et le XVIIIe siècles ; ce sont eux aussi qui ont donné le signal d'émancipation des peuples balkaniques au commencement du XIXe siècle, sous Karageorges d'abord (1804-1813), et puis sous Miloche Obrénovitch. Et je passe sous silence les Monténégrins — Serbes aussi de pur sang — qui ne se sont jamais soumis complètement à la domination turque.

Toutes les révoltes qui se sont faites dans la partie occidentale de la péninsule balkanique au XIXe siècle ont eu pour but l'affranchissement d'une partie de la nation serbe du joug ottoman, et toutes se sont faites aussi en vue d'une union ultérieure de cette race. Ceci était d'ailleurs si bien connu par les cercles dirigeants de Vienne et de Budapest que le comte Andrassy, étant encore premier ministre hongrois et à la veille de devenir chancelier de la monarchie dualiste, avait fait proposer au gouvernement serbe par le représentant officiel d'Autriche-Hongrie à Belgrade, M. de Kallay lui-même, le futur gouverneur de la Bosnie et de l'Herzégovine, une entente d'après laquelle « *l'Autriche-Hongrie s'engagerait à obtenir* « *pour la Serbie l'annexion de la Bosnie, de l'Herzégovine et de* « *la Vieille-Serbie* (dont les frontières seraient à délimiter ultérieurement) de sorte que ces provinces auraient à former avec « la Serbie actuelle un nouvel Etat serbe qui resterait sous la « suzeraineté de la Porte aux mêmes conditions que la Serbie « actuelle. » Et dans ce cas « l'Autriche-Hongrie prendrait pour « son compte la partie occidentale de la Bosnie jusqu'à Verbas « et jusqu'à Narenta. » Comme à la suite de la révélation de ce projet de convention par M. Vesnitch, ministre de Serbie à Paris, les organes du Ballplatz ont paru en contester l'authenticité, nous avons cru utile de nous adresser à un ancien diplomate, que nous savions avoir été représentant d'une grande

puissance européenne à l'époque dont il s'agit. Et voici les passages principaux de sa réponse :

« En 1867, le comte de Beust avait adressé à ses agents « extérieurs des instructions leur prescrivant de démentir les « rumeurs qui attribuaient à son gouvernement l'intention « d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine. M. Garachanine, « alors ministre des Affaires étrangères, n'ajoutait pas foi à ces « assurances, ayant, disait-il, des preuves certaines des con- « voitises dont les deux provinces slaves étaient l'objet de « l'autre côté de la Save. A deux ans d'intervalle, un certain « rapprochement s'est opéré entre la Serbie et la Hongrie ; *il « était le résultat des avances faites par le nouvel agent « impérial et royal M. de Kallay, organe particulier du comte « Andrassy*... A cette fin, M. de Kallay ne se faisait pas faute « d'assurer les Régents princiers *que non seulement la Hongrie « ne s'opposerait pas à l'annexion de la Bosnie et de l'Her- « zégovine à la Principauté* (serbe), *mais qu'elle se prêterait « volontiers à une telle transformation qui offrirait de ce « côté de l'Orient une certaine sécurité, etc., etc. Et il ajoutait « que le comte de Beust n'était pas éloigné de partager sur « ce point l'opinion du comte Andrassy.* »

L'idée de céder ces provinces à la Serbie a été pour ainsi dire dans l'air en 1870. Nous en trouvons la confirmation dans une étude qui paraît au moment même où nous écrivons ces lignes. En effet, un jeune diplomate russe (M. G. Troubetzkoï, *Les préliminaires de la Conférence de Londres*) nous apprend dans le n° 1 de la *Revue d'Histoire Diplomatique* de l'année courante (p. 137-138) que « l'agent britannique à Bagdad pro- « posa à son gouvernement d'insister auprès de la Porte pour « la cession à la Serbie de la Bosnie et de l'Herzégovine, à « condition que ces provinces, tout en restant soumises au « sceptre souverain du sultan fussent administrées par la « Serbie ». Le général Igniatieff, alors ambassadeur de Russie à Constantinople, ne pouvait pas être contraire à ce projet, mais sir Elliot ne se décida pas à agir énergiquement, et son idée fut abandonnée.

Les aspirations nationales serbes n'étaient pas seulement soutenues par l'identité de race, de traditions et de souffrances séculaires ainsi que par le commun désir d'émancipation et d'union ; elles étaient renforcées aussi par l'appui promis de la puissante monarchie limitrophe qui impliquait en même temps de la part du gouvernement austro-hongrois la reconnaissance du bien fondé de ces aspirations. Et quand les habitants de la Bosnie et de l'Herzégovine s'étaient soulevés

en 1875 contre la domination ottomane et contre ses abus, c'était en vue d'une émancipation définitive et d'une union à la Serbie et au Monténégro.

Eux, comme d'ailleurs toute la race serbe, ont accepté la solution du Congrès de Berlin, persuadés qu'elle n'était que provisoire, et vivant de l'espoir que l'Europe changerait au mieux leur sort à la première occasion[1]. Ce changement et leur union définitive à la Serbie et au Monténégro, ils espéraient les obtenir surtout à l'aide de la Russie, en laquelle ces populations gardent toujours une inébranlable confiance, malgré les déceptions que la diplomatie moscovite a pu leur infliger. Et dans l'espoir de cette nouvelle solution, ils ont tenu à conserver à leur patrie le caractère international qui lui a été imposé par le traité de Berlin, voulant montrer surtout par là, qu'à aucun prix ils n'entendaient être incorporés définitivement et irrévocablement à la monarchie habsbourgeoise. Très clairement ils avaient exprimé ce désir dans un promémoire présenté

---

[1] L'opinion publique autrichienne, si unanime aujourd'hui à approuver l'annexion de ces deux provinces à la monarchie habsbourgeoise, était d'un autre avis en 1878. Dans un article intitulé « Volkspolitik und Kabinetspolitik » la libérale *Nouvelle Presse libre* de Vienne écrivait le 5 juillet de la même année :

« Non, le Congrès de Berlin n'a aucun droit à la reconnaissance historique de « l'avenir, de même qu'il ne peut prétendre à l'assentiment des contemporains. Il « ne sanctionne point une idée prédominante dans l'esprit des peuples de l'Europe, « il n'apporte aucune décision nécessaire au point de vue du Droit international ; « il ne fait que prononcer un arrêt d'après lequel les puissants deviennent encore « plus forts et les impuissants encore plus faibles, et il proclame le succès maître « là où on attendait la victoire du droit et de la justice et du droit. Nous savons « maintenant pourquoi le comte Andrassy insistait si énergiquement pour sa « réunion : il aspirait après le mandat de l'Europe dans l'illusion que celui-ci pourra « transformer le noir en blanc et faire de l'annexion une œuvre de satisfaction des « peuples... Mais déjà maintenant que la plus grande partie des travaux du Congrès « est achevée, on peut affirmer que personne en dehors des cabinets européens n'est « satisfait de ses résultats. De plus, les peuples de l'Europe doivent s'avouer avec « une sorte de tristesse mêlée de honte, combien peu valent dans les yeux des cabi- « nets les souhaits et le bonheur des nations, ou que, sans aucun égard pour eux on « ait pu diviser et parceller un peuple sous la forme d'actes du Droit international. « C'est le sens profond de l'antithèse entre la politique des cabinets et celle des « peuples. La diplomatie vient de créer un nouveau monde et les peuples n'ont eu « rien à dire dans cette œuvre. Y a-t-il qui que ce soit en Autriche-Hongrie (les « éléments destructeurs mis à part) qui désire l'occupation de la Bosnie et de l'Her- « zégovine? Est-ce que les Allemands et les Magyars soupirent tellement après de « nouveaux frères slaves qui d'ailleurs ne pourront être incorporés qu'au prix de « sacrifices bien coûteux?... Les peuples possèdent quelque chose qui a fait défaut « aux diplomates depuis toujours : c'est l'instinct de liberté et de droit. Et de quel « côté que l'on regarde, ils sont mécontents de l'œuvre du Congrès... D'autres jours « arriveront qui décideront entre la politique des cabinets et celle des peuples, et « c'est une belle consolation que de pouvoir espérer que le jour arrivera où les « peuples pourront disposer eux-mêmes de leur propre destinée. Mais alors un Con- « grès comme celui de Berlin sera impossible, puisqu'il n'inaugure que ce qui ne « doit pas être. »

en septembre dernier au gouvernement impérial et royal, par l'intermédiaire de M. de Burian. Et aucun de ceux qui connaissaient cet état d'esprit n'a pu être étonné de la consternation dans laquelle toute la race serbe a été jetée — les Bosniaques et les Herzégoviniens en première ligne — par la proclamation de leur annexion à l'Autriche-Hongrie. Cet acte de force a créé une nouvelle situation dans les Balkans ; il forme un nouveau point de départ de crises et de complications, et l'Europe sera appelée très prochainement à se prononcer sur cette nouvelle situation. La conférence projetée est imminente, et la puissance la plus intéressée à sa réunion est précisément l'Autriche-Hongrie.

Certes, pour la race serbe, cette violation brutale par l'Autriche-Hongrie du droit public européen, est un coup fatal; Mais c'en est un également pour l'équilibre européen et pour la paix générale qui doivent préoccuper aujourd'hui comme hier les puissances européennes.

De tout temps l'Angleterre s'est employée, et avec une énergie qu'il est superflu de rappeler, à conserver cet équilibre dans la mesure du possible. Le fameux appel de Gladstone, adressé au gouvernement de Vienne à propos de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine, et qui se résumait dans la phrase devenue classique de : *Hands off !* exprime fidèlement la politique traditionnelle du cabinet de Saint-James dans cet ordre d'idées. Lord Chatham au commencement du XIXe siècle, lord Palmerston en 1839, lord John Russel et le comte de Clarendon en 1853, lord Beaconsfield en 1878, ainsi que M. Asquith et sir Edward Grey en 1908 ont été des interprètes fidèles de la même idée, que M. Pichon et M. Paul Deschanel avaient exprimée eux aussi du haut de la tribune de la Chambre des députés. Et sur ce souci de l'équilibre politique s'en greffe logiquement une autre, celui de préserver les grands traités internationaux, solennellement consentis, contre les violations unilatérales. Ce principe a été proclamé sur la proposition du comte Granville, appuyé par le duc de Broglie, à Londres en 1871, dans la déclaration disant « que c'est un *principe essentiel du droit des gens* qu'aucune « puissance ne peut se délier des engagements d'un traité, ni « en modifier les stipulations *qu'à la suite* de l'assentiment « des parties contractantes, au moyen d'une entente amicale ». C'est d'ailleurs en se basant sur ce protocole ainsi que sur les dispositions précédentes du traité de Paris que le traité de San-Stefano du 3 mars 1878 a été soumis sur la demande de l'Autriche-Hongrie et de l'Angleterre à la revision européenne

à Berlin. Il est donc au moins étonnant d'entendre la prétention de la diplomatie viennoise d'après laquelle la future conférence n'aurait qu'à sanctionner son acte arbitraire sans pouvoir le discuter. D'accord avec ses prédécesseurs de même qu'avec ses successeurs, lord Salisbury ne disait-il pas en 1878 : « Je suis fortement d'avis que tout édifice, élevé en contradic- « tion flagrante avec les vœux des populations auxquelles il « doit servir, ne saurait avoir une bien longue durée. »

Nous avons la profonde conviction que de nos jours l'Europe ne sera pas moins soucieuse de sa dignité et de ses droits qu'elle l'a été en 1871 et en 1878. En pleine possession de ses droits, et bien consciente de sa responsabilité, résolue en même temps à conserver l'équilibre européen si indispensable à l'évolution ultérieure des rapports internationaux en général, et fidèle à sa politique de soutien des jeunes peuples balkaniques dans leur développement national, elle ne pourra pas, et elle ne voudra pas se dérober au devoir de l'heure présente, qui est de conserver à l'opinion publique le respect dû aux engagements internationaux, d'assurer aux nations — si désavantagées qu'elles fussent de par le passé — le droit et la garantie de disposer de leurs propres destinées, sans porter atteinte aux grands principes de la vie internationale moderne. L'Europe, en cette occasion, ne pourra pas oublier qu'à côté de l'équilibre européen il y a un équilibre balkanique, et que le premier a été subordonné au dernier depuis des siècles.

CHARLES PRINTA.

LE PROBLÈME DE HAÏTI

La République haïtienne s'est signalée à deux reprises, en ces derniers temps, à l'attention surmenée de l'opinion européenne qui, sollicitée sans cesse par des événements de premier plan, n'avait guère le loisir de lui consacrer qu'une distraite et ironique curiosité. A vrai dire, seuls, les porteurs de titres de la dette extérieure de ce pays incertain s'inquiètent à chacun des mouvements révolutionnaires qui s'y reproduisent avec une fréquence presque harmonieuse. Ce synchronisme est peut-être la seule marque de régularité dans la grande île d'Haïti où, à défaut d'institutions stables, la fantaisie gouvernementale et le désordre administratif président à tous les actes de la vie économique et sociale. Un siècle s'est écoulé depuis le jour où les noirs Haïtiens ont conquis leur émancipation. Et malgré la fertilité de leur sol, les résultats actuels sembleraient confirmer la thèse qui représente la race nègre comme frappée d'une sorte d'inaptitude congénitale à la conduite de ses destinées. A en juger uniquement par l'état de lamentable stagnation économique et sociale qui est la caractéristique d'une des mieux naturellement partagées des Antilles, on serait fondé, en quelque sorte, à adopter la sévérité de cette conclusion. Mais, tout en reconnaissant que la communauté nègre de Haïti n'a pas tiré tout le profit souhaitable de son indépendance, il ne semble pas que l'on doive lui dénier tout mérite, si l'on considère que c'est déjà beaucoup pour elle que d'avoir survécu.

En effet, par sa situation géographique au cœur de la Méditerranée américaine, dans l'ombre menaçante de la Grande République voisine, et sous le regard prudemment convoiteur de la Jamaïque, Haïti ne paraissait guère devoir, à aucun moment de son histoire, échapper au sort des pays faibles situés dans l'orbite d'une civilisation plus puissante. Si l'Espagne, autrefois maîtresse de Cuba et de Porto-Rico, si l'Angleterre, toujours en quête d'adjonctions nouvelles à son empire colonial se sont abstenues de toute tentative propre à modifier le statut politique inauguré en 1804 dans la grande île, c'est que la protection intéressée des Etats-Unis en défendait les approches. Avant que fût formulée la doctrine de Monroë, le principe péremptoire qu'elle a affirmé vis-à-vis de

l'Europe, était une des bases diplomatiques sur lesquelles s'appuyait la tendance de Washington à l'hégémonie. Haïti, abritée par le colosse américain, s'est donc trouvée dispensée de recourir, contre une menace extérieure, à l'énergie qui avait autrefois assuré sa libération. Mais semblable à l'ombre pernicieuse du mancenillier, la protection des Etats-Unis ne contient-elle point, pour l'avenir, un germe dangereux? Les Haïtiens n'éprouveront-ils point qu'à être placés sur le trajet d'un courant de fougueux impérialisme, ils risquent une submersion totale? Lorsque la soudure entre les deux Amériques aura été rompue, l'influence des Etats-Unis, suivant le flot dans sa ruée vers la communication avec le Pacifique, n'entraînera-t-elle pas, en ses remous, l'indépendance d'Haïti? Provisoirement libre aujourd'hui, entre Cuba et Porto-Rico qui ne le sont plus ou qui ont changé de maître, la grande île voit son sort lié à l'ouverture du canal interocéanique, Panama ou Nicaragua. Et s'il était besoin, pour les Etats-Unis, d'une justification de leur mainmise morale ou effective de demain sur Haïti, il faut convenir qu'elle sera amplement fournie par la situation en quelque sorte anachronique dans laquelle est maintenue, par l'incurie de ses habitants, une contrée dont la mise en valeur rationnelle ne semble pas possible sans un concours dirigeant.

***

Est-ce à dire que les éléments d'une gestion profitable pour l'intérêt indigène et le développement économique du pays font entièrement défaut aux éphémères dirigeants de la politique haïtienne? Les ressources normales actuelles pourraient suffire, si elles étaient bien employées, au bon fonctionnement des services publics et au progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Avec un budget de 15 millions de francs, qui ne présenterait aucun caractère excessif, étant donnée la productivité du sol, Haïti pourrait être dotée d'un agencement économique moderne à peu près équivalent à celui de la Jamaïque. Malheureusement aucune organisation financière ne saurait résister aux pratiques d'imprévoyance qui semblent avoir constitué la règle de tous les gouvernants successifs dans cette contrée où l'on vit au jour le jour et où le déficit est presque traditionnel. Le Trésor, fréquemment aux abois, est obligé de recourir à l'emprunt dans des conditions ruineuses, les commerçants étrangers auxquels il s'adresse exigeant, pour se garantir des risques d'une solvabilité aléatoire, des taux de 20, 30 et 50 %.

« La principale cause de tous les troubles de Haïti réside, « écrit un correspondant du *Times*, dans un pillage systéma- « tique des deniers publics, par les fonctionnaires. Il n'existe « pas de taxes directes, les revenus provenant des droits de « douane à l'exportation et à l'importation. Ces derniers sont « si élevés qu'ils grèvent parfois les objets importés du mon- « tant de leur propre valeur. En dernière analyse, c'est la « population locale qui est mise à contribution. Dans l'admi- « nistration des douanes, il existe une entente organisée « entre les importateurs et les agents du fisc : les premiers « déclarent habituellement au tiers de leur valeur réelle les « marchandises reçues, partageant ainsi avec les derniers, la « différence entre la taxe due et celle réclamée. Le même « système est pratiqué en ce qui concerne les exportations.

« Rien ne saurait mieux illustrer les conditions dans les- « quelles prévaut la prévarication que l'usage admis pour le « paiement des salaires publics. Les bénéficiaires de mandats « sur le Trésor se voient généralement éconduire par les « caisses de l'Etat, sous prétexte que les disponibilités sont « épuisées. Ils n'ont d'autre ressource, pour se faire payer, « que de glisser une « pièce » dans la main du trésorier « récalcitrant. Les fonctionnaires préfèrent souvent s'adresser « à des commerçants, voire même à des agents du ministère, « auxquels ils vendent leurs mandats de solde moyennant une « remise. Le budget de l'armée est celui où le pillage s'exerce « le plus largement. A part le régiment des gardes, qui est « attaché au Palais et est par suite, bien entretenu, les forces « de la République sont de simples hordes composées des pires « éléments de la communauté. Leur paie est, en principe, de « cinquante cents par semaine, mais comme ils ne la reçoivent « jamais, ils subviennent à leur subsistance en se livrant à « toutes sortes de besognes extra militaires.

« Dans le budget des Travaux publics, mêmes principes de « mise en coupe réglée. Des sommes importantes sont prévues « chaque année pour l'aménagement des voies. Pourtant, à part « quelques marchés, les édifices publics et quelques milles de « mauvaises routes, il n'existe point de travaux publics dans « l'île. Souvent on voit octroyer à des politiciens des conces- « sions pour des entreprises d'utilité générale; mais le conces- « sionnaire seul y trouve son profit. On conte sur ce sujet des « anecdotes auxquelles on refuserait d'ajouter créance si elles « n'étaient appuyées à la fois du témoignage des résidents « étrangers et de l'évidence. Les quais tombent en ruines; « l'éclairage municipal est considéré comme superflu, même à

« Port-au-Prince; il existe bien des jardins publics, mais ils « sont envahis par la broussaille; le service sanitaire est si « mal assuré que la plus grande partie de la capitale et toutes « les autres villes sont dans un état de malpropreté indescrip- « tible. Partout, en un mot, se révèlent les effets de la dilapi- « dation et de la décadence. »

***

Doit-on conclure, de cette condamnation par les faits, que Haïti ne possède aucun des éléments propres à assurer sa régénération? Puisqu'il est admis qu'une des causes principales de la régression constatée réside dans le caractère anormal des conditions de la politique intérieure, est-il chimérique d'envisager l'arrivée au pouvoir d'hommes animés d'un sincère désir de progrès? Le gouvernement issu de la dernière révolution vient d'affirmer son souci de mettre un terme aux fâcheux errements administratifs auxquels est due, pour une bonne part, la situation économique et sociale très précaire de l'île. Réussira-t-il à faire triompher ses louables principes, ou se trouvera-t-il désarmé, en présence de la force d'inertie générale et de la profondeur des traditions routinières?

La tâche à accomplir est si ardue que certains esprits se refusent à admettre la possibilité d'une rénovation, dans les circonstances actuelles. Comment, en supposant même que l'appareil gouvernemental cesse d'aller à la dérive, remédier à l'absence d'énergie mentale de la masse, qui, vivant au jour le jour, adonnée à de vaines pratiques rituelles, vestiges des anciennes croyances héréditaires, retourne insensiblement aux primitifs instincts de ses origines africaines. La race est pourtant vigoureuse, mais naturellement peu encline aux initiatives soutenues; elle ne saurait guère sortir de son assoupissement sans l'impulsion irrésistible d'une civilisation puissante. Toutefois, la perspective d'une tutelle étrangère, aussi atténuée soit-elle, provoque ici un éveil inquiet du sentiment d'indépendance : la grande masse de la population redoute, contre toute logique, un retour aux pratiques esclavagistes qu'elle croit nécessairement lié à l'intervention d'un protectorat extérieur. La minorité éduquée, généralement intéressée au maintien des abus dont elle vit sans grand effort, se montre résolument hostile à l'instauration d'un régime d'ordre qui impliquerait pour elle l'obligation d'un labeur continu. Quoi qu'il en soit, dans cette catégorie du peuple haïtien, on n'a plus guère d'illusions sur les conséquences, plus ou moins prochaines pour l'île, de l'âpre « concurrence vitale » qui, plus que jamais,

contraint les groupements faibles à subir, par instinct de conservation, la loi des plus forts. On n'a d'ailleurs aucun doute sur la nature du « trust » politique auquel il faudra s'agréger *nolens volens*. On reconnaît l'autorité de la doctrine de Monroë. C'est assez dire que l'esprit public est quelque peu préparé à la situation, qui paraît inévitable, d'un protectorat.

Mais cette solution comportera-t-elle nécessairement un terme définitif à l'expérience qui se poursuit depuis un siècle, sans grand succès? Ne sera-t-elle point plutôt l'origine d'une ère nouvelle durant laquelle l'application du *self-government* par des éléments de race noire sera orientée dans son sens logique? Il faut admettre, en effet, qu'avec l'assistance discrète mais ferme d'un pouvoir extérieur, les causes d'anarchie économique et morale constatées dans l'île disparaîtront rapidement. Les Etats Unis, avec leurs méthodes de libéralisme bourru, se contenteront, peut-être, le moment venu, d'intervenir dans la mesure où, sans porter atteinte à l'indépendance et à l'autonomie politique de Haïti, il pourra être institué un gouvernement stable et résolument réformiste. Verrons-nous des conseillers américains, répartis dans toutes les branches de l'administration et dissimulant sous une gaine aux couleurs haïtiennes le *big stick* de l'Union? Avec de tels guides, les politiciens locaux devront mettre au service régulier de la chose publique l'activité, jusqu'ici dépensée, en vertu de la contagion de l'exemple, dans la lutte désordonnée pour les profits personnels du pouvoir.

Le capital étranger, que l'incertitude permanente éloignait de l'île, s'y portera largement et, par ses entreprises, contribuera à secouer la torpeur de populations que les effets de l'anarchie gouvernementale ont déshabituées de l'ordre et du labeur fécond.

Ainsi Haïti pourra acquérir la place légitime que lui assure sa fertilité. De l'état d'indigence et d'abandon actuels, assez analogue à celui dans lequel Christophe Colomb la découvrit il y a quatre cents ans, elle passera en peu d'années, avec un concours extérieur, au rang d'une des plus riches contrées de l'Amérique tropicale.

H. Marchand.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LES AFFAIRES DU MAROC

L'accord franco-allemand.

Le 9 février, à onze heures et demie du matin, l'accord suivant, relatif au Maroc, a été signé à Berlin par M. Jules Cambon, ambassadeur de France, et par le chancelier prince de Bülow, représentant les gouvernements français et allemand.

DÉCLARATION

Le gouvernement de la République française et le gouvernement impérial allemand, animés d'un égal désir de faciliter l'exécution de l'Acte d'Algésiras, sont convenus de préciser la portée qu'ils attachent à ces clauses, en vue d'éviter toute cause de malentendus entre eux dans l'avenir.

En conséquence,

Le gouvernement de la République française, entièrement attaché au maintien de l'intégrité et de l'indépendance de l'empire chérifien, résolu à y sauvegarder l'égalité économique, et par suite à ne pas y entraver les intérêts commerciaux et industriels allemands,

Et le gouvernement impérial allemand, ne poursuivant que des intérêts économiques au Maroc, reconnaissant d'autre part que les intérêts politiques particuliers de la France y sont étroitement liés à la consolidation de l'ordre et de la paix intérieure, et décidé à ne pas entraver ces intérêts,

Déclarent qu'ils ne poursuivront et n'encourageront aucune mesure de nature à créer en leur faveur ou en faveur d'une puissance quelconque un privilège économique, et qu'ils chercheront à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourront obtenir l'entreprise.

La négociation qui a abouti à la conclusion de cet accord a duré exactement trente-deux jours.

Elle a été conduite et terminée à Berlin du côté français par M. Jules Cambon, du côté allemand par le prince de Bülow, le baron de Schœn, et aussi par M. de Kiderlen-Wæchter, ministre d'Allemagne à Bucarest, et M. de Langwerth, conseiller d'ambassade.

C'est M. de Schœn qui, le 6 janvier, a fait les premières ouvertures au cours d'une conversation avec M. Jules Cambon. Le secrétaire d'État, après avoir entretenu l'ambassadeur des événements d'Orient, lui exprima le désir qu'une entente franco-allemande intervînt au sujet du Maroc. M. Pichon répondit aussitôt qu'il était prêt à y tra-

vailler, à condition, bien entendu, qu'elle fût conforme à l'Acte d'Algésiras.

L'entretien, ainsi engagé, se poursuivit sans interruption. M. Jules Cambon, tandis qu'il se développait, vint par deux fois passer quarante-huit heures à Paris pour en rendre compte verbalement au ministre des Affaires étrangères. Le baron de Berckheim, conseiller de notre ambassade, y vint également une fois.

C'est le samedi 7 février qu'on s'est définitivement entendu sur les termes de la déclaration, qui a été signée le 9, comme nous venons de le dire.

Cet accord franco-allemand répond, d'ailleurs, aux déclarations officielles du gouvernement allemand. Si l'on se reporte au *Livre Jaune*, on y lit à la date du 19 janvier 1908, sous la signature de M. Jules Cambon :

M. de Schœn m'a indiqué qu'il avait un vif désir d'examiner avec moi les possibilités d'une entente économique, « puisque, a-t-il ajouté, nous « n'avons pas d'aspirations politiques au Maroc ».

Je lui ai répondu que nous pourrions causer à titre général.

Le 24 mars suivant, rendant compte d'un discours de M. de Schœn au Reichstag, M. Cambon écrivait :

Le secrétaire d'Etat a constaté que le commerce allemand se développait au Maroc, bien qu'il eût souffert des événements de Casablanca; que la France faisait effort pour qu'il n'en souffrît plus; que les pertes subies donneraient lieu à des indemnités.

Enfin, le 30 mars 1908, M. Cambon relatait en ces termes une conversation avec le chancelier :

Le prince de Bülow a ajouté : « Je ne saurais trop vous répéter ce que « je vous disais déjà à Norderney. La seule chose qui nous préoccupe, la « seule qui inquiète l'opinion en Allemagne, et la seule qui soit pour nous « une cause de difficultés, c'est la question commerciale. Notez bien que « dans la discussion du Reichstag, à l'exception de M. Bebel, qui a attaqué « violemment la politique du gouvernement français au Maroc, tous les « orateurs de tous les partis, dans la majorité comme dans l'opposition, « n'ont point attaqué cette politique, mais se sont fait uniquement l'écho « des plaintes du commerce, réclamant la porte ouverte et mettant en lu- « mière tous les griefs dont ils avaient été saisis. Je suis convaincu, et je « tiens à vous dire que, si pendant un an ou dix-huit mois nos commer- « çants n'avaient pas de plaintes à formuler, vous n'auriez plus de diffi- « cultés au Maroc. »

La France, de son côté, n'avait jamais demandé à l'Europe et à l'Allemagne que la reconnaissance de son intérêt politique spécial, et n'avait cessé de se déclarer attachée à la liberté économique.

La conclusion de l'accord franco-allemand a produit partout, non seulement en France et en Allemagne, mais dans toute l'Europe, la plus heureuse impression. En Angleterre et en Russie, comme en Autriche et en Italie, le même sentiment unanime de satisfaction

s'est manifesté aussi bien dans les milieux gouvernementaux et politiques que dans la presse. Tous les gouvernements des grandes puissances se sont empressés d'envoyer à Paris et à Berlin l'expressiou de leurs vives félicitations.

En Espagne également, où la première nouvelle de l'accord franco-allemand avait d'abord été accueillie assez froidement, surtout dans la presse de l'opposition, les milieux officiels ont témoigné de leur très sincère satisfaction, et le ministre des Affaires étrangères, M. Allendesalazar, s'est fait l'interprète de ces sentiments dans une déclaration au Sénat espagnol.

Répondant en effet, le 11 février, à une interpellation sur les conséquences de l'accord franco-allemand pour l'Espagne, M. Allendesalazar a affirmé que les intérêts espagnols demeurent parfaitement garantis; il a déclaré qu'avant que ne fût signée la déclaration, les ministres des Affaires étrangères de Berlin et de Paris communiquèrent au gouvernement espagnol l'esprit de l'accord. M. Allendesalazar a ajouté que le gouvernement espagnol se félicite de cette entente, qu'il considère comme étant d'une grande importance pour la paix mondiale, car elle écarte les anciennes divergences qui existaient entre la France et l'Allemagne.

Il convient de dire, a expliqué en propres termes le ministre, qu'il ne saurait y avoir le moindre doute sur la manière dont les intérêts de l'Espagne sont garantis par les traités et les pactes convenus solennellement avec les nations qui ont des intérêts spéciaux ou généraux au Maroc.

Ces pactes ou traités sont, en effet, bien connus, et non seulement nos intérêts sont garantis par les traités de l'Espagne, avec le Maroc, mais encore par les conventions anglo-française d'avril 1904 et franco-espagnole d'octobre de la même année, et enfin par les clauses de l'Acte d'Algésiras dans lequel les puissances signataires reconnurent en termes explicites quels sont les intérêts politiques et commerciaux de l'Espagne au Maroc.

Pour ces raisons, le gouvernement peut assurer que nos intérêts n'ont pas besoin de nouvelles garanties pour être complètement définis et absolument sauvegardés, et personne, du fait de l'accord intervenu ces jours-ci entre la France et l'Allemagne, ne saurait avoir à cet égard le moindre doute, car cet accord ne touche en aucune façon, si peu que ce soit, à la situation de l'Espagne en ce qui concerne ses intérêts politiques et commerciaux au Maroc.

En tout cas, si le gouvernement croyait opportun de traiter avec l'Allemagne sur cette matière, la porte est toujours ouverte pour négocier avec un gouvernement ami et la nation qui maintient toujours des relations cordiales avec l'Espagne.

L'acte d'Algésiras, on ne saurait en douter, est toujours en vigueur et rien ne pourrait en entraver l'exécution, ainsi que l'ont expressément indiqué les signataires de l'accord franco-allemand. On a vu, en effet, que l'accord s'est fait dans les limites de l'Acte d'Algésiras.

M. Montero-Rios, ancien président du conseil, est alors intervenu pour poser quelques questions. Il a dit que l'entente lui paraissait pouvoir causer quelques préjudices aux intérêts espagnols et il a demandé au ministre des Affaires étrangères si le gouvernement

français s'était engagé à donner une participation aux sujets espagnols dans les entreprises particulières au Maroc, et dans le cas où cet engagement existerait, s'il serait rempli.

M. Allendesalazar a répondu que les craintes de M. Montero-Rios étaient sans fondement, car tout ce qui concerne les entreprises industrielles étrangères au Maroc a été parfaitement défini par l'Acte d'Algésiras. Il a ajouté que le représentant espagnol, M. Merry del Val, aura à traiter avec le makhzen les questions intéressant l'Espagne, soit d'une façon générale d'après ses rapports avec les autres puissances, soit à titre particulier d'après les traités existants entre l'Espagne et le Maroc. Le ministre a terminé en disant que l'ambassade espagnole partirait pour Fez probablement le 15 du courant; elle ne se bornera pas à présenter ses lettres de créance à Moulaï Hafid, mais elle traitera avec lui diverses questions.

La reconnaissance de Moulaï Hafid.

Réponse du sultan au corps diplomatique.

Voici le texte de la réponse du sultan à la note que lui a remise le doyen du corps diplomatique pour lui annoncer sa reconnaissance par les puissances :

A notre intelligent et distingué ami le ministre plénipotentiaire du haut gouvernement de Portugal et doyen de l'honorable corps diplomatique à Tanger, le comte Martens de Ferrao.

Nous vous exprimons les plus grandes louanges, désirant, dans notre amitié, que vous soyez heureux et en bonne santé.

Notre Majesté chérifienne a reçu ce que vous avez écrit à notre serviteur et représentant, le *taleb* El Guebbas, et dont le contenu est que tous les représentants ont accueilli avec satisfaction notre réponse chérifienne en date du 4 doulkaâda (28 novembre), et qu'en elle ils ont vu la preuve de ce que les explications qu'ils avaient formulées par leur note en date du 18 novembre, dans l'intérêt des relations d'amitié et de confiance avec l'autorité souveraine de l'empire chérifien, répondaient à la pensée de Notre Majesté chérifienne et que, partant, les puissances signataires de l'acte d'Algésiras ont décidé de reconnaître notre souveraineté légitime élevée par Dieu sur le Maroc, et qu'ils vous ont chargé de notifier cette reconnaissance à notre serviteur et représentant.

Nous avons pris bonne note de ce qui précède.

Quant à votre notification disant que les représentants ont accueilli avec satisfaction notre réponse, elle est une preuve de leurs bons offices et procédés, de leur sollicitude pour le bien, et le résultat en est la conservation des relations amicales et des liens de sympathie.

Quant à ce que vous dites, de ce que les représentants ont vu la preuve que les explications dont il s'agit sont conformes aux intentions de Notre Majesté souveraine, c'est bien en effet le cas et cela est en harmonie avec notre sollicitude pour une amitié ferme et pour la garantie des relations conformes aux nouveaux intérêts qui existent entre nos nobles prédécesseurs et les hauts gouvernements.

Le fait que vous ayez été chargé de nous notifier ce qui concerne la

décision des représentants de reconnaître notre souveraineté légitime nous a causé un plaisir parfait et nous en avons déduit les meilleurs augures et y avons vu la preuve de leurs bonnes intentions et de leur désir de conserver des relations traditionnelles.

Votre empressement nous a paru conforme à nos intentions chérifiennes de maintenir les meilleures relations et de remplir les devoirs d'où découlent la tranquillité et la confiance.

Nous désirons que ces liens se maintiennent toujours et que les raisons de progrès soient considérées avec respect.

Puissiez-vous travailler toujours pour le bien des deux parties et demeurer en paix, en santé et en allégresse.

16 doulhadja 1326 (9 janvier 1909).

L'arrivée de M. Regnault à Fez.

L'ambassade française, dont nous avons dans notre dernière livraison annoncé le départ de Tanger, le 20 janvier, est arrivée à Fez le 31 du même mois, à 10 heures du matin. Elle a été reçue avec la plus grande solennité. Les soldats du sultan formaient la haie de l'entrée de la ville jusqu'aux portes du palais, et la fanfare chérifienne jouait la *Marseillaise*, tandis que le cortège se déroulait au milieu des troupes. M. Regnault, introduit auprès du sultan, avec les membres de l'ambassade, lui a alors adressé le discours suivant que traduisait l'interprète si Kaddour ben Ghabrit :

Sire,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté les lettres par lesquelles le gouvernement de la République m'accrédite auprès d'Elle, en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de la République française.

Désirant continuer avec Votre Majesté impériale les relations amicales que la France entretint avec les sultans du Maroc, vos prédécesseurs, notamment avec votre glorieux père, Sa Majesté Moulaï Hassan, et qui sont une tradition permanente de la politique française, le gouvernement a résolu de vous adresser ses félicitations pour votre avènement au trône chérifien et de me charger de vous porter ses paroles d'amitié.

Je ne négligerai rien, en ce qui me concerne, pour accomplir la mission qui m'a été confiée auprès de Votre Majesté, conformément au désir qu'elle a bien voulu exprimer.

Sa haute sagesse et sa clairvoyance me donnent la confiance que son appui bienveillant ne me fera pas défaut dans cette mission qui aura, nous l'espérons fermement, les meilleurs résultats pour les deux pays et pour leurs rapports réciproques.

C'est par leur mutuelle volonté de se prêter assistance pour le bien des intérêts communs que les questions pendantes recevront une heureuse solution et que seront écartées les difficultés de nature à compromettre la bonne intelligence des deux Etats.

C'est dans cette assurance que j'adresse à Votre Majesté mes vœux sincères pour la longueur de son règne et la prospérité de son empire.

Un exemplaire du discours du ministre de France avec les lettres de créance, renfermés dans un sachet bleu, a été remis au sultan par M. Borel, attaché de l'ambassade.

Le kalifat du ministre des Affaires étrangères a lu ensuite la réponse suivante de Moulaï Hafid :

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux de votre arrivée auprès de Notre Majesté et c'est avec un grand plaisir que nous recevons la lettre du gouvernement de la République française que vous avez été chargé de remettre à Notre Majesté chérifienne.

Nous vous souhaitons la bienvenue ainsi qu'aux membres de votre mission, et nous ferons bon accueil à la lettre que votre gouvernement vous a chargé de nous remettre.

Sachez, monsieur le ministre que nous avons, comme votre gouvernement, le plus grand désir de voir se continuer les rapports étroits d'amitié, conformément aux engagements impérieux de nos prédécesseurs, et aux droits communs, basés sur notre voisinage, suivant en cela la voie tracée par notre père vénéré, preuve et témoignage éclatant de l'amitié portée à votre pays.

Nous remercions votre gouvernement des félicitations qu'il nous a adressées à l'occasion de notre avènement au trône, et nous lui souhaitons progrès et prospérité.

C'est avec une grande joie que nous accueillons la parole d'amitié que vous avez été chargé de nous faire parvenir et qui répond à nos propres sentiments. Il ne doit exister aucun doute à cet égard.

En ce qui vous concerne, nous vous remercions de votre assurance de ne rien négliger pour réaliser le but poursuivi et d'y employer votre zèle et tous vos soins. Nous n'attendons pas moins de vous, et c'est pour cela que nous avons demandé votre venue.

Soyez assuré, monsieur le ministre, que notre bienveillant concours ne vous fera pas défaut pour amener, entre les deux gouvernements, une entente qui répondra à leurs intérêts et à leurs désirs jusqu'à ce que la fin des difficultés ne laisse matière à aucun commentaire, d'autant plus que les deux pays sont unis par des liens solides et des rapports spéciaux connus de part et d'autre, et d'ailleurs évidents. Il leur est nécessaire de rester dans une bonne entente et de se prêter mutuellement complète assistance en tenant compte des droits, afin de réaliser les résultats espérés pour le profit des deux Etats voisins.

Ces résultats sont manifestes comme le soleil sur le monde. C'est pourquoi nous nous réjouissons de votre venue, qui amènera effectivement la réalisation de ces bons résultats, et nous vous souhaitons, à vous et à votre gouvernement, la plus grande gloire, la prospérité et la paix.

Après ces discours, M. Regnault présenta au sultan les différents membres de la mission.

Puis, contrairement à la coutume, qui veut que la réception prenne fin avec la présentation, Moulaï Hafid engagea une conversation avec le ministre de France. Il se félicita de son heureuse arrivée à Fez et manifesta le désir de converser avec lui. Le sultan invita ensuite M. Regnault à visiter ses jardins et son palais de Bouj-el-Oud.

Dès le lendemain, M. Regnault a commencé ses négociations officielles avec le sultan et son Makhzen, pour le règlement des affaires pendantes entre la France et le Maroc.

L'ordre du jour d'adieu du général d'Amade.

Voici le texte de l'ordre d'adieu adressé par le général d'Amade au corps de débarquement de Casablanca :

Désigné par la décision ministérielle du 27 décembre 1907 pour prendre le commandement des troupes débarquées à Casablanca, j'arrive aujourd'hui au terme de la mission que le gouvernement de la République m'a fait l'insigne honneur de me confier, A partir du 1er février 1909, le général Moinier prendra le commandement des troupes.

Pendant ces treize mois de campagne, et auparavant sous mon prédécesseur le général Drude, vous avez déployé les qualités des meilleures troupes : en marche, l'endurance ; au combat, la bravoure et l'élan ; après la victoire, la générosité, partout la discipline. C'est au corps de débarquement tout entier que revient la suprême récompense que j'ai reçue. La médaille militaire ornera ma poitrine, mais elle décorera surtout votre mérite. Sa noble devise « Valeur et discipline » s'applique exactement à votre conduite au Maroc. Elle me rappellera votre confiance et votre affection.

Déjà vous avez votre récompense dans l'estime de nos adversaires d'hier et dans l'appel que les autres tribus marocaines adressent à la France par delà les frontières de la Chaouïa. C'est que, remplissant votre tâche, vous avez rendu à la prospérité la région agricole la plus fertile du monde, apporté la justice à un peuple laborieux acquis depuis longtemps à la notion des droits de l'homme, hanté par les aspirations légitimes de richesse et de liberté.

Votre tâche de demain sera la confirmation de celle d'hier, une œuvre de consolidation, de progrès et de paix. Vous la poursuivrez avec le général Moinier avec le même succès, déployant les mêmes vertus militaires.

Vous serez soutenus par les mêmes espoirs, l'honneur et la gloire de la France ouvrière de civilisation et de justice. Vous serez animés par le même désir : la valeur de son armée.

Le général de division,
commandant le corps de débarquement,
D'AMADE.

Casablanca, 30 janvier 1909.

Le commerce du Maroc en 1908.

Le service des douanes au Maroc vient de dresser la statistique du commerce des trois ports de Casablanca, Mazagan et Rabat pendant l'année 1908. En voici le tableau :

Commerce de Casablanca.

	En 1908	En 1907
France	8.000.000	3.900.000
Angleterre	7.100.000	2.500.000
Allemagne	1.900.000	1.900.000
Autres pays	2.000.000	700.000
	19.000.000	9.000.000

Différence en plus : 10 millions.

Commerce de Mazagan.

	En 1908	En 1907
Angleterre	7.800.000	3.000.000
France	3.100.000	2.000.000
Allemagne	2.000.000	1.500.000
Autres pays	1.200.000	900.000
	14.100.000	7.400.000

Différence en plus : 6.700.000 francs.

Commerce de Rabat.

	En 1908	En 1907
Angleterre	3.593.000	2.480.000
France	3.970.000	3.170.000
Allemagne	437.000	450.000
	8.000.000	6.100.000

Différence en plus : 1.900.000 francs.

Ces chiffres appellent quelques remarques intéressantes. On peut être surpris de l'énorme progression du mouvement commercial à Casablanca. Il a plus que doublé d'une année à l'autre. C'est le résultat de l'ordre parfait que le général d'Amade a su faire régner dans la Chaouïa. On sait que les tribus limitrophes, frappées de la supériorité de l'organisation créée par nos officiers, ont demandé qu'elle fût étendue jusque chez elles pour en avoir le bénéfice. On voit que cette demande était fondée sur une appréciation fort exacte des conséquences de notre manière d'administrer.

On pourrait croire que les progrès particuliers du commerce français sont dus à la présence du corps d'occupation. Il n'en est rien. Les marchandises destinées au service de l'intendance n'ont pas été comprises dans les statistiques ci-dessus.

Du tableau des importations, il résulte que les sucres, qui y figurent pour près de 7 millions, sont fournis à peu près exclusivement par la France. Les autres articles que nous vendons en quantité notable au Maroc sont les boissons, les farines, la confiserie, des tissus de soie, des conserves, quelques cotonnades ; mais celles-ci restent le grand article d'importation anglais.

Du tableau des exportations, il ressort que nous commençons à prendre une part beaucoup plus importante que par le passé à ce commerce que nous négligions. Nous achetons maintenant des peaux, des grains et des laines. Mais l'orge continue à aller surtout en Angleterre et en Allemagne.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La France et les affaires d'Orient.* — Le 2 février, M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, exposant au Conseil des ministres l'état des affaires d'Orient, a communiqué à ses collègues la teneur de la proposition de la Russie tendant à désintéresser complètement la Turquie, au nom de la Bulgarie, en fournissant à la Porte l'indemnité pécuniaire qu'elle réclame du gouvernement de Sofia. Pour cette opération, la Russie se procurerait la somme nécessaire à l'aide d'une combinaison financière reposant sur l'indemnité qu'elle reçoit de la Turquie, sous forme d'annuités, depuis la guerre russo-turque, et elle se ferait rembourser l'avance ainsi faite à la Bulgarie dans des conditions déterminées à la suite d'une entente des deux gouvernements russe et bulgare.

M. Pichon a ajouté que dès qu'il avait été informé de cette démarche de la Russie, il avait donné des instructions à nos ambassadeurs auprès des grandes puissances et à notre ministre à Sofia pour qu'ils se concertassent avec leurs collègues en vue d'appuyer la proposition russe et de la faire aboutir.

Nous pouvons ajouter qu'il y a entente sur tous les points entre les gouvernements français, anglais et russe, qui n'ont cessé d'agir en complète communauté de vues.

— *La question de Saint-Pierre et Miquelon à la Chambre des députés.* — La Chambre des députés s'est occupée, le 5 février, des incidents survenus récemment aux îles Saint-Pierre et Miquelon et dont nous avons rendu compte en leur temps. Trois interpellateurs étaient inscrits pour la discussion, MM. Suchetet, Guernier et Denys Cochin. Ce dernier a surtout insisté sur la situation déplorable faite à nos colons de Saint-Pierre et Miquelon, « qui sont d'excellents Français, mais « qui voudraient bien être traités en citoyens ». Et comme le ministre des Colonies protestait des sentiments paternels du gouvernement pour tous les colons, M. Denys Cochin lui a spituellement riposté : « Les gouvernements paternels m'ont toujours donné l'envie d'être « orphelin, et la fraternité l'envie d'être fils unique. Ce qui vaut « encore mieux que la paternite et la fraternité, c'est la justice tout « simplement. » Finalement la Chambre a voté l'ordre du jour suivant à la presque unanimité :

La Chambre, réprouvant la regrettable manifestation qui, contrairement aux sentiments de la population, s'est produite le 16 novembre dernier à Saint-Pierre et Miquelon, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui pour préparer et réaliser les réformes économiques indispensables à l'avenir de la colonie, passe à l'ordre du jour.

M. Aynard a excellemment tiré la moralité de ce débat : cet ordre du jour, qui, d'ailleurs, passe sous silence le seul point important, à savoir les causes qui ont provoqué les troubles, est, a-t-il dit, en somme acceptable ; mais il a demandé, en souriant, à M. Milliès-Lacroix, qui s'était réfugié derrière le décret de 1844, s'il entendait appliquer l'article de ce décret qui interdit aux fonctionnaires de se marier dans la colonie sans l'autorisation du gouvernement. Et il a conclu de la prétérition de l'ordre du jour que le ministre des Colonies entendait appliquer à tous les citoyens français, même à ceux de Saint-Pierre et Miquelon, les lois de la métropole, et qu'il serait permis aux pères de famille d'élever leurs enfants comme ils l'entendent.

— *Le retour de la mission d'Ollone.* — Le commandant d'Ollone, chef de la mission qui explora, au cours des années 1907 et 1908, la Chine occidentale et le Tibet oriental, est arrivé, à Paris, le 4 février. Il a été reçu à la gare de Lyon, par le lieutenant de Fleurelle, précédemment rentré en France, le baron Hulot, secrétaire de la Société de Géographie, et son frère aîné le comte Charles d'Ollone, qui étaient allés le chercher à Marseille, ainsi que par de nombreuses personnalités du monde colonial.

Le commandant d'Ollone a été très fêté ; il a déclaré devoir exposer sous peu à Paris les résultats complets de sa mission.

— *Le 35e anniversaire de la Société de Géographie commerciale.* — La Société de Géographie commerciale de Paris a fêté, le 1er février, le 35e anniversaire de sa fondation, en un banquet que présidait M. Bayet, conseiller d'Etat, directeur de l'enseignement supérieur, représentant le ministre de l'Instruction publique, empêché par un deuil de famille. De nombreux convives s'étaient réunis à cette occasion et plusieurs discours ont fait ressortir la prospérité grandissante de la Société et les services qu'elle rend au commerce pour son essor au dehors.

Nécrologie. — *La mort de M. Bonhoure.* — Le 30 janvier, M. Bonhoure, gouverneur des colonies, lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, a été trouvé mort, le crâne troué d'une balle, dans son cabinet de travail de Hanoï. L'enquête à laquelle il a été procédé immédiatement et les résultats de l'autopsie n'ont pas permis de douter que M. Bonhoure ne se soit suicidé. Ce suicide est explicable par l'état de neurasthénie aiguë dans lequel le gouverneur de la Cochinchine se trouvait depuis quelques mois.

M. Bonhoure, qui était officier de la Légion d'honneur, fut d'abord attaché au cabinet de M. de Lanessan, gouverneur général de l'Indo-Chine, il fut plus tard chef de cabinet de M. de Lanessan, ministre de la Marine, fonctions qu'il quitta pour occuper celles de gouverneur à Djibouti, puis de gouverneur de la Guadeloupe et de gouverneur intérimaire de la Guyane. Nommé ensuite lieutenant-gouverneur de

l'Indo-Chine, il fit l'intérim du gouverneur général pendant le séjour en France de M. Beau.

La perte de M. Bonhoure a été douloureusement ressentie dans tout le monde colonial.

Allemagne. — *Le voyage des souverains anglais à Berlin.* — Le roi Edouard VII et la reine Alexandra sont arrivés à Berlin le 9 février. Le lendemain, 10 février, un dîner de gala a eu lieu au château impérial. L'empereur Guillaume II a porté le toast suivant en allemand, en l'honneur du roi et de la reine :

C'est pour moi, pour l'impératrice et pour toute ma famille une joie et une satisfaction sincères que de souhaiter très cordialement la bienvenue, ici à Berlin, ma capitale et résidence, dans ce vieux château de mes ancêtres, à Votre Majesté et à Sa Majesté la reine. D'anciennes traditions et des liens étroits de parenté nous unissent, et nos fréquentes rencontres ont toujours été pour moi une source de satisfaction particulière. Il y a à peine plus d'un an, nous eûmes le plaisir, l'impératrice et moi, de passer des jours inoubliables dans l'hospitalité du vieux et respectable château de Windsor. Nous espérons que Vos Majestés se plairont aussi chez nous et que ce séjour, malheureusement trop court, ne vous laissera que des souvenirs agréables. C'est pour l'impératrice et pour moi un plaisir tout particulier que Sa Majesté la reine, notre tante bien-aimée, ait rehaussé l'éclat de ces fêtes par le charme de son aimable présence. Nous lui sommes particulièrement reconnaissants de ce qu'elle n'a pas craint un voyage dans les frimas du Nord pour nous donner par votre présence à Berlin la preuve de vos sentiments de parenté.

Votre Majesté peut être assurée qu'en même temps que moi, ma capitale et résidence et l'empire allemand tout entier voient dans votre présence ici le signe des sentiments amicaux qui ont conduit Votre Majesté à faire cette visite. Le peuple allemand salue le souverain du puissant empire britannique avec le respect qui lui est dû, et il voit dans sa visite une nouvelle garantie de la continuation et du développement des relations amicales et pacifiques qui unissent nos deux pays. Je sais combien nos vœux concordent en ce qui concerne le maintien et la continuation de la paix. Je ne saurais mieux souhaiter la bienvenue à Votre Majesté qu'en exprimant la ferme conviction que la visite de Votre Majesté contribuera à réaliser les vœux que nous formons. Je souhaite encore une fois que le vaste empire sur lequel règne Votre Majesté continue de prospérer dans l'avenir, et je lève mon verre à la santé de Votre Majesté et de Sa Majesté la reine.

Le roi Edouard VII a répondu, également en allemand, par les paroles suivantes :

Au nom de la reine comme au mien, je remercie Votre Majesté le plus chaleureusement du monde pour les paroles de bienvenue avec lesquelles elle vient de nous accueillir, et pour la réception aussi amicale que brillante que nous avons trouvée aujourd'hui auprès de Votre Majesté, de Sa Majesté l'impératrice, auprès de toute la cour et dans votre capitale et résidence. Bien que j'aie gardé le meilleur souvenir de mes visites répétées à Kiel, Wilhelmshœhe et Kronberg, je trouve cependant une

satisfaction particulière à ce qu'il ait été possible à la reine de m'accompagner dans la visite d'aujourd'hui, et je suis également heureux que nous ayons pu la faire dans ce vieux château des ancêtres de Votre Majesté, au milieu de Berlin, votre capitale et résidence. Je n'ai sans doute pas besoin de vous assurer que nous n'avons oublié, ni l'un ni l'autre, la visite de Votre Majesté et de Sa Majesté l'impératrice à Windsor. Votre Majesté a éloquemment exprimé au sujet du but et des résultats souhaités de notre visite mes propres sentiments.

Je ne puis donc que répéter que notre venue ne vise pas seulement à rappeler au monde les liens étroits de parenté qui unissent nos deux maisons, mais qu'elle a aussi pour objet de resserrer les liens d'amitié qui unissent nos deux pays et de contribuer ainsi à maintenir la paix universelle, vers laquelle tendent tous mes efforts. En même temps que je souhaite à Votre Majesté et à votre empire une longue prospérité dans l'avenir, je lève mon verre à la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté l'impératrice et de votre maison.

— *Le livre de M. Adolf Stein sur l'empereur Guillaume II.* — Sous le titre de : *Guillaume II*, M. Adolf Stein, éditeur de la revue *Der Deutsche*, a publié, le 1er février, un livre, dont la documentation sérieuse mérite une mention spéciale. M. Adolf Stein, s'est proposé, déclare-t-il lui-même, d'écrire « une étude caractéristique de l'ère « de Guillaume II, en s'appuyant sur un matériel consciencieusement « assemblé et sur des faits irréfutables ». L'ouvrage entier forme une brochure de 124 pages et est divisé en chapitres. Dans le premier chapitre, M. Stein parle de l'attitude de Guillaume II à l'égard de l'Angleterre à l'époque où l'hostilité actuelle n'existait pas encore, et rappelant les entrevues de Kronberg et d'Ischl, déclare que l'Angleterre y essaya de gagner l'Allemagne à un désarmement naval commun ; elle n'y réussit pas. M. Stein reprend ensuite la phrase prêtée par M. Harden dans la *Zukunft* à l'empereur, qui, venant de se couper, se serait écrié : « Dieu merci, c'est la dernière « goutte de sang anglais ! » Il dément cette « infâme insinuation », et ajoute : « J'ai sous les yeux une déclaration autographe de l'em- « pereur, adressée à un Allemand, dans laquelle il remarque n'avoir « jamais prononcé cette phrase ou une phrase semblable, ni même « seulement y avoir pensé. » Le deuxième chapitre contient une déclaration sensationnelle. De même que c'est la bureaucratie qui a fait la faute de la publication du *Daily Telegraph*, c'est, d'après M. Stein, la bureaucratie qui a fait la faute du fameux télégramme au président Krüger. « Le télégramme impulsif de l'empereur, dit-il, « n'émane nullement de l'empereur ; il n'est autre que la réponse « mûrement réfléchie du ministère des Affaires étrangères à une « question du Transvaal. » Et M. Stein décrit ainsi cet incident :

Déjà en février 1895, notre ministre des Affaires étrangères avait protesté contre les efforts d'expansion de Cecil Rhodes. Le télégramme de notre consul à Prétoria sur le raid Jameson parti le 31 décembre 1895, mais retenu par les autorités anglaises, ne parvint que dix-sept heures

après à notre ministère des Affaires étrangères. Le matin du 1er janvier 1896, l'ambassadeur du roi d'Angleterre, sir Francis Lascelles, donnait au secrétaire d'Etat, baron de Marshall, l'assurance que M. Chamberlain était un adversaire de mesures de violence et espérait éviter leur apparition. Dans la même matinée, le baron de Marshall envoyait à notre ambassadeur, le comte Hatzfeld, une lettre où il dit que la violence que M. Chamberlain espérait écarter s'était déjà produite. Il devait demander au gouvernement anglais ce qu'il comptait faire. La réponse suffisait déjà.

C'est alors que l'empereur adressa, le 3 janvier, le télégramme historique... Quatre semaines avant le raid Jameson, au moment où le gouvernement de Prétoria eut vent des préparatifs de cette incursion, il fit demander quelle attitude l'Allemagne et les autres puissances adopteraient à l'égard d'un conflit armé entre l'Angleterre et les Etats boers ; la réponse qui fut faite au médiateur officieux fut : l'appui diplomatique de l'Allemagne, en tant que celle-ci a, elle aussi, un intérêt propre au maintien de l'autonomie des Etats boers, leur est assuré; mais au delà de cet appui, ils n'avaient à compter sur aucune aide de la part de l'Allemagne ni d'aucune autre grande puissance.

Cette réponse partie par poste était déjà en chemin quand la rencontre se produisit. C'est alors que le texte de la célèbre dépêche fut arrêté au ministère des Affaires étrangères et que le baron de Marshall adressa, en commun avec le chancelier prince de Hohenlohe, un rapport à ce sujet à l'empereur dans la matinée du 3 janvier. Le chancelier avait déjà été chez l'empereur à Potsdam quelques jours auparavant. Dans la nuit, le télégramme, annonçant la fin du raid Jameson, était parvenu au nouveau Palais, d'où l'empereur, pour éviter le voyage à ses conseillers, se mit lui-même en route. Il arriva à Berlin à 9 h. 18 du matin et se rendit immédiatement chez le prince de Hohenlohe où le rapport l'attendait déjà. Féliciter les Boers d'avoir repoussé l'attaque par leurs propres forces et sans aide étrangère, c'était trouver la meilleure forme du refus adouci qu'on leur adressait. Le monarque fit quelques objections, mais finalement se laissa persuader par l'autorité officielle qu'il devait signer la dépêche. La politique est le fait des « responsables » et Guillaume II est souverain constitutionnel. Ainsi est né le télégramme impulsif de Guillaume II : un extrait concentré de la sagesse du ministère des Affaires étrangères.

L'auteur cite encore l'anecdote suivante :

Il y a quelques années, le roi d'Espagne était parmi nous Le toast que lui adressa Guillaume II était à ce point exubérant et inhabile qu'on en eut véritablement honte.

On assurait pompeusement, entre autres, à Sa Majesté espagnole que notre peuple tout entier priait pour l'Espagne, et ainsi de suite.

Or, comment est né ce discours ? Une demi-heure avant l'arrivée du roi en gare, un conseiller intime du ministère des affaires étrangères reçut de la chancellerie cet avis : « Vite ! vite ! le discours ! nous l'avons oublié ! Faites vite ! »

Le conseiller intime se mit au travail; il n'y avait plus le temps de revoir ni de corriger. Le manuscrit fut envoyé. L'empereur fit bien un visage très long quand il vit l'œuvre, mais il l'avala comme il en avait avalé tant d'autres.

Le chapitre se termine par cette réflexion :

Si l'empereur s'est trompé parfois, il y a, par contre, des centaines de cas où la bureaucratie lui fit couvrir ses bévues et a assisté en toute sécurité d'âme aux attaques dont il était l'objet.

Le troisième chapitre a trait à la démission de Bismarck, qui différait de vues avec l'empereur sur les moyens de combattre le socialisme. Bismarck disait : « On ne pourra pas avoir raison de la social-« démocratie par des réformes; mais on sera obligé un jour de la « fusiller. » Et Guillaume II répondit : « Je ne puis commencer mon « règne en faisant un bain de sang parmi mon propre peuple. » Ces deux déclarations, dit M. Stein, donnent la clef de toute la situation entre Bismarck et l'empereur qui, contrairement à la croyance répandue chez beaucoup, n'a jamais été brutal à l'égard du chancelier, une fois la situation tendue. Les chapitres suivants présentent Guillaume II dans sa vie politique de chaque jour, puis dans ses rapports avec ses aides de camp, avec l'armée et avec la marine. M. Stein s'attache à réfuter la légende de l'empereur, qui ne lirait qu'un journal non coupé : « L'empereur, dit-il, reçoit de nombreux « journaux de Berlin, de l'Allemagne et de l'étranger, aussi bien le « *Berliner Tageblatt* que la *Gazette de la Croix*. »

On a reproché à l'empereur, dit autre part M. Stein, d'avoir écrit dans le *Livre d'Or* de la ville de Munich, lors d'une visite en Bavière : *Suprema lex regis voluntas*. Or il a écrit : « Ici, en Bavière, c'est votre roi qui est le « maître et non moi, l'empereur. » C'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

Un chapitre est également consacré au prince de Bülow, qui est « presque toujours le diplomate qui bâtit son système sur les fai-« blesses des autres ». M. Stein reproche encore au chancelier d'employer tantôt la persuasion, tantôt la force, et de donner ainsi l'impression de l'irrésolution. « Le voyage de l'empereur à Tanger était, « dit-il, un désir mûrement pesé du chancelier; mais le recul devant « le fait accompli à Casablanca a appartenu aussi à la politique offi-« cielle. » Au point de vue intérieur, M. de Bülow est « continuelle-« ment le conciliateur des contrastes ».

A la fin de son livre, M. Stein déclare n'avoir été inspiré par personne. On peut se demander si certaines de ses indications seront ou non démenties. L'auteur, en tout cas, a, dans les milieux politiques, comme dans les milieux diplomatiques et militaires, des relations qui donnent un grand poids à ses déclarations.

Autriche-Hongrie. — *La clôture de la Chambre de Vienne. Le nouveau ministère autrichien.* — A la suite d'une nouvelle campagne d'obstruction menée par les Tchèques radicaux pour empêcher la discussion du projet de loi sur les langues pour la Bohême, le baron Bienerth, président du conseil autrichien, s'est décidé à clore la session parlementaire, le 4 février dernier. Le *Journal officiel* de Vienne,

en enregistrant le décret de clôture, l'a expliqué par le communiqué officiel suivant :

Lorsque survinrent les scènes tumultueuses, accompagnées d'attaques injustifiées contre le gouvernement, celui-ci dut mettre brusquement fin à cette situation pour que le prestige du Parlement ne fût pas complètement ruiné en Autriche et à l'étranger.

Cette mesure du gouvernement n'est pas dirigée contre le Parlement, mais elle est prise dans son intérêt même. Dans quelque temps, le gouvernement donnera à la Chambre l'occasion de manifester sa volonté de travail, et il appartiendra aux partis d'assurer l'existence de la Chambre par un retour au devoir.

En réalité, les conséquences de la clôture du Reichsrath, terme intermédiaire entre l'ajournement et la dissolution, sont assez graves : l'immunité et l'indemnité parlementaires sont suspendues, le bureau de la Chambre et les commissions sont dissous, tous les projets de loi déjà déposés sont annulés et doivent être à la rentrée présentés de nouveau. Depuis le 8 juin 1900, le gouvernement n'avait pas eu recours à ce moyen extrême. Les socialistes sont les plus mécontents de la fermeture de ce premier Parlement du suffrage universel, dont ils avaient tout fait pour assurer la longévité; leur organe, l'*Arbeiterzeitung*, a déclaré que « toute tentative d'absolu« tisme se heurterait dans le parti socialiste à une résistance dont « les gouvernants n'ont peut-être pas une conception exacte ».

Aussitôt la Chambre suspendue, le baron Bienerth a remplacé son ministère provisoire, constitué en novembre dernier, par un cabinet définitif de fonctionnaires, dont voici la composition :

Ministre président : baron Bienerth;
Intérieur : baron Haerdti;
Finances : docteur Bilinski;
Justice : docteur Hochenburger;
Instruction publique : comte Sturgka, de la Chambre des Seigneurs;
Commerce : M. Weiskirchner, président de la Chambre des députés;
Agriculture : professeur Braf;
Chemins de fer : M. Wrba;
Guerre : M. de Georgi;
Travaux publics : M. Ritt.
Ministres sans portefeuille : allemand, docteur Schreiner; tchèque, docteur Zaczek; polonais, M. Abrahamovitch.

Le baron Bienerth a, paraît-il, l'intention d'engager des négociations avec les chefs de groupes, afin de se rendre compte si le Parlement est viable et capable de travailler. Le Chambres ne seront pas réunies avant le mois de mars. Le budget provisoire est voté pour six mois; l'accord sur le contingent des recrues a déjà été retardé plus d'une fois jusqu'en mai; les autres projets, même celui du rachat des chemins de fer, peuvent attendre. Si, à la rentrée, de nouveaux troubles rendent toute besogne impossible, le gouvernement procédera à la dissolution.

Italie. — *La dissolution de la Chambre.* — Le 6 février, la 22e Chambre italienne a été dissoute, à la demande de M. Giolitti, par un décret signé du roi Victor-Emmanuel III. Nommée au mois de novembre 1904, elle devait durer, aux termes de la loi, jusqu'à l'automne de la présente année. Mais, en présence des difficultés de tout ordre qui menaçaient l'existence du ministère, en présence aussi du relâchement des députés qui déjà désertent Rome pour s'occuper de leur réélection, M. Giolitti a estimé qu'une dissolution s'imposait. Et Victor-Emmanuel III s'est rendu aux arguments de son premier ministre, bien qu'il soit personnellement un ennemi déclaré des législatures tronquées. Il y a lieu d'observer, d'ailleurs, que depuis la promulgation du Statut jusqu'à ce jour, aucun Parlement italien n'a pu achever sa carrière. Celui qui vient de mourir détient le « record » de la longévité. Les trois premiers, de 1848 à 1849, durèrent avec peine quelques mois. Le seizième, sous Depretis et Crispi, avait eu jusqu'ici la vie la plus longue, ayant duré du 10 juin 1886 au 3 août 1890. La 22e législature a compris quatre ministères (Giolitti, Fortis, Sonnino, Giolitti); elle a duré du 6 novembre 1904 au 7 février 1909. C'est un progrès. On prévoit déjà que la période électorale qui va s'ouvrir sera très agitée. Elle sera dominée en tout cas par la grave question des alliances, la véritable cause de la dissolution. C'est en effet pour empêcher M. Tittoni de tomber sur une interpellation relative è la politique extérieure, que M. Giolitti a pris sa décision. Sur le rôle de l'Italie dans la Triple Alliance et son attitude vis-à-vis de la Triple Entente, les candidats vont avoir à prendre position. Il sera intéressant d'enregistrer leurs déclarations et d'essayer d'en dégager le sentiment véritable du peuple italien sur la politique étrangère qu'il voudrait voir suivre par ses gouvernants. Cependant il n'est pas certain que ce problème détermine absolument le vote des électeurs. Le système électoral est le même en Italie qu'en France. On vote au scrutin d'arrondissement et l'électeur italien a de la peine à faire abstraction des intérêts purement locaux, à se dégager des petites préoccupations de clocher.

Suède. — *La réforme électorale suédoise.* — Les deux Chambres du Riksdag ont adopté définitivement, le 10 février, le projet de loi concernant la réforme électorale en Suède. On sait que le Parlement suedois est divisé en deux Chambres. Des conditions censitaires assez dures empêchaient nombre de personnes d'être électeurs. Désormais il n'y aura plus de condition censitaire pour la Chambre basse, dont les députés seront élus au suffrage universel. Quant à la Chambre haute, on diminue les barrières qui en empêchaient l'accès aux classes moins fortunées. Seront éligibles tous ceux possédant plus de 4.200 francs de revenu et la représentation proportionnelle entrera en vigueur dès les prochaines élections. Jusqu'ici la Chambre haute était élue par un vote à deux degrés : une catégorie de citoyens, ayant un rang assez élevé, nommaient des délégués (landstingmen) qui élisaient à leur tour les députés (ou plutôt sénateurs) à la Chambre

haute. La représentation proportionnelle fonctionnera aussi bien pour les députés que pour les sénateurs et également pour les électeurs sénatoriaux (conseils municipaux — Landsting).

La loi avait été votée déjà en 1907, mais la Constitution suédoise prévoit que toute loi modifiant la Constitution doit « se reposer », selon la propre expression du langage parlementaire suédois, pendant deux ans. C'est le vote définitif de ratification qui vient d'avoir lieu.

Turquie. — *La démission de Kiamil Pacha et la nomination de Hilmi Pacha au grand vizirat. Le nouveau ministère.* — A la suite d'un conflit survenu entre le Parlement, ou pour être plus exact entre le comité « Union et Progrès » et le grand vizir Kiamil Pacha, ce dernier a été contraint à remettre sa démission au Sultan. Sur les véritables origines du conflit, on n'a encore que des renseignements incomplets ; mais l'occasion en fut le remplacement décidé brusquement par Kiamil Pacha des ministres de la Guerre et de la Marine, l'un et l'autre très populaires. Le comité « Union et Progrès » fit réclamer par ses représentants parlementaires des explications à Kiamil Pacha, qui demanda un délai de quelques jours pour répondre. La majorité de la Chambre estima ne pouvoir pas accepter cette réponse et vota par 198 voix contre 8, le 15 février, un ordre du jour de blâme contre le grand vizir.

Kiamil Pacha dut, dans ces conditions, remettre sa démission au Sultan qui, sous la pression de l'opinion, nomma grand vizir Hussein Hilmi Pacha. Celui-ci a aussitôt constitué le nouveau cabinet, conformément aux désirs du comité « Union et Progrès » qui sort triomphant de cette crise,

— *Le nouveau grand vizir Hilmi Pacha.* — Hussein Hilmi Pacha est né à Mételin, en 1856, d'une modeste famille ; il entra jeune dans l'administration du cadastre, puis dans celle de l'intérieur. Il se distingua en occupant Pétra avec un bataillon, et en y organisant un nouveau sandjak du vilayet de Damas. Nommé gouverneur du Yémen, il y inaugura la politique de centralisation qui a été continuée depuis et qui provoqua l'insurrection des tribus. Il reçut alors d'un fanatique un coup de revolver dont il porte encore la balle, et il dut en partie à cet attentat la confiance du Sultan qui le nomma en 1902 « inspecteur général des trois vilayets de la Turquie d'Europe ». Il n'est pas besoin de rappeler autrement le rôle d'Hilmi Pacha en Macédoine, et comment il sut y gagner et y conserver la haute estime de l'Europe. On se souvient également que c'est sur ses avis répétés et sur ses conseils pressants que le Sultan se décida à proclamer la remise en vigueur de la Constitution. Revenu alors à Constantinople, il était entré, comme ministre de l'Intérieur, dans le ministère formé par Kiamil Pacha. Voici au surplus le portrait que notre collaborateur et ami M. René Pinon a tracé de Hilmi Pacha dans son livre récent, sur l'Europe et l'Empire ottoman :

Hussein Hilmi Pacha est un Ottoman des îles; on a dit, à tort, qu'il avait dans les veines du sang grec ; en tout cas, s'il a la finesse d'un Hellène, il a l'énergie d'un Osmanli. Grand, le corps sec, osseux, et comme fondu par les températures de serre chaude où il a vécu dans le Yémen et où il se complaît, la barbe et les cheveux très noirs avec quelques fils d'argent, le teint basané et recuit, il a l'air d'un pèlerin du désert. Mais sa tournure, dans sa redingote et son faux-col impeccables, sa toilette où le fez rouge, très enfoncé sur le front, dénote seul la nationalité, ses mains fines, élégantes et un peu fébriles, la courtoisie de ses manières distinguées, la façon élégante et nuancée dont il parle le français, font de lui un type achevé de diplomate oriental.

Sous ses épais sourcils noirs, Hilmi Pacha a des yeux d'Arabe, fauves, profonds et mélancoliques, parfois presque ternes quand rien ne passionne sa physionomie, singulièrement vifs au contraire, luisants, durs même par moment, quand les paupières, soudain agrandies, laissent percer un éclair d'impatience ou d'indignation. L'affabilité est, pour Hilmi Pacha, un moyen de gouvernement, mais ses colères doivent éclater parfois, avec d'autant plus de violence qu'il est souvent obligé de les refouler. D'abord froid, puis bientôt s'animant, dès qu'il parle de son œuvre, Hilmi en est le plus brillant avocat et le plus convaincu.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le chemin de fer du Yunnan.* — La Chambre des députés a adopté, le 2 février, le projet de loi autorisant le gouvernement général de l'Indo-Chine à émettre un emprunt de 53 millions pour couvrir les dépenses mises par la sentence arbitrale du 13 avril 1908 à la charge de la colonie pour la construction du chemin de fer du Yunnan.

M. Doumer, rapporteur général de la commission du budget, avait exposé en ces termes la nécessité du projet :

M. Paul Doumer, *rapporteur général de la commission du budget.* — Si le gouvernement a été obligé, par une loi nouvelle, de demander à la Chambre d'augmenter la contribution de la colonie aux dépenses de la ligne, cela prouve d'abord que, lorsque la colonie a discuté avec la Compagnie les conditions de la concession, elle a su défendre très énergiquement ses intérêts. Elle a, en effet, fait accepter primitivement par la Compagnie, moyennant un forfait de 101 millions, la construction d'un chemin de fer qui, aujourd'hui, malgré les pertes de cette Compagnie, va coûter plus de 160 millions. Je parle des pertes de la Compagnie : celle-ci a, en effet, laissé dans l'entreprise une partie de son capital-actions qui n'avait aucune garantie; elle n'en demande d'ailleurs pas pour ce capital qui est définitivement perdu. Il en est de même pour le capital de 4 millions de la Société de construction, qui a été entièrement absorbé ; cette dernière Compagnie a d'ailleurs dû entrer en liquidation.

Cela prouve aussi que nous avons peut-être eu la main un peu lourde en défendant les intérêts de la colonie et ceux de l'État.

La Compagnie ayant absorbé tout son capital et ne pouvant terminer les travaux, le gouvernement a fait procéder à une expertise très longue et très minutieuse, en vue de déterminer le coût du chemin de fer ; l'éva-

luation qui est résultée de cette expertise est, je crois, d'environ 160 millions, au lieu des 101 millions antérieurement prévus. Cette différence n'est pas surprenante dans un pays tout nouveau, où les reconnaissances d'avant-projet ont été particulièrement difficiles. Permettez-moi de dire que j'en sais quelque chose ; j'ai voyagé en Indo-Chine en un temps où les facilités de communication n'étaient pas ce qu'elles vont être.

Le chemin de fer dont il s'agit a un intérêt français de premier ordre, puisqu'il portera nos produits au centre de ce massif montagneux chinois du Yunnan, près de la riche province du Se-Tchouen, et donnera à notre commerce et à notre industrie un rayon d'action étendu, une base d'opérations très importante.

Je fais remarquer que si ce chemin de fer a dépassé les crédits prévus de 50 % dans un pays où les études étaient difficiles, le fait n'a rien d'extraordinaire et peut être, avant de nous montrer trop sévères pour un chemin de fer construit dans ces conditions, devrions-nous regarder autour de nous et nous demander si des chemins de fer beaucoup plus rapprochés, pour lesquels les études peuvent se faire dans des pays très connus et d'une sécurité absolue pour les ingénieurs, ne présentent pas des dépassements qui, en moyenne, sont de beaucoup supérieurs à ceux qui nous occupent actuellement. Je pourrais citer, par exemple, la ligne de Paris à Chartres, établie tout près de nous, dont les travaux ont pu être facilement vérifiés et qui, au lieu de 27 millions, coûtera 55 millions. Ce n'est plus un dépassement de 50 %, comme pour le chemin de fer du Yunnan; c'est un dépassement de 105 % de l'évaluation primitive.

Je ne veux pas dire que ce soit un exemple à imiter; je veux simplement indiquer qu'en matière coloniale, dans un pays si difficile, de population agitée, où nos ingénieurs ont couru quelquefois de véritables périls, il n'était pas toujours aisé de faire des études dans des conditions de précision telles qu'on fût sûr de n'avoir pas de surprise.

Nous avions cru nous mettre à l'abri de tout mécompte en faisant accepter à une société de construction le prix forfaitaire de 101 millions. La société ayant laissé dans cette opération son capital-actions, le gouvernement n'a pas estimé pouvoir lui demander plus ; il ne pouvait pas aller au delà.

Je crois d'ailleurs que cette ligne se présente dans des conditions peu onéreuses pour le budget de la colonie et qu'elle ne coûtera rien au budget français. La garantie du budget de l'Etat a permis uniquement à la colonie d'obtenir un taux d'intérêt plus avantageux; mais comme l'Indo-Chine verse chaque année au budget de l'Etat une somme de 13 millions, après avoir payé toutes ses dépenses, elle n'est pas près d'avoir recours à cette garantie d'intérêts.

— *Une expédition au Tonkin contre le Dé-Tham.* — Lors de la pacification définitive du Tonkin, il fut jugé préférable, plutôt que de poursuivre leur extermination, de traiter avec un certain nombre de chefs de bandes, pirates qui s'étaient taillés dans certaines régions de véritables domaines féodaux, à condition qu'ils posassent les armes. On leur garantissait, en retour, la propriété de leurs terres et une certaine sorte d'autorité sur ce qu'on pourrait appeler leurs vassaux, et dans certains cas ils devaient recevoir une pension. De ce nombre étaient Luong Tam Ky, Méo Van Trit le Dé-Tham, le plus important de tous, établi dans la région riche bien que montagneuse

du Yen-Té, entre le Song-Can et le Song-Rong, affluents de gauche du fleuve Rouge.

Or, si la plupart de ces anciens chefs ont loyalement rempli leurs engagements, il n'en a pas été de même du Dé-Tham, qui a été convaincu d'avoir secrètement prêté son concours aux agitateurs anti-français et donné abri à des pirates. Une expédition militaire a donc été décidée contre lui, et a commencé le 29 janvier. Un premier engagement a eu lieu à Ambong, sur la concession de Phong-Phuong ; les partisans du Dé-Tham ont battu en retraite, ayant plusieurs tués et de nombreux blessés ; de notre côté nous avons eu le garde principal Colonna blessé à la cuisse, un sergent annamite tué et deux linhs blessés. Poursuivis par nos troupes, les pirates se sont rapidement dispersés : le nettoyage de la région du Yen-Té a pu ainsi s'opérer très rapidement, et le gouverneur général de l'Indo-Chine a tout lieu d'espérer aujourd'hui que la région moyenne du Tonkin sera enfin libérée de ce dernier centre de piraterie. C'est là un résultat d'autant plus satisfaisant que, grâce aux mesures concertées entre les autorités civiles et militaires, il aura été obtenu sans qu'on ait eu recours jusqu'à présent à l'intervention de contingents européens.

Japon. — *L'exposé du baron Komura sur la politique extérieure du Japon.* — Le 2 février, le baron Komura, ministre des Affaires étrangères, a fait, devant la Chambre des députés de Tokio, un exposé général de la politique étrangère du Japon, dont voici le résumé :

Le baron Komura a déclaré d'abord que cette politique avait pour objet le maintien de la paix et le développement des ressources nationales.

Parlant de la Grande-Bretagne, il a dit que des événements importants et ayant les conséquences les plus étendues pour les relations des deux pays avec d'autres puissances ayant heureusement contribué tous à la consolidation de la paix générale en Asie orientale, paix qui est un des principaux objets de l'accord anglo-japonais, l'alliance entre les deux pays n'a fait que croître en force et en solidité, et elle repose aujourd'hui sur des fondations durables.

Les relations du Japon avec la Russie deviennent chaque jour de plus en plus intimes; et les deux nations observent scrupuleusement l'esprit et la lettre de leurs traités. La politique pacifique des deux gouvernements produit en ce moment des résultats de la plus haute importance, et il y a tout lieu de s'attendre à l'accroissement continuel des sentiments d'amitié entre les deux nations.

Nos relations avec la France et l'Allemagne sont également satisfaisantes.

En ce qui concerne cette première puissance, les gouvernements français et japonais, animés d'une confiance réciproque, se conforment rigoureusement à l'arrangement conclu en 1907 et tout fait espérer un rapprochement étroit entre les deux peuples.

Au sujet de la Chine, en ce qui touche l'administration intérieure de la Chine, nous suivons naturellement avec un vif intérêt et beaucoup de sympathie le progrès de ses réformes. Nous espérons sincèrement que les hommes d'Etat de Chine ne perdront jamais de vue la nécessité de main-

tenir l'équilibre général dans l'empire et qu'ils sauront coopérer dans un accord parfait à la conduite des affaires publiques, afin de préserver l'ordre et la tranquillité à l'intérieur et de faciliter l'œuvre importante des réformes.

En ce qui concerne les Etats-Unis, l'amitié entre le Japon et les Etats-Unis existe par tradition et elle est absolument essentielle aux intérêts des deux Etats, non seulement pour sauvegarder ces sentiments de cordialité, mais pour les étendre et les renforcer par tous les moyens possibles.

Malgré le parfait accord qui a toujours existé entre les deux pays, en ce qui touche leurs vues dans l'Extrême-Orient et sur le Pacifique, il semble qu'on ait eu dans certains milieux des doutes sur la sincérité de leurs intentions. Afin de faire disparaître toute cause de pareil malentendu, les deux gouvernements ont pensé qu'il était bon d'échanger des notes diplomatiques pour annoncer leur politique commune et ils sont convaincus que cette déclaration ne favorisera pas seulement le développement de l'amitié qui existe entre les deux nations mais qu'elle contribuera aussi dans une large mesure, à sauvegarder la tranquillité générale en Orient.

Sans vouloir mentionner plus particulièrement les autres puissances avec lesquelles nous sommes en rapports de non moindre cordialité, on reconnaîtra que le maintien de la paix, qui est un des principaux objets de notre politique étrangère, a été en fait assuré. On estime qu'en présence d'une telle situation, nous pouvons nous permettre de consacrer nos efforts au développement des ressources nationales.

Il y a à ce propos quelques remarques explicatives à faire, en ce qui touche l'émigration.

Le premier point important, quand on examine le problème de l'émigration, est que du fait de la nouvelle situation internationale où la dernière guerre a placé le Japon, et de l'expansion correspondante de notre sphère d'action politique, notre nation, au lieu de se répandre au hasard et de se disséminer dans des pays étrangers lointains, doit être concentrée dans la région d'Extrême-Orient, de manière à faire contribuer ses efforts réunis au développement de cette légitime activité.

Le second point à retenir est que nous devons éviter soigneusement tout ce qui peut entraver le développement de notre commerce et de notre industrie extérieurs qui jouent de beaucoup le rôle le plus important dans nos entreprises économiques en fait de rapports avec l'étranger.

Ces considérations ont conduit le gouvernement à suivre sa politique officielle à l'égard des émigrants au Canada et aux Etats-Unis.

Le discours du baron Komura, attaqué par quelques membres de l'opposition, a été très applaudi par les partisans du gouvernement.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Les minières de l'Ouenza à la réunion des Délégués financiers.* — Les Délégués financiers algériens se sont réunis en assemblée privée, à Alger, le 1er février, pour rédiger un mémoire destiné aux membres du Parlement, au sujet des minières de l'Ouenza, à l'effet d'obtenir une prompte solution. Le projet ayant fait l'objet d'un examen approfondi dans les sessions des années dernières, la discussion a été très courte, tous les délégués étant d'accord sur les avantages que l'Algérie doit retirer de cette affaire.

Dans l'exposé de leur mémoire les délégués font ressortir l'accroissement considérable des ressources qui résultera pour le budget et pour la colonie en général, de la mise en valeur des gisements de l'Ouenza; il les estiment à 200 millions au moins, tant en bénéfices directs qu'indirects; outre une redevance par tonne de minerai supérieure à celles exigées jusqu'ici des entreprises algériennes, les futurs exploitants s'engagent à construire un chemin de fer et à exploiter sans subvention ni garantie d'intérêts, et à exécuter d'importants travaux dans le port de Bône; les délégués font remarquer que toutes les garanties ont été prises pour assurer la prépondérance de l'élément français; la Société du chemin de fer aura son conseil d'administration et son personnel d'exploitation *entièrement français;* la société des minières, pendant toute la durée de la concession devra avoir son conseil d'administration et son administrateur délégué français. Quant à l'objection formulée contre l'exportation d'une partie du minerai à l'étranger, les délégués indiquent qu'à l'heure présente la France produisant plus de minerai qu'elle n'en absorbe et 90 % de l'exportation algérienne allant à l'étranger, on ne peut songer à écouler en France la totalité de la production de l'Ouenza. Les conventions passées par l'administration algérienne ont obtenu l'approbation non seulement des assemblées algériennes, mais aussi du Conseil général des mines, du Conseil général des ponts et chaussées, des services techniques du ministère des Finances et du ministère de l'Agriculture, enfin du Conseil d'Etat. Le rejet de ces propositions qui présentent toutes les garanties aurait pour conséquence de laisser ces richesses naturelles inexploitées et d'écarter de l'Algérie les initiatives sérieuses qu'elle a été heureuse d'encourager.

Les termes de cet exposé ont été adoptés à l'unanimité par la réunion qui comprenait un très grand nombre de délégués. Ceux qui n'avaient pu se rendre à l'appel des présidents des Délégations avaient envoyé par avance leur adhésion.

Mauritanie. — *Le colonel Gouraud dans l'Adrar.* — Dans notre livraison du 15 janvier, nous avons annoncé l'envoi de la mission Gouraud dans l'Adrar et nous avons rendu compte des premières opérations du colonel Gouraud jusqu'au 30 décembre.

D'après un câblogramme que le ministre des Colonies vient de recevoir du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française, le colonel Gouraud est arrivé le 9 janvier à deux heures devant Atar, à la suite des événements suivants. Une colonne légère et le groupe Frèrejean partis d'Amseiga, le 3 janvier, ont eu un engagement le 5 au col de Tilou. L'ennemi a eu quatre tués. Nous n'avons subi aucune perte. Ils sont rentrés le 6 au camp d'Amatil, où le capitaine Babion avait été attaqué le 30 et le 31 décembre avec acharnement par 400 hommes environ; l'ennemi qui s'était avancé jusqu'à Zeriba avait éprouvé des pertes considérables, laissant 38 tués sur le terrain sans compter ceux emportés sous le feu et de nombreux blessés. La

colonne s'est portée dès le 7 sur l'ennemi, qui barrait la route d'Atar au défilé d'Hamboune, réputée infranchissable, tant par les difficultés très grandes du terrain que parce que les guerriers de l'Adrar y ont autrefois arrêté les agresseurs. Le défilé a été forcé le 8 après un combat où l'ennemi a laissé sur le terrain une douzaine de tués. Le cheik Hassoua, fils et représentant dans l'Adrar de Ma el Aïnin, a assisté au combat et est parti le soir même vers le Nord pour demander du secours à son père et au sultan du Maroc. L'ennemi s'étant dispersé dans la montagne, la colonne est arrivée devant Atar où flottait le drapeau blanc. La soumission a été acceptée. Le colonel Gouraud s'était établi à Atar, véritable capitale politique de l'Adrar et a envoyé le détachement Frèrejean poursuivre les campements signalés dans les environs.

Le 17 janvier la situation était la suivante : les sédentaires de l'Adrar, dont une partie avait pris la fuite avant notre arrivée, rentrent tous les jours et paraissent se rallier par crainte d'être pillés par les guerriers. Un groupe de guerriers avec le sultan de l'Adrar se trouvent au sud de Yaghref, un autre groupe dans les montagnes entre Oudjeft et Chinguetti. Les Regueibats sont répartis à l'Ouest sans avoir pour ainsi dire pris à part à l'action contre nous, mais après avoir pillé leurs alliés.

Le commandant Claudel est parti le 15 janvier avec deux compagnies, un peloton de spahis, un canon, une section de mitrailleuses et quelques partisans pour aller prendre à Talorza un convoi de vivres parti de Toudjeria le 15 janvier également. Dans la nuit du 16, le capitaine Bablon est parti avec deux compagnies et soixante partisans pour attaquer le campement signalé vers Yaghref. Il reste donc à Atar deux compagnies, un canon et une section de mitrailleuses.

Dans ces divers engagements, tous couronnés d'un complet succès, grâce à la bravoure de nos troupes et à la valeur de nos officiers, nous avons eu malheureusement à déplorer les pertes suivantes. Dans le combat du 30 au 31 décembre au camp d'Amatil un adjudant et un sergent européens et cinq tirailleurs indigènes ont été tués ; le capitaine Bablon, le lieutenant Coutance, le lieutenant Gouspy et les sergents Reynau et Gohier ont été blessés ; onze indigènes ont été également blessés. Tous ces blessés sont en bonne voie de guérison. Dans le combat du 8 janvier, le lieutenant Létang a été blessé à la jambe ; il est également en bonne voie de guérison. Un tirailleur a été tué et deux tirailleurs blessés légèrement.

M. Merlaud-Ponty compte adresser prochainement au département les propositions de récompenses faites à la suite des fatigues éprouvées et des engagements vaillamment soutenus par nos troupes.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

II. — GÉNÉRALTÉS.

La production du sucre en 1908. — L'Association internationale de statistique sucrière publie le résultat de l'enquête, arrêtée le 24 octobre, sur la production betteravière et sucrière des pays européens. Ce tableau très important représente, non des estimations, mais des chiffres exacts fournis par les fabricants eux-mêmes :

PAYS	BETTERAVES (en tonnes)		SUCRE (en tonnes)	
	Campagne 1908-1909	Campagne 1907-1908	Campagne 1908-1909	Campagne 1907-1908
Allemagne	12.046.000	13.491.424	1.978.000	2.135.979
Russie	8.502.700	8.593.695	1.298.680	1.403.404
Autriche-Hongrie	7.930.900	8.507.600	1.355.200	1.411.623
France	5.800.600	5.506.000	746.500	718.900
Belgique	1.768.000	1.605.000	258.100	231.488
Italie	1.500.000	1.200.000	173.000	147.000
Hollande	1.356.000	1.201.000	197.400	173.100
Suède	920.000	773.785	133.900	109.401
Espagne	760.000	978.500	83.000	115.000
— (canne)	250.000	120.000	22.000	12.000
Danemark	460.000	403.000	64.000	54.000
Roumanie	162.400	109.000	22.600	16.350
Serbie	45.000	33.000	10.750	4.250
Suisse	30.000	27.230	3.500	3.368
Totaux	41.531.600	42.549.234	6.346.630	6.536.863

Comme on le voit, les grands pays sucriers — Allemagne, Russie, Autriche — sont en déficit par rapport à la dernière campagne. Cela provient d'une sécheresse persistante qui a réduit le rendement de la betterave à l'hectare. Par contre, la France et les autres pays, à l'exception de l'Espagne et de la Suède, sont en progrès.

II. — EUROPE.

Roumanie. — *Le budget pour l'exercice* 1908-1909. — Le *Monitorul oficial* de Roumanie a publié dans son numéro du 1er-14 avril le budget du royaume pour l'exercice 1908-1909, qui a été adopté par le Parlement en quelques séances.

Ce budget présente cette année une augmentation de recettes et de dépenses qui paraît considérable, mais qui en réalité est beaucoup moins importante que les chiffres donnés ne semblent l'indiquer, car elle résulte de l'incorporation, dans le budget, des revenus

et des dépenses des caisses spéciales qui existaient jusqu'à présent dans les différents ministères. Cette réforme a été effectuée en vertu d'une loi promulguée le 30 mars-12 avril. Il ressort de ce fait que l'augmentation réelle des dépenses n'est pas de 159 millions, mais seulement de 35 millions destinés principalement à couvrir les frais occasionnés par les réformes agraires. De même pour les recettes, l'augmentation réelle n'est que de 27 millions provenant principalement des impôts indirects. Le surplus, soit 132 millions, provient de l'adjonction au budget des recettes des caisses spéciales et notamment des recettes des chemins de fer.

II. — OCÉANIE.

Nouvelle-Zélande. — *Les progrès économiques.* — Les chiffres généraux ci-après permettent de se faire une idée des progrès économiques accomplis par la Nouvelle-Zélande depuis cinquante ans.

En 1858, la population comptait 59.000 âmes, l'aire cultivée mesurait 140.000 acres et le cheptel se chiffrait par 1.716.000 têtes.

Les chiffres enregistrés en 1907 ont été : 930.000 habitants, 15.000.000 d'acres et 23.400.000 bestiaux.

Les dépôts en banque s'élevaient, il y a cinquante ans, à £ 448.000. En 1907, ils représentaient une somme de £ 23.517.000. La Caisse d'épargne possédait £ 8.000; l'an dernier, les capitaux déposés atteignaient £ 12.825.000.

Il y a un demi-siècle, le tonnage total de la Nouvelle-Zélande n'était que de 7.000 unités ; de nos jours, il est de 197.000 unités. Les exportations en 1858 valaient £ 434.000; elles s'inscrivent actuellement à £ 20.000.000. Les importations, dont la valeur alors était de £ 1.140.000, ont atteint en 1907 le chiffre de £ 17.300.000.

Le tableau ci-après met en regard les valeurs des principaux chefs d'exportation constatées à un demi-siècle d'intervalle :

	1858	1907
Laine	254.000	7.657.000
Beurre	3.000	1.615.000
Fromage	4.000	662.000
Lin	1.500	832.000
Or	52.000	2.027.000
Gomme	20.000	580.000

Quant à la viande, que l'on commença d'exporter en 1892 (£ 19.000), elle a fait en 1907 l'objet de transactions s'élevant au total de £ 3.420.000. Il a été extrait, en 1907, 1.830.000 tonnes de charbon, contre 160.000 en 1878.

Enfin, le nombre des communications par fil télégraphique qui était en 1866 de 8.000 s'exprimait en 1907 par 7.043.000.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M Dumaine, ministre ppre de 1re cl. est nommé président de la délégation française à la commission des Pyrénées;

M. Lefaivre est nommé ministre ppre à Mexico;

M. Bonnardet est nommé ministre ppre à la Havane;

M. Blanc est nommé ministre ppre au Centre Amérique;

M. Dallemagne est nommé consul général à Smyrne;

M. Deville, ministre ppre de 2e cl., est nommé sous-directeur des affaires de chancellerie au ministère;

M. Soulange-Bodin, ministre ppre de 1re cl., est nommé délégué de France à la commission européenne du Danube;

M. Bapst, ministre ppre de 2e cl., est nommé adjoint au directeur des affaires politiques;

M. Frandin est nommé consul général à Sydney;

M. Jore est nommé ministre résident à Santo Domingo;

M. Levesque d'Avril est nommé ministre résident à la Paz;

M. Patenôtre, ministre ppre de 2e cl., est nommé représentant à la commission du contrôle des finances helléniques;

M. Lecomte est nommé ministre ppre à Téhéran;

M. Lambot de Fougères est nommé vice-consul à Bourgas;

M. Farges est nommé consul à Carthagène;

M. Heilmann est nommé vice-consul à Philadelphie;

M. Velten est nommé consul à Dublin;

M. Leduc est nommé consul à Foutchéou;

M. Flayelle est nommé consul à Mongtseu;

M. Chayet est nommé consul à Stuttgart;

M. Gayat de Wecker est nommé consul à Dusseldorf;

M. de la Bordère est chargé du vice-consulat d'Ostende;

M. Boudet est nommé consul à Rio-de-Janeiro;

M. Chevandier de Valdrôme est nommé secrét. d'ambassade à Berne;

M. Ribot est nommé secrét. d'ambassade au Caire;

M. Desportes de la Fosse, secrét. d'ambassade de 1re cl., est nommé à la résidence générale à Tunis;

M. Lefèvre-Pontalis est nommé secrét. d'ambassade à Washington;

M. de Manneville est nommé secrét. d'ambassade à Athènes,

M. Lacombe de la Tour est nommé secrét. d'ambassade à Munich;

M. Petit Le Brun est nommé secrét. d'ambassade à Bucarest.

***

L'exequatur a été accordé à MM. :

Antonio Macchi, agent consulaire d'Italie à Lille;

José Charlet, vice-consul de l'Uruguay à Roubaix;

Manoel Pinto de Souza Dantas, consul du Brésil à Bordeaux;

Nicolas de Grevais, vice-consul de Russie à Villefranche-sur-Mer;

Le baron Théodore Biström, gérant du vice-consulat de Russie à Cannes;

René Henry, consul du Honduras à Limoges;

Hipólito Tournon, consul de Costa-Rica à Bordeaux;

Frédéric-André Maillard, agent consulaire de Sa Majesté Britannique aux Sables-d'Olonne;

A. Hanus de Favreuil, consul de la République de Nicaragua à Lille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* breveté Bertin est nommé attaché militaire à l'ambassade de France à Tokio.

Maroc. — MM. le *capit.* Wild et le *lieut.* Maigret sont désig. pour la police marocaine.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Aubry et le *lieut.* Fradin de Bellabre sont désig. pour le Sénégal.

SERVICE DE SANTÉ

Maroc. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Bellot est désig. pour la mission milit. du Maroc.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Madagascar. — M. le *général de brigade* Vinckel-Mayer est nommé commandant supérieur des troupes à Tananarive.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Imbert est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Marc est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Wacquez est désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. les *chefs d'escad.* Franceries, Goujon, Robbe et Piquemal ; les *capit.* Perney, Régnier et Rumilly ; les *lieut.* Blanchet, Denis et Boissonnet.

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* Allègre; le *capit.* Poinat et le *lieut.* Rateau sont desig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *colonel* Mallié ; le *chef d'escad.* Prévost et les *lieut.* Taulier et Carré sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Lavarde et Bizard et le *lieut.* Legros sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. l'*offic. d'admin.* Brest est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Aubry est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'administ. de 1re cl.* Lecarpentier; *de 2e cl.* Littaye et Gazier et *de 3e cl.* Dulbecco et Hiser sont désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Bargy est désig. pour l'Indo-Chine.

Inde française. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Percheron est désig. pour l'Inde Française.

Congo. — M. le *méd. ppal de 2e cl.* Clouard est nommé directeur du service de santé du Congo.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Brochard est désig. pour les îles Wallis.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Bories est désig. pour le *D'Entrecasteaux ;*

M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Denoël est désig. pour l'*Alger;*

MM. les *aspirant de 1re cl.* Flipo. Lucas, Augarde et Cruchet sont désig. pour la division navale d'Extrême-Orient.

Océan Indien. — M. l'*enseigne de vaiss.* Wachowsky est désig. pour la *Surprise.*

Madagascar. — M. le *capit. de frég.* Préaubert est nommé au command. du *Pourvoyeur* et de la marine à Madagascar ;

M. le *lieut. de vaiss.* Sully est nommé adjoint au command. de la marine à Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Chalibert est nommé méd.-major de la flottille des torpilleurs des mers de Chine.

Senégal. — M. le *méd. de 1re cl.* Le Feunteun est nommé méd.-major de l'arsenal de Dakar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Gourbeil est nommé lieutenant-gouverneur de la Cochinchine ;

M. Outrey est désig. pour remplir p. i. les fonctions de lieutenant-gouverneur de la Cochinchine ;

M. Peuvergne est nommé lieutenant-gouverneur du Sénégal ;

M. Malan est nommé lieutenant-gouverneur du Dahomey ;

M. Serres est nommé administ. de 3e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Sont inscrits au tableau d'avancement :

Pour l'emploi d'administrateur en chef de 1re classe.

MM. Palant (Charles-Irénée) ; Roux (Edmond-Joseph) ; Lescure (Auguste) ; Godel (Paul-Marie), administrateurs en chef de 2e classe.

Pour l'emploi d'administrateur en chef de 2e classe.

MM. Hesling (Frédéric-Charles) ; Sasias (Pierre-Benjamin) ; Vienne (Georges-Emile) ; Manigaud (Jean-Claude) ; Bord (Charles-Auguste) ; Berthier (Hugues-Jean) ; Bénévent (Charles-Marie) ; Weber (Frédéric-Claude) ; Fourneau (Lucien-Louis), administrateurs de 1re classe.

Pour l'emploi d'administrateur de 1re classe.

MM. Demortière (Georges-Philippe) ; Bruel (Georges) ; Valzi (Marius), administrateurs de 2e classe.

Pour l'emploi d'administrateur de 2e classe.

MM. Vally (Adrien-Tutelly) ; Guizonnier (Henri-François) ; Galibert (Ferdinand-François) ; Planus (Jules-Louis) ; Carrier (Louis-Philippe) ; Leprince (Jules-Auguste) ; Giscard (Philippe-Théodore) ; Vidal (Jules-Joseph) ; Merlet (Victor-Emmanuel), administrateurs de 3e classe.

Pour l'emploi d'administrateur de 3e classe.

MM. Pujol (Auguste-Joseph) ; Lemâle (Pierre-Léon) ; de Mostuéjouls (Gabriel-Raymond) ; Ponge (Etienne-Joseph) ; Gratian (Alexis-Joseph) ; Deltel (Gaston-Alfred) ; Naudy (Joseph-Léopold) ; Cochard (Joseph-Georges) ; Silvie (Armand-Justin) ; Reymond (Louis-Antoine) ; Maire (Jean-Elie) ; Brot (Pierre-Alphonse) ; Dupont (Joseph) ; Ravon (Célestin), administrateurs adjoints de 1re classe.

Pour l'emploi d'administrateur adjoint de 1re classe.

MM. Febvre (Georges-Louis) ; Campan (Léopold-Louis) ; Ravel (Léon-Gustave) ; Bobichon (Charles-Marcel) ; Pechmarty (Charles-Paul) ; Brévié (Jules) ; Bertheux (René-Pierre) ; Siadous (Bernard-Jacques) ; Bernard (François-Eugène) ; Bourgine (Maurice-Léon) ; Reynaud (Léonce), administrateurs adjoints de 2e classe.

Pour l'emploi d'administrateur adjoint de 2e classe.

MM. Ehlinger (Jules-Ferdinand) ; Montcier (Marcel-Bernard) ; Lachat (Ernest-Philippe) ; Ratinaud (Emilien-Gaston) ; Dekequer (Albert-Gaston) ; Guébhard (Paul-Pierre) ; Henry (René-Ernest) ; Avignon (Marie-Joseph) ; Baudon (Alfred-François) ; Fouet (Arthur) ; Schœffler (Ernest-Marie) ; Guibet (Gaston-Camille) ; Choteau (Alphonse-Paul) ; De Coutouly (François-Pierre) ; Decharte (Maurice-Xavier), administrateurs adjoints de 3e classe.

Sont nommés à l'emploi d'administrateur adjoint de 3e cl. des colonies :

MM. Pieussergues (Jean-Edmond) ; Maguet (Edgard-Guillaume) ; Chassin (Raoul-Georges) ; Ecalle (Maurice-Jean) ; Monroux (Joseph-Eugène) ; Flottes de Pouzols (Marie-Alphonse) ; Lavau (Sylvestre-Joseph) ; Laubé (Raymond-Charles) ; Durand de Surmont (Marie-François), élèves administrateurs.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

L'Union austro-hongroise, par Paul Henry. Paris, Rousseau, 1908, 293 p. in-8°.

Au moment où les questions autrichiennes préoccupent si vivement l'opinion publique, le livre de M. Paul Henry pourra rectifier quelques idées fausses. Il explique fort bien que la monarchie austro-hongroise n'est pas un Etat : le pouvoir central y fait défaut. Si la langue diplomatique a conservé cette expression, il n'est pas douteux que, par suite des événements de 1867, cette monarchie est divisée en deux : l'une, l'Autriche, à la tête de laquelle est un Empereur ; l'autre, la Hongrie, qui est restée un royaume. François-Joseph a dû renoncer au rêve, longtemps caressé par les Habsbourg, de faire l'unité des pays qui lui sont soumis. Il est le souverain de deux Etats et non d'un seul ; il doit se faire couronner deux fois, à Vienne et à Budapest. Ce dernier couronnement doit se faire d'après un cérémonial imposé par les vieilles coutumes hongroises ; ce n'est pas une simple solennité, c'est un véritable acte juridique. Les précautions prises se comprennent d'autant mieux qu'en Autriche, jusqu'en 1867 au moins, l'Empereur était le souverain d'un pays à gouvernement absolu. Les Hongrois ont tenu à ce qu'il ne pût être tenté de transporter au delà de la Leitha les procédés employés en deçà.

M. Henry nous montre aussi qu'il n'y a pas de nationalité austro-hongroise ; il n'y a pas d'indigénat, comme il y en a un dans l'Empire allemand. On dit bien qu'à l'étranger les deux nationalités autrichienne et hongroise doivent être considérées comme ne formant qu'une seule et même nation. Et pourtant il y a une nationalité hongroise et une nationalité autrichienne. Si à l'étranger les choses se passent comme si les deux peuples n'en faisaient qu'un, en réalité ce sont des lois proprement hongroises et non pas communes qui règlent l'acquisition de la nationalité hongroise. C'est ainsi que le comte Tisza a pu juridiquement traiter un jour d'étranger (Séance du 19 novembre 1903) le président même du Conseil autrichien, M. de Koerber. L'Autriche-Hongrie apparaît donc finalement comme une « personne du droit des gens », comme le furent l'ancienne ligue hanséatique et le *Zollverein*, qui conclut plus d'une fois des traités avec les Etats étrangers, comme le fut la Confédération suisse avant 1848, comme l'ont été, dans le début, avant 1787, les Etats-Unis d'Amérique. C'est pourquoi le droit de déclarer la guerre et de faire la paix, question si grave aujourd'hui, est retiré aux deux Etats pris individuellement, il est abandonné à la personne même du souverain. L'Autriche et la Hongrie se sont interdites à tout jamais de faire isolément la guerre à des Etats étrangers et c'est peut-être, après tout, une garantie de paix pour l'Europe.

Georges Blondel.

Questioni Diplomatiche e coloniali (1896-1906), par M. Vincenzo Grossi. — Un vol. in-8° Rome, Bertero et Cie éditeur, 1908.

M. Vincenzo Grossi, qui est consul du Brésil à Rome, et ancien membre du Conseil de l'Eucipation, vient de réunir en on volume les divers articles de politique étrangère et coloniale qu'il a publiés depuis environ dix ans dans divers journaux et revues, notamment la *Rivista maritima* et la *Tribuna* Ce volume est la suite des *Questioni di Geografia politica* que M. Vincenzo

Grossi avait fait paraître en 1888 (Roux et Cie, à Turin, éditeurs). Les *Questioni Diplomatiche e Coloniale* constituent une source de renseignements fort précieux et renferment des idées originales et fort justes. L'auteur examine la question d'Orient, celles de Macédoine et de Candie — en Asie la question américaine et Coréenne — en Afrique, la question de Dizenti, de Tripoli, de l'Erythrée, de Madagascar, du Transvaal. Il termine enfin par l'étude de la politique Sud-Américaine et spécialement de la politique argentine. Ce volume, écrit par un italien très au courant des affaires extérieures et de la politique européenne, sera lu avec grand intérêt et profit par tous ceux qu'intéressent les questions étrangères.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Magie et religion dans l'Afrique du Nord, par Edmond Doutté, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger. Un fort vol. in-8° de 618 pages. Ad. Jourdan, Alger, 1909.

Le Grand état-major naval, par le lieutenant de vaisseau Castex. Un vol. in-8° de 308 pages. H. Charles-Lavauzelle, Paris et Limoges, 1909.

Indo-Chine et Japon, par M. et Mme Emile Jottrand. Un vol. in-16 de 344 pages, accompagné de trois cartes, Plon-Nourrit et Cie, Paris, 1909.

Beneficiary features of american trade unions, by James B. Kennedy, Ph. D. Un vol. in-8° de 128 pages. The John's Hopkins Press, Baltimore, 1908.

La Cité annamite, par Camille Briffaut (tome Ier. La fondation). Un vol. in-8° de 172 pages. Larose et Tenin, Paris, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*janv.* 1909). Les événements de Tebriz. — Les réformes administratives dans l'Inde. — L'émigration asiatique au Mexique.

Bulletin de la Société de Géographie et d'archéologie d'Oran (*déc.* 1908). Ed. Déchaud : Le port de l'Oranie.

La Quinzaine coloniale (10 *févr.* 1909). J. Chailley : L'Afrique occidentale en 1908.

La Réforme économique (5 *févr.* 1909). J. Domergue : Les établissements de crédit et l'exportation.

Revue d'histoire diplomatique (*janv.* 1909). Vicomte de Guichen. La politique extérieure du Japon depuis quinze ans.

Revue politique et parlementaire (10 *févr* 1909). M. Peschaud : L'État actuel des chemins de fer français.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*febr.* 1909). Lieut. Trolle : The Danish North-East Greenland Expedition. — Arch. Colquhoun : Bosnia-Herzegovina.

Revues italiennes.

Rivista marittima (*genn.* 1909). Il bilancio della marina per l'esercizio finanziario 1909-1910.

Bollettino della Società geografica italiana (*febb.* 1909). Prof. Goffredo Jaja : Etiopia commerciale.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de janv. de* 1909). Aug. Neuparth : A fronteria luso-allemâ de Moçambique.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'ITALIE ET LA CRISE ORIENTALE

« Il y a une question d'Orient », a écrit Albert Sorel, « depuis qu'il y a des Turcs en Europe. » Elle durera, pourrait-on ajouter, aussi longtemps que l'Empire ottoman lui-même. Parfois, rarement, la question a semblé partiellement solutionnée ; mais, toujours, elle s'est réveillée, plus vive, plus inquiétante, engendrant des conflits sans cesse plus aigus, troublant sans merci la tranquillité européenne, réveillant les appétits mal apaisés et les convoitises momentanément éteintes. La crise de 1908 est à coup sûr l'une des plus violentes dans l'histoire de l'Empire turc : le détail des événements qui l'ont jusqu'ici marquée est déjà connu des lecteurs des *Questions* par l'excellent article de M. A. Gauvain[1] et par les récentes études de M. Ch. Printa[2]. On sait que tous les membres de la péninsule balkanique, l' « Homme malade », ont été successivement atteints, et qu'il ne reste plus grand'chose de la belle santé que ses médecins européens avaient cru lui assurer par l'ordonnance qu'ils rédigèrent au Congrès de Berlin : la Bulgarie s'est déclarée indépendante, l'Autriche a annexé la Bosnie, la Crète a proclamé son union à la Grèce; le Monténégro a notifié qu'il se considérait comme délié des engagements contenus dans l'article 29 du traité de Berlin, et qu'Antivari cesserait d'être sous la tutelle autrichienne; la Serbie a protesté bruyamment contre la politique du gouvernement de Vienne. Au milieu de tout ce tapage, les voix des grandes puissances européennes se sont, elles aussi, fait entendre : elles ont même dominé le tumulte. Tandis que la Turquie, transformée elle-même par l'adoption du régime constitutionnel, protestait, mais protestait avec calme et dignité, par la voie diplomatique, et s'efforçait, mécontente tout de même, de ne mécontenter personne, l'Angleterre, l'Italie, la Russie, — plus encore que la France et

[1] La crise orientale, 16 octobre 1908.

[2] La Bosnie et l'Herzégovine devant la future conférence, 1er et 16 février 1909.

l'Allemagne, qui, bien que dans un sens différent, parlèrent l'une et l'autre beaucoup, mais toujours à voix basse, — ne cachèrent pas combien maladroite et abusive leur semblait la politique du baron d'Erenthal, et excessives ses prétentions. Car, c'est à Vienne qu'avait pris naissance la crise balkanique, et la révolution de Bulgarie — chacun l'a compris — n'avait été faite qu'avec le consentement tacite du gouvernement, sinon de l'empereur austro-hongrois. Quelle meilleure preuve que les événements qui l'ont précédée et accompagnée ? Elle s'est produite dix jours à peine après le voyage à Budapest du prince Ferdinand et de la princesse Eléonore, et en même temps que l'Autriche affirmait sa volonté d'annexer la Bosnie.

La Russie et l'Angleterre ont pu parler haut et ferme au gouvernement de Vienne, seul responsable de la situation balkanique, n'étant ni l'une ni l'autre son alliée. Par ses agissements, l'Autriche avait paru se souvenir assez peu de l'accord de 1897 et du programme de Mürzsteg ; Pétersbourg n'avait donc aucune raison d'agir avec ménagements. Londres a pour Vienne une amitié traditionnelle, mais les amitiés anglaises ne peuvent ne pas tenir compte de l'intérêt, et l'intérêt anglais était de combattre la politique austro-hongroise.

La position de l'Italie, alliée de l'Autriche, était plus délicate : sa politique durant ces derniers mois mérite d'être suivie.

*
* *

Plus encore que toutes les autres grandes puissances européennes, l'Italie a eu l'obligation de prendre parti dans la question d'Orient. Un ouvrage tout récent, fort complet — il ne compte pas moins de 1.000 pages grand in-octavo — et d'une documentation très judicieuse et très sûre, dû à un écrivain de talent, M. Giovanni Amadori Virgilj [1], a montré excellemment pourquoi le gouvernement de Rome était tenu d'avoir une politique balkanique. Avant d'examiner l'orientation de la politique des Etats de la péninsule (Bulgarie, Serbie, Monténégro, Roumanie, Grèce), M. Amadori Virgilj a étudié la composition des partis rouméliotes (Macédoine, Vieille-Serbie, Albanie, Epire) et leurs tendances, et il a montré à ce propos, dans des pages pleines d'aperçus originaux, combien l'Italie était intéressée dans la question d'Orient tout entière. Sa situation géographique lui commande de surveiller la côte ottomane de

[1] *La Questione rumeliota e la politica italiana*, volume primo, un fort vol. in-8°. Garofalo, éditeur à Bitonto.

l'Adriatique, et de ne permettre à aucune puissance dont les intérêts seraient contraires aux siens de s'y installer. Cette même situation l'oblige encore à suivre la politique turque dans ses moindres agissements, car, placée au centre de la Méditerranée, l'Italie a le devoir de ne pas laisser détruire l'équilibre, et d'empêcher que la Turquie permette la prépondérance maritime d'une puissance dont les procédés habiles l'auraient flattée.

Si le gouvernement de Rome n'aspire pas pour lui-même à une prépondérance méditerranéenne, par contre la surveillance qu'il entend exercer sur la côte ottomane de l'Adriatique a pour but de s'y assurer une hégémonie de fait. La Vieille-Serbie, l'Albanie, l'Epire dépendent bien de la Turquie, mais le lien politique qui les attache à la Porte est si faible que l'Italie a eu toutes facilités pour y pénétrer. M. Amadori Virgilj estime que ces provinces rentrent dans la zone d'influence où doit s'étendre l'activité italienne, zone d'influence nécessaire non seulement pour la sécurité du royaume, mais aussi pour son développement économique. Les populations ottomanes de la côte adriatique doivent être les clients des marchés italiens, de même que c'est vers l'Italie que doivent être dirigés, en vue soit de la consommation directe, soit de l'exportation, les produits albanais ou monténégrins.

L'influence italienne ne s'est pas arrêtée aux seuls pays voisins de l'Adriatique : la zone où elle s'est étendue a bientôt compris la péninsule balkanique tout entière, et depuis longtemps le gouvernement de Rome a fait entendre sa voix à Constantinople. Parfois même, ses avis y furent prépondérants.

Peut-être l'intérêt qu'a pris l'Italie à la question d'Orient a-t-il eu encore une autre cause que le souci de sa sécurité nationale et de son développement économique ; peut-être, quand ses tentatives coloniales eurent misérablement échoué, l'Italie, imbue malgré tout des théories crispiniennes, s'est-elle rejetée vers Constantinople, pour donner une pâture à l'appétit toujours éveillé de ses coloniaux. Certes, l'installation de l'Italie dans la péninsule balkanique et spécialement dans la capitale ottomane remonte à plus de trente années : peu à peu, des écoles, des hôpitaux ont été créés, des journaux ont été fondés qui ont répandu partout, en Albanie, en Epire, en Macédoine, l'influence italienne. Mais c'est surtout depuis 1896 que le gouvernement de Rome s'est tourné vers Constantinople, et que la question d'Orient a pris aux yeux des hommes politiques italiens une importance toute particulière. « Depuis Adoua, écrit M. Amadori Virgilj, la question d'Orient est devenue pour l'Italie

la question nationale par excellence. » Comment le gouvernement italien l'a-t-il traitée, et quelle politique a-t-il suivie dans la péninsule balkanique?

*
* *

Dans un discours qu'il prononçait à la fin de 1881, M. Sonnino déclarait, non sans mélancolie, que, « pour aller à Berlin, il fallait passer par Vienne ». L'Italie n'a conclu une alliance avec son ancienne ennemie qu'à regret, et parce que ses intérêts, croyait-elle, le lui commandaient : elle nous supposait en effet des idées de revanche, et voyait avec inquiétude notre armée se réorganiser; elle écouta les propositions allemandes et y céda, malgré toute la répugnance qu'elle pouvait éprouver à devenir du même coup l'alliée de l'Etat qui avait annexé, et depuis, n'avait jamais voulu rendre Trieste et le Trentin.

La gêne qui plana, lors de l'entente entre les deux contractants, Autriche et Italie, devait persister pendant tout le cours de leur union, et rendre leurs rapports souvent difficiles. Dans un récent article [1] que la presse italienne a longuement commenté, j'ai montré, m'appuyant sur le livre de M. Battista Pellegrini, *Verso la Guerra* [2], dont les conclusions m'avaient été confirmées par une enquête personnelle, comment Trieste et le Trentin avaient divisé les deux pays alliés, et que leurs rapports devenaient chaque jour plus tendus.

Mais les provinces perdues, volées, disent volontiers les Italiens, n'ont pas été la seule source de dissentiments entre Rome et Vienne : la question d'Orient a creusé entre les deux pays un fossé qui chaque jour aussi s'élargit. J'ai montré — le fait ressort du livre tout entier de M. Amadori Virgilj comme de celui de M. Battista Pellegrini — que dans la péninsule balkanique tout entière, — et j'ai dû borner mon étude aux seules provinces de l'Empire ottoman, — la politique austro-hongroise et la politique italienne se sont constamment trouvées et se trouvent sans cesse davantage en opposition. Dans les provinces bosniaques, en Albanie, en Epire, en Macédoine, Rome et Vienne n'ont cessé de se quereller, leurs intérêts étant diamétralement contraires.

C'est Bismarck qui, désireux de l'éloigner de l'Europe centrale, a lancé l'Autriche, au Congrès de Berlin, sur la route orientale. Alors que sa sécurité nationale ne l'obligeait nullement à occuper la Bosnie, le gouvernement de Vienne a accepté

---

[1] Italie et Autriche : *Revue pour les Français*, 25 décembre 1908.
[2] *Verso la Guerra*, Enrico Voghera, éditeur à Rome.

cependant le cadeau du Chancelier de fer, et suivi volontiers le chemin qu'il lui avait ouvert. Après Bismarck, l'Allemagne n'a pas arrêté les progrès de l'Autriche qui, dépassant chaque jour les limites fixées par le traité de 1878 à son administration, se répandait sur les territoires rouméliotes, que l'Italie considérait comme se trouvant dans sa sphère d'influence ; c'est ainsi que le conflit austro-italien est né dans les Balkans, conflit que l'Allemagne se trouva impuissante à apaiser. Et quand Guillaume II eut conçu son grand projet de Bagdad, il ne se soucia pas davantage des efforts autrichiens, sans cesse contrariés par l'Italie, mais toujours victorieux, qui drainaient l'influence de la monarchie habsbourgeoise vers Salonique et la mer Egée; Guillaume II savait bien, en effet, que dans l'Autriche, il y a toujours un peu de l'Allemagne, et qu'avec Vienne, Berlin est toujours parvenue à s'entendre.

L'Allemagne, l'Autriche, l'Italie ne sont pas les seules puissances qui aient voulu mordre à belles dents dans le gâteau oriental. La France, l'Angleterre, surtout la Russie ont de tout temps voulu prendre un morceau, et chacune y est parvenue, la France avec le protectorat catholique, l'Angleterre avec l'influence que lui a assurée sa force maritime. La Russie, dont Constantinople fut toujours le rêve, victorieuse, puis vaincue en 1878, n'a cependant pas perdu tout espoir, et n'ayant pu prendre la clé des détroits, s'est mise à fausser les rouages de la serrure. Ce n'est plus en effet vers le Bosphore que se sont portés les efforts de la diplomatie russe, mais dans l'intérieur de la péninsule balkanique; là, spécialement en Serbie, elle s'est rencontrée avec l'Autriche. Pétersbourg avait deux moyens : ou lutter contre l'influence autrichienne, ou s'allier à l'Autriche pour faire prédominer dans la péninsule balkanique une influence austro-russe. En 1897, la Russie prit ce second parti, et l'entente qu'elle conclut alors avec l'Autriche, en vue de solutionner d'accord avec elle toutes les questions orientales, eut, on sait, par la suite, dans les affaires balkaniques, un retentissement profond. De l'accord de Mürzsteg, qui suivit celui de 1897, l'Italie bénéficia, puisque ce fut le général de Giorgis que les puissances chargèrent de réorganiser la gendarmerie en Macédoine; mais qu'était cette nomination, sinon une satisfaction donnée à l'amour-propre italien, et en quoi pouvait-elle contribuer à asseoir dans le pays l'influence italienne? Les vrais maîtres de la Macédoine, c'était l'Autriche, la Russie, c'était l'Angleterre à qui, en réalité, était dû le programme de Mürzsteg, c'était la France aussi qui, par l'organe de M. Constans, savait faire entendre sa voix et écouter ses conseils.

Et dans la péninsule tout entière, la situation des intérêts italiens n'était pas meilleure; dans toutes les provinces du côté de l'Adriatique, Albanie, Epire, l'influence autrichienne, sauf en de rares endroits, était prépondérante. Certes, en Serbie, les avis de Vienne n'étaient guère écoutés, et déjà se préparait la crise qui aujourd'hui est ouverte ; mais, par contre, la Bulgarie se rapprochait chaque jour davantage de la monarchie habsbourgeoise. L'Allemagne acquérait à Constantinople une place sans cesse plus importante, et la voix de M. Constans, comme celle du marquis Imperiali, étaient souvent couvertes par l'organe plus puissant du baron Marschall.

Contre tous ces ennemis plus forts qu'elle, souvent alliés les uns aux autres, que pouvait faire l'Italie? Elle s'efforça de lutter de son mieux, surtout contre nous; elle s'attaqua, en effet, à notre protectorat catholique et sut profiter de la faiblesse avec laquelle nous paraissions disposés à le défendre. On sait comment, depuis deux années, sont passés, en vertu d'un accord régulièrement signé, sous la protection du gouvernement de Rome, un grand nombre d'ordres italiens qui, alarmés par la loi de séparation, quittèrent notre drapeau pour aller se ranger, oublieux de Castelfidardo, sous l'étendard de la maison de Savoie.

Mais contre les autres puissances qui rivalisaient en même temps que nous dans l'empire ottoman, l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, l'Autriche, — l'Italie se montra moins énergique et défendit avec moins d'ardeur ses intérêts. Vis-à-vis de l'Angleterre, sa situation était délicate, car une amitié traditionnelle unit Rome et Londres. Le gouvernement anglais s'est, du reste, dans la question orientale, sans cesse efforcé de concilier les opinions et les appétits contraires, et l'Italie a toujours tenu compte de ses bonnes intentions. Avec l'Allemagne, Rome est liée par la Triple Alliance, et combattre en Orient la politique du baron Marschall eût été s'exposer à des difficultés et à des réclamations que M. Tittoni a toujours pris soin d'éviter. Au surplus, la politique allemande à Constantinople n'a eu, depuis longtemps, qu'un but : Bagdad. Les efforts que pouvait faire l'Allemagne en ce sens n'étaient pas de nature à inquiéter le gouvernement de Rome, qui n'a en Asie-Mineure, surtout au centre, et en Mésopotamie, aucun intérêt à sauvegarder.

Vis-à-vis de la Russie et de l'Autriche, surtout de cette dernière, la politique qu'a pratiquée l'Italie a été particulièrement molle, par crainte de complications possibles. Plus Vienne se faisait arrogante, multipliait les provocations et les insultes,

combattait dans toute la péninsule balkanique, et spécialement dans les provinces voisines de l'Adriatique, les intérêts, les missions, le commerce italiens, plus Rome montrait de résignation, de douceur et de complaisance. M. Tittoni a fait siennes ces phrases qu'un anonyme peu irrédentiste écrivait jadis dans la *Nuova Antologia* : « Il n'est pas une nation en Europe qui « n'ait ses provinces irrédentistes à réclamer sur la base de la « communauté des langues et du droit historique ; mais quand « une nation est constituée et possède une étendue qui suffit à « la liberté de ses mouvements, elle ne fait pas d'un lambeau « de territoire le pivot de sa politique extérieure. »

Le malheur est qu'une bonne partie de la nation italienne était restée attachée à ce « lambeau de territoire » qu'est le Trentin et Trieste, et que pour beaucoup, malgré la Triple Alliance, toute politique sincèrement amicale de l'Italie vis-à-vis de l'Autriche ne devait être possible que le jour où Vienne aurait restitué les provinces conquises. Les irrédentistes ne voyaient pas toute la folie de leurs désirs et oubliaient les exemples tristement célèbres de l'Alsace-Lorraine, du Schleswig, de la Pologne et de tant d'autres territoires ravis et jamais rendus. M. Tittoni, lui, se désintéressa des provinces perdues, et, affectant d'ignorer les mesures vexatoires que prenait le gouvernement de Vienne pour « austriciser » les populations restées italiennes de cœur et rebelles à son joug, fit des efforts incessants pour complaire à la monarchie habsbourgeoise. Il négligea, et le gouvernement tout entier le suivit dans sa politique austrophile, de se plaindre à chacune des provocations qui venaient de l'autre côté de la frontière. En vain répétait-on que la frontière italienne n'était pas défendue, que l'Autriche, sur son territoire, multipliait les forteresses, les voies ferrées, les corps de troupes, les points de concentration, que Venise serait prise par la flotte autrichienne en une heure, que la flotte italienne, bien qu'en progrès, ne saurait tenir devant les cuirassés et les croiseurs de Pola ; que Vienne, sur la côte dalmate, augmentait ses armements, perfectionnait ses arsenaux, multipliait les ouvrages militaires ; en vain répétait-on, d'un mot, que l'Autriche menaçait chaque jour davantage l'Italie et que la Triple Alliance n'était pas de nature à empêcher une attaque soit par la Vénétie, soit par l'Adriatique, le gouvernement de Rome répondait, avec une calme bonhomie, que la Triplice était plus solide que jamais et que l'Autriche ne songeait pas plus à chercher querelle à l'Italie que l'Italie ne souhaitait déclarer la guerre à sa puissante voisine.

Ce qui se passa au Nord de l'Italie se renouvela sur l'Adria-

tique et dans la péninsule balkanique : devant l'Autriche arrogante, progressant vers Salonique, l'Italie céda ou bien résista mollement et avec timidité. Peu ou pas de consuls italiens en Epire, en Albanie, au Monténégro, en Macédoine ; des missions insuffisamment soutenues, un commerce mal protégé, des lignes de navigation incapables de concurrencer les lignes autrichiennes, telle était, telle est encore, la situation de l'Italie dans la péninsule balkanique. Malgré cela, M. Tittoni s'est toujours déclaré enchanté, et optimiste, croit volontiers qu'en politique, comme dans la vie, « tout s'arrange ».

« Tout s'arrange », en effet, quand on a, comme M. Tittoni, le prince de Bülow dans son jeu ! Malgré les revendications, les appels des populations italo-balkaniques ou italo-autrichiennes, malgré les irrédentistes d'Italie qui réclamaient une politique fière, énergique, combative, même vis-à-vis de Vienne, M. Tittoni a multiplié les visites et les entretiens avec son collègue d'Autriche-Hongrie, et ce ne fut jamais que pour lui dire des paroles aimables ! Celui-ci, de son côté, prenait acte des bonnes dispositions de l'Italie, et sûr de l'impunité, continuait les provocations. C'est que M. de Bülow, qui tient à la Triple Alliance, est là, souvent dans l'ombre, mais toujours présent, pour arrondir les angles contre lesquels, s'ils voulaient être francs, ne manqueraient pas de se heurter M. Tittoni et le baron d'Æhrenthal. M. de Bülow, vrai *Deus ex machina*, aussi intime avec l'un qu'avec l'autre, est toujours parvenu à éviter les froissements trop pénibles, et à apaiser M. Tittoni les rares fois où, poussé par l'opinion qu'il sentait inquiète, il semblait disposé à brusquer les choses, et à reprocher à l'Autriche ses provocations.

Mais tout a une fin : le baron d'Æhrenthal, trop ambitieux, a ouvert une crise orientale plus grave que toutes les crises antérieures. L'opinion publique italienne s'est, cette fois, alarmée ; elle a crié son mécontentement contre Vienne, et M. Tittoni a dû l'écouter. Depuis l'annexion de la Bosnie, les rapports italo-autrichiens sont devenus plus francs, c'est-à-dire plus tendus que par le passé.

***

Déjà, lors des projets de chemin de fer, formulés par le baron d'Æhrenthal, à travers le sandjak de Novi-Bazar, l'opinion italienne s'était émue. M. Tittoni l'avait rassurée de son mieux par de bonnes et vagues paroles. Le 6 octobre, au lendemain de l'annexion de la Bosnie et de la proclamation d'indépendance de la Bulgarie, dans un discours qu'il prononça à Casate Brianza

il reprit encore le thème habituel : « Quoi qu'il puisse advenir, dit-il, l'Italie peut attendre avec calme les événements : ils ne la surprendront ni isolée, ni non préparée. » C'était fort vague : la suite du discours ne le fut pas moins que le début. « Une « seule chose, continua-t-il, nous importe à savoir : d'un côté « que la paix ne soit pas mise en danger, et de l'autre que les « changements possibles dans la péninsule balkanique ne trou- « blent pas l'équilibre des intérêts et surtout ne le troublent « pas à notre détriment. Comment nous nous sommes pré- « munis à l'encontre de semblables éventualités? Je le dirai « lorsque ce sera le moment, et peut-être les événements le « diront pour moi avant que je parle... »

Les événements n'ayant pas été assez loquaces, M. Tittoni fut interpellé à la Chambre des députés, le 4 décembre dernier, sur sa politique, et spécialement sur les rapports austro-italiens qu'étaient venues subitement envenimer des bagarres, à Vienne, entre étudiants italiens et autrichiens. Le ministre dut parler franc, parce que les attaques dont il fut l'objet furent singulièrement vigoureuses. Elles furent lancées par M. Sonnino, chaud partisan cependant de la Triplice, et surtout par M. Fortis qui se plaignit, en termes énergiques, des procédés autrichiens, et spécialement des armements dirigés par l'Autriche contre l'Italie. « La situation, dit-il, est grave et « douloureuse, et je prévois le jour où nous inspirant de notre « maître en la matière, le baron d'Ehrenthal, nous dirons à « l'Autriche : Les bons comptes font les bons amis. En effet, « il faut que cette situation cesse, à savoir que l'Italie soit « menacée d'une guerre uniquement par son alliée. Ceci est le « sentiment de la nation ; ou bien elle cessera et nous serons « amis, ou bien elle continuera et chacun reprendra sa liberté. »

La Chambre acclama ces vigoureuses paroles. M. Tittoni répondit et justifia sa politique austrophile. Après une intervention de M. Giolitti, président du Conseil, et un discours de M. Fusinato, la Chambre approuva par 297 voix contre 140 la politique du gouvernement.

Qu'est-ce à dire ? Ce vote n'a pas en réalité la signification qu'il semblerait comporter. La Chambre s'est prononcée surtout en faveur du maintien de la Triple Alliance, bien plus qu'elle n'a approuvé la politique passée, pratiquée par M. Tittoni. Sur la Triple Alliance, tout le monde au surplus était d'accord ; depuis M. Fortis qui voulait, non la dénonciation du parti, mais seulement une organisation plus complète de la défense militaire du pays, jusqu'à M. Tittoni et à M. Giolitti qui ont rappelé l'un et l'autre les services rendus à la cause de la paix par

l'Union austro-italo-allemande, et conclu à la nécessité de son maintien.

La grande question du maintien ou de la dénonciation de la Triple Alliance, dont la solution cependant ne pouvait faire de doute, a fait perdre de vue les détails de la politique de M. Tittoni. Certes M. Fortis avait bien critiqué la politique molle suivie par le gouvernement dans les Balkans ; M. Tittoni lui avait répondu que, malgré toute la sympathie qu'il éprouvait en faveur des petits Etats balkaniques épris d'indépendance, il ne pouvait s'employer en leur faveur qu'avec réserve et diplomatiquement ; il ajouta d'autre part que, lors de la Conférence chargée de solutionner la crise orientale, l'Italie demanderait la suppression de l'article 25 et la modification de l'article 29 du traité de Berlin, tous deux contraires aux intérêts italiens. Mais ces déclarations furent noyées au milieu de celles relatives à la Triple Alliance, et la Chambre n'y prêta pas toute l'attention qu'elles méritaient.

Si la politique pratiquée en Orient par M. Tittoni, avant la crise de 1908, était inacceptable et véritablement contraire aux intérêts italiens, ses actes, depuis la crise, ne méritent plus le même reproche, et l'ordre du jour de confiance qu'il a obtenu le 4 décembre dernier ne peut être qu'une approbation de sa politique présente et non de sa politique passée. Si, ouvertement, l'Italie, depuis la crise, n'a rien fait qui puisse être considéré par l'Autriche comme un acte d'hostilité, cependant elle s'est nettement séparée d'elle et a suivi une voie différente de celle dans laquelle s'engageait M. d'Ehrenthal. Voie dangereuse, du reste, et où il n'était possible à aucun gouvernement de s'engager à sa suite : c'est miracle que jusqu'ici la guerre n'ait pas éclaté entre Vienne et Constantinople ou entre Vienne et Belgrade. M. Tittoni s'est dès le principe rangé du côté de la Russie, qui réclama, d'accord avec les autres grandes puissances européennes, la convocation d'une conférence internationale. Dès le 7 octobre, M. Isvolski, dans une interview qu'a publiée *le Temps*, faisait les déclarations suivantes : « La double « atteinte portée au traité de Berlin[1] et au *statu quo* de l'Orient « ne peut être admise par l'Europe sans une véritable abdica- « tion. Cette abdication, la Russie pour sa part ne pourrait y « souscrire. L'Europe assemblée a seule qualité pour défaire ce « qu'a fait l'Europe assemblée... »

Et dans la suite de l'interview, M. Isvolski exprimait net-

---

[1] Proclamation d'indépendance de la Bulgarie et annexion par l'Autriche de la Bosnie-Herzégovine.

tement tout le mécontentement que lui causait la proclamation de l'indépendance bulgare, et aussi l'annexion de la Bosnie par l'Autriche. Quand le principe de la Conférence eût été admis par les diverses chancelleries et qu'il fallut s'entendre sur son programme, c'est encore la Russie qui prit la tête du mouvement et chargea contre l'Autriche. Certes, la note du 23 décembre parle bien « des dispositions conciliantes » du gouvernement de Pétersbourg; mais pour que celui-ci en fît preuve, il avait fallu d'abord que M. d'Æhrenthal renonçât à ses prétentions et acceptât que la question de la Bosnie fût soumise à la discussion des puissances; alors, mais alors seulement, M. Isvolsky accepta le *modus procedendi* proposé par son collègue autrichien d'après lequel la discussion des questions soumises à la Conférence serait précédée de pourparlers entre les divers cabinets.

La note russe ajoutait : « Cette manière de voir comporte des « difficultés importantes, surtout parce que cette procédure « est compliquée et qu'elle sera forcément longue. » M. Isvolski ne se trompait pas : on cause encore entre chancelleries, et on causera sans doute pendant encore de longues semaines... à moins qu'une étincelle ne vienne mettre le feu à la poudre sèche qu'emmagasinent journellement Autriche, Serbie et Turquie.

La rupture de l'Autriche et de la Russie a été l'une des conséquences de la politique de M. d'Æhrenthal; le rapprochement de la Russie et de l'Italie en a été une autre. On a justement remarqué que le roi Victor-Emmanuel avait été le dernier à répondre à la lettre autographe de François-Joseph, par laquelle celui-ci l'informait — il avait envoyé une lettre semblable aux chefs des divers États signataires du traité de Berlin — de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. La lettre était du 3 octobre; Victor-Emmanuel n'y répondit que le 10 novembre. C'était marquer peu d'empressement, et l'empereur avait été habitué à plus d'amabilité de la part de son allié. Quelques jours plus tard, on annonçait qu'un traité italo-russe avait été signé : le retard mis par le roi à répondre à François-Joseph s'expliquait : l'Italie cessait d'être dans les Balkans du côté de l'Autriche, elle devenait l'alliée de la Russie.

On a nié depuis, par des démentis nombreux, qu'il existât un traité secret entre Rome et Pétersbourg. Si le traité n'a pas été signé, on peut affirmer cependant que l'entente entre les deux gouvernements est certaine, et la presse italienne, la *Stampa* notamment, est la première à le déclarer. Nul doute que, à la Conférence, le gouvernement italien ne se range du côté russe contre l'Autriche. La « russophilie » fait, au surplus,

en Italie des progrès quotidiens, et le secours apporté par les marins russes aux sinistrés siciliens a encore réchauffé les sympathies italiennes. Les socialistes s'étaient jusqu'ici opposés à la venue du tsar à Rome : cette visite est maintenant probable et contribuera, si elle se produit, à resserrer les liens des deux pays.

Comme l'Italie et la Russie, l'Angleterre et la France ont désapprouvé la politique autrichienne. Le baron d'Ehrenthal n'a plus comme allié que le prince de Bülow, allié peu enthousiaste et plutôt, pour la circonstance, taciturne... Mais peu importe à l'audacieux ministre austro-hongrois ! Tout ne lui a-t-il pas jusqu'ici réussi, même les combinaisons les plus téméraires? La fortune semble le favoriser; mais qu'il prenne garde, la fortune est changeante.

***

L'Autriche est actuellement dans les Balkans dans une position aussi isolée, aussi désagréable et aussi peu sûre que l'Italie avant la crise de 1908 : les deux alliés ont changé de place, et l'une, celle de l'Italie, maintenant associée à la Russie, à l'Angleterre et à la France, vaut mieux que l'autre. Il appartient à M. Tittoni de persévérer dans la voie où il s'est engagé et de ne pas compromettre, par un rapprochement avec l'Autriche, la sécurité du pays.

L'Italie veut, semble-t-il, rester l'alliée de l'Autriche, le vote de la Chambre du 4 décembre en fait foi. Peut-être cependant un jour viendra-t-il où le pays repoussera une alliance que le temps a usée et où la confiance ne règne plus. Peut-être même ce jour est-il prochain : durant le mois de janvier dernier, de nouveaux incidents se produisirent à la Chambre Italienne qui firent apparaître l'hostilité croissante du peuple italien contre Vienne. A la suite de bagarres entre étudiants qui avaient eu lieu dans la capitale austro-hongroise, le gouvernement autrichien avait pris l'engagement d'établir une faculté italienne à Trieste. Puis, il modifia son attitude primitive et proposa que la faculté fût installée à Vienne. Ce revirement ne fut pas du goût du Parlement italien qui à plusieurs reprises signifia à M. Tittoni son mécontentement. Le président du Conseil, M. Giolitti, désireux d'éviter sur les rapports austro-italiens de nouvelles explications, vient de faire dissoudre la Chambre. Les élections auront lieu le mois prochain, et il est à prévoir qu'elles se feront presque uniquement sur la question de la Triple Alliance et plus spécialement sur

la politique que Rome doit à l'avenir pratiquer vis-à-vis de Vienne. Peut-être la nouvelle Chambre condamnera-t-elle la politique de M. Tittoni, car nombreux sont en Italie ceux qui partagent les sentiments de M. Battista Pellegrini et de M. Amadari Virgilj, et estiment que, dans l'alliance austro-italienne si cette alliance doit durer encore, les deux contractants doivent être égaux : l'Italie ne doit pas sans cesse s'incliner, comme l'a voulu pendant longtemps M. Tittoni, devant les volontés de Vienne, et accepter sans murmurer tout ce qu'il plaît à celle-ci de lui imposer. Depuis quelques mois, le gouvernement de Rome a cependant, il faut le reconnaître, fait preuve d'indépendance et de fierté; ses intérêts balkaniques sont contraires à ceux de l'Autriche : il n'a pas craint d'affirmer sa volonté de les faire respecter, malgré le traité qui le lie encore à la monarchie des Habsbourg. La France, du côté de qui il s'est rangé, ne peut que l'en féliciter.

Ernest Lémonon.

L'ALSACE-LORRAINE EN 1908

Nul fait saillant n'a marqué en 1908 l'histoire de l'Alsace-Lorraine. Point de discussions ardentes, ainsi qu'en 1905, sur la réforme constitutionnelle. Point de modification brusque, comme en 1906, dans l'organisation des partis. Point de bataille électorale, générale et passionnée, comme en 1907[1]. A leurs lecteurs toujours soucieux des événements d'outre-Vosges, les journaux parisiens n'ont pu signaler que l'inauguration du Haut-Kœnigsbourg, affirmation nouvelle, mais peu surprenante, de la conquête germanique, et l'érection du monument aux morts français de Noisseville où la plupart ont vu simplement le témoignage, ni plus nouveau ni plus surprenant, de la fidélité messine. Hors ces deux cérémonies, le cours monotone des choses coutumières n'a pas été troublé. Les élections municipales ont passé presque inaperçues. Les réformes fiscales, dont l'annonce avait produit quelque émotion, ne furent pas entreprises. Les mesures économiques, qu'on espérait proches, demeurent suspendues[2]. L'année fut si calme qu'elle semble vide et donc indifférente.

Impression trompeuse, à mon sens. Je tiens pour assuré que quiconque voudra plus tard retracer par le détail l'évolution présente de l'Alsace-Lorraine devra consacrer quelques-unes de ses recherches aux incidents de ces derniers mois. Incidents menus, divers, à peine remarqués souvent dans le pays même, et dont plusieurs paraissent être pourtant de ces petits faits significatifs qui constituent en définitive la trame essentielle de l'histoire. En les mettant en lumière, en les groupant comme il convient, nous essaierons de montrer que l'année 1908 ne fut pas entièrement stérile. Nous y pourrons discerner au moins trois traits dominants : un progrès certain des sentiments d'union entre indigènes ; un redoublement de vigueur dans la défense de la langue française ; un relâchement relatif des sévérités gouvernementales. N'est-ce point assez pour qu'on estime qu'une étude est nécessaire ?

---

[1] Cf. *Quest. Dipl. et Col.* : 16 novembre 1905, *Alsace-Lorraine : la réforme de la Constitution* ; 16 octobre 1906, *Alsace-Lorraine : Les élections de septembre et l'évolution des partis* ; 1er avril 1907, *Les élections en Alsace-Lorraine.*

[2] *Quest. Dipl. et Col.* : 16 janvier 1908, *La canalisation de la Moselle.*

*
* *

Le désir d'une entente plus étroite entre les indigènes s'est traduit à la fois par une modification générale de l'esprit public et par quelques manifestations précises, soit aux séances de la Délégation, soit aux scrutins d'où sortirent les conseils municipaux des grandes villes.

L'observateur le moins attentif ne saurait méconnaître que les querelles religieuses, jusqu'à présent si violentes, se sont notablement apaisées. La propagande du Centre devient non pas moins tenace peut-être, mais moins active et certainement moins bruyante. C'est que les dirigeants du parti ont eux-mêmes conscience que l'opinion leur échappe. Les annexés, subissant le contre-coup de la crise française, s'étaient un moment laissé persuader que leur devoir de catholiques les contraignait à prendre une attitude combative ; beaucoup n'osaient pas opposer au jeune clergé germanisant la résistance énergique qu'ils n'eussent pas manqué en d'autres temps de juger légitime. Cette période troublée semble close. Envers le Centre, la masse commence à professer mieux que l'hostilité, l'indifférence ; ces questions qui, quelques mois plus tôt, agitaient, divisaient les villages, ne passionnent plus que les exaltés ; la majorité se détourne[1]. Les journaux obéissent à cette volonté grandissante ; ils délaissent enfin ces discussions stériles, ces polémiques personnelles où leur ardeur s'épuisait ; ils reviennent à la tâche moins éclatante et plus efficace d'exposer, de soutenir les intérêts matériels ou moraux du pays. Rapidement ils aperçoivent que, sur ce terrain pratique, nulle divergence ne les sépare ; sans rien abandonner de leurs programmes sociaux, ils concluent, pour la lutte quotidienne, des alliances utiles ; nous avons eu la surprise de voir se prêter appui *Messin*, *Lorrain* et *Volkestimme* ; *Journal d'Alsace-Lorraine* et *Journal de Colmar* ont confondu parfois leurs plaintes... Symptômes singulièrement importants, s'ils sont l'annonce d'une évolution durable.

Nous avions lieu de l'espérer. Car d'autres signes les confirment, que nous notons dans les milieux où l'union est évidemment le moins facile à établir. M. Henri Albert, dans une lettre de Strasbourg que publia l'*Opinion*[2], fait observer, avec son habituelle compétence, que pour la première fois depuis

---

[1] « Si nous étions un peu moins libéraux, radicaux, centristes ou socialistes et « tous davantage... patriotes et lorrains tout court, cela ne vaudrait-il pas autant ? » (Lettre au *Patriote lorrain*, 15 novembre 1908.)

[2] 27 juin 1908.

nombre d'années la Délégation a poursuivi ses travaux sans qu'ils fussent entravés par des divisions intestines. On pourrait dire davantage : l'accord s'est réalisé, à maintes reprises et dès qu'il s'agissait d'un problème national, entre les éléments les plus opposés de l'assemblée. La preuve en fut donnée, dès le début de la session, lors de l'incident Pfléger. La discussion du budget se déroulait sans éclat lorsque, le 6 février, le jeune représentant de Colmar prit la parole : avec une verve impitoyable, il railla les mille tracasseries dont les fonctionnaires subalternes se plaisent encore à accabler les Alsaciens; puis peu à peu le ton s'éleva et la conclusion fut telle, âpre, violente, presque menaçante, qu'elle souleva la plus vive émotion [1]. M. de Kœller, allure cassante et voix hautaine à son ordinaire, crut devoir réclamer des collègues de M. Pfléger un désaveu formel de cet « appel à la révolte » ; la Délégation est trop accoutumée à la docilité pour qu'elle ait évité un moment de désarroi; mais bientôt elle se reprit; M. l'abbé Wetterlé, au nom des catholiques, M. Plumenthal, au nom des démocrates, vinrent affirmer la solidarité de tous les indigènes dans leurs revendications essentielles. L'exemple n'est point isolé. Nous retrouvons même entente en des circonstances plus calmes. Lorsqu'il fallu protester contre la loi d'exception qui menaçait les cantons de langue française, lorsque l'assemblée, après l'inauguration du Haut-Kœnigsbourg, sollicita l'amnistie pour les réfractaires, lorsqu'elle demanda pourquoi l'administration impériale des chemins de fer est dispensée de payer au profit du Reichsland l'impôt industriel, tous les votes se confondirent. Il n'est pas douteux que les partis aient volontairement fait trêve à leurs querelles pour essayer d'obtenir, en formant bloc, une amélioration plus rapide de la situation du pays.

Une tactique analogue fut adoptée, sans bruit, mais avec succès, aux élections municipales. Non pas partout encore : les échecs partiels de Strasbourg et de Thionville sont dus, entre autres causes, à la mésintelligence qui persista dans ces villes entre les indigènes; des jalousies personnelles et des oppositions politiques empêchèrent que des listes communes

---

[1] Voici le texte même des paroles de M. Pfléger : « Nous voulons enfin être « maîtres chez nous; nous voulons expédier nos affaires nous-mêmes. Si on ne veut « pas nous accorder les droits qui nous reviennent, nous emploierons d'autres « moyens. Il y a une question d'Alsace-Lorraine, une question internationale. « Voulez-vous que, las de gémir, nous jetions le cri despéré qui sera entendu par « les autres peuples et qui pourrait provoquer une intervention ? Oui, notre patience « peut être épuisée; et si Berlin veut user de sa force, nous répondrons par la « violence ». Le compte rendu officiel a fort adouci ces dernières phrases.

fussent élaborées ; les immigrés eurent le champ libre. Mulhouse, Colmar et Metz ont fait preuve d'un esprit plus ferme [1]. Mulhouse, malgré la campagne acharnée des libéraux alliés aux socialistes, a renouvelé son conseil; le maire-fonctionnaire, M. Kayser, est remplacé par un indigène élu, M. Klug. A Colmar, contre une coalition pareille de toutes les forces étrangères, les deux adversaires de la veille, le chef du Centre alsacien, M. Wetterlé, et le démocrate anticlérical, M. Blumenthal, signèrent un pacte, dont la stipulation principale fut la tolérance religieuse : « Si l'on m'avait annoncé, il y a six ans, « dit M. Wetterlé, que je me trouverais un jour aux côtés de « M. Blumenthal, j'aurais juré marcher plutôt la tête en bas; « mais le passé nous instruit : nos divisions n'ont profité qu'à « nos ennemis; songeons à l'avenir que nous souhaitons fait « de paix et de concorde » ; les auditeurs, ouvriers, bourgeois et prêtres, applaudirent à ces paroles qu'ils attendaient et, le jour du vote, ils les ratifièrent. L'élection législative de Metz, en janvier 1907, avait paru marquer, en dépit de son résultat, un réveil de la conscience lorraine [2]; le scrutin municipal n'a pas trompé cet espoir : quatre mille électeurs « vieux-messins » ont su par leur discipline contenir cinq mille « nouveaux venus » : le maire pangermaniste, M. Strœver, a lourdement succombé; le conseil se partage en deux fractions d'égal nombre; et même, parmi les Allemands, certains, soumis à l'influence de quelque Colette Baudoche, abandonnent volontiers, dans les discussions importantes, leurs compatriotes trop ardents; ajoutons qu'avant la bataille les guides coutumiers du groupe indépendant, renonçant à l'effort, avaient consenti par un compromis dérisoire à se contenter de douze sièges, que l'initiative des protestations et de la lutte vint du peuple, que le premier acte des élus fut de remplacer par un indigène le représentant immigré de Metz à la Délégation ; nous pourrons mesurer par là tout l'intérêt d'une victoire que les Français ont trop ignorée [3].

De cette brève analyse des événements politiques, nous devons conclure que le calme présent de l'opinion alsacienne ou lorraine n'est pas comparable à l'apathie dangereuse où,

---

[1] Et aussi nombre de petites localités, Boulay, Audun-le-Tiche, Ars, Sainte-Marie-aux-Mines, etc.

[2] Pour le rôle joué à ce moment par le « Parti Nous », cf. *Questions*, 1907, t. XXIII, p. 406 et 410, et *Messager d'Alsace-Lorraine*, 6 juillet 1907. Le progrès des idées autonomistes fut souligné, le 1er septembre suivant, par le succès de M. Maujean au Conseil général dans le deuxième canton de Metz.

[3] On trouvera les résultats et l'analyse des élections de juin dans le *Messager d'Alsace-Lorraine* des 27 juin, 4, 11 et 18 juillet 1908.

vers 1891 et jusqu'en 1900, les annexés s'engourdirent. Nous y voyons plutôt le signe d'une tranquille et légitime assurance dans des forces reconquises, d'un recueillement fécond qui, mieux qu'une agitation sans objet, ménage et prépare l'avenir.

*
* *

Pour confirmer notre optimisme, il suffira de vérifier que le mouvement intellectuel, si puissant les années passées, ne s'est pas ralenti. Les Alsaciens-Lorrains n'ont pas cessé de défendre, avec une vigueur généreuse, leurs souvenirs et leurs traditions. M. René Henry rendra compte, d'après ses enquêtes personnelles, des détails précis de cette lutte. J'indique ici simplement quels sont les faits généraux.

Les œuvres existantes se sont aisément maintenues. La *Revue alsacienne illustrée* poursuit sa publication luxueuse. L'*Austrasie* messine a triomphé de difficultés naissantes. Les conférenciers parisiens reçurent l'ordinaire accueil aussi cordial qu'enthousiaste. La fête Erckman-Chatrian, où, dans le pittoresque décor d'une vieille maison strasbourgeoise, évoluèrent les uniformes des armées révolutionnaires, a marqué l'essor décisif du Musée alsacien.

Mais les amis de notre langue ont voulu davantage encore; ils ont réalisé, dans des genres divers, deux entreprises importantes. Le *Journal de Colmar* s'est transformé : sous le titre plus large de *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, l'organe bihebdomadaire de M. l'abbé Wetterlé est devenu quotidien; il étendra jusqu'en pays messin sa propagande et ses services. Ne négligeons pas de noter que c'est, depuis cinq ans, le quatrième journal français qui se fonde ou s'accroît[1] et que, cette même année 1908, la *Strassburger Zeitung*, feuille officieuse, a disparu faute de lecteurs. A côté du « Théâtre alsacien », trop soumis parfois aux influences immigrées, un théâtre français est né : M. Vierne a su former des artistes amateurs dignes d'interpréter tour à tour les *Romanesques* au Logelbach, *Phèdre* à Kœnigshofen, le *Flibustier* à Strasbourg, les *Plaideurs* à Sainte-Marie. Le succès fut si vif que déjà M. Vierne prépare, dans tout le pays, des représentations régulières : les interdictions administratives empêchent qu'une troupe non-allemande occupe longuement chaque saison les scènes municipales : l'initiative privée permettra désormais d'éluder ces règles sévères ou d'en combattre les effets.

---

[1] Les trois précédents sont le *Journal d'Alsace-Lorraine*, l'*Express* de Mulhouse et *Avenir*, organe du Centre... allemand en Lorraine.

A ces efforts individuels se sont ajoutées des revendications collectives qui parurent également plus fermes et du même coup plus heureuses. La langue française fut un moment très sérieusement menacée, lorsque le Reichstag, dans sa séance du 4 avril, vota l'article 7 de la loi sur les associations. Par cet article l'emploi public des langues étrangères est interdit partout où plus du tiers de la population parle un dialecte allemand; la mesure visait la Pologne; l'Alsace et la Lorraine étaient frappées par incidence. La résistance fut énergique. Le Conseil général de Metz, dès le 14 novembre 1907, avait indirectement protesté en réclamant un enseignement du français plus méthodique et plus large dans les écoles primaires; le 10 mars, la Délégation émit un vœu semblable, après un discours assez vif de M. Wetterlé; le 18, discours plus vif encore de M. Pfléger; le 24 et le 25 enfin, sur les déclarations précises de tous les chefs de groupes, l'assemblée, s'élevant contre l'article 7 lui-même, invita le gouvernement d'Alsace-Lorraine « à user de tous les moyens pour éviter aux populations qu'il « administre l'application d'une mesure injustifiable ». Manifestation sans résultat immédiat, mais qui devait donner plus de poids à l'intervention que les députés annexés préparaient au Reichstag. Ils prirent en effet, le 4 avril, une part essentielle à la discussion : M. l'abbé Delsor, invoquant le vote de la Délégation, déclara que le projet blessait les sentiments les plus chers et violait les droits de ses électeurs, tous pourtant de langue allemande; il traça un parallèle saisissant entre les libertés jadis accordées par la France et les rigueurs toujours accrues du régime prussien; M. Vonderscheer, que l'on a souvent accusé de tendances germanophiles, ne montra pas moins de vigueur ni d'éloquence. Une défection de M. Grégoire vint un moment attrister le débat; mais elle était trop prévue pour présenter gros intérêt; le secrétaire d'Etat, M. von Beethmann-Holweg, peu sûr de sa majorité, crut prudent de prononcer quelques paroles conciliantes et le Reichstag, à la demande des représentants lorrains, enregistra ces promesses. Elles furent tenues, non sans que la Délégation ait eu besoin de les rappeler au souvenir de M. de Kœller. Le 1er mai, une ordonnance spéciale autorisait dans les réunions publiques le libre usage du français. Pour la première fois depuis trente-sept ans le germanisme officiel avait reculé.

*
* *

Un succès de telle importance honore la résistance alsacienne et lorraine. Il est une preuve aussi que les tendances gouver-

nementales se sont sans doute modifiées. On peut juger périlleuse toute hypothèse en pareille matière, et les huit mois de prison, brutalement infligés au caricaturiste Zislin, suffiraient à démentir une affirmation trop formelle. Certains faits pourtant autorisent à croire que la haute administration reviendrait volontiers aux traditions de Manteuffel et songerait en ce moment moins à contraindre qu'à séduire.

Le nouveau statthalter, M. de Wedel, a recherché, dès ses premiers actes, la popularité que M. de Hohenlohe méprisait; il a multiplié, sans découragement bien que sans effet, les flatteries et les avances aux vieilles familles strasbourgeoises, fait étalage de son bon vouloir, présidé des banquets, distribué des médailles, suivi les séances de la Délégation, montré souvent d'ailleurs, dans l'étude des questions qui lui furent soumises, une largeur d'esprit réelle. Mme de Wedel, qui n'est point allemande et parle le français mieux que sa propre langue, aide de son influence gracieuse à ces essais d'apaisement. Le système se devine à vingt traits significatifs. Les maires de carrière ménagent leurs administrés, les prénoms français sont admis à l'état-civil, la police est plus tolérante, les règlements reçoivent une application moins étroite. Les fonctionnaires immigrés ne jouissent plus seuls des gratifications et des faveurs : par une concession, en vérité peu dangereuse, quelques annexés choisis ont été récemment promus à des postes importants. Même on crut habile, après la retraite de M. de Kœller, de placer au ministère M. Zorn de Bulach, plus capable qu'un étranger de comprendre et d'interpréter les impatiences populaires.

La cérémonie de Noisseville est propre à nous éclairer, mieux qu'aucun autre exemple, sur cette attitude des autorités et sur les motifs peut-être dont leur évolution s'inspira. C'est en janvier 1907 que par l'initiative de M. Jean, simple travailleur d'atelier, un comité fut fondé qui se proposait de glorifier les morts de l'armée de Metz tombés à Noisseville, Sainte-Barbe et Servigny. A son appel tout le pays répondit ; l'élan des souscripteurs fut admirable ; pas un hameau, jusqu'aux points extrêmes de la frontière prussienne, ne s'est soustrait au devoir d'apporter son tribut ; les communes d'Alsace n'oublièrent pas quelle solidarité dans le malheur les unit aux communes messines : le monument de Noisseville parut vraiment un monument national. Il eût été surprenant que cet enthousiasme n'inquiétât pas le gouvernement. M. Jean, dans le rapport général publié le 1er juillet dernier, énumère les querelles que lui suscitèrent des bureaucrates trop zélés. « Souscription

patriotique » avait-il dit dans sa circulaire aux maires ; ordre vint de supprimer patriotique. « Vaillants soldats français »; français parut subversif. L'auteur messin du groupe sculptural, M. Hannaux, habite aujourd'hui Paris ; on fit défense à M. Jean de le traiter de compatriote. A l'examen de la maquette, un fonctionnaire s'émut que l'article eût donné à son soldat mourant des épaulettes ; les épaulettes factieuses auraient dû disparaître si M. Pierson, député de Metz à la Délégation, n'avait fait auprès du statthalter une démarche personnelle. L'autorisation définitive dont dépendait le sort de l'œuvre fut obtenue le 15 mai 1908 seulement, après dix-sept mois d'efforts. On espérait évidemment lasser des bonnes volontés jugées inopportunes. Mais l'hostilité administrative n'a pas persisté jusqu'au bout. Le gouvernement impérial modifia lentement ses plans et l'on fut amené bientôt à penser qu'il cherchait à prendre sous son patronage, d'aucuns dirent à confisquer, la cérémonie protégée [1]. Ce fut d'abord (on le crut lorsqu'à la représentation de gala du théâtre de Metz l'emploi de l'allemand fut imposé) pour lui retirer son caractère exclusivement lorrain. Ensuite il fallut convenir que les intentions étaient plus profondes. Nul secret ne sera trahi si nous faisons allusion aux dissentiments assez vifs qui troublèrent parfois les séances du comité, et qui mirent aux prises membres actifs et membres d'honneur. Qui connut ces luttes intimes ne saurait douter de l'intrigue. M. Grégoire, introduit par surprise dans les délibérations, tenta de détourner l'entreprise pieuse de son sens et de son but ; on parlait sous son influence de solliciter l'envoi d'une délégation française officielle, d'unir au pied de la statue les uniformes des deux armées, d'applaudir aux discours alternés de représentants des deux peuples ; on entendait transformer en manifestation de réconciliation et d'oubli le témoignage de fidélité que la Lorraine et la France voulaient offrir à leurs morts. Le calcul se trouva déjoué par les révélations de la presse parisienne et lorraine [2]. Les discours du 4 octobre, revisés par la censure, ont accentué parfois lourdement la note pacifiste, et M. le comte Zeppelin, président du département, n'a pas manqué d'émettre l'espoir qu'entre deux nations unies par un deuil commun l'entente était proche. Mais ces paroles n'auraient pris d'importance internationale que si quelque autorité française se fût prêtée à les accueillir ; elles durent rester sans réponse puis-

---

[1] Cf. *Revue alsacienne illustrée*, 1908, 4e trimestre : Le monument de Noisseville.

[2] *Echo de Paris*, 29 mai 1908 ; *Courrier de Metz*, 16 juin ; *Messager d'Alsace-Lorraine*. 13 et 27 juin ; *Est républicain*, 2 juin.

qu'au dernier moment, par un brusque manquement au programme déjà publié, le délégué du gouvernement de la République se déroba. Le détail de cet incident, que l'opinion connut mal, nous permet de saisir avec une précision suffisante les mobiles secrets, dépassant largement les questions alsaciennes lorraines, qui dictèrent leur conduite nouvelle aux politiques allemands. L'essentiel d'ailleurs n'est pas là pour qui se borne à retracer l'histoire intérieure des provinces conquises. Le point important est que, durant une journée, les messins agirent à leur gré ; des rigueurs eussent trop démenti les prévenances ; la main tendue excluait le poing fermé : la frontière fut ouverte pour vingt-quatre heures aux réfractaires, aux officiers de Nancy, de Toul et de Verdun ; la politesse patiente des fonctionnaires et des gendarmes fut remarquée ; les manifestations bruyantes dont s'accompagna le défilé dans Metz des sociétés messipontaines n'entraînèrent aucune répression ; le drapeau tricolore flotta, les couleurs françaises ornèrent les boutonnières, des volontaires d'un an en uniforme crièrent : « Vive la France ! » sans que la police invisible soit intervenue. Un précédent est donc établi, dont les conséquences, suivant les circonstances, seront plus ou moins sensibles, mais sur lequel assurément il sera difficile de jamais entièrement revenir. Par là la cérémonie de Noisseville prend une valeur d'avenir, que la foule du 4 octobre, toute vibrante et passionnée qu'elle fut, ne pouvait guère soupçonner.

Le gouvernement impérial ne s'est lui-même aperçu qu'après-coup du danger. Il a montré quelque mauvaise humeur. Au Conseil général de Metz, pendant la session de novembre le président affecta de ne parler qu'allemand. La justice ordonna de saisir à Mulhouse et Strasbourg des cartes postales tricolores. M. de Wedel, dans un banquet offert, le 15 novembre, par le Conseil général de la Haute-Alsace, fit entendre « un avertissement sévère ». Les répliques des journaux indiquèrent que la tactique était maladroite ; le statthalter n'a pas insisté. Il importe au reste assez peu : la renaissance politique de l'Alsace-Lorraine est aujourd'hui assez avancée pour que des menaces, retardant peut-être l'effort émancipateur, paraissent au moins impuissantes à le briser.

PIERRE BRAUN.

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE

LE SUD AFRICAIN [1];

Historique. — Le Sud Africain anglais se compose, à l'heure actuelle, de sept contrées distinctes : la colonie du Cap (Cape Colony), le Natal, le Basutoland, le Béchuanaland, la colonie du fleuve Orange (Orange River Colony), le Transvaal, la Rhodésia et enfin le Nyasaland (autrefois le Central Africa protectorate). Cet énorme territoire s'étend sur une superficie de 3.080.369 kilomètres carrés, c'est-à-dire qu'il est six fois plus grand que la France et presque aussi vaste que l'empire des Indes. La population qui l'occupe s'élève à 8.250.000 habitants : la densité est d'environ 30 fois inférieure à celle de la France.

Les premières bases de ce superbe édifice furent jetées, il y a plus d'un siècle, au moment des guerres de la Révolution française. A l'extrémité sud de l'Afrique s'était fondée, en 1652 [2], une colonie hollandaise, qui était devenue le domaine d'exploitation de la Compagnie hollandaise des Indes Orientales. Après une période singulièrement prospère, cette Compagnie perdit petit à petit de sa puissance. Le contrôle du pays lui échappa; les Boers, auxquels étaient venus se joindre un certain nombre de protestants français à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes, avaient l'intention de se séparer de la mère-patrie et de former un Etat indépendant. Bref, l'anarchie était grande, quand éclata la Révolution française.

A la faveur des embarras de la Hollande, et sur la demande du prince d'Orange, chassé de son pays par les Français, les Anglais s'emparèrent de vive force du Cap, le 16 septembre 1795.

Des révoltes sanglantes marquèrent les premières années d'occupation, car si les Boers voulaient secouer le joug des Hollandais, ce n'était pas pour se donner de nouveaux maîtres. A la paix d'Amiens, la colonie fut restituée à ses premiers possesseurs. Mais, trois ans plus tard, dès que le traité d'Amiens eût été rompu, le gouvernement britannique s'empressa de ren-

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* des 16 avril, 1er juillet, 1er août.

[2] Ce fut le médecin hollandais Jean-Antoine van Riebeck qui, ayant visité les environs du Cap en revenant d'un voyage aux Indes (1648), eut l'idée de fonder à cet endroit une colonie. A force de démarches, il obtint de son gouvernement trois vaisseaux avec lesquels il partit et débarqua en avril 1652.

voyer une flotte vers le cap de Bonne-Espérance. Le gouverneur hollandais Jansen, après une défense héroïque, dut capituler, le 19 janvier 1806. Les Anglais étaient donc maîtres à nouveau et pour toujours de ce territoire, dont ils avaient pu apprécier la haute importance politique et coloniale. Mais ils ne comprirent pas combien leur domination était odieuse à ce peuple avide de liberté, qui allait saisir le premier prétexte pour recouvrer son indépendance.

Le traité de 1815 sanctionna la validité de cette conquête, mais en compensation, l'Angleterre devait verser 6.000.000 de livres sterling à la Hollande.

En 1807, les Anglais décrétèrent l'abolition de la traite des nègres. Cette mesure fut l'origine de l'animosité des Boers contre le gouvernement britannique. Le sentiment de haine ainsi causé entre les deux races devait s'accentuer de jour en jour. Les Boers, désireux de fuir le joug, allaient bientôt entreprendre leurs mouvements d'émigration vers le Nord, et faire ainsi le jeu des Anglais en préparant des terres à la colonisation, en augmentant le rayon d'action de l'Angleterre. Sans s'en rendre compte, les Boers devinrent les pionniers de l'Empire britannique, jusqu'au jour où, arrivés aux limites des espaces libres, ne pouvant fuir encore devant l'oppresseur, ils seront écrasés dans une lutte héroïque et sublime, après cent ans de guerre.

Ainsi donc, l'animosité entre la race boer et la race anglaise fut la cause primitive de l'expansion britannique dans l'Afrique du Sud. Par la suite, les Anglais furent poussés par d'autres mobiles; la richesse du pays, les escales qu'il offrait sur la route des Indes, la découverte des mines d'or, le programme africain conçu par Cecil Rhodes, toutes ces raisons déterminèrent le gouvernement britannique à s'étendre chaque jour davantage; mais si, au début de l'occupation, les Boers n'avaient pas été en quelque sorte butés par les mesures édictées par le conquérant, s'ils s'étaient soumis à la volonté de l'Angleterre, sans doute celle-ci ne se serait pas avancée jusqu'au Zambèze, n'aurait pas gagné les rives du Tanganyika, n'aurait pas, en un mot, conquis le vaste empire des Indes Noirés.

En 1838, l'abolition complète de l'esclavage dans toutes les possessions britanniques porta à son comble le mécontentement des colons dont plusieurs milliers décidèrent de créer des établissements indépendants. Les Boers dissidents allèrent donc, en partie, se fixer dans la région devenue depuis l'Etat libre d'Orange; d'autres franchissant le Drakensberg, fondèrent la colonie du Natal; enfin une troisième fraction, sous la conduite

de Hendrick Potgieter, traversa le Vaal River et s'établit sur le territoire actuellement occupé par la ville de Potchefstroom au Transvaal.

Dans ces contrées, conquises de haute lutte sur les indigènes, les proscrits pouvaient se croire libres et indépendants ; mais l'Angleterre profitant de ces nouvelles conquêtes devait bientôt rappeler ses anciens sujets à l'obéissance.

Vers 1844, les Boers émigrés au Sud du Vaal formèrent un nouvel état qu'ils appelèrent l'Etat libre d'Orange. Aussitôt l'Angleterre se l'appropria, ce ne fut pas sans mal, car elle eut à supporter de continuelles rebellions de la part des Basuto et autres indigènes. Les finances se trouvant par la suite en mauvais état, le gouvernement britannique finit par proposer aux Boers de leur rendre l'autonomie politique, moyennant la promesse formelle que l'esclavage ne serait pas rétabli. L'Etat libre fut donc reconstitué en 1854, et depuis, vécut un peu en dehors du mouvement Sud-Africain, jusqu'aux événements de ces dernières années.

Les émigrés, qui avaient franchi le Drakensberg et avaient, en 1840, fondé la libre République du Natalia, après de sanglants combats livrés au roi Zulu Dingaan, furent, aussitôt la conquête terminée, l'objet des attaques de l'Angleterre. Une expédition fut envoyée du Cap pour prendre possession de ce nouveau territoire.

Après avoir battu les envahisseurs dans une première rencontre, les Boers furent obligés de céder au nombre et de se retirer peu à peu dans les hautes vallées ; puis, ils regagnèrent le Transvaal. Les Anglais étaient définitivement maîtres du Natal.

Andréis Prétorius, vers 1849, arriva donc dans le Transvaal à la tête des émigrants du Natal, et se joignit à ceux qui y étaient déjà venus directement à la suite du grand treck. Nommé commandant général, il s'employa à réconcilier les transfuges avec le gouvernement britannique. Ses efforts furent couronnés de succès, et la convention de Sand River sanctionna en 1852 l'indépendance nationale des Boers. Ainsi, les Anglais reconnaissaient le courage indomptable de ce peuple et son amour ardent de la liberté, en l'autorisant à se gouverner lui-même.

Pendant 25 ans environ, le Transvaal put s'administrer librement ; mais cette période fut excessivement troublée par des dissensions intérieures, par des guerres soutenues contre les indigènes, par des embarras financiers très considérables, ainsi qu'il arrive chez toute nation jeune qui commence à se

gouverner elle-même. Aussi lorsque le pasteur de l'Eglise réformée Burgers fut nommé président de la République, résolut-il de partir pour l'Europe pour négocier un emprunt. Pendant son absence, les luttes intestines reprirent de plus belle et la guerre fut déclarée contre Secocooni, chef des belliqueuses tribus du Zutpansberg qui refusait de payer l'impôt. Les Boers ne furent pas heureux et subirent des échecs successifs. La situation s'aggravait de jour en jour. Le président Burgers, revenu d'Europe, réclama l'aide des troupes anglaises. Celles-ci, du reste, se tenaient prêtes depuis longtemps, car on craignait que la rebellion des indigènes du Transvaal ne provoquât celle de tous les nègres du Sud-Africain. Sir Théophilus Shepstone, commissaire britannique, arriva donc à Prétoria, y rétablit l'ordre, mais proclama ce pays territoire anglais le 12 avril 1877.

En opérant ainsi, les Anglais avaient redonné aux Boers l'unité qui leur manquait. La haine contre l'élément britannique allait reprendre avec plus d'acuité que jamais. Le 13 décembre 1880, l'ancien Volksraad, dispersé depuis 1877, se réunit à Paarde-Kraal, actuellement Krugersdorf. Joubert, Krüger et Prétorius, furent nommés dictateurs et les Boers assemblés sous les armes jurèrent de lutter jusqu'à la mort pour l'indépendance de leur pays. Les colons furent assiégés dans leurs fermes ; le général Joubert, battit les Anglais dans plusieurs rencontres et notamment le 27 février 1881 sur la colline de Majuba, où le général sir George Colley trouva la mort. La guerre se termina par la convention du 25 octobre 1881 qui garantissait aux habitants du Transvaal le « self government » par leur propre Volksraad sous la suzeraineté britannique.

Quelques années plus tard, en 1884, le président Krüger faisait un voyage en Europe et obtenait du gouvernement britannique, par le traité de Londres, l'indépendance sans restriction, de la République sud-africaine. La fin de cette période marque donc un recul de la puissance anglaise dans l'Afrique du Sud. Sans doute, l'Angleterre aurait pu continuer une lutte dont l'issue ne pouvait être douteuse ; mais, à cette époque, c'était Gladstone qui gouvernait. Ce grand homme d'Etat, qui passait sa vie à soutenir la liberté dans son pays et chez les autres, ne voulut pas prolonger une lutte contraire à ses principes et qui aurait entraîné des pertes énormes d'hommes et d'argent. Ce fut pour ces motifs qu'il rendit au Transvaal, pour la deuxième fois des libertés dont ce pays s'était montré si digne.

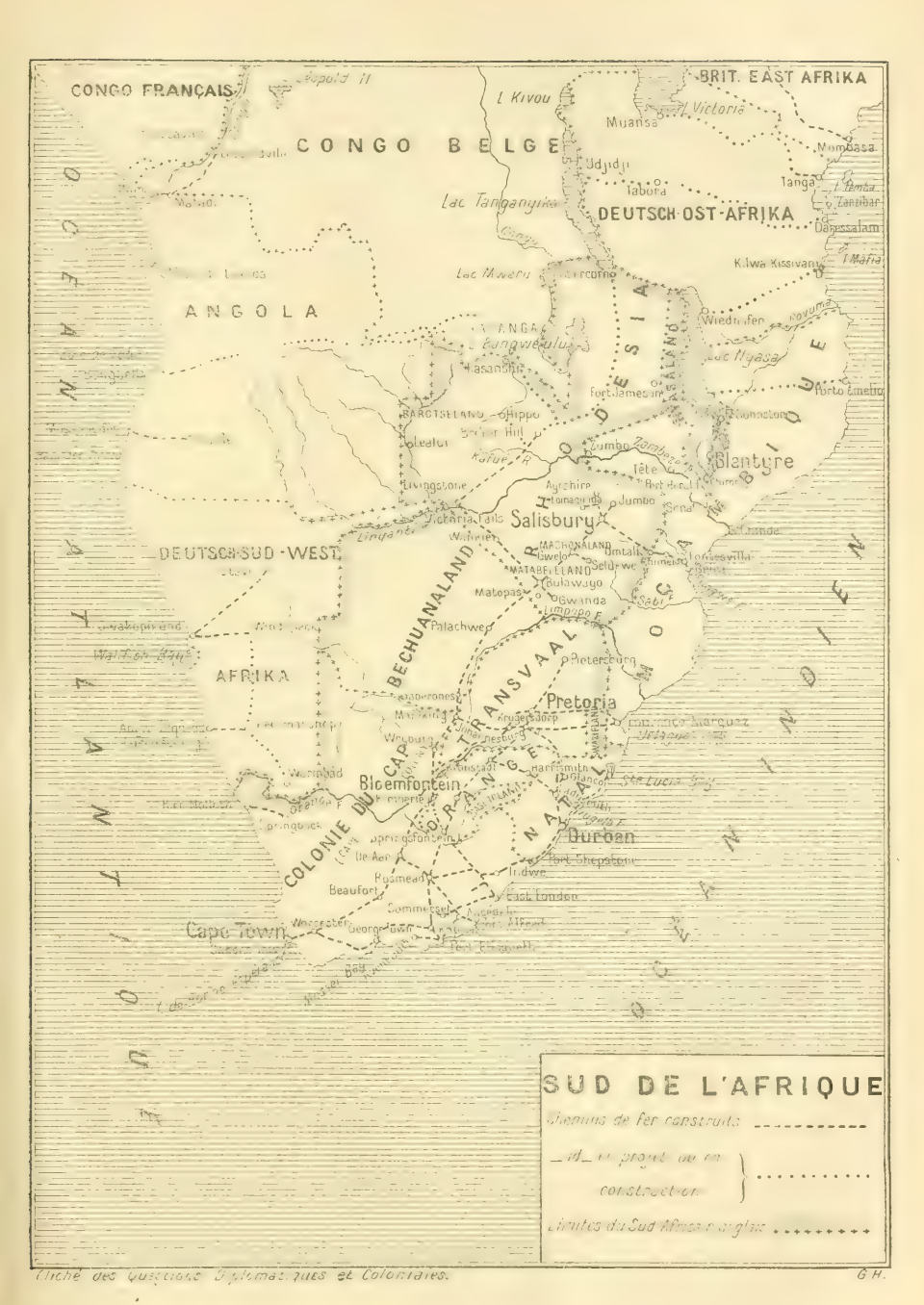
CONGO FRANÇAIS
CONGO BELGE
BRIT. EAST AFRIKA
DEUTSCH-OST-AFRIKA
ANGOLA
DEUTSCH-SUD-WEST
AFRIKA
BECHUANALAND
BASUTOLAND
TRANSVAAL
ORANGE
NATAL
COLONIE DU CAP
MOZAMBIQUE
RHODESIA
Salisbury
Blantyre
Pretoria
Bloemfontein
Durban
Cape Town
Beaufort
East London
Lac Tanganyika
Lac Nyasa
Victoria
Mombasa
Tanga
Zanzibar
Dar-es-Salam
Kilwa Kissivani
Mafia
Tabora
Udjidji
Muansa
Kivou
Lac Mweru
Lindi
Porto Amelia
Fort Jameson
Fort Shepstone
Indwe
Palachwe
Pietersburg
Lourenço Marquez
Mafeking
Kimberley
Krugersdorp
Johannesburg
Vryburg
Kuruman
Upington
Prieska
Hopetown
Aliwal North
Ladybrand
Harrismith
Dundee
Ladysmith
Pietermaritzburg
Kimberley
Bulawayo
Gwanda
Matopas
Selukwe
Umtali
Tete
Ayschire
Jumbo
Livingstone
Victoria Falls
Wankie
Lindani
Kafue R.
Zambezi
Sabi
Limpopo R.
Orange R.
Vaal R.
Tugela R.
Kei R.
Fish R.
Orange River
Walfisch Bay
Windhoek
Omaruru
Karibib
Swakopmund
Mossamedes
Benguela
Loanda
Ambriz
Boma
Matadi
Stanleyville
Kindu
Lukolela
Bangala
Lukungu
Kasai
Lulua
Kassanje
Lubilai
Lomami
Lualaba
Kivou
Victoria
Muansa
Udjidji
Tabora
Tanga
Mombasa
Zanzibar
Dar-es-Salam
Kilwa Kissivani
Mafia
Lindi
Porto Amelia
Fort Jameson
Fort Shepstone
Indwe
Palachwe
Pietersburg
Lourenço Marquez
Mafeking
Kimberley
Krugersdorp
Johannesburg
Vryburg
Kuruman
Upington
Prieska
Hopetown
Aliwal North
Ladybrand
Harrismith
Dundee
Ladysmith
Pietermaritzburg
Kimberley
Bulawayo
Gwanda
Matopas
Selukwe
Umtali
Tete
Ayschire
Jumbo
Livingstone
Victoria Falls
Wankie
Lindani
Kafue R.
Zambezi
Sabi
Limpopo R.
Orange R.
Vaal R.
Tugela R.
Kei R.
Fish R.
Orange River
Walfisch Bay
Windhoek
Omaruru
Karibib
Swakopmund
Mossamedes
Benguela
Loanda
Ambriz
Boma
Matadi
Stanleyville
Kindu
Lukolela
Bangala
Lukungu
Kasai
Lulua
Kassanje
Lubilai
Lomami
Lualaba
Kivou
Victoria
Muansa
Udjidji
Tabora
Tanga
Mombasa
Zanzibar
Dar-es-Salam
Kilwa Kissivani
Mafia
Lindi
Porto Amelia
Fort Jameson
Fort Shepstone
Indwe
Palachwe
Pietersburg
Lourenço Marquez
Mafeking
Kimberley
Krugersdorp
Johannesburg
Vryburg
Kuruman
Upington
Prieska
Hopetown
Aliwal North
Ladybrand
Harrismith
Dundee
Ladysmith
Pietermaritzburg
Kimberley
Bulawayo
Gwanda
Matopas
Selukwe
Umtali
Tete
Ayschire
Jumbo
Livingstone
Victoria Falls
Wankie
Lindani
Kafue R.
Zambezi
Sabi
Limpopo R.
Orange R.
Vaal R.
Tugela R.
Kei R.
Fish R.
Orange River
Walfisch Bay
Windhoek
Omaruru
Karibib
Swakopmund
Mossamedes
Benguela
Loanda
Ambriz
Boma
Matadi
Stanleyville
Kindu
Lukolela
Bangala
Lukungu
Kasai
Lulua
Kassanje
Lubilai
Lomami
Lualaba
Kivou
Victoria
Muansa
Udjidji
Tabora
Tanga
Mombasa
Zanzibar
Dar-es-Salam
Kilwa Kissivani
Mafia
Lindi
Porto Amelia
Fort Jameson
Fort Shepstone
Indwe
Palachwe
Pietersburg
Lourenço Marquez
Mafeking
Kimberley
Krugersdorp
Johannesburg
Vryburg
Kuruman
Upington
Prieska
Hopetown
Aliwal North
Ladybrand
Harrismith
Dundee
Ladysmith
Pietermaritzburg
Kimberley
Bulawayo
Gwanda
Matopas
Selukwe
Umtali
Tete
Ayschire
Jumbo
Livingstone
Victoria Falls
Wankie
Lindani
Kafue R.
Zambezi
Sabi
Limpopo R.
Orange R.
Vaal R.
Tugela R.
Kei R.
Fish R.
Orange River
Walfisch Bay
Windhoek
Omaruru
Karibib
Swakopmund
Mossamedes
Benguela
Loanda
Ambriz
Boma
Matadi
Stanleyville
Kindu
Lukolela
Bangala
Lukungu
Kasai
Lulua
Kassanje
Lubilai
Lomami
Lualaba
SUD DE L'AFRIQUE
Chemins de fer construits
id. en projet ou en construction
Limites du Sud Africain anglais
Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.
G.H.

Bien que vainqueurs, les Boers sentaient toujours que leur voisin était prêt à fondre sur eux à la première occasion, les progrès qu'il faisait à l'Ouest et à l'Est de leur République en étaient la preuve. Leur haine contre tout ce qui était Anglais ne s'atténuait pas. Cependant ces sentiments hostiles auraient peut-être fini avec le temps par s'émousser, si, tout d'un coup, on n'eut découvert les mines de diamant de Kimberley et les mines d'or du Transvaal. A ce moment, l'état de la nouvelle République n'était pas prospère. Le gouvernement luttait sans grand succès contre des difficultés politiques et financières analogues à celles qui signalèrent la présidence Burgers. On ne payait plus les fonctionnaires, les impôts ne rentraient pas, les fermiers ne pouvaient plus vendre leurs produits.

L'annonce de la découverte des diamants à Kimberley et du gisement d'or de Sheba fut le signal d'un bouleversement général et le début d'une ère de prospérité. Des compagnies puissantes se formèrent, le trésor public se remplit et, avec l'équilibre du budget, l'ordre moral se rétablit. Mais, les Boers ne prévoyant pas encore l'avenir réservé à leur pays, luttèrent de toute leur force contre les envahisseurs. Au lieu de chercher à canaliser le mouvement à leur profit, ils voulurent l'enrayer. De là peut-être naquit un sentiment d'impuissance qui raviva des plaies à peine cicatrisées. Les Boers, en effet, devant les résultats merveilleux obtenus par les étrangers, devaient regretter les concessions livrées pour un morceau de pain et dont leur clairvoyance n'avait pu sonder la richesse. De plus, le gouvernement fut, en peu de temps, noyé dans l'avalanche d'émigrants qui arrivaient de partout. Il fallait tout organiser à la hâte, lois minières, transports, réseau télégraphique, et ceux qui avaient assumé la tâche de diriger la République, peu initiés à l'activité de notre civilisation ne pouvaient suffire à tout. C'est alors que les hommes d'Etat boers, firent appel pour gérer les affaires, à un Hollandais, le Dr Leyds. C'est lui qui dirigea avec le président Krüger, la politique de la République jusqu'à la rupture définitive avec l'Angleterre. Du côté de celle-ci, entrait en scène Cecil Rhodes, et dès lors s'engagea un duel à mort dont la suprématie dans l'Afrique du Sud était le prix. Leyds et Rhodes furent les deux champions de cette lutte ardente qui se termina par le triomphe du pavillon britannique.

Bien que, dès l'entrée en ligne de Cecil Rhodes, d'autres conquêtes fussent envisagées et mises à exécution, il vaut mieux pour la clarté du récit, terminer l'historique de la lutte de l'Angleterre avec les Républiques sud-africaines.

Dès le début de l'industrie aurifère (1885) les Anglais comprirent le rôle que le Transvaal jouerait désormais dans l'histoire du Royaume-Uni. Après avoir fondé eux-mêmes la ville de Johannesburg, et l'avoir peuplée en grande partie, ils commencèrent à élever des revendications. Ils voulaient, ayant consacré leurs efforts et leurs capitaux à la prospérité de la République, participer au gouvernement et pouvoir être nommés aux emplois publics.

De son côté, le Transvaal s'organisait à l'européenne et s'armait politiquement, économiquement et militairement, en vue des conflits futurs, qu'il était aisé de prévoir. La prospérité augmentait de jour en jour, malgré le krach de 1889 sur les mines d'or ; mais plus les résultats acquis étaient importants, plus aussi les étrangers fixés au Transvaal, les Uitlanders, se sentaient gênés par des mesures souvent trop draconiennes. On désirait des réformes, dont quelques-unes étaient certainement sérieuses et auraient mérité d'être prises en considération par le gouvernement boer. Réunir ces mécontents, fomenter avec leur concours des révoltes contre la république Sud-Africaine, fut alors le but que se proposèrent certains hommes politiques et financiers anglais sous l'action directrice de Cecil Rhodes.

Conférences, articles de journaux, tout fut mis à contribution pour ameuter l'opinion contre les Boers. Lorsque les meneurs se crurent assurés du succès, Cecil Rhodes lança le fameux raid Jameson. On sait l'issue de cette expédition. Le 1er janvier 1896, les Boers étaient vainqueurs des bandes du docteur à quelques milles de Johannesburg, et ramenaient à Prétoria un grand nombre de prisonniers.

Ce fut à Londres et dans le monde entier une émotion indescriptible. Bien que les Boers se fussent montrés très généreux dans la circonstance, en graciant les auteurs de ce fâcheux coup de mains, dont les quatre principaux avaient été condamnés à mort, les relations n'en restèrent pas moins très tendues.

Après quelque temps de repos et de tranquillité relatifs, juste ce qu'il fallait pour laisser aux esprits le loisir de se calmer, la campagne sourde recommence. Pour faire tête à l'orage qu'ils sentent de plus en plus menaçant, l'Orange et le Transvaal resserrent encore les liens qui les unissent déjà. Le 17 mars 1897, un traité d'alliance défensive est signée à Bloëmfontein par les représentants des deux Républiques.

Sous prétexte de sauvegarder les intérêts des Uitlanders, les Anglais s'efforcèrent tout d'abord de créer un courant d'opinion en leur faveur. Certes, cette question des réformes était très

importante puisque, de la solution adoptée, pouvait dépendre l'essor minier du Transvaal et du Sud-Africain; mais elle était envisagée par les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne sous un aspect un peu différent. Pour eux on y trouvait non seulement des raisons d'intérêt commercial mais aussi des motifs d'intervention.

Lorsque l'opinion parut suffisamment préparée, les Anglais entrèrent en lutte ouverte. Peu à peu, le Président Krüger céda sur bien des points, en particulier sur les réformes réclamées au nom de l'humanité. Il était cependant évident que le régime des concessions unilatérales ne pouvait durer indéfiniment. Un moment devait arriver où les Républiques diraient le « non possumus » et seraient obligées de recourir aux armes pour défendre ce qui leur restait de souveraineté. L'Angleterre aurait pu prendre l'initiative de l'ultimatum ; mais cela eût été impopulaire et impolitique. En forçant la main à son adversaire en l'acculant à la nécessité de rompre le premier, elle conservait sa position en disant au monde : Ce n'est pas moi qui l'ai voulu. Bismarck n'avait-il pas agi de la sorte à notre égard en 1870?

Le Président Krüger lança son ultimatum le 9 octobre 1899. Le 12, les Boers franchissaient la frontière du Natal et occupaient le défilé de Laings-Neck. Peu après ils s'avançaient sur Mafeking et Kimberley à l'Ouest et mettaient le siège devant ces deux villes, pendant que quelques-uns des leurs franchissant le fleuve Orange envahissaient, mais mollement, le Nord-Est de la Colonie du Cap. Les Anglais surpris, non de ce qui arrivait, mais de l'offensive hardie des Boers furent tout désemparés. Les échecs succédaient aux échecs surtout au Natal où Ladysmith était cerné avec toute la division de sir George White et aux environs de Kimberley où lord Methuen était tenu en respect par les troupes de Kronje.

Il ne fallait plus songer à fêter la Christmas à Prétoria, mais à s'organiser. L'Angleterre devait regarder froidement la situation et compter avec un adversaire résolu et bien armé. Ce n'était plus d'une promenade militaire qu'il s'agissait, mais d'une guerre longue, exigeant beaucoup d'hommes et d'argent. Les désastres de Colenso et Maggerstontein ouvrirent les yeux aux Anglais. Lord Roberts, le vainqueur de Kandahar, ayant pour chef d'état-major lord Kitchener, prit la direction des opérations qui, grâce à de nombreux renforts, tournèrent à l'avantage des Anglais.

Dès son arrivée, lord Roberts concentra tous ses efforts sur Kimberley, il espérait ainsi, refoulant un des principaux

groupes des forces ennemies, envahir l'Orange et par contre-coup dégager le Natal et débloquer Ladysmith. C'est ce qui arriva. Marchant avec une armée nombreuse sur Kimberley, le généralissime en fit lever le siège et fut assez heureux pour faire capituler, le 27 février 1900, les troupes du général boer Kronje.

Après ces événements, les présidents des deux Républiques firent des ouvertures de paix à l'Angleterre. Celle-ci les repoussa. L'existence des deux Etats indépendants aurait été pour elle une menace constante. Laisser le Transvaal et l'Orange libres, c'eût été abdiquer la suprématie dans le Sud-Africain, c'eût été perdre le bénéfice de cent années d'efforts ; cela l'Angleterre ne le voulait pas et même ne le pouvait pas.

Les opérations subirent un temps d'arrêt, nécessité par le besoin d'assurer ses communications avec le Sud où de petits détachements ennemis les coupaient à chaque instant. Cependant le 30 avril, lord Roberts reprenait son mouvement avec une armée formidable. Le 12 mai, il occupait Kronstadt, après bien des journées sanglantes, enfin le 5 juin, les troupes anglaises faisaient leur entrée à Prétoria.

La guerre n'était pas finie pour cela ; le gros des troupes républicaines sous Botha avait bien été refoulé vers le Nord du Transvaal, mais n'avait pas été détruit; d'autre part des détachements importants sous les ordres de Dewet, Ollivier, Delarey, sillonnaient le Sud, l'Est et l'Ouest, glissant entre les colonnes jetées à leur poursuite, se montrant partout et toujours.

Afin de détruire le dernier groupement important de l'adversaire, qui avait gagné avec le gouvernement le Nord du Transvaal, des forces sérieuses furent dirigées de ce côté. Elles parvinrent à dissocier les commandos, mais non à les réduire à merci. Au lieu d'avoir une forte armée concentrée à combattre, on eut affaire à mille colonnes intrépides et audacieuses. Les principales opérations étaient finies sans doute, mais la guerre de guerillas commençait. Elle dura plus d'un an.

Il est inutile de rappeler ici tous les épisodes héroïques qui ont marqué l'agonie d'un peuple libre. En face des Anglais tenaces et braves qui harcelaient sans répit les détachements nombreux tenant encore campagne, les Boers courageux à l'excès, puisant dans leur indomptable patriotisme une énergie toujours nouvelle, luttaient pied à pied, ne livrant leur indépendance que par lambeau, après des combats acharnés et sublimes.

Enfin à bout de force, ils se soumirent au vainqueur. En vain, le président Krüger chercha un appui en Europe; l'Europe

resta sourde et insensible. Le 31 mai 1902, le protocole de paix était signé à Prétoria. Une fois de plus, le nombre et la force avaient vaincu. L'Angleterre triomphait, mais elle payait durement sa victoire. Près de 300.000 hommes en Afrique, près de 5 milliards de frais de guerre, tel est le bilan de cette lutte pour le Royaume-Uni. La grandeur de l'effort, marque le prix attaché à cette conquête.

Désormais, le Transvaal et l'Orange seront colonies anglaises et entreront dans la composition de cet empire sud-africain que les Anglais s'efforcent d'unifier, comme nous le verrons plus loin.

***

Pendant que l'Angleterre cherchait ainsi à réduire le Transvaal et l'Orange, elle ne perdait pas de vue les territoires voisins, dont la possession, sans être d'une importance aussi grande, lui était nécessaire, afin de lui donner pleine liberté d'action. Si nous n'avons pas parlé de ses accaparements successifs, c'était pour ne pas interrompre le bref récit de la lutte centenaire anglo-boer. Toutefois les événements que nous allons exposer sommairement sont connexes des événements transvaaliens, en ce sens que les conquêtes successives étaient destinées, non seulement à agrandir le domaine colonial britannique, mais encore et surtout à isoler les deux Républiques, à les enserrer dans une étreinte aussi étroite que possible.

Les Cafres furent les premiers adversaires que les Anglais rencontrèrent dans l'Afrique du Sud. La conquête de leur territoire commencée en 1834, ne fut définitivement achevée qu'en 1853, après une révolte générale, que les Anglais mirent trois ans à dompter. Dès 1843, les Anglais avaient, ainsi que nous l'avons vu, envahi le Natal et s'en étaient emparés, refoulant une fois de plus les Boers vers le Nord et vers l'Ouest et étaient devenus les voisins des belliqueuses populations du Zululand. Ce fut pendant une trentaine d'années, une suite ininterrompue de conflits et de luttes sanglantes. En 1879, l'Angleterre résolut d'abattre cette puissance qui, en voie d'organisation, pouvait créer à un moment donné de grands embarras. Elle commença donc contre le roi Cettiwayo, la fameuse campagne qui coûta la vie au Prince Impérial, fils de Napoléon III, tué le 1er juin au ravin de Varsin Kraal. Trois mois après Cettiwayo était capturé, et la paix rétablie. En 1887, le pays était définitivement annexé et devenait colonie anglaise.

Plus au Nord, enclavé en partie dans le Transvaal, se trouvait encore un petit état nègre indépendant : le Swazieland. Par

une convention en date du 27 février 1884, les Boers et les Anglais s'étaient interdits réciproquement d'annexer ce pays; mais la force des choses rend parfois vaines les conventions internationales. Les Boers ne devaient pas tarder à s'en apercevoir. L'Angleterre, en effet, développant son plan d'investissement et de domination assurait par traité sa prépondérance sur le Swazieland. Elle profitait immédiatement de cette nouvelle conquête pour l'offrir au Transvaal, qui la désirait, et pour obtenir en échange des concessions très importantes, surtout en ce qui concernait l'établissement des chemins de fer. Ce ne fut pas aisé à obtenir, car le gouvernement transvaalien se rendait bien compte qu'il allait, par le fait même, dépendre économiquement de l'Angleterre, et que le nombre des Uitlanders maudits s'accroîtrait d'autant plus que les communications seraient plus rapides. Il fallut céder. Le développement du pays l'exigeait; mais on ouvrait la voie aux envahisseurs.

Entre temps, l'Angleterre avait aussi jeté son dévolu sur Lourenço-Marquez, le seul port capable de donner au Transvaal une sortie sur l'Océan, sans pénétrer en territoire anglais. Vers 1868, le président Prétorius avait essayé d'annexer une partie de la rivière Maputa. Immédiatement le gouvernement portugais, qui occupait ce territoire, protesta. Le gouvernement de la colonie du Cap en fit autant, peut être plus par désir de tirer profit, le cas échéant, de la discussion, que par raison de droit acquis. Après plusieurs années de pourparlers, les parties se décidèrent à faire juger le différend par un arbitre. Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République Française, fut choisi d'un commun accord. Le 24 juillet 1875, l'arrêt était rendu. Le Portugal conservait Lourenço-Marquez et la baie de Delagoa. Cette décision, basée sur le respect des droits conventionnels et sur une longue possession de plus de deux cents ans, n'était pas pour plaire à l'Angleterre, qui, si elle avait occupé ce poste, aurait pu entraver toute l'organisation militaire du Transvaal et lui imposer de plus en plus sa volonté. Il fallut cependant faire contre mauvaise fortune bon cœur et remettre à plus tard une annexion, qui aura lieu fatalement un jour ou l'autre.

Cependant, en dépit de ce contre-temps, le blocus du Transvaal et de l'Orange vers l'Est, était réalisé aussi étroitement que possible. L'étreinte du côté de la frontière occidentale était tout aussi effective, sinon plus puissante.

Au Nord de la colonie du Cap et à l'Ouest de l'Etat libre d'Orange se trouvait un vaste territoire, nommé Griqualand-West. Cette province, longtemps ignorée, devint un jour

célèbre par suite de la découverte des mines de diamants. Dès l'année 1871, un an après que l'annonce des merveilleuses trouvailles se fut répandue, le gouvernement de la colonie du Cap invitait le chef des Griqua, un Bushman nommé Waterboer, à implorer la suzeraineté britannique. Celui-ci s'empressa de répondre à ce désir. Déjà les mineurs accourus dans ce nouvel Eldorado avaient constitué la République de l'Adamanta ; l'Angleterre passa outre à leurs doléances et ne tint aucun compte du fait accompli. D'autre part, l'Etat-Libre d'Orange considérait une partie de ce territoire comme lui appartenant. Devant les revendications trop puissantes de l'Angleterre, les Boers du Vrijstaat consentirent, en 1877, à céder le territoire contesté moyennant une indemnité de 900.000 livres sterling. En 1880, le Griqualand fit partie de la colonie du Cap. C'était la première étape dans la marche vers le Nord, marche rapide et habilement conduite qui, en dix ans, conduit aux rives du Tanganyika. Car, si la lutte contre les Boers est un des motifs de ces empiétements successifs, il faut rechercher la cause principale de la ruée britannique vers ces régions dans la politique africaine, qui commence à se préciser dans la pensée du gouvernement. L'Angleterre, conduite par les impérialistes, veut se créer un immense empire africain. La formule « du Cap au Caire » est le cri de ralliement de toutes les énergies coloniales africaines, et ces énergies sont certaines de trouver dans le gouvernement du Cap d'abord, dans celui de la métropole ensuite, un appui assuré. Pendant que l'action britannique se fait sentir sur les bords du Nil, Cecil Rhodes peut, sans crainte d'être désavoué, entreprendre la conquête de l'Afrique Australe. Mais si cette conquête est décidée, il faut que l'Angleterre soit seule maîtresse de ce nouvel empire ; il faut que son action, que son influence y soient prédominantes, que sa race y gouverne, et c'est pour cette raison, qu'à présent encore plus que par le passé, les républiques boers sont destinées à disparaître.

Dans cette invasion britannique, bien des intérêts seront violés ; il le fallait. Quand la nécessité les aiguillonne, les Anglais n'hésitent jamais. Pas de sentiments, mais une politique essentiellement pratique, qui peut temporiser, mais qui sait toujours agir au moment voulu.

En remontant encore plus au Nord et en longeant la frontière occidentale des républiques sud-africaines, se trouvait un vaste territoire, connu actuellement sous le nom de Bechuanaland-Protectorate. Ce territoire était convoité par plusieurs compétiteurs. D'abord les Anglais, dont les pasteurs avaient déjà

répandu les doctrines anglophiles parmi les peuplades indigènes et jusque dans l'entourage du roi Kama, qui gouvernait la majorité de ces tribus ; puis les Boers, qui, ayant traversé le Limpopo, avaient fondé deux petits Etats sur la rive droite, le Stellaland et le Goosen, destinés plus tard, dans leur pensée, à être annexés au Transvaal. Par la convention anglo-boer de février 1884, relative au Swazieland, les Anglais obtenaient, entre autres, que le Limpopo fût choisi comme limite du Transvaal. C'était du même coup arrêter l'empiétement des Boers vers l'Ouest, dans le but de tendre la main aux Allemands qui étaient les troisièmes compétiteurs du Bechuanaland.

Ceux-ci, en effet, songeaient, en 1884, à se créer un empire colonial. Se rappelant que les habitants des deux républiques sud-africaines avaient avec eux des affinités de mœurs et de langage, qu'ils pouvaient compter sur leurs sympathies, ils se résolurent, eux aussi, à s'établir dans l'Afrique du Sud. En 1883, un négociant de Brème, nommé Luderitz, s'était fait céder par les indigènes la baie d'Angra-Pequeña. De son côté, le Dr Nachtigal agrandissait encore le domaine en passant des traités avec des roitelets nègres de la côte et de l'intérieur. Le Portugal, d'autre part, avait autorisé l'Allemagne à prolonger l'hinterland de la nouvelle colonie jusqu'au Zambèze. Il s'en fallait de peu que les Allemands et les Boers ne se réunissent, barrant ainsi la route à l'expansion britannique vers le Nord. Des négociations s'ouvrirent à ce sujet entre Prétoria et Berlin. Un projet de chemin de fer transafricain de l'Est à l'Ouest fut même élaboré.

Le moment était critique pour l'Angleterre. Elle n'hésita pas. Quelques chefs indigènes, réclamèrent l'appui de l'Angleterre dans leurs luttes intestines. Aussitôt ses troupes franchirent l'Orange, montèrent hardiment vers le Nord et s'enfoncèrent comme un coin entre les pays boers et la nouvelle colonie allemande. Le Bechuanaland fut déclaré protectorat britannique en 1885. Un autre pas en avant fut fait en 1887 par l'annexion du royaume de Kama, qui, sur les conseils du Révérend John Mackensie, avait demandé aide et protection à l'Angleterre. En 1888, la région située à l'ouest du lac Ngami rentrait également dans la sphère d'influence britannique, et enfin un traité était passé avec Lobengula, roi du Matabélé, traité par lequel ce souverain se mettait sous le protectorat anglais.

Maintenant que les hommes d'Etat de Sa Majesté britannique n'avaient plus à craindre la menace qui avait failli entraver leurs projets, il fallait fixer les frontières des nouvelles acquisitions de l'Angleterre. Un accord intervint avec l'Allemagne

à ce sujet. La nouvelle démarcation mettait fin au rêve, un moment caressé par les Allemands, de tendre la main aux Boers des républiques sud-africaines. Ce recul, le gouvernement allemand le justifiait par le peu de valeur des territoires convoités; mais le véritable motif, il faut le chercher dans la crainte que la politique coloniale n'engage l'Allemagne dans des complications de nature à affaiblir son rôle politique en Europe. A ce moment aussi, le prince de Bismarck ne voulait, sous aucun prétexte, s'aliéner la sympathie de l'Angleterre. Ne disait-il pas au Reichstag, le 6 février 1891 : « L'Angleterre est plus importante pour nous que le Zanzibar et toute l'Afrique orientale. »

Après que la conférence de Berlin eut, en 1885, donné à l'Etat indépendant du Congo l'embouchure du grand fleuve africain, le Portugal, qui avait été évincé malgré l'appui de l'Angleterre, rêva de créer un empire colonial lusitanien d'un océan à l'autre en réunissant ses possessions du Mozambique et de l'Angola. Le gouvernement britannique lui-même avait reconnu le bien fondé de ces espoirs dans un accord signé avec le cabinet de Lisbonne le 26 février 1884, accord que, malheureusement pour eux, les Portugais ne voulurent pas ratifier.

Lorsque, trois ans plus tard (1887), le royaume de Kama fut annexé et que les Anglais furent arrivés à la limite sud du Matabeleland et du Mashonaland, pays que les Portugais considéraient comme rentrant dans leur zone d'influence, les alliés de la veille commencèrent à ne plus s'entendre. L'Angleterre, poussée de plus en plus par Cecil Rhodes, qui rêvait d'établir sur les rives du Zambèze, et jusqu'aux confins du Congo, une puissante Compagnie à charte, prétendit que les territoires convoités étaient sans maîtres, puisqu'ils n'étaient pas occupés effectivement. De son côté, le Portugal, se basant sur les travaux de ses explorateurs, sur les conventions passées avec les chefs de tribus, sur les établissements de ses missionnaires et de ses commerçants, affirmait ses droits sur ces territoires.

Afin de hâter la marche des événements, l'Angleterre résolut, au lieu d'entrer dans des discussions stériles, de mettre le Portugal devant le fait accompli. Vers le milieu de 1888, C. P. Rudd, agissant de concert avec Cecil Rhodes, partit en expédition secrète au nord du Transvaal. Il se rendit à Bulawayo, auprès de Lobengula, et en revint avec un traité en bonne et due forme par lequel le roi donnait aux Anglais le monopole exclusif de l'exploitation des mines sur tout son territoire, c'est-à-dire sur le Matabeleland et le Mashonaland. Ainsi, d'après l'expression du *Times*, la Grande-Bretagne avait étendu ses deux mains puissantes jusqu'aux rives du Zambèze.

Quand il connut cette convention, le Portugal protesta, car il ne reconnaissait pas à Lobengula le droit de disposer en quoi que se soit de ses Etats et en particulier du Mashonaland. Cette réclamation fut inutile. Le 29 octobre 1889, la reine d'Angleterre signait la fameuse Charte, conférant à la « British South Africa Company » les pouvoirs les plus étendus sur les territoires du bassin du Zambèze.

Aussitôt en possession de cette charte, Cecil Rhodes se décida à agir. Il organisa rapidement une expédition (appelée expédition des pionniers) qui avait pour but, tout en ménageant la susceptibilité de Lobengula, de gagner le mont Hampden, c'est-à-dire la région où le Portugal pouvait faire valoir des droits plus anciens.

Parti le 15 juin 1890, le corps des pionniers se dirigea par Victoria et Charter, sur Salisbury où il parvint trois mois plus tard, sans tirer un coup de fusil et après avoir jalonné sa route d'un certain nombre de fortins qu'occupait une petite garnison. Le pays était ainsi effectivement tenu, c'est ce que voulait Cecil Rhodes.

Le Portugal, fort de ses droits, réclama contre la violation de sa sphère d'influence.

L'Angleterre demeura sourde.

Pendant ce temps, des incidents survenaient aux environs du lac Nyasa, où des missionnaires et des commerçants anglais avaient fondé une Société d'exploitation, « l'African Lakes Company », dans des régions que lord Salisbury lui-même avait reconnu comme n'entrant pas dans la zone d'action de la Grande-Bretagne [1]. Serpa Pinto avait été envoyé par le gouvernement portugais pour châtier la tribu des Makalolo; les Anglais prirent fait et cause pour ceux-ci et adressèrent à Lisbonne un ultimatum ainsi conçu : « Le gouvernement bri-
« tannique désire avec insistance que les instructions suivantes
« soient données immédiatement par télégraphe au gouver-
« neur du Mozambique : rappelez aussitôt toutes les forces por-
« tugaisesse trouvant actuellement dans le Shiré, ainsi que
« sur le territoire des Makololo et dans le Mashonaland. Le
« gouvernement britannique est d'avis que, faute de cela, les
« assurances données par le gouvernement portugais ne sont

[1] Quelques années auparavant, en effet, lord Salisbury, chef du cabinet anglais disait : « L'African Lakes Company ne rencontre d'hostilités que chez les Arabes, « qui ont à redouter si elle réussit la fin de la traite des esclaves. Aucune difficulté « ne lui a été suscitée par les Portugais. Le gouvernement anglais favorisera volon- « tiers les entreprises de ses nationaux; mais, ces territoires n'appartenant pas à « l'Angleterre et n'étant pas placés sous son protectorat, l'action du gouvernement « se trouve limitée. »

« qu'illusoires et M. Petre se verra forcé, conformément à nos « instructions, de quitter immédiatement Lisbonne. »

Le Portugal ne se sentant pas de taille à lutter, céda en demandant à l'Angleterre de soumettre le différend à l'arbitrage ; mais celle-ci, sous divers motifs, éluda la solution proposée. Le 20 août 1890, une convention était signée par les deux puissances. Le Portugal acceptait comme limites du Mozambique le cours du Ruo et du Shiré au nord et à l'est du Mashonaland. De plus le pays des Barotsé rentrait dans la sphère d'influence anglaise. Le Portugal en entier se souleva quand on apprit les clauses de la convention Les Cortès refusèrent de la ratifier et de nombreux volontaires s'embarquèrent pour le Mozambique.

Des combats eurent lieu, en particulier à Andrada, Les Portugais furent vaincus, une escadrille anglaise força les embouchures du Zambèze. Maîtresse de la situation, l'Angleterre imposa sa volonté. Le 11 juin 1891, un traité fut signé entre les deux puissances, afin de régler définitivement la question en litige. Le Portugal cédait devant toutes les prétentions de l'Angleterre, reconnaissait comme appartenant à la Grande-Bretagne, le Manicaland, le Mashonaland, le Matabeleland, le pays des Barotsé et recevait, en compensation du premier de ces territoires, 80.000 kilomètres carrés de terrain entre le Shiré et Zumbo.

La délimitation était donc faite d'une façon générale. La Rhodésia et le Central Africa Protectorate (actuellement Nyasaland) étaient fondés. Restaient les détails de frontière qui furent réglés entre l'Angleterre et le Portugal en 1897 et par l'arbitrage du roi d'Italie en 1905. Cecil Rhodes avait donc désormais les coudées franches, aucune complication extérieure ne pouvait plus entraver l'exécution de ses plans ; mais il fallait compter avec les difficultés intérieures qui furent du reste assez vite vaincues. Lobengula, d'abord complice et allié des Anglais, était bientôt réduit à l'impuissance, deux révoltes des Matabelé étaient étouffées. Bref, en 1898, le pays, entièrement pacifié et soumis, s'organisait rapidement, se couvrait de chemins de fer et permettait à l'influence anglaise de s'étendre jusqu'aux confins de l'Etat indépendant du Congo et jusqu'aux rives des grands lacs Tanganyika et Nyassa.

Ainsi se réalisait une grande partie du plan colonial africain dont, depuis vingt ans, le gouvernement britannique poursuivait l'exécution. Ainsi se fondait cet immense empire des Indes Noires, aujourd'hui déjà riche et puissant, et dont l'Angleterre peut être fière à juste titre. Sans doute, il est permis de ne pas

approuver les moyens dont elle s'est servie pour arriver à ses fins, de lui reprocher d'avoir fait souvent preuve d'un abus prémédité de sa force, mais on ne peut s'empêcher de rendre justice à sa ténacité et à son énergie, d'admirer la largeur d'idées de ses vues politiques, le sens pratique de son gouvernement et aussi l'orgueil d'une race qui ne recule devant aucun sacrifice quand il s'agit de la plus grande Angleterre.

Qu'adviendra-t-il de ces colonies placées à l'heure actuelle à côté les unes des autres, sans que des liens bien étroits ne les unissent entre elles ? Quel sera l'avenir de ces fractions de l'empire britannique rattachées à la mère patrie de façons différentes, gouvernées par des moyens divers, et dont les efforts tendent néanmoins à se grouper pour atteindre à un développement plus rapide et plus intense ?

Formeront-elles une fédération ou un Etat unifié ? L'union sera-t-elle intime, sous une direction unique, ou bien chaque colonie, conservant une certaine indépendance, laissera-t-elle à une autorité unique le soin de régler les questions d'intérêt général ? Des négociations sont entamées sur ce sujet et des délégués du Cap, du Natal, du Transvaal et de l'Orange examinant actuellement ces différents objets.

Après avoir donné un rapide aperçu sur l'organisation et sur les ressources économiqnes et financières de chacune des colonies du Sud-Africain, nous envisagerons l'avenir de cet empire colonial, en nous basant sur le passé des peuples qui le composent et sur les aspirations de la race qui se fonde.

E. de Renty,
Capitaine d'infanterie breveté.

L'ÉMIGRATION BRITANNIQUE DEPUIS TRENTE ANS

Le *Commercial, Labour and Statistical Department* du *Board of Trade* vient de publier le document annuel qu'il consacre aux mouvements de la population en Angleterre, en ce qui concerne l'émigration et l'immigration, document dont le semblable n'existe pas chez nous, et dont nous avons déjà, dans cette même revue, regretté l'absence [1].

L'attention qui se porte de plus en plus sur les questions de cette nature, à notre époque d'émigration intensive, peut trouver à se fixer utilement sur un résumé de ce travail, qui nous met sous les yeux le développement de l'émigration britannique depuis trente années (1878-1907).

On sait vaguement, dans le public, que cette émigration, après avoir été longtemps la plus puissante de l'Europe, est actuellement dépassée en effectifs par l'émigration russe, l'émigration italienne, l'émigration austro-hongroise (à condition toutefois d'englober en un même total les chiffres relatifs aux deux Etats des Habsbourgs). On sait beaucoup moins quelle est restée son importance réelle, et surtout que ces dernières années ont vu se produire un relèvement notable du chiffre des émigrants, fortement diminué il y a dix ou douze ans. On connaît mal aussi la manière dont se répartit cette émigration entre les différentes contrées d'outre-mer.

C'est sur ces différents points que nous désirons résumer la statistique officielle la plus récente.

*
* *

Quelle marche a suivi, tout d'abord, l'émigration britannique totale depuis trente ans?

La statistique anglaise, remarquons-le premièrement, distingue l'émigration brute, et l'émigration nette, dont le chiffre résulte de la défalcation faite des retours. La marge est souvent fort importante entre les deux. C'est évidemment le chiffre de l'émigration nette qui est surtout à considérer.

Elle établit aussi le départ entre les sujets britanniques et les étrangers, très nombreux, qui viennent s'embarquer dans les ports britanniques, et que parfois des statisticiens fantaisistes additionnent aux émigrants du royaume pour obtenir des

[1] L'Emigration française. *Quest. Dipl. et Col.*, 1er août 1907.

totaux énormes. Il est clair que l'on doit éliminer du calcul les étrangers.

Les chiffres qui suivent concernent donc l'émigration *nette* des sujets *britanniques seuls* [1].

En 1878, le total de cette émigration ne s'élevait qu'à 58.000 individus à peine (57.958). Mais pendant les années suivantes, il atteignit rapidement un chiffre élevé :

En 1879.....	126.338	émigrants
1880.....	180.535	—
1881.....	190.259	—
1882.....	224.655	—
1883.....	246.314	—

Après 1882 et 1883, années qui furent d'ailleurs de très forte émigration pour toute l'Europe et qui marquent notamment l'apogée de l'émigration allemande [2], il y a déclin; toutefois le chiffre des émigrants reste considérable jusqu'en 1889 :

En 1884.....	150.823	émigrants
1885.....	122.176	—
1886.....	152.882	—
1887.....	196.012	—
1888.....	185.795	—
1889.....	150.725	—

Mais en 1890, la baisse s'accentue très rapidement. On compte cette année-là 108.646 émigrants, 115.470 en 1891, 112.262 en 1892 et 106.695 en 1893. Enfin, à partir de 1895, on retombe au-dessous du chiffre de 1878, et pendant huit ans la moyenne reste à peine égale à ce chiffre :

En 1894.....	37.721	émigrants
1895.....	75.763	—
1896.....	60.183	—
1897.....	51.239	—
1898.....	49.396	—
1899.....	46.116	—
1900.....	71.188	—
1901.....	72.016	—

Pendant cette période, le Royaume-Uni semble passer au second plan comme nation colonisatrice et comme pépinière d'émigrants. Mais le relèvement commence en 1902, s'accentue

---

[1] *Op. cit.*, p. 20, tableau XII, *Excess of outward over inward passenger movement*, 1878-1907 (*British and Irish passengers*).

[2] V. notre livre : *L'Emigration européenne au* XIXe *siècle*, ch. III (A. Colin, éditeur, 1906).

en 1903-1905, et les plus hauts totaux reparaissent en 1906 et 1907 :

En 1902.....	101.547	émigrants
1903.....	147.036	—
1904.....	126.854	—
1905.....	139.365	—
1906.....	194.671	—
1907.....	235.092	—

En résumé, l'histoire de l'émigration britannique depuis trente ans comporte : 1° une période ascendante, de 1878 à 1883 ; 2° une période stationnaire, de 1884 à 1889 ; 3° une période de déclin, de 1890 à 1901 ; 4° une période de relèvement, de 1902 à 1907. Touchons-nous à un nouveau plateau, ou l'accroissement va-t-il continuer? Avant de l'examiner, il importe, car c'est souvent les chiffres bruts de l'émigration britannique que l'on cite, de mettre ces chiffres en présence des précédents. Nous trouvons les mêmes vicissitudes :

1° Accroissement, de 1878 (112.902) à 1883 (320.118);
2° Stagnation, de 1884 (242.179) à 1889 (253.795);
3° Baisse, de 1890 (218.116) à 1901 (171.715) [1];
4° Relèvement, de 1902 (205.662) à 1907 (395.688).

C'est donc près de 400.000 sujets britanniques qui ont quitté le Royaume-Uni en 1907. Mais, par le jeu des retours, l'émigration nette, la perte d'hommes, n'est que de 235.000.

Que si, au lieu d'étudier seulement l'émigration britannique, on voulait rechercher ce qu'est l'émigration des individus de toute nationalité par les ports du royaume, on arriverait à des totaux beaucoup plus élevés, qui se sont portés graduellement de 147.663 émigrants en 1878, jusqu'à 634.949 en 1907. Il faut remarquer ici qu'en ce qui concerne ces contingents, les dernières années ont fourni des chiffres non seulement égaux à la période 1881-1883, mais très supérieurs (maximum de la période, 413.288 en 1882, maximum constamment dépassé de 1903 à 1907). Autrement dit, l'émigration par les ports britanniques comporte une proportion de plus en plus forte d'étrangers (moins d'un quart en 1878, beaucoup plus d'un tiers en 1907).

Mais, à ne prendre que l'émigration britannique, il reste une importante question à élucider touchant sa composition. Dans quelle proportion comprend-elle des Anglais, des Irlandais et des Ecossais?

Le pourcentage des Anglais dans le total oscille, durant toute la période trentenaire, autour de 65 %. Mais il y a lieu de

[1] Point maximum de la dépression en 1898 : 140.644 émigrants.

remarquer que, tandis qu'il a faibli notablement dans la première période d'émigration intense, il s'est renforcé dans la seconde. On voit, en effet, ce pourcentage tomber à :

En 1880.....	49	émigrants
1881.....	58	—
1882.....	58	—
1883.....	57	—

tandis qu'on le voit rester constamment à 65 et au-dessus depuis 1901, et atteindre même 68 en 1903 et 1906, 67 en 1902 et 1907.

Sans doute ce fait s'explique surtout par les terribles saignées que l'Irlande a eu à subir durant la première période, et qui, jointes à tant d'autres précédentes l'ont mise maintenant dans l'impossibilité de tirer de sa population décimée autant d'émigrants que par le passé. C'est parce que l'Irlande s'épuise de matière émigrante, que la proportion des Anglais dans le total de l'émigration britannique devient plus forte.

Il est effrayant de songer que de 1878 à 1895, avec sa population, alors de 5 millions d'âmes, en décroissance constante, l'Irlande a fourni toujours au moins 25 % et souvent beaucoup plus, de l'émigration britannique[1]. En 1880 son contingent s'est élevé à 41 % et le chiffre *brut* de ses émigrants à 93.641 ; en 1883 à 33 % et 105.743 émigrants. Pendant de nombreuses années (1880, 1884, 1887, 1895 et 1899) elle a fourni plus de 28 % du total. Au contraire, dans les dernières années, bien que le chiffre absolu de l'émigration reste, par rapport à sa population, morbidement élevé, il n'arrive plus qu'à donner un pourcentage décroissant dans un total qui augmente toujours. L'émigration finit par tarir les sources de l'émigration en Irlande, tandis que ces sources jaillissent plus abondantes en Angleterre où la population s'accroît, et où le courant n'emporte que les excédents grossis, au lieu de ruiner les forces reproductives de la race. Depuis 1902, le contingent irlandais est tombé graduellement de 20 % à 16 %, encore que plus de 50.000 Irlandais (chiffre brut) s'expatrient annuellement pendant cette période (64.096 en 1907).

L'Ecosse, au contraire, heureuse et prospère, a élevé de plus en plus son contingent d'émigrants parce que sa population s'accroît normalement et donne plus de matière émigrante. Tandis que l'Irlande a perdu moitié de sa population

---

[1] Pour les périodes antérieures, voyez les détails donnés par le P. Paraud dans son livre : *Etudes sur l'Irlande contemporaine* (t. II, liv. 4). De 1831 à 1860, l'Irlande forma les trois quarts de l'émigration britannique. Elle y perdit, *outre ses excédents de naissances*, trois millions d'hommes !

en moins d'un siècle, l'Ecosse a doublé la sienne, et son émigration a suivi régulièrement, mais sans prendre jamais un caractère morbide, le mouvement de sa population. Alors qu'en 1878 elle donnait à l'émigration brute 11.087 individus et figurait pour 10 % dans le total, on la retrouve en 1901 avec 20.920 émigrants et un pourcentage de 12 %, sans que ce dernier ait jamais dépassé 13 au maximum et 9 au minimum dans l'intervalle. Depuis 1902, toutefois, l'élément écossais tend à prendre plus d'importance, non seulement absolument, mais relativement aux deux autres. Le pourcentage s'est élevé à 14, puis à 16 (1905) et enfin à 17 en 1907, avec 66.355 émigrants. C'est beaucoup pour un pays d'à peine 5 millions d'âmes. L'équilibre se trouve presque doublé entre l'émigration irlandaise et l'écossaise, comme entre la population des deux pays : mais par l'abaissement de l'Irlande comme par l'élévation de l'Ecosse.

***

Nous avons envisagé l'émigration britannique au départ. Envisageons-la maintenant à l'arrivée. Comment se répartit le courant entre les pays d'outre-mer ? C'est ce que nous allons rechercher, en spécifiant d'avance que nous ne considérerons plus que l'émigration *nette*, celle qui est de 57.000 en 1878, et de 235.000 en 1907.

Quatre régions absorbent la presque totalité de l'émigration britannique, dont l'une, d'ailleurs, beaucoup plus puissamment que les autres. Ce sont : 1° les Etats-Unis ; 2° l'Amérique anglaise ; 3° l'Australasie ; 4° l'Afrique du Sud.

Les Etats-Unis recevaient, en 1878, 20.654 émigrants britanniques, déduction faite des retours. Ce chiffre s'éleva à 71.758 dès l'année suivante ; et jusqu'en 1888, il se maintint le plus souvent très au-dessus de 100.000 (153.435 en 1882). Après 1888, le déclin se manifeste ; jusqu'en 1893, la moyenne annuelle oscille autour de 80.000 ; puis, après une chute brusque en 1894, autour de 35.000 jusqu'à 1900. Le xxe siècle marque un relèvement graduel et continu, et nous constatons, pour les dernières années, les chiffres suivants :

En 1901	45.883	émigrants
1902	51.617	—
1903	65.392	—
1904	66.790	—
1905	60.997	—
1906	85.941	—
1907	99.944	—

Le Royaume-Uni continue donc à coopérer, dans une très forte mesure, au peuplement des Etats-Unis, et il y a là une constatation particulièrement intéressante à faire, comme coïncidant avec celle d'une forte dépression de l'émigration allemande dans la république étoilée, émigration si forte il y a vingt-cinq ans.

Les colonies anglaises de l'Amérique du Nord n'ont, pendant longtemps, attiré qu'un contingent relativement médiocre d'émigrants : 15 à 20.000 par an, de 1879 à 1893, sauf au temps de la grosse émigration (34.000 en 1882 et 37.000 en 1883); beaucoup moins même de 1894 à 1901, 6 à 8.000 par an. Mais depuis 1902, un fort courant s'est dessiné de la Grande-Bretagne au Canada, et l'Amérique anglaise a reçu de la métropole :

En 1902.....	14.730	émigrants
1903.....	45.866	—
1904.....	51.284	—
1905.....	62.503	—
1906.....	91.263	—
1907.....	117.525	—

Il y a donc développement rapide et soutenu; et ce développement n'est pas sans légitimer de sérieuses inquiétudes pour le maintien de la proportion entre les deux races française et anglaise au Canada. Quelle figure peuvent faire nos quelques centaines d'émigrants bretons de chaque année en présence des 100.000 sujets britanniques qui débarquent là-bas?

Un mouvement tout différent, *presque inverse*, caractérise la colonisation par les émigrants britanniques de l'Australasie (Australie et Nouvelle-Zélande). Ici, c'est au début de la période trentenaire que nous trouvons les gros chiffres. En 1878, il y a plus d'émigrants pour l'Australasie que pour les Etats-Unis (32.272 contre 20.654), et les années suivantes, il n'en est plus de même : vu le rapide grossissement du contingent à destination de New-York, le chiffre des émigrants à destination de l'Australasie reste relativement énorme :

En 1879.....	35.992	émigrants
1880.....	18.274	—
1881.....	16.805	—
1882.....	30.418	—
1883.....	64.420	—
1884.....	35.943	—
1885.....	31.447	—
1886.....	34.096	—
1887.....	23.925	—
1888.....	20.740	—

Puis chute rapide. Le courant s'affaiblit, presque jusqu'à disparaître :

En 1889	17.856	émigrants
1890	10.956	—
1891	9.835	—
1892	5.344	—
1893	1.005	—
1894	1.811	—
1895	959	—
1896	1.006	—

Depuis 1897, l'émigration britannique en Australasie a repris un peu plus d'importance, mais sans se relever beaucoup jusqu'aux deux ou trois plus récentes années :

En 1897	4.556	émigrants
1898	3.633	—
1899	3.889	—
1900	6.259	—
1901	6.570	—
1902	4.366	—
1903	3.699	—
1904	5.240	—
1905	7.251	—
1906	9.920	—
1907	13.896	—

Quant aux colonies sud-africaines, le contingent des émigrants dirigés vers elle n'est indiqué par la statistique qu'à partir de 1882, et il se retrouve dans les dernières années un peu moins élevé qu'à cette date, sans avoir jamais atteint de gros totaux dans l'intervalle sauf pendant deux courtes périodes. La première, chose curieuse, coïncide avec une dépression de l'émigration britannique totale : elle comprend les deux années 1895-1896, au milieu de la phase d'émigration médiocre 1890-1901. Les colonies sud-africaines reçurent alors, — chiffre net — 11.930 et 10.433 émigrants. La seconde période comprend également deux années seulement, 1902 et 1903, avec des totaux de 20.044 et 28.017 arrivées en excédent des départs. Tout le reste du temps, le chiffre annuel a oscillé entre quelques centaines (quelques dizaines même en 1886) et quelques milliers (de 3 à 6.000 en général, 9.015 en 1889). Il y a même eu des années déficitaires, où les sorties l'ont emporté assez notablement sur les entrées. C'est le cas pour 1906 et 1907, qui enregistrent les plus gros déficits depuis trente ans, 3.160 et 4.787. A continuer ainsi, l'Afrique du Sud a grande chance de rester hollandaise.

Quant aux autres possessions britanniques réunies, elles ne reçoivent annuellement que quelques milliers d'émigrants. Le

chiffre de 10.000 n'a pas été atteint par elles une seule fois en trente ans (émigration nette), mais approché seulement en 1881 (9.016). Il s'est élevé à 7.155 en 1906 et 4.799 en 1907. Il en est de même, à un degré plus marqué encore, pour les pays étrangers autres que les Etats-Unis, qui ne reçoivent que quelques centaines de sujets britanniques chaque année. Il y a eu cependant accroissement sensible pour 1906 (3.552) et pour 1907 (3.715).

En somme, le Royaume-Uni continue à contribuer pour une proportion considérable, assez soutenue, et ces dernières années, accrue, au peuplement des Etats-Unis ; il consolide très fortement ses positions au Canada, par une émigration qui devient imposante depuis 1903 surtout. En revanche, il ne dirige plus qu'un courant d'émigration médiocre sur l'Australasie et très faible sur l'Afrique du Sud. Ces derniers faits viennent corroborer les conclusions auxquelles nous nous arrêtions naguère touchant l'incertitude croissante de l'hégémonie anglo-saxonne dans ce dernier pays, et les dangers auxquels l'oliganthropisme expose cette hégémonie en Australasie [1]. Ils confirment aussi les inquiétudes que nous formulions touchant l'équilibre des races française et anglaise au Canada.

René Gonnard,
Professeur d'Economie politique
à la Faculté de droit de Lyon.

[1] V. aussi R. Gonnard : Japon et Nouvelle-Zélande, *Revue politique et parlementaire*, 10 mai 1907.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le régime douanier colonial.* — Le ministre des Colonies vient de constituer une Commission chargée de dégager les conclusions des réponses que lui ont adressées les colonies comme suite à l'enquête qu'il avait prescrite le 28 janvier 1908 afin de fixer les bases sur lesquelles devrait être établi le *régime douanier colonial* le plus propre à favoriser le développement économique de nos possessions. Cette Commission examinera, en outre, la répercussion éventuelle sur les colonies des propositions soumises à la Chambre apportant diverses modifications aux tarifs annexés à la loi du 11 janvier 1892.

— *Déjeuner du Comité de l'Asie française.* — Le 20 février, à midi, a eu lieu, dans les salons du café Cardinal, le déjeuner offert par le Comité de l'Asie française en l'honneur de M. Bapst, ministre de France à Pékin, qui vient de rentrer à Paris, et des représentants récemment revenus parmi nous des missions asiatiques encouragées par le Comité : MM. le commandant d'Ollone et le lieutenant de Fleurelle de la mission d'Ollone ; MM. le docteur Vaillant et Nouette, de la mission Pelliot ; M. le commandant Lunet de La Jonquière, M. le capitaine Anginieur.

Le déjeuner était présidé par M. Senart, président du Comité, assisté de MM. Eugène Etienne et Guillain ; à la table d'honneur avaient pris place M. Milliès-Lacroix, ministre des Colonies ; M. Kurino, ambassadeur du Japon ; Naoum pacha, ambassadeur de Turquie ; les ministres de Perse et de Siam ; les amiraux Fournier et Bayle ; les généraux Toutée, Pendezec, Silvestre et Lasserre ; MM. de Reversaux et Harmand, ambassadeurs de France ; Roume, gouverneur général des colonies ; Mme Massieu et MM. de Saint-Quentin, de Vauréal, E. de Nalèche, Henri Cordier, René Pinon, J.-H. Franklin, Ludovic Naudeau. Les ministres des Affaires étrangères et de l'Instruction publique s'étaient fait représenter par MM. Philippe Berthelot et Bayet.

Au dessert, le président, M. Senart et M. Milliès-Lacroix ont souhaité la bienvenue à M. Bapst et aux missionnaires du Comité dont ils ont célébré le courage, la science et le dévouement patriotique.

Nécrologie. — *Mort du marquis de Noailles.* — Le marquis de Noailles, ambassadeur de France, est mort, le 16 février, à Paris. Né en 1830, M. de Noailles entra dans la diplomatie sous le gouver-

nement de M. Thiers, qui l'envoya, en 1872, à Washington. De là, il fut nommé à Rome peu avant que la légation de France auprès du roi d'Italie fût transformée en ambassade. Ce fut lui qui installa la nouvelle ambassade au palais Farnèse et les Romains conservent encore le souvenir de l'affable hospitalité qu'il savait offrir dans cette magnifique demeure. En 1882, il passa à Constantinople, où il resta jusqu'en 1886. Dix ans plus tard, M. Hanotaux, qui avait été quelques mois son conseiller d'ambassade sur le Bosphore, et qui était devenu ministre des Affaires étrangères, le rappela à l'activité, en l'envoyant à Berlin où il resta jusqu'en 1902. A Rome, à Constantinople, à Berlin, le marquis de Noailles fit figure de grand seigneur et de diplomate éprouvé. Dans des milieux très divers, dans des conjonctures souvent difficiles, il représenta admirablement la France dans tous les sens du mot. Le marquis de Noailles était grand-croix de la Légion d'honneur.

Allemagne. — *Un discours du chancelier prince de Bülow.* — Le 17 février, à l'occasion d'un dîner offert par le Conseil de l'agriculture, le prince de Bülow a prononcé un important discours, traitant surtout de la réforme des finances de l'Empire, mais se rattachant très habilement aussi aux récents événements de la politique extérieure, dont la répercussion financière ne peut manquer d'être considérable. Voici la traduction complète de cette partie du discours du chancelier :

Lorsque le Bundesrath fit connaître son projet de réforme financière, il savait bien qu'il ne pouvait compter sur l'approbation générale, et qu'il devait s'attendre à des critiques venant de gauche et de droite ; mais, messieurs, nous devons tirer enseignement de l'histoire : de grands empires se sont écroulés faute d'avoir su organiser leurs finances. La ruine de l'ancien empire allemand a été causée en particulier par le manque d'unité et le défaut de solidarité qui empêchèrent l'assainissement de nos finances à une époque où la France et l'Angleterre les réorganisaient et devenaient ainsi de puissantes unités nationales. Il nous est possible encore de sortir de cette situation déplorable si nous le voulons, si nous restons unis comme le réclame l'importance de la tâche que nous nous sommes imposée. (*Approbation.*) De la solution de la question de la réforme financière dépendent l'honneur, le bien-être, la puissance et la sécurité de notre pays. L'orateur qui a parlé avant moi a rappelé avec raison les services que l'empereur a rendus à la cause de la paix.

C'est avec une entière satisfaction que je relève à ce sujet en première ligne la visite du couple royal anglais qui a prouvé non seulement que les deux souverains désiraient de bons rapports entre les deux nations, mais qui, en outre, a fourni aux deux peuples l'occasion de montrer qu'ils veulent entretenir d'amicales relations. Cette visite et l'accord signé avec le gouvernement français au sujet du Maroc, pour lequel je crois avoir trouvé, avec l'aide du distingué représentant de la France à Berlin, M. Jules Cambon, une forme pratique et honorable pour les deux parties, ont éclairci l'horizon à l'Occident. Nous avons des raisons de croire que les efforts pacifiques et conciliateurs de toutes les puissances parviendront à dissiper les nuages à l'Orient.

Mais pour assurer la paix de l'empire et la mettre à l'abri de tous les à-coups, il ne suffit pas seulement d'avoir une bonne armée, il faut aussi de bonnes finances. L'entente est possible parce qu'elle est nécessaire. (*Approbation*) L'agriculture ne doit pas oublier combien elle a eu précisément à souffrir du mauvais état du crédit dans l'empire. Des tâches essentielles que se sont assignées les agriculteurs allemands, je ne veux mentionner que la question de l'amortissement de la dette. Les questions de la colonisation intérieure et de la main-d'œuvre agricole dépendent pour leur réalisation de la solution du problème financier.

C'est pourquoi je suis convaincu que les agriculteurs, dans ce moment où il s'agit de l'honneur et de l'existence même de l'empire, ne nous refuseront pas leur concours dans leur propre intérêt, dans l'intérêt général, dans l'intérêt de la patrie allemande.

Le discours du chancelier a produit une grande impression à Berlin, tant dans les milieux diplomatiques que parlementaires.

Angleterre. — *L'ouverture du Parlement anglais. Le discours du trône.* — Le 16 février, le roi Edouard VII a ouvert le Parlement britannique par le discours du trône suivant :

Mylords et Messieurs,

J'ai été très ému et très satisfait de la chaleur de l'accueil qui nous a été fait à la reine et à moi-même, au cours de notre récente visite à l'empereur d'Allemagne et à l'impératrice, par toutes les classes de la société.

Nous avons eu le plus grand plaisir à revoir Leurs Majestés, et je crois fermement que l'impression de cordiale bienvenue dont nous avons été l'objet de leur part tendra à fortifier les sentiments d'amitié entre les deux pays, sentiments qui sont indispensables à leur vie commune et au maintien de la paix.

Mes rapports avec les puissances étrangères continuent à être amicaux.

Des progrès satisfaisants ont été faits dans la négociation des questions extérieures avec les Etats-Unis d'Amérique; un traité a été conclu pour réglementer l'usage des voies fluviales adjacentes à la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis. Cette question étant une des plus importantes au point de vue du Canada, l'avis du gouvernement du Dominion a été étudié dans ses moindres détails.

Mon ambassadeur à Washington a également négocié, avec la coopération des ministres de la Justice du Canada, et de Terre-Neuve, un arrangement concernant la juridiction arbitrale des pêcheries de l'Amérique du Nord.

Je espère que cet arrangement sera le moyen de régler d'une façon définitive et amicale une question qui a été longuement discutée entre notre pays et les Etats-Unis.

Des traités d'arbitrage ont été conclus par mon gouvernement avec ceux de France, d'Italie et d'Espagne; ces traités, qui étaient arrivés à expiration, ont été renouvelés pour une période de cinq ans et nous vous proposons de faire d'autres traités dans le même esprit.

La situation en Perse continue à causer de l'anxiété.

Mon gouvernement n'a pas le désir de se départir du principe de la non-intervention dans les affaires intérieures de ce pays. En même temps, il pense que l'état de choses existant en Perse exige l'établissement du régime représentatif sous une forme pratique afin d'assurer la réalisation

des réformes indispensables dans le domaine économique, financier et administratif et d'amener la pacification du pays.

Les troubles actuels mettant en danger de nombreux intérêts commerciaux et économiques que la Grande-Bretagne et la Russie ont en Perse, les deux gouvernements se livrent en ce moment à un échange de vues sur ce sujet.

Je suis heureux de penser que les chances d'une solution des difficultés qui ont surgi dans les Balkans se sont améliorées. J'espère fermement que l'on arrivera à un arrangement qui sera satisfaisant pour tous les États intéressés.

La nouvelle du désastreux tremblement de terre qui s'est produit récemment en Sicile et en Calabre a éveillé les plus vifs sentiments de compassion pour les populations affligées par cette catastrophe. Les officiers et les hommes de ma flotte ont prêté leur assistance, et les approvisionnements navals et militaires de la Méditerranée ont été utilisés pour venir en aide aux victimes.

Je me réjouis que mon peuple ait montré, à l'occasion de cette terrible calamité, sa sympathie pour la nation italienne amie.

Une Conférence internationale siégeant en ce moment à Londres parviendra, je l'espère fermement, à élaborer un arrangement touchant certaines questions de législation maritime. Les décisions que prendra cette Conférence vous seront présentées afin que vous ayez le moyen de les examiner lorsqu'on demandera votre assentiment à telles mesures législatives qui pourront être nécessaires pour mettre mon gouvernement à même de ratifier la convention sur la Cour internationale des prises.

La manière dont ont été accueillies les mesures prises par mon gouvernement pour améliorer l'administration de l'Inde m'a apporté une profonde satisfaction. Un bill vous sera immédiatement présenté portant sur des sujets qui exigent votre sanction, et je désire vivement que les mesures qui doivent être prises pour donner leur effet à la politique qu'annonçait mon message de novembre dernier aux princes et aux peuples de l'Inde puissent protéger impartialement les intérêts de toutes classes et communautés de mes domaines indiens et développer leur prospérité.

L'œuvre accomplie par la « Convention pour une plus étroite union » qui a terminé ses séances à Capetown dans le cours du mois actuel, en élaborant le plan d'une Constitution sud-africaine aux colonies constituantes, marque l'achèvement de la première étape dans la consolidation de cette partie importante de mon empire.

Messieurs de la Chambre des Communes,

On vous présentera en temps utile les prévisions du budget des dépenses pour l'année.

En raison de diverses causes parmi lesquelles figure le nouveau fonds constitué l'année dernière pour les retraites de vieillesse et une augmentation devenue nécessaire dans le budget de la marine, les dépenses de cette année excéderont considérablement celles de l'année fiscale précédente. Dans ces circonstances, les crédits nécessaires pour les services de l'Etat, dans l'année qui va suivre, demanderont un examen très approfondi, de sorte qu'un temps plus court qu'à l'ordinaire vous sera, je le crains, dévolu pour l'examen d'autres mesures législatives.

Mylords et Messieurs,

Les bills traitant de la question agraire en Irlande et des plans de régularisation et de construction des maisons dans les villes, bills auxquels

vous avez consacré une partie de votre temps et de vos travaux dans la dernière session, vous seront de nouveau soumis.

Un bill vous sera présenté pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le pays de Galles.

Je suis maintenant en possession du rapport de la commission que j'instituai, il y a plus de trois ans, pour faire une enquête sur l'application de la loi d'assistance et sur les mesures à prendre pour soulager la misère provenant du chômage involontaire.

Les recommandations de la commission font ce moment l'objet de l'examen le plus sérieux de la part de mon gouvernement.

On vous proposera une loi visant à une meilleure organisation du marché du travail grâce à un système de Bourses du Travail coordonnées; d'autres projets en vue de remédier au chômage pourront plus tard être ajoutés à cette loi.

Un projet de loi vous sera présenté en vue de constituer des Chambres industrielles dans certaines branches où prédominent les inconvénients de l'exploitation des ouvriers. Vous serez saisis d'un projet tendant à modifier la loi concernant les élections parlementaires et l'inscription électorale à Londres.

Des propositions se rattachant aux dispositions financières de l'année vous seront présentées en vue de modifier l'ancienne loi relative aux retraites pour la vieillesse sur certains points où l'on a constaté dans la pratique des inégalités de traitement.

Un projet de loi interdisant le débarquement et la vente dans le Royaume-Uni du poisson pris dans des régions prohibées de la mer avoisinant l'Ecosse vous sera aussi soumis.

Vous serez en outre saisis de projets tendants à modifier la loi concernant l'ivresse, les approvisionnements de lait et les heures de travail dans les boutiques.

Je demande humblement au Dieu tout-puissant de bénir vos travaux sur ces questions et sur toutes les autres.

— *Le retour des souverains anglais de Berlin; les relations anglo-allemandes.* — Le roi Edouard VII et la reine Alexandra, revenant de Berlin, sont rentrés à Londres, le 13 février. Le roi s'est déclaré enchanté de son voyage. Le jour même du retour des souverains, le lord maire de Londres a reçu le télégramme suivant du Dr Kirchner, premier bourgmestre de Berlin :

Nous venons de recevoir le roi d'Angleterre dans notre Hôtel de Ville et je vous adresse mes remerciements les plus sincères pour votre aimable dépêche. Nous nous souvenons de l'accueil chaleureux que l'empereur d'Allemagne a reçu à Londres l'an dernier et des rapports d'amitié qui existent entre nos deux pays.

Je vous exprime les vœux que je fais pour que la visite du roi Edouard à Berlin étende et fortifie les bonnes relations entre l'Angleterre et l'Allemagne.

D'autre part, le Dr Kirchner a reçu l'ordre de Cabinet suivant de l'empereur Guillaume II :

Le roi de Grande-Bretagne et d'Irlande m'a prié, avant son départ, d'exprimer encore une fois à la municipalité de ma capitale ses remer-

ciements les plus cordiaux pour l'aimable réception qui lui a été faite ainsi qu'à son auguste épouse.

Je suis heureux de porter ce message à votre connaissance et j'éprouve en même temps le besoin de vous exprimer, de mon côté, mes remerciements et ma reconnaissance pour la façon cordiale dont mes hôtes augustes ont été salués, pour la magnifique décoration des rues et des monuments, ainsi que pour l'attitude sympathique des citoyens de la capitale pendant toute la durée de cette visite. Berlin a ainsi contribué d'une façon essentielle à rendre aussi agréable que possible le séjour des souverains anglais.

Ainsi s'est également manifesté une fois de plus le désir qu'a le peuple allemand d'entretenir et de développer encore les relations d'amitié qui l'unissent au peuple anglais, issu d'une même race.

Berlin, 13 février 1909.

Signé : GUILLAUME.

Enfin la *Correspondance de l'Allemagne du Nord* écrivait dans sa revue de la semaine :

Le roi Edouard et la reine Alexandra, après être restés trois jours à Berlin, ont de nouveau quitté le sol de notre pays. Nous sentons que cette visite non seulement montre, affirme et renouvelle les rapports étroits de parenté qui existent entre les deux familles des souverains allemands et anglais, mais aussi qu'elle a éveillé dans les différentes classes de la population une sympathie sincère à l'égard du roi et de la reine d'Angleterre.

En répondant au toast impérial, en exprimant ses remerciements pour l'allocution du premier bourgmestre, en répondant à l'Adresse qui lui a été remise au nom de la colonie anglaise de Berlin, dans ses toasts au casino de son régiment des dragons de la garde, le roi a toujours désiré exprimer de nouveau avec force les sentiments d'amitié qui unissent le peuple anglais et le peuple allemand, resserrer les liens des deux empires et assurer ainsi le maintien de la paix universelle.

Les souhaits de bienvenue que l'empereur a présentés au roi et à la reine d'Angleterre correspondent au sentiment de notre peuple qui, avec son empereur, espère, après la rencontre de Berlin, que les rapports entre les deux pays se développeront d'une façon pacifique et amicale.

C'est dans le même esprit que se sont déroulés les entretiens du prince de Bülow avec sir Charles Hardinge et le comte de Crewe. Si l'on n'y a pas discuté les questions qui regardent spécialement l'Allemagne et l'Angleterre, les problèmes internationaux en suspens ont fourni cependant maints sujets de conversation dans la discussion desquels on a échangé, de part et d'autre, des impressions tout à fait satisfaisantes.

Belgique. — *La réforme militaire en Belgique.* — La question de la réforme militaire est depuis longtemps à l'ordre du jour en Belgique, où l'on estime que l'armée n'est plus à la hauteur de l'importante mission qui lui incomberait en temps de guerre. Le service militaire personnel n'existe pas encore en Belgique ; le système du « remplacement » est toujours en vigueur. Quelque répugnance qu'éprouve la grande masse de la nation belge (et surtout le paysan flamand, soutien dévoué du gouvernement catholique pour tout ce qui ressemble

à un accroissement de charges militaires, des réformes seront vraisemblablement apportées avant peu dans l'armée. Le ministre de la Guerre actuel, le général Hellebaut, a mis à l'ordre du jour cette importante question. Ses prédécesseurs avaient préféré faire le silence sur l'insuffisance des contingents belges en temps de guerre. Le général Hellebaut n'a pas voulu continuer à se taire. Si la réforme militaire aboutit et si, malgré la répugnance du peuple, le service personnel finit par entrer en vigueur, c'est donc à l'action personnelle du ministre de la Guerre que la Belgique en sera redevable. Après avoir longtemps hésité, la droite du Parlement et les ministres ont fini par convenir qu'il y avait lieu de « faire quelque chose ». Le chef même du cabinet, M. Schollaert, qui au mois de novembre dernier n'avait pas osé soutenir franchement les projets du général Hellebaut, leur est acquis désormais. On dit à Bruxelles que cette nouvelle attitude aurait été dictée en partie au chef du gouvernement par des considérations d'ordre diplomatique. Certains gouvernements étrangers auraient discrètement conseillé à la Belgique d'augmenter ses forces militaires si elle tenait sérieusement à ce qu'en cas de conflit européen sa neutralité ne risquât pas d'être violée.

Espagne. — *La visite du roi Alphonse XIII au roi Manuel II.* — Le roi d'Espagne vient de rendre visite au jeune roi de Portugal à Villaviciosa et les sentiments d'étroite amitié qui unissent les deux cours de Madrid et de Lisbonne furent, dit-on, traduits par le roi Alphonse XIII en un toast intime où il aurait aussi exprimé le désir de voir étroitement unis les drapeaux des deux peuples, sans préjudice de l'indépendance et de l'autonomie de chacun.

Russie. — *La mort du grand-duc Vladimir.* — Le grand-duc Vladimir, oncle du tsar, est mort, le 17 février, à Saint-Pétersbourg, succombant subitement à une de ces crises d'asthme dont il souffrait depuis longtemps. Le grand-duc Vladimir Alexandrovitch était né le 10 avril 1847. Il avait par conséquent soixante et un ans. Il était le fils d'Alexandre II, le frère cadet de l'empereur Alexandre III, dont les autres enfants furent les grands-ducs Alexis, Serge et Paul, et la grande-duchesse Marie. Il avait épousé le 16 août 1874 la duchesse Marie-Pavlowna de Mecklembourg, dont il a eu quatre enfants : les grands-ducs Cyrille, Boris et André et la princesse Nicolas de Grèce. Le grand-duc, qui était commandant en chef de la circonscription de Saint-Pétersbourg et des troupes de la garde, n'avait jamais eu le goût de la politique. Lors des troubles révolutionnaires, il avait dû, de par sa fonction, présider au maintien de l'ordre. Les événements de 1905 et de 1906 l'avaient douloureusement affecté. Il avait par contre pris une part assez active au rapprochement franco-russe et à la conclusion de l'alliance. La visite qu'il fit à M. Carnot en novembre 1892 — quelques mois après celle qu'avait rendue à Nancy le grand-duc Constantin au président de la République — fut considérée en Europe comme la première consécration publique des

protocoles de 1891 et 1892. Le grand-duc Vladimir avait été dès le premier jour partisan résolu de cette politique. Il avait d'ailleurs, ainsi que la grande-duchesse, une sympathie très vive pour la France, et les séjours fréquents qu'il faisait à Paris étaient, comme il le disait volontiers, « son meilleur temps ».

— *Le voyage du prince Ferdinand de Bulgarie à Saint-Pétersbourg.* — Le prince Ferdinand de Bulgarie s'est décidé brusquement à se rendre à Saint-Pétersbourg pour assister aux obsèques du grand-duc Vladimir, auquel l'attachaient des liens de parenté et d'affection. Cette décision du prince mit dans un grand embarras le gouvernement russe, car elle posait en quelque sorte la question de la reconnaissance de l'autonomie bulgare. Comment recevrait-on le prince ? En souverain indépendant ou en Altesse Royale ? Le problème était évidemment très délicat à résoudre. La diplomatie russe réussit cependant à tourner la difficulté avec une réelle habileté. Le prince Ferdinand fut reçu avec les honneurs que l'on rend aux souverains ; cependant, le tsar n'alla pas le chercher à la gare, et le soir des obsèques, il n'assista pas au dîner impérial, sous le prétexte que le voyage l'avait trop fatigué. En outre, le gouvernement de Pétersbourg communiqua aux journaux, le soir même de l'arrivée de Ferdinand Ier, une note officieuse déclarant que « le prince de Bulgarie « ayant informé l'empereur de son désir d'assister aux obsèques de « son parent, l'empereur avait ordonné qu'il fût reçu avec les *hon-* « *neurs dus à son rang* ». De cette façon, le caractère de stricte courtoisie de la réception du prince se trouvait affirmé et souligné et la question de la reconnaissance de l'autonomie bulgare restait, en principe, sauvegardée.

Turquie. — *Le programme du nouveau ministère.* — Le nouveau ministère ottoman s'est présenté, le 16 février, devant la Chambre des députés, et le grand-vizir Hilmi Pacha a donné lecture de son programme gouvernemental, qui a été très applaudi ; la Chambre a voté ensuite à l'unanimité un ordre du jour de confiance au cabinet. Voici le passage de l'exposé gouvernemental relatif à la politique étrangère :

Nous suivrons dans nos rapports avec les autres Etats voisins ou éloignés la ligne de conduite pacifique, mais ferme et digne, inaugurée par le régime constitutionnel. Nous nous efforcerons d'entretenir avec tous des relations amicales, de résoudre amiablement les questions pouvant encore faire momentanément l'objet d'un litige. Nous aurons pour devise le principe de fraternité internationale suivant : n'empiéter sur les droits de personne, mais ne pas souffrir qu'on méconnaisse les nôtres.

Forts de notre bonne conscience, nous ne doutons pas qu'on rendra justice à la loyauté de nos intentions et que nous aboutirons, malgré toutes les difficultés présentes ou éventuelles, à écarter tous les dangers de conflit.

Ceux qui existaient encore récemment sont en voie d'aplanissement définitif, et il ne tiendra pas à nous que tout ne soit prochainement réglé

à la satisfaction de toutes les parties, d'accord avec les grandes puissances européennes, dont la sympathie nous fut et nous est toujours particulièrement précieuse.

Nous pourrons mieux alors consacrer tous nos efforts à la réorganisation intérieure de notre grande et noble patrie, à laquelle il n'a manqué jusqu'ici que la liberté, l'égalité de tous ses citoyens, la justice pour tous, pour occuper une place d'honneur parmi les nations civilisées.

Hilmi Pacha a continué en faisant ressortir l'importance capitale du sentiment unitaire pour le relèvement intérieur et l'influence extérieure du pays. Il a donné à cette idée, qui paraît bien être l'idée directrice de sa politique, cette excellente formule :

Là où ce sentiment de l'unité est dans le cœur de tous, il rend plus facile les relations avec les autres nations, aux calculs intéressés desquelles il n'est point offert de prise, parce qu'elles se sentent en présence d'un peuple qui, ayant conscience de ce qu'il vaut par son unité, sait ce qu'il veut pour sauvegarder son indépendance.

Dans la suite de son exposé, le grand vizir a fait appel au concours des députés de tous les partis : « Nous nous empresserions, dit-il, de « nous retirer au moindre signe de méfiance de la Chambre. » Il a parlé aussi de la nécessité de réformer l'administration, de rétablir la sécurité, de répandre l'instruction. Il a dit sa volonté de faire des économies. Et revenant encore sur l'idée d'unité, Hilmi Pacha a déclaré : « Nous lutterons de toutes nos forces contre les tendances « particularistes. » Enfin, il faut citer encore un passage de l'exposé affirmant la nécessité de faire disparaître les préjugés des différences de race et de religion.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Le cinquantenaire de la prise de Saïgon.* — Le cinquantenaire de la prise de Saïgon a été célébré le 17 février, en présence de M. Klobukowski, gouverneur général de l'Indo-Chine. Le général de Beylié et l'amiral Foy ont passé la garnison et les marins en revue. Les troupes ont ensuite défilé devant la statue de l'amiral Rigault de Genouilly, située sur le port, qui été pavoisée. Les société des vétérans médaillés, des délégations militaires et navales, les corps civils élus se sont rendus au monument du Souvenir français, situé dans la plaine de Chi-Hoa, près de Saïgon. Une plaque confondant les hommages rendus à la bravoure des Français, des Espagnols et des Annamites a été scellée au monument.

M. Klobukowski a présidé, le soir, à l'inauguration de l'Hôtel de Ville, qui a été suivie d'une réception ouverte. Les notabilités annamites ont pris part à ces fêtes auxquelles assistaient un prince de Siam et le roi du Luang-Prabang.

— *Les opérations contre le Dé-Tham.* — Le ministre des colonies vient d'être informé par le gouverneur général de l'Indo-Chine que

les poursuites engagées contre les bandes du Dé-Tham, dispersées dans les hautes régions, confirment l'existence de repaires de bandes venant du Qouang-Si et dont notre attaque a certainement déjoué les desseins. Au cours de ces opérations, cent cinquante prisonniers sont tombés entre nos mains. Les pirates se sont enfuis en laissant plusieurs morts sur le terrain et emportant leurs blessés. De notre côté nous avons eu deux Européens tués, les sergents Colonna et Boulant, du 3e tirailleurs tonkinois. L'état sanitaire est satisfaisant, l'entrain des hommes remarquable et les auxiliaires indigènes continuent à nous seconder avec dévouement et bravoure.

Notre but se trouvant atteint par l'occupation du Yen-Tsé, centre de piraterie enclavé dans les confins du Delta, des ordres sont donnés pour limiter notre action à la protection efficace de la région qui nous intéresse.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La colonisation en Algérie.* — La 5e vente à bureau ouvert des terres de colonisation, qui est en cours depuis le mois d'août 1908 et ne se terminera que le 18 mars prochain, a été accueillie avec la même faveur que les quatre premières ventes. Elle portait sur 154 propriétés, dont 90 réservées aux immigrants. 47 aux Algériens et 17 susceptibles d'être acquises soit par des immigrants, soit par des Algériens. 114 propriétés ont déjà été achetées, 61 par des immigrants, 53 par des Algériens.

Les résultats financiers ont dépassé les prévisions les plus optimistes. En effet, alors que les mises à prix des propriétés vendues atteignaient 826.654 francs, les prix de vente correspondants se sont élevés à 1.068.246 francs. Dans le département de Constantine, une propriété de Lavoisier a été adjugée 33.300 fr., sur une mise à prix de 7.855 francs. Dans le département d'Oran, une propriété de Laveyssière, offerte à 9.000 francs a été vendue 16.500 francs. Dans le département d'Alger, le prix de certaines propriétés de Victor-Hugo est monté de 9.000 et 10.000 francs à 26.000 et 31.000 francs. En présence de pareils résultats, l'administration algérienne prépare une 6e vente, qui comprendra 139 propriétés d'une superficie totale de 15.934 hectares.

Maroc. — *Déclaration du sultan Moulaï Hafid aux journalistes français.* — Le 12 février le sultan Moulaï Hafid a accordé aux journalistes français, actuellement présents à Fez, une entrevue collective au cours de laquelle il leur a fait d'intéressantes déclarations. Voici, d'après l'Agence Havas, le récit de cet entretien :

Le sultan, entouré de ses vizirs, Abbas el Fasi, khalifa du grand vizir ; Abdallah el Fasi, khalifa du ministre des Affaires étrangères ; El Mokri, ministre des Finances ; Ben Ghabrit, interprète de la légation de France, a fait un excellent accueil aux correspondants.

La réception a eu lieu près du grand mechouar, dans un petit pavillon situé au fond d'une grande cour dallée de faïence bleue et agrémentée de

parterre de fleurs et de vastes bassins. Ce pavillon est surélevé; on aperçoit au milieu le sultan assis à la turque dans un vaste fauteuil; à droite, sur un tapis, les vizirs accroupis; à gauche, des sièges européens réservés aux visiteurs.

Après les trois saluts d'usage, les correspondants pénètrent dans le pavillon; le sultan les invite à s'asseoir. La physionomie de Moulaï Hafid est sympathique. Les traits sont énergiques, les yeux brillants et intelligents, le visage foncé, encadré d'une courte barbe noire.

Comme on lui rappelait une précédente interview, dans laquelle il avait déclaré qu'il ne connaissait de la France que la voix de ses canons, le sultan répondit qu'il avait dû faire cette réponse à la question posée, mais qu'aucun malentendu n'existait avec la France, qu'il n'avait jamais eu d'hostilité contre elle, et que maintenant l'entente était parfaite.

Questionné au sujet des négociations en cours, le sultan se retrancha derrière les usages interdisant de parler des négociations inachevées, mais il autorisa à dire que depuis le commencement, aucun désaccord n'était survenu et que l'entente était complète sur tous les points.

Le sultan répondant aux compliments qui lui étaient adressés au sujet de la réorganisation de son armée, remercia en disant sa confiance dans l'expérience, la valeur et l'instruction des officiers de la mission militaire.

Il affirma ensuite que ses vizirs, Si el Madani el Glaoui et Si Aïssa ben Omar, quitteraient bientôt Merrakech à destination de Fez. A ce propos, Moulai Hafid a déclaré qu'il était très sensible à l'attention de M. Regnault qui a demandé aux autorités militaires des Chaouia de faciliter leur passage.

Sur une demande posée à propos du rogui et de sa situation exacte, le sultan manifesta des sentiments de complète indifférence. Il est de fait que les bruits répandus à Tanger paraissent inexacts aux habitants de Fez, mieux placés pour connaître la vérité.

L'audience se termina après une demande d'autorisation de le photographier que le sultan accorda très aimablement après avoir consulté les vizirs.

Afrique Occidentale. — *Le ravitaillement de la colonne de l'Adrar par le Haut-Sénégal-Niger.* — Les différentes parties de notre Afrique Occidentale Française se prêtent maintenant l'appui mutuel de leurs ressources; et l'on voit par là qu'elles se complètent. C'est ainsi que le ravitaillement et la remonte de la colonne de l'Adrar ne se font pas seulement par le Sénégal. La colonie du Haut-Sénégal-Niger y a contribué dans une proportion et des conditions tout à fait intéressantes.

Lors de la formation de la colonne, il y a quatre mois, le Haut-Sénégal-Niger avait déjà fourni au colonel Gouraud 300 chameaux de guerre et 700 chameaux de bât. Une fois la colonne arrivée à Atar, vers le milieu de janvier, le Haut-Sénégal-Niger a pu rassembler et expédier en huit jours vers l'Adrar 60 tonnes de grains et 300 bœufs de boucherie.

Ce concours que se prêtent les différentes colonies de l'Afrique Occidentale Française est à signaler non seulement au point de vue économique, mais parce qu'il prouve l'esprit d'entente dans lequel leurs gouverneurs travaillent à l'œuvre commune.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE

Grande-Bretagne. — *Production de la houille en* 1907. — La quantité de charbon extraite des différentes mines du Royaume-Uni s'est élevée, l'année dernière, à 267.828.276 tonnes; elle n'avait été que de 251.050.809 tonnes en 1906 et de 236.111.150 tonnes en 1905. Si l'on considère que les résultats de l'année 1905 avaient été déjà supérieurs de 4 millions de tonnes environ à ceux de 1904, qui eux-mêmes avaient dépassé ceux de 1903 de 2 millions de tonnes, on constate que la production de la Grande-Bretagne en 1907 a atteint un chiffre sans exemple dans les annales de l'industrie houillère.

L'extraction s'est ainsi répartie entre les différentes parties du Royaume-Uni :

	Tonnes
Angleterre	187.383.846
Pays de Galles	40.252.178
Ecosse	40.092.548
Irlande	99.704
Total	267.828.276

Les douze districts houillers de la Grande-Bretagne ont bénéficié dans la proportion suivante de l'augmentation de la production par rapport à 1906 :

	Tonnes
Ecosse orientale	1.660.482
Ecosse occidentale	439.697
Newcastle	764.906
Durham	1.154.128
York et Lincoln	2.624.036
Manchester et Irlande	502.803
Midland	3.947.465
Stafford	1.301.138
Cardiff	862.744
Swansea	1.101.687
District du Sud	1.267.142
Total	16.777.467

Le nombre des personnes employées dans les mines de houille a été de 940.618. Ce chiffre représente une augmentation de 58.273 et 6,60 % par rapport à 1906, tandis que l'accroissement de l'extraction a été de 6,68 %.

II. — ASIE.

Indes anglaises. — *Le mouvement commercial.* — D'après les dernières statistiques publiées par l'*Economist*, le commerce extérieur

de l'Inde pendant l'année 1907-1908 s'est élevé à 202.185.048 livres sterling, dont 86.570.892 livres sterling aux importations et 115.614.156 livres sterling aux exportations.

	Importations	Exportations
	Livres sterling	
1882-1883	40.627.470	65.486.001
1903-1904	56.548.862	99.755.597
1904-1905	64.452.192	102.760.848
1905-1906	68.722.714	105.459.482
1906-1907	72.205.055	115.388.009
1907-1908	86.570.892	115.614.156

Les principaux articles d'importation ont été les suivants pour les deux dernières années :

	1907-1908	1906-1907	Différence en 1907-1908
	Livres sterling		
Coton manufacturé	32.028.300	27.278.300	+ 4.750.000
Fer et acier	6.501.000	5.045.400	+ 1.455.600
Sucre	6.151.300	5.825.400	+ 325.900
Matériel de chemin de fer	4.800.500	2.772.200	+ 2.028.300
Machines	4.390.200	3.860.000	+ 530.200

Parmi les principaux articles d'exportation on trouve :

	1907-1908	1906-1907	Différence en 1907-1908
	Livres sterling		
Coton	17.135.023	14.652.307	+ 2.482.716
Riz	13.559.403	12.353.006	+ 1.206.397
Jute manufacturé	12.198.430	10.477.487	+ 1.720.943
Jute	11.981.868	17.862.454	— 5.910.586
Thé	6.866.899	6.571.843	+ 295.056
Blé	6.097.040	5.226.874	+ 870.256

Le Royaume-Uni et les possessions britanniques interviennent dans le mouvement commercial total des Indes pour 57 %, dépassant la part de tous les autres pays réunis de 14 %.

III. — AMÉRIQUE.

Terre-Neuve. — *Le mouvement commercial et maritime en* 1906-1907. — Le commerce total de la colonie de Terre-Neuve s'est élevé, pendant l'exercice 1906-1907, à la somme de 22.527.204 dollars, soit 117.141.445 francs (au change de 5 fr. 20 par dollar) dont 10.426.040 dollars (54.215.408 fr.) à l'importation et 12.101.161 dollars (62.926.037 fr.) à l'exportation. Ces chiffres ne font ressortir au profit du présent exercice qu'une légère augmentation de 26.651 dollars (138.585 fr.), dont 11.766 dollars (61.183 fr.) à l'importation et 14.885 dollars (77.402 fr.) à l'exportation.

L'excédent des exportations sur les importations a atteint 1.675.121 dollars (8.710.292 fr.).

Les relevés suivants font ressortir le mouvement de la navigation dans les différents ports de la colonie de Terre-Neuve, à l'entrée et à la sortie pendant l'exercice 1906-1907.

Entrées :

	Nombre	Navires	Tonnage	Tonneaux
Voiliers anglais.....	1.099		85.311	
Vapeurs —	491		423.057	
		1.590		508.368
Voiliers étrangers.....	142		22.068	
Vapeurs —	230		401.064	
		372		423.132
Total des entrées.....		1.962		931.500

Sorties :

	Nombre	Navires	Tonnage	Tonneaux
Voiliers anglais.....	911		71.201	
Vapeurs —	436		408.779	
		1.347		479.980
Voiliers étrangers.....	88		18.950	
Vapeurs —	238		404.022	
		326		422.972
Total des sorties.....		1.673		902.952
Entrées et sorties réunies....		3.635		1.834.452
Le mouvement du précédent exercice avait atteint.....		4.123		1.864.299
Il y a donc eu en 1906-1907 une diminution de.....		488		29.847

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
José Congosto y Vaillant, consul général d'Espagne à Paris ;
Manuel Domingo Desteano, consul du Pérou à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Renn est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

SERVICE DE SANTÉ

Maroc. — M. le *méd. ppal de 2e cl.* Simon est nommé directeur du service de santé à Casablanca.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Chine. — M. le *général de brigade* de Pélacot est nommé au command. de la brigade d'occupation de Chine à Tien-tsin.

ARTILLERIE

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — MM. les *stagiaires de 1re cl.* Camperos et Lecourt sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *stagiaires de 1re cl.* Chas, Laviniole, Benoist, Derrien et Quélen et le *stagiaire de 2e cl.* Brélivet sont désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Congo. — M. l'*attaché de 1re cl.* William est désig. pour le Congo.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le *lieut. de vaiss.* Benoist d'Azy est nommé attaché naval à l'ambassade de France à Washington.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Bignon est désig. pour l'*Alouette :*
M. l'*enseigne de vaiss.* Carlinie est désig. pour le *Bruix;*
M. l'*enseig. de vaiss.* Henrys est désig. pour l'*Alger.*

Pacifique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Perroquin est désig. pour le *Catinat;*
M. l'*enseigne de vaiss.* Elluin est désig. pour la *Zélée.*

SERVICE DE SANTÉ

Afrique Occidentale. — M. le *méd. de 1re cl.* Marin est nommé méd.-major de l'arsenal de Dakar.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Procureur général, chef du service judiciaire de l'Indo-Chine, M. Michel;
Avocat général en Indo-Chine, M. Delestrée;
Substitut du procureur général de l'Indo-Chine, M. Poymiro ;
Procureur de la République à Haïphong, M. Dain ;
Procureur de la République à Long-xuyen, M. Thermes ;

Substitut du procureur de la République de Saïgon, M. Béziat;
Juge de paix à compétence étendue de Tourane, M. Niel;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Long-xuyen, M. Dusson;
Juge suppléant de la justice à compétence étendue de Bien-hoa, M. Dubreuil;
Président de la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Teulet;
Procureur général, chef du service judiciaire de la Nouvelle-Calédonie, M. Brunaud;
Président de la Cour d'appel de l'Afrique Occidentale Française, M. Legendre;
Président de la Cour d'appel de Madagascar, M. Durand-Forgues;
Avocat général en Indo-Chine, M. Tillet;
Conseiller à la Cour d'Appel de l'Indo-Chine, M. Sallé;
Président du tribunal de première instance de Saïgon, M. Hubert;
Vice-président du tribunal de première instance de Saïgon, M. Fruteau;
Juge président du tribunal de première instance de Travinh, M. Sazie;
Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Nizet;
Juge de paix à compétence étendue à Baria, M. Crosnier de Briant;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Bentré, M. Briffaut;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Chaudoc, M. Champroux (Henri).

Sont nommés dans le personnel des administrateurs civils de l'Indo-Chine :

A l'emploi d'administrateur de 1re classe.

MM. Salabelle (P.-S.); Le Roy (J.-P.); Garnier (A.-E.), administrateurs de 2e classe.

A l'emploi d'administrateur de 2e classe.

MM. Arrighi de Casanova (A.); Mossy (G.-A.); Sargues (L.-G.), administrateurs de 3e classe.

A l'emploi d'administrateur de 3e classe.

MM. Bellan (R.-G.); Tessarech (X.-F.); Tissot (H.), administrateurs de 4e classe.

A l'emploi d'administrateur de 4e classe.

MM. Nouet (R.-M.); Hubert-Delisle (L.-J.); Erny (R.-E.); Genin (A.-E.); Conrandy (V.-E.); Chambert (S.-F.); Barbeyron (A.); Boyer (J.-M.); Delamarre (P.-E.), administrateurs de 5e classe.

A l'emploi d'administrateur de 5e classe.

M. Maurel (G.-P.), administrateur stagiaire;
MM. Butel (M.-J.); de Tastes (M.-E.); Hückel (A.-E.); Jérusalémy (R.-M.); Magnant (R.-G.); Royer (P.-E.), élèves administrateurs.
MM. d'Elloy (J.-C.); Pauchont (J.-M.); Davant (V.); Cudenet (E.-D.); Boyer (O.-J.); Vérignon (A.-L.), commis de 1re classe.

Sont nommés dans le personnel des administrateurs coloniaux :

A l'emploi d'administrateur adjoint de 2e classe.

M. Rives (Louis-Paul), chef d'exploration au Congo.

A l'emploi d'administrateur adjoint de 3e classe.

MM. Martin (G.-E.) et Barbier (J.), adjoints de 1re cl. des affaires indigènes de Mayotte.
MM. Labourdette (F.); Sajous (F.); Lefebvre (L.); Lemasson (F.); Bonnefont (P.-S.); Liurette (H.-C.); Samson (François-Marie), adjoints de 1re cl. des affaires indigène de l'Afrique Occidentale Française.
MM. Martineau (G.-C.); Le Breton (E.-L.); Marchessou (J.); Létrillard (H.); Freychet (P.); Contaut (P.); Mattei (Jean-Antoine), adjoints de 1re cl. des affaires indigènes du Congo.
MM. Janssen (D.-L.); Graff (A.-J.); Devaux (A.-V.); Vivaldi (P.-J), adjoints de 1re cl. des services civils de Madagascar.
M. Fournier (A.-A.), lieutenant d'infanterie coloniale, a été nommé administrateur adjoint de 2e cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Visions sahariennes, par P. Vigné d'Octon. — Juven, éditeur, 13, rue de l'Odéon.

Le Sahara algérien, sa désolation superbe et sa morne splendeur à la lisière brûlante de l'Erg, les fraîches oasis de l'Oued-Rhir ; puis, au cœur même de la dune et perpétuellement menacées par elle, les palmeraies profondes, étranges de l'Oued-Souf où peine sans trêve le fellah soufi, et plus loin encore, après les vastes plaines salées des chotts les jardins féeriques et plantureux du Djerid tunisien ; voilà ce qui cette fois a tenté la verve exotique de Vigné d'Octon, et les *Visions sahariennes* qu'il nous rapporte de ses longs séjours là-bas valent celles dont il a rempli ses livres sur le Soudan.

Ceux qui ayant lu *Siestes d'Afrique*, *Martyr lointain*, *Au pays des fétiches*, *Terre de mort* ont vécu avec lui la véritable vie de la brousse, connaîtront en lisant *Visions sahariennes* de nouvelles et inoubliables émotions. (Juven, éditeur, 13, rue de l'Odéon, Paris.)

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Principe d'équilibre et le concert européen, de la paix de Westphalie à l'Acte d'Algésiras, par Charles Dupuis, professeur à l'École des sciences politiques. Un fort vol. in-8° écu de 520 pages. Perrin et Cie, Paris, 1909.

Souvenirs de Tunisie et d'Algérie, par G. Saint-Paul, médecin-major au 24e bataillon de chasseurs, avec préface de Th.-Ribot, membre de l'Institut. Un vol. in-8° écu de 380 pages. J. Danguin, Tunis, 1909.

Visions sahariennes, par Paul Vigné (Vigné d'Octon). Un vol. in-18 de 294 pages. F. Juven, Paris, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*fév.* 1909). L'accord franco-allemand relatif au Maroc. — G. François : La mission Tilho. — La mission Louis Gentil au Maroc.

La Ligue maritime (*fév.* 1909). Frétin : L'Expansion maritime de l'Allemagne. — Nantès : Flottilles du Danube. — Détroit : Futurs ports de commerce.

Revue française et Exploration (*fév.* 1909). G. Demanche : La Question de Mauritanie (carte). — Cilvanet : Les Japonais en Californie.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Rivista coloniale (*genn.-febb.* 1909). Prof. Angiolo Cabrini : Pra i problemi dell' emigrazione.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'HEURE DÉCISIVE DE LA CRISE ORIENTALE

Le désir de paix est si général en Europe, sauf peut-être en Autriche-Hongrie où beaucoup de têtes semblent décidément grisées, que la presse quotidienne a exulté quand elle a eu connaissance, dans les tout premiers jours de mars, de la démarche catégorique de la Russie à Belgrade, suivie de la promesse du gouvernement serbe d'éviter tout éclat[1]. On en a conclu, un peu à la légère, que le spectre de la guerre s'évanouissait, sans prendre garde qu'on n'avait en définitive d'assurance que du côté des Serbes. A la vérité, ces derniers n'ont eu de velléités belliqueuses un peu sérieuses qu'au mois d'octobre, dans la première exaltation provoquée par l'annexion de la Bosnie. A cette époque, les Autrichiens n'avaient pas encore sur la Drina et en Herzégovine le formidable rassemblement de troupes qui s'y trouve aujourd'hui. Une pointe pouvait être tentée avec quelque succès. D'autre part une campagne d'hiver, dans un pays aussi pauvre en voies de communication que la Serbie, aurait ménagé à l'armée envahissante plus d'un déboire : militairement parlant, l'hiver est toujours l'auxiliaire du plus faible, qui se défend chez lui. Mais les Serbes n'ont pas bougé pendant quatre mois ; ils n'ont pris pendant tout ce temps, quoi qu'en disent les journaux viennois, que des mesures militaires assez insignifiantes ; ils sont même revenus à leur occupation favorite, c'est-à-dire à leurs disputes intérieures ; il n'y avait donc plus grande chance que la paix fût troublée de leur fait. Il a même fallu, pour leur prouver combien leur situation restait grave, que l'Autriche, aussitôt son accord avec la Turquie conclu, enflât la voix pour déclarer au monde civilisé que l'agneau serbe était devenu enragé. L'union des partis s'est faite instantanément comme au mois d'octobre, et très rapidement le cabinet de coalition Novakovitch s'est constitué. Un jour critique a été celui où M. Novakovitch a prononcé devant la Skoupchtina son premier discours, dont le ton ferme et quelque peu incisif pouvait à la rigueur passer

[1] Voir, pour les documents, notre chronique de la crise orientale, p. 403 et sq.

pour provocant aux yeux d'une diplomatie aussi partiale et aussi agressive que celle du Ballplatz. Si, le lendemain, les troupes autrichiennes avaient franchi le Danube ou la Save, beaucoup de gens bien informés n'en auraient pas été surpris outre mesure. Dès lors qu'il n'en a rien été, on peut croire que le moment le plus périlleux est passé et que la démarche de la Russie consolidera une paix désormais vraisemblable. Néanmoins un doute persiste.

En tout cas, l'opinion publique ne semble pas avoir compris que, malgré les deux arrangements austro-turc et turco-bulgare, l'heure décisive de la longue crise qu'a déchaînée la révolution turque vient seulement de sonner, et que les événements qui se préparent à brève échéance sont beaucoup plus importants que ceux qui se sont déroulés depuis le mois de juillet. Ce n'est pas seulement la question serbe qui va se régler. Nous allons pouvoir bientôt juger si l'équilibre européen est oui ou non restauré, ou si l'Europe continue à subir l'hégémonie austro-allemande.

*
* *

La situation se précise par la déclaration que le comte Forgach, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, à peine revenu d'une absence de huit jours au cours de laquelle il a pris à Vienne ses instructions, vient de faire à M. Milovanovitch (6 mars) : « Les deux gouvernements de la monarchie ont le « regret de ne pouvoir soumettre à la ratification de leurs par- « lements respectifs le traité de commerce avec la Serbie, par « suite de l'attitude de cette puissance durant les mois derniers. « Toutefois l'Autriche-Hongrie a la ferme espérance que la « Serbie, décidée, ainsi qu'on l'assure, à suivre les conseils des « grandes puissances et à modifier sa ligne de conduite dans « la question de la Bosnie et de l'Herzégovine, communiquera « à Vienne ses intentions et sa volonté de maintenir avec l'Au- « triche-Hongrie des rapports amicaux et de bon voisinage. « Aussitôt qu'il aura reçu cette assurance, le gouvernement « austro-hongrois est prêt à entamer les négociations relatives « aux questions commerciales et aux relations économiques « entre la monarchie et la Serbie. »

Cette bombe — car c'en est une, malgré son apparente modération — que le langage de la presse officieuse de Vienne et de Budapest faisait d'ailleurs prévoir depuis plusieurs jours, éclate au moment même où la Serbie, déférant docilement aux avis des puissances amies, remettait son sort entre leurs mains, et où ces puissances, appréciant la correction de cette attitude,

se préparaient sans doute à mettre leurs promesses à exécution, c'est-à-dire à procurer à leur cliente le maximum de compensations économiques.

Que faut-il retenir de la déclaration du comte Forgach ? Le désir, vraiment indigne d'un grand Etat, d'humilier son faible voisin, de lui imposer la plus rigoureuse des amendes honorables ? La presse viennoise s'est défendue d'un pareil sentiment, et sur ce point, nous n'avons pas de bonne raison pour douter de sa sincérité. Le dessein d'être désagréable à certaines chancelleries, dont le Ballplatz n'a eu pourtant qu'à se louer durant toute la crise? C'est encore peu croyable. En réalité, ce qu'on veut à toute force à Vienne, c'est procurer à la Serbie certains avantages économiques. Seulement ces avantages sont de telle nature qu'ils ne comportent en effet qu'une conversation directe entre Vienne et Belgrade. Il n'est point besoin d'être grand clerc pour les deviner à peu près : le raccordement des lignes bosniaques aux lignes serbes, de grandes facilités commerciales avec la Bosnie, peut-être l'obtention d'un port franc sur l'Adriatique, Metkovitch ou Gravosa, enfin la ratification du fameux traité de commerce, qui n'est encore que provisoirement en vigueur, et jusqu'au 1er avril seulement. On ne tient certes pas à élever une muraille de la Chine entre le Serbe annexé et le Serbe indépendant. Bien au contraire ! Que le second entre donc librement dans la maison du premier, et constate par lui-même comme on s'y trouve à l'aise !

On conçoit parfaitement que le Ballplatz n'admette pas d'intermédiaire dans de semblables négociations. La monarchie n'y traitera que des questions d'ordre intérieur auxquelles un tiers n'a rien à voir. On peut même se demander si une tierce puissance, qui serait amie de la Serbie, mais qui en même temps ne serait nullement intéressée au progrès du *Drang nach Osten*, ne commettrait pas la plus insigne erreur en jetant dans les bras de l'Autriche un petit royaume qui a pu, à grand'peine, il y a deux ans, recouvrer son indépendance économique, grâce aux efforts d'un ministre aussi ferme qu'intelligent ! Il serait vraiment inutile d'avoir secondé à cette époque M. Pachitch pour remettre aujourd'hui aux mains des Autrichiens le cordon ombilical qui doit donner la vie au commerce et à l'agriculture serbes.

En réalité, le seul bienfait économique qu'il faille assurer à la Serbie, si l'on a quelque souci de la maintenir libre, c'est cette voie ferrée Danube-Adriatique, ou tout au moins Nisch-Adriatique, traversant le territoire turc, et aboutissant au port monténégrin d'Antivari. Le principe en a déjà été admis par

la Turquie, et il n'y a pas de bonne raison pour qu'elle revienne aujourd'hui sur sa décision. Il ne s'agit ici d'aucune concession territoriale, ni de rien qui puisse blesser les nationalistes les plus susceptibles d'entre les Jeunes-Turcs. Il s'agit simplement de permettre en tout temps le libre trafic des marchandises serbes, c'est-à-dire d'obtenir sur le territoire turc les facilités que le Ballplatz serait trop heureux d'accorder sur le territoire désormais austro-hongrois de la Bosnie et de l'Herzégovine. Cette question aurait avantage à être traitée dans une conférence européenne, car elle a pour corollaire l'abrogation de l'article 29 du Congrès de Berlin, qui limite l'indépendance du Monténégro en ce qui concerne la surveillance de son littoral et l'établissement des chemins de fer côtiers. Mais si la mauvaise volonté de l'Autriche et de son alliée l'Allemagne faisait échouer le projet de conférence, c'est à Constantinople et non à Vienne que les puissances amies trouveraient à s'employer utilement pour la Serbie. D'après certaines rumeurs, Hilmi pacha serait de tendances assez nettement austrophiles, et on en veut voir la preuve dans la rapidité avec laquelle il a conclu l'accord avec l'Autriche. Nous croyons que Hilmi pacha (et c'est son honneur) est surtout foncièrement turc, tout en restant un homme pratique. Il est donc assez naturel qu'il n'ait pas voulu éterniser un débat où la Turquie n'avait plus rien à gagner. En tout cas, quelles que soient les sympathies secrètes du grand vizir, ce n'est pas en un moment où la Jeune-Turquie a des besoins pressants d'argent que la France et l'Angleterre sont dépourvues de moyens d'action à Constantinople.

***

A l'heure où ces lignes sont écrites, la Serbie ne paraît pas s'être laissée séduire par les propositions du comte Forgach. Elle fait observer assez justement que, n'ayant jamais adressé à Vienne de demande de compensations territoriales, elle n'a pas de renonciation solennelle à faire, et qu'il n'est pas d'usage que les chancelleries présentent des excuses pour des articles de presse. Elle persiste à placer sa confiance dans les grandes puissances. Parmi ces dernières, à quelles résolutions vont s'arrêter les puissances amies, et pour préciser, celles de la Triple Entente?

La modération de leur attitude jusqu'à ce jour ne donne pas encore le droit de douter de leur fermeté, car cette attitude leur était commandée par les circonstances. Toute cette affaire a été déplorablement engagée, par suite, il faut bien le dire, de la faute initiale de M. Isvolski. Il a eu beau insinuer, dans son

discours à la Douma, que la complaisance dont il a fait preuve vis-à-vis du baron d'Æhrenthal, lorsque ce dernier s'est ouvert à lui de ses projets, lui était inspirée par des engagements antérieurs, dont quelques-uns remontaient assez loin : il n'en est pas moins vrai qu'il aurait pu, tout en ne s'écartant pas de la politique adoptée par la Russie à l'égard du Balkan occidental, faire entendre à son interlocuteur que le statut de la Bosnie, ayant été établi au Congrès de Berlin, ne pouvait être modifié que par une Conférence européenne. Il est probable que le baron d'Æhrenthal n'aurait pas osé passer outre. Une fois le coup fait, l'Angleterre a été seule, dans les premiers jours, à réclamer la réunion d'une Conférence. Mais voyant qu'elle ne serait pas suivie, elle n'a pas persévéré, et nous avons assisté alors à des tentatives, notamment dans la presse française, pour amener l'Autriche à la Conférence par la persuasion. On prenait même quelquefois ses désirs pour des réalités. C'est ainsi que le *Temps* écrivait le 15 octobre : « Il n'est plus question, et il « faut s'en louer, de la singulière combinaison que nous avons « donnée comme vraisemblable, et dont nous avions signalé « tous les inconvénients. La Conférence n'attendra pas pour se « réunir le résultat hypothétique de négociations particulières « incorrectes, inutiles et peut-être dangereuses... Le but que « doivent maintenant se proposer les grandes puissances, c'est « que les décisions à prendre résultent d'une unanimité sin- « cère. La Conférence prochaine ne doit pas être un champ de « conflits politiques. Elle doit être unie moralement. Et pour « qu'elle le soit, il convient dès maintenant de ne froisser ou « de n'inquiéter les susceptibilités de personne... »

Ces invites n'ont été goûtées ni à Vienne, ni à Berlin. L'Autriche, forte de l'acquiescement tacite de la Russie, de l'attitude conciliante de la France qui était en train de régler la grosse affaire du Maroc, de la modération du cabinet libéral anglais, à qui sa composition même interdit les velléités trop belliqueuses, plus forte encore de l'appui prêté par l'Allemagne, a continué imperturbablement son chemin, en laissant discourir les partisans de la Conférence. Elle est arrivée à conclure, non sans peine et sans débours, mais enfin elle a conclu son accord avec la Turquie, et aussitôt après, elle a prétendu régler de haute lutte son différend avec les Serbes, en déclarant intolérables leurs provocations.

Ces provocations ne consistaient guère qu'en articles de journaux, qui n'épargnaient d'ailleurs pas les puissances amies, et en particulier la France. On nous accusait de pharisaïsme. Reproche parfaitement injuste, car les prétentions territoriales

de la Serbie étaient insoutenables, non seulement, comme on l'a répété à satiété, parce qu'elles manquaient de base juridique, mais aussi parce que la bande du territoire convoité n'eût été d'aucune utilité véritable à la cause serbe. Les conseils donnés tant à MM. Milovanovitch et Pachitch, au cours de leurs voyages, qu'au gouvernement serbe à Belgrade, étaient donc sages. Tout au plus pourrait-on reprocher à la Russie quelques variations d'attitude : les mauvaises langues disent, en effet, que depuis le mois d'octobre la cloche russe n'a pas toujours rendu le même son. Récriminer étant chose inutile, qu'il suffise de constater qu'au moment critique, c'est-à-dire à la formation du cabinet Novakovitch, la Russie a fait entendre à Belgrade les paroles qu'il fallait.

Mais ceci dit, il n'est que juste de rappeler que les exhortations de la France, de l'Angleterre, de la Russie, et même de l'Italie ont toujours été accompagnées de la promesse formelle de défendre utilement les intérêts serbes quand le moment en serait venu. Nous voici arrivés à l'heure de l'échéance, et la Triple Entente doit s'exécuter, non pas seulement parce qu'elle y est presque engagée d'honneur, mais parce qu'il importe au plus haut degré qu'elle donne au monde l'impression de sa force et de sa solidité.

Pour arriver à un résultat satisfaisant, elle a le choix entre deux procédés. Elle peut demander résolument la Conférence, en stipulant nettement au préalable qu'elle reconnaît l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, et qu'elle ne soulèvera même pas la question subsidiaire de l'autonomie, cette dernière étant désormais considérée comme d'ordre intérieur pour la monarchie austro-hongroise. Le programme de la Conférence serait alors établi sur les bases suivantes : enregistrement de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine ; reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie ; revision de l'article 29 du Congrès de Berlin concernant le Monténégro ; avantages économiques à accorder à la Serbie et au Monténégro, et notamment leur accès à la mer *en dehors du territoire austro-hongrois.*

Dans le cas où cette voie semblerait périlleuse pour la paix européenne, il resterait la ressource de s'adresser directement à la Turquie. *Mais la faute majeure serait assurément d'insister pour servir d'intermédiaire entre l'Autriche et la Serbie.* Outre que l'attitude si catégorique prise dans ces derniers jours par l'Autriche fait supposer qu'on courrait au devant d'un échec, il faut se persuader que tout accord économique entre la Serbie et l'Autriche aboutira fatalement à l'asservissement de la première à la seconde. On contribuerait ainsi à donner un

commencement de réalité au grand rêve du baron d'Ehrenthal, qui se dégage maintenant avec une netteté suffisante : la monarchie triunitaire ; un royaume serbo-croate de 10 millions d'âmes sous le sceptre d'un Habsbourg, affaiblissant l'élément magyar de la monarchie au bénéfice de l'élément allemand et, faisant faire un pas nouveau et énorme au *Drang nach Osten*. Et qu'on ne voie pas en ceci une chimère ! Déjà à l'heure actuelle il ne manque pas de gens à Belgrade, surtout dans le parti des Jeunes-radicaux, pour dire qu'après tout, si la Russie et les puissances occidentales sont incapables d'assurer à la Serbie une vie propre, il ne faut pas s'obstiner, et que le plus simple est de se jeter dans les bras de l'Autriche, en vertu du principe : *primum vivere deinde philosophare*[1].

Si donc la Triple Entente ne veut pas que le royaume de Serbie devienne à bref délai une marche autrichienne, c'est aujourd'hui même qu'elle doit agir. Elle ne doit pas se dissimuler qu'elle aura affaire à forte partie. Elle pourra peut-être compter sur une attitude bienveillante de la part de l'Italie, mais sans plus, car d'ici longtemps il ne faudra pas demander à l'Italie de résolution ferme, ni dans un sens ni dans l'autre. En revanche le langage tenu ces jours-ci par la presse allemande, à quelques exceptions près, doit lever tous les doutes sur les intentions de la grande alliée de l'Autriche. L'Allemagne, après avoir si longtemps dirigé, se résigne à suivre, mais elle suit militairement, sans broncher. Ainsi disparaît définitivement la fiction de l'unité morale de l'Europe. Ce n'est pas du tout vouloir la guerre que de reconnaître que deux camps sont formés. C'est même, selon nous, la rendre plus improbable que de chercher, en présence de ce bloc austro-allemand que les circonstances présentes nous montrent si compact, à augmenter la cohésion de l'autre bloc. Le ciment de la Triple Entente est encore un peu frais. Espérons que sous la pression des événements il durcira rapidement, et méfions-nous d'une tendance qu'on voit déjà poindre, et qui consisterait à distribuer à la ronde des baisers Lamourette ! Notre diplomatie ne mérite jusqu'à présent que des éloges, et certes les résultats obtenus parlent assez éloquemment en sa faveur. Mais voici que le moment arrive où sa dextérité éprouvée devra être assaisonnée d'un grain d'énergie.

JACQUES DOROBANTZ.

---

[1] Le correspondant particulier du *Temps* à Belgrade a signalé dernièrement cet état d'esprit.

LA TRANSFORMATION DE LA CHINE

Nous commençons aujourd'hui, avec l'étude de M. Jean Rodes, la publication des conférences données cette année par la Société des anciens élèves et élèves de l'Ecole libre des sciences politiques, sur l'initiative de la section de diplomatie et d'histoire. La conférence de M. Jean Rodes a eu lieu, le 10 février, sous la présidence de M. Doumer.

Nous publierons ultérieurement les conférences de MM. Victor Bérard, Michel Revon, Dr Rouire, et Robert de Caix.

N. D. L. R.

On a commencé à parler de la modernisation de la Chine au lendemain de la guerre russo-japonaise. Cette modernisation s'est imposée à l'attention du monde par l'envoi des deux grandes missions militaires de 1905 et par des télégrammes de correspondants anglais qui reproduisaient des textes de décrets impériaux relatifs surtout à la préparation de lois constitutionnelles. Ces décrets n'étant accompagnés d'aucun commentaire critique, on leur a attribué la même importance qu'à des décisions de gouvernements européens.

Ce commentaire critique était pourtant indispensable, car nous avons à faire à une race profondément différente de la nôtre, tellement différente que ceux qui ont voulu donner à l'histoire humaine une source unique ont dû remonter pour ainsi dire au commencement du monde. C'est ainsi que l'orientaliste La Couperie a émis cette hypothèse, que les Chinois étaient partis de la Chaldée vers l'Est, contrairement aux autres migrations qui ont eu lieu vers l'Ouest. Les « Cent familles » arrivant enfin dans les plaines très riches et très arrosées de la Chine se sont développées à l'abri des hautes montagnes de l'Himalaya, du plateau de Pamir et des déserts du Nord, loin de nos convulsions occidentales et ont pu atteindre un degré de civilisation avancé bien avant nous.

Nous n'avons eu d'autre contact avec cette civilisation, que des contacts de commerce ou de guerre. La Chine nous restait fermée. Aussi le Chinois a une mentalité, une sensibilité profondément différentes des nôtres ; il y a, pour lui, une autre échelle psychologique et, de lui à nous, on se trouve en présence d'une véritable transmutation des valeurs. C'est Taine qui a dit, dans son *Introduction à l'histoire de la littérature anglaise* que si l'astronomie était un problème de mécanique, la physiologie un problème de chimie, l'histoire était un problème de psychologie.

Pour pouvoir juger des manifestations politiques de la Chine, il faudrait donc étudier le Chinois chez lui, dans son milieu. Il est en effet très difficile, sinon impossible, à un esprit européen, dont les mobiles sont toujours très discernables, de suivre l'âme chinoise dans tous ses détours. C'est pourquoi, en ce qui concerne le mouvement moderniste actuel, il est presque impossible à l'Européen de faire la part de l'engoûment puéril factice, la part de la pression des événements, et aussi la part indéniable de sincérité. Il convient donc d'être très circonspect dans le jugement des manifestations de la politique chinoise. Néanmoins, on peut toujours faire des constatations, établir des faits. C'est la méthode que j'ai toujours suivie et dont je m'inspirerai aujourd'hui.

Je parlerai d'abord des réformes et du gouvernement chinois, ensuite des réformes elles-mêmes et enfin des réformes et du peuple chinois. Le sujet est extrêmement vaste et je serai forcé de passer rapidement sur des points importants qui mériteraient d'être longuement développés, mais je ne puis dépasser les limites qui me sont assignées.

***

Le gouvernement chinois est venu à un programme de modernisation aussitôt après la guerre russo-japonaise. Nous en avons su quelque chose lorsque nous avons vu venir en Europe les deux grandes missions chinoises dont on se souvient.

Ce mouvement réformiste a été assez intense et assez général Il a été marqué, en 1904, par les lois sur l'enseignement, par des lois sur l'armée, par l'envoi des missions dont je parlais tout à l'heure et enfin par le premier décret relatif aux lois constitutionnelles qui date de l'automne 1906.

Mais, dès ce moment, il y a eu, à la cour, un mouvement secret de réaction. Ce mouvement a triomphé d'une façon incontestable à la fin de 1906, après le retour des missions à l'étranger. La marque la plus tangible de cette volte-face a été la première disgrâce du vice-roi du Pe-tchi-li, Yuan Chi Kaï : il venait de commander, pour la deuxième fois, les grandes manœuvres.

Yuan Chi Kaï, rentré dans sa vice-royauté, y tombait presque aussitôt en disgrâce. On lui conservait sa vice-royauté, mais on lui enlevait des directions très importantes, celle des chemins de fer, celle des finances, celle de l'armée du Nord, qu'il avait organisée lui-même, et des écoles militaires qu'il avait créées.

Ce mouvement de réaction dura quelques mois ; il cessa

lorsque le vice-roi de Canton, Tsen Tchoen Hien, qui était également lui-même acquis au mouvement moderniste, vint à Pékin, au printemps de 1907.

Ces mouvements d'action moderniste ou de réaction du gouvernement chinois sont d'autant plus surprenants qu'ils ont parfois — ou qu'ils semblent avoir — des mobiles extrêmement infimes.

Tsen est un homme extrêmement violent, volontaire et résolu. Il arrivait très mécontent, car il avait été déplacé de la vice-royauté de Canton et il était envoyé à la vice-royauté du Se-tchouen. Il avait même reçu l'ordre de ne pas se présenter au souverain après sa nouvelle nomination. Arrivé à Hankéou, il profita du chemin de fer récemment inauguré et il fut rapidement à Pékin. Du jour de son arrivée, il devint le grand favori. Dès la première audience qu'il obtint de l'impératrice, il fit, à la cour, la pluie et le beau temps. Il en profita immédiatement pour lancer des dénonciations — c'est la méthode politique chinoise, par excellence — et l'impératrice lui fut entièrement acquise. Il fit faire des nominations nouvelles. Mais surtout il voulut réformer la Chine, en réformant l'administration et en s'attaquant à l'improbité des administrateurs. Il jugeait que le maître de cette improbité était le prince Tsing. Il fit lancer une accusation de concussion et de vente de fonctions contre ce dernier. Cela provoqua une grande émotion à la cour ; l'impératrice douairière ordonna une enquête.

Il s'agissait de la vente du gouvernement de Helong-kiang pour 100.000 taëls, et le banquier qui avait fourni l'argent à l'acquéreur était un habitant de Tien-tsin. L'enquête, de pure forme, conclut à l'innocence du prince. Mais celui-ci fut vivement blâmé par l'impératrice.

Yuan Chi Kaï, très habilement, s'était, dans cette affaire, mis du côté de Tsing qui, étant le président du Grand Conseil, et le doyen de la famille impériale, avait une influence qu'il était très difficile de lui enlever. A partir de ce moment, tous les deux eurent partie liée et remontèrent peu à peu en faveur, l'un aidant l'autre, Tsing déclarant à l'impératrice douairière que Yuan Chi Kaï était un homme précieux pour l'empire et Yuan Chi Kaï déclarant dans des rapports que Tsing était l'homme dont on ne pouvait se passer.

Lorsque Yuan Chi Kaï, grâce à cette habile diplomatie, revint en faveur, au cours de l'été de 1907, des attentats révolutionnaires eurent lieu qui épouvantèrent la cour. Il y eut, notamment, l'assassinat du gouverneur de Ngan-king par un fonctionnaire. Ce dernier, d'ailleurs, après son crime, fut lui-même

mis à mort. Mais la presse chinoise, notamment celle de Changhaï, très réformiste, se faisait un jeu d'annoncer à tout moment des assassinats, des arrivées de révolutionnaires du Japon, et leur entrée à Pékin. La cour fut affolée au point que l'on mit des troupes en permanence autour du Palais d'Été où se trouvaient alors les souverains.

Cette crainte, et aussi le crédit de Yuan Chi Kaï, qui remontait peu à peu, déterminèrent un nouveau mouvement en faveur des réformes. Au mois de septembre, le vice-roi du Pe-tchi-li était appelé à Pékin, nommé membre du Grand Conseil et président du Wai-wou-pou.

On a dit que Yuan Chi Kaï avait été appelé à Pékin pour être mis sous la surveillance de la cour, parce qu'on le redoutait. Je crois que cela est faux. J'étais à ce moment-là dans le Nord de la Chine, et il est incontestable, d'après la presse chinoise, qui mentionna tous les progrès de l'intrigue du vice-roi novateur et de Tsing, que cet appel à Pékin consacrait un retour en faveur.

Il est vrai, par contre, que tout en l'élevant au Grand Conseil, on se garda bien de lui rendre le commandement de l'armée. En Chine, les choses ne vont pas d'une façon aussi claire et nette qu'en France. En même temps que l'on comblait Yuan chi Kaï de charges et d'honneurs, on prenait des précautions contre lui et c'en était une évidemment que de ne pas lui donner le pouvoir militaire.

A la suite de ce revirement réformiste, il y a eu des conflits extérieurs qui ont absorbé le gouvernement chinois, des difficultés avec le Japon pour des chemins de fer en Mandchourie, des difficultés avec la Compagnie anglaise concessionnaire du chemin de fer de Tche-kiang, encore avec le Japon au sujet du bateau *Tatsoumari*, qui transportait des armes, et avec nous, à la suite des incidents de la frontière du Yunnan, tout cela a fait passer la politique intérieure au deuxième plan. Néanmoins on peut dire que, pendant toute l'année dernière, le mouvement moderniste n'a pas subi de recul.

La mort de l'Empereur et de l'Impératrice douairière semble avoir changé cette orientation.

Lorsque j'étais en Chine, il est certain que le Régent actuel, père du nouvel empereur, passait pour appartenir à la réaction. On a dit récemment qu'il était très moderniste, on s'est basé sur son voyage en Europe pour en conclure qu'il était partisan du progrès européen. Mais on ne peut pas oublier qu'au moment où s'est engagée la lutte entre les trois partis qui se disputaient l'influence à la Cour : les Mandchous conservateurs,

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales.

CARTE DE LA
CHINE
100
500
Kil. 1000
Légende.
Frontières de Chine.
Rivière.
Chemin de fer en exploit^on
— id — en const^on
— id. en projet.
I. Sakhalin
Ezo
Khabarovska
Amour
Mandchouria
Tsitsikar
Nonni
Soungari
Oussouri
Karbin
Kouangtchentzé
Kirin
MANDCHOURIE
Vladivostok
MER DU JAPON
Sin min ting
Moukden
Yalou
Ni-Kéou
CORÉE
PÉKIN
Tientsin
Dalny
Séoul
Tokio
Yokohama
Paoting
Tchefou
Wei-Hei-Wei (Angl.)
Kobé
Kiao-Tchéou (All.)
Tsinan
MER JAUNE
I. Quelpaert
Nagasaki
JAPON
Kaïfong
KIANGSOU
Honan
Soutchéou
Changhaï
Hankéou
Nanking
Hangtchéou
Ningpo
Ou-Tchang
MER DE CHINE
OCÉAN PACIFIQUE
Tchangtcha
TCHEKIANG
Foutchéou
Min
FOKIEN
Amoy
Formose
Canton
Souataou
Hong-Kong (Angl.)
Quang tchéou Ouang (Fr.)
Haï-nan
Luçon

les Mandchous progressistes et les Chinois réformistes, ce Régent, le prince Tchenn, se rangea parmi les premiers, en refusant de prendre part aux travaux de la « Cour suprême des réformes ». Il est donc incontestable, et la nouvelle disgrâce de Yuan Chi Kaï en est aussi un indice certain, que la réaction triomphe une fois de plus.

Je dois cependant dire qu'en Chine on n'est jamais complètement pour, ni complètement contre. C'est pourquoi ces fluctuations ne sont pas nettement caractérisées, et les conservateurs, par exemple, aux moments de leur plus complète victoire, n'ont jamais demandé l'abandon du programme des réformes, de même la politique réformiste ne reprend jamais l'avantage qu'à demi. Et c'est sans doute ce qui rend si fréquentes et si aisées toutes les fluctuations de la Cour de Pékin.

***

Il est inévitable que les alternatives d'action et de réaction nuisent à l'application des réformes. Cette application se fait sans aucune suite ni aucune méthode. Pourtant il ne faudrait pas croire que les résultats soient absolument nuls. On a même fait beaucoup en certaines matières, ainsi que nous allons le voir.

Pour l'armée, les réformes n'ont pas attendu le mouvement actuel. Il faut dire, entre parenthèses, que les réformes n'ont pas été le fait du gouvernement, mais au contraire celui de quelques hommes qui, dans leurs vice-royautés, ont fait œuvre moderniste. C'est cette œuvre qui est tangible, aujourd'hui, dans l'armée et dans l'enseignement.

Yuan Chi Kaï est le premier qui soit entré dans cette voie. Il se trouvait en Corée lorsque éclata le conflit avec le Japon. La Chine fut battue d'une façon assez inattendue en somme, Yuan Chi Kaï était au premier rang pour recueillir les leçons de la défaite ; il ne les laissa pas passer. Devenu gouverneur du Chantong, il organisa une division de troupes modernes, avec des instructeurs allemands. Cette division existait en 1900, et ne prit pas part, du reste, aux événements boxers dont Yuan Chi Kaï, sut se tenir à l'écart. Quand les affaires furent réglées avec l'Europe, il recueillit la successsion à Tien-tsin, de Li Hung Tschang et il continua ses créations de troupes.

Tcheng Che Tong suivit son exemple. Etant vice-roi de Nankin, il créa une division de troupes modernes. Promu ensuite à la vice-royauté des deux Hous, il en organisa une deuxième à Ou-tschang.

Ce sont ces troupes, créées par Yuan Chi Kaï et Tcheng Che

Tong, qui furent le noyau de l'armée chinoise actuelle. Elle se composa donc d'abord de ces divisions du Yang-tsé et des divisions du Nord que l'on appelle, en Chine, l'armée de Peyang. C'est cette armée qui manœuvra en 1905.

Ces manœuvres avaient été préparées très soigneusement, par des officiers japonais attachés à l'état-major de Yuan Chi Kaï. Elles furent une bonne représentation d'une pièce montée merveilleusement à l'avance. Les officiers étrangers furent vraiment surpris et je crois que cette surprise se manifesta dans leurs rapports.

En 1906, les manœuvres furent moins bien préparées. On fit cette fois manœuvrer les troupes du Nord contre celles du Yang-tsé et au dernier moment, on bouleversa les thèmes de manœuvres, pour se rendre compte de ce qu'on était capable de faire. Ce fut un grand désordre. Néanmoins, les troupes chinoises firent preuve de qualités toutes nouvelles, et on pouvait considérer cette armée, quoique bien imparfaite, comme une armée moderne.

Personnellement, je suis allé inopinément au camp de Pao-ting-fou, j'y ai vu manœuvrer une division, par sections, par compagnies, et je ne lui ai guère vu faire que du pas de parade ou des exercices de pure représentation militaire. Je suis allé ensuite voir les troupes du Yang-tsé, à Ou-tchang. J'ai eu l'honneur d'y être reçu par le général commandant les troupes, Tchang Piao. Il fit réunir, très aimablement, un bataillon et un escadron, et ce bataillon fit diverses évolutions : défilés, conversions, changements de front, déploiements en tirailleurs, que je trouvai, autant que je pouvais en juger, exécutés avec une perfection étonnante. Comme régularité mécanique, c'était merveilleux. Un escadron de cavalerie évolua ensuite, sinon aussi brillamment, du moins aussi bien qu'on peut le faire en Europe. Les cavaliers exécutèrent un combat à pied irréprochable et selon les règles les plus formelles du service de la cavalerie.

La véritable et la plus profonde tare de cette armée réside dans son haut commandement. Ce général Tchang Piao qui nous montrait ses troupes et qui est un des généraux les plus en vue de Chine, à trente ans, ne connaissait pas les caractères chinois. Les origines de sa fortune militaire sont des plus curieuses. Il était domestique de Tcheng Che Tong, vice-roi des deux Hous. Ayant eu l'occasion de rendre un service à son maître, celui-ci le nomma officier. A partir de ce moment, Tchang Piao fréquenta l'école et, avec une ténacité remarquable, se mit à l'étude. Il suivit et il suit encore les cours de

la nouvelle école militaire d'Ou-tchang et devint un officier convenable, puisque c'est lui qui commanda la division d'Ou-tchang, aux manœuvres de 1906 contre les troupes de Pao-ting-fou, et c'est lui qui vient de commander ces mêmes troupes aux dernières grandes manœuvres contre la division de Nankin. On conçoit, cependant, qu'un tel chef n'a pas les qualités techniques ni la culture générale qui sont aujourd'hui indispensables au grand commandement moderne.

Il y a eu des rapports, beaucoup de rapports, car au point de vue de la paperasserie, des projets écrits, les Chinois sont aussi forts que nous sur les réformes. Seulement, ces rapports, merveilleusement établis, n'ont généralement aucune suite.

On avait d'abord l'intention de créer une division par province. Depuis, on a chargé et on a décidé l'organisation de brigades qui devenaient ainsi l'unité. Suivant la province, c'était une, deux ou trois brigades. Dans les provinces de l'intérieur, par exemple, une brigade, dans les provinces des frontières, deux, et dans certaines très importantes, trois.

Mais pas grand'chose de cela n'a été fait et aujourd'hui on peut dire qu'il n'y a vraiment de troupes modernes que celles dont je vous parlais tout à l'heure : les six divisions du Nord, les divisions d'Ou-tchang et de Nankin. Il y a, en outre, quelques troupes qui ont été créées dans d'autres provinces, un régiment ici, un régiment ailleurs, plus ou moins modernes, mais ne valant pas les troupes dont je viens de vous parler.

En somme, on peut évaluer l'armée chinoise actuelle à 25 brigades vraiment modernes, dont 17 sont endivisionnées et pourvues de tous leurs accessoires d'artillerie, de cavalerie et de train. Cela fait environ 150.000 hommes qui assurément représentent une force sérieuse. Si on était amené, comme en 1901, à envoyer des troupes européennes en Chine, il faut bien se dire qu'elles devraient être beaucoup plus nombreuses qu'alors, que l'objectif soit dans le Nord, ou même sur le Yang-tsé, car, avec le chemin de fer, les divisions du Peyang seraient très facilement transportées sur les rives du grand fleuve.

La Chine a donc une puissance militaire très appréciable, pas en rapport, évidemment, avec sa population ou sa superficie, mais très importante si on la compare à celle de l'ancienne armée. Au point de vue militaire, on peut dire qu'il y a une réelle transformation et si les rapports et les projets dont je vous parlais tout à l'heure étaient finalement réalisés, la Chine

posséderait une armée qui compterait dans les Conseils du monde.

Quant à la valeur de la troupe, elle serait supérieure à ce qu'elle était à une époque où notre armement supérieur inspirait, aux Célestes, une crainte superstitieuse. Le Chinois peut faire un très bon soldat. Je sais personnellement que, pendant la guerre de Mandchourie, ses services ont été très précieux aux Japonais et aux Russes. Les officiers qui ont commandé des corps francs de Koungouzes ont été très satisfaits du courage et de l'endurance de leurs hommes. Il est donc bien certain que le Chinois, avec sa sobriété et son mépris de la mort, peut faire un excellent soldat. Certes, il n'a pas encore le dressage d'un soldat européen, quoique j'aie parlé d'une armée moderne. Un petit détail le marquera bien : les officiers étrangers se sont aperçus aux manœuvres que chaque soldat chinois avait son boy. Le cavalier chinois ne soignait pas son cheval, ne faisait pas sa cuisine, il avait des domestiques pour le servir. Il est certain que, pour une armée mobilisée, cela créerait un désordre incommensurable.

***

Une matière dont on a également entrepris la réforme avant le mouvement actuel est l'enseignement. Dès 1903, on avait établi un projet tendant à sa modernisation. Le gouvernement chargea le vice-roi Tcheng Che Tong, le grand lettré, l'auteur de l'*Exhortation à l'étude* que connaissent tous les lettrés, de reviser les nouveaux programmes d'études. J'ai dit que les Chinois étaient passés maîtres en l'art d'établir un rapport et les nouveaux règlements d'instruction ne comprennent pas moins de vingt volumes. Tout y est prévu, même la hauteur et la largeur des chaires, et jusqu'à la hauteur du marchepied qui conduit le professeur à sa place.

Un remarquable article sur cet enseignement a paru dans la *Revue de Paris*. Son auteur est un professeur de l'École d'Extrême-Orient qui a soigneusement étudié tous ces rapports, où il y a vraiment des prescriptions heureuses et même très nouvelles. J'ai lu, étant en Chine à ce moment-là, que M. Jaurès, à propos de je ne sais quelle discussion, rappelant cette étude, avait proposé l'enseignement chinois comme modèle à l'enseignement français.

Si on tient à la lettre même, on peut en effet, sur certains points, trouver des choses à imiter. Ceci, notamment, que les

élèves jouissent d'une liberté beaucoup plus grande que nos élèves à nous. Ainsi, sans avoir à fournir d'explications, ils sortent tous les dimanches, ils vont où ils veulent, à la condition d'être rentrés à l'heure indiquée par les règlements. Tous les jours de cinq heures à sept heures, ils sont libres, ils peuvent aller en ville, sans que personne leur demande de comptes.

A ce point de vue, il est probable que nos écoliers seraient de l'avis de M. Jaurès, qu'il y a progrès. Cela peut développer l'initiative de l'enfant, peut-être, il est vrai, d'une façon fâcheuse, mais enfin, cela ne le place pas entièrement en dehors de la vie, comme on reproche à notre enseignement de le faire, ce qui est peut-être exact.

Cet enseignement est organisé en écoles primaires, primaires supérieures, écoles moyennes, correspondant à notre enseignement secondaire, et en écoles supérieures. Il faut ensuite faire trois ans de stage avant la spécialisation. En somme l'enseignement, pour le jeune Chinois, est plus long que pour nous, car pour passer dans les écoles successives, il faut avoir fait le nombre d'années indiquées dans les écoles précédentes : cinq années dans les écoles primaires, quatre années dans les écoles primaires supérieures, cinq années d'école moyenne. Chez nous, le jeune homme a terminé ses études dans l'enseignement secondaire, à 17 et 18 ans, quelquefois même à 16 ans ; en Chine, l'écolier qui est entré à l'école primaire à 7 ans ne les termine qu'à 21 ans : c'est peut-être un peu tard.

La principale des réformes de l'enseignement a été de faire une grande place aux sciences. Dans les écoles primaires, la majorité du temps — on travaille trente-six heures par semaine — est réservée à l'étude de la langue chinoise et aux Canoniques, c'est-à-dire aux classiques chinois. Mais à mesure que l'on monte dans les écoles supérieures, l'enseignement de la langue nationale perd beaucoup et la plus grande partie du temps appartient aux sciences et aux langues vivantes.

Il y aurait une étude entière à faire sur l'enseignement. Je ferai simplement remarquer que, dans presque tous les règlements des écoles, il est expressément noté que le professeur n'émettra jamais d'idées nouvelles venant de l'étranger et que l'on ne pourra jamais soutenir de doctrines hétérogènes. Il est évident — et cela revient en termes précis dans tous les règlements des diverses écoles, où il est dit aussi que l'on ne doit étudier que les philosophes qui se conforment aux idées rituelles — il est évident que ce n'est pas un encouragement à l'esprit critique ni à la pensée libre et que cela n'a aucun

rapport avec notre enseignement, beaucoup plus éclectique, plus large et plus informé.

En somme, l'enseignement, en Chine, reste un enseignement très étroitement chinois et doctrinaire, et il entend rester ainsi. Il faut voir là l'influence intellectuelle du vice-roi Tcheng Che Tong qui, tout en étant très moderniste à un certain point de vue, est resté tout de même un homme de la vieille Chine.

Ces nouveaux règlements ont encore un point remarquable : dans chaque école, il y a un ou deux surveillants généraux et, pour le reste, la surveillance est exercée par les élèves eux-mêmes. Il y a un élève de semaine responsable de l'ordre et de la tranquillité dans chaque classe. Il est certain que cela peut être considéré comme excellent, en ce qu'il développe chez les enfants le sens et le goût de la responsabilité.

Ces rapports qui, on le voit, ont beaucoup de bonnes choses, ne sont pas encore et ne peuvent pas encore être mis en pratique. On a créé, du jour au lendemain, des écoles supérieures, et comme il n'y avait pas auparavant d'écoles primaires, il n'y a pas eu d'élèves prêts à recevoir cet enseignement.

J'ai visité quelques-unes de ces écoles à Pékin, à Ou-tchang, à Ning-po, à Canton, et je dois reconnaître que si ces écoles étaient très bien tenues, si les cours étaient à peu près assurés, il ne fallait pas visiter le cabinet de physique ou de chimie, car la moindre notion d'une classification des sciences n'existait pas et il n'y avait vraiment pas de professeurs capables de tenir cet enseignement.

Dès le début, il y eut un grand engouement; tout le monde voulut créer des écoles. Les vice-rois se piquèrent d'émulation. Dans le Pe-tchi-li, par exemple, leur nombre s'éleva tout de suite à plus de 3.000. Il n'était pas possible d'avoir des professeurs pour tous ces établissements nouveaux. D'après mes renseignements, les fonctionnaires chinois ont été heureux de trouver des missionnaires étrangers qui ont bien voulu être les professeurs de leurs écoles. Ailleurs, on a pris des maîtres tout à fait improvisés. J'ai eu l'occasion de connaître ce cas d'un taotaï qui engagea un Chinois parce qu'on lui avait dit qu'il avait passé une année en Amérique. Il disait : « Au bout d'une « année, les élèves pourront, à leur tour, servir de profes- « seurs. »

Un autre cas très amusant m'a été cité, à Canton, par des Français. Il y a là une mission médicale française, comme il y en a en trois ou quatre autres points de Chine. Le médecin avait un infirmier chinois. Celui-ci disparaît un jour sans donner de raisons. Le médecin français le rencontre, quelque

temps plus tard, couvert de galons : « Qu'est-ce que tu es « devenu ? » lui demande-t-il. Et l'autre de répondre : « Je « suis professeur à l'école de médecine. »

Le fait seul d'avoir été plusieurs années infirmier du médecin français avait suffi pour qu'on en fît un professeur de médecine.

Il en va ainsi pour beaucoup de choses en matière d'enseignement. C'est tellement vrai qu'à l'époque où j'étais en Chine, le ministre de l'Instruction publique fit paraître un ordre défendant de prendre comme professeurs d'anciens domestiques d'Européens, ainsi que cela s'était vu trop souvent.

Quant à la discipline, il y a une remarque assez curieuse à faire : c'est que le Chinois qui est si obéissant dans la famille, qui y est même soumis à une règle extrêmement dure et qui s'y soumet jusqu'à l'âge le plus avancé, fait un écolier indiscipliné. Les exemples de révoltes d'élèves sont très nombreux. Tantôt ils se plaignent de la sévérité d'un professeur, tantôt aussi de l'insuffisance de leurs maîtres. Cette insubordination du jeune Chinois, par ailleurs si docile, est une des contradictions nombreuses qui nous rendent difficile à comprendre l'âme céleste.

En matière d'enseignement, pour conclure, il est certain qu'on a fait quelque chose. Il faut bien reconnaître que, dans un tel pays, si démesurément grand, avec le désordre gouvernemental et l'anarchie administrative qui y règnent, on ne pouvait mieux faire. En tout cas, si l'on peut plaisanter l'abondance et la minutie de ces rapports, ceux-ci constituent néanmoins une base sérieuse sur laquelle on pourra peu à peu édifier une œuvre solide, au fur et à mesure qu'on en aura les moyens.

Il faut bien dire un mot des fameuses lois constitutionnelles dont tant de décrets nous ont déjà annoncé la préparation. Il suffira, pour apprécier leur exacte importance, de rappeler que lorsque le Chinois veut se ménager la protection du Bouddha ou calmer la colère des esprits, il leur fait des cadeaux fictifs : sommes considérables en lingots de carton argenté et superbes costumes en papier peint, ou encore il dépose sur leurs autels une longue liste de présents somptueux. Et il croit ainsi, par cette ruse puérile, si déconcertante pour nous, tromper la divinité et les esprits. Eh bien! en l'état des choses en Chine, avec le manque absolu de préparation de l'immense majorité de la population à cette réforme, on peut dire que cette promesse répétée de lois constitutionnelles, c'est le cadeau en carton par lequel le gouvernement de Pékin donne satisfaction, à certaines périodes, aux aspirations novatrices d'une minorité intellectuelle remuante et tangente à la révolution.

*
* *

On a voulu réformer aussi en diverses autres matières, en matière judiciaire, par exemple. On a supprimé, par décret, l'instruction judiciaire par la torture. Ce décret n'a jamais été mis en exécution, tous les gouverneurs et tous les vice-rois ayant fait savoir à la Cour qu'ils ne répondaient plus de l'ordre dans leurs provinces avec cette nouvelle justice, ils avaient peut-être raison.

Ce que l'on n'a pas fait et qui est urgent, c'est de créer un personnel judiciaire. La justice est toujours rendue par le mandarin. Il y aurait beaucoup à dire du mandarin, mais cela entraînerait à trop de détails. Disons seulement qu'il achète sa charge, malgré tout ce qu'on a nié. Du reste, la chose est reconnue, même dans des décrets impériaux assez récents. La presse chinoise se fait, du reste, un jeu de révéler ces achats de fonctions, comme, par exemple, dans l'affaire du prince Tsing, que je citais au début. C'est tellement exact, que lorsqu'il y a une famine ou quelque autre désastre le vice-roi ou le gouverneur de la province demande au Trône le droit de vendre des charges pour venir au secours des populations. Ce droit est parfaitement accordé et ces charges vendues. Seulement, en ce cas et contrairement à l'habitude, cette vente se fait au profit du plus grand nombre, autant, du moins, qu'on peut l'espérer avec l'improbité proverbiale de ceux qui sont chargés de cette opération.

Il y a deux points, en effet, sur lesquels on aurait dû réformer beaucoup et dès le début, et sur lesquels on peut dire qu'on n'a rien fait : la bureaucratie et les finances. Il est bien certain que tant qu'on n'aura pas organisé celles-ci, tant qu'il n'y aura pas de budget, tant qu'on ne connaîtra pas exactement les recettes et les dépenses du pays, on n'édifiera rien de sérieux. Il pourra se produire des tentatives isolées, comme celles qui ont déjà été faites par les divers vice-rois, mais aucun effort d'ensemble et aucune continuité.

Quand on a besoin d'argent, on envoie un ordre aux vice-rois et gouverneurs d'envoyer telle somme. Ceux-ci prélèvent aussitôt des impôts sur des matières diverses. Ils n'augmentent cependant en aucun cas l'impôt foncier, car le premier empereur de la dynastie mandchoue a promis, au peuple vaincu, que cet impôt serait invariable. C'est, du reste, ce qui a fait échouer, en 1904, le rapport de sir Robert Hart. L'impératrice lui ayant demandé d'établir un projet de réforme financière, le célèbre

directeur des douanes chinoises avait basé son projet sur l'augmentation de cet impôt foncier.

Mais, en revanche, il y a les impôts indirects sur les matières indispensables à la vie, sur le sel, sur la viande, sur le bois, sur une multitude d'objets. On a même cité des localités où on avait établi jusqu'à 70 taxes diverses. Naturellement, lorsque le gouvernement demande une somme de 2 à 300.000 taels, on se hâte d'en prélever beaucoup plus.

Il n'y a donc aucune organisation financière. C'est le désordre, la concussion et le gâchis permanents. On ne sait jamais combien on dépensera, ni même ce que l'on peut dépenser.

Quant à la bureaucratie, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, on ne peut avoir une charge qu'en la payant, soit par achat comptant, soit en cadeaux. On avance par faveur, il s'agit donc de faire partie d'une clientèle et même de plusieurs clientèles. En ce moment-ci, à Pékin, d'après les nouvelles qui nous parviennent, la clientèle de Yuan Chi Kaï, est en train de dégringoler. Tous ceux qui passaient pour ses protégés sont en disgrâce ou destitués. Il suffira d'ailleurs de dire qu'il n'y a pas de statuts de fonctionnaires, ni d'avancement régulier. On comprendra que, dans ces conditions, on ne puisse avoir qu'une bureaucratie imparfaite, et c'est le moins qu'il y ait à dire.

***

Un des points sur lesquels la Chine a le plus changé, c'est sur la question des chemins de fer. Autrefois, les Chinois étaient à ce sujet profondément hostiles. Ils ne voulaient pas de lignes ferrées parce qu'elles dérangeaient les tombeaux et troublaient le *fongchoui* ou atmosphère favorable des divers lieux. Ils les considéraient enfin comme une de ces diableries occidentales à l'aide desquelles les étrangers imposent leur présence abominable.

Aujourd'hui, les Chinois ont complètement et très généralement évolué à cet égard. Non seulement, ils tolèrent les chemins de fer que nous leur avons faits, mais ils veulent désormais les faire eux-mêmes. Ils rachètent les chemins de fer déjà établis : la grande ligne de Pékin à Hankéou est, depuis deux mois, chinoise ; ils avaient racheté antérieurement la ligne de Canton aux Américains et, en 1907, il y eut presque un soulèvement au sujet d'un chemin de fer qui devait être construit par les Anglais dans le Tché-kiang. Les habitants de cette province voulaient faire cette construction eux-mêmes et avec leur argent. Il y eut un enthousiasme extraordinaire,

on recueillit de très grosses sommes et des gens se suicidèrent pour protester contre l'intervention anglaise.

Un Chinois très influent de Changhaï, ancien président du Club commercial de cette ville, écrivit, à cette époque, une lettre tout à fait extraordinaire au ministre d'Angleterre à Pékin. Dans cette lettre, on peut relever cette phrase, qui est tout à fait contraire à la si grande politesse habituelle chinoise et qui indique bien à quel degré d'exaspération on était arrivé : « Je « vous donne un délai d'un mois, pour que vous puissiez faire « le nécessaire et faire disparaître cette question de l'emprunt. « Si, passé ce délai, vous n'avez pas encore fait ce que je vous « ai dit, cela prouvera que vous êtes un ennemi mortel du « peuple chinois et j'agirai comme j'ai fait pour les marchan- « dises, par un boycottage intense. »

Sur cette question des chemins de fer s'est développé le nationalisme chinois. Les Chinois ne veulent plus que des lignes construites avec leur argent et dirigées par eux. Pourtant le gouvernement paraît avoir des idées différentes, car il vient de confier à une compagnie étrangère la construction de la ligne de Tien-tsin à Pou-ko, en face de Tchiu-kiang, sur le bas Yang-tsé.

Une autre tendance, en ce qui concerne les chemins de fer, consiste à confier la direction des constructions aux fonctionnaires, ou tout au moins de leur en donner la surveillance. C'est ainsi que Tcheng Che Tong vient d'être nommé directeur des chemins de fer en construction de Canton et de la ligne future de Hankéou au Se-tchouen. Après ce que je viens de dire des mandarins, on peut se demander si c'est là un bon système. Lorsque j'étais en Chine, on disait couramment que les très grosses sommes qui avaient été recueillies pour le chemin de fer de Canton à Hangkéou avaient été dilapidées. On en a dit, depuis, autant des très grosses sommes qui ont été rassemblées, grâce à l'enthousiasme national des Chinois, pour ce fameux chemin de fer de Tche-kiang. Or, dans un de ses récents articles, M. Robert de Caix disait que ces sommes avaient également disparu.

C'est dire jusqu'à quel point les Chinois sont capables, administrativement et techniquement, de faire leurs chemins de fer eux-mêmes. Néanmoins, il faut tout de même constater ce changement énorme qui les fait aujourd'hui partisans convaincus de ce dont ils ne voulaient autrefois à aucun prix. Et cela, au point que, dans toutes les provinces, il se crée des associations qui n'ont d'autre but que la constitution de sociétés en vue de la construction des chemins de fer.

*
* *

Sur la question de l'opium, dont on a tant parlé, il semble qu'il y ait eu plus de suite que pour les autres réformes et une ferme volonté d'aboutir. On a fermé de nombreuses fumeries et maisons de vente. Mais, là encore, le gouvernement n'a fait que suivre l'initiative de certains vice-rois. Tsen Tchoen Hien est le premier qui ait eu l'initiative de cette suppression, dans les deux Kouangs. A Canton, le mouvement fut enthousiaste. Les Cantonais, très intelligents, et depuis longtemps en contact avec le monde européen, se rendent parfaitement compte que l'usage de la drogue est une cause de faiblesse. Ils se souviennent aussi que cet opium leur fut imposé, à coups de canons, par les Anglais, en 1843.

Du Kouang-toung, la question a gagné le Nord et peu à peu, du Fokien aux deux Kiangs, à Tien-tsin, il y a eu des édits de vice-rois contre ce poison. Enfin le gouvernement a lancé des décrets prohibitifs ordonnant la fermeture des fumeries pour le mois d'août 1907.

Quand ces fumeries ont été fermées, on s'attendait, dans la cité de Changhaï notamment, à un soulèvement des Chinois. Ce soulèvement ne s'est pas produit, tout s'est passé dans le plus grand calme. Il est vrai qu'une enquête faite par des missionnaires protestants a établi qu'après la fermeture des fumeries connues, beaucoup de fumeries clandestines se sont ouvertes.

Beaucoup pensent et disent que cette réglementation sévère de l'opium fournit surtout au mandarin un nouveau moyen de prélever indûment de l'argent sur ses administrés. Les mandarins passent d'ailleurs pour être, en ce qui les concerne, réfractaires à la suppression de la drogue. Il est constamment question, dans les nouvelles de la cour, de fonctionnaires blâmés pour persister dans leurs anciennes habitudes de fumeurs. Ceux qui sont les plus blâmés ne sont pas toujours les plus coupables, mais seulement les moins malins.

Je dois dire que dans tous mes voyages, soit sur les fleuves de Chine, soit sur les bateaux de cabotage, j'ai toujours frémi, en voyant le faux-pont plein de fumeurs, avec leurs lampes allumées, leurs pipes pleines, même dans la période des décrets de prohibition. Il est vrai que l'opium n'est prohibé d'une façon absolue que pour les fonctionnaires et les officiers. Le Chinois peut fumer, chez lui, mais il doit faire une déclaration et payer une taxe.

On espère arriver à supprimer complètement l'opium dans un délai de dix années. En définitive, sur ce point comme sur tous les autres, il y a le pour et le contre : on n'a pas fait autant qu'on l'a cru en Europe; on a tout de même fait quelque chose.

Par contre, en matière d'hygiène, on n'a rien fait du tout, sauf à Pékin et à Tien-tsin. Les villes de l'intérieur, aussi bien que les ports fréquentés par les Européens, voire même la cité chinoise de Changhaï, sont toujours d'effroyables cloaques.

***

J'ai jusqu'ici, parlé des réformes du gouvernement et de ses décrets ; mais il est d'autres observations capitales qu'il faut mentionner. C'est ainsi que l'on constate une évolution certaine de la mentalité du Chinois, je ne dis pas dans la grande masse du peuple, dans la grande armée des agriculteurs, qui restent toujours soumis à leurs vieilles superstitions, mais dans la petite classe des notables et des lettrés, dans l'élite du pays qui arrivera peu à peu à modifier la Chine.

Je parlais tout à l'heure d'un mouvement patriotique, national et militaire. Ce mouvement est absolument nouveau et date de la guerre contre le Japon, des gros revers chinois de 1894 et 1895 et de la prise à la Chine, en 1898, par diverses puissances, des territoires soi-disant cédés à bail. Ce mouvement est même si intense parmi la jeunesse cultivée qu'il devient du chauvinisme.

Je n'ai jamais vu défiler une école, même d'enfants de huit à dix ans, en Chine, qui ne défilât autrement qu'au pas de parade allemand, avec une raideur comique et une bonne volonté extraordinaire.

A Canton, j'ai assisté à une fête scolaire en l'honneur de Confucius. Toutes les écoles y sont venues en armes et au son de marches militaires. Les trois inclinaisons rituelles devant la tablette du grand philosophe ont été faites au commandement et d'une façon toute militaire.

D'ailleurs, l'ancien vice-roi Tsen Tchoen Hien a tout fait pour développer ce sentiment guerrier. Il admirait Napoléon et se croyait lui-même grand capitaine parce qu'il s'était occupé de l'armée et qu'il avait battu des bandes de rebelles. Un jour qu'il assistait à une représentation cinématographique, médiocrement intéressé par les vues d'Europe qu'on faisait défiler devant ses yeux, il demanda à l'opérateur des scènes militaires. A la fin de la séance, le portrait de Napoléon apparut sur la

la toile, Tsen se précipita dans un mouvement d'enthousiasme, monta sur un siège et embrassa l'image. Cela seul indique à quel point les sentiments pacifistes et antimilitaristes de la vieille Chine ont changé.

On constate aussi une évolution certaine dans la famille chinoise. On sait qu'en Chine les pouvoirs du chef de famille sont extrêmement forts et durent toute la vie. Un fils chinois est presque la propriété de son père, son salaire lui appartient, à quelque âge qu'il soit parvenu. C'est, en somme, la négation même de toute liberté individuelle.

Il est certain que cela s'est déjà grandement modifié, tout au moins dans les ports et dans les grands centres où le Chinois est depuis assez longtemps en contact avec l'Européen. Il existe là un grand désir de libération, d'ailleurs admis. Beaucoup de fils prennent maintenant la carrière qu'ils veulent, entreprennent des opérations distinctes de celles du père et se créent ainsi une existence autonome.

Des lettrés nouveau style ont même osé s'élever contre la doctrine de Confucius, sur laquelle repose toute la vieille morale chinoise, on a pu lire dans les journaux des articles qui attribuaient à cette antique pédagogie tous les malheurs de l'Empire. C'est précisément contre cet esprit nouveau qu'ont été rédigés, dans les rapports sur l'enseignement, les paragraphes dont je parlais tout à l'heure et qui interdisent l'étude de certains philosophes insuffisamment orthodoxes et toutes les idées étrangères ou novatrices. Tout cela n'empêche qu'il y ait un mouvement très sérieux vers une pensée plus libre et un grand désir de participer désormais à la vie universelle.

*
* *

C'est précisément à cet écart entre ces aspirations du Chinois et l'administration mandchoue que sont dus les progrès du parti révolutionnaire. Il est certain que tous les étudiants qui rentrent d'Europe ou du Japon avec des idées nouvelles sont immédiatement frappés par la politique réactionnaire du gouvernement et les formes anachroniques de la vie céleste.

Cette situation a permis au révolutionnaire Sun Yat Sen, que les Chinois appellent Cheng Oueng, de faire, à Tokio, pendant cinq ans, une propagande très fructueuse. Parmi les 10.000 étudiants du Céleste Empire qui se trouvaient alors au Japon, la plupart sont devenus ses adeptes.

J'ai vu Son Yat Sen lui-même au Tonkin, en 1907. Il m'exposa son plan, qui allait jusqu'à la fondation d'une République

du Sud chinoise, dans le cas où il ne pourrait pas entraîner le Nord. Mais il se disait très fort, même dans le Nord et sur le Yang-tsé. J'ai pu constater par la suite qu'il se faisait illusion.

Ce n'est pas seulement mon opinion, mais celle d'un officier français très distingué, parlant très bien le chinois, qui a fait, il y a trois ans, un long voyage sur le Yang-tsé, le commandant V... Il avait constaté, comme j'ai pu m'en persuader moi-même plus tard, qu'il n'y avait pas de parti révolutionnaire organisé. Tous les ans, on annonce pour la fin de l'année une révolution qui doit tout balayer. Sun Yat Sen me l'avait prédite pour la fin de 1907. Quand je suis parti de Chine, de vieux résidents européens me l'avaient également annoncée. Ce que j'avais vu me rendait très sceptique à ce sujet. Ce qui s'est passé depuis aux frontières de Kouang-si et du Yunnan n'a fait que confirmer ce scepticisme.

Pour qu'un mouvement révolutionnaire puisse réussir en Chine, il faut qu'il ait lieu sur le Yang-tsé. Mais là, on se trouve en présence des divisions de troupes modernes de Nankin et d'Ou-tchang et même des divisions du Nord, qui seraient facilement et rapidement transportées par le chemin de fer d'Hankéou. C'est tellement vrai, que rien de ce que l'on redoutait à la mort de l'impératrice ne s'est produit. Il y a eu seulement au Nganholï une petite rébellion militaire qui a échoué immédiatement et misérablement.

Il n'en est pas moins vrai que, d'une façon générale, s'il n'y a pas d'organisation révolutionnaire, il y a néanmoins une véritable tendance en ce sens. Il y a, dans toutes les provinces, un vif sentiment antimandchou. Cette révolte latente existe jusque dans les grandes populations de l'intérieur, qui attribuent à la dynastie et aux mandarins l'augmentation des impôts et toutes leurs misères. Toutes les réformes, scolaires et militaires surtout, avec toutes les dépenses nouvelles qu'elles exigent et toutes les exactions de mandarins qu'elles facilitent, ne contribuent pas peu d'ailleurs à entretenir cet incontestable mécontentement populaire.

Le parti révolutionnaire dispose donc d'un potentiel énorme qui entrera en action peut-être un jour, si les circonstances s'y prêtent.

Les sociétés secrètes constituent la seule force à peu près organisée de ce parti révolutionnaire. En vue d'un soulèvement antimandchou, la grande société du Sud, les *Triades*, dont Sun Yat Sen est le chef, a fait alliance, il y a deux ans, avec le Société des *Vieux-Frères*, très importante sur le Yang-

tsé. Cette entente n'a du reste pas produit grand'chose jusqu'à présent.

C'est précisément dans l'étude de ces sociétés secrètes que l'on se rend compte de la faiblesse de l'organisation révolutionnaire. Les diverses loges de ces sociétés ne sont unies que par les chefs qui, seuls, savent à quelle grande secte ils se rattachent et connaissent le but poursuivi.

Cela fait que, dans une pareille ignorance, il n'y a entre les membres aucune espèce de solidarité et que la foi et l'enthousiasme leur font absolument défaut.

Je dois d'ailleurs dire que la plupart des révolutionnaires nient cette entente avec les sociétés secrètes, qu'ils appellent des sociétés de brigands. Mais cette entente n'en existe pas moins, car Sun Yat Sen lui-même l'a formellement reconnue, dans la conversation que j'ai eue avec lui.

*
* *

Je terminerai en disant qu'on peut parler, en effet, de la transformation de la Chine. Cette transformation est indéniable et est due surtout à l'initiative de quelques hommes. Ce mouvement suivra son cours, en dépit de tous les obstacles, car il a à sa base une évolution très sérieuse de la mentalité des jeunes Chinois de la Chine de demain.

Nous devons en tenir le plus grand compte, malgré toutes les tares de l'administration et du gouvernement chinois. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'en Europe même un régime du passé a été balayé en trois jours. Il est donc possible que, dans un avenir plus ou moins lointain, la jeune Chine, organisée et appuyée, elle aussi, par l'élément militaire, imite la Jeune-Turquie et fasse de l'Empire du Milieu une grande nation moderne.

JEAN RODES

L'EXTENSION UNIVERSITAIRE FRANÇAISE

EN ESPAGNE

Brisant les vieux moules scolastiques, les Universités de France tendent à faire une réalité de plus en plus substantielle des privilèges légaux qui leur ont conféré l'autonomie ; elles fondent des enseignements particuliers aux régions de leurs ressorts, s'entretiennent volontiers avec les Sociétés locales, s'intéressent aux langues provinciales et ne dédaignent plus d'appliquer immédiatement autour d'elles les méthodes scientifiques, aussi largement que veulent bien le demander l'agriculture, l'industrie et même le commerce. De moins en moins, le professeur de nos Universités ressemble au type du savant étanche, fermé au sens de la vie par une science livresque et racornie ; il ne croit pas déchoir en s'inquiétant d'instruire un auditoire de praticiens, et traite volontiers, dans les divers ordres de connaissances, les questions que posent les préoccupations contemporaines ; on trouvera, dans nos Universités, des cours de brasserie et de chimie des résines, d'histoire de la Bourgogne ou de la Normandie, de géographie coloniale et de pathologie exotique, de langue arabe et de droit musulman.

Cette extension à l'intérieur ne suffit plus et voici que plusieurs de nos Universités s'essaient à rayonner au delà des frontières de France : Montpellier, Toulouse et surtout Bordeaux viennent de nouer des relations intellectuelles actives avec l'Espagne, cependant que Grenoble fondait un centre d'études franco-italiennes à Florence. En beaucoup de villes, qui même ne sont pas toutes des chef-lieux universitaires, des « cours pour les étrangers » ont été institués, avec le concours de professeurs des établissements publics ; ces cours sont ordinairement affiliés à l'*Alliance française*, dont on connaît l'œuvre excellente de propagation de la langue et du goût de France à travers le monde ; ils réunissent des assistances très diversement nombreuses, mais toujours également attentives ; on n'y vient pas chercher seulement des leçons de grammaire et d'orthographe, mais aussi des causeries plus libres, et non moins attachantes, sur l'art et la littérature, sur les originalités historiques et géographiques de la France, de la vraie France, laborieuse et honnête, que les étrangers connaissent si mal.

En Espagne, tout particulièrement, nous sommes souvent calomniés ou plus exactement ignorés ; dans le peuple subsis-

tent parfois des souvenirs hostiles aux envahisseurs des guerres impériales ; dans la bourgeoisie, la légende est encore admise d'une France vaincue en 1870 par une sorte de condamnation divine de sa corruption et de sa légèreté ; des journaux, dont les inspirations venaient d'Allemagne, ont assidument cultivé cette mésintelligence, par une déformation perpétuelle de toutes les nouvelles concernant notre pays. Seule, une minorité de gens instruits et jugeant par eux-mêmes savaient combien ces condamnations sont injustes et que notamment, pour soutenir les travaux scientifiques, les collections de fiches à l'allemande ne valent pas la claire et non moins savante ordonnance des compositions à la française. D'autre part, l'Espagne conquit invinciblement, avec nos peintres, nos écrivains, nos archéologues et nos légistes, par sa couleur, par la variété de sa vie, tour à tour ardente et hautaine, par la richesse de son passé, encore à peine entrevu. Puis la politique internationale rapprocha les gouvernements et l'opinion ; nos respects émus saluèrent la vaillante opiniâtreté de la reine régente à faire un homme de son fils ; le peuple de France fut séduit par la bonne grâce, la jeunesse, le courage d'Alphonse XIII devenu roi.

Le moment était venu d'encourager et de renforcer, par une plus intime connaissance mutuelle, ces sympathies profondes de deux nations de même origine, trop longtemps séparées par des malentendus superficiels. Les Universités ont voulu coopérer à cette œuvre, par des échanges de conférences et d'étudiants. Tel est le but que se propose l'Université de Bordeaux, sur l'action de laquelle on ne m'en voudra pas d'insister ici, après avoir rendu hommage aux efforts parallèles de l'Université de Toulouse et de M. le doyen Mérimée. En avril 1908, une mission bordelaise était envoyée en Espagne ; elle était composée de MM. Georges Radet, doyen, Pierre Paris et Georges Cirot, professeurs de la Faculté des lettres ; ces messieurs visitèrent, en un voyage de *prospection*, les Universités de Madrid, de Valladolid, Salamanque et s'assurèrent que l'idée des échanges projetés serait partout accueillie avec le plus fraternel empressement. Chemin faisant, ils constatèrent combien était active la vie universitaire espagnole, quelle était la valeur scientifique et pédagogique de maîtres dont plusieurs ne le cèdent en rien aux plus réputés des premières Universités d'Europe ; ils remarquèrent aussi combien était vif, parmi les étudiants comme parmi les maîtres, le désir de développer en eux et autour d'eux les progrès de l'éducation nationale.

Au mois de septembre dernier, l'Université d'Oviédo célébrait son troisième centenaire ; des fêtes magnifiques réunirent

dans la vieille ville asturienne des professeurs de France, d'Angleterre, d'Amérique même; sous la direction de M. le recteur Canella, des commissions où se recontraient maîtres et étudiants, avocats, médecins et commerçants, rassemblèrent des fonds, arrêtèrent des programmes, accueillirent les hôtes étrangers d'Oviédo par des ovations chaleureuses et inoubliables; des souscriptions étaient arrivées du fond de la République Argentine et des *Indianos*, revenus au pays après fortune faite de l'autre côté de l'Atlantique, avaient tenu à honneur de figurer parmi les plus généreux bienfaiteurs de l'Université tricentenaire. La délégation de Bordeaux était de toutes la plus nombreuse, au bénéfice du relatif voisinage et aussi des amitiés déjà nouées en Espagne. Il fut convenu, au cours des *funciones*, que les échanges de conférences commenceraient, dès la rentrée, entre Bordeaux et Oviédo; bientôt l'Université de Saragosse se déclarait prête à recevoir, elle aussi, les professeurs bordelais avant la fin de 1908, et la première « tournée » fut immédiatement organisée.

Les orateurs désignés étaient cette fois MM. Pierre Paris, de la Faculté des lettres, Duguit et Sauvaise-Jourdan, de la Faculté de droit, par qui deux conférences furent données à Oviédo, puis deux à Saragosse. Le succès fut extrêmement brillant; bien que parlant en français, les conférenciers furent suivis avec une sympathie constante et fort bien compris par la très grande majorité des assistants; des personnalités officielles, dans l'une et l'autre ville, avaient pris place au bureau, à côté des autorités académiques, accusant ainsi le caractère de ces solennités. A Oviédo, et ce ne fut pas l'observation la moins intéressante que rapportèrent nos collègues, l'Université professe avec un entier désintéressement une série de cours populaires : la direction de ces cours appartient aux auditeurs eux-mêmes, presque tous des ouvriers, qui demandent aux professeurs de l'Université les leçons qu'ils jugent les plus utiles; ces enseignements varient d'année en année, mais il est remarquable que le cours de français est en réalité permanent. Le *Centro obrero* fait donner des conférences à Oviédo et dans plusieurs autres villes; il prépare des excursions, auxquelles participent ouvriers et professeurs; la politique est soigneusement tenue à l'écart. Cette forme si curieuse de l'extension universitaire vaudrait une étude détaillée; ici l' « Université populaire » est vraiment populaire; suivie par un public d'ouvriers, elle vit dans une maison achetée des deniers de ses souscripteurs : ce ne sera pas une des moindres découvertes de notre exploration de l'Espagne.

A Saragosse, les conférenciers arrivèrent au moment des fêtes terminales de l'exposition hispano-française; ils furent cordialement invités à ces solennités, somptueuses et pittoresques à souhait; ils purent admirer l'œuvre que réalisèrent, en dépit des ironies sceptiques du début, M. Paraiso et ses collaborateurs (dont plusieurs professeurs de l'Université), notamment la remarquable section de l'art rétrospectif. Un incident de ces journées mérite d'être rappelé : le roi Alphonse XIII venait de créer un ordre spécial, celui du Centenaire, pour le décerner aux organisateurs de l'Exposition; avec une exquise courtoisie, les insignes en furent remis aux professeurs français, et l'un d'eux écrivit ensuite très justement : « N'est-ce pas un « heureux symbole, cette cérémonie qui réunit dans la paix « et la joie, après un siècle, les descendants des glorieux enne- « mis, et fait briller l'image de Palafox sur la poitrine d'un « arrière petit-neveu du général Paris, gouverneur au nom de « Napoléon Ier de l'Aragon et de Catalogne? » Peu de jours après, M. Paris profitait de sa présence en Espagne pour se rendre à l'invitation de la *Junta* administrative du musée de Barcelone et parlait, devant un nombreux auditoire, de la céramique en Ibérie.

Valladolid, Madrid, Salamanque eurent leur tour après Saragosse, au début de février 1909; présidés par M. le recteur Thamin, les conférenciers étaient cette fois MM. Pitres et Moure, de la Faculté de médecine, Paul Lapie et Henri Lorin, de la Faculté des lettres. Partout des réunions vibrant de professeurs, d'étudiants, de gens du monde nous prodiguèrent les plus précieux encouragements, partout, nous fûmes frappés comme nos collègues de la volonté d'apprendre qui anime toutes ces Universités, et qui déjà s'exprime, malgré la médiocrité des moyens financiers, par des œuvres achevées : Valladolid possède une Faculté de médecine toute neuve, vaste et largement outillée. Salamanque ne se contente plus de rendre un hommage historique à son illustre passé; à Madrid, les progrès de l'Université sont suivis et soutenus par les plus éminents représentants de la politique, sans distinction de parti; des institutions de haute culture s'appuient sur l'Université, telles celles que dirigent, dans l'ordre social, MM. Giner de Los Rios ou Gumersindo de Azcarrate. Nous allions en Espagne pour faire des conférences, et nous nous sommes acquittés en conscience de cette mission; mais nous revenons avec la conviction, avec la joie aussi, d'avoir appris nous-mêmes beaucoup plus que nous n'avons enseigné. Et tous nos souvenirs sont à l'éloge d'une Espagne moderne qui se lève, où les jeunes, à

l'instar de leurs maîtres, entendent participer à une véritable Renaissance.

Pendant notre séjour à Madrid, des pourparlers avaient été engagés sous les auspices de l'ambassade de France, entre le ministère de l'Instruction publique espagnol, le recteur de Madrid et celui de Bordeaux. Il est essentiel que l'échange des conférences devienne régulier et que bientôt des étudiants, sans rien perdre de leur scolarité, puissent passer quelques mois, indifféremment, dans des Universités de France ou d'Espagne. Rien ne resserrera plus étroitement l'amitié des deux nations que cette pénétration mutuelle par leurs jeunes élites intellectuelles. Si cet échange suppose le règlement préalable de quelques difficultés administratives, nous avons la conviction que les bureaux s'empresseront d'aplanir tous les obstacles, suivant les désirs hautement témoignés, de part et d'autre de la frontière, par les ministres et les chefs de services. Déjà certaines Universités espagnoles disposent, en faveur de licenciés ou docteurs, de bourses de séjour à l'étranger et des Universités françaises créent, sur leurs ressources propres, des réserves pour le même objet; il s'agit simplement d'étendre ces pratiques et d'en rendre le bénéfice accessible, dans des conditions déterminées, à des étudiants espagnols et français non encore munis de leurs grades.

Avant même que cet échange d'étudiants soit régularisé, l'*intercambio* des professeurs est un fait accompli; à la fin de février, l'Université de Bordeaux recevait MM. José Gascon, de l'Université de Saragosse, Canella et Altamira, de celle d'Oviédo; d'autres visites sont annoncées, de Valladolid, Madrid et Salamanque. Les quatre ou cinq cents assistants qui se pressaient chaque fois pour entendre les conférenciers attesteront que de telles leçons, même dites en espagnol, trouvent à Bordeaux un public qui les suit aisément et aussi que les Universités transpyrénéennes n'ont rien à craindre à produire leurs maîtres devant des étudiants réputés connaisseurs et exigeants. La place nous manque pour détailler ici les sujets traités. Nous retiendrons seulement, du très bel exposé de M. Altamira sur les interprétations de l'histoire d'Espagne, le conseil de prudence et d'équité qui dissuade de juger l'Espagne sur les caractères, légendaires autant qu'historiques, des quelques siècles les plus proches de nous. C'est tout un ensemble, en effet, qu'il faut étudier avant de prétendre formuler une appréciation impartiale, et nous avons encore à peu près tout à apprendre sur l'Espagne d'hier — comme aussi bien sur celle d'aujourd'hui.

Il est inutile d'ajouter que Bordeaux ne négligea rien pour rendre à ses hôtes les prévenances dont les Universités espagnoles avaient entouré les professeurs bordelais ; ce fut, dans la plénitude du terme, un échange de bons procédés. Ces premiers contacts ont dégagé, plus largement qu'on ne l'aurait cru d'abord, des sympathies qui demeuraient, pour ainsi dire, subconscientes; ceci n'est pas indifférent pour l'avenir des deux nations. Nous pouvons compter, dès maintenant, que des travailleurs français, désignés par les Universités, iront découvrir l'Espagne, qui leur réserve d'admirables surprises; ils étudieront ses antiquités ibériques, romaines et mauresques, son art si original, ses sociétés si diverses et si spéciales au terroir; en ce moment même, la loi d'administration locale, que discute le Parlement de Madrid, n'est-elle pas une tentative curieuse et caractérisque, pour concilier deux tendances très espagnoles l'une et l'autre, le particularisme régional et le goût d'une unité nationale ?

L'extension universitaire franco-espagnole attirera chez nous les maîtres et des étudiants, heureux de pénétrer dans une France que peut-être ils soupçonnent à peine; elle dirigera de l'autre côté des Pyrénées des chercheurs français, qui s'éprendront plus profondément de l'Espagne à mesure qu'ils entreront plus avant dans son intimité et, pour la comprendre, sauront se donner le plaisir de la regarder vivre.

Henri Lorin,

Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

LE

SYSTÈME FINANCIER DES COLONIES ALLEMANDES

Les problèmes financiers, partout si graves, présentent des difficultés particulières dans les colonies, car ils y sont plus complexes. De nombreuses et délicates questions se posent en cette matière. Où prendre d'abord les ressources immédiatement indispensables ? Faut-il les demander au budget métropolitain, aux impôts locaux, à l'emprunt ? D'autre part, quelles règles doit-on établir pour la préparation du budget colonial, afin que les droits de la mère-patrie, les intérêts des colons et ceux des indigènes soient heureusement conciliés ? Quelles garanties instituer pour assurer l'exécution régulière du budget dans ces pays dont l'éloignement rend le contrôle de l'administration centrale à la fois plus nécessaire et plus difficile ?

Ces questions, sans doute, sont loin d'être nouvelles pour les lecteurs de *la Revue*; les études de M. A. Girault, de M. Pierre Mà, notamment, les ont familiarisés avec ces problèmes pour ce qui concerne les colonies françaises [1].

Mais en notre matière, comme en tant d'autres, il y a intérêt à plus d'un point de vue à ne pas limiter notre curiosité aux procédés adoptés dans nos propres colonies. Il faut les comparer avec ceux de nos rivaux dans la carrière coloniale. Cette comparaison ne peut être que fertile en enseignements, surtout si les colonies étrangères étudiées se trouvent dans une

---

[1] Outre les articles de M. Pierre Mà parus dans la Revue et les « Réflexions sur le budget des Colonies » publiées par M. Girault dans le n° du 1er mai 1900, il faut consulter en outre sur l'organisation financière des colonies françaises et sur le problème financier aux colonies en général les ouvrages suivants :

Dislère : *Traité de législation coloniale*. Paris, 1897 ;

Girault : *Principes de colonisation et de législation coloniale*, 3e édition, t. II, p. 216 et s.

Henry Chotard : *Congrès de l'Institut colonial international*, Session 1901. Rapports financiers des colonies avec la Métropole ;

R. François : *Les dépenses coloniales de souveraineté ;*

G. François : *Le budget local des colonies*, Paris, 1903 ;

Le Bourdiais des Touches : *Le Régime financier des Colonies françaises*, Paris, 1898.

Exposition universelle de 1900. Arnauld et Mérax *Organisation politique, administrative judiciaire et financière des colonies françaises.*

situation analogue à celles de nos propres possessions. C'est le cas des colonies allemandes dont les plus importantes avoisinent les nôtres en Afrique. Nous nous proposons donc d'examiner ici l'œuvre financière accomplie par l'Allemagne dans ses territoires d'Afrique et ses établissements d'Océanie [1]. Dans un premier article, on étudiera comment se répartissent les dépenses coloniales entre la métropole et les colonies et au moyen de quels impôts s'alimentent les budgets locaux. Un deuxième article sera consacré à la législation budgétaire (préparation, vote, exécution, contrôle), aux emprunts, et, enfin, aux finances des organismes communaux ou provinciaux qui ont pu être institués [2].

I

C'est une question encore vivement débattue que celle de savoir si les colonies doivent entièrement subvenir à leurs dépenses ou s'il n'y a pas quelque distinction à faire parmi ces dépenses de façon à mettre les unes à la charge de la métropole en laissant les autres au compte de la colonie. On sait qu'en 1900 la législation française, après des tâtonnements et des tergiversations qui ont duré tout un siècle, a fini par poser ce principe que les colonies doivent suffire à l'aide de leurs ressources propres à toutes les dépenses civiles et à celles de la gendarmerie Cependant quelques colonies, trop pauvres, peuvent recevoir des subventions, destinées d'ailleurs à disparaître progressivement. Par contre, les colonies les plus riches

---

[1] Nous excluons de notre étude le « Pachtgebiete » (territoire pris à bail) de Kiao-Tchéou. Au point de vue administratif et financier, ce territoire est complètement distinct du reste des colonies allemandes (Schutzgebiete, territoire protégé). Il est plutôt considéré comme station navale et se trouve placé sous l'administration de la marine.

[2] La littérature française sur notre sujet est peu abondante. Voyez cependant Chéradame, *La colonisation et les Colonies allemandes*, Paris, 1905. René Lobstein, *Essai sur la législation coloniale de l'Allemagne*, Paris, 1902. On peut consulter en outre les renseignements donnés par les chroniques du *Bulletin du Comité de l'Afrique française* et de la *Quinzaine coloniale*.

Comme ouvrages en langue allemande Cf. Dr Franz Florack : *die Schutzgebiete. Ihre Organisation in Verfassung und Verwaltung Tübingen*, 1905. Cet ouvrage contient en tête une bibliographie assez riche d'ouvrages allemands sur la législation coloniale allemande. S'y référer.

Les textes législatifs et réglementaires se trouvent dans Zorn *Deutsche Kolonial Gesetzgebung*, Berlin 1901. Riebow-Zimmermann, *Deutsche Kolonial Gesetzgebung*, Berlin, 1893 et suiv. *Kolonialblatt*. Berlin, années 1890 et suiv. Cette publication donne tous les ans en supplément un rapport sur la situation des colonies avec de nombreuses statistiques.

On trouve également des renseignements intéressants dans la *Zeitschrift für Kolonialpolitik, Koloniabrecht und Kolonialwirschaft*, Berlin, années 1904 et suiv., et dans la *Kolonialzeitung*, Berlin, années 1884 et suiv.

sont tenues de verser annuellement une somme représentative de tout ou partie des dépenses militaires faites par la métropole sur leur territoire. Notre législation tend donc actuellement à l'autonomie complète des colonies en matière financière. Cette tendance est l'indice du degré assez élevé où est parvenu d'ores et déjà le développement économique de nos possessions. Les colonies allemandes plus récemment acquises et généralement plus pauvres n'ont pas encore fourni pareille étape. Non seulement aucune d'entre elles ne saurait payer, comme notre Indo-Chine ou notre Afrique Occidentale, une subvention représentative des dépenses militaires, mais encore toutes, à l'exception du Togo, sont obligées pour boucler leur budget de faire appel à la générosité de la métropole. Les subventions qu'elle leur accorde atteignent même des chiffres très considérables pour le Sud-Ouest Africain, sans parler de Kiao-Tchéou.

Voici du reste le tableau des subventions prévues aux budgets de 1908. Nous plaçons en regard le montant total de chaque budget colonial :

Colonies	Subventions de l'Empire	Budget total
—	—	—
	marks [1]	marks
Afrique Orientale	5.729.000	11.477.000
Cameroun	2.930.000	6.760.000
Togo	»	2.070.090
Sud-Ouest Africain	44.171.000	49.259.000
Nouvelle-Guinée	1.142.000	1.525.000
Carolines, Marianes, etc	383.000	558.000
Samoa	144.000	705.000
Totaux	53.499.000	72.352.000

Comme on le voit, le total des subventions métropolitaines, malgré la diminution des dépenses due à l'achèvement de la campagne contre les Herreros, atteint encore 53 millions et demi sur un total de recettes de 72 millions en chiffres ronds. *L'Allemagne paie donc plus des deux tiers des dépenses de ses colonies.* C'est là une proportion très considérable. Sans doute il faut observer que les dépenses militaires sont comprises dans ces chiffres, mais le Sud-Ouest Africain mis à part, elles ne sont pas bien importantes, et la situation reste en définitive assez humiliante pour les colonies de nos voisins ; elle risque de provoquer le mécontentement de l'opinion métropolitaine et, à la longue, d'inspirer au pays le dégoût de la poli-

[1] En 1906, les subventions de l'Empire avaient atteint le chiffre de 138.900.000 marks pour 198.565.000 marks de recettes globales.

tique coloniale. On sait qu'à plusieurs reprises le Reichstag a paru se lasser de tant de sacrifices indéfiniment répétés et qu'en 1906 il n'a fallu rien moins que la dissolution du Parlement impérial pour en assurer le renouvellement intégral.

Il est facile de concevoir ce qu'un pareil état de choses crée d'entraves au développement des colonies et notamment à la création de leur outillage. La moindre entreprise nécessite le vote d'un crédit de la part du Reichstag. Cette assemblée assez peu compétente et toujours parcimonieuse en ce qui concerne les colonies, le refuse ou le fait attendre.

D'autre part, en présence d'un budget perpétuellement et fatalement en déficit, les administrations risquent de perdre cette activité, cet esprit d'initiative et cette application à l'économie que développerait chez elle l'espoir d'obtenir en fins d'exercice des excédents disponibles pour de grands travaux. Actuellement, les excédents qu'elles peuvent réaliser grâce à une prudente et intelligente gestion profitent, pour la plus grande partie, au trésor de l'Empire. Cela n'est pas fait pour les encourager.

Enfin, la situation financière actuelle rend bien difficile de donner satisfaction aux aspirations d'autonomie qui commencent à se manifester dans les colonies allemandes. On a créé des Conseils de gouvernement, mais comment leur donner le droit de délibérer librement sur un budget dont les dépenses sont en général payées pour les deux tiers par la mère-patrie?

Ces inconvénients ont beaucoup frappé le parti colonial et l'ont décidé à demander avec insistance une transformation de système.

Mais on n'ose pas et, à vrai dire, on ne peut ni l'on ne veut choisir le régime de l'autonomie; on désirerait établir quelque chose d'analogue à ce qui existait chez nous avant la loi de 1900; on distinguerait deux catégories de dépenses coloniales : les unes, dites de souveraineté parce qu'elles s'appliqueraient aux services nécessaires au maintien de la souveraineté de la métropole, seraient mises à la charge du budget impérial; les autres, d'intérêt plus spécialement local, seraient seules laissées au compte de la colonie.

Le principal avantage de cette réforme aux yeux de ceux qui la préconisent, est sans doute celui qu'ils ne disent pas. Elle aurait cet heureux effet de voiler aux yeux du public la misère actuelle des colonies allemandes. Les budgets, tels qu'ils sont établis aujourd'hui, crient le déficit et proclament, à la face de l'Empire et du monde entier, le dénuement réel de ces possessions officiellement tant vantées.

Une fois allégés des dépenses militaires et d'administration générale, l'équilibre nécessaire à leur bonne renommée serait réalisé. Cet équilibre que la nature des choses retarde jusque dans un avenir éloigné, un artifice de comptabilité, un simple virement pourrait le réaliser dès demain, au moins d'une façon apparente.

Mais, à côté de cette raison que l'on n'a garde d'avouer, on développe complaisamment celles qui résultent des inconvénients de la situation actuelle, de ces inconvénients par nous-mêmes signalés plus haut, entraves et retards dus à la nécessité d'obtenir pour les moindres entreprises l'approbation parlementaire; administrations locales mal stimulées à l'économie et à une gestion intelligente ; impossibilité de développer les attributions des Conseils de gouvernement.

On fait entendre, en outre, un sombre cri d'alarme : Prenez-garde ! a-t-on dit, celui qui paye finit toujours par être le maître; si les dépenses militaires continuent à s'inscrire au budget propre des colonies, sur ces territoires si laborieusement acquis, la souveraineté impériale risque d'être bientôt compromise.

Ce danger est vraiment bien lointain, sinon absolument illusoire; l'enfant encore à la mamelle ne lève point contre sa nourrice l'étendard de la révolte; or, les jeunes colonies allemandes nous paraissent ressembler à pareil enfant. C'est de la mère-patrie qu'elles reçoivent l'aide et la subsistance indispensables à leur existence : comment pourraient-elles tenter d'échapper à son autorité ? Qu'importe que les dépenses militaires soient inscrites à leurs budgets, si, en définitive, c'est la métropole qui y fait face, aux moyens des subventions ? Il faut reconnaître cependant que, pour assurer une meilleure utilisation des crédits, il est avantageux, en général, de centraliser au budget de l'Etat les dépenses militaires des colonies, du moins lorsqu'il s'agit de cette partie de la force armée qui excède les besoins d'une police normale : c'est ce qu'admet le système français actuel. Il nous semble donc que, sur ce point, les réclamations des coloniaux allemands sont fondées, et devraient recevoir satisfaction. Mais, lorsque ces dépenses militaires proprement dites auront été rangées dans le budget impérial, la plupart des budgets locaux resteront encore en déficit; pour les équilibrer tout à fait il faudrait en outre mettre à la charge de la métropole une partie des dépenses civiles, celles qui, comme le paiement du gouverneur, par exemple, concernent plus particulièrement le maintien de la souveraineté impériale dans la colonie. Ira-t-on jusque-là, et

doit-on aller jusque-là ? Nous ne le pensons pas. Sans doute, les inconvénients signalés dans le mécanisme financier actuel ne sont pas contestables, mais ils tiennent moins à ce mécanisme lui-même qu'à la situation de fait qui lui a donné naissance. Sans doute, il est fâcheux qu'on ne puisse laisser aux Conseils de gouvernement le soin de délibérer sur les dépenses publiques: il faut aussi vivement regretter l'absence de ces stimulants si efficaces qui seraient, pour les administrations coloniales, l'espoir de plus-values disponibles ou la crainte de déficits que ne viendraient plus couvrir les subventions métropolitaines. Tout a été dit sur les avantages de l'autonomie financière et les inconvénients de l'assimilation. Mais ces inconvénients sont les conséquences à peu près inéluctables de la jeunesse ou de la pauvreté des colonies. Or, justement, les colonies allemandes sont encore jeunes et resteront longtemps pauvres. Tant qu'elles ne pourront pas suffire tout au moins approximativement à l'ensemble de leurs dépenses d'administration, le régime actuel paraît devoir être maintenu. Il permet au Reichstag de mieux se rendre compte du prix élevé de la politique coloniale et d'exercer sur toutes les dépenses de ce chapitre un contrôle d'autant plus légitime que les sacrifices consentis sont plus considérables. Aussi le nouveau Parlement impérial, quelque bienveillantes que soient ses dispositions à l'égard des colonies, ne paraît pas devoir admettre la réforme proposée et consentir ainsi à restreindre les droits du peuple allemand alors que les charges réelles de la nation seraient conservées à peu près intactes.

FERNAND BOUFFARD.

(*A suivre.*)

LE COMMERCE DES COLONIES FRANÇAISES

EN 1907

En réponse à l'article de notre ami M. P. Chemin-Dupontès sur le commerce des colonies françaises en 1907[1], nous avons reçu de notre éminent collaborateur M. Le Myre de Vilers, ambassadeur de France, la lettre suivante que nous nous faisons un plaisir de publier.

N. D. L. R.

Mon cher Directeur,

Le mouvement commercial des colonies françaises, importation et exportation en 1907, ayant dépassé le milliard, la Revue, par l'organe de M. Chemin-Dupontès, chante victoire :

« C'est la juste récompense de vingt-cinq ans d'efforts considérables et « la meilleure réponse aux détracteurs de l'expansion coloniale. A ceux « qui nient l'utilité de la colonisation pour notre pays, les faits ont « répondu eux-mêmes.

« En dix ans notre commerce colonial a doublé! »

Le fait n'est pas exact :

En 1898 le mouvement commercial était de.	582 millions
En 1907 il est de.....	1.046 —
Différence.....	464 millions
Soit en moins sur le double.....	117 —

Quoique la somme soit considérable, je n'insiste pas.

Dans son article très documenté et en somme remarquable, auquel je reproche cependant d'être trop tendancieux, M. Chemin-Dupontès s'en tient aux chiffres et ne cherche pas à expliquer cet énorme accroissement; il néglige ce fait anormal que de 1896 à 1907 il a été contracté et dépensé dans les colonies de nombreux emprunts :

Tonkin 1896.....	80 millions
Indo-Chine.....	250 —
Villes d'Hanoï et Saïgon.....	4 —
Afrique Occidentale.....	165 —
Madagascar.....	90 —
Congo.....	2 —
Inde.....	1 —
Martinique et Guadeloupe.....	2 —
Cayenne, Nouméa, Rufisque....	3 —
Nouvelle Calédonie.....	5 —
Total.....	652 millions.

Et certainement j'en oublie.

Ces emprunts nécessitent une annuité, intérêts et amortissements à 4 %, de 26 millions.

[1] *Quest. Dipl. et Col.*, 16 janvier 1909, pages 101 et suivantes.

Pendant cette période de dix années, notre mouvement commercial s'est élevé de 582 millions à 1.046, en plus 464 millions, dont les bénéfices, évalués sur le pied de 10 %, sont de 46 millions sur lesquels moitié revient aux colonies, 23 millions, et moitié aux correspondants. Les annuités ne sont pas même couvertes; c'est, vous le reconnaîtrez, un assez maigre résultat.

Aujourd'hui, le montant des emprunts a été dépensé, le prix de la main-d'œuvre a augmenté, les budgets locaux ont à supporter le paiement des annuités et les colonies doivent suffire à leurs propres dépenses. Aussi faut-il prévoir une forte diminution sur le mouvement commercial de 1909. Elle sera il est vrai, atténuée par l'exportation des riz de Cochinchine qui d'après les derniers renseignements dépassera 1.500.000 tonnes, soit une plus value sur la dernière période décennale de 700.000 tonnes, d'une valeur de 140 millions (200 francs la tonne).

De sorte que la seule colonie qui n'ait pas profité des emprunts dont elle supporte une large part des charges ainsi que des dépenses générales de l'Indo-Chine, est celle qui rétablira l'équilibre. Sa richesse est réelle; elle la doit à la fertilité de son sol, à ses institutions civiles, au travail de ses habitants.

Est-ce à dire que l'expansion coloniale ait fait faillite? Je ne le pense pas et je conserve mes convictions sur ses avantages; mais il faut supprimer le tarif général des douanes qui ruine nos colonies, trouble leurs relations commerciales naturelles, les prive du seul impôt — la Douane fiscale — dont la perception ne vexe pas les indigènes; tarif général qui surélève le prix de la vie au seul profit des syndicats de la métallurgie et du tissage. Nous devons également renoncer à la mégalomanie, reconnaître un peu tard qu'on ne transforme pas du jour au lendemain une contrée agricole; enfin n'avoir recours au crédit que pour des travaux d'une utilité incontestable et sérieusement étudiés; nous inspirer de la doctrine de Gabriel Hanotaux : « Le plus puissant agent de destruc-« tion des finances publiques, c'est l'emprunt. » (IV. *Histoire de la France contemporaine*). Doctrine d'autant plus sage que nos colonies n'ont pas, comme les Républiques sud-américaines, la suprême ressource de faire faillite à leurs engagements : la Métropole ne le permettrait pas.

Recevez, etc.

LE MYRE DE VILERS.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA CRISE ORIENTALE

La convention austro-turque.

Après de longues négociations, les gouvernements d'Autriche-Hongrie et de Turquie ont fini par se mettre d'accord, sur un projet de convention destiné à régler à leur double point de vue respectif la question de la Bosnie-Herzégovine. Ce projet de convention a été signé, à Constantinople, le 26 février, par le marquis Pallavicini, ambassadeur d'Autriche-Hongrie, et par Hussein Hilmi Pacha, grand vizir de l'Empire ottoman. Il comprend neuf articles dont voici le résumé, article par article, d'après un communiqué *Havas* :

L'article premier déclare que l'Autriche-Hongrie renonce d'une façon expresse aux droits qui lui furent conférés relativement à l'ancien sandjak de Novi-Bazar par le traité de Berlin et la convention de Constantinople du 21 avril 1879.

L'article 2 dit que la convention du 21 avril 1879, ainsi que la protestation de la Porte contre la décision du gouvernement commun de l'Autriche-Hongrie concernant la Bosnie et l'Herzégovine et toutes les autres dispositions ou stipulations existantes entre les parties contractantes et contraires à cette décision, sont abrogées et remplacées par le présent protocole, qui constate que toute divergence au sujet de ces deux provinces est aplanie et que le gouvernement ottoman reconnaît d'une façon expresse le nouvel état de choses en Bosnie et en Herzégovine, créé par ladite décision.

L'article 3 règle le traitement des originaires de la Bosnie et de l'Herzégovine et Turquie.

L'article 4 assure la liberté pratique et extérieure du culte musulman. Il stipule que le nom du Sultan comme kalife continuera à être prononcé dans les prières publiques des musulmans ; les chefs spirituels dépendront comme toujours du cheik-ul-islamat à Constantinople, qui donnera l'investiture au Reis-ul-Uléma.

L'article 5 stipule qu'une décision arbitrale, ayant constaté que, d'après le Code foncier ottoman, l'Etat ottoman possédait, en Bosnie et en Herzégovine, des biens immeubles, le gouvernement austro-hongrois s'engage à payer à Constantinople, dans le délai de quinze jours à partir de la ratification du protocole, au gouvernement ottoman, deux millions et demi de livres turques en or comme contre-valeur.

L'article 6 dit que l'Autriche s'engage à conclure avec la Turquie, dans le délai de deux ans à partir de la ratification, un traité de commerce qui sera mis en vigueur en même temps et sur la même base que les autres traités de commerce que la Porte pourra conclure.

En attendant, l'Autriche-Hongrie consent, après le délai de quinze jours, à partir de la ratification du protocole, à l'élévation de 11 à 15 % des droits de douane *ad valorem* en Turquie, ainsi qu'à l'établissement de nouveaux monopoles ou au prélèvement de surtaxes de consommation sur le pétrole, le papier à cigarettes, les allumettes, les alcools, les cartes à jouer, à condition que le même traitement soit appliqué simultanément et sans distinction aux importations des autres pays.

En tant qu'il s'agit de l'importation d'articles faisant l'objet d'un monopole, l'administration des monopoles est tenue de se fournir les articles de provenance autrichienne ou hongroise suivant le pourcentage établi sur la base de l'importation annuelle de ces mêmes articles.

L'article 7 reconnaît le droit régalien du gouvernement ottoman sur le service des postes ; le gouvernement de l'Autriche-Hongrie s'engage à supprimer, dès la ratification du présent acte, les offices postaux impériaux-royaux fonctionnant actuellement dans les localités où il n'existe pas d'autres bureaux de poste étrangers. Il s'engage, en outre, à supprimer également les autres offices postaux impériaux-royaux dans l'Empire ottoman, au fur et à mesure que les puissances ayant des bureaux de poste en Turquie auront supprimé les leurs.

L'article 8 dit que la Porte se proposait d'ouvrir, en conférence européenne ou autrement, avec les grandes puissances intéressées, des négociations en vue de faire cesser le régime capitulaire en Turquie pour le remplacer par le régime du droit international, l'Autriche-Hongrie déclare dès maintenant vouloir lui prêter à cet effet un plein et sincère appui.

L'article 9 dit que le présent protocole sera ratifié et entrera en vigueur immédiatement après l'échange des ratifications.

Les ratifications seront échangées à Constantinople au plus tard dans les deux mois.

Le premier résultat de la signature du protocole austro-turc a été la cessation du boycottage antiautrichien. En effet, dans une réunion tenue le même jour, les hamals de la douane de Stamboul, fidèles à leurs engagements antérieurs, ont déclaré le boycottage terminé, et ont décidé que le travail serait repris partout.

Le conflit austro-serbe.

Le premier effet de l'accord direct ainsi passé entre Vienne et Constantinople fut de provoquer un nouveau conflit entre l'Autriche et la Serbie, dont les relations mutuelles étaient d'ailleurs restées des plus tendues depuis l'annexion de la Bosnie-Herzégovine.

L'émotion fut, en effet, très vive à Belgrade, de constater l'entente austro-turque, qui pouvait apparaître comme le dernier coup porté aux espérances du peuple serbe. Le cabinet Velimirovitch se retira pour céder la place, vu la gravité des circonstances, à un ministère de concentration nationale qui réunit tous les chefs de tous les partis

politiques. M. Novakovitch accepta la présidence de ce cabinet qui se présenta à la Skoupchtina, le 26 février, par la déclaration suivante :

Messieurs,

J'ai l'honneur de me présenter devant le Parlement à la tête du cabinet qui n'a pas été composé suivant l'exemple des cabinets que nous eussions nommés en temps normal, comme le prouve le fait, qu'à côté d'une majorité parlementaire existante, le nouveau cabinet a été formé des membres de tous partis politiques de notre pays.

La formation d'un tel cabinet a été exigée par les circonstances qui veulent de nous des preuves d'une complète unanimité dans la politique intérieure, afin que le gouvernement de Serbie puisse disposer de toutes les forces nécessaires à la défense contre le danger venant du dehors.

Le droit naturel que la Serbie a eu jusqu'à nos jours pour base de son existence et de son développement, droit qui du reste nous était reconnu aussi par tous les traités internationaux qui se rapportaient à elle, semble en ce moment vouloir être contesté par un seul Etat.

Le Parlement serbe a déjà formulé le programme politique de la Serbie qui a été approuvé par tout notre pays. Les aspirations que contient ce programme et le droit qui en fait le fond sont déjà exposés devant l'Europe, qui seule sera chargée à bref délai d'en examiner la légitimité aussi bien quant à la Serbie que pour le Monténégro.

Nouveau gouvernement royal de la Serbie constitué par oukase du 11 février, nous nous présentons devant vous. Ce cabinet est le meilleur témoignage qui puisse prouver jusqu'à quel point le peuple de Serbie reconnaît le fait que sa question nationale est bien sa question vitale, qui, par conséquent, ne pourrait être résolue sans lui ; il prouve par un autre fait désormais incontestable que le peuple serbe sacrifiera jusqu'au dernier de ses fils, avant de voir s'éteindre en lui la solidarité du sentiment national primordial et fondamental de son âme.

La question de notre politique extérieure étant ainsi mise au premier plan devant le Parlement serbe, le gouvernement royal a assumé la tâche d'intervenir entre le peuple serbe et les grandes puissances, afin de leur faire comprendre la situation dans laquelle la Serbie est placée par les derniers changements dans le problème balkanique.

Tous les débats se rapportant aux questions de la politique intérieure doivent céder la place aux affaires de notre politique extérieure.

Le gouvernement est fermement décidé à sauvegarder la constitution et les lois du pays, à garantir aux citoyens la pleine égalité devant la loi de Serbie, mais le gouvernement a besoin de faire, de son côté, appel au patriotisme de tous les Serbes, pour lui faciliter la tâche qu'il assume; ils feront cela en respectant à leur tour les lois et les institutions qui sont la base de notre société serbe et la fierté de notre pays ; c'est pour le moment l'unique façon de servir sa patrie et de lui assurer le meilleur avenir.

Jouissant de l'entière confiance de la couronne, nous sommes convaincus, Messieurs les députés, que nous trouverons aussi en vous notre soutien et un patriotique concours. Inspirons-nous donc du sentiment de notre droit et de la conscience des traditions sacrées de nos ancêtres, en nous engageant tous jusqu'aux derniers pour la défense d'un glorieux héritage et des intérêts vitaux de notre adorée patrie !

La lecture de cette déclaration ministérielle produisit sur la Skoupchtina une impression très forte et fut saluée des cris de : « Vive le roi ! Vive la Serbie ! Vive la Bosnie-Herzégovine ! »

Cependant, bien que profondément troublé d'une émotion d'ailleurs légitime, le peuple serbe et son gouvernement restaient calmes et gardaient une parfaite dignité d'attitude. Il n'en était malheureusement pas de même à Vienne, où une véritable campagne d'intimidation s'organisait contre la Serbie, dans le but de la contraindre à abdiquer tout esprit d'indépendance politique pour le présent et pour l'avenir. Bientôt, et du seul fait des provocations autrichiennes, la situation s'aggrava à ce point que l'on put redouter l'explosion d'un conflit armé. Les puissances se décidèrent à intervenir. La France, l'Angleterre et la Russie proposèrent d'un commun accord une intervention simultanée des puissances signataires du traité de Berlin auprès des cabinets de Vienne et de Belgrade, auxquels on donnerait de pacifiques conseils. Mais l'Allemagne, épousant la cause de son alliée, refusa d'aller à Vienne dans ces conditions et proposa, au lieu de l'intervention simultanée auprès des deux gouvernements, une démarche unique à Belgrade. Pendant que l'on discutait cette nouvelle proposition dans les diverses chancelleries, M. Isvolski prit les devants et fit remettre à la Serbie, par un agent diplomatique de Belgrade, le 2 mars, la « représentation amicale » suivante :

Nous constatons avec satisfaction que le gouvernement royal insiste sur sa décision de ne pas abandonner son attitude pacifique, qu'il évite tout ce qui peut amener un conflit armé entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie et qu'il ne prendra à la frontière aucune mesure militaire.

Nous sommes persuadés que les intérêts vitaux de la Serbie, à laquelle nous témoignâmes toujours les sympathies les plus sincères, dictent impérativement à la Serbie cette direction de son attitude qui seule répond aux besoins généraux actuels. Nous pûmes en outre nous persuader que les puissances ne sont pas disposées à prêter leur appui à l'idée de compensations territoriales en faveur de la Serbie; le gouvernement serbe doit en tirer la conclusion que tous ses efforts pour déterminer les puissances à appuyer ses prétentions dans ce sens resteront sans résultat et qu'il ne peut se conserver les sympathies des puissances que s'il renonce à insister sur des exigences qui pourraient amener un conflit armé avec l'Autriche-Hongrie. Nous avons à cœur de préserver le gouvernement royal de toute attitude qui pourrait l'exposer à un tel danger; nous espérons que la Serbie, comme elle le déclara déjà, restera fidèle à ses promesses de suivre les conseils des grandes puissances. Nous estimons en même temps que le gouvernement serbe, dans les conditions existantes, devrait déclarer ouvertement aux grandes puissances qu'il n'insiste pas sur les exigences territoriales et qu'il laisse tout ce qui se rattache aux questions pendantes à la décision des puissances. Alors les puissances pourront employer tous leurs efforts en faveur des intérêts serbes.

Déçu dans ses ambitions, et ne voulant pas renoncer à ses projets d'entente directe austro-serbe, le cabinet de Vienne expédia à Belgrade le comte Forgach, ministre plénipotentiaire d'Autriche en Serbie, qui remit à M. Milovanovitch, ministre serbe des Affaires étrangères, la communication verbale suivante : « L'Autriche-Hongrie ne peut, dans la situation actuelle, proposer aux Parlements « autrichiens et hongrois une prolongation du traité de commerce

« austro-serbe, qui expire à la fin du mois. Si le gouvernement serbe « déclare qu'il renonce à toutes prétentions politiques et territoriales « au sujet de la Bosnie-Herzégovine, le gouvernement austro-hongrois « est prêt à négocier avec bienveillance un nouveau régime écono- « mique. » M. Milovanovitch ne se laissa pas prendre au piège du baron d'Æhrenthal, mais répondit directement à M. Isvolski. Voici le texte de cette réponse, transmise officiellement, le 10 mars, à toutes les chancelleries européennes :

Répondant aux conseils amicaux du gouvernement impérial russe, le gouvernement royal serbe a l'honneur de vous transmettre la déclaration suivante avec prière de la faire connaître au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

Partant de l'opinion que la situation juridique de la Serbie vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie, après la proclamation de l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine est restée normale, la Serbie n'a ni l'intention de provoquer la guerre avec la monarchie voisine, ni le désir de changer ses relations juridiques avec elle, en continuant, sur la base de la réciprocité, à remplir ses devoirs de voisinage et à entretenir avec elle, comme par le passé, des relations provenant d'intérêts matériels réciproques dans un esprit de droiture auquel la Serbie s'est toujours conformée ; que la question de la Bosnie et de l'Herzégovine étant une question européenne et qu'il appartient aux puissances signataires du traité de Berlin de porter une décision non seulement concernant l'annexion, mais aussi concernant la nouvelle rédaction de l'article 25 du traité de Berlin, la Serbie ayant confiance dans la sagesse et la justice des puissances, remet sa cause sans réserve aux puissances comme au tribunal compétent et ne demande en conséquence, à cette occasion, de l'Autriche-Hongrie, aucune compensation, ni territoriale, ni politique, ni économique.

L'attitude du ministre serbe fut généralement approuvée à Paris, Londres, Pétersbourg et même à Rome. A Vienne, au contraire, on s'en montra fort irrité et Berlin suivit. Le baron d'Æhrenthal déclara que la Serbie devait répondre directement à la démarche du comte Forgach et s'expliquer à cette occasion au double point de vue politique et économique.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le retour du général d'Amade.* — Le général d'Amade a quitté l'Algérie le 22 février pour rentrer en France ; après un court arrêt en Espagne, où il fut présenté au roi Alphonse XIII et eut avec le souverain un entretien très cordial, le général est arrivé à Paris le 9 mars au matin. Lors de son passage à Toulouse, il avait fait à un rédacteur des *Débats* les déclarations suivantes :

Les difficultés militaires n'étaient, à la vérité, ni bien considérables ni bien nombreuses. Les gens que nous avions à pacifier n'ont point de forces suffisantes pour résister longuement à notre action; ils ne possèdent ni l'armement, ni l'organisation, ni la discipline que les troupes françaises pourraient rencontrer ailleurs et vaincre. Ce n'était donc point là le plus grand de mes soucis, mais j'avais des responsabilités autrement élevées, autrement dangereuses. Souvent, quand les soldats se reposaient, j'étais éveillé et songeais aux conflits possibles, aux moyens de ne pas engager à faux l'effort de pacification et le nom français. Il fallait être diplomate, bien plus encore que soldat. Tant d'intérêts s'enchevêtraient, qu'il était parfois pénible de les distinguer et d'établir un équilibre parfait.

Tout est maintenant arrangé : la moitié des forces militaires est rentrée; la Chaouïa est tranquille, on s'y promène, on y fait des affaires en toute sécurité. Les Marocains ont déposé les armes et se déclarent heureux d'un régime de paix qu'ils ont enfin accepté et dont ils ont compris à la fois la grandeur et l'efficacité.

— Croyez-vous que cette paix dure longtemps et que les Marocains soient définitivement acquis à nos idées?

— Oui, je le crois; les populations marocaines sont, à mon avis, plus facilement accessibles à notre influence que les populations algériennes. Ce sont des demi-Européens; ils vivent par tribus, mais la propriété y est morcelée tout comme en Europe. Ils ont saisi les avantages que nous leur apportions, si bien que de partout ils venaient me demander de leur envoyer de petites garnisons. Ils avaient vu combien étaient heureux les Chaouïas et voulaient un régime pareil qui leur permît d'écarter les turbulents, les violents, de travailler à leurs champs sans crainte des pillards.

Je ne pouvais accéder à leurs sollicitations. Il m'était interdit d'étendre le rayon de mon action, mais je pouvais faire aussi bien sans engager la responsabilité de la France. J'encourageais les populations des Chaouïas à accueillir les Marocains : ceux-ci cultiveraient les terres, donneraient une plus-value à celles qui sont encore en jachère, puis, dans un an, deux ans, repartiraient vers leurs tribus, emportant chez eux de nouveaux modes de culture, le goût de la tranquillité et, sans doute, un peu de reconnaissance pour les Français qu'ils connaîtraient mieux et qui leur auraient donné les moyens de vivre pendant la période troublée.

C'est cette action constamment loyale qui nous a permis de passer sans

danger entre des intérêts opposés, de pacifier tout un pays, d'étendre une influence qui, si elle avait été exclusivement guerrière, aurait sombré dès que nous aurions eu le dos tourné. La paix règne partout. S'il n'y a pas encore dans tous les cœurs musulmans la reconnaissance que l'on peut prévoir pour un temps relativement peu éloigné, du moins ces cœurs ne sont-ils plus complètement réfractaires à l'influence et à la civilisation françaises.

Ajoutons que le Comité du Maroc organise, pour le 31 mars, avec le concours des Comités de l'Afrique et de l'Asie françaises et des *Questions Diplomatiques et Coloniales,* un grand dîner en l'honneur du général d'Amade.

— *Le déjeuner du Comité de l'Asie française en l'honneur du Dr Sven Hedin.* — Le déjeuner offert par le Comité de l'Asie française, en l'honneur du Dr Sven Hedin, a eu lieu le 9 mars à midi, dans les salons du Palais d'Orsay. M. Emile Senart, président du Comité, présidait. A la table d'honneur avaient pris place : M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique ; le ministre de Suède, comte Gyldenstolpe ; les ministres de Chine et de Suisse ; les ambassadeurs de France, baron de Courcel, Raindre, René Millet, Harmand ; Mlles Sven Hedin, sœurs de l'explorateur, et Mme Massieu ; MM. Waddington, de Saint-Quentin ; les généraux Lebon, Archinard, Foch, Kreitman, Barry ; l'amiral Péphau ; MM. Schlumberger, Bertin, Chavannes, Henri Cordier, de l'Institut ; les ministres de France Bapst, Lagarde, du Chaylar, Boppe, Clavery ; le commandant d'Ollone ; MM. Charles Rabot, Bonvalot, Raffalovich, Roume, prince d'Arenberg, J.-H. Franklin, baron Hulot, Paul Labbé, etc. Le ministre des Affaires étrangères s'était fait représenter par M. Bonin.

Au dessert, M. Senart a pris le premier la parole pour souhaiter la bienvenue au Dr Sven Hedin, au nom du Comité de l'Asie française, et le féliciter de ses admirables travaux. M. Doumergue, au nom du gouvernement, puis M. Bonin, au nom du ministre des Affaires étrangères, se sont associés à la bienvenue et aux félicitations du président du Comité. Enfin le Dr Sven Hedin a dit tout le plaisir qu'il éprouvait à se trouver en France et à être reçu de si flatteuse façon par une compagnie aussi choisie : son allocution pleine de vie, de bonne humeur et d'esprit a été accueillie par les plus chaleureux applaudissements.

Italie. — *Les élections italiennes.* — Les élections législatives ont eu lieu le 7 mars dans toute l'Italie.

L'intérêt de la journée se concentrait sur deux points : le scrutin serait-il favorable aux socialistes ? Les candidats catholiques qui se présentaient avec l'appui du Vatican seraient-ils élus ? Pour ce qui est du premier point, il faut constater que le parti socialiste gagne du terrain. Les dernières élections législatives s'étaient faites dans des conditions mauvaises pour le socialisme. La journée du 7 s'an-

nonçait pour lui sous de meilleurs auspices. Elle ne lui a pas été défavorable, tant s'en faut. Quant au retour offensif des catholiques, il a échoué. Le scrutin leur a été funeste, surtout à Rome, et beaucoup par leur faute.

Les catholiques se sont rendus au scrutin dans les diverses circonscriptions romaines en rangs serrés, mais ils ont trouvé une énergique résistance de la part des partis populaires. Ces derniers se sont ranimés spécialement après un communiqué de l'*Osservatore Romano* qui, de façon déguisée, ordonnait aux catholiques de voter en vue du rétablissement du pouvoir temporel. Ce communiqué a, selon les cléricaux eux-mêmes, éloigné de la cause catholique des milliers d'électeurs. La défaite des catholiques à Rome est grave. Leurs candidats, MM. Santini et Tenerani ont été battus malgré le Vatican et les conservateurs. Le troisième candidat catholique, M. Gabrielli, est en ballottage.

Pour la première fois la question du féminisme s'est posée à l'occasion des élections. Le Comité du droit de suffrage accordé aux femmes avait adressé à tous ses adhérents une circulaire les invitant à user de leur influence pour assurer l'élection de députés favorables aux revendications féministes, et à Nuoro (Sardaigne), un certain nombre d'électeurs ont donné leurs suffrages à Mme Grazia Deledda, écrivain distingué, très populaire dans la région, en vue d'affirmer leurs sentiments en faveur du droit de vote pour les femmes.

Pour fournir aux 508 sièges de la Chambre, 1.052 candidats s'étaient présentés. Sur ce chiffre, 700 avaient un programme constitutionnel, 237 se réclamaient des doctrines socialistes et 46 s'étaient déclarés républicains.

Parmi les principaux candidats, élus, battus, ou en ballottage, citons : M. Giolitti, président du Conseil, élu à Messine dans deux collèges en signe de reconnaissance. Les ministres Lacava, des Finances; Cocco Ortu, du Commerce; Schanzer, des Postes et Télégraphes, sont réélus. M. Schanzer est élu dans deux circonscriptions. Les anciens ministres Baccelli, Guido Boselli, Finochiaro et Carmine sont réélus. M. Luzzatti est élu dans deux collèges. A Rome, M. Bissolati, socialiste, est élu, ainsi que M. Mazza, républicain, et M. Barzilaï, républicain. A Vergato, M. Rava, ministre de l'Instruction publique, est élu; M. Turati, socialiste, est élu à Milan, ainsi que M. Treves, socialiste. M. Fortis, ancien premier ministre, est réélu. Le prince Leone Caetani est en ballottage.

On connaît actuellement les résultats de plus de 400 élections. Ils se décomposent ainsi : ministériels, 323; opposition constitutionnelle, 18; cléricaux, 14; radicaux, 17; républicains, 9; socialistes, 21.

L'extrême gauche gagnant plusieurs sièges et ses membres étant des adversaires déclarés de la Triplice, on en peut conclure que la Chambre nouvelle sera plus antitriplicienne que la précédente.

Portugal. — *L'ouverture des Cortès portugaises.* — L'ouverture de la session des Cortès a eu lieu le 1er mars. Le roi a lu un message expo-

sant la situation extérieure et intérieure, la récente crise ministérielle et le programme administratif du gouvernement.

Le souverain commence par exprimer l'espoir que gouvernement, majorité et opposition collaboreront tous au bien public. Quoique la visite du roi d'Espagne n'ait eu, dit-il, aucun caractère politique, elle n'en est pas moins une manifestation d'intime amitié entre les deux couronnes et les deux pays. Il remercie l'Espagne et l'Angleterre de l'envoi d'un navire de guerre tandis qu'il se trouvait lui-même à Porto, et signale les témoignages de bonne amitié que l'Allemagne a donnés au Portugal, au cours de la négociation du traité de commerce. Il rappelle les récentes négociations avec la Chine, qui ont abouti à la nomination de délégués pour la délimitation de Macao. Il constate enfin la tranquillité absolue régnant à l'intérieur, et remercie les populations du Nord de l'accueil qu'elles lui ont fait à l'occasion de sa visite à Porto.

Le discours du trône énumère ensuite les réformes que comporte le programme du gouvernement. La réforme de l'instruction primaire, la construction d'habitations à bon marché pour les classes pauvres, la modification dans un sens libéral de la loi du 13 février sur les menées anarchistes et de la loi sur la presse ; la réforme des tribunaux criminels de Lisbonne et de Porto ; la création de colonies agricoles correctionnelles pour les mineurs ; le développement économique des colonies et la protection de leurs produits dans la métropole ; la création d'un ministère de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie, séparé du ministère actuel des Travaux publics, sans supplément de dépense autre que les émoluments du ministre, les services existant déjà.

Avec l'organisation du nouveau ministère coïnciderait une enquête qui indiquerait à l'intervention de l'Etat les voies qu'elle doit suivre pour répondre aux besoins économiques du pays. Le message indique entre autres mesures la création de caisses rurales de crédit, la création d'une caisse d'épargne postale, l'organisation d'un institut de réformes sociales, etc.

Le programme gouvernemental comporte encore la réorganisation de l'armée et de la marine, enfin la présentation du budget de 1909-1910, dans lequel le gouvernement s'efforcera d'assurer l'équilibre financier, sans augmenter les impôts, mais en proposant leur meilleure distribution.

En ce qui concerne les traités de commerce, le message royal, en proposant à l'approbation des Cortès un traité avec l'Allemagne, dit qu'il est le premier d'une série de conventions semblables. Le roi recommande la création d'un Conseil supérieur diplomatique et consulaire, qui permettra, dans les négociations avec l'étranger, le maintien de la tradition et de l'orientation économique et commerciale indispensables aujourd'hui à la diplomatie.

Le roi termine en disant que malgré l'étendue de son programme administratif, le gouvernement n'oublie pas les questions proprement politiques. Toutefois, d'accord avec ses convictions et croyant tra-

duire le sentiment et la pensée du pays, il appelle « de préférence » l'attention des Chambres vers les questions de l'enseignement, des finances et les problèmes économiques de la métropole et des colonies, ainsi que vers les réformes sociales, « de manière à créer une « nation éclairée, libre, amie de l'ordre et prospère, qui protège les « ouvriers et tous les travailleurs, en évitant ainsi les luttes de classes « et en adoucissant le sort du prolétariat. »

Russie. — *Le budget impérial russe.* — M. Kokovtzof a prononcé le 5 mars un important discours à la Douma, au cours de la discussion du budget. Il a répondu aux critiques des députés qui lui reprochaient de ne pas affecter des crédits suffisants à l'instruction publique en montrant que les crédits avaient augmenté durant les dernières années et qu'il était pour le moment impossible de faire plus. Voici la conclusion du ministre russe :

Le gouvernement doit se souvenir que des finances solides reposent sur deux bases : sur la stabilité monétaire et sur l'équilibre budgétaire.

En ce qui concerne la stabilité monétaire, tout successeur du comte Witte est obligé de suivre la même voie que son prédécesseur. Ce n'est pas d'ailleurs le comte Witte, mais c'est l'autorité supérieure qui s'est engagée dans cette voie en se rendant compte qu'un Etat de 145 millions d'habitants, ayant une dette extérieure énorme, n'avait pas le droit d'avoir un régime monétaire qui ne fût pas sain. L'or accumulé comme encaisse de garantie permet seul d'établir un régime de ce genre, et c'est ainsi que l'on procède depuis longtemps dans les Etats civilisés.

Il faut que nous restions fidèles au système qui nous a permis, en 1905, malgré la guerre, d'emprunter plus de 100 millions d'or aux caisses de la Banque d'empire. A l'heure actuelle, nos finances n'ont rien perdu de leur solidité.

Le deuxième élément de force sur lequel je désirerais m'appuyer pour maintenir la stabilité de notre crédit est la sagesse de nos institutions législatives et l'équilibre de nos budgets.

On dit bien souvent que notre budget ne repose que sur des impôts indirects, impôts qui atteignent surtout la masse indigente de la population. Puisqu'il en est ainsi, il faut introduire en Russie l'impôt sur le revenu, afin que nous puissions prouver que le budget n'est point alimenté par la classe indigente, mais par les classes fortunées de la population.

Au point de vue militaire, il n'y a qu'un Etat muni de bonnes finances qui soit réellement fort, et celui-là seulement a de bonnes finances qui assure la stabilité de son budget, qui est pour lui, en outre, un gage de progrès et de développement économique.

Nous n'avons pas besoin de voir l'avenir en noir : je suis optimiste, et j'estime que dans cette salle nous devons être optimistes. Nous avons pour mission de mener à bien le relèvement de l'Etat, et c'est là chose impossible en dehors d'une solide confiance en l'avenir.

Ce discours a été accueilli par de nombreux applaudissements à droite et au centre.

Au cours des débats, le baron Meyendorf, député octobriste, qui est vice-président de la Douma, a prononcé un discours pour s'associer aux paroles du ministre des Affaires étrangères de France,

M. Pichon, qui a dit que le principal soutien du crédit de la Russie était la solidité de sa Constitution.

Autriche-Hongrie. — *Le procès d'Agram.* — Le 3 mars est venu, devant le tribunal d'Agram, le procès de haute trahison intenté à cinquante-trois Serbes. Pendant l'enquête, qui a duré près de six mois, les malheureux inculpés furent obligés d'avoir recours, à deux reprises, à la grève de la faim pour hâter la marche de l'instruction. Parmi les cinquante-trois accusés, dix-sept ont moins de trente ans, huit plus de cinquante, trente-neuf sont pères de famille. Ils appartiennent aux diverses classes de la société. Parmi eux se trouvent dix-huit marchands, six propriétaires d'immeubles, douze instituteurs, un professeur, cinq ecclésiastiques, huit fonctionnaires, deux médecins et un étudiant. L'accusation est soutenue par le procureur impérial d'Agram, M. Milan Accurtui, qui a convoqué deux cent cinquante témoins à charge. La défense, de son côté, a cité plus de trois cents témoins à décharge. Les inculpés sont accusés d'avoir fait, en Croatie, une propagande pour l'idée de la Grande-Serbie et d'être affiliés à la Sloveski-Yug, association révolutionnaire de Belgrade.

L'interrogatoire pour fixer l'identité des accusés donna lieu à quelques incidents intéressants. L'un d'eux, interrogé sur sa religion, répondit : « Je suis orthodoxe serbe. » Le président le rappela à l'ordre et lui répondit : « Il n'y a qu'une Eglise grecque orientale! » Un autre accusé, interrogé sur sa profession, répondit tristement : « Je n'en ai pas; je suis accusé ! » Le président le rappela aussi à l'ordre. Un troisième accusé, auquel on demandait le nom de son défenseur, répondit noblement : « Ma vie sans tache et ma conscience pure! » Deux avocats appartenant au parti radical furent récusés, sous prétexte qu'ils étaient aussi suspects de haute trahison. Ensuite commença la lecture de l'acte d'accusation, qui prit à elle seule deux séances.

Le procès entier durera environ deux mois, avec une interruption de huit jours pour les vacances de Pâques.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *Les opérations contre le Dé Tham.* — Le *Courrier saïgonnais*, dans son numéro du 5 février, publie la dépêche suivante :

Hanoï, 4 février.

Le Dé Tham est venu se constituer prisonnier. Un affolement général et la panique règnent parmi ses partisans et ses bandes. Ces dernières sont dispersées, sans argent et sans vivres ; elles sont traquées dans toutes les directions par nos troupes.

Le Chinois Lyloc, un des chefs de bandes les plus redoutés du Yen-thé, aurait été tué lors de l'engagement du premier jour. Des ouvrages de défense sérieuse ont été constatés aux portes de Cho-go et de An-dong et des tranchées de tir pratiquées dans les bois pour battre tous les accès de la région ont été découvertes. L'heureuse et rapide issue de ces opérations,

qui est due à l'attaque inopinée opérée au lendemain des fêtes du Têt, a eu un retentissement considérable dans tout le Tonkin. Le gouvernement du protectorat reçoit de toutes parts des témoignages de satisfaction reconnaissante des populations et des autorités indigènes.

D'autre part un cablogramme du gouverneur général de l'Indo-Chine vient d'informer le ministre des Colonies que quatre chefs réformistes marchant avec les bandes du Dé Tham ont fait leur soumission. Le beau-père du Dé Tham a été capturé par nos partisans.

Siam. — *Le traité anglo-siamois.* — Le traité entre la Grande-Bretagne et le Siam, signé le 10 mars à Bangkok, règle les diverses questions politiques pendantes entre les deux pays relativement à la péninsule malaisienne. En outre, aux termes de ce traité, les sujets britanniques résidant au Siam et enregistrés comme tels avant la signature du traité, seront soumis à la juridiction des tribunaux internationaux.

Les sujets britanniques enregistrés après la signature du traité seront soumis à la juridiction des cours siamoises. Cette juridiction disparaîtra lorsque les codes siamois seront élaborés. Des conseillers européens siégeront cependant dans les tribunaux auxquels seront déférés les sujets britanniques.

Une des principales stipulations du traité est que le Siam renonce à sa souveraineté sur les Etats de Kelantan, Tringganou et Kedah, en faveur de la Grande-Bretagne.

Celle-ci, par contre, consent à l'abolition graduelle des droits d'extraterritorialité, et la fédération des Etats malaisiens doit fournir le capital, estimé à 4 millions de livres sterling (100 millions de francs) nécessaire à la construction d'une ligne de chemin de fer allant vers le sud, de Bangkok, jusqu'à la nouvelle frontière malaisienne.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *La question de l'Ouenza.* — Le débat sur les mines de l'Ouenza, qui devait venir devant la Chambre immédiatement après l'achèvement de l'impôt sur le revenu, a été retardé par suite de la décision qu'a prise le gouvernement de modifier sur un point assez important le projet primitif.

On sait que le projet tend à la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer d'environ 140 kilomètres destiné à relier la mine de l'Ouenza, sise dans le sud du département de Constantine, au port de Bône. Le consortium qui a obtenu les mines de l'Ouenza s'est chargé de la construction de ce chemin de fer et d'une part des travaux d'aménagement du port de Bône. Postérieurement à la conclusion de cet accord, s'est posée une question relative à l'utilisation du port de Bizerte pour le transport des minerais venant d'Algérie. Le ministre de la marine a estimé qu'il y avait intérêt, au point de

vue français, à ce que le port de Bizerte, en offrant aux transports maritimes un fret de retour à l'aide des minerais algériens destinés à l'Europe, permît à ceux-ci d'entretenir eux-mêmes les approvisionnements de charbon du grand port militaire tunisien dont l'Etat français a seul la charge actuellement.

C'est cette considération qui a été envisagée dans une conférence qui a eu lieu dans le cabinet de M. Clemenceau, entre les ministres compétents et MM. Jonnart, gouverneur général de l'Algérie, et Alapetite, résident général de Tunisie. Dans cette conférence on s'est mis d'accord pour compléter le projet en ouvrant également aux minerais de l'Ouenza l'accès du port de Bône et celui de Bizerte. Pour ce dernier on construirait une boucle allant de l'Ouenza, qui est limitrophe de la frontière algéro-tunisienne, à Nebeur, où le tronçon se relierait à la ligne tunisienne se dirigeant sur Bizerte.

Il serait stipulé que le prix du transport des minerais serait le même sur la ligne de Bône et celle de Bizerte. Une partie des minerais de l'Ouenza pourra ainsi emprunter la ligne de Bizerte; mais en même temps on imposera à une autre concession minière, voisine et indépendante de celle de l'Ouenza, la mine de Bou-Kadira, l'obligation de transporter tous ses minerais par Bizerte. De la sorte on assurera à ce dernier port un trafic de 700.000 à 800.000 tonnes de minerai, très supérieur à celui qui est réclamé par la marine pour garantir un fret de retour suffisant aux navires qui viendront apporter des approvisionnements de charbon.

Tunisie. — *La famine en Tunisie.* — La Tunisie traverse actuellement une crise économique, que M. Alapetite est venu exposer au gouvernement en lui demandant son approbation des mesures par lesquelles le protectorat cherche à remédier à la misère des populations.

La récolte de l'année dernière a été mauvaise. A cela s'est ajouté le manque de pluie au commencement de cet hiver. Une mortalité effrayante s'est déclarée sur les troupeaux privés de pâturages. Des pluies abondantes sont survenues dans le Nord depuis décembre, mais le temps étant froid, l'herbe n'a pas poussé et les bêtes ont continué à périr en grand nombre. Dans le Nord, on estime que la moitié des troupeaux a succombé. Dans le Centre et le Sud, la perte pour les régions les moins favorisées est des cinq sixièmes. Les troupeaux étant la principale richesse des tribus, c'est un désastre immense.

Les journaux tunisiens racontent que l'on commence à trouver des indigènes morts de faim le long des routes. Le fait n'a rien d'improbable. Cependant, en ce qui concerne la région des Mogods, où l'on disait que l'on en avait ramassé ainsi une douzaine, la nouvelle n'a pas été confirmée par les autorités. Ce qui est certain, c'est que, en raison de la rareté et de l'extrême cherté des vivres, l'insuffisance dé nourriture a fait hausser considérablement le taux de la mortalité. On a pu s'en rendre très exactement compte à Tunis même, où

l'état civil a été établi pour les indigènes depuis quelque temps. Les musulmans, parmi lesquels l'assistance est organisée, meurent en beaucoup plus grand nombre que les juifs, qui ont des œuvres de bienfaisance bien dotées.

Un débat s'est élevé sur la question de savoir si l'on devait laisser vendre la viande des bêtes réduites au dernier état de maigreur. L'administration, craignant qu'elle n'engendre des maladies, était disposée à l'interdire. Les bouchers de Tunis ont protesté en menaçant de se mettre en grève. Le Comité supérieur des épizooties de France, consulté, a émis l'avis que les viandes cachectiques sont une nourriture fort médiocre, mais point malsaine. On en a donc permis la consommation.

Comme mesures propres à permettre aux indigènes de se créer quelques ressources, on a levé les interdictions qui pesaient sur la pêche sur les côtes et sur la cueillette de l'alfa dans l'intérieur. On a ouvert sur divers points des chantiers de charité pour l'amélioration des pistes. Et l'administration des travaux publics a été invitée à faciliter l'accès des indigènes sur les nombreux chantiers qui sont actuellement en activité dans la régence.

Comme secours immédiats, on distribue dans les villes dix mille rations de pain de 300 grammes par jour, et à mesure que viennent les demandes des contrôleurs et des caïds, on envoie dans l'intérieur de l'orge et du maïs. On a déjà dépensé 700.000 francs de cette manière et la situation, en s'aggravant, fait prévoir qu'on va se trouver en présence de bien autres nécessités.

République de Libéria. — *Les difficultés de la mission franco-libérienne.* — Les 5 et 16 décembre derniers, les journaux annonçaient, d'après des télégrammes reçus au ministère des Colonies, que la mission de délimitation de la frontière franco-libérienne, dirigée par M. Richard, gouverneur des colonies, s'était emparée du village de N'Zappa, ce qui avait produit une vive impression. Il résulte des informations maintenant parvenues par lettres que la mission Richard n'a pas obtenu ce résultat sans éprouver des pertes regrettables. A la prise de N'Zappa, le lieutenant Roquelle et plusieurs tirailleurs ont été blessés. Les indigènes avaient fait traîner les négociations pour se donner le temps de se fortifier. Usant une seconde fois vis-à-vis de M. Richard du même procédé au village de Koiama, où ils s'étaient réfugiés après la prise de N'Zappa, ils eurent le temps de se rassembler au nombre de plusieurs milliers. On dut enfin attaquer, employer l'artillerie, enlever les ouvrages de la défense pied à pied.

Le *tata* fut pris, mais nous avons à déplorer la perte du docteur Marcotte. Le commandant Ruef a été blessé grièvement d'une flèche dans la tempe, et le capitaine Lionnel, gravement atteint d'un coup de feu. De plus, nous avons eu une vingtaine de tirailleurs tués ou blessés.

Madagascar. — *L'indigénat à Madagascar.* — Un nouveau décret vient de modifier dans une certaine mesure le régime de l'indigénat à Madagascar. Auparavant, ce régime était calqué sur celui du Sénégal, tel que l'a institué le décret du 30 septembre 1887. Cette législation permet aux administrateurs chefs de province de prononcer, sauf appel au gouverneur général ou au gouverneur, des peines allant jusqu'à quinze jours de prison et 100 francs d'amende. D'autre part, l'internement des indigènes et le séquestre de leurs biens pouvaient être ordonnés par le chef de la colonie.

Le gouverneur général est autorisé dorénavant à apporter des tempéraments à ces peines. Il est également autorisé à déterminer les cas et conditions dans lesquels il pourra être fait appel des décisions rendues par les administrateurs chefs de district ou de province. Toutefois, les peines supérieures à cinq jours de prison et à 25 francs d'amende sont susceptibles d'appel devant le gouverneur général en conseil d'administration. La peine d'internement prévue par l'article 4 du décret du 30 septembre 1887 pourra être remplacée par l'obligation de résider dans un lieu déterminé ou par l'interdiction de séjourner sur une partie du territoire de la colonie. Ces deux peines ne pourront être prononcées pour une période excédant cinq années. Elles pourront être renouvelées par décision spéciale et sous réserve de l'approbation du ministre des Colonies.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *L'installation du président Taft.* — Une tempête de neige effroyable sévissait le 4 mars, à Washington, et n'a pas laissé de porter préjudice à la cérémonie de la transmission des pouvoirs. Mais elle a permis au président sortant et à son successeur de prononcer deux mots d'esprit. En se levant de table après le déjeuner qui les réunissait, M. Taft dit à M. Roosevelt : « Vous le voyez, M. le président, les éléments eux-mêmes protestent contre votre départ. » A quoi M. Roosevelt répliqua : « Dites plutôt que la tempête dure jusqu'au dernier jour de ma présidence. » La tempête à laquelle l'ex-président faisait allusion c'est, comme on sait, son conflit avec la Chambre et le Sénat.

Sous la poussée du vent et le poids de la neige, toutes les décorations de la fête avaient été détruites. L'inclémence du temps nécessita aussi une modification dans l'ordre des cérémonies qui accompagnent la transmission des pouvoirs. La cérémonie principale qui a lieu ordinairement au Capitole se déroula au Sénat. Vers deux heures, le temps étant devenu un peu moins inclément, le nouveau président en profita pour se rendre dans la grande tribune d'installation dressée à ciel ouvert, où, il assista à un défilé de 50.000 personnes, militaires et civils.

Le discours inaugural, prononcé au Sénat par le nouveau président, fut tel de tous points qu'on s'y attendait et semble donner

raison à ceux qui voient en M. Taft l'*alter ego* de M. Roosevelt. Voici, d'après les dépêches, un résumé de cette allocution :

M. Taft continuera de lutter contre les abus des trusts avec la même énergie que M. Roosevelt. Il poursuivra la suppression des illégalités résultant des puissantes Associations de capitaux engagés dans les chemins de fer et les industries dont l'exploitation s'étend sur plusieurs Etats et, pour rendre plus efficaces les mesures prises ou à prendre contre les trusts, il proposera la réorganisation du ministère de la justice, du bureau des corporations au ministère du commerce et du travail et de l'*Interstate Commerce Commission*.

Il proposera une revision des tarifs douaniers et convoquera, à cet effet, le Congrès en session extraordinare dès le 15 mars prochain.

Les Etats-Unis ont besoin d'une armée plus nombreuse et plus forte. Le nouveau président demandera au Congrès de voter une loi organisant le volontariat de manière à créer une armée capable de repousser toute invasion.

Pour ce qui est de la marine, M. Taft s'attachera à compléter l'œuvre de son prédécesseur. Les Etats-Unis observent une politique résolument pacifique, mais ils entendent que la force soit la garantie de leurs droits.

« Dans les controverses internationales qui peuvent s'élever en Orient « à propos de la porte ouverte et d'autres sujets, les Etats-Unis doivent « être en mesure de défendre leurs intérêts autrement que par des pro- « testations verbales et des notes diplomatiques. Le gouvernement améri- « cain peut d'ailleurs posséder une forte armée et une forte marine sans « faire courir le moindre danger à la République ou à la cause des insti- « tutions de liberté, et la crainte d'impôts additionnels ne doit pas faire « modifier la politique qui s'impose à cet égard. »

Le nouveau président a discrètement blâmé ensuite les préjugés locaux qui règnent dans certaines parties des Etats-Unis touchant l'immigration asiatique. Il demandera qu'une loi soit promulguée attribuant au pouvoir fédéral des droits spéciaux sur cette matière.

M. Taft proposera une modification du régime monétaire.

La prospérité commerciale sera également l'objet de la sollicitude du Congrès. Il est possible d'accroître les transactions avec l'Orient, les Philippines et l'Amérique du Sud.

M. Taft a parlé ensuite longuement de la question des nègres et déclaré que les sympathies et l'appui du gouvernement sont acquis à la lutte contre les préjugés de race.

Il manifesta enfin son désir de développer l'œuvre de son prédécesseur en faveur de la classe ouvrière.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Norvège. — *Le commerce extérieur.* — Le tableau ci-dessous résume les résultats des vingt dernières années du commerce exterieur de la Norvège :

Importations et exportations annuelles. (Commerce spécial.)

ANNÉES	POIDS		VALEURS	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations
	—	—	—	—
	millions de kilogrammes		millions de couronnes [1]	
1888.....	1.620,2	1.859,6	158,4	122,4
1889.....	1.822,2	2.179,9	191,6	132,7
1890.....	1.730,6	2.167,7	208,7	131,1
1891.....	1.909,9	2.115,5	223,0	130,4
1892.....	1.920,2	2.153,6	200,0	126,5
1893.....	1.985,4	2.196,8	204,6	136,1
1894.....	2.178,7	2.162,6	206,0	132,0
1895.....	2.281,4	2.186,7	222,3	137,3
1896.....	2.389,5	2.480,8	240,2	147,8
1897.....	2.608,9	2.718,7	263,7	167,7
1898.....	2.617,4	2 926,6	280,2	159,3
1899.....	2.963,3	2.877,4	310,5	159,4
1900.....	3.024,3	2.708,4	310,7	172,9
1901.....	2.744,9	2.638,4	287,2	165,1
1902.....	2.957,3	2.841,9	290,2	180,8
1903.....	3.053,3	2.983,3	286,1	185,6
1904.....	2.996,1	2.868,6	282,1	181,5
1905.....	3.057,7	2.998,4	299,6	203,8
1906.....	3.152,8	3.609,6	328,7	229,4
1907.....	3.434,9	3.301,0	368,2	235,6

Les exportations et les importations de 1907 sont en augmentation comme valeur sur celles de l'année précédente et comme quantité seulement aux importations.

Les principales importations de 1907 concernent les articles suivants :

Céréales, 64,3 millions de couronnes contre 52,2 en 1906;
Produits manufacturés, 40,8 millions contre 35,9 en 1906;
Denrées coloniales, 26,0 millions contre 25,4 en 1906.

II. — ASIE.

Japon. — *L'industrie minière.* — L'industrie minière au Japon traverse en ce moment, de même que toutes les autres industries du

[1] La couronne = 1 fr. 40 environ.

pays, une crise dont la cause initiale est la dépression financière et économique.

Il n'en est pas moins certain que, depuis trente années, cette branche de la production industrielle a fait au Japon des progrès considérables. On peut s'en rendre compte par la lecture du tableau suivant, donnant en yen (1 yen = 2 fr. 75) la valeur de la production minière à diverses époques :

1877	4.000.000 yen
1882	7.000.000 —
1887	8.080.000 —
1892	15.000.000 —
1897	34.000.000 —
1902	56.000.000 —
1903	57.000.000 —
1904	58.000.000 —
1905	73.000.000 —
1906	104.000.000 —

Les principaux produits sont pour 1906 :

Charbon	63.364.000 yen.
Cuivre	26.302.000 —
Pétrole	3.840.000 —
Or	3.796.000 —
Argent	3.240.000 —
Fer	2.195.000 —
Soufre	612.000 —
Plomb	432.000 —
Divers	487.000 —

En ce qui touche l'exportation et l'importation de ces produits, voici quelques renseignements intéressants :

L'exportation du charbon pour 1907 s'est élevée à 19.500.000 yen et celle du cuivre, pour la même année, à 29.260.000 yen, soit une augmentation de 2.730.000 yen et 4.150.000 yen sur l'année 1906.

L'importation de la fonte s'est également élevée à 4.160.000 yen et celle du pétrole à 14.330.000 yen, soit une augmentation de 190.000 yen et 1.900.000 yen sur 1906.

Durant les six premiers mois de cette année (1908), les exportations de charbon se montent à 10.060.000 yen, soit encore 630.000 yen de plus que pour la période correspondante de l'année dernière ; par contre, l'exportation du cuivre est tombée à 10.180.000 yen, soit une diminution de 7.850.000 yen sur l'année dernière.

L'importation de la fonte pendant cette période a diminué de 400.000 yen et celle du pétrole a augmenté de 1.330.000 yen.

Notons, en terminant, que le Japon est, après les Etats-Unis, le pays qui produit le plus de cuivre.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Maurice Duchateau, consul de Colombie à Dunkerque;
Carlo Serra, consul général d'Italie à Lyon;
Le Dr Loukas Ivanichévitch, consul de Serbie à Nice.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur :

MM. :

ALBY (A.), négoc. à Alexandrie.
BERTRAND (J.-E.-E.), ingénieur à Tunis. — BONNET (L.-C.), à Bucarest.
CALLAMAND (F.), négoc. à Bogota. — CHANDÈZE (J.-M.-G.), à Aden (Arabie). — CHARLET (J.), négociant à Montevideo. — CHEVALIER (M.), à Montréal.
DORGEBRAY (J.-E.-C.), négoc. à Barcelone. — DOURILLE (P.-A.), négoc. en soies à Yokohama. — DREYFUS (G.), commissionn. à Johannesburg. — DU TOICT (F.-P.-A.), industriel à Bruxelles.
ESCOFFIER (G.-L.), à Alexandrie.
FORGUES (T.-M.-L.), des établiss. du Creusot à Buenos-Ayres.
GELPI (D.-J.-M.), négoc. à Zurich.
HELBRONNER (J.), à Montréal. — HERTMANN (J.-E.), viticult. à Félix-Faure.
JULLIAN (C.-E.-S.), négoc. à Oran.
DE LAROCHE (L.), négoc. à Larache. — LEVY-STRAUSS (A.), administr. de Sociétés à Bucarest. — LIÈVRE (E.-V.), à Gênes (Italie).
MARAIS (C.-L.-P.), négoc. à San-Francisco. — MARCQ-SOURDET (L.-D.), à Riga. — MARTEL (L.), industriel à Rome. — MATHON (C.-J.-F.), céramiste à Livourne.
PARAGES (P.), négoc. à Madrid. — PATAULT (G.-F.), négoc. à Bologne. — PICHON (C.-L.), négoc. à Victoria. — PLANTIER (E.-C.-A.), négoc. à Oran.
REBOURS-GUIZELIN (J.), à Londres. — REIFFINGER (G.), négoc. en soies à Yokohama. — ROUX (J.-A.-A.), négoc. à Montevideo.
SIMON-PIETRI (T.), industriel à Caracas. — SYLVESTRE (J.-A.), à Saratow.
VACHIER (J.-J.), négoc. à Nagasaki.

MM. :

ALLAND (F.-A.), de la maison Alland et Robert.
BACHRUCH (H.), négoc. en diamants. — BAUER (E.-M.), négoc. en broderies. — BAZIN (C.-M.-F.-J.), ingénieur à Lille. — BEL (M.-J.-M.), ingénieur des mines. — BELIÈRES (J.-F.-A.), fabric. de produits pharmaceut. — BENOISTON (A.-H.), négociant. — BERGEOTTE (L.-J.), fabric. de ferronneries d'art. — BERGMILLER (E.-Ch.), fabric. à Pont-l'Evêque. — BERTRAND (J.-F.), représent. de fabriques. — BLOCH (R.), administrat. de Sociétés. — BLOCH (M.), industriel. — BOHN (Ch.-F.), direct. de la Cie de l'A. O. F. à Marseille. — BRARD (M.-A.), distillateur à Pontivy. — BRETEL (E.-A.-E.), négoc. à Valognes. — BRICQ (J.-E.), fabric. de feutres à Montbron.
CAHEN (F.-G.), des magasins du « Grand-Saint-Denis » à Paris. — CALLY (J.-A.), de la maison Laferrière. — CALVET (J.), négoc. en vins à Bordeaux. — CAZALIS (M.-J.-G.), de la maison Cazalis et Pratts. — CHEMINAIS (G.-F.-C.), entrepren. d'installations aux expositions. — COLSON (L.-N.), direct. de la Société de la soie Chardonnet à Paris. — CROZATIER (J.-V.), de la maison Secrestat.
DARD (L.-D.), construct. mécanic. — DESGRANGES (A.-J.). entrepren. de travaux public. — DIBON (A.), fabric. de savons. — DREYFUS (E.-A.), gérant des magasins « A la Grande Maison ». — DROUET (G.-A.), direct. des établiss. Briffault. —

Dubois (A.-C.), fabric. de produits chimiques. — Duboul (J.-J.-A.), direct. de la Société des filatures Bennet-Duboul. — Dufresne (H.-P.-J.), administ. de Sociétés industrielles. — Duhem (G.-A.-F.), fabric. de toiles. — Durand (A.-J.), auteur de publicat. économ.

Eliot (P.-M.-I.), administ. de la Société des fers et métaux. — Emmerique (R.), ancien direct. des « Classes laborieuses ».

Faivret (W.-O.-M.-M.-R.-G.-E.-A.), négoc. en lingerie. — Forsans (P.-H.-V.-F.), négociant. — Fourey (P.), distillateur. — Fraenkel (P.-J.), fabric. de draps.

Gall (H.-F.), courtier en produits aliment. — Ganne (J.-M.), direct. de la maison H. Hamelle. — Gélès, dit Gélès-Didot (L.-A.-J.-H.), fabric. de saindoux.

Hesse (M.-E.), négoc. en soies. — Honoré (F.), présid. du conseil des « Magasins du Louvre ». — Huet (J.-S.), de la maison P. Delsage et Cie.

Jacquet (F.-B.), direct. de la Compagnie de Madagascar. — Jones (J.-F.), de la maison F. Jones et Cie. — Jouisse (H.), fabric. de produits pharmac.

Lamieussens (J.-G.), fabric. de confect. pour dames. — Larue (G.-L.), direct. des glacières de l'Indo-Chine. — Lavenir (J.-A.-J.), fabric. de produits pharmac. — Legrand (V.-F.-P.), ancien présid. du tribunal de commerce de la Seine. — Lemire (C.), auteur de publicat. coloniales. — Levy (I.), des établiss. Geneste et Herscher. — Lignon (A.-C.), négoc. en vins à Lyon. — Lœvi (G.), négoc. en vins à Paris.

Mandeix (A.-A.), négoc. import. — Mascré (E.-L.), fabric. de toiles. — Mayoussier (E.-J.-J.-F.-E.), direct. de la Société de Saint-Gobain. — Meillassoux (G.-L.), direct. de Sociétés industr. — Ménétrier (E.-G.), de la maison Priou et Ménétrier. — Menier (H.-E.), gérant de la Société Menier. — Messner (J.-E.), présid. du syndicat des brasseurs de la Bourgogne. — Metz (M.-A.-P.), céramiste. — Meyer (L.), courtier au Havre.

Naquet (E.-G.), fabric. de chardons cardères à Avignon. — Neveu (C.), commiss.

Olivari (A.), fabric. de pâtes alimentaires.

Paulard (S.-A.), direct. de la Société des usines du Rhône. — Pealardy de la Neufville (E.-E.), courtier en marchand. — Perrody (R.-J.-A.), de la Société R. Perrody et Cie.

Rachet (G.), négoc. en bois. — Rannaz (F.-M.), fabric. d'horlogerie. — Richard (C.-J.-L.), directeur des biscuits Pernot. — Roussel (C.-V.-E.), de la maison Roussel et Dufrien.

Schiff (F.-S.), administ. des établissements Farcy et Oppenheim. — Solle (J.), de la maison Verminck. — Soualle (L.-B.), négociant. — Sousman (G.-A.), de la maison Dennery, Sousman et Robinot.

Teyssèdre (F.-S.), fabricant de bonneterie. — Thézard (G.-L.), de la maison J. Rémond et Cie. — Tricoche (E.), de la maison Tricoche et Cie. — Troubat (F.-J.), de la maison Troubat.

Valran (G.-A.), auteur de publicat. coloniales. — Vanhamme (D.-G.), direct. de la Compag. des bateaux à vapeur du Nord. — Vibert (C.-E.-P.), auteur de publicat. coloniales.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Missions. — MM. le *capit.* Montegu; les *lieut.* Crampton et Aubrion sont désig. pour une mission aux Nouvelles-Hébrides.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Vargoz, Boutard, Masse; les *lieut.* Angibaud, Laval, Marty, Hippeau, Aujac, de Champs et Brunet et le *sous-lieut.* Braun sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Hitar et Bodez; le *lieut.* Calvy et le *sous-lieut.* Buffalan sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Maritz est désig. pour le 2e sénégalais;

MM. le *capit.* Lalubin; les *lieut.* de Luxer et Bourguignon et le *sous-lieut.* Adam sont affectés au 1er sénégalais;

M. le *capit.* Velle est placé au bataill. de Zinder;

MM. les *capit.* Haillot, Bouchez et Cottes et les *lieut.* Lecoutey et Ripault sont désig. pour le Haut-Sénégal-Niger.

Congo. — MM. les *capit.* Lebouc et Roussel et les *sous-lieut.* Baré et Limasset sont désig. pour le bataillon du Congo ;

MM. le *capit.* Chauvelot et le *sous-lieut.* Angeli sont désig. pour le bataill. du Chari-Tchad.

Madagascar. — MM. les *chefs de bataill.* Danoux et Ruben ; les *capit.* Mercier et Changeux ; les *lieut.* Picaud, Cruand, Meyzonade, Barbet, Thomas et Mazover et le *sous-lieut.* [illegible] sont désig. pour Madagascar.

Antilles. — M. le *lieut.-col.* Cortial est nommé command. supérieur du groupe des Antilles.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* d'Herbez de la Tour est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Sicre est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. le *capit.* Jamat et le *lieut.* Périer sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ. de 3e cl.* Albrand est désig. pour l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'admin. de 2e cl.* Pugin et Martin sont désig. pour l'A. O. F.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Nogues est nommé direct. du service de santé du corps d'occupat.

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Binard est désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Mauras est désig. pour l'Annam ;

MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Arnould ; le *méd.-maj. de 2e cl.* Le Strat et les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Ricau et Poncin sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Botreau-Roussel est désig. pour la Cochinchine.

Siam. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Manaud est désig. pour le Siam.

Afrique Occidentale. — MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Cazanove et *de 2e cl.* Wibratte sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *méd. ppal de 2e cl.* Clavel est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Arragon est désig. pour l'A. O. F.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Lemoine est nommé au command. du sous-marin *Perle* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Bories est nommé au command. d'un torpilleur des mers de Chine ;

M. le *lieut. de vaiss.* Denis est désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

Sénégal. — M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Fauquenot est désig. pour Dakar.

Pacifique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Henrys est désig. pour la *Zélée ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Gauthier est désig. pour le *Kersaint ;*

M. le *mécanic. ppal. de 2e cl.* Objois est désig. pour le *Catinat.*

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

CAMILLE FIDEL : **Les Premiers jours de la Turquie libre.** *Lettres d'un témoin.* Publication du Comité de l'Asie Française. Société générale d'Imprimerie et d'Edition Levé, Paris, 1909. Prix : 1 fr. 50.

M. Camille Fidel, qui s'est déjà fait connaître par des publications très remarquées sur le Maroc, a visité l'Orient l'été dernier, et le hasard a voulu qu'après un séjour en Serbie et en Bulgarie, son arrivée à Constantinople coïncidât avec les premiers jours de la liberté ottomane.

Dans différentes villes de la Macédoine et de l'Asie Mineure, comme dans la capitale, M. Fidel s'est mêlé à la foule des manifestants et a interrogé des personnalités très en vue de la Jeune-Turquie et des représentants des Etats balkaniques.

L'ouvrage, de toute actualité, qui paraît en ce moment, est le récit de choses vues et d'impressions ressenties par un témoin de la première heure, sincère et bien documenté, ayant su saisir et démêler les traits essentiels du grand mouvement libéral qui a régénéré l'Empire ottoman. Tout le monde s'associera sans doute aux conclusions de l'auteur, si conformes aux intérêts de la France en Orient.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Pays Mossi, par le lieutenant LUCIEN MARC. Un vol. in-8° de 200 pages, illustré de reproductions photographiques et accompagné d'une carte. Emile Larose, Paris, 1909.

Feuillets d'histoire, par JULES POIRIER. Un vol. in-18 de 250 pages. Albin Michel, Paris, 1909.

L'Annexion de la Bosnie et la question serbe, par IOVAN CRIJIÉ, professeur à l'Université de Belgrade. Une broch. in-8° de 70 pages. Hachette et Cie, Paris, 1909.

The self reconstruction of Maryland, 1864-1867, by WILLAM STARR MYERS, PH. D. Un vol. in-8° de 130 pages. The Johns Hopkins Press, Baltimore, 1909.

Annual report for 1907 *on Reforms and Progress in Korea.* Un vol. in-8° de 140 pages. Compiled by H. I. M's Residency general, Seoul, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*févr.* 1909). ED. DÉCHAUD : L'Hinterland commercial de l'Oranie. — Comte DE KÉRAMBRIEC : L'industrie alfatière en Tunisie.

Revue politique et parlementaire (10 *mars* 1909). RENÉ MILLET : L'accord franco-allemand. — TH. FERNEUIL : La réforme électorale.

Revue pour les Français (25 *févr.* 1909). M. WILMOTTE : La culture française en Belgique. — G. LECARPENTIER : Les relations commerciales entre la France et le Canada.

La Quinzaine coloniale (10 *mars* 1909). Madagascar et son chemin de fer.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*march* 1909). Prof. JAMES GEIKIE : Calabrian Earthquakes. — V. DINGELSTEDT : The Swiss Abroad.

Revues italiennes.

Bollettino della Società geografica italiana (*marzo* 1909). Capit. PIETRO VERRI : Contributo allo studio geografico della colonia Eritrea.

Rivista marittima (*febb.* 1909). ERN. FILIPPONI : Il giuoco di guerra navale.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*febr. de* 1909). MARIANO MARTIL : La politica internacional en 1908.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

L'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

EN 1908

De toutes les colonies françaises, l'Afrique Occidentale est certainement celle qui, au cours des vingt dernières années, a présenté le développement le plus remarquable[1], et ses progrès sont également sensibles dans l'ordre politique, administratif, financier et économique.

*
* *

Si, en 1888, nous étions depuis longtemps installés au Sénégal, du moins notre vieille colonie était à peine pacifiée. Quelques années avant, les auteurs de l'avant-projet du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis avaient surtout escompté les services politiques et militaires qu'on pouvait attendre de cette ligne. Elle devait « rendre inutiles les nombreuses colonnes « que nous étions obligés de lancer périodiquement dans les « plaines arides et brûlantes du Cayor ». En 1888, dans le pays qui allait devenir le Soudan français, les colonnes du Haut-Fleuve opéraient contre le sultan toucouleur Ahmadou et contre Samory, et c'est seulement deux ans après que nous étions installés sur le Niger, de Ségou à Siguiri et Kouroussa. Si, dès 1885, l'Allemagne avait abandonné ses prétentions sur les territoires situés entre le Rio Nunez et la Mellacorée, si, en 1886, le Portugal avait reconnu le protectorat nominal de la France sur Fouta-Djallon, que l'Angleterre allait admettre à son tour (10 août 1889), nous ne tenions dans les « Rivières du Sud », bientôt colonie de la Guinée, que quelques points sur la côte. En 1888, le capitaine Binger venait de partir pour sa merveilleuse exploration du Niger au golfe de Guinée. L'existence des fameux Monts de Kong était encore considérée comme une entrave naturelle à l'expansion vers l'intérieur : la Côte

[1] Cette constatation a également été faite, dans son rapport, par le rapporteur du budget colonial à la Chambre, M. Messimy.

d'Ivoire, il est plus exact de dire les « Etablissements français de la Côte d'Or », ne pouvait donc prétendre qu'au rôle modeste d'escales côtières, sans relation avec l'arrière-pays. Bien que le protectorat ait été rétabli en fait sur le royaume de Porto-Novo depuis 1882 et que nous fussions installés aux Popos en 1885, nous n'occupions cependant pas le port de Cotonou qui nous avait été cédé en 1878 par les rois d'Abomey, et Glé Glé, père de Behanzin, nous suscitait des difficultés sans cesse renouvelées. On peut donc dire que ces quelques établissements épars et sans point de contact entre eux ne constituaient pas un domaine colonial. Aujourd'hui, grâce à la vaillance de nos explorateurs et de nos troupes, ces possessions, devenues depuis quatre ans des colonies fortement constituées, se relient toutes à travers la boucle du Niger; elles confinent au Nord à l'Algérie, et à l'Ouest, rejoignent le Congo français par Zinder et le Tchad. Moins de vingt années ont été nécessaires pour réaliser ce plan logique de notre expansion territoriale en Afrique Occidentale.

Pendant que nos explorateurs parcouraient des régions nouvelles, signaient des traités avec les chefs indigènes, et que nos officiers occupaient, ici pacifiquement, là par la force des armes, les territoires qui devaient former l'Afrique Occidentale, la diplomatie ne restait pas inactive et utilisait les efforts des uns et des autres pour nous faire reconnaître par les puissances européennes les pays placés sous notre influence. C'est en 1889 (Convention franco-anglaise du 10 août) que, pour la première fois, la France procéda à une délimitation générale de ses possessions africaines. Pour la première fois, la Gambie, enclave anglaise en territoire français, eut une étendue nettement circonscrite; en outre, on vit dès lors, sinon se former, du moins mieux s'amorcer sur la côte ce qui devait être un jour la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Dahomey. L'accord du 5 août 1890 définit ensuite entre le Niger et le Tchad une limite provisoire des possessions de la France et l'Angleterre, attribuant à la France les régions au Nord de la ligne idéale Say (Niger) à Barroua (Tchad). Puis, la Convention du 25 janvier 1895 ferma l'ancien pays de Sierra-Leone et réunit la Guinée française et la Côte d'Ivoire au Soudan, et par suite au Sénégal. Plus récemment, le traité du 14 juin 1898 relia, en arrière de la colonie anglaise de Gold Coast, la Côte d'Ivoire et le Dahomey, prolongea le Dahomey jusqu'au Niger et du Niger au Tchad, précisant la limite qu'avait esquissée la Convention de 1890 et que celle du 8 avril 1904 jointe au protocole du 26 mai 1906 devaient améliorer encore. Ce dernier traité nous

cédait les îles de Los, en face de Conakry et nous assurait un point d'accès sur la partie navigable de la Gambie.

Ces délimitations étaient complétées par des démarcations de frontières intervenues avec l'Espagne, l'Allemagne, le Portugal et la République de Libéria. Par la Convention du 27 juin 1900, il était décidé que la limite des possessions espagnoles sur la côte saharienne partirait du cap Blanc, et la propriété de la baie du Lévrier nous était confirmée. Aux termes de l'accord du 24 décembre 1885, la France admettait le protectorat allemand sur Petit-Popo (Anecho), mais obtenait que l'Allemagne renonçât aux prétentions qu'elle pouvait faire valoir sur des territoires situés entre le Rio Nunez et la Mellacorée. Quelques années après, était signée la Convention du 23 juillet 1897 : elle arrêtait l'expansion du Togoland vers le Niger, mais lui donnait les grands marchés de Sansanné Mango et de Gambaka. Le Portugal, par l'arrangement du 12 mai 1886, reconnaissait le protectorat de la France sur le Fouta-Djallon, et la France s'engageait de son côté à ne pas chercher à exercer son influence dans les limites attribuées à la Guinée française. Enfin, par la Convention du 8 décembre 1892, la République de Libéria était circonscrite au Nord. La Côte d'Ivoire pouvait rejoindre le Soudan et la Guinée dans des limites que précisa un accord du 18 septembre 1907.

Ainsi, depuis le Sud du Maroc et de l'Algérie jusqu'au Tchad, par lequel elle se rattache au Congo, l'Afrique Occidentale Française est maîtresse chez elle.

***

Au fur et à mesure de leur formation territoriale, les colonies qui devaient être réunies dans le gouvernement général de l'Afrique Occidentale reçurent une organisation administrative appropriée à leurs besoins.

Seul, au début, le Sénégal constitua une véritable colonie. Dès 1840, l'ordonnance du 7 septembre avait prévu l'institution d'un Conseil général qui fut définitivement créé par le décret du 4 février 1879, et se composa de vingt membres (décret du 14 avril 1897). De plus, cette colonie est représentée au Parlement. L'instruction du 27 avril 1848, intervenue en exécution du décret du 5 mars, avait réservé un siège de député à notre possession ouest-africaine. Supprimé par le décret-loi du 2 avril 1852, ce siège fut définitivement rétabli par la loi du 8 avril 1879. Enfin, quatre villes ont été érigées en communes de plein exercice : Saint-Louis, Goro, Dakar et Rufisque. Cette organisation subsiste encore et n'a pas été modifiée par

la création du gouvernement général. Le Sénégal peut donc être considéré comme la colonie-mère de l'Afrique Occidentale. C'est en voulant donner au Sénégal des débouchés sur le Niger que Faidherbe a formulé le merveilleux plan qui aboutit à la conquête et à l'occupation du Soudan. C'est du Sénégal que sont parties les colonnes du Haut Fleuve, dont le Niger était l'objectif, qu'elles ne tardèrent d'ailleurs pas à atteindre. C'est au Sénégal enfin qu'étaient rattachés les établissements dispersés et inorganiques que nous possédions plus au Sud : les Rivières du Sud, les établissements de la Côte d'Or, les établissements du Bénin. Ils ne devaient pas tarder, ainsi que le Soudan, à recevoir l'autonomie administrative et financière, qui leur fut conférée, à la Guinée et à la Côte d'Ivoire, par les décrets du 1er août 1887; au Soudan, par le décret du 27 février 1883; au Dahomey, par le décret du 26 mars 1896. Dès 1895, afin de donner plus d'unité à leur direction politique, un décret du 16 juin institua un gouvernement général comprenant le Sénégal, administré directement par le gouverneur général, le Soudan, la Guinée, la Côte d'Ivoire. Le Dahomey restait en dehors de cette organisation. Notre possession du golfe du Bénin ne devait pas conserver longtemps, dans la suite, cette situation spéciale, imposée alors par des considérations d'ordre politique : l'Allemagne, l'Angleterre et la France se disputaient encore les pays formant l'hinterland géographique de la colonie, compétitions qui aboutirent aux Conventions de 1897 et 1898. Le décret du 17 octobre 1899 l'englobe dans le gouvernement général et fait disparaître, en tant que colonie, le Soudan, dont les territoires sont attribués au Sénégal, à la Guinée, à la Côte d'Ivoire et au Dahomey. Mais le lien entre le gouvernement général et les colonies était purement nominal. Le gouverneur général n'avait pas de pouvoirs réels; il n'était, en somme, que *ad honorem*, le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française. Il était indispensable de resserrer ce lien. C'est ce qui fut tenté par le décret du 1er octobre 1902, qui reconstitua en partie le Soudan sous le nom de Sénégambie-Niger, et fut réalisé sous une forme définitive par le décret du 18 octobre 1904, base de l'organisation actuelle.

Aux termes de cet acte, le gouverneur général, qui réside à Dakar, est le dépositaire des pouvoirs de la République dans les colonies du groupe; il a seul le droit de correspondre avec le gouvernement; il organise les services, à l'exception de ceux qui sont régis par les actes de l'autorité métropolitaine, et il pourvoit à toutes les fonctions civiles dont la nomination n'est

pas réservée au pouvoir central par des actes organiques. Il est assisté d'un conseil de gouvernement dont les avis peuvent, en certains cas, être remplacés par ceux d'une commission permanente. En dehors des services d'administration, fonctionnent auprès du gouverneur général des inspecteurs techniques, mais seuls (décret d'octobre 1908), l'inspecteur des travaux publics et l'inspecteur des services sanitaires font de droit partie du conseil du gouvernement. Le gouverneur général n'assume plus, comme sous l'empire du décret de 1902, l'administration directe d'un territoire : il est véritablement devenu ce qu'il doit être, l'organe de haute direction et de contrôle permanents en Afrique Occidentale Française.

Les immenses territoires (3.913.250 kilomètres carrés) placés sous son autorité sont divisés en cinq colonies et un territoire civil, la Mauritanie. Les cinq colonies sont : 1° le Sénégal, chef-lieu Saint-Louis, qui comprend des pays annexés et des pays protégés. Les premiers se subdivisent en territoires de communes de plein exercice et en territoires d'administration directe. Les pays de protectorat se répartissent entre un certain nombre de cercles; — 2° le Haut-Sénégal-Niger, chef-lieu Bamako, divisé en vingt-sept cercles et un territoire militaire, divisé lui-même en quatre régions, Tombouctou, Gao, Niamey, Zinder; — 3° la Guinée française, chef-lieu Conakry, qui comprend vingt cercles; — 4° la Côte d'Ivoire, chef-lieu Bingerville, divisée en quatorze cercles; — 5° le Dahomey, chef-lieu Porto-Novo, divisé en onze cercles.

Chacune des colonies est administrée, sous l'autorité du gouvernement général, par un lieutenant gouverneur assisté d'un secrétaire général et d'un Conseil d'administration. Chacune d'elles « possède, dit l'article 6 du décret de 1904, son autonomie administrative et financière ». Mais cette autonomie a été, dans la pratique, singulièrement entamée. En attribuant (art. 7) au budget général les recettes indirectes (droits d'importation, droits de douanes, droits de sortie, etc.), le décret lui-même avait fait une brèche importante à cette autonomie, et lorsque, en vertu de son pouvoir réglementaire, le gouvernement général a légiféré, en 1905 et 1906, en matière de taxes directes (impôt personnel et patentes) applicables à telle colonie du groupe, et bénéficiant à son budget local, il avait encore agrandi cette brèche.

En même temps que le pouvoir central avait songé à doter les colonies de l'Afrique Occidentale d'une organisation rationnelle et fortement charpentée, il s'était également occupé des intérêts matériels et moraux de nos sujets indigènes. Ces préoc-

cupations se sont traduites par l'organisation de la justice, de l'enseignement, de l'assistance médicale.

Un des premiers bienfaits que nous puissions apporter aux populations de l'Afrique Occidentale est certainement la garantie d'une justice équitable et bienveillante qu'ils ne connurent jamais, en aucune région, avant notre venue. Après bien des tâtonnements, un décret du 10 novembre 1903 a institué un régime nouveau qui paraît donner des résultats engageants. Il établit tout d'abord une série de juridictions françaises assez compliquées pour un pays neuf : Cour d'appel de l'Afrique Occidentale qui connaît en dehors de l'appel des jugements des tribunaux français, de l'homologation des sentences des tribunaux français du cercle, prononçant des peines supérieures à cinq ans d'emprisonnement; tribunaux de première instance, justice de paix à compétence étendue, cours d'assises. Mais il innove dans sa deuxième partie, consacrée à la justice en matière indigène, par la création, en dehors des tribunaux, musulmans existant antérieurement, de trois degrés de juridictions : dans chacune de ces juridictions, l'élément indigène est prépondérant ou largement représenté. C'est d'abord, au premier degré, les tribunaux de village, tribunaux de conciliation dont les sentences ne lient pas les parties et qui sont formés du seul chef de village; puis les tribunaux de province que préside le chef de province on de canton assisté de deux notables avec voix consultative, désignés par le gouverneur de la colonie : ils jugent en matière civile et criminelle. Enfin, au-dessus, fonctionne le tribunal de cercle, présidé par l'administrateur du cercle, et composé de deux notables, C'est devant ce tribunal que sont portés les appels des tribunaux de province : il est également compétent en matière criminelle pour tous les crimes commis par les indigènes en dehors des ressorts des tribunaux de première instance. Les juridictions indigènes appliquent, en toute matière, les coutumes locales en ce qu'elles n'ont pas de contraire aux principes de la civilisation fraançaise. Les châtiments corporels doivent dans tous les cas être remplacés par une peine d'emprisonnement. Aussi bien par leur composition que par leur compétence et la loi coutumière qu'ils sont tenus d'appliquer, ces tribunaux offrent aux justiciables indigènes le maximum de garanties.

Plus délicate à résoudre, était la question de l'instruction publique. Longtemps, il n'y eut en Afrique Occidentale que des écoles privées; encore n'étaient-elles pas nombreuses, eu égard à l'étendue des différérentes colonies. Une vive impulsion a été donnée à l'enseignement au cours de ces dernières années : le

service de l'enseignement primaire élémentaire a été réorganisé, il serait plus exact d'écrire organisé. Cet enseignement est donné : 1° dans des écoles de village dirigées en principe par un instituteur ou une institutrice indigène ; 2° dans des écoles régionales où sont envoyés les meilleurs élèves des écoles de village. Une large part est donnée, dans les premières comme dans les secondes, aux travaux manuels, et dans les écoles de garçons, à l'enseignement de l'agriculture. D'après des renseignements statistiques déjà anciens, on compte dans les écoles publiques environ 8.000 garçons et 6.000 filles. C'est peu par rapport à la population en âge de scolarité. Il est certain que cette situation s'améliorera ; des efforts sont faits dans ce sens.

L'enseignement en Afrique Occidentale est dirigé dans un sens pratique, il serait peut-être excessif de dire dans un sens professionnel. L'on doit s'en féliciter. Apprendre aux jeunes Noirs à parler le français, leur donner des rudiments de calcul (les quatre règles), là doit se borner l'ambition pédagogique des instituteurs de la colonie. Il ne faut pas faire des élèves qui fréquentent les écoles des déclassés, ce qui arriverait infailliblement si les programmes étaient étendus. A ces notions élémentaires, il convient d'ajouter — ce que l'arrêté du 24 novembre 1903 a prescrit — un enseignement professionnel. En Afrique Occidentale, l'Européen ne peut par suite des rigueurs du climat se livrer lui-même à aucun métier manuel suivi ; il ne doit être que le directeur des travailleurs noirs. Dans l'intérêt bien compris des indigènes, comme dans le nôtre, nous devons former, sauf de rarissimes exceptions, des ouvriers et des contremaîtres, qui sont et resteront nos meilleurs auxiliaires. C'est vers ce but que doit tendre l'activité des membres de l'enseignement primaire en Afrique Occidentale. Répandre parmi ces populations le goût du travail qui affranchit l'individu est une très belle tâche qui peut et doit tenter leur zèle d'éducateurs. Des efforts ont été faits dans ce sens au Soudan pour les écoles de caoutchouc, dont les récoltes font prime sur place. Rien n'empêche qu'il en soit de même pour d'autres produits. C'est dans l'agriculture que réside l'avenir de notre colonie et des populations qui l'habitent.

Les instituteurs de l'Afrique Occidentale ne manquent pas non plus de donner à leurs élèves des notions d'hygiène, si nécessaires dans ces pays ravagés par des épidémies meurtrières pour les autochtones. Un des premiers soins de l'administration, une fois la colonie organisée, a été la création d'un service d'hygiène et d'assistance. Les maladies, la mortalité enfantile, les guerres intestines, les razzias continuelles et les sacrifices humains ont

décimé ces malheureuses populations. La boucle du Niger et les colonies côtières ont été longtemps le réservoir d'esclaves pour les traitants. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions et malgré le caractère prolifique de la race noire, que la densité de la population soit faible en Afrique Occidentale. La plus grande richesse de la colonie sera sa population, et nous devons prendre toutes les mesures pour augmenter le plus rapidement le nombre des travailleurs. C'est dans ce but que la protection de la santé publique a fait l'objet d'un décret du 24 avril 1904, qui aide efficacement l'administration dans la lutte contre les épidémies. Des crédits extraordinaires importants ont été dépensés ou prévus, tant pour l'assainissement des villes (3 950.000 fr.) que pour la création d'hôpitaux, de groupes médicaux et de dispensaires (3 millions). De plus, un arrêté du 8 février 1905 a créé un service d'assistance médicale indigène, assuré par des médecins européens, au nombre de vingt et un, et des aides indigènes, et qui doit procurer aux populations des soins médicaux et des conseils d'hygiène générale. Enfin, la vaccine a été rendue obligatoire (arrêté du 7 janvier 1906), et des centres vaccinogènes ont été installés dans chaque colonie. Le nombre des consultations données aux indigènes augmente dans des proportions considérables ainsi d'ailleurs que les inoculations vaccoliques pratiquées au cours de fréquentes tournées ou dans les formations sanitaires [1].

On peut dire que rien n'a été négligé pour l'amélioration morale et matérielle du sort de nos sujets. Les sacrifices pécuniaires que la colonie s'est imposée en dehors des crédits extraordinaires cités plus haut, témoignent des efforts de l'administration dans ce sens. En 1895, les dépenses d'assistance et d'instruction entraient dans l'ensemble des budgets pour une somme de 578.878 francs. En 1906, elles absorbent 2.336.004 fr. de crédits ordinaires.

*
* *

Pour être en harmonie avec l'organisation administrative nouvelle et le développement des services, l'organisation financière avait dû suivre une évolution parallèle. Le lien purement nominal entre les colonies et le gouvernement général se traduisit d'abord par une participation modique mais obligatoire aux dépenses de ce dernier (décret du 27 janvier 1896); puis il fut resserré, en 1902, par la création d'une section spéciale au budget de la Sénégambie-Niger, colonie formée des

[1] V. Dr Gallay. *Trois années d'assistance médicale*. Em. Larose. Paris, 1909.

débris de l'ancien Soudan et des pays protégés du Sénégal. En dehors des recettes perçues sur ce territoire, le budget était alimenté par des contributions du Sénégal, de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. L'œuvre restait inachevée : le gouverneur général de l'Afrique Occidentale ne disposait pas d'un instrument financier pouvant lui donner dans l'ordre administratif l'indépendance nécessaire. Cette section spéciale était néanmoins l'embryon du budget général de l'Afrique Occidentale, qui fut créé par le décret du 18 octobre 1904, pour représenter la « personnalité civile de l'Afrique Occidentale Fran- « çaise vis-à-vis des porteurs de titres de l'emprunt de 1903 et « des souscripteurs porteurs des emprunts éventuels que pourra « comporter le développement de notre empire africain ».

En dehors des dépenses d'administration mises à sa charge, en particulier des travaux publics d'intérêt général, le budget général pourvoit au service de la dette. Elle ne pourra d'ailleurs que s'élever d'année en année au fur et à mesure que sont réalisées, ou le seront, les portions des emprunts de l'Afrique Occidentale. Ces emprunts ont été contractés en vue de l'exécution des travaux publics et du remboursement des emprunts antérieurs du Sénégal et de la Guinée (14.302.715 francs). Les lois des 5 juillet 1903 et 22 janvier 1907 ont respectivement autorisé la colonie à emprunter 65 et 100 millions. Les 65 premiers millions ont été réalisés en deux portions successives de 40 millions (décret du 23 juillet 1903) et de 25 millions (décret du 17 septembre 1905). Sur les 100 millions de la loi de 1907, 40 ont été demandés au public en vertu du décret du 30 janvier 1907, et 30 avec l'autorisation du décret du 3 février 1909.

Depuis la création du gouvernement général, la dette publique de la colonie s'est constamment élevée. Elle ne tardera pas à atteindre 165 millions, lorsque la réalisation de la dernière portion de l'emprunt de 1907 sera autorisée. Elle entraîne l'inscription au budget général des dépenses de l'Afrique Occidentale Française, de sommes de plus en plus considérables pour le paiement des intérêts et de l'amortissement. Si l'on y ajoute la contribution de la colonie aux dépenses militaires qu'elle occasionne, et les crédits prévus pour l'exécution de conventions spéciales — chemin de fer du Dahomey, wharf de Cotonou, et l'annuité de rachat du wharf de Grand Bassam — le budget général a dû prévoir au titre des dettes exigibles 3.397.000 francs en 1905, 4.622.000 francs en 1906, 6.517.000 francs en 1908 et 10.705.520 francs en 1909 dont 5 millions et demi pour le service des emprunts. C'est là la dépense la plus importante du budget général.

Pour pourvoir à ces dépenses, le budget est alimenté : « 1° par les recettes propres des services mis à sa charge; « 2° par le produit des droits de toute nature, à l'exception des « droits d'octroi communaux, perçus à l'entrée et à la sortie dans « toute l'étendue de l'Afrique Occidentale, sur les marchan- « dises et les navires ». En d'autres termes, les droits d'importation, de douane, de sortie, les surtaxes d'importation indirecte, les droits de magasinage profitent au budget général. Ils représentaient 5.593.482 francs sur 5.998.689 francs de contributions indirectes en 1895, alors qu'ils étaient versés aux budgets locaux, et atteignaient, en 1906, 15.726.238 francs sur 16.445.805 francs. Ils ont dépassé, en 1908, 16 millions malgré la crise du marché du caoutchouc et sont prévus en 1909 pour 15.925.000 francs. La prospérité du budget général se trouve ainsi directement liée au développement du commerce des colonies du groupe. On pourrait croire qu'il se trouve à la merci d'une crise économique du commerce africain. Cette crainte doit être écartée. Certes, les colonies de l'Afrique Occidentale sont à peine sorties du régime de la monoculture ou de la monoproduction : arachides au Sénégal, caoutchouc en Guinée, au Soudan, dans la Haute Côte d'Ivoire ; palmistes à la Côte d'Ivoire et au Dahomey. Mais des efforts ont été faits pour remédier à cet état de choses; des cultures ou des productions nouvelles sont apparues : coton et plantes textiles au Soudan, arachides sésames, palmistes en Guinée, bois à la Côte d'Ivoire, maïs, coton au Dahomey. Au surplus, il eût été bien improbable qu'une crise survenant atteignît en même temps tous les produits de l'Afrique Occidentale, et si elle se fut produite, elle aurait eu, de beaucoup, moins de répercussion sur le budget général qu'autrefois sur un des budgets locaux.

Ces budgets locaux ont été maintenus dans chacune des colonies de la Guinée, de la Côte d'Ivoire et du Dahomey. Au Sénégal, deux budgets locaux coexistent : l'un appelé budget des pays d'administration directe, soumis au vote et au contrôle du Conseil général du Sénégal ; l'autre dit des pays de protectorat qui échappe au contrôle de cette assemblée locale. Il est à désirer que cette dualité budgétaire disparaisse à bref délai. Au budget local du Haut-Sénégal et Niger est rattaché le budget annexe du territoire militaire du Niger. Enfin, au budget général a été annexé le budget autonome du territoire civil de la Mauritanie.

Ces différents budgets pourvoient à toutes les dépenses autres que celles mises à la charge du budget général et ils bénéficient de toutes les recettes autres que les droits à l'entrée et à

la sortie sur les marchandises et les navires. En fait, leur principale ressource est l'impôt indigène, accepté partout en Afrique Occidentale, et dont la légitimité n'est plus à démontrer. Le taux de cet impôt est minime et de larges dégrèvements ont été admis. Les budgets locaux de l'Afrique Occidentale ont là des réserves d'avenir. Le produit de cet impôt augmentera, non seulement par suite de l'élévation de la taxe qui rendra possible la diffusion de la vie économique, mais encore en raison de la pénétration plus complète du pays. En 1895, l'impôt personnel produisait, dans l'ensemble des budgets locaux, 872.498 francs; il rapporte, en 1906, 14.665.125 francs. C'est la plus importante des contributions directes puisqu'il fournit 14.605 125 francs sur 16.099.646 francs de taxes directes. Il produira d'autant plus que la paix française régnera d'une façon plus parfaite.

Les finances de l'Afrique Occidentale semblent donc solidement assises aussi bien avec le budget général qu'avec les différents budgets locaux qui, dans leur ensemble, étaient de 10.517.883 francs en 1895 et arrivaient en 1906 à 44.812.688 fr., augmentation d'autant plus appréciable que les caisses de réserve atteignent presque leur maximum avec, à leur actif, 16.740.638 fr. 59.

*
* *

La situation économique est tout aussi brillante. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les statistiques officielles du mouvement commercial. Le commerce général de l'Afrique Occidentale, qui était en 1895 de 78.777.356 francs, est monté en 1906 à 163.446.920 francs et à 177.440.316 francs en 1907. Il a donc plus que doublé en l'espace de dix ans. Les affaires avec la France, qui en 1895 accusaient 37.837.531 francs, arrivent en 1907 à 94.589.026 francs [1]. La part de la métropole a donc suivi une marche plus rapidement ascendante que le mouvement général des transactions. Cette situation se révèle tout à fait remarquable si l'on songe, d'une part que la métropole se trouve dans l'impossibilité de fournir certains articles très demandés : houille, alcool, tissus, pétrole, et d'autre part qu'aucune tarification différentielle ne peut, en vertu de la convention franco-anglaise du 14 juin 1898, article 9, être établie dans deux des colonies du groupe, la Côte d'Ivoire et le Dahomey. Le décret du 14 avril 1905, qui a fixé les droits à percevoir à l'entrée et à la sortie en Afrique Occidentale, a dû tenir compte de cette situation spéciale. Il a établi un double tarif, tantôt spécifique,

[1] V. *Quest. Dipl. et Col.*, n° 285, p. 11.

tantôt *ad valorem*, l'un applicable au Sénégal et à la Guinée — où, à côté des droits d'importation, ont été remaniées dans la première, créées dans la seconde des taxes douanières —; l'autre, en vigueur au Dahomey et à la Côte d'Ivoire. Les tarifs différentiels du décret de 1905 ont été suffisamment protecteurs. La meilleure preuve n'en est-elle pas qu'au Sénégal, la part de la France dans le commerce a été, en 1907, de 70 % à l'importation et de 74 % à l'exportation. Dans l'ensemble de l'Afrique Occidentale, le mouvement des affaires avec la métropole a été en augmentant, malgré l'absence de tout tarif protecteur dans deux colonies. A l'importation, le pourcentage est passé de 46,6 % en 1904, à 46,9 % en 1905 et 47,5 % en 1906. A l'exportation de 46,5 % en 1904, à 48,2 % en 1905 et 53,8 %, en 1906 de sorte que dans le commerce total la proportion est la suivante : 46,5 % en 1904, 47,6 % en 1905, 50,7 % en 1906 53,8 % en 1907 pour la France; contre 53,5 % en 1904, 52,4 % en 1905, 49,3 % en 1906, 46,2 % en 1907 pour l'étranger. Le commerce avec la France a augmenté dans la proportion où baissaient les transactions avec l'étranger. Quoi qu'il en soit, le commerce général a accusé des plus-values remarquables au cours de ces dernières années. Son essor d'ailleurs ne fait que commencer.

Le commerce, faute de moyens de communication, a été limité à certaines régions. L'Afrique Occidentale ne possédait pas l'outillage économique indispensable à sa mise en valeur. Au premier rang des travaux nécessaires figuraient les ports à aménager, les chemins de fer à construire. C'est ce qui a été compris en Afrique Occidentale. Aussi, dans la répartition des crédits des emprunts, figurent les sommes suivantes :

EMPRUNT DE 1903

a) Travaux d'aménagement des ports.....		12.600.000 francs
b) Chemins de fer :		
Etudes du Thiès-Kayes et amélioration des fleuves Sénégal et Niger...	5.500.000	
Chemin de fer de la Guinée.....	17.000.000	
Chemin de fer et port de la Côte d'Ivoire.....	10.000.000	32.500.000 francs

EMPRUNT DE 1907

a) Aménagement des ports et des voies navigables :		
Port de Dakar.....	[1] 4.750.000	
Amélioration du Sénégal et du Niger.	2.000.000	
Ports de la Côte d'Ivoire.....	3.000.000	
Dragages et balisages.....	800.000	
Travaux de la baie du Levrier.....	500.000	11.050.000 francs

[1] (Dont 10 millions pour Dakar).

b) Chemins de fer de pénétration :

Chemin de fer de la Guinée.....	30.000.000	
Chemin de fer de la Côte d'Ivoire....	22.000.000	
Chemin de fer du Dahomey	13.000.000	
Chemin de fer Thiès-Kayes.....	13.500.000	78.500.000 francs

Sur 165 millions prévus (32.500.000 + 78.500.000 francs), 111 millions ont été affectés au chemin de fer et 33.650.000 francs à l'aménagement des ports, c'est-à-dire à des travaux d'outillage économique. Grâce aux travaux entrepris depuis quelques années, l'Afrique Occidentale possède un port moderne, Dakar, où le tonnage augmente de jour en jour.

Le réseau ferré, qui ne comprenait que la ligne de Dakar à Saint-Louis et un tronçon du chemin de fer du Soudan, atteint aujourd'hui un développement en exploitation de 1.659 kilomètres environ, se décomposant ainsi :

Chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.....	265	kilomètres
Chemin de fer de Kayes à Bamako.....	555	—
Chemin de fer de Thiès à Kayes (tronçon du Baol)....	120	—
Chemin de fer de la Guinée.....	400	—
Chemin de fer de la Côte d'Ivoire.....	100	—
Chemin de fer du Dahomey.....	267	—
Chemin de fer de Porto-Novo à Sakété.....	32	—

Il est certain que le mouvement des affaires se ressentira d'une très heureuse façon de la diffusion de la vie économique par les chemins de fer. Le budget général de l'Afrique Occidentale, bénéficiant des droits sur les marchandises, verra ainsi sa prospérité garantie. Les budgets locaux profiteront également dans une large mesure de l'augmentation de richesse qui résultera pour les indigènes des facilités nouvelles du commerce. L'avenir économique et financier de l'Afrique Occidentale Française paraît donc solidement assuré aujourd'hui.

G. François.

LE COMITÉ OTTOMAN « UNION ET PROGRÈS »

La date du 13 février 1909 a une importance capitale dans l'histoire des débuts de la Turquie libérale, car la chute du grand-vizir Kiamil Pacha et son remplacement par Hilmi Pacha marquent la fin d'une période transitoire et préparatoire qui avait pris naissance au lendemain de la remise en vigueur de la Constitution (24 juillet 1908), et le point de départ d'une ère nouvelle, vraiment constitutionnelle. Pendant les premiers mois du nouveau régime, les promoteurs de la Révolution, les membres du comité « Union et Progrès » se consacrèrent à l'organisation, sans rechercher pour eux-mêmes charges et honneurs ; après l'ouverture de la Chambre des députés (17 décembre 1908), des séances orageuses montrèrent bien vite la situation difficile d'un gouvernement dont l'orientation politique ne répondait pas à celle de la majorité, c'est-à-dire à celle du comité « Union et Progrès » : les événements de février peuvent être considérés comme le triomphe de cette association, le nouveau gouvernement étant entièrement acquis à ses idées. Pour cette raison il nous a paru intéressant d'étudier d'un peu près l'œuvre d'un parti qui a joué et continuera vraisemblablement à jouer un rôle essentiel dans la régénération de la Turquie.

***

On sait que la Révolution de juillet 1908, a été préparée pendant de longues années par la propagande inlassable du parti libéral, généralement connu sous le nom de parti jeune-turc. Un profond mécontentement régnait dans tout l'Empire ottoman, non seulement parmi les chrétiens, mais aussi parmi les musulmans, contre le despotisme des favoris d'Abdul Hamid qui avaient su exploiter à leur profit les craintes qu'éprouvait le Sultan pour son trône et pour sa vie ; c'était le régime de l'arbitraire administratif et de la compression policière sans limites ; pour les musulmans comme pour les chrétiens, l'existence était rendue intolérable par une nuée d'es-

[1] Voir pour l'étude de la Révolution ottomane : *Les premiers jours de la Turquie libre*, par Camille Fidel (publication du Comité de l'Asie Française, 19, rue Cassette, Paris, 1909).

pions qui se glissaient dans tous les milieux sociaux et dont les ravages étaient particulièrement terribles dans l'armée. On n'avait pas la liberté de réunion; on n'avait même pas celle de la parole ni de la pensée. Il était interdit d'imprimer une opinion quelconque : il ne fallait surtout pas être soupçonné d'idées libérales, car une simple dénonciation suffisait pour que l'on fût condamné à finir ses jours dans un cachot ou en exil, à moins que l'on ne fût purement et simplement supprimé.

On peut se figurer combien le peuple ottoman était excédé de subir une pareille tyrannie ; mais on peut aussi se rendre compte des obstacles et des dangers de toute nature que devait rencontrer la propagande libérale sous un tel régime. Le point de départ de cette propagande ne pouvait être en Turquie même : la France lui donna l'hospitalité. C'est en 1895 qu'Ahmed Riza fonda le *Mechveret*, l'organe de combat du parti jeune-turc. Ce parti avait à sa tête un comité de réfugiés politiques formé à Paris, lequel prit le nom de « comité pour l'Union et le Progrès dans l'Empire ottoman », ou en abrégé, comité « Union et Progrès ». Le comité fusionna dans la suite avec un autre groupement de Jeunes-Turcs constitué à Salonique, et cette ville devint alors le centre de l'action intérieure du parti. Dans les cinq dernières années, le comité tenait ses réunions sans interruption et avait fondé des succursales dans d'autres villes de l'Empire, à Constantinople, à Smyrne, à Uskub, à Monastir, etc. Il est intéressant de noter que ces différents groupements n'avaient pas un chef unique, car il fallait avant tout éviter d'exposer une tête aux mesures de répression : dans chacun des groupements, tous les membres se considéraient comme les égaux les uns des autres, ce qui n'excluait pas une remarquable unité d'action.

La première manifestation publique du comité eut lieu en 1896, à l'époque des massacres d'Arméniens, si tristement célèbres; il réussit alors à faire placarder à Constantinople des manifestes exposant son programme politique : l'un de ces manifestes rendait le Sultan responsable de la vénalité des fonctionnaires, de la corruption de la moralité publique et de toutes les calamités de l'époque; on y recommandait comme remède à la situation, une constitution basée sur les principes de l'union et de l'égalité de tous les sujets de Sultan[1]. Malgré tous les obstacles, et bien que les personnalités les plus en vue du parti jeune-turc eussent été emprisonnées ou exilées, la

[1] Lire à ce sujet l'intéressant article de M. le colonel Schaefer, intitulé : *La Turquie parlementaire*, dans la *Revue* du 1er mars 1909.

propagande fut méthodiquement organisée, tendant à inspirer aux masses le sentiment de l'atteinte portée à leurs droits. Un des plus éminents parmi les hommes d'élite qui, bravant les fatigues et les dangers, se dévouèrent pour aller porter partout la bonne parole, est le Dr Nazim Bey, un des fondateurs du comité « Union et Progrès » : pendant plusieurs années, déguisé en *khodja* pour dérouter les espions, il fit en Anatolie une propagande incessante. Des efforts si méritoires devaient être couronnés de succès : les idées libérales pénétraient dans toutes les classes de la population sans distinction de race ni de religion et gagnaient peu à peu les fonctionnaires et l'armée.

Le comité « Union et Progrès » avait parmi ses adeptes de nombreux officiers, mais surtout des officiers de grades inférieurs, jusques et y compris le grade de commandant, car ceux-ci ne recevaient qu'une solde dérisoire, d'ailleurs très irrégulièrement payée, tandis que les officiers supérieurs, dont beaucoup ne devaient leur avancement qu'au favoritisme, touchaient des traitements exorbitants. Mais les officiers turcs avaient une autre raison, d'ordre infiniment plus élevé, pour appuyer le mouvement en faveur de la liberté. Ces hommes instruits, intelligents, et par-dessus tout animés du plus pur patriotisme, se rendaient parfaitement compte que le meilleur moyen d'assurer l'indépendance et l'intégrité de l'Empire était de faire disparaître ce qui à tout moment servait de prétexte à l'intervention de l'Europe, c'est-à-dire l'incapacité et la corruption de l'administration ottomane. Voilà pourquoi la propagande jeune-turque eut un succès décisif parmi les officiers du 3e corps, en Macédoine, c'est-à-dire dans la province où l'ingérence de l'Europe se manifestait par des institutions internationales permanentes ; les troupes de Macédoine étaient considérées comme des troupes d'élite et le contact des officiers étrangers ne pouvait avoir qu'une influence favorable sur les officiers turcs. Le comité « Union et Progrès » savait en outre qu'il pouvait disposer du 2e corps d'Andrinople, et de toute l'armée d'Asie.

Les événements de la Révolution de juillet 1908 sont encore trop présents à la mémoire de tous pour qu'il soit nécessaire de les énumérer ici. On sait le rôle essentiel qu'y joua le comité « Union et Progrès » avec l'appui de l'armée. Mais il importe de faire remarquer, d'après les termes mêmes des déclarations qui nous ont été faites à Salonique par le major Enver Bey, un des membres les plus influents du comité, que la Révolution a été non pas militaire, mais nationale : l'armée n'a été que l'instrument de la volonté du peuple contre le

despotisme qui l'avait poussé à bout ; la coopération absolue du peuple et de l'armée, voilà ce qui explique un succès si extraordinaire et si foudroyant, obtenu presque sans effusion de sang, n'ayant d'analogie dans aucune autre révolution. Il importe d'avoir ces considérations présentes à l'esprit pour bien comprendre l'attitude de l'armée dans des événements récents, dont nous parlerons plus loin.

***

Avec le rétablissement du régime constitutionnel, le comité « Union et Progrès » avait accompli la première partie de son œuvre ; mais après avoir créé, il fallait organiser. Des efforts acharnés furent faits pour la réalisation des réformes projetées, et dans les premiers temps, presque chaque jour, on pouvait noter, soit dans la capitale, soit dans les provinces, une nouvelle transformation. A Constantinople, on procéda avec énergie à l'épuration des ministères et des autres administrations de l'Etat, depuis les hauts fonctionnaires jusqu'au personnel subalterne. Les destitutions et poursuites furent innombrables, et des hommes nouveaux furent appelés à presque tous les postes importants, notamment dans la diplomatie. La réorganisation militaire fut naturellement une des préoccupations essentielles des réformateurs, désireux de porter un remède efficace à la situation déplorable dans laquelle l'ancien régime avait laissé l'armée. Les Jeunes-Turcs se consacrèrent énergiquement à son éducation et firent procéder à des manœuvres continuelles, de telle sorte que les troupes turques sont aujourd'hui parfaitement entraînées.

En Asie Mineure, on se donna beaucoup de mal pour faire comprendre aux habitants, en général assez arriérés, les bienfaits du nouveau régime. Des résistances assez sérieuses, mais dont le caractère réactionnaire n'est pas démontré, se produisirent de la part des populations de la Syrie et de l'Arabie. Quant aux Arméniens, auxquels le despotisme hamidien avait laissé de si cruels souvenirs, ils furent parmi les premiers à acclamer le régime de liberté.

En Europe, on avait réussi, non sans peine, à gagner au mouvement libéral les Albanais, auxquels l'ancien régime avait accordé des privilèges exceptionnels. Mais c'est, sans aucun doute, en Macédoine que la Révolution donna les résultats les plus remarquables : son triomphe avait été grandement facilité dans cette province par l'adhésion des différentes races chrétiennes, Bulgares, Serbes et Grecs, au programme du comité « Union et Progrès ». En conséquence, à l'anarchie con-

tinuelle, à la lutte des bandes qui désolaient depuis si longtemps ce malheureux pays, avait fait place une réconciliation au moins apparente, et pendant les premiers mois du régime constitutionnel, l'ordre ne paraît pas avoir jamais été sérieusement troublé. Aux tendances séparatistes des différentes nationalités, les Jeunes-Turcs se sont efforcés de substituer un idéal commun. En appelant tous les sujets ottomans, sans distinction de race et de religion, à participer aux affaires publiques, ils ont voulu réaliser, suivant les propres paroles du Dr Nazim Bey au cours d'une conversation qu'il nous a accordée en novembre dernier, « la communion de toutes les races et de toutes les « religions dans un même attachement à la patrie ottomane ». Les Jeunes-Turcs ont ainsi donné à la question macédonienne une solution aussi simple qu'efficace, mais à laquelle l'Europe n'avait pas pensé. En rappelant leurs agents de Macédoine, les puissances ont montré leur confiance dans l'administration de la Jeune-Turquie.

Toutefois, ce sentiment national turc, que le comité « Union et Progrès » avait substitué aux anciennes tendances fanatiques, ne pouvait pas faire complètement disparaître les aspirations des différentes races, chacune d'elles étant soucieuse d'acquérir, dans le nouvel Etat parlementaire, la plus grande influence possible. On ne tarda pas à s'en apercevoir lors des élections à la Chambre des députés, qui furent marquées par des luttes de nationalités particulièrement vives entre Turcs et Grecs. Ces derniers, et aussi les autres nationalités non turques, se plaignaient de ce que les Turcs ne leur eussent accordé qu'une représentation insuffisante. De là un germe de mécontentement dont sut profiter le « Comité de décentralisation » ou « Comité d'Union libérale », fondé par le prince Sababeddine, pour grouper autour de lui ceux que ne satisfaisait pas la politique essentiellement turque du comité « Union et Progrès ». Grecs, Arméniens, Arabes, Syriens, Albanais, se joignirent à ce nouveau groupement.

Ce serait toutefois une erreur que de voir dans cette scission un mouvement absolument réactionnaire, car le changement de régime, pour rapide et radical qu'il ait été, correspond trop bien aux désirs et aux aspirations de toute la population de l'Empire. Tout au plus les anciens espions regrettaient-ils la tyrannie qui était leur raison d'être, et les douze mille soldats de la garde impériale les faveurs et cadeaux dont ils étaient autrefois comblés. Mais une révolte de ces derniers ayant eu lieu en octobre 1908, quelques mutins furent fusillés, la plupart furent exilés et remplacés par des hommes sûrs et depuis cette époque.

deux bateaux de guerre stationnent sur le Bosphore, à la hauteur de Bechiktache.

***

Malgré donc l'absence d'un parti nettement réactionnaire, la lutte n'en a pas moins été vive dès les premières séances de la Chambre des députés, entre les membres du parti « Union et Progrès » et les dissidents. C'est à dessein que nous employons ici l'expression de *parti* « Union et Progrès », car il est important de distinguer ce parti du comité dont il porte le nom. Nous lisons, en effet, dans une intéressante lettre de Constantinople, publiée par la *Turquie Nouvelle* (15 mars 1909), que depuis l'ouverture du Parlement, le comité « Union et Progrès » a renoncé à toute action politique gouvernementale et s'est assigné comme devoir et comme but de défendre la Constitution et de s'opposer à tout retour offensif du despotisme[1].

Un antagonisme irréductible ne tarda pas à se manifester entre le parti « Union et Progrès » et le grand-vizir Kiamil Pacha. On connaît le rôle de cet illustre personnage, plus qu'octogénaire, dans la Révolution de juillet 1908 ; on sait que dans la nuit historique du 23 au 24 juillet, alors que le Sultan, menacé de voir marcher sur sa capitale les corps d'armée de Macédoine et d'Andrinople, consultait en vain ses ministres atterrés, ce fut Kiamil Pacha qui conseilla la remise en vigueur de la constitution de Midhat Pacha. A l'éphémère ministère de Saïd Pacha, formé le 23 juillet, succéda, le 2 août, le ministère Kiamil Pacha, qui était en fonctions lors de l'ouverture du Parlement. Il traversa, à la suite de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine et de la proclamation de l'indépendance bulgare, les temps difficiles des conflits austro-turc et turco-bulgare, et son attitude à la fois conciliante et pleine de dignité permit d'éviter une guerre qui, heureuse ou malheureuse, aurait irrémédiablement compromis l'œuvre régénératrice de la Jeune-Turquie. Aussi la Chambre approuva-t-elle à la presque unanimité la politique extérieure de Kiamil Pacha, dont l'accord austro-turc de janvier 1909 fut le couronnement. Mais si, au point de vue extérieur, Kiamil Pacha jouissait d'une grande autorité morale pour traiter avec les gouvernements étrangers, il devait cette autorité à sa longue carrière politique et au fait d'avoir été grand-vizir sous l'ancien régime, tandis que précisément, au point de vue intérieur, ses précédents absolutistes étaient de nature à le rendre suspect, malgré ses idées libérales,

[1] Les organes du comité « Union et Progrès » sont le *Chouraï Oummet* et le *Tanin*.

aux membres du parti « Union et Progrès ». Il se rattachait d'ailleurs au parti de l' « Union libérale », de tendances moins avancées.

Laissant se répandre l'opinion que lui seul était à même de résoudre les difficultés extérieures, grâce à la confiance que lui témoignaient les puissances européennes et surtout l'Angleterre, Kiamil tendait à établir un état de chose qui rappelait l'ancien régime, en prenant des décisions sur les questions importantes sans consulter les ministres compétents. Désireux de se débarrasser de la tutelle du comité « Union et Progrès », après avoir fait publier contre lui des insinuations blessantes dans les journaux à sa dévotion, il dénonça au Sultan un prétendu complot du comité pour déposer Abdul-Hamid et mettre à sa place le prince Yousouf-Izeddine. Puis il essaya d'éloigner de Constantinople trois bataillons de chasseurs du 3e corps d'armée de Salonique chargéss de garder le Parlement, et connus sous le nom de bataillons « constitutionnels ». Le ministre de la Guerre s'opposa à ce déplacement; Kiamil le dénonça au Sultan comme étant à la tête du fameux complot et obtint sa révocation, ainsi que celle du ministre de la Marine, en qui le parti constitutionnel avait toute confiance. A la suite de ces actes d'arbitraire, les ministres de la Justice et de l'Intérieur et le président du Conseil d'Etat donnèrent leur démission ; ils furent suivis de près par le Cheikh-Ul-Islam et le ministre des Finances.

Devant cette menace de retour à l'absolutisme, que l'élément militaire semblait d'ailleurs décidé à ne pas tolérer, le parti « Union et Progrès » demanda à interpeller Kiamil Pacha, et la Chambre fixa à l'unanimité cette interpellation au 13 février. Kiamil manifesta le désir de ne pas y répondre immédiatement. Après une séance orageuse à laquelle il refusa de comparaître, la Chambre exprima par 193 voix contre 3 sa méfiance au grand-vizir qui, abandonné par ses partisans, remit sa démission au Sultan.

Un édit impérial du 14 février nomma alors grand-vizir Hilmi Pacha, ministre de l'Intérieur du cabinet Kiamil, très connu pour avoir exercé, avec beaucoup de tact et de souplesse, pendant les cinq dernières années du despotisme, les hautes et délicates fonctions d'Inspecteur général de la Macédoine, où il sut faire preuve à la fois de loyalisme envers le Sultan, d'attachement aux idées libérales et de diplomatie à l'égard des agents étrangers. Il eût pu sembler logique que le comité « Union et Progrès », le vainqueur de la journée du 13 février, prît lui-même les rênes du gouvernement en appe-

lant au pouvoir son représentant le plus illustre, Ahmed Riza, président de la Chambre des députés. Mais le comité a tenu à persister dans le rôle désintéressé qu'il s'est tracé, de veiller au maintien du nouvel ordre de choses sans prendre une part directe à la gestion des affaires publiques. D'ailleurs si l'on ne peut affirmer avec certitude que le nouveau grand-vizir fait partie du comité « Union et Progrès », son adhésion au parti ne fait aucun doute.

Comme il fallait s'y attendre, un vote de confiance accueillit le programme du cabinet. Le 3 mars eut lieu à la Chambre une intéressante séance dont le résultat montra nettement l'importante majorité dont dispose le nouveau gouvernement. Il s'agissait de la discussion d'un projet d'interpellation au grand-vizir, formulée par Ismaïl Kemal, chef de l' « Union libérale », autrement dit de l'opposition, sur la décision récente du gouvernement d'après laquelle une réunion ne pourrait se tenir qu'à condition d'avoir été autorisée vingt-quatre heures auparavant par la police. La prise en considération de l'interpellation fut repoussée par 130 voix contre 50.

***

On ne peut qu'applaudir à la mesure restrictive du droit de réunion prise par le cabinet Hilmi Pacha : par une réaction très naturelle contre la compression administrative et policière de l'ancien régime, on avait, dans les premiers mois du régime constitutionnel, quelque peu abusé de la nouvelle liberté pour se réunir et manifester à tout propos; le gouvernement a agi sagement en voulant remédier à ces abus.

La circulaire du ministre de la Guerre défendant strictement aux officiers de se mêler de politique et de prendre la parole soit dans les rues, soit dans les réunions publiques, n'est pas moins opportune. Nous avons précisé plus haut le rôle de l'armée dans la Révolution ottomane, dont elle a été l'instrument décisif, en raison de son étroite communion avec le peuple. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, dans la griserie du succès, beaucoup d'officiers, découvrant en eux-mêmes des politiciens, aient en de fréquentes occasions harangué leurs troupes et le peuple, surtout lorsqu'ils pouvaient croire le régime constitutionnel en péril. Mais les interventions de l'armée dans la politique intérieure étaient de nature à affaiblir la discipline et à discréditer le comité « Union et Progrès » qui compte tant d'officiers parmi ses partisans : on pouvait en effet l'accuser, non sans vraisemblance, d'être un pouvoir occulte se servant de l'armée pour imposer sa dictature. Au

contraire, la décision prise par un gouvernement acquis aux idées du comité « Union et Progrès » fournit la preuve que celui-ci tient la promesse qu'il a faite de ne pas intervenir dans les affaires du gouvernement. D'ailleurs une dépêche récente du grand-vizirat aux autorités provinciales, dont le texte a été concerté entre le grand-vizir et le comité « Union et Progrès », rappelle l'ordre donné aux comités provinciaux de ne pas s'immiscer dans les affaires gouvernementales et interdit cette ingérence sous peine de poursuites judiciaires.

Les relations entre le nouveau cabinet et le parti qui dispose de la majorité à la Chambre des députés ne sauraient être mieux définies que par ces déclarations d'Ahmed Riza au correspondant du *Matin* : « C'est la première fois qu'un gouverne-
« ment vraiment constitutionnel se présente devant la Chambre
« pour lui demander sa confiance, car le premier gouverne-
« ment, né de la Révolution, n'avait pas présenté son pro-
« gramme, ni demandé la confiance du Parlement. Hilmi pro-
« cède de la façon la plus libérale : il communique son pro-
« gramme et demande à la Chambre de se prononcer pour ou
« contre. Le cabinet a compris l'importance de la souveraineté
« nationale : aussi jouit-il de la confiance de la très grosse
« majorité. »

Il semble résulter de tout ce qui précède que le comité « Union et Progrès » et le parti qui représente ses idées à la Chambre des députés n'apparaissent point comme un pouvoir occulte, mais au contraire comme une force avouée, travaillant au grand jour et d'une manière désintéressée à la conservation et à la consolidation des libertés constitutionnelles qu'il a réussi à conquérir pour le peuple ottoman. Sa tutelle peut évidemment paraître gênante à beaucoup d'ambitieux et de mécontents ; du moins le sultan se résignant à son rôle de souverain constitutionnel, paraît l'avoir acceptée; et tant qu'elle s'exercera pour le bien et le progrès du pays, elle sera vue avec faveur par les puissances amies de la Turquie, au premier rang desquelles la France a le droit de se compter.

CAMILLE FIDEL.

LA

POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU JAPON CONTEMPORAIN

Dans cette brève causerie [1], où je ne puis songer à décrire par le menu toute la politique étrangère du Japon moderne, je voudrais au moins essayer de préciser l'idée directrice de cette politique, pour dissiper de vieux malentendus. En effet, les Occidentaux inclinent volontiers à croire que les Japonais sont un peuple conquérant; qu'à peine sortis de leurs guerres civiles, ils ont été trop heureux de s'illustrer en se jetant dans de grandes guerres extérieures; et que, par conséquent, leurs ambitions violentes constituent un péril pour la civilisation. J'espère vous montrer, tout au contraire, que les Japonais sont un peuple raisonnable; qu'après s'être élevés, sous leur ancien régime, à une conception de l'ordre international que nous pourrions leur envier, ils ne se sont armés que pour répondre aux menaces des nations occidentales, ils n'ont combattu que pour défendre, avec l'indépendance des régions voisines, leur propre sécurité; et que, dans l'avenir, si les autres puissances se décident enfin à traiter ce peuple comme un égal qui veut être respecté, elles peuvent compter sur lui pour fonder et maintenir la paix de l'Extrême-Asie.

On ne saurait comprendre le véritable esprit de la politique impériale actuelle sans connaître d'abord celle de l'ancien gouvernement shôgounal. Que les Japonais aient été, jadis, des hommes belliqueux, rien de plus certain : sans remonter aux luttes séculaires contre les Aïnous, premiers occupants de l'archipel, ou aux pirateries des temps primitifs sur les côtes continentales, chacun sait que, depuis le milieu du XIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe, la guerre civile ensanglanta le pays, tandis que Hidéyoshi couronnait cette longue période militaire par l'invasion de la Corée. Mais à ce conquérant succéda un pacifique, Iyéyas, qui, joignant au génie organisateur d'un Napoléon la modération d'un sage chinois, sut dompter la féodalité, unifier l'empire, imposer l'ordre à l'intérieur, la paix avec l'extérieur, et fonder enfin ce grand shôgounat des Tokougawa qui allait donner au Japon deux siècles et demi de

[1] Conférence faite, le 10 mars, à l'Ecole libre des Sciences politiques, sous présidence de M. le général Lebon.

CARTE DE
L'EMPIRE DU JAPON
Légende.
Chemins de fer en exploitation.
— id — en construction.
Lignes de navigation.
Câbles télégraphiques.
Limites d'Etat.
0 100 200 300 400 Kil.
RUSSIE D'ASIE
MANDCHOURIE
KAMTCHATKA
MER D'OKHOTSK
SAKHALIN
Alexandrowskaja
Dur
Amour
Khabarovka
Kharbin
Vladivostok
Gde Pierre le Grand
Moukden
Pékin
Tientsin
Toung
Kiou-lien-tcheng
Mauka
Urajinéroika
Korsakov
Horoantomari
Det. de Soya
Soya
Tchishima (Iles Kouriles)
Kushiro
Nemuro
Otaru
Sapporo
Muroran
Hakodate
Aomori
Hirosaki
Pour Seattle et Victoria

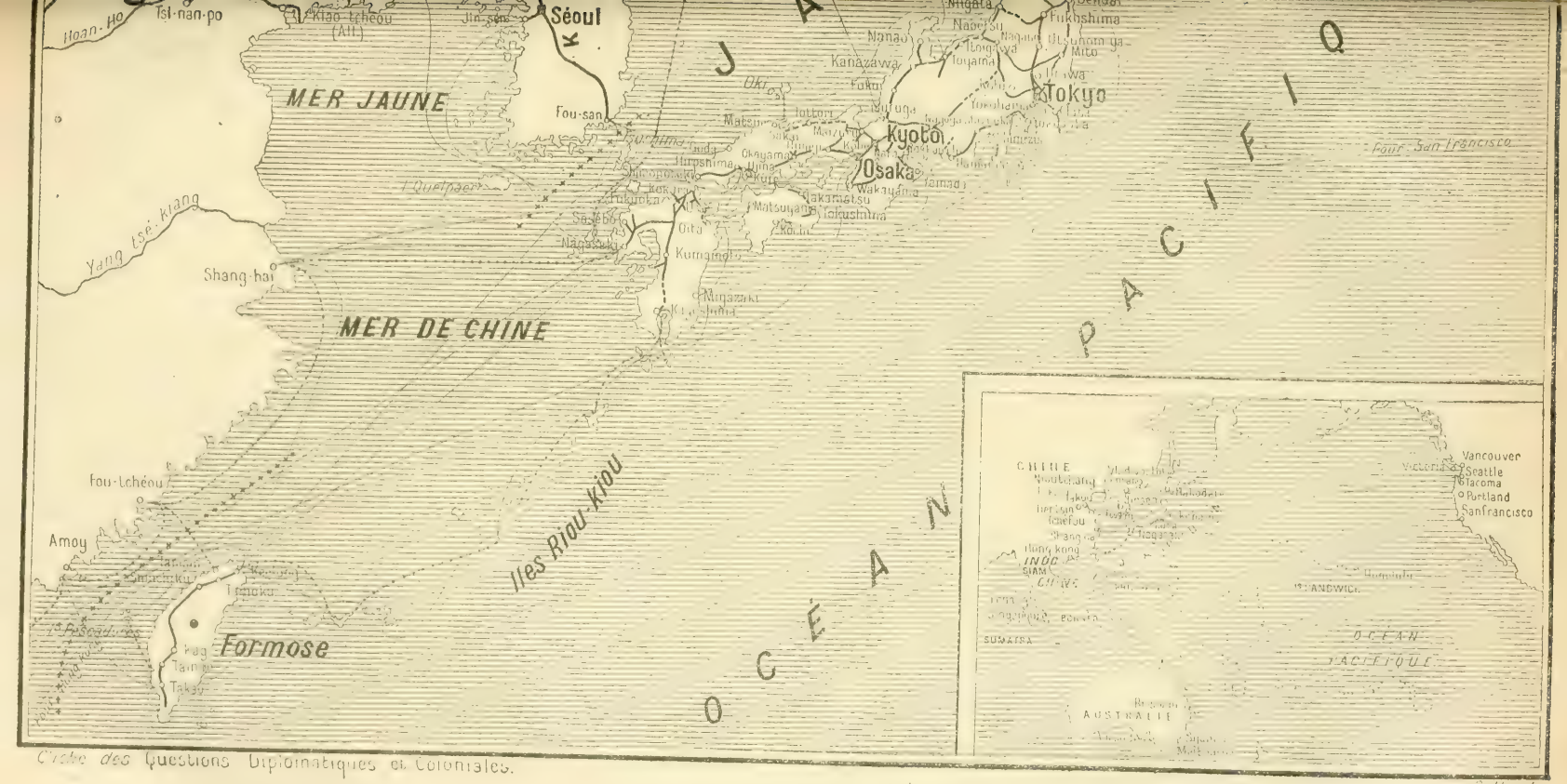

Cadre des Questions Diplomatiques et Coloniales.

G. Huré.

tranquillité profonde. Iyéyas voulait la paix : il pensait qu'un chef d'Etat doit laisser les rêves de gloire pour ne songer qu'au bonheur du peuple; au besoin, il eût sacrifié sa vie à cet idéal. Un jour, invité par Hidéyoshi à un rendez-vous qui pouvait être un guet-apens, il y alla, malgré les supplications de ses fidèles : « Songez, leur dit-il, que la guerre a duré, sans relâche, « pendant des générations. Enfin nous avons la paix ! Si j'entre « en lutte avec Hidéyoshi, la guerre recommence : c'est la « misère pour l'empire. Il peut m'arriver malheur : mais du « moins, je mourrai pour le bien du pays. » Tel était l'esprit d'Iyéyas. Ses descendants continuèrent sa politique : et c'est ainsi que le Japon, fermé et replié sur lui-même, évitant les relations étrangères qui auraient pu inquiéter son repos, mais ne voulant non plus chercher querelle à personne, conserva une paix obstinée jusqu'au milieu du siècle dernier. — Or, pendant tout ce temps, que pensaient les Japonais? Avaient-ils compris la grande idée de leurs gouvernants, ou bien voulaient-ils encore la guerre? Consultons leurs auteurs. Dans la première moitié du XVIIe siècle, Nakaï Tôjou écrit sur ce point de longues pages, dont voici l'essentiel. Un disciple l'interroge sur les rapports mutuels de ce que les Japonais appellent *boun* et *bou*, c'est-à-dire d'une part les lettres, les fonctions publiques, l'esprit civil; d'autre part la bravoure, les fonctions militaires, l'esprit guerrier. « Ces deux choses, dit l'élève, sont comparées « volontiers aux deux ailes d'un oiseau ou aux deux roues « d'une voiture. Mais sont-elles si différentes? Qu'en faut-il pen- « ser? — Par *boun*, répond le maître, on entend d'habitude les « élégances de l'art littéraire; et par *bou*, l'habileté stratégique; « mais rien de moins exact. Ces deux éléments ne sont qu'une « seule vertu, et l'un ne signifie rien sans l'autre. Le véritable « rôle de ce qu'on nomme les lettres, c'est d'administrer un pays « suivant les principes de la morale; la fonction de la bravoure, « c'est de châtier les hommes tout à fait pervers qui troublent « cet ordre divin. L'esprit militaire n'est qu'un moyen de réali- « ser l'esprit civil. La source de la vertu civile, c'est le *djinn*, « l'humanité; celle de la vertu guerrière, le *ghi*, la justice. — « Mais alors, interrompt l'élève, littérature et tactique sont « inutiles? — Non pas, mais secondaires. Si un sage doit « connaître ces arts, il doit aussi apprendre leur fondement. « — Et s'il ne peut mener de front toutes ces choses? — « En ce cas, qu'il s'en tienne au fondement même, à l'huma- « nité et à la justice. Le courage n'est rien sans la vertu. « Si vous voulez étudier la vraie tactique, apprenez celle de « l'homme charitable, qui n'a aucun ennemi dans l'univers. »

Un peu plus tard, Koumazawa Banzan, consulté sur le point de savoir si l'on doit approuver ceux qui condamnent la gloire des armes ou au contraire ceux qui se moquent des partisans de la paix, répond en ces termes : « A la guerre, « on meurt beaucoup : on n'a qu'une chance sur dix de reve- « nir en vie; par conséquent, vouloir obtenir par ce moyen « quelque réputation dans le monde, c'est faire un calcul « insensé. Puis, il faut songer aux lamentations des femmes « et des enfants des soldats : torturer des milliers d'êtres « dans le seul intérêt de quelques-uns, pour gagner des fiefs « ou des promotions, c'est commettre un acte détestable. Le « vrai sage aurait beau conquérir des pays : sa conscience « ne serait point satisfaite. Un livre chinois dit que le soldat « ne doit pas attaquer le château sans faute, qu'il ne doit pas « tuer l'homme innocent. Ceux qui, par le massacre, s'em- « parent des territoires et ramassent du butin, sont de simples « voleurs. Rien de plus criminel que de vouloir des guerres « inutiles pour la vaine renommée qu'on en peut retirer. » Pareillement encore, dans la première moitié du XVIIIe siècle, Mourô Kyousô écrit : « L'humanité dans le cœur de l'homme « est comme la force vitale dans son corps; et de même que « la force vitale se manifeste par le pouls, l'humanité se révèle « par l'amour. Quand le pouls cesse de battre, l'homme meurt; « et quand la loi de l'amour se perd, le cœur est détruit. Ainsi, « l'humanité est la vie du cœur... La bravoure elle-même « vient de l'humanité et sort d'un cœur pitoyable aux autres. « La guerre, avec ses meurtres, apparaît comme une procédure « violente; comparée à l'humanité, c'est, semble-t-il, le noir « opposé au blanc. Et cependant, lorsqu'elle se fonde sur l'hu- « manité, la bravoure du guerrier est un pur courage. Mais la « chevalerie, comme l'idéal civil, ne sont vrais que s'ils sur- « gissent du cœur même et de son humanité. » Ainsi, pour tous ces philosophes du temps des Tokougawa, la guerre ne se conçoit que lorsqu'elle a pour objet de promouvoir la justice, qui elle-même dérive de l'humanité, source première de la morale; mais autant une guerre désintéressée séduit ces âmes de justiciers chevaleresques, autant la guerre de conquêtes choque leur bon sens et répugne à la noblesse de leurs instincts. Tous répètent à l'envi cette phrase d'inspiration chinoise qui brillait déjà dans le Testament politique attribué à Iyéyas : « Esprit civil, esprit militaire, l'un et l'autre signi- « fient : humanité. » Et c'est pourquoi, après les guerres d'autrefois, après les entreprises de Hidéyoshi, la paix d'Iyéyas leur paraît si belle. Pour citer encore Mourô Kyousô : « L'empire

« est en paix. Depuis qu'Iyéyas, à la chevelure brossée par le « vent, au corps oint de pluie, par une vie de labeur a fait « cesser les troubles et prévaloir l'ordre général, depuis plus « de cent ans déjà, il n'y a pas eu de guerre. Les vagues des « quatre mers se sont apaisées, et les bienfaits de la paix n'ont « manqué à personne. Parlons avec respect d'un tel gouverne- « ment et proclamons bien haut son immense sagesse. » — Résultats de cette politique de paix, si bien appuyée par l'élite pensante : à la fin de l'ancien régime, les Japonais avaient perdu tout leur antique esprit belliqueux. Les samouraï portaient encore, avec fierté, leurs deux sabres ; mais ils ne s'en servaient plus, depuis longtemps, que pour trancher des querelles privées. Le peuple était si loin des vieilles idées guerrières que, plus tard, lorsque la conscription fut mise en vigueur, tout le monde pleurait dans les villages. Le Japon, une fois de plus, avait profité des meilleures leçons de la Chine, et, comme sa grande voisine, il ne comprenait plus la lutte sauvage entre les peuples : il ne demandait qu'une paix heureuse dans la solitude cloîtrée de son archipel.

C'est à cette race tranquille, adoucie, humanisée, que les « Barbares de l'Ouest », comme les appelaient non sans raison les civilisés d'Extrême-Asie, apportèrent tout à coup le plus brutal réveil. Je ne redirai pas toute cette histoire bien connue : l'arrivée des « vaisseaux noirs » de Perry, les rudes menaces de l'Amérique, le bouleversement où cette attaque soudaine jeta brusquement le pays. Qu'il me suffise de rappeler la conséquence essentielle de cette série d'événements en ce qui touche la politique extérieure, c'est-à-dire les premiers traités signés avec les puissances de l'Occident : avec les Etats-Unis d'abord, en 1854, puis avec l'Angleterre, la Russie, la France et nombre d'autres nations, avec l'Autriche enfin, dont le traité de 1869, grâce à la clause de la nation la plus favorisée, peut être pris comme type final de ces divers documents. Le contenu de ces traités, dont les plus importants avaient été imposés par la présence comminatoire des escadres, se ramène, en substance, à trois dispositions : ouverture à la résidence et au commerce étrangers des cinq ports de Yokohama, de Kôbé, de Nagasaki, de Niigata et de Hakodaté, ainsi que d'une concession à Tôkyô, avec faculté de voyager sans passeport dans un rayon de dix lieues autour de ces villes ; privilège d'exterritorialité, exemptant les étrangers de la juridiction japonaise, sauf, en matière civile, quand ils étaient demandeurs ; et restriction des droits de douane, limités en principe à cinq pour cent de la valeur des marchandises importées. Ainsi, non seulement les puissances obte-

naient pour leurs nationaux cette liberté du commerce qu'elles avaient si vivement réclamée, et qui eût été sans contredit une demande bien légitime si la fin la meilleure pouvait excuser l'usage des pires moyens, mais, par surcroît, elles exigeaient pour ces nationaux deux avantages, l'un judiciaire, l'autre financier, dont l'un marquait assez leur conception de l'infériorité japonaise, et l'autre leur dessein de tout faire pour contribuer à la maintenir. Le privilège de juridiction surtout, qui portait atteinte à la souveraineté nationale, fut une humiliation profonde pour les Japonais. Blessés dans leur fierté, dans leur indépendance, ils furent pris d'un ardent désir d'effacer cette page de leur histoire; et ils comprirent aussi qu'après leur dignité, leur existence même pourrait être compromise s'ils n'empruntaient à l'Occident les moyens de lui résister un jour. Ils s'armèrent à l'européenne, et pendant trente ans, la revision des traités fut le pivot de toute leur politique extérieure.

Cette importante question, qu'on pourrait croire de prime abord assez simple, constituait en réalité un enchevêtrement de difficultés presque inextricable, que la diplomatie japonaise eut une peine inouïe à dénouer. Il n'est pas de problème qui ait fait naître, au Japon, plus de discussions passionnées, et il faudrait une bibliothèque pour contenir les articles de la presse indigène sur ce sujet. Voici cependant l'affaire, dans ses grandes lignes. — Dès 1872, l'ambassade du prince Iwakoura aux États-Unis posait le premier jalon de la revision future; mais le gouvernement japonais n'insistait pas pour une décision immédiate, sans doute parce qu'il n'était pas encore en mesure d'offrir les garanties demandées pour l'abandon de l'exterritorialité, c'est-à-dire une législation et une magistrature à l'occidentale. Néanmoins, en 1876, les États-Unis consentaient un nouveau traité, mais avec une clause qui en remettait l'application au jour où toutes les autres puissances auraient signé des traités analogues. Or, ces puissances étaient au nombre de dix-sept; la plupart s'étaient entendues pour mener leurs négociations de concert; et comme elles ne pouvaient guère se mettre toutes d'accord sur chacune des modifications discutées, le problème paraissait insoluble. Cependant le Japon, à partir de 1880, commençait à publier peu à peu la série de ses nouveaux codes; et il semblait étrange de refuser à ses tribunaux, à ses cours d'appel surtout, bientôt peuplées de docteurs en droit, une juridiction qu'on reconnaissait aux magistrats des moindres républiques sud-américaines. C'est pourquoi, en 1882, l'année même où le Code pénal entrait en vigueur, une conférence

internationale se réunit à Tôkyô, pour étudier les bases d'une entente possible : l'exterritorialité aurait disparu, moyennant la publication du Code civil et l'organisation de tribunaux mixtes où vingt-cinq juges étrangers auraient siégé pendant quinze ans. Une seconde conférence s'ouvrit, en 1886, pour arrêter le projet d'une manière définitive; mais, en 1887, les négociateurs japonais, regrettant des concessions que l'opinion publique jugeait déjà excessives, retirèrent leurs propositions, et la conférence échoua. Le seul moyen d'aboutir était de traiter séparément avec chacune des nations intéressées. En 1889, le Mexique donna l'exemple; puis vinrent les Etats-Unis, la Russie, l'Allemagne; la France allait signer. Mais, bien qu'il ne s'agît plus, à ce moment, que de quatre juges étrangers et d'un provisoire de cinq années, une opposition de plus en plus violente s'éleva; le comte Ohkouma, ministre des Affaires étrangères, eut une jambe arrachée par une bombe de dynamite; le gouvernement dut s'incliner devant la volonté populaire, et comme les traités déjà signés avec les Etats-Unis, la Russie et l'Allemagne n'étaient pas encore ratifiés, il ne resta rien de cette nouvelle tentative. L'année suivante, d'ailleurs, c'étaient les étrangers de Yokohama qui, à leur tour, protestaient en assemblée publique contre la diplomatie occidentale, coupable de vouloir sacrifier ces privilèges qu'ils appelaient maintenant leurs libertés. Le rêve du Japon n'apparaissait plus que comme un mirage fuyant quand, par fortune, en 1894, l'Angleterre libérale consentit enfin à la revision tant souhaitée. Toutes les autres nations, éclairées d'ailleurs par les victoires japonaises en Chine, n'avaient plus qu'à suivre le même chemin. La France fut presque la dernière, arrêtée sans doute par l'éternelle clameur de ces résidents des ports qui semblaient ne trouver plaisir qu'à perpétuer malentendus et querelles; mais enfin, la main ferme de M. Hanotaux signa cet acte de justice; et le 17 juillet 1899, tous les traités nouveaux entraient en vigueur. Désormais le Japon pouvait exercer la pleine juridiction sur son territoire, à l'égal des nations chrétiennes, et fixer son tarif douanier. En retour, il accordait aux étrangers le droit de voyager, de commercer, de résider librement dans l'intérieur de ce pays qu'il leur avait fermé, par une décision bien naturelle, tant qu'ils échappaient à ses lois; et s'il leur refusait le droit de propriété du sol, pour calmer les craintes illusoires du peuple qui voyait déjà tout l'archipel acheté par les millionnaires de l'Occident, il leur offrait au moins, par le droit de superficie inscrit dans le Code civil de 1896, le moyen de fonder des établissements d'une durée illi-

mitée. Il n'en est pas moins vrai que, par ces traités, le Japon obtenait un peu plus que l'égalité habituelle, puisque les premières puissances du monde donnaient à ses sujets des droits qu'il refusait à leurs propres nationaux; les rôles étaient renversés, et les ancêtres, les vieillards qui avaient tremblé devant les canons de Perry durent être satisfaits, à coup sûr, de ce chef-d'œuvre diplomatique. C'était la juste récompense des efforts tenaces du prince Itô, du comte Inooué, du comte Ohkouma, de tous ces hommes d'Etat qui, avec le plus admirable esprit de suite, avaient concentré leur politique étrangère sur cette terrible revision des traités pendant tout le dernier tiers du XIXe siècle, et qui la voyaient enfin triompher avec la dernière année de ce siècle finissant.

La phase terminale de cette longue période fut compliquée par un embranchement imprévu vers un tout autre domaine, puisque le Japon se trouva entraîné, en 1894, à une grande guerre contre la Chine. On a dit, il est vrai, que s'il entreprit cette guerre, ce fut justement pour arracher aux puissances, par le prestige de la force, ce que la seule raison ne pouvait obtenir. Il est possible, en effet, que ce sentiment désespéré ait eu sa place dans l'ensemble des impressions, toujours vagues et complexes, qui poussent un peuple à de telles résolutions; mais ce n'eût pas été une considération assez puissante pour déterminer le gouvernement, habitué à plus de patience. Quels furent donc les motifs de cette grave décision? Certains ont prétendu que le cabinet avait cherché ainsi un dérivatif à de longues difficultés parlementaires. Mais, comme la Constitution de 1889 n'admettait pas la responsabilité des ministres, les hommes d'Etat investis de la confiance impériale n'avaient jamais été embarrassés pour adoucir les députés récalcitrants : un décret de dissolution émergeant d'une poche ministérielle suffisait, avec la perspective de nouveaux frais d'élection au cas où lecture en serait faite; nul besoin d'une guerre à l'étranger. D'autres ont soutenu que l'armée japonaise, arrivée à son plein développement, avait voulu saisir la première occasion de montrer sa puissance au monde. Que ce désir ait existé dans l'armée, rien de plus certain; mais ce n'est pas une raison pour l'attribuer, sans aucun indice probant, aux vieux gouvernants qui dirigeaient la politique générale. D'autres encore ont dit que les hommes d'affaires avaient réclamé ce conflit, pour sauver des intérêts compromis par les perpétuelles révoltes coréennes; mais le Japon n'aurait pas fait une telle guerre pour d'aussi médiocres soins. Reste l'opinion la plus répandue, d'après laquelle les Japonais auraient agi en vertu d'une ambition his-

torique, pour s'annexer enfin cette Corée déjà conquise, suivant les antiques légendes, par l'impératrice Djinngò, au IIIe siècle, puis, en tout cas, par Hidéyoshi, au XVIe, et qu'ils regardaient toujours comme prédestinée à leur future domination. Mais, depuis Iyéyas, pendant deux cent cinquante ans, ils n'y avaient plus pensé; et en 1876, leur gouvernement, insulté par la Corée, avait fermé l'oreille aux cris de vengeance du vieux maréchal Saïgò, pour conclure, tout au rebours, une entente où la nation tributaire était désormais traitée en égale. C'est donc ailleurs qu'il faut chercher les motifs de cette mystérieuse guerre de Chine; et on ne les trouvera ni dans de misérables raisons de politique intérieure, ni dans de vulgaires ambitions à l'extérieur, mais dans un ordre d'idées autrement grave et infiniment plus élevé. — En effet, cette guerre s'explique, tout d'abord, par un élément original et profond de la psychologie indigène : l'esprit d'apostolat. Si j'ai tant insisté sur les conceptions de ces philosophes de l'ancien régime qui, tout en condamnant la guerre de conquêtes, admettaient la guerre chevaleresque, c'est parce que ce côté trop peu connu de la pensée japonaise allait nous donner d'avance le sens véritable de certains événements postérieurs. Les Japonais, fiers de cette culture occidentale qui, entre autres bienfaits, leur avait permis de rester indépendants, étaient impatients de l'enseigner à leur tour aux autres nations d'Extrême-Asie. Or, à leurs portes, était un pauvre royaume qui, d'une condition jadis brillante, était tombé au dernier degré d'abaissement; un pays où la vénalité des charges publiques était la base même du budget royal, où les fonctionnaires, pour recouvrer ces avances, ne pouvaient que pressurer les sujets, et où le peuple enfin, découragé par tant d'exactions, avait renoncé à travailler autrement que pour gagner la nourriture quotidienne; une race d'êtres déchus, avilis, abrutis par un trop long désordre social, et dont maintenant l'état moral était certainement inférieur à celui d'une peuplade nègre. Le Japon voulut tendre la main à ce peuple, le relever, imposer à son gouvernement des réformes, rendre à ce gouvernement lui-même son indépendance en le délivrant du joug chinois, bref, ressusciter la Corée, malgré elle et malgré la Chine, en attendant le jour où, après avoir sauvé les opprimés, il convertirait les oppresseurs. De telles idées n'ont plus guère cours aujourd'hui, dans notre Europe assagie : mais c'est peut-être en France qu'on peut le mieux les comprendre, en se rappelant l'esprit des hommes généreux qui, pour des motifs pareils, avec la même horreur des choses du passé et le même violent désir de liberté, de fraternités universelles, firent les guerres magna-

nimes de notre Révolution. Cependant, comme l'intérêt a toujours sa part dans les actes héroïques, la guerre sino-japonaise ne fut évidemment pas une expédition de pure chevalerie. Une autre raison d'agir fut le besoin d'assurer la sécurité du pays. En effet, les Japonais étaient chaque jour plus inquiets en présence de l'ambition russe : sans remonter bien loin, en 1891, le lieutenant Ohhara s'était ouvert le ventre, à Tôkyô, devant les tombeaux de ses ancêtres, dans le seul dessein d'appeler sur ce danger national l'attention populaire, qui lui semblait endormie; mais le gouvernement veillait, et la menace du Transsibérien ne pouvait le laisser indifférent. Or, si la Chine, dont le Japon n'ignorait pas la faiblesse, demeurait maîtresse en Corée, c'était, à bref délai, la substitution de l'influence russe à la suzeraineté chinoise. Il était donc urgent de réaliser l'indépendance de la Corée, de la mettre en état de défense, dans l'intérêt du Japon comme dans le sien. Les deux raisons profondes que je viens d'indiquer, esprit d'apostolat, besoin de sécurité, s'harmonisaient ainsi, se confondaient en une seule, puisque la sécurité n'était possible qu'au moyen de l'apostolat. Imaginez le cœur justicier de don Quichotte uni au sens pratique de Sancho Pansa : vous aurez toute la psychologie du Japon à cette époque de son histoire. — Jusqu'à la dernière heure, le gouvernement tenta d'éviter un conflit armé; il fit tous ses efforts pour obtenir en Corée, par la seule persuasion, les réformes nécessaires. C'est seulement lorsque, d'une part, les plénipotentiaires chinois et coréens eurent bafoué leurs collègues japonais en refusant de signer, le moment venu, une entente orale enfin conclue après des négociations interminables, et lorsque, d'autre part, la Chine, rompant le traité de Tien-tsin de 1885, eut envoyé la première ses troupes en Corée, que le Japon se résolut à agir. Assurément, au point de vue moral pur, on peut discuter la légitimité de cette guerre, de cette procédure violente employée contre le peuple du monde le plus avancé dans le sens pacifique, bien que ce fût, en somme, une mesure de prévoyance qui présentait déjà un caractère défensif; mais il est bien clair aussi que, dans l'état présent des relations internationales, aucune grande puissance n'eût été en droit de jeter au Japon la première pierre. Quand nous partions en quête de la lointaine Indo-Chine, nous n'avions certes pas les mêmes raisons d'intérêt immédiat à faire valoir; tout au plus pourrions-nous en invoquer d'analogues pour l'Algérie. Or, non seulement le Japon, en 1894, ne songeait nullement à entreprendre une conquête, mais, au fond, il n'attaquait la Chine que pour la sauver avec lui, avec la Corée, du péril russe.

D'avance, au delà de la guerre, il entrevoyait la paix de tout l'Extrême-Orient.

Ce que fut cette guerre, on le sait : la bataille du Yalou, la prise de Ouéi-haï-ouéi, celle de Port-Arthur étonnèrent l'Europe. En moins d'un an, le Japon avait contraint l'orgueilleuse Chine à demander grâce, et, dès le 17 avril 1895, par le traité de Shimonoséki, il obtenait d'elle, outre une forte indemnité, la péninsule de Liao-toung. Par là, il tenait les chefs de Pékin, et sans occuper cette capitale, sans risquer ainsi de bouleverser tout l'immense empire, il allait pouvoir exercer directement sur la Chine du nord son influence rénovatrice. Mais l'Europe ne pouvait comprendre ses intentions. Dans ce grand événement, elle ne vit que deux choses : la force du Japon et la faiblesse de la Chine. La première de ces deux leçons frappa surtout la Russie, qui, habilement sollicitée par les diplomates chinois, prit l'initiative d'un mouvement où elle entraîna l'Allemagne et la France : sur les représentations des trois puissances, le Japon abandonna le Liao-toung, contre un supplément d'indemnité, Formose et les Pescadores. Mais cette intervention, qui changeait sa victoire militaire en défaite diplomatique, et qui, du même coup, l'empêchait d'accomplir le programme rêvé, devait laisser des traces profondes. Quand le gouvernement se fut incliné, quarante soldats se suicidèrent, et tout le peuple pensa qu'un jour viendrait où leur sang serait vengé. La seconde révélation que la guerre apporta à l'Occident, celle de la faiblesse chinoise, éveilla d'ardentes ambitions : de tous côtés, on crut qu'il fallait se préparer à un partage de la Chine. En mars 1897, la Russie se faisait céder Port-Arthur ; en novembre, c'était l'Allemagne qui s'emparait de Kiao-tchéou, inaugurant ainsi, par un coup brutal, sa théorie des sphères d'influence ; la France suivait bientôt, à Kouang-tchéou-ouan, en avril 1898 ; et en juin, l'Angleterre enfin s'installait à Ouéi-haï-ouéi. De ces quatre manifestations, la dernière ne pouvait déplaire au Japon, puisqu'elle établissait, en somme, un contre-poids utile à sa politique ; l'action de la France l'inquiétait peu ; celle de l'Allemagne, pas davantage ; mais la Russie à Port-Arthur, dans cette forteresse que lui-même, après l'avoir emportée de haute lutte, avait cru pouvoir garder longtemps comme le point central de sa propagande continentale, qu'on lui avait fait abandonner ensuite, solennellement, au nom de l'intégrité chinoise, et qu'on reprenait maintenant sans nul souci du grand principe invoqué deux ans plus tôt, n'était-ce pas une amère et tragique ironie ? La Russie aggravait ainsi sa récente intervention d'une humiliation nouvelle, et jetait, pour la seconde fois, une semence

dont elle aurait plus tard à recueillir la moisson. — En attendant, fidèle à sa politique, le gouvernement japonais continuait de travailler à l'organisation de l'Extrême-Orient. Il soutenait la Chine contre cette Europe qui ne rêvait plus que de la voir démembrée. Avec les Etats-Unis et l'Angleterre, il maintenait fermement l'idée de la porte ouverte. Car il comprenait bien que, si quelques milliers d'Européens tentaient de se partager la direction des provinces chinoises, ils n'aboutiraient, perdus au milieu de cette énorme population, qu'à fomenter la plus terrible anarchie ; et il sentait aussi qu'avec des sphères d'influence fermées, le commerce de chaque nation étrangère, exclu des provinces voisines, ne serait pas étendu, mais amoindri. Vers 1898, à un moment où toute l'Europe attendait l'effondrement dont elle espérait se répartir les dépouilles, le comte Ohkouma, alors président du Conseil, me répéta plus d'une fois que ce fameux partage lui apparaissait comme une conception folle, une véritable ineptie, imaginée sans doute par des politiciens qui prenaient l'empire chinois pour un ramassis de royaumes nègres et qui croyaient qu'on peut se distribuer ses provinces comme des territoires africains. Ainsi, ce que voulaient les hommes d'Etat japonais, ce n'était certes pas la dissolution de la Chine ; c'était, bien au contraire, sa consolidation, en attendant son indépendance finale. A la Chine, comme à la Corée naguère, ils ne souhaitaient qu'un prompt relèvement ; à l'une comme à l'autre, ils conseillaient les réformes qui, dans un même péril, avaient été leur propre salut ; et lorsqu'éclata, en 1900, l'insurrection des Boxeurs, si les Japonais marchèrent sur Pékin avec l'expédition internationale, ce fut, avant tout, pour mettre fin à un état de désordre qui, comme la révolte de Satsouma chez eux, pouvait compromettre l'œuvre commencée et retarder encore le réveil futur.

L'Angleterre observait tous ces événements avec une attention de plus en plus clairvoyante. Au début, il est vrai, elle avait fait fausse route. En accordant au Japon son nouveau traité à la veille même de la guerre, elle avait cru le retenir par les liens d'une étroite reconnaissance ; et dès lors, pensant avoir elle-même les mains libres, elle n'hésita pas à se ranger du côté de la Chine, c'est-à-dire de la précieuse vache à lait qu'elle craignait de voir endommager. Dès l'origine du conflit, lord Rosebery proposait aux puissances de l'arrêter par une intervention commune ; puis, l'escadre anglaise suivait les opérations de manière à entraver la flotte japonaise : un matin, devant Ouéihaï-ouéi que celle-ci allait surprendre, l'amiral Freemantle, sous prétexte de saluer le pavillon de l'amiral Itô, faisait tirer

des coups de canon qui prévenaient les Chinois endormis ; si bien qu'après la prise de Port-Arthur, quand l'amiral anglais, visitant la citadelle, demanda à son collègue japonais quelques armes chinoises en souvenir de cet exploit, l'amiral Itô lui offrit, avec un sourire discret, des fusils de marque anglaise. Mais dès que l'Angleterre vit le Japon victorieux, elle vira de bord, et, oubliant les Chinois, pensa tout de suite à se ménager l'amitié de cette jeune puissance. Cependant, les Japonais n'inclinaient guère dans ce sens. Ils n'avaient pas oublié l'attitude altière de sir Harry Parkes, représentant de l'Angleterre à Tôkyô pendant les vingt premières années du nouveau régime ; d'une manière générale, ils n'aimaient guère le caractère britannique, trop froid et trop intéressé à leurs yeux ; la signature même du traité de 1894, qui ne devait entrer en vigueur que cinq ans plus tard, était apparue à beaucoup d'entre eux comme le don dérisoire d'un « gâteau en peinture ». En revanche, la France leur plaisait, d'instinct. C'était à des Français qu'ils s'étaient adressés, de préférence, pour l'organisation de deux services importants : la justice, condition même des nouveaux traités, et l'armée. D'autre part, l'esprit français, si proche parent de l'esprit japonais lui-même, séduisait ce peuple ami de la finesse intellectuelle, des sentiments généreux, des arts ; enfin, ils savaient qu'à certains moments, la France leur avait prouvé sa sympathie, et que, par exemple, quand l'amiral Tyrtoff, commandant l'escadre russe, avait eu l'étrange pensée de s'illustrer, au lendemain d'un traité de paix, en tirant sur leur flotte épuisée par ses victoires, l'amiral de Beaumont lui avait refusé très nettement son concours. Si la France, de bonne heure, avant cette guerre où elle se vit amenée à une malheureuse intervention, avait su, d'une part, profiter de l'affection japonaise, d'autre part faire comprendre à la Russie les dangers de son énorme ambition, elle se fût donné le beau rôle d'arbitre entre le Japon et son alliée, et, en remplaçant d'avance le simple accord de 1907 par une alliance autrement grandiose, elle se fût épargné bien des inquiétudes au sujet de son domaine colonial : non pas que le Japon ait jamais songé à nous prendre l'Indo-Chine. Que son état-major ait envisagé l'hypothèse d'une guerre où quelque conséquence imprévue de l'alliance russe nous aurait entraînés, et qu'il ait étudié, en vue de ce cas précis, les moyens de nous atteindre au point vulnérable, rien de plus naturel ; mais entre ces précautions d'ordre défensif et un projet d'agression, il y a une différence. Au point de vue politique, le Japon ne pouvait désirer l'Indo-Chine, trop éloignée de son champ d'activité ; au point de vue économique, il

n'avait pas besoin de conquérir ce grenier à riz, parce qu'il était plus simple et moins coûteux d'acheter du riz que de faire une campagne pour acquérir le grenier lui-même. En somme, la meilleure défense de l'Indo-Chine, c'était l'amitié japonaise ; et une alliance proprement dite eût été le vrai moyen de ne jamais perdre cette amitié. Dès 1884, le Japon nous avait fait des avances en ce sens ; même après la guerre et l'intervention, des hommes d'Etat éminents songeaient encore à une alliance russe ; et plus tard, quand le prince Itô vint à Paris, au cours de son grand voyage, peut-être n'était-ce pas seulement pour des raisons de santé. Mais enfin, la France ayant laissé échapper cette occasion magnifique, le Japon signa avec l'Angleterre le traité d'alliance du 30 janvier 1902, prolongé et renforcé en 1905. Par cette alliance, le Japon assurait à l'Inde anglaise la protection qu'il eût pu donner à notre Indo-Chine. Pour l'avenir, l'intégrité de la Chine était garantie contre toute agression. Les deux grandes puissances devenaient, en fait, seules maîtresses des mers d'Asie, dont elles se partagaient l'empire : au Japon, les eaux d'Extrême-Orient ; à l'Angleterre, l'Océan Indien ; tandis qu'entre ces domaines particuliers, Singapour serait le point de concentration commun, le nœud de l'union navale. Mais, à la différence des sphères d'influence terrestre imaginées par l'Allemagne, ces sphères d'influence maritime ne menaçaient personne ; et en s'engageant avec l'Angleterre à maintenir la paix de l'Extrême-Orient, le Japon ne faisait qu'affirmer une fois de plus l'idée directrice de sa politique.

J'arrive au grand événement qui se produisit entre ces deux traités d'alliance, et qui, aidé par le premier, devait préparer le second : je veux dire la guerre russo-japonaise. Cette guerre, plus importante que la précédente aux yeux des Européens, nous retiendra pourtant moins longtemps, parce qu'elle ne présente rien de nouveau au point de vue de la psychologie politique. Si la Russie, qui maintenant s'était installée en Mandchourie sous prétexte d'une occupation provisoire, en arrivait à annexer ce pays, et si, par surcroît, elle étendait ses empiètements jusqu'en Corée, c'en était fait de l'intégrité chinoise comme de l'indépendance coréenne. Dès lors, le Japon serait resté la seule terre libre de l'Extrême-Orient, en face d'un immense empire qui, fatalement, à en juger par toute son histoire, aurait été tenté de l'envahir à son tour. Ainsi, même situation qu'avant la guerre sino-japonaise, et, par suite, mêmes motifs d'agir, avec cette différence seulement que la situation s'était étrangement aggravée et que, le motif d'apostolat devenant bien secondaire devant l'imminence du danger russe, le

motif de sécurité passait désormais au premier plan. La Russie avançait, obstinée, insatiable, absorbant sans relâche territoires sur territoires, ne voyant de fin à ses appétits que lorsqu'elle n'aurait plus rien à conquérir ; au bout de son chemin se trouvait un pays dont le sol inviolé portait une race intelligente, énergique, désireuse de tranquillité, mais résolue à ne plus permettre qu'on vînt la menacer ou inquiéter les voisins dont elle se regardait comme la protectrice ; il était évident que, si la Russie n'arrêtait pas à temps sa marche vers l'Est, elle aboutirait à une collision, et sa conduite antérieure ne laissait guère espérer cet acte de tardive sagesse. Pour ma part, je puis dire, sans vouloir m'enorgueillir d'une clairvoyance bien facile, que j'avais annoncé cette guerre six ans avant qu'elle n'éclatât : dès 1898, en effet, j'avais prédit que le choc ne pourrait être évité, à moins d'un changement de toute la politique russe ; qu'à en juger d'après l'époque prévue pour l'achèvement du Transsibérien et des nouveaux programmes d'armements japonais, il se produirait sans doute vers 1906 (je me trompais de deux ans, la construction du chemin de fer ayant été précipitée, et le Japon ayant dû hâter en conséquence ses préparatifs) ; enfin, que le Japon pourrait sûrement défendre avec succès son indépendance nationale (car si, mieux informé de l'organisation japonaise que de l'anarchie russe, je ne prévoyais pas pour lui une guerre sans aucune défaite, je croyais cependant à son triomphe final). — En 1903, le premier express de Moscou arrivait à Dalny ; bientôt, l'aventurier Bézobrazoff allait empiéter sur la région même du Yalou : le moment était venu d'aboutir à des explications décisives. Au mois de juillet, le gouvernement japonais proposait à la Russie une solution pacifique : les deux nations se seraient engagées à respecter l'indépendance de la Chine et de la Corée, où elles auraient laissé le champ libre au commerce des autres pays. La Russie répondit par des moyens dilatoires, par de vagues négociations dont la lenteur contrastait singulièrement avec la diligence de ses préparatifs militaires.

Cependant le cabinet de Tôkyô et son représentant à Saint-Pétersbourg maintenaient leurs avances avec autant de fermeté que de patience et de tact. Si le Japon avait désiré la guerre, il l'aurait faite dès l'automne, avant que l'adversaire eût eu le temps de s'organiser. Mais il ne voulait pas désespérer ; et durant six mois, bravant la colère de tout un peuple exaspéré, le gouvernement s'acharna à offrir son projet d'entente. Quand il comprit enfin l'impossibilité de faire admettre un accord qui était pourtant la raison même, il dut se décider

à commencer la guerre, en février 1904. Aussitôt, la Russie lui reprocha de l'avoir attaquée sans déclaration solennelle, bien que cette formalité, qu'elle-même avait négligée en maintes rencontres, notamment lors de la guerre de Crimée, et qu'elle ne pouvait exiger dans l'état douteux du droit international, ne parût guère utile après la note si nette qui mettait fin à une vaine correspondance et dont les conditions mêmes de la rupture éclairaient assez le sens. En fait, pour quiconque ne se laisse pas détourner, par des arguties de forme, du fond essentiel d'une question, il est bien évident que, dans cette lutte, analogue à celle où l'Angleterre se plaignit d'avoir été assaillie par le Transvaal, la Russie conquérante était le véritable agresseur, la cause active de la guerre, et que le lointain Japon, menacé par elle au fond de l'Extrême-Orient, se trouvait en état de légitime défense. Il est manifeste aussi que ce débat, étranger à toute question de race ou de religion, ne comportait aucune haine de la prétendue barbarie jaune contre la civilisation blanche de la chrétienté. En réalité, pour tout esprit impartial, ce que représentait la Russie, c'était l'autocratie, la corruption administrative, l'ignorance populaire, l'intolérance religieuse, et, par un prolongement naturel de cet état intérieur dans le domaine international, l'esprit de conquête, d'exploitation, de protectionnisme ; ce que le Japon représentait, au contraire, c'était la monarchie constitutionnelle, l'honnêteté dans les fonctions publiques, l'instruction obligatoire, la liberté de penser, et, comme conséquences non moins normales de cette civilisation supérieure, l'esprit de justice dans les rapports avec les autres puissances, la bienveillance envers les voisins moins avancés et la liberté commerciale pour tous. Par conséquent, ce qu'eût signifié un triomphe russe, c'eût été l'écrasement du seul peuple qui incarne là-bas notre propre idéal, l'extinction de cette jeune lumière dont le rayonnement propageait déjà notre influence intellectuelle, l'obscurcissement sur toute l'Asie orientale ; et ce que signifia la victoire du Japon, rendue plus belle encore par la modération dont, après Moukden et Tsoushima, il sut faire preuve à Portsmouth, ce fut, avec le salut d'un noble pays, qui avait certes assez souffert pour mériter cette revanche, le remplacement d'une politique de conquêtes territoriales par un système d'éducation pacifique, d'un désordre inquiétant par une tranquillité permanente, de frontières jalouses par une porte ouverte, c'est-à-dire un succès pour la civilisation, pour l'humanité en général.

La Russie refoulée dans son domaine antérieur, où son désastre même a d'ailleurs semé les germes de la rénovation bien-

faisante que lui souhaitent tous les esprits libéraux; les autres puissances d'Europe abandonnant, à sa suite, leurs installations précaires en Chine; l'Angleterre enfin assurant dix ans de paix à son alliée, il semble que le Japon soit au bout de ses peines. Mais déjà on entend parler de nuages noirs qui s'amoncelleraient sur le Pacifique, et, comme de coutume, on prête aux Japonais des intentions conquérantes. Reste donc à dire un mot de leur politique envers les Etats-Unis. — Cette politique est claire : depuis longtemps, les vieilles injures sont oubliées, au point que les Japonais érigent un monument à Perry pour le remercier de l'utile contrainte qui les fit entrer dans l'assemblée des nations; bien plus que l'Europe, l'Amérique a été l'éducatrice morale de ces élèves excellents, qui lui en gardent une vraie reconnaissance; et dans les difficultés extérieures, elle n'a cessé d'accorder à ces protégés dont elle est fière le patronage le plus bienveillant. Aussi, quand les Etats-Unis, pris à leur tour du désir de jouer un rôle en Extrême-Orient, annexent Hawaï, puis les Philippines, le Japon les laisse faire, sachant que ces possessions, auxquelles il avait pourtant songé aussi, se trouveront au moins en des mains amies; et bientôt, les regrets qui pouvaient lui rester sont effacés par cette chaude sympathie américaine qui l'encourage et le suit pendant toute la guerre russo-japonaise. Loyauté, bon vouloir, patience à toute épreuve, telles sont les qualités que montre encore le gouvernement japonais devant les procédés de la Californie : du moment que le président Roosevelt désapprouve ces provocations locales, le Japon les pardonne, détourne ailleurs le courant d'émigration qui en a été la cause, renonce en fait aux droits que lui confèrent les traités. Si le Japon entrait maintenant en guerre avec les Etats-Unis, il aurait bien vite les Philippines, et, dans cette lutte navale, il détruirait sans doute une flotte qui, si elle égale à peu près la sienne au point de vue matériel, ne la vaut pas comme personnel militaire; mais ensuite, à coups de milliards, le duel reprendrait, sans fin. Comment supposer que les Japonais, pour de lointains incidents qui ne menacent aucun de leurs intérêts vitaux, puissent se jeter d'un cœur léger dans une aventure aussi formidable? Comment croire qu'ils veuillent perdre ainsi l'amitié précieuse de la seule puissance qui les ait toujours soutenus? Comment admettre un seul instant, chez ce gouvernement pondéré, la pensée de se tourner justement contre l'un des deux champions qui protègent son propre idéal, contre ces adversaires du démembrement chinois, ces avocats du libre commerce, ces partisans résolus de toutes les causes pour lesquelles il a lutté

jusqu'ici, et dont la défense a fait de l'entente cordiale avec les Américains, comme de l'alliance formelle avec les Anglais, les bases même de sa politique ? Des esprits sérieux pensent, il est vrai, que, le canal de Panama terminé, l'Amérique elle-même pourra être amenée à prendre l'offensive contre le Japon accapareur des débouchés qu'elle convoite. Mais les Japonais ne songent nullement à fermer cette porte qu'ils ont ouverte. Si, en fait, nous les voyons réussir mieux que d'autres dans l'entreprise des lignes de navigation et des voies ferrées, dans l'exploitation des terres, des mines et des forêts, dans l'extension commerciale, dans tous les champs d'activité que leur offrent la Corée, la Mandchourie et l'immense marché chinois, c'est que la proximité géographique les place nécessairement dans une situation privilégiée ; mais les Américains, par la qualité de leurs marchandises et la supériorité de leurs méthodes, ont des avantages aussi à mettre en jeu contre ces rivaux qui sont, en général, des négociants bien médiocres ; il y a place pour tous quand il s'agit de pourvoir quatre cent millions de clients. Je ne crois donc pas à une guerre possible entre le Japon et les Etats-Unis, surtout depuis que, par leur accord de novembre 1908, les Etats-Unis ont pris avec le Japon ces engagements de confiance mutuelle, de conservation chinoise, de libre trafic qu'il proposa en vain à la Russie ; et je pense que si le Japon, qui ne songe plus qu'à la paix, qui réduit ses armements, qui évite avec soin toutes les causes de conflits, devait être entraîné à quelque guerre nouvelle, ce serait bien plutôt contre la Russie elle-même, au cas où, non contente d'avoir conservé, si près de l'archipel voisin, Vladivostok avec la moitié de Sakhaline, elle oublierait tous les enseignements du passé et voudrait reprendre un jour sa politique de conquêtes.

J'ai essayé de vous montrer clairement, à travers les complexités d'un demi-siècle d'histoire, la remarquable unité de vues qui a dirigé la politique étrangère du Japon. C'est d'abord, à la racine même de ce développement, l'esprit de paix et de justice que nous avons constaté sous le shôgounat fondé par Iyéyas. Puis, quand, de ce terroir, une jeune tige impériale émerge et monte à la lumière, c'est la défense flexible contre des attaques brutales, la croissance lente d'un arbre dont la faiblesse première se transforme peu à peu en vigueur, qui, patiemment, s'élève, fait éclater les entraves dont on l'avait enserré à l'origine, répare les blessures qu'il avait subies, devient l'égal des géants de la forêt. Enfin, après une dernière tourmente affrontée avec courage, c'est l'apaisement, l'épanouissement tranquille, l'extension des branches qui s'élancent d'un

tronc désormais sûr de sa force, et qui protègeront le sous-bois. La morale à tirer de cette élévation du Japon à la hauteur des grandes puissances, c'est que cette race jaune dont il est issu, et qu'il a prise sous sa tutelle, ne saurait supporter plus longtemps nos dédains. Au lieu de critiquer violemment le Japon pour des ambitions qu'il n'a jamais eues, ou d'admirer son dernier essor avec une surprise ignorante de sa culture deux fois millénaire, tâchons seulement de le comprendre, et, s'il se peut, de l'imiter. L'Occident a appris au Japon bien des choses; mais il peut recevoir de lui une grande leçon. Que l'Europe continentale suive sa politique, comme ont déjà fait les Etats-Unis, puis l'Angleterre, défenseurs avec lui du véritable progrès, et que, comme eux, elle laisse le champ libre à son action dans le domaine normal où il rêve d'en propager les principes; que, dans le reste de la Chine, elle renonce pour jamais aux conquêtes territoriales, mais qu'elle aborde cette vieille civilisation avec la déférence qu'on lui doit, avec la sympathie foncière qu'elle mérite ; que la France envoie là-bas des éducateurs, des savants, des médecins, des légistes, des missionnaires laïques qui, apportant notre science, c'est-à-dire le seul élément de la culture occidentale que les Chinois puissent estimer, seront les bienvenus, et, mieux que les soldats ou les apôtres religieux, ouvriront la voie au commerce; bref, que notre pays se décide enfin à pratiquer les idées dont il s'enorgueillit sur ses monuments, qu'il reconnaisse à la Chine sa liberté de nation, qu'il la traite en égale et qu'il lui tende une main fraternelle. Ce sera la réconciliation de l'Occident et de l'Orient, de ces deux moitiés du monde qui ne se sont combattues que faute de se bien connaître; et en nous convertissant ainsi à la paix, par respect de la plus simple justice, nous répondrons noblement à cette question que posait naguère, en des vers douloureux, l'empereur du Japon lui-même : « En « cet âge du monde où, dans l'univers entier, nous nous « croyons tous frères, pourquoi faut-il donc que la tempête « s'élève encore avec tant de fureur?[1] »

MICHEL REVON.

---

[1] Yomo no ouni
Mina hara kara
To omo-ou yo ní,
Nado nami kazé no
Tatchi-sawagouran ?

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

LA CRISE ORIENTALE

La fin du conflit austro-serbe.

Grâce au généreux désintéressement de la Russie et à la persévérante énergie de l'Angleterre, la paix est faite aujourd'hui dans les Balkans : il n'y a plus à l'heure actuelle de conflit austro-serbe. Cet heureux résultat n'a pas été obtenu sans peine, et il n'est que juste de reconnaître que, si la cause de paix a pu triompher, l'Europe en est redevable uniquement à la sagesse des puissances de la Triple Entente qui ont voulu sacrifier leurs intérêts particuliers à l'intérêt général de l'humanité. Voici d'ailleurs le rapide exposé des faits, repris au moment où nous avions arrêté notre dernière chronique.

Nous disions, en terminant, il y a quinze jours, que le gouvernement de Vienne avait insisté pour que la Serbie répondît directement à la demarche faite à Belgrade, le 9 mars, par le comte Forgach. Le 14 mars, M. Milovanovitch, ministre des Affaires étrangères, adressa donc au ministre de Serbie à Vienne la note suivante :

Je vous prie de vouloir bien transmettre au gouvernement impérial et royal la réponse suivante à la communication que m'a faite, le 6 mars, la légation d'Autriche-Hongrie à Belgrade, d'ordre de son gouvernement.

Dans la dépêche-circulaire serbe du 10 mars, qui a été remise au gouvernement austro-hongrois aussi bien qu'aux gouvernements de toutes les autres puissances signataires du traité de Berlin, le gouvernement serbe a exposé son point de vue dans la question de Bosnie-Herzégovine. Il a précisé, d'autre part, que la Serbie partait du point de vue suivant : les relations de droit international entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie n'ont subi aucune modification ; en conséquence, la Serbie désire continuer à remplir toutes les obligations de bon voisinage et à entretenir avec la monarchie voisine des relations inspirées par les intérêts matériels des deux pays, à charge de réciprocité.

Par suite, le gouvernement royal de Serbie est d'avis que la meilleure façon de satisfaire aux intérêts matériels des deux Etats, et la mesure qui répondrait le mieux à la situation créée par le traité conclu l'année dernière — traité qui a déjà force de loi en Serbie — serait que le gouvernement austro-hongrois voulût bien soumettre ce traité de commerce à l'approbation des Parlements de Vienne et de Budapest.

Bien que le délai pour sa ratification soit expiré, l'adoption de ce traité par les deux Parlements serait le plus sûr moyen d'éviter une interruption dans les relations économiques contractuelles des deux pays.

D'autre part, son rejet, ou bien fournirait un point de départ précis pour de nouvelles négociations éventuelles, ou bien permettrait de se convaincre, d'après les dispositions dont les deux Parlements feraient preuve et les tendances agrariennes qui s'y manifesteraient, qu'il faut absolument renoncer à l'idée d'un traité austro-serbe relatif à des tarifs douaniers.

Au cas où l'Autriche-Hongrie ne pourrait, soit à cause du peu de temps, soit par suite de la situation parlementaire, obtenir que la discussion du traité déjà conclu fût terminée pour le 31 mars dans les deux Parlements, le gouvernement serbe est disposé à adhérer à toute proposition tendant à proroger jusqu'au 31 décembre la validité de ce traité, qui conserverait son caractère provisoire.

Cette réponse, parfaitement digne et correcte, ne réussit pas cependant à désarmer l'hostilité autrichienne. Le cabinet de Vienne déclara qu'il lui fallait un engagement formel et précis de la Serbie concernant la Bosnie-Herzégovine, faute de quoi un ultimatum serait adressé à Belgrade. En même temps, les préparatifs de mobilisation étaient activement poussés en Autriche et en Hongrie et toutes les dispositions étaient prises en vue d'une guerre imminente. L'Angleterre intervint alors. L'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Vienne, sir Fairfax Cartwright, proposa au baron d'Æhrenthal une formule de réponse qui serait adressée à l'Autriche par la Serbie, d'accord avec les puissances. M. d'Æhrenthal repoussa la formule anglaise et en proposa à son tour une autre que le cabinet de Londres estima inacceptable, mais dont il s'inspira, dans un large esprit de conciliation, pour modifier son premier texte. Sur ces entrefaites, le 25 mars, la Russie, cédant de son côté aux pressantes sollicitations de l'Allemagne, se décida brusquement à reconnaître sans réserve l'annexion de la Bosnie-Herzégovine. Voici la note officieuse communiquée à ce sujet, le 26 mars, par l'agence télégraphique de Saint-Pétersbourg :

A l'occasion des négociations qui ont lieu à Vienne sur la formule de la déclaration serbe, on avait émis l'idée que le cabinet de Vienne pourrait adresser une note aux puissances où, rappelant la communication des protocoles austro-turcs, il demanderait leur adhésion à l'abrogation de l'article 25 du traité de Berlin. Les puissances devraient pouvoir formuler cette adhésion dans des notes de réponse. Afin de faire tout ce qui dépendait de lui pour atténuer l'extrême tension dont on craint de voir naître un conflit belliqueux entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie et le Monténégro, et afin de permettre aux puissances de se mettre plus facilement d'accord avec le cabinet de Vienne sur la formule de la déclaration serbe, le cabinet de Pétersbourg a déclaré approuver cette procédure.

L'attitude de la Russie, la première intéressée dans la question des Balkans, dictait leur conduite aux puissances de la Triple Entente. Et en effet, le 27 mars, un communiqué officieux de Vienne apprenait que l'entente s'était enfin établie entre sir Fairfax Cartwright et M. d'Æhrenthal pour l'établissement de la formule si laborieusement discutée, et que les cabinets de Paris et de Pétersbourg donneraient leur adhésion à cette même formule.

Dans ces conditions, et devant l'accord ainsi réalisé des puissances, la Serbie ne pouvait que s'incliner et se soumettre à la brutalité des faits. C'est ce qu'elle a fait avec une dignité dont l'Europe devra lui savoir gré.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La commission parlementaire d'enquête sur la marine.* — Le 25 mars, la Chambre des députés, sur une motion de M. Delcassé, a décidé de nommer une commission d'enquête de trente-trois membres, chargée d'examiner la situation actuelle de la marine française et d'arrêter la méthode à suivre pour assurer la mise en état de nos forces navales. La commission a été élue le lendemain par les bureaux de la Chambre et a aussitôt constitué son bureau, sous la présidence de M. Delcassé avec, comme vice-présidents, MM. Chapuis, l'amiral Bienaimé, Colliard, Bignon et Massé. La commission devra déposer ses conclusions avant la fin de la session ordinaire, de manière que la Chambre puisse statuer en temps utile, c'est-à-dire vers le mois de juin.

— *La Ligue maritime française.* — M. le vice-amiral Gervais, qui avait avisé, depuis quelque temps, certains membres du Comité de la Ligue maritime française de son intention de ne pas demander le renouvellement de son mandat de président, a annoncé officiellement au Comité de la Ligue la décision qu'il a prise. Malgré les plus pressantes instances, il a persisté dans cette décision, et c'est M. Pierre Baudin, sénateur, que le Comité de la Ligue maritime a élu pour le remplacer. L'amiral Gervais exerçait, depuis quatre ans, avec l'autorité, l'élévation et l'ardeur que l'on sait, ses fonctions de président. Incarnation vivante de cette marine qu'il a toujours et partout si passionnément aimée et si glorieusement servie, il avait trouvé ce moyen de la servir encore ; et le rayonnement de sa haute conscience a été une des grandes forces de la Ligue maritime.

— *Une conférence de M. Augustin Bernard sur la question marocaine.* — Au dernier déjeuner mensuel de la Fédération des Industriels et des Commerçants français, M. Augustin Bernard a parlé ainsi de nos intérêts économiques au Maroc.

La question du Maroc, a-t-il dit, après avoir été une question de politique générale, est redevenue une question de politique africaine pour la France seule et une question exclusivement économique pour les autres puissances.

Il faut s'en féliciter. Mais le Maroc, déjà fortement hypothéqué par les

conventions franco-anglaise et franco-espagnole, puis par l'Acte d'Algésiras, l'est plus encore par la convention franco-allemande du 9 février dernier; et l'on peut se demander si nous n'allons pas faire les frais de la pénétration au profit de nos concurrents.

Espérons qu'il n'en sera pas ainsi. Si grande ouverte que soit la porte, il est toujours important d'être en bons termes avec le portier. Nous avons d'ailleurs une entrée particulière, c'est celle qui ouvre sur l'Algérie; c'est donc de ce côté surtout que nous devons agir.

Du côté de l'Atlantique, tout en soutenant énergiquement nos nationaux et leurs entreprises, n'allons pas trop vite, sous peine de créer à l'Algérie-Tunisie une concurrence redoutable et de voir les avantages obtenus par nous profiter surtout à nos rivaux.

Associons le plus largement possible les indigènes à notre pénétration économique. Il est indiscutable que les capitaux français et les Français participeront au Maroc aux entreprises étrangères ou internationales. Mais il faudra toujours faire en sorte que nos intérêts propres soient sauvegardés. C'est question de tact et de mesure.

Après M. Augustin Bernard, M. Gabriel Hanotaux s'est déclaré partisan de voies ferrées gagnant le Maroc depuis l'Algérie et augmentant insensiblement notre zône d'influence.

Allemagne. — *Les projets de voyage de l'empereur Guillaume II.* — L'*Observer* vient de publier les renseignements suivants sur les projets de voyage de l'empereur Guillaume II. Selon ses habitudes, l'Empereur ira passer les premiers jours du printemps à sa résidence de Postdam : mais cette année, en raison des difficultés de la politique tant intérieure qu'extérieure, l'Empereur a décidé de maintenir les deux cours séparées, celle de Postdam et celle de Berlin. L'Empereur passera donc les nuits à son nouveau palais de Postdam et pendant le jour reviendra à son château de Berlin pour y conférer avec son chancelier et ses ministres des questions politiques, militaires et navales. Le *Hohenzollern*, récemment entré en collision dans la mer du Nord avec le steamer norvégien *Pors*, a quitté l'arsenal de Wilhemshaven après les réparations nécessaires et est actuellement en route pour la Méditerranée. L'empereur et l'impératrice devront s'embarquer à Venise vers le milieu d'avril pour faire une croisière en Méditerranée pendant une semaine, passer une quinzaine à leur palais d'été de Corfou-l'Archilléon, visiter Messine et rentrer en Allemagne en mai pour une cure à Wiesbaden. Les journaux allemands parlent comme possible d'une entrevue entre le roi Edouard VII et l'empereur Guillaume II, et on insinue que l'ex-président Roosevelt, qui doit arriver incessamment à Gênes, retarderait son départ pour l'Afrique pour se rencontrer avec l'empereur d'Allemagne.

Angleterre. — *Le budget de la marine à la Chambre des Communes.* — La Chambre des Communes discute en ce moment le budget de la marine anglaise, et cette discussion a pris cette année une importance toute spéciale. Les débats ont commencé par un discours de

M. Mac Kenna, premier lord de l'Amirauté, qui a exposé que le budget naval anglais s'élève cette année à 35.142.700 livres sterling, en augmentation de 2.823.200 livres sur celui de l'année courante.

Ce n'est pas, a déclaré le ministre, d'un cœur léger que le gouvernement propose cette augmentation dans les dépenses navales, mais la sécurité du pays l'exige. Un pays insulaire, un pays dont les possessions sont dispersées à travers le monde et dont le commerce a une pareille importance, doit maintenir une marine assez forte pour se protéger contre toute invasion, pour défendre ses colonies et empêcher la destruction de son commerce en temps de guerre.

La Grande-Bretagne ne peut jamais dire d'avance quelles seront les limites de sa force navale. Elle doit, pour dresser son budget naval, se guider sur les autres puissances. Or, certaines puissances développent aujourd'hui avec rapidité leurs forces navales, l'Allemagne surtout.

Le ministre ajoute à ce propos qu'il ne citera l'Allemagne qu'au point de vue arithmétique : en dehors de ce point de vue, il n'a pas d'opinion à exprimer, sauf celle de son admiration respectueuse pour l'état de perfectionnement administratif et la valeur professionnelle de la marine de guerre allemande ; puis il continue ainsi :

La création du type *Dreadnought* a sensiblement réduit la durée de l'existence de nos anciennes flottes.

On a évalué quelle serait la force de la flotte anglaise en 1912 et quelques-uns se sont effrayés du chiffre qui leur a été fourni. Mais il faut se rappeler que si nous avons, en 1912, une douzaine de *Dreadnought* et d'*Invincible* de plus, une douzaine d'autres vaisseaux auront pu être éliminés du service de la flotte sans pouvoir être retenus, à moins d'une augmentation de personnel et de bassins hors de toute proportion avec leur valeur réelle.

En mettant de côté les *Invincible*, la flotte anglaise, à l'heure actuelle, a une cinquantaine de cuirassés de première ligne. Il s'agit pour elle de ne pas se laisser devancer dans le nombre des navires du type le plus puissant. Le moment viendra où tous les vaisseaux appartenant à un type antérieur à celui du *Dreadnought* seront relégués à la vieille ferraille et où le maintien de la sécurité navale de l'Angleterre dépendra uniquement de ce qu'elle aura le plus grand nombre de *Dreadnought*.

Les chantiers allemands rivalisent avec les chantiers anglais pour ce qui est de la rapidité de construction et d'armement. L'Allemagne a déjà quatorze *Dreadnought* en train d'être armés ; elle en construit trois autres et elle a sur nous une avance égale en ce qui concerne les canons, etc. Elle dépasse déjà son programme pour 1911.

Il importe à l'Angleterre de ne pas rester en arrière en ce qui concerne la construction du plus grand nombre de navires du type le plus récent et le meilleur.

On ne peut concentrer dans les eaux métropolitaines que des vaisseaux du type *Invincible*, car il y a des escadres à maintenir dans les mers de Chine, dans l'océan Indien, en Australie et dans le Sud de l'Afrique. On ne peut faire de réduction, sinon toutes les colonies et toutes les Chambres de commerce se plaindraient.

D'ailleurs, nous aurions même, en cas de guerre, à augmenter le nombre

des vaisseaux de nos escadres dans les mers étrangères, car il nous est absolument nécessaire que les routes commerciales des mers restent ouvertes à notre marine de guerre et à notre marine marchande. Sinon, c'en serait fait de notre commerce d'exportation et de notre industrie de transport.

La première division de la flotte métropolitaine sera dorénavant composée exclusivement de *Dreadnought* et elle aura pour bases Portland ou Rosyth.

La deuxième division se composera de huit vaisseaux du type *King-Edward*. Elle aura alternativement pour base Rosyth ou Portland.

La flotte de l'Atlantique aura pour basse alternativement Douvres ou Beerhaven.

Cette nouvelle organisation de la flotte nous donnera une grande concentration de forces et maintiendra la flotte à portée des cuirassés servant de dépôts.

Prenant la parole après le premier lord de l'Amirauté, M. Balfour a déclaré très fortement que « la marine anglaise est dans un état « qui constitue un danger national et que le programme du gouver- « nement est absolument insuffisant ».

M. Asquith s'est alors attaché à réfuter les critiques de M. Balfour et a protesté que le gouvernement avait toujours eu soin de prendre toutes ses mesures pour pouvoir à n'importe quel moment « accé- « lérer la construction au cas où cela serait nécessaire. » M. Asquith a conclu ainsi :

Nous reconnaissons que le gouvernement s'est trompé en pensant que le programme naval que l'Allemagne s'était tracé sur le papier non seulement ne serait pas dépassé, mais qu'il ne serait même pas réalisé. Or, cet automne, on a appris que l'Allemagne était déjà en train de construire quatre navires de son programme de 1909-1910, et c'est cette nouvelle aussi grave qu'inattendue qui a amené le gouvernement à modifier ses premières intentions. L'Allemagne a développé de façon considérable ses constructions navales et ses armements. L'Angleterre n'a plus sur elle l'avantage qu'au point de vue de la rapidité de la construction. Aussi le gouvernement pense-t-il, dans de pareilles circonstances, que la Chambre y regardera à deux fois avant de refuser les autorisations qu'on lui demande.

La Chambre a voté ensuite, par 322 voix contre 83, le passage à la discussion des articles.

— *L'expédition Shackleton au Pôle Sud.* — Les journaux anglais viennent d'annoncer, d'après un télégramme de Half Thoon Bay que l'expédition antarctique du lieutenant Shackleton de retour en Nouvelle-Zélande, a atteint, le 9 janvier 1909, 88° 23′ de latitude Sud par 162° de longitude est, soit un point situé à 180 kilomètres du pôle Sud, battant de 340 milles le record établi par le capitaine Scott du *Discovery* en décembre 1902 et de toutes les expéditions polaires. Le pôle magnétique a été déterminé par 72° 25′ de latitude et 154° de longitude Est de Greenwich.

D'après le *Times*, la distance parcourue sur la glace par l'expédition, après avoir quitté le *Nemrod*, a été de 1.708 milles, effectués en 128 jours. L'hiver n'a pas été rigoureux et la température n'est pas descendue à plus de 40° Fahrenheit au-dessous de zéro. Tous les membres de l'expédition sont en bonne santé, il n'y a pas eu à déplorer la perte d'un seul homme.

Le *Daily Mail* publie un long télégramme d'où il résulte que l'expédition a découvert huit chaînes de montagnes, qu'elle a exploré une centaine de sommets, qu'elle a fait l'ascension du volcan Erébus, haut de 13.120 pieds, qu'elle a déterminé de nouvelles côtes et des montagnes élevées à l'Ouest de la terre de Victoria, qu'elle a découvert des gisements de houille dans le continent antarctique, et qu'elle a réussi à réfuter la théorie suivant laquelle il existerait autour du pôle Sud une zone de calme atmosphérique.

Danemark. — *Les élections municipales et l'électorat des femmes.* — Le résultat des élections municipales au Danemark, auxquelles les femmes viennent de participer pour la première fois, a nettement servi la cause conservatrice. La réforme électorale danoise a porté de 55.000 à 125.000 le nombre des électeurs communaux de Copenhague. Viennent d'être élus : 20 socialistes (dont 2 femmes), 5 radicaux (dont 2 femmes), 16 antisocialistes (dont 2 femmes) et un candidat féminin « indépendant ». Le précédent Conseil municipal de Copenhague comptait : 20 socialistes, 9 radicaux, 2 modérés et 11 conservateurs. Il apparaît donc clairement que la réforme électorale a avantagé la coalition antisocialiste au détriment des radicaux.

Ce résultat n'a pas laissé d'étonner et d'irriter les socialistes qui s'attendaient à tout autre chose. Il a rassuré, au contraire, certains conservateurs qui, jusqu'au dernier moment, avaient mené contre le vote des femmes une campagne très vive.

A noter que les femmes ont fait usage, dans une grande proportion, du droit nouveau qui leur était octroyé. A Copenhague, 75 % des « électrices inscrites » ont pris part au vote. Le cens électoral avait été en leur faveur abaissé à 5 couronnes. Les conditions pour l'électorat des femmes sont d'ailleurs les mêmes que pour l'électorat des hommes. Entre femmes mariées et célibataires la loi n'établit aucune distinction.

Les élections générales pour le Folkething danois auront lieu au mois de mai. La plate-forme principale des élections sera le projet de défense nationale dont il a été déjà beaucoup parlé. Le résultat de cette importante consultation nationale est difficile à prévoir. Mais on observe déjà que les partis avancés, qui hier préconisaient la participation des femmes à l'ensemble de la vie politique danoise, se montrent moins enthousiastes, alors que les partis conservateurs, au contraire, marquent au vote des femmes une moindre hostilité.

Dans le même numéro du *Times*, contenant le résultat des élections municipales danoises, on peut lire une intéressante lettre où lord Curzon s'exprime très énergiquement dans un sens hostile à l'élec-

torat féminin. A titre de document, étant donné l'importance de la question, nous reproduisons la conclusion de l'illustre homme d'Etat anglais :

Je déclare énergiquement, écrit lord Curzon, que cette réforme n'est pas souhaitable. Les femmes sont en minorité par rapport aux hommes dans tous les territoires, dans toutes les colonies de l'empire britannique, sauf en Grande-Bretagne. Mais en Grande-Bretagne, d'où l'empire, en dernier ressort, est gouverné, je crois que les femmes l'emportent de beaucoup sur les hommes. Par conséquent, si on leur accorde le droit de vote et si on l'étend, comme il est inévitable (comment exclure du droit de vote, en effet, les femmes mariées ? un temps viendra où la force politique prédominante dans l'empire britanniqne reposera aux mains des femmes. Je ne suis pas préparé à admettre que les destinées de l'Inde et des colonies du Royaume-Uni dépendent en fin de compte du vote des femmes. C'est aux hommes de livrer les batailles, de reculer les frontières, de diriger l'administration et de porter les fardeaux de l'empire. Le domaine des femmes est ailleurs.

Hollande. — *La question de la régence.* — Le gouvernement hollandais vient de faire ratifier par les deux Chambres des États généraux les projets de loi concernant la régence et la tutelle en prévision de la naissance d'un infant royal. La régence sera confiée à la reine-mère, la reine Emma, le gouvernement voulant ainsi lui exprimer la gratitude de la nation pour l'habileté avec laquelle elle a conduit les affaires publiques jusqu'à la majorité de la reine Wilhelmine. A son défaut, le projet de loi stipule que le prince consort sera régent.

Si le prince consort, étant régent, acceptait la souveraineté d'une puissance étrangère, il perdrait la régence de droit, et ce, dans un délai de trois mois, à moins qu'une loi ne le maintienne dans la régence pendant ce délai. La tutelle de l'infant sera confiée à son père, le prince consort; il sera assisté comme tuteur par un Conseil de tutelle siégeant à La Haye et composé de quatre Néerlandais qui seront nommés ultérieurement, puis du vice-président et des membres du Conseil d'État, du président de la Cour des comptes et du procureur de la reine auprès de la Cour de cassation. Le projet de loi pour la tutelle est, d'ailleurs, le même que celui de 1888 concernant la reine Wilhelmine. Le prince consort se verrait enlever son droit de tutelle dans le cas où il aurait perdu sa nationalité ou s'établirait à l'étranger.

Italie. — *Le résultat définitif des élections législatives.* — Les résultats du scrutin de ballottage qui a eu lieu le 14 mars ont encore accentué le succès des partis de gauche. En somme, ce qui caractérise les élections en général, en outre de l'échec du parti catholique, c'est la disparition presque complète de quelques vieux partis, souvenir des anciennes luttes politiques : les zanardelliens et les rudiniens, dont les nouveaux électeurs non cléricaux semblent aller nettement vers l'extrême gauche. On peut évaluer au moins à 104 le nombre

des députés qui désormais constitueront le bloc de l'extrême-gauche, qui sera plus ou moins ostensiblement dirigé par M. Bissolati, directeur de l'*Avanti*, et avec qui tout gouvernement devra compter.

— *L'ouverture de la Chambre et le discours du trône.* — La vingt-troisième législature italienne a été ouverte, le 24 mars, avec le cérémonial d'usage. Le roi a prononcé le discours du trône suivant :

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Dans la solennité de ce jour, pendant que ma parole s'adresse à vous pour formuler mes vœux au début des travaux de la législature qui s'ouvre, je sens encore plus intense ce chagrin qui reste encore profond dans mon âme.

La rage destructrice de la nature, immense et terrible comme elle ne le fut jamais, a ouvert la plaie la plus cruelle dans le cœur de la patrie, atterrant deux villes entre les plus nobles et belles dont l'Italie était fière et affligeant des régions entières de ruines et de deuils.

Il a été cependant réconfortant de constater qu'en présence de l'horrible catastrophe se sont dressés des héroïsmes individuels et des vertus collectives. Pendant que l'armée de terre et de mer, avec la conscience de remplir son propre devoir et un haut esprit d'abnégation, s'adonnait à l'œuvre difficile et dangereuse de secours, une concorde émouvante et fraternelle serrait les Italiens de tous les rangs et de toutes les régions dans un même élan d'amour, de charité et de sacrifice ; en même temps, par un exemple lumineux de solidarité humaine, toutes les nations civilisées, participant à notre malheur, ont offert leur cœur et leurs bras ; leurs braves fils prodiguèrent aux survivants les soins les plus providentiels et nous réconfortèrent de leur sympathie amicale, ce qui montra que la douleur de l'Italie a apparu et a été vraiment la douleur du monde.

Que le sentiment de reconnaissance que j'exprime à tout le monde aille confirmer notre décision que Messine et Reggio renaissent à l'avenir, dignes de leur passé glorieux.

Cette résolution a été manifestée fermement par la législature qui vient d'être close, scellant ainsi noblement son œuvre.

Maintenant, vous, messieurs, qui recueillez son héritage sacré, vous voudrez certainement l'assumer de nouveau et la confirmer.

Le développement tranquille et sûr de l'activité nationale est sauvegardé par les vertus de notre armée et de notre marine pour lesquelles le cœur de l'Italie vibre toujours de fierté et de reconnaissance.

Le Parlement s'occupera avec empressement de l'augmentation de la puissance de l'armée et de la marine, et de les faire profiter des progrès techniques. Il faudra aussi les adapter aux conditions sociales actuelles, afin qu'elles garantissent toujours mieux la défense de la patrie, ce qui constitue le premier et le plus sacré de tous les devoirs.

Ainsi pourra se maintenir et s'accroître le tribut que l'Italie a apporté au maintien de la paix.

L'Italie, jouissant des bienfaits inestimables de la paix, éprouve profondément le sentiment de la responsabilité qui incombe à tout peuple civilisé relativement à la conservation de la paix.

L'Italie est restée constamment fidèle à son système d'alliances, qui a été le facteur essentiel de l'équilibre pacifique européen. Sincèrement cordiale dans ses amitiés avec les autres puissances, l'Italie peut bien affir-

mer avoir contribué à assurer la concorde internationale et reste fermement décidée dans cette résolution.

En vertu même de l'esprit conciliant qui anime aujourd'hui tous les Etats, quelques-unes des questions délicates dans la péninsule balkanique ont été acheminées vers une solution pacifique; et je veux exprimer mon espoir confiant, que l'accord désiré puisse être rapidement atteint aussi sur d'autres questions qui sont encore en suspens.

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Il y a cinquante années, l'Italie, dans l'union magnifique du prince et du peuple, allait entreprendre l'œuvre héroïque de sa résurrection. Pendant ces cinquante années, à travers des périodes d'incertitude et de malheur, surmontant les méfiances timides et enrayant les impatiences audacieuses, le peuple italien a poursuivi d'une allure toujours plus ferme et plus sûre son élévation intellectuelle, économique et morale.

Si cette grande transformation a pu s'accomplir, cela est dû surtout à une bienfaisante et efficace liberté et à un système d'éducation grâce auquel non seulement les individus, mais aussi les classes sociales et le peuple entier acquièrent en même temps que le sentiment de leur valeur et de leur dignité, la conscience de leur devoir et de leur responsabilité.

Et si, comme je n'en doute pas, s'accroît également et se fortifie cet esprit de discipline qui seul peut donner de l'efficacité à un effort collectif, l'Italie ne pourra pas ne pas atteindre le but que lui indiquent sa gloire séculaire et sa jeunesse florissante.

Roumanie. — *Remaniements ministériels.* — A la suite de difficultés parlementaires soulevées par la présence du général Averesco dans le cabinet, le ministère a donné sa démission. Le roi a chargé M. Bratiano de reconstituer le cabinet. Tous les ministres conservent leur portefeuille, sauf M. Averesco. M. Stelian, ministre de la Justice, a pris l'intérim de la guerre.

— *L'émancipation des Dobroudjiens.* — Le Sénat a voté la loi accordant des droits politiques aux Dobroudjiens. On sait que la Dobroudja, située entre le bas Danube et la mer Noire, est une ancienne province qui fut incorporée à la Roumanie lors de la reconnaissance de son indépendance par le traité de Berlin, en 1878. Sa population, un mélange de Turcomans, de Tatars, de Roumains, de Grecs, d'Arméniens et de juifs, n'avait pas joui, jusqu'à présent, des mêmes droits politiques que celles des provinces moldo-valaques de la Roumanie.

Serbie. — *La renonciation du prince Georges.* — Le prince héritier de Serbie, le prince Georges, violemment attaqué par ses adversaires politiques, à l'occasion de la mort accidentelle de son valet de chambre, dont on lui imputait la responsabilité, a adressé au roi Pierre Ier et à son gouvernement sa renonciation au trône de Serbie, afin de pouvoir se défendre plus librement des accusations portées

contre lui. Cette renonciation ayant été acceptée, le deuxième fils du roi, le prince Alexandre, a été proclamé prince héritier.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La décentralisation de l'Indo-Chine.* — Le ministre des Colonies, M. Milliès-Lacroix, vient de prendre, à l'égard de l'Indo-Chine, une série de décrets qui constituent une réaction contre l'œuvre centralisatrice accomplie précédemment.

Cette conception centralisatrice, dit le ministre dans le rapport préliminaire à ces décrets, a eu certes sa raison d'être au moment où elle a été adoptée et a donné alors des résultats, mais elle ne répond plus à la situation actuelle de l'union indo-chinoise dans laquelle le rôle du gouverneur général doit maintenant être surtout un rôle politique et de direction.

Je signalais en même temps à M. Klobukowski la nécessité de renforcer l'autorité du lieutenant gouverneur et des résidents supérieurs sur les différents services qui se trouveraient dorénavant placés sous leurs ordres.

Le gouverneur général, s'inspirant de ces suggestions et après consultation du Conseil supérieur, m'a soumis trois projets de décret.

Le premier a pour but de supprimer la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts, tout en maintenant, dans chacune des parties de l'union, les directions locales sous l'autorité du lieutenant gouverneur et des résidents supérieurs, et de placer près du gouverneur général un inspecteur-conseil chargé de l'éclairer sur toutes les questions agricoles et commerciales et de contrôler les directions locales.

Le second tend à supprimer la direction générale de l'instruction publique, tout en conservant dans chacune des parties de l'union les directions locales sous l'autorité du lieutenant gouverneur et des résidents supérieurs et de placer près du gouverneur général un inspecteur-conseil chargé de l'éclairer sur toutes les questions d'enseignement et de contrôler également les directions locales.

Enfin le troisième rattache l'école de médecine de l'Indo-Chine à la résidence supérieure du Tonkin.

Tel est, en effet, le sens des trois décrets qui suivent. Disons cependant que le service forestier reste autonome, ayant à sa tête un directeur placé directement sous les ordres du gouverneur général.

— *Un engagement avec les pirates à la fontière du Siam.* — Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient d'informer par câblogramme le ministre des colonies qu'une bande de pirates, formée en territoire siamois, a attaqué un de nos postes du Cambodge, aux environs de Muong, entre Battambang et Chantaboum. Le lieutenant Thimonier a été tué et le sergent Baritel blessé. Les assaillants ont eu de nombreux tués et blessés, parmi lesquels leurs chefs. Il ne semble pas que cet engagement dépasse les proportions d'un incident de frontière, mais il révèle la nécessité d'une surveillance plus étroite.

M. Klobukowski fait savoir, d'autre part, qu'au Tonkin une bande d'un lieutenant du Dé-Tham, forte de 50 fusils, a été dispersée par un

inspecteur de la garde civile et a laissé sur le terrain sept morts et deux blessés ; de notre côté, il n'y a eu aucune perte non plus qu'aucun blessé.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'ambassade de M. Regnault à Fez.* — L'ambassade française a dû quitter Fez le 25. Elle se proposait de faire des marches rapides de façon à arriver demain à Larache, d'où elle gagnera Tanger par mer. M. Regnault, après un arrêt de quelques jours à Tanger, ira à Paris rendre compte de sa mission.

Un accord général a été signé sur toutes les questions dont M. Regnault a entretenu le sultan. Les précisions et les modalités d'application que comporte cet accord seront arrêtées prochainement à Paris, avec la mission marocaine qui doit s'y rendre. Les questions relatives à la frontière algéro-marocaine ont été notamment l'objet d'un accord complet et détaillé. Après de laborieuses négociations, Moulaï Hafid a accepté d'exécuter tous les engagements résultant des conventions de 1901 et de 1902. Ce résultat général de la mission, quoique obtenu difficilement, est cependant satisfaisant.

— *La situation dans la Chaouïa : déclarations du général d'Amade.* — Le *Temps* a publié, dans son numéro du 19 mars, les intéressantes déclarations suivantes du général d'Amade :

J'ai rapporté de ma dernière tournée d'inspection l'impression très nette que les Chaouïa sont réellement satisfaits de la paix que nous leur avons donnée, et je crois que cette paix sera durable. Ces paysans guerriers, qui vivaient depuis longtemps dans l'anarchie la plus complète, abhorraient l'autorité parce qu'ils n'en connaissaient que l'arbitraire et les exactions des caïds ; et il a fallu notre contact pour leur faire apprécier les avantages d'un pouvoir solidement établi, imposant partout l'ordre, la justice et la sécurité.

Les différentes colonies européennes de Casablanca, elles aussi, sont venues à nous et s'en remettent de plus en plus à notre autorité pour la défense de leurs intérêts et le maintien de l'ordre et de la sécurité. Il n'est plus question de l'hostilité que certains de leurs membres ont longtemps témoignée à notre action au Maroc, et les relations du corps de débarquement sont aujourd'hui correctes avec toutes, cordiales avec la plupart d'entre elles.

Quant aux indigènes, ils nous ont craints d'abord, acceptés ensuite ; aujourd'hui, ils sollicitent notre présence. Et après nous avoir vaillamment combattus, ils ont accepté sans rancune la main loyale que nous leur avons tendue et sont devenus nos collaborateurs dans l'œuvre civilisatrice que nous avons entreprise au Maroc. Ils ont si bien compris les avantages du nouveau régime, que de partout ils viennent nous demander de leur envoyer des garnisons.

Et ce ne sont pas les Chaouïa seuls qui nous réclament ; de toutes les régions voisines, des Tedla, des Sraghna, des Rahamna et des Doukkàla, il arrive constamment des députations pour nous supplier d'aller mettre l'ordre chez eux. Ne pouvant nous rendre à leurs désirs, nous avons obtenu

qu'un grand nombre de groupes de ces tribus pussent s'installer provisoirement chez les Chaouia, où ils bénéficient, comme ceux-ci, de la « paix française ». Plus tard, quand ils rentreront dans leurs tribus, ils se feront les propagateurs des principes qu'ils auront vu appliquer chez leurs hôtes par les autorités militaires françaises.

Le caractère des indigènes de cette région a du reste avec notre tempérament français certaines affinités précieuses pour un travail en commun. Ce sont des paysans intelligents, laborieux, âpres au gain qui, avec le matériel primitif dont ils disposent, obtiennent de la terre le maximum de rendement. Pour les labours, les semailles, le sarclage, il n'y a pas grand'chose à leur apprendre ; mais pour faire la moisson, l'engerbage, le battage, on pourrait réaliser des progrès en leur fournissant des machines agricoles ; et peut-être y aurait-il là, dans cette région si fertile et si riche en céréales, à introduire une forme nouvelle de l'association agricole : l'Européen fournirait le matériel ou offrirait à l'indigène de moissonner ses champs, et celui-ci payerait en grains.

On rendrait ainsi un grand service à l'agriculture par l'institution d'une banque agricole ou d'une organisation de mutualité indigène pour prêter à un taux raisonnable de l'argent aux particuliers marocains. Le placement serait garanti par la récolte. Cette institution, dont l'organisation pourrait être placée sous le contrôle désintéressé des fonctionnaires de notre service de renseignements, mettrait fin à l'exploitation des agriculteurs par les ouvriers.

L'association agricole sous toutes ses formes, qui rapproche l'Européen du bédouin de l'intérieur, constitue du reste le meilleur moyen de pénétration ; car la propriété est si morcelée qu'il n'est guère possible de faire là-bas de la grande culture. Il y a place, en outre, pour des commerçants, des industriels et des artisans. Mais quel que soit le genre d'activité qu'il choisira, qu'il s'agisse de commerce, d'agriculture ou d'élevage, il faut que l'Européen traite les indigènes en égaux et avec loyauté et correction : ce n'est qu'à cette condition qu'il réussira et qu'il collaborera utilement à la pénétration pacifique.

Il serait bon que d'autres bras que ceux de nos soldats s'attellent maintenant à la besogne et aillent semer dans le sillon que nous avons tracé. Le Maroc est appelé un jour à faire à l'Algérie une concurrence sérieuse, et afin que cette concurrence ne devienne pas désastreuse pour notre influence dans l'Afrique du Nord, il est nécessaire que nos compatriotes assurent à la France la part qui lui revient dans le développement économique de l'empire chérifien. — *D. F. W.*

Tunisie. — *Autorisation d'un emprunt de 75 millions.* — Le 27 mars le *Journal Officiel* a publié un décret autorisant le gouvernement tunisien à réaliser par voie d'emprunt le solde de la somme de 75 millions prévus par la loi du 10 janvier 1907, soit 35 millions, à affecter savoir : à des travaux de chemins de fer pour 28.300.000 francs ; à des travaux de routes pour 6.700.000 francs.

Congo-français. — *Le Lieutenant gouverneur du Moyen-Congo.* — Le décret du 11 février 1906 portant réorganisation des possessions du Congo français et dépendances avait prévu que la colonie du Moyen-Congo serait placée sous l'autorité immédiate d'un administrateur en

chef, faisant fonctions de lieutenant gouverneur. Il a paru que le moment était venu de placer à la tête de cette colonie, comme dans les autres Colonies du groupe, un lieutenant gouverneur. Le ministre des colonies vient de prendre un décret dans ce sens et de nommer lieutenant gouverneur du Moyen-Congo M. Adolphe Cureau, administrateur en chef de 1re classe. M. Cureau, docteur en médecine, avait été l'un des collaborateurs de M. de Brazza et avait fait partie de la mission que celui-ci emmena au Congo en 1905.

Afrique Occidentale. — *Les opérations du colonel Gouraud dans l'Adrar* — Le ministre des Colonies vient de recevoir du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française une information suivant laquelle le colonel Gouraud télégraphie de Nijane, le 25 février dernier, qu'il a quitté Atar le 17 février en y laissant deux compagnies et un canon, pendant que lui-même circule dans le pays. Il dit que la situation à Atar est très bonne. L'attitude des habitants du Ksar et des environs est très satisfaisante.

Notre politique continue à tendre vers la pacification. Le colonel Gouraud a reçu les soumissions des groupes Oulet Agbar de Mayouf, qui ont versé une amende de guerre. Les tribus groupées dans l'Inchiri autour de l'émir paraissent de plus en plus divisées sur la conduite à tenir ; quelques-unes se seraient décidées à se soumettre.

— *La ligne télégraphique de Zinder.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française vient de câbler au ministre des Colonies que la ligne télégraphique arrive maintenant à Zinder et que le bureau est ouvert depuis le 2 mars courant à la télégraphie officielle et privée. Ce résultat est d'autant plus remarquable qu'il a été obtenu avec une grande rapidité d'exécution.

— *Meurtre d'un administrateur en Guinée.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française vient d'informer le ministre des Colonies que M. Bastié, administrateur des colonies, a été assassiné le 13 courant à Kora, dans la Haute-Guinée. Le gouverneur général ajoute qu'il s'agit d'un meurtre isolé, dont l'instigateur serait un habitant de Ditinn, réputé atteint de folie. Kora se trouve dans la région du Sabé.

Madagascar. — *L'interdiction de l'opium.* — Sur la proposition de M. Augagneur, gouverneur général de Madagascar, M. Milliès-Lacroix, vient de prendre un décret, publié à l'*Officiel* de ce jour, et qui a pour objet de réglementer strictement l'importation, la vente et la détention de l'opium dans cette colonie. Déjà un décret du 31 août 1908 y interdisait les fumeries d'opium, mais cette interdiction serait, en effet, tout à fait illusoire et le délit de tenue de fumerie absolument insaisissable si l'administration ne pouvait exercer sur la drogue elle-même un contrôle très exact de son introduction.

— *Troubles à Diégo-Suarez.* — Le gouverneur général de Madagascar a fait connaître par courrier au ministre des Colonies que des actes de brigandage, d'ailleurs isolés et peu importants, se sont produits aux mois de décembre 1908 et de janvier 1909 dans la province de Diégo-Suarez. M. Augagneur signale que toutes les mesures d'ordre ont été prises en temps utile et que ces incidents n'ont pas eu de suite.

IV. — AMÉRIQUE.

Etats-Unis. — *Le nouveau projet de tarifs douaniers.* — Le Congrès américain s'est réuni le 15 mars, en session extraordinaire, sur la convocation du président Taft, afin d'étudier la revision de la loi Dingley. M. Payne, président de la commission du tarif, a déposé le nouveau projet douanier qui doit permettre, a-t-il dit, de combler le déficit du trésor. Voici, d'après le *Temps*, l'analyse de ce projet :

Les droits sur tous les articles de luxe seront augmentés, comme source de revenu, mais un bien plus grand nombre seront diminués afin que les outils, les logements, les vêtements et la vie en général de la population soient moins chers.

Le bill propose un droit de 60 % *ad valorem* sur la parfumerie, les articles de toilette, de 20 % sur les savons de fantaisie, de 30 % en moyenne sur les épices, diverses augmentations sur les cotonnades, la bonneterie, le papier, les épreuves lithographiques, les papiers peints.

Il réduit les droits sur les borax, les vernis, les verres à vitres, les métaux bruts et ouvrés, la coutellerie, les bois de charpente non équarris, les tapis, les cordages.

Il accorde l'entrée en franchise aux cuirs et peaux, à la pulpe de bois, au minerai de fer, aux charbons bitumineux, au chanvre, au jute et aux textiles.

Il maintient pour le café l'entrée libre de droits. Il établit toutefois sur les cafés importés de pays qui frappent les cafés des Etats-Unis de droits de douane un droit d'entrée d'une valeur égale à ces droits.

Un droit de 9 cents par livre serait créé sur le thé.

Les objets d'art datant de plus de vingt ans seront admis en franchise.

Dans ses grandes lignes, le bill tend à abaisser les droits sur les articles de première nécessité, les matières premières, ainsi que sur les articles similaires à ceux fabriqués par les trusts et les grandes corporations.

Les fortes réductions d'environ 50 % proposées pour les fers et aciers, qui affectent sérieusement le trust de l'acier, ont causé de la surprise chez les manufacturiers qui croyaient qu'elles ne dépasseraient pas une moyenne de 25 à 30 %.

Les métallurgistes envisagent une réduction de 10 % des salaires des ouvriers, mesure qui vient d'être adoptée par les Sociétés de l'acier du Maryland et de Pensylvanie. La réduction du tarif ne leur permet de lutter contre la concurrence européenne qui va en résulter, disent-ils, qu'avec une main-d'œuvre à meilleur marché. En réalité, les trusts veulent par cette diminution des salaires rendre le *tariff bill* impopulaire.

Le bill Payne prévoit un tarif minimum et un tarif maximum, assurant des droits différentiels d'environ 20 % en faveur des nations qui ne frappent pas de droits de douane spéciaux les produits américains. Il

établit le libre-échange réciproque avec les Philippines et prescrit la limite de la quantité de sucres et de tabacs qui pourra être reçue chaque année en franchise.

En matière de brevets d'invention, le bill propose que les étrangers soient traités aux Etats-Unis comme seront traités les citoyens américains dans les pays respectifs de ces étrangers.

Des dispositions seront prises pour la dénonciation dans les délais prévus des accords commerciaux existant avec les autres nations.

D'après le nouveau tarif, les revenus de douanes sont évalués à 300 millions de dollars, auxquels il faut ajouter 20 millions provenant de la taxe sur les successions.

Celle-ci serait de 1 % de 10.000 à 100.000 dollars ; de 2 % de 100.000 à 500.000 dollars; de 3 % quand elle dépasse 500.000 dollars. Cette taxe sera portée à 5 % quand la succession ira à des étrangers.

Au cas où les droits établis par le nouveau bill n'arriveraient pas à combler le déficit, le projet prévoit l'émission de 40 millions de dollars de bons du canal de Panama pour rembourser le prix d'achat du canal, et la création de certificats du Trésor d'une durée d'un an, pour 250 millions de dollars, afin de faire face, le cas échéant, à deux ou trois ans de crise.

— *Le départ de M. Roosevelt pour l'Afrique.* — M. Roosevelt a quitté New-York, le 24 mars, se rendant en Afrique où il va faire, comme l'on sait, une saison de chasse. Une foule considérable était venue saluer l'ancien président, qui a dit en riant au moment de partir qu'il comptait bien être de retour en bonne santé malgré les pronostics du professeur Starr, de Chicago, qui a prétendu que l'ancien président n'a pas un tempérament qui puisse résister au climat africain et qu'il ne reviendra pas vivant.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Commerce pendant l'année* 1908 (chiffres provisoires). — L'imprimerie nationale vient de mettre sous presse le volume des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant l'année 1908.

Les renseignements suivants sont extraits de ce volume :

Valeurs des marchandises importées et exportées du 1er janvier au 31 décembre 1908 (*Commerce spécial*).

DÉSIGNATION	Année 1908	Année 1907	Augment. en 1908	Dimin. en 1908
IMPORTATIONS	fr.	fr.	fr.	fr.
Objets d'alimentation.	920.104.000	1.038.141.000	»	118.037.000
Matières nécessaires à l'industrie.....	4.020.225.000	4.013.292.000	6.933.000	»
Objets fabriqués.....	1.150.513.000	1.171.524.000	»	21.011.000
Totaux.....	6.090.842.000	6.622.957.000	6.933.000	139.048.000
Diminution en 1908.....			132.115.000	
EXPORTATIONS				
Objets d'alimentation,	735.913.000	746.899.000	»	10.986.000
Matières nécessaires à l'industrie.....	1.475.823.000	1.507.634.000	»	31.811.000
Objets fabriqués.....	2.618.874.000	2.935.623.000	»	316.749.000
Colis postaux.....	441.344.000	405.952.000	35.392.000	»
Totaux.....	5.271.954.000	5.596.108.000	35.392.000	359.546.000
Diminution en 1908.....			324.154.000	

Allemagne. — *Mouvement commercial du port de Hambourg.* — A en juger d'après les statistiques hambourgeoises, il semblerait que la crise allemande, résultat du krach financier des Etats-Unis, de la mauvaise situation économique de l'Amérique du Sud et de l'Extrême-Orient, n'a pas été aussi forte que les cercles intéressés l'annonçaient. Jamais le commerce n'a été aussi animé qu'en 1907. Le total des importations et des exportations réunies représente une valeur de 11.021.822.780 marcs, contre 10.089.747.450 pour 1906. Mais il ne faut pas oublier que la crise américaine n'éclata qu'au mois de juillet et que son contre-coup ne se fit sentir en Allemagne qu'en septembre; or, à cette époque, la plus grande partie des transactions commerciales avaient déjà été conclues. Les mesures préventives prises pour ralentir la fabrication et empêcher ainsi un encombrement du marché ne purent donc produire leurs effets qu'au cours de l'année suivante.

Au commencement de 1907, un très grand effort avait été fait au point de vue commercial, et c'est ce qui a rendu la crise allemande encore plus sérieuse. On avait espéré pouvoir dépasser de beaucoup les résultats déjà remarquables obtenus l'année précédente et les efforts de tout genre réalisés dans ce but ne donnèrent aucun profit et provoquèrent même des pertes importantes.

Les compagnies de navigation avaient augmenté leur matériel, pensant avoir à transporter des marchandises en quantité considérable. Aussi la circulation dans le port de Hambourg fût-elle plus active que jamais. Les statistiques officielles relèvent 16.473 navires à l'entrée, contre 15.777 en 1906 et 16.507 à la sortie contre 15.787. Mais ces chiffres étaient de beaucoup supérieurs aux besoins du commerce, et 4.572 navires à la sortie et 4.696 à l'entrée étaient sur lest. En 1906, il n'y en avait respectivement que 4.285 et 4.054.

La valeur totale des importations et des exportations en 1907 s'est élevée à 11.021.822.780 marcs, en augmentation de 932.075.330 sur les résultats obtenus l'année précédente.

L'amélioration obtenue de 1905 à 1906 n'avait été que de 130 millions de marcs; ces chiffres font bien ressortir l'immense effort du grand commerce allemand à la veille et au début de la crise; ils se passent de tout autre commentaire.

L'augmentation des moyens de transport maritimes et fluviaux a été, elle aussi, très considérable. Le nombre des vapeurs arrivés dans le port passe de 10.232 à 11.244. Un progrès analogue se constate sur le nombre des vapeurs à la sortie. La navigation à voile, par contre, se contente de maintenir les progrès qu'elle avait faits en 1906.

Le tonnage général des navires a d'ailleurs continué à s'accroître et il a passé de 1906 à 1907, de 11.000.000 de tonnes à 12.000.000. En 1905, il n'était que de 10.000.000.

Irlande. — *La France et le marché irlandais.* — M. Lefeuvre-Méaulle, ancien consul de France à Dublin et qui vient d'être nommé attaché commercial dans le Levant, appelle fort opportunément l'attention sur l'importance du marché irlandais et la possibilité qu'il y aurait pour nos exportateurs de s'y introduire dans d'excellentes conditions :

« L'Irlande est un pays riche, producteur puissant et consommateur respectable. Les chiffres ont dans ce sens une éloquence remarquable. En 1904, l'Irlande avait un total d'échanges commerciaux s'élevant à 2.564.601.475 francs, et se répartissant ainsi : importations, 1.329.638.075 francs; exportations, 1.234.963.400 francs. L'année suivante, le total est de 2.649.187.525 francs. Les importations s'élèvent à 1.369.829.575 fr. et les exportations à 1.279.357.950 fr. En 1906, nouvelle augmentation. Le mouvement général des affaires est porté à 2.799.097.400 francs. Les importations atteignent 1.409.132.475 francs et les exportations 1.389.964.925 francs.

« Ainsi, en trois ans, l'Irlande a augmenté son chiffre d'affaires de près de 240 millions.

« Si l'on considère, d'autre part, le chiffre total des exportations irlandaises, on voit que ce chiffre de 1.389.964.925 francs donné pour 1906 représente près de la moitié de l'exportation totale du Royaume-Uni dans les différentes colonies britanniques, et que l'importation en Irlande avec son chiffre de 1.409.132.475 francs pour 1906, dépasse de beaucoup la moitié du chiffre moyen représentant l'importation au Royaume-Uni des produits des colonies anglaises.

« De 1900 à 1904, le commerce de l'Irlande avec la Grande-Bretagne équivalait au commerce total du Royaume-Uni avec les Indes, dépassant de beaucoup le montant de ses échanges avec la France, l'Allemagne et l'Australie réunies. »

On voit que l'Irlande occupe, dans le commerce mondial, une situation importante. D'autre part, la France compte dans ce pays de grandes sympathies.

II. — ASIE.

Iles Seychelles. — *Le commerce général en* 1907. — Le commerce du groupe des îles Seychelles semblant prendre un certain développement depuis ces dernières années, surtout sous le rapport des exportations, et la part de la France entrant dans une forte proportion, il semble utile de donner quelques chiffres sur le mouvement commercial de ces îles.

Il y a quelques années encore, le groupe des Seychelles formait une dépendance de la colonie de Maurice, mais à la suite d'une pétition adressée par les Seychellois, ces îles furent reconnues comme colonie autonome.

Mahé, la capitale de cette nouvelle colonie, se trouve situé par 59° de longitude est et par 4° de latitude sud.

La population globale du groupe des Seychelles s'élève à 21.000 âmes et la langue parlée par la population est le créole français.

Le tableau ci-après donnera une idée du développement pris l'année dernière par les importations et surtout par les exportations :

	1906 Roupies [1]	Part de la France en 1906	1907 Roupies	Part de la France en 1907
Importations....	916.000	131.702	1.364.000	188.849
Exportations....	763.000	245.688	2.235.000	936.174
Totaux.....	1.679.000	376.390	3.599.000	1.125.023

Sur ce total général en 1907 de 3.599.000 roupies, la part de la France représente 1.125.023, soit près d'un tiers du commerce général des Seychelles.

[1] La roupie = 1 fr. 65 environ.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. Louis Durand, consul général d'Haïti au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Clavier est désig. pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Congo. — M. le *lieut.-colonel* Mordrelle est nommé command. supérieur des troupes du Congo;

M. le *capit.* Laignoux est désig. pour le bataillon du Congo.

Madagascar. — M. le *lieut.* Pieraggi est désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — M. le *capit.* Parent est désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Patard et Lussaud et les *lieut.* Brodin et Varenne sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. le *capit.* Bourrat est désig. pour Diego-Suarez.

MM. les *lieut.* Werner et Hébert sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Godbille, de 3e *cl.* Laurent et le *stagiaire* Brousse sont désig. pour l'A. O. F.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *stagiaire* Le Berre est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DE L'INTENDANCE

Congo. — MM. les *attachés* Cherigié et Boissel sont désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. l'*adjoint* Morisson est désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*adjoint* Gérardin est nommé directeur de l'intendance du groupe du Pacifique.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine — M. le *méd.-maj de* 1re *cl.* Bussière est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Doumenjou est désig. pour la Guinée;

M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Jambon est désig. pour le Dahomey.

Congo. — MM. les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* Guyomarch et Mazurié sont désig. pour le Moyen-Congo.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Ortholan est nommé directeur du service de santé du groupe du Pacifique.

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Roy est désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Allemandou est désig. pour la Guyane.

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Jeuneu est nommé au command. du *Mousquet.*

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Le Gratiet est désig. pour le *Vauban*;

M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Verdier est désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Reallon est désig. pour remplir les fonctions de chef de cabinet du gouverneur des établissements français de l'Océanie.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La Découverte des grandes sources du centre de l'Afrique, par le commandant LENFANT. Hachette et Cie, éditeurs.

C'est le compte rendu géographique et politique de la belle mission accomplie dans l'Afrique centrale par M. le commandant Lenfant et qui a puissamment contribué à révéler au monde civilisé les régions de la Haute-Sanga et du Logone, et en particulier l'intéressant massif de Yadé, d'où sortent de nombreux tributaires du Congo et du Chari.

Outre son côté documentaire, si précieux au moment où nous voulons enfin faire œuvre de souveraineté au Congo, cet ouvrage se recommande par le charme du style et la beauté de nombreuses photographies qui en font un livre des plus attrayants.

Guide médical du missionnaire et de l'explorateur colonial, par le Dr DAUCHEZ. Un volume de 341 pages, édité par Beauchesne, à Paris, 1908. Prix : 3 fr. 50.

L'auteur, en publiant ce traité de consultations cliniques et thérapeutiques, a voulu rendre service à tout missionnaire ou chef de poste appelé à vivre seul, isolé, loin de tout médecin, de tout centre, de tout secours, réduit à prendre lui-même un parti dans des circonstances graves, en présence de cas d'urgence qu'un transport intempestif pourrait aggraver. Le livre ne peut apprendre la médecine à ceux qui l'ignorent, cela va sans dire, mais il suffit par sa clarté et sa méthode à être un guide précieux pour les cas où une intervention judicieuse, même d'un non-médecin, peut rendre les plus grands services aux malades et patients. L'aide médicale est un moyen de popularité et de prestige chez les indigènes des plus efficaces, on le comprend de plus en plus.

La Colonisation et les colonies. par PIERRE AUBRY, docteur ès sciences politiques. Un vol. in-18 jésus de 300 pages. Encyclopédie scientifique. O. Doin, et fils éditeurs, Paris.

« Il ne sert à rien, écrit l'auteur, de discuter aujourd'hui la légitimité « et l'utilité des entreprises coloniales. Sans doute, il est nécessaire de « revenir sur le passé pour profiter des leçons de l'expérience, mais il est « vain de s'attarder à des récriminations sur des faits accomplis. C'est « pourquoi on ne peut se désintéresser des questions coloniales... »

Dégager objectivement les faits d'ordre historique, géographique et économique se rapportant à la colonisation et aux colonies, exposer clairement les données des principaux problèmes de la politique coloniale (administration générale, traitement des indigènes, régime des terres,

main-d'œuvre, commerce, finances, etc.), indiquer impartialement les diverses solutions proposées ou plutôt les diverses voies dans lesquelles se présentent ces solutions, tel a été le but des recherches de l'auteur. On voit à la simple lecture de la table systématique des matières qu'il s'est attaché à mettre en relief la complexité des faits qu'il décrit et les difficultés caractéristiques des questions qu'il examine ; mais, toujours maître de son sujet, et ne se laissant pas déborder par le flot de la documentation, il mène le lecteur droit au point de vue essentiel, actuel qui domine le champ des controverses. Enfin les commentaires personnels à l'auteur se se détachent assez nettement des exposés des faits et des doctrines pour que le lecteur puisse apprécier les uns indépendamment des autres. Ainsi ce petit volume fournit à la fois des éclaircissements et des repères précieux aux esprits désireux de s'instruire des choses coloniales et une ample matière aux méditations de tous ceux qui s'intéressent aux questions de philosophie économique, politique et sociale.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Le Pays Mossi, par Lucien Marc, lieutenant d'infanterie coloniale, docteur ès lettres. Un vol. grand in-8° de 190 pages, illustré de nombreuses gravures. Emile Larose, Paris, 1909.

La Hongrie rurale, sociale et politique, par le comte Joseph de Mailath. Un vol. in-8° de 354 pages de la Bibliothèque d'histoire contemporaine. Félix Alcan, Paris, 1909.

La situation générale en l'année 1907 *du gouvernement général de l'Afrique Occidentale Française.* Un vol. in-8° de 272 pages. Imprimerie du gouvernement général, Gorée, 1908.

Die Verfassung Bosniens und der Herzegovina, par le Dr Nikola Stojanovitch. Une broch. in-8° de 16 pages.

Statistique générale de l'Algérie (année 1907). Un vol. grand in-8° de 334 pages. Imprimerie administrative. Alger, 1908.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Annales des Sciences politiques (15 *mars* 1909). Henri Cambon : La question des « Détroits » au xix° siècle. — Pierre Rain : La conférence coloniale de Londres (1907).

La Ligue maritime (*mars* 1909). Louis Marsollet : Les cuirassés de grands tonnages sont-ils économiques ? — Marcel Hérubel : La pêche française à la fin de 1908.

La Quinzaine coloniale (25 *mars* 1909). J. Chailley : Le Congrès des anciennes colonies.

Revue pour les Français (25 *mars* 1909). Pierre Rocheverre : La transformation de la Chine.

Revue des troupes coloniales (*févr.* 1909). Lieut.-colonel Coronnat : Leçons à tirer des expéditions du passé : la colonne du Rip en 1887.

Annales du musée colonial de Marseille (16e année, 6e vol.). Camille le Barbier : Esquisse sur la pêche dans la province de Tuléar (Madagascar).

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

L'Italia all' Estero (20 *marzo* 1909). Mantegazza : Nel Sud dell'America del Nord

La Rassegna nazionale (16 *marzo* 1909). Giuseppe Gonni : L'arsenale marittimo del Risorgimento italiano.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de março de* 1909). A. H. : A Mudança do Arsenal de Marinha.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA VICTOIRE AUTRICHIENNE

Comme la franchise est permise dans cette libre maison qui s'appelle les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, nous dirons tout net que les puissances de la Triple Entente, ou du moins la Russie et l'Angleterre, viennent de jouer sur l'échiquier diplomatique, dans les derniers jours de mars, la plus lamentable des parties.

Ce n'est heureusement qu'un succès de chancellerie pour le bloc austro-allemand, et les avantages réels remportés par l'Autriche dans les négociations récentes sont encore à prouver. Il est entendu que l'annexion de la Bosnie-Herzégovine n'est plus contestée par personne ; mais n'était-ce pas une question virtuellement close depuis le jour, déjà lointain, où M. Isvolski déclarait que l'annexion ne constituait pas pour la Russie un *casus belli* ? Il est entendu encore que la Serbie renonce à ses compensations territoriales et désarme : maigre satisfaction pour qui sait à quoi s'en tenir sur les armements serbes ! En revanche, c'est par centaines de millions qu'il faut compter l'argent, public ou privé, qu'ont coûté à l'Autriche l'indemnité à la Turquie, le boycottage, la mobilisation de cinq corps d'armée. Qu'on y ajoute les inimitiés déchaînées en Europe, la rancune de la Turquie que son Parlement vient de manifester nettement, le ressentiment de la Russie, où les éléments germanophiles vont être définitivement réduits à l'impuissance, le froissement de l'Angleterre qui pourrait bien faire payer au cabinet libéral la fâcheuse initiative de sir Edward Grey, enfin la haine à peine déguisée de l'Italie, qui semble ne plus attendre qu'avec impatience l'échéance libératrice de 1912, et l'on conviendra que la victoire diplomatique de MM. d'Ehrenthal et de Bülow est chèrement payée. Quant à la victoire elle-même, il serait puéril de la nier. Et elle est d'autant plus regrettable pour la Triple Entente que celle-ci — on ne saurait trop le répéter pour les timorés ! — avait pour elle la *force*. Il lui a seulement manqué la *cohésion* et la *résolution* sans lesquelles la force n'est rien.

*
* *

Quand une personne, se croyant menacée dans ses intérêts, remet sa cause entre les mains d'amis puissants, en arguant pour le faire que ses intérêts se confondent précisément avec ceux de ses protecteurs, ces derniers ont évidemment le droit de se récuser et de ne point accepter la substitution. Mais s'ils y consentent, ils sont engagés d'honneur à soutenir leur client. Ils doivent en tout cas se garder de le livrer pieds et poings liés, ne serait-ce que parce que son humiliation rejaillirait sur eux-mêmes. C'est pourtant ce que viennent de faire les puissances amies de la Serbie, estimant sans doute qu'une règle de conduite, assez élémentaire pour les individus, n'est pas valable pour les nations.

Le lendemain du jour où la Serbie, sollicitée d'ailleurs expressément par la Russie, déclarait qu'elle obtempérerait aux avis des puissances, celles-ci avaient le devoir strict ou d'inviter la Serbie à s'entendre directement avec son adversaire, ou de prendre la parole et de tenir à peu près ce langage à l'Autriche : « Vous vous prétendez menacés par les préparatifs militaires « de la Serbie : nous allons lui enjoindre incontinent de chan- « ger d'attitude, de licencier les quelques milliers de réservistes « qui causent votre souci, de retirer jusqu'aux postes d'obser- « vation qu'elle a éparpillés sur le Danube, la Save et la Drina. « Nous ne vous demanderons même pas en échange l'assurance « de ne pas attaquer ce petit pays, car ce serait vous supposer « implicitement capables d'un acte de brigandage. Et mainte- « nant que le *péril serbe* est écarté, causons Bosnie-Herzégo- « vine et Conférence... » Malheureusement, il en est un peu de la diplomatie comme de l'art militaire. Des chancelleries amies ou alliées ont le même point faible que des armées coalisées : elles ne sont susceptibles d'une action prompte et énergique que s'il se trouve dans l'une d'elles un homme qui s'impose par son prestige et son autorité, un chef en un mot. Et ce n'est faire injure à aucun des distingués ministres des Affaires étrangères au pouvoir, que de dire qu'un tel homme n'existe pas aujourd'hui en Europe. Après la déclaration serbe on a perdu un temps précieux, et on a ainsi permis au comte Forgach de présenter à Belgrade sa note comminatoire du 6 mars [1], inaugurant ainsi avec la Serbie une conversation directe éminemment dangereuse.

---

[1] Voir *Quest. Dipl. et Col.* du 16 mars : L'heure décisive de la crise orientale.

On connaît la réponse de M. Milovanovitch :

Le gouvernement serbe ne peut que s'en référer à la déclaration précédente, dans laquelle il accepte la décision des grandes puissances, et proteste de son désir de vivre sur un pied de bon voisinage avec la monarchie. Il regrette que le gouvernement austro-hongrois ne soit pas en situation de soumettre aux Parlements de Vienne et de Budapest un traité de commerce déjà sanctionné par la Skoupchtina. Il est d'ailleurs prêt à entamer des négociations sur une autre base. Mais si cette dernière proposition était refusée, ce serait la preuve qu'il faut renoncer à un accord économique entre les deux Etats.

Cette réplique n'était que ferme. On la trouva impertinente parce qu'elle n'était pas humble, et le Ballplatz en fut exaspéré parce qu'elle ne marquait aucun désir de ces fameux avantages économiques, autres que le traité de commerce, si obligeamment proposés par le comte Forgach. Le ton de la presse autrichienne, de violent qu'il était, devint grave, parce que, selon elle, les événements décisifs approchaient. Toutes les troupes stationnées en Bosnie et en Herzégovine firent leurs derniers préparatifs. Les trois corps d'armée du Sud de la monarchie (Agram, Temesvar et Hermannstadt), déjà à demi-mobilisés, reçurent leurs compléments de guerre. Des ordres furent même envoyés au corps de Budapest. L'Autriche bouclait son ceinturon.

Beaucoup de gens n'ont voulu voir dans cet appareil militaire qu'un bluff. Tel n'est pas notre avis. Il existait certainement, en Autriche aussi bien qu'en Hongrie, un parti de la guerre, très convaincu, et qui ne se recrutait pas uniquement parmi les officiers. A Vienne, des hommes de sens rassis estimaient que, un conflit européen étant assez probable dans quelques années, il n'y avait aucun intérêt à en retarder l'explosion, parce que le temps travaillerait contre la monarchie, en ce sens qu'il permettrait à la Russie d'achever sa réorganisation militaire, et à l'Italie de s'émanciper tout à fait de la Triple Alliance. A Pest on était encore plus exalté : avec un aveuglement qu'ils reconnaîtront probablement à brève échéance, les Hongrois n'écoutaient que leur haine contre les éléments slaves de la couronne de Saint-Etienne et ne cachaient pas leur joie de faire enfin payer aux Serbes du royaume indépendant tous les méfaits qu'ils imputent à ceux de Croatie et de Slavonie. Une belle victoire dans la vallée de la Morava leur semblait un agréable pendant au procès d'Agram.

***

C'est alors que l'Allemagne entre en scène. L'Allemagne est, *pour le moment*, aussi pacifique que son alliée est belli-

queuse : elle vient de nous en donner la preuve dans le règlement de l'affaire du Maroc. Cet état d'esprit tout nouveau tient à des causes multiples, dont l'étude serait fort intéressante, mais ne saurait trouver sa place ici. Une des principales est que l'Allemagne, à l'encontre de l'Autriche, ne croit pas du tout que le temps travaille contre elle. Pour servir la cause de la paix, tout en restant fidèle à l'alliance, elle va renverser les rôles d'Algésiras et mériter à son tour le titre de brillant second. Au reste, l'Autriche s'embarque peut-être dans une mauvaise affaire avec les Serbes. Il n'est pas du tout sûr que l'opinion publique en Russie, avec laquelle il faut désormais compter, laisse écraser ce petit peuple slave : elle serait bien capable de forcer la main au gouvernement, comme elle l'a d'ailleurs fait en 1877, et de provoquer une déclaration de guerre à l'Autriche. Mais alors le *casus fœderis* joue, et voilà l'Allemagne obligée à son tour d'attaquer la Russie. Or, c'est là une perspective qui a de tout temps répugné à la diplomatie allemande, laquelle estime que ses ennemis sont à l'Ouest et non pas à l'Est de l'Empire. Le jour où elle jugera le moment propice pour rompre avec la France ou avec l'Angleterre, elle consentira bien à se mettre sur les bras la Russie, si tant est que la Triple Entente subsiste encore à ce moment-là; mais partir délibérément en guerre contre les Russes pour une aussi sotte affaire que celle qu'a machinée le baron d'Æhrenthal, sans que les intérêts allemands soient en jeu, voilà qui est, en vérité, fort pénible et doit être à tout prix évité. Aussi, pendant que l'Autriche continue à menacer les Serbes de ses foudres, l'Allemagne va-t-elle causer avec la Russie. Ici il faut laisser parler la *Gazette de l'Allemagne du Nord* :

Les différentes démarches faites auprès de la Serbie pour lui faire abandonner ses insoutenables prétentions à propos de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine n'avaient eu aucun succès. Toutes les puissances en convenaient, puisqu'elles se préparaient à tenter un nouvel effort à Belgrade. La Serbie alléguait toujours, pour ne pas donner une réponse satisfaisante à l'Autriche, qu'elle ne pouvait pas renoncer à ses droits, puisque les puissances elles-mêmes n'avaient pas encore reconnu l'annexion. Les choses étant ainsi et la Russie ayant toujours été la première à conseiller la paix au gouvernement serbe, il était tout naturel que le gouvernement allemand s'adressât à elle pour lui soumettre un *modus procedendi* susceptible d'assurer le succès de la future démarche à Belgrade : si chaque grande puissance, séparément, communiquait à l'Autriche-Hongrie son acquiescement à l'abrogation de l'article 25 du traité de Berlin, la Serbie n'aurait plus aucun prétexte pour continuer sa résistance, et du même coup la paix serait certaine. L'échange de vues entre Berlin et Pétersbourg aboutit rapidement à l'adhésion de la Russie à la proposition allemande. Il n'y a pas eu, dans cette négociation, trace de menaces de la part de l'Alle-

magne, qui s'est constamment inspirée de sa traditionnelle amitié pour sa voisine de l'Est. C'est l'honneur de M. Isvolski de l'avoir compris...

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* est certainement véridique quand elle affirme que la suggestion allemande a été tout amicale. La soi-disant menace de mobilisation dont on a parlé n'a existé que dans l'imagination de journalistes qui se font des plans de l'état-major allemand les idées les plus fantaisistes. Il est plus que probable qu'en aucun cas, alors même qu'il faudrait secourir l'Autriche aux abois, l'Allemagne ne mobiliserait contre la Russie plus de trois ou quatre corps d'armée, au grand maximum, car elle entend bien disposer en tout temps sur sa frontière de l'Ouest de forces au moins égales à celles de l'armée française. Si bien qu'en mettant les choses au pis, la Russie ne pouvait avoir, cette année, affaire à plus de trois ou quatre corps allemands et une douzaine d'autrichiens, additionnés si l'on veut de deux ou trois corps roumains, le tout éparpillé sur un front énorme d'opérations. Il n'y avait vraiment pas de quoi terroriser le colosse russe, et la guerre, dans cette partie de l'Europe, aurait été probablement traînante et longtemps indécise.

Nous ne chicanerons pas la *Gazette* pour avoir attribué au gouvernement allemand l'initiative de la démarche. Des gens bien informés prétendent toutefois qu'il y a eu une lettre de l'empereur Guillaume au tsar; mais on connaît la tendance assez peu loyale qui se manifeste depuis quelque temps en Allemagne : les pas de clerc sont mis au passif de l'empereur, tandis que les succès sont portés à l'actif de la Wilhelmstrasse! La seule chose importante à constater ici, c'est qu'après une conversation assez courte avec Berlin, la Russie a reconnu l'annexion *sans conditions*. Il n'est pas exagéré de dire que, ce faisant, elle a commis la plus lourde faute de toute cette campagne diplomatique! Si cet acquiescement avait été donné de bonne grâce quelques mois plus tôt, bien des difficultés et bien des froissements auraient été évités. Mais après avoir tant chicané, le donner en pleine crise, sur la suggestion de l'Allemagne, sans entente préalable avec la France ni avec l'Angleterre, c'était risquer de disloquer les forces de la Triple Entente et laisser le monde entier sous cette fâcheuse impression qu'on ne résiste pas au bloc austro-allemand!

Si la diplomatie russe n'avait montré tant d'abnégation que dans le but généreux de sauver à tout prix la Serbie, elle a dû reconnaître bientôt son erreur. L'Autriche accueillait avec joie l'aubaine que lui procurait la collaboration allemande, mais en même temps elle accentuait encore la menace vis-à-vis de la

Serbie. D'une de ces sources diplomatiques qu'elle sait faire jaillir avec tant d'à-propos, la *Neue freie Presse* recevait, le 25 mars, les indications suivantes :

L'acquiescement de la Serbie à l'annexion, coïncidant avec la renonciation au trône du belliqueux prince héritier de Serbie, rend assurément l'horizon moins sombre. On peut même prévoir que la Conférence, qui ferait naître tant de difficultés, sera éludée. Mais tout ceci est insuffisant pour assurer la paix. La monarchie a un compte particulier à régler avec la Serbie. Il nous faut des garanties de ce côté, un désarmement complet. Le baron d'Æhrenthal a donné connaissance à MM. de Bienerth, président du Conseil autrichien, et Wekerlé, président dn Conseil hongrois, du contenu de la note que le comte Forgach va remettre à Belgrade, et qui sera la dernière. La tactique de la Serbie, qui est d'interposer entre nous et elle une tierce puissance, ne lui servira de rien.

***

Cette dernière phrase était à l'adresse de la diplomatie anglaise qui venait d'entrer en action, au moment où la diplomatie russe était hors de combat. Sollicitée en effet par l'Allemagne de suivre le bon exemple de la Russie et de reconnaître elle aussi l'annexion, l'Angleterre s'y était sagement refusée, ne voulant pas se priver de la seule arme qu'elle eût en mains pour secourir la Serbie. Puisque la méthode allemande, consistant à régler la question serbe par la reconnaissance de l'annexion, avait échoué, il fallait en prendre le contrepied et régler l'annexion par la solution préalable du conflit austro-serbe. Sir Edward Grey le fit entendre à Vienne et chargea son ambassadeur, sir F. Cartwright, de négocier directement avec le baron d'Æhrenthal. Pendant un jour ou deux, à Pétersbourg et à Paris aussi bien qu'à Londres, on fonda de grandes espérances sur cette négociation. On la croyait même devoir être de courte durée, et on admettait que la diplomatie anglaise, dont la faiblesse n'est pas le péché mignon, saurait faire accepter à l'Autriche une formule qui, tout en lui donnant satisfaction dans le fond, ne serait pas une humiliation pour la cliente de la Triple Entente. On envisageait comme solution une note collective des puissances, constatant que la Serbie n'objectait plus rien à l'accord austro-turc et désarmerait immédiatement, à la condition de recevoir l'assurance qu'elle ne serait pas attaquée : cette note serait communiquée simultanément à Vienne et à Belgrade.

Mais l'illusion ne fut pas longue. Plusieurs jours se passèrent sans que l'accord se fît entre sir F. Cartwright et le baron d'Æhrenthal. Et successivement on apprenait : que le gouvernement autrichien persistait à réclamer de Belgrade une décla-

ration directe; que, l'Angleterre ayant cédé sur ce point, un premier texte de déclaration serbe proposé par elle avait été refusé ; et que, l'entente enfin obtenue sur le texte, de nouvelles difficultés surgissaient, parce que le Ballplatz n'admettait pas qu'au désarmement serbe pût correspondre une promesse de réciprocité autrichienne. Les menaces de la *Neue freie Presse* se réalisaient donc point par point : puisque l'Angleterre avait voulu jouer coûte que coûte le rôle de médiatrice, on allait lui en démontrer l'inutilité. Cette fois, les publicistes anglais et français les moins suspects d'austrophobie perdirent patience. C'est ainsi que le *Temps* écrivait :

Si partisans que nous soyons d'une entente désirable et possible, il nous paraît qu'il y a une nécessité européenne à faire sentir à l'Autriche que les puissances ne sont pas à ses ordres, et qu'il ne lui suffit pas d'exiger pour être obéie. Le bluff de M. d'Æhrenthal n'est plus tolérable. Grâce à lui, ce n'est plus un problème oriental qui se pose aujourd'hui, c'est un problème européen. La Serbie et ses réservistes passent au second plan. Il s'agit de savoir si Pétersbourg, Londres et Paris vont recevoir la loi de Vienne. C'est l'égalité internationale qu'il faut défendre. La Russie, la France et l'Angleterre doivent faire bloc contre l'hégémonie.

Paroles trop justes, et qui n'avaient que le tort d'être écrites un peu trop tard ! Le moment de faire bloc était malheureusement passé. Les puissances de la Triple Entente étaient allées à la bataille à la façon des légendaires Curiace, beaucoup trop distantes les unes des autres. La Russie, qui s'était le plus avancée, avait succombé la première, et les efforts de l'Angleterre allaient aboutir à un résultat auquel la France, l'Italie et finalement la Russie se résignaient par lassitude, mais que seul le mot de fiasco peut caractériser exactement.

Le 30 mars, M. Whitehead, ministre d'Angleterre à Belgrade, accompagné de ses collègues d'Allemagne, de France, d'Italie et de Russie, entrait dans le cabinet de M. Milovanovitch et lui remettait, au nom de ses collègues et au sien, avec recommandation expresse de la transmettre intégralement et sans retard à Vienne, la note suivante :

La Serbie déclare qu'elle n'est pas atteinte dans ses droits par l'état de choses créé en Bosnie, que par suite elle se conformera aux décisions que les puissances prendront au sujet de l'article 25 du traité de Berlin. La Serbie, écoutant les conseils des grandes puissances, s'engage à renoncer à l'attitude de protestation et d'opposition qu'elle avait prise depuis le mois d'octobre au sujet de l'annexion. Elle s'engage en outre à modifier la direction de sa politique actuelle à l'égard de l'Autriche-Hongrie, et à vivre dorénavant avec cette puissance sur le pied d'un bon voisinage. Conformément à ces déclarations, et confiante dans les intentions pacifiques de l'Autriche-Hongrie, la Serbie

replacera son armée, en ce qui regarde son organisation, sa répartition et son effectif, dans l'état où elle se trouvait au printemps de 1908. Elle désarmera et licenciera les corps de volontaires et les bandes, et empêchera la formation de nouveaux corps irréguliers sur son territoire.

En comparant la teneur de cette déclaration à celle que le comte Forgach réclamait dans sa note du 6 mars, il est pénible de constater que l'activité déployée par les puissances amies pendant plus de vingt jours avait pour unique résultat d'accentuer l'humiliation de la Serbie. L'obligation de remettre son armée dans l'état où elle était au printemps de 1908 peut être une source de chicane, si elle est strictement exigée, car l'armée serbe s'est accrue de quelques unités depuis un an, et le budget de la guerre de cette année prévoit une augmentation de 5 millions pour le renforcement de l'effectif de paix. Mais que dire de la clause relative aux bandes? Voilà un gouvernement qui a toujours juré n'en avoir point formé, et qui doit aujourd'hui déclarer qu'il licenciera ces bandes imaginaires. Quel affront plus sanglant pourra-t-on lui infliger!

Il est encore à remarquer que l'Autriche ne prenait vis-à-vis des puissances aucun engagement formel relativement à ses intentions pacifiques. Il est vrai qu'après avoir lu la note qui précède, M. Whitehead, parlant cette fois au nom des seuls ministres de France, d'Italie et de Russie — le ministre d'Allemagne s'était retiré — se dit autorisé à déclarer au gouvernement serbe que le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie avait affirmé aux ambassadeurs des puissances « *ne vouloir* « *exercer aucune pression sur la Serbie, ni arrêter en quoi* « *que ce soit son développement normal, ne méditer aucune* « *entreprise contre son indépendance ou l'intégrité de son ter-* « *ritoire* ». Mais quelques jours plus tard, l'officieux *Fremdenblatt* s'élevait contre la forme solennelle que les représentants de la Triple Entente et de l'Italie avaient cru devoir donner à une simple conversation avec le baron d'Ehrenthal. On n'avait pas l'intention d'attaquer la Serbie, soit! Mais l'orgueil autrichien s'opposait à ce qu'on en donnât l'assurance formelle. La déclaration serbe ne méritait pas de contre-déclaration autrichienne.

Quant à la question de la Conférence, naguère si instamment réclamée par l'Angleterre, elle ne semble même pas avoir été effleurée dans les conversations de sir F. Cartwright avec le baron d'Ehrenthal. Nous persistons à croire que la Conférence eût été fort utile, alors qu'elle n'eût été qu'une chambre d'enregistrement pour les deux faits accomplis de l'annexion bosniaque et de l'indépendance bulgare. Il eût été intéressant de

faire abroger par elle l'article 29 du traité de Berlin, relatif au Monténégro, parce qu'on aurait pu y rattacher tout naturellement la question de la ligne Danube-Adriatique, non seulement sa concession et son tracé définitif, mais encore son régime d'exploitation. La navigation sur le Danube méritait également d'y être étudiée. C'est au Congrès de Berlin que l'Autriche a obtenu le droit de régulariser les Portes de fer, droit qu'elle a rétrocédé à la Hongrie au prix de quelques avantages intérieurs. Or cette régularisation a été assez mal opérée par le gouvernement hongrois, ce qui n'empêche pas ce dernier d'établir des péages très élevés sur les bateaux. Pour les marchandises lourdes et encombrantes, ce sont même des droits prohibitifs, de nature à entraver notamment l'exportation des céréales et des prunes de Serbie. Mais il n'y a plus, paraît-il, que quelques retardaires pour parler encore de cette Conférence ! La Bulgarie insiste maintenant pour que les puissances fassent coïncider la reconnaissance de son indépendance avec les fêtes de Pâques. D'autre part, on annonce que l'Italie emploie ses bons offices pour calmer le Monténégro et obtenir à Vienne l'abrogation de l'article 29. Elle a des chances de réussir [1], car Vienne tiendra à récompenser la sagesse relative de la principauté, à la traiter peut-être avec une bienveillance marquée, de façon à réveiller la jalousie et les rivalités des deux Etats serbes. *Divide ut imperes...* Ainsi donc, à mesure que le temps marche, la Conférence-fantôme s'estompe dans la brume.

---

[1] Elle a réussi en effet : le 2 avril, le gouvernement du Monténégro a remis au chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Cettigné la note suivante :

« J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, en réponse à la communication qui m'a été faite par le chargé d'affaires d'Italie à Cettigné, je lui adresse une note, dont je vous envoie ci-joint une copie.

« Comme le gouvernement princier considère la modification à apporter à l'article 29 du traité de Berlin, en sa qualité de partie intéressée, comme satisfaisante et comme le Monténégro est prêt, d'autre part, à se soumettre à la décision des puissances relativement à l'article 29 du traité de Berlin, le gouvernement princier espère que rien ne s'opposera plus désormais au développement et au maintien des bonnes relations de la monarchie. »

En réponse à cette communication, le chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Cettigné a remis la note suivante au gouvernement monténégrin :

« Le gouvernement impérial et royal prend acte avec satisfaction des déclarations faites par le gouvernement princier relativement à son attitude à l'égard de la monarchie, sa voisine, et il est heureux, dans ces circonstances, de pouvoir considérer les relations amicales entre l'Autriche-Hongrie et le Monténégro comme rétablies.

« En ce qui concerne les modifications à apporter à l'article 29 du traité de Berlin, le gouvernement princier n'ignore pas que l'Autriche-Hongrie, depuis l'automne dernier, s'est déclarée prête en principe à accepter cette modification.

« Le gouvernement impérial et royal se réjouit de ce que la dernière communication de Votre Excellence lui permet de réaliser ses intentions et de procéder, d'accord avec les autres puissances signataires du traité de Berlin, à la modification de l'article précité. » — *N. D. L. R.*

*
* *

Nous n'ignorons pas qu'en écrivant ces lignes, nous pouvons être accusés d'être plus serbophiles que les Serbes. Leur attitude présente est, en effet, assez déconcertante pour l'étranger qui viendrait aujourd'hui à Belgrade pour la première fois et qui se serait fait sur ce pays une opinion d'après les innombrables télégrammes, plus mensongers les uns que les autres, datés de Belgrade, mais en réalité fabriqués à Vienne ou à Budapest. Le cabinet Novakovitch, qui compte parmi ses membres les chefs de tous les partis politiques et peut donc être considéré comme une représentation fidèle et complète de la nation, n'a fait aucune difficulté pour consentir à la démarche que demandaient les puissances. Il n'y a pas eu à Belgrade trace d'agitation. La renonciation tapageuse du prince héritier, la démission collective de quelques officiers, ont passé presque inaperçues... On est déjà loin de l'époque où des orateurs fougueux étalaient le minimum de compensations territoriales et autres, nécessaires à la vie de la Serbie, et se déclaraient prêts à verser la dernière goutte de leur sang pour une cause sacrée! Battus et contents, telle est l'impression que donnent aujourd'hui les Serbes, du moins à un observateur superficiel. Il est certain que ce peuple, de tous les Slaves le plus léger et le plus changeant d'humeur, remplaçant trop souvent une volonté ferme et persévérante par des velléités, n'avait pas l'énergie morale suffisante pour tenir bon dans une crise qui dure depuis six mois. Mais il ne faut pas être trop sévère pour lui quand on songe à quel point il a été berné par l'étranger! On excuse donc ses politiciens, quand ils font aujourd'hui les beaux joueurs et se déclarent satisfaits d'avoir tenu si longtemps l'Europe occupée d'eux, d'avoir posé devant elle la question serbe, et en même temps d'avoir fait échec à la monarchie dualiste, en lui imposant autant de sacrifices d'argent que la Turquie avec son boycottage et son indemnité. Il n'en est pas moins vrai que, malgré ses défaillances, ses gasconnades si l'on veut, le peuple serbe est respectable par le sentiment profond qu'il a de sa nationalité, par le culte qu'il conserve pour tout ce qui est de sa race, par son amour de l'indépendance.

Puisse-t-il le conserver! Car le royaume de Serbie est plus que jamais une marche balkanique à opposer à l'invasion austro-allemande, une digue au « Drang nach Osten », dont l'importance devient capitale. L'Autriche le comprend si bien qu'elle n'entend laisser aucun répit à ses voisins. Le dénoue-

ment pacifique de la crise était à peine obtenu, que la grande presse de Vienne s'est mise à publier sur la Serbie deux séries d'articles, visant chacune un but spécial. La première tend à ruiner la dynastie des Karageorgevitch, parce que son avènement a coïncidé avec les efforts faits pour dégager la Serbie de l'étreinte autrichienne. On fait donc connaître à l'Europe, pour la centième fois d'ailleurs, que le roi Pierre, dégoûté du pouvoir et sentant chanceler son trône, songe à abdiquer : on sait déjà qu'il demande une rente de 250.000 francs, et un palais sur la Côte d'Azur, entre Nice et Cannes ! Les puissances s'occupent de lui trouver un successeur, car l'établissement de la république en Serbie ne serait pas toléré. Mais il ne faut pas de prince appartenant à une famille régnant sur un grand pays : le duc de Connaught, dont les portraits se colportent dans les campagnes, est donc un mauvais candidat. Il faut encore moins un prince balkanique : allusion au projet d'union personnelle entre la Serbie et la Bulgarie. Le prince Guillaume de Danemark, ou le prince Charles Guillaume de Suède, qui a épousé la grande duchesse Maria Paulovna, ferait bien l'affaire !... La seconde série d'articles est consacrée à la question du traité de commerce, et aux avantages économiques à faire accepter bon gré mal gré aux Serbes. Ce serait une faute énorme que d'élever une muraille de Chine entre la monarchie et la Serbie. Les agrariens sont bien coupables de s'opposer à l'entrée du bétail serbe, et de risquer ainsi de fermer à l'industrie austro-hongroise les routes de l'Orient. Au reste, le Ballplatz a promis des avantages économiques au cabinet serbe s'il cédait, et le Ballplatz tient ses promesses.

Tout est donc mis en œuvre à Vienne pour ramener ce petit pays dans la dépendance économique, et partant politique, où il se trouvait il y a trois ans, et dont M. Pachitch l'avait tiré à grand'peine. Ce sont ces efforts de l'Autriche qu'il appartiendrait à la Triple Entente de contrecarrer. Si le projet de la Conférence est définitivement abandonné, il faut se tourner vers Sofia et Constantinople. A Constantinople la situation est évidemment moins bonne qu'il y a quelques mois[1]. En la personne de Kiamil pacha, l'Angleterre a perdu un ami dévoué. Les Jeunes-Turcs manifestent depuis quelque temps contre notre représentant une hostilité qui s'explique par l'intransigeance d'un parti nouvellement né à la vie politique, et qui prétend dire à tous ceux qui ont connu de près ou de loin l'ancien

[1] Il va de soi que l'article était écrit et composé avant les derniers événements de Constantinople. — *N. D. L. R.*

régime : *Nescio vos.* Enfin l'Allemagne et l'Autriche se présentent aujourd'hui avec le prestige que donne une belle victoire diplomatique. Il n'empêche que nous tenons encore le bon bout. La Russie a rendu, dans l'affaire de Bulgarie, un service signalé à la Porte, et des questions de personnes n'aveugleront pas les Jeunes-Turcs au point qu'ils ne reconnaissent plus dans les puissances occidentales leurs véritables amies. En tout cas la prochaine bataille diplomatique a chance de se livrer à Constantinople.

***

Un mot en finissant sur le rôle de la France dans la dernière période de la crise. Il était de second plan, par suite des circonstances, mais à voir comment les rôles de premier plan ont été tenus, nous n'avons pas à le regretter. C'est peut-être nous qui nous sommes le mieux tirés de l'aventure, et entre temps nous avons réglé la question du Maroc. Nous n'avions pas à jouer les don Quichotte en Orient, nous devions simplement donner à la Russie l'assurance que nous étions derrière elle. Et c'est ce que notre diplomatie a toujours fait, on ne saurait trop le dire et le répéter, car à cet égard l'opinion publique en Europe a été fâcheusement induite en erreur. Des publicistes russes et anglais n'ont pas craint de nous représenter comme férus d'un amour si furieux de la paix que, dans aucun cas, nous ne nous laisserions entraîner dans des complications sérieuses : ils en concluaient que de tels alliés ou de tels amis ne pouvaient inspirer confiance [1]. Que nos propres journalistes fassent ici leur *mea culpa !* Ces idées si fausses, qui courent en Europe sur notre compte, sont dues à certaines intempérances de plume, à certaines boutades qui ne s'adressent, dans l'esprit de leurs auteurs, qu'aux Parisiens, mais qui passent malheureusement la frontière. Un journal nationaliste a déclaré que nous n'irions pas faire la guerre pour procurer un succès personnel à M. Isvolski. Cet article a été télégraphié aux quatre coins de l'Europe et a produit une profonde impression. Si le parti *chauvin* en est là, a-t-on dit à l'étranger, où en sont les autres ?

L'alerte de ce printemps n'aura pas été inutile si elle a pu convaincre les utopistes qu'il n'y a pas de bonne diplomatie sans bonne armée, et que « l'unité morale » de l'Europe est, pour de longues années encore, une pure chimère.

JACQUES DOROBANTZ.

---

[1] Voir les lettres de Russie adressées au *Journal des Débats* et un article signé « Historicus » dans la *Saturday Review*.

UNE POUSSÉE GERMANIQUE EN AUTRICHE

Quand M. de Beck fut appelé au pouvoir, il y aura de là bientôt trois ans, les Slaves d'Autriche espéraient qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir pour les nationalités non allemandes de la monarchie danubienne. L'esprit éminemment conciliant du nouveau Premier, les idées généreuses, libérales, démocratiques qu'il promettait, dans son programme, d'apporter à la solution de diverses grandes questions de l'Etat, tout semblait annoncer aux Slaves d'Autriche que le temps n'est peut-être plus trop loin où ils seront enfin mis au pied d'égalité avec les Allemands, qu'ils cesseront d'être traités de sujets de second ordre et que leurs hommes les plus aptes seront appelés, conformément à la justice, qui doit être égale pour tous, aux hautes charges d'Etat, jusqu'au Conseil de la Couronne, en nombre proportionné à la force effective de leur race et à la part contributive qu'ils fournissent à l'Etat.

Pendant deux années, à part certaines petites oscillations et défaillances, la belle illusion que l'Autriche allait devenir une véritable égide pour toutes les nationalités qui la composent se maintenait dans les esprits des sujets slaves. Ce fut le beau temps du passage de M. de Beck au pouvoir. Lorsque, l'été dernier, on vit l'horizon politique s'obscurcir, des points noirs apparaître du côté de l'Orient, le magnifique rêve des Slaves s'évanouit.

L'acte de force de M. d'Æhrenthal, tout en jetant le trouble dans la situation extérieure, exerça aussi une influence sensible sur la politique intérieure de la monarchie, en lui imprimant une orientation nouvelle. La vision chaque jour plus nette d'un conflit armé, par suite de l'annexion des deux provinces balkaniques, la Bosnie et l'Herzégovine, mettait les dirigeants autrichiens dans la nécessité de se rapprocher aussi intimement que possible de la puissante alliée de la monarchie, l'Allemagne, et d'éviter avec soin tout ce qui serait de nature à susciter un froncement de sourcils à Berlin.

Les Allemands d'Autriche surent admirablement profiter de l'heure psychologique. M. de Beck fut obligé de virer à gauche

puis forcé de faire place à un homme politique nouveau, M. de Bienerth. Le successeur de M. de Beck, chef du cabinet actuel, est un excellent fonctionnaire — il était ministre de l'Intérieur dans le cabinet de Beck — très énergique, laborieux, bon orateur, mais insuffisamment ferré sur les épineuses questions de nationalités qui ne cessent, hélas! depuis plus de 40 ans de secouer la monarchie, prenant ces temps derniers des formes particulièrement violentes surtout au Nord de l'Empire, dans les trois pays de la couronne de saint Venceslas, la Bohême, la Moravie et la Silésie.

Les adversaires les plus acharnés des Slaves de ces pays de Sudètes sont les Allemands établis dans la région limitrophe de la Bohême, allant du Nord-Est au Sud-Ouest. Leur nombre dépasse légèrement 2.300.000 — il y a dans toute l'Autriche environ 9.600.000 Allemands —; mais ils sont si unis, si ardents à la défense de leur programme national qu'ils forment le groupe allemand le plus influent au Reichsrat. Ce sont eux qui décident généralement de la tactique du bloc allemand dans cette Chambre, ce sont eux qui dominent la situation politique. Leurs efforts en ces dernières années ont eu pour objectif de ralentir systématiquement le mouvement démocratique. Bien que très favorisés par la nouvelle loi électorale, sanctionnée en Autriche en 1907, ce ne fut qu'à contre cœur qu'ils prêtèrent la main à la réalisation de cette importante réforme. Lorsqu'il s'agit peu après d'entr'ouvrir aussi les portes de la Diète de Bohême aux représentants des masses du peuple, ils n'en voulurent rien savoir, se mettant comme un seul homme en révolte.

Ne se dissimulant pas qu'il leur sera impossible de tenir longtemps tête au grand mouvement démocratique qui se fait jour en Bohême, non seulement chez les Tchèques, mais aussi dans le camp allemand, ils tâchent de mettre avant tout à l'abri ce qu'ils appellent leurs *positions acquises* (*Besitzstand*) dans le royaume. L'obstruction des débats leur paraissant le moyen le plus simple pour arriver à ce but, ils s'arrangèrent de sorte que le projet du gouvernement relatif à la réforme électorale à la Diète de Bohême n'a pu être mis en discussion. D'autre part, ils exercèrent une forte pression sur le gouvernement de Vienne en vue de le déterminer à prononcer la clôture de la session diétale. La Chambre fut en effet fermée avant qu'elle pût trouver le temps de se constituer.

Les Tchèques, notamment les classes ouvrières, furent indignés de ce procédé. Une effervescence s'empara des esprits à Prague où des Boumels provocateurs, des étudiants allemands

portèrent l'exaspération des habitants tchèques à son comble. Le gouvernement, mal informé sur des démonstrations qui se répétaient tous les dimanches dans une avenue des plus fréquentées de la ville, ne s'émut que lorsqu'il y eut danger d'une véritable émeute. Alors, au lieu d'interdire aux fauteurs de ces troubles, les étudiants allemands, le port des couleurs germaniques, ou d'ordonner la suspension temporelle des Boumels, M. de Bienerth s'en prit à la population tchèque de Prague (95 % contre 5 % d'Allemands) mettant la capitale de la Bohême en petit état de siège. Détail caractéristique, on n'oublia pas d'envoyer à Prague l'exécuteur des hautes œuvres de justice, de Vienne. Il n'eut pas à opérer.

Notons que les Allemands d'Autriche sont admirablement secondés dans leur action politique par une presse disciplinée à Vienne, à Prague, à Lintz, à Gratz, dans toutes les grandes villes d'Autriche. Tout ce qui sort de ce milieu haineux, rageur contre les Slaves, comme dépêches sensationnelles faites pour semer l'alarme, nouvelles invraisemblables, dénonciations, trouve un écho complaisant au dehors, dans les principaux centres d'informations politiques allemands, en premier lieu à Berlin, à Francfort et à Cologne sur le Rhin.

Citons ici, comme exemple typique de ce colportage éhonté, la nouvelle de la conspiration pan-serbe lancée il y a deux mois par la presse allemande de Prague. On disait, on se le rappelle, car les journaux en France en parlaient aussi, que 30 sous-officiers de nationalité tchèque avaient été arrêtés pour avoir tenté un complot. Deux jours après, ce n'était plus que trois sous-officiers. Et quand les députés tchèques, émus de ces bruits tendancieux, s'enquérirent au ministère de la guerre, on apprit qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout le complot, sorti de l'imagination d'un rédacteur allemand de Prague, à court de copie.

La tendance de ces manœuvres est claire. C'est de rendre les Tchèques suspects, antipathiques, odieux en haut lieu, et de monter par-dessus le marché contre eux l'opinion publique en Allemagne. Même en temps de calme plat en Bohême, les organes allemands ne parlent des Tchèques autrement que comme d'un élément dissolvant de la monarchie, d'une nation qui est toujours en querelle avec le voisin.

Ce que les journaux de Prague ont inventé sous ce rapport dépasse l'imagination. Le gouvernement de Vienne n'ignore pas quelle part il convient de faire en cette œuvre sournoise aux exagérations malveillantes, mais il se tait, ferme volontiers les yeux, laisse faire.

Comment s'étonner que le pangermanisme gagne du terrain dans la monarchie même, comme au dehors, si des agents provocateurs, Wolf, Iro et consorts, peuvent impunément jeter feu et flammes contre les Slaves, prêcher que le jour où la Bohême, la Moravie et la Silésie seraient réunies en un faisceau politique autonome, les Allemands établis dans ces trois pays partageraient le sort de leurs nationaux enclavés dans les pays des Carpathes.

Pour conclure la paix avec les Tchèques, pour lever le veto qu'ils font peser sur la Diète de Bohême, les Allemands ne demandent qu'une chose. Ils sont modestes, comme on voit. Il ne demandent que le partage de l'ancien royaume de Bohême, fondé il y a 900 ans par les Tchèques, en deux provinces. L'une de ces provinces, la bande de terrains qui longe les frontières du Nord-Est au Sud-Ouest, représentant un bon tiers de la Bohême, serait d'après les vœux de MM. Wolf, Stein, Eppinger et consorts, déclarée allemande. Les Tchèques compris dans cette vaste enclave n'auraient absolument aucun droit politique ; ils seraient livrés poings et pieds liés à la dénationalisation. Ce pays, si joliment délimité d'après la géographie politique allemande, s'appellerait *Deutchbœhmen* (la Bohême allemande) : il serait absolument autonome au point de vue national et aurait pour capitale Eggra ou Reichenberg. Sous ce rapport, les Allemands ne sont pas encore d'accord entre eux.

Le centre de la Bohême, habité par les Tchèques, formerait une autre province appelée la Bohême tchèque. Mais ce serait une erreur de croire par exemple que l'élément allemand, qui entre ici pour environ 2,5 % dans la population, perdrait la moindre parcelle des droits politiques ; ils y garderaient tous les privilèges dont jouissent les Allemands autrichiens dans tous les pays de la monarchie des Habsbourg.

Le projet gouvernemental relatif à la nouvelle délimitation des districts nationaux en Bohême, que M. de Bienerth a déposé sur le bureau de la Chambre de Vienne peu avant la fin de l'avant-dernière session du Reichsrat (le 3 février dernier), s'inspire nettement de l'idée de créer deux zones bien séparées, car il ne prévoit pas plus de 5 petits districts qui formeraient une espèce de tampon comme zone mixte. Le nombre total de districts est 239 dont 139 tchèques, 95 allemands.

La langue officielle des autorités politiques, administration, tribunaux, écoles, serait l'allemand, dans la province adossée à l'Empire allemand, la Saxe dans le Nord, la Bavière à l'Ouest. Elle serait le tchèque dans la partie du centre de la Bohême.

Ce système unilingue ne serait pas sans graves inconvénients

pour la magistrature, parce que, dispensant le juge du tribunal de première instance de connaître, outre la langue officielle de son district, la seconde langue en usage dans la Bohême, il arriverait que l'on verrait se dérouler un interrogatoire des parties que le juge serait dans l'impossibilité de suivre autrement que par l'intermédiaire d'un interprète lequel pourrait être investi de cette charge si délicate sans même avoir acquis le rang de juge.

Un article du nouveau projet Bienerth dit expressément qu'il est à désirer que le juge dirigeant la procédure connaisse la seconde langue parlée en Bohême, mais que ce n'est pas de rigueur. Quelle espèce de contrôle posséderait ainsi le tribunal? Aucun, puisque le juge n'est pas tenu de connaître la seconde langue. Les parties déposant en leur langue, ignorant la langue officielle de la cour, ne pourraient non plus se rendre compte de l'exactitude de la traduction de leurs dépositions.

Comme tous les Tchèques instruits comprennent et parlent l'allemand, tandis que les Allemands refusent en général, par orgueil national, d'apprendre la langue tchèque, on comprend que ce seraient surtout les Tchèques, dans les districts germanisés, qui pâtiraient de cette injuste et malencontreuse institution.

Quand on considère à quels abus pourrait donner lieu la mise en vigueur de cette loi, quel désarroi elle pourrait produire dans la justice du pays, on doit reconnaître que le système bilingue, qui exige des juges de Bohême la connaissance des deux langues en usage dans le pays, est de toute façon préférable au système unilingue.

Le système bilingue a l'avantage de répondre à un besoin né des conditions réelles de la Bohême, et d'épargner en même temps à la nation tchèque une cuisante humiliation, en évitant que les Tchèques soient traités dans une partie de leur pays comme des étrangers devant les tribunaux.

Il suffit d'ajouter que les social-démocrates slaves et *allemands*, que personne ne taxera sans doute de chauvinisme en matière de nationalité, adhèrent tous à ce principe de deux langues, défendu par les Tchèques.

La situation extérieure de l'Autriche-Hongrie et la vigoureuse poussée des pangermanistes à l'intérieur de la monarchie ont pu déterminer les dirigeants de Vienne à une certaine sévérité envers les nationalités slaves représentées au Reichsrat. Ce courant antislave a pu se maintenir pendant quelques mois, lors de la plus forte préoccupation au sujet de la question balkanique; il est cependant impossible qu'il puisse se prolonger quand on sera revenu à la situation normale.

L'expérience se chargera sans cela de démontrer à M. de Bienerth combien il est difficile de gouverner en Autriche *sans* les Slaves et combien plus difficile encore de gouverner *contre* les Slaves.

Si le constitutionalisme, le parlementarisme doivent répondre en Autriche à certaines idées que l'on se fait généralement en Europe de ces institutions, et ne pas rester de vains mots sans aucune signification, il sera temps bientôt que M. de Bienerth se préoccupe de se former au Reichsrath une majorité sur laquelle il puisse s'appuyer. Ceci n'est pas possible, dans les circonstances actuelles, sans le concours des Slaves qui entrent, qu'on ne l'oublie pas, pour 60 % dans la population totale de l'Autriche.

Une autre raison qui fait espérer avec une quasi certitude que M. de Bienerth se décidera sous peu à donner un coup de barre vers la droite, c'est qu'il se trouvera d'ici quelque temps dans la nécessité de chercher à gagner le cœur de nouvelles populations de la monarchie, les Serbes et les Herzégoviniens qui sont aussi des Slaves (1.710.000). Chacun comprendra que continuer le système actuel qui consisterait à irriter, à exaspérer les Slaves d'Autriche, Tchèques, Slovènes, Croates, et à les pousser inutilement dans l'opposition, serait aller juste à l'encontre du but que l'on doit poursuivre. Que M. de Bienerth ne croie pas qu'il puisse jamais satisfaire les Allemands d'Autriche. Il ne peut arracher aux Slaves la langue, les forcer à parler l'allemand, et c'est pourtant cela que demandent les Allemands de Bohême.

Il convient d'admettre que les Allemands disposent au Reichsrat d'un nombre notable de voix; mais ce chiffre, grossi même de l'appoint des voix des Polonais, qui se laissent facilement séduire par la perspective des profits particuliers de leur nationalité à faire de la politique gouvernementale, ne suffit pas pour offrir au gouvernement une majorité à toute épreuve.

L'expédient du paragraphe 14 de la Constitution, qui permet au cabinet de gouverner pendant quelque temps sans le Parlement, a fait son temps. Il y a une légère différence entre le Reichsrat du temps de M. Kœrber et celui d'aujourd'hui, issu du suffrage universel.

M. de Bienerth sera donc de toute façon conduit, s'il tient à rester au pouvoir, à s'arracher à l'emprise étouffante des Allemands.

Le plus pressé sera alors d'entreprendre un remaniement du cabinet actuel où l'on voit les départements les plus importants, la Justice, l'Instruction publique, le Commerce, dirigés

par des Allemands de la gauche extrême : MM. de Hochenburger, Stürkgh, Weisskirchner, en somme huit Allemands chauvins auxquels font face deux Polonais, dont l'un sans portefeuille, et deux Tchèques, M. Braf, ministre de l'Agriculture, et M. Zacek, ministre pour la défense des intérêts tchèques.

Le cabinet, remanié dans un sens plus favorable aux Slaves, devra reprendre la ligne politique tracée il y a trois ans par M. de Beck, celle du juste milieu maintenu entre les deux extrêmes. *Egale justice pour toutes les nationalités*, voilà ce que les Slaves d'Autriche demandent à leur vénérable souverain, voilà aussi ce que nécessite l'intérêt suprême de la vaste et puissante monarchie danubienne.

HENRI HANTICH.

LA PRÉSIDENCE DE M. TH. ROOSEVELT

La présidence de M. Th. Roosevelt a pris fin le 4 mars dernier, et l'on peut porter aujourd'hui un jugement sur toute cette période qui restera l'une des plus fécondes en résultats de l'histoire des Etats-Unis.

Peu d'hommes politiques, depuis Bismarck et Léon XIII, ont joui d'un prestige pareil à celui du président Roosevelt, et peu ont connu une popularité semblable. A quoi donc est due cette popularité ? Sans doute, au fait que M. Roosevelt personnifie mieux que tout autre, aux yeux du monde, comme à ceux de ses compatriotes, les meilleures qualités du citoyen américain : l'énergie indomptable, le courage civique et militaire, la persévérance dans le dessein. Dès son arrivée au pouvoir, M. Roosevelt a figure d'homme d'Etat et sa forte personnalité s'est immédiatement imposée à tous, à ses adversaires comme à ses amis. L'œuvre de sa présidence est considérable, tant au point de vue extérieur qu'au point de vue intérieur. A l'extérieur il a donné à la puissance des Etats-Unis un merveilleux essor et il a fait jouer à son pays un rôle mondial. A l'intérieur, il a donné aux fonctions de président un éclat et un prestige nouveaux ; il a combattu la ploutocratie financière, trouvé pour les conflits entre le capital et le travail des solutions pratiques. Dans tous les domaines de l'activité politique, il a fini, grâce à son énergie, par faire adopter ses vues personnelles.

Mais pour bien dégager les leçons et les enseignements que comporte cette œuvre, il est nécessaire d'étudier séparément la politique intérieure et la politique extérieure, et de voir comment elles se complètent l'une l'autre.

*
* *

Lorsqu'en 1901, à la suite de l'assassinat du président Mac-Kinley, M. Roosevelt devint président de la république américaine, il était déjà précédé d'une grande renommée et d'un grand prestige. Issu d'une vieille famille hollandaise, il appartenait à cette aristocratie mondaine, qui exerce aujourd'hui encore une si haute influence sur la société américaine. Sorti jeune de la célèbre université d'Harvard, il s'était immédiatement lancé dans la politique et y avait rapidement conquis une place de premier ordre, grâce à sa probité incontestée et à l'énergie

avec laquelle il avait combattu la corruption politique et les trafics électoraux. Jamais l'influence de l'argent ne s'était plus cyniquement étalée, et jamais la puissance des syndicats financiers n'avait été plus grande sur les élections américaines. M. Roosevelt ne cessa de les combattre. La première fois qu'il intervint comme député, ce fut pour accuser des magistrats haut placés, dont on essayait de couvrir les fautes; et depuis, la poursuite d'une politique d'honnêteté absolue avait été le but continuel de ses efforts. Dans son « Idéal américain », où il résume toutes ses idées, il écrivait : « L'honnêteté est une « loi fondamentale de la vie politique; nous pouvons nous « permettre de différer sur tout, excepté sur la question d'hon- « nêteté ».

Sa carrière avait été exceptionnellement rapide. Tour à tour président du comité de police de la ville de New-York, puis sous-secrétaire d'Etat à la Marine, il s'était illustré dans la guerre contre l'Espagne, à la tête des « rough riders ». Sa conduite héroïque lui avait valu une popularité telle, que ses concitoyens le nommèrent à son retour gouverneur de New-York, charge qu'il occupa avec le plus grand éclat, continuant sa besogne d'épuration politique. Par crainte de le voir un jour porté à la plus haute situation du pays, ses adversaires, au moins autant que ses amis, l'avaient fait nommer à la vice-présidence, charge plus honorifique qu'importante. Mais le coup de poignard, donné par un fanatique au président Mac-Kinley, devait déjouer le calcul de ses ennemis.

L'entrée de M. Th. Roosevelt à la Maison blanche fit naître, avec bien des espoirs, bien des appréhensions. Jamais on n'avait vu un président aussi jeune, et on le savait décidé à appliquer son programme de réformes, avec l'énergie dont il avait donné à tant de reprises des preuves si formelles.

Les écrivains politiques américains, qui se plaignaient de la faiblesse du pouvoir exécutif depuis quelques années, allaient recevoir satisfaction. Le président Roosevelt s'appliqua tout de suite à faire passer du domaine de la théorie dans celui de la pratique ses idées gouvernementales. Il s'était toujours montré l'adversaire acharné des trusts, ces formidables machines d'accaparement dont le développement allait croissant tous les jours. Or, leur puissance était alors à son apogée : un publiciste américain pouvait évaluer en 1901, année où M. Roosevelt prit le pouvoir, à 35 milliards de francs le capital nominal représenté par 287 trusts industriels. Le trust du pétrole à lui seul représentait un capital de près d'un demi-milliard, et celui de l'acier, le plus colossal de tous, à la tête duquel

était M. Morgan, un capital de 7 milliards. Les trusts exerçaient sur tout le marché commercial une véritable tyrannie, empêchant la création d'industries rivales, faisant hausser ou baisser à leur gré les prix et allant parfois jusqu'à entraver le cours de la justice.

Dès son premier message, M. Roosevelt s'occupa de limiter leur action. Il montra à leur égard plus de modération pourtant que ne l'auraient désiré les ennemis des trusts. Il comprenait qu'on ne pouvait sans danger s'attaquer à une aussi formidable puissance, et qu'à vouloir tout brusquer, on risquait d'entraîner des catastrophes, qui auraient leur répercussion sur tout le marché. Aussi, le président Roosevelt se borna-t-il d'abord à faire voter certaines lois qui restreignaient les abus des syndicats financiers. La première de ces mesures fut la création d'un département du commerce et du travail, qui contraignait les trusts à la publicité de leurs opérations. On créa aussi un commissaire des corporations qui avait la charge de recueillir et de publier tous les renseignements possibles sur l'organisation, la conduite, la direction de toutes les sociétés et de tous les trusts faisant des affaires avec l'étranger, ou dont les affaires s'étendent sur plusieurs Etats de l'Union. Mais ces mesures ne suffisaient pas; de nombreux scandales forcèrent les législateurs à intervenir de nouveau dans la question des trusts. Le plus célèbre de ces scandales fut celui des viandes avariées, que dénonça un jeune écrivain, M. Upton Sinclair : il prouva que le trust de l'alimentation avait vendu des viandes pourries et qu'il était absolument indispensable d'intervenir pour éviter de pareils trafics. Le président Roosevelt hâta le vote d'une loi relative à la falsification des denrées alimentaires, réclamée par l'opinion publique depuis nombre d'années. Il n'existait en effet aux Etats-Unis aucune loi pour empêcher la vente de produits falsifiés. La loi nouvelle défendait l'usage de matières dangereuses, pour la conservation des denrées alimentaires, et permettait au ministre de l'Agriculture de rechercher si les produits mis en vente étaient réellement sains; au cas où il découvrirait quelque falsification, il signalerait le fait à un fonctionnaire fédéral, qui engagerait des poursuites contre le délinquant. Le congrès adopta également une loi sur l'inspection des viandes, prescrivant l'apposition de marques spéciales pour les viandes ou conserves, destinées à être envoyées dans d'autres Etats ou expédiées à l'étranger. Cette loi qui avait été votée à une énorme majorité au Sénat, rencontra à la Chambre une opposition très forte, venant des industriels lésés par elle, et il fallut toute l'énergie de

M. Roosevelt et son intervention personnelle pour la faire adopter. Aussi peut-on dire qu'elle fut en partie son œuvre.

A la question des trusts, se rattachait depuis longtemps la question non moins importante des chemins de fer. Depuis longtemps, les compagnies de chemins de fer avaient pris l'habitude d'accorder des permis de circulation gratuits sur leurs lignes. En fait, ces permis servaient surtout aux politiciens et aux membres des trusts; aussi protestait-on avec raison en Amérique contre un usage qui était devenu tout à fait abusif. M. Roosevelt résolut d'intervenir. Il fit voter en 1906 la loi Hepburn, interdisant aux compagnies, sauf dans des cas indiqués par la loi, de donner des permis de circulation gratuits sur leurs lignes. Un des plus grands trusts des Etats-Unis, le trust du pétrole, ou « Standard oil Company », ayant violé la loi en acceptant des tarifs spéciaux de chemins de fer, fut condamné à une amende de cent cinquante millions de francs, la plus importante qui ait jamais été payée en Amérique.

Une autre loi institua une commission réglementant les relations commerciales entre Etats, « Interstate commerce commission », et lui permettant d'imposer des tarifs maxima. M. Roosevelt aurait pu aller plus loin encore dans sa lutte contre les trusts, mais il jugea que ces mesures suffisaient et qu'il ne fallait pas les exagérer, de peur de provoquer une panique financière.

Si la question des trusts a fait l'objet de la constante préoccupation de M. Th. Roosevelt, pendant les sept années de sa présidence, celle des conflits du travail et du capital lui a été au moins autant à cœur. Ces problèmes se posent aujourd'hui dans tous les Etats civilisés. On comprend qu'ils prennent aux Etats-Unis une importance plus considérable encore, puisqu'il s'agit d'un pays de soixante millions d'habitants, où l'industrie s'est développée, depuis quelques années, dans d'énormes proportions. Dans cette affaire, le président Roosevelt a toujours obéi aux principes les plus absolus de justice : il ne fut de parti pris ni pour les ouvriers, ni pour les patrons, mais essaya de régler les questions d'après le bon sens et le bon droit. Sa plus célèbre intervention eut lieu pendant la grève des charbons de Pensylvanie. Cette grève avait éclaté parmi les mineurs au commencement de l'hiver et risquait d'amener la cessation de tout travail, vu que le nombre des grévistes était de plus de cent mille. Les ouvriers demandaient une augmentation de salaire et la reconnaissance de leur union; les patrons se refusaient à accepter ces propositions et le désaccord risquait de se prolonger indéfiniment, aucun

des deux partis ne voulant céder à l'autre. M. Roosevelt se décida à agir personnellement; il convoqua chez lui les représentants des ouvriers et des patrons et leur proposa un arbitrage. Les mineurs acceptèrent. Les patrons refusèrent d'abord, mais devant l'émotion soulevée par leur refus, revinrent sur leur détermination. Ainsi fut terminée, grâce à l'initiative du président Roosevelt, une grève qui aurait pu avoir les conséquences les plus graves.

Dans tous ses messages, le président est revenu sur la question des rapports entre le capital et le travail, et toujours dans le même esprit de conciliation et d'équité. Il proposa de faire adopter une loi établissant la journée de huit heures pour les ouvriers d'Etat et les employés des compagnies de chemin de fer. Il demanda l'extension de la loi sur la responsabilité des employeurs à l'égard de leurs ouvriers, en cas d'accidents du travail, et l'adoption du principe du risque industriel. Enfin, il conseilla la création d'un corps dont les attributions seraient de faire une enquête, dès leur origine, sur les conflits entre les employeurs et les employés : les résultats de cette enquête impartiale rendus publics permettaient à l'opinion de soutenir l'une ou l'autre partie, en connaissance de cause.

Tels ont été les résultats obtenus par Roosevelt dans la question ouvrière. Cependant son activité ne s'est pas arrêtée là, et il est peu de sujets qui n'aient été traités par lui dans ses messages. Pour donner une idée de la diversité de ses préoccupations, il suffit de le voir, dans le même message, s'étendre sur des sujets aussi différents que ceux-ci : le genre d'éducation qui convient à l'agriculteur ou à l'ouvrier ; la nécessité pour un pays des mariages féconds et les dangers de l'abus du divorce; l'augmentation de la criminalité ; l'opportunité d'introduire dans les écoles primaires l'enseignement manuel; l'utilité des sociétés et des stands de tir.

Une question particulièrement intéressante, au moment où l'on discute en France l'impôt sur le revenu, ce sont les idées financières de M. Roosevelt. Ici encore le président est hanté du souci de la justice sociale; il se prononce pour l'établissement, par le gouvernement fédéral, d'un impôt progressif sur les successions atteignant les grosses fortunes. « La loi, dit-il, « devrait établir un impôt progressif frappant toutes les valeurs « mobilières, et en général tous les biens laissés par donation « ou succession à un individu ou à une société; il conviendrait « d'augmenter fortement le taux de ce droit, proportionnelle- « ment à l'éloignement du degré de parenté et au montant de « l'héritage. » M. Roosevelt s'est également prononcé en faveur

d'un impôt sur le revenu ; mais l'application en fut impossible, la cour suprême ayant déclaré tout impôt sur le revenu, établi par le gouvernement fédéral, contraire à la Constitution.

Enfin, parmi les problèmes les plus importants aux Etats-Unis, la question nègre ne pouvait manquer d'attirer l'attention de M. Roosevelt. Le président souleva des protestations violentes, en invitant à sa table Booker Washington, un des nègres qui avait le plus contribué à répandre l'instruction parmi les siens. M. Roosevelt ne voulait pas témoigner par cet acte de courtoisie de son intention d'identifier les nègres aux blancs, mais de son désir d'aider au développement intellectuel et moral de la race noire ; il nomma plusieurs nègres à des fonctions publiques, et fut à ce propos l'objet d'attaques très violentes ; il n'en fut pas ému et passa outre.

Il est impossible, en un seul article, de parcourir toutes les manifestations de l'activité de M. Roosevelt, dans les questions d'ordre intérieur ; ce qu'on peut dire, c'est qu'il a toujours fait prévaloir son opinion personnelle, même dans les cas où elle blessait les coutumes reçues. Dans l'administration, il s'évertua toujours de tout accorder au mérite personnel, rien à la faveur ; déjà, comme gouverneur de New-York, il avait augmenté de vingt mille le nombre des places qui se donnaient au concours ; comme président, on le vit souvent préférer des candidats démocrates aux candidats républicains, et refuser des places à des postulants recommandés par les députés et les sénateurs les plus influents, quand ils manquaient des titres suffisants. En un mot, dans toute sa politique intérieure, il est resté fidèle aux principes d'honnêteté et de justice qu'il avait exposés dans son « Idéal américain ».

***

Si l'influence de M. Roosevelt sur la politique intérieure a été, comme nous l'avons vu, considérable, son action sur la politique extérieure a été plus grande encore. Le premier, il a mis en pratique cette politique mondiale dont le savant professeur Coolidge s'est fait le partisan enthousiaste et convaincu. Depuis la guerre avec l'Espagne, les Etats-Unis étaient devenus une puissance coloniale à l'égal des grands pays d'Europe, puisqu'ils n'avaient pas seulement des possessions en Amérique comme Cuba, mais encore dans les autres continents comme les Philippines. Force leur était donc de ne pas se cantonner uniquement dans les affaires de la seule Amérique, mais de dire aussi leur mot dans tous les conflits internationaux. D'ailleurs si le président Roosevelt s'est toujours déclaré partisan de la

doctrine de Monroë, il a toujours aussi pensé que la situation même des Etats-Unis, l'accroissement continu de la population, leur imposaient l'obligation absolue d'élever la voix dans tous les grands conflits mondiaux. En un mot, si M. Roosevelt acceptait la partie négative de la doctrine de Monroë, à savoir la défense aux Etats européens de s'immiscer dans les affaires du Continent américain, il ne voulait pas limiter l'action de son pays à l'Amérique seulement. « La question, disait-il, n'est pas de « savoir si les Etats-Unis joueront un rôle dans les conflits « extérieurs, mais de savoir s'ils le joueront bien ou mal. » Pour intervenir d'une façon efficace, il est de toute nécessité de posséder une armée et une marine puissantes ; déjà comme sous-secrétaire à la Marine, au moment où il préparait la guerre contre l'Espagne, M. Roosevelt s'était aperçu des lacunes de l'organisation militaire de son pays ; il s'était bien promis d'y remédier ; aussi son souci constant fut de créer une marine de guerre puissante. « Le peuple américain, disait-il, doit con- « struire et entretenir une marine de guerre ou se résigner à « accepter une situation secondaire dans la politique interna- « tionale. »

Les réformes à faire dans la marine étaient multiples. Un grand nombre de bateaux appartenaient à de vieux types hors d'usage, et qui n'auraient pu rendre aucun service sérieux en temps de guerre ; M. Roosevelt fit voter les crédits nécessaires pour la construction de nombreux cuirassés et de navires auxiliaires, tels que bateaux charbonniers et transports. Il s'occupa aussi de créer des stations de charbon et des docks dans le Pacifique, et d'une manière générale, il rendit plus puissant le système des fortifications côtières. Il n'oubliait pas non plus le personnel maritime : il augmentait la solde des officiers de marine, mais demandait aussi l'accomplissement rigoureux de leurs devoirs de soldats ; il substituait l'avancement au choix, à l'ancienneté, pour éliminer les officiers de moindre valeur, et les empêcher d'arriver aux plus hauts grades. Enfin il fit voter une loi permettant aux officiers de marine d'atteindre aux grades supérieurs à un âge moins avancé.

Ayant ainsi doté les Etats-Unis d'une flotte capable de lutter avec celles des plus grands pays d'Europe, et d'un excellent corps d'officiers, il décida d'envoyer l'escadre américaine faire cette tournée dans le Pacifique qui suscita tant d'appréhension d'abord, tant d'enthousiasme ensuite. Ce n'était pas aux yeux du président une vaine parade ou un acte d'ostentation : M. Roosevelt voulait montrer la puissance de la flotte américaine et

au besoin décourager ceux qui auraient l'intention de l'attaquer. Pour les Etats-Unis, qui comptent une population de 60 millions d'habitants, entourés de voisins dont ils n'ont pas à redouter une agression, le besoin d'une forte marine se fait plus vivement sentir que celui d'une armée de terre; pourtant M. Roosevelt se préoccupa également de former une armée territoriale puissante. Sans aller jusqu'à demander la constitution d'une armée permanente, comme dans les principaux pays d'Europe, il fit cependant adopter, en 1903, toute une série de lois réorganisant l'armée, et permettant de la porter jusqu'au chiffre de 100.000 hommes en temps de guerre; en temps de paix, ce chiffre se réduisait à 60.000. Pour encourager l'initiative des Etats, il accorda des primes à ceux qui accepteraient d'équiper leur milice comme les troupes fédérales. Il créa enfin un état-major général, capable de donner à l'armée la direction qui lui faisait défaut.

Ayant créé les armes de la défense nationale, M. Roosevelt put mettre ses plans à exécution. Il se voua à cette tâche avec toute l'ardeur qu'on lui connaît. Une des premières œuvres qu'il mena à bien fut celle du canal de Panama. On sait que le projet, commencé d'abord par la France, avait été abandonné; M. Roosevelt décida de le reprendre. Depuis longtemps, les Etats-Unis voyaient dans l'achèvement du canal, non seulement un intérêt économique, mais encore un intérêt militaire : on décida donc de construire un canal américain en territoire américain. Malheureusement, le traité Clayton Bulwer, signé avec l'Angleterre, s'opposait à l'exécution de ce dessein, en stipulant qu'aucune des puissances contractantes n'exercerait une domination exclusive sur le canal. Mais le 18 novembre 1901, M. Roosevelt obtint toute satisfaction par le fameux accord Hay-Pauncefote, qui laissait aux Etats-Unis l'exploitation complète du canal.

Le président Roosevelt considérait que les Etats-Unis avaient la mission de jouer un véritable rôle d'arbitre dans les conflits internationaux; aussi ne fut-on pas surpris de le voir intervenir en faveur des israélites russes, et présenter au gouvernement des remontrances, bien qu'on sut parfaitement qu'elles ne seraient pas admises. Mais son intervention la plus célèbre, celle qui lui valut une renommée universelle, et qui lui fit plus tard décerner le prix Nobel de la paix, eut lieu dans la guerre russo-japonaise. On sait que le congrès diplomatique tint ses assises à Portsmouth, et qu'après plusieurs semaines de négociations on parvint à une entente. Le président Roosevelt n'avait pas peu contribué à la signature de l'accord, et la paix

fut saluée par les Etats-Unis comme un triomphe de la diplomatie américaine. Les Etats-Unis apparaissaient désormais comme l'arbitre tout désigné, chaque fois que de graves conflits sépareraient les nations des autres continents, et M. Roosevelt faisait ainsi jouer à son pays le rôle mondial qu'il avait toujours rêvé pour lui.

La question extérieure la plus grave qui ait surgi pendant sa présidence fut celle de l'admission des élèves japonais dans les écoles de Californie. Depuis longtemps, une sourde hostilité régnait entre le Japon et les Etats-Unis ; le Japon, grisé par ses succès dans la guerre contre la Russie, ne supportait plus aucune rivalité. Or, les Etats-Unis constituaient pour le Japon des rivaux dangereux sur le terrain commercial, surtout en Chine où les produits américains étaient très recherchés. Le prétexte qui déchaîna l'orage fut une décision émanant des autorités scolaires de San-Francisco qui, le 11 octobre 1906, décidèrent d'envoyer les enfants japonais dans des écoles spéciales ; cette décision souleva immédiatement au Japon une vive indignation, et l'ambassadeur japonais à Washington protesta énergiquement contre l'attitude des autorités locales de San-Francisco. Les traités signés entre les Etats-Unis et le Japon accordaient en effet à ce dernier les droits de la nation la plus favorisée, ce qui impliquait l'égalité de traitement au point de vue scolaire. M. Roosevelt, sentant le danger d'une attitude de provocation envers le Japon, notifia immédiatement aux autorités de la Californie d'user de tout leur pouvoir pour assurer le respect des droits conférés par les traités aux Japonais. Il envoya en même temps M. Metcalf, secrétaire pour le Travail, faire une enquête sur les lieux. Des désordres sanglants ayant éclaté entre Californiens et Nippons, M. Roosevelt flétrit dans un message la conduite du conseil scolaire à l'égard des Japonais. Le conflit semblait apaisé, lorsqu'en 1907 de nouveaux troubles anti-japonais éclatèrent à San-Francisco. En juin et juillet, nouvelles mesures contre les Japonais. Pour terminer définitivement la question, M. Roosevelt se décida à envoyer M. Taft, le président actuel des Etats-Unis, à Tokio ; et le 30 novembre 1908, un accord était signé, réglant le différend et donnant satisfaction aux Japonais.

Une question qui occupa également la diplomatie de M. Roosevelt fut l'administration des colonies que les Etats-Unis possèdent depuis la guerre avec l'Espagne. Les plus importantes étaient les Philippines : de nombreux problèmes s'y posaient ; un des plus considérables était la question des congrégations espagnoles qui y régnaient en maître. Il était indispensable,

dans l'intérêt de l'ordre public, d'éliminer les moines espagnols ; mais, pour cette opération, le consentement du Saint-Siège était nécessaire. M. Roosevelt envoya, à cet effet, M. Taft à Rome et obtint le consentement de la curie romaine au rachat par l'Etat des terres monastiques et au remplacement des moines espagnols par des religieux d'autres nationalités.

M. Roosevelt eut aussi à intervenir à Cuba pour rétablir l'ordre et organiser un gouvernement provisoire. Il intervint également dans le conflit anglo-germano-venezuélien qui, sur son avis, fut soumis à l'arbitrage de la Cour de la Haye.

On voit que l'activité diplomatique du président fut considérable et qu'il est peu de questions auxquelles il n'ait été mêlé pendant les sept années de sa présidence.

***

Grâce à sa politique étrangère ferme et patriotique, grâce aux bienfaits de son administration intérieure, le président Roosevelt s'était acquis parmi ses concitoyens une popularité que n'avait jamais connue aucun de ses prédécesseurs. Il avait des admirateurs dans presque toutes les classes de la société; les classes populaires l'aimaient pour sa lutte contre les syndicats financiers et les grosses fortunes; les patriotes, pour ses prouesses dans la guerre contre l'Espagne; les partisans de la Grande Amérique saluaient en lui un des leurs; les classes riches, elles-mêmes ne lui en voulaient pas de ses déclarations contre la ploutocratie, estimant que ses actes n'avaient pas été aussi énergiques que ses discours. Jamais un président des Etats-Unis n'avait compté des sympathies aussi puissantes et aussi unanimes. Mais, à la fin de 1907, éclata la terrible crise financière qui causa tant de ruines aux Etats-Unis; du jour au lendemain, la situation changea; M. Roosevelt qui, la veille, jouissait de l'estime générale, fut dénoncé comme le principal coupable et l'auteur responsable de tout le mal. On l'attaqua avec une violence formidable et qu'expliquait seulement, sans l'excuser, l'espèce d'affolement qui s'était tout d'un coup emparé de la population; les épithètes les plus dures, les plus outrageantes lui furent prodiguées de toutes parts. Rien n'était d'ailleurs plus injuste que ces attaques, la crise financière étant due à des causes économiques très spéciales et aussi à la hardiesse et à l'esprit de spéculation de certains financiers.

La crise une fois passée, on dut reconnaître que M. Roosevelt était innocent du désastre et que, s'il avait pu par ses messages inquiéter parfois les capitalistes, les causes de la crise étaient plus générales et plus profondes. Il n'en est pas moins vrai qu'à

partir de ce moment, le président ne jouit plus de la popularité presque universelle qu'il avait connue auparavant. Tous ses actes furent discutés avec passion, parfois même avec injustice. Dans les dernières semaines de son mandat, le Sénat l'attaqua violemment, à propos de certains appuis qu'il aurait prêtés à des compagnies financières, en vue des élections ; on dénonça, comme sortant de ses attributions, l'aide qu'il avait donnée au président actuel des Etats-Unis, M. Taft, en le patronnant ouvertement et en semblant lui apporter l'estampille officielle. Ainsi M. Roosevelt connut à la fin de sa présidence les dénigrements, les attaques violentes ou perfides dont on a coutume d'abreuver les chefs d'Etat qui ont cessé de plaire. Quel sera un jour le jugement de la postérité, plus équitable que celui des contemporains? Quand les nuages qui ont obscurci les derniers mois de sa présidence auront disparu, quand on jugera son œuvre avec l'impartialité de l'histoire, et non avec la violence des passions politiques, on reconnaîtra que, somme toute, son action a été grande et bienfaisante. Au moment où il avait pris le pouvoir, une oligarchie toute puissante régnait aux Etats-Unis; les syndicats financiers étaient maîtres de tous les pouvoirs publics. M. Roosevelt a porté des coups sensibles à la toute-puissance des trusts ; il a rétabli l'ordre et l'honnêteté dans l'administration et fait jouer aux Etats-Unis un rôle mondial. Il laisse son pays plus fort et plus respecté, et la postérité saluera certainement en lui un des principaux, un des meilleurs ouvriers de la grandeur des Etats-Unis.

ARTHUR KANN.

LA RUSSIE ET L'ANGLETERRE

EN ASIE CENTRALE

Un fait pas assez connu[1], qu'en tous cas ne font point suffisamment ressortir les livres spéciaux, même les plus récents, écrits sur la matière, est que le promoteur de la rivalité anglo-russe en Asie, celui qui a le premier songé à mettre aux prises Russes et Anglais en Asie centrale, est Napoléon. A la fin du XVIIIe siècle, la Compagnie des Indes était surtout occupée à asseoir et à consolider sa domination dans le Bengale et la presqu'île du Dekkan; les Russes ne dépassaient guère la haute barrière du Caucase et plus au Nord l'Oural et l'Irtych; c'est-à-dire que Russes et Anglais étaient séparés par d'énormes étendues, quand Bonaparte, qui avait conquis l'Egypte, se mit à rêver de la conquête de l'Inde. Il voulait tout d'abord utiliser la voie maritime comme route possible d'invasion, et de la côte de Malabar ou de celle de Coromandel diriger une attaque sur l'Inde. La flotte française ayant été détruite à Aboukir, force fut de renoncer à débarquer un corps expéditionnaire sur la côte du Dekkan, et ce fut alors que fut conçu par le génie inventif de Napoléon un projet d'attaque sur l'Inde qui devait mettre aux prises Russes et Anglais.

Par-dessus les sommets de l'Hindou-Kouch, l'Inde est reliée à l'Europe, au Nord-Ouest, par les steppes du Turkestan. Une armée venant d'Europe peut donc envahir l'Inde dans cette direction en empruntant exclusivement la voie terrestre. Pour réaliser ce projet, Bonaparte s'adressa au tsar, Paul Ier, avec lequel des négociations, longtemps restées secrètes et encore peu connues, furent nouées. Un corps français de 35.000 hommes devait gagner, à travers la Russie, la région des steppes jusqu'à Astrakan, franchir la Caspienne sur des vaisseaux russes jusqu'à Astérabad, d'où il opérerait sa jonction avec une armée russe de force égale, et se diriger par Hérat et Candahar sur l'Afghanistan méridional et l'embouchure de l'Indus. En même temps, une autre armée russe devait partir d'Orenbourg, et par Khiva, Boukhara et l'Afghanistan septentrional, marcher directement sur le haut Indus. Ce grand projet reçut un commencement d'exécution. Avec la fougue et l'impétuosité qui le caractérisaient, le tsar Paul, sans attendre l'arrivée de l'armée française, enjoignit à l'ataman général des Cosaques du Don, Orlof Denissof, d'établir son quartier général à Orenbourg,

[1] Conférence faite le 24 mars à l'Ecole libre des sciences politiques par M. le Dr Rouire sous la présidence du baron de Courcel.

d'y concentrer toutes les troupes cosaques et d'y attendre l'ordre de jeter ses troupes sur l'Inde. Ce dernier franchit le Volga en mars 1801 et se dirigea vers Orenbourg. Mais l'assassinat du tsar Paul Ier vint interrompre ces préparatifs. Les Cosaques repassèrent le Volga, et il ne fut plus question d'une invasion franco-russe de l'Hindoustan.

Mais le projet d'attaque concerté entre Bonaparte et le tsar Paul Ier avait révélé aux Anglais que le point vulnérable de la péninsule indienne était la frontière nord-ouest et avait tourné leurs préoccupations du côté de la Perse, de l'Afghanistan et du Béloutchistan confinant à cette frontière ; et dès lors, ils cherchèrent à asseoir leur influence en ces divers pays. Après le traité de Tilsit, qui faisait de nouveau de la France l'amie de la Russie, le gouvernement anglais envoya auprès du chah de Perse la mission de sir Gore Ouseley et réussit à acquérir une influence prépondérante à la cour de Téhéran. En Afghanistan fut envoyé en ambassade à la cour de Chah Soudja, Mount Stuart Elphinston. Cette mission eut un résultat politique de premier ordre, car l'agent anglais sut capter la confiance de Chah Soudja et réussit à conclure avec lui, en 1809, le traité de Calcutta, par lequel l'émir s'engageait à s'opposer au passage d'une armée francaise en échange de l'appui de l'Angleterre pour le maintien de l'intégrité de ses Etats. La mission d'Elphinston fut complétée par celle du capitaine Grant et par celle du lieutenant Pottinger et du capitaine Christie qui explorèrent, au cours des années 1809-1810, le Béloutchistan, prolongement méridional de l'Afghanistan vers l'océan Indien, et nouèrent avec les chefs béloutches des relations d'alliance et d'amitié.

Napoléon tombé, les préoccupations du gouvernement anglo-indien n'en restèrent pas moins tournées vers l'Asie centrale. Seulement, ce n'est plus la France qui est l'ennemi redouté. La prise de l'île Maurice en 1810 et surtout les traités de 1815, qui ne nous laissèrent de nos possessions de l'Inde que cinq comptoirs, avaient mis la France hors d'état de lutter désormais pour la suprématie dans l'Inde. Ce fut une autre puissance, celle-là même que Napoléon avait associée à ses projets sur l'Inde, qui prit notre place dans l'appréhension des Anglais. Au péril français succède le péril russe.

On a beaucoup discuté, au cours du XIXe siècle, sur ce dernier péril, et l'on s'est demandé souvent si la crainte qu'en ont les Anglais était bien fondée. Les uns ont soutenu que le péril russe était le plus imaginaire des périls, que c'était une chimère ; que les Russes étaient dans l'impuissance absolue

d'amener assez de troupes, assez de vivres, assez de munitions pour une campagne sérieuse ; qu'entre eux et les Anglais il y avait l'Himalaya, l'Hindou-Kouch et leurs défilés aussi hauts que le Mont-Blanc ; qu'il y avait l'Afghanistan avec ses peuplades guerrières, farouches, capables de causer les plus graves préjudices à l'envahisseur ; mais, sans entrer ici dans l'examen des considérations d'ordre politique, économique et social qui pouvaient engager ou détourner le gouvernement russe de tenter une pareille entreprise, et en envisageant simplement la possibilité d'une attaque russe par le Nord-Ouest de l'Inde, on est bien obligé de reconnaître, d'après les données de l'histoire, que cette attaque est réalisable. Ce ne serait pas la première fois qu'une vague formidable, qui roulerait du centre de l'Asie, viendrait battre les frontières de l'Empire des Indes. Les grandes invasions de l'Inde par Mohmand el Ghaznévide, par Tamerlan, par Baber, par Nadir Chah ont eu lieu par la frontière nord-ouest. Tous les Anglais de l'Inde, auxquels l'histoire de ce pays est familière, sont d'accord sur la possibilité d'une attaque sur ce point.

*
* *

Un fait certain c'est que pendant tout le cours du XIXe siècle la Russie n'a cessé de reculer ses frontières dans la direction de l'Inde. Le commencement de la grande extension de la Russie en Asie centrale date de la fin même des guerres napoléoniennes. Déjà au traité de Gulistan, en 1813, les Russes avançant dans la direction du Caucase s'étaient fait céder, par la Perse, le Daghestan, le Chirvan et la côte jusqu'à l'embouchure de l'Araxe. Quelques années plus tard, sous Nicolas Ier, une nouvelle guerre que termina le traité de Tourkmanchaï donnait aux Russes Erivan, Nakhitchevan, les établissait dans l'Arménie persane jusqu'à l'Ararat et l'Araxe. Après chaque guerre, le Chah se trouvait de moins en moins maître d'orienter sa politique dans un sens défavorable aux intérêts russes, et il était à craindre que la Perse ne tombât complètement sous l'influence ou la domination de la Russie, quand l'Angleterre, craignant de voir sa rivale devenir maîtresse de la côte de l'Iran et dominer l'entrée du détroit d'Ormuz, réussit à conclure en 1834 avec la Russie un accord par lequel les deux puissances contractantes s'engageaient à maintenir la Perse comme Etat indépendant.

Cet accord rassurait l'Angleterre du côté de la Perse, mais il n'en laissait pas moins les Russes libres de s'étendre au

Midi de l'Irtych, dans la direction du Turkestan central et du Nord de l'Inde. Déjà, l'année 1830 avait vu les Russes toucher, pour la première fois, l'Iaxarte. Bien que les régions conquises fussent à une assez grande distance de l'Inde, il n'en fallut pas davantage pour amener le gouvernement anglo-indien à prendre dans cette direction des mesures qui lui parurent dictées par les circonstances, et notamment à renouveler avec l'Afghanistan l'alliance conclue avec l'émir de ce pays, Chah Soudja, au commencement du XIXe siècle contre Napoléon. Dans ce but, Burnes fut envoyé, en 1830, en ambassade à Caboul, puis de nouveau en 1837, et quand, cette année-là même, le chah de Perse vint mettre le siège devant Hérat, un officier anglais, nommé Pottinger, fut envoyé dans la place pour assurer sa défense. En même temps, une flotte anglaise s'emparait des îles Karrachs, dans le golfe Persique. Ces mesures mêmes ayant paru insuffisantes à Londres et à Calcutta où l'on estimait que la Russie était l'instigatrice de l'expédition entreprise par le chah de Perse contre Hérat, le gouvernement anglais résolut de s'assurer l'appui de l'Afghanistan et de faire concourir ce pays, en vue de certaines éventualités, à la politique générale de l'Empire anglo-indien.

L'émir d'alors, Dost Mohammed, qui avait, à la suite d'une des insurrections si fréquentes dans ce pays, chassé de Caboul l'ancien émir Chah Soudja, était un prince intelligent, avisé, qui ne demandait pas mieux que de s'entendre avec les Anglais pour affermir sa domination menacée au dehors par les progrès des Sikhs, qui ne cessaient d'empiéter sur ses frontières au Nord-Est. Il sollicitait même l'appui du gouvernement de l'Inde contre Rundjet Singh, le chef de la confédération shik qui lui avait enlevé une partie du Pendjab. Il ne dépendit alors que de lord Auckland, gouverneur général de l'Inde, de profiter de l'occasion pour asseoir solidement l'influence anglaise à Caboul ; mais cet homme d'Etat, tout en cherchant à faire graviter l'Afghanistan dans l'orbite de l'Empire indien, n'osa s'engager dans une politique qu'il considérait comme trop active et rejeta les propositions de l'émir. Dépité et inquiet, Dost Mohammed chercha à Saint-Pétersbourg l'appui qu'il ne pouvait trouver à Calcutta, et s'adressa au tsar qui s'empressa de faire partir pour Caboul un envoyé extraordinaire, Viktevich. Ce fut le feu mis aux poudres. Aussitôt le gouvernement de l'Inde se rappela les invasions antérieures et les projets de Napoléon et du tsar Paul Ier, et le spectre de la domination russe à Caboul se dressa à ses yeux. Incontinent, les mesures furent prises pour envoyer une grande expédition à Caboul,

détrôner Dost Mohammed, et le remplacer par un ami dévoué par avance aux intérêts de l'Angleterre.

On trouve racontées dans les livres d'histoire contemporaine les péripéties de cette lutte : l'occupation en avril 1839 de Candahar et de Caboul par une armée anglo-indienne, la fuite de Dost Mohammed, l'intronisation à Caboul de Chah Soudja et l'installation de Burnes comme ministre-résident près du nouvel émir; puis, le 2 novembre 1841, l'insurrection de Caboul, le massacre de Burnes, l'évacuation de Caboul par l'armée anglaise qui fut anéantie dans les passes de Gundamak, l'envoi d'une nouvelle armée anglaise à Caboul, et Chah Soudja ayant été massacré au cours des derniers événements, la réinstallation de Dost Mohammed avec le consentement des Anglais. Dost Mohammed, qui avait repris ses bons sentiments à l'égard du gouvernement anglo-indien, conclut avec lui, le 30 mars 1855, le traité de Peïchawer stipulant qu'entre « l'honorable Com-« pagnie des Indes et Sa Hautesse l'émir Dost Mohammed « Khan, vali de Caboul, il y aurait paix et amitié perpé-« tuelles; que la Compagnie des Indes s'engageait à res-« pecter les territoires de Sa Hautesse, à n'y jamais intervenir « et que, de son côté, Sa Hautesse s'engageait à être l'ami des « amis et l'ennemi des ennemis de ladite Compagnie ». Fort de l'amitié anglaise, Dost Mohammed s'empara en 1862 de Hérat. Après sa mort, la même amitié fut continuée à son fils et successeur Shere Ali, auquel furent fournis des armes, de l'artillerie et 3 millions par le traité d'Ambala en 1869.

Cependant, tandis que les Anglais implantaient leur influence en Afghanistan, les Russes ne demeuraient pas inactifs. Ils avaient fort bien compris après l'échec de la mission Vitkevich, en 1839, qu'il était vain de vouloir faire une politique active en Afghanistan, alors que leurs possessions de Sibérie et d'Europe étaient séparées par des centaines de lieues de ce pays. En 1840, les postes russes les plus avancés en Asie centrale étaient sur le Syr-Daria et l'Irtych. Dès 1845, les Kirghiz étaient soumis et des expéditions dirigées contre Khiva. Malgré l'échec de ces dernières, les Russes avaient réussi à prendre pied, en 1852, dans le Khanat de Kokhand. En 1865, Tachkend était enlevé ; quelques mois plus tard Khodjent, et en 1868, le général Kaufman s'emparait de Samarcande et obligeait le khan de Boukhara à devenir vassal de la Russie. En 1873 enfin, trois colonnes lancées simultanément contre Khiva avaient raison de la place. Par ses dernières conquêtes, la Russie touchait à l'Amou-Daria, au Pamir et devenait limitrophe de l'Afghanistan sur toute la frontière nord de ce pays ;

et dès lors se trouva posée la question de la détermination de la frontière russo-afghane, entre la Russie et l'Angleterre, toute puissante à Caboul et forte des traités d'amitié conclus avec Dost Mohammed et Shere Ali. Par le traité conclu en 1872, la frontière nord de l'Afghanistan fut déterminée, d'un commun accord, par une ligne allant de Sarakhs à Khodja-Saleh, bac de l'Oxus sur la route de Boukhara à Balk, puis remontant l'Amou-Daria jusqu'au confluent de la Koktcha, englobant ainsi le Wakan. Ce traité doit être considéré comme un des plus beaux triomphes de la politique coloniale de Gladstone. En consentant à ce que l'Angleterre fixât exclusivement avec elle la question de la frontière nord du pays afghan, la Russie s'engageait à ne pas dépasser la limite alors tracée et laissait le champ libre à sa rivale. L'Afghanistan était ainsi reconnu implicitement graviter dans l'orbite de l'Empire anglo-indien, et ce magnifique résultat, l'Angleterre l'obtenait sans dépenser ni un soldat ni un écu.

En effet, après la signature de cet accord, l'émir d'Afghanistan, comprenant la situation nouvelle qui lui était faite, envoya en 1873 un de ses ministres à Simla avec mission de demander appui au gouvernement de l'Inde dans les difficultés qu'il pourrait rencontrer soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, et le vice-roi de l'Inde, lord Northbrook, entrant dans les vues de l'émir, proposa au Foreign-Office d'assurer au gouvernement afghan que, « à la condition qu'il acceptât de se conduire « suivant les avis de la Grande-Bretagne dans toutes ses rela- « tions extérieures, on lui fournirait, pour repousser une « agression non provoquée, de l'argent, des armes et des « troupes ». Que l'avis de lord Northbrook prévalût, et c'était la question de l'Afghanistan résolue. Mais Gladstone, qui avait pourtant apporté tous ses soins à la conclusion de la convention anglo-russe de 1872, se déroba et fit répondre « qu'il « convenait de renvoyer à un moment plus opportun la discus- « sion de la question des relations définitives à établir entre « l'Afghanistan et l'Inde ».

On a reproché à M. Gladstone la timidité et l'indécision dont il fit preuve en cette occurrence, et certes, ce manque de résolution serait peu explicable, si l'on ne tenait compte de l'état de l'opinion et des idées qui régnaient à cette époque en Angleterre en matière économique et coloniale. L'histoire de la politique coloniale de la Grande-Bretagne entrait alors dans sa troisième phase. Après le système de l'exploitation directe des colonies par la métropole, qui avait pris fin avec la proclamation de l'indépendance des Etats-Unis, après l'abandon du

système du paiement de subsides annuels donnés par la mère patrie pour couvrir les frais d'administration de ses possessions, venait de s'ouvrir l'ère de la liberté et de l'autonomie pour les colonies, avec la charge pour elles d'assurer les dépenses de leur administration intérieure. « Donnez aux colo-« nies le self-government, avait dit, en 1849, Cobden à Man-« chester, et en même temps, mettez à leur charge les frais « de gouvernement. » Et il ajoutait comme corollaire que les colonies ne devaient être retenues à la métropole que par l'affection et ne devaient être prisées que par le mouvement commercial auquel elles donnaient lieu. On ne voulait plus faire de sacrifices, soit en hommes, soit en argent, pour les colonies ; on ne voulait plus entendre parler de difficultés et de complications lointaines ; on cherchait surtout à favoriser le développement économique et commercial de la métropole. Le Foreign-Office était entré dans cette voie. En fait, le gouvernement anglais était arrivé à cette conception : c'est que les possessions territoriales importent peu, pourvu qu'elles aient la porte ouverte et qu'elles offrent un minimum de sécurité pour les choses et les personnes. Le libre-échange avant tout. « C'était la doctrine de l'école de Manchester, a pu dire plus « tard lord Salisbury, de considérer les colonies comme un « fardeau » ; et M. Gladstone ne craignait pas de dire que le pire malheur qui pût arriver à un Etat était d'avoir des colonies. Comment, sous l'empire de telles idées régnantes, M. Gladstone eût-il, en accédant au désir de l'émir d'Afghanistan, obligé l'Angleterre à intervenir dans les troubles sans cesse renaissants à Caboul ? Homme d'Etat anglais, il avait bien osé, sous la pression des exigences de la politique traditionnelle de la défense de l'Inde, écarter, par le traité de 1872, la Russie de la frontière du haut Indus ; il ne pouvait, partisan convaincu de l'école de Manchester, aller plus loin et laisser l'Angleterre se fourvoyer dans le guêpier afghan.

Quoi qu'il en soit, Shere Ali, irrité de l'avortement des négociations dont il avait pris l'initiative, se tourna vers la Russie. Le 17 juillet 1878, il reçut à Caboul la mission russe du général Stoliétof et refusa d'accueillir la mission anglaise de sir Neville Bowles, que le vice-roi des Indes lui envoyait. La guerre fut déclarée aussitôt.

Elle se termina par le traité de Gundamak, le 26 mai 1879, par lequel Yacoub Khan, fils de Shere Ali, dut accepter la présence à Caboul d'un résident anglais, Cavagnari, et placer ses Etats sous le contrôle extérieur de la Grande-Bretagne. Mais les scènes qui avaient ensanglanté Caboul en 1839 se renouve-

lèrent. Cavagnari fut massacré, comme l'avait été son prédécesseur Burnes, avec toute son escorte. L'armée anglaise dut reprendre pour la quatrième fois le chemin de Caboul, qu'elle occupa, et Abdurrhaman fut proclamé le 22 juillet 1880 officiellement émir, au nom de la Grande-Bretagne, à la condition suivante, qui lui fut imposée et qu'il accepta : « L'émir n'aura « pas de relations politiques avec une nation autre que l'Angle- « terre et devra se conformer, dans ses relations extérieures, « aux avis du gouvernement anglais. »

De nouvelles conventions sont venues encore, avant la signature du dernier traité anglo-russe, préciser la situation respective de l'Angleterre, de la Russie et de l'Afg[illegible]. C'est d'abord la convention anglo-russe du 22 juillet [illegible], laquelle, à la suite de l'incident de Zulfikar, fixa la frontière entre l'Asie centrale russe et l'Afghanistan, et par laquelle l'Angleterre obtint la confirmation de la situation qu'elle tenait, de par les accords antérieurs, en Afghanistan; puis l'accord, anglo-russe encore, du 11 mai 1895, par lequel le Petit-Pamir fut cédé à l'Afghanistan par la Russie et le Whakan neutralisé; enfin le récent accord anglo-afghan de mars 1905, par lequel, Habibulla, le successeur d'Abdurrhaman au trône d'Afghanistan, « s'engage à remplir les clauses des accords conclus par son « père avec la Grande-Bretagne au sujet des affaires exté- « rieures et intérieures de l'Afghanistan et à n'y contrevenir « par aucune action et aucune promesse ». Sous ces termes, il faut entendre les accords conclus entre le gouvernement anglo-indien et Abdurrhaman au moment de l'accession au trône de ce dernier, accords par lesquels l'émir renonçait à toutes relations extérieures avec une puissance étrangère.

***

Ainsi, à la veille du dernier traité anglo-russe, la prépondérance de l'influence anglaise en Afghanistan avait été acceptée et reconnue à diverses reprises à la fois par l'Afghanistan et la Russie, et par conséquent, on pouvait considérer la partie comme perdue, diplomatiquement parlant, par la Russie en Afghanistan. Par contre, du côté de la Perse, la lutte se poursuivait avec des hauts et des bas, et la Russie y était en meilleure posture. Après la signature de l'accord de 1834 entre les deux puissances rivales, accord par lequel l'Angleterre et la Russie s'engageaient à maintenir la Perse comme Etat indépendant, la rivalité anglo-russe avait dû se borner au terrain économique. Tout d'abord, et grâce à ce traité, l'Angleterre avait pris les devants et avait fait porter ses efforts surtout sur les

régions de la Perse qui étaient le plus accessibles à son action et dont la possession importait le plus à la défense de l'Inde, c'est-à-dire sur la Perse méridionale. A partir de 1835, de nombreuses missions scientifiques ou commerciales furent envoyées en ce pays. La côte méridionale de la Perse fut rattachée à l'Inde par une ligne de câbles sous-marins. Dans l'intérieur de la Perse, diverses lignes télégraphiques terrestres devinrent aussi la propriété de Sociétés anglaises, notamment les réseaux de Bouchire à Téhéran, de Téhéran à Djoulfa et à Méched, et la triple ligne de Kachan au Midi de Téhéran à la frontière de l'Inde par Yezd et Kerman. La construction des routes et des chemins de fer fut menée de front avec l'établissement des lignes télégraphiques. La Banque impériale de Perse fut fondée et le fleuve Karoun fut ouvert au commerce. Le pavillon britannique monopolisa à peu près à son profit le mouvement commercial dans le golfe Persique. Une ligne de navigation, la Bristih India Company, mit en communication Bombay et les principales escales du golfe, et un service régulier de cargo-boats venant d'Angleterre visitèrent Bender-Abbas et Bouchire. Cinq agents politiques, installés dansles ports du golfe, veillèrent en même temps aux intérêts anglais.

Devant cet envahissement pacifique progressif de la Perse par l'influence anglaise, la diplomatie russe resta longtemps impuissante et ce n'est que dans ces dernières années que l'initiative russe entreprit de lutter sur le terrain économique avec les Anglais. Tout d'abord la Russie s'est fait le banquier du gouvernement persan. La Banque russe des prêts fut fondée en 1897, et les prêts succédèrent aux prêts. A la mainmise sur les finances, le gouvernement russe ajouta la mainmise sur l'armée. Des instructeurs militaires furent envoyés au chah et firent sortir de la cohue des troupes persanes sans cohésion la magnifique brigade qui a permis au chah actuel de faire valoir facilement ses droits au trône. En outre, les Russes eurent recours, pour assurer le développement de leurs intérêts, à l'influence que donne la possession des routes et des chemins de fer. C'est ainsi qu'ils ont établi une route entre Recht et Téhéran, que le gouvernement russe a fait construire en 1898 le chemin de fer de Kousk, qui se termine à 120 kilomètres seulement de Hérat, qu'en 1901, la ligne d'Askabad-Méched était commencée. A la même époque la construction de la ligne Alexandropol-Erivan était activement poussée, et pour réserver l'avenir la Banque russe des prêts se faisait donner le privilège de la concession des chemins de fer sur le territoire persan.

Toutes ces lignes récemment ouvertes sont situées dans le

Librairie des Sciences Diplomatiques et Coloniales

Khiva
Tachkent
Andidjan
Syr-Daria
Kokan
Margelan
Zaravchan
Bokhara
Samarkand
BOKHARA
PAMIR
Amou-Daria
Merv
Mourgab
Kachaf
Kaboul
Pechawer
Indus
Hérat
Heri Roud
AFGHANISTAN
EMPIRE
DES
INDES
Kandahar
Hilmend
Argandab
Moultan
Kélat
BALOUTCHISTAN
Chikarpour
Sakkar
TOURSIKAN
MEKRAN
Khokarpar
Oumarket
Haïdarabad
Karatchi
Ran de Katch
KATCH
MER D'OMAN
Navanager

Nord de la Perse, mais dans ces derniers temps les Russes étaient allés jusqu'à comprendre dans leur champ d'action la Perse méridionale et le littoral du golfe Persique, que les Anglais s'étaient habitués à considérer comme leur domaine exclusif. Une compagnie russe de navigation avait établi un service régulier d'Odessa à Bouchire, et des agents consulaires avaient été installés dans les ports du golfe Persique.

Enfin, toujours dans ces derniers temps, les Russes, non contents de tenir en échec les Anglais dans la Perse, avaient étendu leur champ d'action jusqu'au Thibet. De 1871 à 1885, le général Prjevalsky avait établi la topographie du Thibet septentrional. En 1889 et 1890, une expédition russe, dite « expédition scientifique du Thibet », sous la direction du général Pievtzof, accompagné du géologue Bagdanovitch, parcourait l'extrémité nord du plateau thibétain. En 1895, deux membres de la mission russe qui opérait dans le Turkestan oriental reçurent l'ordre de se détacher de la mission et arrivèrent, en 1897, à Lhassa, accompagnés d'une escorte commandée par le commandant Kozlof. A la même époque, Agouan Djorgief, sujet russe, fut nommé directeur des affaires civiles auprès du dalaï-lama et se fit envoyer par ce dernier en ambassade auprès du tsar, qui le reçut, le 30 septembre 1900, au palais de Livadia. Le retour de Djorgief à Lhassa fut suivi du départ d'une seconde ambassade auprès du tsar, qui arriva et fut reçue à Péterhof à la fin de 1902. Djorgief était en même temps nommé « grand maître de l'artillerie » et trésorier du dalaï-lama. Profitant de son crédit, il attirait à Lhassa, et dans les localités les plus importantes du Thibet, plus de cinquante sujets russes qu'il plaçait dans divers postes au service du dalaï-lama et dans les plus importants couvents thibétains.

Les allées et venues entre Lhassa et Saint-Pétersbourg, le maintien dans cette dernière ville de l'escorte de Kozlof, l'influence acquise par Djorgief ne furent pas longtemps sans éveiller l'attention du gouvernement des Indes, et ces divers faits revêtirent à ses yeux une signification d'autant plus marquée, qu'au même moment toutes les tentatives qu'il faisait pour l'exécution de divers engagements pris par les Thibétains se heurtaient, chez ces derniers, à un mauvais vouloir absolu. Les Thibétains refusaient même d'entrer en relation avec les Anglais pour le règlement de certaines questions de frontière et de commerce en litige. De ce refus des Thibétains, autant que de la sympathie avec laquelle ils avaient accueilli les Russes, est sortie l'expédition du Thibet.

En dépit des représentations réitérées formulées par le gou-

vernement de Saint-Pétersbourg, une armée anglaise envahit le Thibet, entra à Lhassa, mit à la place du dalaï-lama, qui avait fui, le supérieur du grand couvent thibétain de Taschilumbo, le taschi-lama, et conclut avec les représentants du gouvernement thibétain, au mois d'août 1904, un traité par lequel était implantée dans une certaine mesure l'influence anglaise au Thibet. Le nouvel état de choses ne tarda pas, quelque temps après, à être accepté par la Chine dont les Anglais, d'ailleurs, ne firent aucune difficulté de reconnaître la suzeraineté que cette puissance exerçait effectivement depuis des siècles sur le Thibet.

***

On concevra sans peine que la rivalité des Anglais et des Russes en Asie centrale n'ait pas été sans créer un sentiment de malaise et de méfiance entre Londres et Saint-Pétersbourg. Les Anglais surtout étaient hantés par la perspective d'une attaque possible de leur frontière nord-ouest, et par le spectre des troupes cosaques débouchant dans la haute vallée de l'Indus. A certains moments, ce malaise avait provoqué un état de tension d'où aurait pu sortir un conflit entre l' « Ours et la Baleine ». On avait été à deux doigts de la guerre en 1884, lors de l'attaque des avant-postes afghans près de Pendjeb par le général Komarof. La prudence et la sagesse des deux gouvernements avaient alors arrangé les choses, et fort heureusement pour eux. On peut, en effet, se demander si les avantages qu'eût retirés le vainqueur eussent valu les risques de la lutte. En supposant l'écrasement total de son adversaire, l'Angleterre ne pouvait guère ajouter à son empire anglo-indien que les steppes et les quelques oasis du Turkestan russe, contrées lointaines et dont l'administration eût été onéreuse! D'autre part, quel surcroît de forces auraient apporté à la Russie des conquêtes dans l'Inde? Laissés libres à leurs destinées, les Hindous seraient tombés dans l'anarchie. Incorporée à la Russie, l'Inde aurait été plutôt un élément de dissolution de l'Empire russe. Quelle force de cohésion aurait eue un Etat démesuré, qui se serait étendu des mers polaires aux environs de l'Equateur, englobant toutes sortes de populations et de civilisations disparates, et ayant son centre de gravité non plus à Saint-Pétersbourg, mais à Calcutta? Et pour obtenir pareil résultat, il aurait fallu soutenir une lutte qui aurait embrasé l'Europe et l'Asie, et épuisé les forces du vainqueur et du vaincu. C'est pourquoi, sans doute, le gouvernement russe s'est toujours défendu d'avoir des visées sur l'Inde, et a fait des déclarations en ce sens

chaque fois que l'occasion s'en est présentée. Et c'est aussi la raison pour laquelle, lorsqu'on croyait les deux adversaires sur le point d'en venir aux mains, on voyait tout se terminer par des arrangements amicaux et de nouveaux accords. Les circonstances critiques, par lesquelles sont passées les relations anglo-russes en Asie centrale, ont presque toujours été provoquées par des agents locaux subalternes, atteints de cette *morbus consularis* qu'on retrouve chez bon nombre de fonctionnaires dans les terres lointaines, et dont le gouvernement central est obligé de refréner le zèle intempestif. Les diplomates de Saint-Pétersbourg, qu'on a souvent accusés d'ambition démesurée, ont fait preuve, au contraire, au cours du XIXe siècle, d'une constante modération. Ils ont consenti à respecter et à maintenir l'intégrité territoriale de la Perse, ont laissé annexer le Béloutchistan, ont reconnu l'influence anglaise en Afghanistan, ont laissé l'empire anglo-indien s'étendre au delà du Kouen-loun et n'ont pas protesté contre le récent traité anglo-thibétain.

Toutefois, malgré l'intérêt évident qu'il y avait pour eux à éviter un conflit armé, la situation, en l'absence de tout règlement général et définitif des questions pendantes, n'en restait pas moins imprécise aux frontières de l'Iran, du Thibet et de l'Afghanistan. Des heurts, des froissements, des collisions locales étaient à craindre ; des incidents comme celui du général Komarof, pouvaient à tout instant surgir. L'anxiété subsistait dans les esprits, la confiance réciproque ne pouvait que difficilement exister entre les deux gouvernements, et ce manque de quiétude avait pour eux de graves inconvénients : il paralysait leur action diplomatique en Europe et les obligeait à entretenir de gros effectifs en Asie. Soit sur le terrain diplomatique, soit sur le terrain militaire, les deux nations étaient gênées dans leur liberté d'action. C'est ainsi que la Russie avait dû, pendant la guerre russo-japonaise, retenir en Transcaucasie et dans la Transcaspienne des armées qui auraient été à leur vraie place dans les plaines de Mandchourie.

*
* *

Certes, du moment que l'expansion russe n'avait pas pour but nécessaire et défini la conquête de l'Inde, pas plus que la sécurité de l'Inde ne commandait la conquête du Turkestan russe, et puisque leurs intérêts n'étaient pas tellement opposés que les deux Etats ne pussent vivre l'un à côté de l'autre au pied de l'Hindou-Kouch, il y avait lieu de se demander s'il n'était pas possible, autant qu'il était désirable, d'arriver entre Russes et Anglais à une entente. Beaucoup avaient fini par se

déclarer en faveur de cette solution. L'idée d'une entente ne provoquait plus, au delà de la Manche, et sur les bords de la Néva, les mêmes protestations qu'autrefois. Et dès avant la guerre russo-japonaise, sous l'impression de la détente produite, des pourparlers étaient engagés entre les deux gouvernements sur les questions d'Asie centrale. La guerre russo-japonaise les interrompit, il est vrai. Mais aussitôt qu'elle fut terminée, le gouvernement anglais jugea le moment opportun pour reprendre la conversation sur ce sujet.

Ce fut précisément la signature du traité anglo-japonais du 30 août 1905 qui fut l'occasion de cette reprise. En même temps qu'il signait le traité, lord Lansdowne s'appliquait, dans une lettre à sir Charles Hardinge, à dissiper les inquiétudes de ceux qui, parmi les Russes, voyaient dans cette alliance une menace. Cette invitation fut comprise à Saint-Pétersbourg. Quelque temps après, à Algésiras, dans l'intervalle des séances de la Conférence, une conversation que favorisaient discrètement nos plénipotentiaires s'engageait entre les représentants de l'Angleterre et de la Russie, sir Arthur Nicholson, sir Donald Mackenzie Wallace et le comte Cassini. Continuées à Saint-Pétersbourg et à Londres, ces négociations ont, après une durée d'un an, abouti à la convention du 30 août 1907 qui a réglé les futures relations anglo-russes au Thibet, en Perse, en Afghanistan et dans le golfe Persique, c'est-à-dire dans tous les pays limitrophes de l'Inde et des possessions russes en Asie.

Au point de vue de la nature des relations futures anglo-russes et de la répartition des zones d'influence en Asie centrale, la valeur et la signification du traité ressortent des données que nous avons exposées précédemment sur la situation territoriale et économique acquise et sur les déclarations et engagements antérieurs des deux gouvernements. Les clauses qu'il contient doivent être rapprochées des faits principaux de l'histoire de la rivalité anglo-russe en Asie.

Tout d'abord, les premières réflexions que le traité du 30 août inspire, en ce qui touche le Thibet et l'Afghanistan, c'est que les parties contractantes se sont mises d'accord pour maintenir les deux pays fermés aux étrangers, régime d'autant plus facile à appliquer qu'il répond aux habitudes et aux désirs aussi bien du gouvernement de Lhassa que de celui de Caboul. Toutefois, si la Russie stipule que l'Angleterre ne pourra porter atteinte à l'indépendance administrative et à l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, elle reconnaît l'existence d'une sorte de protectorat diplomatique anglais sur ce pays, puisqu'elle s'engage à ne communiquer avec lui que par

l'intermédiaire du gouvernement britannique. Au Thibet, au contraire, les deux parties contractantes se mettent exactement sur le même pied. Elles s'effacent toutes deux devant le protectorat chinois, renoncent à entretenir des agents à Lhassa, déclarent même qu'elles ne demanderont aucune concession d'aucune espèce pour leur nationaux.

D'aucuns auront remarqué qu'en consacrant la fermeture du Thibet, et en s'interdisant tout empiétement territorial et administratif en Afghanistan, l'Angleterre semble perdre une partie du terrain que les armes, la politique et les traités antérieurs lui avaient assuré. Au Thibet, elle renonce à la prépondérance exclusive qu'elle tenait du traité de Lhassa. Remarquons toutefois que les stipulations de la convention anglo-russe n'abrogent en rien l'article 9 de la convention anglo-thibétaine par lequel l'Angleterre s'arroge le droit d'interdire au gouvernement thibétain d'accorder sur son territoire une concession quelconque à une puisssance étrangère sans avoir obtenu au préalable l'assentiment du gouvernement de l'Inde : ce qui enlève au Thibet son indépendance économique. En Afghanistan, qui avait été reconnu maintes fois par la diplomatie russe comme étant dans la zone d'influence anglaise, et cela sans réserves d'aucune sorte, l'Angleterre, il est vrai, se laisse imposer désormais de nombreuses restrictions à son action. Elle s'interdit, vis-à-vis de la Russie, d'annexer l'Afghanistan et de s'immiscer dans les affaires intérieures du pays. De plus, l'Afghanistan devient vis-à-vis d'elle, d'un Etat allié qu'il était précédemment et pouvant coopérer d'une manière active à toute action offensive contre la Russie, une sorte d'Etat neutralisé en quelque sorte au point de vue militaire et ne pouvant être utilisé comme front d'attaque contre le Turkestan russe.

Mais à ces concessions de l'Angleterre correspondent des concessions parallèles de la part de la Russie. Avant le traité anglo-russe, l'influence de la Russie était prépondérante à la cour de Téhéran. La Russie avait obtenu le monopole des emprunts persans. Elle détenait le contrôle des finances et des douanes; elle avait su se faire charger de réorganiser l'armée, et s'était réservé la construction de toutes les voies ferrées. Or, aujourd'hui, la Russie renonce à toute action politique unilatérale à Téhéran. Elle reconnaît le principe de l'égalité commerciale, de l'égalité du contrôle à exercer sur les finances persanes, et prévoit l'éventualité d'un condominium russo-anglais. En un mot, elle admet la Grande-Bretagne sur le même pied qu'elle pour la surveillance des affaires persanes; de plus, elle lui reconnaît des intérêts spéciaux dans le golfe Persique. Sans

doute, il est bien vrai que la délimitation des sphères d'influence en Perse fait à la Russie la part du lion ; que la zone d'influence russe est de beaucoup la plus étendue ; qu'elle comprend à peu près toute la Perse septentrionale et les parties les plus riches du pays : l'Azerbaïdjan et le Khorassan, avec le siège du gouvernement, Téhéran, et les villes les plus importantes, Tauris, Ispahan, Yedz, Recht, Mesched, tandis que la faible étendue de pays réservé à l'Angleterre dans la Perse méridionale consiste surtout en ce que lord Salisbury aurait appelé des terres légères. Mais dans la partie du Sud de la Perse reconnue à l'Angleterre se trouve le port de Bender-Abbas, et en laissant ce port qui commande le détroit d'Ormuz et l'entrée du golfe Persique tomber dans la sphère britannique, la Russie s'interdit toute issue hors de ce golfe et renonce au rêve, qu'on lui a si souvent prêté, d'avoir un accès vers la mer libre et les eaux chaudes.

D'une manière générale et pour résumer la situation, on peut avancer que l'égalité de traitement consentie par la Russie en faveur de l'Angleterre à Téhéran compense la mise sur un pied d'égalité consentie par l'Angleterre en faveur de la Russie à Lhassa, et que la reconnaissance de la suprématie britannique dans le golfe Persique est la contre-partie des restrictions acceptées par l'Angleterre à son action en Afghanistan.

*
* *

Mais on n'aurait qu'une idée imparfaite et superficielle de la convention anglo-russe, si on s'en tenait à son texte et si l'on se bornait à rechercher quel est, des deux signataires, celui qui a pris le plus en laissant le moins à l'autre. Pour bien en apprécier la signification, il faut l'envisager au point de vue de la politique générale européenne et au point de vue de la question indigène en Asie.

Depuis lord Beaconsfield et l'inauguration de la politique impériale, la situation internationale de l'Angleterre a changé. Bien qu'elle reste la plus grande puissance navale, ses navires ont cessé d'être plus nombreux que tous les autres sur la surface des mers. L'Angleterre ne peut qu'au prix de difficultés et de dépenses considérables accroître assez ses constructions navales pour résister aux flottes réunies de plusieurs puissances coalisées. Le temps est passé aussi où, les grandes armées du service militaire et obligatoire n'existant pas encore, il suffisait de jeter 50.000 soldats anglais dans la balance pour la faire pencher.

D'autre part la Russie, après la guerre russo-japonaise, a dû

se recueillir partout. Ses moyens d'action étaient provisoirement diminués : avant qu'ils fussent reconstitués, elle était tenue à une grande réserve. La convention anglo-russe peut avoir comme résultat de lui permettre de diminuer ses gros effectifs du Turkestan et de la Transcaspienne et de les reporter plus à proximité de l'Europe. La politique d'extension en Extrême-Orient étant abandonnée, elle pourra ainsi ramener son attention plus près de chez elle. De son côté, la situation militaire de l'Angleterre se trouvera allégée dans l'Inde. Du même coup, en effet, elle pourra diminuer l'effectif de ses troupes dans cette colonie, et la sécurité de ses frontières indiennes étant assurée, acquérir une plus grande liberté d'action en Europe. L'augmentation de sa puissance militaire et l'augmentation de celle de la Russie contribueront au maintien de la paix générale. Le nouvel anneau scellé dans la chaîne des ententes européennes n'est pas non plus inutile à l'intérêt français. Il fait cesser l'anomalie d'une France alliée d'une puissance et amie de l'autre qui avaient toutes deux des intérêts opposés et contradictoires. Désormais, appuyée à la fois sur l'alliance de la Russie et sur l'amitié de l'Angleterre dont les vieilles querelles sont liquidées, la France peut avoir en Europe une autorité morale plus grande et pourra être mieux à même de faire apprécier ses sentiments pacifiques. La convention anglo-russe est donc une garantie de plus pour la paix de l'Europe.

Et c'est aussi la paix en Asie. En effet, dorénavant, les possessions russes et anglaises en Asie sont séparées par une série d'Etats tampons qui, en empêchant les points de contact, écartent toutes occasions locales de conflit. Et de plus, la convention anglo-russe, en stipulant des mesures de garantie dans les zones interposées, empêche de prendre toutes mesures militaires qui pourraient être interprétées comme preuves d'un état de tension, ou qui pourraient faire naître cet état[1]. Enfin, et ceci est un fait capital, l'accord anglo-russe va permettre à la Russie et à l'Angleterre de consacrer toute leur attention à la solution des problèmes nouveaux qui se posent en Asie : au point de vue international, c'est l'accession du Japon au rang des grandes puissances, c'est la rénovation de la Chine, c'est le réveil de la Perse, c'est l'avènement de la liberté en Egypte et aussi en Turquie, c'est l'éveil de l'opinion aux Indes, situations nouvelles en face desquelles les puissances européennes qui ont des possessions en Asie ont tout avantage à adopter une ligne de conduite politique conforme à leur intérêt commun.

[1] Voir pour plus amples détails : *La rivalité anglo-russe au XIXe siècle en Asie*, Rouire. A. Colin, éditeur.

Au Japon et en Chine, le traité anglo-japonais et le traité de Portsmouth, en modifiant à l'avantage du Japon l'équilibre en Extrême-Orient et en consacrant le principe de l'intégrité territoriale de la Chine laissent aux prodigieuses facultés de la race jaune toute latitude de se développer. Le Japon en profite pour consolider les résultats acquis et devenir la première puissance militaire et navale dans le Pacifique. La Chine active sa transformation intérieure et resserre les liens qui existent entre le gouvernement chinois et ses dépendances : la Mongolie et le Thibet. L'Angleterre et la Russie ayant reconnu dans le traité anglo-russe la suzeraineté de la Chine sur le Thibet, le gouvernement chinois s'est empressé de rendre plus effective sa domination sur ce pays. Il vient de mander à Pékin le nouveau dalaï-lama, lequel, d'après une correspondance toute récente, aurait solennellement renoncé à toutes ses prérogatives militaires et politiques, promettant de se confiner désormais dans son rôle de chef spirituel du Thibet, aurait consenti à ce que le nombre des hauts fonctionnaires chinois serait augmenté à Lhassa, acquiescé à la nomination d'un trésorier-payeur de race chinoise, et donné son autorisation à la création à Lhassa d'un corps de troupes sur le modèle chinois et à l'établissement de nombreuses écoles élémentaires où sera enseignée la langue chinoise. Toutes ces mesures indiquent clairement le début de la transformation du Thibet en une province chinoise, et il serait curieux qu'un des résultats les plus caractéristiques de la convention anglo-russe fût d'aboutir à cette transformation. En voulant éloigner la Russie du Thibet, l'Angleterre a affermi en ce pays la puissance de la Chine. Il est bien vrai que, par le traité anglo-chinois de 1906, la Chine a promis de s'abstenir de toute action politique au Thibet ; mais la Chine n'en a pas moins la partie belle et le gouvernement anglo-indien pour assurer la sécurité de la frontière nord de l'Inde n'en aura pas moins à surveiller désormais ce qui se passe de l'autre côté de l'Hymalaya. Au péril russe aura succédé le péril chinois.

Dans l'Inde même, la situation intérieure doit attirer aussi toute son attention et réclamer sa vigilance. Hommes et choses évoluent dans l'immense empire anglo-indien. Constamment des routes s'ouvrent, de nouveaux réseaux de chemins de fer se construisent, des canaux se creusent, le commerce se développe grandement et aussi l'industrie ; et comme il arrive toujours en pareil cas, l'amélioration de la condition morale des indigènes a suivi l'amélioration de la condition économique : la paix est assurée entre tous les Etats indigènes, la justice règne, et à son tour, cette amélioration de la condition

morale des indigènes provoque une évolution dans leur manière de penser. Ceux-ci en sont arrivés à désirer qu'une plus grande liberté leur soit attribuée dans le domaine administratif et politique, et ils se sont livrés, dans ces derniers temps, à diverses manifestations pour atteindre ce but. Cette évolution a gagné à la fois les deux grandes classes de la population indienne : celle qui suit le culte de Brahma et celle qui est attachée à l'Islam. C'est une erreur de croire, en effet, que le monde musulman est figé comme on le pense communément.

Sans doute nous savons bien que la société musulmane présente le spectacle d'une civilisation où le domaine spirituel et le domaine temporel sont restés confondus. La vie civile et la vie religieuse s'y ordonnent d'après les mêmes principes. La morale, le droit public et privé s'y déduisent d'une source unique, à savoir les enseignements du prophète fixés une fois pour toutes dans la collection des textes sacrés que constituent d'une part le Coran et d'autre part la Sonna, qui est le recueil des traditions transmises par les contemporains de Mahomet. Mais si les textes restent les mêmes, les interprétations qu'on en tire se modifient avec le temps, et comme toutes les choses humaines, l'Islam évolue. Dès maintenant, sans rompre avec l'orthodoxie, sans sortir du cadre de l'islamisme, dans l'intérieur même de la religion, beaucoup d'indigènes à l'esprit cultivé que tourmente le besoin de logique et de vérité cherchent des conceptions appropriées à cette existence nouvelle qui commence pour eux. Des jeunes gens qui ont reçu une éducation plus ou moins européenne essaient de démontrer à leurs coreligionnaires que, si les sociétés musulmanes sont en ce moment si arriérées par rapport aux sociétés européennes, c'est parce qu'elles ne sont pas restées fidèles à l'esprit libéral et progressiste du Coran. Un ordre de choses nouveau apparaît au sein des populations musulmanes soumises aux Européens, et cette évolution nouvelle est généralisée ; elle s'étend aussi bien dans la Transcaucasie et le Turkestan russe que dans l'Inde et l'Indo-Chine, aussi bien en Afrique qu'en Asie, en Egypte qu'en Tunisie et même en Algérie. L'Asie, l'Afrique s'éveillent et demandent qu'on leur fasse une place plus équitable au soleil.

Pour nous en tenir aux choses d'Asie, qui sont exclusivement l'objet de notre étude, nous devons mentionner le mouvement libéral qui vient de se dessiner avec tant de force en Perse. En ce pays, l'absolutisme a dû jeter du lest. Commencé sous Nasr Eddine en 1892, consacré par Mouzzafer Eddine, accepté, puis combattu par le chah actuel, Mohammed Ali, le mouvement réformiste a gagné, en dehors des gens qui vivaient

des abus, les sympathies de toutes les parties de la population, même du clergé et des théologiens musulmans qui l'approuvent. Il faut avouer que les revendications constitutionnelles se sont trouvées justifiées par une anarchie administrative, une corruption financière, une incurie gouvernementale sans analogue. Comme chez nous en 1789, c'est la crise économique qui a fait éclater la crise morale. Dans cette crise, l'immense majorité de la nation est d'accord. Le clergé est à peu près tout entier libéral. L'aristocratie provinciale fait cause commune avec la population agricole contre l'oligarchie de cour. Le peuple, bourgeois, banquiers, commerçants, artisans, paysans, exige une réforme profonde et des garanties nouvelles. Ces réformistes ont lu les livres du XVIIIe siècle français et notamment, l'*Esprit des Lois*, par la faveur dont il jouissait dans le public, a mérité les rigueurs de la censure et de la douane. Ils ont fait preuve d'une grande modération, et dans les désordres de Téhéran, n'ont pas été les provocateurs. La première assemblée délibérante réunie, le medjliss, a donné, dans l'élaboration des lois fondamentales, des preuves de sagesse. Elle a respecté les prérogatives nécessaires de la royauté en précisant seulement les limites qui, franchies, transforment l'autorité en despotisme. L'importance de cette évolution ne peut échapper. L'esprit nouveau a envahi les principales villes : la capitale, Tabriz, Ispahan, Kermantchaï et Chiraz. Sous une poussée presque insensible, sans heurt, sans secousse violente, s'est effondrée la vanité des pouvoirs existants. Un commencement de liberté s'est établi sur leurs ruines.

Le medjliss a été dissous par la violence il est vrai, et à la suite de ce coup d'Etat, le chah a bien publié un manifeste où il déclarait toute Constitution incompatible avec les lois fondamentales de l'Islam et exprimait l'intention de gouverner selon les principes de la monarchie absolue et sans le concours d'un medjliss. Mais la période d'anarchie qui a suivi a surabondamment démontré que le maintien du régime absolu n'est plus possible et que les efforts rétrogrades ne pouvaient plus servir — sans résultat durable du reste — qu'à prolonger l'ère de troubles, de stagnation économique, de malversations financières et de désordre moral où la Perse se débat. L'anarchie administrative est à son comble. Les impôts ne rentrent pas. Le trésor est vide. Toute activité agricole, industrielle ou commerciale est suspendue. Toutes les tentatives du gouvernement pour rétablir l'ordre par la répression aboutissent à des défections. L'Azerbaïdjan, la province la plus riche du royaume, est en pleine révolution et s'est soustraite à l'autorité du chah, de

même Ispahan, Recht, le Khorassan. En présence d'un tel état de choses, les tergiversations du gouvernement absolu ne peuvent, selon toute vraisemblance, être longtemps de mise. Et c'est en cette occurence que l'on voit éclater les premiers bienfaits de la convention anglo-russe. Si les événements dont la Perse est actuellement le théâtre se fussent produits avant la signature de cette convention, quels conflits n'eussent pu être provoqués ? N'y aurait-il pas eu lieu de craindre que les deux puissances rivales ne fussent amenées à profiter de la crise persane pour essayer de se supplanter l'une ou l'autre ? Aujourd'hui leur rôle est tout tracé. Après s'être si heureusement accordées pour respecter l'intégrité du territoire persan, elles doivent en favoriser le développement économique. La Perse est actuellement un des pays les plus inabordables. Elle touche bien à deux mers, mais, à l'intérieur, les routes n'existent pas ou sont impraticables. Aussi est-elle isolée à peu près complètement au point de vue des communications internationales, et l'on a pu dire que tout l'espace compris entre Tauris et Bampour, entre Chouster et Méched disparaîtrait soudain, que le nombre des voyageurs entre l'Occident et l'Orient de l'Asie ne diminuerait pas d'un seul.

Loin d'être l'intermédiaire des Indes et de l'Occident, la Perse est enfermée, pour ainsi dire, entre deux voies : au Nord, celle qu'ont ouverte les annexions russes à travers les steppes kirghises et turcmènes, et au Sud, le chemin de la mer suivi par les paquebots côtiers. L'isolement actuel ne saurait durer. Avec la révolution économique qui raccourcit les distances, rapproche les peuples, rapetisse la planète, ce pays ne saurait rester bien longtemps à l'écart du progrès qui entraîne le monde. La Perse est tenue, sinon de redevenir la grande route aryenne, comme aux anciens âges, du moins de se rattacher au réseau de communications qui contournent son territoire, et tout permet de supposer que le jour n'est pas éloigné où ce rattachement aura lieu. Le prolongement du chemin de fer russe d'Erivan à Bouchire ou Bender-Abbas, et le prolongement de la ligne de Quettah vers l'Anatolie feront cesser cet isolement. La première ligne traverse la Perse du Nord au Sud, par Djoulfa et Chiraz, et en mettant le littoral persique en relation avec la région du Caucase, ouvre aux marchandises russes l'accès de l'Océan Indien ; la seconde traverse la Perse de l'Est à l'Ouest, et en reliant Bagdad à Kurrachee et à Bombay, ouvre aux produits de l'Inde les marchés européens. Ainsi, par la construction de ces lignes de chemins de fer, l'intérêt de la Russie, qui est d'avoir un accès vers les mers chaudes, et l'inté-

rêt de l'Angleterre, qui est de pouvoir écouler par voie terrestre les produits de l'Inde sur les marchés européens, recevront également satisfaction. L'ouverture de ces lignes ne sera point seulement avantageuse au commerce russe et au commerce anglais; elle fera du plateau de l'Iran le lieu de passage préféré des hommes d'Europe se rendant aux Indes, car, par la Perse, passe le chemin le plus direct qui va de Londres, de Vienne, de Paris, de Berlin, de Saint-Pétersbourg au golfe Persique et dans le bassin de l'Indus et du Gange, et c'est sur le territoire persan que se trouve le point de convergence et de concentration des lignes transcaucasienne, transcaspienne et transpersane qui mettront en communication, par une ligne ininterrompue, l'Europe et l'Asie, et feront de la Perse le grand carrefour des nations.

Quant à la politique à suivre par l'Angleterre et la Russie, et en général, par les puissances européennes qui ont des possessions en Asie, vis-à-vis de leurs sujets asiatiques, elle doit tenir compte avant tout de la nouvelle mentalité de leurs sujets. Il ne saurait être question pour elles désormais de maintenir exclusivement par la force de si vastes pays peuplés de trois cent cinquante millions d'hommes qui ont pour eux le nombre, la force, l'adaptation au climat et l'avantage de vivre chez eux. L'ancienne méthode héroïque et simpliste de l'emploi exclusif de la coercition à l'égard des indigènes pour maintenir la domination européenne a eu son heure, mais cette heure ne saurait durer. Sans doute elle a permis à nos troupes de montrer à cet égard des qualités glorieuses, mais elle ne répond plus aux nécessités durables d'un établissement colonial. L'emploi continu de la force crée la soumission, non le ralliement. La leçon brutale du canon s'impose aux corps, pas aux âmes. Une victoire peut se suffire à elle-même, mais elle ne suffit pas à modifier les coutumes, les institutions et les mœurs. Aujourd'hui il faut chercher autre chose, s'essayer à de nouvelles méthodes, s'acheminer par des tâtonnements à une procédure moins élémentaire. A la domination basée sur la force doit succéder une communauté d'existence basée sur la tolérance réciproque des deux populations et sur le concours bienveillant des Européens et des indigènes à l'œuvre économique générale. Un rapprochement de plus en plus étroit s'impose désormais entre Européens et indigènes. Juxtaposées, rapprochées autant que possible, les deux races peuvent unir librement leurs efforts pour la production et le progrès ; et à bien considérer, c'est la vraie harmonie qui soit indispensable au progrès, à la paix et à la civilisation. Les grandes lignes du programme nouveau doivent être basées sur l'emploi simultané des moyens par lesquels on

peut agir sur les hommes : la raison et l'intérêt. On s'adressera à la raison par l'ouverture d'écoles de plus en plus nombreuses: on s'adressera à l'intérêt par le développement des sociétés de prévoyance qui habituent les indigènes à l'économie et qui les préservent des famines, par le développement de l'enseignement professionnel qui leur met des métiers entre les mains, par la multiplication des œuvres d'assistance, telles que les infirmeries, les dispensaires, la suppression de certaines rigueurs policières, la faculté de plus en plus grande donnée aux indigènes d'accéder aux emplois, l'encouragement donné à l'agriculture et à l'industrie locales. Toutes ces mesures apprendront aux indigènes que la domination européenne est un maître capable de grands bienfaits et leur donneront un bien-être assez réel pour que cette domination leur apparaisse comme la plus avantageuse des solutions politiques, et qu'à ce titre ils s'y attachent sincèrement. Pour l'Angleterre, notamment, elle aura d'autant moins de peine à suivre cette méthode qu'elle l'a découverte et l'a jadis pratiquée avec succès. Elle ne fera qu'en revenir aux grands principes de l'école de Manchester qui considérait que la base la plus solide de la consolidation de l'empire britannique était, non dans l'emploi de la force, mais dans l'affection et la reconnaissance des populations des colonies, et que le meilleur moyen de favoriser le mouvement commercial était de développer le bonheur des indigènes. Le postulat de la nouvelle politique à suivre réside dans un crédit ouvert à la clairvoyance des indigènes : la tactique à employer est de leur prêter une assistance dont ils soient à même d'apprécier la valeur, de les attirer par le travail, le gain et la sécurité, de les prendre par l'intérêt et de les retenir par la sympathie ; ce qui n'empêche pas d'ailleurs de leur rendre présente une force militaire, dont il dépend d'eux de ne pas devenir les victimes, et de leur faire comprendre qu'il vaut mieux pour eux garder les avantages de la correction que de courir les risques de la rébellion. La politique d'association et de coopération des races, la politique indigène comme on l'a nommée, telle doit être la politique de l'avenir, dans l'intérêt même de la domination européenne en Asie.

Dr Rouire.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *L'expulsion de l'ancien président Castro de la Martinique.* — L'ancien président Cypriano Castro, ne pouvant se consoler de sa déchéance, s'était embarqué pour le Venezuela dans l'espoir de reprendre le pouvoir dictatorial qu'il exerça si longtemps avec une si parfaite inconscience; mais partout, toutes les escales lui furent interdites, les puissances se refusant à favoriser par leur complaisance une nouvelle guerre civile dans l'Amérique centrale. En désespoir de cause, Castro se fit débarquer à la Martinique. Il ne devait pas y rester longtemps. Le gouvernement français lui fit signifier aussitôt un arrêté d'expulsion, et comme l'ancien président refusait absolument de quitter Fort-de-France, on l'embarqua *manu militari* à bord du *Versailles*, en partance pour Saint-Nazaire .

Avant de partir, l'ancien président du Venezuela avait rédigé la protestation suivante pour être adressée au gouvernement français :

Je proteste contre l'attitude du gouvernement français à mon égard. Je proteste parce que je suis malade, parce que m'embarquer dans cet état, c'est mettre ma vie en danger. Je proteste, parce que je n'ai commis, depuis que je suis ici, aucune faute contre le gouvernement français ni contre ses représentants. Je proteste enfin, parce que le décret d'expulsion qui m'a été communiqué d'avoir à quitter le territoire français m'a été signifié sans égards et d'une façon blessante, et aussi parce que le paquebot qui va m'emmener est à destination d'un port français.

Par conséquent, et pour toutes ces considérations, j'en suis arrivé à cette extrémité de voir méconnus à mon égard le droit international et le simple droit des gens.

Il est inconcevable que sur cette terre qui a vu naître Joséphine de Beauharnais, prêtresse de la liberté et inspiratrice de ce peuple qui a versé pour ce principe des torrents de sang, il y a un siècle à peine, on puisse voir aujourd'hui briser et fouler aux pieds tout ce qui faisait la force des prérogatives consacrées par les Droits de l'Homme.

Fort-de-France, le 10 avril 1909.

CYPRIANO CASTRO.

— *Le traité de commerce franco-canadien.* — Le Sénat a voté, le 2 avril, par 217 voix contre 6, le projet de loi déjà adopté par la Chambre des députés et portant approbation de la convention de commerce signée, le 19 septembre 1907, entre la France et le Canada.

Au cours de la discussion, le ministre du Commerce a donné les explications suivantes :

M. Cruppi, *ministre du Commerce.* — Le gouvernement a pensé, d'accord avec la commission des douanes, qu'il devait donner au Sénat quelques explications sur le projet de loi qui lui est soumis.

Le développement du Canada est un des phénomènes les plus frappants de notre époque. En 1800, ce pays comptait à peine 400.000 habitants ; il en compte aujourd'hui 7 millions. Son commerce extérieur va sans cesse en s'accroissant ; il représentait, en 1897, un chiffre de 250 millions. Aujourd'hui, ce chiffre est notablement dépassé.

Nos relations commerciales avec cette contrée s'étendent de jour en jour. On comprend l'intérêt qu'il y a pour nous à les développer ; nous devons manifestement chercher à nous ouvrir des débouchés de plus en plus larges chez les nations jeunes, actives, en voie de progrès. C'est là surtout que nous devons chercher à gagner des clients.

En 1897, nos exportations au Canada n'étaient que de 13 millions ; elles ont passé, en 1906, à 93 millions ; en 1908, elles étaient de 51 millions. On voit combien le progrès a été rapide. Le commerce français occupe là-bas le troisième rang.

En échange, le Canada nous vend fort peu : 5 millions seulement en 1899, 7 millions en 1906 et moins de 7 millions en 1907.

Nos échanges avec lui sont régis par une convention du 16 février 1893, qui nous assure divers avantages, et en tout état de cause, le traitement de la nation la plus favorisée. Cette convention a été favorable aux relations des deux pays. Les faits l'attestent. Aujourd'hui, nous vous proposons d'y substituer un nouvel arrangement. Pourquoi ?

Parce que le Canada ne veut plus de la convention de 1893 et que nous n'avons aucun moyen de lui en imposer le maintien. Nous sommes obligés de choisir entre une rupture commerciale, une guerre de tarifs en d'autres termes, et un nouveau traité.

Placés dans l'alternative de n'avoir pas de traité ou de négocier un traité nouveau, nous nous sommes naturellement prononcés pour ce dernier parti. Nous avons négocié et nous vous apportons une convention nouvelle. L'arrangement est basé sur l'application de notre tarif général ; il est dénonciable en tout temps, sauf préavis.

Nous concédons à certaines marchandises canadiennes le bénéfice du traitement le plus réduit. Nous obtenons, en échange, des conditions analogues, dont plusieurs sont plus favorables que les clauses de l'arrangement de 1893.

A la suite de nouvelles négociations, nous avons fait introduire dans la convention primitive des dispositions qui donnent à notre agriculture l'assurance que le bétail canadien ne viendra pas concurrencer le bétail français sur notre marché intérieur.

Le ministre a terminé en déclarant que la convention est manifestement avantageuse, qu'il serait dommageable à la France qu'elle ne fût pas votée, enfin qu'on ne doit pas, en cette circonstance, faire abstraction des souvenirs qui nous lient au jeune pays que nos marins ont jadis découvert et que nos colons ont peuplé.

Allemagne. — *Déclarations du chancelier prince de Bülow au Reichstag sur la politique étrangère de l'Allemagne.* — Le 29 mars, le chancelier

prince de Bülow a prononcé, au Reichstag, à propos de la politique étrangère de l'Allemagne, un important discours dont voici l'analyse.

LA VISITE DES SOUVERAINS ANGLAIS

Messieurs, avant de m'étendre plus longuement sur la crise orientale, je désire vous entretenir de certains points qui ont eu pour notre politique un intérêt particulier, depuis le dernier discours prononcé devant vous. Je veux parler avant tout de la visite des souverains anglais.

Je n'hésite pas à qualifier cette visite, qui s'est passée sans aucun incident discordant et d'une manière parfaitement harmonique, comme un événement heureux sous tous les rapports. L'accueil cordial que le couple royal britannique a reçu, tant de la part de la cour que de notre population entière, et l'écho que ce séjour a éveillé en Angleterre et qu'on a retrouvé dans le discours du Trône, ainsi que dans la discussion à la Chambre des communes, a donné aux deux peuples la conscience du respect réciproque qu'ils se témoignent dans une rivalité pacifique.

On a vu par là que leurs rapports ne peuvent être aussi facilement rompus que certains l'envisageaient, car, sans compter les sentiments idéaux, le travail matériel des deux peuples est lié par une solidarité réciproque.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE

Le chancelier passe ensuite à la convention marocaine. Il expose au Reichstag les grandes lignes de la politique allemande et dépeint les préjudices résultant, pour les intérêts allemands et les intérêts français au Maroc, de contrastes et de frottements entre les deux pays. La convention a été conclue pour prévenir ces préjudices. Elle a pour but de rendre possible une collaboration amicale des deux puissances. Elle a été approuvée dans l'un et dans l'autre pays. M. de Bülow poursuit ainsi :

Il me paraît que je vous éclairerai de la façon la plus courte, en vous donnant lecture des extraits suivants d'une dépêche que j'ai envoyée le 25 février à notre ministre à Tanger : « Les froissements de ces années « dernières entre l'Allemagne et la France à l'occasion du Maroc ont eu « leur répercussion fâcheuse sur les autres relations mutuelles des deux « pays et aussi sur leurs rapports avec les autres nations et sur la situa- « tion politique générale. Comme l'importance pratique des points de vue « contraires soutenus par les deux parties n'est pas en proportion avec « les dommages causés par la manière de les soutenir, on a, des deux « côtés, senti depuis quelque temps le besoin de faire disparaître cette di- « vergence de vues.

« A part de ces considérations d'une nature politique générale, les deux « gouvernements sont en outre arrivés à la conviction que l'état de choses « existant jusqu'ici était un obstacle au développement prospère des inté- « rêts locaux des deux peuples au Maroc même, et aussi à l'ouverture de « ce pays et à l'assainissement de sa situation, qui sont d'un intérêt spécial « pour l'Allemagne comme pour la France. »

C'est de ces considérations de nature générale et de nature politique locale qu'est sortie la convention du 9 février, qui a pour but de modifier la situation ayant existé jusqu'ici.

La convention concernant le Maroc assure à la France, qui est spécialement intéressée au maintien de la tranquillité et de l'ordre dans ce pays,

une influence politique non injustifiée, sans lui donner la possibilité de s'approprier le Maroc, sous une forme quelconque.

D'autre côté, la convention assure à l'Allemagne la liberté des entreprises commerciales et industrielles dans un Maroc indépendant et répondant à son étendue actuelle, ainsi que la possibilité de prendre part aux entreprises commerciales et industrielles des Français et de tirer profit de leurs acquisitions.

La convention a pour but de remplacer l'antagonisme par le travail en commun, en vue d'ouvrir le Maroc conformément au désir des deux gouvernements. Elle a déjà eu dans l'atmosphère calme des derniers temps quelques résultats pratiques, et des instructions précises ont été données pour assurer l'observation rigoureuse et loyale de l'arrangement et établir la coopération pacifique des représentants des deux gouvernements au Maroc. Je suis heureux de constater que l'opposition faite à la convention dans les deux pays a été insignifiante et n'a pu l'emporter sur l'approbation presque générale qui s'est manifestée.

On a pu entendre chez nous certaines personnes parler de l'inconséquence de la politique allemande. On peut, en se plaçant au point de vue historique, leur montrer que, si la méthode n'a pas toujours été la même, l'objectif n'a jamais varié.

Le temps et les circonstances changent perpétuellement. Aussi, me semble-t-il qu'en politique la méthode importe moins que le résultat pratique. Le reproche d'inconséquence qu'on nous adresse se fonde, ce me semble, sur une conception erronée du but de la politique allemande au Maroc. Nous faut-il admettre que dans un pays où nous ne possédons aucun intérêt politique et où nous n'avons jamais aspiré à en posséder, nous devions susciter à la France, qui possède des intérêts naturels très considérables, de constantes difficultés ?

Il existe, il est vrai, une fraction de l'opinion qui trouverait bon que contre un pays qui fut jadis notre ennemi acharné nous nous posions en adversaires toujours et partout, ouvertement et en secret, et particulièrement aux endroits où sa susceptibilité est particulièrement éveillée, comme au Maroc ; ceci, pour ce seul motif qu'un temps peut venir où nous aurions de nouveau à croiser le fer avec lui.

Je pourrais appeler cette théorie la théorie de la politique tortueuse qui cherche à tenir ouvertes les blessures des autres. J'ai déjà dit ici une fois à ce sujet qu'il n'est pas digne d'une grande nation et qu'il n'est pas non plus de son intérêt de vouloir vivre des discussions des autres.

La conscience d'une communauté de civilisation s'est affermie de telle sorte, au siècle dernier, parmi les nations civilisées, que la politique de malveillance à l'égard d'autrui engendre la défiance chez tous et fait tort en dernier lieu à sa propre patrie.

Je tiens pour complètement erroné le fait d'en appeler ici au prince de Bismarck. Vous savez, messieurs, que Bismarck considérait comme utile que la France cherchât à employer ses forces dans le domaine colonial. A son époque, le Tonkin était pour la France une blessure douloureuse. Lorsqu'un jour les archives s'ouvriront, on reconnaîtra alors comment le grand homme fit tout son possible pour retenir le gouvernement chinois sur la pente d'entreprises belliqueuses : c'était là le contraire d'une politique prenant plaisir aux malheurs d'autrui.

L'empire d'Allemagne est assez grand et assez fort pour poursuivre une politique claire, ouverte, droite ; et c'est comme un résultat de cette politique que je considère aussi la convention au sujet du Maroc.

LA QUESTION D'ORIENT

M. de Bülow a abordé ensuite la question d'Orient et a expliqué la ligne de conduite de l'Allemagne. Le chancelier traite de légende l'allégation de ceux qui prétendent qu'il aurait, au début, hésité sur la situation que devait prendre l'Allemagne à l'égard de l'annexion de la Bosnie ; il communique à ce sujet d'assez longs extraits de documents et donne lecture des instructions envoyées à l'ambassadeur d'Allemagne un jour avant la proclamation de l'annexion, instructions dans lesquelles il indique comme conduite sûre la fidélité à l'alliance, dont on ne saurait se départir.

Le jour suivant, des instructions données à Londres à notre représentant auprès du gouvernement anglais affirmaient, d'un côté, notre sympathie sincère pour le mouvement jeune-turc, d'un autre côté, notre résolution de ne pas délaisser notre alliée.

Le 13 octobre, nous communiquions à Londres que l'Allemagne ne pourrait, pas plus que l'Autriche-Hongrie, accepter la discussion de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine devant la conférence. Le même jour, nous faisions savoir à Vienne que l'empereur d'Allemagne, animé d'une amitié inébranlable pour l'empereur François-Joseph, approuvait la politique allemande de remplir les devoirs de l'alliance, et que l'Autriche même au milieu de graves complications, pouvait compter sur l'appui allemand.

Il est injuste de reprocher au gouvernement allemand d'avoir épousé la cause de l'Autriche-Hongrie avec un zèle superflu et de s'être exposé inutilement au danger, dans l'intérêt des autres.

Ce reproche ne saurait s'appuyer sur la doctrine de Bismarck. Celui-ci a en effet déclaré, en 1888, qu'un Etat comme l'Autriche-Hongrie, si on le laissait dans l'embarras, ne manquerait pas de devenir hostile et de se joindre aux ennemis de son alliée fidèle.

Soutenir l'Autriche est conforme aux intérêts de l'Allemagne. Si nous n'avions pas soutenu l'Autriche, nous nous serions bientôt trouvés face à face nous-mêmes avec le même groupement de puissances auquel l'Autriche aurait été obligée de céder.

Si l'Allemagne avait essayé de soutenir l'Autriche d'une façon moins franche, elle eût encouragé les adversaires de l'Autriche à infliger à celle-ci une défaite diplomatique dont une conséquence eût été d'affaiblir la position de l'Allemagne en Europe. L'influence exercée par les deux alliées agissant de concert s'en fût trouvée réduite.

L'union étroite avec l'Autriche constitue un gage précieux de la paix. La publication du traité d'alliance a déjà eu un effet pacificateur. Aujourd'hui, la constatation que l'alliance n'a rien perdu de sa force ne peut qu'agir dans le même sens.

Les Allemands embrassent toujours volontiers la cause de la justice, et c'est même une particularité du caractère allemand que de tenir de préférence pour juste la cause qui est la plus faible. Cette fois, tout scrupule est inutile. Dans son conflit avec la Serbie, l'Autriche a le droit de son côté. L'annexion est la phase dernière d'une œuvre de civilisation poursuivie depuis trente ans avec l'assentiment des puissances.

La façon dont la Bosnie-Herzégovine a été administrée par l'Autriche constitue une œuvre admirable de civilisation.

Le droit a reçu formellement satisfaction à la suite des pourparlers avec la Turquie, et les deux parties ont lieu de se réjouir d'une entente inspirée d'une profonde sagesse politique.

On ne peut se passer de la reconnaissance formelle des autres puissances signataires, mais l'assentiment de la Serbie n'est pas nécessaire. Dès le début, l'Autriche-Hongrie, à bon droit, a repoussé sous toutes les formes cette conception. Les Serbes n'ont aucune raison de droit pour eux; les armements sont un jeu dangereux. Lors même que la paix européenne ne serait pas mise en péril à l'occasion de la Serbie, il ne s'ensuit aucunement que l'Autriche-Hongrie ou la Turquie devrait céder aux aspirations de la Serbie. Ceux qui contribuent d'une manière quelconque à encourager les aspirations serbes encourent une grande responsabilité.

Le besoin de paix que ressent l'Europe est assez fort pour empêcher une conflagration générale. Les directeurs de la politique russe, en particulier le tsar Nicolas, se sont assuré par l'attitude qu'ils ont récemment prise la gratitude de tous les amis de la paix. L'Allemagne n'a pas eu, dès le commencement, d'objections de principe contre la conférence, si toutes les puissances y prennent part et s'entendent à l'avance sur les points litigieux, c'est-à-dire par conséquent si le programme de la conférence est strictement fixé et limité.

Répondant au reproche que l'Allemagne ne s'est pas bornée à une action purement médiatrice, le chancelier s'exprime ainsi :

L'Allemagne a fait des efforts dans ce sens, en tant que s'offrait une base de médiation, entre Vienne et Constantinople et entre Vienne et Saint-Pétersbourg; ses propres intérêts et sa fidélité à l'Autriche-Hongrie ont limité les possibilités de sa médiation. L'histoire de l'Allemagne nous donne un avertissement de prudence quand il s'agit de médiation. La pensée directrice de Bismarck au Congrès de Berlin avait été de préserver l'Europe d'une guerre. Bismarck y réussit, mais l'Allemagne s'attira par là la colère et la défiance des parties en conflit; on nous lança à la tête les débris des vieux espoirs déçus, et l'Allemagne, qui avait maintenu la paix, se trouva elle-même, peu après le Congrès, en danger d'avoir une guerre. L'Allemagne demeure fidèle à l'Autriche, et ce faisant protège aussi ses propres intérêts et assure le plus efficacement la paix.

LA QUESTION ANGLO-ALLEMANDE — LES CONSTRUCTIONS NAVALES

Le chancelier a abordé ensuite le problème d'une entente anglo-allemande au sujet des constructions navales. On sait que le prince de Bülow attache une importance particulière aux déclarations qui suivent.

Comme je l'ai fait déclarer le 23 mars, dans la séance de la Commission du budget, des échanges de vues n'ayant aucun caractère officiel ont eu lieu entre des personnalités autorisées d'Allemagne et d'Angleterre, au sujet d'une entente anglo-allemande portant sur l'ampleur des programmes de constructions navales, et sur les dépenses résultant de ces constructions. Mais jamais il n'a été fait par l'Angleterre de proposition sur laquelle on pût baser des négociations officielles.

Les gouvernements allemands confédérés ne songent aucunement à rivaliser avec les forces maritimes de l'Angleterre en construisant une flotte allemande. Nos armements navals sont uniquement destinés à protéger nos côtes et notre commerce. Notre programme de constructions a été rendu public. Il ne renferme aucune disposition secrète; nous ne dissimulons absolument rien, et nous n'avons pas l'intention d'activer nos constructions de façon à devancer les délais que prévoit la loi navale.

Tous les bruits contraires à cette affirmation sont faux. C'est au plus tôt à l'automne de 1912 que nous aurons, prêts à être utilisés, et confor-

mément aux prévisions de la loi navale, treize grands navires nouveaux, dont trois croiseurs cuirassés.

En ce qui concerne l'attitude des gouvernements confédérés envers l'idée de désarmement, le chancelier renvoie au discours qu'il a prononcé le 30 avril 1907, avant la réunion de la seconde conférence de La Haye, et à celui du 10 décembre 1908 :

Depuis lors, dit-il, il n'a été trouvé aucune formule qui tînt compte des divergences considérables entre les intérêts des divers peuples et offrît une base de négociations favorable. Tant que fera défaut toute base de ce genre ayant un caractère pratique, le gouvernement allemand devra maintenir son point de vue, à savoir que toutes négociations portant sur la limitation des constructions navales — peu importe qu'elles se poursuivent entre deux puissances ou davantage — ne permettent d'espérer aucun résultat pratique.

Le point de vue des gouvernements confédérés est dicté par des mobiles pacifiques et humanitaires ; il est en parfaite harmonie avec l'orientation pacifique imprimée pendant des siècles à la politique allemande dans son ensemble. Si donc nous continuons à rester sur la réserve, il n'y a rien là dont une puissance doive être surprise ou qu'elle puisse considérer comme peu amical, d'autant plus qu'en cela nous nous bornons à user du droit tout naturel de ne pas admettre de discussion avec des étrangers au sujet de questions d'ordre intérieur.

Le gouvernement impérial continuera à considérer comme son devoir de favoriser les tendances à l'amitié entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne et à s'employer à établir des relations réciproques qui ne laissent aucune place aux soupçons.

Après avoir lu cette partie de son discours, dont tous les termes ont été soigneusement pesés, M. de Bülow a remercié les représentants des « partis bourgeois », qui ont accordé au chancelier leur appui dans les questions de politique extérieure. Cette approbation des partis bourgeois est précieuse pour la direction de la politique des gouvernements confédérés, surtout dans des périodes aussi graves.

LA POLITIQUE ALLEMANDE EN PERSE

L'attitude de l'Allemagne en Perse ne s'est pas modifiée : l'Allemagne n'a en Perse que des intérêts économiques basés sur le traité de commerce conclu avec le gouvernement persan, et ils seront les mieux défendus par le maintien de l'indépendance et de l'intégrité persanes ainsi que de la liberté du commerce.

L'accord anglo-russe ne touche à aucun de ces points; il s'engage au contraire à respecter l'intégrité et l'indépendance de la Perse ainsi que le principe de la porte ouverte, et en outre, nous avons reçu ces derniers temps encore de Londres et de Saint-Pétersbourg des déclarations spontanées qui le confirment. Nous n'avons donc pas de raison pour nous opposer à cet accord, et il est conforme à notre politique générale à l'égard de la Perse de ne pas nous y mêler des questions intérieures. Si la Russie et l'Angleterre interviennent dans ces questions, nous reconnaissons que ces deux puissances ont, pour des raisons territoriales, un intérêt particulier au maintien de l'ordre et de la tranquillité en Perse. Nous n'avons donc aucun motif de nous départir de la réserve que nous avons observée jusqu'à présent.

LE VOYAGE A TANGER

Revenant sur la politique allemande au Maroc, le prince de Bülow répond à certaines critiques qu'il ne voit pas d'intérêt à rouvrir d'anciennes disputes.

Si nous voulons entretenir de bonnes relations avec la France, et c'est ce que nous désirons tous ici (*C'est très exact! sur tous les bancs*), il faut avant tout observer les ménagements dont les deux peuples doivent user après de longues et difficiles explications diplomatiques. Je veux toutefois reparler encore une fois du voyage de l'empereur à Tanger, que j'ai conseillé et que, je le répète, je couvre de toute ma responsabilité. Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit à ce propos en 1906, mais je proteste contre le reproche d'inconséquence. Rien n'est éternel en politique; le but, c'est-à-dire le bien, la grandeur et la puissance de la patrie, subsiste; mais les moyens changent selon l'opportunité. Un membre distingué de ce Parlement, et qui me voulait du bien, feu M. Louis Bamberger, me disait un jour : « Je crois bien que le secret de la politique étrangère consiste en « réalité dans une certaine inconséquence audacieuse. » La politique extérieure ne peut se régler sur un programme fixé d'avance dans tous les détails, mais elle est au contraire l'art de compter avec des facteurs donnés dans l'ordre mouvant des choses.

LE TÉLÉGRAMME IMPÉRIAL AU PRÉSIDENT KRÜGER

Quant au télégramme au président Krüger, le chancelier déclare que c'est bien un acte du gouvernement, arrêté à la suite d'une décision des milieux officiels, et non pas une manifestation personnelle due à l'initiative de l'empereur. En soutenant cette dernière version, on méconnaît la vérité historique et on fait tort à l'empereur.

DÉCLARATIONS DE L'AMIRAL TIRPITZ SUR LA FLOTTE ALLEMANDE

L'amiral Tirpitz, secrétaire d'Etat pour la marine impériale, a complété les déclarations du prince de Bülow par des explications techniques.

L'opinion exprimée au Parlement anglais que l'Allemagne a accéléré la construction de ses navires n'est pas exacte. Les chantiers de l'industrie privée construisent nos vaisseaux de guerre en trente-six mois ; les chantiers impériaux en quarante mois environ. En outre les vaisseaux sont soumis à des épreuves et à des essais qui durent plusieurs mois. Il est inexact également que pour accélérer nos constructions navales nous avons mis en chantier des vaisseaux avant la date prévue par le programme naval. Voici ce qu'il en est : deux vaisseaux, dont la construction était prévue pour 1909, ont été commandés l'automne dernier, sous réserve de l'approbation du Reichstag, à des chantiers privés, à un prix assez avantageux, pour éviter que par suite de la commande de quatre vaisseaux au début de 1909 il ne se forme parmi les compagnies de construction un trust qui amenât une élévation du prix de revient des vaisseaux. Si nous avons tenu secrets les motifs de notre manière d'agir, c'est que nous ne voulions pas que les compagnies connussent les raisons qui nous guidaient. D'ailleurs nous ne leur avons donné que la promesse des constructions ; nous ne nous sommes pas liés par un contrat ; le contrat ne sera signé qu'après l'acceptation du budget par le Reichstag. Le délai de livraison des navires court à partir du 1er avril 1909 ; il comporte trente-six mois ; et pas un pfenning de la somme destinée à la construction des vaisseaux n'est disponible avant le 1er avril. La mise aux enchères des

deux autres vaisseaux n'aura lieu qu'à la fin de l'été prochain et la commande n'en sera faite que quelques mois après.

Je répète ce que le chancelier a déjà dit : Nous aurons en automne 1912 dix navires de type *Dreadnought* et trois du type *Invincible*, en tout treize grands vaisseaux modernes, et non pas dix-sept comme on l'a prétendu.

Angleterre. — *La marine anglaise et l'Allemagne. Déclarations de sir Edward Grey et de M. Asquith à la Chambre des Communes.* — Le 29 mars, la Chambre des Communes a discuté la motion de censure suivante contre le gouvernement, proposée par M. Lee et soutenue par M. Balfour au nom de l'opposition : « La politique déclarée du gouvernement au sujet des *Dreadnought* ne défend pas suffisamment la sécurité de l'Empire. » Le débat a été fort intéressant. M. Lee a d'abord développé ainsi son amendement.

Pour le moment, les forces navales de l'Angleterre suffisent à leur tâche ; mais c'est à partir de 1911 qu'elles éveillent nos inquiétudes.

La timide politique navale du gouvernement, qui a démenti le programme fixé en 1905 par le comte de Cawdor, a mis en danger la prédominance anglaise ; elle cause cette comparaison incessante entre la marine allemande et la marine anglaise, qui s'impose aujourd'hui. Nous savons maintenant que la puissance de construction des Allemands est égale à la nôtre, que la rapidité de leurs chantiers est égale au moins à la nôtre. Là est le fait central, capital.

Le gouvernement de Sa Majesté a admis qu'en avril 1911 les Allemands opposeraient 11 *Dreadnought* à nos 12 cuirassés géants, et en août 1911, 13 unités du dernier type à nos 14 navires de première ligne. Le gouvernement ne peut nier que si l'Allemagne, au cours de l'été qui vient, entame 4 gros navires, de fin 1910 à mars 1911, ces 17 *Dreadnought* ne seront balancés chez nous que par 16 bateaux de premier ordre. Les 4 navires que le gouvernement se propose de construire conditionnellement limiteront à 3 navires le gage de notre sécurité. Inutile d'ajouter que notre force diplomatique diminuera, en 1911, dans la même mesure que notre puissance navale.

DISCOURS DE SIR EDWARD GREY

Sir Edward Grey, répondant à l'amendement Lee-Balfour, a déclaré alors :

L'opposition a fait des déclarations tout à fait exagérées à propos de la marine. Sans doute la situation est très sérieuse ; mais le gouvernement fera des déclarations justes, équitables et raisonnables, non point pour remporter une victoire de parti, mais pour gagner la confiance de la Chambre. Le programme allemand crée à ce pays une situation nouvelle, par cela seul qu'il existe, indépendamment du fait que son exécution sera rapide ou lente.

Ce programme une fois accompli, l'Allemagne, grand pays voisin de nos côtes, possédera 33 *Dreadnought*, cette flotte sera la plus puissante que le monde ait jamais vue, d'où la nécessité qui commence à s'imposer pour nous de reconstruire entièrement notre flotte, les *Dreadnought* déjà existants exceptés. Telle est la situation.

En combien de temps y devons-nous procéder ? Là est l'élément incertain du problème. Voici notre programme.

En premier lieu, évaluer l'efficacité de nos chantiers, notre puissance de construction, de façon que dans un laps de temps aussi bref que possible toute une série de navires puissent être mis sur pied. L'amirauté vient de procéder à cet inventaire ; en voici le résultat.

Nous l'emportons de beaucoup sur les Allemands pour la construction des coques et des machines : nous leur sommes aussi supérieurs en ce qui touche les canons de gros calibre ; en ce qui concerne les affûts et les appareils de précision nécessaires aux canons, la réponse est douteuse, mais l'amirauté a pris des mesures avec les manufacturiers pour remédier à ce point faible ; elle engagera au besoin des dépenses dans ce but.

Quelles sont nos relations avec l'Allemagne ? Pendant la conférence d'Algésiras, il y eut une période de tension qui se dissipa. Puis ce furent les visites de l'empereur à Londres et du roi à Berlin.

Les relations avec l'Allemagne ont été sous le présent ministère toujours en s'améliorant.

En ce qui concerne nos futures relations diplomatiques avec l'Allemagne, j'aperçois une large carrière où les deux nations peuvent marcher en paix et amitié ; deux conjonctures spéciales seules peuvent produire un conflit : l'isolement de l'Allemagne et l'isolement de l'Angleterre,

Je désire à ce propos faire remarquer qu'il serait absolument faux de croire que la différence d'opinion que nous avons pu avoir avec l'Autriche sur sa politique balkanique nous ait été dictée par le fait que l'Autriche était l'amie de l'Allemagne.

Ceci dit, j'ajouterai que toute tentative de la part d'une grande puissance continentale pour dominer et dicter la politique du continent déchainerait une guerre. Entre ces deux extrêmes, d'isolement et de domination, s'ouvre un large espace où les deux nations peuvent cheminer côte à côte en paix et amitié.

Les Allemands considèrent que leur programme répond à leur besoin propre qui est indépendant du nôtre ; notre position est différente, nous l'avouons franchement ; nos dépenses navales dépendent directement des dépenses navales allemandes ; notre marine doit, en effet, rester supérieure à la marine allemande ; une entente entre les deux pays ne peut survenir que basée sur la supériorité de la marine britannique. Il faut le dire, il n'y a pas de comparaison entre l'importance de la marine allemande pour l'Allemagne et de la marine anglaise pour nous. Notre marine est comme leur armée, notre marine est pour nous une question de vie ou de mort. Le gouvernement allemand nous a déclaré verbalement qu'il n'accélérerait pas son programme de construction navale et ne posséderait pas en service actif, avant la fin de 1912, 13 *Dreadnought*, croiseurs comptés.

Ces paroles ne constituent pas une promesse, c'est une déclaration d'intentions ; mais elles ne lient pas le gouvernement allemand, qui reste libre de modifier ses desseins.

Quelques observations sont nécessaires au sujet de cette déclaration d'intentions qui me fut donnée en toute bonne foi : les Allemands consacrent six mois aux essais, de sorte que les navires entrant en service à une certaine date sont, en réalité, complètement prêts six mois auparavant. D'autre part, de telles sommes sont consacrées au budget 1909-1910 à des navires auxquels trois années de construction sont assignées qu'elles témoignent de la supériorité considérable du type qu'ils réaliseront sur les types aujourd'hui existants.

En troisième lieu, les déclarations allemandes ne prouvent pas que sans que des navires aient été commandés, des tourelles ne soient pas déjà

préparées; de plus, lorsque l'Allemagne possédera ses 13 *Dreadnought*, elle en aura 10 autres en construction, et ces 10 unités peuvent fort bien entrer en ligne vers 1913 et 1914.

Telle est la situation : nous possédons 5 *Dreadnought* en service, 7 autres en construction; 4 seront entrepris cette année. Total 16. Si nos 4 navires conditionnels sont construits, et si, en 1910-1911, nous déployons toute notre puissance de construction, en avril 1913, nous possédons 26 unités. Jusque-là, nos navires du type antérieur au *Dreadnought* gageront notre sécurité.

L'amirauté anglaise ne s'est pas trompée sur la situation, et certes, elle ne pécherait pas par les économies si le pays était en danger. Les défenses navales des grandes nations européennes en sont arrivées à un point qu'elles font douter de l'état de la civilisation et qu'elles conduiront tôt ou tard à la banqueroute.

Il est certain que toute l'Europe se trouve en présence d'un grand danger. Si seuls nous abandonnons la concurrence et tombons dans une position d'infériorité, quel bien ferons-nous? Aucun. Nous pourrons nous flatter que nous réalisons chez nous d'idéales réformes sociales, tandis que notre existence sera à la merci du caprice d'une autre nation.

Cela n'est pas sage. Si nous tombons en état d'infériorité, notre dignité aura vécu. C'est une façon un peu brutale de dire les choses, mais c'est la vérité.

Si profondément que je sente — et cette Chambre entière le sent avec moi — le mal de l'augmentation constante des dépenses navales et militaires, il faut nous préparer à défendre notre existence nationale aux conditions qui nous sont imposées.

Je demande aux membres des deux partis de cette Chambre de penser aux besoins de l'avenir, de reconnaître que tout le problème de la défense nationale au point de vue naval peut entrer dans une phase plus grave, plus sérieuse, demandant plus de soin et de plus grands efforts qu'aucune de celles que nous ayons connues.

C'est en raison de ce doute que je demande à la Chambre, au nom du gouvernement, de ne pas obliger le gouvernement à prendre à la hâte des décisions avant de connaître l'inévitable.

DÉCLARATIONS DE M. ASQUITH

Le premier ministre ayant laissé à sir Edward Grey le soin de prononcer le discours ministériel de la journée n'a ajouté que quelques mots à la reprise de la séance à dix heures du soir.

Sir Edward Grey a défendu les propositions du gouvernement, non pas comme un compromis entre deux façons de voir extrêmes, mais simplement sur leurs mérites propres, comme étant la procédure la plus prudente et la plus efficace pour arriver au but que tous cherchent à atteindre, c'est-à-dire au maintien de la sécurité nationale et à la conservation de la maîtrise de la mer.

On m'a accusé d'avoir contribué par le discours que j'ai prononcé, il y a une quinzaine de jours, à créer une panique nationale. Ma conscience est parfaitement tranquille à ce point de vue. Ce que j'ai dit était simplement dit en réponse aux chefs de l'opposition qui présentaient un exposé très exagéré de la situation. J'aurais manqué à mon devoir envers la Chambre et envers le pays si je n'avais pas, à cette occasion, fait remarquer que deux nouveaux facteurs très graves de la situation s'étaient pro-

duits. Le premier était l'accélération du programme naval allemand; le second était l'accroissement qui s'était produit dans la capacité de production pour la construction des navires de la nation allemande.

Il n'y a aucun sujet d'inquiétude : la marine anglaise en 1912 aura une prépondérance énorme. La supériorité de l'Angleterre sur l'Allemagne sera maintenue. Sans doute on ne saurait baser une politique navale sur une déclaration d'intentions. L'Angleterre s'est efforcée sans succès d'amener une entente pour limiter les armements. Elle est donc obligée de prendre à tout prix des précautions pour assurer sa sécurité et maintenir sa supériorité navale.

Nous sommes disposés à faire et à recevoir des rapports tendant à la diminution réciproque des dépenses navales, ou bien encore tendant à désarmer les suspicions en ce qui concerne le but et l'amplitude de ces dépenses en Angleterre et en Allemagne. Mais adresser officiellement des propositions de ce genre, là où il y a peu de probabilités qu'elles soient accueillies, n'améliorerait en aucune façon la situation.

En conséquence, le gouvernement demande à la Chambre les moyens de ne pas rester en arrière, au cas où l'Allemagne continuerait à accélérer ses constructions pour des motifs qu'on ne voit pas clairement. Il n'y a certes pas là matière à censurer le gouvernement et à déclarer que l'empire n'est pas en sûreté entre ses mains. C'est à la Chambre de décider si elle veut confier à d'autres la garde de l'héritage national.

DÉCLARATIONS DE M. BALFOUR

Enfin, après les deux exposés ministériels, M. Balfour a fait la déclaration suivante :

J'adhère au discours de sir E. Grey sauf en ce qui touche la justification des crédits demandés par le gouvernement. Pour justifier l'exiguité de ces crédits il a passé sous silence un fait important : notre situation navale en 1911. En cette année 1911, selon les chiffres du gouvernement, notre supériorité en *Dreadnought* sera sur l'Allemagne d'une unité.

Si donc, par une conjoncture que je ne prévois pas, mais qui peut se produire, nous avions en 1911 à affronter une coalition de deux puissances, notre sécurité peut-elle être considérée comme assurée?

Cette restriction n'a paru faire aucune impression sur la Chambre des communes qui, par 353 voix contre 135, a refusé de voter l'ordre du jour de blâme.

Autriche-Hongrie. — *Les « Dreadnought » autrichiens.* — La presse de Vienne s'occupe beaucoup de la question des 4 *Dreadnought* que le gouvernement de la monarchie a décidé de faire construire. Les journaux publient les détails des plans. Il paraît que la construction de ces unités sera commencée cette année et qu'en tout cas l'affaire sera portée en 1909 devant les Délégations. Voici quelques renseignements sur les 4 navires signalés : jauge, 20.000 tonneaux; longueur, 150 mètres; largeur, 28 mètres; système à turbines, 25.000 HP.; vitesse, 22 nœuds; armement principal, 10 canons de 12 pouces; poids du projectile, 990 livres; cuirasse (épaisseur moyenne), 11 pouces; coût, 57.500.000 francs. Les plans des cuirassés sont dus à M. Siegfried Popper, ingénieur en chef de la marine autrichienne.

Ces plans indiquent un armement secondaire très puissant. Le coût des navires qui seront construits en Autriche-Hongrie sera un peu plus élevé que celui des navires similaires construits en Grande-Bretagne.

La construction de deux de ces unités sera confiée aux établissements techniques de Trieste qui, jusqu'ici, ont construit presque tous les navires autrichiens. Le *Pester Lloyd* affirme qu'un grand chantier sera créé à Fiume, en Hongrie, où probablement les deux autres unités seront mises en cale.

Italie. — *La politique étrangère de l'Italie.* — La Chambre italienne a discuté, le 29 mars, toute une série d'interpellations sur les affaires extérieures. La plus grande partie de la séance a été consacrée à l'examen de la répercussion du projet de tarif douanier français sur les relations économiques entre l'Italie et la France. A ce sujet le sous-secrétaire d'Etat au Commerce, M. Sanarelli, a constaté que le traité de commerce de 1898 a contribué efficacement à resserrer les liens d'amitié entre la France et l'Italie, mais ne favorisa pas les importations italiennes. Le député Maraini a déclaré également que la convention de 1898 fut une désillusion pour l'Italie ; cet accord fut un pacte léonin. Le sous-secrétaire aux finances, M. Cottafavi, a exposé à son tour que le gouvernement italien non moins que ceux des autres États ayant des rapports commerciaux considérables avec la France s'est intéressé à la réforme douanière française projetée ; il a exprimé au gouvernement français son point de vue sur la situation, dans l'intérêt des exportations italiennes menacées.

Le gouvernement français se trouve vis-à-vis de propositions dues à l'initiative parlementaire dont il n'a pas la responsabilité directe jusqu'au moment où il les a acceptées ; et il a montré les intentions les plus favorables de trouver le moyen d'éviter des dissentiments en matière douanière avec l'Italie.

L'action que le gouvernement français aura exercée près de la commission parlementaire qui a projeté la réforme sera connue lorsque le projet définitif sera soumis à la Chambre. Dans la situation actuelle des choses nous ne pouvions que prendre acte des bonnes dispositions du gouvernement français ; en tout cas, il faut remarquer que la plus ample liberté d'action nous est réservée ; rien ne nous astreint aux stipulations qui pourraient ne plus répondre à nos intérêts, et s'il fallait rétablir un juste équilibre entre les avantages des importations françaises en Italie et ceux plus petits des importations italiennes en France qui résulteraient du nouveau tarif français, nous aurions toujours une manière de le faire en étudiant de notre côté le remaniement de notre tarif général.

Le sous-secrétaire au Commerce, M. Sanarelli, en ce qui concerne les rapports diplomatiques avec la France, à l'occasion du projet de réforme douanière, s'associe aux déclarations de M. Pompili, ministre de l'Agriculture, qui promet aussi la plus grande vigilance du gouvernement italien. M. Sanarelli a toujours suivi avec le soin le plus attentif les diverses phases de la réforme projetée, et pré-

voyant des relèvements de tarifs pouvant frapper les produits qui ont une plus large exportation en France, il a entamé déjà des études, des recherches en s'adressant aussi aux Chambres de commerce, aux associations industrielles et commerciales afin d'avoir leurs avis pour préparer la défense italienne exportation.

Une autre question capitale a occupé la Chambre italienne, celle qui est au premier rang des préoccupations de l'opinion nationale. C'est M. Brunialti qui l'a soulevée. Le député de Venise s'est plaint que la défense militaire de l'Italie fût insuffisante en présence des formidables armements de l'Autriche, qui a 100.000 hommes sur ses frontières tandis que l'Italie en a 10.000. Le discours documenté de M. Brunialti a produit une grande impression. C'est le ministre des Affaires étrangères qui a répondu. Il en a profité pour passer en revue toutes les questions dans lesquelles l'Italie et l'Autriche se trouvent intéressées.

M. Tittoni a confirmé les déclarations faites autrefois à la Chambre à propos de l'université italienne à Trieste ; il a ajouté que si l'espérance conçue en Italie ne s'est pas réalisée, il le regrette parce que c'est là une occasion manquée qui aurait rapproché les âmes des deux peuples plus que ne peut le faire la politique des deux gouvernements. Le ministre n'a pas voulu parler de nouveau de la question balkanique, la situation créée par les derniers événements étant encore difficile et délicate; mais il a tenu à dire que l'attitude des diverses puissances de l'Europe a été la meilleure justification de la sienne. « Quant à la nécessité de la défense, a ajouté le ministre, « toute discussion est superflue, car aucun gouvernement ne peut « faire de bonne politique étrangère sans une forte armée et une « forte marine. Le gouvernement a l'intention de proposer à la « Chambre les mesures nécessaires et les ministres de la Guerre et « de la Marine diront quelles sont ces mesures. »

Le ministre de la Guerre, M. Casana, a assuré à son tour que l'armée italienne est dans de telles conditions qu'elle peut maintenir haut l'honneur du drapeau national. « Personne ne peut douter de « la nécessité de compléter nos défenses en donnant un développe- « ment convenable à nos organisations militaires. Si le gouver- « nement doit demander de nouveaux crédits, il le fera rapidement, « et le Parlement avec son patriotisme élevé ne manquera pas de « les approuver. »

Le ministre de la Marine, l'amiral Mirabello, est venu déclarer ensuite que dans le prochain budget seront demandés d'importants crédits pour hâter de nouvelles constructions de navires et de bassins secs et pour pourvoir d'une manière satisfaisante à toutes les nécessités de la marine de Guerre.

A la suite de ces explications, la Chambre a voté un ordre de confiance au gouvernement.

— *La démission du ministre de la Guerre.* — Le ministre de la Guerre, M. Casana, a donné sa démission et a été remplacé par le

général Spingardi. M. Casana était le premier ministre civil qui eût pris en Italie le portefeuille de la Guerre. L'épreuve qui fut faite en sa personne, et qui a duré un peu plus d'une année, a donné de fort mauvais résultats, qui ne tiennent pas tous au système, mais qui conduiront pourtant le gouvernement italien à y renoncer, peut-être pour longtemps. Quant aux effets politiques de cette crise partielle dans le ministère Giolitti, ils sont absolument négligeables. Aucun changement de personne ne pouvait, à ce point de vue, être moins sensible que celui qui vient de s'opérer. On en prévoit quelques autres, qui, s'ils se réalisaient, n'auraient guère plus de conséquence. Il convient d'observer que jamais M. Giolitti n'a revendiqué autant de responsabilités, jamais il n'a prononcé tant de discours que pendant cette brève session de la Chambre. Il a voulu défendre lui-même, sur tous les sujets, et contre toutes les attaques, la politique de son cabinet. Et il a été singulièrement aidé dans sa tâche par ceux mêmes qui voulaient la lui rendre plus difficile. Ce qui a paralysé l'opposition, ce n'est pas seulement l'habileté parlementaire du président du Conseil, c'est encore et surtout l'inexpérience parlementaire, c'est l'attitude violente des partis extrêmes. Les radicaux et les socialistes ont fait une fois de plus, sans le vouloir, le jeu de M. Giolitti.

Portugal. — *Le nouveau ministère portugais.* — Après deux semaines de négociations, de démarches, de marchandages, la crise ministérielle portugaise vient de se terminer, le 10 avril, par le replâtrage du cabinet précédent. Le nouveau cabinet est ainsi constitué :

Présidence du Conseil et guerre : M. Sebastiao Tellès ;
Justice et affaires ecclésiastiques : M. le comte Castro e Solla;
Finances : M. Soares Branco;
Intérieur : M. Alexandre Cabrol;
Affaires étrangères : M. Joao Alarcao;
Travaux publics, commerce et industrie : M. Luis Castro;
Marine et colonies : M. Azevedo Coutinho.

Cette solution, qui n'en est pas une en réalité, ne peut que mieux accuser les difficultés de la situation politique et parlementaire au Portugal, qui devient chaque jour plus inextricable. Lorsque, au lendemain de la sanglante tragédie du 1er février 1908, les partis monarchistes décidèrent de taire leurs querelles personnelles et de se grouper pour soutenir le ministère de conciliation et de pacification Ferreira do Amaral, on put espérer un moment que le Portugal allait entrer dans une ère d'apaisement et de travail réparateur. Le cabinet, constitué le 4 mars, convoqua aussitôt les électeurs et la Chambre, élue en avril, lui donna pour 155 députés une majorité de 121 voix (62 régénérateurs et 59 progressistes). Le programme ministériel comportait trois points : la revision des décrets illégalement promulgués sous la dictature de M. Franco, la fixation de la liste civile et les règlements des avances irrégulièrement consenties

par le Trésor à la famille royale, la réforme électorale. L'accord se fit assez facilement sur la question de la liste civile; mais les choses se gâtèrent aussitôt après. Le gouvernement ayant fixé au mois de novembre les élections municipales pour la nomination des conseils supprimés par l'administration franquiste, M. Julio de Vilhena, leader des régénérateurs, opposé à cette convocation électorale, se sépara bruyamment de la majorité. Les élections eurent lieu; mais par suite de l'abstention systématique des régénérateurs, les républicains purent s'emparer de nombreux sièges et notamment réussirent à accaparer complètement la municipalité de Lisbonne. Ce succès de l'adversaire commun rendit très impopulaire le cabinet Ferreira do Amaral qui, finalement, dut se retirer, en décembre dernier, pour se reconstituer sous la présidence de M. Campos Henriquès. Le ministère Ferreira do Amaral comprenait deux régénérateurs, deux progressistes et trois indépendants; il tenait ainsi la balance égale entre les diverses fractions de l'opinion monarchiste. Le nouveau cabinet gardait ses deux régénérateurs, M. Campos Henriquès lui-même, et M. Wenceslas de Lima, ministre des Affaires étrangères; mais les trois indépendants du ministère Ferreira avaient fait place à trois progressistes, ce qui détruisait complètement l'équilibre au profit de ce dernier parti. Dans ces conditions, la lutte ne pouvait que reprendre, plus ardente encore, menée par les régénérateurs de M. de Vilhena contre les régénérateurs dissidents de M. Campos Henriquès et les progressistes. C'est en effet ce qui arriva. Dès la première rencontre parlementaire sérieuse, le 1er mars, le ministère dut constater qu'il ne disposait plus que d'une majorité de dix à quinze voix au lieu de la presque unanimité des débuts. Dans ces conditions, gouverner devenait impossible; l'opposition menait une campagne acharnée; prête à saisir tous les prétextes, décidée à user de toutes les armes. La crise était inévitable. Elle se produisit à propos de l'administration financière du ministre, M. Espregueira. Elle aurait pu se produire sous n'importe quel autre prétexte.

Le ministère Sebastiao Tellès sera-t-il plus heureux que le ministère Campos Henriquès? Cela est bien douteux. Au point de vue des partis, sa composition reste la même; la seule différence est que la présidence du Conseil passe des régénérateurs aux progressistes, et ce changement n'est pas naturellement pour désarmer les régénérateurs. Il est donc probable que nous allons continuer à assister aux mêmes luttes stériles, aux mêmes discussions impuissantes. Il serait temps cependant que le Portugal se reprît courageusement et sortît enfin d'une anarchie qui risquerait de lui devenir funeste.

Suède. — *Remaniements ministériels.* — M. Lindman, président du Conseil, par suite de l'acceptation du portefeuille des Affaires étrangères par le comte Arvid Frédéric de Taube, ministre de Suède à Berlin depuis 1900, a reconstitué définitivement le cabinet. M. de Trolle, ancien ministre des Affaires étrangères, sera, sans doute,

nommé à Berlin, en attendant que le poste de Copenhague soit libre. Le ministre de l'Agriculture Peterson, le père de la nouvelle loi électorale en Suède, a été remplacé par M. Nylander, député influent de la droite, et M. Roos, ministre sans portefeuille, par M. Lindstrœm, chef de bureau à l'Instruction publique. Du fait de ce remaniement, le cabinet est orienté vers la droite. La loi électorale qui introduit le suffrage universel et les élections proportionnelles étant votée, on ne croit pas que les socialistes et radicaux unifiés réussiront à renverser M. Lindman, malgré leurs efforts réitérés.

Turquie. — *Approbation du protocole austro-turc par le Parlement ottoman.* — La Chambre ottomane a voté le 5 avril, et le Sénat le 10 avril, le protocole austro-turc relatif à la reconnaissance de l'annexion de la Bosnie-Herzégovine par la monarchie austro-hongroise. La discussion a eu lieu à huis clos. La commission des Affaires étrangères avait fait distribuer au début de la discussion le rapport suivant :

Avant la guerre qui eut lieu en 1877, à la suite d'une entente secrète entre la Russie et l'Autriche, l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche fut décidée. Après la guerre, à la Conférence de Berlin, les grandes puissances décidèrent et confirmèrent l'occupation des deux provinces de l'Autriche-Hongrie.

Aussitôt après notre révolution, l'Autriche annonça l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine à toutes ses autres possessions et fit communiquer cette annexion à la Sublime Porte par son ambassadeur à Constantinople. Et elle rétrocéda le sandjak de Novi-Bazar qu'elle occupait militairement en partie depuis qu'elle administrait les deux provinces.

A la suite de cette proclamation et de cette annexion, la Sublime Porte protesta contre l'Autriche et s'adressa à l'Europe pour le maintien des droits stipulés dans les traités. Mais les grandes puissances, considérant l'annexion comme un fait accompli, conseillèrent au gouvernement de demander une compensation financière. L'Autriche considérant la cession de Novi-Bazar comme une compensation, ne voulait pas même négocier. Mais, voyant que le boycottage contre les marchandises autrichiennes créait un danger à son commerce et pourrait en créer de plus grands, elle se montra disposée à une entente sur la base d'une compensation financière et accepta de converser. Le gouvernement ottoman se rendant aux conseils des grandes puissances entra en négociations, comme Kiamil Pacha l'a annoncé à la Chambre.

Comme le passage de la communication annonçant qu'on était entré en voie de solution pour la question de la Bosnie et de l'Herzégovine a été accueilli par des acclamations, le nouveau cabinet, en prenant le pouvoir en main, a suivi la politique du cabinet précédent. Et, après avoir obtenu, dans l'intérêt de l'Etat, la modification de certaines clauses du protocole élaboré par le cabinet Kiamil Pacha, le gouvernement a mené à bonne fin les négociations. Et les résultats sont contenus dans le protocole imprimé et distribué aux députés.

Quoiqu'il ne soit pas admissible pour nous d'abandonner à une puissance étrangère une contrée que nous avons considérée jusqu'à ce jour comme une partie intégrante de notre pays, comme il n'était pas sans inconvénient de ne pas se conformer au désir exprimé par les grandes puissances de régler pacifiquement la question en vue du maintien de la

paix, que, pour pouvoir entreprendre les réformes intérieures dont notre pays a le plus grand besoin, il était absolument nécessaire de ne pas aggraver les difficultés politiques et par suite de solutionner les questions pendantes; que le gouvernement russe a officiellement reconnu l'annexion, tacitement approuvée par les puissances en vue du règlement pacifique du conflit; considérant que la Chambre, en acclamant le passage de la déclaration de Kiamil Pacha, ci-dessus mentionné, a, en principe, approuvé la solution de la question par voie de compensation pécuniaire, votre commission propose qu'il en soit ainsi décidé.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La pacification.* — Le ministre des Colonies vient de recevoir du gouverneur général de l'Indo-Chine un câblogramme annonçant la capture, dans la province de Phuyen (Annam), du chef des rebelles Noi A Phai, qui était poursuivi depuis plusieurs années et qui fut, en 1901, l'un des auteurs de l'agression dirigée contre la mission du capitaine Perroux.

La situation est satisfaisante dans la moyenne et haute région du Tonkin, mais dans un engagement, nous avons eu à déplorer la mort d'un garde principal.

Le gouverneur général vient de rentrer à Saïgon après une tournée dans les provinces de Phantret, Phonrang et Camrath.

III. — AFRIQUE.

Tunisie. — *La tournée d'inspection de M. Alapetite.* — M. Alapetite, résident général, vient de rentrer d'une tournée d'inspection qui a duré douze jours, et pendant laquelle il a parcouru le Sahel, les territoires militaires jusqu'à Foumtatahouine et l'île de Djerba. Partout les populations et les chefs indigènes l'ont accueilli avec déférence et empressement. Ils se sont montrés particulièrement reconnaissants des sacrifices faits par le gouvernement tunisien qui s'est efforcé d'atténuer la misère qui règne cette année par des distributions de secours, des prêts de semence, et l'organisation de chantiers de charité. Ces chantiers sont très fréquentés par les indigènes, et leur travail paraît y avoir été intelligent et efficace.

Grâce à ces mesures, ils pourront traverser la crise actuelle et attendre la récolte prochaine qui s'annonce satisfaisante, sauf entre Gafsa et Gabès. Mais il faudra plusieurs années pour reconstituer le troupeau qui a été décimé par la faim et par le froid.

Au cours de son voyage, M. Alapetite a visité les écoles. Il a pu constater qu'elles sont fréquentées par de nombreux enfants indigènes; quelques-unes récemment créées dans l'extrême Sud sont déjà remplies d'élèves parmi lesquels on compte quelques jeunes musulmanes.

Maroc. — *Le retour à Tanger de l'ambassade française.* — L'ambassade française est arrivée le 31 mars à Tanger. Les membres de la légation et de nombreux Français s'étaient portés au devant du ministre. Le voyage s'est effectué dans d'excellentes conditions, le beau temps étant enfin revenu depuis huit jours. La mission a touché Arzila, où Raïssouli avait fait préparer le nécessaire pour recevoir dignement ses hôtes. Au cours du dîner, celui-ci renouvela au ministre de France les promesses qu'il avait déjà faites à Fez d'user de sa réelle influence pour maintenir le calme dans le Nord marocain et pour faciliter la complète exécution des réformes prévues par l'Acte d'Algésiras.

M. Regnault n'est resté que quelques jours à Tanger. Il s'est embarqué le 4 avril pour la France. Il est arrivé le 7 à Paris.

Afrique Occidentale. — *Les opérations en Mauritanie.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française vient de câbler au ministère des Colonies que le capitaine Mougeot, résidant à Kifa, à la tête d'un peloton de méharistes, a surpris le 11 mars dernier un campement important de dissidents Laklals et les a dispersés après un court combat, où ils eurent 40 tués sans que nous ayons fait aucune perte de notre côté. On a trouvé dans le campement une lettre de Ma el Ainin, excitant la tribu des Laklals à la guerre sainte.

Le capitaine Mougeot a atteint le 20 mars le nouveau point de concentration des Laklals et obtenu la soumission complète du chef général exerçant son autorité sur un millier de tentes qui seront ramenées dans le voisinage du poste sous la surveillance des méharistes. Seule, une bande armée d'environ 150 fusils à tir rapide n'a pas encore fait sa soumission, mais elle est encore poursuivie et pourra être réduite sans grands efforts.

Le gouverneur général signale que ce rapide succès est de nature à assurer la pacification de la région insoumise entre le Sahel et la Mauritanie.

Abyssinie. — *Les chemins de fer éthiopiens.* — La Chambre des députés et le Sénat ont adopté, le 29 mars et le 3 avril, le projet relatif au chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa. Certains journaux ont annoncé à ce propos, d'après des télégrammes de source anglaise, que le négus Ménélik aurait annulé, comme devenue caduque, la concession accordée par lui en mai dernier au Dr Vitalien, et que vient de ratifier le Parlement français.

Cette information est de tous points inexacte, et a été officiellement démentie par le ministère des Affaires étrangères.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *La production de l'ambre en Prusse en* 1907. — La direction royale des mines d'ambre de la Prusse orientale vient d'arrêter et de transmettre au Parlement son rapport annuel, qui a trait à l'exercice 1907. Nous extrayons de ce document les renseignements suivants :

L'exploitation des mines d'ambre de Kœnigsberg i/Pr. a donné, en 1907, un excédent de recettes de 1.187.980 marcs (1.484.975 fr.), somme supérieure de 192.580 marcs (240.725 fr.) aux évaluations budgétaires, mais inférieure de 372.383 marcs (465.478 fr. 75) au chiffre des recettes effectuées en 1906.

La quantité d'ambre brut extraite des mines a été, en 1907, de 404 tonnes de 1.000 kilogrammes, d'une valeur de 2.337.382 marcs (2.921.727 fr. 50 ; 913 ouvriers ont été employés à cette extraction. En 1906, le nombre des travailleurs avait été de 844, et la production de 379 tonnes seulement, d'une valeur de 1.925.166 marcs (2.406.457 fr. 50) ; le rendement de l'exercice 1907 accuse donc, par rapport à l'année précédente, une plus-value de 25 tonnes, représentant une valeur de 412.216 marcs (515.270 fr.).

Il est à noter que sur les 404 tonnes extraites en 1907, 173 ont été employées à la fabrication de l'ambre comprimé et de l'ambre fondu; en 1906, on avait employé 295 tonnes d'ambre brut à cette même fabrication.

Grande-Bretagne. — *Le commerce des colonies anglaises.* — Le commerce extérieur des colonies britanniques, qui a devant lui une marge que ne peut plus avoir celui de la métropole, se développe avec sensiblement plus de rapidité.

Voici dans quelles proportions s'est réparti, en 1907 et 1908, le commerce de l'Angleterre entre ses colonies — l'Inde comprise — et les pays étrangers :

	1907	1908
	(Millions de francs)	
Importations britanniques.		
Des colonies	3.928	3.247
Des pays étrangers	12.217	11.581
Totaux	16.145	14.828
Exportations britanniques.		
Vers les colonies	3.433	3.143 1/2
Vers les pays étrangers	7.217	6.287
Totaux	10.650	9.430 1/2

Le commerce de l'Angleterre se répartit de la manière suivante entre les principaux groupes de ses colonies :

Importations britanniques de provenance coloniale.

Pays de provenance	1907	1908
	(Milliers de francs)	
Indes orientales	1.455.400	1.093.350
Australasie	1.296.625	1.093.925
Canada	700.875	657.175
Afrique du Sud	215.400	184.475
Afrique occidentale	85.800	73.225
Indes occidentales	49.700	53.550
Afrique orientale	24.825	19.550
Hong-kong	15.475	14.125
Total (y compris les divers)	3.928.425	3.247.050

Exportations britanniques vers les colonies.

Pays de destination	1907	1908
	(Milliers de francs)	
Indes orientales	1.453.575	1.126.925
Australasie	822.300	794.075
Canada	427.150	305.575
Afrique du Sud	343.175	297.550
Afrique occidentale	99.850	102.600
Hong-kong	80.700	72.650
Indes occidentales	65.975	55.500
Afrique orientale	33.175	21.750
Total (y compris les divers)	3.433.425	3.143.500

La moitié environ du commerce extérieur des colonies britanniques, prises dans leur ensemble, se fait avec la métropole. Celle ci place le tiers de toutes ses exportations sur les marchés coloniaux, d'où elle tire un peu plus du cinquième de ses importations. Or, il ne s'agit pas de chiffres sans importance, puisqu'en 1908, année de crise, l'Angleterre a vendu à ses colonies pour 3.143 millions et demi de francs et leur a acheté pour 3.247 millions de francs. Ces deux sommes, formant ensemble un total de près de 6.400 millions, équivalent à 57 % du commerce général de la France.

Il est à remarquer que ces relations commerciales ont atteint une telle expansion, en dépit des droits d'entrée parfois très élevés exigés par les colonies et sans que la Grande-Bretagne ait réclamé de celles-ci un privilège quelconque pour ses produits, se contentant d'être traitée sur le même pied que les étrangers. Il est vrai que certaines colonies lui ont accordé spontanément des tarifs de faveur. Mais ces avantages ne paraissent pas avoir exercé jusqu'ici une influence bien considérable sur ses rapports commerciaux avec ses possessions d'outre-mer.

III. — AMÉRIQUE

République de Honduras. — *Le commerce extérieur.* — Les importations se sont élevées, pendant l'année économique 1907-1908, à 2.830.033 dollars, contre 2.331.537 dollars pendant l'exercice précédent, d'où une plus-value de 498.496 dollars en faveur de 1907-1908.

La valeur des importations de 1907-1908 se répartit comme suit quant aux différents bureaux de douane : Amapala, 1.119.800 dollars; Puerto-Cortès, 943.610; La Ceiba, 571.206; Trujillo, 129.341; Roatan, 46.075; total 2.830.033 dollars.

Le premier de ces bureaux est situé sur la côte de l'océan Pacifique, les autres sur la côte de la mer des Antilles. Voici quels ont été les principaux pays de provenance :

Etats-Unis, 1,878.941 dollars; Allemagne, 248.651; Angleterre, 339.239; France, 97.539; Espagne, 27.643; Italie, 15.038; Autriche, 345; Belgique, 3.531; Pays-Bas, 308; Suède, 11; Ecosse, 507; Suisse, 1.051; Chine, 1.176; Canada, 238; Equateur, 223; Pérou, 225: Mexique, 1.119; Panama, 50; Antilles, 850; Belize (Honduras britannique), 108.734; Guatémala, 4.665; Salvador, 46.073; Nicaragua, 53.188; Costa Rica, 688; total, 2.830.033 dollars.

Certains de ces chiffres sont sujets à caution, les marchandises étant souvent enregistrées à la douane d'après la nationalité des navires qui les transportent.

Quant aux exportations, elles se sont élevées, en 1907-1908, à 4.585.159 piastres-argent [1]; en voici les principaux articles : *produits végétaux :* bananes, 1.921.270 piastres-argent; caoutchouc, 75.610; café, 192.644; noix de coco, 189.665; bois, 168.000; salsepareille, 55.669 piastres-argent; *produits minéraux :* minerais métalliques, 418.399 piastres-argent; cyanure, 512.155; cuivre, 414; or, 45.900; argent monnayé, 245.700; argent en barres, 214.780; argent et or, 10.000 piastres-argent; *produits animaux :* peaux de bœuf, 181.425 piastres-argent; bétail, chevaux, mules, ânes, 190.000; peaux de cerf, 39.103 piastres-argent; *produits manufacturés :* chapeaux de jonc et de fibres de palmier, 1.000 piastres-argent.

Les produits animaux sont exportés à Belize, Cuba, Guatémala, Salvador.

Les Etats-Unis accaparent presque la totalité du commerce d'exportation des produits agricoles, 2.342.269 piastres sur un total de 2.457.440. Dans le chiffre de 2.342.269 piastres, les bananes sont comprises pour 1.921.270 piastres.

Même remarque en ce qui concerne les produits minéraux : des 1.447.350 piastres, 1.425.150 sont portées au compte des Etats-Unis.

---

[1] La piastre de Honduras = 1 fr. 90 environ.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM.
F. Badoureau, consul de Costa-Rica au Havre.
René Simon, vice-consul de Portugal à Nantes.
Joseph Domenge, agent consulaire d'Italie à Grenoble.
Alfred-K. Moe, consul des Etats-Unis à Bordeaux.
Spencer Stuart Dickson, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Brest.
Bourgarel (E.-R.-J.-A.), ministre plénipotent. à Munich, est nommé command. de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur :

MM. :

Barris (J.-M.-J.), de la maison Barris et Cerveaux, d'Epernay. — Bonnet (A.), export. à Boulogne-sur-Mer.

Cedie (P.-M.), présid. de la Chambre des agents d'export. à Bordeaux. — Chapal (A.-E.), de la maison L. Chapal à Montreuil-sous-Bois. — Chapin (G.-C.-J.), négoc. à Paris. — Charbonnel (F.-J.-L.), administrat. de Sociétés à Paris. — Chatelain (E.-C.-V.), fabric. de biscuits à Tours. — Chedin (A.-P.-H.), fabric. de toiles cirées à Bourges. — Conscience (P.-A.), fondé de pouvoirs à la Société générale.

Denery (E.-L.), de la maison Denery et Robinot, à Paris. — Déon (U.), négoc. en pelleteries à Sens.

Faralicq (P.-L.-M.) inspecteur de la Compagnie des ch. de fer.

Gal (P.-A.-A.), directeur de la Société de Penarroya à Paris. — Gouin (M.-A.-H.), négoc. en vins à Paris. — Gravier (A.-A.), horticulteur à Vitry-sur-Seine. — Guichard (A.-M.), négoc. à Marseille.

Hinzelin (L.-M.-E.), maître verrier à Croismare.

Imbert (L.-J.-A.), entrepren. de menuiserie à Paris.

Jaboin (A.-A.), fabric. de produits pharmaceut. à Paris. — Jallot (P.-H.), négoc. en quincaillerie à Angers. — Julhiet (E.-H.), ingénieur à Paris.

Klein (E.), fabricant de draps à Sedan.

Lamaille (M.-A.-G.), commiss. à Paris. — Legendre (J.), négoc. en vins à Libourne. — Leroy (C.-G.), négoc. en vins à Ivry. — Levêque de Vilmorin (J.-M.-P.), négoc. en grains.

Manheim (E.), négoc. à Paris. — Méry (A.-A.), représent. de fabriques à Paris.

Nussbaum (E.), fabricant d'orfèvrerie à Paris.

Plunkett(A.-H.), négoc. à Paris. — Pouilloux (R.-L.-E.), négoc. en eaux-de-vie à Saint-Jean-d'Angély.

Rivage (D.-J.), fabric. de papiers à Paris.

Serène (E.-B.-M.), négoc. en vins à Marseille. — Strauss (A.-L.-L.), de la maison Delalande et Cie à Paris.

Tartin (L.-J.-P.), exploitant de carrières de talc à Reynès. — Tirot (A.-B.), fabric. de vannerie à Origny.

Vergnaud (J.-P.), négoc. à Terrasson. — Viallar (M.-J.-E.-P.), négoc. à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Guichard est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

Congo. — M. le *lieut.* Vasseur est désig. pour le Tchad.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Thionnet est désig. pour le ch. de fer de la Côte d'Ivoire;

M. le *lieut.* Fracque est désig. pour le ch. de fer de la Guinée française.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Lehagre, Mathieu, Guillermin et Duchemin; les *lieut.* Spor et Daupergne sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-colonel* Tipveau; les *capit.* Paul et Baillard et les *lieut.* Ollivon, Cassany et Bachellez sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Jacoby et les *lieut.* Lamole et Maronne sont désig. pour servir hors cadres en A. O. F.;

M. le *lieut.* Chéruy est affecté au 1er sénégalais;

M. le *lieut.* Dhomme est désig. pour le bataill. de Tombouctou;

M. le *lieut.* Goubault est placé au bataill. de Zinder;

M. le *lieut.* Févez est affecté au bataill. de Mauritanie;

M. le *lieut.* Boudet est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Congo. — MM. les *capit.* Angéli et Debieuvre et les *lieut.* Desmier et Belle sont désig. pour le bataill. du Congo.

Madagascar. — MM. le *chef de bataill.* Muller; les *capit.* Galinier, Fournier, Forestier et Louis; les *lieut.* Boigey, Benoît, Cattet, Marin, Ferrandi et Conil sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *lieut.* Diverrès est désig. pour la Martinique.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *chef de bataill.* Mast est nommé command. supér. du groupe du Pacifique.

ARTILLERIE

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Gilles et Schyry; les *lieut.* Glémarec et Vignier sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Richard; les *capit.* Michaud, Blaquière et Félix; le *lieut.* de Durand de Prémorel sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Jordan; les *lieut.* Guiberteau, Le Floch, Boabnnel, Villiers-Moriamé et Pincemin sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Girard, Pujas et Collomb; les *lieut.* Garnier, Lallemant et Duval sont désig. pour Madagascar.

Martinique. — M. le *lieut.* Baudy est désig. pour la Martinique.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'administ. de* 3e *cl.* Minuel est désig. pour la Cochinchine.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Courmes est désig. pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Castueil est désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Sévère est désig. pour la Côte d'Ivoire.

Congo. — MM. les *méd. aides-maj. de* 1re *cl.* Bouissière et de 2e *cl.* Bernard sont désig. pour le Gabon;

M. le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Richard est désig. pour le Moyen-Congo.

Madagascar. — MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Lebard et 2e *cl.* Delalande, Husnot, Mazières et Rochigneux sont désig. pour Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — M. *pharm.-maj. de 2e cl.* Dureigne est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Dubois et le *mécanic. ppal de 1re cl.* Landelle sont désig. pour le *D'Entrecasteaux.*

Océan Indien. — M. l'*enseig. de vaiss.* Carlini est désig. pour la *Surprise.*

Sénégal. — M. l'*enseigne de vaiss.* Mœvus est désig. pour le *Goëland.*

SERVICE DE SANTÉ

Pacifique. — M. le *méd. de 2e cl.* Le Breton-Olliveau est désig. pour le *Kersaint.*

GÉNIE MARITIME

Extrême-Orient. — M. Pélissier, *ingén. hydrographe,* est désig. pour la mission hydrog. de l'Indo-Chine.

Madagascar. — M. Lesage, *ingén. hydrographe,* est désig. pour diriger la mission hydrographique de Madagascar.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Procureur général, chef du service judiciaire de la Guadeloupe, M. Daurand-Forgues.

Président de la Cour d'appel de Madagascar, M. Brunaud.

Procureur général, chef du service judiciaire de la Nouvelle-Calédonie, M. du Trévou de Breffeillac.

Par arrêté en date du 17 mars 1909, MM. Thonon, conseiller privé titulaire, et Blay, conseiller privé suppléant à la Réunion, ont été maintenus dans les mêmes fonctions pour une nouvelle période de trois ans.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Visions sahariennes, par VIGNÉ D'OCTON. — Juven, éditeur, 13, rue de l'Odéon.

L'auteur de *Siestes d'Afrique*, *Martyr lointain*, *Au pays des fétiches*, *Terre de mort*, présente au public un nouvel ouvrage sur le Sahara algérien.

Nous parcourons successivement avec l'auteur les fraîches oasis de l'oued R'hir, les palmeraies profondes de l'oued Souf, puis la région des chotts et les jardins du Djerid tunisien.

Vigné d'Octon a su faire partager au lecteur l'émotion intense qui l'a saisi à la vue de ces régions d'une mélancolie si attirante.

Ceux qui ont pu apprécier ses précédents ouvrages auront plaisir à revivre avec lui la véritable vie de la brousse.

Trois années de chasse au Mozambique, par M. GUILLAUME VASSE. — Un volume in-16, illustré de 55 gravures tirées hors texte et d'une carte, broché, 4 fr. (Hachette et Cie, Paris.)

Voici un livre à peu près unique, rempli de récits les plus passionnants, illustré de très nombreuses gravures d'après la photographie qui sont autant

de documents précieux sur la faune de l'Afrique australe, et que liront avec un frémissement de plaisir les amateurs de coups de fusil.

M. Guillaume Vasse a été, pendant les trois années qu'il a passées au Mozambique, sillonnant ces immenses régions plus peuplées en gnous, en kobs, en zèbres, voire en lions, qu'en hommes, un véritable chasseur de passion et de profession.

Rien, mieux que le « tableau » qui suit, ne saurait évoquer ses exploits, fixer les résultats qu'il a obtenus et donner une idée de la diversité de ses chasses. Outre qu'il a amassé une provision considérable de matériaux intéressants pour la science, l'auteur a tué 2.106 pièces.

Compte rendu des travaux du Congrès colonial de Marseille, publié sous la direction de M. J. Charles-Roux, commissaire général de l'exposition, président du Congrès, par M. Ch. Depincé, secrétaire général et rapporteur général du Congrès. A. Challamel, Paris.

Ce gros travail forme quatre forts volumes dont voici les sommaires :

Tome I, in-4° de 440 pages. — Conférences. — Procès-verbaux des assemblées plénières. — Origines. — Histoire. — Peuplement. — Colonisation militaire. — Utilisation des indigènes. — Législations.

Tome II, in-4° de 615 pages. Régime économique des colonies. — Commerce. — Marine. — Réglementation du travail. — Justice. — Magistrats. — Questions indigènes.

Tome III, in-4° de 465 pages. — Travaux publics. — Mines. — Chemins de fer. —Irrigations.— Médecine et hygiène. — Hygiène de l'Européen. — Enseignement médical. — Police sanitaire. — Assistance médicale indigène.

Tome IV, in-4° de 570 pages. — Cultures et productions des colonies. — Élevage. — Forêts coloniales.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La vie politique dans les Deux Mondes (deuxième année 1907-1908), par Achille Viallatte. Un vol. in-8° de 628 p. Félix Alcan, éditeur. Paris, 1909.

Silhouettes d'Outre-Manche, par Jacques Bardoux. Un vol. in-16 de 298 p. avec 8 portraits. Hachette et Cie. Paris, 1909.

Règlement du 14 octobre 1907 sur le service en campagne dans l'armée japonaise, traduit et annoté par le colonel Corvisart. Un vol. in-16 de 320 p. Berger-Levrault et Cie. Paris-Nancy, 1909.

La représentation des indigènes musulmans dans les Conseils de l'Algérie, par E. Rouard de Card. Une broch. in-8° de 52 p. A. Pedone éditeur. Paris, 1909.

Rapport du Directeur de l'Office colonial au Conseil d'administration (année 1908). Une broch. de 48 p. Paris, 1909.

Le Diplodocus de l'ère secondaire, par Joseph Joubert. Une broch. in-8° de 22 p. Germain et Grassin. Angers, 1908.

LES REVUES

REVUES FRANÇAISES.

Bulletin du Comité de l'Afrique Française (*mars*). Le Chemin de fer d'Ethiopie : La solution française. — Le pays Mossi. — Maurice Delafosse : Les états d'âme d'un colonial.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*mars*). Le Dé Tham : L'affaire de la citadelle de Hanoï. — Développement historique de la régie de l'opium. — L'indigénat en Cochinchine.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

RÉFLEXIONS SUR LA CRISE TURQUE

Les graves événements qui viennent de se produire si soudainement en Turquie — et dont on trouvera un premier récit, forcément assez sommaire, dans notre Chronique de la quinzaine — ne peuvent qu'accroître les soucis de l'Europe, justement inquiète des redoutables complications qui peuvent surgir, au premier jour, de la « Question d'Orient ». Dans la Revue, naturellement, nous suivrons, avec un soin tout particulier, le développement de cette terrible crise, qui a secoué si dûrement l'empire du Khalifat, et au sujet de laquelle notre collaborateur, M. Marchand, nous communique les « Réflexions » suivantes. *N. D. L. R.*

La révolution pacifique de juillet dernier, le nouvel essai de constitutionnalisme tenté sur la terre classique du despotisme, ont-ils été uniquement inspirés par un souci de libéralisme ? Faut-il voir dans l'action jeune-turque la seule manifestation d'un désir de secouer un régime anachronique, et cette action a-t-elle été solidement appuyée sur le sentiment public ?

Il semble que l'on ne puisse guère établir de formule susceptible de synthétiser les tendances diverses qui ont guidé les représentants clairsemés de l'élite intellectuelle, grâce à laquelle la transformation la plus radicale et l'une des moins sanglantes des temps modernes a pu se produire. La « Jeune Turquie » n'a pas toujours eu un programme à reflets occidentaux, et si elle a souvent laissé entrevoir les influences qui dictaient en partie son opposition au gouvernement absolu des sultans, si elle a su se réclamer, vis-à-vis de l'Europe de Spencer, de Stuart Mill et de Rousseau, elle n'est pas sans dissimuler certaine forme compromettante de ses origines. Il y a eu dans la croissance de ce groupement voué à une sorte de risorgimento et surtout de sauvegarde nationale, une période où le souci d'opposer une barrière aux convoitises de l'Europe fit naître le désir de comprimer les particularismes des populations chrétiennes, lesquelles, ayant respectivement gardé leur individualité nationale, luttaient sourdement ou ouvertement, avec l'appui de l'étranger, pour secouer le joug turc.

Les Jeunes-Turcs, vers 1868, à l'époque où fut fondé à

Paris l'*Ittihad* [l'Union], leur unique organe, étaient sans doute animés d'intentions réformistes. Mais celles-ci s'inspiraient uniquement d'un intransigeant nationalisme. C'était pour éviter l'ingérence européenne qu'il fallait accorder aux « raïas » chrétiens de l'Empire certaines garanties susceptibles d'endormir leurs plus pressantes revendications. La méthode ne paraissait d'ailleurs pas très en faveur; elle cédait le pas à celle qui préconisait l'osmanlisation « par le fer et par le feu » des sujets non musulmans inassimilables : cette politique d'unification selon la manière forte a été l'une des formes du panislamisme conseillé à Abdul Hamid par un entourage d'esprit rétrograde, jaloux, en apparence, de défendre le patrimoine des descendants de Mahomet II et s'appuyant sur la tradition mahométane dont il voulait se servir comme d'une force nationale. L'esprit réformiste des « libéraux » qui, avant le règne d'Abdul Hamid se proposaient le « rajeunissement » de la Turquie, était assez incertain pour qu'ils adoptassent comme mot d'ordre la formule peu libérale « la Turquie aux Turcs ». L'*Ittihad* après une courte période consacrée à l'affirmation de principes généreux s'était rallié au doctrinarisme d'Yldiz...

Ces origines du parti jeune-turc feront comprendre la nécessité de ne pas attribuer au Comité « Union et Progrès » des tendances uniquement libérales. Il faut se garder de juger les choses de la Turquie avec ce romantisme impénitent qui oblitère, chez certaines imaginations européennes, le sens des réalités. Les Jeunes-Turcs d'aujourd'hui, comme leurs devanciers, sont animés d'un esprit résolument nationaliste. Mais ils ont compris que les procédés sommaires et d'ailleurs inefficaces, mis en œuvre jusqu'ici pour atténuer le défaut d'homogénéité de l'Empire, favorisaient, plus qu'elles ne l'entravaient, l'ingérence de l'Europe. Ils ont donc recouru au libéralisme par instinct de conservation. Leur formule est devenue « la Turquie aux Ottomans », mais leur souci de réaliser l'unité politique du domaine ottoman n'exclut pas la ferme volonté de maintenir l'hégémonie turque sur le nouveau groupement national.

Remarquez que le nationalisme des Jeunes-Turcs s'appuie aujourd'hui comme hier sur la tradition musulmane. Non qu'ils y croient. Nourrie à l'école du scepticisme occidental, la génération réformiste a peu de goût pour la métaphysique, mais elle sait la puissance de la tradition sur les esprits d'Orient; elle n'a garde d'ignorer que les masses d'origine osmanlie ou politiquement osmanlisées, Turcs, Arabes, Kurdes, Albanais, Bulgares et Serbes islamisés, sont profondément attachées à la foi mahométane; celle-ci a sans doute

Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales

G. Huré.

déterminé dans l'esprit de ses adeptes cette paresse mentale appelée fatalisme; mais elle a aussi provoqué l'éclosion d'un sentiment de chauvinisme qui s'accuse en violence dès que se manifeste la moindre inquiétude d'ordre confessionnel.

La Jeune-Turquie actuelle, tout en cherchant un point d'appui sur l'Islam afin de donner à son mouvement les dehors de la plus indiscutable orthodoxie, a donc aussi compris la nécessité de canaliser, au profit de l'idée nationale nouvelle, la poussée des nationalités diverses de l'Empire.

C'est ainsi qu'elle a proclamé le principe de l'égalité absolue, renonçant en apparence à la suprématie historique de l'élément musulman turc sur tous les autres groupements. Ce souci de nivellement, inspiré par le désir de désarmer les oppositions chrétiennes, a malheureusement, comme il fallait s'y attendre, déterminé dans les classes populaires un certain froissement de l'amour-propre musulman : l'idée constitutionnelle qui, par son abstraction, échappait totalement à la compréhension des foules, avait pourtant été accueillie avec enthousiasme, du moins dans ses manifestations les plus tangibles. Le paysan turc saluait ce « dastour » ou ce « machrouteh » (Constitution), grâce auquel l'obligation des « tezkéré » (permis de voyage) était supprimée avec quelques menues dispositions administratives vexatoires. Mais lorsque les faits vinrent démontrer que les « raïas » chrétiens se trouvaient par la vertu du « dastour » placés sur un pied d'égalité avec les « croyants », le changement fut moins apprécié et ses artisans perdirent d'autant plus leur prestige que ce qui était regardé comme un traitement de faveur accordé aux chrétiens se produisait au moment où de vagues rumeurs apportaient l'écho déformé de la proclamation de l'indépendance bulgare et de l'annexion des provinces bosniaques. Ces deux événements, que l'on ne s'expliquait guère dans les districts ruraux et les centres secondaires, étaient considérés cependant comme caractérisant une nouvelle atteinte à l'intégrité du patrimoine musulman, et un sourd ressentiment s'ensuivait contre la Constitution...

*
* *

Il ne faut pas perdre de vue ce fait qu'il n'existe point en Turquie d'opinion publique, au sens que nous attachons à ce mot. L'instruction est encore si peu répandue que l'on compte à peine, en dehors des grands centres, cinq à six pour cent d'individus susceptibles de suivre les impulsions d'une presse dirigeante. C'est assez dire que le pouvoir de la presse est encore très restreint. La minorité qui s'est vouée à la défense du

sol national et turc, sous le couvert du libéralisme, n'a pas de racines profondes dans le pays. Elle ne pouvait d'ailleurs guère se faire connaître, puisque la vigilance du régime hamidien l'obligeait à agir dans l'ombre. Le peuple échappe à son influence et subit docilement celle de cette sorte de clergé que constitue le corps des oulama, les interprètes de la loi coranique. Ceux-ci n'avaient sans doute point à se louer du précédent gouvernement; les mêmes causes de mécontentement devaient les associer à l'œuvre de décompression entreprise par les libéraux contre l'autorité centrale. Mais l'une des caractéristiques de l'âme orientale, la résignation devant le fait accompli, n'a pas été sans seconder les efforts incertains des « Jeunes-Turcs » au début de leur action ouverte. Le changement brusque du 23 juillet a été accueilli avec enthousiasme parce qu'il semblait être le signal d'une ère réformatrice consacrée par le Sultan, « Commandeur des croyants ». La masse ne s'avisait nullement de la forme révolutionnaire que la crise avait revêtue. Bien des faits semblent indiquer que les couches inférieures de la population n'avaient nullement cette « soif de liberté » qu'on leur a attribuée. Le parti jeune-turc livré à ses propres moyens de propagande, en supposant même que certains mécontentements d'ordre général s'accusassent çà et là, se fût trouvé sans force pour une tentative énergique, si un facteur puissant n'était venu lui permettre de quitter le domaine de la théorie pour l'action, cette action que l'on préparait depuis des années dans l'exil sans grand espoir de la réaliser un jour... Le malaise provoqué par les actes du despotisme d'Yldiz, s'il était généralement diffus, vaguement ressenti ou amorti même par les effets du fatalisme, se trouvait, au contraire, très nettement situé dans l'armée.

Les troupes que les troubles permanents de Macédoine obligeaient à un service très actif se voyaient, sous l'œil de l'étranger, abandonnées dans un dénuement complet par l'incurie de la camarilla d'Yldiz, cependant que la garnison de Constantinople bénéficiait de la faveur incessante du maître, soucieux de conserver auprès de lui, une garde prétorienne dévouée.

On sait les événements de Salonique et de Rezna, en juillet dernier, et la sommation hautaine adressée au Sultan. L'armée avait répondu aux sollicitations des « révolutionnaires » avec d'autant plus de facilité que dans ses rangs mêmes un certain nombre d'officiers, de culture analogue à celle des Jeunes-Turcs, s'étaient affiliés à ce groupement, y apportant un patriotisme exacerbé par la présence sur le sol macé

donien des manifestations matérielles de l'interventionnisme européen dans les affaires de l'Empire. La Constitution restaurée, le Sultan, conscient de la fermeté du mouvement nouveau appuyé sur l'armée, ou du moins sur la partie la mieux entraînée et commandée de celle-ci, les Jeunes-Turcs groupés en un comité « Ittihad ve Taraqqi » (Union et Progrès), se mettait en mesure d'organiser le futur Parlement dans des conditions propres à assurer la majorité — une majorité écrasante — à l'élément musulman. Les circonscriptions électorales étaient composées de telle façon que, sur un total de 260 députés, la représentation des non musulmans comptait 44 membres. Si les communautés chrétiennes avaient montré tant d'enthousiasme aux premiers jours de la liberté, si elles avaient souscrit à la formation de l'Unité ottomane, c'était dans le secret espoir de voir renverser à leur profit la balance des influences dans la nation nouvelle et de substituer à la suprématie turque le poids de leur groupement. Cet espoir se trouvait profondément déçu, et le comité « Union et Progrès » perdit une bonne part de la faveur qui avait accueilli ses débuts.

Mais ce n'était pas seulement l'opinion chrétiennne qu'il s'aliénait peu à peu par des actes, où s'accusait trop nettement son souci de maintenir prépondérante l'influence des Turcs: il mécontentait aussi l'élément arabe par de fâcheuses dispositions touchant l'attribution de certains emplois. C'est ainsi que la charge si importante de cadi du Hedjaz était, au mépris de toute logique, attribuée à un fonctionnaire turc ignorant la langue arabe... De plus, après l'âge des principes, de bien courte durée, les membres de plus en plus nombreux du comité, grisés par le succès, se départissaient du désintéressement affirmé au lendemain de la révolution...

Les convoitises ne devaient pas tarder à se faire jour et le désir d'être aux honneurs après avoir été à la peine se manifesta sans mesure. Postes, dignités, sièges législatifs, tout était devenu le monopole du nouveau pouvoir, qui ne dispensait plus qu'à bon escient ses faveurs. Le siège de l'occulte comité à Constantinople était devenu le quartier général où se décidaient au jour le jour les destinées de l'Empire. On nommait ministres et fonctionnaires, on destituait préfets et généraux, et l'arbitraire et la concussion commencèrent à s'accuser dans de telles proportions qu'un parti d'opposition, « l'Union libérale », composé d'hommes éclairés, justement effrayés de la confusion introduite dans les pouvoirs par l'ingérence incessante du comité, se proposa résolument de le ramener à une conception rationnelle de son rôle. Son principal organe, le *Servesti*, dénon-

çait les lourdes erreurs du parti « unioniste ». Le rédacteur de ce journal, Hassan Fehmi, avait réussi à attirer une clientèle des plus importantes, et son dernier manifeste, plus véhément que jamais, était peu de nature à calmer les passions. Par un crime stupide, un exalté du groupe « unioniste » crut supprimer l'opposition. Mais l'assassinat d'Hassan Fehmi, que semblait devoir bientôt suivre celui d'Ali Kemal, directeur de l'Ikdam, du moins d'après l'affirmation de celui-ci, provoqua une très vive surexcitation. Une émeute religieuse et militaire éclata à Constantinople et sous la pression des circonstances Hilmi Pacha dut se retirer, cédant la place à Tewfick Pacha. Etait-ce un retour à l'ancien régime? Le Sultan proclamait toujours son dévouement à la Constitution. Mais le triomphe de l'Union libérale, qui avait entraîné une éclipse momentanée des leaders du parti unioniste, se trouvait avoir fait le jeu de la Vieille-Turquie. Tous les bénéficiaires de l'ancien régime, les prébendiers de l'époque d'absolutisme, se réveillaient après une léthargie de neuf mois. Tandis que Libéraux et Unionistes se déchiraient, l' « Union Mahométane » formée de tous les éléments rétrogrades et ultra-conservateurs avait mis à profit leurs querelles pour agir sur le peuple et l'armée au nom de la foi menacée. Les hodja, ces docteurs de la loi musulmane, entrant en lice après une apparente soumission aux idées libérales, avaient gagné les troupes de la capitale; le mouvement destiné primitivement à la suppression « d'un nouveau despotisme substitué à l'ancien » menaçait de glisser vers un dogmatisme peut-être favorable aux inclinations secrètes du Sultan. C'est pour rappeler à l'observance stricte de la « Cheriaa », la loi musulmane, que les soldats se mutinaient. On exigeait du khalife le maintien rigoureux de cette loi que le Parlement avait méconnue. En terre musulmane, l'enchevêtrement étroit des principes du droit civil et des prescriptions religieuses rend très malaisée la faculté de légiférer selon les exigences de la vie moderne. Les oulama avaient bien déclaré, au lendemain de la révolution, que la Constitution était en conformité avec l'esprit sinon la lettre des textes sacrés. Mais nombre d'entre eux avaient donné cette interprétation avec l'intention évidente de la modifier plus tard par une nouvelle explication. Aussi leur était-il loisible, en invoquant les exigences de la « Chariaa », de laisser entendre que la Constitution, orthodoxe dans son principe, ne s'inspirait pas suffisamment, dans les faits, de la tradition. La tentative de réaction réussit donc d'abord ; toutefois, on n'osa pas aller jusqu'à une réédition du précédent de 1876 : on proclama

une fidélité intacte à la Constitution, et le Sultan, dont la part dans cette crise fut peut-être seulement de n'avoir pas su contenir le zèle des anciens soutiens de son absolutisme, renouvela ses précédentes déclarations touchant son scrupuleux respect des garanties octroyées au peuple.

Le comité « Union et Progrès », hier encore tout puissant, s'était momentanément évanoui dans la tourmente. Ce simple fait suffisait à démontrer que le groupe constantinopolitain du parti unioniste n'avait nullement la vigueur qu'on lui attribuait. Y aurait-il quelque part de vérité dans ce portrait du Jeune-Turc que traçait en 1897 le journal séparatiste *Albania* ? « Le parti « jeune-turc se compose comme races : 1° de Turcs constan- « tinopolitains ; 2° de Circassiens et de Syriens, c'est-à-dire « d'individus appartenant à des nationalités tellement ruinées « que leurs destinées sont communes avec celles des Turcs et « que leur seule chance de vie est la fusion totale avec ces der- « niers ; comme intellectualité : 1° d'un grand nombre de jeunes « dandys répandus un peu partout en Europe, surtout à Paris, « portant monocle et chapeau haut de forme, assez ignorants, « dont l'idéal ne va pas plus haut que la création de chemins « de fer et une certaine liberté de la presse, mais qui sont sur- « tout animés de l'esprit de parade et meurent d'envie de jouer « un jour, eux aussi, la grande comédie parlementaire ; 2° de « quelques hommes sérieux, convaincus, presque instruits, « mais totalement ignorants en ce qui regarde l'histoire passée, « l'état actuel, le mouvement et la force des diverses natio- « nalités de l'Empire ottoman, nationalités dont ils sen- « tent seulement, sans songer à l'analyser, la formidable « poussée...[1] »

Ce tableau, dû à la plume d'un musulman, n'a pas tenu compte d'un des organismes où les partisans d'une Turquie régénérée, sérieux, instruits et convaincus sont en plus grand nombre qu'il ne pense : nous voulons parler de l'armée.

Peut-être certaines personnalités de l' « Union et Progrès » ont-elles montré insuffisamment ces qualités, cette compétence, cette acuité de vue qui font le « Statesmanship ». Mais, à côté d'elles, animée d'un souffle régénérateur, la brillante poignée d'officiers résolus du corps d'armée de Salonique a sans cesse soutenu les espoirs et ranimé les défaillances. C'est ici en somme que réside la Jeune-Turquie apte à l'action. On ne se paie guère de mots là où Niazi et Enver Bey ont levé l'étendard de la liberté. Aussi, avec la même fermeté de décision qu'il

---

[1] Lavisse et Rambaud, *Histoire générale*.

y a neuf mois, dès que l'état-major désarçonné du comité constantinopolitain arriva haletant fournir les détails du coup secret porté par le « hamidisme » à la Constitution rajeunie, on prépara la marche sur la capitale : les artisans de la révolution de juillet iraient eux-mêmes sans grande hâte, avec la certitude du succès final, renverser l'édifice mal assuré que la réaction venait d'ériger d'une main hésitante et incertaine.

Mais que serait l'attitude de la troupe ? Les cadres libéraux n'allaient-ils pas se heurter à une dangereuse opposition du sentiment religieux surexcité par l'exemple de la garnison fanatisée au nom de la « Cheriaa » ? Non, répondaient les chefs de corps qui savaient leurs hommes acquis à la discipline nouvelle et à l'ordre restauré, et décidés à ne pas abandonner sans lutte les avantages de ce bien-être autrefois inconnu que la seule affirmation de leur force avait arrachés à l'indifférence et à l'impéritie d'Yldiz. Le 2e corps surtout était peu d'humeur à laisser ébranler le régime grâce auquel son dénuement d'hier, sa détresse morale et matérielle, les atteintes à son amour-propre national avaient été remplacés par les conditions normales de l'existence d'une armée digne et fière. Sans doute ce serait au cri traditionnel de « Padichah tchok ïacha ! » (longue vie au Padichah !) que les bataillons unionistes se prépareraient à réduire l'armée réactionnaire. Les chefs se gardaient de toute mesure qui eût pu troubler le loyalisme spirituel de la troupe. Il ne faut toucher aux choses du khalifat qu'avec les plus scrupuleux ménagements. Aussi tandis que les politiciens vouaient le Sultan aux gémonies, dénonçant sa participation dans la dernière tentative et proclamant la nécessité de sa déchéance, les officiers, moins étrangers qu'eux aux nuances du sentiment populaire étudié chez leurs hommes, estimaient qu'il ne fallait rien brusquer et qu'il convenait de laisser à Abdul Hamid la latitude de se dégager honorablement de l'impasse où il s'était engagé.

Nous connaissons les résultats : l'arrivée de Chefket Pacha, l'investissement de Constantinople, la résistance assez vive d'une partie des troupes d'Yldiz, et finalement l'écrasement complet de la tentative de réaction monarchiste et religieuse. On s'est demandé pourquoi le Sultan, soucieux dans ces conjonctures tragiques de « s'assurer » contre toute suspicion possible de son attitude constitutionnelle, n'avait pas usé de son influence souveraine pour empêcher l'inutile effusion de sang à laquelle a donné lieu la rencontre des deux forces antagonistes. Il semblerait que ses efforts dans ce sens — si toutefois il a eu recours à un moyen quelconque d'apaisement — dussent se heurter à

une résolution bien arrêtée de la part des troupes mutinées. Celles-ci, à l'approche de l'armée d'investissement, pressentaient des représailles dont la répression énergique et sans merci de la rébellion de la caserne de Tach-Kichla à la fin de l'année dernière leur fournissait la mesure anticipée. Elles savaient d'autre part que le triomphe des Unionistes serait suivi de leur exil, en Arabie peut-être! Ce sentiment les préparait donc à la résistance; mais elles avaient, jusqu'au dernier moment, gardé l'espoir d'une surprise possible du loyalisme qui, à l'heure de l'irréparable, inspirerait aux troupes de Salonique une répugnance invincible à tirer sur la garde du Padichah, et surtout sur les champions de la cause de la « Cheriaa ». Accoutumé, au cours de son règne, à escompter ces retours d'exaltation musulmane dont sa politique a su bien souvent tirer profit, Abdul-Hamid conservait-il aussi peut-être ce secret espoir? Quoi qu'il en soit, par bonheur pour l'idée libérale, le choc s'est produit. Le prestige de la Constitution a neutralisé, s'il n'a pas surpassé, celui de la « Cheriaa ». Il est juste de remarquer que les officiers de Salonique avaient pris les précautions nécessaires: des représentations faites aux soldats avaient démontré bien vite à ceux-ci que la loi musulmane n'était pas en cause, aucune atteinte ne lui ayant été faite par le nouveau régime. Ces déclarations, confirmées par un corps de hodja demeurés inébranlables dans leur attachement au parti unioniste, ont donc rassuré les consciences les plus intransigeantes. Et c'est ainsi que des mahométans très chatouilleux ont marché sans hésitation contre des coreligionnaires suspects de préparer, sous couleur de zèle orthodoxe, le retour aux pratiques dont le premier corps avait été victime durant de longues années.

Ainsi donc, le gouvernement est aujourd'hui aux mains d'une dictature militaire. Les vrais artisans de la révolution de juillet sont les maîtres de la situation aujourd'hui, et la sagesse avec laquelle ils ont conduit leur action énergique et décisive, un souci marqué de ne jamais apprécier le sentiment populaire à la mesure unique de leur mentalité d'hommes imbus des idées modernes sont des gages de la modération qu'ils apporteront dans l'œuvre de réparation matérielle et morale.

On avait beaucoup parlé ces jours-ci, alors que Chefket Pacha avançait vers la Corne d'or, d'une déposition éventuelle d'Abdul Hamid et de la proclamation de Rechad, l'héritier présomptif. Il apparaissait d'abord que ce changement ne se produirait point. Rechad, homme déjà mûr, n'avait guère été « entraîné » à son rôle éventuel de souverain : en

effet, les incertitudes de l'hérédité dynastique dans l'Empire ottoman et le droit d'internement que se sont arrogé tous les sultans vis-à-vis des prétendants possibles au trône, ont déterminé dans l'esprit des princes un certain scepticisme touchant leurs chances respectives de régner; aussi se sont-ils montrés, en général, peu désireux de prendre un contact préalable avec les peuples qu'ils n'étaient pas très assurés d'avoir à diriger.

L'opinion des leaders du parti unioniste demeurait hésitante : garderait-on le Sultan, dépouillé de ses prérogatives impériales, et restant uniquement le khalife de l'Islam, ou le déposerait-on en surveillant ses moindres gestes? L'armée de Salonique penchait apparemment pour la première solution, cependant que les députés affiliés à l'Union et Progrès préconisaient la seconde. Abdul Hamid s'est attiré, au cours de son règne, de telles haines dans les milieux que la révolution de juillet a libérés de l'exil ou de l'effacement total, que l'on ne songait même point, dans certains groupes, à lui faire grâce de la vie. Chefket Pacha avait modéré ces ardeurs régicides; il avait même conseillé le maintien du *statu quo*, et jusqu'au milieu de la journée du 27 avril il pouvait répondre aux questions posées touchant le sort éventuel d'Abdul Hamid : le Sultan reste Sultan. Mais, après une délibération secrète du Parlement, la déposition de l'hôte d'Yldiz et la proclamation du prince Rechad qui devient Mahomet V ont été accomplies. Des preuves manifestes ont-elles permis de situer le rôle exact du souverain déchu dans la conjuration qui lui coûte son trône? Ou à défaut d'une certitude à cet égard, les Jeunes-Turcs ont-ils estimé que les antécédents d'Abdul Hamid autorisaient toutes les graves suspicions dont il était invinciblement l'objet, et rendaient, par suite, impossible une prolongation de son règne? Et dans ce cas la décision du Parlement, appuyée sur le fetoua du Cheik ul Islam, a-t-elle vaincu les dernières hésitations du généralissime? Quoi qu'il en soit, c'est à dater d'aujourd'hui que vont se préparer les définitives destinées de la Turquie. Déjà s'accusent les plus graves symptômes de l'anarchie. Celle-ci se développe toujours chez les Turcs parallèlement à un déchaînement du fanatisme. Toute inquiétude du sentiment religieux se traduit par un besoin de meurtre, dont les chrétiens de l'Empire sont les victimes. Déjà, dès les débuts de la crise, les passions musulmanes, mal contenues par les enthousiasmes factices des premiers jours d'allégresse nationale, ont déterminé des massacres à Alep, à Konia, à Sivas, à Angora, à Erzeroum. N'est-ce pas une ironie du sort, que ces épisodes sanglants de l'histoire de la liberté survenant à quelques mois de distance après les frater-

nelles effusions du lendemain de la révolution? Et n'y a-t-il pas dans ce fait comme la marque d'une sorte d'inaptitude atavique du Turc à concevoir l'égalité entre races distinctes?

Que ferait l'Europe si le mouvement antichrétien venait à se généraliser dans la partie asiatique de l'empire ottoman?

Le gouvernement d'aujourd'hui, s'avisant des dangers d'une effervescence aussi inquiétante que celle dont les tragiques effets viennent de se manifester, serait décidé à proclamer l'état de siège dans les vilayets troublés. Pour agir vite, avant que la diplomatie des puissances en vienne à une entente, — douteuse peut-être, mais contre la possibilité de laquelle on aime mieux se prémunir, — le général des « Macédoniens » ordonne des répressions énergiques contre les fanatiques d'Asie.

L'intervention toujours active de l'armée dans les événements, la part décisive qu'elle a prise, aussi bien dans les débuts de la crise turque en juillet dernier que durant la récente tentative du coup d'Etat, ont donné à l'élément militaire une situation d'arbitre en quelque sorte permanent des destinées de la Constitution. Et c'est peut-être là un des plus grands dangers internes pour le pays : la révolution turque risque d'être, malgré la variété des enseignements que ses protagonistes ont été mis à même de recueillir en Europe, le début d'une ère de pronunciamientos.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aujourd'hui, en réalité, plus de pouvoir impérial à Constantinople.

Le successeur lointain de Mahomet II est, avant tout, le nouveau khalife. Et tout fait présumer que son rôle sera désormais limité au caractère purement représentatif de cette dignité.

L'ère des conflits avec la dynastie est close. Les Unionistes entrent dans celle des difficultés avec la nation qui n'existe encore qu'à l'état de principe... Il ne s'agit point, en effet, de savoir comment la nation ottomane sera gouvernée, mais comment elle sera formée. Et c'est ce que l'impression provoquée par les massacres d'Anatolie rend malaisément discernable. Les antagonismes de race sont si prompts à se réveiller que l'on demeure incertain sur la nature des prévisions à formuler touchant les chances d'unité et d'avenir de la Turquie.

H. Marchand.

LA MISÈRE DE LA CORSE

SES CAUSES ET SES REMÈDES

Il y a quelques années, je voyageais en Alsace. Je venais de faire, au lendemain du triste anniversaire, le pèlerinage patriotique de Reichshoffen, et au pied des côteaux tragiques qui avaient tremblé sous le poids de la grande chevauchée, j'avais vu l'habituel décor d'un champ de foire. Dans le train roulant vers Strasbourg, à la hauteur de Saverne dont le nom réveillait, dans ma mémoire, des souvenirs de jeunesse, un Alsacien, qui se souvenait de la France et qui ne paraissait nourrir pour l'Allemagne qu'une médiocre sympathie, me dit : « Ah ! la France ! Elle nous adresse, depuis la guerre, ses plus gracieux sourires ; nous sommes les fils des provinces perdues, ceux que l'on aime d'un amour de choix ; mais avant 1870 nous étions pour elle les mangeurs de choucroute ». Cette expression ridicule avait laissé son empreinte dans l'âme de cet homme, parce qu'elle résumait pour lui tout un ensemble d'appréciations défavorables ; il lui fallait faire un effort pour oublier cette impression fâcheuse, quand il songeait à son ancienne patrie.

Dernièrement, le revolver d'un habitant d'Ajaccio faisait voler en éclats les vitres d'une fenêtre dans le cabinet de M. Clemenceau. Aussitôt, certains journaux parisiens dénoncèrent le *geste du Corse*. Au Palais même, on s'indigna vertueusement de ce que l'on osât doter Paris des mœurs corses. Il est clair que le geste manquait d'élégance ; mais il est non moins évident que l'on apprend partout à casser les vitres.

Dans tous les pays, on accepte les idées toutes faites ; on est ainsi dispensé d'un travail pénible, d'autant plus qu'il est très difficile de se former une opinion sur chaque chose et que le temps nous manque ; mais la généralisation est une habitude bien française, et bien français aussi est ce travers qui consiste à rire de tout, sans songer aux blessures que l'on peut faire, ou à juger sur des faits non contrôlés, sur de simples apparences, sans réfléchir à l'injustice que l'on commet. Pendant très longtemps, les Corses n'ont apparu à l'imagination française que sous la forme de bandits attendant leurs ennemis, l'escopette à la main, au coin d'un bois ; la *vendetta* et le

maquis ont fait un tort immense à leur pays ; ils ont fait d'un département français une terre aussi éloignée de la mère-patrie que les îles des mers du Sud ; on ne saurait trop le répéter.

Vers la fin du XIXe siècle, d'audacieux touristes ont découvert la Corse ; elle est nommée l'*Ile de beauté* ; ils ont admiré la magnificence de ses hautes montagnes, la pureté de son ciel, l'harmonie de ses lignes, la poésie des flots qui la baignent, la majesté de ses horizons ; ils ont ouvert la voie. Un jour est venu où le gouvernement, dans la personne du président du Conseil, s'est avisé que l'*Ile de beauté* était aussi l'*Ile de misère*, que sa situation économique était déplorable et que les doléances de ces Français, oubliés au milieu de la mer Tyrrhénienne, méritaient d'être prises en considération. M. Clemenceau a fait, lui aussi, un geste, non un geste de mort, mais un geste de vie, un geste d'autant plus déconcertant que l'on se racontait dans l'île une vieille histoire de cession à l'Italie qui, jadis, y avait sonné faux. Par décret du 24 septembre 1908, rendu sur la proposition et après un rapport très documenté du ministre de l'Intérieur, le Président de la République a institué « une commission ayant pour objet de fournir un aperçu exact de la situation de la Corse et de proposer les mesures les plus propres en vue de réaliser la réorganisation des services administratifs et le relèvement économique de ce département ».

Il serait certainement inexact de dire que rien n'a été fait avant ce jour ; mais tout a été exécuté avec parcimonie, par bribes en quelque sorte, de façon incomplète, alors qu'il eût fallu avoir un plan d'ensemble et poursuivre l'exécution de ce plan avec précision, sans tâtonnements, sans hésitations d'aucune sorte. Il est résulté de cette insuffisance qu'au moment où tout se développait ailleurs avec une rapidité qu'on ne vit à aucune époque, les Corses se traînaient encore dans les vieilles ornières et s'y embourbaient ; aussi, jamais peut-être, depuis l'annexion, ne firent-ils entendre de plaintes plus pressantes et plus répétées que dans ces dernières années : serait-ce la récompense de leur adhésion à tous les ministères ?

*
* *

Il y a plus que des espérances déçues ; nous nous trouvons en face d'une situation qui s'impose à tous les partis ; mais hâtons-nous de constater que le fait de tout attendre de la politique est un des malheurs de la Corse. Elle s'est mise en tutelle, quand elle aurait dû chercher dans sa population

énergique et forte, un peu rude, les qualités qui font les individualités puissantes et les affaires prospères. La politique est devenue une industrie en même temps qu'un instrument d'oppression. Si l'on appartient à un parti vaincu dans les luttes électorales, surtout dans les luttes municipales, on est, à la campagne, taillable et corvéable à merci. On a reconstitué là-bas l'état social des petites républiques italiennes du moyen âge dont les citoyens se proscrivaient à l'envi. Il n'y a plus de *fuorusciti* dans le sens ancien du mot, mais le [illegible] est un précepte bon à retenir.

La conception toute latine de l'Etat-Providence, le goût tout aristocratique du pouvoir, des grades et des décorations, l'esprit de clan, la recherche de l'intérêt particulier ont poussé les Corses dans la voie remplie d'écueils des luttes politiques; ce mal a été signalé comme un des principaux facteurs de leur misère. « Pour rendre la prospérité à la Corse, a dit le maire de Vico [1], pour développer son agriculture, son commerce, son industrie, pour la faire participer au progrès incessant qui bouleverse le monde, à côté des grands travaux une réforme s'impose; il lui faut moins de politique, plus d'administration, plus de justice ». — « Il est urgent et nécessaire, a insisté M. Pierre Capifali [2], de réformer les mœurs politiques de la Corse et de mettre un terme aux abus de toute sorte commis par certains maires, véritables tyranneaux de village qui, considérant leur commune comme un fief, n'hésitent pas à transformer en sources de profits la fonction de maire devenue, pour eux, une industrie lucrative! Dans ce but, il faudrait enlever le pouvoir aux maires, même par une loi d'exception, et répartir l'impôt mobilier qui, la plupart du temps, n'est payé que par leurs adversaires ». — « La mentalité déplorable contre laquelle nous voulons réagir, a déclaré, de son côté, le président de la Fédération des Syndicats d'initiative et Amicales corses [3], dans son rapport aux commissaires, est une mentalité engendrée par la misère et surtout par la politique et nous devons dire que ce dernier fléau, loin d'être combattu, a toujours été développé comme un moyen d'asservissement par les divers régimes qui se sont succédés en France ». M. Ajaccio, avocat, déposant un rapport au nom de la ligue radicale de

---

[1] Rapport de M. Cristinacce, maire de Vico, présenté à la sous-commission d'enquête.

[2] Rapport de M. Pierre Capifali, président du Syndicat d'initiative de Corse.

[3] Cette fédération comprend actuellement les Syndicats et Amicales d'Ajaccio, Bastia, Calvi, Corte, Propriano, Toulon, Marseille, Nice, Bordeaux, Alger, Bône, de la Cochinchine et du Cambodge.

Bastia, est plus énergique encore. « L'esprit de justice nous fait défaut, déclare-t-il, et qu'a-t-on fait pour nous le donner? On s'est, au contraire, acharné à diminuer nos qualités et à accentuer nos défauts. Le fonctionnarisme qui sévit ici, comme partout ailleurs, a tué l'indépendance corse. Le Corse naît fonctionnaire et meurt aspirant fonctionnaire. Hypnotisé par cette pensée déprimante, il passe indifférent et dédaigneux des intérêts généraux. On a spéculé sur notre pauvreté, sur notre misère, les besogneux n'étant guère redoutables. Nous avons pleine confiance dans l'avenir. Que l'on travaille pour une collectivité et non plus pour des individus, et la Corse régénérée n'aura plus besoin de rechercher des panacées. »

Hélas! Nous sommes loin du jour où la suggestion de la parcelle d'autorité qui s'attache à l'exercice d'une fonction publique, des appointements sans aléas et de la retraite que l'on entrevoit au bout de la carrière n'agira plus sur l'esprit des Corses et ne flattera plus leur amour-propre. M. Clemenceau a fait la constatation suivante : « Pour un département qui compte 290.000 habitants, il y a quatre collèges et pas une école pratique. Leur population scolaire est de près de 2.000 élèves, tous futurs fonctionnaires, ne pouvant même pas songer à être avocats, médecins, car leur situation de fortune ne leur permettrait pas de franchir les débuts, toujours difficiles, d'une carrière libérale ».

Nous devions la première place à la raison morale de décadence, car, pour tout homme qui pense, c'est surtout dans l'oubli des principes d'ordre moral que l'on doit chercher la première cause des reculs dans l'ordre matériel. Il en est des collectivités comme des individus. Que les Corses élèvent leurs âmes, mais il appartient aux pouvoirs publics de les aider dans ce labeur. Tous, gouvernants et gouvernés, doivent méditer ce mot si profond de Guizot : que la fierté des âmes naît de la sécurité des droits. Quand les caractères sont de bonne trempe et s'appuient sur les grandes règles de la morale, la civilisation est en progrès, et la civilisation est le développement normal de l'activité humaine dans le domaine des pures spéculations de l'esprit comme dans celui du travail. Les barbares ne s'adonnaient ni au commerce, ni à l'industrie, et dédaignaient l'agriculture.

*
* *

Arrivée dans l'île vers la fin du mois d'octobre dernier, la sous-commission d'enquête, présidée par M. Delanney, ancien préfet du département, aujourd'hui directeur général des

douanes, est repartie d'Ajaccio pour Marseille le 7 novembre, après avoir visité Bastia, Morsiglia, Casabianda, Corte, Evisa, Cargese, Bonifacio, Porto-Vecchio, Sartène, Propriano, Calvi, Belgodere, l'Ile-Rousse, Ajaccio. Elle a entendu plusieurs notabilités du pays; elle a reçu d'importants mémoires. On a touché à tout, même à de simples questions d'intérêt local comme celles du déclassement de la citadelle de Bastia, de la reconstitution de l hôpital militaire de Guagno, de la nécessité pour Sartène d'acquérir de nouvelles sources et de se pourvoir d'égouts, de lavoirs, etc. Tout cela serait sans intérêt ici ; passons!

Les personnalités entendues se sont trouvées unanimes à affirmer que, parmi les principales causes de la misère de la Corse, il fallait ranger la *malaria*, l'insuffisance des voies de communication, le dépérissement de l'agriculture; toutes ont, dès lors, réclamé l'assainissement des côtes, et notamment de la côte orientale, l'achèvement du réseau des chemins de fer, l'amélioration des services maritimes, le relèvement de l'agriculture.

***

Nous ne reviendrons pas sur ce qui a été dit dans l'article publié par les *Questions*, le 1er janvier 1902, et qui fut cité au Sénat par M. le sénateur Farinole. Nous reconnaissons ce qui a été fait; voyons ce qu'il reste à faire.

Dans un mémoire, présenté au nom de la Chambre de commerce de Bastia par M. Sébastien Gregorj, un des hommes les plus compétents en même temps que l'un des plus justement considérés de la Corse, nous lisons ceci : « La *malaria* sévissait « jadis dans les Landes, dans la Sologne, dans les Dombes. La « France a eu à cœur de faire cesser cet état de choses qu- « constitue un crime de lèse-humanité. On travaille actuellement à l'assainissement de la Camargue. La Toscane, sur la « rive opposée de notre mer Tyrrhénienne, avait aussi ses « *maremme*. Cette contrée jadis désolée est, aujourd'hui, couverte de riches cultures, et l'homme peut y vaquer, sans « crainte, à ses travaux de chaque jour. On discute actuellement, en Italie, une loi pour l'assainissement de la Sardaigne auquel on affectera 40 millions avec dispense de vingt « années de contributions pour les terres mises en culture « après assainissement. Notre île n'a pas encore éveillé ces « justes sollicitudes, et le cultivateur corse n'en est pas encore « à pouvoir vivre sur la terre qu'il arrose de ses sueurs. »

Pour prouver la nécessité de l'assainissement de la côte

orientale, il suffit de rappeler les exemples cités par M. Antoine Gavini, député, rapporteur de la commission d'Agriculture sur un projet de loi du 27 juin 1907, de M. Ruau. Le personnel des gares situées sur cette côte, bien qu'il soit constamment renouvelé, paie un tel tribut à l'infection paludéenne que la mortalité a atteint, en 1906, 46 % du personnel. Alors que, dans les localités salubres, la moyenne de la vie dépasse toujours 35 ans [1], elle s'abaisse à 25 ans à Aleria et à 23 ans à Biguglia. L'assainissement s'impose, mais l'effort serait trop considérable pour qu'il soit possible de le demander à l'initiative privée, aux associations syndicales ou même aux communes ; l'Etat seul est en mesure de le réaliser.

*
* *

On a trop tardé à doter la Corse de voies ferrées, et il est fort regrettable que l'on ne complète pas son réseau. Il n'y a, jusqu'à présent, qu'une ligne Ajaccio-Bastia, avec embranchement sur Calvi et l'Ile-Rousse.

En 1880, on traversait encore l'île dans ces vieilles diligences à haute capote, à caisson peint en jaune, qui rendirent jadis les plus louables services, mais qui, en dépit de leur nom, cheminaient, trop souvent, avec une sage lenteur. Ah ! les ascensions si pénibles dans les contrées montagneuses !

L'attelage suait, soufflait, était rendu !

Ah ! les promenades dans la poussière et sous le soleil, si désirées cependant, parce qu'elles reposaient d'un long entassement ! Ah ! les vertigineuses descentes où l'on tremblait pour ses jours ! Ah ! les nuits sans sommeil où l'on se garait de son voisin de droite avant d'être jeté sur le voisin de gauche ! Nous avons connu ces charmes, et nous les connaissons encore en partie. Le pittoresque du voyage, le son joyeux de la trompette annonçant le départ et l'arrivée aux relais, les repas aux auberges, les facéties du voyageur bon enfant, la beauté des sites, consolaient mal des ennuis et de la longueur de la route.

C'est en 1885 seulement que fut décidée la construction de la ligne Ajaccio-Bastia. L'Algérie avait déjà 1.600 kilomètres de chemin de fer en exploitation, la Tunisie 200, la Réunion 125. Le Sénégal lui-même était mieux traité que le département insulaire. « Lorsque nos regards se portent sur la carte

[1] A Piedicroce et à Campana, villages de la montagne dans l'arrondissement de Corte, la moyenne de la vie humaine est de 41 ans et 6 mois, et de 39 ans et 4 mois.

« de Sardaigne, notre voisine, a dit M. Gregorj, nous consta-
« tons avec envie que, depuis bien des années, elle est com-
« plètement entourée d'une ligne de chemin de fer d'où se
« détachent les lignes secondaires qui pénètrent dans l'inté-
« rieur de l'île, et nous nous demandons pourquoi la France
« ne nous a pas traités comme l'Italie a traité la Sar-
« daigne[1]. »

Cette comparaison avec la Sardaigne est dans les rapports remis à la commission d'enquête, dans les journaux, dans les conversations, et ce qui devient plus grave, dans les esprits. Le parlement italien n'a-t-il pas voté d'un seul coup 50 millions pour l'assainissement de la Sardaigne et l'achèvement de ses voies ferrées? Chaque année, n'inscrit-il pas au budget général une somme très importante pour la Sardaigne[2]? N'y a-t-il pas, entre Civita-Vecchia et le point de cette île le plus rapproché de la péninsule, un service quotidien de bateaux à vapeur? La subvention accordée aux services maritimes n'a-t-elle pas été portée à 1.200.000 francs? Un port de guerre de premier ordre a été créé à la Maddalena, en face de Bonifacio. Tandis que la Corse, autrefois la 17e division militaire, ne possède plus qu'un régiment d'infanterie et quelques batteries d'artillerie, la Sardaigne a une division tout entière, etc.[3]

Les regards se tournent naturellement vers les rivages voisins caressés par les mêmes flots que l'antique Cyrnos, éclairés et réchauffés par un soleil qui, parfois, fait apparaître à l'horizon, vaguement estompées, les côtes de Toscane. A l'époque où l'Italie était morcelée, une comparaison n'était pas à craindre; par la nature des choses, elle s'impose maintenant.

A l'achèvement des lignes de chemin de fer, il y a lieu d'ajouter celui du réseau vicinal. S'il faut en croire M. Clemenceau, le réseau est dans un état qui peut le faire considérer comme n'existant pas. Quant aux routes nationales, elles sont mal entretenues par suite de la diminution, depuis 1905, des crédits qui leur étaient affectés[4].

Enfin que dirons-nous des services maritimes? Si nous laissons de côté les paquebots Rubattino qui font escale à Bastia, une seule Compagnie de navigation, la Compagnie Frayssinet,

---

[1] Mémoire présenté à la Commission d'enquête au nom de la Chambre de commerce de Bastia.

[2] *Bastia-Journal*, n° du 1er novembre 1908, article de M. Tomasi. *Petit-Bastiais* article de M. Gaudin, maire de Bastia, faisant siennes les observations de M. Tomasi.

[3] *Petit-Bastiais*, n° du 9 novembre 1908, article de M. Pierre Capifali, président du Syndicat d'initiative de Calvi.

[4] Déposition de M. Sébastien de Caraffa, conseiller général.

dessert la Corse. Seule elle s'est présentée à l'adjudication du 23 mars 1905, succédant à la Compagnie nantaise forcée de déposer son bilan après six mois. Avant cette dernière, un état provisoire avait duré onze années.

La subvention de 555.000 francs est considérée comme insuffisante pour un service postal comprenant 16 lignes adjugées à la vitesse de 19 nœuds 1/2 et 3 à celle de 14 nœuds. Si la Compagnie Frayssinet a reconstitué son matériel, affectant à ses grandes lignes de beaux steamers offrant aux voyageurs le confort désirable, les chargeurs se plaignent du prix trop élevé du fret, majoré encore par les frais d'embarquement et de débarquement dans les ports, indûment perçus, affirment-ils, par suite d'une interprétation erronée du cahier des charges [1]. Le fret serait aussi élevé entre Bastia et Marseille, qu'entre Hambourg et Bastia, ou entre Marseille et Alexandrie. Quant aux frais accessoires dont il vient d'être parlé, et dont les chargeurs demandent, avec insistance, la suppression, ils majorent de 15, 20, 25 % tous les prix du tarif, de sorte que la Corse en arrive à payer ses transports plus cher que l'Algérie [2].

*
* *

Comme le dit M. Clemenceau dans son exposé au président de la République, « la Corse est essentiellement agricole. On y trouve toutes les cultures : le blé, la vigne, l'oranger, d'immenses forêts de châtaigniers, de hêtres et de chênes [3] ; toutes les zones depuis le littoral de la mer jusqu'aux plus hautes montagnes ». Or, dans ce pays agricole, voici un exemple de ce que l'on voit aujourd'hui. Le maire de Sartène a déclaré que, en 1908, la récolte d'un vignoble de 300 hectares avait été abandonnée sur pied par le propriétaire parce que les frais de transport du vin auraient dépassé le produit de la vente, et il a ajouté : « Les énergies s'en vont. La population du chef-lieu d'arrondissement a été réduite, en 10 ans, de 6.154 habitants à 4.290. Les habitants que l'intérêt ou l'affection retiennent encore au pays natal, accablés d'impôts, refusent de les payer, et c'est un spectacle affligeant que celui de cette longue théorie de contribuables, poursuivis et condamnés pour détournements d'objets saisis par le percepteur, venant purger leur

---

[1] Mémoire présenté par M. Grégorj, au nom de la Chambre de Commerce de Bastia, sur les services maritimes postaux.

[2] Déposition de M. Joseph Ajaccio, au nom de la Ligue radicale de Bastia.

[3] Il y a lieu d'ajouter : les pins laricios, sur les hauteurs du Centre de l'île et les olivier[illegible] à mi-côte.

peine dans les prisons de Sartène, heureux de s'être ainsi dérobés au paiement de leurs contributions. » La rentrée de l'impôt devient de plus en plus difficile. En 1902, le montant des cotes irrécouvrables et des dégrèvements s'élevait à 573.000 francs ; il était, trois ans après, de 800.000 environ [1].

Il est de toute évidence que le premier besoin d'un pays est le respect de la propriété ; or, elle n'est, nulle part, moins respectée qu'en Corse. En protégeant la propriété, il serait d'une haute importance de travailler à mettre un terme à ces incendies qui, chaque année, opèrent des destructions considérables, empêchent le reboisement des montagnes dont la nécessité se fait, chaque année, plus pressante, menacent même les habitations.

Un pays agricole doit être en mesure, pour prospérer, de transporter ses produits, rapidement et à peu de frais, sur le marché où a lieu la demande. Il ne faut pas que ces produits, avant leur embarquement ou quand ils sont arrivés à destination, soient exposés aux intempéries comme cela, paraît-il, a lieu par suite de l'insuffisance du matériel de la Compagnie Frayssinet [2] ; il est important que des droits trop élevés de douane ou d'octroi ne viennent pas ensuite les frapper. Les droits d'octroi, à Marseille, sont de 5 francs par 100 kilos de châtaignes, citrons, oranges, mandarines, cédrats, grenades et raisins [3].

Voilà pour le présent. Pour l'avenir, il y aurait lieu d'apprendre aux Corses, enlisés dans la routine, les nouveaux procédés de culture, et faire leur éducation agricole comme on prétend faire leur éducation intellectuelle. La création d'écoles professionnelles d'agriculture est demandée, et comme complément de ces écoles établies dans chaque arrondissement, et au besoin, dans chaque région agricole, il conviendrait d'organiser des conférences dans toutes les communes. Les instituteurs devraient se livrer à une active propagande [4].

*
* *

Il y a des parties de la Corse entièrement incultes, et parce qu'elles sont telles, d'une beauté sauvage qui émeut ; plusieurs

---

[1] Rapport de M. A. Gavini, député, au nom de la Commission d'agriculture.

[2] Exposé présenté à la Commission d'enquête, par M. Scipion Garelli, président du Syndicat des Exportateurs des arrondissements de Bastia et de Corte.

[3] *Idem.*

[4] Rapport présenté à la Commission par M. Louis Ramelli, conseiller général.

d'entre elles sont impropres à toute culture ; quelques-unes, au contraire, pourraient être travaillées et deviendraient fécondes si on leur appliquait un traitement rationnel. Pendant de longues heures, quand on voyage dans ce pays, on chemine souvent à travers d'immenses solitudes. De loin en loin, on aperçoit une maison en ruines restée debout pour prouver que, jadis, le coin de terre qui l'entoure n'avait pas refusé la subsistance aux propriétaires de ces murs décrépits. Pourquoi les fils ont-ils abandonné cette masure qui avait abrité les pères ? On le devine trop aisément : sur le champ délaissé, les ronces ont poussé. Sur ces ronces, sur les déserts de rocher et de maquis, sur la brousse envahissante, règne le silence de la mort troublé seulement par le cri de l'oiseau de proie qui plane là-haut.

Les Corses ont fait officiellement entendre leurs doléances ; la parole est, maintenant, au gouvernement.

ALEXANDRE GUASCO.

DE L'ENSEIGNEMENT DES INDIGÈNES EN ALGÉRIE

I

Tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de la France dans l'Afrique mineure continuent à se préoccuper de l'organisation de l'enseignement public en Algérie et de l'impulsion qui doit lui être donnée.

L'accord est à peu près complet lorsqu'il s'agit d'augmenter le nombre des écoles destinées aux Européens, mais la question de l'instruction des indigènes reste l'objet des plus vives controverses.

Les journaux de toutes nuances de la colonie renferment souvent des articles défavorables, et les corps élus ne perdent aucune occasion de manifester leur hostilité.

Les uns et les autres s'appuient sur les expériences peu encourageantes qui ont déjà été faites et sur l'avis d'économistes distingués qui concluent à un séparatisme possible dans un temps plus ou moins éloigné. Ils croient qu'une instruction donnée prématurément hâtera cette échéance.

Aussi, en 1902, les délégués non colons demandaient-ils la suppression du crédit affecté à de nouvelles écoles indigènes, et récemment, en mars 1908, les colons réunis en congrès à Alger émettaient le vœu suivant :

« Considérant que l'instruction des indigènes fait courir à « l'Algérie un véritable péril, tant au point de vue économique « qu'à celui du peuplement français ;

« Considérant que les résultats obtenus jusqu'ici par l'in- « struction primaire des indigènes sont loin d'avoir donné, « chez ceux qui l'ont reçue, des résultats satisfaisants ; consi- « dérant que ces résultats ne justifient nullement les dépenses « effectuées ou prévues ;

. . . . . .

« Le Congrès émet le vœu : 1° que l'instruction des indigènes « soit supprimée ; 2° que les crédits destinés aux constructions « et au personnel soient employés à l'instruction agricole pra- « tique par des moniteurs français dans les douars ou par « d'autres moyens à étudier. »

Ce vœu est assez explicite pour n'avoir besoin d'aucun commentaire, et nous avons pu nous convaincre personnellement qu'il reflétait bien l'opinion de la grande majorité des Algériens.

Par contre, des hommes politiques éminents et des écrivains

remarquables engagent vivement la France à ne plus voir seulement dans les indigènes des sujets, mais encore des collaborateurs ; et pour que cette collaboration soit efficace, ils préconisent une politique d'association qui aurait pour point de départ une instruction prudemment mais largement répandue.

Cette manière de voir a rallié les suffrages de la Chambre des députés qui, dans sa séance du 5 décembre 1907, adopta l'ordre du jour suivant, proposé par M. Chailley :

« La Chambre, confiante dans le Gouvernement pour introduire enfin dans la pratique, à l'égard des populations indigènes, la théorie juste et féconde dite « politique d'association », passe à l'ordre du jour. »

II

En présence de manifestations aussi contradictoires, quelle ligne de conduite adoptera-t-on?

Il nous semble bien difficile d'admettre que l'on puisse s'engager dans la voie où voudraient nous conduire les assemblées algériennes.

Jadis, à une époque où les communications entre les différents pays du globe étaient pénibles et onéreuses, où le livre et le journal ne rayonnaient que dans un cercle très restreint, il était possible, jusqu'à un certain point, d'isoler intellectuellement un territoire et de laisser végéter ses naturels dans leur traditionnelle ignorance ; mais au seuil du xxe siècle, les conditions sont changées.

Les peuples primitifs, ou considérés comme tels, ne restent plus sourds aux bruits du dehors qui les frappent aussi avec plus d'intensité. On dirait que l'explosion des obus à la mélinite les a réveillés de leur long sommeil, et de toutes parts, on les voit s'agiter.

Au cours d'un voyage que nous fîmes à Oudjda, il y a quelques années, un haut fonctionnaire marocain nous disait qu'entre un savant et un ignorant il y a autant de différence qu'entre un éléphant et une souris. Ses coreligionnaires semblent être de plus en plus de son avis, et s'ils n'aspirent pas encore à devenir l'éléphant, ils ne tiennent plus à être comparés à la souris. C'est un désir trop légitime pour qu'on puisse espérer le contrecarrer indéfiniment.

Autant il serait ridicule de vouloir amener les indigènes à troquer leurs gaies chéchias contre nos disgracieux couvre-chefs, ou à remplacer leur couscous national par un indigeste plat de choucroute, autant il paraît invraisemblable d'essayer de sevrer des bienfaits de l'instruction l'Algérie et la Tunisie que leur

situation géographique met en contact direct avec la civilisation européenne.

En général, on n'attache peut-être pas assez d'importance aux conséquences qui peuvent résulter de cette situation et de la pression qu'exercent les agents extérieurs sur la mentalité de nos sujets musulmans.

Cette pression est cependant réelle.

Dans son ouvrage sur la Tunisie, M. D'Estournelles de Constant établit qu'en 1871 El Mokrani fut poussé à fomenter son insurrection par l'allemand Gerard Rohlfs.

L'enquête menée après les événements de Margueritte a prouvé que le célèbre marabout El Baghdadi était venu de Constantinople pour donner la *baraka* à Yakoub.

Enfin, l'action *hamidienne* continue à se faire sentir autour de nous par l'intermédiaire des écoles privées musulmanes et nous croyons savoir qu'à Tunis et à Mazouna, en particulier, elle se développe dans un milieu très favorable.

Ces écoles privées musulmanes, dites écoles coraniques, mecid, zaouia, existent un peu partout.

Conformément à la loi du 30 octobre 1886 et au décret du 9 décembre 1887, elles sont soumises à la surveillance et à l'inspection des autorités françaises, mais cette inspection porte exclusivement sur la moralité de celui qui en a la direction, sur la salubrité du local et sur l'hygiène de l'installation. Elle ne peut s'appliquer à l'enseignement que pour vérifier s'il n'est pas séditieux ou contraire à la constitution, aux lois, à la morale publique.

Pour ceux qui connaissent la discrétion des musulmans, leur esprit de solidarité confessionnelle et le soin jaloux qu'ils mettent à dissimuler leurs pensées vis-à-vis des étrangers, notre contrôle sur ces écoles est tout à fait illusoire.

Jusqu'à ces dernières années, l'enseignement qui y était donné affectait plutôt un caractère local, car il était conforme au rite malékite, ce qui était une garantie d'indépendance relative vis-à-vis de l'hanéfisme de Stamboul.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. Sous l'inspiration de la politique d'Abdul-Hamid, les docteurs de l'Islam, dans tous les pays musulmans, depuis l'Indus jusqu'aux Colonnes d'Hercule, cherchent dans les textes sacrés un terrain d'entente où s'opérerait le rapprochement entre les quatre rites orthodoxes et les sectes considérées comme hétérodoxes; et déjà, en Perse, l'union tend à se faire entre les Sunnites et les Chiites[1].

[1] Cf. El Manar (*Revue arabe égyptienne*, 3 mars 1908, p. 49). Cet article nous a été signalé par M. Moulieras.

Nous n'avons pas l'intention de traiter ici cette grave question du panislamisme, mais nous pensons qu'en ce qui nous concerne, nous devons nous efforcer de gagner la masse du peuple musulman, l'éclairer avec prudence, la conduire, si possible, vers un islamisme national, la soustraire à la toute-puissance des marabouts et des confréries religieuses.

Ce qu'il importe d'éviter, avant tout, c'est que l'instruction de cette masse se fasse malgré nous et contre nous.

S'il est vrai de dire, avec Taine, qu'il est dangereux de verser les idées générales sur l'Etat, le Droit, etc., dans des cerveaux insuffisamment préparés, on doit craindre que les ravages deviennent plus grands si on les laisse pénétrer dans des cerveaux qui ne soient pas préparés du tout ou qui soient déformés par une éducation tendancieuse.

III

L'organisation *officielle* de l'enseignement des indigènes se justifie donc.

Cette organisation date d'une vingtaine d'années, et bien qu'elle ait subi des modifications de détail, elle reste, dans ses grandes lignes, telle qu'elle avait été formulée par le décret du 9 décembre 1887.

D'après les chiffres donnés par le recteur de l'Académie d'Alger dans le Bulletin du mois d'octobre 1907, « les écoles « d'indigènes sont actuellement au nombre de 270 dont « 47 principales, 127 élémentaires, 9 de filles, 4 enfantines et « 78 préparatoires. Les classes, y compris 68 annexées à des « écoles d'Européens, sont au nombre de 575 ».

Dans son rapport aux Délégations financières de mars 1907 [1], M. Joly fixe à 30.058 le nombre des élèves qui fréquentent ces écoles et établit que ce chiffre ne représente qu'une infime minorité si on le met en parallèle avec le nombre de 730.000 enfants indigènes d'âge scolaire qu'accuse le dénombrement de 1901.

D'autre part, les résultats obtenus, au point de vue pédagogique, n'ont pas été bien brillants jusqu'à ce jour.

La fréquentation des petites classes, dans les centres importants, est satisfaisante, mais, dès qu'on passe dans les classes plus élevées, on s'aperçoit d'un « déchet » inquiétant. Quelques élèves seulement arrivent au terme de leur scolarité, et dans des écoles principales de 300 à 350 enfants, on ne rencontre guère plus de quatre, six ou huit candidats capables de subir

[1] Cf. *Bulletin de l'enseignement des indigènes de l'Académie d'Alger*, n° 174, p. 146.

avec succès l'examen du certificat d'études qui leur est spécial. Encore faut-il ajouter que l'âge de ces candidats varie entre douze et quinze ans.

Quant aux écoles rurales, leur influence se fait généralement très peu sentir, et d'après M. Joly, la moyenne de 40 élèves par classe est souvent contestée.

IV

Quelle est la cause de cet insuccès, on pourrait presque dire de cet échec, dans une œuvre sérieusement entreprise ?

Il serait injuste d'incriminer les professeurs, qui font preuve d'un louable dévouement dans une tâche ingrate.

Nous appuierons-nous sur des arguments d'ordre physiologique, comme on l'a fait si souvent, et attribuerons-nous l'apathie de nos jeunes sujets à une tare originelle ou à l'influence déprimante du simoun ?

Le réveil littéraire qui se produit actuellement en Egypte, en Syrie et en Perse ne nous autorise guère à penser que les Orientaux soient foncièrement rebelles à tout effort intellectuel.

Considérerons-nous les programmes en vigueur comme peu appropriés au milieu dans lequel ils sont enseignés et les rendrons-nous responsables de notre déconvenue ?

C'est sur ces programmes surtout que viennent converger les critiques des assemblées algériennes. Leurs membres en demandent la refonte complète et voudraient voir donner à l'enseignement des indigènes un caractère purement local et professionnel.

C'est évidemment dans ce sens que doivent être aiguillés nos efforts, et il est à espérer qu'un jour viendra où *toutes* nos écoles du Nord de l'Afrique auront leur vie propre et seront dotées d'une littérature scolaire plus adéquate, de façon que de bruns Andalous ou des descendants de Moïse ne soient plus exposés à débiter des phrases dans le genre de celle-ci : « Nos ancêtres s'appelaient les Gaulois ; ils avaient les cheveux blonds et les yeux bleus. »

Quant à la question de l'enseignement professionnel à l'école primaire, elle a été longuement discutée au Congrès international de l'enseignement technique, tenu à Paris, en 1899[1].

Les résolutions adoptées peuvent se résumer ainsi : l'enseignement professionnel ne peut être donné *utilement* à des enfants âgés de moins de treize ans, et conséquemment être introduit dans les écoles primaires élémentaires.

---

[1] Cf. Conseils pratiques à l'usage des candidats aux examens supérieurs de l'enseignement primaire, par P. Martel, p. 167 et suivantes.

Les exercices de travail manuel, prévus dans ces écoles, doivent avoir exclusivement pour but de permettre l'indication des aptitudes de l'enfant, lui donner le goût des occupations manuelles, lui faire acquérir l'habileté de la main et le préparer à recevoir, *plus tard*, l'enseignement technique dans des établissements d'un degré plus élevé : écoles primaires supérieures, écoles d'application, fermes-écoles, etc.

Cette décision était basée sur ce que l'enfant d'âge scolaire manque des forces physiques nécessaires pour les travaux d'atelier ou d'agriculture, et qu'en l'obligeant à s'y livrer trop jeune, on risque de le fatiguer, de le dégoûter et de lui gâter la main pour le jour où il serait capable de commencer sérieusement son apprentissage.

On ne peut donc songer à transformer les écoles primaires, même celles destinées aux indigènes, en écoles professionnelles, et nous devons nous borner à donner à l'enseignement primaire un *caractère professionnel* qui contribue à l'éducation générale des élèves. Les programmes expérimentés depuis quelques années déjà dans les écoles indigènes permettent d'arriver à ce résultat, et s'il est permis de leur faire subir encore quelques simplifications, ils mériteraient, au dire de personnes entendues, de servir de modèles pour nos écoles européennes.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que les programmes ne sont donnés qu'à titre d'*indication*, pour servir de *guides*. Le maître doit s'en inspirer mais il reste toujours libre de les adapter à sa classe propre et aux circonstances particulières dans lesquelles il se trouve. C'est ce que ne manquent pas de faire nos instituteurs, et les anciens élèves de la section spéciale de la Bougaréa, en particulier, font preuve de beaucoup d'initiative dans l'exercice de leurs fonctions. Ils sont très capables d'interpréter intelligemment les directions qui leur sont données et d'en tirer le meilleur parti possible. Si les résultats ne répondent pas toujours à leurs espérances, ni aux nôtres, il faut donc chercher ailleurs le défaut de la cuirasse.

V

A notre avis, ce défaut réside dans la *méthode*. Voici pourquoi.

La seule méthode employée aujourd'hui dans l'enseignement des langues vivantes est la méthode directe. On converse directement dans la langue à apprendre sans se servir de la langue maternelle. C'est parfait. Mais, est-il jamais venu à l'idée d'un professeur d'allemand, d'anglais, etc., de traiter devant ses auditeurs un sujet auquel ceux-ci n'auraient

pas été préalablement préparés par leurs études de français? C'est peu probable. Le professeur amène progressivement ses élèves à disserter en langue étrangère sur des matières qui se rattachent de très près à des connaissances antérieurement acquises par eux.

Est-ce ainsi que nous procédons avec les indigènes? Non. Leur langue est proscrite de notre enseignement, et nous ne leur parlons qu'en français de choses absolument nouvelles pour eux. Aussi, ils se noient vite dès que nous les faisons passer des mots aux idées, et souvent se rebutent définitivement. N'est-ce pas un peu de notre faute?

On objectera que nous en usons ainsi avec les Espagnols, les Italiens, etc. La comparaison n'est pas tout à fait exacte, car ceux-ci se retrouvent encore chez eux lorsqu'ils viennent chez nous, ce qui n'est pas le cas pour les premiers.

On semble bien s'en être aperçu, puisqu'il se manifeste dans les milieux compétents une tendance caractérisée à vouloir faire de la langue arabe, sinon le « véhicule » principal de notre enseignement, du moins un utile auxiliaire.

Les adversaires de cette manière de voir considèrent la langue locale comme un embarras, un obstacle sérieux à l'acquisition du vocabulaire et à la rédaction française.

On faisait dans les écoles de la métropole les mêmes objections en ce qui concerne les patois et on parlait même de leur déclarer une guerre d'extermination.

Or, nous trouvons, dans le *Manuel général de l'Instruction primaire* [1], un exemple typique que nous allons citer textuellement :

« Les élèves des cours supérieur et moyen de quatre écoles « de la région du Midi ont été divisés en deux groupes. Le pre- « mier groupe a, dans chaque école, été constitué par le pre- « mier élève, le troisième, le cinquième, le septième, etc. Le « second groupe a compris le second élève, le quatrième, le « sixième, le huitième, etc.

« On a ensuite réuni les groupes dans deux salles isolées et « on a tout simplement lu au premier groupe un récit en fran- « çais et au second le même récit, écrit dans le dialecte local. « Les élèves ont été ensuite laissés à eux-mêmes pour repro- « duire en français le récit qu'ils venaient d'entendre.

« L'appréciation des devoirs a permis de constater que les « travaux des élèves qui avaient entendu la lecture en patois « sont meilleurs que ceux de l'autre groupe; et pourtant la

[1] Cf. *Manuel gén. éval.* 4 avril 1908, p. 422.

« culture générale des enfants du second groupe était plutôt « inférieure à celle de leurs camarades du premier groupe. »

S'il est permis de tirer aussi avantageusement parti de dialectes locaux, que n'est-on pas en droit d'attendre de la langue arabe, qui est parlée presque uniformément par des *millions* d'individus, et à laquelle il ne manque même pas l'investiture officielle !

Nous ne possédons pas de maîtres européens préparés à donner l'instruction dans ces nouvelles conditions, et il est peu probable que nous ayons de sitôt un personnel suffisant, car les Français capables de manier facilement la langue arabe trouvent à utiliser plus avantageusement leurs connaissances qu'en devenant instituteurs.

Force est donc de nous adresser aux intéressés eux-mêmes. Dans quelle mesure le ferons-nous?

VI

Dans une très intéressante étude parue *à cette même place*[1], M. H. Lorin était d'avis de chercher à nous servir des écoles coraniques, et par mesure d'économie, de réduire le mobilier scolaire à quelques bancs installés dans le vestibule d'une mosquée ou à quelques nattes placées sous une tente.

Ce système a des partisans convaincus, mais n'est-il pas à craindre qu'il ne nous réserve des désillusions?

Les tolba ne vivent guère qu'en exploitant plus ou moins habilement la naïveté de leurs coreligionnaires.

Pense-t-on qu'en compensation de la maigre rétribution que leur allouera l'Etat, ils dissiperont, de gaieté de cœur, le nuage derrière lequel ils s'abritent? C'est d'autant moins certain que, dans les zaouïas où ils font leurs études, on condamne comme profane et irréligieux celui qui s'occupe d'autre chose que de religion, de théologie, de droit ou de philologie. Ils sont les défenseurs naturels, légitimes du Coran qui sert à la fois aux études de grammaire, de philosophie, d'histoire, de physique, de mathématiques, d'astronomie, etc.

Les sociologues islamiques les plus qualifiés nous apprennent que « l'invariable méthode d'instruction suivie dans les centres « scolaires musulmans n'est qu'une longue et irrésistible sug- « gestion de croyances irraisonnées et d'opinions toutes faites, « un dressage mécanique de la mémoire, toutes choses néfastes, « qui ont produit chez les mahométans des diverses contrées « du globe cet affaiblissement de la pensée, cet engourdissement

[1] Cf. *Quest. Dipl. et Col.*, 16 oct. 1907 et 1er déc. 1907.

« routinier, ces traditions d'obéissance religieuse et passive « que nous constatons chaque jour, et qui sont si contraires à « l'esprit de la science et de la civilisation contemporaines[1] ».

Quelle sera l'attitude d'un taleb lorsqu'il trouvera dans nos manuels un passage redressant certaines pratiques, certains principes basés sur le Livre Saint? S'il prend fait et cause pour la science, son prestige religieux en souffrira, et s'il proclame la supériorité du Coran, son enseignement sera définitivement faussé.

D'autre part, les procédés pédagogiques des tolba sont trop défectueux, trop différents des nôtres pour qu'ils puissent les modifier à bref délai, et si l'on attend que les *mouderres* soient suffisamment formés pour les former à leur tour, nous ne sommes pas près d'avoir l'organisation que nous rêvons.

Tolérons les ministres du culte musulman à côté de l'école, et laissons-leur donner l'instruction confessionnelle telle que la comprennent et la demandent leurs coreligionnaires ; c'est bien tout ce qu'ils sont susceptibles de faire, et nous devons laisser au temps le soin de leur assigner leur véritable place.

VII

La création d'écoles auxiliaires ou préparatoires, confiées à des moniteurs indigènes, nous paraîtrait plus logique, mais, là encore, nous nous permettrons de faire quelques réserves.

Si le projet qui consiste à ouvrir annuellement 60 de ces écoles est mis à exécution, nous en aurons 1.800 au bout de trente ans. Or, il suffit de 2.400 classes pour donner l'instruction aux 120.000 enfants indigènes, prêts à la recevoir. Cette proportion de 75 % de classes économiques nous effraie un peu.

Le prix de revient de l'enseignement, par unité, est évidemment à envisager, mais il ne faudrait pas cependant que cette préoccupation primât toutes les autres et qu'on en arrivât à traiter un élève comme on traite un kilomètre de chemin de fer. Il est des choses qui s'évaluent à un centime près et d'autres qui se dosent plus difficilement. La construction d'une voie ferrée est de celles-là ; l'instruction est de celles-ci.

Vouloir créer beaucoup d'écoles en dépensant peu est un jeu dangereux et il est à craindre qu'un trop grand fractionnement dans l'emploi des fonds n'ait une répercussion fâcheuse sur la qualité de l'enseignement.

S'intéresser à tous les enfants musulmans et désirer qu'ils soient instruits tous à la fois part d'un bon naturel, mais ne

---

[1] Cf. Mouliéras. *Une tribu zénète antimusulmane au Maroc*, p. 141.

serait-il pas plus prudent de s'établir d'abord solidement dans les centres importants, quitte à rayonner progressivement dans la campagne et à faire tache d'huile?

Peu et bien, n'est-ce pas encore là la meilleure devise à appliquer?

Gardons-nous de ressembler à un architecte qui aurait conçu le plan d'un édifice splendide, mais qui, limité par les crédits, lésinerait sur les fondations. Ne vaudrait-il pas mieux qu'il réduisit les proportions de sa bâtisse plutôt que de la construire sur la terre glaise ou le sable mouvant?

Autrefois, et la chanson le dit, le maître d'école de chez nous faisait la classe dans l'étable aux moutons, mais tout de même les petits Français d'aujourd'hui ne regrettent guère ce bon vieux temps.

Est-il bien indispensable de faire passer nos jeunes sujets algériens par les mêmes étapes?

Les faire évoluer dans leur propre civilisation est une formule assez vague, et si nous n'employons pas les moyens nécessaires pour les convaincre de la supériorité de la nôtre, n'avons-nous pas à redouter que cette évolution devienne régressive?

Au point de vue éducatif, nous attachons une certaine importance au local dans lequel les enfants du peuple sont appelés à faire leurs études.

Pendant des siècles, l'Eglise catholique a pu maintenir son influence sur les masses et les dominer, parce qu'elle avait su emprisonner leur pensée sous des nuages d'encens et des lambris dorés.

L'ouvrier de la ville ou des champs, privé souvent du confortable le plus élémentaire, venait avec plaisir dans la maison de Dieu, parce qu'il s'y trouvait mieux que dans sa pauvre demeure, et agréablement influencé par ce qu'il voyait et par ce qu'il entendait, il écoutait *religieusement* les paroles qui tombaient du haut de la chaire et en faisait son profit.

De même, les élèves sont d'autant plus assidus, d'autant plus disposés à bénéficier des leçons de leurs maîtres que l'installation de l'école est mieux conditionnée.

Loin de nous la pensée de prétendre à ce qu'on érige des cathédrales laïques, mais nous voudrions que nos jeunes indigènes se plaisent à l'école, que le cadre agisse par réflexe sur leur imagination, qu'ils soient fiers de penser que ces murs ont été construits pour eux, que ces cartes, ces tableaux qui ornent les salles de classe leur apppartiennent un peu.

Et, puisque nous cherchons à associer dans une œuvre com-

mune tous ces éléments si dissemblables qui peuplent l'Afrique du Nord, ne faudrait-il pas commencer par les placer, autant que possible, dans le même milieu, sur le même terrain, tout en respectant leurs statuts personnels? L'école, le bâtiment lui-même, n'est-il pas un endroit neutre où ils pourraient se rencontrer et apprendre à se connaître, même en affectant des pièces spéciales aux uns et aux autres et en leur donnant momentanément un enseignement différent?

Est-il bien sûr que nous arriverons plus facilement au rapprochement désiré en maintenant les indigènes dans les parvis de la mosquée ou sous la tente ancestrale?

Les écoles auxiliaires ont une allure primitive qui nous fait douter des résultats.

Les moniteurs seront fréquemment inspectés, c'est entendu; mais, en matière d'enseignement, il est certaines choses auxquelles les inspections ne sauraient suppléer.

Nous savons, par expérience, combien nos maîtres européens, rompus à nos méthodes, ont de peine à se tirer d'affaire dans une école à une seule classe. Les moniteurs seront-ils plus heureux? Pourront-ils se débrouiller seuls et faire de bon travail avec des élèves dont l'âge variera entre sept et douze ans? Nous n'osons l'espérer.

VIII

Quoi qu'il en soit, nous avons pensé que le problème méritait d'être étudié par tous les membres de la grande famille universitaire, et nous allons esquisser ci-dessous un projet qui ne renferme sans doute pas *la* solution, mais dans lequel il sera peut-être possible de trouver une idée digne d'attirer l'attention.

La scolarité normale d'un élève irait de sept à douze ans et serait divisée comme présentement en cours préparatoire, cours élémentaire et cours moyen.

Les programmes comprendraient des exercices de lecture et d'écriture en français *et en arabe*; la résolution de problèmes simples sur les quatre règles; la connaissance du système métrique; des opérations très simples d'arpentage, complétées par des exercices de dessin pratique; des notions sur les sciences physiques et naturelles et plus particulièrement leurs applications à l'hygiène, à l'agriculture et aux travaux utiles dans le pays, *des éléments de géographie générale, avec des compléments sur la France et l'Afrique du Nord; un abrégé des grands faits de notre histoire, de celle des Berbères et de celle des Arabes.*

Nous avons souligné à dessein ces deux derniers paragraphes,

parce que les musulmans, trompés par leurs *ulémas* (savants), croient de bonne foi que l'univers entier gravite autour de l'Islam et se font une fausse idée des mœurs, des religions et des institutions des autres peuples. Il en résulte la mise en circulation de légendes que nous avons intérêt à détruire les uns et les autres. Nous pourrions même choisir cette branche de l'enseignement comme la base de notre éducation morale qui, naturellement, doit toujours être considérée comme la fin, la raison d'être de l'enseignement tout entier.

Enfin, dans les centres ruraux, des exercices pratiques auraient lieu dans le jardin ou mieux dans le « champ de l'école ». Ces exercices porteraient sur les travaux ordinaires spéciaux à la région, sur le greffage et la taille des arbres, l'apiculture, etc., et seraient suivis de visites à diverses cultures. En un mot, le maître ne viserait pas seulement à instruire ses élèves sur les travaux des champs, mais il s'efforcerait de les leur faire aimer, et engagerait la guerre contre la routine et les préjugés.

L'enseignement serait concentrique, c'est-à-dire que, dans chaque cours, toutes les matières du programme seraient passées en revue, très succinctement d'abord, puis avec de plus en plus d'ampleur, au fur et à mesure que les connaissances précédemment acquises par les élèves s'étendraient. Le système des programmes scindés, en usage dans les lycées et collèges, n'est pas applicable aux écoles indigènes. Il faut tenir compte, en effet, de l'irrégularité de la fréquentation, parfois du manque d'intelligence de certains sujets qui ne pourront franchir tous les échelons, et surtout des défections hâtives. Nos efforts resteraient stériles, si l'enfant, nous quittât-il de bonne heure, n'emportait avec lui quelque chose qui forme un tout, une teinte générale de ce que nous croyons indispensable de lui apprendre.

Dans chaque cours, l'élève aurait un livre unique qui serait une sorte d'encyclopédie plus ou moins détaillée suivant le degré.

Dans les écoles arabes, ce livre comprendrait deux parties.

La première serait écrite en arabe et comporterait des gravures nombreuses avec des légendes dans cette langue.

La deuxième serait écrite en français, illustrée de la même façon que la précédente, et n'en serait qu'une traduction fidèle ou inversement.

Dans les écoles kabyles, le texte arabe serait remplacé par un texte kabyle dont la prononciation serait figurée par des caractères français.

La leçon serait d'abord faite en arabe ou en kabyle, et immédiatement après, ou dans la même journée, en français.

L'idéal serait que le même maître puisse suffire à ce double enseignement, mais c'est presque demander l'impossible.

On pourrait procéder de la manière suivante : l'expérience porterait d'abord sur des groupements assez importants pour qu'il soit utile d'y installer une école du *premier degré* comprenant deux classes, ou, tout au moins, une classe avec deux divisions, correspondant au cours préparatoire et élémentaire.

Le personnel serait composé :

1° D'un instituteur français, élève d'Ecole normale, offrant de sérieuses garanties, et chargé de la direction;

2° D'un moniteur indigène, recruté dans les conditions que nous indiquerons plus loin et adjoint au précédent.

La préparation de la classe aurait lieu en commun. Les deux maîtres alterneraient ensuite dans l'une ou l'autre division ou dans l'une ou l'autre classe, l'un enseignant en arabe ou en kabyle et l'autre en français.

Lorsqu'une école du premier degré aurait un effectif assez élevé et comprendrait un certain nombre d'élèves aptes à suivre un cours plus complet, elle serait transformée en école du *deuxième degré*.

Deux nouvelles divisions, ou mieux deux nouvelles classes, seraient créées et une sélection permettrait rapidement de former un cours moyen de première et de deuxième année.

L'enseignement serait donné d'après la même méthode que ci-dessus, et les meilleurs élèves de la deuxième année subiraient le certificat d'études spécial aux indigènes.

Des classes parallèles pourraient toujours être établies sous la dénomination de 1re A, 1re B, 2e A, 2e B, etc.

Dans des centres à déterminer, l'école du deuxième degré deviendrait une école du *troisième degré*, en y annexant un cours supérieur à deux années.

Les élèves de ce cours seraient tous pourvus du certificat d'études. On les préparerait à entrer dans les médersas, à affronter l'examen d'auxiliaire médical, des bourses des lycées, des écoles primaires supérieures, professionnelles, etc. ; mais on s'efforcerait de les diriger vers l'enseignement. Leurs connaissances en français seraient développées et renforcées, et on les exercerait plus spécialement à se servir assez facilement de la langue arabe ou de la langue kabyle pour traiter oralement toutes sortes de sujets simples.

Un examen de fin d'études primaires permettrait à ceux qui

se destineraient à devenir moniteurs, d'entrer dans un cours normal d'application.

Le directeur d'une école du troisième degré serait diplômé d'arabe ou de kabyle, et capable de contrôler l'un et l'autre enseignement. Il serait déchargé de classe et aurait dans ses attributions l'inspection des écoles avoisinantes du premier et du deuxième degré.

Ce système de classes *jumelées* présenterait les avantages suivants.

La collaboration intime et permanente de l'instituteur français et du moniteur indigène symboliserait, en quelque sorte, la politique d'association rêvée.

L'école du premier degré n'aurait pas le caractère précaire de l'école préparatoire.

L'instituteur français, chargé de la diriger, serait plus apte qu'un simple moniteur à donner les notions professionnelles ou agricoles auxquelles les assemblées algériennes attachent une si grande importance.

Au point de vue budgétaire, on réaliserait une économie sur le personnel des écoles européennes, puisque la moitié des maîtres serait formée de moniteurs recevant un salaire moindre.

Le recrutement de ces moniteurs étant régional, leur ancien directeur les retrouverait dans ses tournées, continuerait à être leur conseiller, et secondé par l'instituteur placé près de chacun d'eux, il lui serait facile de s'assurer que ses anciens élèves ne dévient pas de la voie dans laquelle ils se seraient engagés, c'est-à-dire qu'ils restent de fidèles auxiliaires de la France.

Les parents s'intéresseraient plus volontiers à notre œuvre scolaire, parce que leurs enfants apprendraient leur langue maternelle en même temps que la nôtre, ce à quoi les Arabes, tout au moins, tiennent beaucoup. Le moniteur leur inspirerait confiance et se substituerait peu à peu au taleb de la cherià, ce qui serait un résultat très appréciable.

Les élèves ne seraient plus initiés directement à des choses inconnues dans une langue inconnue, ou insuffisamment comprise par eux.

Devenus adultes, ils pourraient lire les ouvrages écrits dans l'une et l'autre langue, contrôler les uns par les autres, et vraisemblablement, la comparaison ne nous serait pas défavorable.

Enfin, avec le corps des moniteurs, on constituerait une pépinière précieuse de conférenciers arabes, ou kabyles, qui, bien guidés par leurs collègues européens, sèmeraient la bonne parole autour d'eux. Les conférences seraient agrémentées de

projections lumineuses et placées sous le patronage de la Société de l'enseignement par l'aspect qui fournirait le matériel. Des primes en argent serviraient de stimulant et les sujets à traiter seraient choisis par l'administration académique.

On pourrait même organiser des cours d'adultes sur les bases ci-après.

Un jour par semaine, le jour du marché, par exemple, les classes vaqueraient et les enfants seraient laissés à la disposition de leurs parents, qu'ils suppléeraient dans la garde des troupeaux, les travaux journaliers indispensables, etc. Les parents s'absenteraient alors facilement. Ils seraient invités à assister à des expériences faites dans « le champ de l'école » d'après les indications données par le professeur départemental d'agriculture. Les explications seraient données par l'instituteur français et traduites par le moniteur. On y joindrait des notions d'économie domestique. Les auditeurs seraient libres de demander tous les éclaircissements nécessaires. Sans aucun doute, ils s'intéresseraient vite à ces leçons, s'arrangeraient de façon à pouvoir les suivre, apprécieraient ainsi notre œuvre davantage et insensiblement, se laisseraient aller à la seconder.

IX

Pour mener une semblable entreprise à bonne fin, il faut compter sur un personnel dévoué et bien préparé.

Comment l'obtiendrons-nous ?

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, la préparation générale des moniteurs se ferait dans les cours supérieurs annexés aux écoles du troisième degré. Ceux qui auraient satisfait à l'examen de sortie iraient passer un an au cours normal d'application dont il sera parlé plus loin.

Le recrutement des instituteurs européens est plus délicat.

Actuellement, il se fait par l'intermédiaire des écoles normales d'Alger et de Constantine.

Il est insuffisant et l'administration doit faire appel aux instituteurs de la métropole.

Quelques-uns n'hésitent pas à traverser la Méditerranée et ceux qui se destinent aux écoles indigènes font un stage d'un an à la section spéciale de la Bouzaréa.

Ni les uns ni les autres ne peuvent songer à débuter dans les grands centres, et ils sont tenus d'accepter des postes d'adjoints dans les villages de l'intérieur ou de chargés d'école à une ou à deux classes au maximum.

Le côté pittoresque du nouveau milieu dans lequel ils se trouvent brusquement transportés leur plaît tout d'abord, mais au

premier accès de fièvre qui les atteint, ou dès qu'ils entrent en conflit avec leur directeur ou avec des pères de famille qu'ils ne comprennent pas toujours, ils se mettent à réfléchir.

Leur traitement est effectivement augmenté, d'un quart environ, ce qui représente une majoration annuelle de 400 à 500 francs. Est-ce une compensation suffisante, si l'on met en parallèle l'éloignement des siens, la difficulté des approvisionnements et les frais nécessités par un voyage en France qui ne devient plus gratuit que tous les trois ou quatre ans? Souvent ils répondent par la négative et quelquefois, ils demandent à rejoindre le petit poste qu'ils ont laissé au pays natal, où, somme toute, ils menaient une petite vie bien tranquille, près de leurs vieux parents, cultivant leur jardin, mettant la poule au pot le dimanche et tuant le cochon une fois l'an. Des cas de ce genre se sont déjà présentés et nous craignons qu'avec le relèvement des traitements résultant de l'application de la loi de 1902, ils ne deviennent plus fréquents.

Pourrait-on remédier à cet état de choses, en cherchant sur place les éléments nécessaires?

La situation faite aux stagiaires et aux titulaires de 5e classe par la loi précitée est momentanément assez avantageuse pour attirer les jeunes gens de la colonie, mais cet engouement durera-t-il? Il nous suffit de nous reporter à quelques années en arrière et de nous rappeler combien le nombre des candidats aux écoles normales était restreint, pour n'être pas très rassurés. Il ne faudrait cependant pas que l'administration académique, prise au dépourvu, fût obligée de confier des postes à des suppléants auxiliaires susceptibles de subir l'influence de collègues facétieux au point de croire à l'existence de la marine suisse ou à celle des steppes de l'Ile-de-France.

D'autre part, ceux qui ont la tâche de faire connaître la France, et de la faire aimer, peuvent-ils bien remplir leur rôle s'ils n'ont d'autres notions sur elle que celles qui leur ont été fournies par la tradition orale ou par les livres?

S'il n'y a pas de graves inconvénients à ce qu'il soit formé un cadre local dans l'administration proprement dite, dans celle des postes, des contributions, du service topographique, etc., bien qu'il soit toujours préférable d'attirer le plus possible de Français en Algérie, n'est-il pas permis de se demander s'il en est de même en ce qui concerne l'instruction publique, sans vouloir suspecter en quoi que ce soit la valeur et les bonnes intentions des Algériens?

D'excellents esprits seraient d'avis d'imposer à tous ceux qui aspirent à devenir fonctionnaires coloniaux l'obligation de faire

leur service militaire dans la métropole. Si des raisons budgétaires, stratégiques ou autres s'y opposent, est-ce se montrer trop exigeant que de tenir à ce que nos futurs instituteurs algériens aient pris l' « air de France » pendant un certain temps ?

N'y parviendrait-on pas, sans de trop grands sacrifices, en procédant ainsi :

Les écoles normales d'Algérie telles qu'elles existent présentement seraient supprimées.

Il serait créé dans celles des principales villes de la métropole comme Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, etc., des sections algériennes.

Les élèves-maîtres de ces sections proviendraient indistinctement de France ou d'Algérie.

Pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'au brevet supérieur inclusivement, ils suivraient les mêmes cours que leurs camarades destinés à enseigner dans leur département d'origine, excepté toutefois pour l'étude de la langue vivante réglementaire qui serait obligatoirement pour eux la langue arabe ou la langue kabyle, dans des proportions à évaluer.

L'importance prise par les questions nord-africaines amènera, à bref délai, la création de chaires d'arabe et peut-être même de berbère dans les grands lycées, et les professeurs qui en seront chargés consacreraient volontiers quelques heures supplémentaires aux écoles normales : c'est ce qui nous a incité à placer ces sections plutôt dans les villes importantes que dans les chef-lieux de départements pauvres, comme le préconise M. Henri Lorin.

Les élèves-maîtres, pourvus du brevet supérieur, accompliraient leur troisième année d'études dans des cours normaux d'application installés au chef-lieu de chacun de nos trois départements algériens et s'y rencontreraient avec les moniteurs indigènes provenant des cours supérieurs des écoles du 3e degré.

Par mesure d'économie, ces cours normaux seraient rattachés aux écoles primaires supérieures déjà existantes ou en voie de création.

Le directeur serait le directeur de l'école primaire supérieure lui-même, auquel serait adjoint un sous-directeur, plus spécialement chargé de surveiller la marche d'une école primaire d'application, comprenant quatre classes d'Européens et quatre classes d'élèves indigènes.

Les élèves-maîtres destinés aux écoles européennes alterneraient dans les premières et s'initieraient aux méthodes ordi-

naires : ceux qui se dirigeraient vers les écoles indigènes enseigneraient dans les autres, *conjointement* avec les moniteurs et dans la forme indiquée plus haut.

Parallèlement à ces exercices de pédagogie pratique, des cours de pédagogie théorique, de langue arabe ou kabyle, de travaux manuels, d'agriculture et d'hygiène seraient faits à tous par les professeurs de l'école primaire supérieure, le professeur départemental d'agriculture et le médecin de l'établissement.

On ferait ainsi une économie sensible sur le local et le personnel.

A la fin de l'année, les élèves-maîtres européens subiraient le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'arabe dans les écoles primaires d'Européens, voire même le brevet d'arabe ou de kabyle et le certificat d'aptitude pédagogique.

Les moniteurs devraient également justifier d'un certificat d'aptitude spécial.

Nous insistons sur l'utilité de la connaissance de l'arabe et du kabyle pour les élèves-maîtres : 1° parce que l'enseignement de l'arabe est obligatoire dans les écoles européennes; 2° parce que les instituteurs brusquement transportés dans les milieux indigènes s'y trouveraient moins dépaysés et pourraient remplir plus facilement leur mission. Enfin, les uns et les autres seraient préparés à remplir leur rôle dès leur entrée à l'école normale.

X

Ce personnel étant ainsi formé, il faudrait le conserver et l'intéresser à sa tâche.

Le traitement fixe de 800 à 1.200 francs prévu par le décret de 1887 pour les moniteurs nous paraît suffisant, surtout s'il était complété par des primes d'encouragement en argent pour œuvres post-scolaires et si une combinaison financière permettait de leur constituer, à l'aide de retenues minimes, un petit capital qu'ils toucheraient au bout de vingt-cinq ans de services.

Les émoluments des instituteurs européens ont atteint, au 1er janvier 1908, un chiffre qu'il ne faut pas espérer voir modifier de sitôt. Tout en reconnaissant que ce chiffre est raisonnable, nous persistons à penser que pour attirer les instituteurs de France en Algérie et les y maintenir, il faudrait tenir compte des desiderata qui ont été formulés en maintes circonstances, mais qu'il n'est pas inutile de rappeler ici.

Ces desiderata sont les suivants :

1° Faire bénéficier le personnel dans une plus large mesure des primes d'arabe et de kabyle;

2° Augmenter le taux de l'indemnité de résidence dans les centres de l'intérieur, en tenant compte de la difficulté des approvisionnements et de la situation climatérique.

3° Rétablir les passages gratuits sur les paquebots de la Méditerranée tous les deux ans, et même en faire bénéficier chaque année ceux qui seraient atteints de paludisme ou d'autres maladies graves.

XI

Quelle serait la répercussion financière du système des classes « jumelées » sur le budget de la colonie?

Les frais de premier établissement ne seraient guère plus élevés que s'il s'agissait d'écoles préparatoires, car la construction d'une école à deux classes coûte moins cher que celle de deux écoles à une classe.

Cependant, comme il faut prévoir le logement de l'instituteur européen, nous estimons qu'une somme de 15.000 francs serait nécessaire pour l'édification d'une école du 1er degré à deux classes et destinée à contenir 100 élèves.

Cette somme, réduite à 7.500 francs par classe, ne serait sûrement pas dépassée dans les écoles du 2e et du 3e degré.

Il en résulterait une dépense de 150 francs par élève. Or, d'après le rapport de M. Joly, elle est actuellement de 350 francs.

D'autre part, les émoluments d'un instituteur étant calculés sur une moyenne de 2.200 francs et ceux d'un moniteur sur 900 francs donnent un total de 3.100 francs, soit 31 francs par élève.

Avec les frais d'inspection, nous arriverions au maximum à 33 francs, alors que le chiffre actuel est de 54 francs.

La scolarité totale d'un élève ordinaire nous reviendrait, au bout de cinq ans, à 165 francs, au lieu de 324 francs (chiffre actuel).

Pour arriver à scolariser 120.000 enfants dans un délai de trente ans, il faudrait procéder par séries annuelles de 4.000, répartis dans 80 classes.

Les crédits à inscrire sur chaque budget seraient les suivants :

1° Frais de premier établissement.....	600.000 fr.
2° Traitement du personnel et inspection.	132.000 –
Total.....	732.000 fr.

Si l'on considère qu'il existe déjà 600 classes du type ancien

qui, avec notre système, seraient utilisées, nous réaliserions ainsi une économie annuelle de 7.500 × 20 = 150.000 francs, ce qui réduirait le total ci-dessus à 582.000 francs.

Or, pour ouvrir annuellement 60 écoles préparatoires avec de simples moniteurs, il faudra une somme de 381.500 francs, (lettre du Gouverneur général au ministre de l'Intérieur, du 22 décembre 1907.)

A ce chiffre il convient d'ajouter le crédit actuel de 220.000 fr. destiné à la construction d'écoles principales et élémentaires dirigées par des instituteurs français, soit un total de 601.500 fr., supérieur à celui que nous avons indiqué plus haut.

XII

Dans tout ce qui précède, nous n'avons envisagé que l'instruction des garçons, non pas que nous nous désintéressions du sort de la femme indigène, mais nous estimons que nous ne pouvons, momentanément, nous occuper de son éducation qu'avec une extrême prudence.

Sans doute, nous partageons l'opinion d'Emile de Girardin disant que « l'amélioration des classes populaires et leur « moralisation se lient étroitement à l'amélioration de l'in- « struction des femmes » ; mais la société musulmane est si différente de la nôtre que nous ne saurions prendre trop de précautions avant de pénétrer dans le gynécée.

Eclairons d'abord les hommes. Montrons-leur que si la France est devenue une grande nation, c'est que la femme, aussi bien que l'homme, a contribué à sa grandeur, qu'elle ne s'est pas bornée à garder la maison et à filer la laine, qu'elle a été pour son mari une véritable compagne, sa confidente dans les événements de quelque importance, sa conseillère parfois, et qu'enfin, chez nous, les époux ne sont pas seulement unis par les intérêts et par les affections, mais aussi par les idées. Persuadons-les que de cette collaboration intime, rendue possible par une éducation parallèle, il est résulté pour nous plus de coordination dans l'effort, et partant, plus de résultats, plus d'aisance, plus de bien-être.

D'eux-mêmes, ils finiront par comprendre qu'ils ont tout intérêt à nous imiter et nous demanderont de faire pour les jeunes filles ce qu'on aura fait pour eux.

En attendant, bornons-nous à augmenter, dans la limite des crédits disponibles, le nombre des établissements que nous possédons déjà dans les centres où les parents se montreront le moins réfractaires.

XIII

En résumé, l'organisation officielle de l'enseignement des indigènes s'impose. La France est tenue d'y pourvoir, non seulement parce que son passé, son titre glorieux de champion de la civilisation l'empêchent de s'y soustraire, mais aussi parce qu'ayant le souci du gouvernement dans ce pays, elle doit mettre ses sujets en garde contre l'influence néfaste des agents extérieurs, éviter qu'une instruction tendancieuse ne vienne entretenir chez eux les ferments d'une haine mauvaise, leur faire comprendre que nous venons à eux la main loyalement tendue et les convier à entreprendre, en collaboration avec nous, une œuvre qui sera féconde en résultats pour tous, si tous mettent en commun leur bonne volonté, leur intelligence, leur savoir.

L'instruction qu'on leur donnera sera essentiellement pratique, utilitaire ; mais elle ne sera pas que cela : elle contribuera encore à leur perfectionnement moral, car, pour augmenter la valeur intrinsèque d'un individu, il ne suffit pas de lui mettre entre les mains de bons instruments, il faut encore lui apprendre à s'en servir avec pondération, avec sagesse.

Nous verrons le succès couronner notre entreprise, si nous savons nous assurer le concours bénévole des parents, et pour les enfants, rendre notre enseignement attrayant.

Nous inspirerons confiance aux premiers, en choisissant, comme intermédiaires entres eux et nous, ceux qui, parmi eux, voudront et pourront être les fidèles interprètes de notre pensée.

Nous obtiendrons des enfants le maximum de ce qu'ils peuvent produire en les plaçant dans un milieu qui les intéresse par sa nouveauté et son agrément, et en nous servant de leur langue maternelle pour diminuer l'effort, relativement considérable, que leur demandera l'étude de choses si différentes de celles qu'ils ont l'habitude de voir autour d'eux.

Un enseignement *bilingue*, établi sur des bases solides, confié à des maîtres compétents et dévoués, nous paraît être un moyen de faciliter la diffusion de nos principes civilisateurs dans le Nord de l'Afrique et de résoudre un problème compliqué et ardu, mais dont la solution ne saurait nous laisser indifférents.

J. Corriéras.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Le voyage du président de la République à Nice pour l'inauguration du monument Gambetta.* — Le président de la République s'est rendu à Nice, le 25 avril, pour inaugurer le monument érigé à la mémoire de Gambetta. De nombreux discours ont été prononcés, notamment par MM. Eug. Etienne, Clemenceau, Rouvier et Raiberti.

Ce voyage présidentiel a été, en outre, l'occasion de manifestations internationales d'une certaine importance dans les circonstances actuelles. Une escadre italienne, commandée par le duc de Gênes, oncle du roi, est venue saluer le président de la République au nom de Victor-Emmanuel III. Un navire espagnol a été aussi, envoyé spécialement, dont le commandant, l'amiral Boado y Montes a salué le président au nom de Alphonse XIII et lui a remis le collier de l'Annonciade. Enfin, M. Fallières a échangé des visites avec le roi des Belges et le prince de Monaco.

Le soir de l'inauguration du monument Gambetta, un dîner officiel a eu lieu à la préfecture de Nice, à la suite duquel les toasts suivants ont été prononcés :

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE AU DUC DE GÊNES

Monseigneur, en confiant à Votre Altesse Royale la mission de venir me saluer à proximité de notre commune frontière, Sa Majesté le roi d'Italie m'a donné un témoignage de ses sentiments amicaux. Je vous prie de lui offrir l'expression de ma vive gratitude pour cet acte de haute courtoisie.

Une fois déjà, Votre Altesse Royale a visité nos rivages, à la tête de la magnifique escadre placée sous son commandement ; le souvenir précieux de cette visite est resté dans la mémoire de tous les Français.

Je lève mon verre en l'honneur de Leurs Majestés le roi et la reine d'Italie, dont le monde entier a eu naguère, en des circonstances douloureuses, l'occasion d'admirer le noble courage ; je bois aussi à Son Altesse Royale le duc de Gênes, à la marine italienne et au grand pays que des relations de confiance et d'amitié unissent à la France.

TOAST DU DUC DE GÊNES

Je vous remercie bien cordialement, monsieur le Président, pour le souvenir que vous avez évoqué et qui m'est cher, et pour les sentiments si amicaux que vous avez exprimés à l'égard de mon pays et de Leurs Majestés le Roi et la Reine.

Je lève mon verre en votre honneur et je bois aussi à la vaillante marine française et à la prospérité de la France.

TOAST DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE A L'AMIRAL ESPAGNOL

Amiral, j'ai été touché de l'aimable pensée qu'a eue Sa Majesté le roi d'Espagne d'envoyer un de ses bâtiments me saluer aujourd'hui, à Nice.

Je suis heureux de voir, dans une attention aussi gracieuse, un nouveau témoignage des sentiments de constante amitié qui unissent nos deux pays.

Aussi est-ce pour moi un plaisir tout particulier de vous prier, amiral, d'exprimer à Sa Majesté mes remerciements les plus cordiaux et les plus sincères.

Je vous demande, messieurs, de boire avec moi à la santé de Sa Majesté le roi Alphonse XIII, de Sa Majesté la reine et de la famille royale, à la marine et à la noble nation espagnoles.

Après le toast du Président à la famille royale d'Espagne, l'amiral Boado y Montes se borna à s'incliner, en signe de remerciement, le protocole ne permettant qu'aux seuls membres des familles royales de répondre à un chef d'Etat.

— *Les naturalisations françaises en 1908.* — Le ministère de la justice vient de publier les statistiques suivantes :

Le chiffre des naturalisations, pour l'année 1908, est de 2.914, en augmentation de 338 sur l'année 1907 (2.576). En 1906, il était de 2.149 et de 2.170 en 1905.

Sur les 2.914 naturalisations accordées en 1908, 1.919, soit 65 % s'appliquent à des hommes, et 995, soit environ 35 % à des femmes.

Parmi les 1 919 hommes naturalisés en 1908, 1.831, soit 95.5 % résidaient en France depuis plus de dix ans et 88 seulement, soit 4,5 %, depuis moins de dix ans; 198, soit 10 %, étaient nés en France, et 1.721, soit 90 % à l'étranger.

85 individus ont été naturalisés après trois ans de domicile autorisé en France;

1.759 après une résidence non interrompue de dix années;

4 après une année seulement de domicile autorisé, dont 3 pour services militaires accomplis aux colonies ou dans les pays de protectorat et 1 pour services importants rendus à la France.

Pendant l'année 1908, 6.251 personnes majeures, comprenant 3.716 hommes et 2.541 femmes, sont devenues Françaises en France, en Algérie et aux colonies, par voie de naturalisation, de réintégration ou de déclaration.

A ce nombre de 6.251 majeurs devenus Français pendant l'année 1908, il convient d'ajouter 5.018 mineurs, sur lesquels 4.187 sont devenus irrévocablement Français, et 531 ont conservé la faculté de décliner la qualité de Français dans l'année qui suivra leur majorité.

On obtient ainsi un total de 11.269 nouveaux Français pour l'année 1908. Ce chiffre est supérieur de 1.615 à celui de 1907 (9.654); de 2.623 à celui de 1906 (8.646); de 2.856 à celui de 1905 (8.413).

Des totaux de l'année 1908, comparés aux chiffres des statistiques des années précédentes, il ressort, comme on vient de le voir, une

augmentation sensible du nombre des nouveaux Français, sauf en ce qui concerne les naturalisés algériens qui sont en diminution de 65 sur l'année 1907 et les étrangers naturalisés dans les colonies dont le chiffre est inférieur de 36 à celui de 1907.

— *L'Assemblée générale de la Société de Sauvetage des Naufragés.* — La Société Centrale de Sauvetage des naufragés a tenu, le 2 mai, sa séance d'assemblée générale dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne sous la présidence du vice-amiral Duperré, assisté de MM. Emile Robin, G. Pallain, André Lebon et Charles-Roux, vice-présidents de la Société.

M. Fournier, commissaire général de la marine, a exposé la situation financière et présenté le budget de 1909. Nous extrayons de cet exposé les renseignements suivants :

Au cours de cette année, la Société doit pourvoir à l'entretien de 109 stations de canots ayant coûté chacune une moyenne de 30.000 francs, et de plus de 500 postes munis d'engins porte-amarres.

Depuis sa création, en 1865, la Société centrale a dépensé, tant pour l'organisation du matériel que pour indemnités, gratifications de secours au personnel, la somme de 10.071.493 fr. 25.

Au 1er janvier 1909, le nombre des personnes sauvées s'élève à 17.259.

Le prix d'une vie humaine sauvée revient donc à 585 francs.

De nouveaux canots ont été placés à l'Herbaudière (Noirmoutiers), Saint-Jean-de-Luz, Le Croisic, Saint-Nicolas-des-Glénans, Le Tréport ; les cales de Lampaul, Camaret, Croix-de-Vie ont été prolongées et améliorées.

La station de Biarritz a été inaugurée et mise en service.

Le budget des dépenses prévues pour 1909 s'élève à 403.192 fr. 61.

Les travaux les plus importants prévus pour cette année sont:

Création d'une nouvelle station à Saint-Jean-de-Luz, avec cale en ciment armé et chariot sur rails (35.000 fr.). Prolongement de la cale de l'île de Sein et érection d'un mur de défense pour protéger la cale (6.500 fr). Création d'une station au Croisic et campement, maison-abri et cale de lancement (20.000 fr. environ). Amélioration de la cale de Bizerte et établissement d'une voie ferrée (4.000 fr.). Il y aura aussi à pourvoir au remplacement de plusieurs canots arrivés à leur extrême limite d'usage.

Enfin le contre-amiral Nabona a donné lecture des actes de dévouement très nombreux accomplis dans le courant de l'année et pour lesquels ont été décernées des prix et médailles d'or d'une valeur totale de 11.689 francs.

Allemagne. — *L'empereur Guillaume II et l'impératrice à Corfou.* — L'empereur Guillaume II et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés le 18 avril à Corfou à bord du yacht impérial Hohenzollern. Les souverains avaient fait une courte escale à Venise où leur passage n'a eu aucun caractère officiel. L'Empereur et l'Impératrice doivent rester quelques jours à Corfou pour se reposer.

— *La faillite de la colonisation prussienne en Pologne.* — Dans un intéressant article du *Morning Post*, M. Archibald R. Colquhoun étudie

et critique sévèrement le « pivot de la politique allemande », c'est-à-dire la colonisation par la Prusse des provinces polonaises.

M. Colquhoun expose les insuccès de la Prusse cherchant à introduire et à acclimater dans les marchés de l'Est des cultivateurs de pure race germanique. Les Polonais ont répondu à la commission de colonisation prussienne en fondant une commission de colonisation polonaise. Ils ont obtenu des résultats très positifs. La politique de colonisation prussienne est venue se briser contre leur effort patriotique. La Prusse continue de dépenser en Pologne des sommes considérables sans résultat : « Le quart de la dette nationale prussienne est dû à la politique antipolonaise ».

En voulant contraindre par la violence les enfants polonais à « prier en allemand », le gouvernement de Berlin n'a pas mieux réussi. La jeune génération polonaise est aussi attachée à son passé que les précédentes. Les mariages mixtes sont assez fréquents, mais ils tournent invariablement au bénéfice des Polonais. Après quelques années, le Germain le plus authentique est « polonisé ».

La dernière mesure antipolonaise décrétée par la Diète prussienne, cette loi d'expropriation votée au milieu de la réprobation générale de tous les esprits libéraux d'Allemagne et de partout, n'est pas encore entrée en vigueur. Il n'y a pas lieu, d'ailleurs, d'en attendre des résultats décisifs.

Les années qui viennent de s'écouler, conclut M. Colquhoun, ont vu se produire une nouvelle phase dans le mouvement slave. Le panslavisme qui était chose russe, autocratique, orthodoxe et bureaucratique, n'avait aucun prestige sur certains Slaves, surtout sur les Polonais. Au contraire des Slaves du Sud et des Tchèques, les Polonais qui avaient été un peuple souverain indépendant ne pouvaient accepter l'hégémonie d'un ancien ennemi et d'un de leurs conquérants modernes en raison tout simplement d'une origine ethnique commune. Le mouvement néo-slave, qui est dans ses tendances éclairé, démocratique et non politique, répond à des besoins différents. Il constitue un *appel de la race*, cet appel auquel les Slaves répondront toujours, mais il ne lie personne.

Dans la grande lutte des Slaves contre les Teutons, dont nous venons de voir une phase nouvelle, la question polonaise est une question essentielle et ce qui a été perdu dans les Balkans peut se regagner peut-être sur la Baltique. Une chose est certaine : nous n'approchons encore ni d'une solution du problème des Slaves du Sud ni du problème des Slaves du Nord.

Angleterre. — *Le roi Edouard VII et la reine Alexandra à Malte.* — Le roi Edouard VII, la reine Alexandra et sa sœur l'impératrice douairière de Russie sont arrivés à Malte le 22 avril. Le roi Edouard doit rentrer en Angleterre le 7 mai, mais auparavant on annonce que les souverains anglais auront une entrevue avec le roi et la reine d'Italie à Baïa, près de Naples, le 29 avril.

— *La politique navale de l'Angleterre.* — Le Premier anglais, M. Asquith, a prononcé le 18 avril, à Glasgow, un important discours sur

la politique navale du gouvernement ; nous en signalerons le passage suivant :

Nous avons essayé, d'abord à la conférence de La Haye, ensuite en faisant connaître que nous étions prêts à entrer en discussion au sujet d'une réduction commune des défenses, à arranger une comparaison préliminaire des budgets et à accorder des facilités réciproques pour qu'on puisse s'assurer des progrès actuels des constructions navales.

Aucune de ces ouvertures n'a conduit à un résultat pratique. Un Concordat en vue d'une diminution commune dans l'accroissement du nombre des engins de destruction navale est pour le moment un idéal qu'il est impossible d'atteindre, bien que j'espère qu'il n'en sera pas toujours ainsi.

Dans ces conditions, nous devons en revenir à la considération de cette simple, mais vitale question, qu'en l'absence d'un accord et en vue de l'augmentation incessante des constructions ailleurs, il est nécessaire pour ce pays, bien que non dans un but agressif, de maintenir cette grande suprématie navale, qui, entraînant avec elle la maîtrise des mers, est pour nous une question de vie ou de mort.

La marine britannique est actuellement et doit continuer à être toujours d'une supériorité écrasante, non seulement comparativement à la flotte d'une seule puissance étrangère, mais aussi comparativement à toutes combinaisons de flottes étrangères qui pourraient nous être opposées.

Si cela devenait nécessaire, on peut être certain que le gouvernement n'hésiterait pas à ordonner la mise en chantier des quatre *Dreadnought* dont le programme naval envisage la construction seulement comme possible.

Autriche-Hongrie. — *Le procès d'Agram.* — L'envoyé spécial du *Journal des Débats* à Agram a adressé à son journal la lettre suivante au sujet du procès politique qui se juge en ce moment dans cette ville :

Le cours du procès de haute trahison a été interrompu pendant les fêtes de Pâques. Cela ne fait que prolonger inutilement la détention préventive des accusés qui dure depuis plus de huit mois. Si rigoureuse qu'ait été jusqu'ici cette détention, elle vient de s'aggraver encore par toutes sortes de mesures prises, sous l'inspiration évidente du gouvernement de Budapest, par le président des assises et le procureur royal.

Cette dureté redoublée envers des hommes contre lesquels un mois d'interrogatoires presque quotidiens n'est pas venu apporter l'ombre d'une charge sérieuse s'explique par le fait que le procès est en train d'avorter misérablement. L'affaire est devenue un scandale, même à Vienne, où l'on avait affecté, au début, de se désintéresser complètement de la vilaine besogne confiée à la cour d'Agram. Mais, depuis l'article de la *Zeit*, qui a eu ici un retentissement considérable, les meneurs de la triste campagne politique sur laquelle est fondé ce procès, ont perdu quelque chose de leur assurance. L'importance du jugement sévère porté par un journal dont les relations avec le Ballplatz sont connues ne peut échapper à personne. Il est évident que la vérité s'est fait jour, dans les colonnes de la *Zeit*, sous l'inspiration du grand écrivain Hermann Bahr, qui, ayant passé quelques jours à Agram le mois dernier, avait assisté à l'une des audiences du tribunal.

Depuis l'article de la *Zeit*, le président Tarrabocchia a perdu toute mesure. Il harcèle les avocats de pénalités pour la moindre parole non seulement un peu vraie, mais le moins du monde chaleureuse. De son côté, le procureur Accurti semble prendre plaisir à exaspérer les accusés par le ton insultant de ses remarques. Et à la moindre protestation partie de leurs bancs, il demande théâtralement la protection du président. Celui-ci a condamné plusieurs des prévenus à des peines d'isolement dans un cachot sombre et de privation de nourriture « pour tenue impertinente ». Mais cela ne pouvait assouvir l'espèce de rage qui s'est emparée du procureur Accurti. Il s'est rendu lui-même à la prison et a ordonné l'application aux prévenus d'un régime particulièrement sévère. Toute visite auprès d'eux est interdite ; l'usage du tabac est prohibé pour eux, livres, journaux, encre, papier, crayons leur ont été retirés. La promenade dans la cour de la prison a été réduite d'une heure. Tous les accusés sont isolés les uns des autres et placés chacun dans une cellule déjà occupée par un condamné de droit commun. Ainsi le prêtre Valerian Pribicevic partage le cachot d'un homme convaincu d'actes contre nature et d'attentats à la pudeur sur sa propre fille de huit ans. D'autres, parmi les Serbes impliqués dans le procès de haute trahison, entre autres le maître d'école Orescanine, sont enfermés avec des assassins condamnés à mort.

Le 7 avril, l'accusé Bevric devait commencer ses quarante-huit heures de cachot noir. Comme on l'introduisait dans un local d'une répugnante saleté, il demanda poliment au gardien que cela fut nettoyé. Il n'obtint pour réponse que des injures et comme une discussion un peu vive s'ensuivait, le gardien lui posa soudain sur le front le canon d'un revolver, le forçant ainsi à entrer dans le cachot malpropre.

Le lendemain, le procureur Accurti vint inspecter lui-même les cellules des accusés pour bien s'assurer que ses ordres étaient exécutés et qu'il ne leur restait rien pour se distraire ou pour jouir d'un peu de confort.

Tout cela se passe en pleine Europe, au XXe siècle et dans les Etats de l'empereur-roi François-Joseph !

Bulgarie. — *L'indépendance de la Bulgarie. La signature du protocole turco-bulgare.* — En raison des complications actuelles de la politique intérieure ottomane, le gouvernement bulgare a insisté auprès de la Porte pour la signature immédiate du protocole turco-bulgare, et le grand vizir Tewfik Pacha s'est très sagement décidé à lui donner satisfaction. Le protocole a été définitivement signé, le 20 avril, à Constantinople, par le ministre des Affaires étrangères de Turquie et le représentant de la Bulgarie, en présence des ambassadeurs de France, de Russie et d'Angleterre, qui ont aussitôt déclaré que leurs gouvernements reconnaissaient l'indépendance de la Bulgarie. Le protocole règle toutes les questions en litige entre la Turquie et la Bulgarie ; la Turquie reconnaît le nouveau statut politique bulgare, c'est-à-dire l'indépendance de la Bulgarie ; la ratification devra avoir lieu le plus tôt possible.

Le même jour également, dans la matinée, MM. Isvolski, Paprikof et Salabachef ont signé, à Saint-Pétersbourg, le protocole russo-bulgare relatif aux compensations pécuniaires dues à la Turquie par la

Bulgarie. Les gouvernements russe et bulgare devront encore ratifier l'engagement.

Le 23 avril, les puissances de la Triple-Entente, France, Angleterre et Russie, ont notifié officiellement au gouvernement du roi Ferdinand leur reconnaissance de l'indépendance bulgare, et les chefs d'Etat des trois pays ont télégraphié leurs félicitations au nouveau tsar. Quelques jours plus tard, les puissances de la Triplice notifiaient également à Belgrade leur reconnaissance du royaume de Bulgarie.

Grèce. — *Crise ministérielle.* — Le président du Conseil des ministres de Grèce, M. Théotokis, a offert sa démission et l'a reprise dans les circonstances suivantes. Les attaques dirigées contre le cabinet, la mauvaise situation financière, le déficit certain avaient ébranlé la situation du premier ministre hellénique, qui profita d'un incident relatif à la douane du Pirée pour résigner ses fonctions. M. Rhallys, chargé de constituer un ministère, reconnut bien vite qu'il ne trouverait pas de majorité. Il se voyait donc acculé à la dissolution et à de nouvelles élections qui pouvaient déchaîner en Crète des désordres de nature à provoquer des événements désagréables au point de vue international. Le résultat fut le retour au pouvoir de M. Théotokis. Reste à savoir si la question crétoise ne se posera pas de nouveau dans l'automne de 1910, lorsqu'il sera nécessaire de procéder aux élections générales de la Chambre.

Hollande. — *Le protocole hollando-vénézuélien.* — Le *Nieuwe Courant* de La Haye publie le contenu du protocole intervenu entre la Hollande et le Venezuela.

Les Pays-Bas s'engagent à continuer d'observer la prohibition de l'importation des armes. Le Venezuela s'engage à maintenir le *statu quo* jusqu'à ce qu'un traité commercial et consulaire soit conclu et à observer un traitement égal envers les Antilles néerlandaises et les Antilles anglaises. En conséquence, dès qu'une concession sera faite à l'Angleterre en faveur de la Trinité, cette faveur entrera immédiatement en vigueur dans les colonies néerlandaises des eaux caraïbiennes. Le Venezuela paiera aux Pays-Bas une somme de 20.000 bolivars comme dommages-intérêts pour les vaisseaux marchands hollandais arrêtés ou capturés par le Venezuela au printemps de 1908. Par contre, les Pays-Bas rendront au Venezuela les garde côtes capturés lors de la démonstration navale qui eut lieu récemment.

Italie. — *L'entrevue de M. Tittoni et du prince de Bülow à Venise.* — Le 11 avril, M. Tittoni, ministre italien des Affaires étrangères, a rendu visite au chancelier allemand, prince de Bülow, alors en villégiature à Venise, et les deux hommes d'Etat ont eu une longue conversation. Jusqu'au dernier moment le secret de cette entrevue avait été soigneusement gardé. M. Tittoni, avec sa famille et quelques amis, excursionnait en automobile dans le voisinage de Terracine et

des Marais Pontins, et rien n'avait été dit qui pût faire prévoir son intention de se rencontrer avec le prince de Bülow. La surprise fut donc générale lorsqu'on apprit que M. Tittoni venait d'arriver à Venise et déjeunait à l'hôtel avec le chancelier allemand. Treize personnes assistaient à ce déjeuner, parmi lesquelles le prince et la princesse de Bülow, Dona Laura Minghetti, M. Tittoni, M. Testow, secrétaire du prince de Bülow, M. Blaserna, sénateur, l'amiral Viotti, le préfet, le maire, M. Caltani, et M. Reichteiner, consul d'Allemagne. Après le déjeuner, M. Tittoni et M. de Bülow eurent un long entretien privé; ils firent ensuite une promenade en voiture, et le soir M. Tittoni reçut à dîner le prince et la princesse de Bülow. Le ministre italien repartit à 11 heures, se rendant directement à Rome pour conférer avec le roi.

Le *Giornale d'Italia* a déclaré le lendemain de cette visite que dans l'entretien de M. Tittoni avec le chancelier allemand, on n'avait pas réglé seulement les détails de la rencontre de Guillaume II avec le roi d'Italie, mais qu'on avait envisagé des questions intéressant l'Italie au point de vue des combinaisons internationales de l'Allemagne. Le *Giornale d'Italia* ajoutait :

Les sentiments actuels de l'Allemagne à l'égard de l'Italie ne sont pas précisément hostiles, mais ils témoignent d'une certaine incertitude tracassière, bien que l'Allemagne se rende compte du tort qu'elle fit à l'Italie en soutenant si énergiquement les intérêts autrichiens dans les Balkans.

L'entrevue du roi d'Italie avec l'empereur d'Allemagne à Venise a pour but de dissiper ce malaise.

De son côté, la *Correspondance politique de Vienne* a publié, de source officieuse, le communiqué suivant de Berlin :

On a déclaré tout à fait controuvée l'assertion suivant laquelle la visite du ministre Tittoni au chancelier de l'empire, prince de Bülow, à Venise, se rattacherait à une prolongation de la Triple-Alliance, laquelle devrait expirer sous peu.

La visite du ministre des Affaires étrangères d'Italie a été une aimable attention à l'égard du chancelier d'empire auquel il est personnellement lié d'amitié et a *sûrement donné également lieu à des conversations d'un caractère politique, dont on n'a pas besoin de déprécier la valeur.* Mais c'est pourtant absolument une erreur de croire qu'en la circonstance, cette question spéciale ait joué un rôle quelconque.

Les rapports politiques entre Berlin et Rome ont toujours été excellents, même pendant les semaines critiques de l'imbroglio balkanique, et la Consulta n'a pas cessé, tout en tenant compte, il est vrai, de ses propres intérêts nationaux, de contribuer toujours à assurer une solution pacifique.

Dès le début, le ministre Tittoni était suffisamment informé pour ne pas douter un seul instant des intentions dont avait à s'inspirer la politique allemande dans cette affaire. Il est à peine besoin de rappeler que l'on envisage d'ici avec une confiance d'autant plus grande le développement ultérieur des relations réciproques entre les puissances de la Triple-Alliance que justement les récents événements politiques ont montré toute l'importance d'une coopération étroite de l'Allemagne, de l'Autriche-

Hongrie et de l'Italie est, non seulement pour les intérêts généraux de la paix, mais encore pour leurs propres nécessités politiques.

Suisse. — *Le rachat du Gothard.* — La conférence internationale pour le rachat de la ligne du Gothard, qui s'est réunie le 26 mars à Berne, a terminéses travaux. Les délégués ont signé une convention qui sera soumise à l'approbation des gouvernements allemand, italien et suisse. En attendant des renseignements complets, la presse suisse observe une certaine réserve. La Suisse a dû racheter, en effet, les droits que s'étaient assurés l'Italie et l'Allemagne en subventionnant la construction du Gothard, et dont plusieurs ne pouvaient être maintenus sous le régime de l'exploitation par l'Etat. On assure qu'elle a dû les racheter très cher.

La nouvelle convention abaisse dans des proportions considérables les tarifs de montagne auxquels le Gothard a dû une grande partie de sa prospérité. Elle assure ainsi des facilités aux échanges commerciaux italo-allemands dont profitera surtout l'exportation allemande, et c'est la Suisse qui en fait les frais. Dans la région du Simplon, on se félicite du moins que la clôture de la conférence permette aux autorités fédérales de vouer toute leur attention à la conférence franco-suisse des voies d'accès au Simplon qui se réunira le 17 mai.

Turquie. — *La déposition d'Abdul Hamid et la proclamation de Mahomet V.* — De graves événements viennent de se produire en Turquie, qui ont abouti, le 27 avril, à la déposition d'Abdul Hamid et à la proclamation comme nouveau Sultan de Rechad Effendi qui a pris le nom de Mahomet V.

L'origine de ce changement de règne a été une émeute militaire, qui éclata le 13 avril à Constantinople et qui fut avant tout une manifestation de réaction contre le nouveau régime jeune-turc. Depuis quelque temps déjà, les partisans de l'ancien régime s'agitaient à Constantinople d'une façon assez troublante. Une première tentative de réaction parlementaire, esquissée par le grand-vizir, Kiamil Pacha, — qui avait voulu se débarrasser des ministres de la Guerre et de la Marine, trop acquis suivant lui aux idées nouvelles, et les remplacer par des collaborateurs plus souples — avait, on le sait, provoqué le 13 février, une crise ministérielle et Hilmi Pacha avait été nommé grand-vizir. Cet échec, qui déconcertait leurs espérances, fut vivement ressenti par les créatures du régime hamidien, qui s'employèrent aussitôt à prendre leur revanche ; et deux mois après, jour pour jour, le mardi 13 avril, la révolution éclatait à Constantinople. Les troupes du premier corps se soulevaient contre leurs officiers, sous prétexte que ceux-ci ne pratiquaient pas suffisamment le respect de la Cheriaa (la loi religieuse), en tuaient environ deux cents et allaient acclamer, sous les murs de Yildiz Kiosk, le Sultan qui leur accordait immédiatement l'amnistie. Aussitôt Hilmi Pacha, conscient de son impuissance momentanée, remettait à Abdul Hamid

la démission de son cabinet et le Sultan appelait au grand-vizirat Tewfik Pacha. En même temps, les éléments fanatiques des populations musulmanes d'Asie Mineure se soulevaient, à Adana et à Mersina notamment, et massacraient Arméniens et chrétiens.

En présence d'une situation aussi grave, le parti constitutionnel n'hésita pas à agir avec la dernière énergie. Toutes les personnalités politiques et militaires jeunes-turques se retrouvèrent groupées à Salonique. Les deuxième et troisième corps d'armée furent mobilisés en deux jours et envoyés contre Constantinople. Le 24 avril, l'armée constitutionnelle entra dans la ville qui fut occupée militairement, et après une courte résistance Yildiz se rendit sans condition.

La résistance matérielle une fois vaincue, le parti constitutionnel continua méthodiquement l'exécution de son programme. L'Assemblée nationale, émigrée quelques jours à San Stefano, revint à Stamboul, et le 27, prononça la déchéance d'Abdul Hamid et proclama Sultan, sous le nom de Mahomet V, l'héritier naturel du trône, le prince Rechad, troisième fils d'Abdul Medjid. Déposition et proclamation furent effectuées suivant les traditions ottomanes, conformément aux prescriptions de l'ancienne loi religieuse. L'autorité religieuse, représentée par le Cheik ul Islam, signa le fetoua de déposition. Le fetoua fut ensuite communiqué à Abdul Hamid, qui fut transporté à Salonique.

Le nouveau Sultan prend le pouvoir dans des circonstances singulièrement critiques. Le parti constitutionnel Jeune-Turc dont il est l'élu, peut être pourrait-on dire plutôt l'instrument, a devant lui une œuvre terriblement ardue. Pourra-t-il réussir à triompher des obstacles considérables qu'il va avoir à surmonter? Nous ne pouvons que le souhaiter avec toute la sincérité de l'amitié traditionnelle qui unit la France à la Turquie.

II. — ASIE.

Indo-Chine. — *La répression de la piraterie.* — Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de câbler au ministre des Colonies qu'à Luc-Nam une bande de pirates chinois, fortement retranchée, a été dispersée, le 13 avril, par un détachement de la garde civile et de l'infanterie coloniale. Il y a eu, du côté des pirates, six tués et deux prisonniers ; de notre côté, aucune perte. Les opérations de police dans la moyenne région du Tonkin se poursuivent normalement, amenant chaque jour de nouvelles soumissions et captures de pirates avec armes et munitions.

D'autre part, au Cambodge, près de Kampot, un rassemblement d'une centaine de vagabonds chinois de Haï-nan, cambodgiens, annamites, armés de lances et de couteaux, ont fait une tentative de pillage sur Kampot. Grâce aux précautions prises la bande a été dispersée, laissant sur le terrain 17 tués ou blessés et un certain nombre d'armes ; aucune perte de notre côté.

M. Klobukowski ajoute que, dans le reste de la colonie, la sécurité est parfaite.

Perse. — *L'accord anglo-russe.* — Après des négociations qui ont duré plusieurs mois, les deux gouvernements de Londres et de Saint-Pétersbourg se sont mis d'accord sur l'attitude commune à tenir en Perse. Le *Temps* a publié à ce sujet les indications suivantes :

Les négociations anglo-russes, conduites dans l'esprit le plus amical, avaient été retardées par la crise balkanique et par certaines difficultés de détails ; les deux gouvernements avaient eu de la peine à s'entendre sur la question financière, l'Angleterre refusant d'accorder une avance au Chah sans garanties constitutionnelles, tandis que la Russie proposait de l'offrir sans conditions. Bien que les détails de la note ne soient pas entièrement connus du public, il est désormais certain que Londres et Saint-Pétersbourg se sont mis d'accord sur tous les points, y compris la question financière. On sait également que, fidèle à ses engagements, sir Edward Grey n'a consenti à cette démarche commune auprès du Chah qu'en stipulant que ni l'Angleterre ni la Russie ne songeaient à intervenir dans les affaires intérieures de la Perse.

Les deux légations ont reçu l'ordre de faire au Chah des représentations communes. Elles demanderont le rétablissement du régime constitutionnel et elles prieront le Chah de constituer le ministère avec des hommes dignes de confiance et de nommer au Conseil de l'Empire des représentants qualifiés des différents partis. Les ministres anglais et russe proposeront eux-mêmes certains noms pour ces nominations.

Le Chah devra promettre l'amnistie à ceux qui ont porté les armes contre lui et fixer dès maintenant une date pour la réunion de l'Assemblée. Aucune avance pécuniaire ne sera faite au gouvernement persan avant que le Chah ait pris ces différentes mesures.

D'autre part, sir Edward Grey a fait, le 22 avril, les déclarations suivantes à la Chambre des communes :

Les représentants de la Grande-Bretagne et de la Russie à Téhéran ont obtenu du Chah, en conséquence des représentations qu'ils lui ont faites, un armistice de six jours qui permettra à Tabriz de se ravitailler. Bouchir, dont le gouverneur a fui, est encore aux mains des Tankischani qui sont, nominalement du moins, les champions de la cause nationaliste. Des marins du cuirassé *Fox* ont débarqué pour protéger la vie et les biens des étrangers.

Je n'ai reçu aucun rapport me signalant que sur d'autres points les sujets anglais aient été en danger. Le seul moyen apparent de mettre fin à l'état présent des affaires est pour le Chah de promulguer des réformes, de renvoyer ses conseillers réactionnaires et incompétents et de convoquer une assemblée. Ces mesures pourraient avoir l'effet immédiat de pacifier le pays ; elles rendraient possibles des réformes et un meilleur état de choses. Les représentants britannique et russe à Téhéran ont fait entendre au Chah à cet effet les représentations les plus sérieuses. Tabriz est la seule ville dont la situation soit critique. Si les négociations qui s'engageront à la faveur de l'armistice ne conduisent pas à un accord, le gouvernement russe, qui seul peut agir à Tabriz, a pris des mesures qui, j'en ai l'assurance, assureront le ravitaillement de la ville et protégeront les sujets étrangers qui y habitent.

Quant au gouvernement russe, il vient d'adresser aux puissances la note circulaire suivante expliquant son attitude en Perse.

Le consul général pour la province d'Azerbeïdjan a fait savoir que la famine a fait son apparition à Tabriz, maintenant assiégée par les troupes du Chah, et les divers consulats, les sujets étrangers et russes enfermés dans cette ville courent un très grand danger de la part des troupes du Chah et de la population, poussées au désespoir par la faim.

Le chargé d'affaires russes à Téhéran a reçu mission de déclarer au Chah que si le gouvernement persan ne prenait pas immédiatement des mesures pour assurer le ravitaillement des consulats et des sujets étrangers, ainsi que de la population non combattante, le gouvernement russe serait forcé d'envoyer des troupes à Tabriz, afin de protéger les consulats et les étrangers et de permettre à la ville de se ravitailler.

En dépit de la promesse donnée par le Chah de commander au chef des troupes royales devant Tabriz, Aïn ed Daouleh, de laisser la ville se ravitailler, le prince Aïn ed Daouleh n'ayant pas permis aux convois de provisions d'atteindre les consulats, les sujets étrangers habitant Tabriz continuent à être dans une position grave.

Étant donné le tour qu'ont pris les événements, le gouvernement russe a décidé de mettre à exécution les mesures qu'il a déjà portées à la connaissance du Chah. Des ordres ont été donnés à un détachement de troupes russes de s'avancer de Djoulfa vers Tabriz dans le but mentionné ci-dessus.

Aussitôt que l'ordre aura été restauré à Tabriz et que les vies et les biens des représentants consulaires, des sujets étrangers et russes seront hors de danger, le détachement russe sera rappelé.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Assassinat de deux Français à la frontière marocaine.* — Deux prospecteurs de mines, MM. Sallager et Cantini, en compagnie de MM. Quinson et Pierq, s'étaient aventurés au delà de Quefait, dans la montagne occupée par des Marocains et une fraction des Ouled Amor, le 21 avril, dans la matinée.

Mais, tandis que leurs compagnons pouvaient regagner Berguent, MM. Lallager et Cantini ont été, croit-on, tués.

A la suite de cet incident, le général Muteau, de la subdivision de Tlemcen, s'est rendu à Berguent, pour examiner la situation. Une compagnie de la légion étrangère a été envoyée à une étape de Berguent, à Onineb.

La garnison de Berguent sera renforcée d'une deuxième compagnie d'Oudjda.

L'incident paraît être un acte de banditisme isolé ; toutes les tribus de la région sont calmes.

Maroc. — *Envoi d'une ambassade à Paris.* — Le sultan vient de faire connaître, par lettre officielle adressée au gouvernement français, son intention d'envoyer à Paris une ambassade pour mettre au point les questions examinées et résolues en principe au cours de l'ambassade de M. Regnault.

La mission se rapporterait à la détermination des modes d'évacuation de la Chaouïa et à l'organisation de l'administration franco-

marocaine sur les confins algériens, ainsi qu'à la question des indemnités de Casablanca.

L'ambassade sera composée de Amin el Mokri, ministre des Finances, chef de l'ambassade; Abdallah el Fasi, vizir intérimaire des Affaires étrangères; El Marakchi, secrétaire, et Amin el Hadjamed, fils d'El Mokri.

L'ambassade arrivera à Tanger dans la première quinzaine de mai. De Tanger, elle se rendra à Paris, en passant par Madrid, où elle saluera le gouvernement espagnol.

— *La Société musulmane du Maghreb.* — Notre collaborateur M. E. Doutté, le savant auteur de *Merrâkech* et de tant d'autres travaux sur l'Afrique du Nord, vient d'enrichir la bibliographie maghribine d'une nouvelle œuvre de la plus grande valeur.

Magie et religion dans l'Afrique du Nord est une étude de la civilisation actuelle du Nord de l'Afrique basée sur l'observation de la société musulmane en Algérie, et notamment au Maroc, « ce véri- « table document paléontologique, où nous avons la chance de « retrouver intact l'islam d'il y a dix siècles ».

Ce livre s'adresse non seulement aux étudiants — bien qu'il soit né d'un cours professé à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger — mais aussi au public instruit. Il traite de la formation de l'idée du magique et du sacré, étudie successivement les magiciens et les devins, les rites magiques, les rapports de la magie avec la science et la religion, la divination, les forces sacrées et leur transmission, le sacrifice, les débris de l'ancienne magie, tels que le carnaval du Maghreb, les fêtes saisonnières et les rites naturistes, et s'arrête au moment où les forces magico-sacrées vont se personnifier, où de la magie va naître la religion.

Le livre de M. Doutté est une nouvelle et précieuse mine de révélations sur la vie psychique du monde musulman, sur des croyances et des coutumes dont l'ignorance constitue la grande barrière qui nous sépare de ceux dont nous voulons faire nos collaborateurs dans l'œuvre civilisatrice que nous avons entreprise dans l'Afrique du Nord.

Afrique Occidentale Française. — *La colonne de l'Adrar.* — Le ministre des Colonies a reçu du gouverneur général de l'Afrique Occidentale Française un câblogramme lui donnant les meilleures nouvelles de la colonne de l'Adrar.

La pacification continue à se faire dans d'excellentes conditions et le colonel Gouraud a déjà commencé à réduire les effectifs de la colonne.

Le ravitaillement des troupes s'opère très normalement. L'état de santé est excellent.

Congo Français. — *Une circulaire du gouverneur général, M. Merlin.* — M. Merlin, le nouveau gouverneur général du Congo français, a

pris possession de son poste dans la première quinzaine de février. Les journaux officiels de la colonie qui viennent d'arriver contiennent la circulaire que, le 11 mars dernier, il a adressée aux lieutenants-gouverneurs du Gabon, du Moyen-Congo et de l'Oubangui-Chari-Tchad, afin de leur donner « les directions fondamentales qui devront inspirer tous leurs actes ».

M. Merlin précise que le gouverneur général a une double mission. Il est tout d'abord le dépositaire des pouvoirs de la République dans la colonie. Il est en outre le mandataire des intérêts généraux du groupe de colonies composant son gouvernement général.

En sa qualité de dépositaire des pouvoirs de la République, le gouverneur général doit avoir la direction effective de l'évolution de la colonie. Toutes les questions dont le règlement peut avoir une influence décisive et une répercussion générale, soit sur la situation politique, soit sur la situation sociale, financière et économique, sont de son ressort. Il ne peut, en ces matières, consentir aucune délégation de pouvoirs, puisque la délégation qui lui a été consentie à lui-même est personnelle.

Les lieutenants-gouverneurs n'ont donc pour tout ce qui concerne la politique générale que des pouvoirs consultatifs ; ils renseignent, proposent, rendent compte.

J'ajoute immédiatement que mon intention bien arrêtée est de n'entreprendre aucune réforme de grande portée et de ne donner ou proposer aucune nouvelle orientation sans avoir pris votre avis. Je serai donc appelé à vous consulter fréquemment ; je désire que vos réponses me parviennent toujours aussi complètes que possible et toujours accompagnées de votre sentiment personnel. Il est presque inutile d'ajouter que je dois pouvoir compter d'autre part sur votre esprit d'initiative et sur la connaissance que vous avez de votre gouvernement, pour me signaler spontanément les questions qui appelleraient une nouvelle réglementation. Dans ce cas, vos observations devraient toujours être accompagnées de propositions de réforme bien définies.

Passant à son rôle de mandataire des intérêts généraux, M. Merlin écrit :

De même qu'un tout est différent des éléments qui le constituent et qu'une société n'est pas l'agrégat pur et simple des membres qui l'ont fondée, de même le gouvernement général est l'organe des besoins communs des colonies juxtaposées, besoins nés de cette juxtaposition et révélés par elle. Il résulte de ce principe que le gouverneur général a seul qualité pour régler les questions d'intérêt général, puisque l'un des lieutenants-gouverneurs ne pourrait les solutionner sans porter atteinte à l'autonomie des autres possessions du groupe. Mais il en résulte aussi que le gouverneur général faillirait à sa mission en réglant directement et sans avoir été saisi par le lieutenant-gouverneur, une question touchant une colonie seulement, puisque par hypothèse le chef de cette colonie serait qualifié pour provoquer une décision.

En d'autres termes, le gouvernement général n'intervient pas, lorsqu'il agit en qualité de représentant d'intérêts coloniaux, comme un nouvel échelon de la hiérarchie administrative, qui se substituerait aux lieutenants-gouverneurs, mais bien comme le mandataire supérieur des besoins supérieurs, auxquels les chefs des différentes colonies du groupe ne peuvent satisfaire isolément.

Enfin, M. Merlin conclut :

Vous vous convaincrez aisément que cette conception des attributions du gouverneur général ne porte aucune atteinte à l'autonomie des colonies du groupe.

Dans la limite des directions générales qui vous seront notifiées et qui, à défaut du gouverneur général, vous seraient notifiées par le département, vous demeurez seul responsable des affaires de votre circonscription et, par voie de conséquence, votre autorité y demeurera complète et sans réserves. Aucune intervention des organes généraux ne faussera le fonctionnement des organes locaux. Vous correspondrez donc seul avec moi, comme je serai seul à correspondre avec vous.

Tout le personnel en service dans votre colonie recevra ses ordres de vous seul, et c'est à vous seul qu'il rendra compte de l'exécution de ces ordres; ce personnel est à votre disposition. Vous êtes seul ordonnateur du budget local, et les dépenses effectuées dans votre circonscription au compte du budget général le seront par vos soins de la manière que vous jugerez la meilleure, avec l'unique obligation de rester dans la limite des prévisions budgétaires et des crédits qui vous seront délégués.

Les difficultés de communication commandent dans ce pays, varié à l'infini, à peine connu, presque complètement inoccupé, une large décentralisation. Je compte sur votre concours pour la pratiquer avec prudence et fermeté, j'ai la conviction que l'union de nos efforts ainsi distribués sera féconde en résultats pour le Congo.

Guinée Française. — *L'arrestation des assassins de l'administrateur Bastié.* — Le correspondant particulier du *Temps* écrit de Konakry, à la date du 27 mars :

Grâce aux dispositions prises par le lieutenant-gouverneur Liotard et le juge d'instruction de Conakry qui s'était transporté à Ditinn et à Pita, tous les assassins de l'administrateur Bastié ont été arrêtés. Ils ont été conduits et incarcérés à Conakry.

Il est reconnu aujourd'hui que M. Bastié a été massacré par cinq foulahs au moment où il descendait de son hamac pour franchir un marigot, alors que l'Européen et l'escorte qui l'accompagnaient l'avaient déjà passé.

Il reçut un coup de lance, puis fut assommé.

A la suite de cet assassinat, une certaine effervescence s'est produite dans le Fouta-Djalon parmi les populations musulmanes, ce qui a amené un peu de flottement dans le commandement de quelques provinces.

Le gouverneur de la Guinée a dès lors invité M. Bobichon, inspecteur des affaires politiques et administratives, à se transporter à Ditinn et partout où il jugera sa présence nécessaire dans le Fouta-Djalon.

A la suite d'une tournée effectuée par le délégué du gouverneur dans le Rio-Nunez, où les indigènes refusaient tout travail à leurs chefs depuis quelques mois, une entente est intervenue. Les indigènes se sont engagés, moyennant une rétribution équitable qui leur sera allouée par les propriétaires des champs de culture, à terminer la récolte des arachides avant la saison des pluies, c'est-à-dire avant le 20 avril.

Afrique Occidentale Anglaise. — *L'avenir de la Nigeria.* — Le *Times* vient de publier sous ce titre d'intéressants renseignements de son correspondant.

L'achèvement de la branche méridionale du système de chemins de fer

du Niger jusqu'à Jebba, dit le correspondant du *Times*, est un événement de haute importance qui doit marquer une étape dans l'histoire de la colonisation britannique dans l'Afrique Occidentale. La Convention anglo-française de 1898 nous assurait la possession de la partie assurément la plus intéressante de l'Afrique Occidentale, par ses populations diversement agricoles, commerçantes, industrielles, ou même tour à tour sédentaires et nomades.

Il serait difficile d'exagérer l'avenir commercial que les chemins de fer du système du Niger ouvrent aux générations futures. Actuellement la côte de l'Atlantique est en communications directes et rapides avec un pont situé à 537 milles en amont du Niger navigable. On continue la branche méridionale de l'autre côté en face de Jebba. En même temps on travaille sans relâche à la branche septentrionale qui mène de Baro à Kano.

Les terrassements de la section Baro-Chi sont presque complètement achevés, soit 130 milles et près de 30 milles de rails ont été posés à l'extrémité de Baro. Les travaux vont si vite sur cette voie — on pose près d'un mille de rails chaque jour — qu'il y a lieu d'espérer que les rails atteindront Chi au mois dejuin prochain. Les terrassements sont également très avancés sur la ligne de jonction Soungeron-Chi. Quand cette ligne sera achevée, on prolongera le réseau de Chi à Kano, par Zaria, et Kano, distant de 400 milles de Baro, sera probablement atteint en 1911. Si ces espérances se réalisaient — et du train dont vont actuellement les choses cela paraît assez probable — la construction de la partie septentrionale du réseau du Niger constituerait un véritable record en matière de chemins de fer africains.

Il a été extrêmement difficile de trouver un bon moyen de communications entre la Nigeria septentrionale et le monde extérieur.

Le choix d'un port convenable constituait dans le probleme la question la plus ardue. Lagos était bien situé et d'une importance commerciale qui le signalait immédiatement à l'attention. Mais, à côté de ces avantages, il présentait des défauts non moins considérables, tels qu'une rade peu profonde et la présence d'une barre obligeant au coûteux emploi d'allèges à vapeur. Mais d'autre part, Lagos était déjà tête de ligne d'un chemin de fer de pénétration. Outre Lagos, on pouvait songer à Burusu, Sapele et Viena-Calabar qui offraient de meilleures conditions naturelles. Pendant plusieurs années, on hésita. Mais, en vertu de son chemin de fer, ce fut enfin Lagos qui l'emporta.

Peut-être que, plus tard, avec un système de chemin de fer dans la Nigeria orientale, Viena-Calabar deviendrait un centre commercial et un port important. Mais cela est du domaine de l'avenir.

En attendant, il s'agit de faire de Lagos un port praticable. Pour faire disparaître sa barre, il ne faudra pas dépenser moins de 25 millions de francs.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La production de la houille en* 1907 *et* 1908. — Le tableau ci-après établit quelle a été en 1908 la production des combustibles minéraux comparativement à celle de 1907 :

	Houille et anthracite	Lignite
	(en tonnes)	
1907	35.988.940	764.687
1908	36.873.711	748.845
Différence en 1908.	+ 0.884.771	— 15.842

On voit que la production de la houille et de l'anthracite a augmenté de 884.771 tonnes, alors que celle du lignite a diminué de 15.842 tonnes.

La production de la houille et de l'anthracite se répartit comme suit par bassins : Nord et Pas-de-Calais, 24.393.489 tonnes (dont 17.216.367 pour le Pas-de-Calais seulement); Loire (Saint-Etienne, Sainte-Foy-l'Argentière, Communay, le Roannais) 3.757.355 tonnes; Gard (Alais, Aubenas, le Vigan) 2.124.947 tonnes; Bourgogne et Nivernais, 2.122.214; Tarn et Aveyron 1.754.186 tonnes; Bourbonnais, 986.025 tonnes; autres bassins, 1.735.499 tonnes.

Allemagne. — *Le commerce des fruits en* 1908. — Les importations allemandes de fruits de toutes sortes (à l'exception des fruits du Midi) ont pris, en 1908, un développement considérable. Elles se sont élevées à 99.990.000 marks pendant les onze premiers mois, contre 84.120.000 marks pour la période correspondante de 1907.

Ces importations consistent principalement en noisettes, framboises, groseilles et autres fruits à baies. Les prunes sèches font tout particulièrement l'objet d'une forte augmentation, qui repose, en partie, sur la hausse des prix.

Valeur en marks des principaux fruits importés pendant les onze premiers mois de :

	1907	1908
Pommes fraîches	18.828 000	19 739.000
Raisins de table, frais	11.927.000	12.652.000
Pruneaux secs	8.455.000	12.312.000
Noisettes	4.216.000	9.551.000
Pommes tapées (sèches)	8.361.000	7.969.000
Raisins de vendanges	8.747.000	7.059.000
Abricots, pêches (secs)	785.000	4.646 000
Marmelades, etc.	831.000	2.372.000

S'il existe un recul en ce qui concerne les pommes tapées et les raisins de vendanges, les importations d'abricots, pêches et marmelades se sont, par contre, accrues, surtout au point de vue des

quantités. Les entrées de fruits à baies sont passées de 3.860.000 marks à 5.900.000 marks et, remarque curieuse, celles des poires ont fléchi de 6.400.000 marks à 3.100.000 marks.

Grèce. — *Le commerce extérieur en* 1907. — Le bilan de l'année 1907 accuse un nouveau progrès dans la marche ascendante des échanges commerciaux de la Grèce. Bien que le chiffre des exportations ait été inférieur à celui de l'année précédente de plus de 2 millions de francs, à cause d'une diminution très sensible dans l'exportation des huiles et substances oléagineuses, le chiffre de l'importation n'en a pas moins été supérieur de près de 5 millions de francs, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau suivant :

	Importation	Exportation
1906.....	143.451.405	118.857.161
1907.....	148.393.194	116.049.381

Il est malheureusement à craindre que cet essor commercial de la Grèce ne subisse un temps d'arrêt par suite de la crise économique qui sévit actuellement dans le monde entier et dont le commerce grec a déjà commencé à subir les conséquences vers la fin de l'année dernière.

Les droits de douane à l'importation se sont élevés à :

1907.....	44.543.987 drachmes dont	4.813.774 drachmes or
1906.....	43.694.316	4.562.734

soit une augmentation de drachmes 848.671, dont 251.040 en or, en faveur du dernier exercice.

II. — AMÉRIQUE

République Argentine. — *L'élevage du bétail.* — Le ministère de l'Agriculture a publié, dans un de ses derniers bulletins, les résultats du recensement du bétail en Argentine, effectué dans le courant du mois de mai 1908.

D'après ce relevé, le nombre et la valeur des différentes espèces d'animaux se décomposaient comme suit :

Espèces	Unités	Valeur en $ or de 5 francs
Bovine.....	29.116.625	413.021.767
Chevaline.....	7.531.376	90.926.807
Mulassière.....	465.037	9.926 873
Asine.....	285.088	1.256.178
Ovine.....	67.211.754	126.437.993
Caprine.....	3.945.086	3.661.609
Porcine.....	1.403.591	6.895.960
	Total $ or...	651.764.187

La valeur des animaux recensés en 1895 n'était que de 378 millions 926.805 dollars or de 5 francs. La richesse des éleveurs s'est donc accrue, dans l'espace de treize ans, de 272.837.382 piastres or.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM.

Alfonso Hernandez Cata, consul de Cuba au Havre.
Francisco Barbier, consul de Honduras à Saint-Nazaire.
André Crosos, consul d'Autriche-Hongrie au Havre.
Jacques Melchior de Cazes, consul de Turquie à Bayonne.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* de cavalerie Levesque est nommé attaché militaire en Autriche-Hongrie.

GÉNIE

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Lécrivain et Labouérie sont désig. pour la Cochinchine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *lieut.* Régin et le *sous-lieut.* Cauboue sont désig. pour le corps d'occupat.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Galand, Nicol, Sénèque, Roguin et Redon; les *lieut.* Salvetat, Rémy, Boreau de Roincé, Ponsot, Duhamel, Trilles, Le Jariel et Loyot; les *sous-lieut.* Coville et Deplanck sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *chef de bataill.* Esselin; le *capit.* Doualin et les *lieut.* Blanchet et Almaric sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — M. le *sous-lieut.* Aulner est désig. pour le 1er sénégalais.

MM. les *lieut.* Bernard et Ferrand sont placés au 4e sénégalais;

MM. les *lieut.* Berrier-Fontaine et de Choiseul-Praslin et le *sous-lieut.* Martin sont affectés au bataill. de Mauritanie;

M. le *lieut.* Fourcade, dit Lourrey est placé hors cadres en A. O. F.

Congo. — MM. le *capit.* Modat et le *sous-lieut.* Grunfelder sont désig. pour le bataill. du Congo.

M. le *lieut.* Estaque est affecté au bataill. du Gabon;

M. le *sous-lieut.* Alexandre est placé au bataill. du Chari-Tchad.

Madagascar. — MM. les *capit.* Granier, Marguet, Gheysens; les *lieut.* Doby et Roy et les *sous-lieut.* Seven, Petitdemange et Fuchet sont désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Congo. — M. le *lieut.* Pincemin est désig. pour le Congo.

Officiers d'administration.

Annam-Tonkin. — M. le *stagiaire* Lecourt est désig. pour le Tonkin.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam-Tonkin. — M. l'*adjoint* Taboureux est désig. pour le Tonkin.

Madagascar. — M. l'*adj. c. d'admin. de* 3e *cl.* Guillarme est désig. pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Villeneuve est désig. pour l'Indo-Chine.

Annam-Tonkin. — MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Le Dantec; les *méd. aides-maj. de 2e cl.* Mazurié, Baujean et Heymann; le *pharm.-maj de 2e cl.* Birard sont désig. pour le Tonkin.

Afrique Occidentale. — M. le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Pinaud est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Carrière; le *méd.-maj. de 2e cl.* Bruas; le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Challier et les *méd. aides-maj. de 2e cl.* Bonnel, Le Boucher et Boudil sont désig. pour l'A. O. F.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Chartres est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Bernard est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. le général de division Frey, des troupes coloniales, a été désigné comme membre du comité consultatif de défense des colonies.

M. Colcanap (Jean-Marie), capitaine d'infanterie coloniale, a été nommé administrateur de 3e classe des colonies.

M. Poupard (Louis), lieutenant d'infanterie coloniale, a été nommé administrateur-adjoint de 2e cl. des colonies.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

La question foncière en Annam-Tonkin, par D. Penant. Une broch. in-8°, éditée par la *Tribune des colonies et protectorats*. Paris.

M. D. Penant, directeur du *Recueil général de jurisprudence coloniale*, étudie dans cette brochure un des plus graves problèmes de la colonisation. Il s'agit de la possession de la terre et des conflits que cette possession engendre fatalement dans des pays à population dense comme l'Annam-Tonkin.

L'auteur propose, à titre de conclusions, toute une série de mesures dont l'application serait à son avis de nature à apaiser les conflits tout en sauvegardant les intérêts des colons aussi bien que ceux des indigènes.

Le socialisme à l'étranger. Un vol. in-16 de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 3 fr. 50 (Félix Alcan, éditeur).

Dans cet important ouvrage collectif, M. Jacques Bardoux a traité de l'Angleterre; M. Gaston Isambert, l'Allemagne; M. Gilbert Gidel, l'Italie; M. Angel Marvaud, l'Espagne; M. da Motta de San Miguel, la Russie, MM. Kinzo Goraï et Michel Revon, le Japon; M. André Tardieu, les Etats-Unis; M. Louis Jaray a écrit l'introduction, les chapitres sur la Hongrie et sur l'Autriche; enfin l'ouvrage se termine par un chapitre consacré au socialisme et à l'évolution économique par M. Pierre Quentin-Bauchart. La conclusion de cette œuvre est de M. Bourdeau, correspondant de l'Institut, la préface de M. A. Leroy-Beaulieu, de l'Institut, directeur de l'Ecole des Sciences politiques.

Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici l'appréciation de ce dernier sur l'ouvrage.

« Le volume que je me permets de recommander au public renferme

« des études sur le socialisme dans les principaux états d'Europe, d'Asie, « d'Amérique. Cela seul lui vaudrait l'attention de tous ceux de nos com- « patriotes que préoccupent les grands problèmes contemporains. Etudier « le socialisme en tant de pays à la fois, en marquer les origines, les ten- « dances, le caractère chez des peuples aussi différents eût été, pour le « mieux informé et le plus laborieux des écrivains, une entreprise au-dessus « des forces d'un seul homme. Aussi le présent volume est-il l'œuvre col- « lective de vaillants écrivains français ou étrangers qui se sont associés « pour cette vaste enquête. Presque tous sont des hommes déjà connus « par des travaux importants ; plusieurs ont acquis déjà une renommée « qui a dépassé nos frontières. Chacun d'eux a traité en ce volume de pays « qu'il connaît, de questions qu'il a pu étudier sur place. Chaque chapitre « est donc une œuvre de première main, offrant toutes les garanties de « capacité et de compétence. »

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Notes sur le commerce extérieur de la France en général et spécialement avec les Etats-Unis et l'Empire ottoman, par Myrthil Rose, conseiller du Commerce extérieur de la France. Une broch. in-8° de 34 pages. Marcel Rivière, Paris, 1909.

Brest tête de ligne des courriers transatlantiques, par Y. M. Goblet, examinateur à l'Institut commercial de Paris. Une broch. in-8° de 24 pages. Revue économique internationale, Bruxelles, 1909.

Congrès colonial français de 1908. Un fort vol. in-8° de 632 pages. Secrétariat général des Congrès coloniaux français, Paris, 1909.

LES REVUES

I. REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*avril* 1909). M. Delafosse : Les états d'âme d'un colonial. — Le Chemin de fer d'Ethiopie. — Tableaux mauritaniens. — Paul Guebhard : Le Fouta-dialon et les almamys (fin).

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*avril* 1909). — Une interpellation sur l'Indo-Chine. — C. M. : L'entrée de M. Sinha au conseil du vice-roi de l'Inde.

La Ligue maritime (*avril* 1909). Clerc Rampal : Le musée de marine. — Marcel Hérubel : La pêche française à la fin de 1908.

Revue pour les Français (25 *avril* 1909). J. Harmand : Les conditions et les nécessités de la politique coloniale française.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino dell'Emigrazione (n° 2). Dott. Alfonso Lomonaco : Canale di Panama e il lavoro italiano.

L'Italia all' Estero (20 *aprile* 1909). Jack La Bolina : La marina d'Italia e quella d'Austria-Ungheria.

La Rassegna nazionale (16 *aprile* 1909). Tor Guest : Divagazioni d'un Italiano in Inghilterra.

Rivista italiana di Sociologia (*genn.-febb.* 1909). G. Mondaini : Sull'emigrazione italiana transatlantica.

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA CRISE TURQUE

APPARENCES ET RÉALITÉS

Il est trop tôt pour tirer les conclusions des événements d'Orient, pour en dégager les conséquences et pour en prévoir les suites. Mais l'heure est venue de les considérer dans leur milieu véritable, et non plus à travers le prisme des formules qui trop longtemps en ont caché la réalité à l'opinion européenne. Rarement, en effet, événements plus graves ont été plus mal jugés. Rarement le prestige des mots a plus sensiblement déformé la vérité des choses.

I

Il y aura un an dans quelques semaines que la crise turque a commencé. Elle a commencé dans des conditions exactement pareilles à celles qui avaient vu, en 1875, l'éclosion du mouvement libéral. — sous la menace de l'étranger. En 1875, le trésor était vide. L'intervention des puissances se faisait chaque jour plus indiscrète. La Russie et l'Angleterre se disputaient ouvertement l'héritage de l'homme malade. En 1908, situation identique, à cela près qu'un plus grand nombre de puissances étaient intéressées au jeu. L'Autriche, par le chemin de fer de Mitrovitza, avait révélé des desseins d'avenir. La Russie y avait aussitôt répondu par l'élargissement du programme des réformes macédoniennes. La mission d'Hilmi pacha, inspecteur général de ces réformes au nom du Sultan, était à la veille de devenir une pure fantasmagorie. L'intrusion européenne, individuelle ou collective, suspendait sur la tête du Padischah la menace d'un démembrement nouveau. La Crète, peu à peu, resserrait

les liens qui déjà l'unissaient en fait à la Grèce. L'autonomie guettait la Macédoine. La Bulgarie ne supportait plus le frein de la vassalité. C'est cet ensemble de circonstances qu'il faut rappeler si l'on veut comprendre le « libéralisme » du Comité Union et Progrès. De même que Midhat et ses amis — comme Abdul Medjid lui-même — avaient vu dans la « réforme » un instrument de défense nationale, de même pour Niazi bey, Enver bey et les officiers jeunes-turcs, la liberté était d'abord un moyen de sauvegarder l'intégrité de l'Empire. C'est contre la diminution de la Turquie par les abus du despotisme qu'était dirigé leur effort. La Constitution, pour eux, n'était que le bouclier de la nation contre l'envahissement de l'étranger.

Aussi bien, un mouvement purement constitutionnel serait inconcevable en Turquie. L'histoire n'abdique pas ses droits. Et la race turque immobilisée sent encore passer en elle le souffle des conquêtes de jadis. Le Turc est un soldat, et l'Etat turc est une armée. La guerre a pu cesser. L'esprit guerrier a survécu, et transposé dans la paix, il s'appelle l'intolérance. Pour les Turcs, l'intolérance — mitigée par le dédain — est un devoir et une nécessité. Ils ne connaissent d'autre loi que celle de la force. Ils ne voient dans le khalife que le chef né des croyants et des conquérants. Et ce chef, à leurs yeux, doit rester le maître en armes des populations soumises. Tradition religieuse ou sociale? Instinct de conservation? Quoi qu'il en soit, il y aura toujours, au fond de l'âme ottomane, une sourde répugnance à l'égard des institutions parlementaires, qui apparaissent comme un moyen de revanche pour les vaincus de la veille. Il n'est pas de Constitution sans égalité. Et l'égalité n'est pas une notion que la masse turque puisse admettre. La Turquie de 1909 n'a rien de commun avec la France de 1789. Elle n'a point été pénétrée d'une philosophie prête à se traduire en actes. Elle n'a pas eu ses encyclopédistes, éducateurs d'une nation consciente, tendue vers le progrès. Elle est indifférente aux principes humanitaires qui sont la devise, au moins théorique, des révolutions occidentales.

Et par là s'accuse un des traits de cette étrange révolution. Les grandes crises qui changent les institutions des peuples sont d'ordinaire des crises nationales. Que ce soit les Etats-Unis secouant la domination anglaise, la France brisant la monarchie, l'Italie chassant l'Autrichien, vous êtes en présence d'une équation à deux termes : un peuple qui attaque un pouvoir, qui se défend. En Turquie, rien de tel. C'est une révolution sans révolutionnaires. Du premier au dernier jour, le peuple est resté spectateur impassible. Il n'a pris activement parti ni pour, ni

contre la Constitution. Il n'a pas paru penser, à aucun moment, que ses destinées fussent en cause. Il a assisté au changement de règne aussi bien qu'au changement de régime, comme s'il se fût agi de *res inter alios actæ*. Il ne demandait pas de changement. Il ne s'est pas révolté contre ce changement. La seule marque de vitalité qu'il ait donnée a été purement traditionnelle : je veux parler des massacres de chrétiens. Dans le dernier mois, si riche en événements, le peuple turc n'a eu qu'un élan spontané : tuer des Arméniens ou des missionnaires. C'est sa façon de comprendre la liberté, de respecter l'égalité, de pratiquer la fraternité.

Néanmoins, la Constitution est promulguée. Et puisqu'elle existe, c'est que le libéralisme turc existe lui aussi. Mais ce libéralisme est un état-major sans soldats. Il compte dans son sein des hommes fort estimables, qu'il n'entre pas dans ma pensée d'attaquer ni de critiquer, mais dont l'incapacité politique s'est affirmée avec éclat. Ces théoriciens longtemps exilés ont foi dans la vertu des mots, et sont les derniers Européens qui ne doutent point du parlementarisme. Ils ont pris le pouvoir en juillet 1908, avec une facilité qu'explique la lâcheté d'Abdul Hamid, mais qui fut pour leurs illusions un déplorable encouragement. Ils n'ont pas été insensibles aux joies de l'autorité. Ils ont manifesté par un arbitraire maladroit la confiance qu'ils avaient dans leurs convictions. Quand en avril, un coup de réaction mal préparé a éclaté à Constantinople, ils n'ont su ni le prévoir, ni le prévenir, ni le réprimer. Ils ont été surpris et désemparés. La fuite a été leur seule ressource. Ils avaient passé dix mois à prononcer des discours positivistes et anticléricaux. Ils n'ont pas couru le risque de mourir pour 25 francs. Et la tempête calmée, on les a retrouvés dans les fourgons de l'armée victorieuse. Ce personnel, timide aux heures de crise et encombrant aux heures de succès, n'a aucune des qualités que son rôle exigerait. Ce n'est pas sur lui qu'il faut compter pour régénérer la Turquie. Aussi bien n'a-t-il tenu depuis un an qu'une place très secondaire dans la réalité des événements.

La révolution, nationale et patriotique dans son principe, a été militaire dans son instrument. Les janissaires en ont fait autrefois d'analogues; mais ils n'avaient pas de canons Krupp. Non point qu'il faille suspecter la sincérité des officiers qui ont mené le mouvement. Ils croient assurément que l'ordre constitutionnel vaut mieux pour la sécurité de la Turquie que le régime hamidien. Ils croient que les abus du despotisme ont toujours ouvert la porte aux interventions extérieures. Ils

croient qu'une Turquie pacifiée par la loi défendra mieux son intégrité qu'une Turquie courbée sous un sceptre sanglant. Ils croient que, même à égalité d'anarchie, le respect humain de l'Europe ménagera plus une anarchie parlementaire qu'une anarchie autocratique. Et cette conviction est parfaitement justifiée. Mais leur idéal n'a rien de philosophique : il se meut dans les cadres de l'Empire et de la patrie traditionnelle. Ils veulent une Turquie forte plus ardemment qu'une Turquie libre. Ils sont des praticiens plutôt que des doctrinaires. Au lendemain de leur première victoire, ils ont cru convenable de faire confiance aux hommes qui arrivaient d'Occident porteurs de la doctrine. Après l'épreuve d'avril dernier, ils ont compris qu'on n'apprend pas en exil, dans le loisir même studieux des brasseries, l'art de gouverner les hommes. Et ils ont appelé aux affaires Hilmi pacha et Ferid pacha.

Les noms de ces deux hommes sont significatifs. Tous deux sont des fonctionnaires de l'ancien régime, qui ont su sauvegarder leur honneur tout en le servant, mais qui, ni de près ni de loin, n'appartiennent au personnel nouveau. Hilmi a fait sa carrière comme gouverneur de province et son dernier poste en Macédoine l'a mis en relations avec l'Europe. Il y représentait, contre l'intervention des consuls, agents civils et délégués financiers, l'autorité du Sultan. Il était le vivant rempart de l'intégrité ottomane. Cette activité défensive l'a, plus encore sans doute que ses qualités administratives qui d'ailleurs sont réelles, désigné à la confiance des généraux vainqueurs. Quant à Ferid, il a, pendant de longues années, été grand vizir. Et nul plus que lui n'a excellé à louvoyer entre les puissances au mieux des intérêts turcs. Il a été un diplomate nationaliste, comme Hilmi était un gouverneur nationaliste. L'un est aujourd'hui grand vizir, l'autre ministre de l'Intérieur. Ce qu'on attend d'eux, c'est d'abord qu'ils appliquent au rétablissement de l'ordre l'expérience qu'ils ont des rouages gouvernementaux ; c'est ensuite qu'ils tendent tous les ressorts du régime nouveau vers une sauvegarde plus active des intérêts turcs, vers une politique de patriotisme vigilant, d'intégrité territoriale, de développement militaire. C'est aux personnalités de la veille qu'on s'adresse, en un mot, pour préparer la politique de l'avenir.

Cette révolution, ainsi caractérisée à grands traits, est sensiblement différente de l'Eden démocratique qu'aime à se représenter la phraséologie libérale. Elle n'est ni civile, ni laïque, ni radicale. Elle est militaire, religieuse et opportuniste. Elle a failli sombrer le mois passé par les soins des théoriciens.

Les gens d'action l'ont reprise enmains, la gouvernant dans une forme autoritaire et d'abord traditionaliste. Quels lendemains prépare-t-elle à la Turquie et à l'Europe ?

II

En Turquie, l'œuvre à accomplir est énorme si l'on veut que la Constitution passe du royaume des mots dans celui des faits.

La première question à régler est la question de l'égalité, question religieuse et politique tout ensemble. La Constitution, rédigée suivant les meilleures formules, affirme que les races sont égales, et elle en déduit comme première conséquence la généralisation du service militaire. Or, on peut se demander, en présence des événements d'Anatolie, si la mise en vigueur de cette réforme ne provoquerait pas un soulèvement formidable. Le privilège d'être seul à porter les armes est précieux à l'orgueil du Turc. Mais il voit aussi dans ce privilège la meilleure garantie de sa sécurité. Le *raïa* doit être désarmé. D'abord, il est plus facile à massacrer. Ensuite, sa situation dans la hiérarchie sociale est immédiatement définie. Les constitutionnels ont failli apprendre à leurs dépens ce qu'il en coûte dans la Turquie libérée d'être accusé par la rumeur publique de « boire du vin » et de « parler avec des femmes ». S'ils prétendaient confier à des chrétiens et à des juifs le soin de défendre, solidairement avec les musulmans, l'étendard du prophète, combien plus aisément encore ils seraient suspectés de violer le *Cheri* et de manquer à la loi sacrée ! Par contre, les chrétiens, qui ont soutenu la révolution avec le légitime espoir d'en recueillir un bénéfice personnel, n'ont pas tardé à trouver que les actes ne suivaient pas d'assez près les promesses. C'est ce mécontentement qui explique l'adhésion à l'Union libérale des députés arméniens et grecs, leur désaffection à l'égard du comité Union et Progrès, coupable à leurs yeux de parti pris musulman. Comment le gouvernement conciliera-t-il cette double et contradictoire exigence ? Comment appliquera-t-il les principes de la Constitution sans heurter le sentiment national ? Comment respectera-t-il ce sentiment sans violer la Constitution ?

La seconde question, qui n'est pas moins troublante, est la question de l'intégrité. Depuis que la liberté a triomphé, en juillet 1908, l'Empire ottoman a perdu la souveraineté, très amoindrie il est vrai, qui lui appartenait encore sur la Bosnie, l'Herzégovine, la Roumélie orientale et la Bulgarie. En d'autres termes, les divers appétits, qui guettaient depuis longtemps la

succession turque, ont osé contre la Turquie constitutionnelle ce qu'ils n'avaient pas osé jusqu'ici contre la Turquie autocratique. On peut soutenir, il est vrai, que, même si l'autorité d'Abdul Hamid fût restée intacte, les mêmes événements se seraient produits : mais, d'une part, on ne peut pas le prouver, et, d'autre part, ce n'est pas vraisemblable. C'est la menace d'élections annoncées par la Jeune-Turquie en Bosnie et en Herzégovine qui a déterminé le baron d'Ehrenthal à marcher. C'est l'appel fait au choix libre du peuple turc qui a fourni à la Bulgarie l'occasion de s'affranchir définitivement. Pour la masse, illettrée et demi-consciente, le contraste est saisissant entre les faciles succès réservés naguère, aux dépens de la Grèce, aux armes du Padischah, et l'humiliation infligée sans coup férir à la Turquie rénovée. De ce fait, le régime actuel est grevé d'une lourde défaveur. Il apparaît, à son début, comme un régime d'abdication, d'amoindrissement et de démembrement.

La troisième question est la question de la souveraineté. Rechad Effendi a été proclamé sous le nom de Mehmed V, suivant l'usage séculaire. Il a ceint le sabre d'Osman et rempli tous les rites consacrés. Mais chacun sent que ce « vieux débutant » ne tient dans sa main débile qu'une ombre de pouvoir. Le fetva du Cheikh ul Islam, qui l'a tiré de sa demi-prison, n'a pas fait de lui un conducteur de peuple. Il a l'apparence de la puissance. Mais tout le monde sait que la réalité est ailleurs, — sans cependant discerner nettement où elle est. Le Parlement légifère. Mais jamais un Turc n'admettra qu'une assemblée détienne l'autorité, à la fois politique et religieuse, qui est l'attribut essentiel de la souveraineté. Et jamais non plus il n'admettra qu'un sultan, qui, comme khalife, est le successeur du Prophète, soit réduit à l'impuissance par une collectivité élue. Quels que fussent les criminels abus qu'il incarnât, Abdul Hamid était, pour la majorité de ses sujets, un grand sultan. On sentait en lui la volonté de gouverner pour l'Islam, avec un mépris complet de tout ce qui n'était point l'intérêt de l'Islam. Son remplacement par un souverain, mineur à soixante ans passés, instrument docile de volontés extérieures, risque de provoquer un mécontentement profond. D'où, pour toute tentative de réaction, une chance sérieuse, pour les menées intérieures ou extérieures qui prépareraient cette tentative, un terrain favorable. La Turquie d'aujourd'hui n'a plus de sultan. Et les Turcs veulent un sultan.

Autre difficulté encore : la séparation des pouvoirs. Depuis le mois de juillet dernier, la Turquie a été gouvernée par des

forces occultes. Quand la Constitution a été proclamée et le cabinet formé conformément à ses principes, ce n'est ni le grand vizir ni les ministres qui ont été les réels détenteurs de l'autorité exécutive. Derrière eux, au-dessus d'eux, le Comité siégeait, nommant et révoquant ministres et fonctionnaires, tenant les fils de toutes les affaires, les réglant trop souvent avec une rare inexpérience et un indiscutable arbitraire, mécontentant les uns en favorisant les autres, échappant aux responsabilités par l'anonymat, déplaçant le centre de gravité du gouvernement, et faussant toute la machine. Lors de la crise d'avril, on a deviné, sans les apercevoir nettement, les dessous réactionnaires du coup de force militaire. Puis, quand l'armée de Macédoine, rapidement concentrée, est arrivée sous les murs de la capitale et en a franchi les portes, c'est le commandant en chef Mahmoud Chefket pacha qui est devenu le seul maître de la situation. Il faut rendre cette justice à Chefket pacha qu'il n'a pas cherché à se pousser en avant ; qu'il s'est, au contraire, volontairement effacé ; qu'il a mis avec affectation son épée constitutionnelle au service du Parlement. Mais l'état de siège a confirmé le droit qu'il tenait de la force. C'est lui qui a reçu le sultan Mehmed au seuil du Seraskiérat. C'est lui qui a présidé aux débuts du nouveau règne. Et la présence à ses côtés d'Ahmed Riza n'a fait que souligner ce qu'avait d'artificiel la suprématie du pouvoir civil. Aujourd'hui encore, les généraux gouvernent tandis que le Parlement règne. Et c'est avec eux que les ministres traitent la totalité des affaires. Comment ce régime anormal pourra-t-il se maintenir? Ou comment évoluera-t-il pour remettre finalement chacun à son rang et chaque chose à sa place?

Le problème administratif n'est pas moins délicat. L'ordre a été maintenu à Constantinople malgré la bataille engagée dans les rues. Les dispositions excellentes prises par l'armée victorieuse, d'une part, d'autre part l'indifférente apathie de la population expliquent cet heureux résultat. Mais, dans tout le reste de l'Empire, l'agitation est profonde. La crise de fanatisme, qui, à Adana et à Mersine, a abouti aux massacres que l'on sait n'est pas apaisée. Et ce n'est que par une répression prompte et vigoureuse, dont se préoccupe d'ailleurs Ferid pacha, qu'on réussira à en triompher. Quand ce premier progrès sera réalisé, il restera à en assurer la durée. Et pour cela, c'est tout le système politique et fiscal qu'il faudra transformer ; c'est tout un personnel qu'il faudra créer. Sans méconnaître la valeur des réformes accomplies, tant en Asie Mineure qu'en Macédoine, sous l'influence des grandes puissances, force est

d'avouer que ces réformes ont abouti surtout à une amélioration de surface. Il est très difficile de triompher, en Turquie, de la routine accumulée. Notre compatriote, M. Laurent, premier président de notre Cour des comptes, l'a surabondamment constaté au cours de sa mission financière à Constantinople. Et quiconque a vécu en Orient sait de quels efforts il y faut acheter, dans l'ordre du progrès, les succès les moins durables. Hilmi pacha et Ferid pacha sont, sans nul doute, mieux qualifiés que personne pour concilier avec les exigences de la prudence les nécessités du changement. Mais pour aboutir ils ont besoin de temps et de liberté. Or, de quel champ disposent-ils entre un souverain annihilé, un Parlement falot et une armée omnipotente ?

Tels étant les risques, quelles sont les chances? La première appartient à la catégorie des impondérables : c'est l'impression de soulagement qu'a provoquée en Turquie, non pas seulement chez les chrétiens, mais aussi chez les musulmans, la fin du régime hamidien. La politique d'Abdul Hamid eût été populaire jusque dans ses excès, si elle eût été moins dominée par la peur. Mais l'épouvante chronique dans laquelle vivait le Sultan ne savait plus choisir. Et c'est sur le pays tout entier qu'elle faisait régner un système de police et de délation qui pesait sur les consciences et blessait les caractères. La disparition de l'espionnage, la possibilité de se réunir, de parler, de penser, est apparue aux Turcs comme un inappréciable bénéfice. Ils savent gré à la révolution d'avoir accru leur bien-être moral et leur sécurité matérielle. Ils lui savent gré d'avoir exécuté les sbires que chacun auparavant pouvait redouter à son foyer. Ils lui savent gré de les avoir affranchis d'un cauchemar de tous les instants.

La détente qui résulte de cette libération est un gage de bonne volonté qu'on peut faire fructifier si l'on veut. Le gouvernement actuel gagnera plus en rassurant qu'en menaçant. Et s'il sait être persuasif, l'opinion publique s'habituera peut-être à penser que la tolérance réciproque est le commencement de la sagesse, que l'inégalité engendre la suspicion et la suspicion l'espionnage. La Jeune-Turquie porte en elle une force morale qu'il lui appartient de développer. C'est son intérêt autant que son devoir de chercher à devenir le régime de la confiance.

Ce régime dispose d'ailleurs de la force qui permet la modération. Et cette force réside dans l'armée. L'éloge de l'armée turque n'est plus à faire. Elle a multiplié, ne fût-ce que dans le dernier siècle, les preuves de son héroïsme. Et ses qualités

traditionnelles ont été, depuis vingt ans, décuplées par une éducation scientifique. Il n'est pas une armée d'Europe qui ne s'honorerait à juste titre de l'admirable discipline observée par les troupes qui ont pris l'autre jour Constantinople. Et cette discipline elle-même témoigne de la valeur morale et intellectuelle des officiers qui ont su l'imposer à leurs troupes. Ces officiers sont les véritables auteurs de la révolution. Tout ce qu'ils ont entrepris a réussi. Et les échecs n'ont commencé que lorsque les soldats se sont effacés devant les politiciens. Même en tenant compte du légitime désir que les chefs de l'armée pouvaient avoir de défendre leur situation contre les ruineux caprices du despotisme, il est hors de doute que leurs initiatives se sont inspirées d'un mobile élevé moins politique que patriotique, moins libéral que national, et qu'ils ont voulu le bien de leur pays. Le même désir leur rendra facile une collaboration loyale avec le gouvernement pour le rétablissement de l'ordre matériel et moral. En dehors de cette collaboration, il n'est point de salut pour la Turquie.

En dire plus serait prophétiser. Et il n'est point de jeu plus vain que la prophétie politique. Qu'il suffise actuellement de préciser les éléments qui se trouvent face à face en Turquie et de placer ensuite, pour conclure, l'empire ottoman dans le milieu européen, en présence duquel il poursuit l'œuvre laborieuse de sa régénération.

III

L'Europe a observé, à l'égard des événements dont l'Empire ottoman vient d'être le théâtre, une réserve égale à l'intérêt qu'elle y prenait, et faite de calcul plus que de détachement. Il suffit, pour comprendre cette attitude, de se souvenir de ce qu'était la situation dans l'été de 1908.

L'année 1908 a vu la fin de la formule diplomatique qui, pendant les dix années précédentes, avait présidé aux affaires orientales, c'est à savoir l'entente austro-russe. Cette entente, négociée en 1897 et renouvelée en 1903, enregistrait en faveur du *statu quo* l'accord des cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Mais l'identité des engagements n'impliquait ni celle des vues, ni celle des moyens. La Russie, dès 1897, était tournée vers l'Asie et s'orientait vers la politique aventureuse qui devait la mener, huit ans plus tard, à Moukden et à Tsouchima. L'Autriche, au contraire, maîtresse de toutes ses ressources, libérée par l'alliance allemande de toute préoccupation à l'Ouest et au

Sud, concentrait sur les Balkans son attention la plus vigilante. Déterminée par cette différence initiale, la politique austro-russe fut moins favorable à la Russie qu'à l'Autriche. Et, à la fin de 1907, l'influence autrichienne l'emportait de beaucoup à Constantinople sur l'influence russe. Depuis peu arrivé aux affaires et désireux d'y briller, le baron d'Ehrenthal inaugura, en 1908, une diplomatie d'action en annonçant qu'il avait obtenu de la Turquie son adhésion à la construction du chemin de fer du Sandjak. M. Isvolski, surpris par ce coup droit, résolut d'y répondre par une initiative d'un autre ordre, et d'accord avec l'Angleterre, il élabora un programme de réformes macédoniennes, dont le double caractère était, d'une part, de replacer sur le même pied tous les signataires du traité de Berlin, sans maintenir à l'Autriche et à la Russie le privilège d'exécution dont elles avaient bénéficié dans les années précédentes ; d'autre part, de marquer un progrès nouveau de l'intervention européenne dans les affaires intérieures de l'Empire ottoman.

Ces incidents, qui hâtèrent les initiatives des Jeunes-Turcs par l'inquiétude patriotique qu'ils leur inspirèrent, coupaient, à la veille de la révolution, l'Europe en deux camps. D'un côté l'Autriche et l'Allemagne; de l'autre la Russie, l'Angleterre et la France. Les coups de théâtre successifs qui se produisirent à l'automne — annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine par l'Autriche, proclamation de l'indépendance bulgare, — et le long conflit diplomatique qui s'ensuivit (octobre 1908-avril 1909) accentuèrent l'hostilité des deux combinaisons. Et c'est, par suite, devant une Europe divisée, encore secouée d'une lutte fiévreuse, que s'ouvrit la dernière crise turque, — coup de force du 13 avril, prise de Constantinople et déposition d'Abdul Hamid. Après six mois d'efforts diplomatiques, les puissances aspiraient au calme. Et cette aspiration fixa leur attitude. Avec une unanimité spontanée, elles déclarèrent que ce qui se passait en Turquie ne les regardait point; qu'elles n'entendaient pas intervenir entre le Sultan et ses sujets, entre l'armée de Macédoine et la garnison de la capitale. Elles se bornèrent à s'assurer que de suffisantes mesures de précaution sauvegarderaient leurs ambassades. Elles envoyèrent des croiseurs sur les côtes d'Asie Mineure pour protéger la population chrétienne contre des massacres déjà plus qu'à demi consommés. Et dans l'incertitude où elles étaient sur les bénéfices éventuels d'une intervention dont elles apercevaient les risques certains, elles élevèrent leur abstention opportuniste à la hauteur d'un désintéressement de principe.

A juger d'après les apparences, il semble qu'aucune puissance ne doive, plus que l'Allemagne, regretter les derniers événements et la disparition d'Abdul Hamid. Depuis vingt ans, l'intimité était étroite entre les gouvernements de Berlin et de Constantinople. En échange d'une protection politique qui souvent lui fut précieuse, le Sultan accordait à l'Allemagne des avantages économiques qui valaient à celle-ci, dans la concurrence internationale, une notable avance. Beaucoup pensaient même que, en cas de guerre européenne, l'armée turque eût apporté l'appoint de sa force aux armées de la Triple Alliance. Et cette supposition n'avait rien d'invraisemblable. La crise survenue, l'Allemagne, par l'organe de sa presse, l'a acceptée cependant avec une égalité d'âme qui a surpris les observateurs superficiels. Elle a professé pour le régime nouveau les mêmes sentiments que pour l'ancien, et déclaré que l'avènement de la liberté en Turquie comblait ses vœux les plus chers. C'est qu'en réalité, grâce à l'habileté de sa diplomatie, l'Allemagne n'a pas perdu grand'chose. Son ambassadeur à Constantinople, le baron de Marschall, est le seul des représentants des grandes puissances qui fasse activement son métier et qui ne laisse passer aucune occasion de servir les intérêts de son pays. Or, dans la révolution, il trouvait à sa portée un moyen d'action qu'il n'a pas manqué d'utiliser. Cette révolution était une révolution militaire. Et l'armée turque est l'élève de l'armée allemande. C'est d'Allemagne que viennent les instructeurs, les règlements, le matériel. Il a donc suffi à M. de Marschall de réchauffer cette intimité pour s'assurer une influence qui ne tardera pas sans doute à se manifester. Ce n'est pas en vain que, le jour de son arrivée à Constantinople, Mahmoud Chefket pacha a rappelé ce que l'armée ottomane doit aux leçons du grand état-major allemand. Ce n'est pas en vain que la presse berlinoise a vanté la concentration, d'ailleurs remarquable, des troupes de Macédoine autour de la capitale et montré que cette manœuvre avait été exécutée « à l'allemande ». Ferid pacha, d'autre part, a pris dans son grand vizirat l'habitude de collaborer avec l'ambassade d'Allemagne. Et nul doute qu'on ne mette tout en jeu pour lui rendre de nouveau sensibles les avantages de cette collaboration. La situation de l'Allemagne, loin d'être compromise par la révolution, paraît donc devoir être fortifiée par elle. Le succès remporté par la Wilhelmstrasse dans le récent conflit austro-russe a du reste notablement accru, à Constantinople comme ailleurs, le prestige de la diplomatie impériale.

L'Autriche, bénéficiaire de ce succès dans l'Europe centrale,

en profitera également sur le Bosphore. Elle en profitera d'autant plus que le baron d'Æhrenthal, par un défaut de souplesse et de largeur, s'est exposé l'automne dernier à compromettre gravement les relations de la monarchie dualiste avec l'Empire ottoman. L'annexion de la Bosnie-Herzégovine, aujourd'hui acceptée par la Porte, l'eût été plus promptement si l'Autriche s'était montrée plus généreuse quant aux compensations financières. Mais les erreurs de tactique commises par M. Isvolski persuadèrent le baron d'Æhrenthal que les sacrifices pécuniaires qu'il avait d'abord envisagés seraient inutiles et de là vint l'intransigeance par laquelle il provoqua le boycottage en Turquie des marchandises austro-hongroises. Ce boycottage, qui a coûté cher au commerce de la monarchie, aurait pu coûter plus cher encore à sa politique et grouper contre elle, avec les Slaves du Sud, Serbes et Monténégrins, la Turquie tout entière. L'adresse de l'Allemagne, la prudence de la diplomatie autrichienne depuis la conclusion de son accord avec la Porte, ont conjuré ce risque. Toutefois l'Autriche, occupée à digérer sa récente prise et à prévenir les difficultés intérieures dont l'annexion peut devenir pour elle l'origine, observe à Constantinople une politique expectante, évite de se compromettre, et s'attache à faire oublier par la discrétion de son attitude l'importance de ses profits.

L'Italie n'occupe pas actuellement une position de premier rang, et c'est presque pour mémoire qu'il convient de la mentionner. Non pas qu'elle n'ait espéré de la crise turque et du conflit austro-serbe un bénéfice grand ou petit. Mais M. Tittoni a porté, dans les négociations auxquelles il a pris part, une telle indécision et une si singulière crédulité que sa politique a fini par être proprement celle de « la proie pour l'ombre ». Il a inquiété les Turcs par les discours qu'il a tenus à l'automne, discours qui laissaient entendre qu'informé des premiers des projets de l'Autriche, il avait su ménager à l'Italie d'avantageuses compensations. On n'a pas tardé à se rassurer à Constantinople en constatant que les compensations annoncées n'existaient que dans l'imagination du ministre des Affaires étrangères d'Italie. Mais cette sécurité n'a pas été sans s'accompagner de quelque ironie. Et la situation diplomatique de l'Italie s'en est trouvée diminuée. L'Albanie et Tripoli sont d'ailleurs entre elle et la Porte deux principes de discorde possible. La démonstration navale de 1907 a laissé aux Turcs de mauvais souvenirs. Et la politique italienne ne peut pas prétendre, pour le moment du moins, à un rôle décisif à Constantinople.

Ce rôle, l'Angleterre n'a rien négligé pour se l'assurer. Elle

a cru que la fin du régime hamidien marquerait la fin de l'influence allemande. Et elle a, dès le premier jour, témoigné aux Jeunes-Turcs une faveur élogieuse qui n'a pas été pour eux sans péril. Bien qu'il soit difficile de prévoir le lendemain, il ne semble pas que le succès ait été à la hauteur de l'effort. Sans doute l'Angleterre bénéficiera toujours de l'autorité qui s'attache à sa puissance navale. Cette puissance, en une heure de crise, pourrait faire d'elle l'arbitre de Constantinople. Cela suffit pour que sa parole soit toujours écoutée. Mais si les politiciens jeunes-turcs, sensibles à son approbation, étaient disposés à lui faire large place dans les entreprises à créer, l'armée, maîtresse aujourd'hui de la situation, est à son égard plus réservée. Si l'on considère, par exemple, l'affaire financière que sir Ernest Cassel est allé, il y a trois mois, fonder à Constantinople d'accord avec quelques membres du comité Union et Progrès, on constate qu'elle ne répond pas dans son état actuel aux espérances initiales. Il s'est produit une diminution non pas certes du crédit de l'Angleterre, mais de l'engouement dont elle était l'objet. Est-ce le fait des circonstances ? ou celui simplement d'une certaine mollesse de sa diplomatie ? Sans en exagérer l'importance, on ne saurait méconnaître ce recul que les événements peuvent d'ailleurs effacer.

Le gouvernement russe a fait ce qui dépendait de lui pour gagner du terrain et inspirer des sympathies. Mais il a joué la partie dans de médiocres conditions. Il a d'abord commis la faute — qu'il n'a pas été seul à commettre — de laisser le soin de ses intérêts à un vieillard distingué, mais fatigué, qui n'avait plus assez d'entrain pour être, en face du baron de Marschall, à égalité dans la lutte. D'autre part, il a vu dans la crise orientale une occasion de reprendre plus activement que par le passé son rôle de protecteur des chrétiens des Balkans. Et ce rôle, avec quelque habileté qu'il soit tenu, ne peut pas ne pas inquiéter les Turcs. Dans la négociation turco-bulgare, la Russie s'est interposée dans l'intérêt de l'entente, mais avec un visible souci de sauvegarder surtout la dignité et le bien de la Bulgarie. Enfin, au début d'octobre, alors que l'Europe était sous le coup de la surprise provoquée par l'initiative autrichienne, M. Isvolski a songé à introduire dans le programme de la conférence, dont il demandait la réunion, des questions — celle notamment de l'ouverture des Détroits — dont on s'est alarmé à Constantinople. Il est résulté de tout cela quelque froideur entre la Porte et l'ambassade de Russie, ou plus exactement encore, un peu de gêne, qu'une diplomatie souple dissiperait, mais qui s'ag-

gravera si l'on n'y prend garde. C'est surtout affaire de tact, de vigilance, d'ingéniosité, toutes qualités qui ne sont pas, à l'heure où nous sommes, particulièrement répandues dans la représentation de la triple entente auprès du gouvernement ottoman.

La France, en raison de son désintéressement notoire et de ses institutions républicaines, aurait pu prétendre à une situation morale privilégiée, d'où fussent sortis ultérieurement des avantages matériels. Il n'est malheureusement pas douteux que cette situation lui a échappé. Notre ambassadeur, M. Constans, dont les talents politiques sont hors de cause, n'est pas auprès du régime nouveau *persona grata*. L'absence de contact direct entre lui et les Jeunes-Turcs, comme aussi le peu d'agrément réciproque qui s'attachait à ce contact lorsque les circonstances le rendaient nécessaire, ont incliné l'ambassadeur de France à une politique de « laisser faire » qui n'a pas grandi notre prestige. Le bruit s'est répandu que le gouvernement français n'était pas d'accord avec M. Constans. Et comme cette rumeur persistante demeurait sans sanction, l'autorité de l'ambassadeur et celle du gouvernement s'en sont trouvées amoindries du même coup [1]; si l'on joint à cela que la longue maladie du commandant Berger, délégué français à la Dette ottomane, a laissé pendant des mois nos intérêts en souffrance; qu'après sa mort on a tardé longtemps à lui donner un successeur définitif et qu'on a finalement choisi, pour le remplacer, un diplomate que sa carrière antérieure, pour brillante qu'elle eût été, ne préparait pas spécialement à ce poste purement financier, on comprendra que notre situation à Constantinople ne soit pas ce qu'elle aurait dû être. Est-il trop tard pour la rétablir? Non, sans doute. Mais il n'y a pas de temps à perdre.

Le gouvernement turc obéit, au surplus, à un intérêt manifeste en évitant de se lier à aucune puissance et en gardant sa liberté. Il n'est pas encore assez maître des événements, il a trop besoin de tous et de chacun pour aliéner son indépendance et courir les risques d'une option. Hilmi pacha et Ferid pacha, qui ont passé la plus grande partie de leur carrière à louvoyer, l'un à Salonique, l'autre à Constantinople, entre les représentants des puissances, savent mieux que personne comment il convient de maintenir l'équilibre et de neutraliser les convoitises. Il n'est pas douteux que l'Allemagne, par suite plus encore des circonstances personnelles que des circonstances politiques, a l'avantage. Mais ce serait une erreur d'en déduire que la diplomatie

[1] Ces lignes étaient imprimées, lorsqu'on a appris que M. Constans donnait sa démission. — A. T.

turque sera, dans les mois qui viennent, inféodée à l'Allemagne. Ce sera une diplomatie opportuniste prenant son bien où elle le trouvera, s'appliquant à s'appuyer sur le plus offrant et sur le moins exigeant, — une politique, en un mot, très voisine de celle qu'Abdul Hamid se plaisait à pratiquer.

***

Donc, dans les relations extérieures peu de changements; au dedans, une façade libérale masquant, comme aux époques précédentes de l'histoire ottomane, un mouvement national : tels sont les caractères actuels de la révolution turque. A considérer les grandes lignes, la difficulté de gouverner est plutôt accrue que diminuée. Car il y a contradiction profonde entre les traditions et les institutions, entre les sentiments et les lois. En revanche, une armée forte et disciplinée aux mains d'un gouvernement prudent, capable de compter sur elle tout en comptant avec elle, introduit dans la politique turque un élément nouveau, puissant pour le bien comme pour le mal. Au total, une gageure faite pour déconcerter les joueurs timorés, mais qui peut réussir peut-être aux audacieux.

André Tardieu.

L'ANGLETERRE EN AFRIQUE[1]

LE SUD-AFRICAIN

Colonie du Cap de Bonne-Espérance (Cape Colony).

Gouvernement et administration. — Pendant de longues années après la conquête, c'est-à-dire de 1806 à 1850, la colonie du Cap fut administrée par un gouverneur, assisté d'un Conseil exécutif, composé de fonctionnaires, en conformité des instructions contenues dans les lettres patentes de S. M. le Roi d'Angleterre. Mais dès que la paix eut été assurée, dès que le nombre des habitants se fut accru, le gouvernement britannique concéda à la colonie une Constitution nouvelle. Par lettres patentes délivrées en 1850 à sir Henry Smith, le souverain de la Grande-Bretagne décidait la création d'un régime parlementaire comprenant : le gouverneur, un Conseil législatif et une Chambre des députés. Deux ans plus tard, une ordonnance royale formulait les règles à suivre pour la formation du gouvernement futur, lequel recevait, après discussion, sa forme définitive par l'ordre royal du 11 mars 1853. En somme, au lieu de dépendre directement de la couronne, la colonie du Cap allait posséder désormais un régime représentatif, dans lequel, toutefois, le Conseil exécutif n'aurait aucune responsabilité vis-à-vis de l'Assemblée élue.

Cette Constitution provisoire, passage en quelque sorte obligatoire, pour un peuple en formation, de la dépendance restrictive à l'autonomie absolue, est revisée en 1872. Désormais la colonie du Cap sera dotée d'un gouvernement responsable, d'un *self-government*. Le pouvoir exécutif est attribué au gouverneur, et au Conseil exécutif composé de certains fonctionnaires nommés par la Couronne. Le pouvoir législatif est exercé par un conseil législatif, formé de vint-six membres élus pour sept ans, et par une Chambre de députés de cent sept membres élus sous certaines conditions, dans les districts et principales villes de la colonie.

A cet effet, le territoire a été divisé en sept provinces électorales, nommant chacune un nombre déterminé de membres des deux Assemblées. Le cens joue un rôle particulièrement

---

[1] Voir *Questions diplomatiques et coloniales* des 16 avril, 1er juillet, 1er août 1908 et 1er mars 1909.

intéressant dans le choix des députés. On a pu de la sorte faire concourir aux élections les indigènes présentant certaines garanties. Les Anglais ont tenu ainsi à donner à ces derniers, qui forment la grande majorité des habitants, un moyen sérieux de prévenir ou de dénoncer l'oppression et les abus de pouvoir de la population européenne. Peut-être aussi, a-t-on voulu adjoindre des auxiliaires à l'élément anglo-saxon, balancé, comme on le sait, par une population hollandaise un peu supérieure en nombre. Actuellement, pour être élu membre du conseil exécutif, il faut posséder une propriété immobiliaire de 50.000 francs, ou des valeurs mobiliaires se montant à 100.000 francs. Ces conditions, assez sévères, ont permis de constituer une assemblée où ne peuvent entrer que des personnalités connues, formant en quelque sorte l'élite de la colonie. Pour être électeur, il suffit de posséder une propriété de 1.875 francs, ou de justifier d'un gain annuel de 1.250 francs, et enfin, de savoir écrire son nom, son adresse et ses qualités. En 1905, on comptait 142.939 électeurs inscrits.

L'administration est dirigée, sous la surveillance du gouverneur, par un ministère composé de sept membres, dont les attributions ont été délimitées par décret. Chacun de ces ministères a des représentants dans les divisions administratives de la colonie. Dans toutes ces divisions, un conseil de six à quatorze membres, élu pour trois ans, par les propriétaires et les locataires fonciers, s'occupe de toutes les questions se rattachant à l'entretien des routes, des phares et des balises, et à la délimitation territoriale. Enfin, cent dix-neuf villes sont dirigées par une municipalité comprenant un maire et des conseillers, en nombre variable, élus par les contribuables. En résumé, au point de vue administratif, il y a, dans la colonie, trois degrés : central, provincial et communal. C'est donc un organisme solide et bien articulé.

Au-dessus de l'administration, au-dessus du gouvernement, existe une personnalité que l'on retrouve dans tous les groupements des colonies anglaises. C'est le Haut Commissaire, délégué du Roi, pour tout le Sud-Africain, et qui réside au Cap. Cette autorité importante sert de trait d'union entre la métropole et le groupe des colonies ; c'est elle qui donne à la politique générale l'impulsion nécessaire au développement de l'empire. Qui ne se souvient du rôle joué par certains de ces hauts commissaires dans les destinées du Sud-Africain ? Qui ne se rappelle l'action personnelle de lord Milner, par exemple, dans le conflit anglo-boer ? C'est lui qui, conscient des destinées et des besoins de la politique de sa patrie, travailla au déve-

loppement mondial de celle-ci, en assurant la prépondérance anglo-saxonne sur tout le Sud-Africain.

Territoire, population, religion, instruction. — Depuis leur prise de possession définitive, en 1814, les Anglais ne cessèrent d'augmenter les territoires primitivement occupés. Tout d'abord limitée aux rivages de la mer aux environs du Cap la colonie s'étendit progressivement pendant tout un siècle, au début lentement, puis plus tard rapidement, quand les compétiteurs européens menacèrent le Sud-Africain ou lorsque les nécessités de la politique coloniale africaine exigèrent de doubler les étapes. Les derniers territoires annexés furent le Pondoland, en 1894, et le Béchuanaland anglais, en 1895. A l'heure actuelle la colonie du Cap compte 717.388 kilomètres carrés, y compris l'enclave de Walfish Bay (baie de la Baleine) située dans la possession allemande du Sud-Ouest africain.

Ce territoire énorme est relativement peu peuplé : il ne nourrit que 2.490.804 habitants, dont 379.741 de race blanche [1]. Ceci s'explique par plusieurs raisons. D'abord, une partie des terrains, celle située au Nord-Ouest, est à peu près inculte, c'est la région du Karoo; puis les guerres contre les indigènes, le refoulement progressif des populations d'origine boer ont diminué dans de grandes proportions le nombre des habitants. Enfin, la découverte des riches bassins miniers du Transvaal a produit une attraction très compréhensible pour des gens qui travaillaient beaucoup, et dont les récoltes étaient souvent minimes. La fortune les tenta, et ils émigrèrent. Cependant l'équilibre se rétablit peu à peu, par suite des progrès de l'agriculture et de la construction de nombreuses voies de communication. Sans doute, le centre du pays est encore peu peuplé, mais les côtes et leur voisinage immédiat se développent de jour en jour. Cette situation ne peut aller qu'en s'améliorant, car le climat est sain, et très favorable aux Européens. Les dernières statistiques indiquent que la moyenne des naissances est de 31 ‰, tandis que les décès atteignent à peine la proportion de 11 ‰. Toutefois, il y a lieu de remarquer que l'immigration, qui était relativement active avant 1886, tend à se ralentir beaucoup. L'année 1906 a même marqué une prépondérance de l'émigration (6.539 individus).

Il n'existe pas de religion d'Etat dans la colonie du Cap, bien que la majorité des habitants appartienne au culte protestant (1.305.453). Il est vrai que cette dénomination s'applique à beaucoup de sectes différentes dont les principales sont : l'Eglise réformée hollandaise, l'Eglise d'Angleterre, les Indé-

[1] Recensement de 1904.

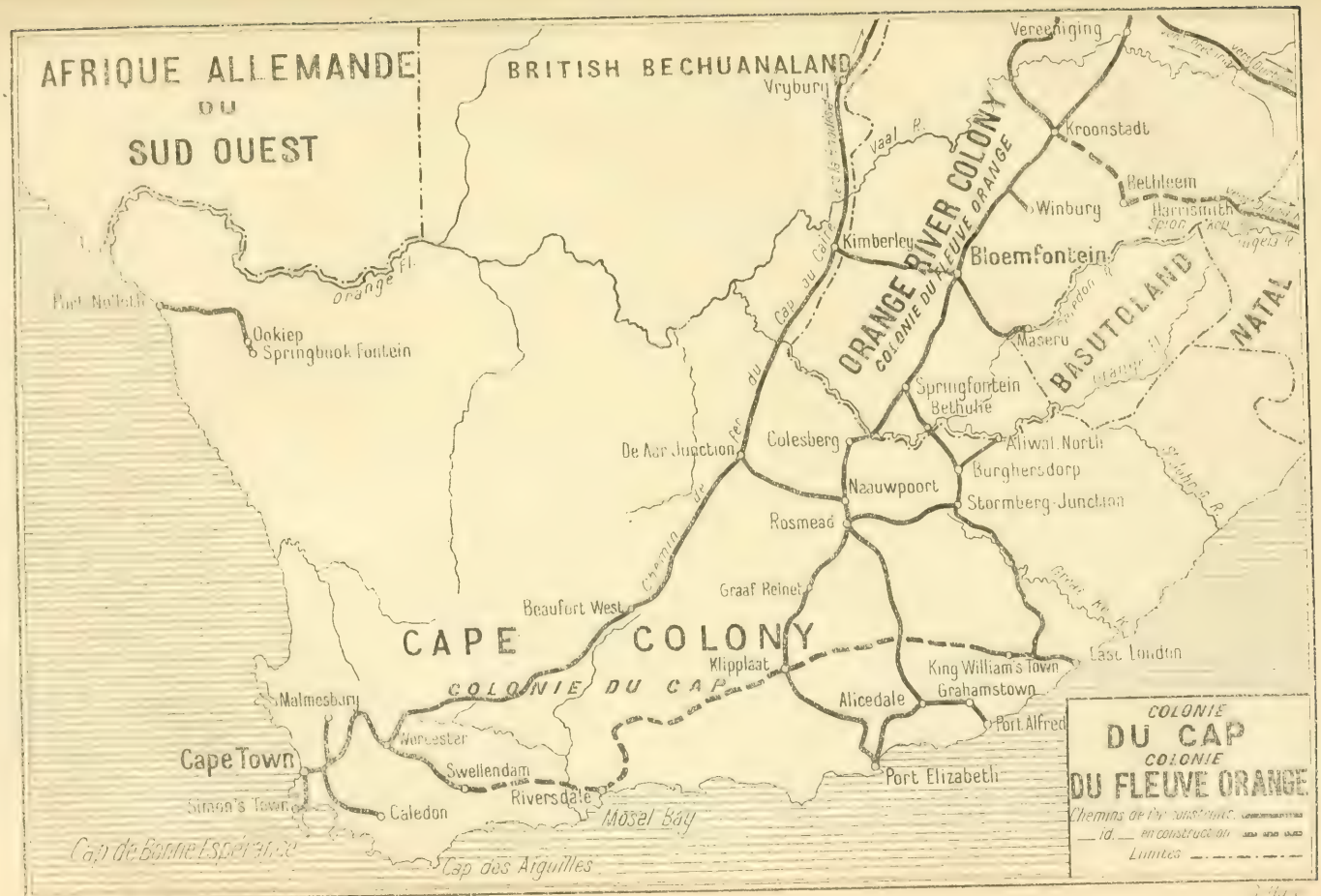

Fiche des Questions Diplomatiques et Coloniales

pendants, les Wesleyens et les Presbytériens. Les catholiques romains ne comprennent guère que 38.000 adeptes ; les mahométans 22.000, et les juifs 20.000 environ. Quant à ceux classés sans religion, il en existe plus d'un million, la plupart indigènes, Cafres, Béchuanas ou Hottentots. Le gouvernement subventionne certains de ces cultes ; toutefois, depuis 1875, un décret est intervenu, qui autorise la reprise par extinction de ces subventions.

L'instruction n'est pas obligatoire dans la colonie; il s'y trouve de nombreuses écoles qui se divisent en trois catégories : celles soutenues par les subsides du gouvernement, les institutions privées, et les écoles du dimanche. Elles sont fréquentées, d'après la statistique officielle, par près de 65.000 élèves. Ce n'est pas à dire que tout le monde soit instruit, puisque le dernier recensement (1904) a prouvé que près de 23 0/0 de la population européenne ne savait ni lire ni écrire.

Depuis 1873, la colonie du Cap possède une Université, dotée d'une charte royale en 1877, et ayant le droit exclusif de conférer des diplômes. On n'y donne pas l'enseignement. L'instruction supérieure est le monopole de cinq collèges dont les cours sont suivis par environ 600 étudiants. De plus, environ 148 bibliothèques placées dans les principaux centres donnent aux travailleurs et aux chercheurs de précieux éléments d'étude.

Le gouvernement dépense, chaque année, une somme de plus de dix millions pour l'entretien des écoles et le développement de l'instruction.

Justice, finances et armée. — La plus haute juridiction de la colonie est la Cour suprême, qui comprend le chef de la justice et huit juges. Ceux-ci rendent non seulement la justice dans la ville du Cap, leur résidence habituelle, mais se déplacent, et vont siéger dans les circuit courts des districts de l'Ouest. D'autres magistrats remplissent le même office dans les circuit courts des districts de l'Est et du Nord avec résidence, respectivement, à Grahamstown et à Kimberley. En dehors de cette juridiction supérieure, il existe des tribunaux de première instance et des justices de paix qui ont leur siège dans les principaux centres de population, villes ou villages.

La situation financière de la colonie, assez prospère il y a quelques années, l'est un peu moins depuis quatre ou cinq exercices. A la suite de la guerre du Transvaal, il y eut dans tout le Sud-Africain, et nous le verrons dans l'étude des autres colonies, une dépression considérable qui, dans bien des cas,

et en particulier dans la colonie du Cap, eut une fâcheuse influence sur le budget. Le tableau suivant donne les recettes et les dépenses de la colonie depuis 1902 :

Années (finissant le 30 juin)	Recettes	Dépenses	Différence
—	—	—	—
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1902....	9.050.371	8.617.626	+ 432.745
1903....	11.701.150	11.197.970	+ 603.180
1904....	9.913.855	10.862.866	— 949.011
1905....	8.472.302	9.149.498	— 677.196
1906....	8.236.880	8.231.719	+ 4.839
1907....	7.733.241	8.373.696	— 640.455
1908....	7.969.600	8.068.076	— 98.476 [2]
1909 [1]...	6.777.480	7.679.241	— 901.761

Ainsi qu'on le voit, des déficits assez considérables ont marqué ces dernières années et ont nécessité une augmentation de la dette. Celle-ci se montait déjà au 31 décembre 1906 à 49.199.718 livres sterling, soit à près d'un milliard deux cent cinquante millions de francs. Cette situation, sans être inquiétante, est cependant de nature à attirer l'attention, étant donné surtout la population relativement faible de la colonie (2.409.804 habitants). D'autre part, les municipalités ont eu, elles aussi, recours à l'emprunt pour les grands travaux d'utilité publique et elles ont près de 7.000.000 livres sterling de dettes. Le gouvernement doit donc s'efforcer de gérer les finances de la colonie avec une grande prudence, s'il ne veut pas que l'intérêt de la dette, qui absorbe déjà près de 2 millions de livres, ne s'augmente dans des limites hors de proportion avec les ressources actuelles du pays.

Pour la défense de la colonie, un bataillon d'infanterie montée de 705 hommes et officiers, les « Cape Mounted Riflemen » est constamment constitué. De plus, il existe un corps de volontaires d'environ 6.000 hommes et une force de police montée à l'effectif de 79 officiers et 1.684 hommes. Aux termes d'une loi promulguée en 1878, tout homme de 18 à 50 ans, en état de porter les armes, peut être appelé à servir, soit au Cap, soit en dehors des limites de la colonie. En plus de ces contingents, une fraction de l'armée métropolitaine occupe les forts et batteries qui entourent la station navale de Simons' Bay, où trois vaisseaux de guerre résident en permanence.

Agriculture, industrie, commerce. — La colonie du Cap est surtout un pays agricole. Au début de 1907, plus de 132 millions

[1] Estimation.
[2] En réalité le déficit s'est monté à 996.000 livres sterling.

d'acres étaient cultivés et produisaient du blé, de l'avoine, de l'orge, du maïs, du blé cafre et beaucoup de fourrage. Des vignobles importants se sont, d'autre part, constitués sur les flancs des collines, et chaque année la récolte se chiffre par plus de 400.000 hectolitres de vin très estimé, rouge ou blanc en égale proportion, et 60.000 hectolitres environ d'alcool. Quant au bétail, il est relativement très nombreux; on compte environ 2 millions de bœufs ou vaches, plus de 400.000 chevaux, 12 millions de moutons, 7 millions de chèvres, et près de 400.000 autruches élevées dans des parcs spéciaux. Leurs produits font l'objet d'échanges nombreux. En particulier la laine des moutons, le poil des chèvres (mohair), les plumes d'autruches sont exportés en grande quantité.

La question agricole, dans la colonie du Cap, est intimement liée à celle de l'irrigation. Bien des parties du sol seraient aptes à produire, si l'eau pouvait y arriver en temps opportun; aussi les Anglais ont-ils fait déjà de grands travaux pour résoudre le problème; digues, barrages, réservoirs ont été établis sur bien des points afin d'augmenter dans chaque vallée l'aire cultivable. Mais il reste encore beaucoup à faire, car, à l'heure présente, il n'existe encore que d'étroites bandes de terre, le long des cours d'eaux, qui soient productives.

L'industrie du pays, à part l'extraction du diamant de Kimberley, est essentiellement agricole. Moulins, brasseries, tanneries, manufactures de tabac, forment la majorité des 2.527 établissements industriels que comporte la colonie. Peu d'ouvriers y sont employés (30.318), ces usines exigeant en somme peu de main-d'œuvre et ayant pour but de ne satisfaire, la plupart du temps, que des besoins locaux. Quant aux mines de diamant de Kimberley, elles forment la branche la plus importante de l'industrie. Pour en donner une idée, il suffit de rappeler que, en 1904, on a extrait pour environ 60.000.000 livres sterling de ces pierres précieuses, c'est-à-dire pour un milliard et demi de francs.

Le mouvement commercial des cinq années de 1902 à 1906 est indiqué dans le tableau suivant :

Années	Importations	Exportations [1]
—	—	—
liv. st.	liv. st.	liv. st.
1902.....	34.220.500	17.456.151
1903.....	34.685.020	25.714.440
1904.....	21.859.330	28.208.417
1905.....	20.000.913	33.812.210
1906.....	18.200.124	40.492.233

[1] Y compris les exportations d'or qui transitent du Transvaal et de la Rhodésia à travers la colonie du Cap.

L'examen de ces chiffres appelle deux observations. D'un côté, les importations ont diminué, en cinq ans, dans d'assez fortes proportions, par suite de la dépression d'affaires que nous avons déjà signalée et qui provient de la guerre anglo-boer. De l'autre, le montant des exportations a plus que doublé pendant la même période. Cette ascension rapide a été en grande partie provoquée par la reprise de l'extraction des diamants des mines de Kimberley, extraction un moment suspendue par la guerre, et par les envois d'or qui transitent par la colonie du Cap. Si on enlève la somme produite par cette dernière source, les exportations se réduisent en 1906 à 16.083.093 livres sterling. En résumé les exportations provenant de la colonie elle-même ont très peu augmenté. Elles seraient même en diminution sans l'industrie diamantifère.

Voies de communication. — Bien que très ancienne, la colonie du Cap n'a commencé à s'outiller que relativement tard. En 1873, lorsque le gouvernement racheta les lignes déjà construites par des Sociétés particulières, il n'en existait que 100 kilomètres. La découverte des mines de diamant, d'abord, des mines d'or ensuite, donna une impulsion subite et rapide à la construction des voies ferrées. A l'heure actuelle, il existe dans la colonie du Cap, le Basutoland et la Rhodésia, 6.100 kilomètres de chemin de fer appartenant soit au gouvernement, soit à des entreprises privées, mais toutes exploitées par la colonie. A très peu d'exceptions près, ces voies ont l'écartement de 3 pieds 6 pouces, admis pour l'ensemble du réseau sud-africain. Leur construction a exigé des sommes considérables : 31.276.196 livres sterling au 1er janvier 1907, soit environ 6.000 livres sterling ou 150.000 francs par kilomètre. Quant aux recettes, elles ne laissent plus guère ces dernières années qu'un faible excédent.

Cette baisse importante provient de deux causes principales. Les chemins de fer du Cap subissent, eux aussi, les effets de la crise commerciale qui a sévi dans le Sud-Africain. Puis, dans cette colonie , il y a trop de lignes politiques qui ne rapportent pas et coûtent assez cher.

Les téléphones et les télégraphes ont été l'objet de soins tout spéciaux de la part de l'administration. Les réseaux sillonnent en tout sens les parties habitées de la colonie, offrant les plus grandes facilités au commerce et se reliant aux télégraphes et téléphones des pays voisins.

En résumé, la colonie du Cap présente de grandes chances d'avenir ; mais comme c'est un pays presque exclusivement agricole, ses progrès sont assez lents. Les hommes qui ont

assumé la charge de son gouvernement doivent prendre garde à un désir d'expansion trop rapide. La colonie, dont les charges sont déjà importantes, ne pourrait supporter un nouvel accroissement de dépenses sans perdre le bénéfice d'un siècle d'efforts. Il est incontestable que l'outillage d'une contrée aussi vaste exige de nombreux capitaux. Tel qu'il est, le pays paraît bien organisé; il ne faudrait pas, cependant, maintenant que le nécessaire est fait, chercher à doter la colonie d'un superflu qui correspondrait sans doute aux aspirations de la population, mais ne répondrait peut-être pas à ses ressources.

Basutoland.

Le Basutoland comprend la région située au nord-est de la colonie du Cap et limitée d'autre part aux frontières du Natal et de la colonie du Fleuve-Orange. Sa superficie n'est que de 25.658 kilomètres carrés, c'est dire assez le peu d'importance de cette colonie par rapport à ses voisines. Quoique petite, cette région est très fertile, son climat est délicieux, et les Européens peuvent y venir et y travailler sans craindre les effets d'un climat tropical. De nombreuses sources arrosent les hauts plateaux ; c'est un des coins les plus riants et les plus frais de toute l'Afrique du Sud.

Annexé tout d'abord à la colonie du Cap en 1871, le Basutoland devint domaine de la Couronne le 18 mars 1884. Sous la direction d'un commissaire-résident, l'ancienne dynastie y gouverne encore. En ce moment, c'est Letsie, le fils aîné du dernier roi, Lerothodie, mort le 19 août 1905, qui y détient l'autorité, mais cette autorité est subordonnée, en ce qui concerne les questions législatives, à la décision du Haut-Commissaire du Sud-Africain.

Pour l'administration, la levée des impôts, etc., la contrée est divisée en sept districts, chacun d'eux à son tour étant divisé en arrondissements, dont la direction est confiée à des chefs héréditaires, la plupart parents de la famille Moshesh.

La population du Basutoland ne comprend guère que des indigènes (345.731) ; car les Européens ne peuvent y devenir propriétaires fonciers. Le dernier recensement en a compté 895, la plupart fonctionnaires, commerçants ou missionnaires. Dans ce protectorat, unique dans le Sud-Africain, les indigènes jouissent donc de la plus grande liberté et retirent de la civilisation les avantages qu'elle peut procurer sans en avoir les inconvénients ; inconvénients résultant la plupart du temps des droits que s'arroge le conquérant policé au détriment du peuple conquis et soi-disant barbare.

L'agriculture est la principale occupation des habitants, qui trouvent dans la culture de ces terrains fertiles une somme de revenus très appréciables. De nombreux efforts sont faits par le gouvernement pour perfectionner les moyens de production. Importation d'instruments agricoles perfectionnés, achat d'étalons choisis des différentes sortes d'animaux, création d'écoles professionnelles et de champs d'expérience, tout est mis en œuvre pour améliorer les produits. Les résultats obtenus sont déjà excellents. Les grains et bestiaux du Basutoland sont très estimés, et les exportations se chiffrent par plus de 8 millions par an et ne feront qu'augmenter par suite de la construction de la ligne ferrée, qui met en communication Maseru, la capitale, avec le réseau des Central South African Railways.

Aussi, dans cet heureux pays, ne connaît-on pas les déficits budgétaires; il n'existe pas non plus de dette publique. Une réserve de 160.000 livres sterling environ (fin 1907) a permis au gouvernement d'avancer les fonds nécessaires à la construction de la nouvelle voie ferrée de Maseru. C'est presque la seule région du Sud-Africain anglais qui n'ait pas ressenti les conséquences de la guerre anglo-boer. Situés un peu en dehors du champ d'opérations, ses habitants sont restés à peu près indifférents aux événements qui se déroulaient dans leur voisinage. Ils ont fait preuve du même calme au moment des dernières révoltes des indigènes du Natal. Rivés à leur sol producteur, ils ne connaissent que le bonheur paisible que souhaitait le poète latin. Leurs seules querelles proviennent de cette terre, dont ils sont jaloux, et dont ils revendiquent entre eux, souvent à main armée, les moindres parcelles.

Protectorat du Béchuanaland.

En 1885, le territoire connu sous le nom de protectorat du Béchuanaland est déclaré par l'Angleterre comme rentrant dans sa sphère d'influence, afin d'éviter toute jonction possible entre les possessions allemandes et les républiques boers. L'occupation effective se réalise bientôt, car il importait à la politique britannique de s'avancer le plus vite possible vers le Nord. Peu après, en 1889, le Béchuanaland est confié à la British South Africa C°, qui ne l'administra du reste jamais, la compagnie à charte ayant, à ce moment, bien d'autres opérations urgentes à conduire. Bref, en 1891, un commissaire-résident est nommé pour la gestion des territoires, et en 1895, le protectorat reçoit l'organisation définitive qui subsiste encore de nos jours. L'Angleterre a laissé, comme au Basutoland, les

anciens chefs nègres gouverner leurs tribus, sous la protection du roi d'Angleterre, représenté par un commissaire-résident dont l'action est elle-même dirigée par le Haut-Commissaire du Sud-Africain. C'est ainsi que le fameux chef Khama règne à Serowe sur les Bamangwats, que Lenchove administre la tribu des Bakhatla, que Mathibi est le roi des Batawana, pour ne citer que les principaux. Au point de vue anglais, le Béchuanaland est divisé en deux régions, où résident deux commissaires-adjoints, l'un à Gaberones pour la partie Sud, l'autre à Francistown pour la partie Nord. Quant au commisssaire-résident, il a son siège officiel à Mafeking, dans le Béchuanaland anglais, contrée détachée du Béchuanaland en 1895, et rattachée à la colonie du Cap.

Le protectorat, qui comprend 648.400 kilomètres carrés, est borné à l'Est par la Rhodésia et le Transvaal et à l'Ouest par l'Afrique du Sud-Ouest allemande, au Sud et au Nord, il a pour frontières respectives la rivière Molopo et le Zambèze. Formé de hauts plateaux, en partie désertiques, il est loin de présenter les ressources signalées dans le Basutoland. Aussi, les richesses du Béchuanaland sont-elles peu considérables. Les recettes budgétaires oscillent autour de 30.000 livres sterling, soit 750.000 francs. Les dépenses sont, par contre, assez considérables et nécessitent, chaque année, une subvention du gouvernement s'élevant de 40.000 à 50.000 livres sterling. Il est vrai de dire que la situation financière est si obérée, par suite d'un subside de 20.000 francs que le protectorat doit payer pour son chemin de fer. D'autre part, la garde de cet énorme territoire coûte très cher et absorbe souvent la totalité des recettes.

Les différentes tribus qui habitent le Béchuanaland forment une population de 150.000 âmes environ. Elles se livrent pour la plupart à l'agriculture et à l'élevage du bétail. Sur ce sol ingrat, les récoltes sont parfois bonnes, souvent elles ne sont que passables, lorsque par suite de la sécheresse les cultures n'ont pas l'eau qui leur est nécessaire. Quant au bétail, décimé il y a quelques années par la peste bovine, il se reconstitue lentement, mais pourra devenir une source de revenus, l'élevage étant relativement facile dans ces immenses pâturages où pousse une herbe maigre.

Le Béchuanaland est traversé de part en part par la voie ferrée du cap à Buluwayo, tronçon du Cap au Caire, mais il ne semble pas que ce chemin de fer ait pu, malgré sa vertu bienfaisante, donner à cette région un essor considérable. Le sol est trop ingrat pour qu'on puisse espérer y récolter de long-

temps de riches moissons. Il faudrait beaucoup d'argent et d'efforts afin d'atteindre ce but, et encore le résultat serait-il bien aléatoire.

Natal.

Gouvernement et administration. — Le Natal était tout d'abord annexé à la colonie du Cap, sitôt la conquête terminée, en 1844. En 1845, il obtenait un gouvernement spécial avec administration distincte. Il en fut ainsi pendant onze ans, jusqu'au 15 juillet 1856, époque à laquelle le Natal reçut une charte qui érigeait ce pays en colonie autonome et lui accordait, jusqu'à un certain degré, des institutions représentatives. Enfin, une dernière étape fut franchie en 1893 : par ordre en conseil du 26 juin, le Natal était doté d'un gouvernement responsable.

Aux termes de cette constitution nouvelle, l'autorité législative est entre les mains du Roi, d'un Conseil législatif et d'une assemblée législative. Le Roi est représenté par un gouverneur qui doit approuver toutes les lois avant qu'elles ne deviennent applicables. Ce gouverneur nomme les ministres, au nombre de six, et sur la proposition de ces derniers, les membres du Conseil législatif. Il décide les mesures à prendre pour l'élection générale de l'Assemblée législative, règle l'époque des sessions et peut au besoin dissoudre cette assemblée. De sa propre initiative, il peut, de plus, soumettre des projets de loi à l'un des deux Corps législatifs. Son autorité est donc très grande et son action s'étend sur toutes les parties du gouvernement de la colonie.

Le Conseil législatif est formé de treize membres (dont un pour le Zululand et un pour le territoire du Nord, faisant autrefois partie du Transvaal), nommés pour dix ans. Ils doivent, pour être appelés à ces fonctions, avoir au moins trente ans, résider depuis dix ans sur le territoire, et posséder une propriété foncière d'une valeur d'au moins 500 livres sterling. Le président de ce Conseil est nommé par le gouverneur.

L'Assemblée législative se compose de quarante-trois députés élus pour quatre ans, dans certaines conditions de moralité, de fortune et d'instruction. Réunie au moins une fois par an, cette Assemblée doit examiner et voter toutes les dispositions financières concernant la colonie ; il ne lui appartient pas de les modifier ; elle peut seulement les accepter ou les rejeter.

Le pouvoir exécutif est entre les mains des ministres nommés, ainsi que nous l'avons vu, par le gouverneur, mais qui ont l'obligation d'être élus ou nommés membres d'une des deux

assemblées dans l'intervalle de quatre mois qui suit leur désignation. Ils siègent et prennent la parole dans l'une et l'autre Assemblée, mais ne peuvent voter que dans celle dont ils font partie.

Territoire, population, instruction, force publique. — Le territoire primitif du Natal ne subit pas de modifications jusqu'en 1897. A cette époque, le Zululand y est annexé. Plus tard, en 1903, après la défaite des Boers, on incorpore à cette colonie les districts de Vryheid, Paulpietersburg, Ngotshe et Babanango, ce qui porte la superficie totale à 93.676 kilomètres carrés. A certains endroits, le sol est très tourmenté, surtout aux environs des montagnes du Drakensberg, qui le limitent à l'Ouest. Des plaines fertiles s'étendent principalement le long des rivages de la mer, où différentes cultures des tropiques, entre autres la canne à sucre et le thé, réussissent à merveille.

La population comprenait, en 1906, 1.151.907 individus, dont 94.370 Européens et 112.126 Indiens ou Asiatiques. Depuis quelques années, le nombre des Européens tend un peu à diminuer, tandis que celui des Indiens s'augmente dans d'assez fortes proportions (12.000 en deux ans). Ceux-ci se livrent surtout au petit commerce, dont ils accaparent à peu près toutes les branches, comme à Zanzibar et dans l'Est-Africain.

L'instruction est donnée dans trois séries d'écoles : les premières appartiennent au gouvernement, les secondes reçoivent une subvention, enfin les troisièmes sont purement privées. L'enseignement comprend trois degrés : enseignement supérieur fait dans deux établissements de la colonie; enseignement secondaire et primaire donné soit aux Européens, soit aux Indiens, soit aux indigènes, dans de nombreuses écoles où les élèves sont séparés par races. De plus, il existe plusieurs centres d'instruction professionnelle : mines, arts et métiers, fermes modèles. Bref, le Natal est une des colonies où l'enseignement est l'objet des soins les plus attentifs. Chaque année, le gouvernement y consacre plus de 100.000 livres sterling. Cependant, il ne faudrait pas croire que tout le monde y sût écrire ou lire; même parmi les enfants d'Européens, il s'en trouve un certain nombre qui ne possèdent aucune instruction.

La population indigène est ordinairement calme et soumise; cependant, il arrive encore quelquefois que de vieux ferments de révolte germent et rendent la paix assez précaire. Nous avons assisté dernièrement à une de ces éclosions, qui a, pendant quelques mois, troublé le pays et nécessité la mise sur pied de nombreux contingents. La cause en est due

à l'humeur belliqueuse des populations qui, pendant de longues années, presque des siècles, n'ont vécu que de la guerre et trouvent pénible de rester longtemps à travailler en paix. Ils regrettent les jours passés où la justice n'existait que par la loi du plus fort et où la liberté était seulement l'apanage du vainqueur.

Aussi, les forces de police et les troupes d'occupation sont-elles proportionnellement plus nombreuses au Natal que dans les autres colonies du Sud-Africain. Il y existe, en effet, un corps de police monté de 967 Européens et une milice comptant 2.854 hommes, fantassins, fantassins montés et artilleurs (avec 45 pièces de canon de différents calibres). D'autre part, on y trouve 119 sociétés d'infanterie ayant au total 5.774 membres, et 54 corps de cadets avec 3.471 adhérents. L'instruction militaire est donnée d'une façon assez intensive au Natal, où les sociétés militaires et de préparation militaire sont fort en honneur. De ce fait, le budget se trouve singulièrement grevé. En 1906, par exemple, le gouvernement a dépensé, rien que pour l'entretien de ses forces, 409.221 livres sterling, soit plus de 10 millions.

Budget, commerce, industrie. — Le budget du Natal est en déficit depuis quelques années, ainsi que le prouve le tableau ci-dessous, donnant les résultats des exercices financiers de 1902 à 1906 :

Années	Recettes	Dépenses	Déficit ou excédent
—	—	—	—
	liv. st.	liv. st.	liv. st.
1902....	3.439.820	3.097.601	+ 342.219
1903....	4.334.175	5.039.003	— 705.828
1904....	4.160.145	4.071.439	+ 88.706
1905....	3.384.849	3.829.588	— 434.739
1906....	3.665.989	3.670.608	— 4.619

Ce déficit provient en grande partie de la guerre anglo-boer dont les effets commerciaux se font encore sentir, mais tendent à disparaître.

Les chemins de fer, en particulier, qui étaient pour le gouvernement une des principales sources de revenus, ont vu leurs recettes diminuer dans d'assez fortes proportions. En ce qui concerne 1907, le dernier rapport de sir David Hunter fait ressortir un excédent net, toutes charges payées, de 8.974 livres sterling. C'est bien peu pour un réseau dont on disait : « Il porte la colonie sur son dos », et qui, il y a quelques années encore, fournissait un appoint de plus de 100.000 livres sterling, une fois payés tous les travaux et tous les intérêts qui sont compris dans le montant des dépenses du

budget général. D'autre part, le Natal, à cause de son port de Durban, accaparait une grande partie du commerce du Transvaal. Depuis 1904, le commerce destiné à cette colonie a pris une autre route, et de 40 % qu'il était à cette époque il est tombé à 20 %. Telles sont les deux causes principales qui ont amené le déficit, causes dont la première est passagère, et dont la seconde, qui paraît plus sérieuse et plus durable, pourra être en partie annihilée le jour où une union intercoloniale groupera les différents territoires du Sud-Africain.

Le mouvement commercial, qui, en 1902, était de près de 17.000.000 livres sterling, est descendu ces temps-ci à un peu plus de 11.000.000. C'est donc une baisse d'environ 6.000.000 livres sterling ou de près de 35 % qui est survenue en six ou sept ans. Ce résultat est dû en grande partie à une diminution très importante des importations, qui, à elles seules, sont passées de 14 à 9 millions de livres. Quant aux exportations, elles ont été moins éprouvées et ne perdent qu'un peu plus d'un million. La Grande-Bretagne, qui était le principal fournisseur du Natal, a subi les pertes les plus considérables, presque la moitié de la diminution. Les principales exportations au Natal sont les cornes et peaux d'animaux, le sucre, le charbon, la laine, le poil de chèvre angora et les écorces. Quant à l'or, il ne fait que transiter du Transvaal pour être embarqué à Durban. Les articles achetés par le Natal à l'étranger consistent surtout en coton manufacturé, outils, cuir ouvré, machines industrielles et agricoles, liqueurs, bière, voitures, etc.

L'agriculture est très en honneur au Natal, dont le climat permet l'acclimatement de toutes les plantes, aussi bien de celles des pays équatoriaux que de celles des contrées tempérées. La majeure partie des terres de la colonie (non compris le Zululand, ni les territoires appartenant autrefois au Transvaal) est à l'heure actuelle soit cultivée, soit utilisée comme paturage pour le bétail. Il ne restait plus à vendre par le gouvernement, au début de 1907, qu'environ 600.000 hectares, en dehors d'une réserve de 1.000.000 d'hectares destinés aux indigènes. Les cultures principales sont le sucre, le thé, le maïs, le blé cafre, les pois, les navets et le tabac. De plus, de grandes quantités de fourrages sont récoltées chaque année pour servir à la nourriture de nombreux troupeaux comprenant d'après les derniers recensements : 634.547 bœufs ou vaches, 724.428 chèvres angoras pour la plupart), 800.090 moutons, 50.240 chevaux. Tous ces animaux fournissent pour l'exportation des produits très appréciés, poils de chèvres, laine et cornes. Depuis plusieurs années, des fermes modèles ont été organisées par le

gouvernement, notamment dans les environs de Maritzburg et sur la côte. A ces établissements, les colons peuvent se procurer des graines sélectionnées et en même temps suivre des cours pratiques d'agriculture. De même, afin de remédier au déboisement des montagnes, cause de la plupart des inondations, le département de l'agriculture a pris des mesures pour la reconstitution des forêts disparues. Enfin, signalons l'existence d'un bureau d'études vétérinaires concernant les maladies du bétail et un autre qui s'occupe des travaux d'irrigation. Une publication bi-mensuelle, l'*Agricultural Journal*, permet de porter à la connaissance des cultivateurs les enseignements donnés et les résultats obtenus. Aussi, grâce à ces mesures, les différentes branches de la culture et de l'élevage ont-elles pris au Natal une grande extension.

L'industrie au Natal, encore à ses débuts, est cependant assez prospère. On compte déjà dans cette colonie un certain nombre d'usines, moulins à sucre, distilleries, carrosseries, ateliers de tournage de bois, tuileries, briquetteries, brasseries, fabriques de conserves, usines à thé et à café, imprimeries, savonneries. Quelques milliers d'ouvriers sont employés dans ces différentes industries qui se développeront bientôt, lorsque des métallurgies y seront installées, ainsi qu'il en est question.

D'autre part, des mines assez nombreuses ont été découvertes au Natal, dont quelques-unes sont déjà exploitées. Les principales sont les mines de charbon, qui, en 1906, ont extrait 1.238.713 tonnes, dont la valeur sur place est évaluée à 524.296 livres sterling. Pour le moment, la houille ne provient que des gisements de la Klip-River, situés près de Newcastle, mais bientôt, dès le chemin de fer terminé, les mines d'Utrecht et de Vryheid seront mises en exploitation.

D'autres minéraux ont également été reconnus, notamment du gypse, du graphite, de l'or (en petite quantité), du nickel, du cuivre, du manganèse, du fer ; mais peu de ces gisements sont déjà entrés dans la période productive, sauf ce qui concerne le cuivre.

Transports et communications. — Grâce au port de Durban, qui offre de grandes facilités pour le transbordement des marchandises, de nombreux vaisseaux viennent alimenter le commerce de la colonie. C'est ainsi qu'en 1906, année qui ne fut pas favorable cependant, 1.976 navires jaugeant 4 millions et demi de tonnes firent escale à Durban. Dans ce chiffre, l'Angleterre entre pour 137 navires et 300.599 tonnes, la colonie du Cap pour 258 navires et 698.137 tonnes.

Les marchandises, au sortir du port, sont embarquées sur

le chemin de fer qui dessert non seulement tout le Natal, mais encore la colonie du Fleuve-Orange et le Transvaal. Ce réseau ferré, commencé en 1878, comprend à l'heure actuelle près de 1.600 kilomètres de voies. Elles sont à l'écartement normal du Sud-Africain, c'est-à-dire 3 pieds 6 pouces, sauf quelques chemins d'exploitation locale qui n'ont que 2 pieds ou 0m66 d'écartement. Administrés par le gouvernement, auquel ils ont coûté 14 millions de livres sterling environ, ces chemins de fer ont connu des années très prospères, de 1887 à 1900 en particulier, alors que la majeure partie des marchandises à destination du Transvaal transitait par Durban. En 1896 surtout, le commerce fut intense; les recettes nettes se montèrent à 714.224 livres sterling; ce fut l'année de la mise en exploitation de la ligne de Charlestown à Johannesburg. Depuis, les recettes ont augmenté, sans doute, dans la plupart des exercices, mais comme, d'autre part, les dépenses se sont beaucoup accrues, les bénéfices ont été de beaucoup diminués. Toutefois, les chemins de fer du Natal ont été les seuls de tout le Sud-Africain qui n'aient pas coûté au gouvernement pendant les dernières années de dépression commerciale.

A ce réseau ferré est joint un réseau routier assez considérable pour une colonie africaine. Sur ces chemins, un service postal régulier a été organisé à l'aide de voitures qui portent les correspondances à des relais où des porteurs à pied ou à cheval les prennent pour les conduire à destination. Enfin 32.000 kilomètres de lignes télégraphiques et 300 kilomètres de lignes téléphoniques complètent l'ensemble des moyens de communication de la colonie.

Le Natal est donc des mieux organisés à tout point de vue : ses finances sont, en somme, en bon état, son commerce se développe, son industrie croît et son agriculture, qui forme le fonds de sa richesse, donne déjà de superbes moissons.

E. de Renty,

Capitaine d'infanterie breveté.

FLOTTE ANGLAISE

ET

FLOTTE ALLEMANDE

Dans un article paru ici-même l'année dernière [1], j'ai montré le développement prodigieux de la marine allemande, et indiqué quelles seraient, en 1917, par l'effet de la loi du 29 janvier 1908, les forces navales de l'Empire. Je faisais en même temps le bilan de la marine anglaise, et établissais quel devait être l'effort du gouvernement britannique s'il entendait maintenir le principe du *two powers standard*. Deux excellents articles du commandant Davin [2] sont venus compléter les indications que j'avais précédemment données, et les lecteurs des *Questions* ont connu ainsi toute l'étendue et la gravité du différend naval qui sépare Londres et Berlin. Ce différend n'est pas prêt d'être solutionné, et si sur bien des points les relations politiques des deux gouvernements se sont, depuis l'année dernière, améliorés, la Wilhelmstrasse et Downing-street n'ont pu cependant se mettre d'accord sur la question capitale de la prédominance navale. Edouard VII s'est rendu à Berlin au mois de février dernier, mais le Parlement britannique n'en a pas moins voté quelques semaines plus tard un programme de constructions navales plus important que celui des années précédentes, répondant ainsi aux augmentations portées au budget maritime allemand pour 1909-1910. L'Angleterre n'est pas plus disposée à se laisser devancer par l'Allemagne, que celle-ci n'entend arrêter ou ralentir la construction de ses *Dreadnought*. Des deux côtés, l'activité est fiévreuse, et les récents débats au Parlement anglais ont prouvé, comme le discours du prince de Bülow au Reichstag, qu'à Londres ainsi qu'à Berlin, la question navale restait l'une des plus difficiles et des plus angoissantes.

I

Pour comprendre exactement la portée des deux programmes navals anglais et allemand qui seront exécutés cette année, il est utile, surtout pour le programme anglais, de rappeler quelques faits. Si, en effet, le budget naval allemand est pour 1909 en augmentation de près de 40 millions de marks sur le budget

[1] L'augmentation de la flotte allemande. *Quest. Dipl.*, 1er avril 1908.

[2] La marine anglaise. *Quest. Dipl.*, 1er juillet 1908 ; la marine allemande, 15 oct.

de 1908, cependant l'Amirauté ne fait que poursuivre l'exécution normale et déjà prévue du vaste plan que lui a tracé la loi du 29 janvier 1908. Au contraire, le programme anglais est tout nouveau : il diffère de celui de l'an dernier non seulement par les chiffres, mais encore par les bases sur lesquelles il s'appuie, et les principes qu'il admet. On se souvient, en effet, qu'à la suite de la loi allemande de 1908, le gouvernement anglais n'avait pas pris définitivement parti sur les moyens à employer pour conserver au pays, malgré l'augmentation de la marine germanique, la suprématie navale. M. Asquith avait au contraire déclaré qu'il fallait attendre pour se prononcer que les effets de la nouvelle loi allemande fussent plus nettement appréciables. « Mais, avait-il ajouté, si nous voyons le pro-« gramme allemand de 1908 s'exécuter à la lettre, nous con-« sidérerons de notre devoir non seulement d'ordonner des « mises en chantier suffisantes, mais encore de calculer la date « de ces mises en chantier de façon qu'en 1911 la supériorité « allemande n'existe pas ».

Il a tenu sa promesse ; l'opinion publique n'eût pas, au surplus, admis de nouvelles hésitations sur la politique à suivre. Les « Little Englanders » sont, dans le pays, de moins en moins nombreux, et à la politique pacifiste de M. Lloyd George ou de M. Winston Churchill, la majorité du peuple préfère celle, pacifique mais plus hardie, de M. Asquith, ou même de M. Balfour. Pendant toute l'année dernière, comme au début de celle-ci, au Parlement, comme dans la presse, maintes voix se sont fait entendre pour signaler le péril que constituait pour l'Angleterre l'augmentation continue de la flotte allemande, et les moyens de le prévenir. Faut-il rappeler surtout le grand discours de lord Roberts au mois de novembre, et l'émotion qu'il souleva ? Les idées qui y étaient exprimées étaient au surplus celles mêmes de M. Asquith, car toutes les fois que l'occasion lui en fut offerte, le premier ministre affirma, comme lord Roberts, sa volonté de maintenir la suprématie navale anglaise et de faire respecter le principe du double pavillon. Le 12 novembre, il faisait aux Communes une déclaration solennelle en ce sens, qui était saluée d'unanimes applaudissements ; quelques jours plus tard, un engagement semblable était pris devant les Lords.

Mais quand il fallut passer des paroles aux actes, des difficultés se présentèrent : MM. Lloyd George et Winston Churchill s'opposèrent aux projets du premier ministre et insistèrent pour que le budget naval de 1909-1910 ne comportât qu'une faible augmentation sur le budget précédent : ce qu'il

importait, d'après eux, de réaliser d'abord, c'était les réformes sociales. Au mois de février dernier, les journaux anglais consacrèrent maints articles aux dissensions du cabinet. Malgré les communiqués de la *Press Association*, organe officiel du gouvernement, qui déclaraient que le ministère n'était nullement divisé quant aux fonds à demander pour le budget de la marine, le *Daily Chronicle* et le *Daily News* affirmèrent que les ministres ne parvenaient point à se mettre d'accord, ce dont celui-ci, organe des pacifistes, ne manqua pas de se réjouir. La *Westminster Gazette*, le 5 février, lança alors un ballon d'essai : elle conseilla au gouvernement de ne pas augmenter cette année encore le nombre des navires à construire, d'attendre pour ce faire à l'année prochaine : si les armements navals allemands compromettaient véritablement à cette époque la sécurité de l'Angleterre, alors on prendrait les mesures nécessaires.

Mais ces projets de temporisation n'eurent aucun succès. Le jour même du départ d'Edouard VII pour Berlin (7 février), le *Daily Telegraph* déclara qu'il fallait suivre au sujet des constructions navales une politique nette et ferme.

> Les nations indépendantes doivent régler leur force armée selon leurs aspirations et la conscience qu'elles ont de leurs besoins. Pour nous, le meilleur moyen de maintenir notre suprématie est de montrer une détermination inflexible.

Et le *Standard* ajoutait :

> Les escadres allemandes sont construites pour combattre dans la mer du Nord : nous devons nous préparer à les rencontrer. Les affaires sont les affaires... Les considérations d'argent sont pour nous absolument négligeables.

Après le retour du roi à Londres, des hypothèses furent émises sur la possibilité d'une entente navale entre Londres et Berlin. Le budget naval allemand pour 1909 était considérable : le budget ordinaire s'élevait à 340 millions de marcks et le budget extraordinaire à près de 40 millions. La somme prévue pour les constructions nouvelles et les armements des unités déjà construites était de 220 millions de marcks en augmentation de près de 48 millions de marcks sur les chiffres de l'exercice précédent. Sur les 220 millions de marcks, près de 150 devaient être consacrés à la construction des unités nouvelles. Les crédits s'appliquaient aux 10 grands cuirassés ci-après de plus de 20.000 tonnes : *Nassau*, *Westphalie*, *Rheinland*, *Ersatz-Baden*, *Ersatz-Oldenburg*, *Siegfried*, *Beowulf*, *Fritjof*, *Hildebrand*, *Heimdall*. — à 4 croiseurs-cuirassés de

plus de 18.000 tonnes : *Blücher*, *S.*, *G.* et *H.* — 6 petits croiseurs — 2 flottilles de torpilleurs — et des sous-marins (10 millions de marcks). Sur les 14 cuirassés et croiseurs ci-dessus, 3 sont actuellement achevés et en voie d'armement, 3 seront achevés en 1910, 4 en 1911, et 4 seront commencés cette année pour être entièrement prêts en 1912.

Les pacifistes anglais fondèrent sur le voyage d'Edouard VII à Berlin des espérances qui ne devaient pas se réaliser. Le voyage n'aboutit pas à la conclusion de l'entente maritime anglo-allemande qu'ils souhaitaient : on parla de la possibilité de cette entente, mais on n'alla pas plus loin, et le gouvernement anglais répondit, on le verra plus loin, au programme allemand par des armements équivalents.

Le 18 février, M. Asquith fut questionné aux Communes, par M. Byles, « un Petit Anglais », sur le point de savoir si les bruits, qui circulaient alors dans la presse, étaient fondés : malgré l'importance du programme allemand, le gouvernement anglais n'était-il pas décidé à ne soumettre au Parlement qu'un programme modeste, ce qui permettrait d'entrer en pourparlers avec Berlin en vue de faire cesser la rivalité d'armements?

Je ne sais rien, répondit M. Asquith, des suggestions officieuses dont il m'est parlé. Autant que je puis le savoir, le gouvernement allemand s'en tient aux vues qu'il nous a exprimées, à savoir que son programme naval est déterminé par les besoins du pays et ne sera influencé par aucune des mesures que nous pourrons prendre. Le gouvernement allemand a d'autre part déclaré qu'il est naturel que nous fassions tout ce que nous jugeons nécessaire à la protection de nos intérêts propres. En conséquence aucun arrangement n'est intervenu à Berlin; mais j'ai confiance. La récente visite de Sa Majesté fera apparaître ce fait : les dépenses navales ne devront pas être regardées comme impliquant entre les deux pays des frottements hostiles.

— Le très honorable gentleman, reprit alors M. Byles avec ironie, désire-t-il nous faire entendre que les deux puissances ne sont nullement en compétition en ce qui concerne les programmes de constructions navales? Est-ce que l'ampleur de l'un des programmes ne détermine pas l'ampleur de l'autre.

— Non, Monsieur, répondit M. Asquith avec une humour toute britannique, je ne désire pas vous le faire entendre : je désire seulement vous faire entendre ce que j'ai dit!

Sur cette boutade qui souleva rires et applaudissements, l'incident fut clos. Ce qu'il faut en retenir, c'est que, sans doute par l'effet du voyage d'Edouard VII à Berlin, l'Allemagne a déclaré admettre la formule de politique navale présentée par l'Angleterre comme celle-ci a admis la formule allemande. Mais ces amabilités n'ont pas plus agi sur la riposte anglaise

rendue nécessaire par le programme allemand de 1909-1910 qu'elles ne sont parvenues à modifier celui-ci.

II

A la fin du mois de février, les Little Englanders eurent encore une courte joie, bientôt suivie d'une amère déception. Ils crurent le premier ministre prêt à céder à leurs instances, et à abandonner le principe du *two powers standard*. Le 26 février, la *National liberal Federation* se réunit à Leamington et acclama la réduction que, faisant confiance à de faux bruits, elle supposait assurée, du programme naval anglais de 1909-1910. Le lendemain, la *Westminster Gazette* prétendit, au contraire, que le programme naval allait être plus considérable qu'il n'avait jamais été : elle émit même l'avis, modifiant son attitude des semaines précédentes, que ce programme, pour être tout à fait efficace, devrait s'étendre non sur une année, comme il est d'usage en Angleterre, mais sur plusieurs, comme en Allemagne :

Le programme allemand, programme ayant force de loi, s'étendant sur une période de plusieurs années, crée au gouvernement anglais un difficile problème. Notre effort enfermé dans le cadre d'un programme annuel risque d'être trop considérable ou d'être insuffisant. Aussi voici quelques mois nous émettions le vœu de voir un programme britannique, confidentiel, établi à l'avance pour embrasser les années que couvre le programme allemand. Nous ne serions pas surpris si le gouvernement étendait la partie de son programme naval. Voici quelques mois, nous pouvions croire que, construisant nos navires plus rapidement que les Allemands, peu importait aux résultats ultimes une perte de quelques mois. Pareille thèse n'est plus de mise aujourd'hui. Ajourner nos constructions serait donc une erreur irréparable : par contre, si nos constructions sont trop considérables, nous en serons quittes pour en ralentir le train.

C'est le 12 mars que furent publiées les demandes de crédit du gouvernement anglais pour la marine. Les Little Englanders durent avouer qu'ils s'étaient trompés dans leurs prévisions. Comme l'écrivait, le 13 mars, l'*Observer* dans son leader : « M. Asquith a au contraire dépassé les promesses qu'il avait « faites de respecter le principe du double pavillon. » Le gouvernement demandait, en effet, les crédits nécessaires à la mise en chantier de deux *Dreadnought* en juillet prochain (prêts à prendre la mer en juillet 1911), de deux autres en novembre (prêts pour novembre 1911), de quatre autres[1] au 1er avril 1910 (prêts pour avril 1912), et en outre de six croiseurs-cuirassés, vingt contre-torpilleurs et un certain nombre de sous-marins.

[1] Ceux-ci conditionnels et ne devant être mis en chantier que si les circonstances l'exigeaient.

A première vue, les quatre *Dreadnought* à mettre en chantier le 1er avril 1910, semblaient appartenir, l'année financière anglaise se terminant au 31 mars, au programme de l'année prochaine. En réalité, il n'en est rien. Pour assurer, en effet, la construction d'un cuirassé en deux années, M. Mac Kenna, premier lord de l'Amirauté, expliquait dans son rapport que les divers arsenaux et adjudicataires participant à la construction, à l'équipement et à l'armement du navire devraient, trois mois avant la date fixée pour la mise en chantier, recevoir avis d'avoir à se procurer les matériaux nécessaires (canons, affûts, machines, cuirasses, etc.). Aussi pour assurer la mise en cale au 1er avril 1910 des quatre *Dreadnought* prévus, M. Mac Kenna, estimait-il nécessaire de demander immédiatement au Parlement des crédits qui, durant le dernier trimestre de l'année financière 1909-1910, lui permettraient de prendre, à cet effet, toutes les mesures utiles. C'était donc en réalité huit *Dreadnought* et non quatre que durant l'exercice 1909-1910 le gouvernement se proposait de faire mettre en chantier.

Le budget de la marine anglaise atteint cette année 35 millions de livres sterling, en augmentation de 3 millions de livres sterling sur le budget de l'an dernier. Les crédits affectés aux constructions se chiffrent par près de 9 millions de livres contre 7.500.000 en 1908-1909; sur ces 9 millions, les constructions en cours absorbent 6.500.000 : le surplus est affecté aux unités nouvelles qui seront mises en cale.

Quoique légèrement voilée par l'artifice dont avait usé le cabinet — ajournement au 1er avril de quatre mises en chantier — au lendemain de la publication des crédits navals, la défaite des Little Englanders apparaissait manifeste. On va voir que le succès des partisans de la « Grande Angleterre » n'a pas paru à certains suffisant, et que le programme de M. Asquith a été jugé par un grand nombre encore trop modeste.

III

C'est le 16 mars dernier qu'a commencé aux Communes la discussion sur les crédits de la marine [1]. Pour justifier son programme, M. Mac Kenna, appuyé par M. Asquith, a révélé deux faits qui ont produit sur le Parlement une impression considérable. Le premier lord de l'Amirauté a exposé qu'il y a trois ou quatre ans, deux chantiers seuls étaient en Allemagne capables de construire des *Dreadnought* ; aujourd'hui leur

[1] V. des extraits des discours de MM. Mac Kenna, Balfour et Asquith, *Questions diplomatiques*, 1er avril 1909.

nombre est de 14. Ce qui fait que les paroles du ministre de la marine allemande s'écriant au Reichstag : « Nous sommes en mesure de construire aussi vite que les Anglais », sont à présent justifiées. — M. Mac Kenna a encore signalé au Parlement que, non contents de s'acquitter du programme assigné à l'année 1908, les Allemands avaient déjà entamé depuis quatre mois le programme 1909-1910 : deux unités de ce programme sont dès maintenant en chantier.

On peut comprendre l'émoi qui, à ces révélations, s'est emparé des Communes. L'Angleterre, en réalité, se reposait de sa prépondérance navale sur l'excellence et la rapidité des travaux de ses chantiers. M. Mac Kenna a fait disparaître ces illusions. L'effet des affirmations du Premier Lord fut si grand qu'un Petit Anglais, le député ouvrier Wardle, demanda la parole, et oubliant les théories chères à son parti, adjura le ministère de maintenir à tout prix l'hégémonie navale britannique.

Les conservateurs élevèrent aussi la voix, et leur intervention faillit mettre le ministère en mauvaise posture. M. Balfour, dessina les grandes lignes du discours qu'il devait prononcer quelques jours plus tard au Guildhall ; mais surtout M. Austin Lee, ancien lord civil de l'Amirauté dans le cabinet du ministre conservateur, prit à parti M. Asquith et M. Mac Kenna et leur reprocha l'insuffisance de leur programme. Il indiqua les résultats comparés que devaient donner en 1911 les programmes anglais et allemands : en avril 1911 les Allemands opposeraient 11 *Dreadnought* aux 12 *Dreadnought* anglais, et en août 1911, 13 unités du dernier type aux 14 navires de première ligne de la flotte britannique :

Le gouvernement ne peut nier, ajouta M. Austin Lee, que si l'Allemagne, au cours de l'été qui vient, entame quatre [1] gros navires, de fin 1910 à mars 1911, ces 17 *Dreadnought* ne seront balancés chez nous que par 16 bateaux de premier ordre. Les quatre navires que le gouvernement se propose de construire conditionnellement limiteront à trois navires le gage de notre sécurité. Inutile d'ajouter que notre force diplomatique diminuera, en 1911, dans la même mesure que notre puissance navale.

M. Austin Lee demandait donc aux Communes un ordre de jour de blâme contre la politique timide de M. Asquith, qui, dit-il, n'assurait pas de façon suffisante la sécurité de l'Empire.

Ce fut sir Edward Grey qui répondit à M. Austin Lee, et il le fit en termes excellents :

---

[1] Les conservateurs prétendaient que l'Allemagne avait déjà mis en chantier quatre unités du programme 1909-1910 ; M. Mac Kenna prétendait, on l'a vu, qu'elle n'en avait jusqu'ici commencé que deux.

Je cherche, dit-il, non point une victoire de parti, mais la confiance de la Chambre. La situation est grave. La Chambre et le pays ont parfaitement le droit de le penser. Le programme allemand crée à ce pays une situation nouvelle, par cela seul qu'il existe indépendamment du fait que son exécution sera rapide ou lente. Ce programme une fois accompli, l'Allemagne, grand pays voisin de nos côtes, possédera 33 *Dreadnought* ; cette flotte sera la plus puissante que le monde ait jamais vue, d'où la nécessité qui commence à s'imposer pour nous de reconstruire entièrement notre flotte, les *Dreadnought* déjà existants exceptés.

En combien de temps y devons-nous procéder ? Là est l'élément incertain du problème. Voici notre programme :

En premier lieu, évaluer l'efficacité de nos chantiers, notre puissance de construction, de façon que, dans un laps de temps aussi bref que possible, toute une série de navires puissent être mis sur pied. L'Amirauté vient de procéder à cet inventaire ; en voici le résultat.

Nous l'emportons de beaucoup sur les Allemands pour la construction des coques et des machines ; nous leur sommes aussi supérieurs en ce qui touche les canons de gros calibre ; en ce qui concerne les affûts et les appareils de précision nécessaires aux canons, la réponse est douteuse, mais l'Amirauté a pris des mesures avec les manufacturiers pour remédier à ce point faible ; elle engagera au besoin des dépenses dans ce but.

On voit ainsi nettement la politique qu'entend suivre le cabinet Asquith : il s'efforcera surtout d'accroître la puissance et la rapidité des chantiers de construction anglais. Ainsi il ne se croit pas tenu, comme le voudraient les conservateurs, de faire mettre en chantier immédiatement plus de quatre *Dreadnought*. On peut attendre au 1er avril 1910 pour commencer, si cela est alors utile, la construction des quatre *Dreadnought* supplémentaires.

Et sir Edward Grey conclut ainsi :

Nous possédons 5 *Dreadnought* en service, 7 autres en construction; 4 seront entrepris cette année. Total, 16. Si nos 4 navires conditionnels sont construits, et si, en 1910-1911, nous déployons toute notre puissance de construction, en avril 1913, nous posséderons 26 unités. Jusque-là, nos navires du type antérieur au *Dreadnought* gageront notre sécurité.

Par 353 voix contre 135, la Chambre des Communes repoussa l'ordre du jour de blâme proposé par sir Austin Lee et approuva la politique du gouvernement.

Les conservateurs ne se tinrent pas pour battus. Le 31 mars, M. Balfour prononça au Guildhall un grand discours qui fut salué d'unanimes applaudissements. Il réclama, comme M. Austin Lee l'avait fait aux Communes deux jours plus tôt, la mise en chantier immédiate, non de 4, mais de 8 *Dreadnought*, et lord Rothschild fit voter un ordre du jour assurant au gouvernement le concours de tous les citoyens de Londres pour conclure à cet effet les arrangements financiers nécessaires. L'amiral Penrose Fitzgerald recueillit de frénétiques bravos quand

il déclara : « La temporisation est le voleur du temps, me disait-« on quand j'étais enfant. Craignons qu'elle ne soit aussi le « voleur de l'Empire. »

IV

L'Angleterre et l'Allemagne poussent donc l'une et l'autre leurs armements navals avec une égale ardeur et une fiévreuse activité. Il est probable que, dans les années à venir, cette activité ne se ralentira pas. L'Allemagne n'est pas disposée à abandonner le programme de la loi de 1908 [1] : l'Angleterre armera comme et autant qu'elle, car, comme l'a dit aux Communes sir Edward Grey, « nous l'avouons franchement ; nos dépenses « navales dépendent directement des dépenses navales alle-« mandes ; notre marine doit, en effet, rester supérieure à la « marine allemande ». Et c'est parce que la marine anglaise doit rester supérieure à la marine allemande qu'une entente navale entre Londres et Berlin semble difficile à prévoir.

« Une entente entre les deux pays ne peut survenir que basée sur la supériorité de la marine britannique », répétait encore sir Edward Grey le 29 mars ; le même jour, au Reichstag, le prince de Bülow déclarait que pour une entente navale anglo-allemande on n'avait encore trouvé aucune formule qui tînt compte des divergences considérables entre les intérêts des deux peuples, et offrît une base possible de négociations :

« Tant que fera défaut, ajoutait-il, toute base de ce genre ayant un caractère pratique, le gouvernement allemand devra maintenir son point de vue, à savoir que toutes négociations portant sur la limitation des constructions navales — peu importe qu'elles se poursuivent entre deux puissances ou davantage — ne permettent d'espérer aucun résultat pratique.

L'Angleterre et l'Allemagne s'en consolent en s'assurant mutuellement de leur amitié : leurs armements réciproques ne peuvent et ne doivent pas être considérés comme des actes inamicaux. Qu'on se rappelle le discours du prince de Bülow au Reichstag, le 29 mars :

Le point de vue des gouvernements confédérés est dicté par des mobiles pacifiques et humanitaires ; il est en parfaite harmonie avec l'orientation pacifique imprimée pendant des siècles à la politique allemande dans son

[1] Le prince de Bülow a seulement dit que le gouvernement allemand n'avait pas l'intention d'activer les constructions de façon à devancer les délais prévus par la loi de 1908 (Reichstag, 29 mars). Mais ces paroles a fait justement remarquer sir Edward Grey, ne constituent pas une promesse, c'est une déclaration d'intentions ; elles ne lient pas le gouvernement allemand, qui reste libre de modifier ses desseins. (Communes, 29 mars.)

ensemble. Si donc nous continuons à rester sur la réserve, il n'y a rien là dont une autre puissance doive être surprise ou qu'elle puisse considérer comme peu amical, d'autant plus qu'en cela nous nous bornons à user du droit tout naturel de ne pas admettre de discussion avec des étrangers au sujet de questions d'ordre intérieur. Le gouvernement impérial continuera à considérer comme son devoir de favoriser les tendances à l'amitié entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne et à s'employer à établir des relations réciproques qui ne laissent aucune place aux soupçons.

Et le discours de sir Edward Grey aux Communes, le 29 mars :

En ce qui concerne nos futures relations diplomatiques avec l'Allemagne, j'aperçois une large carrière où les deux nations peuvent marcher en paix et amitié; deux conjonctures spéciales seules peuvent produire un conflit : l'isolement de l'Allemagne et l'isolement de l'Angleterre. Toute tentative de la part d'une grande puissance continentale pour dominer et dicter la politique du continent déchaînerait une guerre. Entre ces deux extrêmes d'isolement et de domination s'ouvre un large espace où les deux nations peuvent cheminer côte à côte en paix et amitié.

Ces déclarations rassurantes n'empêchent pas cependant qu'une rivalité navale intense ne subsiste entre Londres et Berlin. Comme le disait l'amiral Penrose Fitzgerald au Guildhall, le 31 mars dernier : « Le gant a été jeté à l'Angleterre : « elle doit le relever. Elle ne peut pas tourner la tête et dire « qu'elle ne l'a pas vu [1] ».

Ernest Lémonon.

---

[1] Au nom d'un groupe de députés et de pairs, parmi lesquels on remarque le duc de Sommerset, lord Ampthill, le vicomte Castlereagh, lord Leigh, le lieutenant de vaisseau Carlyon Bellairs, député de Kings Lynn, vient de demander par lettre à M. Asquith l'ouverture d'une enquête portant sur l'évolution de l'administration navale au cours des quarante dernières années : « Les questions en jeu sont si graves que « le cabinet seul devrait être laissé juge du degré de publicité et des proportions à « donner à cette enquête. Toutes les mesures doivent être prises pour que les officiers « cités comme témoins puissent déposer sans avoir à redouter pour leur carrière le « contre-coup de leur témoignage. Grâce à l'immense lutte d'armements qui se « poursuit, les marines allemande et américaine occuperont, vers 1912, la deuxième « et la troisième place; elles exigeront de nous pour toutes les questions d'entraîne- « ment et d'administration navale une attention beaucoup plus grande qu'il n'était « de mise voici quelques années. Dans deux ans, s'ouvrira la période critique de la « rivalité d'armements ; le temps nécessaire pour nous éclairer et nous préparer nous « est tout juste laissé. Après de grandes guerres, qui firent apparaître leurs défauts « d'administration, d'organisation et d'instruction, les armées française et anglaise « ont été soumises à un sérieux examen. Nous pensons qu'il est plus sage de faire « précéder d'une telle enquête une crise que de l'en faire suivre, de ne pas attendre « pour l'ouvrir des désastres comparables à ceux que connut la France en 1870. » M. Asquith a promis d'examiner avec soin la proposition de M. Carlyon Bellairs.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Réception du commandant d'Ollone par la Société de Géographie.* — Le mercredi 13 mars, la Société de Géographie a reçu solennellement, à la Sorbonne, le commandant d'Ollone, qui a fait, aux applaudissements d'une très nombreuse assistance, le récit de son dernier voyage dans la Chine Occidentale et le Tibet Oriental.

Les trois caractéristiques de cette remarquable mission sont la traversée du pays des Lolos indépendants par le commandant d'Ollone et le maréchal des logis de Boyve, les travaux sur les peuplades de Miao-Tse par le capitaine Lepage et le lieutenant de Fleurelle ; enfin la traversée du pays des Sifans, au cours de laquelle le capitaine Lepage faillit succomber à une brusque attaque des indigènes.

Il fallut toute l'énergie, toute l'endurance et toute l'intelligence des quatre hardis voyageurs, revenus heureusement sains et saufs de cette longue expédition, pour triompher à la fois du mauvais vouloir des Chinois, de la défiance des indigènes et des difficultés de la route.

Cette intéressante réunion était présidée par M. Doumergue, ministre de l'Instruction publique, assisté de MM. Guillain, vice-président de la Société de Géographie, E. Senart, président du Comité de l'Asie Française, Legrand, président de la Société de Géographie commerciale et des généraux Lebon et Toutée. Le ministre a félicité MM. d'Ollone, de Fleurelle et de Boyve, au nom du gouvernement ; il a apporté au premier la promesse formelle de la rosette de la Légion d'honneur, dès que les règlements militaires le permettront, puis il a décoré le second de la croix de chevalier, et le troisième de la médaille militaire, qu'il a gagnée en sauvant dans de terribles circonstances la vie au capitaine Lepage.

— *Les relations franco-allemandes. De la paix de Francfort à la Conférence d'Algésiras.* — Sous ce titre M. A. Mévil vient de publier un intéressant ouvrage dans lequel il expose, en se plaçant au point de vue diplomatique, les relations entre la France et l'Allemagne depuis 1871 jusqu'à la crise de 1905. Nous extrayons de ce volume les passages relatifs à la chute de M. Delcassé. On sait que M. André Mévil a toujours soutenu avec énergie la politique de l'ancien ministre des Affaires étrangères.

A la fin de mai 1905, l'attitude de l'Allemagne devint telle, que (quoiqu'on fût persuadé tant à Paris qu'à Londres qu'on se trouvait en présence d'un

bluff, les deux gouvernements crurent qu'il était sage de prévoir le cas où l'Allemagne tenterait, au Maroc, de porter brutalement atteinte à l'accord anglo-français. Des conversations engagées alors, il résultait que l'Angleterre n'hésitait pas à nous donner l'assurance que les forces militaires britanniques étaient prêtes à *marcher de front* avec nous contre l'Allemagne, si cette puissance venait à nous attaquer. Bien mieux, le gouvernement britannique, le principe d'une coopération défensive franco-anglaise une fois admis, se déclarait prêt à signer dans le plus bref délai un accord qui fixerait définitivement cette coopération. Ceci se passait peu avant l'arrivée à Paris du roi Alphons XIII, c'est-à-dire dans les tous derniers jours de mai.

Aussitôt qu'il eut connaissance de la proposition anglaise, M. Delcassé en informa le président de la République et le président du Conseil. Mais la venue du roi d'Espagne en France, empêchant de suivre avec l'attention désirable des négociations aussi délicates que celles nécessitées par la proposition britannique, il fut convenu qu'il ne serait donné suite à celles-ci qu'après le départ du jeune souverain.

Coïncidence plus que bizarre, immédiatement après que nous eûmes acquis l'assurance que l'Angleterre était prête à signer avec nous un accord militaire défensif, l'Allemagne brusque les événements.

En effet, c'est à ce moment que le gouvernement italien avertit notre ambassadeur à Rome, M. Barrère, qu'il venait d'être informé par l'ambassadeur allemand que l'Allemagne savait que nous avions l'intention d'envoyer au sultan du Maroc un ultimatum par lequel nous exigerions qu'il acceptât les propositions à lui soumises par notre représentant. En cas de refus nous franchirions la frontière algérienne et marcherions sur Fez. Le comte Monts ajoutait que si jamais nous mettions un tel projet à exécution, l'Allemagne nous déclarerait la guerre. M. Barrère répondit à ceci que la France n'avait jamais songé à envoyer aucun ultimatum à Fez. De suite, il télégraphia à Paris pour dénoncer au gouvernement français cette manœuvre déloyale de l'Allemagne, dont le but évident était de nous intimider. M. Delcassé pensa que nous devions opposer à cette tentative de pression le plus grand calme.

Presque au même instant, l'Allemagne tentait une manœuvre parallèle d'intimidation : elle envoyait à Paris le prince Henckel de Donnersmarck avec mission de réclamer le départ de M. Delcassé. Il y aurait beaucoup à dire sur ce personnage, ancien mari de la Païva, qui fut à la fin de l'empire le plus dangereux agent entretenu à Paris par le prince de Bismarck. Rappelons qu'il est un des quatre princes créés pour services exceptionnels rendus à l'empire *à nos dépens :* les trois autres se nomment Bismarck, Munster et de Bulow.

Dans une interview parue dans le *Gaulois*, le prince Henckel de Donnersmarck invitait la France à se séparer de M. Delcassé et à donner une orientation nouvelle à notre politique étrangère. Il ajoutait : « Il vous appartient de décider s'il vous convient de servir les « intérêts de l'Angleterre après avoir envisagé les périls auxquels *vous « peut exposer une entente verbale que vous vous disposez à transformer en « une alliance écrite.* » M. Mévil explique ainsi cette déclaration :

La vérité, la triste, la navrante vérité est que le gouvernement allemand avait été averti de la proposition anglaise et qu'il avait tenté deux derniers coups de bluff formidables pour qu'on n'y donnât pas suite. Ces coups de

bluff sont la démarche tentée auprès du gouvernement italien à propos du soi-disant ultimatum projeté de la France au sultan et l'envoi à Paris du prince Henckel de Donnersmarck. Que le gouvernement allemand ait été averti, je n'en possède pas la *preuve formelle*, mais tout concourt à le faire admettre. Il y a des coïncidences qui sont particulièrement accusatrices. Qui sera assez naïf pour croire que les tentatives d'intimidation de l'Allemagne, se produisant *précisément au lendemain* de l'offre du cabinet de Londres de conclure avec nous un traité défensif, aient été un *simple effet du hasard ?* Enfin, il y a l'*aveu décisif* d'Henckel de Donnersmarck qui, à lui seul, constitue une preuve écrasante...

Quand le prince Henckel de Donnersmarck parlait d'une alliance verbale, que nous nous disposions à transformer en une alliance écrite, il ne parlait pas à la légère. Bien mieux, le seul but de sa mission était de faire échouer cette alliance en exigeant le départ immédiat de M. Delcassé. Et tout ceci cadrait fort bien avec les idées et les projets de M. Rouvier, de sorte que le mot de la princesse de Bulow après la chute de M. Delcassé : « Nous n'avons pas demandé sa tête, on nous l'a offerte », contient une part de vérité.

M. Mévil fait ensuite le récit de la séance du Conseil des ministres au cours de laquelle M. Delcassé fut amené à se retirer.

Allemagne. — *Prochaine entrevue de Guillaume II et de l'empereur François-Joseph.* — Une note du *Lokal-Anzeiger* annonce la visite de l'empereur Guillaume II à l'empereur François-Joseph au retour de Corfou. Toutefois, comme la durée du séjour impérial à l'Achilleion n'est pas encore fixée, on ne peut déterminer, dit le *Lokal-Anzeiger*, ni le lieu ni la date de cette rencontre.

« Il est tout naturel, ajoute cette information officieuse, qu'étant « donnée l'intimité des deux cours, l'empereur profitera de la circon- « stance pour faire visite au souverain auquel l'unit une si étroite « amitié. La brillante réception du kronprinz à Vienne et les mani- « festations de joie spontanées auxquelles elle a donné lieu tant de « la part de la cour que de la population viennoise, démontrent en « effet combien l'idée de l'alliance austro-allemande a jeté des ra- « cines profondes chez les deux peuples. »

— *La mort de M. de Holstein.* — M. de Holstein, ancien conseiller rapporteur au ministère des Affaires étrangères de l'empire, est mort, le 8 mai, à Berlin, à l'âge de 72 ans. Il était né le 24 avril 1837, à Schwedt. Etudiant de 1853 à 1856, à l'Université de Berlin, il devint auditeur au tribunal, puis passa dans le service diplomatique. Il fut, en 1860, attaché à l'ambassade de Saint-Pétersbourg, puis attaché aux ambassades de Rio-de-Janeiro, de Londres et de Washington. En 1870, il fut attaché à la personne de Bismarck et resta, après la guerre, en mission à Paris. En 1872, il fut nommé conseiller de légation et y demeura jusqu'en 1876. A cette date, après le procès retentissant contre l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le comte d'Arnim, procès dans lequel Holstein joua un rôle, le conseiller de légation fut appelé au ministère des Affaires étrangères, prit part au

Congrès de Berlin, devint enfin conseiller-rapporteur. Il avait pris sa retraite à la fin d'avril 1906.

On sait la place si importante que M. de Holstein a, pendant plus d'un quart de siècle, tenue en Allemagne et quelle a été son influence sur la politique étrangère de l'Empire, principalement au point de vue des relations franco-allemandes. Voici en quels termes excellents notre collaborateur, M. André Tardieu, appréciait son action dans le *Temps* du 10 mai :

M. de Holstein avait un système politique subjectif plutôt qu'objectif. Sa vue du monde datait d'il y a trente ans. Et les faits nouveaux lui échappaient le plus souvent. Les rapports franco-allemands notamment ne pouvaient se définir à son gré que par la persistante mainmise du vainqueur sur le vaincu. Il déclarait dans ses lettres — quelques-unes sont passées sous nos yeux — avoir toujours souhaité « de bonnes et correctes relations » entre son pays et le nôtre. Mais il ne concevait pas d'autre base à de telles relations que l'acceptation renouvelée de la défaite et sa consécration definitive par une diplomatie à la suite. La notion de l'équilibre le sens de cette force mystérieuse, qui tout au cours des siècles, a redressé le fléau de la balance, quand le génie d'un homme l'avait abaissé sous le poids d'une victoire excessive, ne lui étaient point familiers. Il avait une mauvaise psychologie, trop matérialiste, sans souplesse, dédaigneuse des impondérables. La force allemande lui paraissait suffire à tout. Et comme il était patriote jusqu'à l'injustice, il méconnaissait ce que l'empire pouvait trouver de satisfaction et de grandeur dans l'acceptation loyale de l'égalité diplomatique.

L'affaire du Maroc — ou du moins le duel pour l'équilibre qu'on désigne de ce nom — fut l'œuvre de M. Holstein. Et si ce fut pour l'Allemagne un demi-échec, c'est sur lui qu'en retombe la faute. Il voulut le voyage de Tanger. Et c'est un télégramme dicté par lui qui força les hésitations de l'empereur, quand celui-ci, en rade, cherchait un motif de ne point descendre à terre. Il inventa la mission de M. Rosen en septembre 1905, contrôle chicanier superposé de Berlin à l'activité plus compréhensive du prince de Radolin. Il suggéra, durant la conférence, les coups de presse et les fausses nouvelles à double action qui maintes fois faillirent provoquer la rupture. Et M. Hammann, chef du service des communications aux journaux à la chancellerie, dut se plaindre plusieurs fois des empiétements qu'il avait à subir et des responsabilités qui en résultaient pour lui. Quand, quelques jours plus tard, M. de Bülow tomba malade, laissant à M. de Tschirschky la direction des affaires, celui-ci trouva dans son tiroir une de ces lettres de démission par lesquelles le vieux conseiller affermissait de temps à autre son autorité redoutée. Excédé, le secrétaire d'État prit au mot le démissionnaire et, avec l'aveu de l'empereur, prononça sa mise à la retraite.

M. de Holstein vécut depuis lors pour la vengeance. Et l'on sait comment, par l'organe de M. Harden, il sut atteindre le prince Philippe d'Eulenbourg qu'il rendait plus que tout autre responsable de sa chute. On sait aussi comment l'empereur, surpris par cet assaut, amoindrit, par le brusque sacrifice d'une amitié de trente années, l'autorité de la couronne et prépara la crise pénible qui l'assaillit l'automne passé. M. de Holstein avait eu sa revanche. Mais cette revanche coûtait cher à l'empire et à l'empereur. Et elle eût risqué, sans l'habileté de Guillaume II, de leur coûter plus cher encore. Le prince de Bülow, dont le scepticisme parfois indolent se plai-

sait aux partis pris brutaux de son ancien collaborateur, ne renonçait pas d'ailleurs à le consulter. Et le cabinet du chancelier restait, avec un autre salon de Berlin, le seul lieu où fréquentât l'omnipotent retraité, que les ambassadeurs sans relations avec lui, mais instruits par l'événement de sa persistante influence, regardaient de loin comme l'auteur secret de la trame diplomatique que se tissait au grand jour.

A l'heure qu'il disparaît, nous ne refuserons pas à cet ennemi de la France l'hommage qui lui est dû. Peu d'hommes furent plus instruits, plus laborieux, plus passionnés de la grandeur de leur pays, plus dédaigneux des succès personnels et bruyants où s'attachent tant de vanités. Son orgueil criait plus haut. Et il lui suffisait de gouverner sans régner. Cependant la politique qu'il conseilla toujours et qu'il imposa trop souvent n'a même pas obtenu la justification du succès. Et nous pouvons, sans manquer aux égards que nous devons à nos voisins, le constater aujourd'hui puisque depuis trois mois ils ont résolu, dans l'exercice de leur liberté, de s'inspirer d'autres méthodes. L'équité et la mesure faisaient défaut à ce muet dominateur. Or, ce sont, dans l'état présent des rapports franco-allemands, les deux qualités nécessaires et suffisantes. Nous souhaitons, sans revenir sur le passé, qu'elles puissent désormais se développer librement.

Angleterre. — *L'entrevue du roi d'Angleterre et du roi d'Italie à Baïes.* — L'entrevue du roi Edouard VII et de Victor Emmanuel III a eu lieu, comme nous l'annoncions dans notre dernière chronique, le 3 mai, à Baïes. Les deux souverains ont eu un long entretien sur lequel on n'a aucun renseignement. Toutefois le *Corriere d'Italia* a cru devoir noter qu'il convenait d'attacher une grande importance à la coïncidence de l'entrevue et les événements d'Orient. « L'Italie et l'Angleterre, ajoutait le *Corriere d'Italia*, sont d'accord pour maintenir « l'intégrité de la Turquie et se garantir leurs intérêts dans la Méditerranée, la mer Egée et la mer Rouge. »

— *L'exposé de M. Lloyd George sur le budget anglais.* — Le 29 mai, à la Chambre des Communes, M. Lloyd George a exposé le budget anglais et expliqué par quels moyens il comptait se procurer les 402.800.000 francs nécessaires pour maintenir l'équilibre financier pendant l'année financière 1909-1910. Voici le résumé de cet exposé :

Les dépenses pour l'année financière 1909-1910 sont évaluées, en effet, à 164.502.000 livres sterling, soit 4.112.550.000 francs, alors que les revenus que donnèrent pendant l'année les impôts actuels sont estimés à 148.390,000 livres sterling seulement, soit 3.709.750.000 francs.

M. Lloyd George, comme il était prévu, demande à l'impôt sur le revenu une partie de la somme indispensable.

Il a décidé, en effet, d'imposer aux revenus de plus de 125.000 francs par an une nouvelle taxe de 6 pence (60 centimes) par livre sterling (25 francs), cette surtaxe étant prélevée sur le total des revenus annuels, déduction faite de 3.000 livres sterling (75.000 francs), c'est-à-dire que, dans le cas où les revenus d'un citoyen quelconque s'élèveraient à 150.000 francs par an, la surtaxe qu'il aurait à verser serait de 60 centimes par 25 francs sur 75.000 francs.

De plus, M. Lloyd George propose que tout père de famille ayant moins

de 12.500 francs par an bénéficie d'une réduction de 250 francs pour chaque enfant âgé de moins de seize ans.

Les droits de succession seront revisés de façon à fournir à l'État des revenus supplémentaires.

Puis c'est aux automobiles que le ministre s'attaque. Les nouveaux droits dont il propose de frapper ces voitures varieront entre 2 guinées (52 fr. 50) sur les six chevaux et 20 guinées (525 francs) sur les soixante chevaux. Pour les voitures de plus de 60 chevaux l'impôt sera de 40 guinées (1.050 francs).

Les revenus provenant de ces nouveaux impôts seront affectés à des travaux d'amélioration des routes. Les médecins n'auront à verser que la moitié du droit sur leur automobile.

En faisant allusion à la question de la marine, M. Lloyd George déclare que le gouvernement a la ferme intention de veiller à ce que la sécurité du pays soit assurée.

D'autre part, il convient d'éviter l'adoption des programmes exigus qui prendraient naissance dans l'esprit de la panique.

Il importera peut-être de faire en sorte que huit nouveaux *Dreadnought* soient mis en chantier le 1er avril 1910.

Le budget de M. Lloyd George apporte une majoration importante aux droits et permis intéressant les brasseurs, les distillateurs et les propriétaires des débits de boisson.

Pour ceux-ci, le nouveau droit du permis s'élèvera à 50 % de la « valeur annuelle » de l'établissement.

Le droit sur les spiritueux subit également une majoration considérable. Le tabac brut est également majoré. Un droit de 20 % est imposé à l'accroissement de la valeur des propriétés foncières dans les villes.

— *L'Angleterre et la Belgique à propos du Congo.* — Un nouveau différend vient de se produire entre l'Angleterre et la Belgique à propos du Congo. Voici les faits. On sait que, par une convention de 1894, l'Angleterre a cédé à bail à l'Etat du Congo l'enclave de Lado, et cela pour toute la durée du règne de Léopold II, « souverain de l'Etat indépendant du Congo ». Or, le gouvernement de Londres a demandé à la Belgique d'évacuer purement et simplement l'enclave de Lado à la date du 15 mai prochain et cela sous prétexte que le règne de Léopold II comme « souverain de l'Etat indépendant du Congo » a pris fin le 15 novembre dernier, au moment de l'annexion du Congo à la Belgique. Il est évident que, dans l'esprit de la convention de 1894, il s'agissait de céder l'enclave de Lado au Congo pour la durée de la vie de Léopold II. L'actuelle exigence anglaise a vivement surpris à Bruxelles non pas parce que l'évacuation de l'enclave de Lado lésserait gravement les intérêts coloniaux belges, mais parce que l'on considère dans les milieux politiques belges cette façon d'interpréter la convention de 1894 comme une preuve du mauvais vouloir de l'Angleterre à l'égard de la Belgique et de la colonie belge.

On discute également entre Londres et Bruxelles au sujet de la partie de la frontière orientale délimitée par le 30e méridien. Le 30e méridien ayant été mal fixé, l'Angleterre occupait de fait une bande de territoire de 20 kilomètres environ revenant au Congo. Une commission mixte a procédé à la rectification de la situation du

30' méridien, mais l'Angleterre voudrait obtenir qu'on ne lui fît pas restituer le territoire qu'elle occupe par erreur.

Bulgarie. — *La reconnaissance de l'indépendance bulgare.* — Le 30 avril, les membres du corps diplomatique accrédité à Sofia ont présenté leurs félicitations au roi à l'occasion de la reconnaissance de l'indépendance de la Bulgarie. Le ministre des Affaires étrangères bulgare, M. Papricof, assistait à cette cérémonie officielle. Le doyen des ministres étrangers a adressé au roi le discours suivant :

Les représentants des puissancss s'empressent de vous présenter leurs très respectueuses et très cordiales félicitations à l'occasion de l'heureux événement qui couronne un succès hautement mérité pour les aspirations de la Bulgarie.

C'est avec un sentiment de vive joie que nous avons salué l'accomplissement de l'œuvre d'une nation, dont nous suivions depuis longtemps, avec un intérêt absolument sympathique, l'évolution progressive, évolution à laquelle Votre Majesté se consacre avec tant de bonheur.

Mes collègues et moi sommes heureux du bonheur qui nous a été réservé de représenter nos gouvernements dans ces circonstances historiques et nous formons des vœux sincères pour la santé de Votre Majesté, celle de Sa Majesté la reine et celle de votre auguste famille, ainsi que pour la prospérité de votre dynastie et celle du royaume bulgare.

Le roi Ferdinand a répondu en ces termes au doyen du corps diplomatique :

Je suis vivement touché des aimables félicitations que vous venez d'exprimer à l'occasion de l'heureux événement qui vient de consacrer d'une manière définitive la nouvelle ère politique dans laquelle est entrée la Bulgarie.

Vous avez suivi depuis longtemps les efforts de mon pays, efforts auxquels j'ai travaillé pour lui donner une direction juste et pacifique et pour le faire marcher dans les voies de la civilisation et du progrès.

Je ne puis donc douter de la sympathie avec laquelle vous accueillez aujourd'hui leur couronnement historique, lequel, en assignant à mon peuple son rang légitime, lui permettra de se vouer désormais d'une façon plus ample et plus féconde à la tâche incessante de son développement.

Votre présence ici me donne un témoignage solennel de cette sympathie et me cause une véritable satisfaction.

Je vous demande de transmettre à vos gouvernements ma sincère reconnaissance et je tiens en terminant à vous remercier des vœux que vous formez pour ma personne, celle de Sa Majesté la reine et celle de ma dynastie et pour la prospérité de mon royaume.

Un dîner de gala a eu lieu ensuite. Les diplomates étrangers, leurs secrétaires, les vice-consuls, les attachés militaires et les ministres y assistaient. A la fin du repas, le roi a porté le toast suivant :

J'éprouve une satisfaction sincère à vous réunir aujourd'hui à ma table et à pouvoir saluer en votre présence la consécration des grands événements historiques que vient de vivre mon pays.

Dans ces sentiments, je lève mon verre à la santé des souverains et des chefs d'Etat, qui ont bien voulu, en vous chargeant de les représenter

dans cette circonstance, me donner à moi et au peuple bulgare un précieux témoignage de leur sympathie.

Le doyen des ministres étrangers a répondu au roi.

Sous prétexte qu'il était indisposé, le chargé d'affaires de Turquie à Sofia n'a pas assisté à l'audience de félicitations et au dîner de gala. Une note officieuse dit qu'il faut attribuer cette attitude au fait que la reconnaissance formelle n'a pas encore eu lieu, par suite du protocole d'entente non encore ratifié.

— *Le représentant de la Russie à Sofia.* — La Russie, la première, d'entre les puissances, a pris l'initiative d'élever au rang de légation son agence diplomatique à Sofia. Le nouveau ministre de Russie, M. Sernentovsky-Kourilo, a remis, le 4 mai, ses lettres de créance au roi Ferdinand, et a prononcé à cette occasion la déclaration suivante :

Les événements accomplis consacrent une grande œuvre de culture et de progrès, un règne désormais appelé à faire époque dans l'histoire du peuple bulgare.

Au cours de ces événements, Votre Majesté a reçu mes témoignages irrécusables des sentiments qui animent Sa Majesté l'empereur envers votre auguste personne et la dynastie bulgare entière qui entre actuellement dans une ère nouvelle de son développement pacifique, sentiments accompagnés des vœux les plus chaleureux de tout le grand empire slave. La sollicitude que l'empereur porte aux destinées de la nation bulgare, si ardente et pleine de force, servira à resserrer davantage les liens indissolubles qui unissent les deux peuples frères, depuis le jour où la Bulgarie fut appelée à jouir des bienfaits de la liberté par la volonté suprême du tsar libérateur.

Le roi a répondu :

Les événements qui ont inauguré pour la Bulgarie la nouvelle et importante phase de son histoire consacrent l'œuvre de développement pacifique dont mon règne, après les efforts qu'il fut heureux de lui vouer, sera fier d'avoir vu s'accomplir l'importante réalisation.

Les termes si sentis par lesquels vous vous faites l'interprète des sentiments de Sa Majesté l'empereur, que d'irrécusables témoignages m'avaient déjà, au cours de ces événements, affirmés d'une manière précieuse pour moi, pour la dynastie et le pays, trouveront aujourd'hui comme hier un écho reconnaissant parmi nous.

La nouvelle expression, dont je suis profondément touché, de la sollicitude de votre auguste souverain pour les destinées de mon peuple, sera une garantie de plus de voir se resserrer encore à l'avenir les liens indissolubles et fraternels unissant la Bulgarie libre au noble empire slave et à l'inoubliable mémoire du tsar libérateur.

Hollande. — *La naissance de la princesse royale de Hollande.* — Le 30 avril, à 7 heures du matin, la reine Wilhelmine a mis au monde une fille qui a reçu le nom de Juliana.

Cette heureuse naissance d'une héritière présomptive du trône a été célébrée dans toute la Hollande par des manifestations unanimes

d'une joie délirante. Le peuple hollandais tout entier s'est uni dans une même explosion d'enthousiasme en apprenant l'heureuse nouvelle, qui, en même temps qu'elle réjouissait son loyalisme dynastique, écartait aussi ses préoccupations politiques par le règlement définitif de cette question de la succession qui le troublait depuis si longtemps, et à laquelle nous avons tout récemment encore consacré ici même une étude détaillée[1].

Espagne. — *Les élections municipales.* — Les élections municipales, qui ont eu lieu en Espagne le 2 mai 1909, ont revêtu une certaine importance politique, à titre d'essai de la nouvelle loi électorale, comme de la coalition des partis de gauche contre ceux de droite. En principe, ces élections auraient dû inaugurer la loi d'administration locale, réformant la constitution des municipalités, loi déjà votée à la Chambre et encore en discussion au Sénat. Mais devant la lenteur du débat, le gouvernement s'était décidé à les effectuer suivant l'ancien système en appliquant toutefois les nouvelles dispositions légales qui rendent le vote obligatoire sous certaines pénalités, comme augmentation de la contribution, note défavorable au casier judiciaire, et qui avaient pour but de faire sortir de leur abstentionnisme la grande masse des citoyens, qui d'habitude laissaient le scrutin livré aux factions extrêmes de la politique. Le résultat en soi a été des plus satisfaisants; 80 % des électeurs ont pris part cette fois au vote, qui s'est déroulé dans un calme complet malgré cette affluence, l'intervention de la grande masse des éléments d'ordre ayant neutralisé l'action des agitateurs. Ces élections ont donc constitué un excellent entraînement pour l'exercice plus régulier du suffrage universel en Espagne.

Leur intérêt résidait également dans la mobilisation de nouvelles forces politiques. C'est là que devait faire ses premières armes le Bloc des gauches dont il a été tant parlé depuis quelque temps et qui a subi maintes vicissitudes, malgré lesquelles son promoteur, M. Moret, avait finalement préconisé l'alliance des libéraux et démocrates avec les républicains. Quant au gouvernement conservateur, ne voulant pas donner à ces élections surtout administratives le même caractère politique que leur attribuaient ses adversaires, il avait, plutôt que présenté une candidature officielle, patronné celle des éléments administratifs et économiques, industriels ou commerçants, ainsi que les catholiques. Mais en face de la coalition des gauches, les partis de droite avaient été tout naturellement portés à s'unir, quoique sans pacte formel comme les premiers. Les résultats, au point de vue de la classification politique, sont assez difficiles à définir. En effet, comme il ne s'agissait que d'un renouvellement partiel, ils ne modifient que jusqu'à un certain point la constitution des municipalités.

Par exemple, à Madrid même, si les républicains occupent 11 sièges,

---

[1] Ernest Lémonon. *La Succession au trône hollandais*, 1er décembre 1908, p. 683.

sur 21, c'est que ces 21 sièges soumis à la réélection correspondaient pour la plupart aux districts de majorité républicaine. En ne leur attribuant donc que cette valeur relative, on peut constater que les résultats sont très partagés. Il faut noter à Madrid, après le succès prévu des républicains, celui des conservateurs et catholiques (8 élus) et la défaite des libéraux (2 élus seulement et d'opinions mitigées). A Barcelone, les radicaux anticatalanistes, confirmant leur victoire aux élections législatives, battent les régionalistes de la Solidarité, dont les éléments extrêmes (nationalistes) sont plus favorisés.

A Valence, au contraire, les conservateurs et républicains modérés triomphent des radicaux partisans du député Soriano, qui tint longtemps cette ville sous sa coupe. A Saragosse, victoire de la candidature ministérielle, ainsi qu'à Murcie, tandis qu'à Séville et à Cadix les libéraux l'emportent. Mais d'une manière générale, on remarque que la coalition entre libéraux et républicains a surtout profité à ceux-ci au détriment des premiers.

Aussi, tandis que les organes du Bloc célèbrent les succès républicains, les journaux libéraux modérés déplorent qu'en vertu de cette alliance, des votes monarchistes aient favorisé les ennemis du régime et causé, plutôt que celle des ministériels, la défaite de leurs propres candidats, comme à Madrid, et ils invitent M. Moret à revenir de son erreur, en rompant cette coalition dangereuse.

Quoique sans grande influence sur la marche des débats parlementaires, les élections municipales auront donc constitué une épreuve fertile en enseignements politiques.

Italie. — *La rentrée de la Chambre des députés.* — La nouvelle Chambre italienne, qui a recommencé ses travaux le 4 mai, après avoir pris ses vacances de Pâques, a devant elle une tâche lourde et délicate. Les deux mois qui la séparent de la dispersion qu'entraîne l'été seront bien remplis. Les députés commenceront par discuter le budget, mais on se demande si l'ensemble en pourra être voté avant le 30 juin par les deux Chambres.

Cela paraît assez douteux, vu que sur un grand nombre de points des débats se produiront qui promettent d'être fort longs. La question de la situation des professeurs d'Université, des contrats des Sociétés de navigation, de la reconstruction de Messine et des secours à accorder aux provinces sinistrées, des réformes militaires et de la défense nationale amèneront sans doute à la tribune les porte-parole autorisés de tous les groupes et provoqueront des discussions infailliblement appelées à traîner en longueur.

La question militaire est parmi les plus complexes que la nouvelle Chambre ait à résoudre. Mais sur celle-là du moins il y a lieu de croire qu'une solution interviendra. L'opinion publique italienne est très alarmée de l'insuffisance récemment révélée de certains éléments essentiels de la défense nationale. La Chambre, reflet de l'opinion publique, votera sans aucune difficulté tous les crédits que le gouvernement s'avisera de demander. M. Giolitti est un trop habile

tacticien parlementaire pour ne pas être renseigné sur ces dispositions favorables et pour n'en pas profiter. Il mettra aussi sur le tapis la question de la réforme des cadres et celle de la durées du service militaire.

La Chambre nouvelle votera très probablement la réduction du service militaire à deux ans. A cette réforme, depuis longtemps réclamée par les partis démocratiques, la commission d'enquête s'est déclarée favorable en principe. Mais la commission maintient, d'autre part, le service de trois ans pour les armes montées.

La politique étrangère donnera aussi lieu à un grand débat qui s'ouvrira vraisemblablement au cours de la discussion sur les crédits militaires. On a beaucoup remarqué en Italie et l'on y a commenté aigrement le fait que dans leurs récents discours les hommes d'Etat dirigeants d'Allemagne et d'Autriche n'ont pas même mentionné la troisième puissance alliée, l'Italie. « Ne faisons-nous donc « plus partie de la Triplice? » se demandent les journaux de la péninsule qui ne sont pas tout à fait inféodés à la politique ministérielle. M. Barzilai a annoncé qu'il poserait à ce sujet une question à M. Tittoni. Il est probable que cet intermède parlementaire fera naître un débat sur les alliances, le problème capital aujourd'hui de la politique extérieure italienne. — M. Muret.

Turquie. — *Le rescrit impérial de Mohammed V.* — Le 1er mai, le nouveau Sultan, Mohammed V, a remis à la Porte l'hatihoumayoun, ou rescrit impérial, qui a été lu en présence de sénateurs et de nombreux hauts fonctionnaires. En voici le texte :

Mon illustre vizir Tewfik pacha,

Mon frère le Sultan Abdul Hamid ayant été déposé du kalifat et du sultanat, en vertu d'un fetva rendu par le chéri, pour des causes connues de tous, et par une résolution prise à l'unanimité par l'Assemblée nationale, conformément au désir de tous nos sujets, nous sommes monté sur le trône de nos grands ancêtres par la grâce du Très-Haut et en vertu de notre Constitution et du désir commun de la nation ottomane.

Etant donnés votre capacité et votre patriotisme éprouvés, nous vous avons maintenu la dignité de grand-vizir et la dignité de cheick-ul-Islam à Zia Eddin effendi.

Nous avons confirmé la nomination du conseil des ministres que vous avez constitué et proposé conformément à la Constitution. Tous les autres fonctionnaires sont aussi maintenus.

Mon ardent désir est que nos sujets de toutes classes jouissent de la liberté, de l'égalité et de la justice; que les dispositions des lois et du chéri soient pleinement appliquées; que la grandeur et la puissance de notre Etat soient consolidées et que notre pays atteigne rapidement le progrès dont il est susceptible.

Comme notre Constitution garantit, grâce à Dieu! ce sincère désir, je me confie pourtant à l'assistance de Dieu et, prenant pour guide la Constitution, j'ai confiance que tous les ministres, que notre parlement et que tous les fonctionnaires participeront à nos efforts et les aideront dans la réalisation de ce but.

Les troubles survenus dans certaines régions nous ont causé des re-

grets. Comme il faut surtout assurer l'ordre dans notre pays et faire disparaître toutes les causes de différends entre nos sujets de toutes classes, il faudra avant tout prendre des mesures efficaces à cet effet.

Notre sincère désir est qu'un terme soit apporté définitivement aux événements regrettables de ce genre; que les différentes races, appréciant la nécessité de vivre en bons termes entre elles, comme il convient à des enfants de la même patrie, jouissent sans distinction de la liberté, de l'égalité et de la justice, et que tout soit fait pour le renforcement de nos forces de terre et de mer.

Nous désirons aussi sincèrement que, pour assurer l'ordre, la justice et de bonnes finances, ainsi que pour assurer l'extension de l'instruction, l'exécution de travaux publics, l'amélioration du commerce et de l'agriculture, suivant les progrès du siècle actuel, les lois qui manquent encore soient élaborées conformément à notre Constitution et à nos besoins réels et conformément au chéri de notre nation.

Nous désirons que tous les traités conclus avec les puissances amies soient confirmés par nous à nouveau. Nous désirons que notre gouvernement soit respecté, que tous les traités soient observés et que l'amitié existant entre notre gouvernement et tous les Etats soit affirmée et renforcée.

Que le Très-Haut accorde le succès de nos efforts.

Signé : MOHAMMED RECHAD.

— *Le nouveau ministère Hilmi pacha.* — Comme il était facile de le prévoir, Tewfik pacha, au lendemain de la proclamation de Mohammed V, a remis sa démission de grand-vizir au sultan, qui a confié à Hussein Hilmi pacha le soin de constituer le nouveau ministère. Hilmi pacha a constitué alors son cabinet de la manière suivante :

Hilmi pacha, grand-vizir;
Ferid pacha, intérieur;
Le général Salib, guerre;
Arif Himet, marine;
Nail bey, instruction publique;
Rifaat pacha, affaires étrangères ;
Rifaat bey, finances;
Gabriel Effendi, travaux publics;
Aristidi, agriculture;
Hamada, ministre des Evkafs ;
Ali pacha, police;
Raïf pacha, président du Conseil d'Etat;
Sahib Molleh, Cheik ul Islam.

Ce ministère formé sous l'inspiration du comité « Union et Progrès » semble avoir été généralement bien accueilli par l'opinion publique en Turquie, et aussi à l'étranger.

III. — AFRIQUE.

Algérie. — *Prolongation des pouvoirs du gouverneur général.* — Par décret rendu en ocnseil des ministres le 1er mai, M. Jonnart, député, a été maintenu à titre de mission temporaire dans les fonctions de gouverneur général de l'Algérie pour une nouvelle période.

— *Inauguration du monument Lamoricière à Constantine.* — L'inauguration du monument, œuvre du sculpteur Belloc, élevé au général Lamoricière a eu lieu le 25 avril à Constantine.

On remarquait l'émir Khaled, capitaine de spahis, petit-fils d'Abd el Kader, fait prisonnier par Lamoricière.

Au début de la cérémonie, le général Bailloud a remis au général Gillet, commandant la division de Constantine, qui passera dans le cadre de réserve le mois prochain, la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur, avec le cérémonial habituel.

Le général Gillet a pris le premier la parole. Il fait le panégyrique de Lamoricière, et comme président du comité fait hommage du monument à la ville. Après lui, M. Aubry, sénateur, a glorifié l'homme d'action que fut Lamoricière.

M. Cuttoli, député, a montré Lamoricière créant les bureaux arabes, le corps des zouaves ; il a fait l'éloge de l'homme politique. M. Morinaud a prononcé un discours patriotique et s'est élevé contre l'antimilitarisme.

Les troupes défilèrent ensuite devant le monument sans incident.

Maroc. — *L'affaire de Casablanca devant le tribunal de la Haye.* — L'incident des déserteurs de Casablanca, qui a fait l'objet d'une importante discussion diplomatique en novembre dernier entre l'Allemagne et la France, va être réglé par un arbitrage. Le tribunal arbitral constitué à cet effet, conformément aux principes de la convention pour le règlement des conflits internationaux, a été formé de la facon suivante : deux arbitres ont été choisis par la France sur la liste des membres de la « Cour de la Haye », M. Louis Renault, membre de l'Institut, et sir Edward Fry, membre du Conseil privé d'Angleterre. Deux autres arbitres ont été désignés par l'Allemagne : M. le conseiller Kriege et M. Guido-Fusinato, député au parlement italien. Ces quatre arbitres ont fait choix, comme surarbitre ou président du tribunal, de M. Léonard de Hammarskjœld, gouverneur de la province d'Upsal, membre, comme eux, de la Cour de la Haye.

Le tribunal arbitral ainsi constitué a tenu sa première audience, le 1er mai, dans le palais de la Cour d'arbitrage de la Haye. Le gouvernement français avait délégué en outre M. André Weiss comme agent de la République pour défendre sa cause devant le tribunal, et M. Jarousse de Sillac, secrétaire d'ambassade. Le gouvernement allemand avait délégué M. de Leutze, agent impérial, et le Dr Gauss, du ministère des Affaires étrangères.

Les débats qui ont lieu à huis clos dureront au moins deux semaines.

— *Les intérêts économiques européens au Maroc.* — Les intentions exprimées par Moulaï Hafid au sujet de l'article 60 de l'acte d'Algésiras, relatif à l'acquisition de propriétés par les étrangers, et son attitude générale à l'égard des réformes, avaient soulevé un vif mécontentement parmi les colonies étrangères du Maroc.

Cet état d'esprit a donné lieu, le 5 mars, à Tanger à une manifestation intéressante. Sur l'initiative d'un groupe de négociants de nationalités diverses, un meeting a eu lieu, auquel ont assisté près de deux cents industriels, négociants et autres notables des colonies étrangères.

Un bureau s'est constitué, composé de deux Français, un Allemand, un Anglais, un Espagnol, un Italien, un Hollandais, un Autrichien, un Belge et un Portugais. Ce dernier a été élu président de l'assemblée, qui a adopté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

Considérant que la convention d'Algésiras, comme les traités qui l'ont précédée, qui constitue la loi sous l'empire de laquelle sont les intérêts européens, engage le Maroc ;

Considérant que cette loi, que les Européens ont acceptée et dont ils subissent les charges, est devenue par conséquent le droit qu'ils peuvent revendiquer ;

Considérant que le sultan, bien qu'il profite des conditions à la charge des Européens, refuse d'appliquer les conditions à leur profit, que notamment le droit d'acquérir des immeubles en respectant la loi est officiellement dénié aux étrangers malgré l'article 60 de l'acte d'Algésiras, malgré l'article 11 de la convention de 1881, malgré le droit des gens, que, notamment encore, la surtaxe douanière, accordée par l'Europe en échange des travaux et des services publics promis par le Makhzen, continue à être supportée par le commerce européen, sans que les travaux et les services promis soient exécutés ni même annoncés ;

Considérant qu'il ne s'agit pas de quelques défaillances ou d'hésitations relatives excusées par la période nécessaire de transition ou d'acceptation, mais d'une attitude systématiquement prise et catégoriquement affirmée ; considérant qu'il n'est plus d'affaires possibles sans la garantie d'un avenir que la loi peut seule procurer, que cette loi résulte, au Maroc, d'un contrat auquel sont intervenues les principales puissances en même temps et au même titre que le sultan, que les commerçants recourent expressément à chacune des puissances signataires de l'acte d'Algésiras pour que l'effet intégral du pacte soit accordé, à moins qu'il ne soit intégralement supprimé.

Afrique Occidentale. — *Les opérations de la mission Gouraud.* — Le gouverneur général de l'Afrique Occidentale a transmis au ministère des Colonies le texte d'un télégramme que le colonel Gouraud lui a adressé de Tezegui. D'après cette communication, le capitaine Dupertuis, avec la section méhariste du lieutenant Paquette et un groupe de partisans maures, a surpris, dans la matinée du 10 avril, un campement de Regueibats groupés autour du sultan Ould Aïda, près de Lebba. L'ennemi a pris la fuite ; mais, étant revenu à l'attaque à deux reprises, dans l'après-midi et dans la soirée, il fut définitivement repoussé, perdant 5 hommes, dont un chef regueibat, 290 chameaux et 1.400 moutons qui ont été ramenés à Tezegui. Nous avons eu, de notre côté, un partisan tué et un méhariste disparu. Le capitaine Dupertuis s'est mis à la poursuite de l'ennemi.

Egypte. — *L'Egypte et le Soudan en* 1908. — Le *Temps* a reçu, le 5 mai, de son correspondant à Londres, les renseignements suivants sur le rapport de sir Eldon Gorst :

Le rapport de sir Eldon Gorst sur l'état de l'Egypte et du Soudan en 1908 n'est pas optimiste. La situation financière des deux gouvernements est peu satisfaisante; sir Eldon reconnaît en particulier que le Soudan anglais ne pourra de longtemps se suffire à lui-même, si l'on n'exécute les travaux nécessaires à son développement, tels que l'irrigation de la Gezira et la construction du chemin de fer du Nil-Blanc; l'Egypte paraît avoir souffert assez sensiblement de la dépression commerciale des dernières années, mais sir Eldon estime que le relèvement va commencer et se poursuivre lentement.

Les préoccupations anglaises sont avant tout d'ordre politique. L'administration anglaise paraît avoir fait un sincère effort pour se concilier les Egyptiens, en les associant de plus en plus à la direction des affaires. Sir Eldon Gorst se loue des progrès accomplis par les fonctionnaires indigènes, en particulier par les plus jeunes d'entre eux. Mais il constate en même temps qu'une opposition aveugle à l'intervention anglaise croît rapidement dans le pays. La presse antianglaise a montré tant de violence ces dernières années, que le gouvernement égyptien a dû remettre en vigueur la loi de 1881, qui prévient ces sortes d'excès par l'enregistrement et le contrôle des journaux. Même désillusion au sujet du conseil législatif, sur lequel sir Eldon avait compté lui-même pour préparer l'Egypte aux institutions parlementaires; ce conseil, qui est actuellement purement consultatif, paraît avoir perdu son temps à des discussions sur le parlementarisme, au lieu de faire de la bonne besogne. Enfin, la majorité des Egyptiens cultivés qui n'appartiennent pas à la classe des fonctionnaires combat tout ce qui paraît dû à l'influence anglaise. Que telle soit l'attitude du parti nationaliste, rien de plus naturel; mais ce parti, qui soutenait autrefois le parti du sultan, a beaucoup perdu de son prestige depuis la révolution turque, et c'est avant tout la grande masse de l'opinion qui se déclare contre l'Angleterre.

Sir Eldon attribue cet état de crise à l'enthousiasme venu de Turquie et de Perse pour le régime constitutionnel. Il croit également que les attaques de la presse contre l'administration anglo-égyptienne ont créé dans le public une dangereuse disposition à trouver mauvais tout ce que fait l'Angleterre. Le rapport conclut qu'il n'y a rien à faire qu'à attendre patiemment un retour des hautes classes au bon sens.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — GÉNÉRALITÉS.

Commerce de la France et des principales puissances. — Sous le titre de : *Notes sur le commerce extérieur de la France en général et spécialement avec les Etats-Unis et l'Empire Ottoman*, M. Myrthil Rose, conseiller du commerce extérieur, vient de faire paraître une plaquette de laquelle nous extrayons les intéressants renseignements généraux ci-après :

« L'activité économique d'une nation est principalement signalée par la balance de son commerce, et est en général un indice de sa richesse et de sa puissance. Dès le début de notre étude nous jugeons donc utile de montrer par des chiffres les progrès des principaux Etats du monde en matière de commerce extérieur, en 1892 et en 1907, comme termes de comparaison :

Nations	1892	1907	Augmentations
—	—	—	—
	mill. de fr.	(mill. de fr.)	
Angleterre	16.418	27.017	61 %
Allemagne	8.611	19.989	132
Etats-Unis	7.666	16.733	118
France	7.649	11.596	52
Autriche-Hongrie	3.377	5.908	75
Italie	2.131	4.611	120
Russie	2.049	4.323	110
Belgique	2.905	6.101	103
Japon	985	2.438	147
Turquie	1.085	1.350	20

« Le Japon et l'Allemagne tiennent la tête du mouvement avec un accroissement de 147 % et de 132 %. L'Angleterre et la France, comme pourcentage, viennent en dernier avec un accroissement de 61 % et de 52 %.

« Si l'on prend les chiffres en bloc, on remarque que l'Allemagne a une différence en plus de 11 milliards ; même chiffre pour l'Angleterre, 9 milliards pour les Etats-Unis, 4 milliards pour la France, 3 milliards pour la Belgique, etc.

« On peut encore indiquer comme prodrome commercial les chiffres des exportations et des importations de chaque pays ; ou plutôt la balance, en faisant la différence entre les exportations et les importations.

« Du tableau ci-dessous il ressort que les Etats-Unis, auparavant pays importateur, deviennent pays d'exportation ; la Russie également. Par contre l'Autriche et le Japon rentrent dans la catégorie

des pays importateurs. Les autres nations gardent en 1907 leur situation de 1892, avec tendance à augmentation sauf la France.

	1892		1907	
	EN PLUS AUX EXPORTATIONS	EN PLUS AUX IMPORTATIONS	EN PLUS AUX EXPORTATIONS	EN PLUS AUX IMPORTATIONS
	(mill. de fr.)	(mill. de fr.)	(mill. de fr.)	(mill. de fr.)
Angleterre....	»	4.958	»	5.387
Allemagne....	»	1.315	»	2.180
Etats-Unis....	»	744	2.501	»
France.....	»	727	»	506
Autr.-Hongrie.	241	»	»	14
Italie.....	»	215	»	909
Russie.....	9	»	1.103	»
Belgique.....	»	167	»	757
Japon.....	145	»	»	162
Turquie.....	»	»	»	»

II. — EUROPE.

Danemark. — *Le commerce avec la France en* 1907. — Les exportations du Danemark dans le cours de l'année 1907, se sont élevées à 584 millions de francs contre 551 millions en 1906, et les importations à 841 millions de francs contre 783 millions en 1906, soit un mouvement général de 1.425 millions de francs contre 1.334 millions l'année précédente.

Sur le total de 841 millions de francs qu'atteignent les ventes faites au Danemark par les pays étrangers, la part de la France n'est pas proportionnelle à ce que pourraient prétendre notre commerce et notre industrie : elle a été, pour 1907, de 22.189.000 francs et l'insuffisance de ce résultat, déjà sensible en soi, apparaît davantage quand on considère que les exportations de l'Allemagne à destination du Danemark ont atteint 360.971.800 francs et celles de la Grande-Bretagne 189.011.200 francs, et surtout que ces deux pays ont réalisé sur l'année précédente une augmentation de ventes qui a atteint pour le premier 33.803.000 francs, pour le second 14.873.200 francs, alors que les nôtres ont diminué de 953.800 francs.

On est tenté de penser qu'à peu d'exceptions près, nos exportateurs semblent renoncer volontairement à traiter des affaires sur le marché scandinave et la rareté des voyageurs de commerce venant visiter la clientèle est un signe certain de l'indifférence témoignée par nos compatriotes.

Ile de Chypre. — *Le mouvement commercial en* 1907-1908. — Les chiffres ci-après donnent un total de 30.814.600 francs pour l'année 1907, supérieur de 6.656.175 francs à celui de 1906 et de 9.451.225 fr. à celui de 1905. En prenant les deux années antérieures, les comparaisons seraient encore plus significatives pour constater la rapidité de la progression pendant les cinq dernières années.

L'augmentation de 6.656.175 francs par rapport à 1906 comprend

3.177.750 francs pour les importations et 3.478.825 francs pour les exportations, c'est-à-dire une proportion un peu plus élevée pour les premières.

Importations.

Années	Denrées alimentaires	Matières premières	Produits manufacturés	Totaux
1905...	2.388.050	1.277.225	7.096.525	10.761.800
1906...	3.103.550	1.696.425	7.748.050	12.548.025
1907...	5.875.550	2.051.325	9.799.475	15.726.350

Exportations.

1905...	8.205.425	2.011.750	384.000	10.601.575
1906...	8.716.675	2.127.576	765.150	11.609.300
1907...	11.829.775	2.728.075	530.400	15.088.250

Des diverses puissances qui font du commerce avec l'île de Chypre, l'Angleterre vient en tête avec un total de 10.081.275 francs, dont 5.060.525 francs pour les importations et 5.020.750 francs pour les exportations. L'Egypte occupe le deuxième rang avec un chiffre d'affaires de 5.966.300 francs, dont 1.323.700 francs seulement aux importations et 4.632.600 francs aux exportations. La Turquie vient ensuite avec 4.648.300 francs dont 3.320.100 francs aux importations et 1.328.200 francs aux exportations. La France occupe la quatrième place avec 3.092.800 francs au total, dont 1.032.450 francs pour les importations et 2.060.350 francs pour les exportations.

III. — ASIE.

Corée. — *Mouvement du commerce extérieur pendant l'année* 1907. — L'administration des douanes de l'Empire vient de publier les statistiques du mouvement du commerce extérieur de la Corée pour l'année 1907.

La valeur des importations et des exportations est représentée pour cette période par les chiffres suivants : valeur des importations, 40.893.801 yens[1] ; valeur des exportations, 16.479.834 yens.

De 1902 à 1908 l'ensemble des échanges internationaux de la péninsule est exprimé comme suit :

	Valeur des importations	Valeur des exportations
1902...	13.541.409 yens	8.317.070 yens
1903...	18.219.183 —	9.477.603 —
1904...	26.805.380 —	6 933.505 —
1905...	31.959.582 —	6.904.301 —
1906...	29.521.799 —	8.132.844 —
1907...	40.893.801 —	16.479.834 —

En 1907, la valeur des importations accuse une plus-value de 11.372.002 yens comparativement à l'année précédente.

---

[1] Le yen = 2 fr. 58.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. Emilio Bobadilla y Lunar, consul de Cuba à Bayonne.
Camille Diharce, consul de l'Equateur à Bayonne.
Juan Valenzuela, consul général de Colombie à Paris.
Paul-Benoit-Auloge Duvivier, consul de Colombie à Lyon.
Eugène Simonot, consul de Colombie à Dijon.

M. Allizé, ministre ppre de 1re cl., est nommé chargé d'affaires à Munich.
M. Defrance, ministre ppre de 1re cl., est nommé ministre ppre à Stockholm.
M. Goût, consul général, est nommé sous-directeur du Levant au ministère.
M. de Margerie, ministre ppre de 2e cl., est nommé ministre ppre à Pékin.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Duruy est nommé attaché militaire aux légations de France, de Belgique et de Hollande.

CAVALERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Paris est nommé attaché milit. à l'ambassade de France à Madrid.

Afrique Occidentale. — M. le *lieut.* Borey est désig. pour l'escadron de spahis sénégalais.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *lieut.* Brison est désig. pour la Cochinchine.
Maroc. — M. le *lieut.-colonel* Fonssagrives est désig. pour Casablanca.
Afrique Occidentale. — MM. les *lieut.* Berger et Huguenin sont désig. pour servir hors cadres en A. O. F.
M. le *lieut.* Rancoule est désig. pour le bataill. de la Mauritanie.

ARTILLERIE

Tonkin. — M. le *chef d'escadron* Delbecq et le *capit.* Soulé-Limendoux sont désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — MM. les *chefs d'escad.* Le Divellec, Schultz et Couturier sont désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Simon, Raynal et Hiestand et le *lieut.* Doucet sont désig. pour l'A. O. F.
Madagascar. — M. le *lieut.* Verrier est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. le *stagiaire* Groener est désig. pour le Tonkin.
Cochinchine. — M. le *stagiaire* Lasnier est désig. pour la Cochinchine.
Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'administ. de 2e cl.* Lambert et Guérin sont désig. pour le chemin de fer de la Guinée.
M. le *stagiaire* Amiel est désig. pour l'A. O. F.
Madagascar. — MM. les *stagiaires* [illegible] et Guillou sont désig. pour Madagascar.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Collomb est désig. pour la Cochinchine.
Madagascar. — M. le *méd. aide-maj. de 2e cl.* Bourgarel est désig. pour Madagascar.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Jeuneu est nommé au command. du *Takou.*

M. l'*enseigne de vaiss.* Sire est désig. pour la *Manche.*

M. le *mécanic. ppal* Objois est désig. pour la flottille des mers de Chine.

Madagascar. — M. l'*enseigne de vaiss.* Fortoul est désig. pour un torpilleur de Madagascar.

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de 2e cl.* Cuq est désig. pour Dakar.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Bouchet est nommé administrat. de 5e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

M. Garbit, chef d'escadron d'artillerie coloniale, est nommé secrét. général de 2e cl. des colonies et directeur des finances à Madagascar.

M. François, sous-chef de bureau de 3e cl., est détaché à l'office colonial pour y représenter le gouvernement général de l'A. O. F.

M. Hérisson, sous-chef de bureau de 3e cl., est détaché à Bordeaux pour y exercer les fonctions de second chef des détails administratifs du service colonial.

M. Féris, sous-chef de bureau de 3e cl., est détaché à Marseille pour y exercer les fonctions de second chef des détails administratifs du service colonial.

M. Guillaume est nommé chef de bureau de 3e cl. à l'administration centrale.

M. Lejeune est nommé sous-chef de bureau de 3e cl. à l'administration centrale.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Le Principe d'équilibre et le concert européen, par CHARLES DUPUIS. Paris, Perrin, 1909, 525 p. in-8°.

Ce beau livre intéressera particulièrement ceux que préoccupe l'étude des moyens qui peuvent être employés « pour assurer la concorde entre les peuples ». Il est propre à nous montrer que les questions internationales, aussi bien que les questions sociales, sont avant tout des questions de morale. Dans une série de chapitres très documentés, le savant professeur de l'Ecole libre des Sciences politiques met en lumière le rôle que le principe de l'équilibre a joué depuis trois siècles dans l'histoire de l'Europe. L'idée d'équilibre, après avoir été mûrie dans le cerveau des diplomates, a été acceptée par l'opinion publique. Elle a régné sans partage aux XVIIe et XVIIIe siècles; c'est au XIXe qu'elle s'est heurtée à des idées nouvelles, telles que le principe des nationalités. Elle n'a cependant pas été détrônée. On prétend même qu'elle est assez souple pour se prêter à toutes les combinaisons de la diplomatie contemporaine. C'est surtout à partir du XVIIIe siècle que le fonctionnement du principe d'équilibre est intéressant à étudier. Il ne s'agit plus seulement, en effet, de maintenir la balance entre les deux principales puissances du continent, la France et l'Autriche, il faut permettre aux Etats faibles de se défendre en s'unissant contre de plus puissants. L'esprit de convoitise a détourné malheureusement le principe d'équilibre du but qu'on lui avait assigné; chacun l'interprète suivant ses vues et ses intérêts particuliers. Il sert aux Etats forts de prétexte pour se partager les dépouilles des faibles. En dépit de toutes

les entorses qui lui furent données, le principe de l'équilibre européen a continué à être invoqué dans toutes les crises du XIXe siècle (qu'il ne suffit d'ailleurs ni à prévenir, ni à résoudre). On le retrouve au premier plan dans les affaires d'Egypte en 1840, dans celles du Danemark en 1852, dans celles de la Confédération germanique en 1851 et 1866, dans les affaires d'Orient, dans celles d'Italie, dans celles d'Allemagne. Et pourtant il n'est pas devenu un principe du droit international. Il n'a pu, comme aurait dû le faire un principe juridique, fournir de solutions identiques pour tous les cas identiques. Il est resté un principe de « politique », susceptible de faciliter les transactions, qui aide simplement à trouver dans des alliances, variables selon les circonstances, les contre-poids nécessaires pour entretenir les ambitions des Etats forts. Il a été un acheminement vers le « concert européen ». M. Dupuis nous indique les origines de celui-ci, sa constitution, son fonctionnement. Il nous retrace l'histoire des congrès de Vienne et d'Aix-la-Chapelle, des congrès de Troppau, de Leibach, de Vérone ; il nous montre l'importance qu'il prit en 1830, quand il fallut reconnaître l'indépendance de la Belgique, le rôle qu'il joua dans la crise orientale de 1839-1841, dans la guerre de Crimée, dans les affaires du Liban, de Crète, et au moment de la guerre de 1870. Ce qu'il en dit ne provoque guère l'admiration. Le concert européen n'a pu ni prévenir, ni résoudre les grandes crises en Occident. Il n'a pas fait meilleure figure en face des difficultés que l'annexion de la Bosnie a fait surgir. L'Allemagne et l'Autriche coalisées se sont-elles préoccupées de ce prétendu concert? N'ont-elles pas cherché plutôt à infliger à la Russie une défaite diplomatique, en restreignant le plus possible la portée de son entente avec l'Angleterre et la France? Dans le chapitre X, où il est question du Congo et du Maroc, M. Dupuis explique avec beaucoup de clarté la formation de l'association internationale africaine et du comité du Haut-Congo, les projets du roi Léopold, les motifs de l'opposition de l'Allemagne et de la France, les causes et résultats de la conférence de Berlin (1884-1885), le conflit entre l'Angleterre et l'Etat indépendant du Congo et l'attitude des puissances. Non moins intéressants les détails concernant l'accord anglo-français du 8 avril 1904, les conditions de la pénétration pacifique, les causes de l'opposition de l'Allemagne et des négociations auxquelles nous avons été conduits. On peut se demander si, parmi les questions où sont engagés les intérêts de la France, il y en a aujourd'hui une seule plus importante pour nous que la question marocaine. C'est de sa solution que dépend le développement de notre empire africain et l'avenir de notre situation dans la Méditerranée. Nous ne pouvons suivre M. Dupuis dans toutes les parties de son remarquable exposé. Il arrive à cette conclusion que le concert européen n'a pu devenir une « institution régulière » chargée de pourvoir au maintien de la paix et au triomphe de la justice entre les Etats. Il apparaît finalement comme un « syndicat d'intérêts » formé par les grandes puissances pour résoudre certains problèmes de politique internationale. Son succès est subordonné à une double condition : intelligence par les grandes puissances de l'intérêt qu'elles ont à résoudre d'un commun accord les conflits qui surgissent, esprit de modération qui les détermine à faire les sacrifices nécessaires pour concilier les divergences inévitables.

Il ressemble donc beaucoup, en définitive, aux autres groupements qui se sont formés pour discuter les intérêts humains, par exemple, à ces syndicats de producteurs qui règlent les conditions de vente d'après des formules avantageuses aux plus forts et peu conformes à ce qu'exigeraient

l'intérêt et le droit des faibles. C'est pour cela que le concert européen a tantôt servi, tantôt dédaigné les aspirations nationales. Le concert européen peut certainement rendre des services, mais il ne peut remédier aux défauts des hommes. La valeur de ses œuvres dépendra surtout dans l'avenir, comme elle a dépendu dans le présent, de la valeur morale des hommes d'Etat eux-mêmes qui auront à s'en servir.

GEORGES BLONDEL.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Mission en Ethiopie (1901-1903), par JEAN DUCHESNE-FOURNET. Deux gros vol. in-folio de 450 pages, illustrés de nombreuses gravures et planches hors texte et 1 atlas. Masson et Cie, Paris, 1909.

De la paix de Francfort à la Conférence d'Algésiras, par ANDRÉ MÉVIL. Un vol. in-16 de 330 pages. Plon, Nourrit et Cie, Paris, 1909.

Sous les aigles autrichiennes. Souvenirs du chevalier de Grucher (1800-1820), traduits de l'allemand avec une préface et des notes, par le capitaine DE MALEISSYE-MELUN, breveté d'état-major. Un vol. in-16 de 300 pages. Perrin et Cie, Paris, 1909.

L'évolution d'un Etat philanthropique. Les origines de l'Etat indépendant du Congo; le sort du Congo dans le présent et l'avenir, par RENÉ CLAPARÈDE et Dr H. CHRIST. SOCIN. Un vol. in-16 de 300 pages, avec une carte et trois planches hors texte. Fischbacher, Paris, 1909.

Statistiques de l'industrie minière dans les colonies françaises pendant l'année 1907, publiées sous l'administration de M. MILLIÈS-LACROIX, ministre des Colonies. Un vol. in-8° de 128 pages. Office colonial, Paris, 1908.

Statistiques de la population dans les colonies françaises, pour l'année 1906, *suivies du relevé de la superficie des colonies françaises*, publiées sous l'administration de M. MILLIÈS-LACROIX, ministre des Colonies. Un fort vol. in-8 de 668 pages. Office colonial, Paris, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*avril* 1909). CH. MARRET : Le Havre. — A.-L. LABBÉ : En Birmanie. — G. SOULIÉ : Notice sur le Yunnan.

Revue d'histoire diplomatique (23e *année*, *n°* 2). Abbé J. MARTIN : La préparation de l'Armada. — LADREIT DE LACHARRIÈRE : Un essai de pénétration pacifique en Algérie.

Revue politique et parlementaire (10 *mai* 1909). FR. HERBETTE : L'enseignement français au Maroc.

Revue des troupes coloniales (*avril* 1909). Capit. FRIRY : Les puits au Sénégal. — Capit. VALLIER : Historique des troupes coloniales; campagne de Chine.

La Quinzaine coloniale (25 *avril* 1909). Les Etats-Unis, puissance coloniale.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues italiennes.

Bollettino della Sta Geografica italiana (*maggio* 1909). Prof. CONTE GUIDO BONARELLI : Trenta mesi a Bornéo.

L'esplorazione commerciale (*aprile* 1909). DE LUIGI : L'Italia e la Nuova Cina.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*may* 1909). Dr GEORGE R. PARKIN. The Railway development of Canada.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LE NOUVEAU MINISTÈRE PORTUGAIS

Depuis notre dernière chronique sur les affaires de Portugal [1], ce pays a vu se succéder deux nouveaux ministères. Le premier, présidé par M. Sebastiao Telles, a vécu ce que vivent les roses, sans en avoir eu l'existence charmante, ni rencontré sur sa route autre chose que leurs épines...

Il convient de rappeler, dans une brève oraison funèbre, les événements qui ont présidé à l'avènement et à la chute de ce cabinet.

Quelques mots, d'abord, au sujet de sa naissance. On se rappelle sans doute les difficultés rencontrées par son prédécesseur, le cabinet Campos Henriques, lorsqu'il remplaça lui-même le ministère Ferreira da Amaral. Issu d'une coalition des progressistes, obéissant aveuglément à M. Luciano de Castro, et d'une fraction des régénérateurs, commandée par M. Henriques lui-même, il trouvait en face de lui un « bloc » d'opposition redoutable, composé de l'autre fraction du parti régénérateur, restée fidèle à M. Julio de Vilhena, et du petit groupe des progressistes « dissidents » avec M. d'Alpoim. Quant aux républicains, ils étaient trop heureux de profiter de ces divisions au sein des partis dynastiques, pour continuer la guerre à mort qu'ils ont déclarée aux « rotatifs » et à la monarchie. Bientôt, l'ancien président du Conseil, l'amiral Ferreira da Amaral, passa lui-même avec ses amis à l'opposition ; la raison est qu'il ne pouvait pardonner au ministre des Affaires étrangères, M. Wenceslau de Lima, de lui avoir refusé la légation de Paris ! Cet appoint d'une douzaine de députés vint grossir le nombre des mécontents.

L'opposition ne reculait devant aucun moyen pour maintenir l'obstruction aux Cortès et empêcher le vote des nombreuses réformes annoncées dans le discours du Trône et préparées par le gouvernement. La conclusion d'un emprunt de 4.000 contos

[1] Voir les *Questions* du 16 février 1909.

vint lui fournir l'occasion qu'elle cherchait : elle s'en prit à la personne du ministre qui avait signé cet emprunt, M. Espregueira. Un député, M. Caeiro da Matta, alla jusqu'à accuser, en pleine Chambre, le ministre de concussion et d'escroquerie (15 mars). M. Espregueira, fort de son innocence, n'hésita pas, malgré son grand âge, à se battre en duel avec son calomniateur. La minorité réclamait une enquête qu'il était de la dignité du gouvernement de ne pas accepter. Toute possibilité d'entente s'évanouit, et le cabinet Campos Henriques, impuissant à réprimer l'obstruction parlementaire et n'osant prendre sur lui de dissoudre ou de proroger les Chambres, remit au roi sa démission.

Don Manoel consulta de nouveau les différents chefs politiques : M. Veiga Beirão, M. Wenceslau de Lima, enfin le général Telles, ministre de la Guerre du précédent cabinet. Ce dernier accepta, en fin de compte, après dix jours de crise, de constituer un ministère, où entrèrent quatre progressistes, dont le président du Conseil, et trois régénérateurs. La situation restait la même. M. Espregueira, il est vrai, ne faisait plus partie de la nouvelle combinaison, mais il n'avait été qu'un « bouc émissaire » chargé de tous les péchés de la coalition progressiste-henriquiste. C'était, en réalité, à M. Luciano de Castro, et aussi au « renégat » Campos Henriques, qu'en voulaient M. de Vilhena et ses amis, auxquels s'était joint naturellement le groupe d'Alpoim. Ils n'avaient donc aucune raison de faire meilleur visage au général Telles, qu'à l'amiral da Amaral et à M. Campos Henriques.

Le « bloc » d'opposition continua à la Chambre sa tactique obstructionniste, qui lui avait si bien réussi sous les deux précédents cabinets, sans paraître se douter qu'il faisait ainsi le jeu des adversaires du régime. De son côté, la majorité déclarait, par la bouche du ministre de l'Intérieur, M. Alexandre Cabral, qu'elle ne voulait plus avoir aucun rapport parlementaire avec le calomniateur de M. Espregueira, le député Caeiro da Matta.

Enfin, après trois semaines de luttes incessantes et stériles, le cabinet Telles fut contraint de se retirer (4 mai). Nouvelle crise qui se prolongea plusieurs jours. Il semble que ce régime de crise soit devenu l'aspect normal de la vie politique portugaise, car les crises tendent à durer davantage même que les ministères. Les candidats au pouvoir, qui se montraient jadis si acharnés à se disputer un portefeuille, paraissent aujourd'hui timorés et reculent à assumer les responsabilités du gouvernement. M. Wenceslau de Lima, chargé de former le nouveau

cabinet, fut — dit-on — sur le point de renoncer à sa tâche, après avoir cherché inutilement, pendant près d'une semaine, un titulaire à la Marine et aux Colonies. L'idée d'avoir à défendre devant l'opinion et aux Cortès le récent traité avec le Transvaal au sujet du Mozambique, dont l'opposition et les républicains, en particulier, veulent se faire une arme de combat, suffit peut-être à expliquer ces hésitations à accepter le lourd portefeuille d'*ultramar*.

Le nouveau ministère ne semble, au reste, nullement pressé de se présenter devant les Chambres, et le premier acte de M. Wenceslau de Lima a été d'obtenir du Conseil d'Etat leur suspension pour deux mois.

Une telle mesure n'était possible que de la part d'un gouvernement formé en dehors des partis. Le nouveau cabinet est, en effet, un cabinet *extrapartidario*, comme on en trouve des exemples assez fréquents dans l'histoire du Portugal de ces dernières années. Lorsque l'état de surexcitation des esprits est devenu tel, en effet, que tout accord semble impossible entre les deux groupes « rotatifs », et que leurs forces se balancent, au point d'empêcher la machine parlementaire de fonctionner, que tout gouvernement est par suite frappé de mort, dès sa naissance, il ne reste plus d'autre expédient au pouvoir exécutif que de dissoudre les Cortès ou de former un ministère sans nuance bien définie, et dont les membres sont pris en dehors de la politique. Le jeune roi n'a pas osé prononcer la dissolution, dont ne sauraient manquer de se prévaloir les républicains pour attaquer avec plus d'acharnement encore le régime actuel. C'est donc à une combinaison, rappelant assez le cabinet Amaral, que l'on a eu recours, encore une fois.

Exception faite du président du conseil, le nouveau ministère n'est composé que d'hommes nouveaux, qui n'ont fait partie d'aucun gouvernement. Il n'est pas besoin de s'arrêter longuement sur la personnalité de M. Wenceslau de Lima, ancien ministre des Affaires étrangères dans les cabinets da Amaral et Campos Henriques ; le traité de commerce avec l'Allemagne, dont on lui a attribué tout le mérite, l'a mis au premier plan de la scène politique. Appartenant au parti régénérateur, il a été assez habile pour rester l'ami de M. Henriques, tout en se montrant plein de déférence à l'égard du chef du parti, M. Julio de Vilhena, qu'il n'a pas manqué de consulter, avant d'organiser son cabinet.

Parmi ses collaborateurs, deux appartiennent, comme M. Wenceslau de Lima lui-même, à la Chambre des pairs. Ce sont : M. Francisco José de Medeiros, titulaire du portefeuille de

la Justice, magistrat distingué et estimé, qui n'a guère cessé, depuis 1879, de siéger au Parlement, où il s'est fait une spécialité des questions judiciaires, et le colonel Carlos Roma du Bocage, ministre des Affaires étrangères, dont le nom — bien français, semble-t-il — est célèbre dans les lettres et les sciences portugaises. Le père du colonel, M. Barbosa du Bocage, a été lui-même ministre et a laissé la réputation d'un savant.

Les autres membres du cabinet sont également, pour la plupart, des officiers et des ingénieurs. Le nouveau ministre des Finances est le major Francisco de Paula Azeredo, professeur à l'Académie de Porto, administrateur de diverses entreprises industrielles et ami personnel du président du conseil. Le titulaire du portefeuille de la Guerre est le directeur général des services d'état-major, général Elvas Cardeira, qui passe pour un homme d'une culture étendue et d'une grande énergie. Le nouveau ministre des Travaux publics, le colonel Barjona de Freitas, appartient à l'arme du génie; il a rempli, en 1903 et 1904, les fonctions de gouverneur de la colonie du Cap-Vert et est actuellement encore président de la Société de géographie de Lisbonne. Enfin, c'est encore un ingénieur, ancien élève, comme M. Espregueira, de notre Ecole des ponts et chaussées, M. Terra Vianna, qui s'est décidé à accepter le portefeuille de la Marine.

Il peut être intéressant de voir de quelle façon la contitution du nouveau ministère a été accueillie par les différents partis. Un rédacteur du *Diario de Noticias* est allé interroger les principaux chefs de groupe. Le vieux *leader* du parti progressiste, M. Luciano de Castro, s'est tenu, comme d'habitude, sur la réserve, mais on peut être assuré qu'il n'est pas animé de beaucoup de tendresse à l'égard du cabinet Wenceslau de Lima. Au contraire, tout en déclarant, comme les progressistes, qu'ils attendront pour prendre parti les actes du gouvernement, MM. Julio de Vilhena et Alpoim se montrent, dès à présent, très favorables à son égard : c'est la première fois, déclarent-ils l'un et l'autre, qu'un ministère, depuis le début du nouveau règne, a été constitué en dehors de M. de Castro et de la tyrannie progressiste.

L'attitude de M. Campos Henriques paraît moins nette : la plupart des ministres — a-t-il déclaré — sont ses amis personnels et il est tout disposé à leur prêter son concours, mais c'est à la condition qu'ils ne sortent pas de leur mission de cabinet *extrapartidario*, pour faire incursion dans la politique des partis. « Sinon, — a ajouté l'ancien ministre — je ferai

ce que m'ordonneront les événements, car, si on est attaqué, il n'y a pas de droit plus légitime que de se défendre. » Le chef des nationalistes, M. Jacintho Candido, tout en se défendant de toute hostilité préconçue à l'égard du nouveau cabinet, reproche cependant à M. Wenceslau de Lima d'avoir « manqué de déférence envers le pouvoir législatif », en suspendant les Cortès, au lieu de se présenter devant elles, pour leur exposer les grandes lignes de son programme. Quant au parti régénérateur-libéral, dont M. Vasconcellos Porto a pris la direction en remplacement de l'ancien « dictateur » Joào Franco, il proteste, dans son organe, le *Diario Ilustrado*, de son désintéressement et se déclare prêt à appuyer de toutes ses forces le gouvernement de M. de Lima, à la condition toutefois qu'il ne suive pas la voie des ministères qui l'ont précédé — « dont un fut néfaste par ses actes et les deux autres par leur incapacité » — et à la condition qu'il serve utilement les intérêts du pays.

Enfin, la formation du nouveau cabinet, constitué en dehors du Parlement, par la seule volonté du roi, inspire à l'un des *leaders* du parti républicain, M. Bernardino Machado, les réflexions suivantes : « Voici, mon ami, — a-t-il déclaré au reporter du *Diario de Noticias* — voici où nous conduit la décadence des partis monarchiques. Il n'y a plus au Portugal, en réalité, que deux partis : celui du roi et celui du peuple. Il n'y a plus, dans la monarchie portugaise, que le roi qui gouverne, et D. Manuel gouverne comme gouvernait D. Carlos. La Charte dit que le roi nomme et renvoie librement les ministres; mais, en fait, ce n'est pas librement qu'il s'acquitte de cette tâche, c'est despotiquement. C'est ainsi qu'on renvoya Ferreira da Amaral, et c'est de la même façon que vient d'être nommé Wenceslau de Lima. Et il n'y a rien de plus naturel et de plus logique, dans le régime actuel. Voyez ce que les partis ont fait du Parlement : ils l'empêchent de fonctionner. Par suite, tant que le peuple ne fera rien pour assumer le pouvoir — alors que c'est son droit et son devoir de s'en charger le plus tôt possible — c'est le roi qui s'en empare... Et la monarchie a bien montré, avec Ferreira da Amaral, qu'elle ne voulait rien faire. Les difficultés qu'elle a rencontrées à solutionner la dernière crise prouvent bien qu'elle est à bout de forces... Pour réunir six hommes, pris en dehors des clientèles des partis, que de temps et que de travail il a fallu au nouveau président du conseil! Et maintenant, que va-t-il entreprendre? Reconstituer l'unité du parti régénérateur, bien qu'il soit besoin pour cela d'un acte de dissolution, comme pour le

diviser il a fallu un ajournement? Mais pourquoi, en fin de compte? Pour que le bloc régénérateur-alpoimiste s'use au pouvoir, comme s'est usé le bloc progressiste-henriquiste, et pour que la monarchie retombe entre les mains du bloc clérical-franquiste, le pire de tous? Plaise à Dieu que, ne pouvant restaurer un gouvernement libéral et ne voulant pas se prêter à être un instrument servile aux mains du rotativisme et de la réaction, les hommes d'incontestable valeur civique, qui ont répondu à l'invitation de M. Wenceslau de Lima, prennent la résolution politique qu'il convient : qu'ils se présentent, de suite, courageusement devant le Parlement, en l'invitant à liquider les questions palpitantes, comme celle des avances illégales, et le traité avec le Transvaal... Il est vrai, ajoute en terminant M. Bernardino Machado, que M. Wenceslau de Lima est — j'y songe — un des principaux auteurs responsables de ce traité... »

Ces paroles, où perce clairement la tactique des républicains, permettent de comprendre que le nouveau président du conseil n'ait pas voulu se prêter à leurs vues et qu'il ait suspendu les Cortès (17 mai). Il dispose ainsi d'un répit d'une soixantaine de jours, dont il pourra profiter pour parer au plus pressé et tâcher de ramener le calme dans les esprits. Pourtant, il ne saurait prétendre réaliser par décrets — comme le tenta M. Joào Franco — le plan si vaste de réformes annoncé dans le récent discours du Trône. Il faudra, nécessairement, rappeler le Parlement, et au cas où la machine législative refuserait encore de fonctionner, il n'y aura plus qu'une solution possible : dissoudre les Chambres, et procéder à de nouvelles élections, en un mot ressusciter, dans toute sa pureté, le « rotativisme. » L'histoire politique portugaise apparaît ainsi comme un perpétuel recommencement.

ANGEL MARVAUD.

UN VOYAGE AUTOUR DU MONDE

Ce n'est pas chose si commune à ce début du xxe siècle qu'on ne puisse reparler du dernier tour du monde qui ait été fait par une force navale importante, voyage qui sera peut-être le dernier de son espèce.

Après avoir effectué le périple de la terre, à l'heure fixée par le président des Etats-Unis, les cuirassés américains ont regagné leur port d'attache. M. Roosevelt a pu quitter sans regret la Maison Blanche après avoir vu ses vœux comblés par l'heureux retour de sa flotte, dont le voyage, qu'il imagina et voulut, avait pour but de montrer dans les cinq parties du monde que le pavillon étoilé méritait d'avoir sa place marquée dans le concert des nations.

Le calme s'est fait partout sur cette fameuse promenade en mer; la presse des Etats-Unis n'offre plus au lecteur ces articles dithyrambiques — souvent enfantins et faux — que les rédacteurs jingoes ont la spécialité de rédiger. Le moment semble venu de jeter un coup d'œil d'ensemble sur le voyage et de tenter de faire sortir la vérité des assertions de toute espèce qui ont rempli les récits nombreux publiés par les journaux.

***

Si l'on se reporte à la fin de l'année 1907, on ne peut que voir une certaine tension dans les rapports américo-japonais. Les relations officielles, diplomatiques, étaient assez bonnes, sans doute, car M. Roosevelt voulait la paix: mais toute une presse importante, tant aux Etats-Unis qu'au Japon, poussait à la guerre. L'envahissement des Etats du rivage Pacifique par les Jaunes exaspérait les Blancs de ces contrées. Des mesures vexatoires, brutales même, étaient prises contre Chinois et Japonais par les gouvernements de ces Etats; des rixes sanglantes éclataient et Washington avait grand mal à faire revenir sur certaines de ces mesures et à conserver la paix, condition indispensable à la réussite du voyage autour du monde. Si M. Roosevelt, en effet, voulait montrer sa flotte, il ne tenait nullement, et avec juste raison, à la lancer contre la flotte japonaise qui venait de faire ses preuves et étonnait les Américains comme tout le monde par ses succès foudroyants.

Dans son discours à Saint-Louis, le 2 octobre 1907, le président spécifiait nettement que la flotte, en paraissant sur les rives du Pacifique, apparaissait dans des eaux territoriales : « Les côtes de Californie, d'Orégon, de Washington ne sont-« elles pas aussi américaines que les eaux de New-York, du « Maine, du Texas ou de la Louisiane? Nous avons pris défini-« tivement place parmi les grandes puissances et ce serait de « la lâcheté que de reculer devant les responsabilités. Le « canal de Panama nous appartient, sa défense nous incombe, « nous devons donc avoir une grande marine de combat en « état de jouer son rôle toujours. Notre flotte actuelle peut nous « donner une juste fierté et si elle ne peut franchir l'isthme « américain dès maintenant, ce n'est pas une raison pour « qu'elle ne puisse faire sentir son action dans le Pacifique. La « meilleure place pour un marin est d'être à la mer. L'expé-« rience nous montrera les besoins de la flotte et développera « au plus haut point les qualités de nos hommes. Je demande « à tous l'appui le plus chaud au nom de la Patrie. »

Les Américains n'étaient pas les seuls à s'occuper de l'avenir. En Angleterre, les hommes songent à la politique à tenir, aux efforts à faire, pour conserver à la Grande-Bretagne la liberté de la navigation.

Le 6 novembre 1907, M. Colquhoun, à la « Royal United Service Institution », faisait remarquer que Cuba était américain, que Haïti le serait d'ici peu et que les petites Républiques du Centre Amérique, sans puissance propre, seraient sous la protection du plus fort. « Le Honduras britannique malheureuse-« ment est sans valeur militaire ; en revanche, la Jamaïque, « Sainte-Lucie, peuvent servir de bases militaires sérieuses et « retrouver, dès l'achèvement du canal, l'importance qu'elles « avaient autrefois. Dès lors, la Jamaïque, ne devant jamais « tomber entre les mains des Américains, doit être très solide-« ment occupée et l'arsenal de Kingstown développé et fortifié. « La vulnérabilité de Suez nécessite la liberté de Panama ; et « il ne serait pas sage de compter sur une amitié éternelle et « constante avec les Etats-Unis. Nous aurons peut-être à lutter « pour la suprématie dans la mer des Caraïbes et le passage « libre de Panama ; ce jour-là, nos îles des Indes Occidentales, « de la Trinité à la Dominique, joueront toutes un rôle impor-« tant. L'ouverture du canal lancera les Etats-Unis dans l'arène « internationale ; mais dix ou quinze ans nous séparent peut-« être de l'échéance, et cette période de grâce nous permet de « renforcer nos bases navales. Le président Roosevelt veut « montrer deux choses à son peuple : 1° la vulnérabilité des

« côtes américaines du Pacifique mal défendues et mal outil-
« lées, et 2° le danger du Japon quand l'isthme sera percé.
« Nous devons tirer profit de l'expérience et voir que le canal
« de Suez peut être fermé, que la voie du Cap est peu prati-
« cable par suite du manque de relâches importantes sur la
« route, et que, par conséquent, Panama ne peut rester abso-
« lument en dehors de notre influence. La mer des Caraïbes,
« actuellement un Sahara maritime, sera sillonnée un jour par
« de nombreux vapeurs britanniques qu'il faudra protéger.
« Renforçons les défenses de Kingstown Harbour. »

Tandis que les Américains et les Anglais étudiaient cette grave question de Panama, sondaient l'avenir, discutaient les positions de chacun, la presse française citait à peine le départ de la flotte américaine, notait le passage de quelques bâtiments à Alger, Marseille ou Villefranche, et gardait en réalité le silence. Ce silence s'explique par le peu d'intérêt porté aux choses de la mer par notre bon peuple de France, d'où résulte une ignorance profonde des questions maritimes. Désintéressement et ignorance poussés à ce point, que très rares sont les rédactions de journaux qui comprennent un technicien maritime, un ancien officier de vaisseau, par exemple, capable de renseigner les lecteurs d'une manière véridique et de contrôler les nouvelles avant de les reproduire.

Ignorance poussée à ce point qu'en mars dernier, une revue qui se prétend maritime, militaire, fluviale a pu imprimer : « On nous écrit de Boston : Ce n'est pas 45.000 milles qu'ont « parcourus les 16 bâtiments de guerre des Etats-Unis, mais « 28.000 milles en quatorze mois. » Eh bien ! — ne lui déplaise — c'est 45.000 milles qu'ont parcourus les 16 bâtiments de guerre des Etats-Unis. Mais comment admettre qu'une revue spéciale commette de telles erreurs, et que penser de la plupart des articles de journaux et revues qui ne sont pas spécialisés ?

Nous allons donc essayer de préciser la question et de dire en quelques lignes ce que fut exactement le voyage voulu par le président Roosevelt pour clôturer dignement sa magistrature.

*
* *

Seize cuirassés partirent de la côte Est des Etats-Unis et y revinrent après avoir franchi le détroit de Magellan, paru à San Francisco, traversé le Pacifique en s'arrêtant aux îles Hawaï, fait escale en Australie, à Manille, au Japon, franchi le détroit de Singapour, charbonné à Colombo, Aden, Port-Saïd, stationné quelques jours dans les belles cités de la Méditer-

ranée et traversé l'Atlantique après une concentration à Gibraltar.

Tableau des distances en milles marins de 1.852 mètres.

Trinidad	1.740	Melbourne	530
Rio-Janeiro	3.210	Albany	1.380
Punta Arenas	2.290	Manille	3.620
Callao	2.820	Yokohama (Amoy)	1.740
Magdalena	2.900	Manille	1.900
San Diego	550	Singapoor	1.340
San Francisco	420	Colombo	1.600
Puget Sound	780	Aden	2.100
San Francisco	780	Port-Saïd	1.410
Honolulu	2.130	M rseille	1.540
Samoa	2.250	Gibraltar	690
Auckland	1.700	Hampton-Roads	3.480
Sydney	1.200	Total	44.100

Ces seize cuirassés formaient quatre divisions :

La première comprenait les cuirassés *Connecticut*, *Louisiana*, *Kansas*, *Vermont* : tous de même type, déplaçant 16.000 tonnes, entrés en service dans le courant de 1906, ayant réalisé aux essais une vitesse de 18 nœuds[1] et possédant une artillerie imposante de 4 canons de 305 mm, 8 canons de 203 mm et 12 canons de 178 mm ; les canons de 305 mm et de 203 mm répartis en des tourelles doubles, 2 axiales et 2 de chaque bord et les 178 mm répartis 6 de chaque bord dans une batterie cuirassée.

La deuxième division comprenait les cuirassés : *Georgia*, *Virginia*, *New-Jersey*, *Rhode-Island* : tous de même type, déplaçant 14.950 tonnes, achevés en 1905 ou 1906, vitesse de 19 nœuds et armés de 4 canons de 305 mm, 8 de 203 mm et 12 de 152 mm. Les 4 canons de 305 et les 8 de 203 mm répartis en tourelles doubles : une de chaque bord abritant 4 pièces de 203 mm et 2 tourelles axiales, une devant, une derrière, ayant chacune 4 pièces, 2 pièces de 305 mm et 2 de 203 mm, en 2 étages. Sans aucun doute, une telle disposition permet d'emmagasiner une puissance d'attaque considérable sous un petit volume et derrière un poids minimum de cuirasse ; mais elle offre de très graves inconvénients, dont l'un est qu'une seule avarie immobilise 4 pièces, c'est-à-dire le tiers de l'armement.

La troisième division comprenait les cuirassés : *Minnesota*, *Maine*, *Ohio* et *Missouri*.

L'homogénéité si remarquable des deux premières divisions n'est plus aussi complète dans cette troisième division. Cependant sur les 4 bâtiments, 3 sont frères. Le *Maine*, l'*Ohio* et le

[1] Le nœud est le mille marin (1.852 mètres) parcouru en une heure.

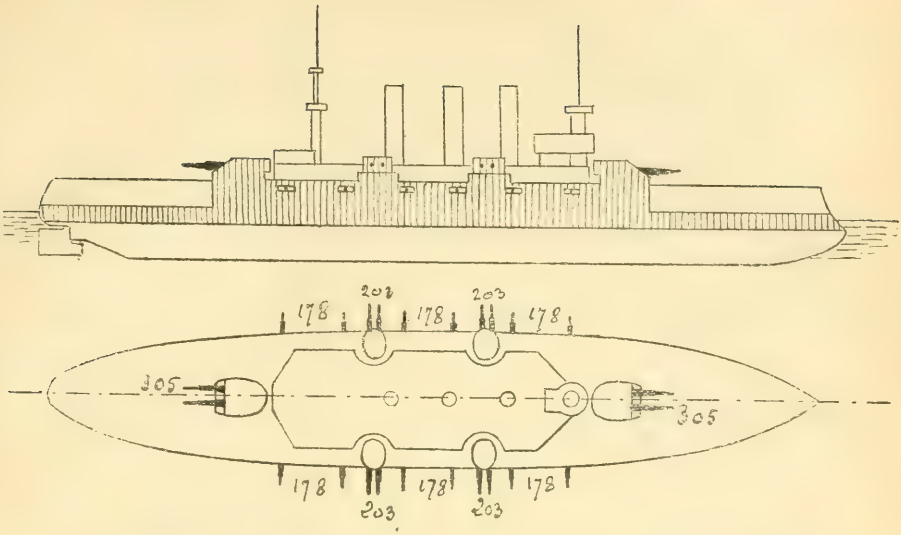

CONNECTICUT. — LOUISIANA. — KANSAS. — VERMONT. — MINNESOTA.

Artillerie.

4 canons de 305mm ; — 8 de 203mm ; — 12 de 178mm.

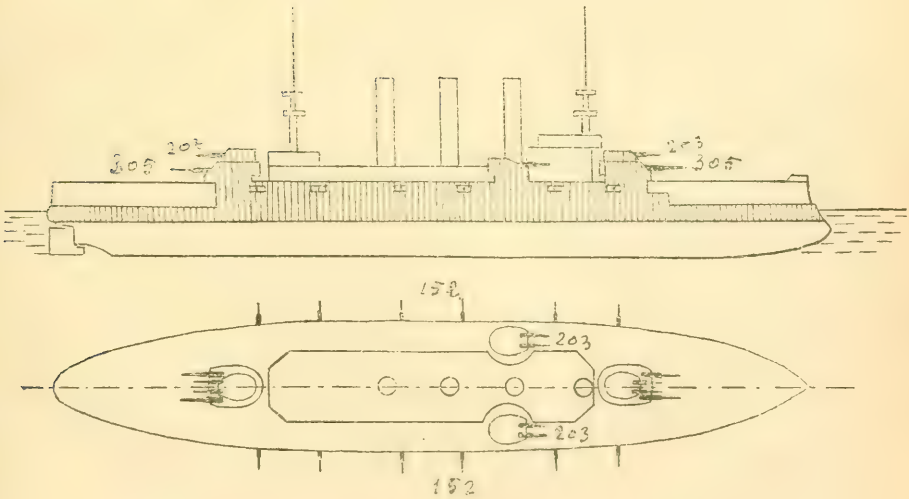

GEORGIA. — NEBRASKA. — NEW-JERSEY. — RHODE-ISLAND.

Artillerie.

4 canons de 305mm ; — 8 de 203mm ; — 12 de 152mm.

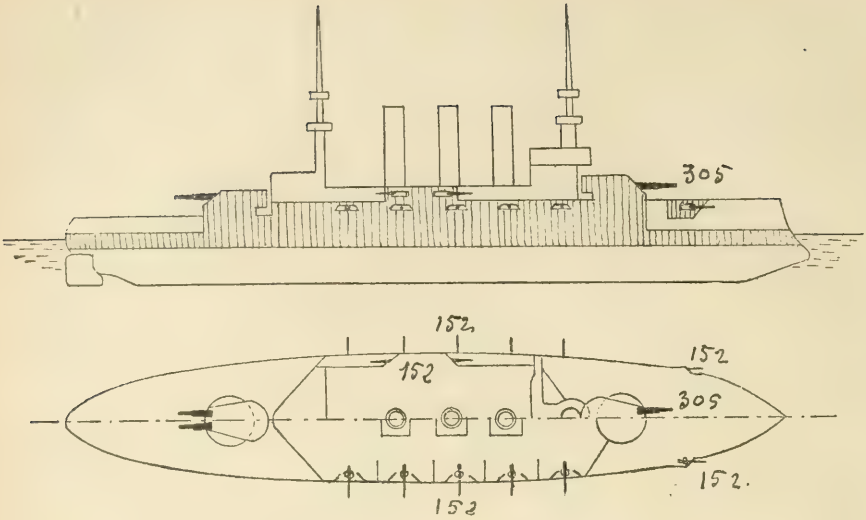

MAINE. — OHIO. — MISSOURI.

Artillerie.

4 canons de 305mm; — 16 de 152mm.

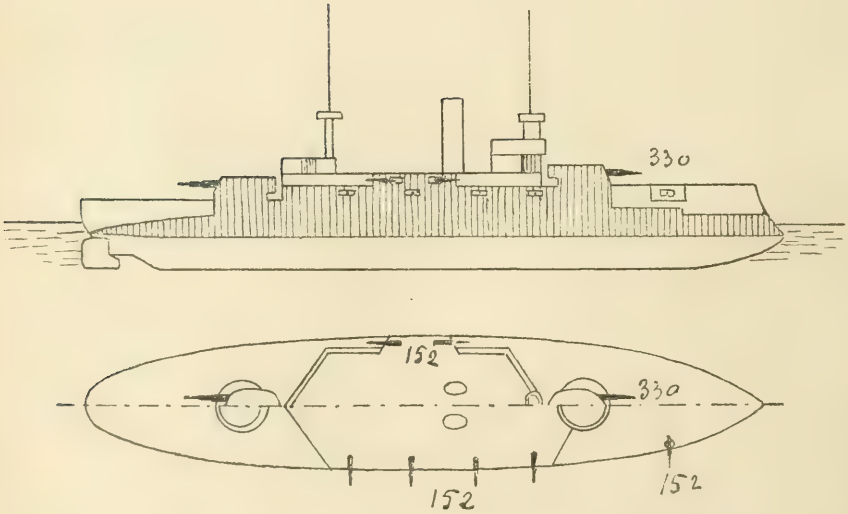

ALABAMA. — ILLINOIS. — WISCONSIN.

Artillerie.

4 canons de 330mm; — 14 de 152mm.

Missouri jaugent 12.500 tonnes, sont entrés en service en 1903 ou 1904 et donnèrent à la recette de 17 à 18 nœuds. Leur armement de 4 canons de 305 mm et de 16 canons de 152 mm n'est plus uniquement disposé en tourelles. Sauf les 4 canons de 305 mm qui occupent 2 tourelles axiales avant et arrière, les 16 pièces de 152 mm sont en casemates et forment une ligne de feu rappelant les batteries anciennes. Le quatrième cuirassé, le *Minnesota*, de 16.000 tonnes, est un frère du *Connecticut*.

La quatrième division comprenait les cuirassés : *Alabama*, *Illinois*, *Kentucky*, *Kearsarge*, est encore d'une homogénéité

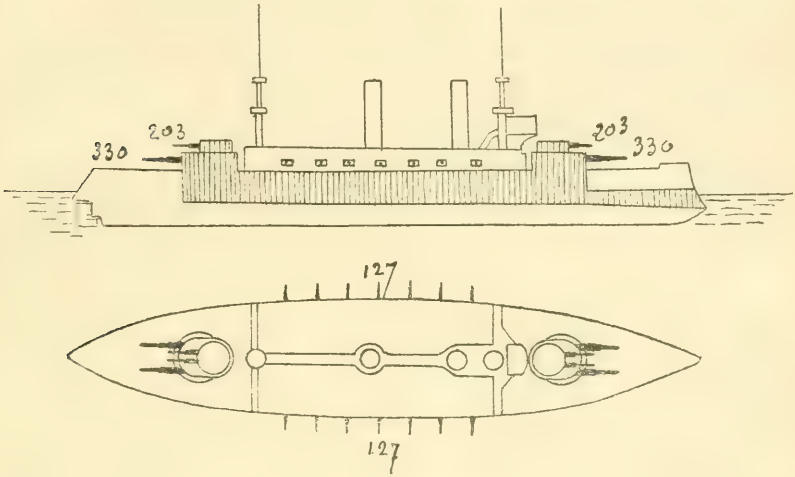

KEARSARGE. — KENTUCKY.

Artillerie.

4 canons de 330mm ; — 4 de 203mm : — 14 de 127mm.

fort remarquable. Ces 4 navires ne datent que de 1901 (entrée en service) et tous ont réalisé 16 nœuds aux essais. L'armement de l'*Alabama* et de l'*Illinois* comprend 4 pièces de 330 mm en tourelles doubles axiales et 14 pièces de 152 mm, sous casemate, 7 de chaque bord. Le *Kentucky* et le *Kearsarge* ont la même grosse artillerie, semblablement disposée, mais ils possèdent, au lieu de 14 pièces de 152 mm, 4 pièces de 203 mm superposées à leurs 4 pièces de 330 mm et 14 pièces de 127 mm, 7 de chaque bord en batterie non cuirassée.

Pour ne pas allonger outre mesure cette description quelque peu aride, nous n'avons pas dénombré pour chaque bâtiment les petites pièces destinées à la défense contre les torpilleurs ; elles sont nombreuses à bord des bâtiments américains. Par

exemple, le *Connecticut* a 20 pièces de 75mm et 20 pièces de calibre inférieur; l'*Ohio* possède seulement 6 pièces de 75mm et 16 pièces de moindre calibre.

Quant au cuirassement, il suffit de savoir que les bâtiments ont une ceinture allant de l'avant à l'arrière, surmontée d'un étage cuirassé abritant l'artillerie secondaire, et des tourelles pour la grosse artillerie.

A la fin de 1907, aucun de ces bâtiments n'avait plus de sept ans de service. Ils avaient tous donné plus de 17 nœuds aux essais; ils constituaient une force imposante à laquelle la marine anglaise seule peut opposer une semblable.

Dans le but d'accroître la puissance maritime en donnant aux navires des chefs vigoureux, M. Roosevelt amena le gouvernement à rajeunir le corps des officiers; et une commission réunie en juin 1907 proposa la mise à la retraite de deux douzaines d'officiers n'offrant pas les qualités physiques suffisantes pour résister aux fatigues du temps de guerre. Quelques officiers, prévoyant la mesure qui allait les atteindre, quittèrent le service; d'autres furent démontés de leur commandement à la veille du départ de leur bâtiment pour le Pacifique. Ces mesures ne furent pas sans faire des mécontents, mais ceux-ci ne purent que se retirer et laisser la place à de plus actifs.

Le président, jusqu'au dernier jour de sa magistrature, s'attacha d'une manière toute spéciale à s'assurer que les chefs de ses escadres et de ses bâtiments fussent doués d'une grande souplesse physique. Il n'hésita jamais à les soumettre à l'épreuve d'un exercice violent, auquel d'ailleurs il se soumettait lui-même. Une promenade à cheval ou à bicyclette, une partie de chasse pouvaient, sans qu'on y prît garde, contribuer à vous faire mettre à la retraite ou à vous faire passer au grade supérieur.

Si les cadres supérieurs se trouvent, de ce fait, offrir des garanties, il n'en est pas de même des équipages recrutés au hasard, réunissant des gens de toutes sortes, beaucoup de nègres, ce qui est peu américain, attirés par des soldes élevées et n'offrant peut-être pas toute la cohésion ni la solidité désirables. Aucune guerre sérieuse n'a encore mis à l'épreuve la valeur de ces marins; il est donc difficile de la mesurer; mais elle peut paraître suffisante au point de vue navigation, si l'on en juge par la réussite de la croisière. Au combat, à Cavite comme à Santiago, les navires du vainqueur ont eu, en réalité, à exécuter des tirs à la cible sur des vaisseaux espagnols immobiles ou fuyants, mais, de toute façon, pour ainsi dire muets; car ces vaisseaux n'ont pas réussi à tuer une douzaine d'hommes à bord des divisions ennemies... Dès lors, on ne peut inférer

de ce qui s'est passé à ces deux combats, à ce qui se passerait si la marine américaine devait se mesurer avec la marine japonaise, par exemple.

Les bruits de guerre, la campagne antijaponaise menée par une partie de la presse influencèrent grandement le recrutement des équipages et firent monter le prix des engagements des ouvriers spéciaux. Mais M. Roosevelt ne se laissa pas arrêter par ces difficultés; il voulut la paix, sut l'imposer, sut, de plus, la rendre évidente à tous et facilita ainsi l'armement de ses vaisseaux dont l'existence même était un gage de paix, selon la formule : « *Si vis pacem, para bellum.* »

Tous les domestiques et cuisiniers japonais durent être débarqués de la flotte. Cela ne fut pas une précaution inutile, car on sait à quelle maîtrise sont parvenus les Japonais dans l'art de l'espionnage. Une épuration fut faite dans les équipages par le débarquement de quelques mauvaises têtes; mais cette mesure n'empêcha pas que des conseils de justice et des conseils de guerre durent être réunis à bord de l'escadre pour punir de nombreuses et graves infractions à la discipline.

Au cours de l'année 1907-1908, les désertions atteignirent 12 % et les diverses juridictions maritimes eurent à juger 16 officiers et 8.609 marins. 129 hommes désertèrent à San Francisco. Pendant le séjour à Manille, plusieurs officiers furent traduits en conseil de guerre. Un capitaine de corvette, qui s'était absenté sans autorisation, fut puni de trois mois de consigne et d'une réprimande publique. Deux lieutenants de vaisseau et un enseigne perdirent des rangs sur la liste d'ancienneté pour ivresse à terre. A Tanger, un commandant, dont « la conduite avait été indigne d'un officier en service commandé », perdit dix rangs et eut six mois de suspension de commandement, etc.

Enfin l'amiral eut à s'entendre, dans toutes ses relâches, avec les autorités locales et obtenir d'elles l'autorisation d'envoyer à terre, sous la conduite d'officier, une forte patrouille américaine chargée du maintien de l'ordre dans les rues et de venir en aide à la police locale. Les cas de bagarre et d'ivresse furent innombrables et les rixes fort nombreuses. A plusieurs reprises les revolvers sortirent de leur étui.

Certes les équipages laissèrent derrière eux une traînée de dollars, mais aussi l'impression que la discipline américaine laisse à désirer.

*
* *

Les préparatifs de la campagne commencèrent dès la fin de l'été de 1907 et se poursuivirent fébrilement jusqu'au jour du

départ, fixé au 16 décembre 1907. Dans les divers arsenaux de la côte atlantique régna une très grande activité. Ordre fut donné d'achever tous travaux commencés et de n'entreprendre aucune modification, aucune amélioration demandées par les commandants et même prescrites antérieurement par le ministère. Les bâtiments devaient être mis en parfait état de navigation, sans plus. Un grand nombre d'ouvriers furent embauchés pour activer les travaux, mais ceux-ci terminés, ils ne s'en allèrent pas sans récriminer. L'Etat dut leur proposer le pacte suivant : signature d'un engagement, moyennant quoi l'ouvrier et sa famille étaient transportés gratuitement sur la côte du Pacifique où des travaux étaient à prévoir dans les arsenaux de la marine. Le calme put être conservé.

La principale préoccupation de l'état-major fut le réapprovisionnement de cette flotte en charbon. Malgré la très faible vitesse de 10 nœuds qui fut prévue et soutenue, la quantité de combustible qu'il fallut acheter et transporter fut considérable.

Il est aisé de s'en rendre un compte approché, mais suffisamment exact, en partant des données suivantes :

A l'heure actuelle, un bâtiment de 10.000 tonnes, muni de machines alternatives, consomme approximativement, quand les chaudières et machines sont en bon état, 1,6 tonne à 10 nœuds, 4,2 tonnes à 15 nœuds et 11 tonnes à 20 nœuds. C'est-à-dire que la flotte américaine de 16 cuirassés qui, en chiffres ronds, déplaçait 220.000 tonnes et devait parcourir 45.000 milles, devait brûler, au bas mot, pour couvrir cette distance : 158.000 tonnes à la vitesse de 10 nœuds ; 277.200 tonnes à la vitesse de 15 nœuds ; 545.500 tonnes à la vitesse de 20 nœuds.

La vitesse de 10 nœuds étant imposée, c'était 158.000 tonnes de charbon qui étaient nécessaires aux 16 cuirassés pour parcourir le trajet. Mais, en sus, il y avait lieu de prévoir la consommation au mouillage, qui s'élève facilement à 8 ou 10 tonnes par jour et par bâtiment, c'est-à-dire 120 à 150 tonnes par jour pour la flotte, soit le chargement d'un petit vapeur par semaine passée immobile en rade.

Si on table sur une traversée de 110 jours pour aller de Hampton-Roads à San Francisco à la vitesse de 10 nœuds et en admettant autant de jours de mer que de rade, la quantité de charbon nécessaire se trouve être de 48.500 tonnes pour effectuer la traversée, plus 7.000 à 7.500 tonnes pour assurer la vie du bord au mouillage : éclairage électrique, circulation d'eau de mer, fabrication d'eau douce, ventilation des soutes et logements, fonctionnement des treuils, monte-charges, moteurs

des tourelles, etc., soit au total, 56.000 tonnes au minimum, simplement pour faire le tour de l'Amérique. Le tour du monde entraînant une distance près de quatre fois plus longue, c'était 200 à 220.000 tonnes de charbon dont l'Amirauté dut prévoir l'achat, le transport et les endroits de stationnement répartis dans les cinq parties du monde.

Certes, c'eût été un magnifique résultat de faire parcourir à 16 cuirassés 45.000 milles à la vitesse de 15 nœuds. Mais, sans parler des avaries certaines qui seraient survenues et auraient immobilisé quelques navires, quel accroissement de dépenses! Que de difficultés dans l'organisation des convois de charbonniers! On peut s'en rendre compte par les chiffres cités plus haut. Sagement donc, l'Amirauté a décidé la vitesse médiocre de 10 nœuds, vitesse de route économique et sûre.

Dès la mi-décembre 1907, 157.000 tonnes de charbon étaient commandées et dirigées. La somme engagée à cette époque, et de ce fait, n'était pas moindre de 6 millions et demi de francs, bien que le prix du charbon payé en Amérique fût très bas (15 à 16 francs la tonne); mais ce prix fut très considérablement accru par le coût du transport. Sans entrer dans de grands détails, ce qui serait fastidieux, nous donnerons quelques chiffres pour fixer les idées.

L'Amirauté passa un marché avec la maison « Lind and C° », qui s'engagea à transporter à Mare-Island (San Francisco) 40.000 tonnes de charbon au prix de transport de 31 fr. 98 la tonne; à Rio-Janeiro, 6.000 tonnes à 16 fr. 12, et à Punta-Arenas, 20.000 tonnes à 25 fr. 48 la tonne.

La Compagnie « United States Sh. C° » consentit à porter 10.000 tonnes à la Magdalena (Californie) au prix de 34 fr. 47 par tonne. Ces 10.000 tonnes représentèrent donc, rendues à la baie de la Magdalena, une somme de 500.000 francs.

Malgré le grand désir d'assurer le ravitaillement de la flotte par ses propres moyens, ou tout au moins d'utiliser presqu'uniquement des bâtiments naviguant sous pavillon étoilé, l'Amirauté dut faire un large appel au concours de vapeurs étrangers, et cela pour la raison que les prétentions des armateurs américains furent exorbitantes. Un journal dit froidement : « Nous ne pensons pas que M. Roosevelt trouvera trop élevé le « prix du charbon américain, transporté par des vapeurs « américains, payé en argent américain à des Américains. »

Quoi qu'il en soit, le ravitaillement fut assuré par des vapeurs de l'Etat et des vapeurs américains, anglais et norvégiens, au nombre de 21, qui durent tous se trouver à des rendez-vous préalablement fixés. Cela n'empêcha pas d'ailleurs la flotte d'acheter

du charbon à quelques-unes de ses relâches, six mille tonnes à Rio-Janeiro par exemple ; mais elle ne pouvait uniquement pas faire fond sur cette manière de se ravitailler, car les stocks n'eussent été nulle part suffisants pour remplir les soutes de ces dévorateurs de houille que sont des cuirassés.

Les vapeurs de l'Etat : *Hannibal*, *Marcellus*, *Léonidas*, chargés de 6.500 tonnes se trouvèrent à la Trinidad ; l'*Ajax*, l'*Abarenda*, le *Brutus*, le *César* et le *Néro*, chargés de 18.500 tonnes attendirent à Rio-Janeiro l'arrivée de la flotte. Tous ces navires, une fois déchargés, retournèrent aux Etats-Unis faire le plein de leurs cales, et repartirent pour la côte du Pacifique.

Ces quelques lignes suffiront à montrer ce que fut et ce que coûta l'approvisionnement en charbon de la flotte. Les charbonniers ne furent pas les seuls vapeurs de charge qui précédèrent ou suivirent la flotte. Elle fut accompagnée par le vapeur *Arethusa*, portant de l'eau douce, par les vapeurs *Culgoa* et *Glacier* chargés de vivres frais, par le bâtiment-hôpital *Relief*, par le *Yankton*, petit aviso d'escorte. Grâce à eux, 100 tonnes de viande attendaient l'escadre à la baie de la Magdalena ; 500.000 livres de pommes de terre furent prises par les cuirassés à bord des ravitailleurs en rade de Punta-Arenas. Ces 500.000 livres d'ailleurs furent insuffisantes, car avant d'arriver au Callao, le matelot dut manger des légumes secs, ce dont il ne manqua pas de se plaindre ; mais au Callao, 238.000 livres de pommes de terre et légumes verts venaient ramener la fraîcheur sur les tables de bord.

Si ces vapeurs convoyeurs rendirent des services, ils en demandèrent eux aussi. Le *Yankton*, par exemple, manqua de charbon entre la Trinidad et Rio-Janeiro ; il dut être remorqué et réapprovisionné par la *Panther*. Ceci dit pour mettre en évidence les soucis de toutes sortes qui assaillent le chef d'une importante force navale, lequel ne peut se reposer sur rien d'une manière complète, même sur les navires dont l'unique raison d'être est de lui venir en aide.

Un convoyeur, le navire-atelier *Panther*, rendit de très grands services. Ce bâtiment, pourvu d'un fort marteau-pilon, de forges et fonderies, et possédant toute une série de machines-outils bien comprises, put assurer toutes les réparations qui se présentèrent. Les ouvriers nécessaires à la mise en œuvre de tout ce matériel ne purent être pris parmi les marins, car on n'en trouva pas un nombre suffisant offrant les garanties requises. Ils furent recrutés parmi les ouvriers civils qui n'embarquèrent que moyennant des soldes fort élevées. Des conditions toutes spéciales furent posées et admises de part et d'autre ; car, si la

guerre avec le Japon était peu probable, elle était possible à l'époque de l'armement ; dès lors le contrat de louage s'en ressentit et la marine dut consentir de lourds sacrifices.

Dans ces conditions, ces ouvriers revinrent à New-York fort satisfaits de leur voyage qui leur rapporta bénéfices et bons souvenirs. Aucun mauvais temps, en effet, n'assaillit la flotte et la nourriture soignée à bord de la *Panther* ne fit pas trop regretter les festins qui furent offerts un peu partout aux navires américains.

***

La flotte, composée des 16 cuirassés énumérés plus haut, quitta Hampton-Roads le 16 décembre 1907 sous les ordres des contre-amiraux :

Evans,	commandant la	1re	division,	à bord du	*Connecticut*
Emory	—	2e	division.	—	*Georgia*
Thomas	—	3e	division,	—	*Minnesota*
Sperry	—	4e	division,	—	*Alabama*

L'amiral Evans joignait aux fonctions de commandant de la 1re division celles de commandant en chef de la flotte.

Peu d'instants avant l'appareillage, M. Roosevelt reçut l'amiral pour lui faire ses adieux et lui transmettre les vœux de la patrie ; puis il ajouta : « Rappelez-vous, amiral Evans, que cette « croisière est une croisière pacifique; mais rappelez-vous aussi « quelles seraient vos responsabilités, s'il devait en être autre- « ment. »

Puis le président, joyeux, assista au départ de ses bâtiments qui devaient, par leur visite dans les cinq parties du monde, grandir la renommée américaine.

Dès la sortie de la rade, la flotte prit la formation qui fut conservée à peu près durant tout le voyage : les cuirassés rangés sur quatre colonnes parallèles, et marchant à la vitesse de 10 nœuds. L'itinéraire ne fut fixé que jusqu'au 5 avril 1908, date prévue pour l'arrivée à la baie de Magdalena, la baie mexicaine qui se trouve à l'extrémité sud de la presqu'île de la Basse-Californie, et dans laquelle la marine des Etats-Unis a établi un dépôt de charbon. L'itinéraire prévoyait ensuite un séjour de trois mois sur la côte, soit à la Magdalena pour exécuter les tirs, soit à San Francisco ou dans le Puget-Sound, pour faire passer au bassin les bâtiments, ou réparer leurs avaries dans les arsenaux inachevés de Mare-Island et Bremerton.

L'arrivée et le départ de la Trinidad eurent lieu à la date fixée ou à un jour près. A Rio-Janeiro la flotte arriva le 13 janvier à 4 heures du soir au lieu du 10. La réception fut enthousiaste. Une foule énorme applaudit à l'arrivée des Américains du

Nord, précédés de l'escadre brésilienne qui avait été à leur rencontre. La bienvenue fut si cordiale que les bornes de la bonne tenue furent dépassées et que l'autorité dut intervenir; des conseils de guerre durent sévir contre des marins et quelques officiers furent débarqués d'office. Si, ultérieurement, on eut encore à déplorer des bagarres et des rixes, on ne vit plus se reproduire les scènes quelque peu scandaleuses de Rio.

Malgré les efforts pacifiques de la diplomatie américaine, des bruits de complot japonais circulèrent et furent démentis aussitôt. L'amiral n'en prit pas moins quelques précautions et établit un service de patrouille d'embarcations autour de sa flotte. L'incident tragique de Hull était encore en mémoire. On signala la présence d'un espion japonais à bord d'un vapeur anglais; on alla même jusqu'à dire que des torpilles de blocus japonaises étaient mouillées dans le détroit de Magellan et qu'une cartouche de dynamite avait été trouvée dans la cale d'un charbonnier affrété. Tous ces bruits, reconnus sans fondement peu après leur apparition, ne laissèrent pas que de maintenir l'esprit de la flotte dans un esprit de malaise qui ne dura pas longtemps, qui est oublié aujourd'hui, mais qui n'apparut pas moins à l'époque aux personnes immédiatement en rapport avec les équipages américains.

L'amiral Evans quitta Rio-Janeiro le 22 janvier au lieu du 16 — soit 6 jours de retard — et fit route pour le détroit de Magellan. La traversée fut faite sans encombre jusqu'au moment de donner dans le détroit, le 31 janvier au soir. Alors une brume épaisse jeta le désarroi dans la flotte, et les navires mouillèrent un peu au hasard dans la baie Possession, où ils se retrouvèrent tous le lendemain 1er février, lorsque le temps s'éclaircit. Ils prirent la mer aussitôt et gagnèrent Punta-Arenas. Sur rade, se trouvaient le bâtiment chilien *Chacabuco*, le croiseur anglais *Sappho* et 3 charbonniers. Puis arriva le *Chicago* qui, venant du Callao, apportait le courrier de l'escadre. Les navires embarquèrent 21.000 tonnes de charbon en quatre jours, en achetèrent 6.000 tonnes à 65 francs la tonne; puis, le 7 février à 11 heures du soir, ils appareillèrent pour le Callao avec sept jours de retard sur l'itinéraire prévu. Le *Chacabuco* accompagna l'escadre pendant cette traversée qui, comme les précédentes, fut faite à 9 ou 10 nœuds. Elle fut marquée par deux avaries de barre sans gravité. Avant d'arriver à Valparaiso, les Américains rencontrèrent les croiseurs chiliens *Zenteno* et *Esmeralda* qui, accompagnés de trois contre-torpilleurs, venaient faire escorte à leur puissant visiteur. La flotte, ainsi entourée, passa en rade de Valparaiso, le

14 février au matin, elle défila devant le président de la République du Chili qui se trouvait à bord du navire-école *Baquedano* et continua sa route. Le 17, elle passa en vue de Coquimbo et mouilla le 20 février (au lieu du 10), au Callao.

Ici, comme à Punta-Arenas, des charbonniers se trouvent au mouillage et donnent aux cuirassés de quoi assouvir la faim dévorante de leurs chaudières. A cette relâche une nouvelle imprécise circule parmi les équipages, allant s'amplifiant en passant de bouche en bouche; elle disait qu'un vapeur japonais, le *Kasato-Maru*, avait été vu le 30 janvier à Valparaiso, qu'il en était parti, le 23, pour réapparaître le 16 février à Tocopilla, sans qu'aucun consignataire pût donner le moindre renseignement sur le but de ces déplacements. Malgré tout, les nouvelles des Etats-Unis arrivaient sereines; les Japonais ne songeaient plus à venger leurs compatriotes de San Francisco; et le bruit s'envola comme il était venu : il fut vite oublié grâce aux nombreuses distractions du voyage.

Le 29 février, l'escadre appareillait pour une de ses plus longues traversées; elle devait en effet couvrir 3.012 milles pour atteindre la baie de la Magdalena, terme de la première partie de son voyage.

Cette traversée, comme les autres, fut faite à 10 nœuds, et prit fin le 13 mars, alors que la date du 5 mars avait été prévue. Du 13 mars aux premiers jours d'avril, la flotte séjourna dans la baie mexicaine pour y faire des tirs de toutes sortes; elle apparut ensuite, le 14 avril, à San Diego (baie du Colorado); puis elle alla se réparer dans les arsenaux de Mare-Island (San Francisco) et de Bremerton (Puget-Sound) après avoir été passée en revue par M. Metcalf, dans la belle rade de San Francisco. Une trentaine de gros navires s'y trouvaient réunis, ainsi qu'un nombre considérable de contre-torpilleurs, convoyeurs, transports, navires de toute espèce, formant les flottes de l'Atlantique et du Pacifique.

Au début de 1908, sur la côte du Pacifique, le gouvernement avait à sa disposition un grand bassin de radoub mesurant 150 mètres de long à Mare-Island et un autre de 198 mètres à Bremerton, ce qui était tout à fait insuffisant. La marine dut dès lors utiliser les deux docks flottants privés de la « San Francisco Dry Dock C° »; l'un de 149 mètres et l'autre de 228 mètres de long. La pénurie des moyens de carénage se fit sentir vivement et pour y remédier dans l'avenir, le gouvernement achève, à Bremerton, moyennant la somme de 1.650.000 dollars, un grand bassin de 220 mètres de long commencé depuis plus de six ans et un autre de 320 mètres à San Francisco.

Les ressources étaient médiocres et c'est pour mettre en lumière cette situation que M. Roosevelt fit voyager ses navires.

*
* *

La flotte que nous venons de suivre dans son tour d'Amérique ne fut jamais destinée à renforcer d'une manière permanente l'escadre américaine du Pacifique. Mais cette idée n'en était pas moins celle du président. Il profita donc du voyage de la flotte pour expédier, d'un océan dans l'autre, deux grands bâtiments et une flottille de contre-torpilleurs.

Les deux grands croiseurs neufs *Washington* et *Tennessee* de 14.500 tonnes et 21 nœuds, armés de 4 pièces de 254^{mm}, 16 pièces de 152^{mm} et 22 de 75^{mm} partirent de Hampton-Roads le 15 octobre et arrivèrent à la baie de la Magdalena le 30 décembre 1907. Ils mirent donc deux mois et demi pour parcourir 13.000 milles, soit, à la vitesse de 10 nœuds, dix-sept jours de repos pendant les deux mois et demi de voyage. Ils étaient sous le commandement du contre-amiral Sebree et furent suivis de 6 contre-torpilleurs.

Cette escadrille, composée des contre-torpilleurs *Whipple*, *Hopkins*, *Truxtun*, *Hull*, *Lawrence* et *Stewart*, fut convoyée par l'*Arethusa*. Elle quitta Hampton-Roads le 2 décembre 1907, soit quatorze jours avant l'amiral Evans. Elle fit escale à San Juan de Porto-Rico, Trinidad, Para, Pernambouc, Rio-Janeiro, Montevideo et Punta-Arenas où elle rencontra la flotte sous la protection de laquelle les contre-torpilleurs parurent dans le Pacifique. Rien ne les menaçant, ils se séparèrent de leurs gros frères et s'arrêtèrent à Talcahuano, Callao, Panama, Acalpuco, avant d'opérer leur jonction avec l'amiral Evans dans la baie de la Magdalena, point de concentration générale.

Quelques avaries de machine survinrent, qui modifièrent les dates prévues par l'itinéraire ; un coup de vent obligea de relâcher. Bref, ces petits bâtiments de 410 tonnes et 22 nœuds, plus fragiles, moins grands, offrant une habitabilité médiocre et un moindre rayon d'action, furent astreints à un plus grand nombre de relâches et à des relâches plus longues que les cuirassés. De sorte qu'en définitive, ils firent la traversée à une vitesse excessivement faible, ne dépassant pas 12 nœuds. Cela dit, non pour leur jeter la pierre, car aucun contre-torpilleur (destroyer) de 350 à 500 tonnes d'aucune nation n'aurait pu faire mieux ; mais pour mettre en lumière combien peu utilisable est la grande vitesse dès que la route est longue, qu'il s'agisse d'un navire de guerre de 18.000 tonnes ou d'un navire de 400.

Aussi ne déplorera-t-on jamais assez l'engouement — non pas des marins — mais de quelques journalistes et parlementaires français, qui amenèrent la rue Royale à construire nos croiseurs sans artillerie, dont la marine ne sait que faire et qui n'en ont pas moins coûté des centaines de millions dépensés en pure perte.

*
* *

Les Etats-Unis, en mai et juin 1908, avaient dans les eaux du Pacifique presque toutes leurs forces maritimes. Soit à San Francisco, soit à Puget-Sound, se trouvaient à l'état d'armement complet : les 16 cuirassés venus de l'Atlantique, les 2 croiseurs cuirassés *Washington* et *Tennessee*, les cuirassés *Wisconsin* datant de 1901 et *Nebraska* sortant du chantier de construction de Bremerton, les croiseurs cuirassés *West-Virginia*, *Colorado*, *Maryland*, *Pennsylvania*, *California*, *South-Dakota*, les croiseurs protégés *Saint-Louis*, *Charleston*, *Denver*, *Cleveland*, *Galveston*, *Milwaukee*, *Chicago*, *Cincinnati*, *Raleigh*, *New-Orléans*, *Albany*, soit 26 bâtiments de ligne et une douzaine de croiseurs. A ces gros bâtiments il nous faudrait joindre les noms des plus petits navires en grand nombre qui les entouraient. Mais cela serait sans intérêt, car en réalité les torpilleurs et contre-torpilleurs, quelque nombreux qu'ils soient, n'augmentent guère la force combative d'une flotte cuirassée.

Les Etats-Unis étaient, sur mer, en mesure de tenir tête à la marine japonaise, si celle-ci avait dû appuyer les réclamations fondées faites à San-Francisco : mais sur terre, ils ne se trouvaient nullement préparés à la lutte, leurs arsenaux étant insuffisants. Telle est peut-être la raison qui fit que la diplomatie de M. Roosevelt arrangea les affaires, et qui motiva les remontrances de Washington aux parlements des deux Etats riverains du Pacifique... La paix était à l'ordre du jour... Cependant il ne faut pas exagérer l'amabilité des relations qui fut suffisante à rendre possible l'offre et l'acceptation d'une visite des Américains aux Japonais, car, en février dernier, le mikado demanda au Mexique l'autorisation d'établir un dépôt de charbon sur sa côte. A quoi les Américains répondirent que le Japon s'était opposé autrefois à l'installation d'un dépôt de charbon américain sur la côte chinoise vis-à-vis de Formose. Les choses en sont là. Quoi qu'il en soit, si le fond n'y était pas, la forme s'y trouvait, et la flotte qui abandonnait la côte atlantique bondée de munitions à un moment où la guerre était

possible avec l'Empire du Soleil Levant, allait visiter cet empire non en ennemi, mais en ami.

En effet, le 20 mars 1908, M. Takahira, ambassadeur à Washington, recevait de son ministre et transmettait au gouvernement américain une invitation, adressée par le mikado à M. Roosevelt, à faire paraître à Yokohama la flotte de la nation amie. L'invitation fut acceptée et le programme arrêté en conséquence.

L'amiral Evans, qui avait conduit la flotte pendant la première partie du voyage, demanda le 1er mai à être relevé de ses fonctions pour cause de maladie; il fut remplacé par l'amiral Thomas qui ne garda que peu de jours sa lourde charge dont la mort vint le relever brusquement, alors qu'il n'avait plus que quelques mois à attendre sa retraite. La place d'amiralissime échut alors au contre-amiral Sperry. Celui-ci dut régler l'itinéraire de son voyage et prévoir les mesures pour remorquer trois contre-torpilleurs jusqu'aux Philippines.

Par ailleurs l'*Alabama* et le *Maine*, trop grands consommateurs de charbon, remplacés dans la flotte par le *Nebraska* et le *Wisconsin*, faisaient route pour Hampton-Roads. Partis de San-Francisco le 8 juin, accompagnés par le charbonnier *Alexander*, ils mouillèrent aux Hawaï le 17, après une traversée non exempte de difficultés, l'*Alabama* ayant eu plusieurs avaries de machines. Ils quittèrent Honolulu le 25 juin, touchèrent Guam le 7 juillet, séjournèrent à Manille du 21 au 29, firent relâche à Singapour le 5 août, à Colombo le 14, passèrent deux jours à Aden le 30 août et le 1er septembre, touchèrent Port-Saïd le 11 septembre, Naples le 26. Ils quittèrent Gibraltar le 4 octobre et après trois jours de repos à Ponta-Delgada (Açores), ils arrivèrent le 20 octobre 1908 à Hampton-Roads.

Ces deux gros bâtiments de 12.000 tonnes, l'*Alabama* et le *Maine*, n'ayant pas sept ans de service, ayant donné aux essais 17 et 18 nœuds, ont fait la traversée de San-Francisco à Hampton-Roads (le tour du monde moins l'épaisseur des Etats-Unis) en cent trente-quatre jours dont soixante-seize jours de mer; d'où il nous sera possible de déduire la vitesse de marche $\frac{18.900 \text{ milles}}{76 \times 24} = 10{,}3$ nœuds. Bien entendu, ces chiffres ne sont pas d'une exactitude rigoureuse, car nous n'avons pu nous procurer les journaux de bord, mais ils sont très proches de la vérité et la vitesse moyenne déduite est exacte à quelques dixièmes de nœuds près, en plus ou en moins. Si elle n'a pas été 10 n. 3, elle a dû être 10 nœuds.

*
* *

Après trois mois de repos, dûment réparés, la carène propre, les seize cuirassés de l'amiral Sperry allaient reprendre la mer pour rallier leur port d'attache, mais en suivant le chemin des écoliers. Si l'*Alabama* et le *Maine* faisaient la route directe et les relâches indispensables, la flotte allait passer par l'Australie et le Japon afin de répondre aux invitations reçues. La réception enthousiaste faite à San Francisco, les fêtes données partout dans l'Amérique du Sud aux officiers et marins ne furent pas sans porter atteinte à la discipline à bord des bâtiments. Des officiers ne virent pas sans appréhension les préparatifs que l'on faisait en Australie et au Japon pour recevoir joyeusement la flotte des Etats-Unis. Mais que pouvaient à cela le contre-amiral Sperry et ses commandants; puisque l'ordre reçu, dans l'esprit sinon dans la lettre, prescrivait que le devoir était d'assister dignement à des fêtes et de promener le pavillon étoilé?

La flotte était accompagnée du charbonnier *Ajax*, du bateau-citerne *Arethusa*, des pourvoyeurs de vivres *Culgoa* et *Glacier*, du bateau-atelier *Panther*, de l'aviso *Yankton* et du navire-hôpital *Relief*. Ce dernier dut être laissé à Manille à cause de ses qualités nautiques médiocres. Ces vingt-trois navires quittèrent San-Francisco le 7 juillet 1908, emportant les vœux des Américains qui voyaient leur flotte porter au Japon une branche d'olivier, tandis que, quelques mois auparavant, un grand nombre de Yankees voyaient les énormes canons de Jonathan mettre à la raison les petits Japs qui s'étaient permis d'étonner le monde plus que de vrais Américains et ne craignaient pas d'envahir pacifiquement leur patrie.

De San-Francisco aux îles Hawaï 2.150 milles, soit à 10 nœuds 215 heures ou 8 jours. Parti le 7 juillet, Sperry arriva le 15 à Honolulu. Cette île, bien que capitale de l'archipel, n'offre pas à la marine de guerre les ressources nécessaires ni ne présente la possibilité de créer une base navale importante. Le gouvernement s'est donc décidé à créer de toutes pièces un point d'appui dans l'île d'Oahu à Pearl-Harbour ; il n'y dépensera pas moins de 35 millions de francs dont 2 millions creuseront un canal d'accès, 10 un bassin de radoub de 360 mètres de long dans lequel pourront trouver place 2 cuirassés; 1 million et demi seront dépensés à construire des magasins, une même somme à construire des casernes, 2 millions à construire des ateliers... Un demi-million de francs sera réservé pour l'imprévu et le reste des dollars sera dépensé pour défendre

les premiers en créant autour de l'arsenal une formidable ceinture de forts. Le passage d'une flotte importante fit ressortir la nécessité de ces dépenses pour quiconque veut être maître de la navigation dans le Pacifique.

Dix jours à Honolulu suffirent à compléter le plein des soutes et le 25 juillet, Sperry appareilla pour les Samoa et Auckland où les attendaient les charbonniers anglais *British Monarch* et *Baron Minto*. Là, le Premier ne se fit pas faute de dire que la visite des Américains rapprochera la nation de la Nouvelle-Zélande de la nation des Etats-Unis. Il parut oublier que, quelque part, aux antipodes d'Auckland, se trouve une nation suzeraine qui pourrait bien, le jour de l'inauguration de certain canal, voir se briser ces liens d'amitié dont la consolidation était fêtée. Qu'importe aux Anglais de l'hémisphère Sud ce que pensent ceux de l'hémisphère Nord ! Ou du moins, cela semble parfois ainsi en dépit des grands congrès de défense impériale qui se réunissent à Londres.

Le 13 août, à 8 heures et demie du matin, la flotte fit route pour l'Australie, où des fêtes grandioses l'attendaient. Elle devait séjourner une semaine dans chacune des trois grandes villes de Sydney, Melbourne et Albany. Sydney dépensa un demi-million de dollars pour recevoir dignement ses hôtes. Les particuliers comme l'Etat firent convenablement les choses.

A Melbourne, le gouvernement prit une décision spéciale pour autoriser les compagnies de débarquement de l'escadre à descendre en armes. Deux mille matelots américains, les *red-jackets* et marins des bâtiments anglais : *Powerful*, *Challenger*, *Psyché*, *Cerberus*, *Protector*, et la garnison de Melbourne furent passés en revue par les amiraux Poore, commandant l'escadre anglaise, et Sperry, amiralissime américain. Ce dernier fut l'objet d'ovations extraordinaires. Un peuple immense vint saluer les visiteurs. Des foules compactes encombraient les rues où devaient passer les cortèges officiels. Jamais, paraît-il, on ne vit pareil concours de peuple. Nombreux furent les femmes, les enfants, les hommes qui tombèrent évanouis ou même payèrent de leur vie le plaisir de pousser un vigoureux *cheer* aux frères d'Amérique. Trois marins, tués dans un accident de chemin de fer, eurent des funérailles imposantes. La ville d'Albany fut plus modeste dans ses réceptions. Mais là, comme à Melbourne et Sydney, des bagarres eurent lieu. Un soir, la patrouille de l'escadre, voulant se saisir d'un marin pris de vin, vit la population s'ameuter contre elle et prendre fait et cause pour l'ivrogne au point d'obliger le chef de la patrouille à montrer le revolver pour que force restât à la loi.

Avant de sortir des eaux australiennes, l'amiral Sperry reçut de M. Alfred Deakin, Premier du *Commonwealth*, le télégramme suivant :

« Demain, vous quitterez l'Australie après un acte qui fut un « plaisir pour le peuple de ce pays et je l'espère aussi pour « vous. Vos officiers et marins ont été chaudement et amicale- « ment reçus ici. Maintenant nous nous connaissons et nous « sommes dorénavant dans l'obligation de remercier le prési- « dent de la République des Etats-Unis de l'honneur de cette « visite. Bien que votre séjour fut court, nous nous réjouis- « sons de la bonne fortune qui a rafraîchi les relations cor- « diales entre deux contrées à la tête du progrès, dont les « populations ont même tradition, même idéal ! C'est l'ardent « espoir de nos concitoyens que l'amitié entre la République « et l'Empire puisse durer et se développer. Votre pavillon, « votre flotte, vos marins et vous-même emportez avec vous « les bons vœux de l'Australie. »

Munie de ce viatique, la flotte quitta Albany le 18 septembre, et gagna Manille en doublant l'Australie par l'Ouest : elle mouilla le 2 octobre à Cavite après avoir parcouru 3.600 milles, se reposa sept jours et repartit le 9 pour Yokohama.

La semaine du 18 au 25 octobre passée dans cette belle rade fut loin d'être sans intérêt. Si la réception fut correcte, et même sympathiquement officielle, elle ne ressembla nullement aux enthousiastes fêtes australiennes. La différence fut plus sensible aux équipages qu'aux officiers qui trouvèrent dans le paysage et les mœurs d'amples sujets de distraction qui ne furent pas offerts aux marins par une population se souvenant des procédés brutaux employés à l'égard de compatriotes, par les habitants de l'Orégon et de la Californie.

En quittant Yokohama, la flotte gagna Manille, une moitié des bâtiments faisant une courte escale à Amoy, en Chine.

Pendant les trois semaines de novembre passées en rade de Cavite, les machines furent visitées et de nombreux tirs exécutés. Les réjouissances ne faisaient pas oublier les côtés sérieux du métier. Puis, le 1er décembre 1908, Sperry reprit la mer, passa au large de Saïgon, défila devant Singapour, sans s'arrêter, et seulement mouilla les ancres à Colombo le 15 décembre, ayant couvert 2.910 milles en quatorze jours, soit à une vitesse de 9 nœuds.

Comme souvenir du passage à Ceylan, l'escadre emporta deux tonnes de thé. Les principaux producteurs offrirent à l'amiral une riche boîte contenant 10 livres de la feuille aromatique. Chaque officier reçut 5 livres et chaque marin 1 livre.

Bien que toujours cordiale, la réception fut plus froide qu'en Australie; et l'escadre dut attendre son retour à Hampton-Roads pour retrouver un peu de chaleur dans les hurrahs de bienvenue.

L'amiral Sperry put cependant télégraphier au départ : « Le « plus grand profit de la croisière est de prouver combien sont « liées d'amitié les deux grandes nations de même langue. »

De Colombo à Port-Saïd, 3.500 milles parcourus en quinze jours, et la flotte parut dans la Méditerranée le 5 janvier 1909.

Durant plus d'un mois, la flotte fut disloquée et les grandes villes de la Méditerranée reçurent la visite de quelques vaisseaux de l'amiral Sperry : Malte, Athènes, Gênes, Naples, Livourne, puis Alger, Marseille, Villefranche, saluèrent le pavillon étoilé dans le courant de janvier.

Aucune manifestation particulière ne fut à noter; quelques dîners chez les représentants des gouvernements, quelques toasts de bienvenue et des souhaits, et ce fut tout. La concentration générale eut lieu, le 3 février dernier, à Gibraltar, et le 6 février, la flotte prit la mer pour sa dernière traversée (3.400 milles), qu'elle fit, comme toutes les autres, à la vitesse modérée de 9 à 10 nœuds. Enfin, le 22 février, à 11 heures du matin, la flotte apparut au large de Hampton-Roads, où l'attendait le président à bord du yacht *May-Flower*.

M. Roosevelt passa la revue de ses 16 cuirassés et put dès lors, au moment d'abandonner son poste, envisager avec un juste sentiment de fierté les sept années de sa magistrature qui se terminaient par une grandiose manifestation de la puissance des Américains du Nord.

*
* *

Sans aucun doute, ce voyage fut un succès diplomatique, car s'il débutait sous des auspices guerriers, il se terminait dans la paix. D'autre part, les Américains de l'Ouest, quelque peu vexés de voir combien leurs sentiments anti-japonais étaient peu partagés par le président, lui en voulant presque d'être pacifique et de les avoir obligés à tolérer les Jaunes dans leurs écoles, abandonnèrent ces sentiments peu loyalistes, et leur fierté ne connut plus de bornes lorsqu'ils virent les deux douzaines de gros vaisseaux portant les couleurs nationales.

Ce voyage fut, en outre, un succès maritime; car si la vitesse fut seulement de 10 nœuds, elle fut soutenue. Certes deux cuirassés durent être éliminés et remplacés par deux autres en cours de route; certes d'assez nombreuses avaries obligèrent parfois, soit l'escadre à diminuer momentanément de vitesse,

soit un bâtiment à sortir de la ligne; évidemment, sur quatorze mois un quart d'absence, la flotte se reposa huit mois au mouillage, dont trois ou quatre dans des rades et arsenaux américains; malgré tout, les 16 bâtiments qui partirent de Hampton-Roads le 16 décembre 1907 s'y retrouvèrent le 22 février 1909; aucun ne manquait à l'appel.

Un seul voyage peut être hautement comparé à celui des amiraux Evans et Sperry : c'est le voyage si tristement terminé de Rodjesvensky. Celui-ci emmena de Libau deux ou trois douzaines de bâtiments de toute espèce et de tout âge et leur fit effectuer, non le tour du monde, mais pas moins de 18 à 19.000 milles marins, et dans quelles conditions !

Alors que les Américains étaient reçus partout à bras ouverts et que tous, particuliers et gouvernements, se multipliaient pour leur venir en aide, les Russes ne rencontraient jamais dans leurs relâches que le visage guindé du représentant du gouvernement local venant leur dire avec une tristesse empruntée : « Mille regrets; navré de ne pouvoir vous « donner asile, mais obligé de vous prier de passer votre « chemin. » Et les Russes s'en allaient, cherchant une baie abandonnée de tous, dans laquelle ils pussent charbonner à leur aise. Souvent, ils furent obligés de charbonner en plein océan. Les principes de neutralité l'exigeaient ! Les deux voyages peuvent se comparer; mais pour des marins, le plus intéressant, celui qui présenta le plus de difficultés à vaincre ne fut pas celui qui se termina le plus heureusement. Qui sait ce qui fût advenu à Sperry, si Togo s'était opposé à la promenade ?

Le voyage imaginé par Roosevelt fut donc un succès, mais il lança les Etats-Unis dans l'ère des dépenses militaires folles.

Le budget « marine » de 1908-1909, supérieur de 130 millions au précédent, était de 638 millions de francs; il s'est monté, en 1909-1910, à 709 millions de francs, soit une augmentation de 14 millions de dollars, alors que le déficit budgétaire est de 150 millions de dollars.

Le parlement a voté la construction de 2 cuirassés de 22.000 tonnes, portant chacun 12 canons de 305, sur les 4 cuirassés que M. Roosevelt demandait dans son dernier message (décembre 1908) pour compléter à 8 les 4 cuirassés colosses en construction : *Delaware*, *Narth-Dakota*, *Florida* et *Utah*.

Sous la poussée de mégalomanie maritime qui entraîne toutes les puissances, les Etats-Unis ont en construction : 2 cuirassés de 16.000 tonnes livrables cette année, deux de 20.000 tonnes livrables en 1910 et 2 de 22.000 tonnes livrables en 1911, plus 5 contre-torpilleurs de 700 tonnes, plus 10 autres

de 740 tonnes, plus des sous-marins, des charbonniers, etc...

L'arsenal de Pearl-Harbour se construit hâtivement, il y sera dépensé 5.200.000 francs cette année ; à Mare-Island, à Bremerton, les dollars vont couler à flot pour creuser des bassins dont le besoin s'est fait cruellement sentir.

Le plan Endicott de défense des côtes se poursuit avec régularité, et le ministère de la marine s'efforce d'établir un peu partout sur les côtes américaines, tant continentales qu'insulaires, des dépôts de charbon.

En vue des luttes à venir contre le Japon, contre l'Angleterre peut-être, à propos de Panama ou de quelque autre prétexte, les dispositions sont prises... Et déjà le mikado se voit distancé par l'opulente Maison Blanche ; le yen semble fléchir devant le dollar.

***

Pour l'instant, le résultat le plus tangible de ces mouvements et préparatifs guerriers est la signature d'un memorandum américo-japonais. Aux discussions sans aménité de la fin de 1907, au rappel de l'ambassadeur du Japon à Washington, succède une période de paix que les antagonistes s'efforcent de consolider par des engagements écrits. MM. Root et Takahira ont signé en effet, le 30 novembre dernier, une petite note en 5 points dans laquelle ils s'assurent de leur désir réciproque de voir le commerce se développer librement dans le Pacifique, de maintenir la stricte égalité du commerce en Chine. Ils s'assurent mutuellement l'intégrité de leurs territoires respectifs et promettent de s'aviser si un événement quelconque venait à menacer l'état de choses et le principe d'égalité.

Mais chacun sait que ces transactions perdent toute valeur le jour où une partie cesse de leur en accorder.

C'est pourquoi le Japon comme les Etats-Unis continuent de préparer la guerre.

H. Tanif.

LE COMMERCE FRANCO-CHINOIS

La récente nomination d'un attaché commercial spécial à l'Extrême-Orient offre, pour reprendre la question de nos relations économiques avec la Chine, une occasion qu'il serait regrettable de ne pas mettre à profit. Répéter que notre commerce avec le vaste empire chinois est loin d'être ce qu'il pourrait prétendre est devenu une banalité. C'est cependant une nécessité que de le rappeler de temps en temps et on ne saurait trouver de moment plus opportun pour le faire.

Avant d'étudier en quoi consiste notre commerce en Extrême-Orient, quelles sont ses lacunes et quels seraient les moyens propres à y remédier, il ne semble pas inutile de rappeler en quelques mots quelle est, au point de vue économique, la place que la France occupe en Chine. L'activité commerciale d'une nation dans un pays étranger se mesure au nombre de ses ressortissants qui y sont établis, au nombre et à l'importance des maisons de commerce, des entreprises industrielles ou financières qu'elle y a fondées, à la fréquence avec laquelle ses navires en visitent les ports. Ce sont ces différents facteurs que nous nous proposons de passer rapidement en revue en indiquant ensuite dans quelles régions s'exerce plus particulièrement notre activité.

***

En ce qui concerne le nombre de nos maisons de commerce et de nos nationaux établis dans le Céleste-Empire, les précieuses statistiques publiées par les soins de l'administration des douanes impériales maritimes chinoises, toujours si documentées, nous fournissent d'utiles renseignements. La France compte actuellement en Chine environ 2.200 de ses nationaux et 100 maisons de commerce. Ces chiffres sont en très légère augmentation sur ceux des années précédentes. Ils donnent à notre pays la place de cinquième dans la répartition entre les différents pays de la population et des maisons de commerce étrangères établies en Chine. Sans parler du Japon qui tient naturellement de beaucoup la tête avec plus de 45.000 ressortissants et près de 1.500 maisons de commerce, l'Angleterre surtout, puis l'Allemagne et les Etats-Unis nous distancent en comptant respectivement 9.200, 3.600 et 2.900 nationaux et

490, 240 et 115 maisons de commerce. La place de la France est donc honorable, d'autant plus qu'après elle les chiffres tombent dans de très grandes proportions. Cependant les progrès de notre pays sont bien lents, surtout si on les compare à ceux de l'Allemagne et si l'on considère que la proximité de notre colonie indo-chinoise devrait attirer en Chine un plus grand nombre de nos nationaux.

Comme grosses entreprises industrielles la France compte à son actif des entreprises de chemins de fer. La construction de la ligne, dite du Chansi, actuellement terminée (de Tchengting-fou à Taiyuan-fou), est due à une Compagnie purement française, la « Société de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine »,qui s'est brillamment acquittée de sa tâche. Les travaux du chemin de fer du Yunnan, qui doit rejoindre Laokai à Yunnan-fou, également entrepris par une Société française, sont très avancés et il est à espérer que, grâce à l'appui financier de l'Indo-Chine, cette Société, tirée des difficultés qui l'arrêtent en ce moment, pourra rapidement les mener à bonne fin. Il faut mentionner pour mémoire la ligne de Pékin-Hankéou, construite et exploitée jusqu'à présent par une Société franco-belge. Cette ligne vient d'être, on le sait, rachetée par le gouvernement chinois, mais un certain nombre des Français qui faisaient partie du personnel de l'exploitation de cette voie ferrée ont été maintenus dans leurs emplois. Les capitaux français sont intéressés dans le chemin de fer de Kaifong-fou à Honan-fou construit par une Compagnie officiellement belge. Ajoutons — bien que ce ne soit encore que des espérances — les projets de collaboration anglo-française formés en vue d'obtenir la concession de nouvelles voies ferrées. Enfin, dans un ordre de choses plus modeste, signalons la « Compagnie française des tramways et de l'éclairage électrique de Changhaï ».

En matière financière, la Banque de l'Indo-Chine, qui comptait depuis quelque temps déjà des succursales dans le sud de l'Empire (Hongkong, Canton, Changhaï, Hankéou), a étendu son champ d'activité en ouvrant dans le courant de l'année 1906 des succursales nouvelles dans la Chine septentrionale, à Tien-tsin et à Pékin. Il convient également de rappeler à ce propos que la participation des capitaux français dans les affaires de la Banque russo-chinoise est loin d'être négligeable.

Il est agréable de constater qu'en ce qui concerne la navigation, le pavillon français a fait dans les mers d'Extrême-Orient de très sensibles progrès. En 1905, en effet, le tonnage français ne figurait que le cinquième sur la liste des puis-

sances dont les navires fréquentent les ports chinois, derrière la Norvège. En 1906, notre pavillon se classait quatrième et le tonnage était presque doublé (3.126.000). Enfin, en 1907, la marche ascendante se confirmait encore, notre tonnage atteignant 4.712.000 tonneaux alors qu'il n'était que de 834.000 tonnes à peine en 1902. Ces progrès sont d'autant plus remarquables qu'ils ont été effectués malgré le développement de la marine japonaise devant lequel la marine anglaise, il y a peu de temps encore reine incontestée des mers de Chine, et la marine allemande, jusqu'ici en plein essor, ont dû reculer quelque peu. Notre pavillon est même le seul qui ait soutenu victorieusement la formidable concurrence japonaise. Il ne faudrait cependant pas s'exagérer l'importance de ce succès, car la part de la France n'est encore que de 5,9 % dans le tonnage total, alors que celle de l'Angleterre est de 41,6 %, celle du Japon de près de 20 % et que la part de l'Allemagne atteint 8,2 %. Les progrès que nous avons été heureux d'enregistrer doivent donc être surtout considérés comme une manifestation du réveil de notre activité maritime en Extrême-Orient et nous espérons qu'ils constituent surtout une promesse pour l'avenir.

Parmi les Compagnies de navigation dont les navires fréquentent les mers de Chine, la place prépondérante revient à la « Compagnie des Messageries maritimes », grâce à son service bi-mensuel de paquebots-poste qui font escale à Changhaï. Depuis 1905, la « Compagnie des Chargeurs réunis » a, de son côté, organisé un service principalement de cargos sur l'Extrême-Orient et le Pacifique et a manifesté son intention de le développer. D'autres sociétés, ayant pour base d'action notre colonie indo-chinoise, envoient également leurs bateaux dans les ports chinois. Telle est la « Compagnie de navigation tonkinoise », possédant quatre vapeurs d'environ 700 tonnes qui desservent les ports du Sud de l'Empire en effectuant un service subventionné. Telle est aussi la « Compagnie de cabotage des mers de Chine » qui envoie deux navires de 1.500 et 2.200 tonnes de Saïgon jusqu'à Changhaï. Quant à l'entreprise connue sous le nom de « Compagnie des Messageries cantonaises », qui assurait principalement le service fluvial de Canton à Hong-kong d'une part, et à Outchéou de l'autre, à l'aide de deux navires de 1.000 et 1.600 tonnes, elle était dernièrement en voie de réorganisation. Dans le Nord de la Chine une société devait se former pour reprendre l'affaire des « Docks et Appontements de Tongkou », près Tien-tsin, dont un navire effectuait le trajet Tien-tsin-Nioutchouang, Vladivostock, tan-

dis que des bateaux de moindre dimension assuraient le service fluvial du Peiho. Enfin la nouvelle « Compagnie asiatique de navigation », fondée par l'importante maison « Racine Ackermann », a inauguré, en avril 1906, un service de deux très beaux vapeurs sur le Yang-tsé qui effectuent le trajet entre Changhaï et Hankéou et obtiennent un grand succès malgré la vive concurrence que leur font les lignes anglaises, chinoise, japonaise et allemande établies avant elle. C'est en grande partie à l'heureuse initiative de cette jeune Compagnie que la France doit les progrès faits par son pavillon. On voit donc que, en matière maritime, les efforts récemment tentés par nos nationaux sont de bon augure.

***

Il nous paraît également intéressant de signaler sur quels points du territoire chinois s'exerce particulièrement l'activité de nos commerçants.

Le grand marché de la Chine septentrionale est Tien-tsin. La France y compte 250 nationaux et 14 entreprises commerciales, parmi lesquelles deux très importantes maisons de commission, des maisons d'horlogerie, de bijouterie, d'épicerie, d'armes, de cycles, etc. Nos négociants y vendent surtout du matériel de chemin de fer, des ciments du Tonkin, des rubans de soie, des vins, de l'épicerie, des conserves et expédient en France des peaux, des fourrures et des soies de porc. Cette place traverse malheureusement depuis quelque temps une crise assez sérieuse pour que la presse française en ait déjà entretenu le public : il est à espérer cependant, les banques se montrant plus prudentes et les négociants moins attirés par la spéculation, que le marché ne tardera pas à y reprendre un cours plus normal. Tchefou n'est pas pour notre commerce un centre bien important, — il n'y compte que cinq à six représentants, — mais c'est le port d'où les pongées du Chantong, qui sont l'objet d'importantes transactions avec la France, sont expédiées sur Changhaï.

Changhaï doit retenir particulièrement notre attention, non seulement parce que ce port constitue la véritable métropole commerciale et maritime de la Chine, son vrai centre de distribution, mais aussi parce que nous sommes seuls à y posséder une concession spéciale, alors que celles des autres puissances ont été réunies en une seule concession internationale. Notre concession est peuplée par environ 800 de nos nationaux qui y dirigent six importantes maisons d'importations et exportations en gros, sept maisons d'exportations de la soie, trois maisons de

produits alimentaires, trois d'horlogerie-bijouterie, deux de nouveautés, une d'automobiles, etc. Les principaux produits que la France importe à Changhaï sont les tissus et rubans de soie, tissus de coton, lainages, vins, alcools, épicerie, conserves. Elle y achète surtout de la soie, du thé, des peaux, des tresses de paille, des graines de sésame, de l'albumine, du musc, des plumes.

En remontant le cours du Yang-tsé, Hankéou compte une centaine de Français. Nos négociants y importent des vêtements, soieries, vins, épicerie, parfumerie, matériel de chemin de fer, et en exportent des peaux, du suif végétal, des graines de sésame, de l'albumine. Une minoterie et une fabrique d'albumine sont même dirigées par nos compatriotes. Cette place est, au point de vue du trafic commercial, un centre très important : point terminus de la voie ferrée Pékin-Hankéou et de la ligne française de navigation fluviale sur le Yang-tsé, elle est encore fréquentée à l'époque des hautes eaux par des navires de la Compagnie des Messageries maritimes ou des Chargeurs réunis. En continuant la montée du fleuve Bleu, Tchongking est également un marché où s'exerce notre activité. Deux maisons de commerce importantes font des affaires dans la province du Setchouen; l'une d'elles, la jeune « Compagnie Française des Indes et de l'Extrême-Orient », avait, dans le courant de 1906, poussé ses opérations jusqu'aux frontières du Tibet.

Revenant sur la côte maritime, mentionnons, en descendant vers le Sud, que Foutchéou, bien déchu de son ancienne importance, Amoy et Swatow ne font pas de commerce direct avec notre pays, mais lui achètent quelques produits (vins, conserves, bijouterie) par l'intermédiaire de Hongkong.

Canton compte une quarantaine de nos nationaux et environ huit maisons de commerce françaises. Celles-ci y vendent des soieries, des rubans, des vins et expédient en France surtout de la soie et particulièrement de la soie grège, pour laquelle Canton est un centre très important. Dans l'île de Haïnan, le port de Hoïhao, où le pavillon français fait souvent son apparition, est le siège d'un commerce assez actif avec l'Indo-Chine.

Enfin, dans la province du Yunnan, grâce à la proximité du Tonkin, et par suite, de la présence du personnel chargé de la construction de la ligne du Yunnan, nos nationaux sont en nombre relativement élevé. Trois cents environ y sont installés, ainsi que quatre maisons de commerce. L'une d'elles, l' « Union commerciale indo-chinoise », fait venir du Tonkin du matériel de chemin de fer, des vins, des conserves et une quantité appré-

ciable de filés de coton indo-chinois qu'elle essaie d'introduire au Yunnan ; elle expédie à notre colonie particulièrement de l'opium. Mongtzeu est le principal centre de notre commerce, mais à Hokéou, ville située à proximité de la frontière, résident également quelques-uns de nos compatriotes et un grand nombre d'Annamites dont la présence donne lieu à un certain mouvement de transactions avec notre colonie.

***

Il est extrêmement difficile de déterminer avec précision la part qui revient à chaque pays dans le commerce extérieur de la Chine. Les conditions dans lesquelles se fait le commerce de Hongkong, considéré naturellement dans les statistiques des douanes chinoises comme port étranger, constituent une grande source d'erreurs. Le port de Hongkong est, en effet, un vaste entrepôt absorbant près de 40 % du commerce général de la Chine. Les marchandises étrangères, quelle que soit leur provenance, qui sont réexportées de Hongkong sur la Chine, sont réputées provenir de Hongkong même. De même est considérée comme destinée à Hongkong toute marchandise que la Chine envoie vers ce point pour l'acheminer ensuite sur l'étranger. Dans ces conditions, il est évident que les chiffres publiés par l'administration des douanes chinoises ne représentent pas exactement la valeur du commerce de chacune des différentes puissances avec la Chine. Il ne faut donc pas s'étonner si, en ce qui concerne le commerce français, les chiffres des statistiques chinoises ne correspondent pas avec ceux fournis par les statistiques douanières françaises, qui leur sont supérieurs. Quoi qu'il en soit, les statistiques chinoises constituent encore la meilleure source de renseignements et présentent l'avantage d'offrir une base facile de comparaison avec le commerce des autres pays. Il est malheureusement à regretter à ce propos qu'il soit impossible de faire des rapprochements de ce genre pour la période s'étendant avant 1905, les douanes chinoises ayant englobé avant cette date tous les pays européens, sauf l'Angleterre et la Russie, sous une même rubrique et n'ayant commencé qu'à partir de 1905 à établir des statistiques spéciales pour chaque pays européen.

Le commerce franco-chinois a atteint, d'après les statistiques des douanes chinoises de 1907, — les dernières qui aient paru, — la valeur de 33.817.211 taëls, ce qui représente, le taux du taël de la douane ayant été en moyenne de 4 fr. 10 dans le courant de l'année 1907, une somme de 138.650.565 francs. Il y a progrès assez sensible, puisque ce même total ne se mon-

GRAPHIQUE DU COMMERCE DE LA CHINE

AVEC LES PRINCIPALES PUISSANCES EN 1905, 1906 ET 1907

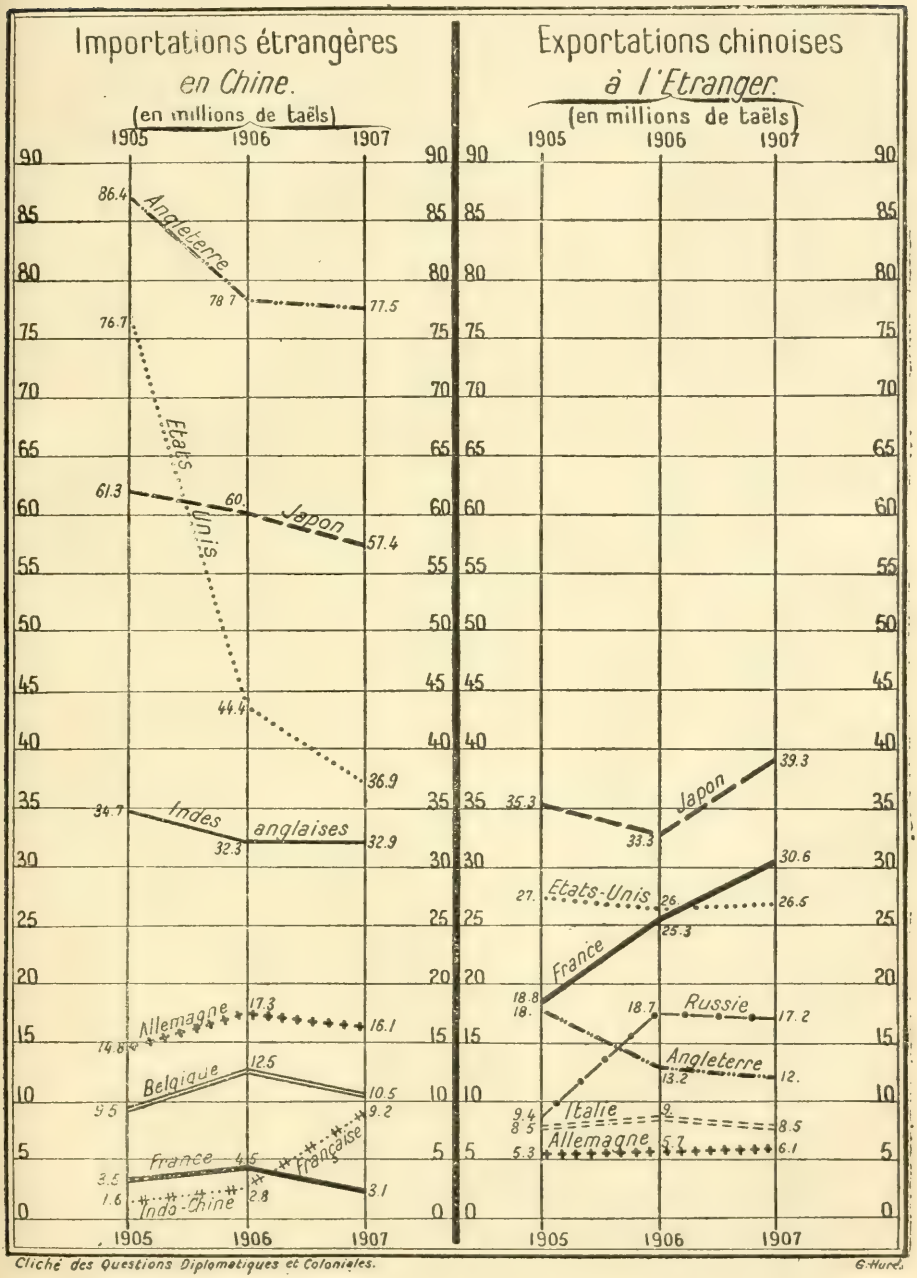

Cliché des Questions Diplomatiques et Coloniales. G. Huré.

tait qu'à 22 millions et demi de taëls en 1905, et 29 millions et demi l'année suivante. Cependant, malgré ces progrès, la France conserve son rang de cinquième sur la liste des pays qui font le commerce avec la Chine, derrière les Indes Anglaises dont le total est de près de 2 millions et demi de taëls supérieur au nôtre, et est distancée de beaucoup par le Japon (près de 97 millions de taëls), l'Angleterre (89 millions et demi) et les Etats-Unis (63 millions et demi). Avec sa valeur actuelle, notre commerce représente 4,8 % du total des transactions effectuées par la Chine.

Ce qui caractérise notre commerce avec l'empire chinois, c'est que les exportations de la Chine à destination de notre pays sont considérablement supérieures à nos importations en Chine : les exportations chinoises en France atteignent, en effet, dix fois la valeur des importations françaises en Chine. La France est donc pour la Chine un très grand acheteur, plus important que les Etats-Unis, deux fois et demie aussi important que l'Angleterre, tandis qu'elle lui vend excessivement peu, trois fois moins que la Belgique, deux fois moins que les Indes néerlandaises, pas beaucoup plus que les îles Philippines ! Ce manque d'équilibre qui ressort clairement du graphique ci-joint est tout à fait exceptionnel, et est d'autant plus anormal que d'une manière générale le commerce de la Chine consiste surtout en importations, dont le chiffre total (416 millions de taëls), est presque le double de celui des exportations (264 millions) et que presque tous les pays européens, surtout l'Angleterre, lui vendent au contraire beaucoup plus qu'ils ne lui achètent. Seule la Russie, par suite de sa considérable importation de thé chinois, et l'Italie, comme nous grande importatrice de soie, sont dans le même cas que la France. Si l'on ne peut que se féliciter de voir les transactions d'exportations de Chine en France en aussi bonne voie, on ne peut que regretter de constater que nos importations en Chine soient loin de faire des progrès. Cependant le vaste empire chinois leur offre un immense débouché où elles pourraient prétendre être aussi bien accueillies que les marchandises concurrentes, aussi est-ce une nécessité que d'indiquer par quels moyens notre commerce d'importations en Extrême-Orient serait susceptible de se développer.

Depuis 1905 (époque des premières statistiques spéciales à la France), notre commerce d'exportations de Chine en France est en progression constante, près de 19 millions de taëls en 1905, 25 millions et demi l'année suivante et 30.658.585 taëls ou 125.700.000 francs) pour 1907, chiffre qui représente

11,6 % du total des exportations chinoises. Nous sommes, après le Japon, le pays vers lequel les exportations chinoises se dirigent de préférence.

La soie constitue de beaucoup le plus important des articles que nous achetons à la Chine : il atteint à lui seul une valeur totale d'une vingtaine de millions de taëls, ce qui fait de la France le plus important consommateur de ce produit. Non seulement elle absorbe à elle seule au moins un tiers de la soie récoltée en Chine, mais c'est également sa meilleure clientèle en ce sens qu'elle lui prend indistinctement une grande quantité de chacun de ses produits soyeux, tandis que les Etats-Unis, par exemple, ne demandent que certains d'entre eux. La hausse des exportations chinoises à destination de la France qui a été constatée est en grande partie due au développement des exportations de soie en 1907, et celui-ci provient, à son tour, de l'excellente récolte de cette année. Cette branche de notre commerce est donc des plus florissantes et la ville de Lyon en est le centre le plus actif. Les pelleteries tant brutes qu'ouvrées viennent ensuite, puis les tresses et nattes de pailles, les graines de sésame, le thé, etc... mais avec des chiffres très notablement inférieurs à ceux atteints par les exportations de soie. Mais, comme il a déjà été dit plus haut, le commerce des exportations de Chine en France est en très bonne voie, aussi, tout en nous félicitant de ses progrès, n'est-ce pas sur lui que nous comptons appeler particulièrement l'attention

*
* *

Notre commerce d'importations en Chine mérite en effet bien autrement notre sollicitude. Non seulement le chiffre de nos importations en Extrême-Orient est si insignifiant qu'il nous relègue au rang de *onzième* sur la liste des puissances qui vendent leurs produits à la Chine, mais loin de manifester une tendance à l'augmentation, il est au contraire plutôt en diminution. De 3.800.000 taëls en 1905, il passe à 4.300.000 l'année suivante, pour descendre à 3.160.000 en 1907. Ce dernier chiffre, qui équivaut à 13 millions de francs à peine, ne représente que 0,8 % du total des importations de la Chine. Il ne faut pas manquer, il est vrai, de signaler que ce chiffre est certainement inférieur à la réalité. D'ailleurs les statistiques douanières françaises mentionnent 19 millions de francs d'importations françaises en Chine au lieu de 13. Un nombre assez important de nos marchandises est en effet porté au crédit d'autres puissances, étant donné, par exemple, que tout ce qui

provient d'Anvers est porté sur les statistiques chinoises comme produit belge, sans compter que nos marchandises qui transitent par Hongkong sont par là même dénationalisées. Toujours est-il que la valeur totale de nos importations en Chine est fort médiocre et qu'elle se répartit sur un assez grand nombre d'articles dont chacun n'a, le plus souvent, qu'une valeur insignifiante. Les tissus et rubans de soie méritent seuls une mention spéciale, car ils atteignent un chiffre honorable. Après eux figurent les vins, les tissus de coton et de laine, l'horlogerie et la bijouterie, les machines, etc.

Tout en reconnaissant que les produits français sont généralement trop chers pour les Chinois et qu'ils rencontrent une facile concurrence dans les articles, le plus souvent très inférieurs, que leur vendent certains pays, on ne saurait cependant nier que la France pourrait aisément prétendre à relever considérablement le chiffre de ses importations en Chine : il suffirait, pour obtenir ce résultat, que nos négociants fissent preuve de plus d'initiative et de plus de souplesse.

La lutte commerciale est déjà très âpre sur le marché extrême-oriental. Nos articles de soie manufacturée tiennent toujours la tête, mais les rubans de Saint-Etienne commencent à rencontrer une terrible concurrence dans les produits similaires fabriqués en Allemagne. Rien n'empêche que le commerce des vins, des liqueurs, des conserves, qui constitue notre spécialité, et surtout celui de la parfumerie et de la confiserie, soit facilement développé. Il convient également de faire remarquer que les Chinois demandent à présent une plus grande quantité de certaines marchandises considérées jusqu'ici par eux comme des articles de luxe, articles qui relèvent du domaine de la vie moderne. Il est curieux de suivre ainsi, dans l'importance croissante de certains des produits qu'il se procure à l'étranger, les progrès de la civilisation dans le Grand Empire. L'engouement que les Chinois manifestent en ce moment pour certaines marchandises européennes pourrait offrir à nos négociants un champ d'activité nouveau qu'ils auraient tort de ne pas essayer d'exploiter. Les articles d'horlogerie, de bijouterie à bon marché, la parfumerie, les phonographes et boîtes à musique, la verrerie et les verres à vitre dont les Chinois commencent à faire usage, les objets de quincaillerie, articles de ménage, ustensiles émaillés, les voitures et même les bicyclettes obtiennent actuellement un grand succès. Il en est également de même pour certaines parties du vêtement européen que certains Célestes essaient d'adopter, particulièrement les coiffures telles que les casquettes et les vêtements de dessous (tricots,

gilets de flanelle). Enfin l'énorme essor des œuvres scolaires en Chine a provoqué une notable augmentation des importations de papeterie, de livres et d'appareils scientifiques.

Nos commerçants devraient, bien entendu, pour prétendre au succès, se soumettre au goût très spécial et aux habitudes des Chinois, un objet bon marché, mais plaisant à l'œil, offrant beaucoup plus de chances d'être vendu qu'un objet cher, de bonne qualité et d'une élégance sobre. Afin de ne pas fabriquer leurs articles sur des données inexactes ou incomplètes, pourquoi n'imiteraient-ils pas leurs concurrents en envoyant en Extrême-Orient des voyageurs qui se rendraient compte par eux-mêmes du genre de marchandises qui plaît aux Chinois et rapporteraient en France des échantillons des produits, très appréciés, vendus par les Japonais ou les Allemands ? Ils feraient ensuite connaître leurs marchandises par les moyens de la publicité, fort répandue maintenant en Chine, tant en insérant des annonces rédigées en chinois dans les journaux, qui ont pris rapidement un grand développement, qu'en attirant l'attention du public par des affiches. Ce sont là les procédés qu'emploient les Japonais et c'est à eux qu'ils doivent leurs succès commerciaux. Nos négociants pourraient également lancer des catalogues rédigés en partie en langue chinoise, ou au besoin en anglais, dans lesquels les prix seraient indiqués en monnaie indigène et où ils déclareraient accorder certaines facilités de paiement.

Il serait, cela va de soi, de beaucoup préférable que ces maisons fussent représentées en Chine par des agents français sachant à peu près la langue du pays, dont la connaissance pratique est, malgré ce qu'on en pense, facile à acquérir, possédant en outre l'anglais, la véritable langue commerciale de l'Extrême-Orient, rompus aux habitudes des Chinois, aux questions de change qui compliquent si singulièrement toute opération commerciale en Chine. Ces maisons françaises pourraient également, comme le suggère un de nos consuls en Chine, M. Guérin, dans une petite brochure [1] dont la lecture sera profitable à toute personne s'intéressant aux choses d'Extrême-Orient, s'aboucher avec un intermédiaire chinois pour fonder des comptoirs franco-chinois.

Pour l'expédition des marchandises, on ne saurait trop recommander à nos commerçants de tenir compte des risques d'un long voyage et du climat de la Chine. L'emballage paraît

[1] *Conseils pratiques aux négociants français pour développer leurs affaires sur le marché chinois*, par M. Guérin, consul de France à Tché-fou. Office national du Commerce extérieur.

n'être qu'une question de détail, mais pour avoir reçu des marchandises détériorées par suite d'un manque de soins dans l'expédition, bien des maisons de Chine ont été rebutées de s'adresser à nos nationaux. Ce serait également une très bonne chose que, comme le conseille M. Guérin, nos négociants prissent l'habitude de pourvoir leurs produits d'une étiquette chinoise qui flattera l'indigène et même de l'accompagner d'une notice rédigée dans sa langue. Les papiers dorés, les boîtes couvertes d'enluminures et en général tout ce qui paraîtrait de mauvais goût en France sera, en Chine, du plus heureux effet.

Nous ne saurions mieux faire, en manière de conclusion, que de rappeler — encore une fois — l'exemple des Anglais et des Allemands. Les grandes maisons de commerce de ces deux nationalités sont représentées en Extrême-Orient par de véritables personnages, connaissant parfaitement le pays, y ayant noué d'utiles relations. Ils touchent de gros appointements qui leur permettent d'être reçus partout, de se déplacer en temps utile. Ils sont pourvus d'une riche collection d'échantillons qui les met en état de faire immédiatement des offres précises. Les frais qu'entraîne une semblable représentation sont largement couverts par les commandes qu'elle procure. Pourquoi les commerçants français ne suivraient-ils pas cet exemple en créant des syndicats qui répartiraient entre leurs membres le montant des dépenses ?

R. Tisler.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR

LA MISSION COMMERCIALE DES CONSULS

Le merveilleux essor industriel qui caractérise la vie économique des trente dernières années a fait de l'exportation une nécessité inéluctable pour les peuples soucieux de conserver leur bien-être et leur rang dans le monde. Le rôle de « protecteurs de leurs nationaux », longtemps réservé aux consuls, s'est singulièrement transformé du fait des liens nouveaux créés entre les peuples par ce développement du négoce. Les questions commerciales ont forcé de jour en jour plus vivement l'attention de nos représentants à l'étranger ; elles tiennent maintenant le premier rang de leurs préoccupations.

L'objet de cette étude est de rechercher sous quelle forme pratique les agents du corps consulaire sont appelés à prêter leur aide au commerce extérieur, ce qu'ils peuvent faire pour en favoriser le développement et quel appui nos négociants doivent attendre d'eux. Cette question maintes fois traitée a déjà soulevé de nombreuses controverses, et dans une récente consultation des Chambres de commerce, certaines opinions peu favorables à l'organisation consulaire se sont manifestées. Nous n'entreprendrons pas ici l'examen des arguments soutenus alors par les défenseurs et les adversaires du corps consulaire ; le cadre de ce travail sera plus restreint.

Nous partirons de ce principe incontestable et incontesté, que les consuls doivent regarder leur mission commerciale comme la plus essentielle, celle qui correspond à cette nécessité immédiate, vitale pour notre pays : l'accroissement indispensable de notre commerce d'exportation. Nous rechercherons alors comment, dans l'état actuel de l'organisation consulaire, pourra se manifester utilement l'activité des agents à l'extérieur, les moyens dont ils disposent pour seconder les efforts de nos commerçants et les instructions qu'ils reçoivent dans ce sens.

Avant d'aborder le sujet ainsi tracé, il y a lieu de faire une distinction entre les différents postes de l'étranger et nous devons envisager, au point de vue qui nous intéresse, d'une part les consulats établis dans les centres actifs d'importation où le commerce de notre pays est déjà représenté, où l'on trouve des

Français et où fréquentent nos voyageurs, d'autre part, les postes placés, au contraire, dans les villes moins importantes, sur des marchés dont nos compatriotes, voyageurs ou représentants, ne connaissent pas encore bien le chemin.

La tâche commerciale de l'agent sera, dans le premier cas, beaucoup facilitée. Si le personnel consulaire dont il dispose est suffisant pour permettre au chef de poste de réserver aux questions économiques la majeure partie de son temps, celui-ci pourra mettre à profit ses bonnes relations avec ses compatriotes — avec la Chambre de commerce française, s'il en existe — pour s'initier rapidement aux habitudes de la place; il puisera dans l'échange des idées avec les commerçants et les industriels qui lui rendent visite d'utiles indications. Il connaîtra vite ceux des représentants français qui remplissent les meilleures conditions de sérieux et d'activité; il acquerra des éléments techniques d'appréciation pour signaler de nouveaux débouchés à tel ou tel produit de notre industrie nationale, pour indiquer aux producteurs une modification utile, etc.

La double tâche d'action et d'information commerciale, de ces privilégiés de la fortune consulaire, a été précisée par M. Périer, attaché commercial de l'ambassade de France à Londres, dans plusieurs de ses remarquables rapports.

Mais bien différente est la situation des consuls moins favorisés dont nous avons parlé en second lieu. Leur rôle commercial sera d'autant plus difficile à remplir que les moyens d'investigation offerts par une colonie nombreuse de négociants et d'industriels leur feront défaut et qu'ils auront à redoubler d'efforts pour attirer nos compatriotes sur des marchés jusque-là délaissés par eux. C'est à cette catégorie d'agents que nous songerons surtout au cours de cette étude.

Nous devons faire ici une autre remarque : les *attributions administratives* des consuls sont nombreuses et fort étendues. Investis des fonctions très diverses d'officiers d'état-civil, de notaires, d'administrateurs de la marine, de commandants de recrutement, etc., etc., les titulaires des consulats et des vice-consulats ont un temps forcément limité à réserver aux questions économiques et commerciales. L'absence de personnel suffisant oblige, en général, les chefs de poste à mettre la main au travail de chancellerie. Des lois, des décrets, des traités récents ont prévu de nouvelles interventions consulaires en matière de signification d'actes judiciaires, de commissions rogatoires, d'assistance aux indigents, de tutelles et surtout au point de vue militaire. Ces textes sont venus accroître encore une correspondance administrative déjà

très chargée et les agents ne peuvent pas toujours se consacrer, comme ils le désireraient, aux questions économiques.

***

Le caractère de la mission commerciale des consuls est souvent mal compris de la masse du public qui se représente aisément le consul comme un homme capable, s'il veut s'en donner la peine, d'obtenir, par de savantes combinaisons ou d'habiles manœuvres, de grosses commandes pour l'industrie, de faire ouvrir au commerce de vastes débouchés. S'il n'arrive pas à ces brillants résultats on se hâte, un peu trop facilement, de traîner aux gémonies le corps consulaire tout entier.

Une pareille idée de l'influence et des moyens dont disposent les agents consulaires est inexacte. « Ce serait une illusion « de croire, a écrit M. Deschanel, que les consuls sont en état « de déterminer la création de grosses affaires ou l'établisse- « ment de grands courants commerciaux. Dans les pays où se « traitent les grosses affaires, elles se font en dehors d'eux. « Le rôle des consuls est plus modeste et plus précis. » Ils doivent être, avant tout, les informateurs vigilants et désintéressés du commerce et de l'industrie nationale.

Prêter aux Français établis à l'étranger, ou désireux d'y expédier leurs produits, l'appui de leurs conseils et de leur expérience des hommes et des choses du pays, tenir le gouvernement au courant des mouvements économiques et de la vie industrielle et commerciale de leur résidence, tel est le champ réservé à leur activité informatrice. Celle-ci se manifestera — 1° par l'envoi aux départements des Affaires étrangères et du Commerce de renseignements généraux, d'avis, d'indications d'affaires, — 2° par les informations et les conseils donnés aux particuliers qui les sollicitent. Nous étudierons donc successivement ces deux modalités de la tâche consulaire.

A. — *Renseignements généraux fournis par les consuls.* — Une circulaire du ministère du Commerce, en date du 26 décembre 1906, contient des indications précises à ce sujet.

« Les informations d'ordre général que les consuls trans- « mettent, dit cette instruction, doivent embrasser les mou- « vements des importations, ainsi que la production indigène, « les découvertes et les nouveaux procédés industriels ; l'état « du marché pour les diverses natures de marchandises, l'esprit « et l'influence de la législation économique, fiscale et doua- « nière ; les modifications apportées par les traités de com- « merce ; les voies nouvelles dans lesquelles l'exportation doit « s'orienter pour améliorer les débouchés existants ou en créer

« de nouveaux; l'établissement des lignes étrangères de « chemins de fer ou de navigation et la concurrence en résul- « tant pour les lignes françaises; les contrefaçons ou les « moyens employés pour donner aux marchandises étrangères « l'aspect français, en un mot, tous les incidents de nature à « influer sur nos relations avec l'extérieur. »

Depuis trente ans une série de circulaires avaient recommandé à l'attention des consuls un grand nombre de questions très diverses : raisons de la concurrence que rencontrent les produits français, goût des consommateurs étrangers, contrefaçons, interprétation à donner aux lois sur les brevets d'invention, les dessins, les modèles, les marques de fabrique, renseignements utiles à l'Office du travail, grèves, avis d'adjudications, informations douanières, agricoles..., telles sont les études recommandées aux agents par les circulaires du 15 mars 1883, 1er juillet 1885, 18 juillet 1889, 18 novembre 1891, 23 janvier et 30 novembre 1892, etc.

Pour exécuter ce vaste programme, le consul doit être, en quelque sorte, à l'affût de tous les événements, de toutes les informations, de tous les avis économiques, industriels, commerciaux, susceptibles de faire l'objet d'une communication intéressante. La lecture attentive des journaux, des publications spéciales, les conversations qu'il peut avoir avec les commerçants, les industriels, les négociants importants de sa résidence, les visites qu'il fait aux fabriques, aux usines, aux établissements divers de sa circonscription, lui permettent de recueillir d'utiles renseignements. L'esprit toujours en éveil, il se tient au courant de tout et note tout. Est-il question, par exemple, d'un projet de travaux publics, de la construction d'une voie ferrée, d'une adjudication quelconque, il se préoccupe immédiatement de savoir de quelle manière l'industrie de son pays pourrait participer aux travaux entrepris, il se renseigne sur les conditions du marché, interroge les uns et les autres sur les chances de succès et recueille tous les avis officiels ou particuliers publiés à ce sujet.

L'étendue de ses relations personnelles est pour le consul un facteur important de la recherche des informations et de l'envoi de renseignements utiles. Il peut avoir aussi recours aux conseillers du commerce extérieur, créés en 1898, pour servir de correspondants à l'Office national du commerce extérieur et choisis parmi les commerçants français établis à l'étranger, jouissant d'une notoriété commerciale. Si quelques-uns de ces correspondants spéciaux paraissent attacher quelque prix au seul caractère honorifique de leur mission, d'autres, au con-

traire, sont toujours disposés à donner à leur consul des avis techniques dans les questions qui leur sont familières.

Pour que les informations commerciales présentent une réelle utilité pratique, elles doivent être envoyées sans aucun retard. Or parmi les critiques formulées quelquefois à l'égard de l'organisation consulaire, l'une des plus fréquentes portait sur la manière dont les renseignements fournis par les consulats parvenaient aux intéressés. Ces renseignements, disait-on, sont publiés trop tardivement, ils perdent alors cet intérêt d'actualité qu'apprécient surtout nos négociants et ceux-ci se trouvent distancés par des concurrents étrangers plus promptement avertis.

Dans le but de remédier à cet inconvénient plusieurs fois signalé, le décret précité du 3 novembre 1906 a autorisé les agents du corps consulaire à correspondre directement avec le ministère du Commerce. Ce département étant plus à même, par les intermédiaires dont il dispose, de faire tenir avec célérité aux négociants et industriels les informations susceptibles de les intéresser, on évite, de cette façon, les lenteurs de transmission d'un ministère à l'autre.

La rapidité de leur divulgation est l'une des conditions essentielles du succès des renseignements commerciaux; dans la lutte économique, la moindre avance constitue un atout favorable au concurrent qui sait en tirer parti. Aussi ne suffit-il pas que les consuls recueillent et transmettent de précieuses informations, qu'ils établissent des statistiques comparatives et des relevés édifiants ; leurs travaux d'ensemble doivent encore être présentés de façon à faciliter aux intéressés la recherche rapide de l'avis, de l'indication du chiffre qui leur est utile.

Pour ce motif, le ministère du Commerce conseille aux agents trois formes de rapports spécialement appréciés par nos exportateurs : 1° le rapport descriptif ; 2° le rapport relatif à l'organisation commerciale; 3° la monographie commerciale.

Et voici la description de ces trois genres de travaux, donnée par la circulaire du 26 décembre 1906.

« Le *rapport descriptif* consiste en une étude aussi com-
« plète que possible de l'état économique d'une circonscription
« consulaire ou du pays entier dans lequel réside l'agent
« (industries extractives et agricoles, industries productrices,
« importance des diverses villes, exportations, importations,
« noms de maisons françaises ou étrangères se livrant à l'ex-
« portation). En bien des cas, il importe, en outre, d'éclairer
« ces mémoires par des indications sur les mœurs; il n'est pas,

« en effet, indifférent à nos exportateurs de savoir comment « une population qui est déjà ou qui peut devenir leur cliente « se nourrit, se loge, s'habille, car c'est apprendre du même « coup à connaître ses besoins et ses goûts. Dans des études de « ce genre, il est très important de se placer toujours et sur- « tout au point de vue du commerce (ventes et achats) que fait « ou est susceptible de faire avec la France la région décrite. « Il faut donc analyser avec soin les causes (différences des « deux climats et des deux sous-sols ; différences des aptitudes « des deux races) qui ont fait naître ou pourraient faire naître le « double courant commercial existant ou à créer entre les pays « envisagés et la France. »

Un rapport de ce genre est une sorte de résumé des connaissances générales acquises par l'agent sur le pays de sa résidence ; plus délicate, dit la circulaire, sera la rédaction du *rapport relatif à l'organisation commerciale*, qui nécessite une étude préalable et approfondie des ressources et des besoins de la région. « Dans ce second genre de mémoire, le consul « explique les méthodes commerciales qui réussissent le mieux « à nos concurrents (succursales de vente établies par des « fabricants, représentants appartenant à leur nationalité, syn- « dicats d'exportation organisés entre producteurs ou négo- « ciants, longs crédits, etc.) et il recherche comment ces « méthodes pourraient être adaptées au caractère français et aux « conditions de notre production. »

Enfin, le ministre du Commerce apprécie surtout, comme réalisant le maximum d'avantages, la *monographie commerciale*. « Ce travail consiste en une description minutieuse de « l'exportation d'un seul produit francais dans tel ou tel pays. » Un semblable rapport, forcément très approfondi, évite de longues et minutieuses recherches aux intéressés qui trouvent réunis, en un document facile à consulter, des renseignements complets sur un produit déterminé.

Mais une œuvre aussi technique présente naturellement de sérieuses difficultés d'exécution. L'auteur d'une monographie de ce genre doit posséder une connaissance d'autant plus parfaite du sujet traité que ce travail est destiné à être lu et compulsé par des « hommes du métier ». Il doit indiquer, entre autres choses, les conditions dans lesquelles s'effectuent les opérations relatives à l'article examiné, les droits de douane et les règlements d'octroi auxquels ce produit est soumis, les usages locaux s'appliquant à sa vente, à sa consommation, les articles similaires susceptibles de le concurrencer, les contrefaçons qui en sont faites, la manière dont la législation locale

les réprime, l'époque favorable aux expéditions, aux ventes, aux achats, l'emballage approprié au transport, au climat, les modifications à apporter à la fabrication, etc. Un tel travail peut être complété avantageusement par l'envoi d'échantillons destinés aux intéressés.

Les rapports généraux des consuls, les avis d'adjudication, les statistiques, prévisions de récoltes et autres documents envoyés par eux sont généralement publiés au Bulletin de l'Office national du commerce extérieur qui est ainsi le grand réceptacle centralisateur des rapports consulaires. Ce Bulletin édite, en suppléments, les ouvrages d'ensemble, les monographies et autres travaux importants. On trouve encore des renseignements consulaires dans les colonnes du *Journal officiel*, dans diverses publications agricoles, commerciales, statistiques, et enfin, il n'est pas rare, en consultant certaines feuilles étrangères, d'y voir reproduites des indications économiques et commerciales fournies par les consuls de France!

B. — *Renseignements donnés par les consuls à des particuliers.* — C'est surtout dans leurs relations avec les particuliers que les consuls ne doivent pas se départir de ce tact professionnel dont une circulaire de 1863 donnait cette définition : « La juste mesure qu'il convient de garder entre une absten-« tion qui pourrait être prise pour de l'indifférence et une inter-« vention irrégulière ou compromettante. » L'inexacte compréhension des devoirs consulaires peut, en effet, occasionner parfois des protestations ou des plaintes mal fondées. Un négociant en vins expédie, par exemple, au consul de France à X... un panier de sa dernière récolte, en le priant de distribuer ces échantillons et de recueillir les commandes. L'agent répond naturellement que le désir exprimé par son correspondant n'est pas compatible avec ses fonctions ; l'expéditeur se fâche, crie bien haut que les consuls français sont tous les mêmes, inutiles, nuisibles... et réclame leur suppression ! ! De semblables erreurs seraient évitées si les commerçants français étaient toujours exactement renseignés sur la mission confiée aux agents des consulats et sur le caractère de leur intervention.

Le consul n'est pas un représentant de commerce, le placier officiel chargé de la vente des produits nationaux. Il ne dispose pas des moyens nécessaires pour transformer son consulat en une vaste maison de commission. Il est, avant tout, un agent d'informations et son rôle se bornera toujours à faire profiter, dans la plus large mesure, son correspondant ou son visiteur de ses connaissances acquises sur les besoins du pays, les habitudes commerciales et les moyens de faciliter l'intro-

duction sur le marché d'un produit ou d'une marque française.

Même réduite à ces proportions, la tâche consulaire reste encore très vaste et les circonstances dans lesquelles nos négociants peuvent réclamer utilement l'intervention de leur consul sont extrêmement variées. Il serait bien difficile d'en dresser un tableau complet; nous n'examinerons donc ici que quelques-unes des demandes les plus fréquemment adressées aux agents et nous verrons, en même temps, de quelle façon ces derniers peuvent y donner satisfaction.

I. — Un fabricant, dans l'intention d'étendre sa clientèle, désire connaître les débouchés offerts, par la région, aux produits de sa fabrication et demande dans ce but quelques renseignements à son consul.

C'est, en effet, l'un des premiers soins de l'industriel ou du négociant en quête de champs nouveaux d'exportation pour ses produits, de sonder, par un travail préparatoire, la région où il veut opérer, les dispositions de la place, d'examiner les chances de succès et les facilités ou les difficultés résultant des tarifs douaniers, du taux du fret, etc. Si l'exportateur dispose de moyens suffisants, il envoie sur place un agent spécial ou vient lui-même faire cette enquête préalable. Il trouve toujours avantage à procéder de la sorte; rien ne vaut l'opinion d'une personne de la partie, d'un homme du métier dont les connaissances techniques sont forcément plus étendues et qui sera plus apte à une étude de ce genre. Le rapport de voyage d'un pareil mandataire montre, s'il est conciencieusement traité, les limites extrêmes dans lesquelles se meut la faveur de la clientèle, il indique les articles courants, les prix pratiqués, il est complété par quelques échantillons. Ainsi documenté, le fabricant choisit mieux les articles que ses habitudes de construction lui rendront plus faciles à exporter.

Cependant les fabricants ne sont pas toujours en état de faire les sacrifices nécessités par une étude de ce genre; ils songent alors à demander au consul un avis moins onéreux. Celui-ci, pour répondre à un tel désir, cherche — s'il n'est pas encore documenté sur l'article qui intéresse son correspondant — à réunir au sujet de ce produit le plus grand nombre de renseignements possible. Il examine dans quelles conditions les articles similaires sont vendus dans le pays, la meilleure époque pour la vente, le mode d'emballage préféré, la façon la plus habile de satisfaire le goût des consommateurs locaux, la concurrence faite par d'autres produits étrangers, la langue dans laquelle les étiquettes ou réclames doivent être rédigées,

il consulte les tarifs des douanes et les règlements d'octroi applicables en l'espèce, etc., etc. Ce travail lui permet de donner au fabricant qui sollicite ses conseils un aperçu des chances plus ou moins favorables au placement de ses articles, de fournir à ce dernier les grandes lignes d'une enquête qui pourra être approfondie si l'intéressé le juge utile. Enfin ces renseignements constituent les premiers éléments des rapports et des monographies dont nous avons précédemment parlé.

II. — Beaucoup de maisons françaises ont recours aux consulats pour obtenir des indications sur le choix d'un représentant. Elles cherchent généralement une personne déjà introduite auprès de la clientèle, ayant des relations, une grande habileté professionnelle, bref, possédant toutes les qualités.

En cette matière, les consuls peuvent rendre au commerce français un très grand service.

On s'accorde en effet à reconnaître — et c'est presque abuser d'un lieu commun de le répéter —. dans l'absence de voyageurs et de représentants français l'une des causes de l'état relativement stationnaire de notre exportation, et on a maintes fois attribué le prodigieux développement économique de tel de nos voisins à sa remarquable organisation commerciale à l'étranger. Aussi croyons-nous que l'une des premières préoccupations d'un consul doit être, sans même attendre les demandes qui lui seront adressées, de se documenter sur un certain nombre d'agents commerciaux de sa résidence et de dresser ainsi, par avance, une liste de représentants de commerce susceptibles d'être recommandés, à l'occasion. à ceux de nos négociants qui en feraient la demande.

L'établissement d'une liste de ce genre n'ira pas sans difficultés ; le consul en cherchera d'abord les éléments parmi les Français de la colonie — les représentants de maisons de commerce françaises devant, ainsi que l'a démontré M. Périer, appartenir autant que possible à notre nationalité. — Malheureusement les Français s'installent peu hors de France et le consul se verra trop souvent, surtout dans les pays éloignés, dans l'obligation de porter son choix sur des étrangers. Il s'adressera alors de préférence à ceux qui appartiennent à une nation dont les produits ne concurrencent pas les nôtres. Il recueillera sur ces hommes des renseignements de moralité, il cherchera à connaître la manière dont ils sont vus et jugés par la clientèle, le genre d'affaires dans lesquelles ils ont le mieux réussi ; puis il entrera en relations avec eux, les suivra, les conseillera.

Grâce à cette liste de représentants connus de lui, dont il aura apprécié la valeur, le consul pourra guider un choix dont dépend, en grande partie, le sort d'une tentative d'exportation, et recommander immédiatement une personne présentant certaines garanties morales et professionnelles.

III. — Les demandes de renseignements sur la notoriété, la solvabilité, l'honorabilité, etc., des maisons étrangères sont devenues très fréquentes et l'Office national du commerce extérieur en adresse, chaque année, un grand nombre aux consulats. Les instructions du département des Affaires étrangères sur cette matière prescrivent aux consuls de se procurer ces renseignements sans engager aucune dépense et à l'aide de leurs relations personnelles. Elles excluent ainsi la possibilité de recourir aux agences spéciales, sauf dans des cas exceptionnels. Dans les petites villes où les commerçants sont en nombre restreint, on peut, presque toujours, obtenir de sérieuses indications, soit par l'intermédiaire d'une banque, soit en consultant des personnes honorables de la localité; mais dans les villes très peuplées où les maisons de commerce sont fort nombreuses, il est matériellement impossible de connaître le crédit et la notoriété de trente ou quarante mille négociants, boutiquiers, commissionnaires et de se documenter à première demande, sans recourir à une agence. Le moyen pour un consul, quelle que soit l'étendue de ses relations, de savoir si tel ou tel petit tailleur, cordonnier, épicier mérite un crédit de 2, 3, 500 ou 1.000 francs? Il n'y en a pas d'autre, dans la pratique, que de prélever sur les frais généraux la somme nécessaire pour consulter un bureau d'informations. Aussi la plupart des consulats sont-ils abonnés à des maisons de ce genre : ils choisissent naturellement celle dont la réputation est la mieux établie.

IV. — Quelles que soient les garanties dont un négociant s'entoure, quand il traite une affaire à l'étranger, des difficultés peuvent s'élever entre lui et son acheteur. Aussi l'intervention du consul est-elle parfois sollicitée pour le règlement amiable d'une difficulté de paiement, de livraison, de délai. Son rôle de conciliateur est tout officieux : le consul ne possède aucun moyen coercitif à l'égard des antagonistes.

Si le différend sépare deux Français, ceux-ci se laisseront, sans doute, plus facilement convaincre par l'éloquence désintéressée de leur consul; les chances de solution amiable seront plus grandes. Si, au contraire, la réclamation est formulée

contre un étranger, la mission du consul est plus délicate ; aucune règle ne saurait déterminer la façon dont il prêtera ses bons offices. C'est affaire de tact et de persuasion.

Enfin, lorsque tout arrangement amiable est décidément impossible et quand il n'y a plus aucun moyen d'éviter aux deux parties les frais d'une action toujours onéreuse pour chacune d'elles, le consul peut encore guider son compatriote dans le choix d'un avocat et lui indiquer celui ou ceux de ces hommes de loi dont le sérieux professionnel et l'habileté en matière de recouvrement de créances lui sont connus.

V. — Nous ne pouvons terminer ce bref exposé des cas les plus fréquents dans lesquels nos compatriotes font appel à leur consul sans parler de l'appui que ce dernier est à même de prêter aux jeunes Français désireux de se placer à l'étranger pour y étudier le commerce ou se perfectionner dans l'étude des langues. Les agents s'efforcent de favoriser les projets de ces futurs représentants de commerce dans la mesure où leurs relations personnelles le leur permettent. Dans ce but, ils saisissent toutes les occasions de se renseigner sur les maisons disposées à prendre des volontaires ou des employés au pair. Ils recueillent, d'autre part, les adresses des familles et pensions où ces jeunes gens peuvent trouver, sans trop grands frais, des soins convenables. Ajoutons que le ministère du Commerce, désireux de faciliter le placement de nos compatriotes, exige des candidats aux fonctions de conseillers du commerce extérieur l'engagement de placer pendant la durée de leurs fonctions un certain nombre de Français à l'étranger.

VI. — Les consulats reçoivent assez fréquemment la visite de négociants de leur résidence en quête de renseignements sur des articles d'origine française ou sur les maisons qui les fabriquent. A vrai dire, les agents ne sont pas toujours très documentés lorsque des questions de ce genre leur sont posées ; ils ne possèdent guère, comme éléments d'information, que le *Bottin* — et tous les vice-consulats n'en sont pas pourvus. — Les consuls peuvent, il est vrai, recourir à l'Office national du commerce extérieur, mais le temps qui s'écoule forcément entre la demande et la réponse occasionne un retard préjudiciable. Il serait avantageux pour tous les postes d'être munis d'annuaires commerciaux permettant à l'occasion de donner promptement l'adresse d'une ou de plusieurs maisons françaises d'une spécialité quelconque. Les négociants étrangers, sachant trouver dans les consulats de France des ren-

seignements précis de ce genre, prendraient l'habitude d'y venir plus souvent aux informations et ces visites ne pourraient être que profitables à nos commerçants.

***

L'exposé sommaire — un peu aride — que nous venons de faire de la mission du consul montre cependant combien sa tâche d'informateur commercial est complexe. Il a besoin, pour remplir un tel rôle, de bien posséder sa circonscription consulaire, son industrie, son commerce, son agriculture, le goût des habitants. Il se tient au courant, par ses lectures, ses entretiens, ses recherches, du mouvement économique, des inventions, des perfectionnements industriels en même temps que des cours du marché susceptibles d'intéresser notre pays. Les relations personnelles constituent l'un des meilleurs modes d'information, et par relations, il faut entendre non seulement les relations mondaines, mais surtout les relations d'affaires avec les industriels, les négociants de la place, les voyageurs de commerce et les représentants français. A ces derniers, il doit apprendre le chemin du consulat qu'ils ignorent bien souvent.

C'est qu'en effet le zèle des consuls et une organisation consulaire, si parfaite soit-elle, ne suffiront jamais à assurer à l'exportation française son développement nécessaire, indispensable. Il faut aussi et surtout que les négociants français, écoutant les conseils autorisés qui leur viennent de toutes parts, ne persistent plus dans les errements suivis jusqu'à présent et qu'ils adoptent, au contraire, à leur tour, ces méthodes nouvelles employées avec succès par tant d'autres auxquels elles ont réussi.

La lutte pour la clientèle — véritable course au client — devient chaque jour plus âpre. Le Français, routinier, trop attaché à ses vieilles habitudes, s'est mis tard sur les rangs, et tel un coureur mal parti au signal, il aura plus de peine à rattraper le temps et la distance perdus.

Un journal étranger publiait, il y a quelques mois, un parallèle entre la manière française et la manière allemande de faire le commerce. « Cette manière (la française), disait-il, « qui avait son point de départ, sa raison d'être, dans la réputa- « tion ancienne et bien établie des produits de l'industrie « française, consistait à attendre chez soi, derrière son comp- « toir, les commandes de l'étranger, et ses partisans n'offraient « leurs produits que tels qu'ils les fabriquaient, trouvant « étonnant que les clients plus ou moins lointains avec lesquels « ils n'avaient le plus souvent que des relations de correspon-

« dance, se permissent de discuter les formes, les couleurs,
« les qualités et les prix des produits français.

« Tout autre s'est présentée la manière allemande de faire
« l'exportation, dès que le développement inouï survenu
« depuis une trentaine d'années dans toutes les branches d'in-
« dustrie des diverses parties de l'Allemagne a amené une
« fabrication tellement abondante dans toutes ces branches,
« qu'il est devenu absolument indispensable de réaliser une
« exportation active et incessante de tous ces produits.

« Pour ceux-ci, les usines et les maisons qui les fabriquent
« ne pouvaient pas tabler, comme l'industrie française, sur une
« notoriété bien établie, mais elles ont su y suppléer par
« l'organisation très habile de tout un système de voyageurs
« lancés dans tous les pays du monde et qui a été complétée
« par un autre système d'agences établies dans les principales
« villes étrangères pouvant servir de centres de débouchés. »

On a dit et répété que le succès du commerce germanique, le développement sans cesse croissant des affaires qu'il traite sur tous les points du globe, étaient dus aux voyageurs et aux représentants allemands. L'Allemagne prolifique a essaimé sur toutes les places du monde ses enfants transformés en voyageurs, commis, courtiers, etc. Il n'est pas une petite ville de la plus petite province du moindre Etat où l'on ne trouve un Allemand. S'il n'y est pas installé à demeure, il y vient régulièrement, porteur d'échantillons variés, s'occupant des affaires les plus diverses, vendant les bijoux en même temps que les tissus, le bétail et l'épicerie, offrant, pour amorcer la clientèle, des facilités de paiement incroyables. Il est bientôt suivi d'un compatriote qui s'installe dans le pays, s'initie aux affaires, appelle à son tour d'autres parents, d'autres amis ou d'autres collègues. C'est un envahissement méthodique et sûr, par les produits germaniques, de toutes les maisons, de tous les magasins et des moindres boutiques.

En effet, les fabricants allemands, convaincus depuis longtemps de la nécessité de l'exportation, l'ont organisée en grand, méthodiquement. Le fabricant français, au contraire, ne songe généralement à vendre ses articles à l'étranger que lorsque sa production dépasse la consommation de son marché habituel. Il considère, comme le disait M. Cambon à la Chambre de commerce française de Londres, l'exportation comme une branche accessoire de ses affaires, une sorte de soupape de sûreté que l'on fait jouer lorsqu'il y a surproduction sur le marché national. Quand ses produits commencent à s'accumuler dans ses magasins, le fabricant français cherche à s'en

défaire pour la raison très compréhensible qu'il lui faut rentrer dans ses débours de matière première et de main-d'œuvre. Il offre donc des articles faits pour une clientèle donnée de consommateurs à d'autres consommateurs qui, en raison de différences de climat, de race, de coutumes, n'ont pas toujours les mêmes goûts que les premiers. Dans ces conditions, les résultats de sa tentative ne peuvent être que médiocres.

De plus, le commerce français — on ne saurait trop le répéter — manque de représentants. A chaque page des rapports de nos agents consulaires, qu'ils viennent d'Europe, d'Asie, d'Amérique, se retrouvent les mêmes doléances : les voyageurs de commerce français ne visitent pas le pays, nous n'y avons aucun représentant.

C'est de ce côté, croyons-nous, qu'il y a lieu de tenter les plus sérieux efforts. Des sociétés se sont formées pour la représentation à frais communs, l'organisation de groupes d'expansion commerciale, de syndicats d'exportation. Ces tentatives doivent être encouragées et multipliées; il faut aussi créer des écoles de représentants.

Notre pays possède, dans son jeu, un atout excellent ; il conserve cette réputation mondiale du bon goût inné. L'article français, c'est l'article quelquefois cher, mais l'article solide, bien conditionné, élégant, l'article de luxe. Cette réputation, nous devons nous appliquer à la garder, mais en même temps mettre tout en œuvre pour conquérir à nos produits réputés de nouveaux marchés, de nouveaux clients.

Pour obtenir ce résultat, les efforts des consuls seront vains, tant que nos négociants et nos industriels ne consentiront pas à se plier enfin aux exigences d'une clientèle habituée à voir exécuter ses moindres désirs.

A cette seule condition, l'exportation française regagnera le terrain perdu. Dans cette œuvre de relèvement de notre commerce extérieur, nos exportateurs trouveront le corps consulaire tout disposé à leur prêter son plus actif concours.

MAURICE DE SIMONIN,

Attaché au consulat général de France à Zurich.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

L'AFFAIRE DE CASABLANCA

La sentence arbitrale du tribunal de La Haye.

Le tribunal arbitral de La Haye, constitué à l'effet de régler le différend franco-allemand de Casablanca, a rendu sa sentence le samedi 22 mai ; et nous sommes heureux de constater que ce jugement nous donne raison sur tous les points essentiels du débat.

L'incident même, cause du différend, est de date trop récente pour qu'il soit nécessaire de le rappeler longuement. Le 25 septembre 1908, six déserteurs légionnaires, en civil, accompagnés de M. Just, employé du consulat d'Allemagne, furent aperçus par des gendarmes français au moment où ils cherchaient à s'embarquer sur le bateau le *Cintra;* ils furent appréhendés, malgré les protestations violentes de M. Just, et conduits en prison : il se trouva que sur les six déserteurs, trois seulement étaient d'origine allemande. Pour simple qu'elle fût, cette affaire provoqua une violente émotion en Allemagne; le gouvernement impérial protesta très vivement auprès du gouvernement français, réclamant des excuses officielles pour la conduite de nos agents et aussi la remise aux autorités allemandes des déserteurs allemands. Notre gouvernement, de son côté, fort de son droit, refusa absolument de céder sur aucun point et un moment on put craindre les pires complications. Fort heureusement, la sagesse finit par l'emporter, et les deux gouvernements résolurent de recourir au tribunal de La Haye par l'entente suivante, intervenue le 10 novembre dernier :

Les deux gouvernements, regrettant les événements qui se sont produits à Casablanca le 25 septembre dernier et qui ont amené des agents subalternes à des violences et à de fâcheuses voies de fait, décident de soumettre l'ensemble des questions soulevées à ce sujet à l'arbitrage.

D'un commun accord, chacun des deux gouvernements s'engage à exprimer ses regrets sur les actes de ces agents, suivant le jugement que les arbitres auront porté sur les faits et sur la question de droit.

Nous avons, dans notre dernière chronique, donné la composition du tribunal arbitral et rendu compte de sa première audience d'introduction. Les débats, comme nous le disions alors, ont eu lieu à huis clos; la deuxième audience publique a eu lieu le 22 mai

pour le prononcé de la sentence. Le président, M. Hammarskjoeld, a d'abord donné connaissance du télégramme de remerciements reçu par le tribunal au nom de la reine en réponse aux félicitations qu'il lui avait adressées le 1er mai. Puis il a exprimé la reconnaissance du tribunal aux agents des deux parties pour l'exactitude et la courtoisie avec lesquelles ils se sont acquittés de leur mandat, ainsi qu'au secrétariat. Il a donné ensuite la parole au secrétaire général de la cour pour la lecture de la sentence arbitrale, d'abord dans le texte allemand, l'Allemagne venant avant la France dans l'ordre alphabétique, puis dans le texte français.

Remise a été faite, en séance, d'un exemplaire spécial, allemand et français, aux agents des deux parties; après quoi, la séance, à laquelle assistait le corps diplomatique de la Haye, a été levée par le président.

LE TEXTE DE LA SENTENCE ARBITRALE

Après avoir rappelé la constitution du tribunal arbitral et le nom des représentants des deux parties, la sentence arbitrale dit textuellement :

Considérant que les agents des parties ont présenté au tribunal les conclusions suivantes :

Savoir, l'agent du gouvernement de la République française :

Plaise au tribunal,

Dire et juger que c'est à tort que le consul et les agents du consulat impérial allemand à Casablanca ont tenté de faire embarquer sur un navire allemand des déserteurs de la légion étrangère française, ne ressortissant pas à la nationalité allemande;

Dire et juger que c'est à tort que le même consul et les mêmes agents ont, dans les mêmes conditions, accordé, sur le territoire occupé par le corps de débarquement français à Casablanca, leur protection et leur assistance matérielle à trois autres légionnaires qu'ils croyaient ou qu'ils pouvaient croire Allemands, méconnaissant ainsi les droits exclusifs de juridiction qui appartiennent à l'Etat occupant en territoire étranger, même en pays de capitulations, au regard des soldats de l'armée d'occupation et des actes quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent qui sont de nature à compromettre sa sécurité;

Dire et juger qu'aucune atteinte n'a été portée en la personne de M. Just chancelier du consulat impérial à Casablanca et du soldat marocain Abd el Kerim ben Mansour, à l'inviolabilité consulaire, par les officiers, soldats et marins français qui ont procédé à l'arrestation des déserteurs; et qu'en repoussant les attaques et les voies de fait dirigées contre eux, lesdits officiers, soldats et marins se sont bornés à user du droit de légitime défense.

Et l'agent du gouvernement impérial allemand (*conclusions traduites*) :

Plaise au tribunal,

1° *En ce qui concerne les questions de fait,*

Déclarer que trois individus qui avaient antérieurement servi dans la légion étrangère française, Walter Bens, Heinrich Heinemann et Julius Meyer, tous trois Allemands, ont, le 25 septembre 1908, au port de Casablanca, pendant

qu'ils étaient accompagnés par des agents de l'Allemagne, été violemment arrachés à ces derniers et arrêtés par des agents de la France; qu'à cette occasion, des agents de l'Allemagne ont été attaqués, maltraités, outragés et menacés par des agents de la France;

2° *En ce qui concerne les questions de droit,*

Déclarer que les trois individus mentionnés au n° 1 étaient, au 25 septembre 1908, soumis exclusivement à la juridiction et à la protection du consulat impérial allemand à Casablanca; que des agents de la France n'étaient pas alors autorisés à entraver l'exercice par des agents de l'Allemagne de la protection allemande sur ces trois individus et à revendiquer de leur côté sur eux un droit de juridiction;

3° *En ce qui concerne la situation des individus arrêtés le 25 septembre 1908 au sujet de laquelle il y a contestation,*

Décider que le gouvernement de la République française, aussitôt que possible, se dessaisira des trois Allemands désignés au n° 1 et les mettra à la disposition du gouvernement allemand.

Considérant que l'agent de la République française a, dans l'audience du 17 mai 1909, déclaré que dans ses conclusions il ne s'agit soit pour les déserteurs de nationalité allemande, soit pour les autres, que des mesures prises par des agents allemands après la désertion et en vue de faire embarquer les déserteurs;

Considérant qu'après que le tribunal eut entendu les exposés oraux des agents des parties et les explications qu'ils lui ont fournies sur sa demande, les débats ont été déclarés clos dans l'audience du 17 mai 1909;

Considérant que, d'après le régime des capitulations en vigueur au Maroc, l'autorité consulaire allemande exerce en règle générale une juridiction exclusive sur tous les ressortissants allemands qui se trouvent dans ce pays;

Considérant que, d'autre part, un corps d'occupation exerce aussi en règle générale une juridiction exclusive sur toutes les personnes appartenant audit corps d'occupation;

Que ce droit de juridiction doit être reconnu toujours en règle générale même dans les pays soumis au régime des capitulations;

Considérant que, dans le cas où des ressortissants d'une puissance qui bénéficie au Maroc du régime des capitulations appartiennent au corps d'occupation envoyé dans ce pays par une autre puissance, il se produit par la force des choses un conflit entre les deux juridictions sus-indiquées;

Considérant que le gouvernement français n'a pas fait connaître la composition du corps expéditionnaire et n'a pas déclaré que le fait de l'occupation militaire modifiait la juridiction consulaire exclusive découlant du régime des capitulations; que, d'autre part, le gouvernement allemand n'a pas réclamé au sujet de l'emploi au Maroc de la légion étrangère, qui notoirement est, pour une certaine partie, composée de ressortissants allemands;

Considérant qu'il n'appartient pas à ce tribunal d'émettre une opinion sur l'organisation de la légion étrangère ou sur son emploi au Maroc;

Considérant que le conflit de juridictions dont il a été parlé ne saurait être décidé par une règle absolue qui accorderait d'une manière générale la préférence soit à l'une, soit à l'autre des deux juridictions concurrentes;

Que, dans chaque cas particulier, il faut tenir compte des circonstances de fait qui sont de nature à déterminer la préférence;

Considérant que la juridiction du corps d'occupation doit, en cas de conflit, avoir la préférence, lorsque les personnes appartenant à ce corps

n'ont pas quitté le territoire placé sous la domination immédiate, durable et effective de la force armée;

Considérant qu'à l'époque dont il s'agit, la ville fortifiée de Casablanca était militairement occupée et gardée par des forces militaires françaises qui constituaient la garnison de cette ville et se trouvaient soit dans la ville même, soit dans les camps environnants;

Considérant que, dans ces conditions, les déserteurs de nationalité allemande, appartenant aux forces militaires de l'un de ces camps et étant dans l'enceinte de la ville, restaient soumis à la juridiction militaire exclusive;

Considérant, d'autre part, que, la question de la compétence respective, en pays de capitulations, de la juridiction consulaire et de la juridiction militaire étant très compliquée et n'ayant pas reçu de solution expresse, nette et universellement reconnue, l'autorité consulaire allemande ne saurait encourir aucun blâme pour avoir accordé sa protection aux déserteurs susnommés, qui l'avaient sollicitée;

Considérant que le consul allemand à Casablanca n'a pas accordé la protection du consulat aux déserteurs de nationalité non allemande et que le drogman du consulat n'a pas non plus dépassé à ce sujet les limites de sa compétence;

Considérant que le fait que le consul a signé, sans le lire, le sauf-conduit portant *six* personnes au lieu de *trois* et omettant l'indication de la nationalité allemande, telle qu'il l'avait lui-même prescrite, ne peut lui être imputé que comme une faute non intentionnelle;

Considérant que le soldat marocain du consulat, en contribuant à l'embarquement des déserteurs, n'a fait qu'agir d'après les ordres de ses supérieurs et que, à raison de sa situation inférieure, aucune responsabilité personnelle ne saurait peser sur lui;

Considérant que le secrétaire du consulat a intentionnellement cherché à faire embarquer des déserteurs de nationalité non allemande comme jouissant de la protection du consulat;

Qu'à cette fin il a, de propos délibéré, amené le consul à signer le sauf-conduit mentionné ci-dessus; et que, dans la même intention, il a pris des mesures tant pour conduire au port que pour faire embarquer ces déserteurs;

Qu'en agissant ainsi, il est sorti des limites de sa compétence et a commis une violation grave et manifeste de ses devoirs;

Considérant que les déserteurs de nationalité allemande se sont trouvés au port sous la protection de fait de l'autorité consulaire allemande et que cette protection n'était pas manifestement illégale;

Considérant que cette situation de fait aurait dû, dans la mesure du possible, être respectée par l'autorité militaire française;

Considérant que les déserteurs de nationalité allemande ont été arrêtés par cette autorité malgré les protestations faites au nom du consulat;

Considérant que l'autorité militaire aurait pu et par conséquent dû se borner à empêcher l'embarquement et la fuite de ces déserteurs et, avant de procéder à leur arrestation et à leur emprisonnement, à offrir de les laisser en séquestre au consulat allemand, jusqu'à ce que la question de la juridiction compétente eût été résolue;

Que cette manière de procéder aurait aussi été de nature à maintenir le prestige de l'autorité consulaire, conformément aux intérêts communs de tous les Européens vivant au Maroc;

Considérant que, même si l'on admet la légalité de l'arrestation, les

circonstances ne justifiaient, de la part de militaires français, ni la menace faite à l'aide d'un revolver, ni la prolongation des coups portés au soldat marocain du consulat, même après que sa résistance avait été brisée;

Considérant que, quant aux autres outrages ou voies de fait allégués de part et d'autre, l'enchaînement et la nature exacte des événements sont impossibles à établir;

Considérant que, conformément à ce qui a été dit plus haut, les déserteurs de nationalité allemande auraient dû être remis au consulat pour rétablir la situation de fait troublée par leur arrestation;

Que cette restitution aurait aussi été désirable en vue de maintenir le prestige consulaire;

Mais considérant que, dans l'état actuel des choses, ce tribunal étant appelé à déterminer la situation définitive des déserteurs, il n'y a plus lieu d'ordonner la remise provisoire et temporaire qui aurait dû s'effectuer,

Par ces motifs,

Le tribunal arbitral

Déclare et prononce ce qui suit :

C'est à tort, par une faute grave et manifeste, que le secrétaire du consulat impérial allemand à Casablanca a tenté de faire embarquer sur un vapeur allemand des déserteurs de la légion étrangère française qui n'étaient pas de nationalité allemande;

Le consul allemand et les autres agents du consulat ne sont pas responsables de ce chef. Toutefois, en signant le sauf-conduit qui lui a été présenté, le consul a commis une faute non intentionnelle.

Le consulat allemand n'avait pas, dans les conditions de l'espèce, le droit d'accorder sa protection aux déserteurs de nationalité allemande. Toutefois, l'erreur de droit commise sur ce point par les fonctionnaires du consulat ne saurait leur être imputée comme une faute intentionnelle ou non intentionnelle.

C'est à tort que les autorités militaires françaises n'ont pas, dans la mesure du possible, respecté la protection de fait exercée sur ces déserteurs au nom du consulat allemand; même, abstraction faite du devoir de respecter la protection consulaire, les circonstances ne justifiaient de la part des militaires français, ni la menace faite à l'aide d'un revolver, ni la prolongation des coups donnés au soldat marocain du consulat.

Il n'y a pas lieu de donner suite aux autres réclamations contenues dans les conclusions des deux parties.

Fait à La Haye, dans l'hôtel de la Cour permanente d'arbitrage, le 22 mai 1909.

Le président : Hj. L. Hammarskjoeld.
Le secrétaire général : Michels van Verduynen.

Le protocole de regrets franco-allemand.

Les gouvernements français et allemand ont mis toute la célérité désirable à se conformer à la sentence du tribunal arbitral de La Haye. Les arbitres s'étaient prononcés le 22 mai; le 29 mai, le baron de Berckeim, chargé d'affaires à Berlin, et M. de Schœn, secrétaire d'Etat à l'Office impérial des Affaires étrangères, ont signé le proto-

cole de regrets prévu par le compromis du 10 novembre 1908. En voici le texte :

Le gouvernement de la République et le gouvernement impérial étant convenus le 10 novembre dernier de soumettre l'ensemble des questions soulevées par les événements qui se sont produits à Casablanca le 25 septembre précédent à un tribunal arbitral convoqué à cet effet ; et les deux gouvernements s'étant engagés à s'exprimer mutuellement des regrets sur les actes de leurs agents suivant le jugement que les arbitres auraient porté sur les faits et sur la question de droit.

Et le tribunal arbitral ayant, à La Haye, le 22 mai 1909, déclaré et prononcé ce qui suit :

« C'est à tort et par une faute grave et manifeste que le secrétaire du consulat impérial allemand à Casablanca a tenté de faire embarquer sur un vapeur allemand des déserteurs de la légion étrangère française qui n'étaient pas de nationalité allemande.

« Le consul allemand et les autres agents du consulat ne sont pas responsables de ce chef ; toutefois, en signant le sauf-conduit qui lui a été présenté, le consul a commis une faute non intentionnelle.

« Le consulat allemand n'avait pas, dans les conditions de l'espèce, le droit d'accorder sa protection aux déserteurs de nationalité allemande; toutefois, l'erreur de droit commise sur ce point par les fonctionnaires du consulat ne saurait leur être imputée comme une faute, soit intentionnelle, soit non intentionnelle.

« C'est à tort que les autorités militaires françaises n'ont pas, dans la mesure du possible, respecté la protection de fait exercée sur ces déserteurs au nom du consulat allemand.

« Même abstraction faite du devoir de respecter la protection consulaire, les circonstances ne justifiaient de la part des militaires français, ni la menace faite à l'aide d'un revolver, ni la prolongation des coups donnés au soldat marocain du consulat.

« Il n'y a pas lieu de donner suite aux autres réclamations des deux parties. »

Le gouvernement de la République française et le gouvernement impérial d'Allemagne déclarent, chacun en ce qui le concerne, exprimer les regrets que comportent les actes relevés à la charge de leurs agents par la décision arbitrale.

Fait à Berlin, en deux exemplaires.

Le 29 mai 1909.

Ainsi l'incident de Casablanca est aujourd'hui sorti de la politique et entré dans l'histoire. Survenu en pleine crise orientale, à un instant où les deux grands groupements de puissances mesuraient leurs forces, il a mis pendant plusieurs semaines la paix de l'Europe en péril. La pression exercée sur la France a été telle que ses adversaires ne pouvaient croire à une résistance sérieuse de sa part. Ils la connaissaient mal. Forte de son bon droit, à tout risque, elle a refusé de céder devant des exigences inadmissibles. Tous les partis ont fait front. Cette fois, le droit n'a pas reculé devant la menace. C'est d'un bon exemple. Il ne convient pas de s'en vanter, mais il faut se le rappeler.

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *Les massacres d'Arménie à la Chambre des députés.* — Le 17 mai, à la Chambre des députés, M. Denys Cochin a posé au ministre des Affaires étrangères une question sur les massacres d'Arménie. En présence des déplorables événements de l'Asie mineure, M. Denys Cochin a exprimé le désir que « la diplomatie française soit « plus ferme, qu'elle agisse d'une façon plus nette dans le sens de la « civilisation et de l'humanité ; en un mot que la France intervienne « directement pour la défense de nos nationaux, de nos compa- « triotes, de nos coreligionnaires, de ceux que nous avons, en vertu « de traités séculaires, le devoir de protéger ». M. Jaurès a alors observé qu'une intervention armée de la France en Asie Mineure serait inefficace et inopportune, car elle risquerait au contraire d'alarmer le fanatisme musulman contre les Arméniens qui seraient accusés d'avoir ainsi appelé du dehors l'étranger. M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, a ensuite répondu à M. Denys Cochin par la déclaration suivante que nous reproduisons d'après l'*Officiel :*

DÉCLARATION DU MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

M. Stéphen Pichon, *ministre des Affaires étrangères.* — Je partage l'opinion de M. Denys Cochin et, j'en suis convaincu, l'opinion de toute la Chambre sur la gravité des troubles qui ont éclaté en Asie Mineure à la suite des derniers événements de Constantinople.

Ces troubles ont commencé ainsi que l'a indiqué M. Cochin, le 14 avril, à Adana, dans le voisinage du golfe d'Alexandrette ; ils n'ont pas tardé à s'étendre dans tout le vilayet et ont gagné successivement les localités les plus importantes : Tarsous, Payas, Latakieh, Antioche, Marache.

Il serait difficile de fixer le nombre des victimes ; d'après les communications qui ont été reçues par le département des Affaires étrangères, elles se sont élevées à plusieurs milliers, peut-être vingt mille. Aucun de nos nationaux ne figure parmi ces victimes ; cependant je dois dire que les propriétés françaises n'ont pas été toutes respectées : le couvent des jésuites d'Adana et l'établissement des sœurs de Saint-Joseph ont été détruits. Les populations affolées se sont réfugiées sur la côte, dans les consulats et dans les établissements étrangers.

Qu'a fait le gouvernement ?

Aussitôt qu'il a eu connaissance de ces faits, il a donné l'ordre à deux de nos croiseurs d'aller se mettre à la disposition de notre ambassade à Constantinople. Le *Victor-Hugo* et le *Jules-Michelet* ont été dirigés sur Alexandrette et sur Mersine et, contrairement à ce que disait tout à l'heure un honorable membre de cette Chambre, bien loin d'être arrivés les derniers, ils sont arrivés les premiers, l'un le 21 avril, l'autre le 24.

M. Denys Cochin. — Ce n'est pas moi qui ait dit qu'ils étaient arrivés les derniers.

M. le ministre des affaires étrangères. — Entre temps, ces premières mesures étaient complétées par d'autres : deux autres bâtiments de guerre, la *Vérité* et le *Jules-Ferry*, avaient reçu l'ordre de partir pour l'Orient et sont arrivés à Alexandrette le 24 avril. La *Vérité* alla mouiller devant l'embouchure de l'Oronte, et le *Jules-Ferry* se dirigea sur Beyrouth où se manifestait une certaine effervescence. Il est reparti le 30 pour Tripoli de Syrie, Latakieh et Alexandrette.

Quelles étaient les instructions données aux commandants de nos forces navales ? Ils avaient reçu pour instructions de se concerter avec nos consuls pour donner, le cas échéant, un refuge aux colonies françaises aux étrangers, aux indigènes, chrétiens ou non dont la vie serait en péril. Ils devraient, en outre, se tenir à la disposition des autorités locales afin d'assurer l'ordre, d'accord avec elles, s'il en était besoin.

J'ai pris soin de m'entendre à ce sujet avec les différents gouvernements qui étaient également représentés par des forces navales (*Très bien! très bien! à l'extrême gauche*), car il importait avant tout, ainsi que l'a dit M. Jaurès — et je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point — d'exercer une action commune entre les représentants des puissances et les forces qui les représentaient en Orient.

Il importait aussi — sur ce point encore je suis d'accord avec l'honorable M. Jaurès — d'éviter, par des initiatives qui n'auraient pas été tout à fait nécessaires, des descentes à terre qui auraient pu être interprétées comme des provocations et qui n'auraient fait qu'ajouter aux troubles qui s'étaient déjà produits et peut-être en déterminer de nouveaux.

M. Edouard Vaillant. — Certainement.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Dès leur arrivée sur les points où s'étaient retirés les fugitifs, nos officiers se sont entendus avec nos agents consulaires pour les mesures de protection à prendre et pour les secours à distribuer. J'avais mis immédiatement une dizaine de mille francs à la disposition de notre ambassadeur à Constantinople. J'ai pu depuis, d'accord avec M. le ministre des Finances, ajouter à cette somme un crédit de 30,000 francs. L'initiative privée est venue en aide à celle du gouvernement, nous avons reçu de l'œuvre des écoles d'Orient une somme de 7.000 francs et, d'un certain nombre d'établissements de crédit français, une somme de 15.000 francs. Ces sommes ont été réparties entre nos ambassades, nos consulats, les commandants de nos navires, pour soulager les réfugiés et les malheureux qui se trouvaient privés de ressources. J'ai en même temps fait rapatrier vingt-huit sœurs de Saint-Joseph dont les établissements avaient été détruits dans l'incendie d'Adana. J'avais aussi pensé qu'il pourrait être utile de faire appel au concours de la Croix-Rouge qui, avec un dévouement inlassable, a rendu récemment les plus grands services au Maroc et en Italie, à la suite de la destruction de Messine. (*Applaudissements.*)

La Croix-Rouge s'est empressée de se mettre à la disposition du gouvernement. Il n'a pas été nécessaire jusqu'à présent de recourir à elle, mais je sais que nous pouvons compter, s'il en était besoin, sur son personnel et son esprit de solidarité. (*Très bien! très bien!*)

L'action de notre ambassade et de nos agents consulaires — et je réponds là à une critique de M. Denys Cochin — s'est exercée très activement et très fermement, dès la première heure, auprès du gouvernement ottoman et des autorités locales. Des troupes ont été envoyées pour réta-

blir l'ordre à Adana, à Alep, à Alexandrette, à Dortyol, à Akbès. Notre consul à Alep a été admis à accompagner une expédition destinée à sauver les réfugiés dont l'existence était en péril. Le Parlement ottoman a voté une somme de 30.000 livres turques, c'est-à-dire de 750.000 francs, pour être distribuée aux victimes des troubles. De plus, fait nouveau dans l'histoire récente du gouvernement turc, il a ordonné la création d'une cour martiale destinée à mettre en cause, à faire comparaître les autorités locales et au besoin les châtier, et parmi ces autorités figure, dit-on, le vali d'Adana, qui est un ancien secrétaire du sultan. (*Très bien ! très bien !*)

Il est arrivé malheureusement, comme M. Denys Cochin l'a rapporté, que des troupes, qui avaient été envoyées pour prévenir et réprimer les attentats, y ont au contraire participé. Le fait est exact. Il s'est produit tout à fait au début des troubles, à la date du 25 avril. C'est ce qui semble résulter de la dépêche dont il vient d'être donné lecture à la tribune. Mais ce fait est resté tout à fait isolé et depuis, les troupes ont, au contraire, efficacement contribué à la répression des attentats qu'elles avaient été chargées de châtier. (*Très bien! très bien!*)

Les Arméniens sont tellement convaincus eux-mêmes de l'efficacité du concours et de l'appui du gouvernement turc que, comme vous avez pu le voir dans une information parue hier dans les journaux, ils ont envoyé une délégation au Sultan pour lui demander de promulguer un firman destiné à réprouver et à empêcher les attentats. Le Sultan a promis de prendre des mesures pour que l'ordre soit rétabli dans les provinces et de publier un iradé aux termes duquel tout musulman qui tuera un chrétien sera pendu. La députation est allée ensuite remettre une copie du mémorandum au grand vizir, au président de la Chambre et à Chefket pacha.

M. Denys Cochin, mettant en cause, je ne sais pourquoi, la fermeté de la diplomatie française, qui, je vous assure, ne s'est point démentie un seul instant dans cette affaire, m'a demandé si nous étions décidés à pratiquer notre protectorat.

Assurément: je ne fais aucune espèce de difficulté pour le déclarer de la façon la plus nette. Notre protectorat repose à la fois sur la tradition et sur le droit; il repose sur les Capitulations, sur le traité de Paris de 1802, sur le traité de Berlin de 1878 et sur l'arrangement franco-turc de 1901.

Nous avons à sauvegarder des centaines d'établissements français, à assurer la prépondérance de notre banque en Orient, à garantir notre situation privilégiée, nos intérêts philanthropiques et politiques; je vous assure que c'est une tâche à laquelle nous ne manquerons pas. (*Très bien! très bien!*) Ce n'est plus, à proprement parler, je dois le dire, un protectorat religieux que nous exerçons; à l'heure actuelle, l'idée religieuse, en Turquie, — je veux parler de l'idée catholique — n'est plus en somme que le germe historique autour duquel s'est élevée toute une frondaison d'écoles et d'hôpitaux qui font grand honneur à la France et dont profite la civilisation générale. (*Applaudissements.*)

Noue avons maintenant à protéger, à défendre, ces produits traditionnels de notre expansion. (*Très bien! très bien!*)

Nous ne pouvons, ainsi que vous l'avez reconnu, négliger, dans l'exécution de cette tâche, le changement profond qui vient de se produire en Turquie. Nous ne sommes plus — vous l'avez dit avec raison — en face d'un gouvernement fermant obstinément les yeux au mouvement civilisateur de l'Europe, se faisant le complice, quand il n'en était pas l'initiateur, des pires attentats (*Applaudissements*), essayant, par la suppression des Arméniens, de trouver le moyen de résoudre la question arménienne.

Nous sommes en présence d'un régime constitutionnel qui se fonde, d'un peuple qui s'émancipe, d'une nation qui vient à la liberté. Il convient que nous ayons confiance dans la jeune Turquie. Non seulement nous ne devons rien faire qui puisse compromettre son essor, mais nous devons, et nous n'y avons pas manqué, nous efforcer d'encourager et de faciliter son évolution. (*Applaudissements.*)

C'est une préoccupation dont saura toujours s'inspirer notre politique, qui devra se montrer circonspecte dans l'exercice des prérogatives que lui confèrent les traités et les traditions.

Le gouvernement jeune-turc — je suis également d'accord avec vous sur ce point — doit comprendre, de son côté, qu'il est de son intérêt, de son devoir, de nous rendre aisée la pratique de cette politique en conjurant, par sa vigilance, par sa loyauté et — quand il le faut — par l'énergie des répressions qui s'imposent, le retour des troubles sanglants qui sont, à ses yeux comme aux nôtres, une honte pour le droit et pour la civilisation. (*Applaudissements.*)

Nous ne doutons pas qu'à cet égard, il ne remplisse tout son devoir, et ce sera la meilleure façon, pour lui, de reconnaître la confiance et l'amitié que nous lui manifestons et que nous sommes décidés, soyez-en certains, à ne cesser de lui témoigner. (*Vifs applaudissements.*)

M. Denys Cochin. — Je remercie M. le ministre des Affaires étrangères de ses explications.

M. le président. — L'incident est clos.

— *L'Exposition textile de l'Office colonial.* — M. Milliès-Lacroix a inauguré, le 15 mai, l'Exposition textile coloniale organisée au Palais-Royal. En l'absence de M. le sénateur Saint-Germain, retenu à Alger, M. Vigouroux, député, membre du Conseil d'administration de l'Office colonial, a souhaité la bienvenue au ministre et lui a présenté le personnel de l'Office. M. Milliès-Lacroix a déclaré qu'il appréciait les efforts faits par ce service pour accomplir sa tâche et a ajouté qu'il étudiait les moyens d'agrandir l'Office colonial.

Le ministre, après avoir parcouru l'Exposition, dont l'intérêt est cette année plus grand encore que les années précédentes, a adressé des félicitations méritées aux organisateurs. Il a ensuite remis la rosette d'officier de l'Instruction publique à M. Mourey, chef de la section commerciale; les palmes à M. Meunier, administrateur de l'Association commerciale et la croix du Mérite agricole à M. Chemin-Dupontès, chargé de la statistique à l'Office colonial.

— *La reconnaissance officielle de Ferdinand Ier par le gouvernement de la République.* — Le gouvernement de la République française a officiellement reconnu à Ferdinand Ier le titre de *roi des Bulgares*. Les nouvelles lettres de créance de M. Paléologue, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire, signées par M. Fallières, portent en effet cette appellation.

Allemagne. — *L'entrevue de Guillaume II et de François-Joseph, à Vienne.* — Comme nous l'annonçions dans notre dernière chronique, l'empereur Guillaume II, au retour de sa croisière dans la Méditer-

ranée, s'est arrêté à Vienne, le 14 mai, où il a été reçu officiellement par l'empereur François-Joseph. Le soir de son arrivée, un dîner de gala a eu lieu, à la Hofbourg, au cours duquel les souverains ont échangé les toasts suivants :

TOAST DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE

La visite que Votre Majesté a eu la bonté de me rendre aujourd'hui en compagnie de Sa Majesté l'impératrice me remplit d'une joie profonde et m'offre l'occasion déjà tant désirée de saluer en Votre Majesté le soutien inlassable de tous les efforts en faveur de la paix, dans un moment où la paix, qui l'hiver dernier avait exposé à maints dangers, semble de nouveau assurée. C'est avec une reconnaissance profonde et sincère que je rappelle l'attitude amicale envers son allié de l'Empire allemand qui s'est de nouveau manifestée d'une façon éclatante, de cet Empire dont l'aide, toujours prête à se manifester, a facilité dans une si large mesure la réalisation de mes vœux les plus chers, c'est-à-dire la solution pacifique de toutes les difficultés qui s'étaient élevées.

Si toutes les autres puissances ont fait d'un commun accord des efforts loyaux dans le même sens, cependant c'est avant tout à la fidélité inébranlable de mes hauts amis et alliés, de Votre Majesté et de Sa Majesté le roi d'Italie, que nous devons de pouvoir contempler les résultats obtenus avec une satisfaction sans mélange.

Dans la certitude fondée sur une expérience de trente années que le bien précieux de la paix trouvera aussi dans l'avenir un soutien dans les relations durables et intimes qui nous unissent ainsi que nos peuples,

Je souhaite à Votre Majesté très cordialement la bienvenue et je lève mon verre à la santé de Votre Majesté, de Sa Majesté l'impératrice et de toute la maison impériale et royale.

TOAST DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

Votre gracieux et chaleureux discours de bienvenue nous a émus, l'impératrice ma femme et moi, jusqu'au fond de l'âme.

Une génération est passée depuis que Votre Majesté et mon père qui repose au sein de Dieu ont posé les bases de cette union amicale qui bientôt fut élargie par l'entrée de l'Italie dans l'alliance. L'histoire le dira.

Mais le monde entier sait déjà combien, précisément, ces mois derniers cette alliance a contribué au maintien de la paix en Europe. Ce qui autrefois était fondé est maintenant profondément enraciné dans le cœur de nos peuples. Votre Majesté n'ignore pas avec quelle spontanéité l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ont toujours donné leur assentiment toutes les fois qu'il s'est agi de marcher la main dans la main.

Ce matin l'impératrice et moi nous avons fait à travers les rues de Vienne, qui rayonne dans sa parure printanière, notre entrée dans la vénérable Hofburg. Les acclamations enthousiastes de tous les cœurs d'or des Viennois ont retenti et ont trouvé un écho dans notre propre cœur.

Je peux me vanter de n'être pas ici un étranger. Depuis que j'ai pu me présenter pour la première fois comme jeune prince à Votre Majesté, je me sentais toujours attiré dans le voisinage de votre personne très vénérée qui m'a toujours manifesté une bonté et une amitié inoubliables.

Les souvenirs des réceptions trouvées dans l'Empire de Votre Majesté ici et auprès de votre chevaleresque peuple magyar me resteront toujours inoubliables.

Puissent ces sentiments et les dispositions d'amitié fidèle subsister sous le sceptre glorieux de Votre Majesté jusqu'à un avenir le plus lointain! Puissent-ils former toujours un lien indissoluble entre nous et nos Empires pour le bien-être de nos peuples et le maintien de la paix.

Avec ce désir, je bois à la santé de Votre Majesté, que Dieu bénisse et conserve Votre Majesté, sa maison illustre, Sa Majesté François-Joseph! Hurrah! hurrah! hurrah!

L'importance politique de ces déclarations des deux empereurs a été encore soulignée par un échange de dépêches entre Guillaume II et François-Joseph d'une part, et Victor-Emmanuel III de l'autre. Dans le courant de l'après-midi de ce même jour, en effet, les deux empereurs ont envoyé au roi d'Italie la dépêche suivante :

Notre entrevue nous offre une nouvelle occasion de saluer notre auguste allié et ami et de lui adresser l'expression chaleureuse de notre amité inaltérable.

Et le roi d'Italie a répondu à ses alliés en ces termes :

Je suis bien reconnaissant à Votre Majesté qui a voulu, avec l'Empereur, notre commun allié et ami, m'envoyer l'expression de son amitié inaltérable; cette amitié m'est bien chère, et j'assure Votre Majesté qu'elle trouve dans mes sentiments une sincère et pleine réciprocité.

VICTOR-EMMANUEL.

Turquie. — *La prestation du serment constitutionnel du Sultan Mohammed V au Parlement. Le discours du trône.* — Le 20 mai, le Sultan Mohammed V s'est rendu au Parlement pour la prestation du serment constitutionnel et la lecture aux membres de la Chambre et du Sénat de son discours du trône. La cérémonie a été très imposante et le Sultan a été très acclamé. Voici le texte du discours du trône qui a été lu aux membres du Parlement par le grand vizir Hilmi pacha :

Par la grâce divine et l'assistance spirituelle du Prophète, notre avènement au trône glorieux d'Osman, dont nous étions l'héritier légitime, vient d'avoir lieu, selon le vœu de la nation, qui nous a fait acte de soumission.

Aujourd'hui, je sens mon cœur tressaillir de sentiments de joie et de fierté en me voyant au milieu des sénateurs et des députés qui personnifient notre grande nation ottomane.

Je suis persuadé que mon peuple partage avec moi la conviction que le salut et le bonheur de notre chère patrie et son évolution dans le progrès dépendent de l'application constante et sérieuse du régime constitutionnel dont il est superflu d'expliquer ici le degré de conformité aux lois du Cheri et aux principes de civilisation.

Imbu de cette conviction, je considère comme un devoir de conscience le plus sacré de travailler de toutes mes forces à assurer le bonheur et la prospérité de tous mes sujets sans exception ; je sollicite du Tout-Puissant la grâce de pouvoir atteindre ce but important qui forme le plus cher de nos vœux.

Notre chère patrie, qui vient de traverser un moment important de son histoire, a, en ce moment, plus que jamais, besoin du patriotisme de ses

enfants et de l'union et de l'accord entre eux, afin de rattraper ce qui fut perdu et d'assurer la marche du pays vers le progrès.

Aussi, je ne doute pas que toutes les nations et les éléments vivant sous le même nom d'Osmanli ne déploient dans un même élan de cœur et de sentiment leurs efforts pour réaliser cette œuvre patriotique.

Je fus très ému à la nouvelle des troubles survenus à Adana ; ces troubles sont déjà réprimés et il a été décidé de punir ceux qui y prirent part, et de venir en aide par des secours suffisants à ceux qui souffrirent de ces actes d'agression.

Nous souhaitons qu'à l'avenir de pareils incidents lamentables, qui sont tout à fait contraires aux prescriptions de la religion et aux sentiments d'humanité et de fraternité entre compatriotes, ne se produisent plus dans aucune partie de notre pays; nous tenons à ce que toutes les mesures efficaces propres à prévenir le retour de pareils incidents, à rétablir l'ordre et la sécurité, et à raffermir la bonne entente entre les diverses populations, soient prises par le gouvernement.

Les enfants de la patrie commune, mettant dorénavant de côté leurs différends et leurs querelles, se donneront la main pour travailler et profiter des richesses naturelles de notre pays et vivront en jouissant de la tranquillité réelle et du bien-être général.

Il est de toute nécessité de réaliser des réformes dans les services administratif, judiciaire et financier de l'Etat et de procéder d'urgence à ce qu'il faut pour perfectionner nos forces de terre et de mer, répandre partout l'instruction, et multiplier et étendre les travaux publics; c'est pour arriver à la réalisation de ce but, que je réclame l'aide et l'appui de ces deux honorables corps législatifs.

Le régime constitutionnel que nous avons pu établir sur des bases sérieuses et solides a rehaussé au dehors le crédit et le prestige du pays ; nous continuons à être en bonnes relations avec les grandes puissances et les autres Etats; nous désirons ardemment que, par tous ces efforts, les relations qui sont assises sur les bases d'une entente cordiale et d'une sincère amitié soient raffermies et consolidées.

Que le Tout-Puissant veuille être notre guide dans nos actes.

II. — ASIE.

Perse. — *La situation politique.* — Le 25 septembre 1908, sur les instances répétées de l'Angleterre et de la Russie, le Chah faisait paraître un décret fixant au 27 octobre les élections et au 14 novembre l'ouverture du medjliss. On sait la suite qui fut donnée à ces solennelles promesses. Aujourd'hui, l'Angleterre et la Russie ont passé des prières aux actes : les cosaques sont venus occuper provisoirement Tebriz, les « bluejackets » anglais ont fait leur apparition dans le golfe Persique. Cette action combinée des deux diplomaties semble avoir porté ses fruits : le 6 mai, paraissait une proclamation de Mohammed Ali rétablissant la Constitution et annonçant la publication d'une nouvelle loi électorale et la réunion du medjliss pour le 19 juillet. Et le 9 mai, le Chah, donnant un témoignage effectif de sa bonne volonté constitutionnelle acceptait la formation d'un cabinet libéral ainsi composé : grand vizir (Sadr Azam) et ministre des Finances : Nassir el Mulk ; Intérieur : le prince Ferman Ferma ; Affaires

étrangères : Saad ed Daouleh ; Justice : Muchir ed Daouleh ; Guerre : Mustayfi el Mamalek ; Instruction publique et ovgaf : Mutamen el Mulk ; Travaux publics : Muhandis el Mamalek ; Postes et télégraphes : Mokber ed Daouleh.

III. — AFRIQUE.

Maroc. — *L'arrivée de la mission marocaine à Paris.* — La mission marocaine, envoyée en France par Moulaï Hafid pour régler avec le gouvernement de la République les questions d'intérêt commun qui n'ont pu être complètement solutionnées à Fez dans les entretiens entre le sultan et M. Regnault, est arrivée à Paris le 24 mai. Elle comprend deux ambassadeurs, El Hadj Mohammed Mokhri, ministre des Finances du Maroc, et Si Abdallah el Fasi, ministre intérimaire des Affaires étrangères ; les deux secrétaires des ambassadeurs, Si Mohammed el Marakchi et El Hadj Hammed Mokhri, fils du ministre des Finances, Si Kaddour ben Ghabrit, consul honoraire, interprète de la légation de France à Tanger, plusieurs caïds et de nombreux domestiques.

En quittant Tanger, le chef de la mission, Si Mohammed el Mokhri, a fait les déclarations suivantes, relativement à l'objet de son voyage :

Nous allons à Paris pour régler définitivement avec le gouvernement français les diverses questions qui ont été déjà discutées à Fez par notre auguste souverain et M. Regnault. Nous comptons, pour aboutir, sur l'esprit amical et conciliant dont la France et son représentant à Tanger n'ont cessé de nous donner des preuves.

Il est inutile, je crois, de vous dire que les questions principales que nous avons à traiter se rapportent aux Châouïa et à la frontière algéro-marocaine. Les questions d'ordre financier méritent aussi notre attention ; nous en causerons probablement, mais elles ne font pas, à proprement parler, partie de notre programme officiel.

Notre maître Moulaï Hafid veut vivre en paix avec toutes les puissances. Le reproche qu'on lui fait de ne pas tenir compte de l'Acte d'Algésiras n'est pas fondé. Il tiendra loyalement tous ses engagements, mais il faut qu'on lui laisse le loisir de parer d'abord au plus pressé, c'est-à-dire de régler la situation intérieure du pays. Les objections qu'il a eu à faire au sujet de l'article 60 de l'Acte d'Algésiras, relatif à l'achat de propriétés par les étrangers, ne doivent pas être considérées comme définitives. Le sultan estime du reste qu'il est fondé lui-même à réclamer contre certaines choses qu'il juge contraires à l'Acte d'Algésiras.

Quant à vos observations sur la situation intérieure du pays, je dois reconnaître que cette situation n'était pas dernièrement très satisfaisante, mais elle tend à s'améliorer. Au moment où nous avons quitté Fez, les principales fractions des Hyaïna s'étaient détachées du rogui et les Beni-Mtir faisaient des offres de soumission. Vous savez, du reste, que ces soulèvements de tribus sont l'éternelle histoire du Maroc, et qu'ils n'ont nullement l'importance que leur attribuent certains journaux.

Dites bien que le sultan ne néglige rien pour étouffer l'anarchie et que sa persévérance et sa fermeté assureront, avec l'aide de Dieu, l'ordre et la prospérité dans son empire.

— *Les relations hispano-marocaines.* — La mission particulière envoyée par le gouvernement espagnol à Fez pour discuter avec le sultan des questions intéressant plus spécialement l'Espagne et le Maroc, a échoué dans sa tâche, et le chef de la mission, M. Merry del Val, a dû quitter Fez sans avoir rien obtenu de Moulaï Hafid. Certains journaux espagnols ont voulu engager la France dans cette affaire et ont publié, à cette occasion, des commentaires désobligeants pour nous. La lettre suivante, que notre collaborateur M. J. Causse a adressée de Madrid au *Journal des Débats*, remet heureusement les choses au point. Quoi qu'en puissent dire des journalistes auxquels la passion tient trop souvent lieu de seule documentation, les gouvernements français et espagnol ont été toujours et restent encore entièrement d'accord sur la politique à suivre au Maroc. M. Regnault et M. Merry del Val ont agi l'un envers l'autre avec confiance. Ils se sont facilité leur tâche dans la mesure du possible. Il serait donc absurde de les opposer l'un à l'autre et de rejeter sur l'un la responsabilité d'une déconvenue de l'autre. Voici le texte de la lettre du correspondant des *Débats :*

Madrid, le 13 mai.

Le résultat négatif de la mission de M. Merry del Val auprès de Moulaï Hafid a grandement déçu ce clan d'africanistes espagnols qui saluèrent naguère l'avènement de celui-ci comme un triomphe personnel en même temps qu'un échec à la France. Aussi certains de leurs organes, tels que le *Mundo*, imputent-ils l'attitude actuelle du sultan à la rancune qu'il garderait au gouvernement espagnol de son refus, très sage pourtant, de prêter une aide plus ou moins directe à celui qui n'était encore que prétendant, comme l'auraient voulu lesdits africanistes, et pour les besoins de leur cause, ils exagèrent la gravité du désaccord, et en font retomber la faute sur le ministère et son représentant à Fez. Ce dernier, au dire du même journal, aurait par avance indisposé le sultan en faisant montre de trop d'énergie pour exiger la mise en liberté d'un protégé espagnol prisonnier à Beniamar, si bien que Moulaï Hafid, après avoir infligé à l'envoyé espagnol une attente de près de deux mois entre sa première et sa seconde audience, l'aurait littéralement « congédié » en rompant brusquement l'entretien.

Les journaux anticléricaux, qui, dès son départ, attaquaient M. Merry del Val en raison de sa parenté avec le cardinal et de la présence, dans sa mission, de deux Franciscains, exultent naturellement de son insuccès et font ironiquement remarquer que la seule concession qu'il ait obtenue est celle d'un cimetière chrétien à Fez. Le ministre d'Etat, M. Allendesalazar, répondant à la Chambre à l'inévitable question de M. Villanueva, a fait justice de ces exagérations, tout en reconnaissant la fin de non-recevoir opposée aux demandes espagnoles par Hafid, qui a posé comme condition expresse l'évacuation des postes de la Restinga (Mar Chica) et Cabo del Agua. Il a observé qu'une exigence analogue avait été manifestée par le sultan vis-à-vis de la France et que, M. Regnault n'ayant pu remplir sa mission, pas plus que M. Merry del Val, une ambassade marocaine va être envoyée à Paris aussi bien qu'à Madrid.

Mais la presse d'opposition repousse ces explications et surtout ce parallèle entre les résultats des missions française et espagnole; car, dit-elle,

l'évacuation de Casablanca et d'Oudjda n'a pas été imposée à M. Regnault comme préliminaire indispensable à toute négociation. Il y a plus : une partie de ces journaux attribue même à l'influence de la France à la cour chérifienne l'accueil réservé au ministre espagnol. Un correspondant qui a accompagné M. Merry del Val à Fez — ce qui donne une gravité particulière à ses assertions — prétend que « certaines conversations défavo- « rables à l'Espagne avaient pu agir préalablement dans l'esprit du sul- « tan », et laisse même entendre qu'il avait été prévenu « que la France « évacuerait la Chaouïa pourvu que l'Espagne abandonnât Mar Chica et « Cabo del Agua ». Il est superflu de souligner l'invraisemblance de cette version : l'occupation par la France de Casablanca et Oudjda est motivée par des raisons qui n'ont rien à voir avec celle des postes ci-dessus nommés par l'Espagne, et les deux questions restent entièrement indépendantes l'une de l'autre. Mais les organes gallophobes ont exploité cette information pour accuser notre diplomatie de duplicité à l'égard de l'Espagne, et M. Villanueva, dont les sentiments sont bien connus, est venu apporter à la tribune d'autres griefs contre l'aide prétendue que la France prêterait au rogui et contre le passage de la Moulouya par une expédition destinée à récupérer les mines de Benibouifrour sous la conduite, assurait-il, d'officiers français déguisés, — griefs inspirés surtout par la rivalité d'intérêts d'entreprises, dont l'une est dirigée par M. Villanueva.

Après la réponse du ministre d'Etat, une note officieuse de la *Epoca* a remis les choses au point, en faisant ressortir le caractère complètement privé de cette expédition. « Les officiers français, ajoute très opportunément l'organe conservateur, comme les officiers espagnols, n'ont jamais passé la Moulouya que pour se témoigner mutuellement leur amitié par de cordiales visites. » Il est bon qu'en France l'écho des articles gallophobes et des discours de M. Villanueva ne soit pas seul recueilli et qu'on sache bien qu'il ne correspond nullement au véritable état des relations franco-espagnoles. Le cabinet de Madrid y apporte toujours une parfaite correction et loyauté, et le chef démocrate, général Lopez Dominguez, dans une interview à propos des derniers incidents marocains, a préconisé une entente plus étroite des deux pays en face de ces difficultés communes, accord qu'il croit, d'ailleurs, arrêté déjà, comme permettent de le supposer de récentes conférences diplomatiques.

Tout en excitant la suspicion contre la France et en exagérant la gravité de la situation, les auteurs de la campagne signalée plus haut poussaient l'Espagne dans la voie de l'intransigeance. La presse est unanime, et avec raison, à déclarer inadmissible la prétention d'Hafid à l'évacuation des postes espagnols hors de Mélilla ; les journaux radicaux eux-mêmes comme *Espana Nueva*, qui avaient naguère vivement critiqué ces opérations, estiment aujourd'hui que l'honneur national en exige le maintien. Mais les africanistes outranciers voudraient que le cabinet de Madrid répondît au sultan par une rupture immédiate, voire même par l'ouverture d'hostilités. Ils lui conseillent de refuser de recevoir l'ambassade marocaine annoncée (et composée probablement de Mohamed Zhibar et Ahmed Nonar), considérant comme un outrage le refus d'Hafid lui-même de traiter avec la mission espagnole. Quelques-uns, comme le commandant Burguete, écrivain militaire d'une compétence reconnue, mais dont les conceptions sont un peu hardies en matière de politique marocaine, demandent que l'Espagne mette en quelque sorte Moulaï Hafid hors la loi et soutienne ouvertement le rogui, « vrai sultan du Riff », qu'elle a eu, dit-il, le tort d'abandonner naguère, et à qui son aide procurerait une facile victoire sur

« l'usurpateur ». D'autres enfin parlent de prochaines grandes manœuvres en guise de démonstration militaire, à Ceuta et à Melilla, de la mobilisation de 50.000 hommes, de la concentration de forces navales à Cadix.

Mais le gouvernement, qui a donné la preuve de sa circonspection et de sa sagesse dans les affaires marocaines, ne prête pas l'oreille à ces excitations belliqueuses. Il sait bien qu'une des principales raisons de la résistance d'Hafid aux demandes de l'Espagne comme de la France est la crainte des éléments fanatiques antieuropéens, et c'est pourquoi le sultan préfère sans doute que ces questions soient traitées hors de Fez, par les ambassades qu'il envoie à Paris et à Madrid. D'autre part, le cabinet espagnol est fort de son droit, consacré par ses traités particuliers de 1860 et 1893 avec le Maroc et par la Conférence d'Algésiras, d'assurer l'ordre autour de ses possessions africaines si le sultan y est impuissant, ce qui ne saurait faire de doute à l'heure présente.

La situation, si elle offre quelque difficulté, n'est donc nullement critique, comme l'ont démontré M. Allendesalazar à la Chambre et M. Maura au Sénat. Il n'est pas question de rupture avec le Makhzen, si le gouvernement a déjà agréé la mission marocaine, prêt à continuer avec elle les pourparlers, tout en maintenant intégralement les droits et les desiderata de l'Espagne. Il dément les bruits d'expédition et de manœuvres extraordinaires et recommande à l'opinion publique le calme et la confiance. La minorité du Sénat, par la bouche de ses leaders, a exprimé son adhésion complète au Cabinet. Le chef du parti libéral, M. Moret, a exposé des vues semblables, ainsi que le général Lopez Dominguez, qui n'admet qu'au pis aller l'occupation du cap Très-Forcas, près de Melilla, comme mesure de représailles. Bref, tout indique que les excitations alarmistes ne prévaudront pas aux Cortès, et tout permet d'espérer que l'incident se réglera bientôt à la satisfaction légitime de l'Espagne. — J. Causse.

Algérie. — *Ouverture de la session des délégations financières. Discours de M. Jonnart.* — Le 13 mai, le gouverneur général de l'Algérie, ouvrant la session ordinaire des délégations financières, a prononcé un important discours, dont voici le résumé détaillé.

LA SOLIDARITÉ INDIGÈNE.

Après avoir rappelé les douloureuses épreuves qu'a traversées l'Algérie depuis deux ans, en raison de la sécheresse et des invasions successives de sauterelles, M. Jonnart déclare que les horreurs de la famine ont pu être conjurées dans les milieux indigènes grâce aux sacrifices généreusement consentis par le budget colonial, les communes et les colons, qui ont témoigné d'un admirable esprit de solidarité. De leur côté, les sociétés indigènes de prévoyance sont heureusement intervenues par des prêts de semence et des secours en argent et en nature qui se sont élevés à plus de cinq millions.

La question de l'Ouenza.

Le gouverneur général poursuit en affirmant que le développement des exploitations minières est malheureusement entravé par les complications d'un formalisme outré qui prolonge indéfiniment les procédures, décourage les capitaux et favorise les coalitions d'appétits et d'intérêts les moins avouables, alors qu'une législation simple et souple a déterminé le magnifique épanouissement des entreprises minières de la Tunisie.

Il cite, à titre d'exemple, l'affaire de l'Ouenza qui, depuis six ans, passée

au crible par tous les services, tous les conseils techniques et le Conseil d'Etat, n'a pu encore aboutir ; d'où pour l'Algérie la perte d'un revenu annuel qui aurait suffi à gager le nouvel emprunt de 175 millions contracté par la colonie pour l'exécution de grands travaux publics.

« Un décret du 10 avril 1908, dit-il, a amodié les minières de l'Ouenza, « mais la Chambre n'a pas encore statué sur la déclaration d'utilité « publique du chemin de fer indispensable à leur exploitation. Cependant « l'Algérie, qui produit des minerais non phosphoreux, ne peut les vendre « qu'aux usines européennes qui utilisent cette sorte de minerai — ce sont « précisément les usines du consortium de l'Ouenza — et elle n'a pas « d'autre tort que de disputer la clientèle de ces usines à l'Espagne et à « la Suède. Les producteurs de ces deux pays et quelques grands mar- « chands de minerais étrangers sont les seuls qui profitent de l'ajourne- « ment des projets de l'Ouenza. »

M. Jonnart insiste sur ce fait qu'il n'y a pas un contrat de concession qui sauvegarde en clauses plus expresses que le contrat de l'Ouenza la prépondérance des intérêts français et garantisse plus formellement une direction française en excluant, pour toute la durée de la concession, la substitution d'une société étrangère à la société primitive.

« Dans la campagne menée contre les intérêts algériens, ajoute le gou- « verneur, les textes ont été dénaturés et faussés à plaisir. Actuellement, « l'Algérie n'exporte que 2 1/2 % de son minerai de fer en France, parce « que la France produit plus de minerai de fer qu'elle n'en consomme et « exporte elle-même. Le surplus de l'exportation algérienne, c'est-à-dire « 97 1/2 %, va en Allemagne et en Angleterre. Or, à ces deux pays qui lui « achètent pour 7 millions de francs de minerai de fer annuellement, la colo- « nie est obligée d'acheter pour plus de 50 millions de francs de charbon. « Pourquoi, dès lors, lui interdire de payer son charbon avec du fer au lieu « de le payer avec de l'or ? L'Allemagne et l'Angleterre peuvent s'appro- « visionner aisément ailleurs de minerais de fer, tandis que l'Algérie ne « peut se passer du charbon anglais et allemand, pas plus que la France, « du reste. Dans la fabrication de la fonte, le combustible représente « environ 50 % du prix de revient, c'est-à-dire beaucoup plus que le mine- « rai. La France serait la première victime d'un nationalisme aveugle qui « prétendrait limiter les échanges au lieu de rechercher simplement le « traitement de juste réciprocité. »

Le gouverneur général fait ressortir ensuite les considérations qui justifient la construction d'un chemin de fer pour l'exploitation des minerais de l'Ouenza. La ligne de Bône-Guelma a atteint le maximum de sa capacité de transport. Pour un trafic aussi considérable que celui de l'Ouenza, il faudrait transformer complètement cette ligne, et les dépenses de réfection ne seraient pas inférieures à celles de la construction d'une voie parallèle. A supposer même qu'on puisse procéder à cette réfection, il convient dès à présent de se préoccuper du transport des produits de nombreux gisements qui se découvrent dans le Sud de la province de Constantine. Pour faire face aux exigences d'un prochain trafic, deux lignes parallèles bien outillées sont reconnues nécessaires.

M. Jonnart expose ensuite les résultats de l'œuvre considérable qu'il a entreprise pour réaliser l'unification et la communauté des tarifs sur l'ensemble des réseaux algériens.

La question de l'enseignement.

Parlant de la question de l'enseignement, M. Jonnart rappelle que les sacrifices pour le développement moral et intellectuel de la colonie sont

aussi généreusement consentis pour les trois ordres d'enseignement. D'importantes dotations nouvelles ont été inscrites au budget pour l'instruction primaire. L'œuvre des assemblées algériennes a été vraiment admirable. Depuis cinq ans, sept cents classes nouvelles pour les Européens ont été créées ; un nouveau programme comportant trois cent quatre-vingt-une classes nouvelles s'élabore. L'an dernier, les délégations ont unanimement voté les crédits nécessaires à la réalisation d'un programme qui, en vingt ans, permettra d'admettre 170.000 enfants musulmans de plus dans les écoles indigènes. L'effort est considérable. En même temps sont installés pour les garçons et filles indigènes des écoles professionnelles et des cours d'apprentissage.

Le discours de M. Jonnart a été très applaudi.

IV. — AMÉRIQUE.

Venezuela. — *L'accord franco-vénézuélien.* — L'accord s'étant établi entre les gouvernements français et vénézuélien, le protocole définitif rétablissant les relations diplomatiques entre les deux pays vient d'être signé. Ce protocole a été élaboré à peu près sur les mêmes bases que celui passé entre les Etats-Unis et le Venezuela, le cas étant analogue.

Le gouvernement français, en présence du désir manifesté par le nouveau gouvernement vénézuélien, par l'organe de son envoyé, M. José de Jesus Paul, de renouer les relations diplomatiques, avait mis comme condition préalable le règlement des difficultés entre le Venezuela et la Compagnie des câbles français dont le cas particulier ne se prêtait pas à un arbitrage. Ce règlement étant intervenu le 14 mai, les bases du protocole franco-vénézuélien ont pu être établies.

Le gouvernement français n'a pas insisté sur une réparation directe en ce qui concerne l'expulsion de M. Taigny, chargé d'affaires de France, par l'ex-président Castro. Il estime que la chute de celui-ci est une satisfaction suffisante, le Venezuela ne devant pas être rendu responsable à cette heure des procédés particuliers de son ancien président. Le nouveau gouvernement vénézuélien tiendrait toutefois à donner spontanément à M. Taigny une marque particulière d'estime.

Le protocole liquide toutes les réclamations de nos nationaux molestés ou lésés par l'ex-président en instituant, à cet effet, une procédure d'arbitrage qui sauvegardera les droits de souveraineté judiciaire du Venezuela.

La Compagnie des câbles a rétabli immédiatement le trafic public.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Allemagne. — *Le mouvement des exportations aux Etats-Unis en* 1908. — *L'American Association of Commerce and Trade* vient de publier, et la presse locale de reproduire le tableau, établi par circonscriptions consulaires, de toutes les importations allemandes en Amérique au cours de l'année 1908. En attendant la publication des statistiques officielles ce rapport annuel, rapproché des précédents, apporte une précieuse contribution à l'histoire de la dépression économique qui vient d'éprouver l'Europe entière; il permet d'en étudier les causes, car il s'applique au pays où elle a pris naissance, et d'en mesurer approximativement l'amplitude, car l'importation allemande aux Etats-Unis est assez variée pour résumer le mouvement de la production nationale tout entière.

L'importation globale de l'Empire Allemand aux Etats-Unis avait suivi depuis cinq années une marche ascensionnelle rapide, puisqu'elle se chiffrait en 1904 par 112,2 millions de dollars et qu'elle est rapidement montée à 128,1 en 1905, à 153,1 en 1906 et enfin à 159,4 en 1907. En 1908, elle retombe brusquement à 128.239 dollars avec un recul de 31.153, soit de plus de 150 millions de francs sur l'année précédente. C'est là une diminution subite de 19,6 %, qui représente au moins un recul de deux années; les chiffres de 1908 étant à peine supérieurs à ceux de 1905.

Bulgarie. — *L'agriculture en 1907.* — *Le Bulletin mensuel de la statistique* de Sofia publie de très intéressants renseignements sur les cultures en Bulgarie. Voici un résumé succinct de ces statistiques :

Il a été ensemencé en 1907 :

2.219.639	hectares	en céréales
12.052	—	en plantes oléifères et industrielles ;
55.752	—	en légumes secs ;
8.716	—	en légumes verts ;
505.545	—	en plantes fourragères ;

7.599 hectares sont plantés d'arbres fruitiers; 1.380 hectares de mûriers ; 88.293 hectares de vignes ; 7.258 hectares de rosiers.

Le total général des terres utilisées par les cultures en Bulgarie en 1907 a donc atteint 2.933.127 hectares. Il faut y ajouter..... 686.325 » de guérets,

ce qui donne un total général de.. 3.619.452 hectares de terres arables.

Si nous passons aux *animaux domestiques*, nous voyons que la Bulgarie possédait, en 1905 : 538.273 chevaux, 11.947 mulets, 124.080 ânes, 1.695.535 bœufs, vaches et veaux, 476.877 buffles,

8.131.004 moutons, 1.384.128 chèvres, 465.337 porcs, 6.408.260 oiseaux de basse-cour, 239.077 ruches d'abeilles.

II. — ASIE.

Corée. — *Le commerce en 1907.* — D'après le rapport officiel de M. Davidson, fonctionnaire des Douanes, le commerce de la Corée a fait, en 1907, un progrès beaucoup plus notable que tous ceux enregistrés auparavant.

Le commerce général s'est élevé à 181.141.000 francs, c'est-à-dire à 39.255.000 francs de plus qu'en 1906 et à 25.400.000 francs de plus qu'en 1905, qui était l'année record.

Le cabotage a un peu diminué ; mais le commerce extérieur s'est fortement accru, surtout en ce qui concerne les exportations.

En 1900, la balance du commerce extérieur avait été favorable et les exportations avaient dépassé de 5.418.000 francs les importations. Depuis cette époque, ce fait ne s'est plus produit et l'écart inverse s'est toujours accentué ; il a été considérable en 1907 et a atteint 64.277.300 francs.

Exportations.

Les exportations sont passées de 20.982.800 francs à 52.502.500 francs.

Le riz entre pour près de moitiédans ce chiffre avec 108.900 tonnes évaluées 19.501.000 francs.

Les haricots et les pois figurent pour 71.800 tonnes valant 10.154.000 francs.

Le ginseng rouge est passé de 2.300 kilogrammes, évalués 16.300 francs, à 22.800 kilogrammes, d'une valeur de 3.096.200 francs.

Les sorties de bois, de bétail et de froment ont augmenté, tandis que celles de charbon, de cuivre, de minerai d'or, de coton brut et de papier ont diminué.

Importations.

Les importations ont été de 106.980.000 francs, dépassent de 28.628.200 francs celles de 1906.

Les fils et tissus de coton ont gagné 11.094.000 francs.

Les filés de coton japonais sont passés de 2.660 tonnes, valant 3.988.600 francs, à 4.330 tonnes, d'une valeur de 6.844.800 francs, et les toiles japonaises de 312.800 pièces, valant 3.679.600 francs à 464.600 pièces, d'une valeur de 5.408.200 francs.

Les toiles anglaises et américaines ontaussi gagné 1.806.000 francs, ce qui prouve combien cet article est demandé en Corée.

Les shirtings écrus et blancs anglais figurent pour 641.670 pièces, valant 8.016.300 francs, c'est-à-dire pour 96.000 pièces et 3.570.500 francs de plus qu'en 1906.

Le commerce des lainages et des autres tissus a continué à se développer ; celui des métaux s'est accru de 774.000 francs.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Paul Chappe, vice-consul de l'Uruguay à Reims ;
Augustin-Amédée Trouiller, vice-consul de Suède à Nice ;
Manuel Alvarado, consul du Pérou à Nice.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Missions. — M. le *maréchal-des-logis* de Boyve, élève officier à l'école de cavalerie est décoré de la médaille milit. au titre de la mission d'Ollone.

ARTILLERIE

Missions. — M. le *lieut.* de Fleurelle est nommé chevalier de la Légion d'honneur au titre de la mission d'Ollone ;

M. le *maréchal-des-logis-chef* Pisani est décoré de la médaille milit. au titre de la mission militaire du Maroc.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Annam-Tonkin. — MM. le *lieut.-colonel* Poirrier ; les *chefs de bataill.* Lansard, Mourin, Giudicelli, Dudonis, Huron-Durocher et Vache ; les *capit.* Guillermeau, Chevobbe, Durand, Bertrand, Léonard dit Champagne, Albrecht, Delacou et Dô ; les *lieut.* Bonnard, Coudreau, Dussurgey, Laurent, Mourin et Carré sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-colonel* Adam de Villiers ; les *capit.* Tessier, Rieu, Mouriès, Tiffon et le *lieut.* Grall sont désig. pour la Cochinchine.

Chine. — M. le *capit.* Drevet est désig. pour le 16e rég.

Madagascar. — MM. le *lieut.-colonel* Chenard ; les *chefs de bataill.* Lepage, de Boissy-Dubois et Koch ; les *capit.* Deshayes, Vuillermet, Richard et Marabail ; les *lieut.* Sockeell, Lamole et Harent ; les *sous-lieut.* Massot et Bresson sont désig. pour Madagascar.

Afrique Occidentale. — MM. le *capit.* Lorin et le *lieut.* Monet sont désig. pour le bataill. de la Mauritanie.

Congo. — MM. le *chef de bataill.* Dauvillier et le *capit.* Calioti sont désig. pour le Moyen-Congo ;

M. le *capit.* Devaux est effecté au bataill. du Gabon ;

M. le *capit.* Lagrange est placé au bataill. du Tchad.

ARTILLERIE

Afrique Occidentale. — M. le *capit.* Raynal est désig. pour l'arsenal de Dakar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — MM. les *offic. d'administ. de* 1re *cl.* Atthénont ; de 2e cl. Chanal et de 3e cl. Cunin sont désig. pour les travaux milit. de l'A. O. F.

CORPS DE L'INTENDANCE

Afrique Occidentale. — M. le *sous-intend. de* 1re *cl.* Willotte est nommé direct. du service de l'Intendance de l'A. O. F.

Congo. — MM. les *adjoints* Manès et Dorangeon sont désig. pour le Congo.

Madagascar. — M. l'*attaché* Buttner est désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Ocidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Malvoisin est désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dumont est désig. pour Madagascar.

CORPS DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* Faure est désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — MM. les *méd. aides-maj. de* 2e *cl.* Allary et Gouin et le *pharmacien-maj. de* 2e *cl.* Dureigne sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *méd. ppal de* 1re *cl.* Gouzien est nommé sous-direct. du service de santé de la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Emily; le *méd. aide-maj. de* 1re *cl.* François et les *méd. aides-major de* 2e *cl.* Frontgous et Bonnefous sont désig. pour l'A. O. F.

M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Pognan est affecté au Dahomey.

Madagascar. — MM. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Branzon-Bourgogne; le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rousseau; le *méd. aide-maj. de* 2e *cl.* Sauvé et le *pharm.-maj. de* 1re *cl.* Pluchon sont désig. pour Madagascar.

Guyane. — M. le *méd.-maj. de* 2e *cl.* Rapin est désig. pour la Guyane.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *pharm.-maj. de* 2e *cl.* Birard est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Pacifique. — M. l'*enseig. de vaiss.* Rossel est désig. pour le *Kersaint.*

Terre-Neuve. — M. le *mécanic. ppal de* 2e *cl.* Duch est désig. pour l'*Isly.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Afrique Occidentale. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Laurent est désig. pour le port de Dakar.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingénieur en chef de* 2e *cl.* Lacoste est désig. pour l'arsenal de Saïgon.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

Les missions catholiques au Congo belge, par A. Vermeersch. Bruxelles, Hayez, 1909. 48 p. in-8°.

Cette brochure intéressera ceux qui veulent avoir une idée des efforts que font les missionnaires belges pour civiliser le Congo. Le ministre des Colonies, M. Ranquin, qui visite en ce moment le pays, disait naguère que la colonisation doit être avant tout une œuvre de civilisation, qu'il ne faut pas se borner à calculer le doit et l'avoir, qu'il faut surtout développer dans les hommes les aspirations qui poussent l'homme vers l'effort, vers le sacrifice, vers l'idéal.

Après avoir tracé le tableau des efforts poursuivis par les missions catholiques et protestantes établies depuis quelques années au Congo, le Père Vermeersch met en relief le zèle déployé par les missionnaires pour solutionner quelques-uns des problèmes les plus difficiles qui se posent dans ces pays neufs; tels que l'enseignement de l'agriculture, la construction des routes, le problème de l'éducation. Il réfute les accusations perfides dirigées contre le catholicisme par le député socialiste Vandervelde et s'élève aussi contre les conceptions des « libéraux » qui écrivent : « Coloniser, c'est une chose ; christianiser, ça en est une autre ». A cette prétention il faut, dit-il, opposer une autre conception d'après laquelle coloniser, c'est aussi civiliser. L'observation prouve que colonisation et

christianisation sont choses inséparables. Les mœurs des indigènes tiennent avant tout à leur paganisme et à leurs superstitions. Pour changer leur mentalité, il faut substituer une religion nouvelle à celle dont ils se contentent. Or, ce sont jusqu'ici les missionnaires qui se sont le mieux acquittés de cette tâche ; eux seuls parviennent à pénétrer jusqu'à la racine la plus profonde de la paresse des indigènes qui est l'instinct de la jouissance.

GEORGES BLONDEL.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

Institutions politiques de l'Europe contemporaine (tome IV. Pays-Bas, Luxembourg, Danemark, Suède, Norvège), par ETIENNE FLANDIN, sénateur. Un vol. in-16 de 510 pages. H. Le Soudier, Paris, 1909.

Fez, notice économique, par Ch. RENÉ-LECLERC, délégué général du Comité du Maroc à Tanger. Une brochure in-8° de 27 pages. Imprimerie Levé, Paris, 1909.

Guide des engagés et rengagés, par A. BEAUNÉE, officier d'administration des troupes coloniales. Une broch. in-8° de 128 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1909.

La France et les Beni-Snassen, par le lieutenant BOULLÉ. Une broch. in-8° de 70 pages. Henri Charles-Lavauzelle, Paris, 1909.

Annuaire du ministère des Colonies pour 1909. Un fort vol. in-8° de 950 pages. Henri Charles-Lavauzelle. Paris, 1909.

Chambre de commerce française de Londres (*bulletin de l'année* 1908). Un gros vol. grand in-8° de 320 pages. Londres, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

L'Afrique Française (*mai* 1909). ED. PAYEN : L'expérience congolaise. — EUG. GALLOIS : A la frontière algéro-marocaine. — Colonel MONTANÉ : La question de la Mauritanie.

Annales des Sciences politiques (15 *mai* 1909). GAB.-LOUIS JARAY : La politique sociale en Hongrie (1897-1908). — M. B. : L'armée autrichienne (avec 1 carte).

La Quinzaine coloniale (10 *mai* 1909). Le Japon et la colonisation ; son action en Corée.

Revue pour les Français (25 *mai* 1909). F. HARMAND : L'autonomie coloniale. — PIERRE ROCHEVERRE : L'Angleterre et l'Inde.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues américaines.

The American Political Science Review (*may* 1909). ASHER C. HINDS : Speaker of the House of Representatives.

Revues italiennes.

L'esplorazione commerciale (*maggio* 1909). ODORIZZI : La Dancalia italiana del Nord.

La Rassegna nazionale (16 *maggio* 1909). JEAN LULVÈS : Gli archivi di Stato italiani, giudicati da un dotto archivista stratriero.

Rivista coloniale (*aprile* 1909). Prof. SUIGI FONTANA-RUSSO : La marina mercantile nel probleme del tonnellagio e del capitale.

L'Administrateur-Gérant : P. CAMPAIN.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

QUESTIONS DIPLOMATIQUES ET COLONIALES

LA FRANCE ET LE JAPON

M. le général G. Lebon a bien voulu nous communiquer, pour le publier dans la Revue, le texte de l'allocution qu'il a prononcée, comme président, à la conférence de M. Revon sur la politique du Japon[1]. Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs la primeur de ces pages si intéressantes.

N. D. L. R.

J'ai été très touché, Messieurs, de l'honneur que m'a fait la Société des Anciens Elèves de l'Ecole des sciences politiques en m'offrant la présidence de cette réunion, et je lui en exprime tous mes remerciements. Si j'ai accepté cet honneur, quelque périlleux qu'il fût, c'est que j'ai compté sur votre bienveillance pour mon inexpérience de la parole; c'est aussi parce qu'il s'agissait d'un peuple pour lequel j'ai une vive sympathie, depuis qu'il s'est montré pour nous un ami fidèle en demandant à la France, après les événements de 1870, cette mission militaire dont M. Revon vient de nous parler.

Dans sa conférence, comme dans les ouvrages qu'il a écrits sur le Japon, M. Revon a mis beaucoup de science, d'érudition et de fine observation. Je partage son opinion sur la politique que nous devons suivre à l'égard du Japon : politique amicale, faite de franchise et de loyauté.

M. Revon a écrit, dans un de ses ouvrages, qu' « on pourrait « personnifier la vieille civilisation japonaise sous les traits « de ce guerrier japonais, qui partait pour la bataille en chan- « tant des vers, avec une fleur dans son carquois ».

Ce gracieux portrait en deux lignes n'évoque-t-il pas le souvenir du sergent « Lafleur », de nos anciennes gardes françaises, et aussi le portrait de beaucoup de nos troupiers d'aujourd'hui ? C'est qu'en effet les affinités de caractère sont nom-

[1] Michel Revon : La Politique étrangère du Japon contemporain, *Quest. Dipl. et Col.*, 1er avril 1909, p. 447.

breuses entre les Japonais et nous autres Français; je l'ai constaté maintes fois pendant les années que j'ai vécues au milieu de l'armée japonaise.

La demande d'une mission militaire que le Japon nous a adressée au lendemain de 1870 mérite qu'on s'y arrête un instant, car elle a été le début de nos relations avec le gouvernement actuel du Japon; elle a été en même temps le point de départ de cette transformation militaire que le Japon a su pousser si vite et si loin, et qui lui a permis de marquer son entrée dans le monde moderne par le coup de foudre de Mandchourie.

Peu de temps avant la révolution japonaise de 1868, le gouvernement de Taïcoun avait demandé au gouvernement de Napoléon III une mission militaire. Au lendemain de Sébastopol et de Solférino, le choix de l'armée française était tout indiqué.

Cette mission dut bientôt interrompre ses travaux, par suite de la révolution japonaise; elle rentra en France, mais non sans laisser au Japon des souvenirs très vivaces et des amitiés solides.

Maintenant, Messieurs, rappelez-vous la situation dans le monde de la France et de l'armée française au lendemain des événements de 1870. Mais vous êtes trop jeunes pour vous souvenir. Imaginez donc, si vous le pouvez, tout ce qui se disait, tout ce qui s'écrivait alors, en Europe et hors d'Europe, en France même, sur l'armée française; je ne vous le répéterai pas, car la rougeur me monterait au front. Eh bien! à cette heure cruelle, une grande nation, le Japon, voulait créer une armée nationale et moderne pour remplacer ses troupes féodales. A qui s'adressa-t-elle pour la diriger et l'instruire? A la France, à l'armée française. N'est-ce pas là un bel exemple d'amitié fidèle de la part d'un grand peuple? Pour employer un mot fort à la mode aujourd'hui, n'était-ce pas un beau geste de la part du Japon?

Et cependant, on a dit que la légèreté des Japonais leur avait fait rejeter, pendant les événements de 1870, tout ce que la première mission envoyée par le gouvernement de Napoléon III leur avait apporté. C'est bien mal les connaître. La fidélité en matière d'amitié est une antique vertu du Japon. Elle a inspiré les actes innombrables d'héroïsme, qui remplissent l'histoire des luttes féodales au Japon pendant 2.000 ans.

Voici d'ailleurs, Messieurs, un souvenir personnel qui est assez éloquent à cet égard : quand nous arrivâmes au Japon, après avoir rencontré tout le long de notre route, à Aden, Cey-

lan, Singapour, Hong-kong, l'influence anglaise débordante, toute puissante, la première nuit où nous couchâmes à Tokyo, nous entendîmes — surpris et émus — résonner dans les casernes japonaises notre sonnerie française, si expressive, de l'extinction des feux.

Ne croyez pas, Messieurs, que cette fidélité fût aveugle. Les Japonais, dans leur perspicacité, avaient discerné que nos malheurs étaient dus, par-dessus tout, à des erreurs et à des fautes politiques avant la guerre, à des fautes aussi du commandement, imputables elles-mêmes en grande partie aux influences de la politique ; ils avaient compris que les qualités foncières de l'armée française étaient restées intactes et telles que, malgré notre grande infériorité numérique, les affaires eussent pu prendre une tout autre tournure sans les influences néfastes dont je viens de parler. Non pas que la paix dût être signée à Berlin, mais elle eût pu l'être... sur la frontière.

Cette clairvoyance de la part des Japonais doublait le prix de leur souvenir fidèle, et les officiers qui avaient l'honneur de faire partie de la mission sont toujours restés reconnaissants au Japon de leur avoir procuré un motif de fierté, particulièrement précieux à cette époque.

On a dit et répété que la mission française avait été remplacée après son départ par des missions d'autres nations. Le fait est inexact. Voici comment les choses se sont passées, d'après une conversation que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le maréchal Oyama, dans un voyage qu'il fit en Europe en 1884 : les Japonais, après avoir suivi la direction de la mission française, pendant plusieurs années, estimaient pouvoir désormais voler de leurs propres ailes ; toutefois, comme ils avaient encore, pensaient-ils, besoin de s'instruire et voulaient faire de l'éclectisme, ils résolurent de demander à diverses puissances des officiers, non plus groupés en mission, mais à titre personnel et individuel, pour être des professeurs et des conseillers, d'après des programmes ou sur des questions déterminées que fixerait lui-même le gouvernement japonais. En effet, le Japon demanda, à partir de cette époque, des officiers et des ingénieurs militaires à la France, à l'Allemagne, à l'Italie, à la Hollande .. Mais il n'y eut pas d'autre mission militaire officielle constituée, comme la mission française, avec des cadres de toutes armes, ayant son autonomie, sous le commandement d'un chef qui relevait du ministre de la Guerre de France.

Dans le domaine des constructions navales, le Japon s'est adressé aussi à la France avec une grande fidélité. Le premier arsenal maritime japonais, celui de Yokoska, fut créé par un

ingénieur de la marine française, M. Verny, auquel succéda M. Thibaudier. Après eux, d'autres ingénieurs de la marine française se succédèrent au Japon : le dernier, notre éminent compatriote Emile Bertin, directeur honoraire des constructions navales, membre de l'Institut, pourrait être appelé le père de la flotte japonaise moderne.

Les succès des Japonais ont été, avant tout, la conséquence naturelle de vertus d'ordre général qui rendent les peuples forts : patriotisme, point d'honneur développé au plus haut degré, culte passionné du devoir.

On a dit que les Japonais avaient le mépris de la vie, c'est une erreur. Le Japonais aime la vie et sait en jouir. Son humeur est loin d'être morose. Je ne connais pas de foules plus gaies, plus rieuses que les foules japonaises. Mais le Japonais n'hésite pas à sacrifier sa vie quand le devoir l'exige. Dans les idées japonaises, l'homme qui a failli au devoir sent peser sur lui un poids insupportable. Aussi, dans les conseils que le Mikado adressait à l'armée nouvelle, on trouve ces mots sublimes : « Le devoir est plus lourd qu'une montagne, la mort est plus légère qu'une plume. »

La loi japonaise, qui établit le principe du service militaire obligatoire fit de tous les Japonais, à quelque classe qu'ils appartiennent, les égaux de ces Samouraïs devant lesquels ils se prosternaient depuis plusieurs siècles. Tous les Japonais se trouvèrent élevés à l'honneur, jusque-là si envié, de porter les armes. On comprend que cette révolution sociale eut pour résultat de faire pénétrer dans toutes les classes l'esprit militaire si intense de la caste des Samouraïs.

Les qualités militaires des Japonais m'avaient fait prévoir depuis longtemps, comme j'ai eu l'occasion de le dire à la garnison de Bourges, plusieurs années avant la guerre de Mandchourie, que les Japonais deviendraient pour leurs voisins, Russes, Anglais ou autres, « des adversaires redoutables ou des alliés précieux[1] ».

Ces vertus militaires devaient encore s'exalter dans une guerre contre la Russie établie à Port-Arthur — Port-Arthur arraché aux Japonais huit jours après le traité de Simonosaki — contre la Russie établie en Mandchourie et menaçant la Corée. Depuis quelques 2.000 ans, le Japon luttait d'influence avec la Chine au sujet de la Corée, si bien que ce qu'on a appelé souvent « une jeune ambition d'un jeune empire » aurait pu

---

[1] Conférence sur les origines de l'armée japonaise, faite à Bourges en mars 1897, et publiée par la *Revue d'Artillerie* de décembre 1897.

s'appeler plus justement « la plus vieille ambition du plus vieil empire du monde ».

Les Japonais considéraient la question engagée entre eux et les Russes comme une question de vie ou de mort. L'histoire nous montre que, dans ces conditions, les forces d'un peuple sont doublées, décuplées.

Nous les avons connues, ces vertus militaires exaltées, cette volonté de vaincre au prix de tous les sacrifices, dans nos guerres contre l'Europe coalisée ; nous les avons rencontrées chez les Russes en 1812 : elles se sont dressées devant nous, éclatantes, aux lueurs sinistres de l'incendie de Moscou ; nous les retrouverions au cœur de tous les Français, si la France était engagée dans un duel à mort.

On a dit que *la victoire préexiste à la bataille*. Pour comparer la puissance militaire de deux nations qui vont en venir aux mains, il faut tenir compte de la situation politique de chacune d'elles, des sentiments et des passions qui animent ses habitants, de ses ressources économiques et financières, de la force matérielle, *et surtout de la force morale de son armée*, de la valeur du commandement, etc... Il faut aussi considérer le théâtre où se dérouleront les opérations : il est clair que la puissance militaire de la Russie ne pouvait être comparable, en Mandchourie, à ce qu'elle eût été à la même heure, sur les bords de la Vistule ; inversement, la puissance du Japon n'aurait pas été ce qu'elle fut, si le Japon avait dû atteindre la Russie sur l'Oural ou sur le Volga.

On a reproché aux Russes de n'avoir pas manœuvré ; en vérité, il ne leur était pas facile de faire des manœuvres de grande envergure, ayant au pied un fil de fer de 8.000 kilomètres qu'ils ne pouvaient risquer de voir couper, ou interrompre pendant le plus court espace de temps, sous peine de mourir de faim.

Eh bien ! si, après le traité de Simonosaki, tous ceux qui avaient intérêt à ce que la Russie n'allât pas consumer ses forces en Extrême-Orient, avaient calculé les forces respectives de la Russie et du Japon en tenant un compte minutieux de tous les éléments dont je viens de parler, ils auraient reconnu que, suivant toute vraisemblance, « la victoire japonaise préexistait à la bataille ». Des mathématiciens en auraient conclu que la Russie devait faire l'économie d'une guerre en Extrême-Orient ; elle n'eût pas été à Port-Arthur ; elle aurait évité les répercussions si graves que la guerre a eues sur son évolution intérieure : l'Europe eût fait l'économie de beaucoup d'heures de trouble et d'inquiétude... qui ne sont pas finies ; le Japon,

vainqueur seulement de la Chine, aurait travaillé, dès le traité de Simonosaki, à asseoir solidement, comme il le fait aujourd'hui, son influence prépondérante en Corée, réalisant ainsi son rêve vingt fois séculaire.

Mais, Messieurs, les mathématiciens ne gouvernent pas le monde, et les passions humaines ne paraissent pas encore disposées à se laisser étouffer sous les formules algébriques.

L'erreur de l'opinion publique au sujet de la force militaire du Japon n'est pas un fait isolé.

Vous rappellerai-je les idées erronées, qu'on avait à la veille de 1870, sur l'organisation et la force de l'armée prussienne, au début de l'expédition du Tonkin sur les forces chinoises? Et pourtant, dans ces deux circonstances, comme avant la guerre de Mandchourie, les conseillers avisés n'ont pas fait défaut.

Lorsque l'opinion publique a adopté une idée préconçue sur une question qu'elle ignore, il est impossible de la faire revenir; ces conseillers sont considérés par elle comme des fous ou des illuminés.

Mais quand cette opinion publique est tirée de son erreur brutalement, par la réalité des faits, elle s'oriente sans plus de réflexion, brusquement, dans un sens diamétralement opposé, comme la girouette la plus mobile sous l'action d'un vent d'orage. Cette même opinion publique, qui considérait le Japon comme un petit Poucet dont l'Ogre russe ne devait faire qu'une bouchée, découvrait, après Moukden, que l'Ogre c'était le Japon, qui allait dévorer le monde.

Il y a quelques mois encore, avant qu'un accord fût signé, le 30 novembre dernier, entre le Japon et les Etats-Unis, l'opinion publique n'était pas éloignée de croire que le Japon allait commencer ce festin pantagruélique par une guerre avec les Etats-Unis.

L'opinion publique, quand elle n'est pas éclairée, est une terrible girouette : je dis terrible, car celle qui surmonte nos clochers ne fait qu'annoncer la tempête; l'opinion, trop souvent, la déchaîne.

Ceci m'amène à vous dire, en terminant, combien est grande, combien est nécessaire votre mission dans notre société actuelle. Vous avez formé et vous continuez à former des hommes d'Etat et des diplomates éminents. Cela pouvait suffire sous les gouvernements de pouvoir absolu (à la condition que le souverain fût assez éclairé pour choisir des hommes de valeur, assez énergique pour les soutenir). Aujourd'hui, il ne suffit pas de bons diplomates pour faire de la bonne diplomatie. Hommes d'état et diplomates ont besoin d'être sou-

tenus par l'opinion publique : *car l'opinion est souveraine.*

Dans un entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec le président Carnot sur des questions relatives à l'Afrique Centrale, le Président me disait : « Certes, il serait bon de prendre telle « ou telle mesure, mais nous sommes un gouvernement d'opi- « nion. — Nous ne pouvons rien sans l'opinion publique. Or, « l'opinion ne s'intéresse pas à ces questions... elle les ignore. »

Je m'empresse d'ajouter que depuis vingt ans, grâce à nos vaillants et nombreux explorateurs dans l'Afrique Centrale, la situation n'est plus la même.

Eh bien ! Messieurs, vous êtes le foyer qui doit propager, faire pénétrer dans l'opinion publique des notions précises, des idées saines, sur les pays étrangers. Vous avez déjà beaucoup fait dans ce sens. En France, quand les choses ont commencé à marcher, elles marchent vite ; aussi, quand on voit le développement magnifique qu'a pris votre Ecole sous l'action des hommes si éminents qui l'ont fondée et qui la dirigent, on peut espérer que le jour n'est pas éloigné où vous aurez doté la France d'une opinion publique *pondérée*, consciente de nos intérêts légitimes, comme de ceux des autres pays, incapable des affolements dont ma génération a eu parfois le spectacle ; ce jour-là, vous aurez rendu à notre pays le plus signalé des services, d'où dépend sa grandeur dans le monde.

Général G. Lebon.

L'ORGANISATION DE LA VICTOIRE JEUNE-TURQUE

LE COMITÉ « UNION ET PROGRÈS »

Dans un article publié par la revue le 1er avril dernier, après avoir mis en lumière le rôle essentiel du Comité « Union et Progrès » dans la Révolution ottomane de juillet 1908 et dans l'œuvre de réorganisation entreprise pendant les premiers mois du régime libéral, après avoir enregistré avec satisfaction le triomphe de ce groupement politique le 13 février dernier, le jour où le ministère Kiamil pacha céda la place au ministère beaucoup plus « constitutionnel » d'Hilmi pacha, nous exprimions l'espoir que le Comité « Union et Progrès » continuerait à exercer son rôle de gardien des libertés conquises, pour le plus grand bien de la Turquie.

La contre-révolution du 13 avril a fait craindre de voir cet espoir déçu ; mais le Comité a repris rapidement le dessus et sa puissance se trouve aujourd'hui consolidée.

Quelles sont les perspectives du régime libéral depuis le retour au pouvoir d'Hilmi pacha et l'avènement de Mohammed V ? Nous essaierons, dans le présent article, de répondre à ces questions.

***

A la veille même des événements du 13 avril, nous avons reçu d'une haute personnalité militaire, habitant depuis de longues années la Turquie la lettre suivante, que nous croyons intéressant de reproduire intégralement, non seulement parce qu'elle faisait un peu prévoir les sanglantes journées de Constantinople, en montrant les points faibles des Jeunes-Turcs, mais aussi parce qu'elle définit avec une précision remarquable la situation politique actuelle.

La révolution pacifique du 11/24 juillet dernier, écrivait notre correspondant, a rendu possibles tous les progrès, mais elle ne les a pas opérés. Il faut maintenant se mettre sérieusement au travail, autrement les réformes de la Turquie constitutionnelle auront le même sort que celles de la Turquie autocratique. Deux principaux écueils barrent, selon moi, la route au progrès :

1° *La trop grande confiance des Jeunes-Turcs en eux-mêmes.* En réalité, s'ils ont beaucoup de bonne volonté et de désir de bien faire, ils manquent absolument de sens pratique et surtout ne savent pas travailler, n'ont pas de méthode, pas de suite et de persévérance dans leurs entreprises; l'expérience de trois quarts de siècle le démontre et ils ne peuvent pas changer du jour au lendemain. Seulement, ils ne s'en rendent pas compte et se croient capables de tout mener à bien. Jusqu'à présent, ce n'est guère que dans l'armée qu'on peut constater un travail effectif, un progrès réel.

2° *Le nationalisme exagéré des Jeunes-Turcs,* qui rêvent une Turquie une

et indivisible, dont tous les habitants parleraient la même langue. C'est une utopie irréalisable et dangereuse. On ne peut concevoir le progrès de l'Empire ottoman que par une collaboration étroite et sincère des éléments chrétiens et israélite, beaucoup plus développés culturellement et économiquement que les musulmans. Pour s'attacher ces éléments, pour effacer les tendances séparatistes de quelques-uns d'entre eux, il faut agir avec beaucoup de tact et donner aux nationalités diverses toutes les garanties compatibles avec l'unité de l'Empire.

L'élément turc, musulman, doit jouer le rôle d'arbitre et de trait d'union entre les autres races, mais ne doit pas chercher à les absorber, ce qui est matériellement impossible.

***

On aperçoit dès lors comment le mouvement réactionnaire de Constantinople a pu se produire. Le Comité « Union et Progrès », comme nous l'avons indiqué dans notre précédent article, restait fidèle au rôle désintéressé qu'il s'était tracé de gardien de la Constitution, s'abstenait scrupuleusement de prendre une part directe dans la gestion des affaires publiques et se réservait seulement d'intervenir lorsque les libertés conquises se trouveraient menacées. Il semble pourtant que le comité aurait dû être mis en garde contre les dangers d'une pareille conception politique (dont profitaient ses adversaires de « l'Union libérale », qui avaient gagné à leur cause la plupart des journaux de la capitale) par la tentative de restauration absolutiste de Kiamil pacha, à l'instigation probable du sultan Abdul Hamid. Il n'en fut rien, et le cabinet Hilmi pacha, imbu de cette trop grande confiance dont parle si justement notre correspondant, persista à négliger les mesures de la prudence la plus élémentaire. « Nous ne craignons pas la réaction », nous avaient dit l'année dernière, avec une superbe assurance, Enver bey et Nazim bey, les leaders de la révolution de juillet 1908 ; mais la seconde de ces personnalités avait ajouté que des difficultés pourraient se produire à Constantinople de la part des espions auxquels le nouveau régime avait enlevé toute raison d'être et qui cherchaient à exciter le bas peuple fanatique contre les Jeunes-Turcs, et surtout de la part des douze mille soldats du 1er corps, de la garde impériale qui, autrefois comblés de faveurs et de cadeaux, se montraient mécontents du changement de régime. Les fréquentes rébellions qui s'étaient produites parmi eux auraient dû décider le gouvernement à les disperser dans les différents corps d'armée de l'empire et à les remplacer par des hommes sûrs. Au lieu de cela, on s'était borné à mettre à leur tête des officiers jeunes-turcs sortis des écoles, ce qui ne fit qu'accroître la haine de ces hommes arriérés et fana-

tiques contre le mouvement libéral ; ils étaient un instrument des plus dangereux entre les mains de l'incorrigible despote qui régnait plus que jamais en maître à Yldiz-Kiosk et dont le maintien au pouvoir avait été peut-être une des plus graves fautes du comité.

D'autre part, le Comité « Union et Progrès », bien que sa politique fût essentiellement turque, et par conséquent musulmane, était accusé, à cause de ses mesures réformatrices, de mettre en péril la loi religieuse, le « Chériat ». Ici, quelques explications ne seront pas inutiles. Le « Chériat » est la substance politique de la loi de l'Islam. On sait que l'Islam, dans son expansion, n'a presque jamais cherché à s'emparer des âmes, n'a presque jamais eu recours à des conversions violentes, mais a voulu, par-dessus tout, exercer la domination extérieure sur les peuples. Au fond, cette tolérance religieuse des musulmans est en parfait accord avec l'enseignement de Mahomet contenu dans ce passage du Coran : « La différence des opinions dans ma communauté est un signe de la miséricorde divine. » Ces paroles de Mahomet se référaient, il est vrai, aux différentes sectes de l'Islam, mais la sagesse politique des musulmans en a toujours étendu l'application aux autres cultes. La Turquie, ayant sous sa domination des religions différentes, les a toujours respectées et a ainsi, sans s'en douter, sauvé beaucoup de cultes chrétiens de la destruction qui les aurait attendus s'ils étaient tombés sous la domination d'une puissance chrétienne quelconque. La Constitution de 1876, tout en établissant que l'islamisme était la religion de l'Etat, ajoutait dans son article 11 que l'Etat protégeait le libre exercice de tous les cultes reconnus dans l'empire et maintenait les privilèges religieux accordés aux diverses communautés, sous réserve du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Mais il est bon de s'entendre sur cette tolérance spéciale de l'islamisme : elle est de nature absolument politique, et les Turcs, comme croyants et comme musulmans, ont toujours été bien loin d'admettre toute possibilité de fusion avec les autres religions ; ils ont eu soin de se prémunir par des lois et des garanties opportunes. Une des lois ayant pour but de sauvegarder la pureté et l'intégrité de l'Islam contre les contacts profanes des autres cultes politiquement tolérés est précisément le « Chériat » : il contient une série de règles et de prescriptions rigoureuses, entraînant pour les musulmans un véritable isolement du reste de l'humanité. La première et la plus importante de ces prescriptions est celle qui empêche le mariage des femmes musulmanes avec des infidèles, c'est-à-dire avec des hommes qui

n'observent pas les vraies lois de Mahomet; une autre prescription très importante est celle qui proclame l'incapacité réciproque des musulmans et des infidèles en ce qui concerne les successions.

Bien que la Constitution ait été déclarée par les prêtres musulmans conforme aux principes du Coran, les hommes du parti « Union et Progrès » étaient accusés, à tort ou à raison, d'avoir adopté, dans l'application pratique de cette Constitution, une psychologie trop européenne, et de transgresser certaines des prescriptions et garanties islamiques les plus précises du « Chériat ». Cette accusation servit de base à la campagne acharnée d'un nouveau groupement connu sous le nom d' « Union musulmane » (*Ittihadi Mohammedi*), ayant à sa tête des *hodjas* et des *softas* qui soulevèrent contre le comité « Union et Progrès » le bas peuple et les soldats fanatiques. Ce mouvement réactionnaire fut malheureusement secondé par des libéraux que l'on regrette de trouver à pareille place. Si, en effet, l'on peut accuser le Comité « Union et Progrès » d'un trop grand exclusivisme, de tendances trop autoritaires, et d'une grave imprévoyance, si l'on peut lui reprocher de n'avoir pas su se prémunir contre toutes les conséquences d'une politique très hardie, mais essentiellement nationale, peut-on trouver des paroles assez fortes pour stigmatiser comme elle le mérite l'aberration criminelle des hommes de l' « Union libérale » qui, pour satisfaire leurs rancunes personnelles contre les membres du comité « Union et Progrès », dont ils voulaient prendre la place, n'hésitèrent pas à appuyer un mouvement réactionnaire dont le succès devait fatalement ramener l'ancien régime? L'incohérence de cette attitude apparaîtra d'autant mieux, si l'on se rappelle que l' « Union libérale », ou « Comité de Décentralisation », représentait les aspirations séparatistes des différentes races non turques, en grande partie chrétiennes, contre la politique nationale turque, par conséquent musulmane, du Comité « Union et Progrès ». Aussi le triomphe de l' « Union libérale » ne pouvait être qu'éphémère.

*
* *

Les événements sont assez connus pour qu'il soit suffisant de les rappeler ici en quelques mots. On se rappelle comment l'assassinat de Hassan Fehmi, rédacteur du *Serbesti*, journal de l' « Union libérale », mit le feu aux poudres en ameutant les esprits contre le Comité « Union et Progrès » qui en fut rendu responsable par le parti de la réaction.

D'où le soulèvement des soldats de la garnison, le 13 avril, le meurtre de nombreux officiers jeunes-turcs et d'hommes politiques, la démission d'Hilmi pacha et son remplacement par Tewfik pacha, la fuite d'Ahmed Riza et des autres membres influents du Comité « Union et Progrès », la capitale livrée pendant plusieurs jours aux excès de la soldatesque; tandis que la révolution pacifique de juillet 1908 avait été un mouvement d'officiers libéraux et de classes instruites, la rébellion du 13 avril 1909 était un soulèvement de soldats fanatiques et de classes illettrées. En même temps, et cette coïncidence n'est certes pas fortuite, le fanatisme se réveillait aussi en Asie Mineure, et d'horribles massacres de chrétiens, surtout arméniens, avaient lieu à Adana et dans les villes voisines.

Pendant quelques jours, tous ceux qui avaient applaudi à l'affranchissement de la Turquie, en juillet 1908, se demandèrent avec anxiété si l'œuvre de régénération sociale entreprise par le Comité « Union et Progrès », après avoir donné de si belles espérances, allait être du jour au lendemain anéantie. Mais à la réflexion, on se rendait compte aussi, d'une part, que Constantinople n'est pas toute la Turquie, et d'autre part, que Salonique et la Macédoine avaient aussi à dire leur mot. Or, la Macédoine avait sauvé l'Empire en juillet 1908, après avoir été pour lui un poids mort pendant de longues années. Elle devait le sauver une seconde fois en avril 1909. L'énergie et la promptitude avec lesquelles le Comité « Union et Progrès » se ressaisit, rassurèrent bien vite ceux qui déploraient la facilité avec laquelle il s'était laissé surprendre.

Immédiatement, la Macédoine entière est secouée d'un admirable élan qui nous ramène aux journées historiques de juillet 1908. Tout l'état-major du Comité « Union et Progrès » se rallie à Salonique et décide d'envoyer tout le 3e corps à Constantinople. Le 2e corps d'Andrinople se joint à lui; on voit réapparaître les héros de la Révolution de juillet, Niazi bey, Enver bey, etc., les chefs bulgares Sandansky et Panitza avec leurs volontaires. En quelques jours, par une mobilisation dont la rapidité et la sûreté tiennent du prodige, opérée à l'aide d'un simple chemin de fer à voie unique, une armée admirablement disciplinée se masse aux portes de la capitale, l'investit par un mouvement d'une précision remarquable, y fait son entrée et s'en rend maîtresse après une courte et sanglante résistance de la garnison d'Yldiz. Le généralissime Chevket pacha proclame la dictature militaire : des milliers de réactionnaires, civils, militaires, softas sont arrêtés pour être traduits en cour martiale. C'est l'heure des représailles; il faut

châtier les meneurs de la révolte du 13 avril et venger l'hécatombe de 200 officiers jeunes-turcs : pendant quelques jours, les différentes places de Constantinople se couvrent de potences. Les soldats ayant participé à la révolte sont dirigés sur la Macédoine, où ils seront employés à la construction de routes. Enfin l'Assemblée nationale prononce la déchéance d'Abdul Hamid, qui est conduit à Salonique pour y être interné, et proclame sultan son frère, le prince Rechad, sous le nom de Mohammed V. Hilmi pacha redevient grand-vizir.

***

Les sanglants événements du 13 avril ont donc eu pour conséquence, grâce au mouvement de protestation patriotique qu'ils ont provoqué, le parachèvement de l'œuvre régénératrice inaugurée par la Révolution de juillet 1908. A ce titre, la date du 27 avril 1909, celle de l'avènement de Mohammed V, a une importance égale à celle du 24 juillet 1908 : les neuf mois de régime libéral avec Abdul Hamid ne peuvent être considérés que comme une période transitoire et préparatoire, car le plus absolu des monarques ne pouvait accepter sincèrement et sans arrière-pensée le rôle qui lui était imposé de souverain constitutionnel. Aujourd'hui, les trente-deux années de despotisme hamidien ont définitivement pris fin, et le nouveau sultan ne pourra oublier qu'il doit son avènement aux Jeunes-Turcs, au Comité « Union et Progrès », dont tous les personnages de son entourage font d'ailleurs partie. Au besoin, on saura le lui rappeler. Désormais, ceux qui ont fait la Révolution de juillet cesseront de se dérober aux responsabilités et gouverneront eux-mêmes la Turquie : une surprise semblable à celle du 13 avril paraît dès lors improbable. Mais pour mettre les éléments réactionnaires dans l'impossibilité de nuire, pour concilier les aspirations contradictoires des différentes nationalités, pour rendre au pays l'ordre et la tranquillité nécessaires à son développement économique, à sa mise en valeur, au rétablissement de ses finances, de redoutables problèmes réclament l'attention du gouvernement.

D'abord un devoir impérieux et immédiat s'impose à lui : celui de punir avec une rigueur exemplaire, mais aussi dans un esprit de parfaite impartialité, les auteurs des abominables massacres de chrétiens dans le vilayet d'Adana, qui auraient fait 25.000 victimes, de prévenir le retour de pareils événements et d'empêcher le mouvement de s'étendre, car des massacres isolés ont également eu lieu en Cilicie, en Syrie et en Arménie.

Le gouvernement paraît d'ailleurs d'autant plus résolu à s'acquitter de ce devoir, que, s'il n'agissait pas, d'autres puissances agiraient à sa place, et qu'il désire avant tout éviter une intervention de nature à porter atteinte à l'intégrité de la Turquie. On sait en effet, par de récents incidents, que les Arméniens tournent de plus en plus leurs regards vers la Russie. Le ministre de l'Intérieur, Ferid pacha, un Albanais aux idées libérales (qui par une étrange ironie a été le dernier grand-vizir de l'ancien régime), se montre décidé à punir les coupables et à secourir les victimes. Des troupes nombreuses ont été envoyées sur les lieux et l'on prépare la formation de colonnes volantes. Il eût peut-être été bon de réserver pour Adana une partie de l'excessive sévérité de la répression de Constantinople.

Mais mieux vaut encore prévenir que punir, et les Jeunes-Turcs ont à accomplir une autre tâche, plus importante encore, mais surtout plus délicate et de longue haleine, celle de faire disparaître graduellement le fanatisme en s'attaquant à sa cause initiale, l'ignorance : il faudra donc répandre l'instruction et l'éducation parmi les classes les plus arriérées de la population, surtout en Asie Mineure. Docilement pliés pendant de longues années au joug hamidien, les musulmans d'Anatolie ne se rallieront franchement au nouveau régime que si l'on réussit à leur en faire comprendre les bienfaits. Il faut compter avec les tendances séparatistes qui se dessinent chez les Arabes. Un problème semblable se pose en Turquie d'Europe avec les Albanais, qui se sont montrés mécontents du détrônement d'Abdul Hamid, et contre lesquels le Comité « Union et Progrès » a dû envoyer des troupes : à l'heure actuelle, ils auraient fait leur soumission, mais comme il est question de leur enlever les privilèges qu'ils tiennent de l'ancien régime, il est probable qu'ils ne s'en laisseront pas facilement dépouiller.

Il est déjà très difficile d'amener des musulmans fanatiques à avoir pour un sultan constitutionnel, imposé par un parti politique le respect religieux dont ils entouraient le monarque absolu qu'ils révéraient comme le commandeur des croyants. Cette tâche si ardue se trouve encore compliquée pour deux raisons.

Il est à remarquer que Hilmi pacha et Ferid pacha, tout en étant des libéraux, sont malgré tout des hommes de l'ancien régime, sous lequel ils ont exercé de très importantes fonctions : or, le *Tanin*, organe du Comité « Union et Progrès » publiait il y a quelques jours ces lignes significatives : « Le » gouvernement actuel n'est nullement un gouvernement » jeune-turc. La Chambre lui a accordé sa confiance pour

« éviter une crise ministérielle ; mais ç'a été une grande « faute d'oublier qu'à ce régime nouveau il faut des hommes « nouveaux. Les Jeunes-Turcs, convaincus de la nécessité « d'agir et de faire des réformes, ont la tâche difficile en pré- « sence d'un gouvernement de Vieux-Turcs qui ne sentent pas « le besoin des réformes. » Comment les croyants musulmans accepteraient-ils qu'il soit ainsi fait « table rase » de toutes les traditions?

Il y a une autre difficulté, plus redoutable encore. Le rescrit impérial de Mohammed V exprime ce désir très légitime « que « les différentes races, appréciant la nécessité de vivre en « bons termes entre elles comme il convient aux enfants de la « même patrie, jouissent sans distinction de la liberté, de « l'égalité et de la justice ». Ce sont là des conditions nécessaires pour la réalisation du vœu exprimé par notre correspondant dans la lettre citée plus haut, de voir les éléments chrétiens et israélite collaborer avec les musulmans. Cette collaboration est d'ailleurs devenue inéluctable depuis que des volontaires bulgares, grecs, israélites, ont contribué au succès de l'armée macédonienne à Constantinople. C'est en échange de l'engagement pris par lui de faire droit à leurs revendications que le Comité « Union et Progrès » a obtenu le concours de ces différentes nationalités pour venir à bout du mouvement rétrograde; il ne pourra se dérober à ses promesses, bien que l'exécution en soit rendue très difficile par la nécessité de ne pas exaspérer l'élément musulman. La nouvelle loi militaire, qui prévoit l'enrôlement des chrétiens, sera bientôt appliquée, et le généralissime Chevket pacha a déclaré récemment que 25 0 0 du contingent seront composés de chrétiens.

***

Si les Jeunes-Turcs viennent à bout de cette tâche délicate de satisfaire les aspirations des différentes nationalités de l'Empire, tout en faisant admettre par les musulmans la nécessité de donner aux chrétiens la place à laquelle ils ont droit, et cela sans être accusés par les musulmans de mettre en péril la loi religieuse et l'hégémonie de l'Islam, ils auront travaillé de la manière la plus efficace à assurer l'intégrité de la Turquie à la fois contre les tendances séparatistes et contre les interventions étrangères : et leur attitude résolue et intransigeante dans la question crétoise montre combien ce souci patriotique leur tient à cœur.

Il leur faudra aussi, pour y parvenir, étendre à toute l'armée

ottomane la remarquable instruction militaire des troupes macédoniennes. L'armée a été, depuis la Révolution de juillet, la principale préoccupation des Jeunes-Turcs, et aujourd'hui l'on annonce que le général Von der Goltz va être rappelé au service ottoman pour être chargé de la réorganisation complète de l'armée. Faudrait-il en conclure à une orientation de la politique jeune-turque vers l'Allemagne? Nous ne le croyons pas, car il ne faut voir là que la continuation d'une ancienne tradition. Au moment même de la Révolution de juillet, des officiers turcs ne nous cachaient pas la reconnaissance qu'ils éprouvaient pour les officiers allemands auxquels ils devaient leur instruction militaire, ce qui ne les empêchait pas de manifester toute leur sympathie pour les nations libérales, la France et l'Angleterre : cette sympathie, que partage le peuple ottoman, est trop profonde pour ne pas être durable. Aussi bien doit-elle particulièrement s'adresser à notre pays dont la politique à l'égard de la Turquie a toujours été désintéressée, et qui, plus que tout autre, désire la voir dans l'avenir forte et respectée. En aidant la Jeune-Turquie dans son évolution, la France consolidera en Orient la situation privilégiée qu'elle doit à ses établissements d'enseignement et d'assistance, et au protectorat, dont le ministre des Affaires étrangères, à la tribune de la Chambre, affirmait récemment le maintien.

CAMILLE FIDEL.

LE PORTUGAL INSULAIRE

MADÈRE ET LES AÇORES

Bien qu'éloignés de plusieurs journées de mer de Lisbonne, l'île de Madère et l'archipel des Açores ne sont pas, à proprement parler, des colonies : ces îles font partie intégrante du royaume portugais, en ce sens que leur administration est calquée sur celle de la métropole et qu'elles envoient leurs représentants aux Cortès. D'ailleurs, par leur situation océanique dans la zone tempérée, par leur climat, leurs cultures et leur population, elles semblent plutôt le prolongement du royaume lusitanien. Aussi a-t-on donné à l'ensemble de ces possessions le nom de *Portugal insulaire*.

Nombre d'analogies permettraient, sans doute, de grouper Madère et les Açores dans une même étude, mais le souci de la clarté nous amène à consacrer à chacune de ces parcelles du domaine portugais dans l'Atlantique une section à part [1].

MADÈRE

Le sol. — Le climat. — La population. — Les cultures. — L'importance maritime et stratégique de l'île. — L'affaire des « sanatoriums ».

Madère est universellement connue pour l'excellence de ses vins et la beauté de ses paysages. Cette île est tout entière constituée par un massif volcanique, qui s'étend dans la direction Est-Ouest sur une longueur de 65 kilomètres, et qui apparaît sur un plan géologique en relief comme une énorme épine dorsale de montagnes, balsatiques et trachytiques, s'élevant parfois à près de 2.000 mètres. Cette longue chaîne a été le produit de deux grands cratères intérieurs, d'où se sont écoulés de gigantesques courants de lave, qui ont formé, de chaque côté, d'autres *serras*, à peu près perpendiculaires à l'artère centrale, et qui sont comme les vertèbres de cette épine dorsale. L'île atteint ainsi, par endroits, une largeur Nord-Sud de 23 kilo-

[1] Nous nous sommes principalement servi, pour cette étude, de deux récents travaux publiés à l'occasion de l'Exposition de Rio de Janeiro de l'an dernier : l'un, sur Madère et Porto Santo, est dû à M. João da Motta Prego ; l'autre, sur l'archipel des Açores; porte la signature de Mme J.-V. Paula Nogueira, professeur à l'Institut agronomique.

On pourra également consulter : Biddle, *The Madeira Island* (Philadelphie, 1896, Brown, *Madeira and the Canary Islands* (7e édit., 1903). Et l'ouvrage, tout récent, de W. H. Kœbel, *Madeira old and new* (Londres, Francis Griffiths, 1909). Des planches photographiques, répandues à profusion dans ce volume, en augmentent encore l'intérêt.

mètres. Les contreforts des montagnes centrales se terminent dans la mer, parfois doucement, en pentes insensibles, mais le plus souvent, surtout sur la côte septentrionale, par des escarpements brusques et rapides, couronnés de géraniums sauvages, de cactus et de poiriers épineux et qui atteignent jusqu'à 589 mètres de hauteur. « Les vallées qui séparent ces « chaînons latéraux, a écrit un littérateur portugais, M. Xavier « de Carvalho, peuvent donner au montagnard émigré du « Tras-os-Montes l'illusion du pays natal : ce sont les mêmes « ravines étroites, aux talus rocailleux, creusés de précipices, « les mêmes *rios* au flot rapide et mousseux, bondissant en « bruyantes cascatelles[1]... »

Le sol de l'île, bien que se ressentant toujours de sa formation basaltique, est d'une grande variété : sablonneux ou argileux, vermeil ou jaune, plus ou moins riche en fer. Les eaux de pluie déposent dans les plis et les échelons des montagnes leurs produits de corrosion. Il arrive même que le paysan crée un sol artificiel, en recouvrant la roche vive de terre labourable : c'est là un travail coûteux, mais dont il se récupère facilement, grâce à la douceur exceptionnelle du climat. La superficie cultivable de Madère est évaluée à 30.750 hectares.

Bien que le climat de Madère soit justement réputé, il est nécessaire de distinguer entre le versant nord, un peu froid et humide, et la côte sud qui, grâce à l'abri que lui offre le massif montagneux central contre les vents du Nord et du Nord-Est, présente moins d'humidité et une température plus élevée. D'après des observations faites à l'observatoire de Funchal, sur la côte méridionale, la moyenne annuelle de la température — calculée sur un espace de cinq ans (1896-1900) — a été de 18°56 : elle oscille entre 15°15 en janvier et 22°45 en août. Mais il convient d'ajouter que la température varie énormément, selon l'altitude et l'exposition du point que l'on envisage. La moyenne annuelle des pluies est de 610 millimètres. Les parties de l'île moins abritées sont exposées à un vent appelé *leste*, qui souffle du Nord-Est au Sud-Est, en hiver, au printemps et en automne, très rarement en été : vent sec provenant du Sahara, qui apporte avec lui une poussière rouge irrespirable, mais qui ne souffle chaque fois que quelques heures. Au contraire, sur la côte sud, l'atmosphère est toujours calme, et c'est ce qui a fait de Madère une station hivernale, fréquentée surtout de novembre à avril.

A 46 kilomètres au Nord-Est de Madère, se trouve la petite

[1] Dans le *Portugal*, recueil d'articles dus à des écrivains portugais (Larousse, 1900).

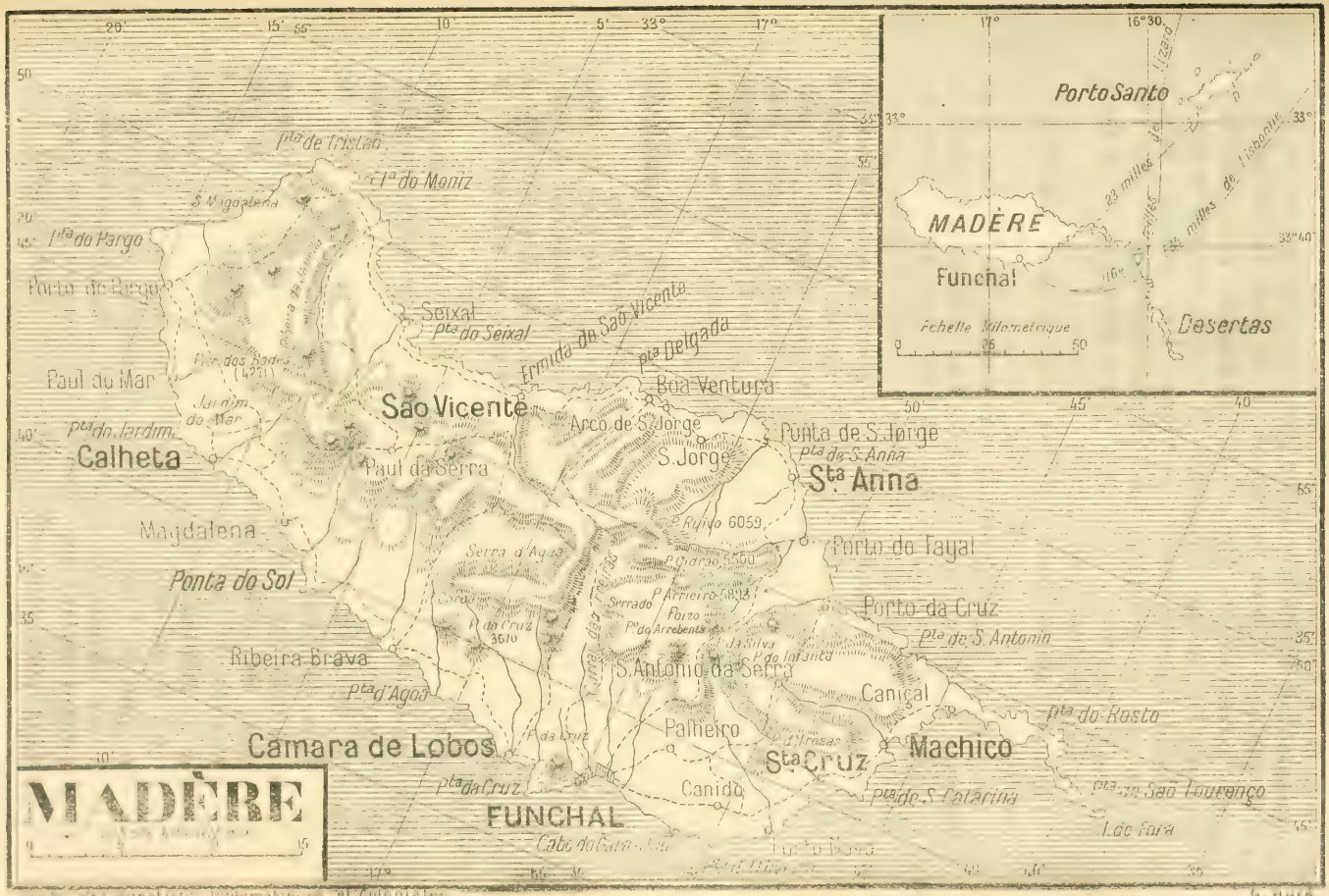
MADÈRE
Porto Santo
MADÈRE
Funchal
Desertas
Echelle Kilometrique
0
25
50
23 milles de Lizard
Pta de Tristão
Pta do Moniz
S. Magdalena
Pta do Pargo
Porto do Pargo
Seixal
Pta do Seixal
Ermida de São Vicente
Pta Delgada
Boa Ventura
Paul do Mar
Jardim do Mar
Pta do Jardim
Calheta
São Vicente
Arco de S. Jorge
S. Jorge
Punta de S. Jorge
Pta de S. Anna
Sta Anna
Paul da Serra
Magdalena
Ponta do Sol
Serra d'Agua
P. Ruivo 6059
P. Cidrão 5500
Porto do Tayal
P. Arrieiro 5893
Serrado
Porto da Cruz
Pta de S. Antonio
Ribeira Brava
Pta d'Agoa
S. Antonio da Serra
Caniçal
Pta do Rosto
Camara de Lobos
Palheiro
Sta Cruz
Machico
Pta da Cruz
Canido
Pta de S. Catarina
Pta de São Lourenço
FUNCHAL
I. de Fora
Cabo do Garajão

île de Porto-Santo, de 15 kilomètres de long sur 3 de large, également de formation volcanique. Le sol est en général plat, avec quelques légères éminences de 400 et de 100 mètres, aux deux extrémités de l'île. Cette orographie peu accidentée explique le manque d'irrigation et la sécheresse plus grande du climat. L'île est plantée en vignes et en céréales, mais la récolte de ces dernières est souvent compromise par l'insuffisance des pluies. Un petit vapeur relie Madère et Porto Santo deux fois par mois.

La principale ville est la Vilha, siège d'un lieutenant-gouverneur.

On rattache encore d'ordinaire à Madère les Desertas et les Salvages, qui ne sont guère habitées que par quelques pêcheurs et bergers. Les *Desertas* forment un groupe de trois îles rocheuses, à 10 milles au Sud-Est de Madère : la plus grande, Deserta grande, s'élève au-dessus de la mer à une hauteur qui atteint parfois 1.600 pieds. Ces îles sont très giboyeuses et les cavernes, creusées dans le roc, abritent quantités de phoques. Les *Salvages* sont également au nombre de trois : elles sont situées à 156 milles de Madère, dans la direction des Canaries; la plus étendue, le grand Piton, mesure 7 milles de longueur sur 3 de largeur.

La population de Madère est évaluée à 140.172 habitants. (Porto-Santo ne compte pas plus de 2.000 habitants.)

Sur ce chiffre, 102.201 habitants (c'est-à-dire plus des deux tiers de la population totale) constituent la population agricole. En évaluant à 18.000 ou 20.000 hectares la partie de la superficie cultivable actuellement cultivée, on a le chiffre de 1.859 mètres carrés par individu.

Cette population est de sang très mêlé : on y trouve des rejetons d'émigrants portugais, venus surtout des régions du Minho et d'Algarve, et aussi des nègres, descendants des anciens esclaves, des Juifs, des Flamands et enfin, dans les ports, des Brésiliens, des Anglais et des Américains.

Comprimés dans les zones étroites du littoral, où la terre, d'ailleurs, est surtout concentrée entre les mains de gros propriétaires, les pauvres gens de Madère ne tardent pas à gagner la montagne, mais ils s'y heurtent à un climat plus rude et à un sol moins fertile, qui rendent la vie plus âpre et plus difficile. L'impossibilité des moyens de transport les oblige aux travaux les plus pénibles : les photographies les représentent portant sur leurs épaules ou sur leurs têtes les matériaux pour leurs constructions, les engrais pour leurs terres, les produits qu'ils vont vendre au marché, montant et

descendant sans cesse d'interminables côtes, longeant des précipices, par des sentiers étroits et peu sûrs... Les maisons, couvertes de chaume, sont accrochées au flanc des montagnes : parfois, elles reposent sur la roche nue, ou bien sur un mur de fondation, en pierre desséchée. La terre est travaillée à la bêche, quelquefois, dans les pays de céréales, à la charrue romaine. La propriété est excessivement morcelée et les parcelles enjambent les unes sur les autres. Il arrive qu'une même famille, propriétaire d'un demi-hectare, est ainsi obligée de travailler dans douze ou quatorze lopins de terre, plus ou moins distants.

Cela suffit à expliquer l'importance de l'émigration. Las de mener une vie si pénible et si dangereuse, l'esprit opprimé et écrasé par les hautes montagnes couvertes de nuages, qui lui ferment son horizon, l'habitant de Madère voit dans la mer l'unique porte de salut qui lui soit ouverte et par où il s'engage... C'est, chaque année, un millier de malheureux qui s'embarquent dans les ports de la côte, à destination de la Guyane anglaise, des îles Sandwich, du Brésil, du Cap, de la Californie, de l'Afrique portugaise, où ils n'apportent, d'ailleurs, que leurs bras, car ils n'ont aucun capital et ils ne savent pas même lire.

***

Quand Madère fut découverte par l'explorateur Gonzalvez Zarco, en 1419, elle était, paraît-il, couverte de grandes forêts : ce qui lui fit donner son nom (*madeira*, en portugais, signifie « bois »). Mais Zarco lui-même en brûla une grande partie. Aujourd'hui, il n'en reste plus que de très maigres vestiges, principalement dans le Sud.

L'île peut être divisée en zones agricoles, dont chacune correspondrait à une ou plusieurs variétés de culture. C'est ainsi que la canne à sucre et le bananier se rencontrent surtout dans la partie basse, qui s'étend du niveau de la mer jusqu'à une hauteur de 200 mètres environ; puis, on trouve la vigne, jusqu'à 600 mètres; ensuite, les céréales et, en gravissant les cimes, les pâturages et les forêts.

De façon générale, on peut dire que l'agriculture à Madère souffre du manque d'eau. Les pluies sont plus fréquentes dans les montagnes que sur le littoral. Les cours d'eau sont parfois à sec, et les sources difficiles à capter. Pourtant, de remarquables travaux d'irrigation ont été faits par les habitants pour remédier à cette insuffisance d'eau : des canaux, appelés *levadas*, ont été creusés dans le roc, à proximité des sources, de

façon à diriger l'eau des montagnes vers les régions cultivées.

La *canne à sucre* couvre une surface approximative de 1.200 hectares et sa production est évaluée à 36.000 tonnes. Elle a pris, ces dernières années, une certaine extension. 14.000 à 16.000 tonnes de canne sont livrées à l'industrie sucrière : le reste est transformé en eau-de-vie, destinée à la consommation locale, ou à l'alcoolisation des vins. Le rendement brut, par hectare, est de 457.000 reis[1].

Le *bananier* est principalement cultivé dans les fonds abrités. Parfois, il se trouve mêlé à la canne à sucre; on le trouve encore en bordure, autour des maisons, ou sur les routes voisines. Sa culture couvre environ 100 hectares. Il existe de très nombreuses variétés de bananiers. Un hectare porte de 3.800 à 4.000 pieds et donne, en moyenne, autant de grappes par an : le rendement net à l'hectare, tous frais de culture et la rente de la terre déduites, est de 1.288.350 reis. La plupart des bananes sont exportées à destination de l'Angleterre, de Lisbonne, de Porto, de Hambourg et de la France.

La superficie probable de la *vigne* est de 1.700 à 2.000 hectares Le rendement brut est de 172.000 reis et le rendement liquide, de 93.200. Les vins de Madère se préparent par deux procédés : on distingue le *vinho de canteiro* et le *vinho estufado*[2]. L'exportation annuelle est de 6.000 à 7.000 pipes, d'une valeur de 750 à 850 millions de reis.

Les *céréales* (y compris la production de Porto-Santo) fournissent 1.800.000 kilogrammes par an. La culture de blé couvre 1.800 à 2.000 hectares, avec une production moyenne de 12 à 13 hectolitres. L'île importe annuellement 7 millions de kilogrammes. Dans le Nord, la population cultive le maïs, qui constitue le fond de son alimentation, mais dont la production est également déficitaire.

Les *prairies* naturelles couvrent 10.000 hectares, dans toutes les zones de l'île ; les pins, 2.000 hectares.

Le *bétail* comprend plus de 28.000 têtes de race bovine. L'in-

---

[1] Le monopole de la fabrication du sucre dans l'île appartient à un Anglais, qui est tenu, en retour, d'accepter tout ce qui lui est apporté au prix de 16 dollars la tonne. Chaque année, un millier de tonnes de sucre sont envoyées à Lisbonne et à Porto.

[2] Le *vinho de canteiro* est celui qui, alcoolisé à 18 degrés, vieillit naturellement dans les caves, tandis que le *vinho estufado*, après sa fermentation, est mis dans une étuve (*estufa*) et maintenu à une température d'au moins 70 degrés, pendant un à quatre mois, selon le goût que l'on veut obtenir.

Les vignobles de Madère sont passés par des phases diverses. Ils furent à peu près ruinés à la suite de l'apparition de l'oïdium (1848-1853). Replantés vers 1865, ils souffrirent, en 1873, du phylloxera, dont les désastreux effets se poursuivirent un certain nombre d'années. Ils sont aujourd'hui complètement reconstitués.

dustrie du beurre est récente, mais déjà assez développée : l'exportation de ce produit — à destination du Portugal et des îles du Cap-Vert — est évaluée à 450.000 kilogrammes, pour une valeur de 405 contos.

Une autre industrie, qui a pris de l'importance depuis une vingtaine d'années, est celle des *broderies*, qui occupe un personnel de 40.000 femmes, dont 35.000 sont des villageoises. Cette industie rapporte annuellement 700 à 800 contos. La plupart des articles sont expédiés en l'Allemagne, en Angleterre et en France.

Le commerce de Madère et de Porto-Santo atteint, à l'exportation, 3.086.000.000 reis, tant à destination du Portugal que de l'étranger, et, à l'importation, 3.015.000.000 reis, dont 2.265.000.000 reis de l'étranger et 750 contos de reis de la métropole.

Plus encore que de la variété de sa flore et de la beauté enchanteresse de ses paysages [1] — qui en font un centre naturel de tourisme — l'importance de Madère provient surtout de sa situation maritime. Funchal est une station de charbon, où font escale la plupart des paquebots qui vont d'Europe vers l'Afrique Méridionale et vers le Sud-Amérique. Ce port de 20.850 habitants (1900) est visité annuellement par plus de 1.200 navires.

Cette importance géographique de premier ordre permet d'expliquer la célèbre affaire des « sanatoriums », qu'il convient de rappeler brièvement.

* * *

Le 30 mars 1903, le président Frédéric-Charles de Hohenlohe adressait une requête au gouvernement portugais, au nom d'un certain capitaine Von Blottnitz, de l'artillerie de la garde impériale, résidant à Funchal — « dont le climat merveilleux — disait-il — avait rétabli sa santé, ruinée par la phtisie ». Il demandait l'autorisation de constituer une Compagnie, conformément aux lois portugaises, dans le but d'établir dans l'île des sanatoriums et des hôtels pour riches malades, pourvus de tout le confort désirable et « de distractions licites ». Le cabinet de Lisbonne, présidé alors par M. Hintze Ribeiro, accorda l'autori-

[1] Cette impression de beauté perce dans les descriptions des voyageurs débordantes de lyrisme. C'est le poète portugais Deiriz qui s'écrie : « Filha do oceano, do undoso campo flor, gentil Madeira. » Et l'Anglais Bowdich : « Si la belle description d'Homère de l'île des Phocéens — écrit-il — où les fruits succèdent aux fruits, et les fleurs aux fleurs, dans une riche et infinie variété, pouvait s'appliquer à quelque île aujourd'hui, ce serait à Madère... »

sation — sur l'intervention personnelle, paraît-il, de la reine Amélie, dont on connaît l'intérêt aux œuvres philanthropiques; et la Compagnie procéda à ses premières installations.

Mais l'Angleterre — on le comprend — ne voyait pas sans inquiétude les Allemands s'implanter à Madère. Les Anglais sont, depuis de longues années, les vrais maîtres de l'île qu'ils ont occupée militairement, à deux reprises, en 1801 et en 1807. Le commerce des vins est, depuis les dernières années du XVIIe siècle, pour les trois quarts entre leurs mains. Les maisons de navigation et les banques sont, pour la plupart, anglaises, et la presque totalité des touristes qui viennent hiverner dans ce paradis insulaire proviennent des ports britanniques. Cependant, ici comme ailleurs, navires et pionniers d'outre-Rhin — toujours avec les allures les plus inoffensives — commencent à faire leur apparition. Et c'est ce qui légitimait, dans l'affaire des « sanatoriums », les soupçons et les alarmes d'Albion.

L'ambassadeur britannique à Lisbonne, sir Fairfax Cartwright, présenta une note énergique au nom de son gouvernement, déclarant qu'il ne permettrait pas que la Compagnie des sanatoriums acquît aucun privilège au détriment des sujets de Sa Gracieuse Majesté. Or, la concession accordait à la Compagnie deux sortes de privilèges : un droit de franchise sur les objets importés, pour lesquels les hôtels anglais étaient tenus de payer des droits considérables, et une clause d'expropriation. Vers le milieu de l'année, les Allemands voulurent justement profiter de cette clause, pour exproprier un domaine, connu sous le nom de la *Quinta do Pavo* (la Ferme du Paon), qui appartenait à un Anglais. Celui-ci, soutenu par son gouvernement, s'y refusa obstinément, et il en résulta un grave incident diplomatique.

Menacé à la fois par Londres et par Berlin, le malheureux gouvernerment portugais ne savait quelle conduite adopter. Devait-il soumettre le cas à l'arbitrage du Tribunal de La Haye? Ou bien offrir à la Société des sanatoriums, en échange de la *Quinta do Pavo*, d'autres terrains susceptibles d'expropriation? Ou enfin résilier à l'amiable la concession, en indemnisant les concessionnaires ?

C'est ce dernier parti qu'il se décida à prendre, sous la pression britannique. Mais de nouvelles difficultés ne tardèrent pas à s'élever, au sujet du rachat de la concession : la Société exigeait 1.500 contos de reis, et la presse portugaise était unanime à protester contre l'énormité de cette somme. En même temps, de nouveaux documents, publiés par les journaux, jetaient un

jour singulier sur cette ténébreuse « affaire des sanatoriums ». Sous le masque de la charité, il s'agissait, en réalité, d'établir à Madère un établissement de jeux, destiné à rivaliser avec Monte-Carlo.

D'autre part, la présence dans cette affaire d'un certain Hoffmann — le même personnage auquel le député allemand Erzberger a attribué l'intention de solliciter de l'Espagne une concession à Fernando-Po [1] — donnait à penser qu'il pourrait bien s'agir d'une machination analogue, d'un prétexte pour le gouvernement berlinois d'intervenir à Madère — comme il comptait le faire à Fernando-Po — à la faveur d'un incident diplomatique. La presse anglaise s'empressa naturellement d'admettre cette hypothèse, elle dénonça le péril de l'invasion germanique à Madère, comme aux Canaries [2].

Le *Morning Post*, notamment, montra l'intérêt que présentait pour l'Allemagne la situation stratégique de Madère, à quelques heures seulement par vapeur de Gibraltar. « A ce « point de vue — déclarait l'organe londonien — la politique allemande est invariable (*unalterable*). Nous savons l'histoire des méthodes allemandes à Samoa, au Venezuela, en Chine, en Turquie et au Maroc. C'est d'abord l'acquisition de petites concessions en apparence, puis c'est la terreur exercée sur un faible gouvernement, enfin c'est la prétention de droits entraînant, si possible, le droit d'occupation. Les Allemands à Madère ne cachent pas qu'ils veulent expulser de l'île, par le moyen de ces concessions, les négociants anglais. S'ils y parviennent, il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir le jour où les Portugais devront prendre le même chemin que les Anglais... »

Les Anglais sont, paraît-il, détestés à Madère et un exemple des sentiments que nourrit la population à leur égard est l'assaut donné, dans l'hiver de 1883, à Funchal, à l'hôtel anglais « Miles Carmo » par une foule qu'avait surexcitée l'ultimatum adressé par Londres à Lisbonne et l'annonce de l'arrivée à Madère de navires de guerre britanniques. Ceci n'est pas pour surprendre. Mais on n'en peut conclure que les Allemands jouissent dans l'île de plus de sympathies. Les préférences des gens de Madère les porteraient plutôt vers les Américains, et l'idée serait, paraît-il, communément répandue parmi eux « que l'oncle Sam viendra les délivrer un jour du joug portugais ». Il est vrai... que c'est un Américain qui le

---

[1] V. notre article sur les tentatives germaniques à Fernando-Po et dans le territoire de Rio-Muni, dans l'*Energie française* du 2 mars 1907.

[2] Voir notre étude l'*Archipel des Canaries* dans les *Questions* du 1er août 1907.

prétend[1]!... Rien, en réalité, en dépit des abus d'une administration, pire encore dans ces îles que dans le Portugal continental[2], ne permet de douter du loyalisme de la population de Madère à l'égard de la mère-patrie.

L'affaire des sanatoriums n'est pas résolue, mais elle le sera vraisemblablement avant la clôture des Cortès actuelles. Sans prendre lui-même parti sur cette épineuse question, le gouvernement offre le choix aux Chambres entre deux solutions : ou bien le paiement de l'indemnité exigée à la Société allemande, ou bien le transfert de la concession à une nouvelle Compagnie, anglo-allemande celle-là, qui bénéficiera, en outre, de la ferme des jeux, mais à charge de payer l'indemnité demandée par la première Société.

Quelle que soit la solution adoptée, tout le bruit fait autour de cette « affaire des sanatoriums » montre clairement l'importance de plus en plus grande que présente Madère aux yeux des grandes puissances maritimes — à mesure surtout que leur rivalité devient plus ardente dans l'Afrique Occidentale — et permet de comprendre les difficultés que rencontrera le Portugal à sauvegarder sa souveraineté, même nominale, dans cette île.

LES AÇORES

La beauté des paysages. — La flore. — La population. Le mouvement commercial et maritime.

Le groupe des Açores est ainsi appelé du grand nombre d'autours (*açores*) que les premiers Portugais, compagnons d'Alvares Cabral, y rencontrèrent en débarquant. Il se compose de neuf îles, orientées du Sud-Est au Nord-Ouest : Santa-

---

[1] Anthony J. Drexel Biddle. *The Madeira Island* (Philadelphie, 1896). Un Anglais, M. W. H. Kœbel, paraît avoir beaucoup mieux approfondi la psychologie de la population de Funchal. « La ville, écrit-il, est complètement anglicisée — au « moins, à la surface, et la connaissance du portugais n'est pas même nécessaire. « Mais, à l'observation, on s'aperçoit de bien des choses. Si les magasins se décorent « de drapeaux britanniques, à l'arrivée d'un bateau anglais, en revanche les passa- « gers allemands sont salués, en débarquant, par les couleurs noir, blanc, rouge, « tandis qu'à l'arrivée d'un vapeur de la *Cunard* ou de la *White Star*, bondé d'Amé- « ricains, les rues se couvrent, comme par enchantement, de la bannière rayée et « étoilée... » (*Loc. cit.*, p. 90.)

[2] Les gouverneurs civils — bien qu'ils soient pris, d'ordinaire, en dehors de la politique, changent avec les ministères, et l'on sait si les cabinets se succèdent rapidement à Lisbonne! La politique à Madère est le reflet de celle de la métropole; elle est le domaine réservé de quelques individus. Les élections se font au milieu de l'indifférence générale — sur dix habitants, huit ne sachant pas lire!... Les tarifs douaniers sont excessifs : ce n'est plus de la protection, c'est de « l'orgie fiscale ». Et il s'y ajoute des droits d'exportation, des taxes municipales, et une foule d'autres vexations qui ne servent qu'à tourmenter le commerce local ! (Cf. Kœbel, *op. cit.*, p. 136 et s.)

Maria et San-Miguel, qui forment un groupe oriental; Terceira, Graciosa, San-Jorge, Pico, Fayal, appelées communément *as ilhas de baixo* ou groupe central: plus loin, vers le Nord, Flores et Corvo, qui constituent le groupe occidental.

Dispersées ainsi dans l'Atlantique, ces îles occupent une su-

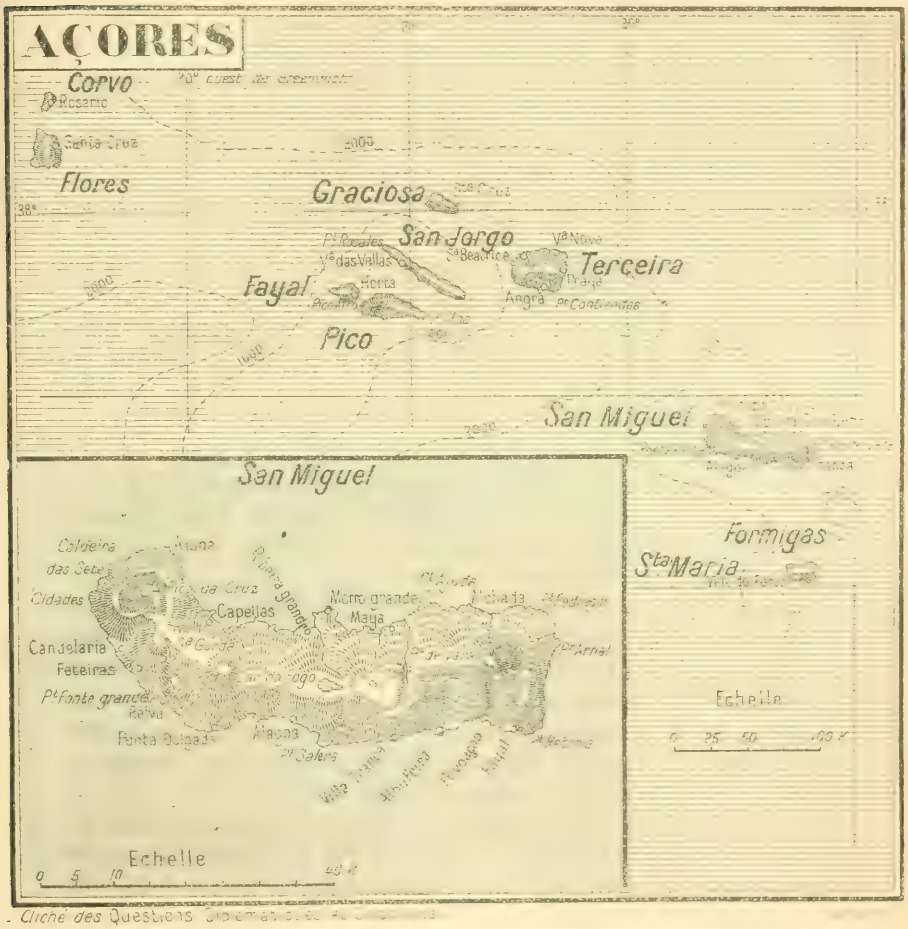

Cliché des Questions diplomatiques et coloniales

perficie de 120 lieues environ dans leur plus grande longueur et de 17 lieues dans leur largeur *maxima*. Entre l'extrémité orientale de San-Miguel et la pointe orientale de Terceira, la distance est à peine de 27 lieues, tandis qu'il faut parcourir 44 lieues pour aller du Fayal à l'île des Fleurs. L'ensemble de ces îles forme une superficie de 2.388 kilomètres carrés.

Comme Madère, les Açores sont d'origine volcanique. Cette

naissance se révèle aux yeux du marin, avant même d'aborder, dans la hauteur anormale des falaises noirâtres du rivage, dans les cassures tranchantes des montagnes, aussi bien que dans la profondeur de la mer, tout autour des îles, qui oscille entre 500 et 4.000 mètres. Elle s'accuse plus nettement, à l'intérieur, dans l'abondance des scories et des blocs de lave qui jonchent le sol, dans les fumerolles et les sources chaudes qui jaillissent çà et là. L'île du Pico renferme même un cône d'éruption éteint. Le fond des cratères est souvent occupé par un lac, comme le célèbre volcan des Sept-Cités, dans l'île de San-Miguel. Ces *caldeiras* ou chaudières sont la principale curiosité naturelle des Açores, avec les longues colonnes de basalte aux fûts prismatiques, qui s'alignent au bord de l'Océan et que l'on a pu comparer aux « orgues » de Fingal, en Ecosse.

« A part l'aspect du ciel açoréen, toujours obscurci par les « nuages, — a écrit un littérateur portugais, Mme Olga Sarmento, « — le paysage terrestre est d'une beauté unique. Les *Sete Ci-* « *dades* n'ont pas de rival dans toute la planète : c'est un lac « splendide qui s'offre subitement aux yeux lorsqu'on débouche « au sommet de la montagne, tandis que l'horizon s'étend indé- « finiment sous un ciel plus bleu et plus calme... Dans l'île Ter- « ceira, les montagnes qui entourent Angra sont d'une beauté « singulière. Ce sont elles que décrit Camoens dans l'épisode « de l'île des Amours : c'est, en effet, à Terceira que faisaient « escale les navires venant de l'Inde pour y attendre les con- « vois de Lisbonne destinés à protéger leurs richesses contre « les pirates algériens... Le Pico est un étonnant phénomène « géologique, dont la hauteur dépasserait un grand nombre de « tours Eiffel superposées. En hiver, lorsqu'il est couvert de « glace, il offre aux habitants du Fayal, sous l'action du soleil, « les effets de lumière les plus beaux et les plus variés. La « vallée des Flamengos, dans l'île du Fayal — d'où l'on dé- « couvre la plage d'Almoxarife — est également fort belle... »

Les géographes hésitent à rattacher les Açores à l'Europe ou à l'Afrique. La vérité est que l'influence mêlée de ces deux continents — auxquels il faut ajouter aussi l'Amérique — apparaît nettement dans la climatologie de l'archipel, dans sa flore splendide, dans la facile adaptation de sa faune et même, dit-on, dans le caractère de ses habitants.

Le climat des Açores est très différent de celui du Portugal continental, bien que l'archipel et la métropole se trouvent à peu près à la même latitude. La raison n'en est pas seulement dans leur caractère insulaire, mais aussi dans leur situation à la limite des vents alizés et contre-alizés. La tempéra-

ture moyenne est de 17°18 à Ponta-Delgada, de 18°06 à Angra, de 17°3 à Horta. Les vents d'Ouest et du Sud-Ouest dominent dans les groupes central et occidental, tandis que dans le groupe oriental règne en maître, une grande partie de l'année, l'alizé du Nord-Est, qui est seulement remplacé en hiver par le contre-alizé du Sud-Ouest. Aux équinoxes, de fréquents cyclones venus de l'Ouest s'abattent sur les îles et y causent de grands ravages.

Le degré d'humidité oscille entre 72 et 82 ; il est plus grand dans les îles de l'Ouest et du Centre que dans le groupe oriental. Les pluies sont assez fréquentes dans l'Ouest, mais elles ne sont jamais de longue durée.

La flore rappelle surtout la flore méditerranéenne. La végétation est abondante, particulièrement sur les flancs abruptes des *serras* et dans les vallées encaissées qui les séparent. Les jardins de San-Miguel sont célèbres; on y trouve en grand nombre des palmiers, des magnolias, des bambous, des araucarias, des bananiers, des aloès, etc., sans parler des splendides bordures de camélias, d'hortensias et d'azalées. D'ailleurs, toutes les plantes d'Europe, d'Afrique, d'Australie et des îles du Pacifique trouvent à San-Miguel le soleil et l'humidité qui leur sont nécessaires.

Comme celle de Madère, la population des Açores est très mélangée, bien que le fond en soit surtout formé par des Portugais du Minho et d'Algarve. Mais on rencontre aussi un grand nombre de descendants de Flamands venus aux Açores dans les premiers temps de la colonisation. Ce sont les traits caractéristiques des gens du Minho que l'on retrouve, paraît-il, dans les usages et les coutumes du peuple açoréen, dans sa langue, ses coutumes, son alimentation, ses procédés agricoles, ses cérémonies religieuses et jusque dans son caractère. Ce peuple est actif, entreprenant, patient, tenace et aussi très aventureux. C'est ce tempérament particulier, en même temps que la nécessité — à la suite surtout du morcellement excessif de la propriété — qui le pousse à s'embarquer à destination des îles Sandwich ou de l'Amérique du Nord.

Cette émigration explique que la population reste stationnaire, avec tendances à la diminution. Elle était de 269.401 habitants en 1881, de 255.534 en 1890 ; la dernière statistique (1er décembre 1900) donne le chiffre de 256.291 habitants. Dans la seule année 1903, le nombre d'émigrants a été de 2.316 dans le district de Ponta-Delgada, de 1.341 dans celui d'Angra et de 1.270 dans celui de Horta. Il convient, il est vrai, d'ajouter qu'il arrive assez souvent à ces Açoréens — comme aux gens du

Minho — de revenir au pays natal, une fois qu'ils ont amassé dans leur exil un pécule suffisant[1].

L'agriculture est la principale occupation de ce peuple. La vigne, qui donnait jadis d'excellents résultats, a été dévastée par l'oïdium et le phylloxera. L'oranger, qui fournissait jusqu'à 220 millions de fruits pour l'exportation en Angleterre, a également souffert d'une maladie spéciale appelée *lagrima*. La culture de la patate douce, destinée à alcooliser les vins, a été remplacée, dans les îles de San Miguel et de Terceira où elle prospérait, par celle de la betterave, en vue de la production du sucre. Le thé, le tabac, la banane, l'ananas, la canne à sucre, se rencontrent également, à côté des céréales, principalement du maïs, qui forme l'aliment principal de la population. Sous ce climat tiède et sur ce sol volcanique, dont l'humus, constitué par les cendres des anciennes laves, est constamment rafraîchi par les embruns et par les pluies abondantes de l'hiver, la terre produit, d'ordinaire, deux ou trois récoltes à l'année. Enfin, dans la zone intermédiaire, entre le littoral et les sommets montagneux, s'étendent de vastes prairies naturelles, qui permettent l'élevage du bétail, notamment d'une curieuse espèce de bœufs nains, dont la taille n'excède guère celle d'un mouton.

On aura une idée du mouvement commercial des Açores par les chiffres suivants, empruntés aux statistiques douanières pour 1905 :

Districts	Rendement des douanes
Ponta-Delgada	236.112.962 reis
Angra	117.787.540 —
Horta	91.047.907 —
Total	444.950.409 reis

[1]

Districts		Kilomètres carrés	Habitants
Angra	Terceira	578	48.920
	Graciosa	46	8.394
	S.-Jorge	104	16.138
		728	73.452
Horta	Fayal	165	22.385
	Pico	455	24.125
	Flores	148	8.141
	Corvo	18	805
		786	55.456
Ponta-Delgada	S.-Maria	104	6.383
	S.-Miguel	770	121.183
		874	127.566
	Total	2.388	256.474

L'importance de la navigation dans l'archipel, dans les principaux ports, a été, pour la même année 1905 :

	Nombre de navires	Tonnage
Ponta-Delgada.....	519	1.231.641
Angra.....	405	435.241
Horta.....	393	435.860
Total.....	1.317	2.102.742

Il n'est pas besoin d'ajouter que cette importance tient moins au commerce des îles qu'à leur situation spéciale, qui en fait des escales naturelles et forcées sur la route de l'Amérique du Nord. A cet égard — et si elles n'ont pas donné lieu jusqu'ici aux mêmes intrigues politiques — leur intérêt international n'est pas moindre que celui de Madère et rien ne dit qu'elles ne susciteront pas un jour des appétits analogues et les mêmes rivalités [1].

ANGEL MARVAUD.

[1] On parle déjà vaguement au Portugal du désir qu'auraient les Etats-Unis d'acquérir cet archipel. Mais rien jusqu'ici n'est venu confirmer ces bruits, que nous nous bornons à mentionner, sans y ajouter autrement d'importance. La position stratégique des Açores et aussi le nombre considérable d'Açoréens qui émigrent dans l'Amérique du Nord permettent seulement, sans doute, de les expliquer.

LA QUESTION SOCIALE EN HONGRIE [1]

Parler de crise en Hongrie, c'est éveiller aussitôt l'image de négociations interminables, d'accords chaque jour annoncés et chaque soir détruits, de compromis provisoires, de conflits avec la couronne, d'aspiration à une armée magyare ou à une banque hongroise, de séparation douanière d'avec l'Autriche ; bref, quand on parle à l'étranger d'une crise hongroise, une seule pensée vient à l'esprit, celle de la lutte traditionnelle que poursuit la Hongrie pour s'émanciper de la domination autrichienne. Mais c'est là en quelque sorte une crise extérieure ; de crise interne, on n'en fait mention que comme d'un contre-coup politique suscité par les rapports avec l'Autriche et l'empereur-roi, et volontiers on la repousse au second ou au troisième plan.

Cependant se développe en Hongrie une crise intérieure, beaucoup plus sociale que politique ou nationale. Il y a une quinzaine d'années, un professeur à l'Université de Poszony, M. Mandello, écrivait : « Il y a peu d'années, c'était l'opinion « générale qu'il n'y avait ni question sociale, ni socialisme, en « Hongrie, et que la richesse du pays le protégerait toujours « contre cette maladie de l'Ouest [2]. »

Ces maladies occidentales ont aussi leur poussée vers l'Est. Déjà, en 1894, M. Mandello remarquait que les temps étaient bien changés. A quel point cette évolution s'est poursuivie jusqu'à l'heure présente, c'est ce que nous avons essayé d'examiner dans ce livre sur la question sociale et le socialisme en Hongrie.

L'étude du problème social présente ce premier avantage d'éclairer et d'expliquer les événements politiques. Ceux-ci s'offrent sur le devant de la scène ; le spectateur le plus superficiel entend leur bruit, peut noter leur suite, conter leur histoire. Mais le plus souvent, pour qui veut aller au fond des choses, il faut, derrière l'apparence politique, atteindre la réalité sociale. Surtout à notre époque, où les classes se transforment et adoptent de nouveaux modes de penser et de nou-

---

[1] Ces pages forment l'introduction d'un ouvrage que notre collaborateur M. Gabriel Louis-Jaray publie chez Alcan : *La Question sociale et le socialisme en Hongrie*, un vol. de 428 p. in-8°, avec 5 cartes hors texte.

[2] *Le mouvement social en Hongrie*. brosch. in-8°. Paris, p. 15.

velles aspirations, il est capital de ne pas se contenter du spectacle commode des faits qui se déroulent sur les théâtres de la politique. Pour prendre des exemples dans l'histoire contemporaine de la Hongrie, nous rappellerons seulement les deux faits politiques peut-être les plus importants de ces dernières années. On sait que le parti libéral hongrois a été vaincu aux élections dirigées par le comte Etienne de Tisza et qu'après avoir gouverné le pays pendant trente ans, il a tout d'un coup disparu presque complètement. Il n'y a plus aujourd'hui, à la Chambre, de députés qui se disent « libéraux », et l'ancien état-major du parti a changé de camp ou de nom. Politiquement, cela semble inexplicable, puisqu'aucun événement ne s'est produit en Hongrie qui bouleverse de fond en comble la situation. Mais si l'on veut examiner ce que représentait le parti libéral au point de vue social, on ne s'étonne plus. Une classe sociale, forte jadis, se ruine et se décompose ; elle s'endette, aliène ses terres, se met à la merci des hommes d'affaires ; elle s'accroche aux charges publiques et aux bénéfices du pouvoir ; elle s'appuie sur ces hommes d'affaires, à qui elle ne peut rien refuser ; mais qu'un jour une circonstance quelconque arrête ce partage des dépouilles, il ne demeurera aucune armature qui soutienne, explique et fasse vivre un parti : c'est là toute l'histoire de la gentry, cette petite noblesse terrienne, qui fut le plus solide appui du régime de Koloman de Tisza. La défaite survenue, les hommes d'affaires sont allés ailleurs, les fonctionnaires ont cherché à garder leurs fonctions, les éléments sains et rénovés de la gentry ont fait alliance avec l'aristocratie. Et c'est ainsi que l'ancien parti libéral s'est évanoui, sans laisser de traces.

L'autre fait, auquel nous pensons, c'est l'avènement, pour la première fois depuis 1867, d'un ministère absolutiste en Hongrie : tous les précédents conflits entre la noblesse magyare et le roi s'étaient résolus à l'amiable et à la satisfaction de cette noblesse, qui réalisait par acompte ses revendications nationalistes. Mais voici que la question militaire vient tout troubler ; l'empereur-roi, sur les incitations des chefs de l'armée, veut augmenter le contingent annuel ; la Hongrie accepte, mais réclame la séparation de l'armée commune en une armée hongroise et une armée autrichienne, tout au moins des mesures qui aboutissent à cette solution. Le souverain et le gouvernement restent intraitables, et survient alors le coup d'Etat. Le général Fejervary, nommé ministre-président par le roi, en dehors de la majorité de la Chambre, dissout le Parlement, ouvre des crédits et engage des dépenses sans autori-

sation légale. Finalement, cet état *rex lex*, comme on le nomme en Hongrie, cesse par la conclusion d'un véritable traité de paix rédigé par écrit et signé. C'est le fameux « pacte » secret, passé entre François-Joseph et le chef ou les chefs des partis hongrois coalisés. Or ce pacte proroge l'augmentation du contingent, contient la promesse qu'aucune revendication nationale en matière militaire ne sera même présentée jusqu'au jour où cette augmentation serait réalisée, et qu'en tout cas l'unité de langue de commandement serait maintenue ; il oblige enfin le gouvernement de la « coalition » à établir le suffrage universel à la place du suffrage très restreint jusqu'à présent en vigueur. Ainsi, le plus clair résultat de cette crise politique est l'introduction imprévue, contraire aux désirs et aux intérêts actuels des classes dirigeantes, d'une réforme dont la portée sociale peut être immense. Pour qui n'aperçoit que ces faits, ils paraissent s'enchaîner selon une suite fort illogique : que vient faire la réforme du suffrage dans un conflit purement « nationaliste » ? Comment se fait-il que le chef du parti de l'indépendance ait accepté de maintenir le *statu quo ante*, alors que le nom et le programme de Kossuth signifient autonomie complète ?

De nouveau tout s'explique, si l'on fait intervenir le problème social. L'époque du ministère absolutiste a été un temps d'expérience pour une alliance entre la couronne et les classes pauvres ou non satisfaites de Hongrie contre la noblesse dirigeante. Le danger de la situation a rendu cette dernière prudente et prête aux ententes et le parti de l'indépendance opportuniste, puisque, par une habile manœuvre de l'aristocratie, celle-ci a su prendre la plus large influence dans ce parti dit « démocrate ». Mais si le roi a donné le pouvoir aux classes aristocratiques de Hongrie, il ne l'a fait que sous une condition qui ménage l'avenir, celle de la réforme du suffrage. Ainsi, dans ce conflit entre le souverain et la noblesse magyare, a été introduit un élément social permanent : l'expérience du passé peut renaître, et à la Hofburg on peut être tenté d'en user.

Si le problème social nous paraît capital pour expliquer dans un Etat l'apparence des faits politiques et particulièrement dans la Hongrie contemporaine, nous ne prétendons pas pour cela ramener tout aux questions sociales et économiques. Il est des questions politiques, il est des questions nationales, il est des questions religieuses. Mais en Hongrie, à l'heure actuelle, les premières sont profondément emmêlées avec les problèmes sociaux et le plus souvent expliquées par ceux-ci ; les secondes

ont une importance indéniable, puisqu'on sait que les Magyars constituent à peine la moitié de la population et qu'étant seuls de leur race, encerclés entre les Slaves et les Germains, ils peuvent redouter le danger des « nationalités » différentes; mais ce n'est pas là le péril d'aujourd'hui; celles-ci sont, dans l'ensemble, si pauvres, si arriérées, si peu conscientes, ou, comme l'allemande, si éparses, que nul danger actuel n'est à redouter pour l'hégémonie magyare; il ne pourra se présenter que dans un avenir plus ou moins prochain, quand ces populations se seront enrichies, peut-être par l'industrie, où travaillent comme ouvriers de nombreux slovaques, serbo-croates et autres peuples; quand elles se seront instruites, si, à ce moment, une classe moyenne, peu à peu formée et non magyarisée, tente la renaissance nationale de sa race. Quant aux questions religieuses, elles ont soulevé de vives passions en Hongrie : pendant les années 1890 et suivantes, les lois dites politico-religieuses et surtout l'esprit qui animait le gouvernement d'un Tisza ont paru une tentative de *Kulturkampf* contre le catholicisme. Mais cette histoire est aujourd'hui bien oubliée; à l'encontre des intentions de leur promoteur, ces lois ont retrempé la force du catholicisme et rendu le calvinisme relativement plus faible; la poussière des combats d'antan est tombée; au pouvoir s'allient catholiques et protestants, et l'aristocratie, amie du haut clergé, dirige la politique actuelle.

Dès lors, pendant les longs séjours que nous avons faits depuis 1900 dans l'Europe centrale, notre attention s'est portée surtout sur les problèmes sociaux, économiques et politiques. Il nous a paru que l'importance de la question sociale et des mouvements sociaux en Hongrie, leur intérêt, la lumière que leur observation projette sur la politique contemporaine de cet Etat, demandaient un exposé ample et une étude approfondie. L'essai que nous présentons au public n'a que la prétention d'être un impartial effort poursuivi dans cette direction, effort à qui le lecteur voudra bien réserver un peu d'indulgence, par égard pour la difficulté du sujet.

***

Effort impartial, disons-nous; l'esprit, en effet, avec lequel nous avons abordé cette étude est celui d'un spectateur qui tente d'observer choses et gens, de se pénétrer de l'état d'âme des acteurs, de l'expliquer autant que faire se peut, de découvrir les intérêts cachés qui font mouvoir les uns et les autres; mais bien loin de prendre parti pour ceux-ci ou pour

ceux-là, nous n'avons d'autre ambition que de présenter au lecteur une photographie fidèle ; nous voudrions que les conservateurs les plus attardés de Hongrie, comme les révolutionnaires les plus exaltés, ne trouvent devant ce livre rien autre à penser que de reconnaître les portraits que nous traçons. En un mot, nous exposons, nous ne jugeons pas.

La matière de cet exposé, nous l'avons empruntée en grande partie, mais non pas exclusivement, à l'observation directe des faits et des hommes. Il nous paraît, en effet, que l'étude d'un pareil sujet comporte une méthode assez souple pour allier l'enquête personnelle à la lecture des livres et des documents. La plupart des auteurs préfèrent se confiner presque exclusivement, soit dans un genre de travail, soit dans l'autre, et produisent dès lors, tantôt une œuvre de journalisme, tantôt une œuvre de bibliothèque. Les deux méthodes nous paraissent également précieuses à employer : rien ne peut suppléer à la vision directe; seul le contact des hommes, le séjour dans un pays, à condition qu'il y soit un peu prolongé, peut communiquer la sensation du milieu; pour saisir la vie d'un peuple ou d'une société, il faut en quelque mesure la vivre. C'est l'observation directe surtout qui mettra chaque chose à son plan, fera connaître ce qui est préoccupation réelle ou programme sur le papier et permettra de comprendre l'état d'âme des hommes qui se remuent devant nous. L'enquête personnelle est d'autant plus nécessaire en notre matière, que rien encore n'a été écrit sur plusieurs mouvements sociaux dont nous parlons, du moins en allemand ou en français ; bien mieux, certains se produisent dans une demi-obscurité, leurs initiateurs ne cherchent pas à se faire connaître et, par crainte de la police gouvernementale, gardent une prudente réserve, dont ils ne se départissent que quand ils se savent sûrs de n'être pas personnellement dénoncés.

Mais l'étude des livres et des documents est indispensable pour donner de la précision et une explication historique, pour contrôler tous les dires, parfois contradictoires, que l'on recueille, pour livrer au public une étude et pas seulement des impressions. L'obligeance avec laquelle on a mis à notre disposition, à Budapest, les documents de l'office central de statistique, et à Vienne, les livres de la bibliothèque universitaire, qui reçoit toutes les œuvres publiées dans l'empire et un certain nombre d'étrangères, nous a grandement aidé à mener à bien ce travail. Nous nous sommes largement servi, surtout pour les annexes de ce volume, des volumineuses statistiques officielles, que nous avons entièrement dépouillées; mais on

nous permettra de n'en pas faire trop étalage au cours de ce volume; souvent, la certitude qui découle de l'observation directe est plus grande que celle des statistiques, qui ont besoin d'interprétation. Mais celles-ci permettent de préciser certains phénomènes, surtout certaines variations. Comme des baromètres médiocres, ce sont leurs hausses ou leurs baisses simultanées qui sont le plus instructives.

***

C'est dans cet esprit et avec cette méthode que nous avons abordé cette étude. Nous avons été par la suite amené à traiter la question sociale en Hongrie en prenant comme centre de notre étude le prolétariat. Ce n'est pas seulement pour donner à nos développements plus d'unité dans la composition, c'est aussi parce que de son évolution et de ses tendances dépend principalement le sort de la Hongrie. Sans doute, l'attitude de l'aristocratie, aujourd'hui dirigeante, sera décisive dans la solution donnée à la question sociale, mais elle le sera précisément en ce qu'elle engagera le prolétariat dans telle ou telle voie.

Aussi bien prenons-nous ici le mot prolétariat dans un sens très large. Nous y faisons entrer non seulement les ouvriers agricoles et industriels, mais encore cette masse de petits propriétaires ruraux qui ont une propriété trop petite pour être assurés d'en vivre sans louer leurs bras au grand propriétaire voisin. Ils sont à moitié ou partiellement prolétaires, et sont à ce titre mécontents de la situation sociale présente.

Etudier en Hongrie le prolétariat ainsi défini, l'étudier en lui-même et dans ses rapports avec les autres classes, avec l'aristocratie principalement, c'est, croyons-nous, porter notre attention sur ce qui est au cœur même de la question sociale.

Cette étude comporte naturellement deux parties : l'une est la description des mouvements sociaux qui groupent le prolétariat des campagnes et des villes, l'exposé de leurs tendances, de leur histoire, de leur influence. Mais, avant de présenter le tableau de ces forces en formation, qui sollicitent dans des sens opposés le prolétariat hongrois, il est nécessaire de connaître sa condition sociale, sa situation politique et sa psychologie. C'est cette première partie de notre étude qui expliquera comment un double mouvement des ouvriers industriels et des travailleurs agricoles est né en Hongrie depuis une quinzaine d'années et y a pris, en ces tous derniers temps, un développement assez grand et une violence qui a parfois sur-

pris. D'une part, c'est parce que la division de la propriété présente en Hongrie des caractères particuliers, qu'un mouvement agraire a pu croître; d'autre part, c'est parce qu'une transformation de ce pays au point de vue industriel est intervenue récemment qu'un mouvement ouvrier est né par voie de conséquence. Dégager les traits essentiels de la transformation industrielle et de la crise agraire permettra d'expliquer les mouvements sociaux actuels et, par suite, la question sociale en Hongrie.

GABRIEL LOUIS-JARAY.

LA QUESTION DU SPITZBERG

LES INTÉRÊTS DE LA SCIENCE DEVANT LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE

Au cours de ces dernières années l'archipel arctique du Spitzberg a pris une certaine importance au point de vue économique, surtout depuis que l'exploitation des mines de charbon y a commencé. Cette colonisation récente ayant occasionné des conflits entre les divers intéressés, le gouvernement norvégien, par raison de voisinage, a pris l'initiative d'une conférence internationale dans le but de régler la situation légale de ces îles.

Il ne faut pourtant pas voir, dans ce projet de réunion de conférence, aucune velléité d'*annexion* du Spitzberg au profit d'une puissance quelconque. Il n'y sera question que d'établir un statut légal avec certaines réglementations juridiques d'ordre économique, garanties par une police internationale, sans porter atteinte au Spitzberg en tant que *terra nullius*, ouverte dans une mesure égale à toutes les nations.

Cet été, les ministres des diverses puissances accrédités près du gouvernement norvégien se réuniront à Christiania pour des pourparlers préliminaires. Ces puissances sont : la France, l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Suède, le Danemark, la Hollande et la Belgique. Leurs échanges de vue seront d'ordre purement préparatoire et documentaire, étant destinés à donner à la conférence tous les éclaircissements désirables sur les divers éléments d'une question assez complexe. Il est peu probable que la conférence ait lieu dans la capitale norvégienne. La Haye, par exemple, semble plutôt tout indiquée.

***

Il n'est pas inutile, pour remettre à leur juste point les divers intérêts engagés au Spitzberg, de présenter ici un court exposé historique.

Le Spitzberg a été découvert en 1596 par le célèbre navigateur hollandais Willem Barents, qui érigea dans l'île un tableau portant les armes de la Hollande. Le droit de découverte appartient donc aux Hollandais. Le premier Anglais qui visita l'île fut Hudson, en 1607. Vers 1612 la pêche de la baleine commença. Elle fut pratiquée par les Anglais, les Hollandais, les Français, les Espagnols, les Hambourgeois, etc. Les Anglais enlevèrent le tableau aux armes hollandaises, érigé par Barents. Des stations de pêche furent assignées dans les différentes parties de l'île aux diverses nationalités. On peut se figurer l'éten-

due de cette industrie par ce fait que la Hollande seule envoya, durant la période 1669-1778, non moins de 14.167 navires qui capturèrent 57.590 baleines d'une valeur totale de 100 millions de francs.

La période la plus importante de l'exploitation anglaise s'étendit de la fin du XVIIIe siècle au commencement du XIXe. Les Français cessèrent d'y prendre une part active dès le milieu du XVIIIe siècle. Le rôle des Espagnols y fut toujours assez effacé. Les Danois s'y adonnèrent dans une certaine mesure, mais ils furent en ceci considérablement surpassés par les Allemands, particulièrement les Hambourgeois. Les Suédois pratiquèrent quelque peu, dans l'île, la pêche de la baleine, mais leur activité au Spitzberg prit bientôt une direction tout autre, d'ordre exclusivement scientifique.

Les Russes y ont fait nombre d'excursions de chasse et de pêche avec de fréquents hivernages. Quant aux Norvégiens, ils commencèrent très tard la pêche de la baleine, seulement en 1819. Mais il faut dire qu'ils ont largement compensé le temps perdu, à tel point que, depuis 1880, leur pêche et leur chasse au Spitzberg ont pris un caractère si destructif qu'elles menacent d'un anéantissement à bref délai certaines espèces animales de l'archipel. La baleine, les morses, les phoques, les rennes, les eijders ont été décimés sans merci.

Les Norvégiens, tout en exploitant commercialement l'archipel, ne s'étaient pas jusqu'à ces derniers temps occupés de son exploration scientifique. Celle-ci a été accomplie par les Français, les Allemands, les Anglais, les Russes; mais aussi pour une part incomparablement plus grande par les Suédois, qui ont fait pour ainsi dire du Spitzberg comme le domaine scientifique de la Suède.

*
* *

En ce qui concerne la cartographie, elle fut commencée par les Hollandais et les Anglais, et continuée par les Français (expéditions de *La Recherche* et de *La Manche*), les Allemands (Koldewey, von Heuglin), les Autrichiens (comte Wilczek et comte de Bardi), ainsi que par le prince Albert de Monaco qui fit les frais de l'expédition du capitaine norvégien Isachsen en 1906. La plus grande part de la reconnaissance topographique de ces régions appartient néanmoins aux Suédois : expéditions de Torell en 1861, de Nordenskiold en 1864, d'autres expéditions en 1868, 1872, 1882, 1883, 1896, 1898, ainsi que les déterminations du méridien faites par l'expédition suédo-russe pendant les années 1898-1902.

Au point de vue des sciences naturelles, la Suède a tenu également la tête. Déjà, en 1758, un des élèves de l'illustre Linné, du nom de Martin, accompagnait au Spitzberg un navire de pêche afin d'y faire des recherches botaniques. Mais l'exploration méthodique ne commença qu'un siècle plus tard. Ce fut Torell qui y partit, en 1858, ouvrant ainsi la période ininterrompue des expéditions suédoises au Spitzberg. Citons encore la seconde expédition de Torell en 1861; celles de Nordenskiold en 1864 et 1868, l'hivernage de Nordenskiold 1872-1873, l'expédition géologique de Nathorst et De Geer en 1882, l'expédition météorologique avec hivernage d'Ekholm 1882-1883, l'expédition de Nordenskiold en 1890, celles d'Andrée en 1896 et 1897, de De Geer en 1896, de Nathorst en 1898, de Jäderin la même année, ainsi que l'expédition pour la détermination du méridien, avec la collaboration de la Russie, de 1899 à 1902. C'est essentiellement par ces expéditions suédoises que le Spitzberg a été exploré et connu aux divers points de vue topographique, géologique, botanique, zoologique, physique, météorologique et hydrographique.

***

Le Spitzberg, seul pays arctique aisément accessible, offre, au point de vue scientifique, un champ d'une richesse incomparable à explorer. On y peut faire des recherches météorologiques, hydrographiques ainsi que géologiques, d'une portée décisive. La faune et la flore sont, comme on sait, beaucoup plus riches dans les eaux froides des régions polaires que dans les eaux de la zone tempérée; les mers polaires abritent un nombre incalculable de poissons dont les variétés ne se trouvent point ailleurs; et en même temps par un phénomène singulier, on y trouve les formes les plus hautes de la vie marine tels que les amphibies à sang chaud qu'on chercherait en vain dans les mers plus tièdes. Ces mers glaciales contiennent enfin une quantité d'infusoires qui servent d'aliment à des êtres plus développés et qui ouvrent un curieux champ d'observations sur les formes les plus élémentaires de la vie.

La Suède s'est adonnée avec passion à cet ordre de recherches; elle a dépensé des millions pour ces expéditions scientifiques, dans un caractère purement désintéressé, car elle n'en pouvait attendre aucun gain matériel. Soixante-dix savants suédois y ont pris part. Toutefois les Anglais, les Français, les Allemands, les Russes y ont contribué également d'une manière importante. Les Russes, particulièrement, ont collaboré avec les Suédois, de façon très digne d'éloges, à la

grande expédition de 1899-1902 pour la mesure du méridien. Quant aux Norvégiens, ils ne sont entrés dans cette voie que depuis quelques années. C'est, en effet, seulement en 1906 que le cartographe norvégien Isachsen — grâce à l'initiative et à la générosité du prince de Monaco — se mit à explorer quelques parties moins connues du Nord-Ouest du Spitzberg. Les travaux scientifiques des Norvégiens au Spitzberg durant ces trois dernières années méritent d'ailleurs d'être reconnus et estimés.

*
* *

Lorsqu'on connut la demande formulée par le gouvernement de Christiania pour la réunion d'une conférence internationale au sujet du Spitzberg, certains journaux norvégiens montrèrent des velléités d'annexion qui éveillèrent des inquiétudes dans le monde scientifique suédois. Les savants suédois, non plus que leur gouvernement, ne songeaient pas une minute à vouloir annexer le Spitzberg à la Suède, mais ils tinrent à formuler, dès la première heure, un avis motivé sur la nécessité de sauvegarder à cet archipel polaire son caractère de *terra nullius*, ouverte et également accessible à toutes les nations. C'est particulièrement au point de vue du très haut intérêt scientifique qui s'attache aux régions polaires du Spitzberg que le respect de ce principe est nécessaire. La Suède désire continuer l'œuvre d'exploration scientifique qu'elle a commencée et ceci sous la sauvegarde d'un statut international. Il se confirme du reste que le gouvernement norvégien adopte le même point de vue, ainsi que les autres puissances intéressées.

Bien que les considérations scientifiques priment les autres, il existe pourtant des intérêts d'ordre différent au Spitzberg. Cet archipel est devenu un pays de tourisme assez couru. Il peut être considéré aussi au point de vue du rendement commercial et industriel. La pêche à la baleine a diminué dans une proportion considérable par suite de la destruction acharnée de l'espèce. Mais la découverte, faite par les Suédois, de mines de charbon a ouvert des perspectives industrielles, du reste fort exagérées et qu'il convient de réduire à leur juste valeur. L'exploitation de ces mines de charbon aura à lutter contre de graves difficultés, qui toutefois pourront peut-être être surmontées à mesure que croîtra l'expérience. Néanmoins l'exploitation des mines de charbon au Spitzberg sera toujours dans l'avenir entourée de conditions particulièrement dures, parmi lesquelles il faut compter en premier lieu le climat hostile, les salaires excessivement élevés et l'impossibilité de se procurer du fret pour le Spitzberg pour les steamers qui viendront chercher le

charbon. Tout considéré, il est très incertain qu'aucune activité industrielle importante puisse être développée sur ces îles septentrionales, tandis que, de l'autre côté, il est certain que cette terre polaire d'accès facile restera pour un long temps encore un riche terrain pour les découvertes scientifiques.

***

Passons maintenant à la situation légale du Spitzberg. C'est une terre sans maître, qui n'appartient à personne. En 1871, par suite d'une entreprise industrielle suédoise au Spitzberg, le gouvernement suédois-norvégien demanda aux puissances de reconnaître l'annexion du Spitzberg par les royaumes unis de Suède et de Norvège. L'opposition de la Russie fit échouer le projet. Le Spitzberg resta *terra nullius*.

Si l'on examine lequel d'entre les Etats pourrait faire valoir, avec apparence de justice, certains droits sur le Spitzberg, celui auquel la découverte en appartient arrivera naturellement en première ligne : nous avons nommé la Hollande qui, à la vérité, n'a énoncé aucune prétention à ce sujet.

Après elle viendraient tous ceux qui ont exploité les sources de richesses du pays, c'est-à-dire principalement la pêche et la chasse. Ce seraient alors, d'abord les Anglais, les Russes et d'autres peuples, parmi lesquels les Norvégiens sont arrivés les derniers. Mais d'autre part il conviendrait de mettre en première ligne la nation qui, dans une proportion de beaucoup plus considérable que les autres, a fait des sacrifices et de grands efforts pour l'exploration scientifique de ces régions : nous avons nommé la Suède.

Mais, nous l'avons dit, il ne sera aucunement question, à la conférence projetée, d'annexion du Spitzberg. On s'occupera d'établir un statut touchant la propriété privée et l'exploitation des mines ; ainsi que de régler les droits de chasse et de pêche cette dernière mesure étant de toute urgence si l'on veut prévenir la destruction totale des grandes espèces. Les savants du monde entier ne peuvent que se réjouir dans l'intérêt de la science d'une décision qui tend à leur assurer dans l'avenir un accès libre, indépendant de toute considération particulariste et nationale, sur cette terre du Spitzberg, tout en maintenant l'archipel à l'état de territoire absolument neutre au point de vue politique, encore que pourvu d'un statut légal réglé par un accord international.

L. Bernardini.

CHRONIQUES DE LA QUINZAINE

RENSEIGNEMENTS POLITIQUES

I. — EUROPE.

France. — *La réception de l'ambassade marocaine par le président de la République.* — L'ambassade marocaine, envoyée en France par Moulay Hafid pour régler avec le gouvernement de la République les questions d'intérêt commun qui n'ont pu être solutionnées à Fez dans les entretiens entre le sultan et M. Regnault, a été reçue le 27 mai à l'Elysée par le président de la République. Voici le texte du discours prononcé à cette occasion par le chef de la mission marocaine, El Hadj Mohammed Mokri.

Louange à Dieu seul.

Monsieur le président,

Je suis très honoré et très fier de la mission que m'a confiée mon auguste maître, le sultan Moulay Abd el Hafid, d'offrir ses compliments au président de la République française et de le remercier de l'ambassade que son illustre gouvernement a envoyée auprès de Sa Majesté afin de la féliciter de son avènement au trône de l'empire chérifien et de renouer les liens de l'amitié et les relations particulières existant entre les deux pays.

Sa Majesté a reçu votre envoyé avec la plus grande bienveillance et lui a réservé le meilleur accueil. Elle a fait part à votre sage et distingué représentant, M. Regnault, de ses vues amicales, de la confiance qu'elle a dans votre gouvernement, ainsi que dans la collaboration et l'accord nécessités par les liens étroits du voisinage et par les relations spéciales dont l'existence est manifeste.

Je suis chargé de confirmer ces intentions amicales à votre gouvernement au nom de mon auguste maître.

Sa Majesté a la ferme conviction que votre gouvernement ami est plus résolu que tout autre à maintenir l'indépendance de l'empire chérifien consacrée à nouveau par l'acte de la conférence d'Algésiras. Mon maître — que Dieu l'assiste — est disposé à exécuter toutes les dispositions de cet acte, en raison des avantages qui en découlent pour son peuple, ainsi que pour les ressortissants des puissances amies.

J'ai le ferme espoir, Monsieur le président, d'atteindre le but poursuivi et de voir la mission qui m'a été confiée par mon auguste maître couronnée de succès, grâce à votre appui et aux facilités que je trouverai auprès de votre illustre gouvernement.

J'ai le devoir de vous remercier du bon accueil que nous avons reçu partout depuis notre départ de Tanger jusqu'à notre arrivée à Paris, et

j'ai l'honneur de vous remettre les lettres par lesquelles mon maître m'accrédite auprès de vous en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

Je souhaite au président du gouvernement de la République et à son gouvernement le plus grand bien, la prospérité et la paix.

Le président de la République a répondu en ces termes à l'ambassadeur marocain :

Monsieur l'ambassadeur,

Il m'est agréable de recevoir de Votre Excellence l'expression des sentiments et des intentions que votre auguste maître vous a chargé de nous témoigner. Le gouvernement de la République avait manifesté, par l'ambassade solennelle qu'il a envoyée à Fez, ses bonnes dispositions à l'égard de l'empire marocain. L'accueil fait alors à notre représentant et les déclarations qu'il a recueillies auprès de Sa Majesté chérifienne ont répondu à ce que nous pouvons attendre des traditions de la politique suivie par la France et le Maroc. Le langage que vient de tenir Votre Excellence nous apporte la nouvelle assurance que les deux gouvernements sont animés d'un égal désir de maintenir leurs bons rapports et de préciser leur entente dans toutes les questions où les réunissent leurs intérêts communs.

Vous avez justement rappelé, Monsieur l'ambassadeur, que cet accord entre nos deux pays s'imposait chaque jour de plus en plus. Il a déjà amené les deux gouvernements à chercher dans des conventions particulières la solution de leurs difficultés et le développement de leurs intérêts économiques. Nous devons de part et d'autre désirer de voir ces arrangements produire leur effet et se compléter par une collaboration qui résulte de la nature même des choses.

Les intérêts dérivant de la situation spéciale reconnue par les puissances à la France à l'égard du Maroc se sont trouvés heureusement d'accord avec ceux des autres Etats dans la préparation des réformes que le gouvernement chérifien a sagement résolu d'accomplir et qui feront bénéficier votre grand pays des ressources de la science et de la civilisation. Ces réformes ont pour condition première l'indépendance de l'empire chérifien. Comme l'a dit Votre Excellence, c'est là le principe fondamental de l'acte d'Algésiras, et aucun gouvernement n'est plus attaché que le gouvernement français à son maintien absolu. Nous considérons aussi que les réformes doivent fortifier l'autorité du sultan en même temps qu'elles augmenteront la prospérité de ses sujets. J'ai été heureux d'entendre Votre Excellence annoncer que son auguste maître se proposait de les exécuter intégralement.

Monsieur l'ambassadeur, nous accueillons en votre personne un des hommes d'Etat les mieux préparés à cette œuvre de rénovation. Vous recevrez dans notre pays, que vous connaissez déjà et où vous êtes connu, les témoignages de l'estime et de la sympathie que méritent votre haute fonction et votre caractère.

Les traductions de ces discours ont été lues en français et en arabe par M. Marc, premier drogman de la légation de France à Tanger.

— *La convention franco-suisse pour les voies d'accès au Simplon.* — La convention franco-suisse pour les voies d'accès au Simplon a été

définitivement adoptée le 10 juin par la Conférence de Genève, qui a clos ses séances le même jour. Voici le texte du communiqué remis à la presse par le secrétariat de la Conférence :

Les soussignés, réunis sous la présidence de M. le conseiller aux Etats von Arx, en dernière séance de la Conférence franco-suisse pour les voies d'accès au Simplon, constatent que les travaux de la Conférence ont conduit à une entente complète sur toutes les questions.

Ils ont, dans ces conditions, l'honneur de recommander à leurs gouvernements l'adoption du projet de convention.

Fait à Berne, en double expédition, ce 10 juin 1909.

Les membres de la délégation française : Charles Laurent, Sergent, Mocquery, Fontaneilles et de Billy.

Les membres de la délégation suisse : von Arx, Winckler, Weissenbach, Colomb, Stockmar, Pestalozzi.

Le secrétaire de la Conférence, Bozon; le secrétaire de la délégation française, Cosson.

La convention prévoit entre autres choses que la ratification par les autorités compétentes des deux Etats devra intervenir avant la fin de l'année.

D'autre part, le *Journal de Genève* a donné les intéressantes précisions suivantes sur les décisions finales de la Conférence :

En ce qui concerne le Frasne-Vallorbe et le Moutiers-Granges, comme nous le disions déjà hier, la ratification de la convention par les Parlements marquera le moment où l'on pourra donner le premier coup de pioche. Tout est en règle de ce côté et les délégués n'ont guère fait autre chose que de prendre acte des conventions passées à ce sujet entre le P.-L.-M. et les Chemins de fer fédéraux, et la Compagnie des Alpes bernoises et les Chemins de fer fédéraux.

Pour le raccourci Bussigny-Vallorbe, la délégation française avait demandé que le Conseil fédéral s'engageât à construire le raccourci Bussigny-Vallorbes si le canton de Vaud en faisait les frais ; mais le Conseil fédéral a refusé cette proposition, ne voulant pas créer une concurrence à la double voie Daillens-Vallorbe, qu'il estime simplement suffisante pour le moment ; la délégation française s'est donc contentée d'une déclaration au procès-verbal promettant l'étude du raccourci Vallorbe-Bussigny quand l'augmentation du trafic le rendra nécessaire. Une disposition de la convention prévoit que des trains directs Paris-Genève par Vallorbe seront acheminés par le raccourci Morges-Bussigny.

En ce qui concerne le raccourci Granges-Dotzinen-Lyss, M. Forrer avait proposé au Conseil fédéral le texte d'une déclaration stipulant que lorsque les deux gouvernements estimeront qu'une augmentation du trafic justifie un nouveau raccourci entre Granges et Lyss, la Suisse fera entreprendre les études nécessaires à l'établissement de ce raccourci ; le Conseil fédéral a adopté ce texte et la Conférence l'a inscrit à son procès-verbal.

Enfin une série de résolutions, qui seront publiées ultérieurement, règlent toutes les questions relatives à la concession Meyrin-Cornavin, au raccordement et à l'exploitation des lignes situées sur territoire genevois par les chemins de fer fédéraux, à la nationalisation de la gare de Cornavin, aux tarifs de transit et aux tarifs pour marchandises venant de Genève et y arrivant, au rapatriement du personnel français employé à

Genève, etc., etc. Le chiffre de 25 millions a été articulé au cours de la Conférence comme coût approximatif de la reconstruction de la gare de Genève par les chemins de fer fédéraux. Le coût du raccordement est estimé à environ 16 millions qui seront également à la charge des chemins de fer fédéraux.

— *Le mouvement diplomatique.* — Nous signalons, dans les nominations officielles, la désignation de M. Maurice Bompard comme ambassadeur à Constantinople et de M. Georges Louis comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg. Ces deux choix du gouvernement français ont été accueillis avec une faveur marquée dans le monde diplomatique, et nous ne pouvons que nous associer aux commentaires sympathiques de la presse à ce sujet. Ajoutons que le même jour que paraissait à l'*Officiel* la nomination de M. Bompard, comme représentant de la France à Constantinople, le *Moniteur Officiel* de Saint-Pétersbourg enregistrait la désignation de M. Tcharykof pour représenter la Russie auprès du gouvernement ottoman. Cette publication simultanée avait été décidée à la suite d'un important échange de vues entre le quai d'Orsay et le ministère russe des Affaires étrangères, afin de marquer, par un signe effectif, la parfaite entente de la Russie et de la France dans les affaires de Turquie. Cette entente si nécessaire est trop appréciable pour que nous n'y applaudissions avec empressement.

— *Les archives du ministère des Affaires étrangères.* — Le 12 juin, l'*Officiel* a publié un arrêté par lequel M. Pichon, ministre des Affaires étrangères, autorise la communication aux historiens des archives de son département en ce qui concerne : 1° la « Correspon- « dance Politique » et les « Mémoires et Documents » de 1830 à 1848; 2° la « Correspondance Consulaire » jusqu'en 1791.

C'est ainsi une matière nouvelle et considérable qui s'offre aujourd'hui à ceux qui veulent étudier l'histoire de notre pays dans ses rapports avec les autres Etats. D'une part, dix-huit années de notre politique contemporaine ; de l'autre, deux siècles de vie économique, sur bien des points encore obscure, vont s'éclairer avec les dépêches et les mémoires de nos diplomates et de nos consuls.

Angleterre. — *Déclarations politiques de sir Edward Grey à la Conférence de la Presse impériale.* — Sir Edward Grey, ministre des Affaires étrangères de l'Empire britannique, parlant le 10 juin à la Conférence de la Presse impériale qui vient de se tenir à Londres, a montré que la constante mission de ceux qui dirigent la politique étrangère de l'Angleterre est de protéger et de développer les acquisitions du pays, en ayant soin d'écarter le plus possible les motifs de querelles avec les autres.

La politique étrangère de ce pays, a déclaré sir Edward Grey, s'énonce ainsi : conserver nos possessions, les affermir, les développer, nous quereller aussi peu que possible avec les autres ; ce faisant, servir dans les

Conseils de l'univers par les moyens diplomatiques les principes directeurs auxquels nous attachons tant de prix. On accuse souvent le Foreign Office d'être plus enclin à en venir à composition avec les pays étrangers si, à défaut d'intérêts purement anglais, des intérêts coloniaux sont en jeu : un grand empire ne peut vivre sans en venir à des compromis ; l'empire britannique ne pourrait subsister s'il était décidé à obtenir à la lettre tous les droits auxquels il prétend.

Je ne peux pas dire que nous devions abandonner notre bien, mais dans toutes les parties du monde nos intérêts sont si considérables que, d'après certains, si des changements se produisent, ils doivent se traduire par une part de profit proportionnelle à leur importance. Or, nous pouvons pousser nos prétentions jusqu'à cette limite : gardons notre bien ; mais quand il s'agit d'acquérir de nouveaux avantages, faisons preuve de modération. Sinon, dans le monde, où les autres trouveront-ils place?

Lorsque nous avons déclaré nos vues sur le tour sérieux que prennent les armements, une réponse nous est venue de tous les coins de l'empire, faite pour nous prouver que cet empire n'a qu'un seul cœur. Je veux rappeler, pour le souligner, le ton sérieux dont lord Rosebery s'est expliqué l'autre soir sur ce point. Je prends à mon compte tout ce qu'il a dit : l'heure présente est relativement calme, la politique étrangère est libre d'orages pour le moment, mais les budgets miltaires excessifs rendent l'atmosphère étouffante. Le sérieux de cette situation ne doit pas être méconnu ; vous devez savoir maintenant que nous sommes ici trop conscients des risques courus pour laisser fléchir nos dépenses navales, quel qu'en soit le poids ; vous-mêmes venant d'outre-mer avez démontré l'importance des ressources impériales. En maintenant fermement l'empire, nous nous approchons de cet idéal qu'un orateur proposait hier à vos vœux : une union de peuples alliés et libres !

Danemark. — *Les élections danoises.* — Les élections qui viennent d'avoir lieu pour le Folkething danois ont donné les résultats suivants : le groupe de la gauche, ayant à sa tête M. Christensen, ex-président du Conseil des ministres, a perdu 13 mandats ; les radicaux en ont gagné 6 ; la droite, 9 ; le groupe de gauche du président actuel du Conseil des ministres, M. Neergard, a perdu 3 mandats ; la position des socialistes démocrates reste la même.

Le président du Conseil des ministres, M. Neergard, le ministre de l'Agriculture, M. Nielsen, le ministre des Travaux publics, M. Jensen-Sœnderup, le ministre des Cultes, M. Sœrensen, le ministre de l'Intérieur, M. Berntsen, sont réélus ; tandis que le ministre des Finances, M. Brun, le ministre de la Justice, M. Hoegsbro, le ministre du Commerce, M. Hansen, ont échoué.

Le nouveau Folkething est composé de la façon suivante : le groupe de gauche de M. Christensen, ancien président du Conseil des ministres, 24 mandats ; les socialistes démocrates, 24 également ; le groupe de gauche du président actuel du Conseil des ministres, 16 ; la droite, également 16 ; la gauche radicale, 15 ; les indépendants, 11.

Espagne. — *La clôture des Cortès espagnoles.* — Les Cortès espagnoles ont été ajournées, le 4 juin, par décret, *sine die*, pour les vacances d'été. Le gouvernement conservateur de M. Maura s'est décidé à cette

mesure après l'ajournement par le Sénat de son projet de loi d'administration provinciale, et en présence de l'opposition inconciliable des libéraux et des démocrates. De ce fait, les élections provinciales ont dû être ajournées au mois de novembre.

— *Le différend hispano-marocain. Les crédits supplémentaires pour le renforcement des places espagnoles du Nord de l'Afrique.* — Le différend hispano-marocain, né de l'échec diplomatique de la mission Merry del Val à Fez et des incidents qui ont marqué l'envoi de l'ambassade marocaine à Madrid, semble avoir fortement ému l'opinion espagnole, qui a paru s'inquiéter surtout de la nouvelle que le Conseil d'État venait d'approuver une demande de crédits supplémentaires de trois millions, à lui soumise par le gouvernement, en l'absence du Parlement actuellement prorogé, et destinés, d'après l'exposé des motifs, à renforcer les places espagnoles dans le Nord de l'Afrique. Cette décision du Conseil d'État a été aussitôt vivement commentée par la presse qui a voulu y voir l'indication que le gouvernement était résolu à intervenir militairement au Maroc. Les journaux conservateurs se sont naturellement affirmés partisans de l'action énergique déclarant que, « si le sultan n'exerce pas de fait sa souve- « raineté sur les territoires voisins des possessions françaises ou « espagnoles, les nations intéressées ne peuvent pas abandonner à « la barbarie musulmane le sort de leurs nationaux ». De leur côté, les journaux d'opposition ont attaqué avec une grande violence l'attitude du gouvernement, coupable, suivant eux, d'entraîner le pays dans une politique d'aventures et de dépenses dont les conséquences seraient incalculables.

Cette émotion s'est manifestée si générale que le Conseil des ministres a cru devoir la calmer par la publication d'une note officieuse « démentant catégoriquement tous les bruits relatifs aux « prétendus préparatifs belliqueux des places espagnoles de « l'Afrique ». La note ajoutait :

Ce qui se passe dans les régions voisines de nos places du Nord du Maroc, c'est qu'en l'absence d'une autorité effective du sultan et en raison de la violation actuelle des traités qui intéressent particulièrement l'Espagne, les Maures, se disant amis de l'Espagne, atteints par les dommages que nous subissons dans nos possessions, réclament notre appui contre les autres Maures afin que l'anarchie ne se prolonge pas et que l'arrêt des travaux utiles à tous ne dure pas davantage.

Comme l'Espagne doit défendre ses droits et ses intérêts légitimes, comme c'est elle qui est appelée à suppléer, dans l'état de choses actuel, au défaut d'autorité du sultan dans ces régions, le gouvernement doit être préparé à remplir ces obligations élémentaires sans qu'il y ait le moindre motif pour lui de se prêter à d'autres projets.

En outre, le *Heraldo* a publié une interview du ministre des Affaires étrangères, dans laquelle M. Allende Salazar déclarait que « les mesures de prévoyance que prend le gouvernement espagnol « sur la côte nord de l'Afrique lui ont été inspirées par le fait que, « dans le voisinage des places fortes espagnoles, chaque tribu agit à

« sa guise sans qu'aucun pouvoir légitime ou simplement effectif « puisse tenter, avec le moindre espoir de succès, aucune interven- « tion pour imposer une règle de conduite identique à toutes les « tribus et garantir que la sécurité relative, due à l'énergie et au « tact des autorités espagnoles, ne sera pas troublée par le mécon- « tentement de telle ou telle tribu ou l'intérêt de tel ou tel chef. »

On ne saurait nier, ajoutait le ministre, que, parmi les raisons qui inspirent la conduite du gouvernement à ce sujet, il ne faille compter le résultat de la mission de M. Merry del Val à Fez et la venue de l'ambassade marocaine à Madrid, car si le Makhzen ne sort pas de son inaction pour assurer l'exécution des traités, les données des traités seront toujours les mêmes, et si, au contraire, il comprend enfin son intérêt et son devoir et prend quelque détermination utile et acceptable, il est logique que nous nous préoccupions d'empêcher que les effets de la résistance, qui certainement se produirait dans des régions si anarchiques, ne nous atteignent indirectement.

Quant aux bruits alarmants qui circulent dans une partie de la presse et dans les cercles politiques au sujet de l'attitude belliqueuse du gouvernement, il suffit, pour les démentir, de montrer que, loin de recourir à la force, les généraux commandant les places de Ceuta et de Mélilla emploient, au contraire, la douceur et la persuasion pour faire respecter nos droits par les tribus voisines et maintenir la concorde entre celles-ci. Mais, en admettant un instant que le sultan actuel dispose, pour imposer son autorité dans les régions voisines de nos places, de moyens plus sérieux, pourrait-on oublier ce qui advint de la méhalla chérifienne qui campe aux environs de Marchica ?

Et M. Allende Salazar concluait ainsi ses déclarations : « Nous sommes « disposés à examiner, avec la plus grande largeur d'idées, les pro- « positions de la mission marocaine qui viendra prochainement, « pourvu, bien entendu, que ces propositions puissent se concilier « avec ce que nous considérons comme essentiel pour notre situation « et nos droits. »

De notre côté, nous pouvons confirmer, d'après nos renseignements particuliers, qu'il n'est nullement question à Madrid d'une guerre hispano-marocaine ; tout au plus, si les circonstances l'exigeaient, ferait-on quelques opérations de police autour de Melilla ; mais en tout cas cela resterait tout à fait indépendant des négociations avec le Makhzen, qui vont être reprises dès l'arrivée en Espagne de la mission marocaine.

Hollande. — *Le congrès de l'Institut colonial international. Le rapport de M. H. Froidevaux sur l'enseignement indigène dans les colonies françaises.* — L'Institut colonial international, qui a pour objet de répandre l'étude comparée des différents systèmes coloniaux et de créer des relations internationales entre les personnes qui s'en occupent, vient de tenir, pour la troisième fois, son congrès annuel à La Haye, dans la salle des Trèves. La séance d'ouverture a été présidée par le prince Henri des Pays-Bas, qui a prononcé un discours en français ; puis le ministre des Colonies a souhaité la bienvenue aux congressistes au nom du gouvernement néerlandais.

Parmi les rapports qui ont été lus au congrès, nous devons signaler en première ligne, pour son importance et pour son intérêt particulier le travail remarquable de notre collaborateur H. Froidevaux sur l'Enseignement indigène dans les colonies françaises. Dans cette étude, que nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, analyser plus longuement, M. Henri Froidevaux a examiné successivement la valeur, la nature et la méthode de l'enseignement donné aux indigènes dans nos diverses colonies d'Afrique et d'Asie. Et voici sa conclusion :

Convient-il, d'un exposé comme celui qu'on vient de lire, de tirer quelques conclusions d'un ordre absolument général? Ce semble vraiment impossible à l'heure actuelle. Sans aucun doute, après une si courte période d'expérience du nouvel enseignement indigène, rien ne serait moins scientifique. Du moins importe-t-il de constater — à en juger par l'intéressante enquête instituée en Tunisie par M. Machuel — que la diffusion de l'instruction n'entraîne nullement ce déclassement des indigènes qu'on a si souvent redouté. Sur 3.972 élèves sortis de seize écoles des centres indigènes ou arabes-françaises de la Régence, plus des trois quarts, soit 3.010, ont embrassé des professions manuelles ou différents métiers (1.049 agriculteurs, 646 négociants, 876 artisans, 399 métiers divers, généralement au service d'autres particuliers) et continuent d'ordinaire sur place le métier de leur père; des 862 autres, 174 exercent, soit des professions libérales, soit des emplois administratifs, et un très petit nombre seulement, aidés par les circonstances ou par leur mérite personnel, ont pu arriver à des situations enviables : avocats, docteurs, officiers. Ainsi se trouvent justifiés et corroborés, pour la Tunisie, les chiffres proportionnels que, dans sa conférence sur l'Education des indigènes, a, en 1906 même, proposés à Marseille M. J. Chailley; ainsi se trouve rempli un des desiderata de l'enseignement colonial nouveau.

En sera-t-il de même des autres ? Sans se faire taxer de pessimisme, on peut faire preuve de quelque scepticisme et annoncer que les nouvelles méthodes d'enseignement, basées sur la politique d'association, n'auront pas ces résultats merveilleux que d'aucuns, très enthousiastes, ont voulu leur attribuer. Mais parce que plus humaines, plus soucieuses du bien-être des indigènes, elles constituent incontestablement un réel progrès sur les méthodes antérieures; elles répondent à ce programme que traçait un maître en matière de colonisation le jour où il écrivait : « Une œuvre « d'éducation bien comprise, en augmentant le bien-être, en élevant le « niveau intellectuel, moral, social, des indigènes, en leur créant des « besoins, en dirigeant leurs efforts, en faisant d'eux des clients de la mé- « tropole, peut contribuer, pour une grande part, à la prospérité d'une « colonie. »

Italie. — *Les fêtes commémoratives de l'unité italienne.* — L'Italie vient de célébrer solennellement le cinquantenaire des glorieux combats de 1859 et de la proclamation de son unité. Les fêtes données à cette occasion à Rome, à Milan, à Turin, ont été marquées par d'enthousiastes manifestations de sympathie pour la France, qui avait tenu à s'y faire représenter officiellement. Nous sommes heureux de constater cet élan de la nation italienne acclamant l'amitié française, et nous voulons y voir le gage de la solidité et de la durée de l'entente franco-italienne, qui peut et doit produire de si heureux résultats.

Russie. — *Les prochains voyages de Nicolas II.* — Les prochains voyages du tsar viennent d'être officiellement annoncés. Tout d'abord, l'empereur et l'impératrice doivent rencontrer Guillaume II « pendant le séjour de Leurs Majestés Impériales dans les eaux finlandaises », le 17 juin. Nicolas II rendra ensuite visite au roi de Suède; puis, dans la seconde moitié de juillet, au président de la République française et au roi d'Angleterre.

Turquie. — *Déclarations du grand vizir Hilmi pacha à la Chambre ottomane.* — Le 24 mai, le grand vizir Hilmi pacha a exposé à la Chambre et au Sénat de Constantinople son programme politique. La discussion qui a suivi a été courte; le vote de confiance a été unanime au Sénat et il a été ratifié par 191 voix contre 51 à la Chambre. Voici un résumé complet du programme gouvernemental :

Après avoir rappelé les événements du 13 avril, qui, dit-elle, avaient conduit l'empire à deux doigts de sa perte, la déclaration gouvernementale affirme que, grâce à l'armée de Roumélie, la Constitution a été rétablie sur des bases plus sûres et plus solides.

Les troubles d'Adana, qui ont les mêmes causes que ceux de Constantinople, ont produit une impression pénible. Il est du devoir du gouvernement d'empêcher le retour de pareils troubles, dans quelque partie de l'empire que ce soit, et d'en faire disparaître les causes.

Le gouvernement se rend compte de la nécessité de hâter la réorganisation de la police.

Le gouvernement reconnaît la nécessité d'octroyer des concessions de travaux publics pour donner de l'occupation aux travailleurs et il compte que la Chambre votera les mesures financières nécessaires.

Il prépare un projet de réorganisation administrative qu'il compte pouvoir soumettre prochainement au Parlement.

Quant à la situation financière, le déficit, qui était à l'origine de plus de 6 millions, a été réduit, par les économies, à 3.800.000 livres. Il est impossible de réduire davantage les dépenses, mais il est possible d'augmenter les recettes en profitant de l'augmentation progressive de certaines recettes, en établissant un meilleur système d'impôts.

Le grand vizir espère qu'il ne demandera pas un nouvel emprunt. Il annonce que les revenus extra-budgétaires seront affectés au perfectionnement de l'armée et de la marine, et le budget qui les concerne sera soumis au Parlement.

Le programme gouvernemental annonce le dépôt imminent du projet relatif au service militaire, et en même temps, celui du projet de réorganisation de l'administration, notamment la réforme du système concernant les fonctionnaires. Le grand vizir demande le vote des lois sur la presse et sur le droit de réunion et d'association.

Il est partisan de la liberté de presse pour tous, à condition que les journaux ne soient pas antipatriotiques.

Quant à la politique étrangère, l'Empire ottoman continue ses relations avec l'étranger sur le pied d'une sincérité absolue, tout en maintenant ses intérêts et ses droits. Les conflits avec l'étranger étant actuellement réglés, le gouvernement pourra désormais consacrer tous ses efforts à la réalisation des réformes.

II. — AFRIQUE.

Algérie. — *La question de l'Ouenza aux Délégations financières.* — Les Délégations financières, réunies en séance plénière, ont adopté à l'unanimité les conclusions du rapport de M. Verola sur la question minière de l'Ouenza.

Ces conclusions sont les suivantes :

1° L'Algérie est prête à organiser, en ce qui la concerne, à l'aide de ses compagnies de chemins de fer voisines de la Tunisie, un stock de charbon qui sera constamment renouvelé et pourra être dirigé sur Bizerte au premier signal.

2° L'Algérie est disposée à prêter son concours pour la construction de tronçons qui relieraient ses voies ferrées à celles de la Tunisie, et cela afin d'assurer en cas de guerre le facile transport des troupes; mais il est bien entendu que ces lignes ne devront jamais être des lignes de détournement du trafic au profit de la Tunisie ou de l'Algérie.

3° L'Algérie demande, dans ces conditions, à conserver, sans aucune exception, tout le bénéfice de la convention qu'elle a passée avec le groupe Carbonnel, dont un des plus importants est pour elle la construction de la ligne d'Ouenza à Bône, directe par Bou-Hadjar, ligne qui doit livrer à la colonisation une immense région jusqu'à ce jour inexploitée.

Elle rejette en conséquence le nouveau projet de chemin de fer qui lui est soumis.

Au cas où il n'y aurait pas accord sur ces bases entre le gouvernement métropolitain et l'Algérie, cette dernière demande que le dossier lui soit renvoyé pour un nouvel examen.

Au cas où le gouvernement voudrait bien donner suite aux conventions passées en 1904, elle lui demande d'autoriser le gouvernement général à apporter à ces conventions et aux cahiers des charges annexés les modifications d'une importance secondaire dont la nécessité serait reconnue.

A la fin de la discussion, le gouverneur général a fait les déclarations suivantes :

Il est temps que nous ayons raison des obstacles élevés par des intérêts concurrents pour entraver l'exploitation des richesses naturelles de ce pays. J'ai relevé dans le rapport de M. Verola et dans la discussion l'attestation nouvelle que le patriotisme algérien est plus vibrant que jamais et plus que jamais capable de tous les sacrifices.

Le gouverneur a ajouté qu'il compte déclarer au gouvernement, comme déjà l'ont fait des membres des Délégations, qu'étant données les richesses minières de la Tunisie, beaucoup plus considérables que celles de l'Algérie, qu'étant données également les richesses déjà exploitées dans la régence et celles dont l'exploitation est prochaine, il n'apparaît pas qu'un intérêt supérieur de la défense nationale commande de détourner une partie des minerais du Sud de la province de Constantine de leur débouché naturel, le port de Bône. M. Jonnart a terminé en disant :

«En transmettant au gouvernement votre délibération, j'insisterai sur les points que vous avez mis en lumière, et je ferai appel à toute la sollici-

tude des pouvoirs publics. Il n'y a pas, et il ne peut y avoir, opposition entre les intérêts nationaux et les intérêts algériens : la prospérité et la puissance de la France sont la résultante du développement et de la bonne harmonie de toutes ses parties. J'ai l'espoir qu'avant de prendre une résolution définitive, le gouvernement pèsera vos judicieux avis dans un esprit de haute équité et de grande bienveillance.

Maroc. — *Déclarations d'El Hadj Mohammed Mokri, ministre des Finances et envoyé extraordinaire du sultan en France.* — El Hadj Mohammed Mokri, le chef de la mission marocaine dont nous signalons plus haut la réception officielle à l'Elysée, a fait au *Temps* (26 mai) les importantes déclarations qu'on va lire sur la situation marocaine et sur l'objet de sa mission.

LA SITUATION POLITIQUE

La situation intérieure est aussi satisfaisante qu'elle peut l'être après la longue période d'anarchie et la crise aiguë que vient de traverser le Maroc. Moulay Hafid est aujourd'hui le seul souverain reconnu dans toute l'étendue du Bled-el-mahkzen. Le Haouz et l'Atlas méridional obéissent aux grands caïds qui ont été ses premiers partisans et qui viennent de fournir la preuve de leur attachement à sa cause en se rendant à Fez. Le Gharb est gouverné par des caïds nommés par lui, et il en est de même de la majeure partie des Djebâla et des tribus rifaines voisines de la côte. Les tribus qui lui résistent, telles que les Beni-Mtir, les Beni-Mguild et celles qui sont inféodées au rogui, appartiennent toutes au Bled-es-siba et n'ont jamais été réellement soumises; leurs soulèvements sont fréquents et n'ont nullement l'importance qu'on est tenté de leur attribuer en Europe.

Les prétendants qui ont tenté de disputer le pouvoir à notre maître ont été réduits à néant : Moulay Mohammed est interné à Fez, et les Européens qui l'ont connu à Casablanca savent du reste qu'il ne peut pas être considéré comme un concurrent bien redoutable; Kittani a lamentablement échoué, et son sort donnera à réfléchir à ceux qui seraient tentés d'imiter son exemple. Quant à Bou Hamara, son importance a été singulièrement exagérée. Depuis sa fuite à Selouân, il a été abandonné par la majeure partie des tribus qui lui obéissaient, et les effectifs dont il dispose maintenant ne constituent pas un danger pour le Makhzen. En tout cas, depuis que l'on ne croit plus à sa mission divine, depuis que l'on sait dans tout le Maroc — ou à peu près — qu'il n'est qu'un bédouin originaire du Zerhoûn et qu'il n'a rien de commun avec Moulay Mohammed, pour lequel il se faisait passer, son rôle de prétendant est terminé; car le sultan du Maroc ne peut être qu'un descendant du prophète.

LA SITUATION FINANCIÈRE

La grande difficulté à laquelle le Makhzen doit faire face est la situation financière résultant de l'insuccès des réformes fiscales de 1901. Les anciens impôts, la « zakât » et « l'achour », avaient un caractère religieux. Celui qui les payait « purifiait ses biens de la souillure du péché » et accomplissait l'un des cinq devoirs fondamentaux que le Coran impose aux croyants; alors que le « tertib », introduit par Moulay Abd el Aziz, était une innovation suspecte d'hérésie. Malgré cela, le nouveau Makhzen reste attaché, en principe, à cette réforme équitable et supprimant les abus auxquels la perception des anciens impôts donnait lieu. La substitution n'eût du reste pas rencontré trop de difficultés si elle s'était faite immé-

diatement. Mais lorsqu'on tenta d'appliquer le « tertib », quelques années après la suppression de l'ancien régime fiscal, les tribus refusèrent de le payer; le Trésor se vida, et le Makhzen s'endetta. Aujourd'hui, pour faire face à la situation, le seul moyen consiste à rétablir les impôts dans toute l'étendue du Bled-el-makhzen.

Or, depuis huit ans, les tribus ont perdu l'habitude de payer des taxes régulières, et la réintroduction d'un régime fiscal, quel qu'il soit, se heurtera à la mauvaise volonté de certaines d'entre elles. Pour arriver à ses fins, le sultan aura donc besoin d'une armée capable de le leur imposer. Et c'est à l'organisation de cette armée, base indispensable de toutes les réformes, que Moulay Hafid, réduisant les dépenses de la cour au strict minimum, consacre actuellement la majeure partie des ressources dont il dispose. Le commandant Mangin et ses collaborateurs de la mission militaire, qui possèdent toute la confiance du sultan, travaillent à la réorganisation des forces chérifiennes avec un zèle qui mérite tous les éloges.

LES PROJETS DU SULTAN

Une fois maître d'une troupe forte et disciplinée, le sultan, s'inspirant de l'exemple de son père, Moulay el Hassan, se propose de parcourir son empire en tous sens, et tandis que les limites seront gardées conformément aux stipulations de l'Acte d'Algésiras et des accords conclus avec la France en 1901 et 1902, de rétablir partout l'ordre et la sécurité, et de faire rentrer les impôts qui lui permettront d'amortir les dettes contractées par son prédécesseur. Dès à présent, une commission chargée d'examiner les créances des particuliers, d'accord avec les légations, siège à Tanger, et la liquidation des réclamations jutifiées commencera dans le plus bref délai.

Convaincu que la prospérité du pays est liée à son développement économique, le sultan fera tout ce qui dépendra de lui pour favoriser ce développement. C'est pourquoi il a fait le meilleur accueil à M. Porché, ingénieur des ponts et chaussées, qu'il a nommé conseiller technique du Makhzen pour les travaux publics, et dont il a examiné et approuvé les propositions. Il a décidé de faire procéder à des travaux d'assainissement dans les villes, adduction d'eau, voirie, construction de marchés et d'abattoirs ; dans les ports on construira des phares et des barcasses, on agrandira les magasins des douanes ; les pistes principales reliant les villes de la côte à celles de l'intérieur seront améliorées et des ponts seront jetés sur les oueds qu'elles traversent; un règlement minier est en cours d'élaboration et ne tardera pas à être soumis au corps diplomatique. Le sultan consacrera à ces travaux les fonds de la « caisse spéciale » provenant de la surtaxe de 2 1/2 0/0 des droits de douane, les taxes urbaines, les droits de péage, etc.

MOULAY HAFID ET L'ACTE D'ALGÉSIRAS

Le sultan est fermement décidé à respecter l'Acte d'Algésiras. S'il a hésité à appliquer dès à présent l'article 60, c'est qu'il estime que l'insécurité qui règne encore dans le pays rendrait dangereux pour les Européens l'acquisition de terrains et le séjour à quelque distance des villes. A Casablanca, quoi qu'on en ait dit, le Glaoui, lors de son passage dans cette ville, a simplement mis les adoul (notaires) en garde contre l'enregistrement d'actes de vente ayant pour objet des terrains inaliénables, tels que les habous (fondations pieuses) ou les propriétés du Makhzen. Le cadastre sera établi, et les Européens ne seront plus exposés à acquérir sans garanties des terrains dont les vendeurs n'ont que la jouissance.

Le sultan tiendra loyalement tous ses engagements. En échange, il attend de la bonne volonté des puissances l'application des stipulations de l'Acte d'Algésiras favorables au Maroc, telles que les clauses fondamentales qui garantissent l'intégrité du pays, et les articles 61, 63, 64, 65, etc., qui autorisent l'établissement de taxes sur les constructions urbaines, sur certains commerces, industries et professions, qui prévoient un droit de timbre sur les actes passés devant les adoul, un droit de mutation de 2 % sur les ventes immobilières, et la revision des contrats en vertu desquels des étrangers occupent des biens habous ou des immeubles du Makhzen moyennant des loyers minimes, nullement en rapport avec l'augmentation de la valeur des propriétés.

LE BUT DE LA MISSION

Nous sommes venus à Paris pour nous entretenir de toutes ces choses avec le gouvernement de la République, pour régler définitivement celles des questions traitées à Fez qui n'ont pas encore trouvé de solution, et pour tâcher de resserrer encore les liens d'amitié qui, dès à présent, rattachent le Maroc à la France. Les questions principales dont nous aurons à nous occuper ont trait à Casablanca, aux Chaouïa et à la région frontière algéro-marocaine. Peut-être aborderons-nous aussi la question financière et demanderons-nous au gouvernement français de vouloir bien nous aider de ses précieux conseils dans cette question.

Notre maître veut vivre en bons termes avec toute l'Europe, dont la bonne volonté et la patience lui sont nécessaires pour mener à bien la tâche qu'il s'est tracée. Il sait notamment combien lui sera utile l'appui de la France, dans la situation encore si délicate où il se trouve dans un pays qui, tout en reconnaissant sa souveraineté, surveille étroitement ses moindres faits et gestes et surtout ses relations avec l'Europe. Il sait gré au gouvernement français et à son éminent représentant à Tanger d'avoir tenu compte de cette situation.

Les relations avec les étrangers ont toujours été bonnes, ainsi que peuvent en témoigner de nombreux Européens — et en particulier des Français — qui l'ont connu à Merrakech. Et si, lors de son avènement, un malentendu a quelque peu troublé ses rapports avec la France, les bons procédés du gouvernement de la République à son égard, la réception qui a été faite à ses vizirs à Casablanca, et les Français avec lesquels il s'est trouvé en contact en ces derniers temps, M. Regnault et les membres de sa mission, M. Gaillard, consul de France à Fez, Si Kaddour ben Ghabrit, le commandant Mangin, M. Porché et d'autres, se sont chargés de dissiper le malentendu; il compte sur l'équité et la générosité de la nation française pour en effacer les dernières traces.

L'accueil cordial que nous avons trouvé, tant à bord du *Cassini* et du *Du Chayla* qu'à la légation de France à Tanger, et surtout depuis que nous avons posé le pied sur le sol français, fera autant de plaisir au sultan qu'il nous en a fait à nous-mêmes. Il nous autorise à espérer que, quand nous quitterons Paris, nous pourrons porter à notre maître la bonne nouvelle d'une entente aussi complète que définitive, et que bientôt M. Regnault ira la lui confirmer à Rabat.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

I. — EUROPE.

Bosnie-Herzégovine. — *Le commerce en* 1907-1908. — Depuis 1880 la Bosnie-Herzégovine est soumise au même régime douanier et aux mêmes traités de commerce que l'Autriche-Hongrie. Elle n'a point de douanes propres; elle touche seulement des finances communes une somme annuelle de 750.000 francs pour sa part de recettes douanières. L'immense majorité de son commerce se fait avec l'Autriche et la Hongrie ou par leur intermédiaire. Cependant ses importations et ses exportations font l'objet d'une statistique spéciale publiée chaque année par le gouvernement local. La valeur attribuée aux différentes catégories de marchandises est fixée depuis 1903 par une commission mixte de fonctionnaires et de négociants d'après le prix au lieu d'entrée ou de sortie.

En 1907 la Bosnie-Herzégovine a exporté 972.000 tonnes de marchandises et 236.000 animaux valant 117.705.000 francs contre 1.051.500 tonnes et 293.000 animaux estimés 123.600.000 francs en 1906. Elle a importé, en 1907, 288.200 tonnes et 18.730 animaux évalués 120.216.000 francs au lieu de 285.500 tonnes et 18.747 animaux estimés 114.644.000 francs en 1906. Il y a donc eu diminution sur les exportations, augmentation sur les importations. En général les exportations sont en accroissement constant depuis dix ans; en 1898 elles étaient de 386.200 tonnes; en 1903, de 672.800 tonnes = 84.575.000 francs.

Moyenne	1898-1902.	530.460 tonnes		»
—	1903-1907.	902.880	—	= 105.035.000 francs.

Les importations ont augmenté de valeur, non de poids, depuis 1903, mais elles avaient été sensiblement inférieures en poids comme en valeur dans les cinq années précédentes :

Moyenne	1898-1902.	199.200 tonnes		»
—	1903-1907.	278.400	—	= 104.810.000 francs.

Ce n'est que depuis 1904 que la Bosnie-Herzégovine vend plus qu'elle n'achète, encore a-t-elle subi de nouveau un léger déficit en 1907 (2.500.000 francs), et la période 1903-1907 se solde par un boni insignifiant de 1.352.000 francs.

II. — AFRIQUE.

Afrique orientale anglaise. — *Le commerce en* 1907. — L'Afrique orientale anglaise en 1907 a accusé un nouveau progrès dans le mouvement de son commerce. Les importations et les exportations réunies, transit inclus, se sont élevées en 1907 à 20.262.582 roupies contre 17.890.589 roupies en 1906, soit une augmentation de 2.371.993 roupies en 1907.

L'importation constitue de beaucoup la branche la plus impor-

tante du commerce de l'Est africain anglais, elle est résumée pour ces quatres dernières années dans les chiffres ci-dessous :

Années 1904.....	7.084.294	roupies
— 1905.....	8.983.749	—
— 1906.....	12.931.440	—
— 1907.....	13.685.947	—

Ces chiffres comprennent le commerce de transit avec l'Afrique orientale allemande et avec l'Etat libre du Congo.

L'augmentation des importations en 1907 n'a donc été que de 754.507 roupies sur 1906, alors qu'en 1906 l'augmentation était de 3.947.691 roupies sur 1905. Il semblerait donc qu'il y a un ralentissement dans le commerce d'importation de ce Protectorat.

Les exportations des quatres dernières années sont résumées dans les chiffres ci-dessous :

Années 1904.....	1.112.641	roupies
— 1905.....	3.544.188	—
— 1906.....	4.954.486	—
— 1907.....	6.576.625	—

L'augmentation en 1907 est de 1.617.149 roupies sur 1906.

III. — OCÉANIE.

Iles Hawaï. — *Situation commerciale en* 1907-1908. — L'ensemble du mouvement commercial des îles Hawaï ,qui, en 1901, atteignait 30.880.000 dollars, a presque doublé pour l'année fiscale 1907-1908, présentant un total de 62.214.179 dollars.

De nombreuses raisons ont contribué à cet accroissement général des importations et des exportations, pendant ces sept années. En première ligne, il convient de citer le développement extraordinaire donné à l'agriculture (canne à sucre, ananas et autres produits du sol); puis la construction, l'achèvement et la mise en train des nombreux travaux destinés à la défense de cette possession américaine; enfin les besoins sans cesse croissants d'une population étrangère plus dense, accrue surtout par l'arrivée de nombreux corps de troupes.

Les différentes nations n'ont pas su profiter également de ce développement commercial dans leurs relations d'affaires avec ce pays, que des droits de douane excessifs semblent devoir tenir fermé aux produits étrangers.

Les importations et les exportations, qui figuraient en 1906-1907 pour un chiffre de 47.966.129 dollars, ont atteint en 1907-1908 la somme de 62.224.179 dollars, soit une augmentation considérable de 14.258.050 dollars, résultat dû en entier à l'activité du peuple américain, à sa ténacité, à son entente des affaires. Et il n'y a pas encore dix ans que le pavillon étoilé flotte sur ces îles !

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. le vice-amiral Touchard, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, est élevé à la dignité de grand-croix dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Bompard est nommé ambassadeur de France à Constantinople.

M. Deville, ministre plénipotentiaire de 2e cl., est nommé ministre plénipotent. à Athènes.

M. Chatam, consul général, est nommé sous-directeur des affaires de chancellerie au ministère.

L'exequatur a été accordé à MM.

Armand Gommès, vice-consul d'Autriche-Hongrie à Bayonne;

Alfredo Benavides, consul du Pérou au Havre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *lieut.-colonel* Pellé est nommé attaché militaire en Allemagne.

GÉNIE

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Carrérechique est désig. pour le Dahomey.

M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Bottard est désig. pour le ch. de fer de la Côte d'Ivoire.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Marland, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour les troupes de l'armée de terre détachées en Indo-Chine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.-colonel* Cany est désig. pour le 16e rég.

Annam-Tonkin. — M. le *chef de bataill.* Mayer; les *capit.* Libersart et Duchan sont placés à l'état-major du général command. supér. des troupes.

MM. les *lieut.* Nalle et Massé sont désig. pour le 10e rég.;

M. le *capit.* Imbert est affecté au 1er tonkinois;

MM. le *capit.* Schwartz et le *lieut.* Bergin sont désig. pour le 2e tonkinois;

M. le *chef de bataill.* Dehove est affecté au 3e tonkinois;

M. le *capit.* Rieu est désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — M. le *capit.* Guillermeau est désig. pour la Cochinchine.

M. le *capit.* Dominé est placé à l'état-major du général command. Saïgon Cap Saint-Jacques;

M. le *capit.* Testart est désig. pour le 11e rég.;

M. le *lieut.* Allard est placé au rég. de tirailleurs annamites.

Siam. — M. le *lieut.* Malandain est mis à la disposition du ministre de France à Bangkok.

Afrique Occidentale. — M. le *chef de bataill.* Dauvillier est désig. pour le 1er sénégalais.

Congo. — M. le *lieut.-colonel* Moll est nommé command. du territoire du Tchad.

M. le *lieut.* Brûlé est désig. pour le territoire militaire du Tchad.

Madagascar. — M. le *lieut.* Bruand est désig. pour Madagascar.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Carriat est désig. pour le corps d'occupation.

Annam-Tonkin. — MM. les *capit.* Le Bronze et Sugot et le *lieut.* Chalumeau sont désig. pour le Tonkin.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Raffenel et Berthon sont désig. pour la Cochinchine.

Afrique Occidentale. — MM. les *capit.* Haméon et Ségui sont désig. pour l'A. O. F.

Madagascar. — MM. les *capit.* Garnier, Couraudon et Sudan-Chevaly, et le *lieut.* Aliotti sont désig. pour Madagascar.

Officiers d'administration.

Afrique Occidentale. — M. l'*offic. d'administ. de* 1re *cl.* Gazanion est désig. pour l'A. O. F.

MM. les *offic. d'admin. de* 2e *cl.* Vergé et *de* 3e *cl.* Aubert sont désig. pour le chemin de fer de la Guinée.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Indo-Chine. — M. l'*enseigne de vaiss.* Fradin est désig. pour la *Manche.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Terre-Neuve. — M. le *commiss. de* 2e *cl.* Avenol est désig. pour l'*Isly.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Bonhoure (A.-J.) est nommé gouverneur p. i. de la Nouvelle-Calédonie.

M. Levecque (F.-E.) est nommé gouverneur des Etablissements français dans l'Inde.

M. de Miribel (M.-J.-U.-A.) est nommé résident supérieur p. i au Tonkin.

M. Horton (C.-G.) est nommé professeur à la division préparatoire de l'Ecole coloniale.

BIBLIOGRAPHIE — LIVRES ET REVUES

En face du Soleil levant. *Les idées de Jean-Jacques Rousseau en Chine; le traditionalisme japonais en Indo-Chine; le conflit Américain-Japonais et l'opinion publique américaine*, par AVESNES. Un vol, in-16. Prix, 3 fr. 50. — Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris — 6e.

L'auteur si informé du *Journal de bord d'un aspirant* et des *Contes pour lire au crépuscule* vient de publier une nouvelle série d'impressions sur ce monde mystérieux de l'Extrême-Orient, où les ambitions rivales de la vieille Europe sont tenues en échec par tant de forces insoupçonnées. La première des études qui composent ce recueil et qui se présentent au public sous les auspices de M. Etienne Lamy, de l'Académie française, roule sur le « réveil de la Chine ». Les tendances nouvelles qui agitent sourdement les fils de Han y sont décrites, analysées, avec un souci de documentation qui a valu à ces révélations un succès marqué dans le *Correspondant.* L'écrivain a vu ces choses et les a bien vues. Il a, de même, dans son travail sur le Japon, remarqué avec raison que la force des vainqueurs de la Russie vient d'une habile et énergique adaptation de leur élite à un but très moderne, sans rien perdre de leur mentalité traditionnelle. Le tableau qu'il trace ensuite de la situation militaire, économique, morale de notre empire Indo-Chinois n'est pas précisément encourageant. Mais la vivacité même des traits nous en garantit la sincérité. Le volume se ferme sur une appréciation de l'évolution récente de la grande République américaine vers un impérialisme basé sur une sélection sévère de ses éléments confus, et vers une hiérarchisation nécessaire. Conclusion hardie et qui force à la méditation !

Souvenirs de Tunisie et d'Algérie, par le Dr G. Saint-Paul. Un vol. in-8° de 376 pages. J. Danguin, éditeur. Tunis, 1909.

Dans cet ouvrage, dont la première édition fut honorée par l'Académie française du prix Audiffred, et paraît aujourd'hui en seconde édition, deux parties : une littéraire, anecdotique, éthologique, l'autre économique, La première, embrassant les trois premiers chapitres, reflète l'âme d'un observateur imbu de droiture et doublé d'un poète.

La seconde partie, en deux chapitres, visant dans le premier la colonisation de l'Afrique française et dans le second plus particulièrement celle de la Tunisie, a dû subir de nombreuses additions présentées en notes.

Mais une pensée domine l'ouvrage : gagner le monde indigène par la pratique de l'équité, « de la justice vraie », naturaliser, à l'instar des Romains les plus méritants, mais en respectant leur statut personnel, faire se rapprocher de nous la masse sous l'influence de l'élite loyalement récompensée de ses services, par la considération surtout.

Toute la partie économique de ce livre, bien personnelle, est à méditer.

Ouvrages déposés au bureau de la Revue.

La Rénovation de l'Empire ottoman, par Paul Imbert. Un vol. in-16 de xvi-311 pages, avec deux cartes hors texte. Perrin et Cie, Paris, 1909.

Des Acadiens déportés à Boston en 1755, par Pascal Poirrier. Une broch. in-8° de 180 pages. Société royale du Canada, Ottawa, 1909.

LES REVUES

I. — REVUES FRANÇAISES.

Bulletin du Comité de l'Asie Française (*mai* 1909). La chute d'Abdul Hamid. — La propriété annamite et le Crédit foncier indigène.

La Ligue maritime (*mai* 1909). La marine militaire française depuis 1870. — La construction de l'arrière-port de l'Agha et les améliorations du port d'Alger.

Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris (*mai* 1909). C. François : La situation de l'Afrique Occidentale Française en 1908.

Revue politique et parlementaire (10 *juin* 1909). A. Messimy : Le chemin de fer éthiopien de Djibouti à Addis-Abeba. — Angel Marvaud : La rivalité anglo-allemande et la situation internationale du Portugal.

II. — REVUES ÉTRANGÈRES.

Revues anglaises.

The Scottish geographical Magazine (*june* 1909). R. C. Mossman : The Greenland Sea : Its Summer Climate and Ice distribution.

Revues italiennes.

Bollettino della Societa Geografica italiana (*giugno* 1909). Mazzolani : La casa cinese.

Rivista coloniale (*maggio* 1909). Dott. Cortinois : Vie di communicazione e mezzi di transporto nella colonia Eritrea.

Revues espagnoles.

Nuestro Tiempo (*mayo de* 1909). Rivas Moreno : El problema agricola en Canarias.

Revues portugaises.

Revista Portugueza colonial e maritima (20 *de mayo de* 1909). Aug. Ed. Neuparth : India Portugueza.

TABLE DES MATIÈRES DU TOME VINGT-SEPTIÈME

1er JANVIER — 16 JUIN 1909

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1909

Le commerce des colonies françaises en 1907, par P. Chemin-Dupontès 5
Les tentatives salutistes d'émigration et de colonisation dans l'Amérique du Nord, par Maurice L. Dewavrin 12
Le chemin de fer de Pékin-Hankéou, par R. Tisler 33
Les affaires du Maroc 43
Renseignements politiques 48
Renseignements économiques 58
Nominations officielles 60
Bibliographie. — Livres et Revues 63
Cartes et gravures : *Le chemin de fer de Pékin-Hankéou* 35

LIVRAISON DU 16 JANVIER 1909

La police marocaine et la frontière algérienne, par J.-H. Franklin 65
L'attitude de la Roumanie dans la crise orientale, par Jacques Dorobantz 70
Les libéraux et la Chambre des lords, par Arthur Kann 83
Les conditions économiques dans l'Etat de Saint-Paul, par Louis Jadot 90
Le commerce des colonies françaises en 1907, par P. Chemin-Dupontès 101
Les affaires du Maroc 118
La crise orientale 121
Renseignements politiques 128
Renseignements économiques 137
Nominations officielles 141
Bibliographie. — Livres et Revues 143
Cartes et gravures : *Carte de la Roumanie* 73

LIVRAISON DU 1er FÉVRIER 1909

La Bosnie et l'Herzégovine devant la future conférence, par Charles Printa 145
L'annexion de la Bosnie-Herzégovine au Parlement autrichien, par G. Louis-Jaray. 158
Madagascar : la situation économique, par S. Ery 166
Les Allemands dans le royaume de Pologne, par René Henry 178
Les affaires du Maroc 185
Renseignements politiques 203
Renseignements économiques 215
Nominations officielles 217
Bibliographie. — Livres et Revues 219
Cartes et gravures : *Carte du Maroc* (*hors texte*).

LIVRAISON DU 16 FÉVRIER 1909

Le suffrage universel en Hongrie, par Gabriel Louis-Jaray 221
Au Portugal : la situation politique, par Angel Marvaud 235
La Bosnie et l'Herzégovine devant la future conférence (2e *article*), par Charles Printa 244
Le problème de Haïti, par H. Marchand 262
Les affaires du Maroc 267
Renseignements politiques 275
Renseignements économiques 290
Nominations officielles 292
Bibliographie. — Livres et Revues 295
Cartes et gravures : *Quatre cartons sur l'organisation électorale en Hongrie.* 230

LIVRAISON DU 1er MARS 1909

L'Italie et la crise orientale, par Ernest Lémonon 297
L'Alsace-Loraine en 1908, par Pierre Braun 310
L'Angleterre en Afrique, par E. de Renty 319
L'émigration britannique depuis trente ans, par René Gonnard 336
Renseignements politiques 344
Renseignements économiques 355
Nominations officielles 358
Bibliographie. — Livres et Revues 360
Cartes et gravures : *Carte du Sud de l'Afrique* 323

LIVRAISON DU 16 MARS 1909

L'heure décisive de la crise orientale, par Jacques Dorobantz 361
La transformation de la Chine, par Jean Rodes 368
L'extension universitaire française en Espagne, par Henri Lorin 389
Le système financier des colonies allemandes, par Fernand Bouffard 395
Le commerce des colonies (*Correspondance*), par Le Myre de Vilers 401
La crise orientale 403
Renseignements politiques 408
Renseignements économiques 419
Nominations officielles 421
Bibliographie. — Livres et Revues 424
Cartes et gravures : *Carte de la Chine* 372-373

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1909

L'Afrique Occidentale Française en 1908, par G. François 425
Le Comité ottoman « Union et Progrès », par Camille Fidel 438
La politique étrangère du Japon contemporain, par Michel Revon 447
La crise orientale 467
Renseignements politiques 469
Renseignements économiques 483
Nominations officielles 486
Bibliographie. — Livres et Revues 487
Cartes et gravures : *Carte de l'Empire du Japon* 448-449

LIVRAISON DU 16 AVRIL 1909

La victoire autrichienne, par Jacques Dorobantz 489
Une poussée germanique en Autriche, par Henry Hantich 501
La présidence de M. Th. Roosevelt, par Arthur Kann 508
La Russie et l'Angleterre en Asie Centrale, par le Dr Rouire 519
Renseignements politiques 543
Renseignements économiques 562
Nominations officielles 565
Bibliographie. — Livres et Revues 567
Cartes et gravures : *Carte de l'Asie Centrale* 528

LIVRAISON DU 1er MAI 1909

Réflexions sur la crise turque, par H. Marchand 569
La misère de la Corse, par A. Guasco 581
De l'enseignement des indigènes en Algérie, par J. Corriéras 591
Renseignements politiques 612
Renseignements économiques 628
Nominations officielles 630
Bibliographie. — Livres et Revues 631
Cartes et gravures : *Carte de l'Empire ottoman* 571

LIVRAISON DU 16 MAI 1909

La crise turque. Apparences et réalités, par André Tardieu 633
L'Angleterre en Afrique, par le capitaine E. de Renty 648
Flotte anglaise et flotte allemande, par E. Lémonon 665
Renseignements politiques 675
Renseignements économiques 690
Nominations officielles 693
Bibliographie. — Livres et Revues 694
Cartes et gravures : *Carte de l'Afrique du Sud anglaise* 651

LIVRAISON DU 1er JUIN 1909

Le nouveau ministère portugais, par Angel Marvaud 697
Un voyage autour du monde, par H. Tanif 703
Le commerce franco-chinois, par R. Tisler 727
Observations sur la mission commerciale des consuls, par M. de Simonin 739
L'affaire de Casablanca 753
Renseignements politiques 759
Renseignements économiques 772
Nominations officielles 774
Bibliographie. — Livres et Revues 775
Cartes et gravures : *Les seize cuirassés de l'escadre américaine (croquis)* 707
Le commerce de la Chine avec les puissances (graphique). 733

LIVRAISON DU 16 JUIN 1909

La France et le Japon, par le général G. Lebon 777
L'organisation de la victoire jeune-turque, par Camille Fidel 784
Le Portugal insulaire. Madère et les Açores, par Angel Marvaud 793
La question sociale en Hongrie, par Gabriel Louis-Jaray 808
La question du Spitzberg, par L. Bernardini 815
Renseignements politiques 820
Renseignements économiques 833
Nominations officielles 835
Bibliographie. — Livres et Revues 836
Table des matières du tome XXVII 838
Cartes et gravures : *Carte de Madère* 794
Carte des Açores 803

L'Administrateur-Gérant : P. Campain.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.